

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

PLACE DE LA HALLE

—

1897

REVUE

DE

CHAMPAGNE & DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon Frémont.

REVUE
DE CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1897



Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : 12 fr. 50. — L'Étranger : 15 fr.

La Livraison : 1 fr. 50

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Janvier 1897. — Première Livraison. — Vingt-deuxième Année.

COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DE LA DÉUXIÈME LIVRAISON

REVUE
DE
CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la FRANCE : Un An : 12 fr. 50. — L'ÉTRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Février 1897. — Deuxième Livraison. — Vingt-deuxième Année.

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : **12** fr. **50**. — L'Étranger : **15** fr.

La Livraison : **1** fr. **50**

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Mars 1897. — Troisième Livraison. — Vingt-deuxième Année.

COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : 12 fr. 50. — L'Étranger : 15 fr.

La Livraison : 1 fr. 50

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Avril 1897. — Quatrième Livraison. — Vingt-deuxième Année.

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DES CINQUIÈME ET SIXIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : 12 fr. 50. — L'Étranger : 15 fr.

La Livraison : 1 fr. 50

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Mai-Juin 1897. — 5e et 6e Livraisons. — Vingt-deuxième Année.

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DES SEPTIÈME ET HUITIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : 12 fr. 50. — L'Étranger : 15 fr.

La Livraison : 1 fr. 50

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Juillet-Août 1897. — 7e et 8e Livraisons. — Vingt-deuxième Année.

SOMMAIRE DES NEUVIÈME ET DIXIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : **12** fr. **50**. — L'Étranger : **15** fr.

La Livraison : **1** fr. **50**

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez les Libraires des deux Provinces

Septembre-Octobre 1897. — 9e et 10e Livraisons. — 22e Année.

COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la *REVUE* doivent être adressées à M. A. TAUSSERAT-RADEL, 6, rue de Mézières, à Paris.

SOMMAIRE DES ONZIÈME ET DOUZIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la France : Un An : **12** fr. **50.** — L'Étranger : **15** fr.

La Livraison : **1** fr. **50**

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A ARCIS-SUR-AUBE

*Et chez les Libraires des **deux** Provinces*

Novembre-Décembre 1897. — 11e et 12e Livraisons. — 22e Année.

Revue de Champagne et de Brie

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE

CHAPITRE I

Aimée de Ville-sur-Arce et Herbert le Gros. — Nivelon de Ville-sur-Arce. — Gonthier de Ville-sur-Arce. — Hugues Goriard. — Jean Goriard. — Ours de Ville-sur-Arce. — Robert de Fontette et Emeline de Magnant. — Guillaume l'Ecorché. — Pierre de Fontette. — Milon de Ville-sur-Arce. — Pierre La Biarde. — Pierre Barat. — Hugues de Frites. — Pierre de Loches dit Charbonnel. — Joffroy I de Ville-sur-Arce. — Hues de Ville-sur-Arce. — Joffroy II de Ville-sur-Arce.

Aimée de Ville-sur-Arce et Herbert le Gros.
1130-1174.

Ville-sur-Arce est un village du département de l'Aube, de l'arrondissement et du canton de Bar-sur-Seine.

Bien qu'il soit mentionné dans une charte de 881, comme faisant partie du comté du Lassois[1], nous ne savons absolument rien de son histoire dans ces temps reculés, et il nous faut avancer jusqu'au XII[e] siècle pour trouver quelques documents relatifs à ses seigneurs.

Le plus ancien dont l'histoire nous ait conservé le souvenir est une femme Aimée ou Amiette, *Amica.*

Sa généalogie nous est complètement inconnue.

Elle épousa Herbert, surnommé le Gros, *Crassus*, un des

1. *Gall. Christ., vet.* IV, 384. — Pardessus : *Dipl. chart.* II, 325. — D'Arbois de Jubainville : *Note sur les deux Barrois*, dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, IV, 351.

fils du comte de Bar-sur-Seine, Milon II[1], et lui donna cinq enfants : Thomas, Gonthier, Hugues, Elisabeth et Damette.

Approuvant et imitant la pieuse libéralité de son frère Thomas de Bar[2], qui avait donné à l'abbaye de Mores[3], récemment fondée, la forêt Bréard[4], Herbert le Gros, de concert avec sa femme, se dessaisit, en faveur des religieux, de tous les droits qu'il avait à Montmoyen[5].

L'intérêt qu'il portait à la nouvelle abbaye se manifeste en outre dans ce fait qu'il fut témoin de plusieurs donations consenties en sa faveur par Clérembaut de Chappes[6], Payen de Juvancourt[7], Etienne de Villeneuve[8] et Guy, prévôt de Bar-sur-Seine[9].

Aimée de Ville-sur-Arce était veuve en 1169, et, à cette date, la mort lui avait déjà ravi l'aîné de ses fils, Thomas.

Ce fut pour le repos de l'âme de ce fils qu'elle donna alors à l'abbaye de Mores, par-devant Nicolas, doyen de Vendeuvre[10], quatre fauchées de pré, exploitées pour la moitié des produits par Hugues de Loches[11] et par son frère, deux journaux de terre près de ce pré, et deux autres journaux de terre dite de *Cray*, situés près du moulin de Celles[12].

Les quatre enfants qui lui restaient approuvèrent cette donation.

Aimée vivait encore en 1174[13].

Lucien Coutant dit qu'un de ses fils prit alliance dans la maison de Chacenay[14], mais il n'indique pas lequel, et il

1. *L'art de vérifier les dates*, II, 589.

2. Thomas de Bar avait épousé Uduarde, dont il eut : Richard, Baudoin, Thomas, Herbert, Hugues et Adeline. (Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 47.)

3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy, comm. de Celles.

4. Finage de Bar-sur-Seine.

5. Aujourd'hui la Grange-aux-Bois, comm. de Bertignolles (Aube), arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

6. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

7. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.

8. Commune de Bar-sur-Seine.

9. Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 46, 47 et 48.

10. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.

11. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

12. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine.

13. Biblioth. nat., *ms. français* 5995, fol. 69 et 73.

14. Suite aux *Fragments historiques*, dans le *Petit Courrier de Bar-sur-Seine*, n° du 13 mars 1847.

oublie, comme toujours, de donner la source où il a puisé ce renseignement, ce qui rend tout contrôle impossible.

Cette réflexion s'applique également au passage de l'*Histoire de Bar-sur-Seine*, qui donne les sires de Dornay (lisez Durnay) comme descendants d'Herbert le Gros et d'Aimée de Ville-sur-Arce, et la femme de Ponce de Cuseau, Laurence, comme leur fille[1].

Nivelon de Ville-sur-Arce.
1147-1151.

La charte-notice relatant les diverses libéralités faites pour la fondation de l'abbaye de Clairvaux, nous apprend qu'un certain Nivelon de Ville-sur-Arce, avec l'approbation de sa femme, Guitceline, donna au pieux établissement tout ce qu'il possédait à Ville-sur-Arce.

Cette donation eut lieu en 1147, en présence de Guy, curé de Ville-sur-Arce, et d'Ebrard, curé de Champignolles[2].

Doit-on penser que ce Nivelon partageait avec Aimée le fief de Ville-sur-Arce, ou simplement qu'il était un homme libre possesseur de terres de franc alleu ? La première opinion nous paraît plus probable.

Quoi qu'il en soit, nous voyons le même Nivelon figurer, en 1151, parmi les témoins d'une donation faite par l'abbé de Pothières[3] à l'abbaye de Mores[4].

Gonthier de Ville-sur-Arce.
1212-1220.

Fils d'Herbert le Gros et d'Aimée, Gonthier épousa Helvis.

Une lettre de Galon, abbé de Mores, datée de 1212, nous apprend que les deux époux et leurs sept enfants, Guillaume, Macaire, Hugues, Herbert, Amiette, Damette et Gilette, approuvèrent une aumône que Damme de Buxières[5] fit au

1. *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, p. 381.

2. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube. — Petit : *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, 243, 244.

3. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

4. Biblioth. nat., *ms. français* 5995, fol. 57. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 48.

5. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

prieuré du Val-des-Choux[1], et qui consistait dans la moitié de la dîme de Brion[2].

Quelle était cette Damme de Buxières ? Probablement la sœur de Gonthier, ci-dessus désignée sous le nom de Damette.

Continuant les pieuses traditions de sa famille, Gonthier donna à l'abbaye de Clairvaux, pour sa grange de Champigny[3], tout ce qu'il possédait en hommes, terres, pâturages, etc., à Charrey[4] et à Gomméville[5].

En raison des 35 livres provinoises qu'il reçut de l'abbaye à cette occasion, il prit, pour lui et pour ses successeurs, l'engagement de garantir à perpétuité sa donation, contre toutes les attaques dont elle pourrait être l'objet.

Passé à Mores, en 1220, sous le sceau d'Hugues, évêque de Langres, l'acte fut approuvé par les six enfants du donateur : Herbert le Clerc, Macaire, Hugues, Dame, Gillette et Amiette[6]. Il n'est plus fait mention de la femme de Gonthier, ni de l'aîné de ses fils, Guillaume ; nous croyons pouvoir en conclure qu'ils étaient alors passés de vie à trépas.

Antérieurement à 1223, Gonthier renonça au monde et se retira à Mores, où il prit l'habit religieux. Il avait donné à l'abbaye la part qu'il possédait dans la forêt de Buxières[7] et le pré Bruet, sis à Loches[8], entre le moulin Charbonnel et le moulin Girard.

Cette donation fut faite du consentement et avec l'approbation de ses enfants. Par suite de l'éloignement ou de la mort d'Herbert le Clerc et d'Amiette, ils se trouvaient alors réduits au nombre de quatre : Macaire, Hugues, Dame et Gilette[9].

Macaire mérite de figurer sur la liste des bienfaiteurs de l'abbaye de Mores. Il lui donna en effet, du consentement de son frère Hugues et de ses sœurs, Dame et Gilette, le tiers de

1. Commune de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

2. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube. — Archives de la Côte-d'Or : *Cartul. du Val-des-Choux*, II 66, fol. 440 v°.

3. Commune d'Autricourt (Côte-d'Or), arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.

4. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

5. *Ibid.*

6. Bibl. nat. : *Cartul. de Clairvaux* : Champigny, fol. 188 v°.

7. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

8. *Ibid.*

9. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 141 v°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 85.

ses possessions à Buxières, en hommes, terres, prés, cens, bois, etc. Quant aux deux autres tiers, il les vendit aux religieux pour 20 livres de provinois, antérieurement à l'entrée de son père en religion.

Donation et vente furent notifiées, en 1223, par Gui, archidiacre du Lassois, en même temps que la donation de Gonthier [1].

Comme il n'est fait aucune mention de sa femme ni de ses enfants, il est à présumer que Macaire resta sans alliance, ou qu'il était veuf au moment de la donation.

Hugues, d'après une note de M. Charles Soccard, serait entré dans l'ordre du Temple, où il était chevalier en 1219.

Gilette épousa Bertrand, qui mourut avant l'an 1250. Ses enfants, dont le nom n'est pas indiqué, tenaient alors en fief, du comte de Champagne, sur le cens de Chervey, 7 sous 6 deniers [2].

Dame, qui paraît ne pas avoir été mariée, ne se montra pas moins généreuse que son père et que ses frères, mais elle tourna ses libéralités d'un autre côté. Les malades pauvres eurent sa préférence, et nous la voyons donner, en pure et perpétuelle aumône, à l'Hôtel-Dieu-le-Comte, de Bar-sur-Seine, que Milon IV venait de fonder, deux pièces de terre, réserve faite toutefois des droits que sa sœur Gilette avait sur ces biens.

L'une des deux pièces était sise devant la grange appelée *Nuisement* [3], l'autre sous la vigne de *Poucefin*.

Macaire, Hugues, Gilette et Bertrand, son mari, consentirent à la donation.

Jacques, seigneur de Durnay [4], et Girard, son fils, l'approuvèrent comme suzerains, et, sur la demande des quatre enfants de Gonthier, scellèrent l'acte au mois de novembre 1226 [5].

Hugues Goriard.
1169-1199.

Frère de Gonthier, Hugues de Ville-sur-Arce, surnommé

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 142 r°. — Lalore : *op. cit.*, 85.
2. Longnon : *Rôles des fiefs du comté de Champagne*, p. 14, n° 70.
3. Commune de Merrey (Aube), arr. et cant. de Bar-sur-Seine.
4. Commune de Vendeuvre (Aube), arr. de Bar-sur-Aube.
5. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 147. Voir la charte aux *Pièces justificatives*, I.

Goriard, devint seigneur de Magnant[1] par suite de son mariage avec Pétronille, fille d'Hugues de Magnant et de Reine.

Dès 1171, il a le titre de chevalier, et il signe, comme témoin, l'engagement pris par Thomas de Chacenay et par son frère Erard, de ne jamais construire de village entre la grange de Fontarce et Saint-Usage[2], et entre la même grange et Vitry-le-Croisé[3].

Hugues donna à l'abbaye de Mores, pour le salut de son âme, droit de pâturage pour toute espèce de bestiaux sur toutes ses possessions à Ville-sur-Arce et à Magnant, et lui fit gracieusement remise des 12 deniers de cens qu'il prélevait annuellement sur les terres des religieux sises près de la grange de Montmoyen.

Ses quatre filles : Lucie, Alix, Agnès et Adeline confirmèrent sur-le-champ cette donation. Restait à obtenir l'approbation de sa femme Pétronille et de Jean son fils. Ils la donnèrent en 1182, en présence de Manassès, évêque de Langres, et complétèrent même la libéralité de Goriard en y ajoutant le don d'une lande sise sous Chervey[4], près de celle appelée la *Lande de Mores*[5].

Hugues Goriard était mort en 1199, car, à cette date, un autre Hugues, surnommé *Curebos*, ayant donné à l'abbaye de Montiéramey[6] les cens du village de Magnant, cens qui relevaient du fief de Goriard, ce fut le fils de ce dernier, Jean, qui, de concert avec sa mère et ses sœurs, approuva la donation. Il reçut de l'abbaye 40 sous à titre de reconnaissance (*de caritate*)[7].

Notons, en passant, qu'en 1186, les religieux de Mores avaient vu leurs biens s'augmenter de tout ce que l'abbaye de Faverney[8] possédait sur les finages de Ville-sur-Arce, de

1. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

2. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes. — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 24. — Sur l'ordre de Thomas de Chacenay, des maisons commençaient à s'élever entre Fontarce et Saint-Usage. L'abbaye de Clairvaux réclama, pensant que ce nouveau village nuirait à sa grange. Très conciliant, Thomas témoigna ses regrets à l'abbaye et fit démolir les nouvelles constructions. (Lalore, *loc. cit.*)

4. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

5. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 80, v°.

6. Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny.

7. Lalore : *Cartulaire de Montiéramey*, 168.

8. Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance.

Beurey[1], de Bligny[2], de Chervey, de Buxières, de Loches et de Landreville[3].

Ce généreux abandon consenti par Herbert, abbé de Faverney, fut ratifié par Manassès, évêque de Langres[4].

Dix ans après, le comte de Bar-sur-Seine, Milon IV, et Guy, seigneur de Jully-sur-Sarce[5], abandonnèrent de même à l'abbaye tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le finage de Ville-sur-Arce[6].

JEAN GORIARD OU JEAN DE MAGNANT.
1199-1206.

Jean Goriard succéda à son père Hugues, à Ville-sur-Arce comme à Magnant; il semble cependant avoir plutôt habité cette dernière localité, car il est ordinairement désigné sous le nom de Jean de Magnant.

En 1206 il reconnut, par devant Milon, comte de Bar-sur-Seine, qu'avant le mariage de sa fille [Emeline] avec le chevalier Robert de Fontette[7], il s'était mis d'accord avec l'abbaye de Mores sur tous les points qui les divisaient.

Les différends qui s'étaient élevés entre le seigneur et les religieux et l'accord qui y mit fin, portaient sur la terre du fermier Thibaud de Ville-sur-Arce, sur la terre de Grandfont, *de magno fonte*, sur la vigne de Chastel[8] et le cens dont elle était grevée, sur un pré désigné sous le nom de *pratum panarum*, sur les terres de Buxières ayant appartenu à dame Mahaut, et sur tous les biens, soit du dit Jean, soit de ses hommes, dont l'abbaye avait été investie.

Par le même acte, ratifié par son fils Hugues, Jean Goriard reconnut et approuva de nouveau les aumônes faites par son

1. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

2. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre.

3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

4. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 89 v°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 62.

5. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

6. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 95 r°, et 96 v°. — Lalore : *op. cit.* 66 et 68. — Guy de Jully, frère de Clérambaut de Chappes, tenait sans doute ses droits à Ville-sur-Arce de sa femme, Pétronille, fille de Thibaut de Bar et de Marguerite, et petite-fille, par sa mère, d'Agnès de Chacenay.

7. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

8. Lieudit de Ville-sur-Arce.

père et par sa mère à ladite abbaye, et que nous avons relatées plus haut[1].

Jean Goriard eut au moins deux enfants : une fille, Emeine, qui, comme nous venons de le voir, épousa, avant 1206, Robert de Fontette qui suit, et un fils nommé Hugues. Dès l'an 1205, ce fils est désigné sous le nom de Hugues de Ville-sur-Arce, ce qui porterait à croire que, du vivant même de son père, il était établi à Ville-sur-Arce et avait la jouissance au moins partielle de la seigneurie.

Il épousa Solène, *alias* Soltène, fille d'Ours de Ville-sur-Arce, et mourut avant 1245[2].

Ours de Ville-sur-Arce.
1190-1212.

D'après Vignier, on constatait à Ville-sur-Arce, dès 1190, l'existence de deux fiefs : le fief *d'en haut*, relevant du seigneur de Vendeuvre, et le fief de *Millery*, proche l'église paroissiale, mouvant de la seigneurie de Chacenay et des Tours Sainte-Parise[3].

Vignier est, croyons-nous, à la fois incomplet et trop précis dans sa division.

Le fief *d'en haut* suppose nécessairement, en effet, un fief *d'en bas*, qui n'est pas mentionné, et, d'autre part, nous n'avons trouvé les noms de *Millery* et de seigneurie *d'en haut* dans aucun document du XIIe ni du XIIIe siècles.

Cette réserve faite, nous conviendrons que, dès 1190, il y avait à Ville-sur-Arce *au moins* deux fiefs.

L'un était possédé par les fils d'Aimée, l'autre par un seigneur dont la généalogie est encore à dresser, et qui répondait au nom fort peu harmonieux d'Ours (*Ursus*) de Ville-sur-Arce.

Le fait suivant, qui a échappé aux investigations de M. l'abbé Lalore sur Chacenay, va nous montrer la notoriété et le crédit du chevalier Ours de Ville-sur-Arce dans la contrée.

Erard I de Chacenay étant en procès avec l'évêque de Langres relativement à quelques fiefs de Montigny-sur-Vin-

1. Bibl. nat., ms. *français* 5995, fol. 104 v°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 74 et 75.

2. Arch. de l'Aube, 3 H 147.

3. Bibl. nat., ms. *français* 5995, fol. 97 v°.

geanne[1], le pape nomma des commissaires pour accorder les parties.

Une transaction eut lieu devant ces commissaires et mit fin au différend.

Parti pour la troisième croisade, Erard n'assistait pas à la transaction et ne put la signer, mais Jacques de Chacenay, son neveu, Guy de Chappes[2], Bonin de Châtillon, Ours de Ville-sur-Arce et Simon de Bricon[3] s'engagèrent en son nom, promettant de se constituer prisonniers, si, à son retour de la Terre-Sainte, Erard n'observait pas la convention[4].

Ours avait épousé Reine. En 1204, du consentement de leur fille Solène ou Soltène, ils donnèrent à l'abbaye de Clairvaux, sous le sceau de Maubert, doyen de Vendeuvre[5], droit de pâturage, en plaine et en bois, sur tout le territoire de la Chapelle[6] et Baspré, village qui appartenait à Reine. Ils permirent en outre aux bergers de la dite abbaye de prendre le bois mort dont ils auraient besoin, pour se construire des loges et se chauffer[7].

Ours paraît avoir été moins bien disposé à l'égard des religieux de Mores, auxquels il contesta leur droit de pâture sur le finage de Ville-sur-Arce. L'affaire fut portée en 1208 devant Maubert, doyen de Vendeuvre.

En présence du juge, Ours reconnut que ses prétentions étaient injustes, et que son père, alors défunt, avait réellement donné en aumône à l'abbaye le droit contesté.

Cette donation avait eu lieu avant le mariage d'Ours, et il l'avait lui-même approuvée comme ses frères.

Il renonça donc purement et simplement à ses revendications, déclarant que, s'il lui restait quelque droit sur le dit pâturage, il le cédait à l'abbaye.

Cette renonciation fut ratifiée en 1208 par le doyen de Vendeuvre, et, en 1209, par le comte de Bar-sur-Seine, Milon, devant lequel Ours l'avait renouvelée[8].

1. Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française.

2. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

3. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.

4. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Dom Villevieille*, XXVII, fol. 95 v°.

5. Aube, arr de Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.

6. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt.

7. Bibl. nat. : *Cartul. de Clairvaux*. Voir la charte aux *Pièces justificatives*, II.

8. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 105 et 109. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 77 et 78.

Reine était veuve en 1212. Ours mourut donc au plus tard dans le cours de cette année[1].

Dussions-nous sortir un peu de notre cadre, nous croyons devoir rappeler, en raison de l'importance du fait, que l'année précédente (juin 1211), le suzerain d'Ours, Erard II de Chacenay, pour son salut, celui de sa femme Emeline, de leurs enfants, de son père, de sa mère et de ses aïeux, avait donné au prieuré de Saint-Victor de Viviers[2], dépendant de l'abbaye de Montiéramey[3], les deux tiers de la dîme de vin de tout le finage de Ville-sur-Arce. Les moines, cependant, ne devraient en jouir qu'après son décès.

En raison de l'engagement qu'il prit de tenir cette aumône sous sa garde, et de la garantir à perpétuité, il fut convenu que les religieux donneraient chaque année, à Erard et à ses successeurs, cinq muids du meilleur vin de Ville-sur-Arce[4].

Ours de Ville-sur-Arce dut avoir quatre enfants : Soltène, ci-dessus nommée, Ours II, Guillaume *Chatus* ou *Cattus*, c'est-à-dire Le Chat et Ponce.

Soltène, comme nous l'avons vu, épousa Hugues de Ville-sur-Arce. D'après une charte de Geoffroy de Lanty[5], doyen de l'église Notre-Dame de Beaune, elle tenait en fief, du seigneur de Lanty, la sixième partie des grosses dîmes de Juzennecourt[6], ainsi que tous les biens qu'elle possédait à la Chapelle et à Baspré[7].

Un autre fief à Champignol[8] et à Mondeville[9], demeuré indivis entre les quatre enfants, était tenu par Ours II, qui payait annuellement à ses cohéritiers, pour leur quart, une redevance de six setiers de grain, moitié froment moitié avoine, mesure de La Ferté-sur-Aube[10].

Au mois de février 1228 (v. st.), Ours II était encore damoi-

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 115.

2. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

3. Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny.

4. Lalore : *Cartul. de Montiéramey*, 371 ; — *Les sires et les barons de Chacenay*, 215. — Au mois d'octobre 1218, l'évêque de Langres, Guillaume II de Joinville, ratifia cette donation. (Cartul. de Montiéramey, 294.)

5. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.

6. Haute-Marne, arr. de Chaumont, chef-lieu de canton.

7. Arch. de l'Aube, 3 H 147.

8. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.

9. Commune de Champignol, village disparu.

10. Bibl. nat. : *Cartul. de Clairvaux*, Fontarcia, 49, 51.

seau. Il épousa Marguerite, qui, en 1237, la veille de la fête de saint André apôtre, approuva, nous ne saurions dire à quel titre, sous le sceau d'Hugues, doyen de Gyé [1], une vente que Guillaume Le Chat, frère de son mari, avait faite au chapitre Saint-Etienne de Troyes [2]. L'objet de la vente n'est pas indiqué.

Robert de Fontette et Emeline de Magnant.
1205-1250.

Marié à Emeline de Magnant, fille de Jean Goriard, antérieurement à l'an 1206, Robert de Fontette [3], chevalier, partagea, en 1219 [4], entre ses deux fils, le fief qu'il tenait à Ville-sur-Arce de Thibaut V, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie. Il y ajouta 15 livrées de terre, qu'il possédait à titre d'alleu dans la même localité.

Ce partage n'aurait toutefois son effet qu'après la mort de Robert et d'Emeline.

Chacun des deux fiefs devrait, par an, six semaines de garde à Bar-sur-Seine, indépendamment de toute autre garde à laquelle les possesseurs des dits fiefs pourraient être tenus [5].

Robert de Fontette eut un grave différend avec l'abbaye de Mores. Les religieux l'accusaient de divers empiètements, notamment sur un de leurs bois et sur un champ appelé *Charvet*.

Après de longues et vives récriminations, Ithier de Chacenay intervint comme médiateur. Il fut convenu que cinq prud'hommes seraient nommés, trois par Robert et deux par l'abbaye, lesquels, après avoir prêté serment sur l'Evangile, borneraient les propriétés en litige.

L'opération eut lieu en présence de Robert et de Milon *Espingalem*, chevaliers, de Guillaume de Loches, bailli de

1. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine.

2. Bibl. nat. : *Cartul. de Saint-Etienne de Troyes*, Latin, 17098, fol. 148. Voir la charte aux *Pièces justificatives*, III.

3. Fils de Pierre de Fontette, Robert avait quatre frères : Hugues, Gui, Pierre et Rainald. (Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 34 et 35.)

4. C'est à tort que M. d'Arbois de Jubainville a daté le partage de 1239 Robert mourut avant 1252 ; le *Rôle des fiefs du comté de Champagne*, que nous citons plus loin, ne laisse pas subsister le moindre doute sur ce point.

5. Bibl. nat. : *500 Colbert*, LVIII, fol. 219 r°. — D'Arbois de Jubainville : *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, V, 489, n° 3165. Voir la charte aux *Pièces justificatives*, IV.

Girard de Durnay, de l'abbé de Mores, de plusieurs religieux ou frères convers et de nombreux laïques. Elle paraît avoir tourné à l'avantage de l'abbaye.

Par un acte daté du mois d'avril 1225 (v. st.), sous le sceau du doyen Hugues de Gyé, Robert reconnut qu'il n'avait pas et qu'il n'avait jamais eu de droits au delà des bornes qu'on venait de poser[1].

Robert de Fontette, qui conserva la jouissance de son fief de Ville-sur-Arce, vivait encore en 1236. Au mois d'août de cette année, il comparut avec le clerc Etienne, de la Ferté[2], devant Guiard, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Aube, pour affirmer que, du temps d'Erard de Chacenay et à sa requête, ils avaient tranché, comme arbitres, en faveur de l'abbaye de Clairvaux, le différend qui existait entre cette abbaye et les communautés de Vitry[3] et de Bligny[4], relativement au pâturage des bois de Champignol et de Mondeville[5].

Nous ne saurions préciser la date de sa mort. Emeline lui survécut, et nous la voyons figurer parmi les vassaux du comté de Champagne, dans le *Rôle des fiefs* établi de 1249 à 1252, sous Thibaut le Chansonnier.

Dans ce rôle, elle déclare tenir en fief du comte de Champagne, à Ville-sur-Arce, à titre héréditaire, une maison forte, des terres, des hommes, la justice, en un mot tout ce qu'elle possède dans le village, à l'exception de trois soldées de terre, qu'elle tient d'un autre suzerain. Elle évalue sa tenure, tant pour sa part que pour celle de son fils Pierre, à huit vingts (160) livrées de terre, et reconnaît devoir la garde pendant un mois.

Si nous avons bien compris le texte publié par M. Longnon, Emeline se reconnaît un vassal dans la personne de Pierre la Biarde, qui tient d'elle en fief, et en arrière-fief du comte de Champagne, la Fortelle et le pré de Faluel, soit environ la valeur de 100 soldées de terre.

Immédiatement après la déclaration d'Emeline, vient celle de Pierre de Fontette, son fils. Il affirme tenir du comte tout ce qu'il possède à Ville-sur-Arce, à l'exception de sa maison et

1. Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 86.
2. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.
3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.
4. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.
5. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 70 et 71.

Ce Guillaume de Ville-sur-Arce était-il le même que Guillaume l'Ecorché, dont nous avons parlé ci-dessus ? Nous ne pouvons que poser la question.

Pierre était mort en 1272. Il dut avoir pour fils Joffroy, qui suit.

Pierre de Ville-sur-Arce dit Barat.
1249-1286.

Nous croyons, sans en avoir la certitude, que Pierre Barat était fils de Milon de Ville-sur-Arce.

Il tenait en fief, avec son frère Milon, de la veuve de Girard de Durnay, à Vilers, et en arrière-fief du comte de Champagne, la maison de Pierre le Fauconnier, 3 setiers de froment et la famille *Violum*[1].

Pierre Barat avait encore un autre frère nommé Robert ou Robez, écuyer comme lui. En 1284, ils renoncèrent tous deux aux droits d'échoite et de remanence qu'ils avaient sur Thuric de Ville-sur-Arce, dit Moture, homme de l'abbaye de Montiéramey[2].

Pierre Barat était un des feudataires de la châtellenie de Chacenay, comme il appert de l'acte de partage de la seigneurie du dit Chacenay en 1286[3].

Il laissa un fils, Jean I de Ville-sur-Arce, qui suit.

Hugues de Frites.
1249-1252.

Hugues de Frites avait épousé la fille d'un des seigneurs dont nous venons de parler, car il tenait à Ville-sur-Arce, par sa femme, une maison, des cens, des terres, des vignes, le tout mouvant du comte de Champagne et pouvant valoir 40 livrées de terre.

Il ne devait pas la garde[4].

1. Longnon : *Rôles des fiefs*, 247.
2. Lalore : *Cartul. de Montiéramey*, p. 378.
3. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, p. 98.
4. Longnon : *op. cit.*, 12, n° 57.

Pierre de Loches dit Charbonnel.
1254.

C'est sans doute également de sa femme, Téceline, que Pierre de Loches, dit Charbonnel, chevalier, tenait ses droits seigneuriaux à Ville-sur-Arce.

En 1254 ou 1255, Pierre et Téceline donnèrent à l'abbaye de Mores un homme de Ville-sur-Arce nommé Milon Novet et tout ce qu'ils possédaient dans ce village, en rentes, cens et coutumes. Cette donation fut faite en présence d'Herbert, curé doyen de Bar-sur-Seine[1].

Joffroy I de Ville-sur-Arce.
1286-1307.

Joffroy était probablement fils de Pierre La Biarde.

Dans le partage de la terre de Chacenay, en 1286, il est fait mention de son fief de Ville-sur-Arce, qui, comme celui de Pierre Barat, mouvait de cette seigneurie.

Joffroy était mort en 1307.

Nous lui connaissons un fils : Hues ou Huon de Ville-sur-Arce, qui suit, mais peut-être fut-il également père d'Oudinez, d'Isabeau et de Méline de Ville-sur-Arce qui, en 1309, reconnurent, comme Hues, la garde du château de Chacenay[2].

Hues ou Huon de Ville-sur-Arce.
1307-1325.

Fils de Joffroy, Hues a le titre de seigneur de Ville-sur-Arce dès l'an 1307.

En 1309, il reconnut qu'il était tenu à la garde du château de Chacenay.

En 1325, il fut en procès avec les religieux de la Maison-Dieu de Bar-sur-Seine, pour une vigne sise en Vauperouze[3]. Le jugement fut rendu en faveur des religieux par Robert le

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 186 v°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 98.

2. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 98 et 108.

3. Lieudit de Ville-sur-Arce.

Bouchart, lieutenant du bailli de Chaumont et garde du scel de la prévôté de Bar-sur-Seine[1].

Il ne faut pas confondre Hues, fils de Joffroy, avec Huet de Ville-sur-Arce, époux d'Agnès et seigneur d'Avirey-le-Bois[2]. Ce dernier mourut avant 1278. Sa veuve vivait encore en 1284 et possédait la seigneurie d'Avirey avec le roi[3].

JOFFROY II DE VILLE-SUR-ARCE.
1349-1355.

Probablement fils de Hues, Joffroy II de Ville-sur-Arce épousa Gilotte de Dommois, *alias* Dimois. Cette Gilotte devait être sœur d'Aymonnin et de Girart de Dommois.

En 1349, sans doute à la suite et à l'occasion de la mort de Girart, Aymonnin de Dommois, tant en son nom que se faisant fort pour Joffroy de Ville-sur-Arce, fit donation à Guillemin et à Guillaume Norriz, familiers, domestiques, *alias* nourriciers dudit Girart, de plusieurs pièces de terre et d'une maison sise à Dommois, à condition que les donataires demeureraient taillables haut et bas, et que, dans le cas où ils décéderaient sans hoirs de leur corps, les héritages feraient retour aux donateurs.

Joffroy de Ville-sur-Arce eut au moins deux enfants : Girart, qui suit, et Isabelle qui, en 1355, épousa Barthélemy de Rouvres[4], écuyer, fils de Guyot de Rouvres, seigneur de la Motte et de Viselle. Le contrat fut passé par-devant Pierre Robin et Perrin d'Isle, notaires à Bar-sur-Seine[5].

Un Thibaut de Ville-sur-Arce, contemporain de Joffroy II, était établi dans le Tonnerrois. Il figure dans le « détail des vassaux » du seigneur de Lézinnes[6], en 1329 et en 1331[7].

(*A suivre.*) A. PÉTEL.

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 181 v°, 198, 201 v°. — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 108.

2. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Ricey.

3. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 195 v°.

4. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.

5. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 205 r°. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVII, 46 et XVII, 3.

6. Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc.

7. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, II, 744.

HISTOIRE DE BUSSY-AUX-BOIS

§ 1. — Etymologie. — Territoire.

Il y a dans le département de la Marne, en ne tenant pas compte des autres noms de lieux et de fiefs, quatre villages qui portent le nom de Bussy : Bussy-le-Château, Bussy-Lettrée, Bussy-le-Repos et Bussy-aux-Bois. L'étymologie du mot Bussy serait, d'après les textes, la même que celle des villages nommés Boissy et Bouchy. Si on s'en tenait à la forme que les scribes du XIIe siècle ont donnée à ces noms de villages : *Bussiacum*, 1092 (Bussy-le-Château) ; *Buxeium*, 1123 (Bussy-le-Repos) ; *Buxeium*, 1138 (Bouchy) ; *Busseium*, 1121 (Bussy-Lettrée) ; *Bussiacum*, 1213 (Bouchy) ; *Buxiacum*, 1202 (Boissy) ; *Buxiacum*, 1252 (Bussy-aux-Bois)[1], on pourrait croire que le radical de ces mots est le nom d'un gentilice gallo-romain nommé Buccius ou Buxius, et penser que la forme Buxiacus, en sous-entendant *fundus*, fonds, terre, domaine, signifie : propriété de Buxius. Mais on trouve dans des documents de l'époque carolingienne les formes plus anciennes de : *Buxidum*, 850 (Bussy-le-Château) ; *Buccidum*, 859 (Bouchy-le-Repos) ; ce qui nous force à prendre pour étymologie de ces noms de villages le mot latin *Buxetum*, buis. Bussy indiquerait donc un endroit où le buis poussait abondamment, ou remarquable par un buisson de buis, peut-être vénéré comme arbre sacré à l'époque romaine ou gallo-romaine.

Nous avons décrit dans l'*Histoire de Gigny* la situation du village de Bussy. « Le terrain haut et bas, assez fertile » (Courtalon), comprend 1077 hectares 87 ares 13 centiares. Il y a 43 hectares 85 ares 33 centiares d'étangs.

§ 2. — Paroisse. — Eglise.

Le village de Bussy, où Courtalon (*Topographie du diocèse de Troyes*, III, 346) ne compte que cent communiants (1780), ne fut jamais bien important[2]. Au point de vue religieux, il

1. Voyez *Dictionnaire topographique de la Marne*, par A. Longnon.
2. Il y a aujourd'hui 104 habitants.

de quatre familles. Il évalue sa tenure à 40 livrées de terre et reconnaît également devoir la garde.

Il déclare en outre que son frère Milon tient de lui à Ville-sur-Arce, en arrière-fief du comte, la valeur de 40 livrées de terre[1].

Emeline eut, avec les religieux de Mores, un différend d'un tout autre genre que ceux relatés jusqu'ici, et qu'il est bon de faire connaître.

Deux jeunes serfs de Ville-sur-Arce, Eudes et Thibaut, se sentant appelés à la vie religieuse, s'étaient réfugiés à l'abbaye de Mores et y avaient pris l'habit monacal sans l'autorisation d'Emeline, autorisation qui vraisemblablement avait été régulièrement demandée et opiniâtrement refusée.

De là protestations, récriminations et procès.

Emeline ne pouvait pas admettre que le bon Dieu eût le droit de recruter ses ministres là où bon lui semblait. Que deviendraient en effet les seigneuries de la terre, si le Seigneur du ciel appelait ainsi les serfs à son service, ou si, prétextant cet appel, ceux-ci allaient chercher et trouvaient la liberté derrière les murs d'un monastère?

Le temps et la grâce divine amenèrent la noble dame à des sentiments plus justes et plus chrétiens

Au mois de mai de l'an 1250, comparaissant en personne avec ses trois fils : Pierre, Milon et Guyot, devant Herbert, doyen de Bar-sur-Seine, elle déclarait renoncer à sa plainte et abandonner, en pure aumône, au monastère tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les pieux fugitifs[2].

Comme nos lecteurs l'auront remarqué, la charte donne un troisième fils à Emeline : Guyot, qualifié écuyer, tandis que ses deux frères, Pierre et Milon, ont le titre de chevalier.

Nous n'avons aucune raison de suspecter l'authenticité de ce document. Il faut donc tenir pour vraie l'existence de Guyot, né sans doute après le partage de 1219.

Tout ce que nous savons de ce Guyot, *alias* Guyoz, c'est que, vassal du comte de Champagne, il tenait de lui à Ville-sur-Arce, du côté paternel, deux vignes et un homme. Sa tenure fut évaluée à 60 soldées de terre[3].

1. Longnon : *Rôles des fiefs* : Feoda de Barro super Sequanam, nos 55 et 56.

2. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 185 r°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 97.

3. Longnon : *op. cit.*, n° 69.

On pourrait être tenté de considérer comme co-seigneur de Robert et d'Emeline, Guillaume de Villeneuve[1], fils d'Etienne, qui, en 1212, donna aux religieux de Mores droit de pâture sur ses terres de Ville-sur-Arce. Il n'en est rien, car Guillaume possédait ces terres en franc-alleu.

Ce franc-alleu passa à son fils Ithier, qui, par acte de dernière volonté, légua à l'abbaye 5 setiers d'avoine, mesure de Bar-sur-Seine, à prélever annuellement sur ses biens de Ville-sur-Arce (1245).

Après la mort d'Ithier, cette donation fut confirmée par son fils Jean, seigneur de Villeneuve, en présence d'Herbert, doyen de la chrétienté de Bar-sur-Seine, de Jacques de Lingey, prévôt, et de Jacques, maieur de la dite ville[2].

Guillaume de Ville-sur-Arce dit l'Ecorché.
1222.

Nous sommes assez porté à croire que Guillaume dit l'Ecorché, écuyer, était le même personnage que Guillaume Chatus, fils d'Urse, dont nous avons parlé ci-dessus. Il percevait sur la censive de Chervey une rente annuelle de 7 sous 6 deniers.

D'après une charte de l'official de la Cour de Langres, datée de mars 1222, Guillaume donna cette rente en aumône perpétuelle à l'abbaye de Mores[3].

Peut-être resta-t-il sans alliance et faut-il le reconnaître dans Guillaume, damoiseau de Ville-sur-Arce, qui, en 1243, déclara tenir en fief du comte de Champagne trois hommes dont il donna les noms[4].

Pierre de Fontette.
1219-1286.

Fils aîné de Robert et d'Emeline, Pierre de Fontette était marié à Agnès dès l'année 1236, et c'est au nom de sa femme

1. Commune de Bar-sur-Seine,

2. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 115 v°, 169 r°, 187 v° — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 79, 93, 100.

3. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 140 r°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 84 ; — *Les sires et les barons de Chacenay*, 54.

4. D'Arbois de Jubainville : *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, V, 396, n° 2652.

qu'il revendiqua alors, contre l'abbaye de Montier-la-Celle[1], une partie du terrage de Clérey[2] (*de Clareio*). L'affaire fut arrangée par-devant l'official de Troyes, Etienne, le vendredi après la fête de Sainte-Madeleine. Pierre et Agnès renoncèrent purement et simplement au droit qu'ils prétendaient avoir, et promirent, avec serment, de ne jamais inquiéter les religieux sur ce point[3].

Pierre eut également quelques difficultés avec les religieux de Mores, relativement à une vigne sise au Val Adelin[4], et que le chantre de la cathédrale de Troyes tenait de l'abbaye à titre viager.

Contrairement à ses prétentions, il dut reconnaître, en 1246, par-devant Gauthier Coiches, maieur, et Ponce, prévôt de Bar-sur-Seine, qu'il n'avait aucun droit sur cette vigne, sinon des coutumes et la justice[5].

Indépendamment de ce qu'il tenait du comte de Champagne, et que nous avons relaté ci-dessus dans la notice consacrée à Emeline, Pierre de Fontette avait un fief mouvant de la seigneurie de Chacenay. Ce fief est mentionné dans le partage de ladite seigneurie, qui eut lieu en 1286[6].

Milon de Ville-sur-Arce.
1219-1272.

Frère de Pierre de Fontette, Milon, comme nous l'avons vu plus haut, tenait de lui, à Ville-sur-Arce, la valeur de 40 livrées de terre.

Il tenait également de Robert, seigneur de Jully-le-Châtel[7], trente setiers de grain sur les revenus de Virey-sous-Bar[8] et de Courtenot[9].

En 1272, Milon et Pétronille, sa femme, transigèrent avec les religieux de Mores sur plusieurs différends relatifs à des

1. A Troyes.
2. Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny.
3. Lalore : *Cartul. de Montier-la-Celle*, 99 et 100.
4. Finage de Ville-sur-Arce.
5. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 168 v°. — Lalore : *Chartes de l'abbaye de Mores*, 93.
6. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 98.
7. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.* Longnon : *op. cit.*, p. 17, n° 84.

terres données à l'abbaye sur le finage de Ville-sur-Arce par défunts Jean de la Mothe, chevalier, et Pierre la Biarde, son frère.

La transaction eut lieu par-devant Viard, curé doyen, et Jean Coiches, prévôt de Bar-sur-Seine[1].

Pierre La Biarde.
1249-1270.

Vignier et, à sa suite, M. l'abbé Lalore, semblent n'avoir fait qu'un seul et même personnage de Pierre de Fontette, de Pierre la Biarde et de Pierre Barat, dont nous parlerons plus loin ; mais les *Rôles des fiefs*, publiés par M. Longnon, ne permettent pas la confusion ; les trois seigneurs y sont parfaitement distincts.

Aucun document ne nous fixe sur l'origine de Pierre La Biarde. Il nous paraît cependant très probable qu'il eut pour père Hugues de Ville-sur-Arce, fils de Jean Goriard et frère d'Emeline de Magnant. Il aurait été par conséquent cousin-germain de Pierre de Fontette et de Milon de Ville-sur-Arce.

Vassal d'Emeline de Magnant, comme nous l'avons dit plus haut, Pierre La Biarde, de 1249 à 1252, tenait directement en fief du comte de Champagne, à Ville-sur-Arce, des hommes, des terres, un bois, des vignes, le tout estimé 18 livrées de terre. Il ne devait pas la garde.

Il avait un frère nommé Jean, qui tenait de lui, en arrière-fief du comte de Champagne, la valeur de 60 soldées de terre[2]. C'est sans doute celui que Vignier désigne sous le nom de Jean de la Mothe.

Pierre La Biarde tenait en outre, de la veuve de Girard de Durnay, 60 livrées de terre à Villiers[3] et 10 à Beurey[4].

Dans le même alinéa du *Rôle des fiefs*, immédiatement avant Pierre La Biarde, nous voyons figurer Guillaume et Jean de Ville-sur-Arce, qui tiennent ensemble, de la même dame, à Villiers, 50 livrées de terre[5].

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 193 v°.

2. Longnon : *op. cit.*, 14, n° 68.

3. Villiers-le-Bourg, hameau disparu de la commune de Villy-en-Trodes (Aube), arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

4. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

5. Longnon : *op. cit.*, p. 217 et 218, n. 1122.

Glossaire du Mouzonnais*

C

Criâler, v., criailler, crier fort.

Criâlerie, s. f., cris, plaintes, bavardages plaintifs.

Criâleus, adj., criailleur, piailleur, pleurnichard.

Cri-ion, s. m., crayon.

Crinçon, s. m., grillon, sauterelle. — Petit être : *quel* CRINÇON ! *i n'est mi pus gros qu'rin* !

> Je ne prendrai mie garde au *crinçon*, dont je vos ai oit parler.
>
> (*Bestiaire d'amour*)

> Cicada, qui cantat, *crinchon*.
>
> (*Gloss. Rom. lat.*, XVe *s.*)

Cringnasse, crignasse, s. f., chevelure en désordre. Du vieux français *Crigne*, chevelure, *crins*, cheveux.

> *Crigne* avoit dorée
> Cors pour embracier.
>
> (Moniot de Paris)

> Cele plore et iarmoie
> Tire sa *crine* bloie (blonde).
>
> (Gilbert de Berneville)

Croche-pie(d), s. m., croc-en-jambes. — *J'n'ai iu qu'à li faire in* CROCHE-PIE(D), *il ai chu tout d'suite.*

Crochette, s. f., tranche de pain ordinairement appelée *mouillette*, avec laquelle on mange un œuf, en la *crochant* (ou trempant) dans l'œuf.

Crochie(r), v. tremper, plonger. — J'ai *crochie.* — *Je* CROCHERAI *m'pain das l'bouillon.* — *On* CROCHE *sa plume das l'enc(r)e düvant qu'd'écrire.*

Croïe, s. f., craie.

* Voir page 839, tome VIII de la *Revue de Champagne.*

Et ramenroit on de massonage de *croie.*
(*Arch. adm. Reims*, 1295)

Creta, *croie.*
(*Gloss. Rom. lat., XVe s.*)

Et la prenoit un petit de *croye* qu'il portoit et notoit cette porte.
(*Chevalier de la Tour*)

Et sans prendre charbon ne *croye.*
(Coquillart. — *Perruques*)

Crô-iie(r), v. marquer à la crô-ïe. — *Les soldats ant* CRÔ-IIE *la porte à grange.*

Crô-ion, s. m., marque à la craie ou au crayon. — *Il ai fait des* CRÔ-IONS *plein la couverte dü m'cahier.*

Croire, quelquefois *craire*, v. croire. — Je crois ou je crais, j'croïans — J'croïos, j'croïains — J'croirai ou crérai — J'croiros ou créros — A cro-ïant.

Jamais *creez* moi ne autrui.
(Roncisval)

Si nous armeriens si vous m'en *crees.*
(*Chr. de Rains*)

Si vous me *creies* vous souferries encore.
(*Id.*)

Je ne le *croi* mie, ni jà ne le *crerai.*
(*Serm. de Maurice de Sully*)

Saint Perres, que nous savons et *creons* estre en leu de Saint Père.
(*Amis et Amiles*)

Je me donne au diable, si elle ne disoit tout rasement (net) que je ne *croiois* pas en Dieu.
(*Dialog. de Tahureau*)

Certes jamès ne me *crerrunt.*
(Marie de France, *Lai du frêne*)

Crois (à) et à **Decrois**, que cela augmente ou diminue. — Employé surtout dans les aveux et dénombrements.

Croisette, s. f., la Croix de par Dieu, alphabet où l'on apprenait à lire aux enfants. — Le commencement d'une chose. — *Eh ben ! est-i sage, Louis ? — C'est in parresseux, il a'n est co à la* CROISETTE.

Crôler. — Voyez *Crâler.*

Crompire, s. f., pomme de terre (sur la Chiers). — Voy. *Colombière.*

Croque, s. f., chiquenaude. — On a l'expression : *Canadas à la croque* au sé(l), pomme de terre en robe de chambre, que l'on mange avec du sel.

Croquer, v. donner des croques : au jeu de billes, on lance une bille sur le poing fermé du battu.

Crossette, s. f., béquille, petite crosse. — On dit ironiquement : *quand les pouïes marcherant à* CROSSETTES, comme ailleurs on dit : *quand les poules auront des dents,* pour parler d'un événement qui ne peut se réaliser.

Croupe (se mettre à), s'accroupir, s'asseoir sur les mollets.

Croûton (porter le), déposer un morceau de pain bénit dans la maison qui doit, le dimanche suivant, fournir le pain qui sera bénit et distribué à la messe. — *V'là l'père Chose mort, c'est à mi l'*CROUTON, c'est moi qui mourrai le premier.

Çü, adject. démonst., ce, devant une consonne.

Tout iert as
Sarrasin a *chu* temps là.
(Gaufrey)

Cueingnie(r), plutôt **Cagnie(r)**; v., tourner, remuer, agiter. Se dit surtout du cheval qui, agacé, câgne l'oreille.

Cueud(re) (eu très bref), v. cueillir. — J'cueus, j'cueudans — J'cueudos — J'ai *cueudu* — J'cueudrai, j'cueudros — A cueudant. Rarement : *cueiller* (*eu* toujours bref).

Li Fenix *queult* la buche et le sarment
Par quoi il s'art..
(*Chanson de Thibaut*)

En camp — flori la trovera
Ou el *queut* en contre moi flors.
(*Floire et Blanceflor*)

Et meismes ne désirent mie amonter et *cœuillier* (recueillir) ès malvaises actions....
(*Recueil Taillar,* 1238)

El paumier de la crois *keut* on le fruit de vie.
(*Liv. du Paumier, Anc. textes*)

Li premiers fruis que le cors *keudra.*
(*Id.*)

Celui qui cueillir les fera
Soit perdu pardurablement
Et qui les *cueudra* ensement.
(Godef. de Paris)

Car Perrins se va vantant
Ke de çou dont me vois penant
K'il en *keudra* la graine.
(Jehan Bodel)

Seule demaine grant joie.
Et *queut* la fleur en l'arbroie
Ou ceste chançon commença.
(Huitaces de Fontaines)

S'ele (la nois) chiet
Ou on la *queult* à Penthecouste.
(Watriquet)

Mais ki dou bon fruit veut mangier
Si *keudra* le fruit de saison.
(*Chans. de* Thibaut)

Puis dist que non ara,
Et qu'ele va *quoillier* l'herbe dont garera.
(*Bastars de Buillon*)

Cueûde, s. m., coude.

(allons la) Prier qu'il ait de nous pardon
A nus *keutes*, a nus genous.
(*Jus S. Nicholas*)

Il les prendoit parmy le diestre bras,
Entre le *cuete* et le main.
(Jean d'Outremeuse)

Cugnie(r), v. cogner, frapper, taper. — P. p., *cugnie*. — On trouve *cugnie*, pour cognée, hache.

Besague et *cuignies* en ont od els portez.
(*Thomas le martyr*)

Va, si prend cele *cognie*, si vient après moi.
(*Roman des 7 Sages*)

A la pesant *cuignie* dont li manche est feitis
(*Gaufrey*)

Cui-iie(r) (ki-ier), s. f., cuiller. — Pron. *ki-iie*.

Ains est un home singulier
Si que a tel pot tel *cuillier*.
(*Mir. N. Dame*)

Quilliers de bois ou de fus.
(Et. Boileau, *Liv. des métiers*)

Il s'abaissa si a pris un *cuillier*.
(*Bat. d'Aleschamps*)

Entre la bouche et la *cuillier*
Avient sovent grant encombrier.
(*Fabliau de l'oue*)

Cuirée (kirée), s. f., cuillerée.

fut de tout temps réuni à la paroisse de Gigny-aux-Bois, dont il était secours, annexe ou succursale comme on disait jadis. Bussy a donc toujours eu les mêmes curés que Gigny.

L'église de Bussy, dédiée à saint Denis, premier évêque de Paris, est bâtie en forme de croix. C'est un édifice du XIIIe siècle remanié au XVIe. La longueur totale est de 24 mètres 70 centimètres. La largeur du chœur comme de la nef est de 4^{m}80. La largeur au transept est de 13 mètres. La hauteur sous voûte est de 8^{m}40.

La nef avait jadis trois travées et il y avait des collatéraux. Le transept, qui a deux travées, est complètement voûté.

La chapelle du côté de l'épitre est consacrée à la Sainte Vierge. On y remarque plusieurs pierres tombales sans inscription. La piscine, brisée en partie, était polychromée comme les tailloirs des piliers et les clefs de voûte. Le chapiteau du pilier qui sépare cette chapelle de la nef offre du côté de la chapelle une curieuse sculpture taillée dans la craie ; le genre d'exécution rappelle celui des curieux chapiteaux de l'église du Meixtiercelin. C'est une scène où figurent cinq personnages.

Celui du milieu tient de la main gauche levée en l'air un gobelet, de la droite une cruche ; il va boire et sa figure épanouie indique son contentement de boire un verre de vin.

A sa droite, un autre personnage coiffé d'une espèce de bonnet de coton tient, de sa main gauche levée, une de ces gourdes que les habitants de la campagne emportent aux champs, un crapaud garni de deux oreilles où passe une corde qui sert à la suspendre et par laquelle il la lève en l'air d'un geste qui semble dire : ce n'est que de l'eau. De la droite il tient horizontalement un outil plat garni de chaque côté de dents, et qui sert aux maçons à faire couler le mortier dans les joints. Il paraît assis les jambes tournées vers le précédent. Derrière lui, un fou avec des oreilles d'âne lève la main gauche en l'air, les doigts étendus ; de la droite il tient sa marotte.

De l'autre côté du buveur de vin, à gauche et les jambes tournées vers lui, un autre personnage, tête nue, le montre de la main gauche, d'un air envieux, tandis que de la droite, au lieu de se brosser le ventre, selon l'expression vulgaire, il se frotte la partie opposée.

Derrière lui un autre fou, aux oreilles d'âne, tient de la droite un maillet et, de la gauche, un outil mal sculpté qui paraît être un ciseau à froid.

Ce morceau de sculpture un peu rabelaisienne ne manque

pas d'un certain cachet. Sans doute, c'est une caricature exécutée par une main inhabile ; les membres des personnages manquent de proportion, les figures en sont grossièrement sculptées. Elle nous semble être une protestation des ouvriers contre le sans-gêne du maître-maçon, car nous n'hésitons pas à reconnaître dans ces personnages les maîtres de l'œuvre de l'église, les maçons qui l'ont reconstruite au XVIe siècle, vers 1520 environ.

Sur le chapiteau du pilier, dans l'angle à droite de la fenêtre, on voit deux personnages dont l'un joue du chalumeau. Au-dessus de la porte de la sacristie, sur un autre chapiteau, est sculptée une salamandre.

Sous l'autel de cette chapelle est reléguée une statue en pierre d'un saint tenant de la droite un couteau, et de la gauche un livre la tranche en avant. Est-ce saint Denis, patron de la paroisse? Cette statue est également du XVIe siècle.

De l'autre côté du transept, côté de l'évangile, est la chapelle Sainte-Pétronille, qui a supplanté, nous dirons plus loin dans quelles circonstances, saint Nicolas, évêque de Myre. Dans la fenêtre, il y avait jadis, au-dessus de l'autel, un vitrail dont il ne reste plus qu'un débris d'inscription où nous avons lu : Tout à Dieu. La voûte de cette chapelle rappelle celle de la chapelle de gauche de l'église d'Humbeauville. A l'intersection des liernes et des tiercerets, il y avait jadis des écussons qui ont été grattés. C'était là assurément la chapelle seigneuriale, bien qu'on n'y voie point de pierres tombales.

Le chœur est à cinq pans percés de fenêtres, qui au XVIe siècle reçurent des vitraux ; une seule a gardé les débris suivants : dans la première à droite, du côté de l'évangile, se trouvaient différentes scènes de la vie de saint Denis, évêque de Paris, confondu avec saint Denis l'Aréopagite. Il en reste deux inscriptions :

Ledans Athènes vint prêcher saint Paul.
A Denis très sage demande quel Dieu Inconnu on nomme.

L'autre ne renferme plus que les mots :

Saint de prudence... Denis...... dona...

Du côté de l'épître, on voit une belle piscine du XVIe siècle, bien conservée, grâce à des boiseries qui la dérobaient aux Vandales de 1793. On y voit des salamandres, des fleurs de lys. L'intrados a la forme d'une coquille.

La cloche porte l'inscription suivante :

I. H. S. Maria. Sancte Dionisisi (*sic*) ora pro nobis 1606 H, & P. S, I. de Sommievre & da. de Saint-Belin segneur de se lieu &.

En 1606, en effet, comme nous le dirons, le seigneur de Bussy était Joachim de Sommièvre, marié à Anne de Saint-Belin.

§ 3. — **Fabrique.**

D'après la déclaration faite par le curé de Gigny en 1754, la fabrique de Bussy possédait 3 denrées de terre chaque saison, chargées d'obits et de fondations.

Les biens de la fabrique, soit 7 journels de terre et 2 fauchées de prés, furent loués le 17 février 1790 à Jacques Ravenat, pour le prix de 63 livres. Ces biens furent vendus comme biens nationaux le 24 vendémiaire an IV (27 septembre 1795) à Nicolas-François Damas, pour 100,000 fr. (en assignats !)[1].

§ 4. — **Dîmes. — Usages.**

Les dîmes de Bussy appartenaient au XIIe siècle pour deux tiers au seigneur. Ce lot faisait assurément partie des revenus des barons d'Arzillières, jadis seigneurs de Gigny et de Bussy. En 1372, Ogier de Saint-Cheron et Jeanne de Châlons, sa femme, donnèrent ces dîmes au chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, qu'ils venaient de fonder dans leur château de Gigny. (Voyez plus haut : *Histoire de Gigny.*)

On lit sur un compte de la seigneurie de Gigny de l'année 1499, article Recettes :

« Des grosses dîmes de Bussy esquelles mondit seigneur
« prend les 2/3 : néant, parce que maître Jean de Sommyevre,
« pretre chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite fondée
« d'ancienneté au chastel de Gigny, les tient comme ont fait ses
« prédécesseurs chapelains à charge de 2 messes la semaine. »
(*Archives de la Marne*, *Fonds Arzillières*, E. 274.)

En 1756, l'abbé Loppin, chapelain, affermait ces dîmes 20 pistolles. En 1759, elles étaient louées 290 livres. (De Vaveray : *Election.*)

L'autre tiers des dîmes appartenait au curé de Gigny, qui le louait 10 pistolles en 1756.

1. Archives de la Marne, Biens nationaux.

Le curé possédait en outre les dîmes des novalles ou des terres nouvellement défrichées, les menues dîmes (chanvre, etc.), les dîmes de charnage (porcs, oisons, etc.). En 1759, il louait le tout, y compris un tiers des grosses dîmes, 300 livres. (De Vaveray.)

« Les usages consistent en pâturage sur les mouillis des « trois étangs de la seigneurie[1] pourquoy les habitants payent « 2 sols 6 deniers et une poule par menage complet et moitié « par demi menage. Point d'autres droits[2]. »

Abbé MILLARD.

1. En 1438, il y a quatre étangs : l'Etang de la Saulx, l'Etang brûlé, l'Etang neuf et le Grand Etang. En 1482, il y en avait cinq. En 1750, il n'y en a plus que trois et une carpière.

2. De Vaveray : *Election* ; Courtalon : *Topographie* ; *Bussy*, 346.

Cuitie, s. f., cuitée.

Cul (êt(r)e à). — Exp. Etre à bout de ressources, ruiné, renversé. — On dit de même : *il ai l'*CUL *levé*, il est obligé de fermer boutique.

Culage, s. m., droit qu'un nouveau marié paie à la jeunesse du village où il prend femme pour fêter l'enterrement de sa vie de garçon. — On fête le culage par des coups de feu tirés aux environs de l'église.

Cul d'chin, en grec *cynorrhodon*, mot employé actuellement en Alsace pour désigner le fruit de l'églantier. — La rugosité des pépins explique notre dénomination moins poétique que *rose de chien*, et aussi triviale que *gratte-cul*.

Culot, s. m., le dernier né, qui était au... fond. — *Combin qu'ez d'afants ? Cinq. V'la l'*CULOT.

Culot, s. m., le coin du feu. — *T'ais frad ! mets-tu in peu au* CULOT *don fu*. — Dans la plupart des villages, il y a un quartier éloigné ou retiré qui s'appelle le *Culot*

Cul troumai (à), expression qui indique qu'on fait une culbute, un tour sur la tête, en retombant sur le derrière. — C'est à peu près l'équivalent du « faire panache » des cavaliers. — On dit ailleurs : *cul marie haut*.

Çuruzien, s. m., chirurgien. — Voy. *Suruzien*.

Çute, adj. dém. fém., cette.

Cuvelette, s. f., cuve, petite cuve.

> La *cuvelette* où on l'avoit d'enfance baigné.
> (Froissart)
>
> Et chaioit en une *cuvelair*.
> (J. de Stavelot)

Cuvelée, cuvelettée, s. f., plein une cuve, une cuvelette.

Cuviau, cuvai, s. m., cuveau, cuvier, cuve, baquet. — Le *Cuvai* est un nom de lieudit à Haraucourt.

> En ces ords *cuveaulx*.
> (Villon)
>
> Quant les bouchiers tueront les chevreux et aignaulz, ils auront ung *cuvel* dessoubz la beste.
> (*Ord. Reims*, 1389)

Çuvi-eus, cuvi-euse, adj., qui cuvie — minutieux : *Qué* CUVI-EUS ! *i faut qu'i touche à tout !*

Cuvi-iie(r), v. muser, faire un travail insignifiant ou minutieux. — P. p., *cuvi-iie* ; part. prés., *cuvi-iant* : *Qu'est-ce quü t'*CUVIES *après l'horloge ? Tu vas la dérangie(r). — Epluchie(r) des pois ! c'est mout* CUVIANT ! Ce mot est probablement le vieux verbe *chevir*, traiter, composer, travailler minutieusement.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

L'ANCIENNE BARONNIE

DU THOUR EN CHAMPAGNE

D'après un Aveu de 1390, comparé au Cadastre*

APPENDICE

II

19 JUILLET 1616.

Adveu et desnombrement de la terre, seigneurie, baronnie du Thour en Champagne, ses appartenances et dépendances [1], que mect et baille par devant vous nosseigneurs les gens tenant les comptes à Paris, Damoiselle Gabrielle du Raynyer, fille majeure, dame pour moitié de laditte baronnie du Thour, icelle tenant par indivis avec Charles Cauchon [2], auquel l'autre moitié luy appartient; laquelle baronnie est mouvante en plain fief du Roy notre sire, à cause de son chastel de Ste Manehoult [3], et ceste consiste en héritages, bois, cens, rentes, justice, fief, arrière fief, autres domaines cy après déclarés, lequel laditte Damoiselle Gabrielle du Renier avoue tenir pour moitié dudit sieur Roy à cause de son chastel de Ste Manehould [4].

* Voir page 867, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. Cet aveu, dont nous n'avons qu'une copie moderne, se trouve en original aux Archives nationales, P 185¹, cote XVᶜXLVIII bis. — La copie, faite par le sʳ Méhault, du Thour, au XVIIIᵉ siècle, appartient à M. Courty père, qui nous l'a obligeamment communiquée. Mais cette copie est bien fautive comme orthographe, et incomplète de plus de moitié de la pièce. Nous la donnons cependant ici, mais seulement à titre de renseignement, sans prétendre reproduire le document des Archives nationales.

2. Messire Charles Cauchon, seigneur de Maupas, du Cosson, de Saint-Imoges, baron du Thour, né à Reims en 1566, ambassadeur en Angleterre, mort à Nancy en 1629. — Voir le *Remensiana*, par Louis Paris, et la généalogie de la famille Cauchon, par le comte de Barthélemy, dans les *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, in-8°, Paris, 1882, pp. 207 et 324.

3. Sainte-Menehould (Marne), siège d'un bailliage royal dont relevait le Rethélois, le Porcien, etc.

4. Gabrielle du Raynier tenait la moitié de la baronnie du Thour d'une

Premièrement. Laditte Damoiselle du Rainier advoue tenir du R avec ledit Cauchon le chastel du Thour, basse-cour, dépendances et appartenances d'iceux, lequel chastel est ruiné, et y a seulement en ladite basse-cour une petite maison et un jardin qui sont loués par chacun an six livres ; il y a aussi un colombier en partie ruiné et de nul valeur [1].

Item. Audit le Thour, ladite du Rainier et ledit Cauchon, seigneurs barons dudit lieu, ont toute justice, haute, moyenne et basse, et droit de ressort pour les justices des seigneurs hauts justiciers tenant fief desdits barons ; les appellations desquels justices ressortissent par devant le bailly du Thour, qui doit tenir par chacun an ses assises à tel jour qu'il est avisé, et sont tenus les vassaux desdits barons et leurs justiciers et officiers de comparoire en personne ou par procureur et spécialement fondé, à peine d'amende et de saisie de leurs fiefs.

Item. Droits de los, vente, vesture, amande et confiscation, tonneau, rouage et afforage qui sont enquis, recueillis par un prevot qui en rend par chacun au cens livres à croit et à décroit, excepté toutefois qu'il n'a les confiscations qui sont réservées auxdits seigneurs barons.

Item. Droit de créer, établir et instituer notaires par toute la terre de laditte baronnie, pour recevoir les contrats, testament et autre instrument pour et contre les sujets et demeurant en laditte baronnie et autres.

Item. Le scel et tabellionnage des contrats reçus par lesdits notaires en ladite baronnie; les profits duquel scel appartiendront au bailly du Thour qui en a la garde, et quant à la garde desdits contrats peut valoir par chacun an 50 sols.

Item. Les cens dus au jour S[t] Remy sur plusieurs héritages assis au terroir dudit le Thour, qui vont à croit et à décroit, et valent pour le présent 24 livres par an.

Item. Les surcens et devoirs dus au jour S[t] Martin et valent 40 livres ; les surcens en grain dus audit jour S[t] Martin, et peuvent valoir par chacun an cent septiers froment, cent septiers seigle, et quatre vingt septiers avoinne.

Item. Au jour de Noël sont dus par plusieurs dettenteurs d'héritages (assis) audit le Thour la q antité de quarante huit chapons et quatre poules.

acquisition du 2 juillet 1613. — Sentence de décret des requêtes du Palais adjugeant à Gabrielle du Raynier, dame de Doré, la moitié de la baronnie du Thour, moyennant 28,500 livres. (*Inventaire-sommaire des Archives de l'Hotel Dieu de Paris*, 1866, t. I, p. 263.

1. L'ancien château du Thour se trouvait à proximité de l'église, sur l'emplacement du château actuel ; il s'étendait primitivement au delà, jusqu'au ruisseau, près du pont duquel se trouvait une enceinte avec une tour fortifiée, d'après d'anciennes relations rapportées plus haut.

Item. Y avoit ci devant un moulin à vent audit le Thour qui étoit baillé, à titre de surcens perpétuel pour chacun an au jour St Martin, dix huit livres, et qui est à présent de nul valeur et sans aucuns matériaux [1].

Item. La taille que les bourgeois et habitants sur laditte ville du Thour doivent par chacun an, au jour de Noël, pour étalage qui vient à croit et à décroit et valent pour le présent vingt sols.

Item. Le droit de terrage à prendre sur aucune terre particulière dudit terroire, qui valent l'une des années plus que l'autre et vallent pour le présent trois septiers par tiers froment, seigle et avoine.

Item. Le moulin à eau dudit le Thour qui rend par chacun an quatre vingt quatre septiers par moitié froment et seigle, sur quoi faut rabattre les réparations et entretien d'iceluy qui est banal [2].

Item. Laditte du Rainier et ledit Cauchon, seigrs barons du Thour, ont et leur appartient le tiers de parciere [3], dismes sur les jardins et triages [4] dudit le Thour, qui vaut à croit et à décroit et valent pour le présent huit muids de grain par tiers froment, seigle et avoine payables au jour St Martin.

Item. Un tiers de menus dismes dudit le Thour, qui est loué avec une pièce de prez de la Fontaine moyennant la somme de vingt livres payables au jour St Martin.

Item. Ils ont droit d'étalage sur le grain qui se vend au marché dudit le Thour, qui est une écuelle par chacun septier, qui étoit cy devant loué cent sols, et à présent de nul valeur, d'autant que le marché est inutile [5].

Item. De dépendances de laditte baronnie du Thour, il y a un fief appelé le fief à la Clochette [6], qui s'est par ci devant tenu par aucuns vassaux et depuis rendu à laditte baronnie, comme en pareil un autre fief appelé l'arrière fief Guiot Gerauz [7], et consiste

1. *Le moulin à vent*, écart actuel de la commune, maison sans traces de l'ancien moulin. Il figurait cependant encore sur la carte de Cassini. — La carte de l'Etat-major indiquait deux moulins à vent à proximité du Thour, l'un vers Bannogne, l'autre vers le bois du Chesnois.

2. Il n'existe plus depuis longtemps de moulin à eau sur le terroir du Thour. Il y en avait plusieurs autrefois, l'un probablement au-dessous du village, et l'autre sur le ruisseau au lieudit Châtillon.

3. « *Parciere*, c'est le nom d'un droit qui se perçoit sur la récolte des fruits produits par des héritages, et qui tient une sorte de milieu entre la dîme et le champart. » Denisart, *Collection de Jurisprudence*, 1771, t. IV, p. 570.

4. *Triège* ou *triage*, locution encore employée dans le pays pour désigner un canton ou assemblage de terres sur le terroir.

5. Aboli longtemps avant la Révolution, le marché du Thour n'a laissé aucune trace, si ce n'est une assez grande place publique.

6. Il n'existe aucun lieudit du terroir sous ce nom.

7. Même remarque.

en six vingt dix jours de terre ou environ et sont loués ensemble moyennant la quantité de six vingt septiers par tiers froment, seigle et avoine par chacun an payable au jour S[t] Martin d'hiver.

Item. Un autre fief appelé Guyot Noault[1], qui a été aussi rendu à laditte baronnie et se nomme pour le présent la Petite Cense, qui consiste en quatre vingt seize jours de terre en plusieurs pièces et tenu par chacun an de louage la quantité de quatre vingt trois septiers par tiers froment, seigle, avoine, payable au jour S[t] Martin d'hiver.

Item. Une Cense appelée la Grande Cense[2], à laquelle il soulloit avoir une maison, grange, estable, cour, qui est de longtemps à démolir et ruinée, et consiste en neuf vingt douze ou quinze jours de terre et une petite pièce de prez, qui est louée à plusieurs personnes qui en rendent par chacun an au jour S[t] Martin d'hyver la quantité de neuf vingt dix septiers par tiers froment, seigle et avoine.

Item. Il soulloit avoir du temps passé trois étangs audit le Thour, sur le cours de l'eau venant de Nizy le comte[3], deux desquels sont rempli, et un en nature de prez, fossoyé et plansonné, appellé le grand prez, l'un appelé le prez Fontenois et l'autre appelé le prez de Laselle[4] et peuvent contenir environ quarante arpens, qui sont loués la somme de deux cens livres.

Quant à l'autre et troisième étang, il est en partie rempli et le reste sert pour la retenue des eaux qui font tourner et moudre ledit moulin dudit le Thour.

Item. Il soulloit avoir un four banal, qui est pour cejourdhuy fondu (et de) nul valeur.

Item. Environ quatre vingt arpens de bois taillis, assis aux environs dudit le Thour, appelés le bois du Chennois[5], dont les

1. Même remarque.

2. La *Grande Cense* était la vaste maison de culture, sise dans le haut du village, appartenant aujourd'hui à la famille Mouras, et qui resta jusque vers 1850 la propriété de la famille de Virieu.

3. *Nizy-le-Comte* (Aisne), village distant d'une lieue environ du Thour, au delà du hameau de Béthancourt, et d'où découle dans un vallon un ruisseau autrefois sans doute plus abondant. Bien qu'il ait pour affluent le ruisseau de Sévigny-Waleppe, il est maintenant à sec presque tous les étés.

4. La section de Béthancourt et de la ferme de La Croix ont encore pour lieuxdits : *Les Terres Fontaine*, *La Fontinette*, *L'Étang de la Croix*, qui indiquent l'emplacement d'anciens étangs totalement disparus. Le nom de *Laselle* n'existe plus sur le terroir. Le pré Fontenoy, section E.

5. Le bois du *Chesnois*, qui figurait sur la carte de Cassini et sur celle de l'Etat-major, se trouvait au nord-est du Thour, vers Mouchery (Aisne), et n'a été défriché qu'après la vente des domaines de l'ancienne seigneurie, vers 1862. Il reste encore alentour quelques garennes et plusieurs beaux arbres. On y a retrouvé récemment les traces d'une habitation.

couppes sont réduites à présent par chacun an à huit jours de bois et vallent chacune coupe d'ycelle deux cents livres.

Fin pour le Thour.

TERROIRE DE VILLERS DEVANT LE THOUR[1]

Item. En la ville et terroire de Villers devant le Thour, y soulloit avoir plusieurs seigneurs, de sorte qu'aux barons du Thour n'appartenoit qu'une partie de la seigneurie dudit lieu et les autres parties étoient tenus et occupés par d'autres qui les tenoient en fief du baron et arrière fief du Roy, et à présent toutes les parties sont jointes et réunies à laditte baronnie et jouissent les barons de la totalité qui consiste en haute et basse justice pour laquelle exercer il y a mairerie, échevin, procureur d'office et sergent; les appellations de jugement et les exploits desquels ressortissent pardevant le bailli dudit le Thour.

Item. Droits de lods et vente, vesture, amande, confiscation, tonneuz, rouage, afforage, pour lequel droit d'afforage est du ausdits seig^rs^ barons, de chacune pièce de vin que l'on vend en détail, tant du cru de la ville de Villers que de dehors, deux pots de vin et peuvent valoir trente cinq livres.

Item. Les bourgeoisies qui se payent au jour St Remi par le demeurant audit Villers, qui vont à croit et à décroit, et peuvent monter chacun an à quarante quatre septiers avoine et quatre vingt huit poules.

Les cens qui se lèvent audit jour St Remy et peuvent monter pour chacun an à six livres et les surcens huit livres.

Item. Y a plusieurs héritages audit Villers chargés de chapons par chacune année au jour de Noël, qui peuvent monter à vingt chapons dont à présent ne sont reçus qu'un.

Item. Deux pressoirs à presser vin, qui sont bannaux, qui peuvent rapporter trente livres[2].

Item. Audit Villers, y a une cense appartenant audit baron appelée la Grande Cense[3], qui consiste à cent jours de terre, et rend par année 90 septiers par moitié froment, seigle et avoine et six chapons.

Item. Une autre cense appelée la Petite-Cense[4], contenant soixante jours de terre en plusieurs pièces et rend 39 septiers, moitié seiglé et avoine et un septier de pois.

1. Commune du canton d'Asfeld, distante d'une lieue du Thour, vers le sud.

2. Le vignoble de Villers, assez étendu naguère, est réduit depuis dix ans à une très minime portion de son ancienne étendue.

3. La *Grande Cense*, maison de culture dans le village, nous ignorons laquelle.

4. Même remarque.

Item. Le moulin à vent dudit Villers est baillé à surcens perpétuel par chacun an vingt quatre septiers, moitié froment et seigle, et quatre livres en argent [1].

GRAND CHAMP [2]

Item. Appartient auxdits seigneurs barons la moitié de la terre et seigneurie de Grand Champ, qui est mouvant de laditte baronnie et a été réuni et remise au domaine dudit baron, et quant à l'autre moitié elle est mouvante du comté de Portien, laquelle moitié de seigneurie qui appartient audit seigneur consiste en haute justice, moyenne et basse, deffaut d'amande, confiscation, rouage, afforage, tonneux, terrage, bois, moulin et vin, et est la part de ladite D^elle^ du Rainier à présent affermée à trente six livres et la part dudit Cauchon à pareille somme.

HERPY [3]

Item. Lesdits barons à cause de leur baronnie ont droit de prendre et recevoir par chacun an au jour St Remi et St Hilaire [4], sur tous et un chacun les bourgeois et demeurant au village d'Erpy, maire, échevin, sergent dudit Erpy, six deniers de parisis de redevance annuelle et perpétuelle, octroyée auxdits habitants d'Erpy loy et faculté d'abreuver leurs bestiaux au ru du moulin du Thour et autre juste cause, lequel droit peut valoir par chacun an à présent 50 sols parisis et se doit recueillir par ledit maire d'Erpy et délivrer auxdits barons ou leurs fermiers, et est le payement de ladite redevance difficile à percevoir.

SAINT GERMAIN MONT [5]

Item. Tiennent desdits barons en fief, foy et hommage, et en arrière fief du Roy, Pierre de Conflans, seigneur de Saint Germain Mont, Dame Henriette de la Vieville, Dame du Bois de Hart [6].....

1. Il y avait jadis deux moulins à vent à Villers, aux deux extrémités du village. Ils ont disparu l'un et l'autre depuis plus de cinquante ans.

2. *Grandchamp*, commune du canton de Novion-Porcien, à l'entrée de la forêt de Signy, distante du Thour de cinq à six lieues. — Il y a sur le terroir de Saint-Germainmont plusieurs lieuxdits du même nom.

3. Commune du canton de Château-Porcien, sur la rivière d'Aisne, distante du Thour de deux lieues. Le terroir d'Herpy se prolongeant très loin dans la direction du Thour et de Bannogne, on s'explique que les troupeaux aient pu venir s'abreuver jusqu'au ruisseau du Thour.

4. Fête double de saint Remi et de saint Hilaire, au 13 janvier. — La fête de saint Remi, au 1er octobre, est dite fête au chef d'octobre.

5. *Saint-Germainmont*, commune du canton d'Asfeld, dont le terroir est contigu à celui du Thour, et le village distant d'une lieue environ.

6. *Le Bois de Hart*, sur le terroir de Hannogne. Henriette de la Viéville était en même temps dame d'Hannogne. Voir plus loin. — Les noms des

Le Bossut, seigneur de Sery et de S[t] Marcq, et Maître François Rogier, prestre et chanoine de Reims, et François Daguerre, écuyer, sieur de Villette, seigneur de Juzancourt, et autres de leurs fief, terre et seigneurie, à savoir la ville, terre et seigneurie de S[t] Germain Mont en toute justice, haute, moyenne et basse, et la place et lieu où étoit par cy devant appellée la Maison, des terre et fossez d'entour d'icelle, qui est à présent en nature de prez et se baille à ferme avec le terrage dudit S[t] Germain Mont [1].

Item. La mairie dudit lieu, baillée à ferme avec le droit de vente sur tous les héritages qui se vendent audit S[t] Germain Mont, qui est vingt deniers pour livres, excepté que les terres qui sont sujetes à terrage n'en sont point tenues.

Item. Y soulloit avoir un four bannal, lequel y a longtemps qui est en ruyne et pour ledit droit il en a été fait composition volontaire avec les bourgeois dudit lieu, pour laquel ils sont exempts moyennant que chacun bourgeois et chef d'autel qui y sont trouvés demourants au jour de Noël, doivent au seig[r] baron tous les ans, tant qu'il leur plaira tenir cet accord, vingt deniers par an.

Item. La rivière qui se prend aux allées depuis le moulin Bricquemont [2].

Item. Sur la rivière deux moulins à bled, avec maisons, jardins, saulsoies [3].

Item. Le terrage de ladite ville qui croit et décroit et se prend pour ledit terrage la dizième gerbe.

Item. Vingt muids de froment de rente par chacune année, dû au jour S[t] Remi chef d'octobre, sur tous les héritages dudit S[t] Germain Mont et terroire [4].

autres co-seigneurs de Saint-Germainmont ont été transcrits sur notre copie d'une manière peu lisible, notamment ceux qui étaient en même temps seigneurs de Sery et de Juzancourt. — Le nom de François Rogier, chanoine de Reims, indique la longue possession d'une partie du domaine par la célèbre famille rémoise des Rogier, dont les biens échurent en dernier lieu à la famille Thierion qui les vendit vers 1868.

1. L'ancienne maison forte de Saint-Germainmont devait se trouver sur l'emplacement de l'Hospice Linard, ancienne demeure de la famille Rogier, au-dessous de laquelle se trouve encore le Bois du Seigneur, jusqu'où pouvaient s'étendre les fossés et dépendances de l'ancien château.

2. L'ancienne cense de *Briquemont* était située à l'endroit nommé jusqu'aujourd'hui *Fontaine Brimont*, à 1,500 mètres au nord de Saint-Germainmont, à la naissance d'un ruisseau remarquable par la limpidité de ses eaux.

3. Il n'existe plus qu'un seul moulin actuellement en amont du village ; ceux qui se trouvent en aval sont les moulins des Barres et du Thénorgues ou Ténor.

4. Cette rente, dite des *vingt muids*, a été perçue jusqu'à la Révolution au profit du seigneur de Saint-Germainmont, qui était en dernier lieu le marquis de Gamaches. — Le *muid*, mesure de grain par estimation, comprenait douze septiers à Paris.

Item. Douze livres en parisis, dûs par chacun an au jour de Noël, dont les dits seigneurs n'en persoivent que deux livres parisis, et le prieuré de la Prele le reste [1], et se payent lesdites douze livres par ceux qui payent ladite rente de froment et par chacun septier douze deniers.

Item. Les menuz cens, dûs audit lieu le jour S[t] Remi, qui se payent sur plusieurs héritages, tant maisons, jardins, masures, terres, vignes que prez, que sont tenus payer les deptenteurs audit Thour sous peine d'amende de deux sols six deniers portant lots et vente.

Item. Au jour S[t] Martin d'hiver autres menuz cens par chacun an, sur autres héritages, qu'on est tenu audit jour payer portant lots et vente.

Item. Autres menuz cens dûs au jour de Noël par chacun an sur plusieurs autres héritages, chargés de lods et vente.

Item. Soulloit estre dû sur plusieurs pièces d'héritage en la ville et terroirre dudit S[t] Germainmont, au jour de Noël, six vingt dix poules et quatre vingt chapons, mais à présent ne se paye que trente six poules et un chapon.

Item. Une cense appelée la Grande Cense, consistant en environ cent dix jours de terres labourables et dix sept quartels de prez qui valent par chacun an, au jour S[t] Martin d'hiver, neuf muids et demi de grain par tiers froment, seigle et avoinne.

Item. Une autre cens appelée la Petite Cense consistant en 14 jours de terre labourable en plusieurs pièces et demi jour de prez, qui rend par chacun an, au jour S[t] Martin d'hiver, trois septiers froment, sept septiers seigle et huit septiers avoine.

Item. Une pièce de prez dit Le Clousau, contenant sept jours demi [2].

GOMONT [3]

Item. En la ville de Gomont un septier froment, un septier d'orge au jour S[t] Remi, qui se payent sur certaines pièces d'héritages appelées Le cour Limon [4].

Item. Le tonneuz, pois, mesure, vinage et afforage qui valent à croître et à décroître..... (Le chiffre manque.)

1. Le prieuré de *La Presle* était situé dans la prairie, entre Juzancourt et Asfeld, sur le terroir de cette dernière commune. Voir sur les destinées de ce petit monastère ruiné dès le XV[e] siècle, les renseignements publiés avec son cartulaire par M. l'abbé Carré dans la *Revue de Champagne et de Brie*, années 1892 et 1893.

2. *Le Clouseau*, clos entouré d'eau, terme fréquemment employé dans les lieux bas et marécageux, mais qui ne se retrouve pas sur le cadastre de Saint-Germainmont.

3. *Gomont*, village à 6 kil. du Thour, situé sur l'Aisne, dont la seigneurie appartenait à l'Hôtel-Dieu de Reims.

4. *Le cour Limon* ou *La cour Simon* (?)

Item. Trois pressoirs à pressurer vin.

Item. Dix quartels de vignes en plusieurs pièces en une fosse appellée la Voie du Bois.

JUZANCOURT [1]

Item. Au jour de Noël, par chacun an ung quartel avoyne sur une maison à Jacques Brilliot, assise à Juzancourt, appartenant aux hoirs Jobart.

Item. Y avoit cy devant une maison, cour, jardin, ainsi qu'elle se comportoit, près l'église dudit lieu, qui joignoit d'une part à la grande rue, laquelle maison est du tout ruynée et debastye, et la place vendue à quelques particuliers habitans.

HANNOGNE [2]

Item. La terre et seigneurie de Hannogne, qui est pareillement tenue desdits seigneurs barons du Thour, par la dite dame Henriette de la Vieville [3], consistant en ce qui s'en suit :

La ville, terre et seigneurie de Hannogne en toute justice, haute, moyenne et basse et les appartenances et dépendances, pour laquelle exercer il y a maire et échevin, laquelle mairie se baille à ferme avec le droit de lods et vente, et bourgeoisie que doivent ceux qui ont héritage audit lieu par chacun an, au jour St Remi, d'un quartel froment et quatre deniers parisis argent.

Item. La maison, étable, cour, jardin de la Cense de Moitié [4], consistant en terres labourables, qui rend par chacun an vingt septiers froment, vingt septiers seigle, vingt septiers avoine, trois livres de cire et trois livres en argent.

Item. Une autre cense, appelée la Grande Cense [5], en laquelle n'y a maison, n'y a grange ; et se consiste en cent jours de terres labourables et rend neuf muids de grain, douze septiers pour muid par tiers froment, seigle et avoine.

Item. Droit de terrage sur plusieurs héritages pour lesquels est due la dizieme gerbe, qui est baillé à ferme et va à croître et à décroître, et vaut pour le présent neuf muids six septiers de grain par tiers froment, seigle et avoine.

Item. Ladite dame de la Vieville, à cause de sadite seigneurie d'Hannogne, soulloit avoir vingt trois muids de froment, telle que l'on a accoutumé à payer en ladite ville, qui sont descontinué pour

1. *Juzancourt*, village à la même distance du Thour, vers Asfeld, qui possédait de longue date deux châteaux où résidaient plusieurs seigneurs.

2. *Hannogne*, commune du canton de Château-Porcien, à deux lieues du Thour, au delà de Bannogne.

3. Indiquée déjà plus haut comme possédant partie de la seigneurie de Saint-Germainmont.

4. *Cense de Moitié*, nom actuellement inconnu sur les lieux.

5. *Grande Cense*, avec bâtiments, probablement dans le village.

raison que feu Maître Henry Grandprez les quitta pour trente ans, finissant en l'an IIII^cLXVI, pour raison que tout le temps le pays, de mesme la ville d'Hannogne étoit brûlé, depuis lequel tems laditte ville a toujours été en main de douaire, lequel froment laditte dame prétend ci après recouvrer desdits bourgeois [1].

Item. Un jardin appelé La Mothe [2], qui a été baillé à cens à quarante sols, payable au jour S[t] Remi d'octobre.

Item. Les cens sur plusieurs héritages payables audit jour, portant lods et vente, et valent quarante livres.

. . . .

(Ici s'arrête la copie que nous possédions, mais la pièce sur parchemin des Archives nationales est beaucoup plus longue. Elle comprend, en effet, 18 feuillets, dont les sept premiers seulement sont transcrits ici. — Il nous a été impossible de compléter à temps et de rectifier ce document dans toute son étendue, mais nous pouvons signaler ici ce que contient d'essentiel la partie manquante : 1° Nombreuses redevances à Hannogne, où se trouve un fief appelé *Haguin* ; — 2° Autres redevances à Villers devant le Thour, où se trouve un fief appelé *Saint-Marcq* ; — 3° Moitié de la seigneurie de Saint-Fergeux, appartenant aux enfants de Charles de Vuesle ; — 4° Divers fiefs sur le terroir du Thour, dont celui de *Neuflize*, le plus important, est ainsi désigné : « Item. Tient en fief desdits sieurs barons André Goujon, écuyer, seigneur de Bouzy, un fief assis en la ville et terrouer du Thour, appelé le fief Neufglise, consistant en une maison, cour, grange, estables, jardin, lieu et pourpris, comme elle se comporte, assise audit Thour en la rue de l'Allemagne, tenant d'une part les héritiers Simon Vuatepaste et d'autre part à Jehan Gaultier... la quantité de deux cent jours ou environ de terre qui sont baillez à louage et rendent par chacun an 12 muids de grain par tiers froment, seigle et avoyne... » ; — et 5° Divers fiefs et rentes au terroir d'Amagne, « l'un desquels fiefs tient dame Claude de Moy, com-

1. L'aveu rendu par Anne de la Rue en 1572 contient une mention analogue : « Item led. sieur d'Escry soulloyt avoir 23 muidz de froment tel que on a accoustumé de payer en ladicte ville, qui sont discontinués pour raison que feu messire Henry de Grantpré les quicta pour trente ans finissant l'an quatre cens soixante six, pour raison que tout le pays et mesme ladicte ville de Hanongne estoit bruslée, depuis lequel temps ladicte ville a toujours esté entre les mains de douairières, lequel froment ledict sieur prétend cy après recouvrer desdits bourgeois. » *Archives nationales*, P 184[3], cote XV^cXI. — La dame de la Viéville avait aussi l'intention, d'après ce partage, de récupérer une rente qui avait été suspendue par un seigneur du lieu, probablement Henri de Grandpré, pendant trente ans, de 1436 jusqu'en 1466, c'est-à-dire dans les temps calamiteux qui suivirent la Guerre de Cent ans.

2. *La Mothe*, l'ancienne motte féodale probablement.

tesse de Chaligny, etc... », ainsi que des redevances fixées sur les précédents aveux.)

. . . .

Fait ce 19e jour de juillet 1616.

Signéz : G. du Raynier[1].

Pardevant Jean Desnotz et Jacques Mahieu, notaires et gardes-nottes du Roi nostre sire en son chastelet de Paris, soussignés, fut présente en sa personne Gabrielle du Rainier, fille majeure, demeurant ordinairement à la ville de Tours, étant de présent à Paris, Dame pour moitié de la terre et baronnie du Thour, tenu par indivis avec Charles Cochon, auquel l'autre moitié luy appartient, laquelle Damoiselle Gabrielle du Rainier a advoüé et advoüe tenir en plain fief, foy et hommage du Roy notre sire, à cause de son chastel de Ste Manehould, la moitié par indivis à elle appartenant en pareille tenue avec ledit Charles Cochon de laditte terre, seigneurie et baronnie du Thour en Champagne, ses appartenances et dépendances à plein et par le menu spéciffié et déclaré au dénombrement par elle fait d'ycelle terre et baronnie dessus écrit, qu'elle a signez de sa propre main et seing manuele dont elle a accoutumé user en toutes ses négoces et affaires, et si plus y en a, plus en advoue ycelle damoiselle Gabriel du Rainier tenir dudit seigneur le Roy, protestant par elle ou par cy après il viendroit à connoissance plus de droit en laditte terre et seigneurie, ses appartenances et dépendances, que ledit dénombrement cy dessus écrit n'en contient, d'en bailler aveu sitôt qu'il sera venu à sa connoissance et notice, promettant, renonçant, etc. Fait et passé à Paris, en l'étude des notaires soubsignés l'an 1616, le 19e juillet avant midy, et a signé en la minute : Signez : Desnotz et Mahieu, notaires, avec griffe et paraphe.

Plus bas est écrit :

Collationné du présent aveu et dénombrement. Acte fait au semblable d'iceluy étant en la Chambre des Comptes, lequel est renvoyé au bailly dudit Victry ou son lieutenant à Sainte Manehould pour être vériffié selon ainsi qu'il est constant en l'expédition de la Chambre du jour d'huy cinqe septembre mil six cents dix huit, par moy conseiller du Roy et auditteur de ses comptes soussignez, Leferon.

Collationné par nous, Ecuier, conseiller secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, sur l'original dudit Aveu et Dénombrement étant aux archives de l'Hôtel Dieu de

1. Gabrielle du Raynier posséda la baronnie du Thour de 1613 à 1642, date de sa mort qui nous est fixée par un extrait des registres mortuaires de l'église Saint-Eustache de Paris, certifiant que le mercredi 9 avril 1642, Gabrielle du Raynier, dame de Doré, a été inhumée dans l'église en la chapelle de N.-D. de Bon-Secours. (*Inventaire-sommaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1866, t. I, p. 262.)

Paris à présent et soussignez et à lui à l'instant rendu ce dix mars mil sept cent soixante quatorze. Signéz : LE BUISSON et VARIN.

(*D'après une copie moderne de la pièce, dont un original se trouve aux Archives nationales*, P 185[1], cote XV XLVIII bis.)

(*A suivre.*) Henri JADART.

DOCUMENTS SUR BOUILLON

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les Archives du Ministère des Affaires Etrangères renferment, à la suite de la Correspondance politique d'ALLEMAGNE, un fonds particulier où sont classés, par pays, les documents relatifs aux petites principautés : dans ce fonds se trouvent quatre volumes de pièces concernant le duché de BOUILLON. Les documents qu'ils contiennent se rapportent pour la plupart aux trois derniers siècles. Voici, d'après l'Inventaire sommaire en cours d'exécution, l'analyse des trois premiers de ces volumes, cotés : ALLEMAGNE, PETITES PRINCIPAUTÉS, 15, 16, 16 A. Quant au volume 16 B, dont les documents portent sur les dates 1819-1846, les règlements qui régissent le dépôt n'en permettent pas jusqu'ici la communication.

A ces quatre volumes fait suite un volume concernant la seigneurie de MUNO, limitrophe du duché de Luxembourg et du duché de Bouillon, et dont la souveraineté fut disputée au XVIIIe siècle entre ces deux principautés. Ce volume renferme, en copies, nombre de pièces des XIVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, produites dans cette contestation pour établir les droits de Bouillon. Abel RIGAULT.

---

15. — *1243-1790.* — Lettres de protection de Robert, évêque de Liège, pour les villages d'Auloit et Romont (juillet 1243). — Concordat entre l'évêque de Liège et Henri-Robert de la Marck, prince de Sedan (1573). — Lettres de protection de Henri IV et Louis XIII pour Sedan (1606, 1641). — « Négociation de l'accommodement et traité du duc de Bouillon avec le Roi » (1641). — Echange de Sedan et Raucourt entre le roi et le duc de Bouillon (1651). — Extrait du testament du maréchal de Turenne. — Arrêts du Conseil d'Etat remettant le duc de Bouillon en possession de son duché (1678). — Fondation de l'hôpital de la Miséricorde à Sedan (1703). — Mémoire au sujet de la contestation entre les maisons de Bouillon et de Noailles (1717). — Concordat entre les

principautés de Sedan et de Bouillon (1720). — Différend du duc de Bouillon avec l'évêque de Liège : droits sur l'abbaye de Saint-Hubert ; limites avec le Luxembourg (1748-1768). — Honneurs à rendre au duc par la garnison française du château de Bouillon (1755). — Violation de territoire (1772). — Exercice de la religion protestante dans le duché de Bouillon (1777). — Pétition des protestants de Sedan au Roi (1782. — Fortifications de Bouillon (1785). — Constitution du duché de Bouillon par l'assemblée générale (mai-août 1790). — Réclamation des possesseurs de fiefs dans le duché de Bouillon à Montmorin (1790).

1 vol. in-fol. — Originaux, minutes, copies, 5 imprimés des XVII[e] et XVIII[e] siècles ; 319 folios.

16. — 1791-1818. — Réclamations des possesseurs de droits fonciers. — Nouvelle constitution du duché de Bouillon. — Garnison française de Bouillon. — Contestation entre la France et Bouillon sur la possession de Saint-Menges, Hayon et Dohan (1791). — Prieuré de Saint-Pierre de Bouillon (1792). — Subsistances. — Assignats. — Projet de république ardennaise, par Pirson ; — demande de réunion à la France. — Constitution (ventôse an II) ; adresses au peuple bouillonnais, propositions de loi. — Société populaire de la commune de Bouillon ; différend avec la municipalité. — Pillage des églises et maisons religieuses. — Discours prononcés à la fête des Récompenses (5[e] jour complém. an II). — Troubles de Bouillon (an II et an III) : procès Wissenbruch, Chauchet, etc. — Demande de J.-L.-C. Godefroy La Tour d'Auvergne à la Convention en restitution de ses biens (an III). — Réunion de Bouillon à la France (an IV). — Situation du duché de Bouillon en 1815. — Consultation sur la « substitution » du duché souverain de Bouillon (1816). — Contestation entre le duc de Bourbon et le prince de Rohan (conférences d'Aix-la-Chapelle, 1818).

Originaux, minutes, copies, 20 imprimés des XVIII[e] et XIX[e] siècles ; 365 folios.

16 A. — 1791-1818. — Constitution du duché de Bouillon (1791). — Répartition du territoire de Bouillon (an V). — Attribution du duché de Bouillon : évacuation par les autorités civiles et occupation par les troupes françaises (1814-15). — Limites assignées à la France ; difficultés administratives ; contestations au sujet des communes d'Alle, Sugny, etc. — Contestation entre Philippe d'Auvergne, amiral de Bouillon, et le prince de Rohan sur la possession de Bouillon : proclamations, mémoires, réclamations des prétendants (1814-1816). — Contestation entre le prince de Rohan — et le duc de Bourbon et ses co-intéressés, le prince de la Trémoille et le prince de Beauvau-Noailles-Poix (1816-18).

Originaux, minutes, copies, 6 imprimés de XVIII[e] et XIX[e] siècles ; 309 folios.

17. — *Bouillon et Muno.* — *1310-1783.* — Contestations entre le duché de Bouillon et le duché de Luxembourg au sujet de la souveraineté de la seigneurie et prieuré de Muno (1737, 1768, 1782) : copies de pièces du XIVe au XVIIIe siècles servant à établir les droits de Bouillon.

Originaux, minutes copies, 7 imprimés du XVIIIe siècle ; 370 folios.

NÉCROLOGIE

Le jeudi 17 décembre ont été célébrées, à Mareuil-sur-Ay (Marne), au milieu d'un grand concours de population, les obsèques de M. René Griffon, ingénieur au corps des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux de Port-Arthur, ingénieur-conseil du gouvernement chinois, mort à Tché-Fou (Chine), le 7 octobre dernier, dans sa trente-septième année.

Le deuil était conduit par le père et le frère du défunt et par M. Adrien de Montebello, député. Les cordons du poêle étaient tenus par le sous-préfet de Reims, spécialement délégué par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, M. Fernand de Montebello, le commandant d'Amade, ancien attaché militaire à Pékin, et le capitaine Cheminot, attaché à l'état-major général de l'armée.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. Adrien de Montebello, député, le commandant d'Amade, M. Croizade, et M. Gachet, ancien premier secrétaire de notre légation de Pékin.

Originaire de Mareuil, René Griffon avait été l'un des plus brillants élèves du lycée de Reims ; en 1878, il obtint le prix fondé par M. Rouget-Liénard, et fut reçu en même temps aux Ecoles polytechnique et Centrale.

Il a attaché son nom à la construction du port et de l'arsenal de Port-Arthur, et, parmi les autres travaux accomplis par lui pour le compte du Céleste-Empire, depuis 1887, il faut signaler la rectification du Hong-Ho, important et turbulent affluent du Peï-Ho, opérée à la demande de Li-Hung-Tchang, alors gouverneur du Pe-Tchi-Li.

La perte de M. Griffon, survenue en pleine jeunesse, sera vivement ressentie par les nombreux amis qu'il avait en France comme en Extrême-Orient.

* * *

Ces jours derniers est mort subitement, à Blida, M. Muller, ancien secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie, officier de la Légion d'honneur.

M. Muller était né à Charleville, le 21 octobre 1834. Il était fils d'un professeur du collège municipal carolopolitain.

Toute sa carrière s'est écoulée au service de l'Administration algérienne, dans laquelle il était entré en 1864 et où il laisse les meilleurs souvenirs.

Il fut nommé secrétaire du Conseil de Gouvernement en 1867 ; chef de bureau en 1878 ; conseiller de Gouvernement en 1883 ; délégué à l'Exposition universelle de 1889. En 1894, il avait été

appelé aux importantes fonctions de secrétaire général, fonctions qu'il a occupées jusqu'au mois d'avril dernier.

*
* *

Les obsèques du général de division Davenet, mort à Bologne (Haute-Marne), où il s'était retiré depuis 1885, ont eu lieu, le 22 décembre, à la cathédrale de Langres. Les honneurs militaires ont été rendus, et le général Garcin, commandant la 13e division à Chaumont, a prononcé des paroles émues sur la tombe de son vieux camarade du Mexique.

Le général défunt, fils d'un médecin de Châteauvillain, était né dans cette ville le 19 mars 1821. Engagé volontaire, en 1842, au 23e régiment d'infanterie, il entra cette même année à Saint-Cyr d'où il sortit pour entrer à l'Ecole d'état-major, cinquième d'une promotion qui a donné plus de quarante généraux à la France. Lieutenant d'état-major en 1847, lieutenant stagiaire au 6e léger en Algérie l'année suivante, capitaine en 1850, il fut nommé à la brigade topographique de l'armée d'Orient en 1854. Le général en chef l'attacha à son état-major et il assista aux batailles de Balaklava, d'Inkermann et de Sébastopol. Sa belle conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur. A son retour de Crimée, il fut attaché à la division d'Alger et en 1862 à la division du corps expéditionnaire du Mexique.

C'est de cette époque que datent ses rapports intimes avec le général Félix Douay. Il prit part à tous les combats de la 2e division au Mexique et fut cité trois fois à l'ordre du jour. Blessé au siège de Puebla, il fut nommé chef d'escadron en mai 1865 et officier de la Légion d'honneur.

Revenu en France avec le grade de lieutenant-colonel, il fut nommé chef d'état-major de la 4e division au camp de Châlons, et en 1870 sous-chef d'état-major du 7e corps. Prisonnier à Sedan avec le général Douay, il revint d'Allemagne pour remplir les fonctions de major de tranchée au 4e corps de l'armée de Versailles.

Colonel après la Commune, il fut nommé, en 1873, chef d'état-major du 6e corps. Dans la formation de nos corps d'armée, il donna toute la mesure de ses grandes capacités. Promu au grade de général de division en 1883, il fut hautement apprécié et estimé des six commandants qui se succédèrent au 6e corps, les généraux Douay, Clinchant, Saussier, de Courcy, Chanzy et Février.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1879, grand-officier en 1885, il fut l'année suivante admis à la retraite.

Ce héros modeste qui ne parlait jamais de lui, est mort chrétiennement, comme il avait vécu, laissant à ses enfants et à son pays l'exemple d'une vie toute de droiture et d'honneur.

*
* *

Le 19 décembre est décédée à Cormontreuil, près Reims, dans

sa quatre-vingt-douzième année, Mme veuve Balsamie Delbeck-Barrachin.

Les obsèques ont eu lieu le 22, à Reims, en l'église Notre-Dame.

Mme Delbeck est morte en pleine possession de ses facultés dans sa propriété de Cormontreuil, qu'elle habitait constamment depuis une dizaine d'années.

Née en 1805, elle était la petite-fille de M. Ponsardin, qui fut mêlé, en qualité de maire, à tous les événements de l'histoire de Reims pendant la fin du premier Empire et les premières années de la Restauration. Aussi avait-elle conservé des souvenirs très précis de toute cette époque. Servie par une mémoire excellente, elle aimait à parler de tous ceux qu'elle avait connus au cours de sa longue carrière.

Amie dévouée, mère incomparable, Mme Delbeck laisse une famille de *quatre-vingt-quatorze* enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dont elle est restée jusqu'au dernier jour le chef vénéré, et parmi lesquels elle a su toujours, par son tact et sa grande bonté, entretenir l'union intime et l'harmonie la plus complète.

Avec Mme Delbeck, qui était nièce et filleule de Mme Clicquot-Ponsardin, disparaît l'une des dernières et des plus distinguées personnalités de la vieille société rémoise.

*
* *

Mme Rose-Zélina Michel, en religion Mère Sainte-Marie, supérieure de la Communauté des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Reims, est décédée à Reims, le 21 décembre, à l'âge de 60 ans.

Elle était née le 25 juillet 1836, à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne), et faisait partie du personnel de l'Hôtel-Dieu depuis 1860. Religieuse depuis 1863, elle était devenue supérieure en 1883, à la mort de Mme Mauclère, en religion Mère Ursule.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 23 décembre, avec une imposante simplicité.

Le maire de Reims, M. Noirot, et M. Neveux, président de la Commission des hospices, conduisaient le deuil, suivis par une foule de notabilités parmi lesquelles on remarquait M. le Dr Henri Henrot, directeur de l'Ecole de médecine, presque tous les professeurs de l'Ecole et les étudiants en médecine et en pharmacie, M. le général Duhesme, M. Victor Lambert, conseiller d'arrondissement.

Toutes les religieuses, un cierge à la main, escortaient la dépouille mortelle de leur excellente supérieure ; mais après l'office, lorsque le funèbre cortège a quitté l'Hôtel-Dieu, les pauvres religieuses, en larmes pour la plupart, ont éteint leurs cierges et regagné la chapelle, leur règlement leur interdisant de fran-

chir, vivantes, la grille qui ferme l'entrée et les sépare à jamais du reste du monde.

Au cimetière, sur le bord de la tombe, M. Neveux, président de la Commission des hospices, a prononcé quelques paroles émues.

*
* *

On annonce également la mort :

De M. Morel, conseiller municipal de Vitry-le-François, décédé dans cette ville, le 4 novembre, à l'âge de 70 ans ;

— De M. Dortu-Deullin, ancien imprimeur-libraire, décédé à Châlons, le 10 novembre, dans sa quatre-vingtième année.

M. Dortu avait succédé à son père, Jean-Baptiste Dortu, qui lui-même avait repris en 1822 l'imprimerie dirigée depuis près d'un siècle par des membres de sa famille, et qui fut transmise en 1872 à M. Thouille ;

— De Mme veuve Barau, mère du peintre rémois Emile Barau, décédée à Reims le 10 novembre, dans sa soixante-dix-septième année ;

— Du Dr Alexandre Collet, ancien maire de Saint-Thierry (Marne) pendant près de quarante ans, décédé le 14 novembre, à Saint-Thierry, dans sa quatre-vingt-unième année ;

— De M. l'abbé Clivot, curé de Payns (Aube), chanoine honoraire de Troyes, ancien doyen de Bouilly, décédé à Payns le 3 décembre, à l'âge de 70 ans ;

— De M. l'abbé Saguet, professeur à l'Institution Saint-Etienne et aumônier de l'Asile des vieillards de Châlons.

Les funérailles ont eu lieu le 5 décembre, en l'église cathédrale de Châlons, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie ;

— De M. Adolphe-Marie-Edouard Desrousseaux, comte de Médrano, décédé le 7 décembre, au château de la Prévôté, près Sirault (Belgique).

Le père de M. de Médrano a été directeur de l'ancienne manufacture d'armes de Charleville, puis industriel à Monthermé (Ardennes) ;

— De M. J. Delacroix, ancien professeur au collège de Châlons, officier d'Académie, décédé le 18 décembre, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu à Châlons, le 21 décembre, en l'église Notre-Dame ;

— De Mme Boullaire, femme de M. Jules Boullaire, ancien procureur de la République à Reims, décédée à Paris, à l'âge de 49 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 23 décembre, en l'église Saint-Augustin ;

— De M. Alphonse Cazet, ancien agent de change, maire de Mézy

(Aisne), et chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 24 décembre, dans sa propriété de Mézy.

A la mort de M. Charles Cazet, fondateur de l'*Eclair*, M. Alphonse Cazet, son frère, avait donné sa démission d'agent de change pour prendre la direction de ce journal, qu'il avait quittée aux premières atteintes de la maladie qui vient de l'emporter ;

— De Mme la marquise de Clermont-Tonnerre, née de Braux, épouse de M. le marquis Gaspard de Clermont-Tonnerre, capitaine de zouaves, et belle-sœur du comte et de la comtesse Chandon de Briailles, décédée à Dugny (Meuse), à l'âge de 38 ans ;

— Du comte de Villermont, décédé à Bordeaux, à l'âge de 82 ans, chez sa fille, Mme de Langalerie ;

— De M. Jules Herblin, en religion Frère Jules-Marie, décédé à Fleury-Meudon, dans la maison laissée à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes par la duchesse de Galliera.

Né à Vitry-le-François, il était entré, avant l'âge de treize ans' au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes ; il avait été jusqu'en 1882 directeur de l'Ecole de Louviers, où la ville lui a fait de touchantes funérailles.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de Madame de Chastenay, tome I (1771-1816); Paris, Plon Nourrit et Cie, 1896, in-8°.

La librairie Plon, qui a déjà édité tant de souvenirs historiques du plus vif intérêt, fait paraître aujourd'hui le second tome des *Mémoires de Madame de Chastenay* (1771-1815), publiés par M. Alphonse Roserot. Ce volume embrasse l'Empire, la Restauration et les Cent-jours. Le premier tome était consacré à la Révolution et au Consulat.

Douée d'une intelligence supérieure, d'un rare esprit d'observation et d'un jugement très sûr, Mme la comtesse de Chastenay nous peint au vif, d'une plume aimable et facile, les hommes et les choses de son temps. Elle nous donne ses impressions, très curieuses par leur sincérité, leur simplicité et leur franchise, sur Napoléon Ier, Joséphine, Marie-Louise, les princes et princesses, Talleyrand, Fouché, Rovigo, etc., sur Louis XVIII, sa famille, ses ministres, son entourage, sur la cour et la ville, sur les idées et la vie des grands personnages qu'elle a personnellement connus. Il y a dans ces pages des détails intimes tout à fait inattendus et qui éclairent d'un jour nouveau plus d'une illustre figure, plus d'un événement célèbre.

Ce récit d'un témoin, d'un témoin qui est une femme, et une femme d'esprit, très lettrée, possède, on le comprend, une saveur et un intérêt tout particuliers. Aussi sera-t-il goûté du public, si avide aujourd'hui de révélations sur cette époque de notre histoire.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (tome LX, janvier-février 1897) :

P. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales de l'ancienne France*, p. 1 à 41 (2e partie). — L. Batiffol, *Le Châtelet de Paris vers* 1400, p. 41 à 55 (suite). — Ch.-V. Langlois, *L'affaire du cardinal Francesco Caetani, avril* 1316, p. 56 à 71. — Alfred Stern, *Charles-Engelbert Oelsner*, notice biographique, accompagnée de ses mémoires relatifs à la Révolution française, p. 72 à 84. — Cl. Perroud, *Les mémoires inédits de Champagneux*, p. 84 à 91.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (janvier-février 1897) :

Notice sur l'ancien village de Montmarin, par Henri Jadart et Albert Baudon : I. Le village et le terroir ; II. Le château et la seigneurie III. Le doyenné et la paroisse ; IV. Description de l'église : extérieur, intérieur ; autels et statues ; piscines ; porte peinte de la sacristie ; épitaphe de Didier de Corvisart ; cloche ; croix du cimetière ; V. Pièces justificatives ; VI. Planche en photogravure : Portail de l'église de Montmarin.

Bibliographie. — Haudecœur, *Histoire de saint Remi, évêque de Reims* (H. Jadart). — C.-G. Roland, *Orchimont et ses fiefs* (Dom Noel). — Piette, *Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas d'Azil.* — Pellot et Dom Noël, *Cartulaire du prieuré de Longueau.* — Haudecœur, *Jeanne d'Arc dans la littérature et devant l'opinion en Angleterre.* — Dannreuther, *Jean de Luxembourg et la réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois.* — Leroy, *Elisabeth de Nassau, princesse de Sedan.*

Chronique. — Translation des restes mortels du général Du Merbion dans le cimetière de Montmeillant.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (janvier-février 1897) :

Paul Verlaine, *Sonnets et dessins inédits* : Inséparables.

Jean Bourguignon et Charles Houin : *Poètes ardennais* : Arthur Rimbaud. II. Sa vie littéraire (septembre 1870-novembre 1873).

Bibliographie. — Livres, Journaux et Revues.

Gravures. — *Pingouins, colibris*; dessins inédits de Paul Verlaine. — *Arthur Rimbaud en* 1871, dessin inédit de Paterne Berrichon (phototypie hors texte). — *A. Rimbaud*, dessin de Luque. — *Autographe inédit* d'A. Rimbaud. — *Coin de table*, tableau de Fantin-Latour (phototypie hors texte, d'après l'eau-forte de Lerat). — *A. Rimbaud en* 1872, croquis de Paul Verlaine. — *A. Rimbaud en* 1873, dessin d'Ernest Delahaye.

CHRONIQUE

Ouverture du Cours d'histoire de la sculpture a l'Ecole du Louvre, par M. André Michel. — L'observatenr ingénieux, l'érudit et délicat écrivain qui nous a donné récemment, dans un volume intitulé : *A travers les Salons,* des aperçus si fins et si justes sur l'art contemporain, M. André Michel, a succédé au regretté Courajod à la fois comme conservateur des sculptures du moyen-âge et des temps modernes au musée du Louvre et comme professeur d'histoire de la sculpture à l'Ecole du Louvre.

L'ouverture de son cours s'est faite le 10 décembre. Il a consacré la leçon tout entière aux principes qui avaient réglé son prédécesseur dans ses recherches, à la méthode d'enseignement inaugurée par lui avec une autorité si personnelle et si haute.

Après avoir rappelé comment Courajod fut amené à comprendre que « le but supérieur de la critique historique, c'est la restitution de la vie, la communion avec l'âme et les œuvres de ceux qui vécurent, aimèrent et souffrirent avant nous », il a retracé le programme écrit sur des feuilles volantes par le maître et retrouvé dans ses papiers.

« Ne pas s'attarder à de longues recherches d'archives, ni à de minutieuses enquêtes sur les noms, les adresses et les domiciles des artistes d'autrefois. Examiner les œuvres, étudier les tendances, les caractères des diverses écoles en dehors et à côté de la biographie littéraire des auteurs. Professer le cours en présence des œuvres, d'après nature. Classer et expliquer les monuments. Comment ils se confirment les uns les autres et comment ils se contredisent. Analyser leur expression, recréer les milieux d'où sont sorties les œuvres », telle est la règle que s'était fixée Courajod.

Ce que fut, inspiré d'un programme aussi net, son enseignement à l'Ecole du Louvre, M. André Michel l'a caractérisé en des termes d'une justesse charmante et d'un rare bonheur d'expression.

« Il pensait, a-t-il dit en parlant de son maître, et il avait le courage de dire qu'on n'a pas fait l'histoire de l'art quand on a aligné bout à bout les comptes et les minutes notariées. Doué, comme il était, d'une vive sensibilité, frémissant au contact de l'œuvre d'art, il considérait que cette œuvre est l'objet supérieur du critique et de l'historien. Elle vit à travers les siècles ; elle a reçu en dépôt au plus intime de sa substance un peu du génie d'un temps, d'une race, d'un homme ; par tous les détails de la facture une intention, un esprit, une âme se révèlent à qui sait comprendre son langage, car la matière ouvrée a conservé l'empreinte des croyances, du rêve éternel et changeant des ancêtres ;

c'est là le but de l'histoire de l'art, qui n'est en dernière analyse que l'histoire de l'expression humaine par les modulations de la forme et qui ne saurait, par suite, — quelle que puisse être l'autorité de certains exemples — être écrite du même ton que celle de la chaudronnerie. Tout le reste, indispensable assurément, n'est pourtant qu'accessoire, moyens plus ou moins efficaces pour arriver à la connaissance de la vérité, pour restituer devant nos yeux la réalité ambiante, aujourd'hui abolie, et dont nous ne pourrons jamais recueillir que des épaves. »

En terminant, M. André Michel a fait connaître à son auditoire que tous les documents photographiques réunis par Courajod en vue de son enseignement ont été donnés par Mme Siry, née Courajod, à l'Ecole du Louvre, et qu'ils seront mis prochainement à la disposition des élèves dans un meuble spécial, près de la salle des cours. Ainsi sera perpétué, dans l'enceinte même du Louvre, le souvenir de l'homme éminent qui a tant fait pour réhabiliter notre art national et pour éclaircir par une critique pénétrante son histoire. (*Petit Temps*)

* * *

Société académique de l'Aube. — *Séance du 23 décembre 1896.* — Présidence de M. Dufour-Bouquot, vice-président.

M. Albert Babeau, président, et M. Henri Renaud, secrétaire-adjoint, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Les secrétaires des différentes sections rendent compte des élections auxquelles elles ont procédé, afin de constituer leurs bureaux pour l'année 1897. Il résulte de ces élections que les bureaux des sections, pour 1897, sont ainsi constitués :

Agriculture : Président, M. le comte de Launay ; vice-président, M. de Fontenay ; secrétaire, M. Chadenet.

Sciences : Président, M. Buxtorf ; vice-président, M. Félix Fontaine ; secrétaire, M. Mortier.

Beaux-arts : Président, M. le docteur Finot ; vice-président, M. Jourdan, secrétaire, M. de la Boullaye.

Belles-lettres : Président, M. le docteur Lutel ; vice-président, M. Fenting ; secrétaire, M. Henri Renaud.

M. Le Clert lit une lettre de M. Truelle Saint-Evron annonçant un don de 500 francs pour le Musée des Arts décoratifs ; la Société vote des remerciements à M. Truelle Saint-Evron pour ce don généreux.

Trois membres déposent une proposition tendant à l'augmentation du nombre des membres associés. La Société décide qu'elle statuera à la séance de janvier.

Le trésorier communique les comptes de 1896 et le projet de budget pour 1897. La Société les approuve et vote des remerciements au trésorier.

Il est procédé ensuite à l'élection du vice-président de la Société

pour 1897. M. le comte de Launay ayant obtenu la majorité, est proclamé vice-président pour 1897, en remplacement de M. Dufour-Bouquot, qui passe de droit président.

Election des membres de la Commission de publication. — Les membres sortants sont réélus.

Election de M. de la Boullaye pour remplacer M. Briard à la Commission de l'Annuaire.

La Société s'occupe de la nomination d'un conservateur de botanique au Musée, en remplacement de M. Briard. Elle remet cette nomination à la prochaine séance.



Exposition d'affiches illustrées, a Reims. — On sait quel développement artistique a été donné, dans ces derniers temps, à la production des affiches illustrées, non seulement en France, avec la délicatesse de touche et l'harmonie de tons d'un Jules Chéret, la légèreté gouailleuse d'un Willette, la science archéologique et le sentiment poétique d'un Grasset, la fantaisie et l'*humour* toutes modernes d'un Toulouse-Lautrec ; mais encore à l'étranger, où les œuvres originales vont se multipliant de jour en jour.

M. Alexandre Henriot, président de la Société des Amis des Arts de Reims, qui a réuni dans ce genre une collection des mieux choisies et des plus intéressantes, a bien voulu la mettre sous les yeux du public en organisant, dans la salle du Cirque, du 7 au 17 novembre, une exposition nouvelle.

Le catalogue, qui ne comprend guère moins de deux mille numéros, constitue une véritable monographie de l'affiche moderne, depuis l'âge romantique jusqu'à nos jours. On y retrouve, pour la période de 1845 à 1855, les noms célèbres et justement consacrés de Célestin Nanteuil, Tony Johannot, Raffet, Daumier, Gavarni. Les premiers essais d'affiches-réclames, commencés sous le règne de Louis-Philippe, interrompus avec les événements de 1848, repris avec un médiocre succès dans les dernières années du second Empire, ne sont parvenus à leur véritable apogée que dans l'effort considérable accompli par Chéret, qui a inspiré bien des talents divers, mais n'est pas moins demeuré le maître incontesté dans le genre. A côté des trois cents épreuves de choix, toutes soigneusement collées sur toile, qui caractérisent sa manière, on revoit avec un non moins vif plaisir, les compositions de MM. Grasset, Toulouse-Lautrec, Guillaume, Willette, Ibels, Meunier, Pal, Ochoa, Fraipont, Hugo d'Alési, etc.

— Au centre même de la salle du Cirque, une fort importante réunion d'objets rapportés de Madagascar par M. l'intendant militaire Godin présentait un ensemble de documents ethnographiques du plus haut intéret : photographies, cartes, étoffes,

vêtements, broderies, instruments de musique, armes, échantillons d'essences d'arbres et produits industriels de toute espèce.

A. T.-R.

*
* *

Lettres inédites de Bossuet. — On se rappelle peut-être la découverte faite il y a quelques mois, par le bibliothécaire du séminaire de Saint-Sulpice, d'un manuscrit inédit de Bossuet contenant le second traité sur les *Etats d'oraison* que l'on croyait perdu.

D'après une note de la *Semaine religieuse*, de Langres, il existe dans ce diocèse plusieurs lettres inédites de l'évêque de Meaux. Elles sont la propriété d'un descendant du président de Simony : celui-ci était le cousin germain de Bossuet par sa mère Marguerite Mochet, fille de Claude Mochet-d'Azu, avocat au parlement de Bourgogne et collègue de Bénigne Bossuet, le père du grand orateur.

Ces lettres écrites au président de Simony ont un caractère plutôt familial que public. Le journal religieux de Langres estime cependant que leur mise au jour, « outre l'intérêt qui s'attache nécessairement à la moindre ligne sortie de cette plume éloquente, aurait au moins le bon résultat de mettre en relief un des traits, peu connu, du caractère de Bossuet : son dévouement délicat et assidu pour ses parents ».

Mais cette publication offrirait peut-être un autre intérêt :

Bossuet tenait de tous les côtés, a dit M. Brunetière, à cette ancienne noblesse de robe chez qui le goût des lettres s'alliait assez habituellement aux pratiques d'une piété sincère, quoique toujours raisonnable et volontiers raisonneuse.

Bien qu'un homme tel que lui échappe, en général, à la tyrannie de ses origines, continue M. Brunetière, nous pouvons supposer toutefois que, s'il a souvent encouru l'accusation de gallicanisme, s'il est de certaines dévotions qu'il a hautement condamnées, l'honneur en revient pour une part à ses traditions de famille, aux exemples qu'il eut de bonne heure sous les yeux et, pour ainsi parler, au sang de parlementaire qui coulait dans ses veines.

C'est encore à cette origine, à ces mêmes traditions héréditaires que M. Brunetière rapporte la facilité presque unique avec laquelle on voit s'accomplir chez Bossuet ce que Désiré Nisard a appelé « l'alliance des deux antiquités », l'intelligence des anciens « empires », s'éclairant de celle de la « suite de la religion », et le sentiment de la majesté romaine s'unissant à celui de la grandeur de la Bible.

Ne peut-on espérer que dans ces lettres familiales écrites à plusieurs époques de sa vie par Bossuet, petit-fils et fils de parlementaire, à son cousin le président de Simony, on trouverait précisément quelques preuves de la supposition émise par M. Brunetière ? (*Temps*)

***

Translation des restes mortels du général Du Merbion. — Une souscription est ouverte à Montmeillant, près Château-Porcien, dans le département des Ardennes, pour élever un monument sur la tombe du général Du Merbion, qui commanda l'armée d'Italie avant Bonaparte, et qui dut renoncer, pour raison de santé, à son commandement.

Quand il prit sa retraite, la Convention déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et qu'il était un des généraux les plus instruits de l'armée française.

Du Merbion mourut le 25 février 1797.

Ses restes mortels, qui étaient abandonnés depuis près de trente-cinq ans dans le grenier du presbytère de Montmeillant, ont enfin reçu leur sépulture le 3 décembre dernier.

Malgré le mauvais temps, un grand nombre de personnes de la localité et des villages voisins assistaient à la cérémonie.

Le corps avait été déposé dans la salle de la mairie, décorée avec goût, de fleurs naturelles et de drapeaux tricolores, par M. Baudrillard, instituteur et secrétaire-trésorier du Comité du monument du général Du Merbion.

En tête du cortège, le drapeau de la Compagnie des sapeurs-pompiers, porté par M. Vital-Barré.

Puis venaient M. Devie, maire de Montmeillant, et M. Grégoire-Drouet, adjoint, ceints de leur écharpe.

Une magnifique couronne, offerte par MM. Alfred et Paul Merlin, arrière-petits-neveux du général, était portée par M. Charles Merlin fils, élève du lycée de Reims, et M. Paques, ancien adjudant, médaillé militaire, de La Romagne.

On y lit ces mots, en lettres dorées, sur un ruban tricolore: « *Au général Du Merbion* ».

Le cercueil était porté par trois sous-officiers d'artillerie et un sous-officier de sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers formaient la haie. Les clairons et les tambours exécutaient une marche funèbre.

M. Jailliot, sous-lieutenant de chasseurs à pied, ingénieur agricole à la ferme du Bois-de-Château, commune de Montmeillant, suivait, portant le sabre d'honneur du général Du Merbion.

A la fin de la cérémonie, M. l'abbé Perlier est monté en chaire et a prononcé une allocution fort patriotique.

Au cimetière, M. Alfred Merlin, président actif du Comité d'initiative, a pris aussi la parole.

***

Une ode de Léon XIII. — Léon XIII, voulant prendre part personnellement aux fêtes du centenaire de Reims, a composé tout

exprès une ode latine pour célébrer le baptême de Clovis et les gloires de la France.

Cette ode, qui porte pour épigraphe : « *Vivat Christus qui diligit Francos* », se compose d'une vingtaine de strophes dans le mètre du *Carmen seculare*, d'Horace. Elle passe en revue les grandes époques de l'histoire de France. Tolbiac et le Baptême de Clovis, Pépin le Bref faisant hommage de ses lauriers au Pape, Charlemagne fondant le patrimoine de Saint-Pierre, les Croisades, œuvre de la bravoure française, Jeanne d'Arc libératrice de sa patrie, la France échappant au protestantisme, sont autant de motifs qui amènent le Pape à exprimer le vœu que la vieille étoile de France ne s'obscurcisse point, que l'union de tous ses enfants fidèles porte le nom français aux extrémités de la terre et assure l'immortalité et la gloire de la Gaule.

La poésie du Pape est fort belle. Voici la traduction littérale de deux strophes caractéristiques :

« Sous les armes des Teutons, Clovis succombait. Voyant les siens fléchir devant le péril, il tourne son regard vers le ciel : « O Dieu ! dit-il, que dans sa prière souvent ma Clotilde appelle Jésus, sois-moi secourable ; si ton aide me vient prompte et efficace, tout entier je me donne à toi. »

Ces vers ont été adressés au cardinal Langénieux, qui, le jour de Noël, suivant le désir du Pape, en a donné lecture dans la cathédrale de Reims. (*Figaro*)

***

Exposition des aquarelles originales de Jeanne d'Arc, par Boutet de Monvel. — L'histoire de Jeanne d'Arc, rendue avec une savante simplicité, revit d'un éclat discret dans les quarante-huit aquarelles que M. Boutet de Monvel expose au cercle de la rue Boissy-d'Anglas. Le peintre a conçu une héroïne très simple, très naïve, sans afféterie ni emphase, telle qu'on peut oser se la figurer sans trop offenser l'auguste et fragile vérité.

Jolie ? Non ; le contour a quelque chose d'incertain ; les traits ne sont pas nettement accusés et ne restent pas gravés dans la mémoire ; mais la physionomie générale est rendue avec assez de précision et laisse à l'esprit une impression arrêtée. En l'absence de tout renseignement sur le physique de Jeanne, l'auteur avait à choisir entre deux types contraires, également probables, que l'on a observés chez les femmes militaires ; il pouvait imaginer la gaillarde, grande, robuste, puissante, qui suit l'homme infatigablement, qui lui verse le petit verre d'eau-de-vie, qui le réconforte d'un mot drôle et salé ; c'est le type du garçon habillé en femme, la vivandière, exemplaire pas très rare, qui semble sinon une erreur, du moins un caprice bizarre de la nature. Un autre rêve, plus poétique et aussi vraisemblable, a tenté le peintre, le rêve de la jeune fille mignonne, délicate, qui n'est forte que par

la volonté, et qui cuirasse d'énergie sa poitrine frêle et ténue. Telles furent sous la Révolution les demoiselles de Fernig, les deux jeunes Lilloises qui portaient le mousquet, combattirent longuement sous Dumouriez, et se conduisirent avec courage à Jemmapes. Leur vaillance, disent les contemporains, étonnait davantage dans un corps petit, gracieux et élégant.

La *Jeanne* de M. Boutet de Monvel est assez semblable aux demoiselles de Fernig ; mais elle n'est point demoiselle : elle est paysanne ; elle possède l'agreste senteur des champs où elle a poussé, humble et chaste fleur de Lorraine. Les compositions sont d'un style archaïque qui leur donne une raideur ingénue, — l'artiste a pensé à M. Puvis de Chavannes, — mais qui n'exclut pas le mouvement. Les batailles sont traduites de façon émouvante par la sincérité des attitudes, par la frénésie de la mêlée, par une orageuse broussaille de corps, de lances, de flèches, d'épées ; il y a, dans tout cela, du pittoresque et de la furie. Regardez aussi *Jeanne à Poitiers*, devant les ecclésiastiques chargés de l'examiner, ou bien *Jeanne devant le tribunal*, et étudiez les figures des juges : comme elles sont à souhait, sceptiques, ou curieuses, ou sournoises, ou méchantes !

M. Boutet de Monvel a commencé par une allégorie qui relie ingénieusement le moyen-âge au temps présent : Jeanne à cheval — c'est la statue de Paul Dubois — s'avance précédée par un tambour de la Révolution et suivie par nos lignards, capotes bleues et pantalons rouges. Ils volent enthousiasmés au-devant de je ne sais quel ennemi et sans stratégie habile, sans canons, sans gros bataillons qu'elle n'avait pas, elle leur communique ce rien qui fut tout et que nous ignorons aujourd'hui : la flamme !

(*Echo de Paris*)

* * *

Découverte archéologique a Provins. — On exécute depuis quelque temps d'importants travaux d'amélioration aux Abattoirs de Provins, et tout récemment, en creusant une tranchée dans la cour pour faire une plantation d'arbres, les ouvriers ont mis à découvert deux grands fours de tuiliers en maçonnerie et voûtés avec des arceaux de briques bien appareillés et en très bon état de conservation.

Aucun des vieux Provinois qui ont dépassé l'âge de 80 ans et que nous avons questionnés à ce sujet, dit le *Briard*, ne se souvient de l'existence d'une fabrique de tuiles en cet endroit. D'un autre côté, les documents qu'on possède sur l'histoire locale font connaître qu'autrefois l'industrie des potiers et tuiliers à Provins était très florissante, grâce à la composition du sol où l'argile se rencontre à chaque pas.

* * *

Plaque commémorative du séjour du tsar et de la tsarine au Camp de Chalons. — Le général Billot a décidé qu'une plaque

commémorative serait placée à l'extérieur du pavillon occupé par le tsar et la tsarine, au quartier national du Camp de Châlons, le 9 octobre 1896.

Sur cette plaque sera gravée l'inscription suivante :

LE 9 OCTOBRE 1896
SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE NICOLAS II
ET SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE ALEXANDRA FEODOROWNA
ONT SÉJOURNÉ DANS CE PAVILLON
A L'OCCASION DE LA REVUE PASSÉE EN LEUR HONNEUR
AU CAMP DE CHALONS
MONSIEUR FÉLIX FAURE ÉTANT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*
* *

Don au Musée de Vitry-le-François. — La ville de Vitry-le-François vient de recevoir de l'Etat un superbe tryptique dû au pinceau de M. Fritel, ayant pour sujet : *Aux petits oiseaux il donne la pâture*. Au milieu, un ange sortant d'une obscurité profonde, et dont le visage seulement est éclairé par une lumière divine ; à gauche l'ange distribue la nourriture à la gent ailée, à droite il verse l'onde pure qui doit la désaltérer. L'œuvre est d'une originalité expressive ; elle a été placée dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, où les amateurs d'art pourront la contempler dans quelques jours.

*
* *

Dons au Lycée de Reims. — Le Lycée de Reims vient de s'enrichir d'une œuvre magistrale, la statue du *Devoir*, du statuaire rémois René de Saint-Marceaux.

Contre un mur, le mur des convictions fermes et inébranlables, un jeune homme est représenté assis, fortement appuyé. Il est vêtu à l'antique, le bras nu, la main fermée, posée sur le genou dans un geste de résistance. La physionomie est grave et austère, empreinte d'un sentiment de tristesse et d'énergie. On devine devant cette statue que le Devoir est quelquefois pénible à accomplir et que la maxime : *Fais ce que dois*, ne se réalise pas toujours sans souffrance.

Cette statue est destinée au vestibule d'honneur du lycée, dont elle complètera l'harmonieuse décoration.

A ce propos, il ne nous paraît pas inutile de signaler les dons nombreux que le Lycée a reçus depuis quelque temps.

C'est d'abord Mme Reddon qui lègue en souvenir de son fils Henri, ancien élève, une rente annuelle de 300 fr. pour être attribuée à un enfant pauvre et méritant.

Puis, dans un autre ordre d'idée, le Syndicat des vins de Champagne offre la grande carte des vignobles de la région, si remarquée à la dernière grande Exposition universelle.

Pour orner la salle des Actes, M. le sénateur Diancourt obtient du ministre de l'Instruction publique le buste de la République, du statuaire Injalbert.

Charmés de voir les jeunes lycéens marcher à la réalisation du Bien en s'inspirant du Beau et du Vrai, des amis apportent, pour la galerie d'honneur et pour la salle des fêtes, des dons artistiques :

M. Hazé envoie de précieux débris de sculpture de l'église Saint-Etienne ;

M. Payard offre des pavés en céramique de caractère roman, de l'église Sainte-Balsamie, ainsi qu'un beau spécimen de formation madréporique, sorte de vase que la nature a lentement formé au fond des eaux ;

M. Wendling, le consciencieux et savant sculpteur de la cathédrale, fait mouler spécialement pour le Lycée le masque de Charlemagne et la tête de Philippe-Auguste, types curieux entre tous de l'armée de rois qui peuple le faîte de la cathédrale.

L'excellent artiste rémois Chavaillaud donne au lycée le bas-relief de la Fédération bretonne : *Ni Angevins, ni Bretons, tous Français*, qui lui fut commandé par l'Etat en 1891 ;

On annonce l'envoi prochain d'une belle statuette équestre de *Clovis au combat*, due à l'habile ciseau d'un artiste dont nous respectons pour le moment l'anonymat ;

Un autre artiste, peintre de talent, M. Vernachet, a récemment proposé à l'approbation du ministre, qui lui a adressé de vifs remerciements, un projet de grand panneau décoratif pour la salle des Actes, où seront rappelées, avec le souvenir des personnages qui ont illustré la province, les maximes dont s'inspirent les « Bons Enfants » de Reims.

Dans cette émulation à enrichir leur vieux collège, nos concitoyens n'ont pas dit leur dernier mot, et nous savons que des offres aussi variées qu'intéressantes ont récemment encore été faites à M. le Proviseur.

* * *

Découverte archéologique a Reims. — Dans la rue de l'Université (autrefois rue Saint-Etienne), on construit une maison neuve, en face de la sous-préfecture, sur l'emplacement d'une ancienne librairie.

Au-dessus d'une descente de cave, à très peu de profondeur, et comme dans une sorte d'armoire basse, les ouvriers ont mis à jour une très belle dalle tumulaire en marbre noir, fort bien conservée.

Elle représente une abbesse, tenant une crosse. De chaque côté du personnage sont deux écussons. La tête et les mains sont privées du marbre blanc ou du cuivre sur lesquels étaient gravés les traits.

Sur le pourtour on lit : *Cy gist Cécile de Sainct Lambert, jadis abbesse de ceste esglise, décédée en l'an MCCCXL. le XIIIe jour de septembre : Priez pour l'âme d'elle.*

Dom Marlot et H. Fisquet (*La France pontificale*) qui l'a copié, nous apprennent de quelle église il s'agit dans l'inscription.

Dans la liste des abbesses de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, on trouve :

« Cécile de Saint-Lambert fut bénite, le 13 novembre, jour de saint Brice, et promit obéissance à l'église de Reims, 1328 ; morte le 13 septembre 1340. »

Cocquault (*Tables*, 1328) mentionne aussi cette abbesse et sa tombe :

« De chaque côté de l'abbesse sont deux écussons ; sur celui de droite figure comme un rateau ; sur celui de gauche sont cinq annelets, deux, un et deux. »

Le propriétaire de cette pierre tombale, M. Wendling, l'artiste sculpteur bien connu, se propose de l'offrir à la Ville pour le Musée.

Elle sera acceptée avec reconnaissance. Les belles pierres tombales, historiées, des XIIIe et XIVe siècles, sont très rares à Reims. Celle-ci viendra compléter celles que possède la cathédrale, à savoir :

« 1° la pierre tombale de Libergier, 1263, en costume d'*architecte* ;

« 2° celle de Pégorare, 1377, en *chasuble* de prêtre ;

« 3° celle de Panthouf, 1367, en *dalmatique* de diacre. »

Ces dalles gravées sont précieuses pour l'histoire de l'art et du costume à Reims.

Il manquait un spécimen de *costume de religieuse abbesse*. Celui de Cécile de Saint-Lambert comblera le vide.

Ch. Cerf



Les Rayons X et la Faune rémoise. — On sait avec quelle ardeur M. le docteur Lemoine a étudié la faune des environs de Reims. Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, les travaux de M. Lemoine ont été mis en évidence ; voici en quels termes le *Journal officiel* s'exprime à ce sujet :

« M. Albert Gaudry communique une note de M. le professeur Lemoine, relative à l'application des rayons Rœntgen à la paléontologie. Les radiographies de M. Lemoine représentent des fossiles des environs de Reims ; elles ont été obtenues à Paris, à l'École de médecine, dans le laboratoire de MM. Remy et Contremoulin.

Au premier coup d'œil, on voit apparaître la configuration celluleuse des ossements provenant du grand oiseau de Cernay, le

Gastornis, ainsi que celle du *Remiornis*. On peut en juger en considérant les figures des vertèbres d'un corps d'humérus, d'un radius, d'un métacarpe et de phalanges du pied. Ensuite il faut noter les pièces osseuses provenant de divers reptiles.

Les pièces osseuses de poissons sont assez nombreuses. Quelques-unes proviennent du *Lépidosté*, de l'*Amia* et de divers squales. Une pièce vertébrale de requin a une importance spéciale, car elle révèle la possibilité d'appliquer avec facilité les nouveaux principes proposés pour la classification si difficile de ces poissons, principes basés sur la conformation intérieure des corps vertébraux.

Les échantillons provenant des mammifères sont rassemblés en assez grand nombre sur d'autres plaques. Ils proviennent de la faune cernaysienne et de la faune agéienne des environs de Reims.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt de renseignements obtenus aussi facilement sur des organes très importants. Si, par un heureux hasard, les deux dentitions successives co-existent dans la même mandibule, les rayons de Rœntgen nous les font reconnaître et étudier sans mutilation. Ils nous permettent, d'autre part, de préciser la question si importante du contact des dents des deux mâchoires. Bien supérieurs aux procédés photographiques ordinaires, ils mettent en évidence avec la même netteté tous les plans de la pièce osseuse, ainsi que le nombre et la valeur proportionnelle des denticules.

La nature de la fossilisation semble avoir une importance de premier ordre sur les résultats obtenus ; c'est ainsi que les maxillaires provenant des phosphorites paraissent moins favorisés, au point de vue de la translucidité, que ceux de la faune agéienne et de la faune cernaysienne. D'autre part, un fragment de maxillaire d'*Arctocyon*, par suite de la fossilisation toute spéciale, s'est montré réfractaire à la pénétration des rayons de Rœntgen.

On peut espérer par suite que les mêmes procédés de recherches seront applicables, avec grande utilité, aux études purement minéralogiques. »

* * *

Installation du nouveau Recteur de l'Institut catholique. — L'installation de Mgr Péchenard dans ses nouvelles fonctions de recteur de l'Institut catholique de Paris a eu lieu le 14 décembre, en deux cérémonies bien distinctes, sous la présidence du cardinal Richard.

La première de ces cérémonies avait pour théâtre, à l'Institut catholique, la grande salle qui sert à la soutenance des thèses de doctorat. C'était la présentation, par le cardinal, du nouveau recteur aux professeurs de l'Institut, et les présentations individuelles, par M. Paguelle de Follenay, de chacun des professeurs au nouveau recteur.

L'impression réciproque a été de tous points excellente.

Mgr Péchenard, en soutane violette, figure intelligente et énergique, avec une grande douceur dans le regard, a plu infiniment. Il paraissait, d'autre part, tout heureux d'entrer en relations directes avec ses nouveaux collaborateurs dont il connaissait déjà et apprécie grandement les travaux.

Lecture ayant été faite par M. Caron, archidiacre de Notre-Dame, du décret par lequel le Saint-Père a ratifié l'élection de Mgr Péchenard, le cardinal Richard a annoncé qu'il donnait au successeur de Mgr d'Hulst le titre de vicaire général, afin de fortifier davantage les liens qui l'attachent, par le fait de sa récente nomination, au diocèse de Paris. Cette bonne nouvelle a été saluée d'unanimes applaudissements.

La seconde cérémonie, d'un caractère exclusivement religieux, a eu lieu à l'église des Carmes.

Mgr Péchenard a récité à genoux, selon l'usage, la profession de foi dite de Pie IV.

Puis Mgr Richard a prononcé une allocution, suivie d'un salut solennel du Saint-Sacrement, qui a clos les cérémonies de l'installation du nouveau recteur de l'Institut catholique.

Mgr Péchenard a reçu ensuite, à la sacristie de l'église des Carmes, les félicitations des nombreux amis laïques de l'Institut.

*
* *

Dons du baron de Baye au Musée de Reims. — La rare et précieuse collection des Souvenirs du couronnement de l'Empereur de Russie est maintenant complète, grâce à l'activité et au zèle patriotique du baron Joseph de Baye. Il s'est formé à Reims, grâce à lui, tout un ensemble historique plein de curiosité et de valeur pour l'avenir. Plusieurs grands drapeaux et bannières avec leurs armoiries ou emblèmes variés, des trophées, des images avec portraits imprimés sur papier, sur soie ou sur toile, des menus avec figures et costumes décoratifs, des vases, des statuettes et instruments divers : voilà le contingent multiple et pittoresque que nous signalons avec gratitude aux visiteurs du Musée rétrospectif de Reims.

H. J.

*
* *

Conférence de M. Léon Dorez, a la Sorbonne. — Notre distingué compatriote, M. Léon Dorez, de Sainte-Savine, près Troyes, archiviste-paléographe, ancien élève pensionnaire de l'Ecole française à Rome, bibliothécaire au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, a fait le 7 décembre dernier, à la Société d'études italiennes, dans la nouvelle Sorbonne, une intéressante conférence sur *la Jeunesse du pape Marcel II* (Marcello Cervini), qui succéda à Jules III en 1555 et fut pape pendant vingt-et-un jours.

***

Le monument de Pasteur. — Le comité chargé d'élever à Melun une statue à Pasteur, vient d'accepter le projet de M. d'Houdain, sculpteur. Le buste en marbre blanc de Pasteur sera supporté par une stèle pyramidale et quadrangulaire, au pied de laquelle se trouve une bergère de la Brie, coiffée de la traditionnelle marmotte et accompagnée d'un mouton mérinos.

La bergère et le mouton seront coulés en bronze.

La bergère offre une palme à l'immortel auteur de la vaccination charbonneuse. Un beau bas-relief en bronze, placé sur le revers de la pyramide, rappellera un épisode de la fameuse expérience de Pouilly-le-Fort.

Ce monument sera, paraît-il, érigé vers le haut du boulevard Victor-Hugo, près de la porte de Paris, à Melun.

***

M. Salmon, préfet de la Marne. — Le nouveau préfet de la Marne, M. Henri Salmon, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, est entré depuis dix-huit ans dans la carrière administrative.

Secrétaire particulier du préfet de la Charente-Inférieure, le 3 janvier 1878; chef de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, le 1er septembre 1878; conseiller de préfecture de la Charente, le 7 juillet 1879; de la Vienne, le 12 janvier 1880; sous-préfet de Montmorillon, le 27 mai 1882; de Pithiviers, le 22 mai 1885; d'Issoudun, le 5 juin 1885; chef de cabinet du préfet de la Seine, le 1er janvier 1888; sous-préfet de Libourne, le 24 mai 1889; du Hâvre, le 18 mars 1895, M. Salmon est chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole.

***

Nominations et distinctions. — Le pape Léon XIII a daigné conférer tout récemment la grand-croix de deuxième classe de Saint-Grégoire-le-Grand à l'un de nos concitoyens, M. le comte Gaston Chandon de Briailles, président de l'Œuvre des Pauvres du Sacré-Cœur-de-Montmartre.

Cette haute distinction ne pouvait être mieux méritée que par M. Gaston Chandon, longtemps président de la Fabrique d'Hautvillers, aujourd'hui président de la Fabrique de Saint-Pierre-Saint-Paul d'Epernay et de tant d'autres œuvres catholiques et charitables.

***

M. Eugène Devaux, de Châlons, lieutenant au 155e de ligne, vient d'être attaché à l'état-major du Soudan comme officier d'ordonnance de M. Chandié, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

M. Chandié a quitté Paris le 17 octobre pour se rendre à Bordeaux. Il s'est embarqué le 20 sur le *Portugal*, avec le lieutenant Devaux, pour rejoindre son poste.

*
* *

Parmi les nouveaux élèves admis à l'Ecole des Chartes et nommés par arrêté ministériel du 7 novembre 1896, nous relevons le nom de M. Just Berland, né à Brouillet (Marne), le 11 janvier 1877.

*
* *

Par décret du 9 décembre 1896, a été promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur M. Louis-Barnabé Martin, président honoraire de la Société des anciens élèves des Ecoles nationales d'arts et métiers. Fondateur de cette Société en 1846, il l'a présidée de 1865 à 1876. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique depuis vingt-trois ans, ancien président de la Société des ingénieurs civils, ingénieur en chef de la ligne du chemin de fer de Vincennes, M. Martin était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1857.

*
* *

Le colonel Dubois, directeur du génie à Epinal, ancien officier d'ordonnance du général Charton, vient d'être nommé commandant militaire du palais du Sénat.

Le colonel Dubois est un ancien élève du Lycée de Reims. Il est né à Hermonville où son honorable père, qui a exercé pendant une quarantaine d'années les fonctions d'instituteur de la commune, habite encore.

*
* *

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné récemment à M. Hennequin, de Pargny-sur-Saulx (Marne), professeur à l'Université de Lyon, une mention très honorable pour son ouvrage intitulé : *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine*.

*
* *

M. Paul Grasset, de Vitry-le-François, lieutenant porte-étendard au 7e cuirassiers, à Lyon, qui faisait partie en mars dernier, de l'escorte d'honneur du tzarewitch lors de son séjour à Nice, vient de recevoir la décoration de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie.

*
* *

Notre compatriote le commandant Driant, qui sert depuis quelques semaines au 4e régiment de zouaves, a été, dès son arrivée à Tunis, nommé président de l'Institut du Carthage, Société des

Lettres, Sciences et Arts, déjà vieille de dix ans, et qui compte plus de 250 membres.

***

Mariages. — Le mardi 15 décembre a été célébré, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, le mariage de M. Adolphe Demangeat, substitut du procureur de la République à Blois, avec Mlle Hélène Bourgoin, fille de feu M. le docteur Bourgoin, député des Ardennes.

***

Le 22 décembre a eu lieu, à Marcilly-sur-Seine (Marne), le mariage de Mlle Marguerite Foucart, fille de feu M. le docteur Foucart, conseiller général du canton d'Anglure, avec M. Charles Lemesle, lieutenant au 103e régiment d'infanterie.

Les témoins de la mariée étaient M. le docteur Foucart, son frère, et M. Regnauld, son oncle ; ceux du marié : M. le général Chanoine, commandant la 1re division d'infanterie à Lille, et M. Lucien, directeur des contributions indirectes.

***

M. Edmond Forgemol de Bostquénard, conseiller général de Seine-et-Marne, pour le canton de Tournan, a épousé récemment à Londres la veuve du colonel Wildes, née Gladstone, nièce du *great old man.* Son père, William Gladstone, promoteur des chemins de fer, fut longtemps l'un des administrateurs des Compagnies du Nord et d'Orléans.

MÉLANGES

Les curiosités de Taine. — En ce temps-là — c'était de 1863 à 1866 — Taine faisait partie du jury d'examen pour l'admission des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr. Ce jury, comme on sait, n'est point sédentaire : il prend séance en différents centres du Nord, du Centre et du Midi. Taine avait le goût des voyages, mais il avait aussi l'habitude de noter ses impressions sur des carnets. Sa tâche d'examinateur n'était pas plus tôt remplie qu'il se mettait en route, visitait des villes, s'arrêtait aux monuments, parcourait les musées, entrait dans les bibliothèques, interrogeait les citadins de bonne volonté et n'oubliait jamais, chemin faisant, de prêter attention au paysage. Le soir, d'un crayon nerveux, d'une petite écriture rageuse, comme un peintre confie au papier des souvenirs croqués de verve, il résumait en phrases bouillonnantes ou en cursives indications ce qui l'avait frappé. Du contenu de ces cahiers, son dessein était de tirer un livre. C'eût été peut-être le pendant de son *Voyage en Italie*, sous d'autres influences, avec d'autres couleurs. Le malheur a voulu que le maître, absorbé par de grands travaux, n'ait point réalisé son rêve. Or, voici qu'on nous donne aujourd'hui, réunies en volumes, les notes et les notules du voyageur.

Je n'ai pas à examiner si l'on a raison ou tort de livrer au public des éléments bruts dont un illustre écrivain méditait de se servir à sa guise. Nous sommes avertis qu'on a respecté le fond et la forme, ce qui est, à vrai dire, le moindre des devoirs rigoureux, et l'on a soin d'ajouter : « L'auteur aurait, sans doute, refondu son texte, complété son enquête et rédigé à nouveau certaines parties. » Il ne serait pas fort difficile d'épiloguer sur cet aveu. Mais, somme toute, une publication qui nous montre au vif le procédé de travail d'un Taine, son mode de penser en quelque sorte d'après nature et les matériaux qu'il avait recueillis, ne saurait nous être indifférente.

Ce n'est pas de l'ouvrage que je souhaite parler ; c'est de l'auteur et je ne connais pas un homme pour s'être développé d'une si frappante unité, d'une si parfaite indépendance du commencement à la fin de sa carrière. A dix-huit ans, il était entièrement lui-même ; à cinquante, il s'appartenait aussi bien qu'en sa jeunesse, et n'appartenait qu'à soi-seul. Jamais on ne vit cerveau humain du meilleur équilibre, plus ouvert à la vie, mais, par excellence, plus constamment, plus spontanément au désir de servir et de comprendre. La science, aux yeux de Taine, était, pro-

prement, la révélation du lien des choses, non moins que de leur essence.

Etendue, en ses ramifications infinies, du passé au présent, des manifestations naturelles aux manœuvres de l'intellectualité, avivée, par surcroît, du sentiment de l'art, elle multipliait en tout, pour lui, l'intérêt de vivre. Partant, toute curiosité le sollicitait. Il croyait fermement que rien ne s'isole, que les manifestations les plus diverses aspirent à l'accord comme les sons des instruments les plus différenciés d'un orchestre et qu'il ne tient souvent qu'à nous de découvrir les raisons d'harmonie et les causes de discordance.

Dans les phénomènes observés, les spectacles rencontrés, les documents fournis, les individualités reconnues, il voyait des séries de cas spéciaux dont l'analyse exacte, expérimentalement conduite autant que possible, peut mener à des déterminations de lois générales. Une de ses maximes était : « La vie pose des problèmes ; l'intelligence les précise ; la science de tous les temps s'efforce de les résoudre. » Une autre se formulait ainsi : « Il faut tout étudier non par la métaphysique, mais par la physique. » Peu lui importait de faire des prosélytes. La conviction véritablement comblante était, à son jugement, celle qu'on se fait par sa propre recherche, suivant sa propre méthode, conformément aux moyens intérieurs dont on dispose, en dehors des préjugés, des sous-entendus et des malentendus des discussions, toujours, quoi qu'on fasse, plus ou moins intéressées.

A l'un de ses amis, ardent spiritualiste et grand utilitariste en même temps, je me rappelle lui avoir entendu décocher cette boutade, où il se peignait tout entier : « La vérité est utile parce qu'elle est nécessaire. Nous avons à nous la procurer et à la dévoiler ; mais il n'y a pas lieu de l'imposer à personne. Le prosélytisme fait le plus souvent des convaincus en qui les mots prennent la place des idées et les traditions la place des constatations. Il fait également des fanatiques, c'est-à-dire des illuminés qui ferment les yeux pour mieux y voir et qui agissent en aveugles. »

Dès ses années d'Ecole normale, Taine fut tel, très intimement. On a maintes fois raconté ce qu'était, en 1848, l'intérieur du célèbre établissement de la rue d'Ulm, comptant, alors, parmi ses pensionnaires, à ses côtés, J.-J. Weiss, About, Prévost-Paradol, Sarcey... La révolution venait d'éclater ; par toute l'Europe se propageait son branle. Pie IX, se retirant à Gaëte, mit le comble à l'émotion publique. Dans tous les camps, on s'enfiévrait. Les normaliens ne pouvaient se soustraire aux passions soulevées. Ils discutaient donc, entre eux, furieusement, mêlant leurs chimères et leurs études.

En ces luttes enthousiastes, Taine se distinguait par sa froideur. Les utopies lui déplaisaient comme des hypothèses non

susceptibles de preuves. L'exaltation ambiante le dérangeait. Lorsque le bruit des émeutes arrivait jusqu'à lui, par-dessus le bruit de l'Ecole, il le taxait « d'inutile et de particulièrement désagréable à un homme qui veut travailler. » Il lisait Aristote, Platon, Sénèque, saint Jérôme, saint Augustin, Abélard, Gerson, Raymond Lulle, Bacon, Fichte, Hegel, Kant, Spinosa, Descartes, Charles Comte, tous les anciens, tous les modernes en qui une pensée s'est incarnée pour la solution des humains problèmes. Ses curiosités sans bornes n'étaient pas moins attirées par les historiens et les poètes, autres évocateurs de questions. A chacun il demandait les secrets de ses conclusions, de ses aspirations, de son talent, de sa race, de son pays et de son siècle, et classait, méthodiquement, en sa tête, la masse énorme des renseignements puisés chez eux et autour d'eux.

Un pareil régime aurait eu pour effet de faire éclater une cervelle moyennement robuste. La sienne était si puissamment pondérée qu'elle n'éclatait point. Certaines déceptions lui advinrent du côté de l'Université, effrayée de son mépris des conceptions traditionnelles : il n'en fit pas compte. De jour en jour, au service de son besoin d'expérimentation et de déduction positive, sa curiosité allait s'élargissant. A la philosophie, à l'histoire, aux lettres classiques, il ajoutait la physiologie et l'anatomie, les mathématiques, les sciences naturelles, le tout étudié avec ordre, sans hâte, sans ostentation.

Ses livres sont bien autre chose que des applications de principes personnels : on y reconnaît de rigoureux examens de conscience en présence de sujets caractéristiques. Pour s'expliquer le mécanisme de notre entendement, il écrit son traité *De l'Intelligence*. La plume à la main, il met les faits en regard des conséquences ; il remonte aux causes génératrices et il redescend aux résultats. Alors, l'histoire le sollicite comme la manifestation toujours changeante de forces invariables sans cesse modifiées, comme le produit des volontés et des circonstances, de l'effort libre et de l'esclavage des milieux. Son *La Fontaine et ses fables*, son *Histoire de la littérature anglaise*, tous ses articles de critique, son enseignement à l'Ecole des beaux-arts, son œuvre entier témoigne de la préoccupation historique.

Des milieux particularisés, envisagés avec une patience acharnée, une curiosité sans défaillance, soumis à des classements minutieux, analysés pour la joie de fixer scrupuleusement l'analyse, il s'efforce de dégager pour lui-même des constatations sur le développement de l'homme social ou telle ou telle ambiance. En fait, l'écrivain, net et volontaire, a le droit de se prétendre « un naturaliste libre d'engagements, observant les bâtiments et les mœurs des hommes de même qu'il observait les mœurs des abeilles et des fourmis. »

J'ai, parmi mes papiers les plus précieux, une lettre où Taine

voulut bien, à propos de ses *Origines de la France contemporaine*, m'exposer plus spécialement ses vues. On me saura gré d'en détacher ce passage vraiment remarquable et typique :

« Je me défie des formules générales qui entreprennent, sans analyse préalable, de définir le mouvement historique. A mon avis, elles sont vagues ou fausses. Mon but, notamment dans mon dernier livre, a été plus simple. Je voulais me rendre compte de la constitution actuelle de la France : par constitution, j'entends la superposition des différentes classes et des différents pouvoirs. J'essaye d'assister à leur génération, car les sentiments et les idées d'une classe sont le résultat des événements que les grands-pères, les pères et les enfants ont traversés.

« Il me semble que, pour comprendre l'état mental et moral d'un bourgeois, d'un gentilhomme, d'un fonctionnaire en France, il faut l'avoir suivi depuis deux générations. La conclusion sera plus précise encore si, comme je l'espère, j'arrive à me représenter exactement les mêmes classes en Angleterre, en Allemagne, en Italie... Dans les contrées qui nous environnent, le passage de l'état féodal à l'état moderne s'est opéré autrement que chez nous : par conséquent, les classes correspondantes ont des dispositions différentes. La comparaison et le contraste seront instructifs.

« Je définirais volontiers mon étude actuelle une *Monographie d'embryologie sociale comparée*. Je pense que beaucoup d'autres monographies semblables devront être faites. Quand elles seront inscrites, on en extraira des règles générales et nous pourrons alors avoir une opinion non plus sentimentale, mais *scientifique*, sur les sociétés et les gouvernements présents. »

Ce magistral exposé n'a pas besoin de commentaire. Il nous montre au plus vif le grand esprit de ses tendances. Les années n'ont pas permis, malheureusement, que son œuvre fût achevé tel qu'il l'avait conçu. Tout au moins savons-nous sur quelles bases il l'avait fondé.

Que, maintenant, en ses travaux épisodiques et en ses fantaisies, il soit advenu à Taine de s'abandonner à des poussées de système ; qu'il se soit livré trop exclusivement à l'étude des périodes vers lesquelles le portait son goût ou sa culture et qu'il n'ait pas fait un suffisant effort pour être juste envers les autres, je n'aurai garde d'en disconvenir. Son *Voyage en Italie*, par exemple, laisse prise à des doutes. Ce qu'il dit, çà et là, du moyen âge et des arts du Nord, le fait voir obéissant, lui-même, à certaines de ces traditions, de ces conventions pour lesquelles il était sévère.

Mais qui peut se vanter d'être tout à fait indépendant — j'entends pleinement dégagé des préjugés ? Chacun en subit sa

part. Et, tout bien pesé, qu'importe ? La vie de Taine a été magnifiquement remplie. Sa méthode nous fournit le moyen de nous éclaircir des réalités et de nous frayer vers l'avenir une voie sûre et droite. Les erreurs qu'il a pu commettre ne sont, au fond, qu'erreurs d'artiste. Nous ne l'en admirons pas moins, et, peut-être, pour lui appliquer un mot fameux et touchant, l'en aimons-nous un peu davantage. Rien d'humain ne lui demeura étranger.

(*Gaulois*) FOURCAUD

* * *

AU CAMP DE CHALONS. — *Hier et aujourd'hui.* — En 1867, l'Empire était à son zénith, tous les souverains de l'Europe étaient venus à Paris pour admirer les merveilles de l'Exposition universelle et aussi, à ce qui nous semblait, pour rendre hommage à notre puissance.

On les avait reçus cordialement, mais sans enthousiasme, comme des hôtes de qui l'on n'attend rien, et à qui l'on n'a rien à demander.

Follement, nous pensions avoir fixé la Fortune sous nos drapeaux, et nous nous jugions assez forts pour défier le destin.

Au camp de Châlons, le soldat, sans souci d'un avenir qu'il n'appréhendait point, menait une assez joyeuse existence.

Dans cette ville mouvante de toile et de bois, on avait importé tous les plaisirs de la capitale.

Les zouaves avaient créé de toutes pièces un théâtre de genre où l'on jouait fort convenablement le répertoire de la Comédie-Française. On y conduisit le Prince impérial qui fut émerveillé, car c'était la première fois qu'il mettait le pied dans une salle de spectacle. Entre deux manœuvres, les soldats maniaient le pinceau et l'ébauchoir, décoraient les cantines de mirifiques enseignes, où le public pouvait admirer les vieux guerriers de Napoléon Ier se servant, pour déboucher des bouteilles de bière, du sabre qui avait vaincu les Autrichiens à Wagram.

Les « rues » étaient ornées de statues en craie représentant le plus souvent la Victoire élevant vers le ciel un glaive qui n'en finissait plus ; parfois aussi l'on devinait dans quelques spécimens de cet art primitif les traits idéalisés d'une « payse » ; les plus audacieux se risquaient à reproduire le masque césarien de Napoléon Ier.

Les « artistes » étaient presque tous des Parisiens ; les Bretons cultivaient la musique et se réunissaient pour chanter les vieilles rondes nationales. Les Gascons et les Provençaux contaient de drôlatiques histoires ou mystifiaient les visiteurs au grand esbaudissement des camarades.

Les Africains s'adonnaient plus volontiers à l'élève des chats, des lapins et des moineaux francs.

Le cantinier qui les avoisinait donnait à manger aux bêtes aussi bien qu'aux hommes, et je vois encore la pancarte manuscrite où il avait réuni dans une seule sentence ses aspirations patriotiques et l'annonce de ses produits :

« *Mourron pour la patrie et les petits oiseaux.* »

En ces temps déjà lointains, le pioupiou, toujours gai, quelque peu vaniteux, se redressait orgueilleusement quand il jetait un regard sur le passé, souriait confiant lorsqu'il songeait au lendemain, et traitait en tout temps le pékin avec une condescendante supériorité.

Il y avait aussi, comme à l'abbaye de Westminster, « le coin des poètes ».

C'est dans ce Parnasse militaire qu'est éclose une chanson plutôt légère qui, depuis, a fait un joli chemin dans les ateliers, et dont voici le début :

A Gennevilliers, y a d'si tant belles filles,
Il y en a z'une si parfaite en beauté,
Qu'elle a séduit tambours et grenadiers.

On se sentait confiant, rassuré, dans ce pittoresque décor, au milieu de cette admirable armée.

Cette année-là, cependant, la gaieté du soldat ne déridait pas l'empereur.

Napoléon III, triste, soucieux, semblait être envahi par le pressentiment encore confus d'une destinée redoutable.

On eût dit que l'ombre des événements prochains se projetait déjà sur le front du souverain.

En août 1870, la physionomie du camp de Châlons était très modifiée.

Les mobiles ne se pliaient pas aisément aux habitudes militaires, apportaient dans leurs uniformes et dans leurs allures une fantaisie qui contrastait fâcheusement avec la rigoureuse correction des vieilles troupes.

A Mourmelon-le-Grand, on était douloureusement impressionné par l'aspect des survivants de Freschwiller ; délabrés, loqueteux, découragés, ayant le sentiment que la valeur ne pouvait conjurer la fortune ennemie, perdant jusqu'à la conscience de leur propre héroïsme, s'abandonnant dans une sorte d'étonnement stupide.

Les mobiles, dédaigneux de la discipline, murmuraient, désobéissaient, finalement se révoltaient.

Les vaincus se résignaient, désormais incapables du grand effort que la patrie devait exiger d'eux.

On sentait bouillonner, germer dans le camp de Châlons la défaite, la révolution, ces deux termes derniers de la France impériale.

Les zouaves, cependant, ne se laissaient point gagner par la démoralisation générale, et quand, au lever du soleil, un coup de canon annonçait le réveil des troupes, on entendait résonner joyeusement leur marche entraînante :

Pan par l'arbi !
Les chacals sont par ici,
Les chacals et les vitriers
N'ont jamais laissé les colons nu-pieds.

Le 17 août, on tint un conseil de guerre, où fut décidé le retour de l'armée sur Paris, et la nomination du général Trochu au commandement de la capitale. L'empereur voulait que l'on essayât de rejoindre Bazaine, et le prince Napoléon lui répondit :

« Vous avez abdiqué la direction de l'armée à Metz ; vous allez abdiquer le gouvernement à Paris ; il ne vous reste qu'à passer en Belgique. »

On sait que finalement, et pour des causes que je n'ai pas à rappeler ici, ce fut l'opinion de l'empereur qui prévalut.

Le 23 août, les troupes, placées sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, quittaient le camp.

J'étais engagé aux zouaves de la garde ; j'arrivai le lendemain soir pour rejoindre l'armée et je vis une grande lueur à l'horizon. C'était le camp de Châlons qui flambait !

A quelques jours de là, nous rentrions dans Sedan, après la défaite.

L'armée n'était plus qu'une indéfinissable cohue, un indescriptible troupeau.

Les rangs, les armes étaient confondus ; les soldats affolés jetaient leurs fusils dans les fossés, couraient vers la ville en criant éperdument : « Nous sommes trahis ! »

Ce n'était plus la défaite, c'était la déroute, la hideuse débandade. Quelques milliers d'hommes, pressés à étouffer sur la place Turenne, étaient écrasés par l'artillerie allemande.

Les obus tombaient dans cette foule sans nom, y faisaient de grands trous qui se comblaient aussitôt. On entendait des hurlements de douleur ; mais on ne voyait rien. Sous nos pieds, une bouillie sanglante. Le lendemain, on capitulait.

L'armée de Châlons avait vécu.

Et voilà qu'après un long sommeil le camp de Châlons renaît de ses cendres.

Les tentes sont de nouveau dressées ; les baraquements reconstruits.

On n'y retrouve ni le théâtre des zouaves, ni les statues édifiées par des artistes amateurs. Les chats et les lapins du 3e zouaves ont

été mangés pendant la guerre ; on ne les a pas remplacés ; les moineaux francs ont reçu la volée.

On y chante encore, mais sur un ton plus sérieux ; la nation armée qui a remplacé les troupes professionnelles conserve le souvenir des malheurs passés et le grave souci des devoirs futurs.

Le soldat français a cependant conservé sa belle humeur d'autrefois, mais il a le sentiment d'une responsabilité redoutable, car il sait que de son labeur, de son endurance, de son courage, peut dépendre, à un jour prochain, l'indépendance de la patrie.

Il ne compte plus sur la fortune, qui l'a si cruellement abandonné voilà plus d'un quart de siècle, mais il se prépare à réparer les erreurs de la destinée.

Hier, c'était le réveil ; c'était la résurrection. Nous avons revu au camp de Châlons un empereur, mais c'était un empereur étranger, qui venait nous apporter son concours éventuel en réclamant le nôtre.

Nos soldats l'ont acclamé lorsqu'il a passé à cheval sur le front de bandière, et il a parlé avec une sereine confiance de la confraternité d'armes qui unit la France et la Russie. Sans doute on interprétera de façons diverses le toast impérial, mais le soldat français a compris que le cœur du soldat russe battait à l'unisson du sien ; il s'est dit que les trois couleurs de France étaient aussi les trois couleurs de Russie, et que, dans une action commune, on n'aurait pas à faire effort pour confondre les deux drapeaux.

On ne s'amuse plus au camp de Châlons, mais on y travaille, et quand nous avons vu défiler l'admirable armée que le ministre de la guerre y avait réunie, nous avons senti renaître dans nos âmes l'espérance depuis si longtemps endormie.

Certes, dans ce voyage triomphal de Nicolas II, qui n'a été qu'une longue ovation, il n'a pas été dit une seule parole qui puisse réconforter ceux qui caressent encore le rêve sacré de la revanche. L'accord franco-russe est une convention pacifique, et le plus sûr avantage que nous en puissions retirer, c'est la restauration de cet équilibre européen que le traité de Francfort, bientôt suivi de la conclusion de la triple alliance, avait détruit à notre préjudice. . . . .

Enfin, nous avons encore sous les yeux cette devise dans toutes les décorations de Paris : *Pax et robur.*

Malgré tout, en revoyant le camp de Châlons, nous songeons que le destin nous doit une réparation plus complète, et nous nous rappelons que sur ce même champ catalaunique une coalition, que dirigeait Aétius, vainquit et dispersa les envahisseurs de notre vieille Gaule.

Robert MITCHELL

* * *

VICTOR HUGO A REIMS (*Rectification*). — Dans un article relatif au voyage de Victor Hugo à Reims, récemment reproduit

dans la *Revue de Champagne et de Brie* (novembre-décembre 1896, p. 950), il est à tort énoncé que M. Edmond Biré dans son ouvrage, *Victor Hugo avant 1830*, contestait la présence du poète au sacre du dernier roi de France. C'est une erreur que nous rectifions après avoir pris connaissance du livre par nous-même, ce que nous n'avions pas fait auparavant. Tous les biographes s'accordent donc avec la correspondance de Victor Hugo sur le rôle qu'il joua en 1825. H. J.

* * *

On ne doit pas oublier les pages des *Mémoires de Bussy-Rabutin*, relatives au séjour qu'il fit à Châlons où il tenait garnison en 1639 ; il y rappelle la cour qu'il fit à Mlle de Romorantin, belle-fille de M. du Hallier qui commandait à Châlons ; puis ses amours, plus sérieux, avec une dame qu'il ne nomme pas et au sujet de laquelle il donne des détails personnels assez suggestifs ; enfin il parle de son duel, au Jard, avec le baron de Soudé, peut-être Henri, fils de Guillaume de Godet, vicomte de Soudé, et d'Antoinette Hoccart. La querelle était venue à propos d'une promesse d'exemption de logement en faveur d'un bourgeois d'Ay que le baron de Soudé reprochait à Bussy-Rabutin de ne pas avoir tenue.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Une pierre tombale de l'église de Mouzon (Ardennes)

L'ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Notre-Dame de Mouzon (Ardennes), à 16 kil. de Sedan, splendide édifice gothique du xiiie siècle, renferme un certain nombre de pierres tombales qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale.

L'une de ces pierres, en partie cachée par les bancs qui la recouvrent, se trouve dans la grande nef, à la hauteur de la troisième travée, à droite en entrant dans l'église, et en bordure sur l'allée du milieu.

C'est une dalle en marbre noir, parfaitement conservée jusqu'à ce jour et mesurant exactement deux mètres trente de longueur sur un mètre de largeur.

Voici, fidèlement reproduite, l'inscription qu'on y peut lire au-dessous d'un écusson martelé, surmonté d'une couronne de marquis dont un fleuron seulement est encore visible, et supporté à droite et à gauche par deux hommes sauvages, les reins entourés d'une ceinture de feuillage.

D · O · M

CY GIST LE COEVR DE MR CLAVDE RENART
CHEVALIER MARQ. SEIGNEUR DAMBLIMONT
COMMANDEUR DE LORDRE MILITAIRE DE ST.
LOVIS CHEF DESCADRE DES ARMÉES NAVAILES
GOVERNEVR ET LIEVTENT GNAL POVR LE ROY
AVX ISLES ET TERRE FERME DE L'AMERIQVE QVI
A ESTE EN EXECVTION DE SON TESTAMET APORTE
DV FORT ROYAL DE LA MARTINIQVE EN CETTE
EGLISE, PADANT LES 44 ANNES QVIL A SERVI
SA MATE PAR TERRE ET PAR MER IL SEST SIGNALE EN
TOVTES LES ACTIONS GNAILES A ESTE GRIEVEMENT
BLESSE EN PLUTSIEVRS ET A REMPORTE LA VICTOIRE
DANS TOVTES LES OCCASIONS OV IL A COMMANDE
DECEDE LE 17 AOVST 1700 LE 59e ANNEE
DE SON AGE
REPOSENT AVSSY LES CORPS DAVBRY RENART
SR DE MONCY ET DE NICOLAS SEIGNEVR DES
MAHOMETS, SON FILS CAPITAINE AV RÉGIMENT DE
GRANDPRÉ QVI FVT TVÉ EN LA DEFENCE DE CESTE
VILLE L'AN 1650
REQVIESCANT IN PACE
CE MONVMENT A ESTE LAISE A LA POSTERITÉ PAR LES
SOINS DE DAME MARIE LOVISE DE BALARIN ESPOVSE
DVDIT SEIGNEVR D'AMBLIMONT ET LADITE DAME
A AVSSY FONDE A PERPETVITÉ VNE SERVICE
SOLEMNEILE LE 17
AOVST.

L'écusson détruit à la Révolution qui surmontait cette inscription portait sans aucun doute les armes connues des Renart de Fuchsamberg telles que les indique le *Nobiliaire de Champagne* : « d'argent au chêne de sinople englanté d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. »

Ces armes étaient, en effet, celles qui se voyaient, il y a peu d'années encore, sur une dalle en marbre noir provenant de l'église et déposée au presbytère de Mouzon. On y lisait cette inscription que nous a conservée l'historien de l'église de cette ville, M. l'abbé Jussy :

« Dans la tombe prochaine où repose le corps d'Aubry
« Renard, écuyer et seigneur de Moncy, repose aussi celui de
« Nicolas, seigneur des Mahomets, son fils, capitaine au régi-
« ment de Grandpré, qui fut tué à la défense de cette ville, en
« 1650, en combattant vaillamment. Claude, seigneur d'Am-
« blimont, commandeur de Saint-Lazare et capitaine de la
« marine, commandant une escadre des vaisseaux du Roi et
« Thomas, seigneur de Moncy, capitaine au régiment de Feu-
« quières, fils de Nicolas, ont fait placer ce marbre en mémoire
« de leur ayeul et père.

« Priez pour eux[1]. »

Cette dalle fut probablement enlevée de l'église quand y fut placée celle que nous reproduisons, car les armoiries qu'elle portait étaient intactes, tandis que toutes celles gravées sur les pierres tombales de l'église ont été détruites en 1793.

La famille Renart de Fuchsamberg était originaire de Saxe ; elle s'établit en France au commencement du quinzième siècle car, en 1700, nous voyons l'un de ses descendants affirmer dans un acte de fondation de service anniversaire à l'église de Montcy-Notre-Dame, près de Charleville, que ses ancêtres étaient, depuis plus de deux cent cinquante ans, seigneurs en partie de cette paroisse[2].

Caumartin lui donne pour auteur Mathieu de Fuchsamberg, seigneur dudit lieu, en Saxe, puis d'Arvogne en Ardennes, qui vivait en 1416.

Capitaine au service de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, Mathieu, ou Mathias, reçut de ce prince le fief d'Arvogne et le légua, par testament du mois de février 1436, passé à Liège,

1. V. Jussy : *Notice sur Notre-Dame de Mouzon*, p. 69-70.

2. V. *Revue historique ardennaise*, n° de mars-avril 1897, art. de M. Numa Albot.

à son fils aîné, Adolphe, surnommé le *Renard d'Ardenne*. Adolphe eut de sa femme, Isabelle de Noirefontaine, un fils, Jean, qui continua la filiation.

Celui-ci obtint de sa grand'mère, Marie de Franckstein, épouse de Mathieu, la donation de la terre de Montcy-Notre-Dame qui resta dans sa famille[1].

Dans ses enquêtes pour la *Recherche de la Noblesse de Champagne*, Caumartin admit les preuves d'ancienne origine que lui fournirent les membres alors existants de la famille Renart, et de leur descendance de Mathieu ci-dessus mentionné.

Mais le généalogiste Lainé assure que les pièces produites à cette occasion furent reconnues fausses jusqu'au contrat de mariage du chef de la famille, Charles-Albert de Fuchsamberg, qui les fournissait (1664). — (*Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit*, vol. II de Champ., fol. 316.)

Cependant l'avocat Estienne Durand ayant fait allusion plus tard à l'obscurité de la famille Renart et à la témérité de ses prétentions nobiliaires, dans son commentaire de *la Coutume de Vitry* (art. XVIII et C, p. 84 et 374), à la demande de Charles-Albert et de son frère Thomas, il fut condamné comme calomniateur par une sentence du bailliage de Rethel du 17 juin 1723.

Mais M. Numa Albot, dans son *Histoire des Chanoinesses du Saint-Sépulcre*, observe que vraisemblablement ce jugement fut réformé, ou que du moins les Renart ne poursuivirent pas l'exécution de la sentence rendue en leur faveur, car les passages dont le tribunal avait ordonné la suppression ne furent ni supprimés ni corrigés dans le commentaire de Durand.

« Tout en admettant les opinions émises (au sujet de la noblesse supposée de la famille de Fuchsamberg) par MM. Lainé et Ed. de Barthélemy, remarque M. Al. Baudon, on ne peut nier la valeur guerrière de cette nombreuse lignée des Fuchsamberg qui produisit un grand nombre d'officiers, la plupart morts au champ d'honneur dans des emplois de distinction et pour le service de nos rois. » (*Loc. cit.*)

Quoi qu'il en soit donc du mystère, non encore complètement éclairci, de l'origine de la maison de Fuchsamberg, nous pouvons remarquer que l'épitaphe d'Aubry Renart ne lui

1. V. l'art. de M. Al. Baudon, dans l'*Annuaire Matot-Braine*, 1896, p. 235 et suiv.

donne pas le nom de Fuchsamberg, pas plus d'ailleurs qu'à son fils Nicolas et qu'à son petit-fils Claude. Elle le qualifie seulement d'écuyer, seigneur de Montcy. Lainé nous apprend qu'il était en outre maître de la Forge de Belval et qu'il prit le titre de bourgeois de Mouzon dans deux bans passés à son profit au sujet de cette forge, les 10 mai 1611 et 20 juillet 1612. (*Cab. du Saint-Esprit, loc. cit.*)

D'après M. Albot [1], il était encore « lieutenant d'une compagnie entretenue pour le service des Estats de Hollande et propriétaire de la cense des Mahomets », à Buzancy.

De damoiselle Geneviève Bayard, veuve de Benoît Léger, gentilhomme ordinaire de la maison du duc de Guise, Aubry Renart eut plusieurs enfants.

L'acte de fondation que nous avons cité plus haut, d'après la *Revue historique des Ardennes*, en mentionne quatre :

I. Thomas Renart de Fuchsamberg, écuyer, seigneur de Montcy-Notre-Dame et de La Roche ;

II. Albert, s^r^ de Montrenart, capitaine entretenu dans la garnison de Donchery ;

III. Claude, s^r^ de Chamblaye, premier capitaine et major de cavalerie étrangère de Leschelle ;

IV. Nicolas, s^r^ des Mahomets, capitaine d'une compagnie d'infanterie en garnison à Mouzon. C'est ce dernier que mentionnent nos deux inscriptions ; elles relatent qu'il fut enterré dans l'église de Mouzon auprès de son père, Aubry, et du cœur de son fils Claude.

Nicolas avait hérité de son père la cense des Mahomets, située à Buzancy, dont il prit le nom. Il avait d'abord été capitaine commandant d'escadre au service de l'Angleterre, et il devint ensuite capitaine au régiment de Grandpré, par commission du 11 août 1646 [2]. C'est en cette qualité qu'il servait sous les ordres de M. de Mason, commandant pour le roi à Mouzon, quand Turenne, alors du parti des princes, vint attaquer la ville au mois de septembre 1650. Le siège se prolongea jusqu'au 5 novembre suivant, date à laquelle la petite garnison, épuisée par de nombreuses pertes, se rendit, malgré la résolution hautement manifestée par les habitants de continuer la défense.

L'épitaphe de Nicolas, sans relater dans quelles circons-

1. *Hist. des Relig. Chan. du S. Sépulcre*, p. 144.
2. *Ibid.*, p. 1[illegible].

tances particulières il trouva la mort, nous apprend qu'il « fut tué en combattant vaillamment en la défense de la ville ».

Nicolas Renart avait épousé, le 27 janvier 1638, Catherine Marin, fille de Jacques Marin, receveur ordinaire du domaine de Mouzon, et de demoiselle Philiberte Pénart. Nous connaissons deux enfants issus de ce mariage : Messire Thomas de Fuchsamberg, chevalier, seigneur de Moncy, capitaine d'une compagnie de grenadiers dans les armées de Sa Majesté, et Claude Renart, marquis d'Amblimont, dont le cœur fut déposé dans l'église de Mouzon et dont notre première inscription rappelle les titres et les exploits.

Le manuscrit du Père Fulgence Riché, capucin, dont une copie existe à l'hôtel de ville de Mouzon, et qui porte la date de 1778, nous donne encore quelques détails sur ce personnage mort pour la défense de sa ville natale, car il était né à Mouzon même, nous apprend le P. Fulgence. Après avoir reproduit son épitaphe, d'une manière assez incomplète, cet historien ajoute : « En 1674, avec un seul vaisseau de 26 canons, il a, en l'île de la Martinique, repoussé la descente de 3,000 hommes ; en a chassé la flotte hollandaise de 46 vaisseaux de haut bord, commandée par l'amiral Ruyter; a, de sa main, arraché l'étendart des Etats, tué l'officier qui le gardait et, par sa valeur, a sauvé tous les pays qui sont en Amérique sous la domination du roi. Il fut glorieux pour lui d'avoir donné lieu à frapper une médaille dont les mots étaient : *Colonia Francorum America victrix :* Colonie française victorieuse en Amérique.

« En 1684, avec quatre vaisseaux, il en a, au Texel, battu cinq hollandais, beaucoup supérieurs, desquels il en a brûlé deux, pris autant et coulé à fond le cinquième. Les ennemis de l'Etat l'ont redouté; ceux qui ont servi sous lui l'ont aimé, suivi et imité; les peuples de son gouvernement l'ont aimé comme leur père; les sauvages, excités par sa piété et sa douceur, ont embrassé la foi et se sont soumis à l'obéissance du roi. Sa patrie a perdu un support. Sa mort, trop tôt arrivée, le 17 août 1700, en la 59e année de son âge, l'a fait regretter universellement. Ce monument a été laissé à la postérité par les soins de Dame Marie-Louise de Balarin, sa veuve, pour répondre à la gloire de leurs ancêtres et servir de modèle à leurs descendants qui doivent pleurer la mort d'un si grand homme et prier Dieu pour le repos de son âme.

« Ladite Dame a aussi fondé à perpétuité un service solen-

nel le 17 d'août 1702. Elle s'est remariée à M. de Lagny, conseiller au Parlement de Paris[1]. »

Le même ouvrage nous a conservé quelques détails biographiques sur le fils de Claude Renart, aussi chef d'escadre des armées navales.

« Le 30 octobre (1772), Claude Thomas Renard de Fuchsamberg, originaire de Mouzon, marquis d'Amblimont, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut à Rochefort dans la 83e année de son âge. Il était fils de Claude Renard, chef d'escadre des armées navales, etc., mort en 1700, et avait été page de Louis XIV. Claude-Thomas fut marié à Marguerite Michel de Saint-Fort, de laquelle il a eu le comte d'Amblimont[2]. »

Ce dernier épousa, en 1754, Marie-Anne de Chaumont-Quitry, d'une ancienne famille originaire de Normandie, et avec lui s'éteignit la branche des Renart, marquis d'Amblimont.

Abbé A. Frézet.

1. *Abrégé chronologique de l'histoire de la ville et du pays de Mouzon*, ann. 1700.

2. *Ibid.*, ann. 1772.

Actes Religieux du Petit-Mesnil (Aube)

En comparant cette période avec la précédente (*Revue de Champagne et de Brie*, nov.-déc. 1896), on remarque que les baptêmes diminuent presque des deux tiers ; il faut attribuer ce résultat à la disparition d'un grand nombre de gentilshommes. Au contraire, les mariages et les décès s'équilibrent et les legs à la fabrique sont deux fois plus nombreux.

Baptêmes de 1650 a 1670.

15 apuril 1650. — Françoise, fille de Pierre du Pin, escuyer, et de d^lle^ Léonore de Liébaut, parrain François le Goux, escuyer, s^r^ de la Baume, marraine d^lle^ Françoise du Mesgnil.

3 may 1650. — Jean, fils de Martin Charlois et de Nicole Le Long. . .

10 may 1650. — Claude, fille de François Finetz et de Magdelaine L'Enfant, marraine Claude du Rupt.

9 novembre 1650. — Antoine, fils de. . . et de Jeanne Collot, marraine Françoise du Puis.

Décembre 1650. — Baptême d'un enfant de messire Gaspard de Barradat, vicomte de. . ., et de dame Marie du Mesgnil.

19 octobre 1651. — Nicolas, fils de Blaise le Bley et de Georgette Lonpret.

27 octobre 1651. — Jean, fils de François Barbier et de d^lle^ Françoise de Liébaut, parrain Jean d'Orbinot, escuyer, de la paroisse de Blumerey, marraine d^lle^ Antoinette du Pin.

30 mars 1653. — Françoise, fille de Alexandre Beudot et de Jeanne Pourrée, parrain François d'Orbinot, escuyer.

11 octobre 1653. — François, fils de Jean Corbeil et de Barbe Le Long. . .

23 avril 1654. — Jean, fils de Nicolas Charreton et de Nicole Cacquerey, parrain Jean d'Aigremont, marraine Nicole de Baussancourt.

23 may 1654. — Charles, fils de Nicolas de Creney, escuyer, et de Suzanne du Bessey, parrain Jacques d'Orbinot, marraine d^lle^ Charlotte Deschamps.

8 novembre 1654. — Jean, fils de Jean le Tel, escuyer, s^r^ en partie du Petit-Mesgnil et de Claude d'Aigremont, parrain Jean d'Aigremont, escuyer, marraine d^lle^ Louise Picot.

26 décembre 1654. — Claude, fille de Blaize le Bley et de Geor-

gette Lonpret, parrain François Martin, cavallier, marraine d^lle^ Claude de Baussancourt.

12 janvier 1655. — Nicolas, fils de Jean le Bley et de Perrette, parrain Nicolas Yardin, maître d'école.

18 febvrier 1655. — Gaspard, fils de Dominicq Maury et de Marguerite, parrain Gaspard de Baussancourt, s^r^ du Petit-Mesgnil, et de Angente y d^t^...

10 apuril 1655. — Christophe, fils de Marc Vanier et de Nicole Vanier, parrain Jacques d'Orbinot, marraine Suzanne du Bessey.

28 may 1656. — Louise, fille non encore approuvée du père et de Jeanne, parrain Jean d'Aigremont, marraine Louise de Picquault (Picot).

3 aoust 1656. — François, fils de Blaize le Bley et de Georgette Loupret.

10 septembre 1656. — Jean, fils de Nicolas l'Evêque, escuyer, s^r^ du Petit-Mesgnil et Chaumesnil en partie, parrain de Olyvier Deschamps, escuyer, s^r^ de Trannes et de Bussey, marraine d^lle^ Anne de Créance, dame de Fligny.

16 novembre 1656. — Anne, fille de Jean du Tel, escuyer, et de d^lle^ Claude d'Aigremont, parrain François du Mesgnil, s^r^ d'Arrentière, marraine d^lle^ Rachel-Anne d'Arrentière.

11 mars 1657. — Anthoine, fils de Pierre Poulain et de Elisabeth Regnard, parrain George le Primaître (?), escuyer de Sainte-Marie, marraine Anthoinette de Ballidar.

5 octobre 1663. — Baptême du fils de M. Rémont, escuyer, et de d^lle^ Nicole du Mesgnil...

LACUNE JUSQU'EN 1669.

5 febvrier 1669. — Claude Lambert, fils de Jean Lambert et de Catherine sa femme, parrain et marraine Claude Coutelier et Philippe Le Large, fille de défunt Quentin Le Large de Dienville.

5 febvrier 1669. — Nicole Charlois, fille de Jean Charlois et d'Elisabeth le Bled[1].

10 juin 1669. — François, fils de Alexandre Bridaut et de Jeanne Vitte, marraine Françoise de Balidar.

21 juillet 1669. — François..., fils de François Musnier et de Marguerite, marraine Louise de Baussancourt, veuve de M. Charles de Rommecourt, escuyer.

5 aoust 1669. — Nicole, fille de Nicolas Charton et de Nicole Cacqueray, marraine d^lle^ Nicole du Mesgnil, femme d'Anselme de Raymon, escuyer, s^r^ en partie du Petit-Mesgnil...

1. 5 mars 1669. P. Bailly pbrte ind. — 29 avril 1669. J.-B. de Vassan, curé du Petit-Mesnil

Mariages de 1650 a 1670.

20 febvrier 1651. — François Barbier avec d^lle^ Françoise de Liébaut.

18 may 1654. — Nicolas Maugras avec Péronne le Voingt.

8 febvrier 1655. — Didier Chappu avec Marie Le Gros.

22 janvier 1657. — François Barbier avec Jeanne de la Magdeleine[1].

7 febvrier 1662. — Jean d'Aigremont avec d^lle^ Marguerite de Paillet, fille de défunt Guillaume de Paillet et de d^lle^ Edmée de Maizière, s^r^ de Blumerey et Humbertin.

20 febvrier 1662. — Edme Maugras, fils de défunt Nicolas Maugras et de défunte Barbe Simonot, avec Claudine de la Porte, fille de défunt Jean de la Porte et de Elisabeth Hennequin.

9 febvrier 1666. — Pierre Picquard avec Magdeleine le Bley.

Janvier 1669. — Jean le Voin, fils de Jean le Voin et d'Antoinette Cormon, avec... Gabriel, fille de François Gabriel et de... Cholier sa femme.

Juillet 1669. — Louis de Ligot de Laboulaye, escuyer, avec Antoinette de la Vallée, fille de Pierre du Pin et de d^lle^ Héléonore de Liébaut, en présence de Gilles du Mesnil et de Jean d'Aigremont.

Mortuaires de 1650 a 1670.

3 septembre 1650. — Anthoine Beudot a donné à l'église 1/2 journel de terre aux charges que la dite église sera obligée de faire dire une messe à tel jour ou autre que son décès.

31 juillet 1650. — D^lle^ Guillemette d'Adenet.

6 novembre 1651. — Abraham Vanier ; a donné à la fabrique la somme de 30 livres à charge de faire dire annuellement une messe.

2 juillet 1651. — Claude du Puis dit Guillaume ; a légué à la fabrique 1/2 arpent de terre à charge de dire une messe basse annuellement pour son âme.

9 septembre 1651. — D^lle^ Magdeleine de Maurois, décédée à Chaumesgnil et inhumée au Petit-Mesgnil.

8 octobre 1651. — Noëlle Cabarat, femme de Nicolas Macherey ; a légué à la paroisse un quartier 1/2 de terre et 2 denrées assis à Chaumesgnil à condition que la fabrique fera dire annuellement une messe pour le remède de son âme.

27 septembre 1651. — François d'Aigremont, escuyer, s^r^ du Petit-Mesgnil en partie.

15 novembre 1666. — Vincent Le Long.

19 décembre 1652. — Françoise de Liébaut ; a légué à la fabri-

1. Synode du 1er septembre 1661.

que un journel de terre à charge de faire célébrer une messe basse annuellement le jour de son trépas ou autre jour plus commode ; elle a aussi donné un autre journel de terre à la cure du Petit-Mesgnil à condition que le curé dira tous les dimanches un salut de la Vierge sur la fosse de ladite d[lle] pour le remède de son âme.

22 febvrier 1653. — Nicole Febvre, v[e] de défunt Nicolas Lonpret ; a donné à la fabrique par sa dernière volonté un 1/2 journel de terre proche le Maurepos, tenant d'une part à 1/2 journel de terre donné à ladite fabrique par défunt Guy Bridas, qui a donné encore un autre proche ledit Maurepos, à charge que ladite fabrique sera tenue de faire dire une messe basse annuellement pour le remède des âmes tant dudit Bridas que de ladite Nicole Febvre.

12 juillet 1653. — Anthoine de Liébaut, escuyer, lequel a donné à la fabrique un journel de terre ; et un autre journel de terre au curé du Petit-Mesgnil et à ses successeurs, à charge qu'ils seront obligés de dire tous les dimanches un salut de Vierge sur la fosse dudit donateur, ledit journel tenant aux terres de la cure.

9 may 1654. — Catherine, femme de Claude du Puis dit Grinot, laquelle a donné un 1/2 journel de terre au-dessus du buisson de la Piété, tenant d'une part et d'autre à M. Jean Charreton, lieutenant en la justice du Petit-Mesgnil, d'un bout à Jehan de Bar, d'autre bout audit buisson ; item 3 quartiers de terre sur l'étang de Rameru, tenant d'une part à ladite fabrique, d'autre et d'un bout audit étang, d'autre bout...

20 may 1657. — Jeanne Le Long.

18 juin 1658. — Marc Vanier, thuillier, lequel a légué à la fabrique la somme de 30 livres à condition qu'elle sera tenue de faire célébrer annuellement une messe de Requiem à pareil jour de son décès ou le lendemain ou autre consécutif.

20 janvier 1661. — Jacqueline de Pallié, femme de M. de Blumerey.

23 juin 1661. — Claude d'Orbinot.

5 septembre 1661. — D[lle] Jeanne d'Orbinot, v[e] de défunt M. d'Aigremont.

15 apvril 1662. — Nicole Vanier, femme de Thomas Coquin, lequel Thomas a donné à la fabrique 2/3 d'un journal de terre proche l'étang de Pute-Racine, à condition qu'elle sera tenue de faire dire une messe basse par chacun an à tel jour que ladite Nicole est décédée ou le plus commode d'après.

25 décembre 1662. — Catherine Chollier, femme de Jean Suzanne, laquelle a légué à la paroisse la somme de 12 livres à charge que la fabrique sera obligée de faire dire annuellement une messe de Requiem.

26 mars 1663. — Jean Le Bley.

5 mars 1664. — D[lle] Marguerite Paillé, femme de M. d'Aigremont, escuyer, coseigneur du Petit-Mesgnil...

22 apuril 1665. — Dlle Elisabeth de Baussancourt, dame du Petit-Mesgnil, laquelle a donné à la fabrique un journel de terre lieu dit la Ruelle-au-Pelé a charge de lui faire dire une messe annuellement à tel jour de son trépas ou autre jour plus commode.

7 may 1666. — Blaise Le Bley.

4 octobre 1666. — Claudine (Catherine), femme de défunt Claude du Puis dit Guillaume, a donné à la fabrique 1/2 journel pour faire dire annuellement une messe basse pour le repos de son âme.

23 novembre 1666. — Jean d'Orbinot, sr de Blumerey.

Lacune jusqu'en 1669.

21 novembre 1669. — Juliette, inhumée en présence de Jean de la Chapelle, escuyer.

Résumé : 27 baptêmes, 9 mariages, 26 décès et 13 legs à la fabrique.

P. Chauvet.

L'ANCIENNE BARONNIE

DU THOUR EN CHAMPAGNE

D'après un Aveu de 1380, comparé au Cadastre*

APPENDICE

III

Commune de Bannogne et Recouvrance.

(Lieuxdits du Cadastre.)

I. — Terroir de Bannogne.

Section A, dite de Rousseloy.

Chemin de Forest[1].
Epine du chemin de Forêt.
Budant au chemin de Château.
Moulin fondu.
Bois planté.
Terre aux Sauls.
Fond du bois planté.
Le Pavillon.
Haye du bois planté.
Grand chemin.
Montant à l'Epine.
La Palette.
Troux des Renards.
Chemin du bois planté.
Vallée florin.
Terre aux bois.
Fond de Sazy[2].
Diverses côtes de la Maillon.
L'Echelle.
Croix l'Anglet.
Chemin de Chaudion.
Bois l'Abbé.
Fond du Bois la Dame[3].

Section B, du Chemin de Saint-Germainmont.

Hauley.
La Ruelle.
Pomeron.
L'Enfant mort né.
Bled groé[4].
Chemin de Saint-Germainmont.

* Voir page 35, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. Hameau de la commune de Seraincourt.

2. Sazy, ancien moulin à eau, dépendance de Seraincourt.

3. *Le Bois la Dame*, entre Recouvrance et Saint-Fergeux, carte de l'état-major.

4. *Le blé groé*, c'est-à-dire dont le grain a été flagellé, locution encore usitée.

Petit bois.
Vallée florin.
La Croix.
Chemin de Forêt.
Petite vallée de Saint-Quentin.
Petite vallée de Sévigny.
Derrière la ferme.
Rousseloy.
Fond de Rousseloy.
Terres aux chevaux.
L'Échevée[2].
La Cloperie[4].
Fond de Recouvrance.
Mont des vins.
Vieux moulin.
Derrière les Hayes.
Chemin de Recouvrance.
Le Sapin.
Fond du Sapin.
Le Pont.
Côte du Chemin de Liesse[1].
Chemin de Liesse.
Chemin du Thour.
Haut du bois Soteau.
Bois Soteau.
Longues roies du bois Poteau (*sic*).
Fond de Créruelle[3].
Entrée de Céruelle (*sic*).
Orlet vert.
Côte de l'Epine du Thour.
L'Epine du Thour.
Orle aux fraises.
Côte du chemin du Thour.

Section C, de la Vignette.

La côte des champs Cornus.
Le champ Cornu.
Le Marly de Saint-Quentin.
Le fond de Bouzy.
Aquilmont[6].
Le fond Crochet.
Le côte d'Aquilmont.
Montant à Aquilmont.
L'aile du moulin à vent.
Le cul de Proinçon.
La vallée de Nizy.
La Maie.
Fond de la Croix.
Le Crucifix.
Le Coferloy.
Le Moulin à vent[5].
La fosse Robin.
Le Chaufour[7].
La Ruelle du Moulin.
La Hutte.
Le chemin de Nizy.
La Calere.
Le chemin de Saint-Quentin.
Le fond de la Carrière.
La Carrière.
La côte Rinsan.

1. De tous les villages partaient des chemins pour le fameux pèlerinage de Notre-Dame de Liesse (Aisne).

2. Une échevée est un chemin creux, encaissé, dont la voie étroite ne laisse passer qu'une voiture.

3. Lieudit analogue dans l'aveu de 1390, appelé *En Croirelles*, c'est-à-dire, croyons-nous, petites crayères ou croyères.

4. Lieudit cité dans l'aveu de 1390.

5. Le moulin de Bannogne a disparu récemment, comme la plupart des autres moulins à vent de la contrée.

6. *Acquillemont*, ancien fief de la baronnie du Thour, qui appartenait en 1741 à Messire André de Godet, seigneur de Vadenay, et relevait de la princesse de Nassau comme faisant partie du fief de *Neuflize* ou *Neuvelize*, dont une branche de la famille Cauchon avait pris le nom. (*Titres de la famille Prillieux*.)

7. Indique un ancien four à chaux.

La côte de la Croix.
Le fossé des Malades.
Le bois Lièvre.
La Croix verte.
Le Chapeau.
Les Royes tortues.
La fosse Quénot.
Haut de la gorge Niot.
La gorge Niot.
Le vieux Moutier[1].
La Vignette.
La Plaiderie.
Le Chêne à midy.
Le fond du Bois l'Epine.
Le haut du Bois Fourgon
Le Bois Fourgon.
La vallée Mitry.
La vallée de Sévigny.
La vallée de Saint-Quentin
Rome.
Le fond de l'Habit.
Le Terrinquart.
La vallée Paillart.
Le Courtil.

Section D, dite du Chef-lieu.

Le Village.
La vieille grange.
L'Epinette.
Le chemin d'Hanogne.
Le quart d'Ecu.
Le Bois l'Epine.
La Terre Raulin.
La côte à Lablotte.

II. — TERROIR DE RECOUVRANCE.

Section A, du village.

Village.
Fond de Recouvrance.
Le Bochet.
Fossé de Lamourette.
Derrière le Fort.

Section B, du Moulin à vent.

Vallée de Bury[2].
La Roye des Terres.
La Terrière.
Tortues Royes.
Chemin de Château.
Terre à la Jument.
Petit Corneillier.
Tournant des Fontaines.
Le Tombeau.
Côte de la Chapelle[3].
Côte de la Vierge.
Chemin de Saint-Fergeux.
Les petites Louvières.
Fond des Louvières.
Mont de Bury.
Côte aux Veaux.
Longues royes du Vermont.
Côte du Vermont.
Terres Brairesse.
Petit Vermont.
Les Cinq Jours.
Le Grand Vermont.
Cautils du chemin de Saint-Germainmont.
Les Cautils.
Chemin de Gaumont.
Fond des Bœufs.
Fond de la Chaussée.

1. Le *Vieux Moutier*, cité dans l'aveu de 1390.

2. Nom cité dans l'aveu de 1390.

3. Il existe encore au sommet de cette côte une ancienne et fort petite chapelle, restaurée de nos jours, qui se trouve au bord du chemin se rendant de Saint-Fergeux à Liesse. C'était une station pour les pèlerins. De cet endroit, on découvre à l'ouest la cathédrale de Laon. La carte de Cassini l'indique sous le nom de *Chapelle de la Vierge*.

Section C, dite du Sauvermont.

La Vallée de Bury.
La Palette.
Mont de Bury.
Les petites Louvières.
Les Cautils.
Le Sauvermont.
Grands Triots de Sauvermont[1].
La Pistole.

IV

Hannogne-Saint-Remy et Bray.

(Étude sur les lieuxdits de cette commune, communiquée par M. J. Carlier.)

Le plan cadastral du terroir de la commune d'Hannogne a été dressé par M. Lefèvre, géomètre, en l'année 1823.

Section A, du chemin de Renneville.

Le tremble.
Les trois Cerisiers.
Le Grand Triot.
Le Plongiau.
Le Bois Maçon.
Le Calvaire.
Le Chemin de Sévigny.
La terre aux Gend'armes.
Comble de Waleppe[3].
Chemin de Renneville[2].
Le Buissonnet.
La vallée aux Prés.
Côte à Beaudet.
Vallée la Vieille.
Chemin de Waleppe.
Les trois arbres.
Voyette Jean Jon.

Section B, de Bray[4].

L'Epinette.
Le Grand Carré.
Voyette Mousseau.
Petite Fontaine.
Le Honé.
Chemin de Rozoy.
Grand Chemin.
Chemin de Bray.
Mont des Pois.
Mont Houppillart.
Chemin des Beufs.
Soleil levant.
Saint-Barbe.
Le triot.
Bois de Seraincourt.
Faux Serment.
La grosse terre.
Côte d'Enfer.
Cerisier Brugnon.
Côte à l'argent.

1. *Triot*, locution encore usitée pour signifier les *terriots*, terres incultes ou savarts.

2. *Renneville*, commune du canton de Chaumont-Porcien.

3. *Waleppe*, hameau de la commune de Sévigny-Waleppe.

4. Sur le terroir de Bray, plusieurs cimetières francs ou mérovingiens ont été découverts par M. Jules Carlier dans ces dernières années. Le même chercheur a trouvé aussi des sépultures antiques, l'une d'elles à incinération. Ajoutons que l'on rencontre, dans un ravin au-dessous de la ferme de Bray, une sorte de petit *tumulus*, dit la fosse, dont l'origine reste inconnue.

Orle la Hosse.
L'Epine du Canton.
Canton des Genets.
Les Genets.
Le Gros Buisson.
Derrière les Haies.
Terres aux Cailloux.
L'épine des Haillons.
La Justice.
Chemin de Seraincourt.
La Tourniole.
Le grand Buisson.
Terre à l'argent[1].
La palette.
Fond d'Enfer.
En dessous de Bray.
La Couture.
Chateigneire.
Derrière le puits.
Chemin de Seraincourt.
La carrière.
La Motelle (Bray).
La vaux Marie.

Section C, du chemin de Bannogne.

Côte du Mont.
Les Peupliers.
Chemin perdu.
Sur le Mont.
Le Baty.
Derrière le Mont.
Le Trésorier.
Les Carrières.
Fond Fourgon.
Le Bion.
Diverses Côtes.
Chemin de Bannogne.
Chemin de Ruisseloye.
Grand Fossé.
Vaux Gobert.
La Hayette.
Fossé hacréau.
La Vaux Gobert.
Le Moulin fondu.
Basses Carrières.
L'Auby.
La Ruelle.
Derrière les sauls.
Fond de Lamez.
Au-dessus de Lamez.
Triot Pucelle.
Chemin de Château.
Côte des Sauls.
Chemin des Carrières.
Côte d'Espérence.
Les longues Royes.
La Maisonnette.
L'Orme.

Section D, du village.

La haye Matuelle.
Le Moulin.
La Voyette du Moulin.
La Hache.
Le fossé Mitry.
Les fosses.
La maison Latour.
La Douillette.
Ruby sur l'ongle.
Saint-Remy.
Fond du bois Oilmain.
Grande vallée.
Entre deux chemins.
Jardin du clous.
Calfour.
Saint-Remy.
Rue basse.
Bois Carron.
Chemin de Saint-Quentin.
Chapeau de Saint-Quentin.

1. Cette terre prend son nom de la découverte fréquente que l'on y a fait de tout temps d'anciennes monnaies romaines en argent.

Les trois arbres.
L'épine Jean Piot.
Le Rouly.
Le pied des chiens.
Derrière les haies.
Fossé des vignes.
Croix rouge.
Miloüette.
Le clous.
La Place.
Côte aux sirops.
La Chapelle [1].
Côte du bois Carron.
Ruelle aux loups.
Jardins de la Grande rue.
Rue des Juifs.
Grande Rue.
Le grand Jardin.
Fond du bois Prouvé.
Côte du bois Prouvé.
Revers du bois Prouvé.
Rue de Malthe.

Autres noms de lieuxdits figurant sur d'anciens titres ou plans.

1614

Le cotte de la Vaulx Gobert.
Le viel chemin de Waleppe.
Le bois Desjardin.
Le bois Jarguibeau.
Le grand chemin de Waleppe.
Le bois Garon.
Le chemin de Ruisseloire.
Le chemin de la Valleroye.
La vallée Fourgon.
La vallée à Douillet.
Surmont.
La vallée Simonette.
Le bois Mahomet.

1645

Le chemin du Four.
Le buisson de la vale Roye.

1677

Le Bois planté.
Le fond du Bois planté.
Les Haies du bois planté.
L'enclos du bois planté.
Milhouette.
Le Routy.
La Motelle (Hannogne).
La trouée du bois planté.
Le plonyvaux.
Le Moulin.
Vallée la vieille.
Ruby sur l'ongle.
Le jardin de Saint-Remy.
Le fossé des vignes.
La cote salvue.
Fondu.
Milouette.
Les fosses.
Le fossé Mitry.
Le bois Gilmain.
La ruelle du Ploy.
Le jardin aux noix.
La terre aux crouches.
Saint-Remy.
Le bois Carron.

1705

Le cessier Cochon.
La cense Magin.
La folie Cochon.
Les gens d'armes.

1. Petite chapelle, reconstruite de nos jours, près de laquelle on a trouvé d'anciennes sépultures. La carte de Cassini l'indique sous le nom de *Chapelle de Saint-Remy*. De là *Hannogne-Saint-Remi*, nom moderne.

1725

La Porte.
Le Fief.

1737

La terre des batyes.
Le Horle Grand mère.
Le fossé des vignes.
La croix trois arbres.
Le Routye.
Le pied des chiens.
La croix des trois cerisiers.
La terre des fosses.
Le fossé Mitry.
D'orge val.
La haye Matuez.
Les buissons de la Valroye.
La terrière.
La Porte.
Le Jardin du Bois planté.

1744

Le bois Masson.
La voyette Jean Jot.
Les blanches terres.
Le moulin fondu.

1748

Le bois des hauges[1] (près du chemin de Renneville).
La aille Matuée.
La sablonnière.
La petite vallée.
La Bonde de Bray.
La vaux Garent.
A Landouzy.
Rue des Juifs.

1779

La ruelle aux Princes.
Le Fossé du Sazy.
Le Trésorier.
Le fossé des vins.
Le fossé hacreteau.
La croix du chemin de Sévigny.
Le chemin de Montcornet[2].

1780

Le Fond Mont grand.
A la Tour.
Côte Solivette.
La terre des fosses.
La Simonette.
Le Bois Marchant.
Le careau des trois arbres.
La Croix du Canton[3].
Les Etocts du Canton[4].
La grosse terre.
La Grimpette.

Noms de lieuxdits employés aujourd'hui dans le langage populaire.

La terre aux os.
La terre de la Révolution.
La Coligy[5].
La ruelle la bourrique.
La briqueterie Hamel.
Le Poirier à l'écus.

1. Probablement l'ancien *Bois de Hart*, cité dans l'aveu de 1616.

2. *Montcornet*, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

3. La ferme du *Grand Canton*, au terroir de Bray, était mise en vente dans les *Affiches de Reims* de Havé (31 janvier 1791). Elle figure encore sur la carte de Cassini.

4. *Estot, estoc*, bois taillis coupés à la serpe.

5. On appelle *pierres de Colligis* dans la contrée, tous les débris d'anciens sarcophages provenant de fouilles, et que l'on suppose tirés des carrières de *Colligis*, canton de Craonne (Aisne).

La Mardi grasse.
L'Epine Dameras[1].
La saule Gauthier.
Le fossé de la chutte.
La Montgonne.
La ruelle aux loups.
La ruelle aux princes.
Marie Ferlin.
Le chemin des Morts.
Les tortues royes.
Les Brouettes.
La Tourniole.
Le chemin tortillard.
Le Tilleul.
La Croix du chemin de Château.
La Mutte.
Les échevées du Carfour.
La Garenne Ancelin.
La pensée la Cordière.
La côte Grivard.

V

Plan d'assemblage du Cadastre de Juzancourt par M. Lefèvre, géomètre.

SECTION A, DU MONT. — SECTION B, DES VIGNES ET CROIX DE VILLERS. — SECTION C, DU VILLAGE ET DES BOIS.

Vocables divers.

Chemin des Hollandries.
Chemin des Plantes.
Chemin de St-Marcoult.
Chemin de la Barrière.
Le Moulin à vent.

Section A, du Mont.

Orle Lanson.
Côte du Mont.
Trou du Renard.
Cote des barres.
Les Barres.
L'Epine des Barres.
Chemin des Barres.
Fossé Godart.
Sur le Mont.
Les Cailloux.
Haute borne.
Grande Chenevière.
Ronsier.
Longues Royes.
Palle à four[2].
Sous la Orle du meunier.
Orle du meunier.
Saint Lambert.
Les Frênes.
La Chaussée.
Les Tombes[3].
L'Ecus.
Porte Madame.
Les sept ormes.

1. La famille *Dameras* compte à Hannogne plusieurs générations d'excellents maréchaux, artisans très habiles à forger les croix. Il existe en outre un recueil manuscrit inédit tenu par l'un d'eux, Hubert Dameras, sur les événements locaux de la fin du XVIIIe siècle.

2. De la forme d'une terre de ce triage.

3. Emplacement d'un cimetière mérovingien, qui a été fouillé vers 1873 et où l'on a mis au jour des tombes assez nombreuses, vases, grains de colliers, etc. Plusieurs de ces objets, notamment un couvercle gravé de sarcophage, se trouvent chez M. Jacquard, à Herpy.

Les Cailloux.
Petite Vallée.
La Carrière.
Fond Saint-Pierre.

Section B, des Vignes.

Le Baquet.
Sohette.
Haut des Chênes.
Croix de Villers[1].
Orle Tournelle.
Orle des fraises.
Brifava.
Le Poirier.
Buisson Mahon.
Le Chêne.
Bois L'évêque.
Côte de la Voguée.
Fond de la Vauguée.
Diverses côtes.
Carreau des Plantes.
Le Roseau.
Les Plantes.
Petite Carrière.
Mont des Rosiers.
Gaudre.
Les Traits.
Les Poiriers.
Devant la ville.
Courty Blotiau.
Noyer Jacques.
La Carelle.
Le Tairy.
La Torchette.
Gueule du Loup.

Section C, des Bois.

La Chaussée.
Château d'en haut[2].
L'Epinette.
La Barrière.
Le Village.
L'Erbiau.
Bois de Là dessous.
La Pie gasse.
Château d'en bas.
Bois des Loches.
Grand-pré.
La Terre basse.
La Praile[4].
Vivier de la Praile.
Pré maudit.
Les Barres.
Vieille Chenevière.
Trait Carré.
Les Moncelles.
Ténor[3].
Chemin vert.
La Brèche.
Les Hollandries.
Budant aux Hollandries.
Pont Martin.
Champion.
L'Enclos.

1. Les ormes qui abritaient la croix subsistent encore, mais celle-ci est tombée de vétusté de nos jours.

2. Le château d'en haut subsiste toujours, transformé en maison de culture appartenant à M. Manteau-Diancourt, ancien maire.

3. Nom d'un moulin sur le ruisseau des Barres, commune de Saint-Germainmont. Nous ne croyons pas ce moulin antérieur à la fin du XVIII[e] siècle, car il ne figure pas sur la carte de Cassini, qui donne les moulins de Villers (ou de la Malaise) et des Barres sur le même ruisseau.

4. *La Presle*, désignation tirée du voisinage de l'ancien prieuré de ce nom, cité dans l'aveu de 1390.

VI

Commune de Saint-Germainmont.

Lieuxdits du Cadastre, levé par M. Vaucher, géomètre.

Section A, du Long Pays.

La côte du fonds des Bœufs.
Le fond de Cessier.
L'Epine de St-Germain.
Le Mont Dizel.
Fond de Fayère.
Le Pommier de Verderon.
Les Pistolles.
Le Bois St-Remy.
La Fourquette.
Rond Bois.
Long Pays.
Fond de la Vallée aux Poix [2].
Le Bois Briot.
Le comble de l'Orme mort.
L'orme mort.
La Meurière.
Fond du Bec du Coq.
Fond de Samson.
Dame blanche.
La Carrière Tagnon.
Croix de 7 mois.
Fond de Brosse.
Fond du Blanc mont [1].
Côte du Blanc mont.
Le rez Bernard.
La Vache.
Mont d'Erville.
La Croix Marc.
La Gloye Maréchal.
Les Roselets.
Voye la dame.
Les hauts Cris.
Au Village.

Section C, dite de La Prairie.

Clos des Barres.
Le Petit marais.
La Tourniole.
Le Ténor.
Moulin du Ténor [3].
Chemin de la Prée.
Les Nouveaux Prés.
La Culée Bonnette.
Les basses Moncelles.
Les Boussaus [6].
Fosse au Martelet.
Beaumont.
Glorvaux.
Fond de Glorvaux.
Terre du Chemin des Bandes [4].
Le Sçablon.
Mont-Hourlier [5].
Trou de Renard.
Côte du fond Glorvaux.
Les Basses Beaumonts.

1. Les monts sont fréquents sur ce terroir, ceux *Dizel, d'Erville, de Prix, Blanc mont,* et le village lui-même sous le vocable de saint Germain.

2. Variante, *Fond de la Vallée aux Bois.*

3. Moulin moderne encore utilisé sur le ruisseau des Barres. Son établissement nous paraît dater de la fin du dernier siècle. Aucun document ancien ne le mentionne.

4. Variante, *Chemin des Baudets.*

5. Nom d'une famille encore existante à Saint-Germainmont.

6. Belles prairies au bord de l'Aisne. On y remarque un chêne séculaire,

Les Huchets.
Les hautes Moncelles.
Bois Grand-Champ.
La Noue Hery.
Les Petites Moncelles.
La Gloie Isabeau.
Prés de Gerzicourt.
Les Routis[1].
Les Sçablon[2].
Fond de Château.
Les Halwés.
Chemin de Gomont.
Les Hautes Beaumonts.
Les plus Hautes Beaumonts.
Plantes de Lacran.
Lacran.
Baras.
Les Allemandes.
Fosse au Martelet.
Chemin de la Prée.
Glorvaux-Gorvaux.
Plantes des Beaumonts et Glorvaux.

Section B, du Mont de Prix.

Le Poteau.
Le Mont d'Erville.
Le Fond de Barlizeaux.
Les tortues Royes.
Le Comble du bois le Prêtre.
Le Fond du bois le Prêtre.
La Casaque.
L'Arbre Payot.
Le chemin du Mont d'Erville.
St-Thiery I.
Les Crits.
Les hôles Pertriza.
Le Mont de Prix[4].
Les Avallerois.
Les Brées.
La Croix d'Ange.
Le Pissariau.
Les Plantes St-Germain.
Les trois Sentes.
Le bout du Mont de Prix.
St-Thierry II.
Les Crits.
Les Blanches vignes.
Les Charbons.
Les Baquets.
Les Naux[3].
La Houillière.
La Voye du Château.
Le Village.

Section D, dite du Village.

La tortue Roye.
Côte de Vauzelles.
La Fontaine de Brimont[5].
Les Vauzelles.
Le Tournant de Brimont.
Entre la grande allée et le Ruisseau.
Le Pré Cocquebert[6].
Le Relais.
Le Bois L'Epine.

dit le *Chêne Prillieux*, qui a survécu aux rigueurs de l'hiver 1879-80 ; elles avaient mutilé ses branches qui ont repoussé abondamment.

1. Chemin vert dans les prés ou les marais.

2. *Les Sablons*, ancienne cense de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, entre Saint Germainmont et Gomont, mise en vente dans les *Affiches de Reims* de Havé, nº du 2 mai 1791.

3. Les *Naux*, bas-fonds remplis d'eau seulement lors des inondations.

4. Le *Mont de Prix* est celui qui domine le village.

5. Près de l'emplacement de la cense de ce nom, fontaine très limpide alimentée par plusieurs sources à fleur de terre.

6. Provenant sans doute de la famille Cocquebert, de Reims.

Les Chriots.
Les Bottis.
Le bout de la Ville.
Le jeu de Battoir.
Entre la petite allée et le Ruisseau [2].
Entre la moyenne allée et la petite.
Entre la moyenne allée et le Canal.
Entre la grande allée et le Canal.
Entre la grande allée et la Rivière.
La côte du Relais.
Derrière les bois.
Le Moulin [1].
Au chemin de Villers.
Les Bois Verdbois.
Bois de la commune.
Au Village.
Le Saussy.
Les Coissis.
Les Petits Marais.
Le Moulin des Barres [3].
La Côte du Relais.
Le Bois du Seigneur [4].
Le Village.

Section E, dite du Bois-Grand-Champ.

Le hôle des vingt Jours [5].
Le Poteau.
Le chemin du Thour.
La Fosse Renaudin.
Les Barotteaux.
La porte de Gerzicourt.
Les Bois Oudin.
Les Arollerois.
Les Fourrières Bareau.
L'homme mort.
Le Bois Grand Champ.
Montant au bois Grand Champ.
La Flitieaux.
La Fosse du Blanc mont.
Le vin l'Evesque.
Le fond de la Chapelle.
Les Hôles des Perrières.
Les Hautes Perrières.
Les Basses Perrières.
Le Petit fond de la voye du Bois.
Le fond de la voye du Bois.
La Voye du Bois (Vignes).
Le bout de la Ville.
Les Millons.
Le chemin de la Carrière.
Le Hôle St-Pierre.
Le Chêne.
La Côte de la Carrière.
Le fond de Brimont.
La Côte de Brimont.

DIVERSES REMARQUES ET OBSERVATIONS.

Section A.

Sur le chemin du Thour à Herpy, se trouve la figure d'une

1. Ancien moulin, en amont et à l'entrée du village au sud. Il a été reconstruit vers 1825 avec les bois d'un bâtiment du château de Balham.

2. Les six lieux dits qui suivent ont été créés lors du partage des marais, anciens biens communaux, partagés entre les habitants, divisés et plantés sous la Révolution.

3. Ancien moulin, hors et en aval du village, près de la cense des Barres. Il a été acquis par M. Linard, fabricant de sucre, et ne sert plus comme moulin.

4. Bois encore existant, d'une contenance de 16 h. 63 a. 40 cent., ancien domaine des familles Thierion et Gillotin, de Reims, vendu à M. Linard en 1894.

5. Le *jour*, ancienne mesure égale à l'arpent.

croix, entourée de deux arbres. Elle est indiquée sous le nom de *Croix Gillotin* sur la carte de Cassini. Une autre croix figure, plus près du village, sous le nom de *Croix Marc*.

Section B.

Figure de l'*Arbre Payot*. La carte de Cassini le donne également. Le chemin de la *Procession* est indiqué comme prenant sur le chemin de Saint-Germainmont à Saint-Fergeux.

Les ruisseaux sont appelés l'un *Rivière de Saint-Germainmont*, et l'autre *Ruisseau du Relais* depuis le moulin.

RUES DU VILLAGE [1].

Une croix se trouve sur la place au-dessous de l'église, où elle existe encore.

Grande Rue.
Rue des Remparts.
Rue basse.
Place et Rue du Mont de Prix.
Ruelle des Marais.
Ruelle du Moulin.
Ruelle Fineau.
Sentier de la fosse aux Martelets.
Ruelle des fossés.
Le Rond du Curé.
Ruelle St-Yves.
Ruelle des Fossés.
Ruelle du Roi.
Ruelle du Saussier.
Ruelle Grulet.
Rue de la Prix.
Les Quatre ruelles.

VII

Lieuxdits du Terroir de la commune du Thour, canton d'Asfeld (Ardennes).

D'APRÈS LE PLAN CADASTRAL DRESSÉ PAR M. JAVELOT, GÉOMÈTRE, SOUS LA DIRECTION DE M. BOUCHIER, GÉOMÈTRE EN CHEF (Échelle de 1 à 2,500).

Section A, de Béthancourt, Lacroix et Saint-Simon.

Le Pré Lecomte.
La Haute Pature.
Les Terres Fontaine.
Le Bois des Monts.
Hameau de Béthancourt.
Le Haut de la Couture.
Le orle fondu.
Noyau de la brebis.
Séjour.
Le Croyon.
Chemin de Sévigny.
Ferme de La croix.
Fond de la Croix I.
Fond de la Croix II.
Côte de la Croix.
L'Étang de la Croix.

1. Extrait du *Plan général du village et des abords à l'échelle de 1 à 1,250*, fait par Lejeune, géomètre à Gomont, en 1836.

Chemin de St-Quentin.
Croix Ployard [1].
Les Tortues royes.
Les grands marais.
La Fontinette.
Le Courty Baudet.
La Vallée Brunet.
Côte La Broye.
Pré Monceau.
Saint-Simon.
Fond de St-Simon.
Tortues royes de St-Simon.
La Passe.
Pré Grandin.
L'Allemagne [2].
La Chaussée.

Section B, du Beauregard, des Cabres et de la Terrière.

La Gloriette.
Orle de la Pierre à l'eau bénite [3].
Taille pied [4].
Bois Cellier [5].
Fond du Bois Cellier.
Fond de la Croix.
Le Beauregard.
Chemin d'Hanogne.
Le Fossé des malades.
Les quatre chemins.
La Morte Femme.
Croix Ployard.
La Margottine.
Orle aux fraises.
Le fond Crochet.
Le gros Cerisier.
Les Bleuets.
Les grises Terres.
Haie Brichotte.
Jardin Loillier.
Garenne du Bois Cellier.
La grosse borne.
Au chemin de Banogne.
La Couture la Dame.
Le vieux chemin.
Le chemin de Bannogne.
La Tournelle [6].
La demie lieu (de Bannogne).
Le Clocher.
Le chemin des Bœufs.
La Terrière.
Le fond de la Terrière.
La petite Cabre.
La grand'Cabre.
Le orle fillette.
Le orle abattu.
Le fond de Bury [7].
L'Hôpital à Euse (*sic*) [8].
Le Poirier l'Allemand.

1. La croix a disparu, il reste un fort bel arbre séculaire, dessiné sur la carte de Cassini.

2. Sur les lieux dits *La Croix*, *Saint-Simon* et *l'Allemagne*, voir les notes au bas de l'aveu de 1390.

3. La *Pierre à l'eau bénite* tire son nom du bénitier que l'on y déposait lors des enterrements à Saint-Simon, lieu où se trouvaient, de temps immémorial, les cimetières de Bannogne et du Thour. Ce dernier seul y subsiste depuis le XVIIe siècle.

4. Lieudit *Taillepiet*, renseigné déjà dans l'aveu de 1390.

5. On a retrouvé en cet endroit des matériaux avec les traces de constructions et d'enclos de jardins, qui ont été relevées sur un plan par M. Courty, propriétaire au Thour.

6. Il y avait une maison à la Tournelle, des vignes et un pré au-dessous, selon l'aveu de 1390.

7. Nom cité dans l'aveu de 1390.

8. Sans doute ancien domaine de l'hôpital du Thour ; le sens de la qualification *à Euse* nous échappe et peut être une transformation moderne.

Section C, du chemin de Château, de Gerzicourt et de l'Allemagne.

Le chemin des Bœufs.
Les vignes de l'Allemagne.
La Terrière (Gerzicourt).
Le fief (Gerzicourt).
La Côte Nivelle (Gerzicourt).
Fond de St-Fergeux (Gerzicourt).
Le chemin de St-Fergeux (Gerzicourt).
Les Montants (Gerzicourt).
Les grands Montants (Gerzicourt).
La vallée aux Pois.
Le Bois Broyé.
Le chemin de Château.
Vignes de l'Allemagne.
Fermes de Gerzicourt (2 corps de ferme).
La côte des Bouleaux (Terres de Gerzicourt).
Fond de Gerzicourt (Terres de Gerzicourt).
Fond de Château (Terres de Gerzicourt).
Le Poirier Pourceau (Terres de Gerzicourt).
Les Vingt jours (Terres de Gerzicourt).
Les Carrières (Terres de Gerzicourt).
La Champenoise (Terres de Gerzicourt).
La vallée Gillin (Terres de Gerzicourt).
Le pied de chien.
Le Pisserau [1].
Le Chemin de Château.
Fond du Chemin de Château.
Côte du bois Grandchamp.
La Gorge Laura.
La Vauzelle.
Grands marais [2].
La Fontinette.
Le Godaillier [3].
La Chaussée.
L'Allemagne.
Les Carrières.
Vignes de l'Allemagne.
Orle de la grand'plaine.
Vieille cense (Terres de Gerzicourt) [4].
Les marais (Terres de Gerzicourt).

1. Tire son nom d'un fossé rempli par intermittence d'un filet d'eau et bordé de saules.

2. Ces marais, fort improductifs avant la Révolution, ont été partagés en exécution de la loi du 10 juin 1792. Il en échut au Thour 17 verges à chacun des 349 habitants, mais une délibération du Conseil de la commune fit attribuer à chaque chef les parts échues à tous ceux qui habitaient chez lui. Nous avons consulté le *Procès-verbal du partage des marais communaux du Thour, en date du 25 septembre* 1793, *operé par Nicolas Adnet, arpenteur à Sevigny, avec l'aide de J. Mehault et Turlet comme indicateurs*. Pièce conservée dans les papiers de M. Courty, propriétaire au Thour.

3. Le nom de *Godailler* ou *Gondaillier* est celui d'une famille de petite noblesse qui résidait à Villers-devant-le-Thour au XVIIe siècle.

4. En cet endroit assez humide se trouvait la cense primitive de Gerzicourt, qui fut reconstruite sur la hauteur au dernier siècle. On lit la date de 1758 sur le linteau de la porte du corps de logis de l'ancien fermier dans la seconde cour.

Section D, du Village, des Bêtes et de Morival.

Fond de Morival.
Tête cassée.
Le Parquis.
Chemin de Rober-Champ.
La Saulx.
Chemin de Lor.
Côte de Morival.
Fond de Morival.
Grand'Bête.
Petite Bête.
Côte de Châtillon.
Chemin de Villers.
Orle Couet [2].
Fond de Châtillon [3].
La Piscine [4].
Les Bondes [5].
Pré Didier.
La Culée.
La Côte Poulet.
Village du Thour comprenant : Routy de la Culée. Rue de la Couture. Grande Rue. Rue basse. Ruelles. Fontaine blanche.
Le Calala.
Les Ruelles.
Le Pont de Coucy [1].
Les Bois de la Fontaine.
Les bois des Bondes.
Le pré Didier.
Grand Bahu.
Bas lieux de Béthancourt.
Orle Héron.
Les Sourderons.
Fond Bibron.
Côte du chemin de Nizy.
Les Sables.
Fond de Vallerand.
La Justice.
La Réache.
Pèle à Four [6].
Tournière Pierret.
Les Sables.
Bois du Chénois [7].

Section E, des Sables et du Chemin de Nizy.

Côte du Chemin de Nizy.
Saule Petit-Jean.
La Pointe.
Petit Orle.
Chemin de la Selve II.
Côte Poulet.

1. *Pont de Cocy* ou *Coussy*, d'après d'anciens titres ; on ignore s'il y a quelques relations entre ce lieu et les domaines de l'illustre famille de ce nom.

2. Nom très ancien relevé dans l'aveu de 1390.

3. Dans ce fond se trouvait le *Moulin de Châtillon*, près du Thour, aujourd'hui détruit. — Extrait d'une désignation datée de 1624 : « Une pièce de terre, lieudit en Codallier..... moulin de Chastillon, roié les maretz d'une pa(rt) (et) plusieurs tournières d'autre, budant d'un bout à Madame de St-Pierre de Reims, et d'autre à l'abbé de Saint-Berthaud..... contenant quatorze jours. » (*Papiers Courty*, du Thour.)

4. Du nom de l'abbaye des Prémontrés de la Piscine, près de Remaucourt, à 3 lieues du Thour. Emplacement de l'ancienne maladrerie.

5. Ce nom indique l'existence des anciens étangs dont il est question dans l'aveu de 1616.

6. Nom tiré de la forme singulière d'une terre de ce triage.

7. Belle futaie de chênes, bois d'environ 32 hectares, resté presque intact jusqu'en 1862 et entièrement défriché depuis. Il est question de replanter ce terrain aujourd'hui improductif.

Le Chapeau.
Chemin de la Selve I.
Voye des Vaches.
Au dessus de la voye des Vaches.
Pré Fontenoy[1].
Chemin de Liesse[2].
Le Moulin[3].
Le Rossignol.
Vignes des Canonniers.

(Mention ms.) : Ces onze feuilles ont été calquées par moi Prévoteaux-Simon, instituteur à Le Thour. (Sans date.)

Les onze feuilles sont réunies en un atlas appartenant à M. Philippot-Jobart, maire du Thour.

VIII

Lieuxdits du terroir de Villers-devant-le-Thour.

PLAN CADASTRAL PAR M. BOUVART, GÉOMÈTRE.

Section A, de l'Arbre Caraffe.

Bertrymont.
Les Terres du Clocher.
Haye Colas.
Les Carrières.
La Croix St-Marc[6].
L'Estrapade.
Fond et côte de Vallière[7].
Le fond de Lor[8].
Le Violon.
L'Os brûlé[9].
L'Arbre Caraffe[10].
La Cornie[12].
Au dessus de la Cornie.
La fosse Payen.
Basencourt[4].
Morte femme[5].
Petite Morte femme.
Fossé Carré.
Au dessus du may.
Le May.
La voie du Bois.
Le petit Lion.
Le Paradis[11].
Le grand Chêne.

1. Voir l'aveu de 1616, qui le mentionne.

2. Chemin allant à N.-D. de Liesse.

3. Moulin à vent démoli à notre époque.

4. *Ville de Basencourt* (aveu de 1390), localité habitée au moyen âge.

5. Sur la vente de ce domaine, voir les *Affiches de Reims*, de Havé, nº du 2 mai 1791.

6. Dans le voisinage de l'ancienne chapelle St-Marc, fondée en 1245, démolie en 1755. Son emplacement sous le nº 1041 du cadastre.

7. *Vallière*, ancienne carrière dans une gorge profonde et boisée.

8. *Lor* (Aisne), terroir contigu.

9. *L'arbre Brulé*, nom d'une ancienne famille de Rethel, d'après d'anciens titres.

10. Signal de la carte de l'État-major à la cote 134. On aperçoit de là les Cathédrales de Reims et de Laon. L'orme séculaire qui a donné son nom au lieu dit a été abattu et remplacé en 1868.

11. Une ancienne croix à cet endroit se nommait la *Croix Paradis*.

12. *La Cornille*, dans le langage actuel.

Au dessus du chemin de Montaigue [1].

Bas de St-Marc (village).

Section B, de la Bête.

Fond de Rangevas [2].
Le K [4].
Fond du K.
La Bête.
Tortue roye du Chêne.
Chemin de la Sault [6].
Ravin de la Vallée Loque.
Terre Martine.
Le Chêne.
Le Tavernier [3].
Carreau Laubry.
Vallée Loque.
Le orle Bardin [5].
Voyette des Souris.
Orle Prot.
Chemin du Thour.
Côte de Châtillon.

Section E, du Fond de Saint-Pierre.

Fond du Veau d'Or [7].
La Clichette (village).
La Terrière.
Fond des Barres.
Terres Seines [9] (moulin).
Tortues royes du chemin de Juzancourt.
Fond d'Ecry [10].
Fond St-Pierre [8].
Côte du Fond St-Pierre.
Mont de la Ruelle.
Côte à l'argent.
Au dessus de hôle Barroux.
Grande Vallée.
Le Bacquet.
Côte du Bacquet.

Section C, de la Malaise.

Le Cessier.
Les Petits marais.

1. *Montaigu*, commune du canton de Sissonne (Aisne), où conduisait ce chemin en ligne directe. On y allait fréquemment autrefois chercher des cendres comme engrais. Le chemin est maintenant aboli dans le département de l'Aisne.

2. Peut devenir de *Renceval*, lieudit cité dans l'aveu de 1390, d'où l'on avait fait *Rencheval*, *Rangeval*, *Rangevas*.

3. Celui qui tient taverne ou auberge. Actuellement il s'y trouve un verger fort bien planté. On a découvert en cet endroit les débris d'une ancienne poterie, fabrique de pots, plats, vases, etc.

4. Nom tiré de la forme d'une terre de ce triage.

5. Nom d'une ancienne famille importante du pays. — Le terme *orle* ou bordure, rideau, se dit aujourd'hui *hôle*.

6. *La Saulx*, ancien château démoli, entre Le Thour et Lor, sur le ruisseau venant de ce dernier lieu Il comprenait, d'après un aveu du 31 mai 1630, tout un ensemble de bâtiments et une chapelle sous le vocable de saint Patrice dont le titre fut transporté dans l'église du Thour.

7. Forme vicieuse, pour *Vaudoux* ou *Vaudor*, vallon fertile et de culture facile pour le jardinage.

8. St Pierre est le patron de l'église de Juzancourt, terroir contigu.

9. Autrefois *Les Traversaines*, excellentes terres, les meilleures du terroir.

10. *Ecry*, nom primitif d'Asfeld, terroir contigu.

La Voyette des Marais.
Chemise de toilette [1].
Quillemont.
Crève cœur.
Marais de Châtillon.
Royon des malades [2].
Gorge des marais (2 fois).
Chemin des Pièges [3].
Fond des marais.
La Malaise [4].
Fouchère.
Voye le Prêtre.
Mont des Fontaines.
Fond du Petit marais [5].
Bois L'Epine (2 fois).
Mont de St-Germainmont.
Epine des Barres.
Routy du chemin des Pièges.
Carreau de St-Germainmont.
Voie du Thour.
Voie du Thour (village).
Mont gare (vignes).
Bioroy (vignes).
La Motelle (vignes).
Le Jardinet (vignes).
Vignes des Champs (vignes).
Voie de St-Germainmont (id.).
Voie Brimont (vignes).

Section D, du Village.

Budaut au chemin du Paradis.
Grande rue.
Sentier du Veau d'or [7] (2 fois).
Rue de la Malaine [6] (2 fois).
Voie du Thour.
Voie de St-Germainmont.

Section F, du Chemin de St-Marcoult.

Fond de Tremblot.
Trou du Renard [8].
Le haut de Louvroy.
Tête aux chevaux.
Chemin de St-Marcoult [9].
Mont Mme Rose [10].

1. Nom venant d'une terre en forme de chemise.

2. *Ravillon* ou *Rouillon des malades*, dans un titre de 1764. Il peut s'agir de la dépendance d'une maladrerie.

3. *Chemin des Pierres*, dans un ancien titre.

4. *La Malaise*, moulin sur le ruisseau du Thour à Saint-Germainmont ; son nom vient sans doute de la difficulté que l'on eut de tout temps d'y faire ses affaires. Ce moulin fut incendié en 1870 et n'a pas été reconstruit. — Il datait seulement du commencement du XVIIIe siècle, d'après cette pièce des Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris : « Arrêt du Parlement ordonnant que le moulin dépendant de la baronnie du Thour sera changé de place et reconstruit en un terrain de 40 verges situé près la petite rivière du Thour, appelée Malaise, etc. (1708-1711). » (*Inventaire-sommaire des Archives hospitalières de Paris*, t. I, Hôtel-Dieu, in-4°, 1882, p. 264, n° 3382.)

5. Ces marais, anciens biens communaux servant au pâturage des bestiaux, ont été partagés sous la Révolution par tête d'habitants, et de suite plantés fort avantageusement.

6. *La Mathenne*, dans un titre de 1679.

7. *Sente de Vauldor*, dans un titre de 1679.

8. Autre vocable : *La Prison*.

9. Chemin se dirigeant de Juzancourt vers Corbeny, lieu célèbre par le pèlerinage de St-Marcoul.

10. Lieudit appelé *Mont de Madame Rose*, sans doute à cause d'une ancienne propriétaire de ce nom.

Mont de Bugny.
Basses et longues royes.
Terre aux chevaux.
La Saucette.
Mont de Neufchâtel.
Fond de Louvroy.
Le fond de St-Marc.
Fond de la Haridelle [4].
Mont de la Fouène.
Le Veau d'or.
Côte du Moulin.
Tortues royes du Moulin.
Fond d'Ecry [1].
Fichi Couture [2].
Sous le hôle des Lèches [3].
Mont d'Ecry.
Fond'Avaux.
La Halbude.
L'Epine Vigneux.
Entre l'Epine Vigneux et le Mont d'Ecry.

Section G, du Tremblot.

La Ferme du Tremblot [5].
Les Genettes.
Fossé carré et le Moyen mont [6].
Fond des haies.
Fond de Babo [7].
Le Noyer Gourmaux.
Trou de Renard.
Basse longues royes et la Couture.
La tête aux chevaux et les Courtes royes.
Le gros Chêne.
Les Longues royes.
Canton du chemin de Proviseux [8] et l'Epine.
La Porte et les tortues royes.

SUPPLÉMENT

Lieuxdits du terroir de Villers-devant-le-Thour figurant dans d'anciens titres de la famille Prillieux.

De 1650 à 1700.

Vallée de l'or.
Cense Joüy.
Les Traversaines (auj. Terres saines).
Chemin des Paistureaux.
Au dessus de Montescouvés [9].
Chemin des Rouillers.
La Carvalle.
La Tourneroye.
Jardin Vauldot.
Ravillon, ou Rouillon des malades.

1. Sur le chemin conduisant à Asfeld, primitivement *Ecry*, puis *Avaux*, et *Asfeld* en 1730.

2. Autrement dit *Fichu Couture*, terres de culture difficile et ingrate.

3. *Lèches*, plantes aquatiques, *Carex*.

4. Autrefois *La Ridelle*.

5. Ferme très importante, ancien domaine de l'abbaye de St-Martin-de-Laon, qui ne releva jamais de la baronnie du Thour.

6. On a trouvé naguère des fondations à cet endroit.

7. *Babo*, dans le sens de *Bas bois*, lieudit analogue au terroir de Nizy-le-Comte.

8. *Proviseux*, commune du département de l'Aisne, près de Prouvais.

9. *Mons excavatus* (?), carrière.

De 1700 à 1750.

Ferme de la Malaise.
Bois de la Malaise.
La Terre des Barres.
La Croix l'Epine.
Le Blanc Mont de Châtillon.
Rangeval (auj. Rangevas).
La Croix Mercier (près du chemin des Barres).
La Cense Joüy (près de la Folie Mennesson).
La Terre aux Cailloux.
La Fontaine Roland.
Da Cense de Vaudor.
Chemin de Liesse [1].
Vaul d'argent, sous la Côte à l'argent.
Le Fond de la Ruelle.
Le chemin des Maretz à Trembleau.

De 1750 à 1800.

Simetière de St-Marc.
Fief de St-Marc.
Chemin des Pierres (auj. des Pierges).
Colson Marguet (vulgairement *Cochon marié.*)
Le Poteau (au Fond d'Avaux).
La Savelonière [2].
La Gloie de Vaudor.
Bouvroy (auj. Biauroy).
La Carrière Brimont.
Coste de Montrival (près du terroir du Thour).
Maurivale (près du terroir du Thour).
Montteratte.
Tugny (sur le chemin de Reims, où l'on a trouvé des fondations récemment).
Horle des Tournelles.
Chemin de Reims, ou Basses longues royes.

(Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Jules Prillieux, propriétaire à Villers-devant-le-Thour, qui a bien voulu nous communiquer l'inventaire très précis qu'il a dressé de ses papiers de famille.)

X

Lieuxdits du terroir d'Amagne, canton de Rethel, Ardennes.

Section A, de Gruzin.

Les Commes.
Arbre au Bulteau.
La Gêpe.
Noisiau.
Culée Cabrune.
Saule Cochard.
Le Rougon.
Le Moulin.
Le Groseillier.
Pêle à four.
Robinet.
Le Paltan.
Bois pavé.
Fond de Gruzin.
Petite Pennasse.
Gruzin.
Champ flin.
Bas du Sauvet.
Le Cerisier.
Le Sauvet.

1. Existe toujours sur le terroir de Villers.
2. La Sablonnière.

Leloré.
Grande Pennasse.
La Cossière.
Montant du Clocher.
Haye Sorange.
Wilbeausart.
Pont la Saule.
Le Priolé.

Section B, du Villers.

Grand Aisement.
Petites Noues.
Grandes Noues.
Le Vivier.
Chenevières du Villers.
Pont la Saule.
Cave de Crèvecœur.
Le Villers.
Pré le Comte.
La Glagière.
Courtignans.
Clos Jacot.
La Noue Gilles.
Pré St-Loup.
Les Prés Devaux.
La Fourchette.
Culée Cochelet.
La Sauselle.
La Noue Jacques.
Petit Ban de Rethel.
Cochelet.
Culée Cochelet.
La Gueule.

Section C, dite du Pré Châlons.

Le Haiment.
Clos Gaillard.
La Guillemenée.
Borne d'Ambly.
Petit Goulet.
Le Goulet.
Fosse Navaire.
Clos Pitat.
La Chaussée.
Fossé Bertin.
Noue Oyot.
Haute-Pré.
Devant de la Prairie.
Pont de la Noue Jacques.
Noue Jacques.
Haye de Charbogne.
La Garenne.
Pré Châlons.
Pré Buirette.
Petit Pré Châlons.
Pré des Monts.
Noires terres.
Laid Pré.
Fauchée tortue.
Gerbéan.
Grand Buisson.
Pré Mézières.
La Versaine.
Le Trayaux.
Le Culot.
Chemin de la Communauté.
Le noir Chapeau.
Doulin.
Le Sausy.
La Viennelle.

Section D, dite de la Core.

La Caillaude.
La Sarcelle.
Les Alleux.
Le Suzon.
La Pandière.
La Tranloire.
Champ Ste-Marie.
Le Mirliton.
Les Machères.
La Savatte.
Les Fosses.
La Tourniole.
Le Tremble.
Le Chêne.

La Maye.
Cul de la Maye.
Saule du Gage.
Les Vivelles.
Le Chaperon.
Chemin de Faux.
La Cordonnière.
La Core.
Au-dessus du Pré.
La Hotte.
Le Coquerlot.
Mariacomme.
Noue Maquet.
Noirval.
La Claire.
Fond de Badart.
Montant de la Craie.
Dimanche de Pargny.
Les Minimes.

Section E, du Village.

Les Monts.
Le Pommereux.
Triot des Ladres.
Le Village.
Les Mottes.
Pont de l'assaut.
Le Culot.
La Fontaine.

X

La Baronnie du Thour et la famille Cauchon.

Ce n'est point par suite d'une alliance que la moitié de la baronnie du Thour entra au XVIe siècle dans les domaines de la célèbre famille champenoise des Cauchon de Maupas[1]. Ce fut par un échange conclu en 1545, entre Nicolas Cauchon et les héritiers de Claude Robineau. Ce point, qui a son importance dans notre histoire locale, vient d'être élucidé par une obligeante communication de M. Ernest de Muizon, propriétaire du château de Muizon près Reims, et bien au fait des généalogies et des pièces d'archives de ses prédécesseurs.

Voici les termes mêmes de sa lettre à cet égard, que nous le remercions sincèrement d'avoir bien voulu préciser si clairement.

Versailles, 28 janvier 1897.

Cher Monsieur,

Je lis, dans votre article sur l'ancienne Baronnie du Thour, qu'en examinant la généalogie de la famille Cauchon, branche du Thour, Cosson et Maupas, on reconnait que moitié de la Baronnie du Thour lui était échue *par alliance*.

Trois actes, dont les expéditions sur parchemin font partie des modestes archives du château de Muizon, me permettent de rec-

1. *Branche du Thour* de la *Généalogie historique de la famille Cauchon*, publiée par le comte de Barthélemy dans les *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, 1882, p. 329.

tifier sur ce point votre assertion relative à la moitié de la Baronnie du Thour entrée *par alliance* dans le domaine de la famille Cauchon.

Le premier de ces actes a été passé le 5 septembre 1545, devant Boisselet et Le Moyne, notaires royaux au Chastellet de Paris. Par cet acte, Nicolas Cauchon, écuyer, seigneur de Maupas, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy sous la charge du seigneur de Longueval, *échange* la terre et seigneurie de Muizon et deux censes sises, l'une à Tinqueux[1], l'autre à Villeneuve[2], contre la moitié de la Baronnie du Thour, laquelle lui est *cédée* par les frères de Vivien, auxquels elle appartient du chef de leur mère, Claude Robineau.

Le lendemain de l'échange effectué entre Nicolas Cauchon et les frères de Vivien, le 6 septembre 1545, interviennent deux actes, passés, le premier devant Boisselet et Le Moyne, et le second devant Jehan Cordellé et Michel Marcant, également notaires royaux au Chastellet de Paris.

Par le premier, les frères de Vivien vendent la terre et seigneurie de Muizon, moyennant une somme de 18.000 livres tournois à Remy Cauchon, seigneur de Jonval, fils de Jacques Cauchon, vicomte de Louvois, et de Jeanne du Moulinet.

Par le second, Nicolas Cauchon, cessionnaire de la moitié de la Baronnie du Thour, s'engage vis-à-vis de Remy Cauchon à payer en son lieu et place tous les droits féodaux et autres qui pourraient lui être réclamés à l'occasion, soit de l'échange du 5 septembre 1545, soit de la vente consentie, le 6 du même mois, par les frères de Vivien à lui Remy Cauchon[3].

Vous le voyez, c'est par suite d'un échange et non pas par alliance que la famille Cauchon s'implante, comme vous le dites, sur l'ancien domaine des Châtillon.

Cette rectification n'a d'ailleurs aucune importance, et je ne vous la signale que par amour de la vérité.

Veuillez agréer, etc.

E. de Muizon.

Nous ajouterons aux renseignements si précis fournis par M. E. de Muizon, l'analyse des documents relatifs à l'échange de la baronnie du Thour en 1546, qui étaient conservés aux

1. *Tinqueux*, village voisin de Muizon, situé sur la Vesle, entre ce village et Reims.

2. Le *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par A. Longnon, indique sept localités du nom de *Villeneuve*, mais aucune ne se trouve à proximité de Muizon.

3. Devenu seigneur de Muizon, Remy Cauchon reconstruisit le château qui subsiste, car on y voit près de l'entrée le blason bien connu de sa famille : *de gueules au griffon d'or ailé d'argent*.

Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris, et y ont été malheureusement détruits par les incendies de la Commune en 1871. Voici les mentions de l'Inventaire-sommaire, seules traces qui nous en restent :

« Promesse faite par René Vivien, notaire et secrétaire du Roi, à Nicolas Cauchon, écuyer, sieur de Maupas, Muyzon et Cosson, et enseigne de cinquante lances des ordonnances du Roi, sous la charge du sieur de Longueval, de lui céder la moitié de la seigneurie du Thour en Champagne, possédée par indivis avec Marc de La Rue, seigneur de la Côte. — Cession par René et Jean Vivien au sieur de Maupas et à Jacques Luilier, protonotaire du Saint-Siège, seigneur de Manonville, procureur de Charlotte du Molin, femme dudit sieur de Maupas, de la moitié de la terre et baronnie du Thour. En contre-échange, le sieur de Maupas cède la seigneurie de Muyzon, située au bailliage de Vitry, mouvant en plein fief de Guillemette de Sarrebruck, comtesse de Brayne, à cause de son château de Pont-Arcy, et de deux fermes situées aux environs de Reims. 1546 [1]. »

Nous devons encore ajouter l'indication d'une pièce un peu postérieure, qui prouve que la famille de La Rue se maintint dans l'indivision à la suite de l'échange conclu par Nicolas Cauchon :

« Procuration donnée par Claude Gédoyn, femme de Marc de La Rue, seigneur de la Côte, pour protester contre toute aliénation de la moitié par indivis lui appartenant en la baronnie du Thour. (15 juin 1547.) [2] »

Plus tard, en 1587 et 1594, on voit encore figurer Anne et Renée de La Rue dans des baux et des dénombrements pour moitié de la terre du Thour.

Beaucoup d'autres faits concernant la baronnie du Thour avaient leurs preuves dans les Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris, depuis la charte de l'affranchissement donnée aux habi-

1. Original à cette date et copie du 29 novembre 1617. (*Inventaire-sommaire des Archives hospitalières de Paris*, Hôtel-Dieu, in-4°, t. I, 1882, p. 263, n° 3.368.)

2. *Ibidem*, p. 263, n° 3.369. — En complétant ici les renseignements que nous devions à l'obligeance de M. Ernest de Muizon, nous avons le regret d'annoncer sa mort et la perte qu'éprouvent en sa personne tous les érudits et en particulier les curieux chercheurs sur l'histoire locale. M. Ernest de Muizon est décédé à Versailles le 26 avril 1897, dans sa 74e année, laissant un fils, M. Maurice de Muizon, qui continuera ses traditions d'attachement à notre vieille province de Champagne.

tants par Jean de Soissons, sire du Thour, en septembre 1227, jusqu'aux menus détails de la gestion des biens à la veille de la Révolution. Il faudra donc recourir toujours à l'Inventaire de ces riches fonds, si malheureusement incendiés, pour étudier l'histoire de cette seigneurie du Thour, dont nous n'avons donné ici qu'une notice abrégée et un simple aperçu au point de vue topographique.

H. Jadart.

Reims, le 8 mai 1897.

Glossaire du Mouzonnais*

D

Da ! exclamation affirmative. — *Jules ai-t-i fait c'qu'i disot ? Oh bin là, non ! I n'oserot,* DA !

Damage, s. m., dommage. — *C'est* DAMAGE ! je regrette.

> Maintes gens en ont aucunes fois *damage* grant.
> (*Assises de Jérusalem*)

> Certes, ce est *damaiges* de la mort Tristans.
> (*Rom. de Tristan*)

Damas, s, m., prune. — *Das not' enclos, n'i ai des gros* DAMAS, *des* DAMAS *chiôs et des* DAMAS *de cochon* (*prunes de Monsieur*). — Le mot prune est absolument inusité. — On dit les *damas-chiôs d'au Vivie(r)* pour les habitants du Vivier.

> Cerise douce — Prune de *Damas.*
> (*Cris de Paris, XIV*e *s.*)

Damatie(r), s. m., prunier qui produit les damas.

Dan, s. m., un coup de cloche : onomatopée qui peut nous servir à faire entendre la prononciation des voyelles nasales dans notre patois. — *Onz ai souné trois* DANS *devant la première laisse, ça veut dire quü c'est in houme qu'est mort.*

Dangie(r), s. m., danger, péril, crainte. — *Marche don(c) ! n'i ai pont d'*DANGIE(R).

> Il feroit trop bon morir
> Pour oissir hors de *dangier.*
> (Perrin d'Angecourt)

Danseu(r), danseuse, adj. et s., danseur, danseuse.

Dansie(r), v., danser. — P. p., *dansie.*

> .. Qu'il a trois ou quatre ans entiers
> Que Jalosie la mauvayse
> Ne me laissa recevoir ayse
> Ne chanter, ne *dancier* en joye.
> (Malingre)

* Voir page 29, tome IX de la *Revue de Champagne.*

Darne, derne, adj., étourdi, êbahi, qui a le vertige. — *On nous ai fait tourner in peu vite, j'sos tout* DARNE. — *Je crois qu'j'ai bu in peu trop, mü v'la tout* DARNE. On a rencontré *daurne* et *adaurne* dans les vieux dialectes, avec le sens d'étourdi, niais.

Darnelle, s, f., espèce de graminée, croissant en touffes. — Soupçonnée de communiquer le « darnion ».

Darni-iie(r), v., tournoyer, éprouver l'effet d'un tournoiement, être darne. — *Wâite don(c), comme Pierre* DARNIE, *i va chöir !* — *Jü n'sais c'quü j'ai, tout* DARNIE *autour dü mi.*

Darni-ion, s. v., vertige, tournoiement. — Maladie des moutons appelée ordinairement *Tournis*. — *N'i ai cinque berbis qu'ant l'*DARNI-ION.

Darte, derte, s. f., dartre.

Das, prép., dans. — DAS *cinq ans, j'arai fini m'service.* — *Mets dü l'iaue* DAS *l'bac.*

Daube, daubée, s. f., râclée. — Restes d'un vieux mot *adober, adouber*, donner des coups. Le mot français actuel dauber n'existe pas ici. — *Il ai reçu n'belle* DAUBE, *va !*

Dau-ïe. — Voy. *Dôïe*.

Dausse et **dause**, s. f., enflure produite par la piqûre d'une puce ou d'une punaise. — Se dit aussi d'une planche levée en premier lieu sur un arbre pour l'équarrir.

Dé à cœûd(r)e, s. m., dé à coudre.

> Il prit sa sainture et sa tasse, en laquelle avoit un *del à queuldre.*
>
> (*Lettres de rémission*, 1379)

Débagouler, v., couler ; s'applique plutôt à un liquide malpropre. — *Les relavures* DÉBAGOULANT *pa(r) la buse don glacie(r).*

Débanner, v., enlever les produits. — *On fait à saoi(r) qu'c'est l'prumie(r) d'avri(l) qu'on* DÉBANNERAI *la coupe d'au bos don Roi.*

Débarbouillie(r), v., débarbouiller. — P. p., *débarbouillie.* — *J'm'ai* DÉBARBOUILLIE *tout seus, das çute niche affaire-là.*

Débauchie(r), v., débaucher. — Et parfois : contrarier, dégoû-

ter, désespérer. — *On m'ai fait des reproches ; j'm'ai* DÉBAUCHIE *et pis j'ai parti.*

Débelli(r), v., désillusionner, décevoir. — Abattre, vaincre, défaire, débeller (debellare). — P. p., *debelli*, abattu, déconfit. — On disait autrefois *s'il vos ert bel*, si cela doit vous être agréable, vous faire plaisir, et il y avait avec le même sens *abélir : debelli* exprime évidemment un effet contraire et, du reste, le vieux français disait : *désabélir*, déplaire. — *C'pauv' N.., qui cro-ïot qu'il allot iet(r)e riche : il ai 'té moult* DÉBELLI, *quand il ai iu li l'testament !*

> Ne vous vueille *désabellir*,
> Se ma cousine et moy parlons
> .... un petit
> (*Mir. femme roy de Portigal*)
>
> Cil commans moult *desabeli*
> La royne.
> (*Cléomadès*)
>
> Pour d'un courage gracier
> *Debeller* ta douce amie.
> (Baïf)

Déberner, v., décrotter, ôter le bren — dépêtrer, tirer d'embarras ou d'une position difficile. — Contraire d'*emberner*.

Débillie(r), v., déshabiller, dévêtir.

Débiner, v., déguerpir ; partir, s'en aller lorsqu'on est chassé. — *N'dis pas in mot d'puc, ou tu vas* DÉBINER *de là.*

Débisca-iie(r), v., décomposer, décolorer, en parlant de la figure d'une personne malade. — P. p., *débisca-iie*, défait, malade, sans énergie, le visage décomposé : *On peut bin ièt(r)e* DÉBISCA-IIE, *après 'n nuit comna : il ant chanté et dansie jusqu'à quatre heures au matin.* — Rabelais emploie le terme *Biscarié* pour signifier défait, en mauvais état.

Débistocler, v., démonter, démolir, mettre en pièces. — *Il ai tout* DÉBISTOCLÉ *s'n horloge.* — Se dit aussi avec un sens analogue à celui de débisca-ier, être malade, défait, sans forces, par suite de travail ou de fête.

Déblaver, v., enlever les récoltes (primitivement le blé, *blef*). — Se dit aussi, par extension, pour : ôter la terre qui souille un objet, pioche, charrue, chaussure.

> Un prodons avoit donneit terrez à waingnage à un ahanier ; ly ahaniers vendit les emblavurez de ces terres a une femme ; ly femme *deblavat* les terres....
> (*Li Paweilhars*)

Le supliant, pour icelles terres *desblaver* et despoillier en la messon.

(*Dict. de Ducange*)

Déblouquer, v., déboucler, ôter la boucle ; déboutonner.

Débobiner, v., ôter le fil de la bobine. — Et par application au bavard : détailler, dire vite, raconter copieusement. — *I m'ai* DÉBOBINÉ *in tas d'histoires qui n'avaint ni queue ni tête.*

Débouchie(r), v., déboucher, ôter ce qui bouche une ouverture. — Sortir d'un buisson (bouchon, buchon), d'une broussaille, d'un bois, d'une cachette.

Débouler, v., partir, sortir, fuir en courant. — *J'(v)ois lü lièv(r)e qui* DÉBOULE *dü d'das l'bos. J'li avoïe mü coup, pis ça i est.*

Débouniquer, v., défaire, démonter, désajuster. — *Vins-tu à la chasse ? — Ma foi, non, m'fusi est tout* DÉBOUNIQUÉ : *on l'nettoïe.*

Debout, s. m., bout. — *J'restans à l'aut'* DEBOUT *don village. — I' n'sarot à v'ni(r) à* D'BOUT *tous seus.* (On disait jadis : *à chief.*) — *Ah ! v'n'étez mi co au* D'BOUT *d'vos pein-nes.*

Le *debout* de sa lance en la tierre ficque.

(*Cygne*)

Vous qui avez le vent à gré
Et estes avanciés à court,
Gardez au *debout* du degré
Que ly pas ne vous soit trop court.

(*Anonyme, Dinaux*)

Les bonnes mesnagières doivent taillier le *debout* de l'oreille dextre de leur jone veau.

(*Evangiles des Quenouilles*)

Débout'ner, déboutouner, v., déboutonner.

Débrau-iie(r), v., débrailler, déranger, être en guenilles ou du moins mal, imparfaitement vêtu. — P. p., *débrau-iie. — Oh ! l'laid afant ! il est toujou(r)s tout* DÉBRAU-IIE.

Débrauler, v., abattre, détruire, démolir, dépecer. — *L'vent ai* DÉBRAULÉ *la baraque.*

Débrisie(r), v., briser, casser, démolir, martyriser. — Fréquentatif de briser.

La nef se alloye toute dé*brisier.*

(*Voyaige d'oultremer.*)

Tant le maille-on (le martelle-t-on) qu'il (le fer) se *débrise*.
(Villon)

Tant le foloit des pies que tous ert *débrisies*.
(*Elie de S. Giles*)

Débrouillie(r), v., débrouiller. — P. p., *débrouillie*.

Débuchie(r), v., sortir d'un buisson (buchon), d'un bois, d'une broussaille. — On dit plutôt *débusquer*.

Fors del bois estoit *desbuchiez*.
(*Rom. de Renart*)

Décachie(r), v., découvrir ce qui était caché. P. p., *décachiê*. — *A dégalant la terre, les pouïes ant* DÉCACHIE *in' clé*.

Décafioter, décafeloter, v., ôter les écafelottes. — Voy. ce mot.

Décamoussie(r), v., ôter la camoussure. — *V'là tout d'mein-me les pommie(rs) qui décamoussant.*

Décarouler, v., rouler en bas, dégringoler. — Voy. *carouler*. — *Ell' l'ai* DÉCAROULÉ *jusqu'en bas d'l'esca-iie(r)*.

Décarrer, v., partir, s'en aller, mourir. — *Tu m'gein-nes*, DÉCARRE *dû là !* — *C't hiver-ci, n'i ai tout d'mein-me cinque pauv' vius qu'ant* DÉCARRÉ, *das l'village*. — Dans le dernier sens, de mourir, choir ou déchoir, faillir, on peut dériver le mot du latin *decadere*, qui a donné *décaïr*, au futur *décarrai*, au part. *décarrant*, dont nous avons tiré *décarrer*.

Com *decarrat* ma force et ma baldur
(Comme va tomber et disparaître ma force, ma fierté).
(*Chans. de Roland*)

Si cum les foilles des herbes, tost *decarrunt*
(Comme les feuilles, ils tomberont, partiront vite).
(*Livre des psaumes*)

Décati(r), v., décatir.

Décassie(r), v., fréquentatif de casser, mettre en morceaux. — *N'i arot mout métie(r) d'*DÉCASSIE(R) *les blauches das not' terre d'au Gros Fau.*

Trestoz les détranche et *déquasse*.
(*Rom. de Troie*)

Mon pourpoint est de vieille soie
Dérompu et tout *décassé*.
(Coquillart, *Perruques*)

Sur les bocles a or les fraignent et *décas*.
(*Floovant*)

(Que) Il li ont sa targe déroute et *déquassée*.

(Gaufrey)

Décauper, v., découper.

Garinés l'a mult bien caucie
D'une cauces bien *décaupées*.

(*Amadas et Ydoine*)

Et les escus tout *décaupés*
Et ses heaulmes tous décerclés.

(*Rom. de Cléomadès*)

Si commenchièrent à abattre et a *décoper* et blechier gens qui de ce ne se donnoient garde.

(Froissart)

Mucilare, *décauper*.

(*Voc. lat. fr., XIII*e s.)

Décerceler, v., ôter les cerceaux (d'un tonneau). — *La cuvelette est* DÉCERCELÉE.

Décesser, v., fréquentatif de cesser. — Littré enregistre ce vocable en le traitant de barbarisme. — *I'n'* DÉCESSE *dü parler*, il parle sans s'arrêter, beaucoup et vite.

Déchain-ner, v., déchaîner.

Déchairgie(r), v., décharger. — P. p., *déchairgie*.

Déchaussie(r), v., déchausser. — P. p., *déchaussie*.

Maintenant se fist *deschaucier*
Le chevalier et se couche.

(*Rom. de Renart*)

Déchessie(r), v., chasser, donner le désir ou l'ordre de s'en aller, par de mauvais traitements, de mauvaises paroles. — P. p., *déchessie*.

N'as-tu souvenance que tu as faict édict pour faire mourir ou *déchasser* tous les Juifs.

(*Triomphe des Dames*)

Vous l'avez *deschassé* de son royaume.

(*Jehan de Paris*)

Li aigles est véhus qui me *déchassera*.

(*Du Guesclin*)

Aux premiers jours qu'Amours rallie
Les cœurs en la saison jolie
Et *deschasse* ennui et souci.

(Alain Chartier)

Sus vainqueurs, la Parque doutons
Deschassons de nous la paresse.

(Baïf)

Déchipe, adj. et s. — Qui use ou dépense beaucoup, qui gâte, déchire, *dissipe.* — *C't afant-là est* DÉCHIPE *comme j'n'a'n ai jamais vu!*

Déclawer, décloer, ôter les clous. — *La boîte est* DÉCLAWÉE.

Et vont trestout le pont *déclaweir* et détachier les planches.
(Jean d'Outremeuse)

Déclichie(r), v., décliquer, désembrayer, ôter la « cliche ». — Faire tomber, abattre : *Aveu(c) m'n arbalète, j'ai* DÉCLICHIE *'n pomme.*

Cil dou chastel firent *desclichier* quatre martinés.
(Froissart)

Déçoir, v., décevoir, vieux français *déçoi(v)re.* — J'déçoirai.

Mout s'en peust bien aperçoivre :
Mes ele le sot bien *déçoivre.*
(*Fabliau, Borgoise d'Orliens*)

Par lor dols cans (des sirènes) les fols ataignent
Et à *déçoivre* les assaient.
(*Rom. de Brut*)

Déconseillie(r), v., déconseiller. — P. p., *déconseillie.*

Or vous a *desconseillie*
N'i vueil pas que soit essillie.
(Jean de Condé)

Decont(r)e, d'cont', dücont', prép., contre. — *J'ai abudé in bauton* DUCONT' *la porte.* — *Apoies-tu* D'CONT' *mi!*

Décorder, v., désaccorder, désunir. — *I sant tout* DÉCORDÉS *das çute famille-là.* — *M'violon est tout* DÉCORDÉ.

Et s'il se *descordoient* nous i meteriens le tiers.
(*Cartul. de Rethel,* 1246)

... Dont jà ne seront *descordé.*
(Rutebeuf)

Et moult bonnement s'entramèrent,
Ains de rien ne se *descordèrent.*
(*Castoiement*)

Découchie(r), v., découcher. — P. p., *découchie.* — Signifiait jadis : lever, opposé à coucher.

L'heure de son *descouchier* a matin estoit régléement comme de six à sept heures.
(*Christ. de Pisan*)

Découleurer, v., décolorer, ôter la couleur.

Découmander, v., décommander.

Découragie(r), v., décourager. — P. p., *découragie.*

Découverre, v., découvrir (voy. couvrir), ôter le couvercle.

Décrassie(r), v., décrasser. — P. p., *décrassie.*

Décrépi(r), v., décrépir.

Décrochie(r), v., décrocher. — P. p., *décrochie.*

Décueûdre, v., découdre. — P. p., *décueûdu.* — Voy. *cueûtre* ou *cœudre.*

Ded'la, dud'la, prép., d'ici. — DUD'LA *jusqu'à Mairy, n'i ai co bin deux liues.* — On dit même *dud'la d'lez.*

En la tréve, par *de deça*
Avons en bone paix esté.

(?....)

Défachie(r), v., ôter les langes et couvertures, braies dont on avait emmailloté le tout petit enfant (rafachie). — Je suppose que la racine est *fache*, qui signifiait poche, sac ; encore employé pour désigner l'espèce de gaîne que l'on fait autour du bébé.

Défâchie(r), v., défâcher. — *N'tu fâche mi, va : pac'quü tu n'arais qu'la pein-ne dü t'* DÉFACHIE(R).

Défaire, v., ôter, démettre, détruire, casser. — DÉFAIS *l'pantalon, s'i t'gein-ne. — I s'ai* DÉFAIT *l'genou a sautant. — Jeuseuph, allez* DÉFAIRE *les buriaus.*

Déficile, adj., difficile.

Défi-iie(r), v., défier. — P. p., *défi-iie.*

Défiler, v., effiler, ôter les fils. — *L'duvant d'sa ch'mise est* DÉFILÉ.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, chef de nom et d'armes d'une des plus illustres familles de l'ancienne chevalerie de Lorraine, est mort le 3 janvier au château de Nettancourt (Meuse).

Le défunt, qui avait fait comme volontaire la campagne de Crimée, avait, en qualité de chef de bataillon des mobiles de la Meuse, pris part à la défense de Verdun contre les Allemands. Sa brillante conduite pendant les opérations du siège lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Il laisse trois enfants : le comte de Vaubecourt, marié à Mademoiselle d'Ailly, veuve en premières noces du comte de Lauriston ; la vicomtesse de Marolles, mariée au capitaine de frégate, et la comtesse d'Esterhazy, mariée au chef de bataillon du 74e d'infanterie.

Les obsèques ont eu lieu, le 7 janvier, à Nettancourt, au milieu d'un grand concours de personnes venues de Bar et des régions voisines.

Le deuil était conduit par le comte de Vaubecourt et par le comte Esterhazy, chef de bataillon d'infanterie, fils et gendre du défunt.

Dans l'assistance on remarquait le comte René de Nettancourt-Vaubecourt, le marquis des Roys, le comte de Malertie, le marquis de la Fare, le comte des Roys, cousins germains et neveux du marquis de Nettancourt.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Ligneau, maire de Nettancourt, MM. Guillemin et Dailly, anciens officiers aux mobiles de la Meuse dans le bataillon qu'avait commandé le marquis de Nettancourt pendant le siège de Verdun, et par M. Jacob, archiviste du département, délégué du préfet.

Les honneurs militaires ont été rendus par la Compagnie des pompiers de Nettancourt, en grande partie composée d'anciens mobiles de la Meuse.

L'office funèbre a été célébré par MM. le curé de Sainte-Menehould, le curé de Nettancourt, le doyen de Vaubecourt, les curés de Sommeille et de Vroïl.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Jacob au nom du département de la Meuse, et une allocution très touchante de M. Ligneau, maire de Nettancourt, a terminé cette émouvante cérémonie.

* * *

Nous apprenons la mort du marquis Alof-Marie-Florent de

Wignacourt, décédé le 23 janvier, dans sa quatre-vingt-quatrième année, en son hôtel du boulevard Saint-Germain, à Paris.

Suivant la volonté exprimée par le défunt, une simple messe basse a été dite pour le repos de son âme à l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse, en présence de ses parents les plus proches. L'inhumation, précédée d'un service religieux, a eu lieu ensuite dans le département des Ardennes où le corps a été transporté.

Le marquis de Wignacourt laisse trois fils : le comte de Wignacourt, député des Ardennes ; le comte Alof de Wignacourt et le comte Simon de Wignacourt, lieutenant-colonel du 28e dragons.

* * *

On annonce également la mort de M. Auguste Walbaum, chevalier de la Légion d'honneur, ancien manufacturier, président honoraire de la Chambre de commerce de Reims, administrateur de la succursale de la Banque de France, décédé à Reims le 31 décembre 1896, dans sa soixante-dix-huitième annnée ;

— De M. Eugène Deullin, banquier à Epernay, décédé en cette ville, le 10 janvier 1897, dans sa soixante-dixième année.

M. Deullin appartenait à une famille universellement connue et estimée dans la Champagne. Il comptait parmi les bienfaiteurs de la ville d'Epernay. Bibliophile et collectionneur de rare mérite, il possédait une bibliothèque fort riche dont les plus belles pièces ont enrichi le fonds de la Bibliothèque nationale, à Paris, tandis que des lots assez considérables, concernant le pays rémois et sparnacien, étaient attribués aux bibliothèques communales de Reims et d'Epernay ;

— De M. François Aubert-Gadiot, ancien fabricant, décédé à Reims le 10 janvier, dans sa quatre-vingt-deuxième année ;

— De M. Lucien-Désiré Mathez, avocat, décédé à Epernay, le 13 janvier, à l'âge de 64 ans ;

— De M. Arnould-Maximilien Herment, docteur en médecine, ancien conseiller d'arrondissement, décédé à Vendeuvre (Aube), le 19 janvier, dans sa quatre-vingt-unième année.

Il était né à Minecourt (Marne), le 6 mai 1817 ;

— De M. François-Apollinaire Aubert-Loche, ancien négociant, ancien administrateur du Bureau de bienfaisance, administrateur de la Caisse d'épargne, décédé à Reims, le 21 janvier, dans sa quatre-vingt-quatrième année ;

— De Mme Poirrier, femme du sénateur de la Marne, décédée à Châlons-sur-Marne, le 23 janvier, à l'âge de 65 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 26, à Esternay (Marne) ;

— De M. Charles Rivart, consul honoraire de Belgique à Reims, décédé dans cette ville le 26 janvier, dans sa soixante-dixième année ;

— De M. Pierre-Louis-Alfred Perrier, ancien inspecteur des forêts, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à Châlons, le 27 janvier, dans sa quatre-vingt-cinquième année. C'est en grande partie à ses libéralités que les Écoles chrétiennes de Châlons doivent leur prospérité, et l'une d'elles porte son nom. On lui doit également la fondation de l'établissement des sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice, qui soignent gratuitement les malades pauvres ;

— De M. l'abbé Hannion, ancien aumônier du lycée de Bar-le-Duc, décédé à Vitry-le-François, à l'âge de 74 ans ;

— De M. Jossin, ancien avoué, ancien maire de Sainte-Menehould, vice-président du bureau d'assistance judiciaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Sainte-Menehould le 1er février, dans sa quatre-vingt-treizième année ;

— De Mme Maillot, veuve du docteur Maillot, ancien médecin en chef de l'armée dont on a inauguré récemment la statue à Briey, décédée à Châlons-sur-Marne.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc, album illustré, par Boutet de Monvel. Paris, Plon, Nourrit et Cie; [1897]. Prix : 10 fr.

Le dixième jour de may de l'an de grâce 1429, le roi Charles mandait de Chinon à ses chers et bien amez sujets que, par la merci de Notre Seigneur dont tout procède, il avait pu advitailler à puissance et par deux fois en une même semaine sa bonne ville d'Orléans, dès présentement assiégée par les Anglais, anciens ennemis de son royaume. Le roi venait, en outre, d'apprendre que, par grande prouesse et vaillance d'armes, moyennant toujours la grâce de Notre-Seigneur, ses gens avaient pris et desconfit la bastide du bout du pont, et que, le lendemain, au point du jour, les Anglais s'en sauvèrent et deslogèrent si hastement qu'ils laissèrent leurs bombardes, canons, artillerie et la plupart de leurs vivres et bagages. Il convenait donc, par notables processions, prières et oraisons, bien louer et regracier notre Créateor, en li requérant toujours de nous être en ayde et de conduire nos affaires, — et mêmement d'honorer les vertueux faits et choses merveilleuses accomplis par les gens d'armes et autres aussi de la Pucelle, « laquelle a toujours esté en personne à l'exécution de toutes ces choses... » Le greffier, qui tenait la plume au Parlement de Paris, pris d'une joie patriotique à la lecture de ces grandes et étonnantes nouvelles, dessina, d'enthousiasme, sur la feuille du registre où elles sont relatées, un croquis de la Pucelle; — c'est le commencement d'une glorieuse iconographie.

Dans ce premier dessin comme dans la tapisserie contemporaine, où se lit cette devise :

Wie Kumt die Juekfrow von Got gesant
Dem Delphin in sin Land...

Jeanne tient à la main son fameux étendard blanc fleurdelisé, dont la flamme se termine en double banderole agitée par le vent, et rien n'est plus naïf, mais rien n'est plus touchant non plus que cette image maladroite et sincère d'un scribe patriote.

En entreprenant, après tant d'autres, d'illustrer à son tour cette merveilleuse histoire, M. Boutet de Monvel a surtout pensé aux enfants. Comme il avait mis en marge des Chansons de France ces jolies enluminures où il sait faire tenir tant de vie et d'expression dans le trait léger et presque immobile d'un dessin volontairement réduit à ses éléments les plus simples, il a, pour la biographie de la Pucelle, imaginé quarante-huit compositions dont la délicieuse puérilité, faite pour persuader les enfants, est capable aussi de toucher les grandes personnes. Et peut-être, après tout,

a-t-il ainsi trouvé, en restant fidèle à sa manière accoutumée et sans vouloir, pour cette circonstance exceptionnelle, hausser le ton ni s'élever à la grandiloquence des peintres d'histoire officiels, peut-être a-t-il trouvé la note exacte et la forme la plus juste pour la transposition de cette belle légende authentique et invraisemblable. Tel de ses dessins où, dans les contours du trait de plume si léger et si fin, la couleur est posée par simples teintes plates, contient, à y regarder de près, plus de vérité et de grandeur véritable que beaucoup de peintures à prétentions plus hautes. *Jeanne, accompagnée du clergé, se porte en grande procession au-devant de l'armée de secours; — Jeanne voit les Anglais s'éloigner d'Orléans; — Jeanne traverse la Loire à Chécy...*, on sent vraiment, dans ces images, l'allure et le souffle épique, avec toujours cette simplicité familière et comme un continuel « Mes enfants » sous-entendu qui adapterait à la capacité d'un jeune auditoire la beauté intimement sentie des annales de la patrie.

M. Boutet de Monvel excelle à ces transpositions ; c'est là vraiment son mérite propre, son secret et son charme. Il cache sous la simplicité savoureuse de son dessin des trésors d'observation tantôt ironique, tantôt émue, et, sans jamais se départir de l'allure adoptée, il anime de figures singulièrement expressives ses naïves enluminures. Voyez, par exemple, les figures, si comiques en leur vérité et si vivantes, des juges qui examinent la vocation de Jeanne, ou bien, dans le départ de Vaucouleurs et dans l'entrée à Orléans, les gestes, les attitudes des gens du peuple qui la saluent ou l'acclament. Il y a là comme de petits frissons de vie vraie et d'émotion profonde, de la tendresse, de la piété, de l'enthousiasme, et toujours dans la mesure où des enfants pourraient les comprendre et presque les exprimer. Il faut être à la fois très habile et très convaincu pour mener à bien une pareille entreprise, et ce n'est pas un petit mérite que d'y avoir si bien réussi.

André Michel

*
* *

H. Taine. — Carnets de voyage. Notes sur la Province, 1863-1865. *Paris, Hachette*, 1897, in-12 de 352 pages.

Cette publication posthume de l'illustre écrivain, originaire de Champagne, ne concerne que fort peu sa province natale. Un seul chapitre : Reims (pp. 229 à 236), contient la relation d'une visite et d'une visite partielle à un coin du pays. Mais il s'agit de Reims et de sa cathédrale, dont Taine décrit et admire le portail sans parler de l'intérieur. Cela suffit pour signaler le passage à nos compatriotes. Le reste du chapitre ne contient que des réflexions générales, à la suite d'une contradiction : « Le blanc cru de la Champagne est horrible, dit-il. Jamais les arts ne naîtront ici. » Et le portail de Reims ?

H. J.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 15 janvier 1897.* — Présidence d'honneur de M. le préfet de l'Aube. Présidence de M. Dufour-Bouquot, président.

M. Dufour-Bouquot, en prenant possession du fauteuil présidentiel, prononce une allocution très applaudie ; il rappelle les libéralités généreuses de M. Audiffred et de M. Piat, le relief qu'elles ont donné à la Société et au Musée, dont les diverses sections ne cessent de s'enrichir.

Il souhaite la bienvenue à M. Georges Hoppenot, qui remplace le regretté M. Briard, et termine en conviant tous les membres à reprendre avec ardeur la tâche accoutumée ; les encouragements donnés par le présidént d'honneur de la Société et le choix heureux du vice-président de cette année sont de sûrs garants que la Société continuera de prospérer. Archiviste et trésorier, chacun dans le cercle de ses attributions lui apportent un concours infatigable dont ils doivent être remerciés.

MM. Le Clert, l'abbé d'Antessanty, Félix Fontaine, Tenting, Mortier, Gustave Huot, Charles Baltet, le Préfet, Arnould, de la Boullaye, Det, prennent successivement la parole pour différentes communications. Puis, M. Charles Baltet, proposé par la Commission du Musée, est élu conservateur pour la botanique, en remplacement de M. Briard.

M. le marquis des Réaulx, propriétaire à Eurville (Haute-Marne), et M. Léon Piot, ancien député de l'Aube, sont élus membres correspondants.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 5 janvier 1897.*

M. Moulin, secrétaire, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société en 1897. A l'analyse sommaire des mémoires, est joint l'éloge — ratifié par l'assemblée — des divers auteurs, notamment de MM. Salesse, Corlieu, Fr. Henriet, M. Henriet, abbé Marsaux. Ce rapport consacre un souvenir ému aux sociétaires décédés : MM. Encelain, Benoist, de Montesquiou, de Graimbert, Courajod, et salue l'entrée de nouveaux membres, ce qui permet d'enregistrer pour 1897 un nombre de sociétaires supérieur à celui des années précédentes.

La transaction concernant les habitants de Fère, du 3 juin 1552, est un intéressant document d'histoire locale dont la communication est due à l'obligeance de M. Debarle, ancien notaire.

Les marchands et les laboureurs auraient voulu s'affranchir des droits de *minage* et *mesurage* dus au connétable Anne de Montmorency, baron et seigneur de Fère, lequel, étant alors à la tête des troupes royales, avait passé procuration à sa femme, Madeleine de Savoie, nièce de Louise de Savoie, mère de François Ier. Le seigneur fit valoir ses droits et eut gain de cause. On remarque, dans cette pièce, l'appellation de « ville » attribuée à Fère, ainsi que la mention de la halle « qui venait d'être assise au lieudit *la Bruyère* ».

M. Ch. de Larivière reprend la lecture de son étude sur les rapports de l'impératrice Catherine II et de Buffon.

Catherine admirait dans l'auteur de *l'Histoire naturelle* non seulement la magnificence du style, mais aussi la hardiesse des théories — qu'elle ne comprenait pas toujours. Les *Époques de la Nature* avaient eu singulièrement le don de lui plaire ; elle désirait entrer en relation avec le brillant écrivain qui, de son côté, ne demandait pas mieux que d'être flatté et... récompensé. Grimm — le souffre-douleur de Catherine — se chargea de l'affaire : les médailles d'or et les belles fourrures furent prodiguées ; Buffon remercia avec exagération. Il crut devoir recommander à la czarine son fils qui se rendit en Russie, fut d'abord bien accueilli, puis délaissé ; il était loin d'avoir le mérite du père et conserva cependant l'orgueil de son nom. Il mourut sur l'échafaud, en 1793, en s'écriant : « Je suis le fils de Buffon ! »

Le secrétaire annonce la mort de M. Douchy, associé libre, ancien instituteur, dont le concours a été précieux pour la Société. On lui doit, en effet, des notices sur Brumetz, Dammard, Chézy-en-Orxois, Marizy-Sainte-Geneviève, Montigny-l'Allier, ainsi qu'un excellent article sur la vie et les œuvres de M. le comte de Melun, décédé en 1888.

Le Bureau pour l'année 1897 est composé comme suit :

MM. Vérette, président ; de Larivière, vice-président ; Moulin, secrétaire ; Josse, vice-secrétaire ; Delorme, trésorier ; Porinier, bibliothécaire ; L. Petit, conservateur des monnaies et collections.

M. Lélu, membre correspondant, receveur des finances à Lorient, est élu membre honoraire ; MM. Frémont et Lesage, notaires, sont nommés correspondants.

***

Musée archéologique de Reims. — Voici l'état des dons faits au Musée archéologique de la ville de Reims, pendant l'année 1896, entre les mains de M. Habert, conservateur :

M. Henri Favre, à Reims :

1° Une pipe avec couvercle en fer ; 2° une empreinte de sceau, en plomb, portant la date de 1710.

Mme Raymond Aubert, à Reims :

1° Un vase dit lacrymatoire en terre cuite jaunâtre; 2° un autre en verre irisé ; 3° un bracelet et un clou en bronze, provenant des fouilles de Carthage (Congrès de l'Association française, 1896) ; 4° un joli petit pied de vase égyptien en bronze, trouvé dans la pyramide de Chéops (1896).

M. Blavat, antiquaire à Reims :

Une petite sonnette en bronze, en forme de losange à sa base, trouvée à Reims, place du Parvis, dans les fondations du piédestal de la statue de Jeanne d'Arc (1896).

M. Damien, officier en retraite à Reims :

Un presse-papier, composé de quatre biscaïens montés sur un socle en fer mouluré, portant cette inscription gravée à l'eau-forte : « Sébastopol, 8 septembre 1855. »

M. René Caillot fils, rue Clovis, 37, à Reims :

Divers petits émaux de couleur bleu-clair, bleu-foncé, vert-clair et vert foncé, trouvés par lui dans la cour de la maison qu'il habite (1895).

M. Yves-Jean-Baptiste Genson, à Reims :

Un encrier en faïence de Rouen, forme navette, décor bleu.

M. Jules Genot, à Reims :

Une petite médaille en argent commémorative de la naissance du prince impérial.

M. Léon Tellier, à Reims :

Une pièce de dix centimes, en bronze, de l'an VII de la République française.

M. Ferdinand Soullié, à Reims :

Sept pièces de monnaie ; deux moyens et deux petits bronzes, et une petite pièce de monnaie en argent (époque gallo-romaine), une autre petite monnaie en argent du XVIIe siècle ; une petite monnaie gauloise et un dé gallo-romain en bronze.

M. Gustave Logeart, instituteur au petit Lycée de Reims :

Le produit de ses fouilles dans les cimetières gaulois découverts par lui sur le territoire d'Aussonce (Ardennes), savoir :

Objets en bronze : trois colliers, 20 bracelets et neuf anneaux.

Objets en fer, vingt pièces.

Poterie, vingt pièces.

Objets divers, dix pièces.

Au total, quatre-vingt-deux objets, parmi lesquels sont à remarquer : 1° les torques ou colliers et les bracelets en bronze ; un couteau, un poignard, deux fers de lance, deux rasoirs, une coupe et une trousse de chirurgie, composée de trois petits instruments en fer ; 2° parmi les objets en poterie, deux vases à boire, une fort jolie coupe à piédouche ornée de filets de grecques en creux, et enfin une grande olla, sorte de péliké couvert, avec anse et goulot-tube sortant en avant.

M. Théophile Habert, conservateur :

1° Ethnographie. — Une statuette, une clef et deux phallus en bronze; deux flacons en verre, un petit vase à une anse en terre cuite noire avec sujet (Asie-Mineure, ancienne Troie), occupation romaine.

2° Epoque néolithique. — Cinq haches, un couteau, quatre pointes de lance et deux faucilles en bronze, le tout trouvé dans la région.

3° Objets gallo-romains trouvés à Reims. — Deux épingles, une aiguille, petit anneau, petit bracelet, deux petites tringles en bronze, deux pesons de fuseaux en poterie, deux tessères en os, une perle en verre noir, une autre en verre bleu, partie d'un bracelet en verre noir tordu, deux monnaies en bronze, l'une gauloise, l'autre gallo-romaine.

4° Une petite bouteille en terre rouge, col étroit et petite anse; un petit vase en terre gris-bleu-noir, craquelé et haut de pied.

5° Onze fragments de poterie gallo-romaine portant les marques des potiers.

6° Le crâne d'un petit quadrupède inconnu trouvé dans les graviers profonds près du pont de Muire, à Reims.

*
* *

Un portrait aux crayons de Mlle de Guise. — Dans le courant du mois de janvier mourait à Orbais (Marne), dans un âge avancé, un garde particulier du nom de Brutus Guillioux. A défaut d'enfants, son frère et son neveu se partagèrent le mobilier. Leur attention fut attirée sur un portrait que M. Guillioux tenait de son grand-père, et qui provenait, paraît-il, du pillage d'un château, en 1793, sous la Terreur.

Dessiné aux crayons de couleur, et placé sous verre dans un cadre en bois sculpté, ce portrait représente, à l'âge de quarante ans environ, d'après la notice tracée en vieux français au dos de l'encadrement, les traits de « Son Altesse Mademoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, paire de France, sénéchale héréditaire de Champagne, princesse de Joinville, baronne d'Eclaron et d'Ancerville, fille de Charles de Lorraine, duc de Guise, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en province, et de Catherine de Joyeuse, fille du maréchal du Bouchage de Joyeuse, mort capucin. Son Altesse Mademoiselle de Guise est morte le 3e mars 1688, née le 15e août 1615. »

Marie de Lorraine était la petite-fille, par son père, de Henri I de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*, assassiné au château de Blois en 1588, par sa mère, du fameux *Père Ange*, dont Voltaire a si bien résumé, en un distique, l'existence aventureuse :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Le portrait est signé, mais la signature, au crayon bleu, presque effacée, semble un nom italien, comme Pellegrino Angelo, dont seules les dernières lettres sont à peu près lisibles.

***

Réception de M. Gaston Paris a l'Académie française. — Le 28 janvier 1897, M. Gaston Paris, élu membre de l'Académie française pour le fauteuil vacant par la mort de M. Pasteur, a pris séance dans l'illustre compagnie. Le discours du récipiendaire comportait l'éloge de son regretté prédécesseur, et notre éminent compatriote s'est acquitté avec honneur de cette tâche.

M. Joseph Bertrand, chargé comme directeur de souhaiter la bienvenue au nouvel académicien, a rappelé non sans bonheur, dans sa réponse, la studieuse jeunesse et les premiers succès de l'érudit philologue.

« Vos débuts, lui a-t-il dit, ont été brillants et devaient l'être. Un père éminent, dont vous suivez les traces, a guidé vos premiers pas. Né dans une bibliothèque, regardant tout, sachant tout questionner, comme font les enfants à qui tout sait répondre, des textes authentiques et corrects ont inspiré vos rêves enfantins. Vous saviez les noms des douze pairs de Charlemagne. On vous racontait les belles histoires et les stratagèmes ingénieux de l'enchanteur Merlin, ce grand clerc en magie, philosophe de haut savoir, jovial et malin, dont les subtiles inventions, dures à croire pour qui ne les a vues, égayaient les festins du bon roy Artus, autour de cette table qu'on avait voulue ronde pour que chaque place y fût place d'honneur, où des héros surhumains racontaient leurs périls, leurs dangers, leurs gentillesses de courage et les hasards charmants de leurs merveilleuses aventures. Vous avez partagé les angoisses de la reine Pédauque et chevauché dans vos rêves Alfane et Bayard, ces admirables coursiers, supérieurs à Bucéphale, comme les fictions des poètes aux mensonges de l'histoire.

« A ces brillants préludes d'un esprit rêveur et curieux succéda pour vous la discipline de nos lycées. Votre nom a retenti sous les voûtes de la Sorbonne. Les vaincus de ces luttes enfantines ont le droit d'en appeler à l'avenir, les vainqueurs, celui d'y travailler avec confiance.

« Vous avez traversé les universités de Bonn et de Gœttingue, ces oasis de l'esprit où l'on ignore les programmes. De grands maîtres, devenus vos amis, ont affermi vos pas vers notre Ecole des chartes, où votre thèse, premier essai d'un grand savoir, a été justement remarquée. Vous y distinguez ingénieusement dans l'histoire du langage, l'usance commune du menu peuple de la langue écrite par les clercs. Les bonnes lettres fournissent des raisons pour échapper aux lois incertaines de la science ; l'igno-

rance, *forissue* de sens logical, comme dit Rabelais, les respecte indistinctement sans les connaître.

« Le vieux poème de *Saint Alexis* est aujourd'hui, grâce à vous, le fragment le plus considérable et le plus judicieusement restauré des trouvères du XIe siècle. La grammaire vous possédait alors. Les vocales et les consonnantes gutturales, labiales ou dentales, les conjugaisons, les assonances et les rimes étaient votre butin préféré et l'objet de vos doctes critiques. Nos aïeux, laissant aux clercs cette savante besogne, se plaisaient aux détails du récit.

« Alexis, jeune homme romain de riche et haute famille, est ardemment chrétien, il aspire au martyre, et pendant son pèlerinage vers le ciel

Plus aime Dieu que nule rien vivant.

Soumis à son père, et cédant à l'iniquité du siècle, il épouse, contre toute raison, une jeune patricienne qu'il trouve trop aimante et trop belle. Après les solennités d'une noce dont les magnificences l'ont attristé, Alexis est plein de repentance, crucifié au monde ; il arrête ses pensées, fort à contre-temps, sur le précepte célèbre : « Soyez mariés comme ne l'étant pas. » On l'introduit dans la chambre nuptiale, où la jeune épouse, préparée à le recevoir, sourit à de douces pensées. Dieu incline son cœur à lui faire un sermon :

La mortel vie li prist molt à blamer ;
De la celest li monstrer vérité.

« La belle n'est nullement en humeur d'ascétisme ; folâtre et gracieuse, elle ouvre les bras à son époux et, tendrement émue, demande sans rougir à se laisser aimer. Alexis rougit pour elle.

Bèle, dit-il, vous n'estes mie senée.

« Elle renvoie le reproche.

« Pourquoi m'as-tu épousée ? lui demande-t-elle avec un frais sourire et un limpide regard. Alexis effrayé s'enfuit héroïquement, la laissant digne d'épouser Dieu.

« Humainement parlant, l'appréciation serait difficile. L'Eglise a prononcé, car l'histoire est véritable ; on célèbre chaque année la fête de saint Alexis.

« Votre *Histoire poétique de Charlemagne* avait déjà charmé les lettrés et ému les savants. Dans les feuillets retrouvés de la colossale épopée du moyen-âge, l'histoire, a dit un grand poète, est écoutée aux portes de la légende. Le cycle n'est pas fermé. Comme un alchimiste transmue les métaux, Victor Hugo savait, comme élixir et quintessence des légendes qu'il aimait, distiller d'inoubliables visions. Ses plus beaux poèmes de la *Légende des Siècles* ont été la résurrection et le réveil de ces vieux récits dont votre conscience d'érudit respectait la précision naïve...

« Il n'est pas nécessaire, pour saluer en vous le professeur

aimable et savant, de s'être mêlé à l'auditoire élégant et studieux qui se presse pour vous applaudir dans la grande salle du Collège de France. A Rome comme à Vienne, à Saint-Pétersbourg comme à Stockholm, à Oxford comme à Berlin, vos élèves, devenus des maîtres, conservent souvenir de vos belles leçons et haute idée de votre savoir. On a invoqué leur témoignage pour réclamer de notre justice le vote unanime qui vous a élu...

« Vous avez raconté les amours de Tristan et d'Yseult, légende de grand renom et d'éternelle fraîcheur. La belle Yseult, de race royale et de gentil esprit, disciplinée dès son jeune âge à toute élégance et honnêteté, est accordée, puis mariée à un roi que son cœur n'a pas choisi. Un doux philtre l'égare et l'enivre. Yseult aime son mal et n'en veut pas guérir. Sans lutte ni remords, presque sans mystère, sans s'attrister du blâme des gens de bien et comprendre les sourires moqueurs, elle rejette le joug importun du devoir, voulant vivre et mourir en douce émulation d'amoureuse ivresse, avec son ami tant aimé. L'honneur, si c'en est un, d'avoir forgé ce conte et inventé les lieux communs de morale indifférente

Que Wagner réchauffa des feux de sa musique,

appartient à la race celtique...

« Cette épopée celtique, dites-vous, morte elle-même en créant sa postérité, a charmé tout le moyen-âge ; la poésie moderne est imprégnée de son esprit, elle lui doit deux de ses éléments essentiels, l'aventure et l'amour, c'est-à-dire la recherche du bonheur.

« En tout temps, Monsieur, en tout pays, les hommes de toutes les races ont recherché le bonheur. Saint Alexis est une exception. L'amour a embelli l'âge d'or, consolé l'âge de fer et enchanté l'âme de tous les poètes. Vingt siècles avant Yseult aux blonds cheveux, l'admiration des Grecs pardonnait à la belle Hélène, sa sœur aînée et son charmant modèle.

« Votre aimable livre : *Penseurs et Poètes*, est digne des nobles esprits que vous savez louer en les faisant connaître. Le portrait de James Darmesteter est tracé avec émotion, j'hésite à dire avec habileté, il n'en faut pas dans ces hautes régions. Tout vous a captivé, et ce n'est pas merveille, dans ce penseur éminent de récente mémoire, dédaigneux de ce que le temps peut mesurer, confident du secret des prophètes et qui, sans relever leur temple, semble écouter leurs oracles et frissonner comme un contemporain de David aux religieux accords des harpes de Solyme. Darmesteter a gagné la bataille ; il y a reçu de cruelles blessures ; grandes ont été ses tristesses, plus grands encore son courage, ses consolations et ses joies.

« Dès longtemps, lorsque vous avez rencontré Mistral, vous aimiez, pour la bien connaître,

Cette langue sonore aux douceurs souveraines

que rajeunissent ses récits et ses chants. Du Nord au Midi déjà, les esprits délicats avaient admiré ses doux livres. Nul plus que vous n'avait le droit, au nom de la patrie commune, de le saluer docteur et maître en gai savoir. La France s'en honore, et la Provence, fille de la Grèce antique, le chante avec ivresse et l'applaudit avec orgueil.

« Vous avez loué, comme il devait l'être, et expliqué comme on explique les esprits, un autre poète cher à tous par ses chants, plus cher encore à ceux qu'il veut bien dire ses amis. L'occasion serait belle, rien qu'en vous citant, de réciter, pour attendrir les cœurs, quelques beaux vers de Sully Prudhomme... »

*
* *

Bibliothèque de Reims. — *Dons reçus en 1896*. — Tous les ans, la Bibliothèque se fait un devoir de remercier ses nombreux bienfaiteurs en publiant leurs noms dans la presse locale. Cette marque de gratitude est en même temps une sollicitation à l'adresse de tous nos concitoyens, en vue du maintien de ces bonnes traditions de générosité envers notre grand dépôt municipal toujours à la recherche des besoins du public studieux.

I. — *Dons de l'État et des Sociétés diverses.*

Outre les publications importantes reçues chaque année du Ministère de l'Instruction publique, la Bibliothèque a été favorisée d'envois d'autres ministères et des villes de Bordeaux, de Châlons-sur-Marne et de Lille. L'Académie royale de Belgique lui a transmis ses suites de documents inédits. Dans la région, elle a bénéficié des dons du Conseil général de la Marne, de la Chambre de commerce de Reims, de l'Académie de Reims, du Comice agricole, des Sociétés mutuelles, de la Société d'étude des sciences naturelles, de la Société Industrielle, de la Société médicale, de la Société des Amis des Arts, de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, etc. L'Institut de France, la Société de l'Histoire de France, l'Association pour l'avancement des sciences, ont continué leurs envois périodiques.

II. — *Dons des Particuliers.*

Les particuliers qui ont offert leurs diverses publications sont très nombreux, et voici leurs noms selon l'ordre de leurs dons : MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut ; Dr H. Henrot, maire de Reims ; Henri Menu, Raoul Chandon de Briailles, Henri Jadart, Ad. Dauphinot, Théophile Habert, Emile Lefèvre, Alph. Gosset, Dr Hoël, d'Anglemont, Abel Maurice, le duc de la Trémoille, Devaux, Hermann, Balteau, Armand Bourgeois, Henri Matot, Dr P. Gosset, X. Legrand, P.-L. Péchenard, Dr Guelliot, R. Bonnedame, Cousin-Henrat, Paul Despiques, Hirschfeld, Besançon, Leriche, l'abbé Henriot, l'abbé Chevallier, Gros, Gellé, H. Loriquet, l'abbé Haudecœur, le chanoine Cerf, J. Justinart, le

marquis de Gourjault, V. Bourge, Alvin-Beaumont, le baron de Baye, Wickham, Henri Paris, Mougel, Ch. Bosteaux, Alex. Henriot, Manceau, et Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut.

Mesdames la duchesse d'Uzès et de Barrère.

A ces dons d'auteurs ou d'éditeurs, ajoutons la mention reconnaissante du legs des livres de M. Lequeux-Danet, ancien conseiller municipal.

La collection d'autographes s'est enrichie des apports de MM. Henri Menu, Eugène Courmeaux et le Dr Langlet.

Enfin, la Bibliothèque a pu classer dans ses diverses séries des dons de gravures et de photographies offertes par MM. Henri Menu, Belleau, Emile Lefèvre, Taponier, Abel Lajoye, V. Bouton, Wéry-Mennesson, Kalas, Poursin-Longchamp, Raoul Chandon de Briailles et Victor Charlier.

L'année 1897 ne groupera pas un moindre grand nombre de bienfaiteurs gagnés par cette émulation salutaire de la science mise en commun au profit de tous.

* * *

Musée de peinture et de sculpture de Reims. — *Legs et Dons de 1896.* — Le Musée a bénéficié cette année de trois legs, tous remarquables à des titres divers :

M. Durand, artiste-peintre à Paris, a compris dans ses libéralités à divers musées de France, un tableau attribué au Guide, *la Vierge et l'Enfant-Jésus*, pour le musée de Reims.

M. N. Brunette, architecte honoraire de la ville, a laissé de précieuses sculptures des époques gallo-romaine, chrétienne et du moyen-âge.

M. Irroy, si regretté et si estimé dans notre ville comme amateur d'art, a réservé pour le musée une notable partie de ses belles collections de tableaux, dessins et gravures.

M. Etienne Robert, l'ancien maître de chapelle, a voulu nous confier une série d'instruments de choix du dernier siècle et du commencement du nôtre, y joignant quelques souvenirs intimes qu'il apporta lui-même quelques mois avant sa mort.

Nous devons ensuite faire connaître les portraits ou bustes de célébrités et de plusieurs de nos concitoyens, offerts par leurs admirateurs ou leurs héritiers : le buste de Libergier, offert par l'auteur, M. Henri Wendling, qui a aussi donné une riche pierre tombale d'une abbesse de Saint-Pierre-les-Dames ; le portrait de Jules Simon, offert par M. Jules Warnier ; celui d'Eugène Géruzez, offert par M. Emile Lefèvre ; celui de Germinet, l'auteur des *Almanachs du Commerce*, offert par son fils ; la reproduction d'un portrait de Colbert, offerte par M. Poursin-Longchamp ; le médaillon en bronze du peintre rémois Detouche, offert par M. Victor

Paroissien ; enfin le buste du Dr O. Doyen, ancien maire de Reims, par L. Bertozzi, offert par ses fils.

M. Henri Bailly a fait don de huit dessins de la cathédrale par Eug. Leblan ; M. Lamaudière, directeur des eaux, d'objets antiques trouvés dans son usine ; M. Sacy, d'une remarquable sculpture de l'époque gallo-romaine ; MM. Raillet et Collet, de médailles de la Société de gymnastique la *Française;* M. le curé de Saint-Thierry, de monnaies du moyen-âge ; M. Henri Menu, de monnaies anciennes et modernes et de médailles commémoratives.

Ajoutons que MM. Bataille, Poursin-Lonchamp et Canlorbe ont spontanément envoyé les médailles et les souvenirs offerts dans leurs magasins, ainsi que leurs affiches illustrées.

Nous rappelons parmi les hautes curiosités venues de l'étranger la façade en bois sculpté si curieuse, rapportée par M. Eugène Walbaum de la Nouvelle-Zélande, et surtout les souvenirs artistiques si nombreux du couronnement du Tsar, envoyés de Moscou et obtenus pour nous par le zèle patriotique du baron Joseph de Baye.

En terminant, nous signalerons la présence de deux nouvelles toiles au musée : celle acquise par la Ville, *La Roche et le Flot*, œuvre de M. Henri Thiérot, et l'envoi de l'Etat, *Lever de Lune*, par M. Bouvet, qui intéresseront tous les amateurs de l'Ecole contemporaine.

* * *

L'ancienne chapelle des jésuites a Chalons. — Dans l'une de ses dernières séances, la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne a approuvé le rapport suivant qui lui a été présenté par un de ses membres, M. Moignon :

« Messieurs,

« Parmi les nombreuses attributions de notre compagnie, il en est une qu'elle n'a jamais perdue de vue : je veux parler de celle qui a trait à toutes les questions qui touchent à l'archéologie monumentale de notre région, qu'il s'agisse de l'étude, de l'entretien ou bien de la conservation des innombrables édifices que nos ancêtres nous ont légués. Chacun d'eux représente, pour nous, une page de l'histoire générale de notre patrie ou de celle de notre province ou de notre cité. Notre département est très riche, sous ce rapport, et l'on peut y admirer tour à tour les types divers des constructions civiles, militaires ou religieuses de toutes les périodes. Un seul de ces édifices venant à disparaître, c'est un anneau de la chaine du passé qui se brise ; la série des souvenirs des siècles écoulés est interrompue.

« L'examen des mémoires de notre Société nous prouve que, depuis son existence, elle a tenu à honneur d'encourager, par ses publications et par ses travaux, l'étude et la conservation des

monuments intéressants qui couvrent le sol de notre département.

« A plusieurs reprises, son intervention a été réclamée à ce sujet par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dont la Société dépend, soit lorsqu'il s'agissait de la recherche, de l'étude et du classement des monuments historiques, soit lorsqu'il s'agissait de la recherche et de la préservation des objets mobiliers artistiques anciens qu'il est utile de ne pas voir disparaître, dans l'intérêt de l'art.

« Notre mission, sous ce rapport, est donc bien établie ; nous sommes, pour ainsi dire, dans notre région, les représentants du ministre lui-même et l'on pourrait nous accuser d'avoir failli à notre mandat, si nous n'éveillions pas son attention, toutes les fois que cela nous semble nécessaire.

« C'est l'exercice de cette mission que je viens aujourd'hui réclamer de vous, en vous demandant d'intervenir dans la limite de vos pouvoirs, pour empêcher la destruction d'un monument des plus intéressants au point de vue de l'art architectural.

« Vous avez tous deviné qu'il s'agit de la chapelle du Collège de Châlons, dont la démolition, projetée depuis quatre ans environ, nterdite, à ce moment, par le ministre, est de nouveau remise à l'ordre du jour.

« Cette question a soulevé quelque passion. Pour nous, nous n'avons à l'envisager ni au point de vue politique ni au point de vue religieux. Je ne veux pas rechercher si ce monument doit continuer à servir au culte, ou s'il doit devenir une sorte de Sorbonne, de salle de conférences ou de distribution de prix. Je ne me préoccupe que de l'intérêt historique ou archéologique, le seul qui doive vous toucher.

« Vous n'attendrez pas de moi un long rapport à ce sujet, ni une monographie de cet édifice. Il est trop connu de vous tous, pour que j'entre dans de grands détails ; je vous en dirai seulement quelques mots.

« La chapelle du collège fut bâtie de 1673 à 1678, grâce à la munificence d'un riche châlonnais, M. Henri Mathé, de Vouciennes, directeur de la Compagnie des Indes, dont les héritiers existent encore et pourraient s'opposer peut-être à la démolition.

« La façade reproduit les trois ordres d'architecture : dorique, ionique et corinthien, et présente un aspect majestueux et imposant ; les proportions de l'édifice sont remarquables ; le dôme qui le surmonte attire les regards de quelque côté que le voyageur se présente, avant de pénétrer dans la ville ; ce monument est incontestablement un des ornements de la cité. C'est un type des plus purs de l'architecture du XVIIe siècle, d'un style plus ou moins goûté, mais qu'il est d'un haut intérêt de préserver de la ruine.

« Je n'ai pas à m'étendre plus longtemps sur ce sujet. Je ne veux faire valoir aucun des nombreux arguments qui militent en

faveur de la conservation de la chapelle du Collège de Châlons, car je suis convaincu que cela est inutile et que votre opinion à tous est faite. Comme moi, vous regretteriez vivement la disparition d'un monument si remarquable, au point de vue architectural et historique.

« En conséquence, je propose que la Société intervienne, tant auprès de M. le Préfet de la Marne, qu'auprès du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour obtenir le classement de la chapelle du Collège comme monument historique ou tout au moins l'interdiction de sa démolition, que rien ne justifie.

« Vous ne serez pas d'ailleurs les seuls à réclamer la conservation de ce monument ; la Commission nationale des monuments historiques, la Commission départementale des bâtiments civils et une Commission extra-municipale se sont déjà prononcées dans le même sens.

« Châlons, 4 janvier 1897.

« E. MOIGNON,

« *Membre titulaire de la Société.* »

Ce rapport, appuyé du vœu conforme de la Société, a été transmis à M. le Ministre des Beaux-Arts.

*
* *

ECROULEMENT DE LA PORTE SAINT-MARTIN A LAON. — La vieille porte Saint-Martin, à Laon, à la suite des pluies et dégels, s'est effondrée dans la nuit du 21 au 22 janvier.

Cette catastrophe était imminente.

Un rapport avait été adressé à ce sujet l'avant-veille à l'autorité municipale, qui avait demandé à M. le Préfet des mesures d'urgence.

La vieille porte Saint-Martin était classée parmi les monuments historiques. L'événement montre quel soin on apporte à leur conservation.

*
* *

UNE RELIQUE DE SAINT REMI A LA CATHEDRALE DE REIMS. — On sait qu'à la Révolution le corps de saint Remi fut profané, retiré de sa châsse et précipité dans le clos de l'abbaye de Saint-Remi, au fond d'une fosse avec le corps d'un soldat et de la chaux par-dessus. Mais de pieux fidèles avaient fidèlement remarqué l'endroit où reposaient les précieuses reliques ; aussi, dès que le calme eût été rétabli en France se préoccupa-t-on de remettre en une place d'honneur les vénérées et chères reliques de l'apôtre des Francs.

Mais, pour que tout doute fût enlevé aux yeux des fidèles sur l'authenticité de ces reliques sacrées, l'autorité ecclésiastique les fit soigneusement reconnaître par d'habiles médecins, au nombre desquels se trouvait M. le docteur Langlet. Par suite de ces cir-

constances, la famille Langlet était en possession d'une partie relativement considérable de l'un des ossements de saint Remi.

Cette famille a voulu remettre la précieuse relique entre les mains de Son Eminence, afin qu'elle fût déposée à la cathédrale, après l'avoir fait placer dans un riche reliquaire en bronze doré, de forme gothique. La relique est accompagnée, à droite, d'une parcelle de suaire byzantin en soie, dont Hincmar avait enveloppé les ossements de saint Remi au IXe siècle, et à gauche d'une autre parcelle de suaire en soie verte, dont ils avaient été enveloppés au XVIIe siècle, par Léonor d'Estampes.

Par ordre de Son Eminence, le reliquaire a été déposé dans la salle capitulaire le 12 de ce mois, au moment où allaient se chanter les premières vêpres de saint Remi. Il a été ensuite apporté processionnellement au chœur par un groupe de chanoines pendant le chant de none, et il y est resté exposé jusqu'au lendemain soir, après les offices de la fête de saint Remi.

Cette fête de saint Remi, dite à Reims *saint Remi d'hiver*, est, liturgiquement, la principale fête du saint. Les miracles et la solennité qui ont accompagné la célèbre translation des reliques par le pape saint Léon IX, à la dédicace de la basilique, ont donné une popularité plus grande à la fête du 1er octobre.

* * *

La médaille du centenaire de Clovis. — La France fêtait en 1896, à Reims, le 1400e anniversaire du baptême de Clovis, c'est-à-dire de la fondation de la nation française. On vient de frapper à cette occasion une médaille commémorative : l'une des faces est consacrée à la cérémonie du baptême et porte la date de 496 ; l'autre, au renouvellement des vœux, et porte la date de 1896.

Sur la première face, deux figures de premier plan sont dessinées : saint Remi, appuyant d'une main le bâton pastoral contre sa poitrine, de l'autre versant l'eau sur le front du roi franc. L'évêque, drapé dans le manteau traditionnel et revêtu du pallium, est debout sur une estrade élevée de deux marches, au pied de laquelle Clovis est aussi debout, les pieds dans l'eau sainte, le torse nu et présentant des deux mains son épée en offrande à Dieu qui lui a donné la victoire. Derrière le saint évêque, Clotilde agenouillée, les mains jointes ; près d'elle, un moine tenant le livre saint, saint Waast, qui fut le compagnon et le catéchiste du roi au retour de Tolbiac.

A gauche, au troisième plan, un chef franc, genou en terre, portant le premier drapeau de la France, la bannière de saint Martin. Dans le lointain, d'autres guerriers et deux buccins annoncent au peuple l'accomplissement du vœu ; enfin, deux figures de prêtres, dont l'un tient la croix, laissent apercevoir la moitié de leur visage ; c'en est assez pour qu'on les reconnaisse. Au-dessus,

à gauche, la colombe apporte la sainte ampoule dont le front du Sicambre recevra l'onction.

Toute cette scène est contenue dans un cercle étroit de cinquante millimètres de diamètre et dans un relief qui n'atteint pas un millimètre d'épaisseur. Il y a là un prodige de perspective réalisé qui dénote chez l'auteur, M. F. Vernon, une parfaite connaissance consommée de son art.

L'autre face ne présente que deux figures en relief, Léon XIII assis sur le trône pontifical, bénissant la France debout, appuyée sur l'épée que lui a léguée Clovis, et recevant du Souverain Pontife l'encyclique du jubilé. C'est le symbole des quatorze siècles d'histoire résumé dans la légende fameuse : *Gesta Dei per Francos*. Au fond du champ se dresse la Religion tenant le lys et la croix qui rayonne. Plus bas, trois figures de prélats, dont deux, d'une ressemblance saisissante, nous sont déjà apparues à côté des antrustions de Clovis.

* * *

Travaux a la Cathédrale de Reims. — C'en est fait. La splendide façade du grand portail de Notre-Dame commence à se voiler du sombre treillis des échafaudages. L'année 1896 l'en avait préservé, vu l'affluence des visiteurs et des pèlerins du Centenaire du baptême de Clovis. Mais, dès le lendemain de Noël, le fronton et la galerie, où ce baptême est représenté, ont été masqués par les poutres et les planches qui vont s'étendre plus tard démesurément, et sans espoir de dégagement prochain.

L'architecte diocésain, hâtons-nous de le dire, agit ainsi sous le coup d'une absolue nécessité de consolidation et de préservation. Le sommet du pignon penche visiblement, la tour du sud est délabrée sur toutes ses faces, la rosace est désagrégée par endroits. Il faudra deux millions pour y remédier, c'est-à-dire beaucoup d'argent et beaucoup de temps.

H. J.

* * *

Don de monnaies russes a la Bibliothèque nationale. — La *Revue numismatique* (IIIe série, T. XIVe, 1896, 2e fasc.) enregistrait récemment le don de monnaies russes fait au cabinet de France par S. E. M. Wladimir Akimoff, gouverneur de Simbirsk. Ce haut fonctionnaire a offert, en effet, au département des médailles de la Bibliothèque nationale une importante collection d'anciennes monnaies russes (époque des apanages ou des principautés).

M. le baron de Baye a bien voulu servir d'intermédiaire pour la remise de ce don considérable qui est venu heureusement combler de grandes lacunes dans nos collections.

* * *

Vente Barbier a Reims. — Le 29 décembre 1896, avait lieu, à la

salle des ventes de Reims, une vente de livres assez remarquable et intéressante.

Les publications d'art et d'antiquités, les belles reproductions modernes, toute une série d'ouvrages locaux du XVII[e] siècle, s'y faisaient successivement le point de mire d'enchères, somme toute inférieures à leur valeur.

La bibliothèque de la ville a acquis un certain nombre de curiosités.

Le libraire rémois, M. Michaud, et le commissaire-priseur, M. Hubert ont donné à cette vente tout le développement possible. H. J.

*
* *

Les « Quatre-vingt-dix-neuf ». — Les Champenois, dit le *Figaro*, n'ont pas peur du proverbe qui les raille. On annonce en effet que les plus illustres d'entre eux viennent de fonder un dîner assez original : le dîner des « quatre vingt-dix-neuf ».

La réunion se tiendra tous les deux mois dans un grand restaurant du boulevard. Il est probable que le mouton ne figurera jamais sur le menu.

*
* *

Le centenaire de Brie-Comte-Robert. — La coquette petite ville de Brie-Comte-Robert était récemment en fête à l'occasion du centième anniversaire d'un de ses habitants, M. Jean-Baptiste Rolland, né à Donnery (Loiret), le 14 janvier 1797.

Le vénérable vieillard, qui habite Brie-Comte-Robert depuis trente-cinq ans, demeure rue Jean-Nicot, dans un élégant pavillon, au fond d'un jardin planté d'arbres séculaires. De petite taille, encore très vert, M. Rolland, qui n'est atteint d'aucune infirmité, se tient encore bien droit et ferme sur ses jambes.

Le visage est frais, les traits reposés et presque pas ridés.

Toute la population du pays avait tenu à se joindre à ses enfants pour fêter les cent ans du vieillard.

Hier matin une messe solennelle a été dite en son honneur par M. l'abbé Bridet, curé-doyen de Brie-Comte-Robert ; il a adressé une touchante allocution au vénérable centenaire qui avait voulu se rendre à l'église où on l'a conduit en voiture.

A la fin de la cérémonie, soutenu par son fils et sa belle-fille, le vieillard a traversé l'église dans toute sa longueur ; au milieu de la nef il s'est arrêté un instant pour remercier lui-même les personnes présentes.

Au déjeuner intime qui a suivi la messe, les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants du centenaire lui ont remis une médaille en argent de grand module, portant d'un côté l'effigie de Jeanne d'Arc et de l'autre l'inscription suivante : « Hommage

au vénérable centenaire J.-B. Rolland, né à Donnery le 14 janvier 1797. — 1897. »

A deux heures, les sociétés locales, les pompiers, la fanfare, l'orphéon, la Société de secours mutuels, la Société des tonneliers de la région, les enfants des écoles se forment en cortège et se rendent rue Jean-Nicot pour offrir leurs hommages au centenaire.

En tête du cortège marche le conseil municipal, conduit par M. Poiré, adjoint, qui remplace le maire, M. Jourde, malade en ce moment.

Au moment où le cortège pénètre dans le jardin de la villa, M. Rolland apparaît à une fenêtre du rez-de-chaussée ; il est radieux et la foule l'acclame. Le conseil municipal est introduit auprès de lui et M. Poiré lui présente les hommages de la ville. Le vieillard remercie de la tête et serre la main à toutes les personnes présentes.

Les sociétés ont apporté des bouquets et des fleurs, parmi lesquels il convient de citer une magnifique corbeille de roses et lilas blancs, très gracieusement enrubannée.

Massé au dehors, l'orphéon exécute le *chœur des Tonneliers*, qui rappelle au vieillard l'air qu'il aimait à fredonner en travaillant. Le centenaire exerçait, en effet, la profession de tonnelier.

Debout près de la fenêtre grande ouverte, malgré le froid, il écoute le chant en souriant, bat la mesure avec la main et, à la fin, donne lui-même le signal des applaudissements.

Dans la crainte de fatiguer M. Rolland, la réception ne s'est pas prolongée et chacun s'est retiré en souhaitant encore de longues années au robuste centenaire.

Un vieillard de la localité — qu'on appelait hier le candidat centenaire — M. Delattre, âgé de 93 ans, s'était fait conduire à l'église où il avait tenu à honneur de venir saluer son aîné.

* * *

Une centenaire. — Le 20 janvier, Mme veuve Sibile, née Marie-Thérèse Lavandier, de Cheminon (Marne), a accompli sa centième année : elle est née le 20 janvier 1797.

Malgré son grand âge, elle jouit encore de toutes ses facultés, lit, coud sans lunettes, et s'occupe aux menus travaux du ménage.

Parmi les souvenirs de sa jeunesse, il en est un qu'elle aime à raconter. Elle avait près de 14 ans, quand son père la conduisit à Chancenay (Haute-Marne), sur la route de Bar-le-Duc à Saint-Dizier, à la rencontre du cortège impérial de Napoléon Ier et de Marie-Louise ; c'était en 1810, peu de temps après le second mariage de l'empereur.

Un arc-de-triomphe avait été dressé à la porte du village ; malheureusement pendant la nuit, un violent coup de vent avait tout démoli, les débris jonchaient la route.

Des villages voisins, une foule énorme s'était portée au-devant de la voiture impériale. Marie-Louise lui souriait avec grâce ; l'empereur aussi était rayonnant et faisait des largesses. Le père de notre centenaire reçut 6 francs pour sa part.

Une sœur de la centenaire, qui habite aussi Cheminon, est âgée actuellement de 93 ans.

*
* *

Prise d'habit. — Mlle Blanche Harmel, de Warmeriville (Ardennes), nièce de M. Léon Harmel, vient de prendre l'habit religieux au couvent de Notre-Dame-de-Charité, chez les Sœurs du Refuge, à Valence.

Mgr Cotton, évêque de Valence, a présidé cette cérémonie.

*
* *

Nominations et Distinctions. — Nous remarquons, au nombre des récentes nominations faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, les noms de M. Croissant, agriculteur à Trannes (Aube), promu officier ; de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, propriétaire à Auberive (Haute-Marne) ; de M. Georges-François Chanzy, dont on sait les brillants états de service et la belle conduite à Madagascar ; de M. Louis Jeanniot, lieutenant de vaisseau à Brest, fils de M. Jeanniot, médecin à Biesles (Haute-Marne), promus chevaliers.

Parmi les promotions récentes, faites à l'occasion du 1er janvier par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, nous relevons les mentions suivantes, intéressant particulièrement notre région :

Au nombre des nouveaux officiers de l'Instruction publique figurent MM. Gustave Cadart, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Chaumont ; Charles Germont, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube ; Auguste Mortier, président du Tribunal de commerce de Troyes ; Albert Ponsinet, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies, et fils de M. Ponsinet, maire de Caurel (Marne) ; François Régnier, professeur au cours municipal de dessin et au lycée de Sedan ; Albert Royer, négociant-chimiste à Epernay ; Charles Royer, conservateur du musée de Langres.

Au nombre des officiers d'Académie, MM. Eugène Bourquin, architecte à Charleville ; Désiré-Hippolyte Augé-Colin, ancien maire d'Avize (Marne) ; Jean-Baptiste-Jules Chareton, membre de la Commission administrative du collège de Langres ; Emile Chauvin, publiciste à Rethel (Ardennes) ; Honoré-Octave Colin, professeur de dessin au lycée de Charleville ; Antoine Dierolf, compositeur de musique à Langres ; Edouard Drouot, statuaire, de Châlons ; Eugène Dubarle, professeur à la Société de viticulture et d'horticulture de Reims ; Henri Franqueville, directeur du théâtre de Reims ; Charles-Joseph Gailly, membre du bureau d'adminis-

tration du lycée Chanzy, à Charleville ; Louis-Charles-Eugène Gillet, délégué cantonal à Lonny (Ardennes) ; Raoul-Eugène-Gustave Hervey, médecin-adjoint au lycée de Troyes ; Joseph-Jean-Baptiste Hologne, juge de paix, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) ; Marie-Aimé-Eugène-Joseph Hornez, inspecteur général des haras, à Châlons-sur-Marne ; Georges-Arthur Jacquin, artiste peintre et critique d'art à Paris ; Charles-Ernest Mantelet, receveur de l'enregistrement à Anglure (Marne), délégué cantonal ; Charles-Adrien Moulin, juge d'instruction à Sainte-Menehould ; Stanislas-Gustave Nicot, secrétaire de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ; Patinet, adjoint au maire de Joinville (Haute-Marne) ; Auguste-Paul Pellot, commis greffier au Tribunal civil de Rethel (Ardennes), ancien délégué cantonal, collaborateur de notre Revue ; Auguste Prévôt-Valeri, artiste-peintre à Paris, originaire de Villeneuve-sur-Yonne ; Joseph-Albert Ronsin, adjoint au maire de Mézières ; François Rothier, photographe à Reims ; Edouard Thiolère, ingénieur à Nancy, fils de M. Thiolère, chef d'atelier à l'Ecole des Arts, et originaire de Châlons ; Pierre-Adolphe Varin, artiste graveur à Paris, dont on sait également les attaches châlonnaises ; Jacques Vetzel, notaire, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Renwez (Ardennes), délégué cantonal.

*
* *

De nombreuses promotions ont été faites également, dans les mêmes circonstances, par le ministère de l'Agriculture, dans l'ordre du Mérite agricole ; nous avons relevé notamment, parmi les nouveaux officiers, les noms de MM. Edouard-Louis Lefort, secrétaire général de la Société d'horticulture de Meaux ; Adolphe Michel-Bession, agriculteur, maire de Dommartin-la-Planchette (Marne) ; François-Savinien Silmont, dit Ruotte, agriculteur, maire de Magny-Fouchard (Aube) ; Henri-Joseph Thuillier, de Reims, propriétaire-viticulteur à Meurad (Algérie) ;

Et parmi les chevaliers, ceux de MM. Jean-Pierre Bacquenois, agriculteur à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes) ; Emile Boulard, propriétaire-agriculteur, conseiller général à Chavanges (Aube) ; Jean-Baptiste Debay, horticulteur à Reims ; Louis-Jean-Baptiste Dumont, inspecteur des forêts à Bar-sur-Aube ; Eugène Galot, inspecteur-expert de la Caisse départementale des incendiés à Châlons-sur-Marne ; Auguste Lapointe, agriculteur-éleveur à Mouzon (Ardennes), vice-président du Comice agricole de l'arrondissement de Sedan ; Jean-Baptiste Léguillette, cultivateur à la ferme d'Issouge, commune de Marigny-en-Orxois (Aisne) ; Pierre-Adrien-Louis Magnin, président du Comice agricole du canton de Saint-Blin (Haute-Marne) ; Louis-Paul Martin, viticulteur à Curel (Haute-Marne) ; Marie-Georges-Charles Mialaret, ingénieur civil et maire de Mézières, président du Syndicat des agriculteurs des Ardennes, membre de la Chambre consultative d'agriculture et de

la Commission de statistique agricole; Louis-François Péron, régisseur de cultures à Reims; Jules-Frédéric-Georges Prévet, industriel à Meaux, président de la Chambre syndicale des fécules de Paris, vice-président du Syndicat de l'alimentation en gros; Edme-Etienne Ragot, propriétaire à Coulommiers, secrétaire-trésorier du Syndicat agricole et de la Société d'horticulture de Coulommiers.

* * *

L'abbé Baye, curé de Saint-Remi de Reims, vient d'être nommé, sur la désignation du cardinal Langénieux, par le pape Léon XIII, prélat de sa maison.

Nous adressons à Mgr Baye l'expression de nos vives et respectueuses félicitations.

* * *

M. Alcide Raillet, de La Neuville-les-Wassigny (Ardennes), professeur d'histoire naturelle à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, auteur d'un ouvrage de zoologie agricole très apprécié, et qui en est à sa seconde édition, vient d'être élu membre de l'Académie de médecine par 55 voix sur 66.

M. Raillet, qui est à peine âgé de 45 ans, est chevalier de la Légion d'honneur depuis trois ans, et appartient à la famille du général Du Merbion.

* * *

M. Jean-Léon-Charles de Larivière, receveur particulier des finances de 1re classe, à Château-Thierry (Aisne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Sedan (Ardennes), 1re classe, en remplacement de M. Simon, qui a reçu une autre destination.

* * *

M. Louis-Albert Debray, receveur particulier des finances de 2e classe, à Etampes (Seine-et-Oise), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne), 2e classe, en remplacement de M. de Larivière, qui a reçu une autre destination.

* * *

Mariages. — Le 19 janvier a été célébré, en l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, le mariage de Mlle Marthe Winsbach, petite-fille de M. Bitsch, ancien directeur de l'*Echo de la Marne*, avec M. Adolphe Anger, sous-lieutenant au 8e régiment de cuirassiers, en garnison à Sainte-Menehould.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé de Vitry.

* * *

Le 20 janvier a eu lieu à Epernay, une touchante cérémonie en l'église Notre-Dame.

M. et Mme Bur, deux respectables vieillards mariés en 1847, et comptant ensemble 150 ans, célébraient avec un éclat tout particulier le cinquantième anniversaire de leur mariage. Dans le même temps, la bénédiction nuptiale était donnée aux deux fils de M. et Mme Bur, MM. Louis et Paul Bur, négociants à Reims, qui épousaient les deux sœurs, Mlles Cécile et Amélie Bénard, filles de M. et Mme Paul Bénard, d'Epernay.

MÉLANGES

L'ancien village de Bellay. — Lorsque, par une belle nuit d'hiver, on considère la voûte azurée du firmament, on distingue, parmi les astres qui le composent, des étoiles dont la lumière voilée d'ombre semble s'effacer : ce sont, nous dit l'astronomie, des astres qui s'éteignent dans une agonie qui dure des siècles. Il en est de même du village de Bellay qui, il y a quatre siècles, fut presque anéanti et, après s'être relevé, redescend lentement les degrés de la décadence : après avoir perdu successivement son titre de paroisse et de commune, il ne se compose plus aujourd'hui que de deux ou trois fermes avec cour commune, connues sous le nom de Vieux-Bellay.

Ce petit hameau est situé à peu près à égale distance des trois villages de Tilloy, Saint-Remy-sur-Bussy et La Croix-en-Champagne; on a quelque peine à l'apercevoir, bâti qu'il est dans un vallon très resserré et la position qu'il occupe sur la ligne de partage des eaux fait qu'il est dénué de rivière, comme du reste les localités voisines établies sur le même plateau, ce qui a donné lieu à ce dicton populaire :

Saint Sylvain de la Croix ; saint Quentin de Belloy,
Notre-Dame de Tilloy, saint Hippolyte de Poix,
Ne donnent pas une goutte d'eau au Roy.

Ravagé en 1892 par un incendie considérable qui dévora plus de la moitié de ses bâtiments, il semblait ne devoir jamais se relever, mais de nouvelles constructions se sont élevées et font une anomalie singulière avec les décombres noircis qui ne sont pas enlevés.

Sur une éminence, à gauche du chemin, se trouve une modeste chapelle qui remplace l'ancienne église ; un petit autel avec sa pierre sacrée occupe le fond, et au-dessus on voit encore les deux statues des deux patrons de Bellay : saint Marc et saint Quentin. Ce dernier était surtout l'objet de la vénération des fidèles, et l'on venait de très loin en pèlerinage l'invoquer pour la guérison de l'enflure *(Fanum sancti Quintini in Bello)*.

Nous allons retracer d'une façon très abrégée les souvenirs qui se rattachent à cet ancien village de Bellay, au moyen des documents qui ont échappé aux dévastations et à la nuit du passé.

Suivant une ancienne charte, d'accord avec la tradition, ce fut dans ses environs que Jovin, général romain, battit les Allemands en l'an 364. Etait-ce à Bellay même? et faut-il faire déri-

ver son nom du mot latin *bellum*, combat, bataille? Laissons à d'autres le soin de trancher cette question.

Quoi qu'il en soit, dans les chartes anciennes, Bellay est désigné sous les noms suivants :

Au XIe siècle, *Bedelt* ou *Bedlet*; au XIIe, *Beleïum*, *Beloi*, *Belei*, enfin au XVIe sous son appellation actuelle. On peut en conclure que ce village a une origine très ancienne.

Au XIIe siècle, l'abbaye de Saint-Remy de Reims possédait des biens dans cette paroisse et des hommes payant l'impôt de capitation (déjà des serfs affranchis); elle donna ses biens, à l'exception des hommes, à l'archevêque de Reims, Guillaume Ier, cardinal de Champagne, oncle du roi Philippe Auguste. De son côté, le prélat lui accorda en échange le droit de pêche sur la Vesle, vis-à-vis de Cormontreuil, et abandonna à perpétuité les 20 mesures de vin, les 20 livres de cire et les 2 mesures de froment que les religieux de cette abbaye lui présentaient chaque année aux deux fêtes de saint Remy (1187).

Quelle était l'importance du village au moyen-âge? Il est impossible de rien préciser à cet égard. Ce qu'on sait, c'est que, comme tous les malheureux pays de notre Champagne, il eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent ans si funeste pour notre patrie. Les souterrains qu'on voit dans les localités environnantes existaient aussi à Bellay sous l'église : c'est là que venaient se réfugier les habitants pour échapper aux hordes indisciplinées qui ravageaient la province, semant partout le pillage, le meurtre et l'incendie. Les châteaux voisins de Dampierre, Hans, Saint-Remy, Somme-Vesle, La Mothe de Courtisols étaient occupés par des garnisons rivales qui se livraient des combats incessants.

Si Bellay échappa au sort du village voisin de Maisnieux, qui fut entièrement brûlé, sa population fut presque anéantie, car, en 1460, le dénombrement qui en fut fait n'accuse qu'un four banal, 5 habitants et 2 seigneurs; aussi en 1460, ses cloches, ainsi que celles du village de Champagne, furent fondues pour être ajoutées à celles de la cathédrale de Châlons en partie cassées et discordantes, parce que, dit l'écrit qui en fait mention, ces villages n'avaient plus d'habitants, ni espérance d'en avoir; c'est à la condition, toutefois, que le chapitre fournirait d'autres cloches du même poids, s'ils se repeuplaient.

Bellay dut se relever assez vite de ses ruines, car, un demi-siècle plus tard, il possédait une justice qui lui était propre. Le 22 mars 1518, le mayeur et les échevins de cette paroisse réunis en conseil rendent une sentence contre Jean Gérard et Didier Moreau pour avoir été trouvés en l'église Saint-Quentin de Bellay « saisiz de plusieurs éclisses engluyées à crochettes à prendre l'argent ès troncs des églises », les condamnant « à estre battus et fustigés de verges jusques au sang à tous les carre-

fours, à estre bannis à toujours de la terre et seigneurie de Bellay et tous leurs biens confisqués ». Ils durent en emporter un souvenir, sinon agréable, tout au moins cuisant!

En 1681, la paroisse de Bellay était annexe à celle de La Croix-en-Champagne; elle le demeura jusqu'à la Révolution. Le curé desservant y levait le tiers des dîmes et le seigneur le reste.

Son église ayant besoin de réparations, le chapitre de Châlons fut obligé de les exécuter à ses frais au mois de décembre 1659; en 1727, Mgr de Saulx-Tavannes, évêque de Châlons, visitant le doyenné de Bussy-le-Château, la trouva bien réparée, bien entretenue, voûtée et pavée au sanctuaire ; il ordonna seulement d'acheter une chasuble noire avec son étole et le manipule, l'église étant suffisamment pourvue de tout le reste.

Ce fut trois ans plus tard que l'église et le cimetière de La Croix-en-Champagne furent interdits pendant quinze mois par ordre de l'évêque pour obliger les habitants à faire les réparations nécessaires.

Les baptêmes et sépultures de cette paroisse durent se faire pendant ce temps dans les églises et cimetière de Saint-Remy et de Bellay.

Le 25 juin 1750, trois domestiques de Bellay, dont nous tairons les noms, déchargeaient du foin dans une grange voisine de la maison curiale. Etant pris de boisson, ils accompagnaient leur besogne de blasphèmes pour attirer l'attention de M. Martinet, curé de La Croix et Bellay. Celui-ci, venant à passer, leur fit quelques remontrances, mal lui en prit : ce fut un débordement d'injures et des calomnies les plus grossières sur sa vie privée. L'un d'eux, plus furieux que les autres, parce qu'il n'avait pu faire ses Pâques à cause de son inconduite, menaçait de lui faire un mauvais parti; cependant n'osant s'attaquer à sa personne, les trois disciples de Bacchus mirent la couverture de sa voiture en pièces. L'intendant de Champagne, sur la plainte du prêtre, fit venir les particuliers dans son cabinet et les obligea à donner chacun dix livres à la fabrique et à payer la course du cavalier (?).

Le 13 janvier 1731, une poste aux chevaux fut établie à Bellay, en correspondance avec Melette par le Mont de Charme; le brevet qui créa ce relai supprima ceux d'Auve et de Somme-Vesle établis depuis longtemps. La route royale de Paris à Metz, ayant été construite en 1750, la posté fut transférée l'année suivante au Neuf-Bellay et vingt-cinq ans après au Pont de Somme-Vesle.

Les maîtres de poste furent successivement : MM. Jean de Lannerie, Jean Oudin, Ponce et Jean-Baptiste Bouquant. Ponce Bouquant fut tué d'un coup de feu au lieudit les Petites-Fins dans des circonstances restées obscures : les uns ont prétendu qu'il avait été assassiné par un contrebandier; d'autres, que le

coup de fusil provenait de la méprise d'un cavalier des fermes du Roi le prenant pour un fraudeur. On voit encore sa croix sur le cimetière de Bellay devant la chapelle; elle porte l'inscription suivante :

Cy gist
Ponce Bouquant
en son vivant M^e^
de poste à Bellay
qui décéda le 12 aoust
1753, âgé de 40 ans.
Priez Dieu pour le repos
de son âme
R. I. P.
Cette croix a été posée
par D^e^ F^se^ Camiat
le 11 aoust 1754.

Tous les maîtres de poste de Bellay étaient en même temps amodiateurs de la seigneurie.

Il serait trop long de parler en détail de ses seigneurs et ce serait sortir du cadre de cette notice ; disons seulement que la terre de Bellay appartint au XVe siècle à la famille Noisette qui fournit à cette époque quelques personnages distingués à Châlons, entr'autres celui qui commandait les Bourguignons de cette ville à la bataille de la Croisette. Elle passa ensuite par alliance à la maison de Cuissotte de Gizaucourt, puis à celle de Goujon de Thuisy. Cette dernière la vendit en 1736 à M. Sergent, maître de poste à Châlons, pour 4,000 livres. A la Révolution, elle appartenait à M. H. Collot, époux de Marie Sergent.

M. Brémont, de Bellay, l'acheta ensuite et fit bâtir la chapelle actuelle sur l'emplacement de l'ancienne église démolie. Après le concordat, Bellay passa avec Tilloy comme annexes de la succursale de Saint-Remy. Les ornements de son église qui avaient échappé à la Révolution furent transportés dans cette paroisse. Le jour de la fête du patron, les offices étaient célébrés dans la petite chapelle alors pourvue de bancs.

Bellay, qui avait conservé le titre de commune, fut réuni avec son territoire à la commune de Tilloy en 1834.

Habitants de Bellay, couservez pour votre petite chapelle l'attachement qu'on doit avoir pour les souvenirs de famille légués par les ancêtres. Si modeste qu'elle soit, elle est une relique de votre passé : c'est là que sont venus prier vos pères; c'est à cette place qu'ils venaient se réfugier dans les temps troublés; c'est ici, encore une fois, qu'ils reposent du dernier sommeil et à ce dernier titre elle est sacrée pour vous, puisque, comme dans les tribus indiennes, elle a la garde de leurs tombeaux !

O. LALLEMENT

SOURCES : Fonds de l'abbaye Saint Remy de Reims. – Arch. adminis. de Reims.

Archives départementales : C. 1860 — E. 110 — Pouillés du diocèse de Châlons. — Visites épiscopales du doyenné de Bussy-le-Château. — *Diocèse ancien de Châlons*, par E. de Barthélemy, etc.

Registres paroissiaux de Bellay.

*
* *

Préface inédite d'« En Route », par M. Huysmans. — Le dernier livre de M. Huysmans, *En Route*, provoqua, on s'en souvient, d'assez vives polémiques, et l'on discuta notamment à perte de vue sur la réalité de la conversion dont il y avait raconté les différentes étapes, et sur l'identité de l'auteur avec son héros.

Or, voici que M. Huysmans, avec l'assentiment formel de dom Augustin, abbé de la Trappe d'Igny (Notre-Dame-de-l'Atre dans le roman), résoud lui-même ce double litige par une préface qui paraîtra incessamment dans une nouvelle édition d'*En Route* et dont nous empruntons la primeur au *Gaulois*.

Je n'aime ni les avant-propos, ni les préfaces, et, autant que possible, je m'abstiens de faire devancer mes livres par d'inutiles phrases.

Il me faut donc un motif sérieux, quelque chose comme un cas de légitime défense, pour me résoudre à dédicacer de ces quelques lignes cette nouvelle édition d'*En Route*.

Ce motif, le voici :

Depuis la mise en vente de ce volume, ma correspondance, déjà très développée par les discussions dont *Là-Bas* fut cause, s'est accrue de telle sorte que je me vois dans la nécessité ou de ne plus répondre aux lettres que je reçois, ou de renoncer à tout travail.

Ne pouvant me sacrifier cependant pour satisfaire aux exigences de personnes inconnues dont la vie est sans doute moins occupée que la mienne, j'avais pris le parti de négliger les demandes de renseignements suscitées par la lecture d'*En Route ;* mais je n'ai pu persévérer dans cette délectable attitude, parce qu'elle menaçait de devenir odieuse, en certains cas.

Ils peuvent, en effet, se scinder en deux catégories, ces envois de lettres.

La première émane de simples curieux ; sous prétexte qu'ils s'intéressent à mon pauvre être, ceux-là veulent savoir un tas de choses qui ne les regardent pas, prétendent s'immiscer dans mon intérieur, se promener comme en un lieu public dans mon âme.

Ici, pas de difficultés, je brûle ces épistoles et tout est dit. Mais, il n'en est pas de même de la seconde catégorie de ces lettres.

Celle-là, de beaucoup la plus nombreuse, provient de gens tourmentés par la grâce, se battant avec eux-mêmes, appelant et repoussant, à la fois, une conversion : elle procède souvent

aussi de dolentes mères réclamant pour la maladie ou pour l'inconduite de leurs enfants le secours de prières d'un cloître.

Et tous me demandent de leur dire franchement si l'abbaye que j'ai décrite dans ce livre existe, et me supplient, dans ce cas, de les mettre en rapport avec elle ; tous me requièrent d'obtenir que le Frère Siméon — en admettant que je ne l'aie pas inventé ou qu'il soit, ainsi que je l'ai raconté, un saint — leur vienne, par la vertu de ses puissantes oraisons, en aide.

C'est alors que, pour moi, la partie se gâte. N'ayant pas le courage d'écarter de telles suppliques, je finis par écrire deux billets, l'un au signataire de la missive, qui me parvint, et l'autre au couvent ; plus, quelquefois, si des points sont à préciser, si des informations plus étendues sont nécessaires. Et, je le répète, ce rôle de truchement assidu entre des laïques et des moines m'absorbe, m'empêche absolument de travailler.

Comment s'y prendre alors pour contenter les autres et ne pas trop se déplaire ? Je n'ai découvert que ce moyen, répondre en bloc, ici, une fois pour toutes, à ces braves gens.

En somme, les questions qui me sont le plus ordinairement posées se résument en celles-ci :

— Nous avons vainement cherché, dans la nomenclature des Trappes, Notre-Dame-de-l'Atre ; elle ne se trouve sur aucun des annuaires monastiques ; l'avez-vous donc imaginée ?

Puis :

— Le Frère Siméon est-il un personnage fictif, ou bien, si vous l'avez dessiné d'après nature, ne l'avez-vous pas exalté, canonisé en quelque sorte pour les besoins de votre livre ?

Aujourd'hui que le bruit soulevé par *En Route !* s'est apaisé, je crois pouvoir me départir de la réserve que j'avais toujours observée à propos de l'ascétère où vécut Durtal. Je le dis donc :

La Trappe de Notre-Dame de l'Atre s'appelle de son vrai nom, la Trappe de Notre-Dame d'Igny, et elle est située près de Fismes, dans la Marne.

Les descriptions que j'en rapportai sont exactes, les renseignements que je relate sur le genre de vie que l'on mène dans ce monastère sont authentiques ; les portraits des moines que j'ai peints sont réels. Je me suis simplement borné, par convenance, à changer les noms.

J'ajoute encore que l'historique de Notre-Dame-de-l'Atre, qui figure à la page 321 de cet ouvrage, s'applique, de tous points, à Igny.

C'est elle, en effet, qui, après avoir été fondée en 1127, par saint Bernard, eut à sa tête de véritables saints, tels que les bienheureux Humbert, Guerric dont les reliques sont conservées

dans une châsse sous le maître-autel, l'extraordinaire Monoculus que vénérait Louis VII.

Elle a langui, comme toutes ses sœurs, sous le régime de la Commende ; elle est morte pendant la Révolution, est ressuscitée en 1875. Par les soins du cardinal-archevêque de Reims, une petite colonie de Cisterciens vint, à cette époque, de Sainte-Marie-du-Désert pour repeupler l'antique abbaye de saint Bernard et renouer les liens de prières rompus par la tourmente.

Quant au Frère Siméon, j'ai pris de lui un portrait net et brut, sans enjolivements, une photographie sans retouches. Je ne l'ai nullement exhaussé, nullement agrandi, ainsi qu'on semble l'insinuer, dans l'intérêt d'une cause. Je l'ai peint d'après la méthode naturaliste, tel qu'il est, ce bon saint !

Et je songe à ce doux, à ce pieux homme que je revis, il y a quelques jours encore. Il est maintenant si vieux qu'il ne peut plus soigner ses porcs. On l'occupe à éplucher les légumes à la cuisine, mais le Père abbé l'autorise à aller rendre visite à ses anciens élèves ; et ils ne sont pas ingrats, ceux-là, car ils se dressent en de joyeuses clameurs lorsqu'il s'approche des bauges.

Lui sourit de son sourire tranquille, grogne un instant avec eux, puis il retourne se terrer dans le mutisme bienfaisant du cloître ; mais quand ses supérieurs le délient pour quelques moments de la règle du silence, ce sont de brefs enseignements que cet élu nous donne.

Je cite celui-ci au hasard :

Un jour que le Père abbé lui recommande de prier pour un malade, il répond :

— Les prières faites par obéissance ayant plus de vertu que les autres, je vous supplie, mon très révérend Père, de m'indiquer celles que je dois dire.

— Eh bien ! vous réciterez trois *Pater* et trois *Ave*, mon frère.

Le vieux hoche la tête, et comme l'abbé, un peu surpris, l'interroge, il avoue son scrupule.

— Un seul *Pater* et un seul *Ave*, fait-il, bien proférés, avec ferveur, suffisent ; c'est manquer de confiance que d'en dire plus.

Et ce cénobite n'est pas du tout, ainsi que l'on serait tenté de le croire, une exception. Il y en a de pareils dans toutes les Trappes et aussi dans d'autres ordres. J'en connais personnellement un autre qui me reporte, lorsqu'il m'est permis de l'aborder, au temps de saint François d'Assise. Celui-là vit en extase, le chef ceint comme d'une auréole par un nimbe d'oiseaux.

Les hirondelles viennent nicher au-dessus de son grabat, dans

la loge de frère-portier qu'il habite ; elles tournoient gaiement autour de lui et les toutes petites qui s'essaient à voler se reposent sur sa tête, sur ses bras, sur ses mains, tandis qu'il continue de sourire, en priant.

Ces bêtes se rendent évidemment compte de cette sainteté qui les aime et les protège, de cette candeur que, nous, les hommes, nous ne concevons plus ; il est bien certain que, dans ce siècle de studieuse ignorance et d'idées basses, le frère Siméon et ce frère-portier paraissent invraisemblables ; pour ceux-ci, ils sont des idiots et pour ceux-là, des fous. La grandeur de ces convers admirables, si vraiment humbles, si vraiment simples, leur échappe !

Ils nous ramènent au moyen âge, et c'est heureux ; car il est indispensable que de telles âmes existent, pour compenser les nôtres ; ils sont les oasis divines d'ici-bas, les bonnes auberges où Dieu réside, alors qu'il a vainement parcouru le désert des autres êtres.

N'en déplaise aux gens de lettres, ces personnages sont aussi véridiques que ceux qui se profilent dans mes précédents livres ; ils vivent dans un monde que les écrivains profanes ne connaissent pas, et voilà tout. Je n'ai donc rien exagéré lorsque j'ai parlé dans ce volume de l'efficace de prières inouï dont disposent ces moines.

J'espère que mes correspondants seront satisfaits par la netteté de ces réponses ; en tout cas, mon rôle d'intermédiaire peut, sans léser la charité, prendre fin, puisque maintenant le nom et l'adresse de ma Trappe sont connus.

Il ne me reste plus qu'à m'excuser auprès de Dom Augustin, le T. R. P. abbé de la Trappe de Notre-Dame-d'Igny, d'avoir ainsi enlevé le pseudonyme sous lequel je présentai, l'an dernier, au public, son monastère.

Je sais qu'il déteste le bruit, qu'il désire qu'on ne le mette, ni lui, ni les siens, en scène ; mais je sais aussi qu'il m'aime bien et qu'il me pardonnera, en pensant que cette indiscrétion peut être utile à beaucoup de pauvres âmes et m'assurer du même coup le moyen de travailler, un peu, à Paris, en paix.

J.-K. Huysmans

*
* *

L'Œuvre de Courajod appréciée par un Allemand. — Je parlais l'autre jour des mauvais critiques d'art, dont l'espèce est en train de devenir si commune et qui s'en vont promenant à travers tous les musées du monde leur funeste manie de dévastation sacrilège. Il leur suffit qu'une œuvre ait été, durant les siècles, universellement admirée, pour que sans autre motif ils prétendent y voir une médiocre copie, ou le travail de quelque élève bien obscur, dont ils ressuscitent le nom à cette occasion. Les Raphaël, dès qu'ils y

touchent, se trouvent n'être plus que des Gianfrancesca Penni, et peu s'en faut d'ailleurs qu'ils ne nous représentent tous les grands peintres comme ayant passé leur vie à ne point faire de peinture. Mais si nombreuse que soit l'espèce de ces brouilleurs de catalogues, il reste encore, Dieu merci, des critiques d'art plus sérieux et d'une science plus solide, et qui font de leur science un meilleur emploi. Ou plutôt, à côté des critiques d'art il nous reste encore des historiens de l'art, subordonnant les menus détails d'attributions à l'étude de problèmes plus hauts, cherchant à deviner sous les œuvres l'esprit qui les a dictées, et, à la manière des naturalistes, s'efforçant de nous expliquer l'origine, le développement et la mort des différents styles artistiques qui se sont produits tour à tour.

C'est à cette dernière espèce qu'appartenait Louis Courajod, l'admirable savant qui est mort il y a quelques mois, et dont il ne semble pas que la valeur ni le rôle aient été encore suffisamment appréciés. Loin de dévaster les musées, celui-là nous en a légué un, qu'il a pour ainsi dire créé de toutes pièces à travers mille obstacles : ce musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance, aujourd'hui l'une des sections les plus curieuses et les plus importantes du Louvre. D'année en année nous avons vu, grâce à lui, cette belle collection s'enrichir de nouveaux chefs-d'œuvre. Tantôt c'était un buste italien, tantôt un tombeau flamand ou une vierge française qui, sans bruit, prenaient place dans les petites salles, où, il y a vingt ans encore, les *Esclaves* de Michel-Ange et les *Nymphes* de Goujon voisinaient avec des moulages de cheminées historiques. Et les salles, un beau jour, devenaient trop petites ; d'autres s'ouvraient, où Courajod nous offrait des spécimens de styles jusque-là peu connus ; et des maîtres nous étaient révélés, les Beauneveu, les Sluyter, comparables aux plus grands maîtres de l'Allemagne et de l'Italie.

Mais Courajod n'a pas été seulement un des bienfaiteurs du Louvre. L'homme d'action, chez lui, se doublait d'un historien éminent ; et je ne crois pas que personne, à l'étranger ni dans son pays, ait éclairé d'une aussi vive lumière les lointaines origines de la Renaissance. C'était d'ailleurs un de ces esprits clairs et vraiment français qui ont à la fois le don de bien voir et de bien comprendre. Son goût des théories s'accompagnait d'un coup d'œil toujours juste et fin ; et jusque dans les théories les plus audacieuses il portait un sens de la mesure qu'on ne saurait trop recommander à ses imitateurs. Mais d'ailleurs ses théories, pour audacieuses qu'elles fussent, sortaient directement de l'observation la plus positive. Ce n'est point sur des arguments *a priori*, mais sur des exemples très précis et les plus significatifs du monde, qu'il fondait son affirmation des origines flamandes, ou pour mieux dire françaises, du bel art français de la Renaissance. Et tels des vénérables tombeaux qu'il a acquis au Louvre valent plus à l'appui de sa thèse que les raisonnements les plus ingénieux.

Qu'après cela Courajod, comme tout novateur, ait eu ses manies, et que comme tout homme il ait eu ses travers, il n'en a pas moins été une des plus nobles et des plus admirables figures de ce temps. Et ni de son vivant ni après sa mort, ses confrères français n'ont tant parlé de lui qu'on ne puisse lire avec intérêt l'étude que vient de lui consacrer, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, un de ses confrères allemands les plus considérables, M. Wilhelm Bode, le célèbre directeur du musée de Berlin. Hommage d'autant plus touchant que M. Bode, à l'ordinaire, n'abuse point de l'éloge envers ses confrères, et que volontiers nous l'aurions soupçonné de partager l'opinion de l'unanimité de ses compatriotes, qui le tiennent pour le seul critique d'art de tous les temps et de tous les pays.

Il rend pleine justice, cependant, à l'activité, au savoir et au goût de Courajod. « Il faut, dit-il, lire dans leur suite les essais de ce pénétrant chercheur, il faut le voir passer sans cesse davantage de l'étude de l'art italien du moyen âge à celle de l'art français, mais surtout il faut connaître son gros ouvrage sur *Alexandre Lenoir et le Musée des monuments français*, si riche en observations historiques et critiques, pour comprendre la pensée dont, dès le début et toujours avec plus de netteté et de force, cet obscur conservateur du Louvre a obstinément poursuivi la réalisation. Son rêve était de faire renaître ce musée du père Lenoir, non pas seulement tel qu'il était avant sa dispersion, mais unifié, complété, remis au point des découvertes postérieures. Dans les magasins du Louvre, dans les caves de Saint-Denis, dans les greniers de Versailles, dans tous les coins de Paris et de la province, il allait recherchant les pièces éparses dont il formait ensuite un ensemble harmonieux. »

M. Bode analyse ensuite les écrits de Courajod, ces minces brochures où, sous prétexte de nous signaler un buste ou une statuette, l'admirable historien évoquait devant nous tout un aspect du passé. On sait les ennuis de toutes sortes qu'elles lui ont valu, l'animosité des polémiques qu'elles ont soulevées de tous les côtés; mais peut-être ne sait-on pas combien ces luttes acharnées ont contribué à user, à épuiser avant le temps la délicate organisation d'un homme qui paraissait si robuste. C'est d'elles qu'il est mort ; et M. Bode a mille fois raison de les déplorer. Mais peut-être s'exagère-t-il l'importance d'hostilités dont Courajod a, en effet, cruellement souffert, mais que bien d'autres, à sa place, auraient dédaignées. Hélas! pourquoi ce puissant esprit n'a-t-il pas eu l'olympienne sérénité de M. Bode !

(*Temps*) T. DE WYZEWA

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE*

CHAPITRE II

Descendance de Pierre Barat.

Jean I de Ville-sur-Arce et ses fils Robert et Simon. — Jean II de Ville-sur-Arce. — Les feudataires de Jean II à Ville-sur-Arce. — Mahaut de Ville-sur-Arce et Érard de Verpillières. — Jeanne de Verpillières et Thibaut de la Rochelle. — Marguerite de Verpillières et Jean de Récicourt.

Jean I de Ville-sur-Arce.
1286-1333.

Fils de Pierre Barat, Jean I de Ville-sur-Arce épousa Adeline, dame de Maison. Leur mariage eut lieu antérieurement à l'an 1317, car, au mois d'avril de cette année, Jean donna son aveu et dénombrement à son homonyme Jean, seigneur de Plancy[1], « à cause du jardin et des places qui étaient vers la tour et qui avaient appartenu à feu Mgr Hondouin ». Dans cet aveu sont mentionnés plusieurs héritages tenant à ceux de Martin de l'Abbaye[2], de Jeannin Saillantbien et de Perraut Fauconnin, d'autres venant de Guillaume des Essars, et 100 soldées de terre, dont le père du seigneur de Plancy avait donné l'usufruit viager à Jean de Ville-sur-Arce et à sa femme[3].

En 1327, Jean I de Ville-sur-Arce, qualifié écuyer, soutint

* Voir page 5, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine.

2. Abbaye-sous-Plancy (Aube), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine.

3. Bibl. nat. : *Supplément français* 11574, p. 50. — *Pièces origin.* 3017, n° 66878, fol. 2.

un procès contre Pierre Thobes, maieur de Bar-sur-Seine, relativement à certains habitants de Ville-sur-Arce qu'il prétendait être ses sujets, tandis que Pierre Thobes les revendiquait comme appartenant au roi. La sentence fut favorable à Pierre Thobes [1].

En février 1332 il y eut, entre Jean et les habitants de Ville-sur-Arce, une transaction de laquelle il résulte que huit écuelles combles faisaient le boisseau ras, mesure de Chacenay, en usage sur toutes les terres de la baronnie [2].

L'année suivante eut lieu une autre transaction, que Vignier relate en ces termes : « Jehan, sire de Ville-sur-Arce, écuyer, Robert et Simon ses frères, fils de feu Pierre Barat, chevalier, accordèrent l'an 1333, au mois d'août, aux habitans du dit Ville-sur-Arce, leurs sujets, leur usage de vain pasturage en tous les bois, replats, côtes et vaux du dit finage..... pour pasturer leur bestail ; voire même aussi avoient les dits habitans leur usage de la rivière du dit Ville-sur-Arce, moyennant la somme de 40 livres tournois, qu'ils devoient tenir et payer annuellement au jour et feste de saint André apôtre. Desquels accord et paction furent passées lettres par devant Simon de Jaucourt et Jean le Lombard, notaires royaux à Bar-sur-Seine, étant garde des sceaux Robert dit le Bouchard [3]. »

Quelque précises que soient ici les assertions de Vignier, nous devons les tenir pour inexactes. D'abord, *a priori*, il paraît tout à fait invraisemblable que le droit de vaine pâture ait été payé si cher. Quarante livres de redevance annuelle et perpétuelle représentent une somme considérable pour l'époque.

A cet argument purement négatif, nous joindrons une preuve positive. Ce sont des lettres de Jean de Ville-sur-Arce, datées du 16 août 1333, vidimées et confirmées par le roi au mois de décembre de la même année.

De ces lettres il appert : 1° que Robert et Simon n'étaient pas les frères, mais les fils de Jean de Ville-sur-Arce ; 2° que l'objet de la convention était tout autre que celui indiqué par Vignier.

Résumons, dans une analyse aussi exacte que possible, ce précieux document que nous publions *in extenso* aux *Pièces justificatives*.

1. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 202.
2. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, p. 115.
3. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 203.

Entre Jean, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce, Robert et Simon, ses fils, d'une part, et les habitants, hommes et femmes du dit Ville-sur-Arce d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

1° Jean, Robert et Simon, admettent à l'abonnement leurs hommes et leurs femmes de Ville-sur-Arce qui, jusque-là, étaient taillables à merci. A perpétuité, les descendants des abonnés, et tous ceux qui viendront s'établir à Ville-sur-Arce jouiront du même avantage.

L'abonnement n'est pas personnel mais collectif ; quel que soit le nombre des sujets de la seigneurie, il est invariablement fixé à 40 livres tournois, payables chaque année à la fête de saint André apôtre.

L'abonné solvable qui ne paiera pas sa quote-part à la date fixée, sera passible d'une amende de 5 sols. L'ensemble des abonnés devra répondre des insolvables, c'est-à-dire payer les cotes irrécouvrables, de manière à ce que les 40 livres soient toujours intégralement perçues par le seigneur.

2° Les abonnés éliront, chaque année, sans l'intervention du seigneur, quatre prud'hommes, qui feront la répartition de la taille, et s'ils ont besoin de force ou d'aide (sans doute pour se défendre contre une injuste répartition), le seigneur sera tenu de les assister aux dépens des dits prud'hommes.

3° La main-morte est abolie aussi bien pour les meubles que pour les immeubles. Qu'il s'agisse de biens mouvant de coutume, ou de biens mouvant à censive, les abonnés hériteront de tous leurs amis. Ils auront également l'échoite de ceux de ces amis qui ne sont pas les hommes du seigneur, si, pour cause de coutume, leur succession vient au dit seigneur.

4° La corvée n'excédera pas un jour par an. Les corvéables seront occupés à faner les prés de la seigneurie, et on devra leur donner le pain nécessaire à leur subsistance pendant leur journée de travail. Si quelques-uns font défaut, ils pourront s'acquitter en argent, en payant une redevance de six deniers.

5° Les abonnés, et ceux qui surviendront, auront la faculté de se marier à Ville-sur-Arce, dans n'importe quelle seigneurie, sans demander l'autorisation à leur seigneur, et sans jamais encourir aucune amende de ce chef.

S'ils veulent se marier en dehors de Ville-sur-Arce, ils devront, comme par le passé, demander l'autorisation.

6° L'abonnement est facultatif. Ceux qui ne l'accepteront pas demeureront soumis au servage. Cependant les profits

résultant de leur servitude, qu'il s'agisse de biens meubles ou immeubles, ne seront plus pour le seigneur, mais pour les abonnés.

7° Ces avantages sont accordés non pas gratuitement, mais pour la somme de 260 livres tournois.

Jean de Ville-sur-Arce et ses enfants reconnaissent qu'ils n'ont pas un droit strict à cette somme, et que leurs sujets la leur ont payée « de courtoisie, pour grant nécessité, et pour eschiver (éviter) plus grans domages ».

Enfin, avant de sceller la lettre qui relate ces conventions, Jean de Ville-sur-Arce déclare qu'il tient du roi, en fief et en hommage, ses hommes et ses femmes du dit Ville-sur-Arce [1].

Au lieu d'un simple droit de vaine pâture, c'est donc l'affranchissement d'une partie de la population de Ville-sur-Arce qui fait l'objet de la convention de 1333.

Inutile de souligner l'importance de cet acte et l'heureuse transformation qu'il apporta à la condition des habitants, sujets de la seigneurie de Jean de Ville-sur-Arce.

Avec la mainmorte, les charges serviles disparaissent, les autres se précisent. Aux rapports directs qui existaient antérieurement entre les hommes et leur seigneur, vont succéder des rapports collectifs. Plus de taille personnelle et variable au gré du maître, mais un impôt fixe pesant sur la communauté, librement consenti par elle, et non moins librement réparti. C'en est donc fait désormais de l'arbitraire seigneurial.

La date de la mort de Jean de Ville-sur-Arce et d'Adeline de Maison nous est inconnue ; il est probable cependant qu'Adeline n'existait plus en 1333, puisqu'elle n'est pas mentionnée dans l'acte d'affranchissement.

Nous dirons de suite le peu que nous savons de leurs deux fils.

Robert, l'aîné, était chevalier en 1348 [2]. Il épousa Jeanne de la Motte dont il eut deux enfants : Jean II de Ville-sur-Arce et Mahaut qui suivent.

Nous ne voyons pas que Simon ait été marié. En 1338, lorsque Miles V de Noyers se rendit en Picardie, pour combattre Edouard, roi d'Angleterre, « que l'on disait venir méfaire au royaume de France », Simon de Ville-sur-Arce fut un des

1. Arch. nat., JJ. n° 66, fol. 498 v°. — Voir la Charte aux *Pièces justificatives*, IV.

2. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 204 v°.

cinq écuyers qui s'enrôlèrent sous la bannière du chevalier Érard de Jaucourt[1], pour prendre part à l'expédition[2].

Nous perdons ensuite complètement sa trace, ce qui nous porte à croire qu'il mourut là-bas au service de la France.

Jean II de Ville-sur-Arce.
1365-1396.

Fils aîné de Robert, Jean II de Ville-sur-Arce épousa Marguerite de Saffres[3], dame de Thoire[4].

Homme d'armes au service du duc de Bourgogne, nous le voyons successivement sous les ordres de Regnaut de Mello, seigneur de Chacenay, de Guillaume de Grancey, de Guillaume le Bâtard et de Jean de Bourgogne, paraître aux montres qui eurent lieu à Châtillon-sur-Seine en 1365 (17 janvier) et en 1366, à Dijon en 1368 (13 février), et à Nevers en 1372 (18 août)[5].

Il fit cause commune avec Eudes de Recey[6], seigneur de Montigny-sur-Aube[7], pour revendiquer « comme affins, amis et hoirs », le bail et gouvernement de deux enfants mineurs de Jean de Gevrolles[8], qui était mort récemment, et dont la veuve, Jeanne d'Ormoy, s'était remariée à Guillaume de Malay. Ce dernier résista, prétendant que la garde noble des deux orphelins devait appartenir à leur mère, de préférence à tout autre.

Le différend fut porté au bailliage de Langres. Les parties convinrent de s'en rapporter au jugement de deux arbitres : Perrinot de Fontaine, nommé par Jean et Eudes, et Pierre de Ville-Mahu, choisi par Guillaume.

L'affaire était encore pendante quand Jean de Ville-sur-Arce et Eudes de Recey furent appelés au service du roi « en ses guerres, le premier par mandement du sire de Coucy, le second par celui de l'amiral Jean de Vienne ».

1. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube.
2. Boutiot : *Notice historique sur Vendeuvre*, p. 62.
3. Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux.
4. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.
5. Bibl. nat. : Cabinet des titres : dom *Villevieille*, XCII, fol. 27 v°. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVI, 12, 19, 23 et XXIV, 715.
6. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, ch.-lieu de canton.
7. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, ch.-lieu de canton.
8. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.

En conséquence, des lettres d'État leur furent accordées « en toutes leurs causes et besognes, jusques à un mois après leur retour ».

N'ayant pas été informés de l'absence de leurs mandants, les procureurs continuèrent la procédure, et les arbitres ayant refusé d'entendre deux ou trois témoins, ils se pourvurent en appel contre ce refus.

Nous ne saurions dire au profit de qui fut rendue la sentence définitive, mais le 17 février 1380 (v. st.), Jean de Ville-sur-Arce, Eudes de Recey et Guillaume de Malay déclarèrent d'un commun accord vouloir « tenir et entretenir ferme et stable » la dite sentence, et ils scellèrent cette déclaration de leur sceau, sauf Guillaume qui, ayant depuis peu perdu le sien, y fit mettre, par le garde-scel, celui de la prévôté de Bar-sur-Aube [1].

Il résulte de ces documents que Jean de Ville-sur-Arce prit part aux dernières expéditions de Charles V contre les Anglais. Impossible de préciser la date de son entrée en campagne ; mais il était encore sous les armes, à Pontorson, le 20 octobre 1379. Il servait alors dans la compagnie de M. de Coucy, sous le commandement du duc d'Anjou, et il reçut de Jean le Flament, trésorier des guerres, la somme de 90 livres tournois en prêt sur ses gages et sur ceux des sept écuyers qu'il avait sous ses ordres [2].

De Bretagne, il suivit le duc de Bourgogne en Guyenne et contribua à la reprise de cette province sur les Anglais [3].

De retour de cette expédition, en décembre 1380 ou janvier 1381, il ne jouit pas longtemps des douceurs du repos.

En effet, on apprenait bientôt que les Gantois, ayant pris pour chef le fils du fameux Artevelt, s'étaient de nouveau révoltés contre le comte de Flandre. Le duc de Bourgogne appela sa noblesse aux armes pour combattre l'insurrection.

Jean de Ville-sur-Arce partit donc pour la Flandre, ayant quatre écuyers sous ses ordres, entre autres Jean de Pontailler.

Un vent de révolte soufflait alors sur la France ; les Maillotins de Paris avaient des frères ou des émules dans la plupart

1. Bibl. nat. : *Collect. Moreau*, 1080, p. 2550 v°. — Arch. nat., X[1c] 40 B et X[1c], p. [illegible], n° 1[illegible]511.

2. Bibl. nat. : *Clairambault*, 114, fol. 8917, n° 63. Voir la quittance aux *Pièces justificatives*, V.

3. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXII, 137.

des villes de province, et il faut avouer que les exactions dont le peuple fut victime sous la minorité de Charles VI, légitimaient dans une certaine mesure, les violences qu'on eut alors à déplorer.

En traversant la ville de Reims, Jean de Pontailler et quelques-uns de ses compagnons d'armes, qui sans doute s'étaient attardés et se trouvaient séparés de la colonne, furent arrêtés dans un soulèvement populaire et retenus prisonniers. Leur détention fut probablement de courte durée ; elle ne pouvait cependant rester impunie. Le roi, rendant la ville de Reims responsable de cet attentat, la condamna à une amende de 25,000 francs.

Cette somme, au lieu d'entrer dans le trésor royal, fut donnée au duc de Bourgogne, en réparation de l'injure qui lui avait été faite dans la personne de ses hommes d'armes, et en compensation des frais occasionnés par leur délivrance. Se montrant bon prince, le duc attribua, sur cette indemnité, 3,000 livres à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, 2,000 à Jean de Ville-sur-Arce et 1,000 à Jean de Pontailler [1].

La victoire de Roosebeke mit fin à l'expédition contre les Gantois, mais la Flandre était loin d'être complètement pacifiée. Les agents de l'Angleterre continuaient à l'agiter, et il y avait là pour la France un danger permanent. C'était un foyer mal éteint, qu'il fallait sans cesse surveiller. En raison de ce danger, le duc de Bourgogne invita ses principaux vassaux à se trouver à Châlons-sur-Marne pour la fête de la Madeleine de l'an 1383 [2].

Jean de Ville-sur-Arce fut fidèle au rendez-vous. Nous le voyons, le mois suivant, à la tête de neuf écuyers « en la chevauchée que le roi Charles VI fait sur les champs, pour aller au pays de Flandre contre les Anglais, et sous le gouvernement de M. de Berry ».

Deux quittances par lui délivrées à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, attestent qu'il reçut alors, pour lui et pour sa compagnie, 82 livres 10 sols tournois le 25 août, et 27 livres 10 sols le 31 du même mois [3].

En 1386, il prit part à une nouvelle chevauchée contre les Anglais, sous le commandement de Guy de Pontailler, maré-

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXII, 126, 134.

2. *Ibid.*, 147.

3. Bibl. nat. : *Clairambault*, 114, fol. 8917, nos 64 et 65. Voir les quittances aux *Pièces justificatives*, VI.

chal de Bourgogne. D'après la montre qui en fut faite à Troyes, le 1er septembre, sa compagnie était alors composée de trois chevaliers, bacheliers comme lui, et de dix-neuf écuyers [1].

En 1391, nous le retrouvons à Dijon, où il était venu pour garder le gage de bataille qui devait s'y faire, devant le duc, entre messires Othe de Granson et Raoul de Gruyères. Les hommes d'armes qu'il commandait alors étaient : Eudes de Recey et Guy Guillo (*alias* Cucilo), chevaliers, Jaquot d'Arbo (Arbois), Jean de Balaon (Belan), Regnault le Pourcelet, Guillaume de Villesautx, le Balardet, Regnault de Vesoul et Alexandre de Vesoul, écuyers [2].

Jean II de Ville-sur-Arce ne fut pas seulement un vaillant capitaine, il fut encore un administrateur distingué.

Bailli et maître des foires de Chalon-sur-Saône à l'avènement du duc Philippe, il fut, par lettres patentes données à Corbeil, le 2 février 1384, commis avec Thibaut de Rye, Eudes de Quingey, Humbert de la Platière et Guillaume de Beaumont, pour recevoir les serments des châtelains, receveurs et autres officiers du comté de Bourgogne, et les maintenir en leurs offices jusqu'à la venue du nouveau duc dans son comté [3].

Deux ou trois mois après, il était institué « bailli de tout le comté de Bourgogne, fiefs, ressorts et appartenances d'iceluy », en remplacement de Regnault de Montconnis [4].

A peine pourvu de cet office, il fut envoyé en mission près de la duchesse de Genève, avec le conseiller Dreue Felize, et il reçut 60 francs pour les dépenses occasionnées par ce voyage [5].

Par son testament daté du 27 août 1386, le maréchal de Bourgogne, Guy de Pontailler, seigneur de Talemay, qui, l'ayant eu longtemps sous son commandement, avait su l'apprécier, le désigna comme exécuteur de ses dernières volontés [6].

S'il nous fallait donner des preuves du dévouement qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions, nous rappellerions

1. Bibl. nat. : *Clairambault*, 114, fol. 8916, n° 61. Voir la montre aux *Pièces justificatives*, VII.

2. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVI, 36 et 37.

3. Arch. de la Côte-d'Or : B 460, n° 2796.

4. Bibl. nat. : Cabinet des titres : dom *Villevieille*, XCII, fol. 27. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXIV, 73.

5. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXII, 156. — B 1462-1463.

6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVII, 46.

les gratifications qui lui furent accordées en récompense de ses services : 500 livres en 1386, 300 en 1389, et autant en 1391 [1].

La duchesse de Bourgogne l'avait en haute estime. Ce fut lui qu'elle choisit et qu'elle désigna pour aller, avec Jean de Vergy, recevoir, à l'entrée de ses Etats, le duc d'Autriche lorsqu'il vint à Dijon pour le mariage de son fils avec Catherine de Bourgogne [2].

Le duc l'honorait également d'une confiance toute particulière, témoins les diverses missions qu'il lui confia en 1395, et que dom Villevieille résume en ces termes :

« Le duc de Bourgogne donna ordre à son bien amé et féal chevalier, chambellan, bailli de son comté de Bourgogne, Jean de Ville-sur-Arce, de partir de Gray, où il était, le 14 mars 1394 (v. st.), pour le venir trouver à Dijon.

Le 21 du même mois, il l'envoya auprès de son fils de Savoie pour l'amener auprès de lui à Bourg-en-Bresse. Le 7 avril suivant, ledit chevalier partit de Bourg et vint trouver le duc à Cuisery [3]. Le 9, le duc l'envoya de Cuisery à Bagé [4] et à Chambéry, vers sondit fils de Savoie et le prince de Morée.

Ensuite il vint trouver à Chalon le duc, qui l'envoya auprès de sondit fils de Savoie, à Pont-de-Vesle [5], pour l'accompagner à Lyon, où se trouva le duc ; et ensuite s'en retourna à Gray, et, par lettres données à Lyon le 11 mai 1395, le duc ordonna qu'il fût payé de ses frais [6]. »

Sans vouloir entrer dans le détail des actes administratifs de Jean de Ville-sur-Arce, nous dirons qu'il reste de lui un mandement de 1387 contre Jeanne, dame de Tuillères [7], qui avait fait abattre les fourches patibulaires, attestant le droit de haute justice de Marie de Rougemont, dame de Rupt, et de Jean, son fils, dans la ville de Vauconcourt [8].

En dehors de celles que nous avons mentionnées ci-dessus

1. Bibl. nat. : Cabinet des titres : dom *Villevieille*, XCII, fol. 27.
2. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXII, 207.
3. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, chef-lieu de canton.
4. Ain, arr. de Bourg, chef-lieu de canton.
5. Ain, arr. de Bourg, chef-lieu de canton.
6. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : dom *Villevieille*, XCII, fol. 28.
7. Probablement Thuillières (Vosges), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel.
8. Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, II, 873.

et qui sont conservées à la Bibliothèque nationale, il reste encore de Jean de Ville-sur-Arce, aux Archives de la Côte-d'Or, plusieurs quittances des années 1387, 1389, 1392 et 1393 relatives à ses fonctions de bailli[1]. La plupart sont scelles de son sceau. Ce sceau, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, est ainsi décrit : « Sceau rond de 30 millimètres. Ecu burelé de quatorze pièces, penché, timbré d'un heaume, cimé de deux cornes, supporté par deux hommes sauvages. »

Après avoir parlé du capitaine et de l'administrateur, il nous reste à dire quelques mots du seigneur.

Nul doute que, de temps à autre, il ait habité le village où il ait né et dont il portait le nom. Nous en avons d'ailleurs une preuve morale dans ce fait que, de concert avec sa femme, Jean fonda en son château de Ville-sur-Arce, ou auprès, et sous le vocable de l'Annonciation, une chapelle qu'il dota de plusieurs rentes et revenus.

Le titre de cette fondation fut passé à Bar-sur-Seine, pardevant Pierre Colot et Guillaume Malyverne, notaires royaux, au mois de septembre 1390[2].

Les possessions de Jean II à Ville-sur-Arce étaient d'ailleurs considérables. Elles constituaient deux fiefs bien distincts : l'un mouvant directement du roi à cause de son château de Bar-sur-Seine, l'autre mouvant du seigneur de Vendeuvre qui le tenait lui-même du roi.

Jean II donna, le 4 février 1389 (v. st.), son aveu et dénombrement pour le premier de ces fiefs, constituant ce qu'on a appelé depuis la seigneurie d'en bas. Voici une brève analyse de ce document que nous publions *in extenso* aux *Pièces justificatives.*

Jean tient du roi en fief à cause du château de Bar-sur-Seine :

1° La maison forte de Ville-sur-Arce, fossés, arrière-fossés, courtils et jardins.

2° Sous la dite maison forte, entre les jardins et courtils, un moulin banal appelé le moulin *Brûlé* pouvant rapporter, année commune, six setiers de blé par tiers froment, seigle et orge.

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXIII, 548, 782, XXII, 123, XXIV, 189. — B 347, nos 16, 24, 42, 178.

2. Bibl. nat., *ms français* 5995, fol. 209 v°.

3° Devant la barrière de la forteresse, un four banal à la moitié des habitants de Ville-sur-Arce, valant, année commune, 4 livres tournois.

4° Assez près du four, un pressoir également banal à la moitié des habitants, et rapportant, année commune, quatre muids de vin franc et quatre muids de dépense, c'est-à-dire de boisson.

5° Des foulons « au debout de la Corvée », près de la vigne de Fay, pouvant rapporter en moyenne 60 sols tournois.

6° Vingt-cinq fauchées de pré, en diverses contrées, pouvant rapporter 10 livres tournois.

7° 31 journaux de terre arable, dont 16 en la Corvée et 15 en la Lande, d'un revenu annuel de huit setiers de blé, par tiers froment, seigle et orge.

8° L'emplacement de la grange de la Foretelle, près du chemin de Buxières à Bar-sur-Seine, et quelques terres en dépendant. Ces terres, depuis longtemps incultes, ne produisaient aucun revenu.

9° Trente « maisnies », c'est-à-dire 30 ménages abonnés, payant annuellement 40 livres le jour de saint André apôtre.

10° Menues censives payables à la saint Remi : 40 sols tournois, 1 setier et demi d'avoine et 12 gélines.

Menues censives payables à la Toussaint : 12 deniers, un boisseau et demi d'avoine et une géline et demie.

Menues censives payables le lendemain de Noël : 18 sols 6 den., 16 boisseaux d'avoine, 2 boisseaux et demi de froment et quatre gélines et demie.

Menues censives payables le jour de Carême prenant : quatre deniers et maille, 2 boisseaux d'avoine et 20 gélines.

Menues censives payables le lendemain des Brandons : environ 6 deniers tournois.

11° Environ 20 sols de coutumes, payables en pain et en chair.

12° La vigne de Taichier, d'une contenance de 25 hommes, pouvant se faire au tiers, et ce tiers valant, année commune, 2 muids et demi de vin.

13° La justice haute, moyenne et basse, de la seigneurie, pouvant rapporter environ 4 livres tournois, et la moitié de la justice commune de Ville-sur-Arce indivise avec les autres seigneurs, laquelle moitié pouvait rapporter 20 sols tournois.

14° La terre précédemment tenue, moitié par Jean de Mon-

tandier, écuyer, et l'autre moitié par Olivier de Jussey, chevalier, terre mouvant en fief de Jean de Ville-sur-Arce, et en arrière-fief du roi.

Jean était rentré en possession de la part de Jean de Montandier par achat. Quant à celle d'Olivier de Jussey, il l'avait fait mettre en sa main par faute de foi et hommage, aucun héritier ne s'étant présenté après le décès du dit Olivier.

D'après l'évaluation faite, « au viez pris de Champaigne », des revenus en nature du fief de Jean de Ville-sur-Arce, le setier de froment (32 boisseaux) valait alors 20 sols tournois, le setier de seigle 10 sols, le setier d'orge 8 sols, la queue de vin franc (2 muids) 40 sols, et la queue de « vin d'yaue », c'est-à-dire de boisson, 10 sols.

Après ce dénombrement, Jean de Ville-sur-Arce reconnait tenir, en arrière-fief, du roi, ce que tiennent de lui en fief, à Ville-sur-Arce, Philippe de Pailley et Laurent de Germiny, tous deux écuyers.

Dans l'évaluation de ce dernier fief, on ne prend plus pour base le *vieux prix*, mais simplement le prix de Champagne, et nous constatons que la valeur des grains avait alors doublé, puisque le froment est coté 15 deniers, et l'orge 6 deniers le boisseau [1].

Passons maintenant au second fief de Jean II à Ville-sur-Arce. Mouvant, comme nous l'avons dit, du seigneur de Vendeuvre, ce fief est ainsi détaillé dans un aveu du dit seigneur daté de 1390 :

Un moulin, appelé le moulin *Morel*, sis en la rue *d'Oultre le Pont* et rapportant, année commune, un muid de blé, mesure du lieu, par moitié froment et seigle. Philippe de Pailley, écuyer, qui le tenait en fief de Jean, devait y avoir la mouture franche.

Une pièce de vigne de 80 hommes, en Fay, d'un revenu de 6 livrées de terre environ.

Trois pièces de vigne, l'une de 20 hommes, en Fay, appelée la *Vigne à la Nonne*, la seconde de 16 ouvrées, au Val Barmont, et la troisième de 20 ouvrées, appelée la *Vigne au Chevalier*, évaluées, les trois, à 6 livrées de terre.

Le bois appelé *Falluel-le-Haut*, contenant environ 200 arpents, tenant aux finages de Beurey et de Magnant, et celui

1. Arch. nat., P 173², cote 117, et P 210. — Voir l'aveu aux *Pièces justificatives*, VII.

de *Montoz*, contenant environ 26 arpents. Revenu annuel, 4 livrées de terre.

Environ 15 journaux de terre, sous la vigne de Fay, jusqu'à la rivière.

A ce fief était venu s'ajouter celui autrefois tenu par Oudinot de Torcenay [1], mouvant également du seigneur de Vendeuvre, et comprenant :

1° 40 journaux de terre arable en diverses contrées, pouvant rapporter un demi-muid de blé, par tiers froment, seigle et avoine.

2° Sept hommes ou femmes de serve condition, mainmortables, taillables à volonté, de poursuite, de formariage, ne pouvant « faire clercs », et dont la taille était évaluée à 30 soldées de terre.

De ces serfs, deux seulement appartenaient à Jean de Ville-sur-Arce pour le tout, un pour la moitié, un pour un quart et trois pour un huitième [2].

A ceux qui seraient tentés de voir dans ce dernier article une contradiction à l'acte d'affranchissement de 1333, nous ferons remarquer que cet acte était limité aux sujets de la seigneurie de Jean I de Ville-sur-Arce. Les serfs dont nous venons de parler n'avaient donc pu en bénéficier, puisqu'ils relevaient d'un fief étranger, que Jean II ne possédait pas à titre héréditaire, mais qu'il avait acquis d'Oudinot de Torcenay.

D'après un autre aveu donné au roi, en 1387, par Marguerite de Melun, veuve douairière de Jean de Noyers, comtesse de Joigny, dame de Fiennes, de Monville et de Vendeuvre, Jean II de Ville-sur-Arce était encore feudataire du seigneur de Vendeuvre à Briel [3], à Magnant et à Vendeuvre même.

A Briel, il tenait, de la dite dame, des serfs, des maisons, des jardins, des prés, des bois, des terres arables, des censives de deniers et de gélines, tout ce qui avait appartenu dans ce village à Henri de Polisel, et d'autres biens considérables, qu'il avait lui-même donnés en arrière-fiefs à Hues de Dienville [4], écuyer, à Jean de Marant et à damoiselle Isabelle de Saint-Martin.

A Vendeuvre, Jean II était feudataire pour une rente de

1. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot.

2. Arch. de l'Aube, E 152, Registre, fol. 8.

3. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

4. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

quatre livrées de terre, assise sur les biens ayant appartenu à Charles du Pastis, écuyer, et pour ce qu'il avait acquis en maisons, prés, terres, vignes, jardins, rentes et censives, de Jaquot de Lo, également écuyer [1].

Du chef de sa femme, Jean II possédait les seigneuries de Thoire et de Grésigny-sous-Sainte-Reine [2] et la moitié du fief de Mouson, *alias* Mosson, situé sur les finages de Brion [3] et de Belan, et ayant appartenu à Jean de Saffres, grand doyen de Langres. L'autre moitié de ce fief était échue à Jean de Saffres le jeune, chanoine de Langres et beau-frère de Jean de Ville-sur-Arce.

Le partage de la succession de l'oncle ne se fit pas sans difficulté ; il fut même l'occasion d'un procès entre les deux beaux-frères. Une sentence arbitrale, rendue par Othe d'Eguilly [4] et Jean de Blaisy, chevaliers, y mit fin en 1372 [5].

Jean de Ville-sur-Arce prélevait annuellement une charretée de foin à huit bœufs, là où bon lui semblait, sur l'ensemble des prés de Brion ayant précédemment appartenu aux chevaliers Anceaul et Guillaume de Brion. Ce droit est formellement exprimé dans un aveu et dénombrement de 1372.

Pierre de Vautravers, écuyer, était alors son feudataire à Belan, à cause de sa femme Jeanne de Marey [6].

En 1386, Jean de Ville-sur-Arce acheta des époux Nicolas de Crecey et Jeanne de Tremblay, une rente de 16 livrées de terre assise sur leur seigneurie de Charmoy, près de Blaisy [7].

Il avait également, en commun avec l'évêque de Langres, des droits seigneuriaux sur plusieurs hommes et sur plusieurs femmes de Lanty.

Le comte de Vertus les leur contesta, prétendant que ces hommes relevaient de sa châtellenie de La Ferté-sur-Aube.

Il en résulta un procès que l'évêque de Langres et Jean de Ville-sur-Arce perdirent en première instance.

1. Arch. de l'Aube, E 152, Registre, fol. 142, 144, 146. — Marguerite de Melun avait conservé à Ville-sur-Arce, sans les donner en fief, environ 30 hommes de vigne pouvant valoir par an 15 sols tournois.

2. Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny-sur-Ozerain. — Cf. Chifflet : *S*ti *Bernardi genus illustre assertum*, p. 600.

3. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.

4. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

5. Arch. de la Côte-d'Or, E 1, art. 34².

6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, VIII, 106.

7. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVII, 69.

L'affaire fut portée en appel au Parlement.

D'après les appelants, les serfs en litige étaient du ressort de Gevrolles et non de celui de La Ferté ; du reste, ils leur payaient la taille depuis longtemps, et ce seul fait d'une jouissance paisible suffisait à établir leur droit.

Finalement, on convint de s'en rapporter à des arbitres ; Jean de Nuilly et Pierre le Cerf furent choisis d'un commun accord, par les procureurs des parties [1], le 14 août 1393, pour trancher le différend [2].

Jean de Ville-sur-Arce mourut en 1396, laissant pour héritière sa sœur Mahaut, mariée à Erard de Verpillières [3], réserve faite toutefois du douaire de Marguerite de Saffres, qui survécut au moins six ans à son mari.

D'après Caumartin, Marguerite de Saffres aurait été mariée à Jean II de Chastenay, seigneur de Ville-sur-Arce, qui, d'une seconde alliance avec Isabeau de Marchainville, aurait eu un fils nommé Thibaut, et serait mort à la bataille de Bulneville, le 2 juillet 1431, portant l'enseigne de René d'Anjou [4].

Le mariage de Marguerite de Saffres avec Jean de Ville-sur-Arce, mariage dont Caumartin ne parle pas, est certain ; les documents que nous avons cités ne laissent pas planer le moindre doute sur ce fait.

Veuve, Marguerite contracta-t-elle un second mariage avec Jean II de Chastenay ? Cela nous paraît peu probable. En tout cas, nous n'avons pas trouvé la moindre trace de ce Jean II de Chastenay, seigneur de Ville-sur-Arce, et nous sommes portés à croire qu'incomplets sur un point, les renseignements fournis par Caumartin sont inexacts sur l'autre.

Dans son testament, qu'un chercheur plus heureux que nous découvrira peut-être un jour, le seigneur de Ville-sur-Arce fit plusieurs legs en faveur des abbayes de Mores, de Clairvaux et de Longuay [5].

L'inexécution de ces dispositions testamentaires donna lieu

1. Jean de Ville-sur-Arce intervint personnellement ; le procureur de l'évêque de Langres fut Guy de Villiers, celui du comte de Vertus Jean Damsi.

2. Arch. nat., X^{1c} 67.

3. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 209 v°.

4. Caumartin, I, 164.

5. Haute-Marne, commune de Dancevoir, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois.

à un procès qui se trouve ainsi résumé dans les Registres du Parlement :

« 18 *octobre* 1398. ***Entre les Religieux de Mores, de Clairvaux et de Longuay demandeurs, et Érardin de Verpillières et Mathilde sa femme, défendeurs.***

« Lesdits religieux proposent le contenu en leur requête et concluent selon le contenu en icelle.

« Me Jehan Cuignot dit qu'il est pour les Religieux de Mores et contre la veuve de Messire Jehan de Ville-sur-Arce ; que elle a pris debtes et muebles et, par ce, est tenue de payer les lays du testament ; si conclut que elle y soit condampnée, et contrainte à mercredi, pour venir défendre et répondre[1].

« 25 *octobre* 1398. ***Entre les Religieux, abbé et couvent de Clairvaux, de Longuay et de Mores, demandeurs d'une part, et Érart de Verpillières et Mathilde sa femme, héritière de feu Jehan de Ville-sur-Arce, défendeurs, d'autre part.***

« Les demandeurs proposent le contenu en leur requête et concluent que les héritiers soient condampnés à payer aux dits de Clairvaux c frans, auxdits de Longuay c frans et auxdits de Mores cccc frans, et autres choses laissiées à leurs églises par ledit messire Jehan en son testament, et demandent despens.

« Ledit Erart dit que cette cause est grant et pesant, et requiert que la Court la renvoie au Parlement. Se renvoyée n'estoit, si doit-il avoir garant, car il n'est point seul héritier, mais il y en a deux autres [2].

« Me Jehan Cuignot, pour lesdits Religieux, conclut contre la femme de messire Jehan, qu'elle paye leurs lays selon le testament, et dit que elle le doit faire, car elle a pris muebles et debtes, et l'a fait adjourner céans pour ceste cause et demande dépens.

« Dit aussi, contre ledit Erart, qu'il n'aura point de garant, car sa femme s'est portée pour héritière dudit messire Jehan, son frère, et en est entré ledit Erart, son mari, en foy et hommage des seigneurs de qui mouvoient les terres de sondit frère.

« Jouvenel défend ladite dame contre les Religieux et dit que elle est mal adjournée 1° car elle n'a esté adjournée ne à

1. Arch. nat., X[1a] 9186, fol. 65.

2. Marguerite de Saffres était sans doute l'un de ces deux autres héritiers ; quant au troisième, nous ne pouvons pas même faire une conjecture.

personne, ne à domicile ; 2° car elle n'est pas demourant ou comté de Champaigne, ne ès pays enclavés, mais demeure en la comté de Bourgogne, à Chorre, et ainsi le contient la relation du sergent, et demande congé et despens, et dit que ladite dame ne demeure à Ville-sur-Arce passé quatre ans.

« Répliquent les Religieux de Mores et dient que Ville-sur-Arce est le principal lieu du dit messire Jehan, laquelle terre est en Champagne, à 7 lieues de Troyes ; que ladite dame y a acoustumé de y demourer le plus, et si, de présent, elle est allée en la comté de Bourgogne, c'est hors du royaume, et soufit assez qu'elle soit adjournée à Ville-sur-Arce.........

« Appointé est que icelles parties baillent devers la Court une requeste contenant leur fait. »

Le lendemain, la Cour renvoya l'affaire devant le bailli de Troyes, et fixa les débats au lendemain de l'Epiphanie, 7 janvier 1399 [1].

Les feudataires de Jean II à Ville-sur-Arce.

Jean II avait comme feudataires à Ville-sur-Arce, dans sa seigneurie mouvant du roi, Jean de Montaudier, Olivier de Jussey, Philippe de Pailley et Laurent de Germiny. Leur fief se trouve détaillé dans l'aveu du 4 février 1389 (v. st.) que nous publions aux *Pièces justificatives* ; nous nous contenterons d'y renvoyer nos lecteurs.

Mais les mêmes Philippe de Pailley et Laurent de Germiny, ainsi qu'Yolande de Dinteville, étaient également feudataires de Jean dans sa seigneurie mouvant de Vendeuvre.

Il nous faut donc consacrer quelques lignes à ces personnages et à leur tenure.

Philippe de Pailley, *alias* du Paillier et du Palais.

Mentionné dans l'aveu de Marguerite de Melun, du 14 mai 1387, le fief de Philippe de Pailley est ainsi détaillé dans un autre aveu de 1390 :

Une grange, en la rue Gille, avec le pourpris et un quartier de terre ; environ 3 journaux, lieu-dit la Ruellotte, le tout

1. Arch. nat. *Ibid*, fol. 79.

pouvant valoir 20 sols tournois, et la justice sur ces biens, estimée 12 deniers.

Philippe de Pailley avait épousé Philippe de Maslay. Il tenait, du chef de sa femme, un fief au Val Suzenay [1] et un autre à la Ville-aux-Bois [2]. Ces deux fiefs mouvaient également du seigneur de Vendeuvre [3].

Laurent de Germiny, *alias* Germigny.

Le fief de Laurent de Germiny, écuyer, comprenait :

1° 2 journaux de lande, lieu-dit *Sous-le-Cray*, tenant aux hoirs Regnaut Quaquelain ;

2° 6 gélines et 6 moitons d'avoine de cens et coutumes, assis sur les arpents de *Bouteillon.* Ces terres étant incultes en 1390, on ne payait plus les cens, aussi le produit réel n'est estimé que 3 deniers ;

3° 12 sols 8 deniers tourn. de cens en argent, 38 deniers en pain, 1 setier 3 boisseaux d'avoine et 12 gélines.

Jean II de Ville-sur-Arce s'était réservé la justice sur le tout [4].

Il faut sans doute voir une petite-fille de Laurent dans Jeanne de Germiny, qui, mariée à Pierre de Beize, écuyer, tenait en 1474, d'Henri de Vautravers et de Béatrix, veuve de Jean Damas, certaines terres et bois au finage de Ville-sur-Arce, tenure évaluée 3 sols 6 deniers [5].

Un aveu de 1504 mentionne en outre « les hoirs de Girard de Germigny » [6] qui, probablement, était frère de Jeanne.

Yolande de Dinteville.

Fille de Jean de Jaucourt-Dinteville, seigneur de Spoix [7] et de Polisy [8], et de Laure de Joinville-Sailly, dame d'Echenay [9], Yolande de Dinteville épousa Renaud de Mello, seigneur de Chacenay.

1. Commune de Vendeuvre.
2. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines.
3. Arch. de l'Aube, E 152, Registre, fol. 17, 18 et 19 v°.
4. Arch. de l'Aube, E 152, Registre, fol. 10.
5. Arch. de la Côte-d'Or, B 11724, fol. 66.
6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVII, 143.
7. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre.
8. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine.
9. Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Poissons.

Veuve en 1389, elle était, en 1391, remariée à Jean d'Oiselay [1], qu'elle traduisit bientôt en justice, en raison des mauvais traitements qu'il lui faisait subir [2].

Pendant son veuvage, elle tenait en fief de Jean II, à Ville-sur-Arce :

1° Une maison, avec son pourpris et ses appartenances, sise « ès près du moustier » [3], tenant d'une part à Girart de Ville-sur-Arce, et d'autre à Nicolas, maître d'hôtel ;

2° Environ 120 journaux de terres labourables, tant lande que cray, en diverses contrées, pouvant rapporter 4 setiers de blé, moitié froment, et l'autre moitié seigle et avoine ;

3° Environ un arpent de pré pouvant valoir 15 soldées de terre ;

4° Environ 270 hommes de vignes en Vallesignien, ès près de Beauchamp, en Val Prouze, à la Postelle, en Val Barmont et au Val Adellain, pouvant valoir, « sans main mectre », environ deux pièces de vin, estimées, au prix de Champagne, quatre livrées de terre ;

5° En Montuon, les deux tiers de onze arpents de bois ;

6° Une vingtaine d'hommes ou de femmes, de condition servile, avec leurs enfants, les uns lui appartenant pour le tout, les autres pour les trois quarts, pour la moitié ou pour le quart. Taillables à volonté, mainmortables, de poursuite et de formariage, ces serfs ou serves pouvaient valoir 6 livrées de terre. Il est bien stipulé que leurs enfants ne pouvaient, sans autorisation, entrer dans la cléricature ;

7° Des menus cens, rentes et coutumes, ainsi que la justice sur les dits hommes et femmes « leurs meix, maisons et autres tenemens », le tout estimé 60 soldées de terre ;

8° Le quart de la justice commune de Ville-sur-Arce, indivise avec les autres seigneurs, évalué 5 soldées de terre [4].

Mahaut de Ville-sur-Arce et Érard de Verpillières. — Jeanne de Verpillières et Thibaut de la Rochelle. — Marguerite de Verpillières et Jean de Récicourt.

1397-1407.

Jean II de Ville-sur-Arce étant mort sans enfants, eut pour

1. Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy.
2. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 356, 357.
3. L'église.
4. Arch. de l'Aube, E 152, Registre, fol. 12.

héritière au moins en partie, sa sœur Mahaut, mariée à Erard de Verpillières, le même personnage qu'Erardin de Verpillières mentionné dans la montre des gens d'armes tenant garnison pour le duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, le 14 mars 1364 (v. st.)[1].

Erard donna au roi, le 13 décembre 1397, aveu et dénombrement du fief de Ville-sur-Arce, que sa femme venait d'hériter[2]. Cet aveu n'est que la copie, la reproduction textuelle de celui donné par Jean de Ville-sur-Arce en 1390.

Erard et Mahaut durent mourir tous deux entre 1398 et 1402.

Ils laissèrent deux filles, Jeanne et Marguerite, qui épousèrent, la première Thibaut de la Rochelle, et la seconde Jean de Récicourt[3], seigneur de Lanty[4].

Thibaut de la Rochelle donna au roi aveu et dénombrement pour sa part de la seigneurie de Ville-sur-Arce le 2 mai 1402, Jean de Récicourt le 26 avril 1407.

Le fief de Thibaut fut évalué à 31 livres 13 sols 1 denier, celui de Jean à 21 livres 17 sols.

Dans le premier aveu, il est fait mention de Marguerite de Saffres qui gardait encore son douaire ; dans le second, d'Hugonin de Sougny qui, à cause d'Yolande sa femme, avait un huitième de la justice[5].

Nous n'avons pas trouvé trace de la postérité de Thibaut de la Rochelle. Quant à Jean de Hautoy de Récicourt, il laissa une fille, Jeanne, qui épousa Thibaut de Chastenay, auteur de la branche des de Chastenay-Ville-sur-Arce, dont nous parlerons plus loin.

Les de Hautoy de Récicourt portaient d'argent au lion de gueules[6].

(*A suivre.*) A. PÉTEL.

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 12.
2. Arch. nat., P 200, fol. 147, cote 16. — Arch. de la Côte-d'Or, B.
3. Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont-en-Argonne, 10436.
4. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.
5. Arch. nat. : P. 174, cote 214 et 223.
6. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Chérin*, LI, fol. 40.

Glossaire du Mouzonnais*

D

Définitif (en), adv., en définitive, enfin, en dernier lieu.

> En baillant caution de rendre ce qui sera dit en *deffinitif*.
> (*Coutumier général*)

Déflori, adj., défleuri. — *Les ginofrées sant d'ja* DÉFLORIES.

Déflusion, s. f., fluxion, coulure, émanation. — *La* DÉFLUSION *li ai chu dsus la joue gauche.*

> Les Libyens cautérizent et bruslent les veines du chef et des temples de leurs enfants : par où ils coupent chemin pour leur vie à toute *déflusion* de rheume.
> (*Montaigne*)

Défoncie(r), v., défoncer, mettre en morceaux, en miettes. — P. p., *défoncie.*

Défrichie(r), v., défricher. — P. p., *défrichie.* — *Ons ai* DÉFRICHIE *l'bos don Défois, v'la d'jà quarante ans, tins !*

Défroumer, défremer, v., ouvrir, contraire de fermer ou d'enfermer, — On dit aussi, avec ce dernier sens, *désafroumé.* — *Il ai bin 'té cinq ans à prijon : et n'i ai mi longtas qu'il est* DÉSAFROUMÉ.

> La ducoise lor a ses tresors *defremés.*
> (*Quatre fils Aymon*)

> La porte trove *desfremée.*
> (*Gauvain*)

> Ele vint au postic (poterne), si le *deffrema.*
> (*Aucassin et Nicolette*)

> Puis fist ses escrins *deffremer*
> Et deseure couchier l'image.
> (J. Bodel, *Jus. S. Nicholaï*)

Défûlé, adj., affaibli, avili, réduit à rien.

> Or me veient mult affébloié
> Mult *défulei* et avillie.
> (Marie de France)

* Voir page 118, tome IX de la *Revue de Champagne.*

Dégagie(r), v., dégager. — P. p., *dégagie.*

Dégaler, v., creuser, fouiller la terre avec les pieds ou les mains, un bâton, un outil. Se dit surtout des poules (*gallina?*) et de leur manière de gratter la terre. — *Les pouïes ant* DÉGALÉ *tous nos ougnons* (ont gratté autour et découvert les oignons).

Dégarni(r), v., dégarnir.

Dégauchi(r), v., dégauchir, ébaucher, commencer à dresser.

Dégorgie(r), v., dégorger. — P. p., *dégorgie.* — *Les sangsues n'ant mi co* DÉGORGIE *tout leu(r) sang.*

Dégoté, adj., dégourdi, rusé, malin. — Se dit le plus ordinairement par ironie, d'un individu gauche, maladroit, peu intelligent. — *Ç'an est in* DÉGOTÉ, *c'ti-la !*

Dégraissie(r), v., dégraisser. — P. p., *dégraissie.*

Dégratter, v., gratter. — *Les pouïes ant* DÉGRATTÉ *tout l'femie(r).*

Dégrawi-iie(r), v., fouiller, remuer le sable, le gravier. — Par extension, faire le bruit qui résulte de cette opération : *Atends-tu, comme ça* DÉGRAWIE *das m'vate ?* (borborigmes des intestins). C'est probablement le vieux français *dégravoyer*, qu'on prononçait *dégra-wa-ier.* — P. p., *dégrawi-iie* (voy. grawi-ier).

Dégriôler, v., dégringoler en glissant, glisser (sur la glace). — *A l'hiver, ons ai mout don plaiji(r) à* DÉGRIÔLER *sus l'gué.*

Dégrossi(r), v., dégrossir.

Dégroûler, v., écrouler, crouler, s'effondrer. — *J'ai iu mout peu(r) : c'étot l'tas d'soquettes qui* DÉGROULOT *das l'guernie(r) ; mais j'n'a savos rin.*

Déguâter, **dégâter**, v., fréquentatif de gâter. C'était primitivement *dévaster* (gu = v), ravager, détruire. — Le participe *dégâté* veut dire à peu près uniquement *pourri : Nos canadas sant tout* DÉGATÉS.

> Les quelles vignes sont à présent fort diminuées et délaissées pour ce qu'elles sont *gastées* et en bruyne (dévastées et atteintes par l'humidité, le brouillard qui les saupoudre de moisissure).
>
> (*Compte de Mouzon*, 1515)

> Si *gastèrent* tout le païs et ardirent.
>
> (Froissart)

Déhachie(r), v., tirer, arracher, amener en pièces. — Fréquentatif de *hachie(r)*, tirer : du vieux français *sachier, désachier*. — Signifie aussi *hacher*, couper en morceaux.

Cache ceste blancheur, cache
Qui vif ainsi me *déhache*.

(Baïf)

Déhallée, s. f., issue, sortie, débarras. — *Santé ! boune* DÉHALLÉE ! Exclamation dont on salue le départ désiré d'un importun, d'un gêneur. On trouve dans le vieux français *bonne déhalle*, bon débarras, bonne décharge.

Déhaller, v. plutôt **dé-aller**, partir, quitter la place, débarrasser. — *Allons, vite,* DÉHALLE *dü là !*

Déhoder, v., défatiguer, délasser. — *J'ai dormu in' heure, ça m'ai bin* DÉHODÉ.

Dehors, se prononce *d'hor*, avec l'*h* extrêmement aspirée.

Déhossie(r), v., fréquentatif de *hossie(r)*, *hocie(r)*, secouer, ébranler. — P. p., *déhossie*. — *S'i n'veut mi s'réveillie(r)*, DÉHOSSE *lü ferme*.

Déhoter, v., ôter une voiture, un objet *ahoté*, embourbé. — Fig., tirer d'embarras. — C'est le vieux verbe *déroter*, sortir de la route, de l'ornière, du sillon.

Déhuchie(r), v., déjucher, quitter le joug. — Ou mieux : sortir, quitter l'*huche*, huis, la porte ou la maison. — *Demain, i faurai* DÉHUCHIE(R) *à boune heure*.

D'jà, prononciation de déjà. — Quelquefois *dujà*.

Déjal, s., dégel.

Déjaler, v., dégeler.

Déjoind(r)e, v., disjoindre. — J'déjoindans — j'déjoindos — j'ai *déjoindu*.

Les os *desjoindent* à tous lez.
(*Le Pas de la Mort*, G. Chastellain)

Déjouquer, v., faire partir du jouc ou juchoir, et par extension, de tout autre lieu élevé. On dit même *déjouquer 'n pomme*, pour l'abattre, la détacher à coups de pierres par exemple.

Déjuner, v., déjeuner.

J'ai faim, si me vueil *desjuner*.
(*Miracle N.-D.*)

La se *desjune* li gentis Huelins
De l'autre part se *desjune* Amouris.
(*Huon de Bordeaux*)

Les aulcuns alloient pourmener
Les autres boyre et *desjuner*.
(Martial de Paris)

Lors les commères entrent : elles *desjunent*, elles disnent, elles menjent a ressie (à satiété).
(*Quinze joyes de mariage*)

Délacie, v., délacer. — P. p., *délacie*.

Si a son escu apoié
Contre la table et *délacié*
Son elme.
(*Gauvain*)

Déla-iie(r), v., délaisser, abandonner. — P. p., *déla-iie*. — *C'est bin* DÉLA-IIE *asteur, au carnaval, on ne oit pus de masques.*

Chacun *délairroit* sa maison
Et s'en yroit voir sa belle ante.
(G. Coquillart)

Délaver, v., fréquentatif de laver, mouiller, pénétrer de liquide. — *Ç'ute viande-là est toute* DÉLAVÉE, il y a trop de sauçe, et claire.

Delez, dlez, dalez, près de, auprès de (*lès*, latus, à côté).

Un jour qu'il manjoit *delez* moi.
(Joinville)
Il se retrouva *delès* une rivière.
(*Cygne*)
Cel jour s'est bien chaufée
Berte *delez* le feu.
(*Berte as grans piés*)

Ansi com cil, qui *delès* le foier
Gist malade.
(Thibaut de Champagne)

Ele hurte *delès* -i- perron
Qu'ele le fiert dusqu'el sablon.
(*Messire Gauvain*)

Délivrer, v. — Au futur : J'déliverrai, j'déliverrans. — Au condit. : J'déliverros — j'déliverrains.

Tu *déliverras* mei des contredis del pople.
(*Liv. des psaumes*)

Por ce me sui porpenses coment je vos *déliverrai*.
(Guill. de Tyr)

Je vous *deliverrai* voire par raençon.
(*Chr. du Guesclin*)

Par itant s'en *déliverront*.
(*Amadas et Ydoine*)

Et ainsi me *déliverrai*
Quant ge mais avant n'en porrai.
(*Castoiement*)

Délogie(r), v., déloger, déménager. — P. p., *délogie*.

Au *deslogier*, a eulx leur hoste compte.
(Eust. Deschamps)

Et le venez *deslogier*
De la prison de Dangier.
(Ch. d'Orleans)

Délo-iie(r), v., délier, ôter le lien. — P. p., *délo-iie*.

Car li bras senestres qui est lo-iies doit retenir; et li diestres qui est *desloiies* doit donner.
(*Chron. de Rains*)

Et dist : Je vous *desloierai* jà.
(*Contesse de Ponthieu*)

Desloier li faites les mains
Car je croi que mal ne fera
(à) Celui qui le *desloiera*.
(*Cléomadès*)

Li maistres quand fu *desloiez*
Au chamberlan a demandez
Pourquoi il l'avoit fait loier.
(*Castoiement d'un père à son fils*)

Demander, v., mendier. — On dit quelquefois *demander s'pain*, mais on emploie plus souvent ce verbe sous la forme absolue : *Il est mout pauv'! i va* D'MANDER *asteur!* — On disait jadis *querre* ou *quérir*.

Et aussy bien par dedans terre
Que celuy qui va son pain *querre*.
(*Le Pas de la Mort*)

Démangie(r), v., demanger. — P. p., *démangie*.

Démantibuler, v., démolir, détraquer, détruire, dépecer. — Proprement, ôter, enlever les mandibules.

Le records *demandibulé* joignoit les mains.
(Rabelais)

(se) **Démaouner**, v., grommeler, gronder, geindre. — Voy. *mahouner*.

Démassouner, v., défaire, démonter un ouvrage de maçonnerie. — *Il ai bin fallu* DÉMASSOUNER *la porte ateur les deux maisons.*

Démein-ner, v., mener, gouverner. — Et pronominalement : gronder, grogner, se défendre, se tirer d'affaire. — Parfois : **Démoûner, démon-ner.**

> Et crient laidement e *démainent* grant hus (tumulte).
> (*Godef. de Bouillon*)

> Toujours ma femme se *démaine*
> Comme ung saillant.
> (*Farce du cuvier*)

> Celi qui ainsi se *démeinne* doit on l'appeler preudome.
> (Froissart)

Démêle, s. f., habileté, adresse, entregent, défense. — On dit de quelqu'un : *il ai d'la* DÉMÊLE, il sait se défendre, faire valoir ses raisons, répondre à tout, se tirer d'affaire. — Ou bien : *i n'ai pont d'*DÉMÊLE, il ne sait que dire, ne trouve pas de réplique.

Démêler (se), v., peigner ses cheveux.

Démence, s. f., vieillesse, vétusté, décrépitude, ruine. — *C'n'est pu rin qu'ces maisons-là : c'est tout à* DÉMENCE.

Démenti(r), v., démentir. — J'démentissos — j'démentrai — j'démentros.

Déminu-iie(r), v., diminuer. — P. p., *déminu-iie.*

Demourer, v., demeurer, habiter, rester.

> ... Estoit et debvoit *demourer* en saisie et possession.
> (*Sentence du prévôt de Mouzon*, 1369)

Démuchie(r), démucie(r), v., découvrir, trouver, prendre ce qui était caché. P. p., *démuchie.* — *J'ai* DÉMUCHIE *in nic das la haïie.* — A Guernesey, se *démuchier* signifie se montrer, sortir de sa cachette (mucer).

Démuni(r), v., démunir.

Dénichie(r), v., dénicher, quitter ou enlever un nic (nid). — P. p., *dénichie.*

Dénivrer, v., enlever, ôter, débarrasser, délivrer. — *N'i ai des résidas plein ces asperges-là, on n'sait s'a* DÉNIVRER !

Déno-iie(r), v., dénier. — Rare.

Dénoncie(r), v., dénoncer. — P. p., *dénoncie*.

Il se doivent tantost trere à le justice et *dénoncier* le fet.
(*Loy de Beaumont*)

Denrée, s. f., s'applique, par mépris, à une personne de mauvaise réputation. — Désigne toute espèce de choses mauvaises ou de très mince valeur. — *C'savelon-là, c'n'est quü d'la* DENRÉE. — Parfois, et de façon ironique, nomme une chose bonne à manger ou à boire : *Ah! c'vin-là, c'est d'la boune* DENRÉE. — Denrée a primitivement marqué la marchandise qu'on peut acheter avec un *denier*.

Dent, subst. masculin.

Li *dent* sont petit et seré
Et plus blanc d'argent esmeré.
(*Floire et Blanceflor*)

Et en a son *dent* dou doi hurté.
(*Bueves de Comarchis*)

Mais assez vous querroie miex
Se vous l'ongle hurtiez au *dent*.
(Bodel, *Jus. S. Nich.*)

Et avoit les *dens* blans et menus.
(*Aucassin et Nicolette*)

Dont dist Salehadins qu'il paieroit tele raençon, u il li feroit traire tous les *dens* de la goule.
(*Chronique d'Ernoul*)

Et les liefres furent paroilles
Et les *dens* drus et bien assis.
Blan cou yvoire et bien polis.
(*Fabliau de Guérin*)

Tout aussi con li chiens assaut le lou au *dent*.
(*Du Guesclin*)

Dépaillie(r), v., dépailler, ôter la paille. P. p., *dépaillie*. — *Les chaises sant* DÉPAILLIES.

Dépané, adj., dépenaillé, déchiré, en mauvais état.

Dépêchie(r), v., dépêcher, hâter. — P. p., *dépêchie*.

Ne sai quel ménestrel l'avoient *dépêchie*.
(*Roi de Sézile*)

Dépeingnie(r), v., dépeigner, mettre les cheveux en désordre. — P. p., *dépeingnie*.

Dépendeu(r) *d'andouilles*, s. m., terme de mépris. Indique un individu grand, long, mais incapable et bon à rien.

Dépens, m., s'emploie au singulier. — *J'étains à quat(r)e, j'ans fait in* DÉPENS *de douze francs.* — Le mot s'emploie couramment pour dépense.

> Si s'en ala à Baruth que li quens de Triple avoit engagés pour le *despens* de le tiere.
>
> (*Chron. d'Ernoul*)

Dépensie(r), v., dépenser. — P. p., *dépensie.*

Dépéri(r), v., dépérir.

Dépiauter, v., enlever la peau, écorcher.

Dépiécie(r), v., dépecer, déchirer, mettre en pièces. — P. p., *dépiécie.* — *M'saurot est tout* DÉPIÉCIE.

> La toile desront et *despièce.*
>
> (*Fabliau de Dame anieuse*)

> Mais ceste femme me *dépièce*
> De tous points mon entendement.
>
> (*Maistre Pathelin*)

> Mais sachiez que fisicien
> *Despiécèrent* tous les escris.
>
> (Adenés li rois)

> Tout le *dépiècent* et le laissent enqui.
>
> (*Mort de Lancelin*)

> Li potiers prent la terre et *dépièce* et esfrise.
>
> (*Chantepleure*)

Dépigie(r), v., débarrasser l'objet qui était « apigie », gêné, pris par les pieds.

Déplacie(r), v., déplacer. — P. p., *déplacie.*

Déplait, p., passé de *déplaire.* — *C'a m'ai mout* DÉPLAIT.

Déplo-iie(r), v., déplier et déployer. — P. p., *déplo-iie.*

> Chi apres vous sera clerement *desploïe.*
>
> (*Roi de Sézile*)

> Et se mirent apriès banière *desploiie.*
>
> (*Godef. de Bouillon*)

> Jusqu'à Paris irons banière *desploïe.*
>
> (*Ch. des Saxons*)

Dépluchie(r), v. — Voy. *Epluchie(r)*.

Dépoli(r), v., dépolir.

Dépoqueté, adj., marqué des poques, c'est-à-dire de la petite vérole. — *Connais-tu Chose ? — Oui, c'est in grand laid* DÉPOQUETÉ : *il ai 'té vacciné à coups de pioche.*

Dépouillie(r), v., dépouiller. — P. p., *dépouillie. Si j'jouains aux rois* DÉPOUILLIES ?

Dépréci-iie(r), v., déprécier. — P. p., *dépréci-iie.*

D'puc, adv., davantage, plus. — Voy. *Puc.* — *N'i ai trop bin des pommes à Butson, mais n'i a 'n ai co* D'PUC *à Chemerie.*

Déraîllie(r), v., dérailler, sortir des rails. — P. pas., *déraîllie.*

Déraisouner, v., déraisonner.

Dérangie(r), v., déranger. — P. p., dérangie.

Derie(r), dürie(r), drie(r), adv., derrière. — V. *drie(r)*.

Dern, adj., dernier.

Dernie(r), adj., dernier. — *En dernie(r)*, à la fin. — Voy. Premie(r).

Dérochie(r), v., défaire ce qu'on avait « *rochie* ». — Oter la boue, le mortier, la terre qui couvre un vêtement sali, un outil, etc.

Dero-iie(r), v., sortir ou faire sortir de la roie, du sillon. — Répond au vieux verbe *desréer*, qui a donné *désarroi*. — *On* DÉRO-ÏE *la chairue, si on ai peu(r) d'racontrer 'n pierre.*

Mors di li, que bien sez la voye
Au Jouvencele, qui se *deroye*.

(Hélinand)

Dérouillie(r), v., dérouiller, ôter la rouille. — Désenrouer (la voix). — P. p., *dérouillie.*

Le baignier (épervier) qui le fait avancier, *desrouillier* et mettre à point ses plumes.

(*Ménagier*, dans Littré)

Dérouler, v., rouler sur un plan incliné. — Fig. baisser,

s'amoindrir, perdre sa santé, sa fortune, faire de mauvaises affaires. — *Ons étot riche das c'maison-là, mais il ant* DÉROULÉ *mout vite !*

Dèrre (prononcez *èr* très bref comme dans dernier), v., dire. — d'un emploi assez rare. — *Ai-t-i 'té à Roûcou(r)t ? — Jü n'saros* DÈRE.

Ne en après ma mort mon fils Folcon
Qui ne *dera* [1] conseil jà si ben non.
(Gerart de Rossillon)

Derte, s. f., dartre. — Forme de l'ancien mot français, *dertre*, qui signifiait tache, et que l'anglais a conservé par l'intermédiaire du normand.

Désabout'ner, v., déboutonner. — Voy. *débout'ner*.

Désaffi-iie(r), v., rompre une convention (affi), reprendre une parole donnée. — *J'ai* DÉSAFFI-IIE *l'domestique quü j'avos affi-iie advan-z-hier.*

Désamanchie(r), v., démancher, ôter le manche. Aussi : *démanchie(r)*.

Désano-iie(r), v., désennuyer. — P. p., *désano-iie*.

Désapigie(r), v., débarrasser des entraves dont on était « apigie ». — Voy. *dépigie(r)*.

Désarter, v., déserter, quitter son poste. — D'où : *désarteus*.

Désavantagie(r), v., retirer un avantage, faire tort. — P. p., *désavantagie*. — *L'ain-né ai 'té* DÉSAVANTAGIE *dàs l'héritage.*

Descende, s., descente. — *A la descende :* en pente. — *Ateur Chaumont et la Machière, l'chemin va tout l'temps à la* DESCENDE.

Désempli(r), v., désemplir, vider.

Dessevré, adj., fréquentatif de sevré, privé (separare). *Les pauv' pétits, il ant 'té bin* DESSEVRÉS, *après la mort dü leu(r) mère.*

Deshabillie(r), v., déshabiller. — P. p., *deshabillie*, deshabillé, dépourvu d'habits, non habillé.

1. Peut-être *donnera*.

Désobéi(r), v., désobéir.

Desséqui(r), v., dessécher. — J'desséquis, j'desséquissans — J'desséquissos — J'ai *desséqui* — J'desséquirai — J'desséquiros. (Pron., quiki.)

Desservi(r), v., desservir.

Desseulé, adj., resté seul, abandonné. — *L'pauv' vius, il est bin* DESSEULÉ.

Dessêver, v., enlever la sève du bois, et injecter ensuite du sulfate de fer pour empêcher la pourriture. — On dessève le hêtre pour en faire des traverses propres à supporter les rails.

Desséverie, s. f., usine où l'on dessève.

Dessocler, v., ôter du socle, mettre en pièces, démonter, détruire, arracher. — *Mes sabots sant tout* DESSOCLÉS.

Dessoili(r), v., rafraîchir, ôter la soif. — Le vieil adjectif *soileus* (voy. soilant) signifiait altéré. — *V'là d'la bière bin frade et qui* DESSOILIT *comme i faut.*

Dessus et **dessous** se prononcent *d'sus* et *d'zous.*

Et mon vivier c'on dist à Corni *desous* Bourc.
(*Cartul. de Rethel*, 1256)

Bele Idoine se siet *desous* la verde olive.
(Audefroy le Bastard)

Desur et **dezour**, dessus et dessous suivis de pronoms. — *J'ai sauté pa(r)* DSURS *eux ; — m'dé ai roulé* DZOUR *ielle. — Ça passe pa(r)* D'SUR *lou.*

E fist *desure* vaissels de or ù l'um meteit l'ulie.
(*Les Rois*)

Et *desur* leur sen le surplus mettre.
(Marie de France)

Ung aultre quartier meteres
Desur la tour David.
(*Godef. de Bouillon*)

Et de toutes ces choses chi *deseur* dites.
(*Cartul. de Rethel*, 1258)

Dessur un arbre voit
Un grant corbeau qui tenoit un frommage.
(Eust. Deschamps)

La fille d'Amitié (la Paix) *dessur* tous excellente.
(Baïf)

Détachie(r), v., détacher. — P. p., *détachie.* — Double signification de retirer l'attache et d'ôter les taches.

Et vont trestout le pont déclaweir et *détachier* les planches.
(Jean d'Outremeuse)

Détaillie(r), v., détailler. — P. p., *détaillie.*

Détassie(r), v., desserrer, défaire un tas. — On détasse des gerbes trop entassées.

Déteind(r)e, v., déteindre. — J'déteins, j'déteindans, — j'déteindos — j'ai *déteindu.* — J'déteindrai. — A déteindant. — *Ma robe étot toute* DÉTEINDUE, *ma fille ! c'est a la reteindant quü j'm'ai affolé l'pougnet.*

Détirer, v., étirer, arracher, allonger.

Lors commencièrent à crier
Et leur cheveus à *détirer.*
(*Cléomadès*)

Détri-iie(r), v., faire un détri, séparer en diverses qualités. — Rejeter, refuser. — Jadis *détrier* signifiait retarder, différer, et par suite refuser. — P. p., *détri-iie.*

Si morrai en attendant
Merci, qui trop me *détrie.*
(Perrin d'Angecourt)

Deurr (*eu* très bref), adj. dur (sur la Chiers).

Dévaler, v., descendre, aller vers le val, en bas. — Est encore au dictionnaire : mais ici, il est couramment employé.

Desqu'à Nantes se *dévalèrent.*
(*Chr. Ducs Normandie*)

Mais il quidait certainement
Que tout l'enemi proprement
Fust *dévalé* outre le pas.
(*Prince noir*)

Vénus s'iert au bois *dévalée*
Por chacier en une vallée.
(*Rom. de la Rose*)

Comme sont ceux qu'au sépulchre on *dévalle.*
(Marot)

Devant, d'vant, düvant, pour avant, auparavant.

Un poi *devant* midi soné
Virent les murs de la cité.
(*Floire et Blanceflor*)

Là verrez-vous lui un pou *devant* la nuit.
(Lancelot)

Ce fut un peu *devant* carême.
(*Adam de la Hale*)

Plus biau, plus net et plus plaisant
Qu'onques n'avoit eu *devant*.
(Gautier de Coincy)

Devant de, avant que de. — *J'ferai co bin 'n pétite fête* DÜVANT *d'mori(r).*

Je te dirai *devant* que m'en aller.
(Baïf)

Devant (se lever le cu(l). — Exp. : se lever de mauvaise humeur.

Vous vous estes levée le *cul le premier,* vous estes bien engrognie.
(*Anc. th. franc.*, IX, 23)

Devantie(r), s. m., tablier que l'on met devant soi.

Et pour garder la simagrée
L'un s'affuble de son manteau
Et l'autre de son *devanteau.*
(*Ovide Bouffon*)

Dévauler, v., se dit parfois pour dévaler.

La pucelle *desvaule* contreval le plainchié
(*Floovant*)

Devéni(r), v., devenir, provenir, venir de : — *D'où (est) ce quü t'*DEVINS*? Je vins d'qu'ri(r) don pain. — C't habit-là? i* DEVINT *dü m'grandgrand père.* — Ce verbe se conjugue sur venir et on prononce *dvéni* ou *duv'ni.*

Hé ! povres dames et povre chevalier, que *devenres*-vous ?
(*Chron. de Rains*)

Que *devenrai*, ma douce Dame,
Se ne secors ma lasse d'âme ?
(*Anon.*)

Deve(r)s, prononc. **devez,** prép., devers, à côté, près de. — *Va-t'a d'vez lou. — Astoria? c'est 'n ferme qu'est* D'VEZ *Butson. — Gardez les afants pa(r)* DEVE(R)S *vous.*

Dévi-iie(r), v., dévier, dévoyer. — P. p., *dévi-iie.* — *La balle ai* DÉVI-IIE *a racontrant 'n branche.*

Devoir, d'(v)oir, doir, voy. *doir.* — Part. pass., *devu. Quoi 'ce quü v'ez à me r'prochie(r)? Jü n' v'ai jamais rin* DEVU.

Dévourer, v., dévorer.

> Si l'a mengié et *dévoure*.
>
> (Marie de France)
>
> Vorare, *devourer*.
>
> (*Voc. lat. fr. XIIIe s.*)

> Lasses brebis, fuiies, fuiies,
> Li Leus a ses dens aiguisés
> Pour vous mengier et *dévourer*.
>
> (*Renard li Novel*)

Dévouser, v., tutoyer, ôter le *vous* (en s'adressant à quelqu'un). — C'est le contraire de **vousi-iie(r)**. — *Ce garçon-là n'est tout d'mein-me mi bin gein-né : i m'* DÉVOUSE, *et i n'mü counoit mi.*

Déwaïner, v., perdre ses plumes, ce qui a lieu ordinairement à l'automne ou **waïen**, pour les poules. — Se dit ironiquement de l'homme qui perd ses cheveux, qui se déplume.

Déwaitie(r), v., regarder mal, ou d'un mauvais œil, mal considérer, cesser de voir ou de fréquenter. — Contraire de *waitie(r)*, considérer, avoir de l'attention. P. p., *déwaitie*. — *Elle sü tint si mau qu'elle est* DÉWAITIE *pa(r) tout l'monde.*

Déwideus, Déwideuse, s., ouvrier, ouvrière, qui déwide.

> Devacuatrix, *desvuideresse*.
>
> (*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Déwidie(r), de(v)uidie(r), v., dévider, ôter le fil de l'écheveau. — L'orthographe est donnée par la seconde forme, où se voit la chute habituelle du *v*.

> ... Desquelles l'une pique, l'autre fille, l'autre garde, l'autre *desvuide*.
>
> (Jehan d'Avesnes)

> Et de fait en laissierent le filer et *desvuidier*.
>
> (*Evangile des Quenouilles*)

Déwidoue, s. m., dévidoir.

> Une *desvuidouère*.
>
> (*Gloss. Laborde, Inv. Royne Clémence*)

> Girgillum, *deswidoir*.
>
> (*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

D'hazard, exp. adv., exceptionnellement, par hasard. — *Louis ai promis : i vinrai, ou ben* D'HAZARD ! cela m'étonnerait, serait contre toutes les prévisions.

Di, s. m., jour. — N'est conservé que dans l'expression *toudis*, toujours.

Diab(l)e, s. m., sorte de véhicule à roues de petit diamètre et en cylindre, servant au transport et au chargement de gros morceaux de pierre.

Diaule, s. m., diable. — *C'est bin l'*DIAULE *si on n'a vint mi à d'bout.*

Mais ci ke le welent estre (riches) chiéent el laz del *diaule.*
(*Serm. de S. Bernard*)

Voldrent la faire *diaule* servir.
(*Cantilène S^e Eulalie*)

C'est li mons ù li *diaules* porta Jhesu Cris.
(*Chron. d'Ernoul*)

Le grant *diole* en attendoit l'ame damnee à la porte.
(Rabelais)

D'ici que, d'ici à tant qu', expr. adv. Depuis ce moment jusqu'à celui où...

Les V kaines garda *desci que* a ung jour que on vous devisera.
(*Cygne*)

Dessi a tant ke sa nès fu arrivée en Lybie.
(*Hist. de J. César*)

Dicausse, s. f., fête (à la frontière belge). — Voy. *Ducasse. J'irans à l'*DICAUSSE *à Gribomont.*

Et fu ordinée la *dicause* le jour de la Nativiteit N. D.
(Jean de Stavelot)

Didinne, s. f., petite cloche (tintinnabulum).

Diémache, dimanche (à la frontière).

Ung *diemence* par matin
Cevaucoient tot lor cemin
(*Cygne*)

Mesire Robiers manda kil venoit et kil seroit a l'ostel le *diemenche.*
(*Flore et Jehanne*)

Donné souz mon seel, *dyemence* après la Toussains.
(*Cart. de Rethel*, 1322)

Tout droit en Honguerie un *dyemenche* au soir.
(*Berte*)

Le *diemange* devant Tous sains.
(*Guerre de Metz*)

Dimange, s. m., dimanche.

Le *Dimenge* après la division des Apostres (14 juillet 1293).
(*Cart. d'Orval*)

Le *Diemenge* jour de mi-Quaresme et derrain jour de mars l'an L.IX.

(*Comptes Reims*, 1359)

Les vendredis de croiz aourée, ne crient pas crieurs, les *diemenges*, les vendredis et les viij jours de Noels et les vigiles qu'ils ne crient que une fois.

(*Statuts de Mézières*)

Dîneu(r), s. m., dîneur, convive, invité d'un repas.

Dire (on prononce dirr), v., paraître, sembler, et aussi dire. — J'dis, j'disans ou dijans, v'disez ou dijez, i disant ou dijant. — J'disos ou dijot, j'disains ou dijains, v'disie(z) ou dijie(z), i disaint ou dijaint. — J'diros. — A disant ou dijant. — *On n'*DIROT *d'jà pus qu'il ai plui-ie anout.* — *Mais* D'JEZ *don(c) ! il est mout malin.* — A la fr. *disti*, dist-il, dit-il.

Si vos demanderoit se vos esteis li conte Balduin, se respondeis : je suy.... Et *diseis* toudis enssi.

(Jean d'Outremeuse)

Frans hons, *dist-il*, conduisié-me à Paris.

(*Huon de Bordeaux*)

Diu, s. pr., Dieu. — *Priez bin l'bon* DIU, *m'nafant !*

Souvent prie *Diu*, le haut Roi.

(*Amadas et Ydoine*)

Par Mahomet, mon *diu*, jà n'orras vérité.

(*Fiérabras*)

Pour *Diu*, te pri, ne targe pas

(*Li biaus desconeus*)

. ... la plus belle figure
Que *Dius* fit onques par nature.

(*Malingre*)

Diverti(r), v., divertir.

Diziau, s. m. Tas de dix gerbes. — Voyez *Terziau*.

Dodiner, v., caresser, gâter — et aussi : dodeliner, dandiner. *C'qu'il aimme à s'faire* DODINER, *c'tafant-là !*

Dodo. s. m., berceau, lit. — Faire dôdo, dormir, s'endormir (locut. enfantine).

Dôie, s. f., le gros doigt du pied (*là grosse do-ïe*), ou le petit doigt (*la p'tite dôie*). — Voy. *dau-ie*.

Femme qui ait. ...
Longue *doie* et petite main.

(*Anc. textes*, p. 83, 1876)

Doir, d(ev)oir, v., devoir. — Il y a ici élision de l'*e* et chute ordinaire du *v*. — J'ai *devu* — J'doirai — J'doiros ou devros.

Domain-ne, s, m., domaine.

Don, et quelquefois **dou :** article contracté *du*, de le. — C'est aussi la contraction de la prép. *de* avec le pronom *le*. — *Mettez* DON *bos sus l'fu*. — *J'n'a veux pont* DON *tout*. — *J'ai bin* DOU *mau* DON *douner* (J'ai bien du mal à le donner).

Cil *don* pays batent leur palmes.
(*Guerre de Metz*)

Encores ordouna li rois... que li amiraulz *don* roi Henri se partesit a toute sa navie.
(Froissart)

Explicit *don* roumans Lanselot et *don* saint Greal et *don* roumant de la mort au roi Artus.
(*Manuscr. du XIV*e *s.*)

La mémoire *dou* conte de Brienne.
(Joinville)

Tulles dit que prudence est conoissance *dou* mal et *dou* bien.
(*Trésor*, Brunetto Latini)

Se la voulenté *dou* seigneur ne l'en oste.
(*Charte de Mouzon*, 1220)

Je sui près *dou* moustrer.
(*Cygne*)

Cy comende la reson que celui-ci est tenus *dou* faire ou *dou* rendre.
(*Assises de Jérusalem*)

Sa gent durement se penoient
Dou rescorre.
(*Cléomadès*)

Warnès estoit près *dou* jureir.
(*Arch. administr. de Reims*, 1255)

Je seroie mal conseilliez. — *Du* faire.
(*Miracle Saint-Lorens*)

Fol fu *du* faire, mais *du* laissier fu saige.
(*Ballades*, *Anc. textes*)

D(o)nner, prononc. **d'ner,** v., donner. — Voy. *Donner*. Jü d'nans (nous donnons). — Jü d'nos, jü d'nains, vous d'nie(z), i d'naint. — J'ai D'NÉ. — A d'nant. — *J'crois qu'jü li ai* D'NÉ *d'trop a li* D'NANT *20 sous*.

Par la chartre que je ai *denée* à la ville de Rethest.
(*Charte de Rethel*, 1256)

Donrai (je) et **Donros** (je), futur et conditionnel de *donner*.

Car voee es au duc : là te *donrai.*
(Perrin d'Angecourt)

Que *donrons*-nous à Dieu ?
(*Serm. de Maurice de Sully*)

Tant et si avant comme raison *donra.*
Privil. Lombards, Mouzon, 1398)

Vous m'en *donrés* venjance par la vostre bonté.
(*Quatre fils Aymon*)

Ce ge *donrai* à Gerbert mon cosin.
(*Mort de Garin*)

Victoire li *donra* le père tout poissant.
(*Cygne*)

Tuit li poissonier de mer *donront* pleges.
(*Ord. roy. de* 1307)

Et encores ont jures iceulx chevaliers, que ne me *donront* ne conseil ne aide.
(*Charte de Mézières*, 1233)

Oiselez por du pain *donroie.*
(*Cris de Paris*)

Qui me *donroit* tout l'or de la crestieneté.
(*Cygne*)

Si li *donriens* no terre et trestout nostre avoir.
(*Berte as grans piés*)

(*A suivre.*) N. Goffart.

HISTOIRE DE BUSSY-AUX-BOIS*

§ 5. — Seigneurs.

Le premier document qui parle des seigneurs de Bussy est le *Rôle des fiefs des comtes de Champagne*, rédigé vers 1252, où il est dit que le seigneur d'Arzillières possède le château d'Arzillières, Coole, Cloyes, Blaise, Gigny et le village de Bussy : « Villam de Buxiaco [1] ».

Bussy faisait donc partie, comme Gigny, des domaines du seigneur d'Arzillières. Toutefois, en dernier lieu, une partie de Bussy relevait de Rosnay, et l'autre partie d'Arzillières. De Vaveray, dans son *Election*, dit que l'église, le château et la fontaine faisaient la séparation.

1° Famille d'Arzillières (XIe siècle à 1320).

On peut voir pour les premiers seigneurs d'Arzillières, seigneurs de Bussy, ce que nous en disons à l'article *Seigneurs* dans l'histoire de Gigny.

Gautier II d'Arzillières, seigneur de Bussy, dont il est parlé dans le Rôle des fiefs cité plus haut, laissa pour fils :

Guillaume, qui suit.

Henry, qui fut seigneur de Gigny.

Béatrix, mariée à Guillaume de Saint-Chéron.

Guillaume d'Arzillières, seigneur de Bussy et autres lieux, est connu dès 1259 : il vivait encore en 1289. Mais aucun acte ne parle de lui comme seigneur de Bussy. Il épousa en premières noces Agnès de Plancy, qui vivait encore en 1263 ; avant 1270, il était remarié à Anne, dame d'Aulnay-le-Château, morte avant 1289. Il laissa de sa première femme quatre enfants :

1° Gautier III, qui fut seigneur d'Arzillières et continua la postérité ; on peut voir, du reste, dans la *Monographie de Gigny*, la suite des seigneurs d'Arzillières, suzerains de Bussy et de Gigny.

* Voir page 24, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. *Rôle des fiefs*. Longnon, n° 1294.

2° Jean, évêque de Toul, dont nous allons parler.

3° Marie, qui épousa Jean ou Erard dit Trouillard de Lézines, dont nous parlerons ensuite.

4° Agnès qui, en 1290, était religieuse à Saint-Pierre de Reims.

Jean d'Arzillières entra dans les ordres et fut nommé chanoine de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne; il passa ensuite dans le diocèse de Toul et était archidiacre du Port, dans ce diocèse, quand, au mois de septembre 1309, il fut élu évêque de Toul par le Chapitre. Il éprouva quelque difficulté à se faire reconnaître par le pape Clément V, qui avait désigné un autre candidat. Enfin, le pape céda sur les réclamations du Chapitre, et Jean d'Arzillières fut sacré en 1312. Mais son concurrent ayant été nommé doyen du Chapitre, dignité qui lui permettait d'exercer une sorte de rivalité contre l'évêque, Jean éprouva tant d'ennuis de ce côté qu'il se décida à quitter Toul.

Il se retira près du pape Clément V à Avignon, et après avoir rempli, non sans éclat, différentes missions sous ce pape et son successeur Jean XXII, il termina sa carrière à Avignon, où il mourut en 1320.

Dans le partage des biens paternels, au mois de mars 1290, Jean d'Arzillières eut les terres et seigneuries de Blaise-sous-Arzillières, Coole et Bussy-aux-Bois, moins les bois. C'est ce qui résulte de différents actes.

En 1315, Jean d'Arzillières, évêque de Toul, cautionne ses neveux Guillaume et Jean, enfants de Gautier d'Arzillières, pour cent livres dues à Reims [1]. Dans un autre document, il est fait mention d'un accord par lequel Guillaume d'Arzillières promet à Béatrix, sa sœur, de racheter la terre d'Espinault ou lui en asseoir la valeur sur sa terre, au dire de nobles personnes Révérend Père en Dieu Monseigneur Jean, évêque de Toul, et Madame Marie d'Arzillières, dame de Lézines, leur oncle et leur tante [2]. Cet accord nous paraît faussement daté de 1300.

Le samedi 22 novembre 1315, Jean d'Arzillières, évêque de Toul et « Sire temporel pour la plus grande partie de la ville et des hommes de « *Buxi dessous Arzillières* », fait savoir que Guillaume d'Arzillières, son neveu, « *dou quel nous tenons en*

1. Archives de la Marne, E. 245. Inventaire, folio 158.

2. *Item.* Folio 159.

fief sans moien les dites ville et hommes de Buxi », lui cède par échange Adnet, fils d'André d'Arzillières, et Marie, sa femme, et Jehansson, leur fils, ses hommes de corps avec la liberté, s'il lui plaît, de les affranchir de façon que lui Adnet, sa femme et son fils fussent francs perpétuellement et quittes et mis hors de toute servitude. — En échange, Jean d'Arzillières donne à son neveu Thiébaut, fils de Petit, sa femme et ses enfants, Jean, frère de Thibaut de Buxi, demeurant à Arzillières, « pour en user de chacun d'eux en tous cas que sires « peut et doit user de ses hommes et de ses femmes de corps « et la faculté de les affranchir s'il lui plaisait également[1] ».

Par son testament, Jean d'Arzillières légua ses biens à ses neveux, fils de Marie d'Arzillières et de Erard Trouillard de Lézinnes.

2° Famille Trouillard de Lézinnes (1320 à 1482).

La famille Trouillard de Lézinnes[2] descend directement du fameux Geoffroy, sire de Villehardouin, l'historien de la quatrième croisade, et qui était seigneur dans le comté de Rosnay, de Saint-Utin et de Brandonvillers.

Erard de Villehardouin, fils de Geoffroy, laissa Guillaume I, mort en 1246 et enterré dans l'abbaye de Larrivour.

Guillaume II, fils du précédent, mort en 1280, eut pour fils vraisemblablement Erard, dit Trouillard, seigneur de Lézinnes, marié à Marie d'Arzillières. Nous pensons, d'après l'acte cité plus haut dans lequel il est parlé de Marie, dame de Lézinnes, acte daté de 1300, que Marie d'Arzillières était veuve à cette date. Il est dit que Erard de Lézinnes eut de par sa femme, dans le partage de la terre d'Arzillières, en 1290,

1. Archives de la Marne. Item. Pièce datée du « sambedi prochien apres les octaves de feste Saint Martin en yver ».

2. Lézinnes (Yonne). — La terre de Lézinnes « est située en la comté de Tonnerre et relève du monastère de Saint-Pierre de Melun, fondé par les rois de France, au bailliage de Sens, sous le ressort de Villeneuve-le-Roy, comme porte un arrêt de la Cour du Parlement donné le 5 juillet 1404 entre Loys de Châlons, comte de Tonnerre, d'une part, et Erart et Trouillart de Lisignes, chevaliers, enfants de défunt Jean dit Trouillart, sieur de Lisignes, de Coole et de Bussy, d'autre part. Cette famille de Lisignes estoit anciennement fort noble, florissante en biens et illustre en bonnes alliances ; mais elle ne dura pas longuement, car il y a près de deux cents ans qu'elle est fondue en quenouille et fut la terre de Lisignes portée dans la maison de Tinteville par le mariage de Anthoinette de Lisignes, fille unique de Trouillart de Lisignes et de Marguerite de Mello, son espouse, avec Léger de Tinteville, chevalier ». (A. Duchesne : *Histoire de la maison de Châtillon*, p. 324.)

une partie des terres de Coole, de Blaise et 12 livrées de terre. En 1299, il fit un échange de terres avec Gautier d'Arzillières, son beau-frère.

Il eut de Marie d'Arzillières deux enfants :

1° Erard II qui suit.

2° Jeanne, mariée à Robert, sire de Châtillon en Bazois, fils de Jean. Elle était veuve en 1357, année où le jour de l'Ascension (18 mai 1357), elle donne aveu et dénombrement au seigneur d'Arzillières pour plusieurs biens et étangs situés à Bussy, et qui lui venaient sans doute de son oncle Jean, l'évêque de Toul.

Érard II Trouillard de Lézinnes, seigneur de Coole, Blaise et Bussy par héritage ou donation de son oncle Jean d'Arzillières, fit, après 1330, l'aveu suivant au seigneur d'Arzillières pour la terre de Bussy :

« Item ce qu'il a à Bussy-sous-Arzillières, les preis, les « homes et femes et leurs sencies an mainmorte de meubles « et de formairiage an quelque lieu que il soient ; aussi les « bois, les estans, les terraiges, les coutumes, les sencives, « le four, la Grange-aux-Bois, ansemble toutes les apparte- « nances et generalement tout quanque il a an ladite ville de « Bussy et Grange-au-Bois ; item les justices et seigneurie « grande et petite an ce qu'il a esdis lieus et toutes les choses « dessusdites tient il a cri et omaige dou seigneur d'Ardilliè- « res pour raison doudit châtel d'Ardillières, an la manière « que messire Jehans d'Ardillières, evesque de Toul, cui Diex « absolve, sire desditz lieus les tenoit[1]. »

L'absence du mot maison ou châtel dans cet aveu et dénombrement, nous autorise à dire qu'il n'y avait point encore de château à Bussy.

Le nom de la femme de Erard II de Lézinnes ne nous est point parvenu. Toutefois il mourut jeune, et la tutelle de ses enfants fut confiée successivement à son beau-frère Robert de Châtillon, et, à la mort de ce dernier, à Jean de Châtillon son frère[2].

Jean de Lézinnes, seigneur de Coole et de Bussy, fit hommage de ces terres à Gauthier IV d'Arzillières le mardi après la Madeleine, 27 juillet 1350. Il reste de cet acte le passage suivant qui concerne Bussy :

1. Archives de la Marne, E. 269.

2. *Les Sires et les Barons de Chacenay*. Lalore, 269, note.

« Le fief que tient de moi mes chiers sires et oncles Robert « de Chaitillon en Bazois et à cause de ma chiere dame et « tante Madame Jehanne de Lisignes, dame dudit Chatoillon « et de Baiserme ? sa femme : c'est à savoir tout ce qu'il a « peut et doit avoir en la ville, finage et territoire de Bussy-« lès-Arzillières, tant en homes, fames, tailles, corvées, censi-« ves, bordelaiges, terres, prés et bois, l'étang de la Noe, de « Lassaux et La Receuilleux ? justice, seigneurie haute, basse « et moyenne comme en autres choses quelconques, excepté « son grand étang dudit lieu et ce qu'il tient des bois de La « Folie, lesquels il tient du grand seigneur d'Arzillières... « Item le fié que tient de moi Jehan Solet, escuyer à Coole... « 1350, mardi après la Madeleine [1] ».

Il vivait encore en 1392, car dans un aveu de la seigneurie d'Arzillières, fait cette année, on lit : Tout ce que Messire Trouillard possède à Bussy et à la Folie [2] et y peut y avoir cent livrées de terre.

Nous ignorons avec qui il fut marié, mais il était mort en 1399 laissant deux fils, Jean II Trouillard et Erard de Lézinnes.

Jean II Trouillard de Lézinnes est nommé, avec son frère *Erard*, dans un accord avec Gauthier [IV] d'Arzillières, comme héritiers de feu Jean Trouillard, chevalier seigneur de Coole, pour raison de quins dus au seigneur d'Arzillières, 1er avril 1399. Nous trouvons encore un acte commençant ainsi : « Saichent tuit que moi Truillard, escuier, et Erard de « Lésinnes, chevalier, frères, seigneurs de Coole et de Bucy-« lez-Arzillières », reconnaissent devoir la somme de 20 livres au seigneur d'Arzillières, 12 octobre 1399 [3].

Jean II Trouillard et Erard soutinrent, comme seigneurs de Coole, pendant les années 1400 à 1402, un long procès contre l'abbaye de Boulancourt à propos de prés de 700 journels de terre qui, jadis, avaient été donnés à cette maison par Gauthier d'Arzillières [4].

1. Archives de la Marne, E. 269.

2. *Item.* Fonds de Torcy, E. 8.

3. *Item.* E. 269.

4. Au mois de mai 1226, Gautier II d'Arzillières donna à Boulancourt son terrage du Mesnil et de Jouy, du consentement d'Isabelle son épouse, mais à jouir seulement après sa mort. En 1235, au mois de février, il renouvela la donation du Mesnil et de Jouy et de 40 setiers de grains qu'il avait achetés à Béatrix, sœur de son père et épouse de Aubert de Fayel, du consentement cette fois de Béatrix son épouse (Cartulaire de Boulan-

Le 11 septembre 1412, Pierre Regnault, de Bussy, reconnaît devoir à Aubert de Hangest, seigneur d'Arzillières, 20 livres à cause de son formariage avec Jeannette, femme de corps du seigneur de Coole[1].

Si on prend cet acte au pied de la lettre, il faut en conclure que l'un des deux frères Trouillard était mort à cette date.

Le survivant avait épousé Marguerite de Mello, dont il laissa une fille nommée tantôt Claude, tantôt Antoinette, qui hérita des seigneuries de Bussy et de Coole.

Claude, fille de feu Trouillard, dame de Bussy, fit aveu et dénombrement le 18 septembre 1438. Ce document, que nous allons transcrire, est un des plus complets que nous ayons sur la terre de Bussy.

« Item censuyvent les héritages, terres, cens, rentes et « revenus de Bussy-soubs-Arzillières et premiers :

1° « La mairie dudit Bussy qui souloit valoir par an environ vingt sols tournois et pour le présent ne vault que onze « sols huit deniers tournois ;

2° « Item le four dudit Bussy qui souloit valoir par an 60 « sols et pour le présent ne vault que vingt cinq sols ;

3° « Item audit Bussy certains héritages qui souloient « valoir par an sept grans setiers de grains par moitié froment « et avoine, et 7 livres de cire franchement, et pour le présent « ne valent que un setier d'orge, quatre boisseaux de froment « et ung setier d'avoine mesure du lieu ;

4° « Item audit Bussy a ung gaignage qui souloit valoir « par an cinq setiers par moitié froment et avoine et pour le « présent ne vault que trois setiers douze boisseaux : le gai-« gnage contient environ vingt journels de terre et six fau-« chées de prés ;

5° « Item plusieurs menus cens à lever le jour de la saint « Remy et de saint Jean, sur aucunes terres, sur le prez, qui « puevent monter à 5 sols tournois par an ;

6° « Item a en ladite ville, finage et environs, quatre « estans, c'est à savoir l'étan de La Saulx, l'étan Brulé, l'étan « neuf et le Grand étan qui souloit valoir par an en revenue

court, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montiérender, nos 264 et 299. Ce cartulaire a été gracieusement mis à notre disposition.)

Les villages du Mesnil et de Jouy, sur le territoire de Coole, ont entièrement disparu.

1. Archives de la Marne, E. 246.

« bien cent cinquante livres tournois et de présent sont tous « ruynés et de nulle valeur ;

7° « Item audit Bussy et confins a encore sept vingt « arpens de bois (140) en plusieurs lieus qui souloient valoir « de revenu par an environ 10 livres et pour cette présente « année ne valent que 10 sols ;

8° « Item au ban, finage et près dudit Bussy souloit avoir « une maison close de fossés dit le Gagnage de La Folie, qui « souloit valoir 10 livres par an et de présent est en ruyne et « ne vaut que environ vingt cinq sols tournois ;

9° « Item audit Bussy un grand setier d'avoine à prendre « sur quatre journaux de terre séant es auches dudit Bussy, « appartenant aux hoirs de Messire Girard Mainfroy et maître « Jehan Mainfroy son frère ;

10° « Item audit Bussy sont les hommes et les femmes de « telle condition que qui tient chevaulx et bête charians, li « cheval doit au jour de saint Remy d'octobre cinq sols, une « grande mine de froment et une grande mine d'avoine, « mesure du lieu, et ne vault le buef demi-cheval ; et pour « ceste présente année n'est dû audit lieu que 7 sols 6 « deniers tournois en argent et ung setier et mine de blef par « moitié froment et avene ;

11° « Item ceulx qui ont chevaulx traiants doivent 6 jours « de charroy à prendre à trois saisons, c'est à savoir à traver- « sine ? verser et semer les bles ;

12° « Item ceulx de ladite condition qui tiennent chevaulx « doivent chevaige à Pâques dix huit deniers quelque part « qu'ils demeurent avec les redevances dessus dites ;

13° « Item les hommes et femmes de ladite condition qui « ne tiennent nuls chevaulx doivent pour leur chief appelé « coutume chacun an quelque part qu'ils soient au jour de « saint Remy deuz sols tournois et au jour de Pâques commu- « niant (le jour même de Pâques) deux sols six deniers et une « geline, et pour ceste année n'est échu au dit lieu en argent « que 13 sols 6 deniers ;

14° « Item tous les hommes et femmes de ladite terre de « Bussy sont mainmortables de formariage et de poursuite[1]. »

Claude ou Antoinette de Lézinnes était mariée, avant 1460, avec Léger de Dinteville, chevalier, fils de Erard et de Ysabeau de Grancey. Dans un aveu de la baronnie d'Arzillières en 1460,

1. Archives de la Marne, E. 269.

on voit figurer : « Le fief que tient messire Léger à Bussy-sous-Arzillières et à La Folie [1]. »

Léger de Dinteville était chambellan du roi ; ce fut lui qui prit et ruina, dans le mois de janvier 1474, le château de Chacenay défendu par les Bourguignons [2]. Il mourut au mois d'août 1476.

Sa veuve contracta une seconde alliance avec Alexandre de Criston, dont nous allons dire un mot.

Les de Criston [3] faisaient partie des Ecossais qui prirent du service en France contre les Anglais et formèrent, grâce à leur bravoure et leur fidélité, la garde du roi Charles VII et de ses successeurs. Plusieurs de ces Ecossais, comme les Criston, les Foitringham ou Foudringham, s'établirent en Champagne : Charles VII les récompensa en leur donnant les fiefs saisis sur les Anglais. Ainsi, c'est de cette manière ou de toute autre que nous trouvons Guillaume de Criston seigneur de Connantray : il avait épousé Marguerite de Biscoy [4]. Alexandre de Criston, qui pouvait être son frère, était seigneur de Chapelaine-Vassimont, de Soudé-Sainte-Croix, terres auxquelles, par son mariage avec Antoinette de Lézinnes, il ajouta Coole et Bussy-aux-Bois. Il possédait encore la mairie de Chaudrey et était seigneur de Bailly-Chauffour [5].

Alexandre de Criston et Antoinette de Lézinnes firent, en

1. *Item.* E. 253.

2. *Les Sires et les Barons de Chacenay.* Lalore, 293.

3. Les Marchant de Criston, qui possédèrent au siècle dernier les seigneuries de Saint-Utin, de Brandonvillers et d'Auzon étaient, paraît-il, de la même famille. L'abbé Kauden, décédé curé d'Auzon, avait commencé un travail sur cette famille.

4. 14 avril 1488. — Guillaume de Criston, seigneur de Connantray, figure dans une reconnaissance disant que les habitants de la Vaugurenne (Connantray) doivent au seigneur une poule par chaque ménage et un setier de grains par chaque charrue (Archives de l'Aube, 4. G. 10. Fonds Séminaire de Troyes. Prieuré de Saint-Gond).

21 octobre 1489. — Vente par demoiselle Marguerite de Biscoy, femme de Guillaume de Criston, seigneur de Connantret, d'un jardin sis entre Matougues et Aulnay, au chapitre de la Cathédrale de Châlons (Archives de la Marne, G. 539, liasse).

5. 24 octobre 1482. — Contrat de mariage de Jean de Lodinec, écuyer, originaire d'Ecosse, avec Marie d'Alichamps, demeurant au château de Chapelaine. Alexandre de Criston, seigneur dudit Chapelaine, et Madame Antoinette de Lézinnes, sa femme, ont donné et octroyé auxdites parties cent livres tournois pour les bons et agréables services qu'ils leur ont faits et espèrent que encore leur feront au temps avenir. Fait au château de Chapelaine. Cette pièce est en notre possession.

1482 [1], l'aveu et le dénombrement suivant de la terre de Bussy. Ils déclarent posséder :

1° La justice haute, moyenne et basse ;

2° Plusieurs hommes et femmes de corps, de formariage, de mainmorte et de poursuite quelque part qu'ils se trouvent, lesquels doivent pour leurs corps c'est à savoir :

Ceux qui ne labourent point chacun 6 sols tournois aux termes de Pâques et de saint Remy par moitié ;

Ceux qui labourent, en quelque lieu qu'ils soient demeurants, 3 sols tournois et se doivent par chacun an pour chacun cheval ou autre bête trayant 5 sols tournois et 2 setiers moitié froment moitié avoine au jour de saint Remy, et pour chacune vache 12 deniers ; pour un veau suranné 6 deniers ; pour un poullain suranné 12 deniers ; pour un bœuf 12 deniers ; pour chacun mouton ou brebis ou pourceau un denier tournois ;

3° Tous les manants et habitants de Bussy doivent une poule le jour de carême prenant et 3 corvées en l'an avec leurs bêtes trayants ;

4° Ils doivent chacun 5 sols tournois pour le four et usages ;

5° A le dit seigneur droit de paisson et de vente ès bois du dit Bussy ;

6° Deux gagnages, deux maisons, granges, étables et autres édifices ;

7° Le droit de terrage sur toutes les terres assises et situées au ban et finage de Bussy qui est de 12 gerbes l'une et de 12 monceaux l'un, réservé les terres qui doivent censives, lesquels terrages sont de telle nature qu'on ne peut transporter hors du champ le blé ou dépouille sans appeler le seigneur ou son fermier à peine de l'amende ;

1503. — Alexandre de Criston tient la mairie de Chauldray, relevant du seigneur de Dampierre (Archives de la Marne. Fonds de Torcy, E. 9).

1504. 5 août. — Vente par Alexandre de Criston et Marguerite de Béthune, sa femme, à Pierre de Thuisy, seigneur de Magneux, de la terre de Soudé et du fief des Bordes (contrée à Soudé) (Archives de la Marne, E. 229).

17 janvier 1497. — Alexandre de Criston, seigneur de Bailly et de Chaltrait (P. Anselme, *Généalogie des Béthune*, 400). — Ce Chaltrait est peut-être une mauvaise lecture pour Chaudrey (Chaltrait, Marne, cant. de Montmort. Chaudrey, Aube, cant. d'Arcis).

1503. — Alexandre de Criston, seigneur de Bailly (commune de Chauffour, Aube, cant. de Bar-sur-Seine) (Archives de l'Aube, E. 153).

1. Saisie faite, à la requête du seigneur d'Arzillières, des terres de Coole et Bussy, 15 septembre 1482 (Archives de la Marne, E. 244, folio 9 v°).

8° Un setier de vin que le seigneur a droit de prendre sur chacun commençant à vendre son vin au dit lieu ;

10° Une garenne, un pré appelé le pré Hincart ; cinq étangs [1].

Ce fut peu après avoir fait cet aveu que Alexandre de Criston et sa femme se décidèrent à vendre leurs terres de Bussy et de Coole à Jean Raguier, seigneur de la Motte de Tilly, et Marie Beauvarlet sa femme. La terre de Coole fut vendue le 30 août 1482 pour le prix de 8,666 livres 13 sols 4 deniers [2]. La date précise de la vente de la terre de Bussy ne nous est point connue, mais elle eut lieu également en 1482.

Alexandre de Criston n'eut point d'enfant d'Antoinette de Lézinnes, morte vers 1500. Il se remaria avant 1504 avec Marguerite de Béthune, fille de Jean de Béthune et de Jeanne d'Anglure. Il mourut lui-même avant 1510, puisque à cette date Marguerite de Béthune convola en secondes noces avec Jean, seigneur de Las Tour [3].

3° Famille Raguier (1482 à 1525 ?).

Jean Raguier, issu d'une famille de Champagne qui compte deux évêques de Troyes : Louis Raguier, 1450 † 1488, Jacques Raguier, 1483 † 14 novembre 1518, était seigneur de la Motte-Tilly, près de Nogent-sur-Seine ; il était conseiller et chambellan du roi, maître de la Chambre des Comptes.

Une difficulté s'éleva pour la mouvance des terres de Coole et de Bussy, qu'il venait d'acheter à Alexandre de Criston, entre les officiers du roi et ceux du baron d'Arzillières. Les gens du roi prétendirent que ces terres relevaient du roi et que c'était au roi qu'étaient dus les droits féodaux de cette vente, les quins et requins. Mais le seigneur d'Arzillières, Guillaume de Haugest, gagna son procès, comme on le doit conclure de la mention suivante :

« Coole et Bussy, mis en question pour la mouvance avec « les gens du roi à raison de l'acquisition faite par Jehan « Raguier et par arrêt du 7 mai 1483 le quint denier adjugé « par provision à Guillaume de Haugest [4]. »

Jean Raguier, seigneur de la Motte, « soy-disant seigneur

1. Archives de la Marne, E. 244.
2. Archives de la Marne, E. 269.
3. P. Anselme, *Béthune*, 400.
4. Archives de la Marne, E. 245, folio 162.

de Coole et de Bussy, devait être reçu à foy et hommage par le seigneur d'Arzillières le 7 mars 1483 [1]. »

Jean Raguier, qui avait épousé Marie Beauvarlet, fille de Mathieu, seigneur d'Esternay, et était par là devenu seigneur de cette importante seigneurie, était mort en 1508 laissant trois fils : Louis Raguier, seigneur d'Esternay ; Jean Raguier, abbé de Montiéramey et archidiacre de Sézanne, et Guillaume Raguier, abbé de Saint-Michel de Tonnerre.

Les trois frères bâtirent le château d'Esternay en 1525.

Est-ce pour subvenir aux frais de cette construction qu'ils vendirent la terre de Bussy ? c'est ce que nous ignorons. La terre de Bussy trouva acquéreur en la personne de Guillaume de Sommyèvre.

4° Famille de Sommyèvre (1525 ? à 1679).

La famille de Sommyèvre est très ancienne. Etienne de Sommyèvre fit, en 1204, une donation aux templiers de La Neuville-au-Temple [2]. Un Etienne de Sommyèvre était seigneur d'Auve et d'Argers en 1256, et son fils Aubert fit partie de la croisade de saint Louis [3]. Gérard de Sommyèvre était seigneur d'Isles-sur-Marne en 1380 [4]. Jean, fils ou petit-fils de Gérard, était seigneur de Frignicourt en 1499.

Guillaume, fils du précédent et de Ysabelle du Fay, réunit aux domaines paternels Isles, Frignicourt, Norrois, Cloyes, Arrigny et Ecrienne, les terres et seigneuries de Lignon qu'il acheta le 31 décembre 1525 à François d'Haraucourt et Jeanne de Lannoy, et de Bussy-aux-Bois qu'il eut des Raguier.

Le 8 septembre 1534, il était à Bussy-aux-Bois avec Catherine de Daillancourt, sa femme, où il signa une transaction avec les habitants de Lignon [5]. On peut conclure de là qu'il y avait alors une maison de maître, un château à Bussy.

1. Archives de la Marne, E. 245, folio 162.

2. E. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons*, I, 410.

3. *La Noblesse aux États de Bourgogne. D'Arbeaumont*, 300. — *Rôle des fiefs* 950, 247.

4. *Généalogie de Sommyèvre.* Un Gérard de Sommyèvre était, en 1386, maître de la maladrerie de Larzicourt (Archives de la Côte-d'Or, B. 504). — Les armes sont différentes de celle des Sommyèvre de Frignicourt, qui portent d'azur à deux massacres de cerf d'or l'un sur l'autre.

5. Archives municipales de Lignon (Marne, canton de Saint-Remy-en-Bouzemont).

Guillaume de Sommyèvre laissa de sa femme Catherine, fille de Pierre de Daillancourt, huit enfants[1] :

Pierre qui suit.

René, qui fut aussi seigneur de Bussy et continua la postérité.

Jean, qui fut vicomte de Lignon.

Nicolas, chevalier de Malte.

Louis, abbé.

Jeanne, mariée à Guillaume Le Bœuf, seigneur de Guyonville, et deux autres filles religieuses.

Pierre de Sommyèvre, vicomte de Lignon, seigneur de Frignicourt, Bussy-aux-Bois et autres lieux, bailly de Vitry-le-Français, mourut sans alliance probablement : Il décéda à Lignon le 8 juin 1588 et fut inhumé dans l'église ; sa pierre tombale y existe encore. Il est représenté revêtu de son armure, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. A gauche, près de la tête, son heaume timbré ; à droite ses armoiries. Autour de la pierre on lit : « Cy gist Messire Pierre de Som-« myèvre, chevalier royal ordinaire de la Chambre du Roy, « bailly de Vitry-le-François, seigneur et vicomte de Lignon, « seigneur de Frignicourt, lequel décéda le dix-huitième jour « de juin mil cinq cent quatre vingt huit. »

Aucun acte ne nous parle de lui comme seigneur de Bussy, qui passa comme Lignon et ses autres domaines à ses neveux, fils de René.

René de Sommyèvre porte également le titre de vicomte de Lignon. Il vendit, le 1er mars 1565, 4 arpents de bois, du côté de Bussy, à Hubert et Claude de Gervaisot, seigneurs de la Folie. Il est qualifié aussi seigneur d'Ampilly et d'Essoyes, terre que lui apporta en mariage Anne de Lestrac, fille de Gillon de Lestrac, seigneur d'Essoyes, et de Edmonde des Armoises qu'il avait épousée le 15 octobre 1546[2].

Elle était veuve de Geoffroy de Saint-Belin, seigneur de Neuvilly.

Il laissa d'elle trois enfants connus :

Joachim qui suit.

1. Un de Sommièvre était curé de Brandonvillers vers 1521 (Archives de l'Aube, G. 572). Mathieu de Sommièvre, abbé de Moncels † 1582, Simon de Sommièvre, abbé de Moncels † 1582 (*Gallia Christiana*, IX, 978).

2. Voyez *Histoire d'Essoyes*, par l'abbé Pétel.

Simon, qui fut seigneur de Jully et forma la branche établie en Bourgogne. Il était protestant.

Jacques, dont il sera question plus loin.

Joachim de Sommyèvre, seigneur de Bussy, fit aveu et dénombrement, le 20 octobre 1598, au seigneur d'Arzillières [1]. Il fut parrain de la cloche de Bussy-aux-Bois, qui existe encore, en 1606, avec sa femme Anne de Saint-Belin, comme nous l'avons marqué en son lieu. Il était mort en 1612, année où sa veuve fit aveu pour Bussy-aux-Bois. Il laissa plusieurs enfants : Jean-René dont nous ne savons rien ; François, seigneur de Bussy, qui de sa femme nommée Jeanne Leclerc laissa deux enfants, Charles et Jean, qui ne paraissent pas avoir hérité de la terre de Bussy, et probablement René qui, le 3 mars 1620, fit aveu et dénombrement pour Bussy [2].

Jacques de Sommyèvre, vicomte de Lignon, seigneur de Bussy-aux-Bois en partie, fut élevé dans la religion protestante dont son père et son oncle étaient d'ardents partisans. Mais il paraît avoir fait peu de cas de ces principes religieux, car il suivit le parti des Guise.

Henri IV lui pardonna et lui accorda des lettres d'abolition par lettres patentes du 17 août 1594.

Mais il revint au protestantisme et poussa le zèle jusqu'à bâtir un temple protestant (dit le petit temple) à Vitry [3].

Il fut gouverneur et bailly de Vitry de 1590 à 1616, année de sa mort. Cette charge, du reste, avait été exercée par son oncle Pierre. A sa mort, arrivée le 4 mars 1616, il laissait de Antoinette de Gaulne, fille d'Olivier, seigneur de Tortepée, et de Antoinette de Balham, qu'il avait épousée le 24 septembre 1575, cinq enfants :

Pierre qui suit.

Charles, dont nous ne savons rien, mais qui vivait encore en 1622, année où il fit hommage pour partie de Lignon.

François, qualifié seigneur de Bussy et de Autreville sur un acte de 1634 cité plus loin.

Marie, qui épousa le 7 février 1609 Louis de Cazillac, et en 1614 en secondes noces Isaac de Lancry, de Bains, fils de Charles et de Diane de La Porte ; de ce mariage naquit Charles Lancry de Bains, dont il sera question plus loin.

1. Archives de la Marne, E. 244.

2. *Ibidem*.

3. E. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons*, II, 308.

Léonore, mariée à Vincent de Fussey.

Pierre II de Sommyèvre, vicomte de Lignon, seigneur de Bussy, Isles, Frignicourt, fit avec son frère François, le 17 août 1634, une transaction par laquelle François lui céda sa part de la terre de Bussy avec le fief de Toulonjeon pour garder la totalité de la seigneurie d'Autreville [1].

Il épousa en premières noces Charlotte de Savigny, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants, et en secondes noces Marie de La Plume, fille de Charles et de Julie de Castel.

De ce second mariage il laissa cinq enfants :

Charles qui suit.

Angélique et Christine, religieuses à Châtillon-sur-Seine.

Léonarde, qui naquit au château de Lignon le 3 novembre 1627.

Anne, qui vraisemblablement épousa son cousin-germain Charles Laucry de Bains [2]. Nous aurons à nous en occuper un peu plus loin.

Charles de Sommyèvre, vicomte de Lignon, seigneur d'Isles et de Bussy, trouva moyen de se ruiner totalement ; à sa mort, en 1679, il devait ce qu'il avait.

Il épousa en premières noces, le 18 février 1648, Charlotte de Créhange, et en secondes Ysabelle Brulart, fille de Nicolas, seigneur d'Oysonville, et de Marie de Cerisiers, veuve de Antoine de Civille. Aucune ne lui donna d'enfant.

Sa terre de Bussy, dont il avait fait hommage en 1657, fut saisie féodalement le 22 octobre 1659, faute d'aveu sans doute ; il s'exécuta en 1661. A sa mort, ses héritiers furent ses deux sœurs, les religieuses de Châtillon-sur-Seine, sur lesquelles on saisit les terres de Lignon et de Bussy. L'adjudication eut lieu par décret à Chaumont, le 5 mars 1679, en faveur de Charles Antoine, seigneur de Pancey, conseiller au présidial de Vitry, qui paya la terre de Bussy 41,000 livres ; nous ignorons le prix d'adjudication de la vicomté de Lignon.

Mais Charles Laucry de Bains, seigneur d'Isles-sur-Marne et héritier, lui aussi, de son beau-frère Charles de Sommyèvre, ainsi que nous l'avons établi plus haut, fit prononcer en sa faveur le droit de retrait lignager ; il porta ses prétentions

1. Bibliothèque de la ville de Troyes, manuscrit 342, folio 200.

2. Laucry de Bains prouve jusqu'à 1548, originaire de Picardie. Jean, écuyer, seigneur de Prouleroy, prevoste de Montdidier. D'or à trois ancres de sable. La Chesnaye. *Dictionnaire.*

sur Lignon qui lui fut accordé, mais qu'il revendit presque aussitôt à François de Girardot. Charles Antoine garda la terre de Bussy.

3° Famille Antoine (1679 à 1748).

La famille champenoise des Antoine[1], dont les armes sont d'or à trois écrevisses de gueules, remonte à Gérard Antoine, écuyer, marié à Gilette de Lentract de la Barre, dont le petit-fils Jean était seigneur, vers 1500, de La Villeneuve-au-Fresne[2] par son alliance avec Nicolle de Montangon. Un autre membre de la famille, Pierre Antoine, était, en 1650, seigneur de Pancey[3] pour moitié avec le prince de Joinville et de Longeville devant Bar. Il était lieutenant général des eaux et forêts du Barrois : c'était ce qu'on nommait à Bar « la grande gruerie ».

De sa femme, Anne d'Alençon, il eut Nicolas Antoine qui suit, et Charles Antoine, conseiller du roi à Vitry, seigneur d'Orconte par son mariage avec Louise d'Origny, terre qu'il laissa à ses descendants.

Nous avons vu plus haut que Bussy avait été acheté par Charles Antoine, seigneur d'Orconte, mais il achetait pour son frère Nicolas, qui paraît seul comme seigneur de Bussy.

(*A suivre.*) Abbé Millard.

1. Orthographe ancienne. Les textes plus récents écrivent *Anthoine*.
2. Haute-Marne, cant. de Juzennecourt.
3. Haute-Marne, cant. de Poissons.

NECROLOGIE

Le 6 février est décédée à Reims, à l'âge de soixante-douze ans, Madame veuve Eugène Rœderer, née Marie Boisseau.

Cette vénérable dame a contribué, dans de larges proportions, à toutes les œuvres chrétiennes et de bienfaisance fondées à Reims durant un demi-siècle. On lui doit notamment la transformation d'une partie du faubourg de Paris. C'est grâce à sa grande munificence que s'est élevée l'église Sainte-Geneviève et qu'ont été construits le presbytère, l'orphelinat, les écoles libres du quartier.

La bienveillance et l'esprit de charité de Mme Eugène Rœderer étaient connus de tous dans la ville ; aussi ses obsèques y ont-elles pris les proportions d'un deuil public.

Elles ont été célébrées, le 9, en l'église Notre-Dame.

Derrière le corbillard, fort simple, sans autre ornement qu'une croix de fleurs, seul hommage qu'elle eût accepté d'avance des orphelines de Sainte-Geneviève, venait, après la famille, une foule considérable : des généraux, des officiers, des prêtres et des religieux, les autorités municipales et judiciaires, les notabilités du commerce et de l'industrie, des ouvriers, confondus dans ces rangs pressés.

En tête du cortège s'avançaient les enfants des Ecoles chrétiennes, des Frères et des Sœurs, l'Orphelinat de Saint-Joseph, l'Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Remi, les Sœurs du Saint-Sauveur, les Petites Sœurs des Pauvres, les Religieuses de la Divine Providence, les enfants des Ecoles libres, des Patronages et de l'Orphelinat, ainsi que les Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul de Sainte-Geneviève, une délégation des associés des Sourds-Muets de Champagne, avec leur bannière, et le Clergé.

De chaque côté du char funèbre, marchaient, dans le recueillement d'une douleur sincère, les serviteurs de Mme Rœderer, des Religieuses de la Compassion.

Le service a été célébré par l'abbé Collignon, archiprêtre, et chanté par la maîtrise.

Le cardinal Langénieux a donné l'absoute.

Par une attention délicate, la chapelle de la Très-Sainte-Vierge, à l'ornementation de laquelle la vénérée défunte avait si largement contribué, était illuminée, et devant la grille d'entrée était tendue une draperie noire.

Après l'office, le cortège s'est rendu au cimetière où plusieurs discours ont été prononcés par MM. V. Duchâtaux, au nom du Comité des Ecoles libres ; Noirot, maire de Reims ; Eugène Mathieu,

Louis Mennesson ; Theis, maire de Gueux, et par un élève de l'orphelinat de Sainte-Geneviève.

Parmi les dispositions charitables prises par la regrettée défunte, nous mentionnerons une donation de 500,000 francs aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui dirigent l'Orphelinat de Sainte-Geneviève, fondé par elle ;

200 à 250,000 francs laissés à divers établissements reconnus ;

De nombreux dons aux Œuvres de bienfaisance, aux pauvres de la ville par l'intermédiaire des curés des paroisses, à plusieurs églises, etc., dons s'élevant à 500,000 francs environ ;

Enfin — et c'est là le legs principal — une somme de *deux millions* destinée à l'établissement d'un vaste hôpital, qui serait construit à proximité de Courlancy. Cinquante mille mètres de terrain ont été acquis, depuis quelque temps déjà, en prévision de ce projet.

***

Le docteur Bourgoin, député de Vouziers, est mort subitement le mercredi 10 février, en son domicile, à Paris, d'une hémorragie cérébrale.

Né à Saint-Cyr (Yonne), le 23 mai 1836, M. Edme Bourgoin aurait atteint soixante-et-un ans en mai prochain.

Docteur ès sciences et agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, il fut nommé, en 1879, professeur à l'Ecole de Pharmacie et membre de l'Académie de Médecine. En 1885, il devint directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux. On lui doit de nombreux ouvrages scientifiques, sur *l'Isométrie ; les Alcalis organiques ; les Principes de la classification des substances ;* un *Traité de pharmacie galénique*, etc.

M. Bourgoin avait été élu député de l'arrondissement de Vouziers, le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, comme candidat républicain, par 7,448 voix contre 6,075 à M. de Ladoucette, député conservateur sortant. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 9 juillet 1891.

Les obsèques de M. Bourgoin ont été célébrées le 12 en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. L'inhumation a eu lieu ensuite au cimetière Montparnasse.

***

Le 4 mars est décédé à Paris, à la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, M. Félix Villemant, ancien sous-préfet, ancien receveur particulier à Lille.

Le défunt avait été décoré pendant la guerre de 1870 pour sa courageuse conduite.

Sous-préfet de Vitry-le-François, fait prisonnier par les Prussiens, il avait failli être fusillé, en défendant les droits de la ville.

M. Félix Villemant a succombé dans des circonstances particu-

lièrement douloureuses. Ces jours derniers, à la suite d'un étourdissement, il est tombé dans son cabinet de toilette ; le feu de la cheminée s'est communiqué à ses vêtements. Il est mort à la suite d'atroces brûlures.

* * *

On annonce également la mort de M. Barthel, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons, le dimanche 31 janvier, dans sa soixante-douzième année.

Le capitaine Barthel, après trente ans d'honorables services militaires, était venu prendre sa retraite à Châlons. Plein d'activité et de vigueur, il y avait dignement occupé ses loisirs. D'abord attaché successivement aux directions d'artillerie et du génie, il dirigea pendant plusieurs années le service d'eau de la ville ; il avait en outre accepté les fonctions de trésorier du Comice agricole de l'arrondissement, qu'il remplissait avec le plus entier dévouement.

Les obsèques ont eu lieu le 3 février, en l'église Sainte-Pudentienne.

— De M. P. Buirette-Lefèvre, ancien maire de Sermaize, décédé dans cette ville, à l'âge de 84 ans ;

— De M. Rigollet, chef du bureau des chemins vicinaux à la Préfecture de Châlons, secrétaire du Conseil général et de la Commission départementale.

L'inhumation a eu lieu, le 8 février, à Recy (Marne), son pays natal, au milieu d'une grande affluence ;

— De M. Gaston Igier, avoué, décédé à Sainte-Menehould.

Les funérailles ont eu lieu, le 8 février, dans cette ville, et le corps a été transporté à Senart (Meuse), pays natal du défunt ;

— De M. Nicolas-Alexandre Martin, ancien maire de Somme-Vesle (Marne), décédé à l'âge de 85 ans.

Les funérailles ont eu lieu le 9 février ;

— De M. l'abbé Ferdinand Morlet, de Seuil (Ardennes), prêtre de la Congrégation des Missions étrangères, missionnaire au Su-Tchouen méridional (Chine), décédé en décembre dernier, à l'âge de trente-six ans ;

— De Mme de Rigollot, née de Chavigné, décédée au château de Bettancourt (Marne). L'inhumation a eu lieu à Etrépy.

Mme de Rigollot était la tante de M. Léon Morillot, député de l'arrondissement de Vitry ;

— De M. Auvert, notaire honoraire, ancien notaire et suppléant de la justice de paix à Vitry-le-François, décédé à Versailles, à l'âge de quatre-vingts ans ;

— De M. Tondeur, inspecteur des postes et télégraphes, à Troyes, décédé subitement. L'inhumation a eu lieu à Villiers-sur-Marne (Haute-Marne), pays natal du défunt.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'abbaye de Bricot en Brie (XIIe siècle-1792), par EDOUARD ANDRÉ, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — *Paris, Alph Picard,* 1895. In-8° de XIV-362 pp.

Nous avons reçu de M. le comte de Vallerand ce beau volume, imprimé avec un soin parfait au Puy par Régis Marchessou, pourvu de pièces justificatives et d'une copieuse table des matières, à défaut d'une table des noms. C'est un sérieux appoint à l'histoire de la Champagne et du département de la Marne.

L'abbaye de Notre-Dame du Bricot-en-Brie, au diocèse de Troyes, fut fondée au XIIe siècle, par l'abbé de Montier-la-Celle, pour recevoir des religieuses bénédictines ; elle subsista primitivement, sous la protection des comtes de Champagne, dans un lieu forestier et écarté des environs de Sézanne. Après bien des péripéties, elle fut transférée dans un faubourg de cette ville en 1629, et s'y maintint à travers des causes multiples de déchéance jusqu'en 1792, époque de sa suppression définitive.

L'historique de ce monastère a été fouillé jusque dans les plus minces détails par M. Edouard André, mais il ne s'est basé et appuyé que sur des documents originaux. Là où les renseignements précis faisaient défaut, il s'est abstenu. C'est ainsi que son œuvre revêt un caractère d'absolue authenticité et d'irrécusable valeur. H. J.

***

Histoire de Berru et du Mont-de-Berru au point de vue géologique et paléontologique, par CH. BOSTEAUX-PARIS, maire de Cernay-lès-Reims, membre de l'Association française pour l'avancement des sciences. (Ouvrage couronné par l'Académie nationale de Reims.) 76 gravures dans le texte et hors texte. — *Reims, Matot-Braine,* 1897. Gr. in-8° de XVI-288 pages.

Auteur de l'*Histoire de Cernay-lès-Reims* et de nombreuses communications aux Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, M. Bosteaux poursuit ses publications avec un réel succès, de même qu'il complète ses collections archéologiques par des fouilles incessantes.

Ce nouveau volume, que l'imprimerie Matot-Braine a soigné comme une œuvre de choix, d'une illustration très bien comprise, d'un texte compact mais très lisible, a été tiré à 554 exemplaires et va se trouver réparti entre des souscripteurs locaux, la plupart habitants de Berru et des communes voisines. Les tables des noms et des matières, fort copieuses, permettent de juger de l'ampleur du travail que nous n'essayerons pas d'analyser ici.

Disons seulement que la préface contient la légendaire histoire des environs de Berru, ridicule compilation de P. Georgin qui ne valait point une reproduction. Ensuite treize chapitres sont consacrés au village de Berru, étudié sous toutes les faces depuis les temps préhistoriques.

Puis viennent les recherches spéciales, non moins approfondies, sur le domaine de Roucisson et sur le Mont-de-Berru. Enfin, les pièces justificatives et l'appendice terminent l'ouvrage, fort attrayant dans le fond comme dans la forme. H. J.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mars-avril 1897) :

I. *Les origines historiques du canal des Ardennes*, par Henri Lacaille.

II. *Le général de Castres* (1771-1832), par Arthur Chuquet.

III. *La franchise de Vireux-Wallerand confirmée par Jean de Luxembourg* (30 mars 1332), par Louis Demaison.

IV. *Une inscription de l'ancienne église de Montcy-Notre-Dame*, par N. Albot.

V. *Traité passé entre le duc de Lorraine et le comte de Rethel en* 1244, par E. Duvernoy.

VI. *Un sceau de l'ordre de Saint-Hubert* (avec planche), par Roger Graffin.

VII. *Érection de la seigneurie de Wagnon en marquisat de la Rozière* (avril 1780), par Albert Baudon.

VIII. Bibliographie. — Paul Pellot, *Notes sur les familles de Bombelles et de Toupet* (A. Baudon). — Cousin-Henrat, *Histoire de Lavannes* (A. Baudon).

IX. Chronique. — *Découverte de monnaies romaines à Terron-sur-Aisne*, par le Dr H. Vincent. — *Un coin de monnaie de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liège et duc de Bouillon, trouvé à Liart*, par Paul Laurent. — *Vente Barbier, à Reims*, par Henri Jadart.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mars-avril 1897) :

Jean Bourguignon et Charles Houin : Verlaine professeur. — Henri Bourguignat, *Folklore ardennais :* I. Fêtes : Les jours gras, Noël ; II. Superstitions ; III. Dictons et locutions ; IV. Médecine populaire ; V. Légendes. — Ernest Henry, *Biographies ardennaises :* Les derniers seigneurs de Bagny : Familles de Mortagne, de Covarruvias, Cauchon, Coulon. — Dr J. Jailliot, Recherches sur l'abbaye de Chéhéry (suite).

Poésie. — Georges Deleau, Rondeau du herdier.

Bibliographie. — *Wieder auffindung der von Karl dem Grossen deportirten Sachsen*, par le Dr Emil Seelmann (A. Donnay). — *Coin de province*, roman, par Jules Maz (J. Bourguignon).

Comité ardennais pour le monument de Paul Verlaine, sous le patronage de la *Société d'Études ardennaises*.

Gravures. — *Paul Verlaine*, d'après le marbre de M. A. de Niederhaüsern. — *Castel-Logny*, dessin à la plume du peintre André Borne.

***

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXIII, mars-avril 1897) :

Ch.-V. Langlois : *Les travaux sur l'histoire de la société française au moyen-âge, d'après les sources littéraires*, p. 241-265. — L. Batiffol : *Le Châtelet de Paris vers* 1400 (suite et fin), p. 266-283. — L.-G. Pelissier : *Le cardinal Ascanio Sforza, prisonnier des Vénitiens* (1500), p. 284-296. — Alfred Stern : *Charles Engelbert Oelsner* (1791), p. 297-307 (suite).

A lire l'article critique de M. R. Reuss, relatif au livre de M. J. Perrin sur le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens, p. 334-337.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 2 février 1897.*

Les nouvelles études historiques, si sincèrement documentées à la suite de recherches sérieuses, ne laissent plus guère place à ces traditions locales quasi-romanesques, à ces légendes fantaisistes que l'on a répandues sous le titre d'histoire. Ces réflexions viennent tout naturellement à l'esprit quand on suit les beaux travaux de M. de Larivière sur les anciens rapports de la Russie avec la France, et particulièrement sous le règne de Catherine II. Elles se trouvent encore confirmées par la comparaison à établir entre la version de M. l'abbé Poquet relative au comte de Saint-Paul, duc de Château-Thierry (1616) et le récit tout récent, d'après des documents inédits, du R. P. Chérot, jésuite. Saint-Paul — et c'est incontestable — doit sa réputation de générosité aux libéralités de sa femme, Anne de Caumont.

Nos couvents des Capucins, des Minimes, des Cordeliers lui ont dû, en grande partie, leur entretien ou leur restauration. M. Moulin analyse la vie de la comtesse, enlevée pendant son enfance à sa triste mère, la maréchale Saint-André, fiancée d'abord à Claude des Cars, prince de Carency, puis à Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, fils du duc de Mayenne, et, enfin, mariée à 21 ans, à la suite d'aventures dramatiques, à François d'Orléans-Longueville, descendant de Dunois, comte de Saint-Paul et duc de Château-Thierry. La comtesse, après la mort de son fils, Léonor de Fronsac, tué au siège de Montpellier le 13 septembre 1622, ne vécut que pour fonder ou soutenir des œuvres charitables tant à Amiens, Abbeville, Orléans qu'à Château-Thierry et à Paris.

— Montmort est un chef-lieu de canton du département de la Marne, arrondissement d'Epernay. Avant la Révolution, une partie des communes qui le composent ressortissaient au bailliage de Château-Thierry et au diocèse de Soissons : Orbais-l'Abbaye, la Ville-sous-Orbais, Baye, Corribert, Lucy, Mareuil-en-Brie, le Baizil, Suizy-le Franc. La nouvelle monographie que vient de consacrer à Montmort M. Frédéric Henriet présente donc un intérêt véritable, presque local, pour les Annales de la Société.

Le château de Montmort fut édifié au XIIe siècle ; quelques parties de cette construction primitive subsistent encore ; par sa masse imposante, il domine la contrée ; il a été remanié au cours des XVe, XVIe et XVIIe siècles, et restauré de nos jours par M. Delettre-Poirson, beau-père du marquis de Rémond de Montmort.

C'est alors que Cicéri, le décorateur de l'Opéra, fut chargé de

l'ornementation — un beau décor ! Avant la famille de Rémond (1704), le domaine avait appartenu à la puissante famille de Hangest. Jeanne de Hangest, à qui l'on doit la construction actuelle, veuve en premières noces de Philippe de Maillé, épousa en 1556 Claude Daguerre. Chrétienne Daguerre, leur fille, veuve en premières noces d'Antoine de Créquy, épousa en secondes noces François d'Agoult, comte de Sault; son fils unique, Charles de Créquy, transmit à sa fille Françoise la terre de Montmort. Celle-ci épousa en 1622, Maximilien de Béthune-Sully, qui devint alors propriétaire de Montmort. Les historiens, qui se sont copiés sans examen, ont attribué au grand Sully ce qui, d'après M. Henriet, revenait à son fils ; mais il n'est point surprenant que l'on retrouve au château la chambre et le cabinet dits de Sully.

Le château de Montmort est classé parmi les monuments historiques ; quant à l'église, pourtant fort intéressante, sans souci du principe, « l'accessoire suit le principal », ce sont les vitraux du XVIe siècle, habilement restaurés de 1835 à 1862, et représentant le Crucifiement, la Passion, la Nativité, etc., qui ont seuls été l'objet d'une classification officielle. Il devait y avoir, autour de l'église, une population plus dense qu'à l'époque actuelle, à en juger par des noms de rues sans maisons : rues des Maçons, des Orfèvres, etc. L'église est séparée du groupe central d'habitations par le parc du château.

— La Société a éprouvé récemment deux nouvelles pertes : MM. Eugène Deullin et Emile Delteil.

M. Deullin, d'Epernay, avait été admis dans la Société, comme membre perpétuel, au mois de juin 1872. Il y fit, dans cette même année, deux communications : l'une sur les sièges d'Epernay et de Château-Thierry en 1615 ; la seconde sur les offres et protestations présentées au roi par les habitants de Château-Thierry dans cette même année. M. Deullin avait formé une riche bibliothèque — en partie attribuée à la ville de Reims — où il avait rassemblé de nombreux livres, documents, manuscrits, estampes, portraits et dessins relatifs à la Champagne et à la Brie.

Le secrétaire, qui a été personnellement lié avec M. Emile Delteil, a réclamé de la famille des notes qui puissent lui permettre de présenter une véritable biographie de l'homme savant et aimable que fut M. Delteil. Il avait pris rang dans la compagnie en janvier 1869, et lui a donné, de 1873 à 1891, une vingtaine de communications intéressantes. Par sa mère, M. Delteil se rattachait à cette région ; la Compagnie lui était chère, aussi s'associe-t-elle au deuil d'une famille si cruellement éprouvée.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 11 février 1897.* — Présidence de M. Droz, président.

M. Le Blondel présente une carte de l'arrondissement de Meaux

sur laquelle il a représenté les anciennes routes romaines et mérovingiennes. Il se propose de publier cette carte à un certain nombre d'exemplaires pour accompagner le travail de M. Rethoré sur la forêt du Mans. M. Le Blondel a chargé M. Mélaye, géomètre à Dammartin, de ce travail intéressant.

M. Müller entretient ses collègues d'une anecdote qui courut sur Châteaubriand, vers la fin de sa vie. On prétendait alors que le grand écrivain, pressé par des nécessités d'argent, s'était fait attribuer un bénéfice dans la vente de certaines denrées alimentaires: on ajoutait même que moyennant l'achat de douze livres de chocolat, on pouvait jouir du privilège de le voir. L'histoire paraît controuvée.

Une autre communication plus importante est soumise à la réunion, également par M. Müller. Elle est relative à la célèbre bataille navale où périt si glorieusement le *Vengeur* et au rôle peu honorable qu'aurait joué dans l'action le conventionnel Jean Bon Saint-André.

* * *

Conférence de M. le baron de Baye a Reims, sur le couronnement du Tsar. — C'est généralement sous les auspices de l'Académie nationale de Reims que M. de Baye se présente aux Rémois, et comme le sujet qu'il se proposait de traiter était de nature particulièrement attrayante, l'Académie avait obtenu de la municipalité la grande salle dite des Mariages et l'avait décorée au moyen de drapeaux, étoffes et tentures ayant servi au couronnement de l'empereur de Russie, rapportés par le conférencier et donnés par lui au Musée de la ville.

La conférence étant gratuite, une foule considérable s'y était portée avec une telle affluence que bientôt la salle fut envahie par un nombre d'auditeurs beaucoup plus grand qu'elle n'en pouvait contenir. On s'étouffait aux portes, dans les couloirs. Enfin, sur l'annonce que M. de Baye consentait à refaire sa conférence le lendemain à pareille heure, un silence relatif finit par s'établir, et M. Douce, président de l'Académie, ayant présenté le conférencier, celui-ci put prendre la parole.

« Reims, dit-il, la Moscou française, devait être choisie de pré-
« férence à toute autre ville pour recevoir les échos et recueillir
« les souvenirs du couronnement de l'empereur Nicolas II, l'hôte
« et l'ami de la France. »

Il entre alors dans un récit très attachant, d'une note à la fois élégante et poétique, de toutes les merveilles qui s'accumulèrent dans Moscou à l'occasion du couronnement du tsar. Plus de 50,000 hommes de troupes étaient échelonnés sur un parcours de 12 kilomètres. A leur entrée solennelle dans Moscou, les souverains purent contempler autour d'eux un océan humain dont les flots venaient de toutes les régions de l'empire, même des extrémités asiatiques.

Cette description est accompagnée de nombreuses projections à la lumière oxydrique, grâce auxquelles le public peut assister à tous les détails de ces fastueuses cérémonies qui ne durèrent pas moins d'une quinzaine de jours. On voit défiler tour à tour les chevaliers-gardes au casque étincelant d'or ; puis les nonnes du couvent de l'Ascension, les généraux, les chambellans, les gentilshommes de la chambre, le grand-maréchal de la cour ; puis enfin apparaît l'empereur seul, mais le premier de tous, le père, presque un dieu.

Les insignes impériaux, conservés de temps immémorial dans la salle des armes à Moscou, avaient été transportés en grande pompe dans la salle Saint-André.

Ils se composent de la couronne, ou plutôt du bonnet, de Constantin Monomaque ;

Du glaive ;

D'un large collier orné de saintes images ;

De la coupe du grand Constantin ;

Du diadème, chef-d'œuvre de joaillerie, ayant servi à tous les couronnements depuis un siècle ;

Du sceptre, commandé par Paul Ier, en or, orné de brillants, surmonté du diamant Orloff, le plus gros des diamants connus ;

Du globe, qui date aussi du sacre de Paul Ier.

Après la cérémonie, tous ces insignes sont solennellement réintégrés dans la salle des armes.

Après avoir parlé des Russes, le conférencier a consacré un chapitre au rôle de la France à Moscou, et a décrit l'ambassade ordinaire et l'ambassade extraordinaire, qui ont eu un rang prépondérant dans toutes les cérémonies et fêtes du sacre.

Voici la conclusion bien patriotique de cette remarquable conférence :

« Vous savez comment Nicolas II a reçu, au cœur même de la « Russie, la consécration de son pouvoir devant son peuple, « devant l'Europe, devant l'Asie, que dis-je ? devant le monde « entier. Vous connaissez le grand rôle que les envoyés de la « France ont rempli dans cette circonstance. Je dis, en terminant, « que l'Empereur couronné est venu en France pour la confirma- « tion de l'œuvre de son auguste père : l'union des deux puissan- « ces amies, l'une de l'Occident, l'autre de l'Orient, se tendant la « main à travers l'Europe. Cette union, scellée par deux peuples « de cœur, à l'aurore du siècle qui prépare sa venue, oriente « l'avenir, non pas vers la force de fer et de sang, mais vers la « vraie grandeur, celle de la paix. »

La nouvelle conférence promise par M. de Baye a eu lieu le 11 février avec un égal succès.

*
* *

Une étude sur Forain. — M. Maurice Monteil, avocat à la Cour d'Appel, présentait le 1er février, aux auditeurs toujours nombreux et assidus des conférences du Luxembourg, une intéressante étude sur Forain, le dessinateur satirique qui, d'un trait si vif, a impitoyablement flagellé toutes nos décadences, toutes nos turpitudes, et dont nous avons souvent parlé.

M. Maurice Monteil a laissé de côté, dans l'œuvre de Forain, les scènes de mœurs dont le réalisme trop cru eût pu offenser son auditoire.

C'est uniquement des satires politiques de Forain, celles qui clouent au pilori les politiciens peu scrupuleux, que M. Maurice Monteil s'est occupé dans sa piquante causerie du Luxembourg.

Il s'est d'abord attaché à faire une distinction bien marquée entre les caricaturistes et les dessinateurs satiriques.

La caricature, c'est la peinture chargée, l'exagération outrancière des défauts physiques. Pour figurer un bossu, le caricaturiste met un pan de montagne sur le dos d'un homme. Il donne aux visages épanouis des faces de lunes. Tous ses personnages, en un mot, sont hors nature. Parfois même, le caricaturiste qui prend toutes les libertés change l'homme en bête et le déforme jusqu'au point de le rendre méconnaissable.

La caricature, en somme, c'est la charge.

Les personnages de Forain, au contraire, ne sont ni plus beaux, ni plus laids que nature.

Pour M. Maurice Monteil, c'est donc parmi les dessinateurs satiriques et non parmi les caricaturistes que Forain doit être rangé.

Sans les légendes, si concises et si mordantes, qui accompagnent les dessins de Forain, l'œuvre de ce dernier n'échapperait même pas à une certaine monotonie. Comme il ne charge point la nature, il la répète.

Les Egyptiens, les Grecs et les Romains ont connu la caricature. Le moyen-âge s'est livré à la parodie et à la charge.

Mais rien de ces époques ne représente le genre de Forain.

Son crayon a flagellé les excès de tous les partis ; sa verve, acerbe et implacable, n'en a épargné aucun.

Les dessins de Gavarni sont plus fouillés, plus amusants par les détails ; mais ils sont beaucoup moins cruels que ceux de Forain.

Ce dessinateur satirique n'a aucune espèce de complaisance pour ses contemporains. Forain n'est pas de ce monde qu'il méprise.

Si dans un siècle, après quelque cataclysme formidable, on ne retrouvait que les dessins de Forain, assurément notre époque paraîtrait encore beaucoup plus décadente et corrompue qu'elle ne l'est aux historiens de ce temps-là.

Il y a, certes, trop de pessimisme dans cet artiste pour qu'il soit toujours juste et ne dépasse pas la mesure... E. A.

*
* *

Une œuvre nouvelle de René de Saint-Marceaux. — L'éminent statuaire rémois, M. René de Saint-Marceaux, vient de terminer une œuvre des plus importantes, le monument funéraire d'Alexandre Dumas fils.

L'illustre écrivain est étendu et semble dormir ; la tête, superbe de calme et de grandeur, s'abrite en quelque sorte sous une épaisse couronne de laurier et de chêne. Les mains sont croisées sur la poitrine ; le corps est revêtu du vêtement spécial que portait Dumas pour travailler et qui semble une robe aux plis majestueux.

Selon son habitude, lorsqu'il se mettait à sa table de travail, le regretté maître a les pieds nus.

M. Maurice Guillemot, du *Gil Blas*, est allé voir, dans l'atelier du statuaire, l'œuvre en cours d'exécution.

« Derrière le grand atelier s'ouvre, dit-il, une salle étroite où travaillent les praticiens. Les maillets tapent, le poinçon grince et mord le marbre tacheté çà et là, régulièrement, des points de repaire, et des mesures sont prises avec un compas sur le moulage de plâtre allongé à côté. Sur une dalle hiéroglyphée de camélias et de pensées, et dont un côté se relève en volute pour suppléer à l'oreiller absent, un corps est étendu, la tête auréolée d'une couronne de lauriers, les mains jointes aux doigts entremêlés, les pieds nus dépassant le costume ample aux plis larges. C'est le tombeau d'Alexandre Dumas fils.

« Il m'avait demandé, me dit M. de Saint-Marceaux, à être revêtu après sa mort de son habituel costume de travail. Il était ainsi, les pieds nus — il avait précisé ce détail — lorsque je fis le moulage de sa tête et de ses mains. Je n'ai pas voulu m'arrêter au réalisme facile du cadavre et ai cherché comme une glorification pour toujours. C'est un hommage rendu à sa mémoire et non pas son dernier portrait. Rien du sinistre de la dernière heure, du constat d'un commissaire de police pour un fait divers. Et j'ai travaillé jusqu'à ce que j'aie obtenu cette idéalisation, jusqu'à ce que je ne sois plus obsédé, en rentrant ici, par ce mort allongé... »

Le monument sera exposé au Salon du Champ-de-Mars avant d'être définitivement mis en place au cimetière Montmartre.

*
* *

Monument de M. Auban-Moet, a Epernay. — Au mois d'août dernier, une Commission avait été nommée par le Conseil municipal d'Epernay pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Auban-Moët, bienfaiteur de cette ville.

La Commission a donné lecture de son rapport dans une des dernières séances du Conseil municipal.

Sur la demande expresse de Mme Auban-Moët, il a été décidé de faire un monument très simple dans la cour d'honneur de l'hospice Auban-Moët et de limiter les souscriptions à un maximum de 50 francs.

Sept mille personnes se sont fait inscrire sur les listes.

La Commission a pensé que si le monument devait être simple, il fallait qu'il eût un caractère artistique. Elle s'est adressée au sculpteur Barrias, membre de l'Institut, qui a accepté la commande de l'œuvre.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les conclusions de la Commission.

*
* *

Musée de Reims. — Le Musée de peinture de Reims vient d'acquérir une grande toile du peintre rémois bien connu, Armand Guéry : *Fossé sous bois, marais d'Orainville* (Marne), et un portrait fort ressemblant de l'estimable et regretté M. Robert, ancien maître de chapelle de la Cathédrale, œuvre d'un autre peintre rémois, M. Jules Collinet. H. J.

*
* *

Bénédiction de la Maison de Convalescence, a Reims. — Le 15 février, à neuf heures du matin, a eu lieu, à Reims, la bénédiction de la Maison de Convalescence. Peu d'invitations avaient été lancées et la cérémonie a gardé un caractère de famille et d'intimité qui contrastait avec la pompe de l'inauguration du mois de juillet dernier.

Le cardinal Langénieux, arrivé à neuf heures précises, a été reçu par M. Neveux, président de la Commission des Hospices, entouré des membres de la Commission, des principaux fonctionnaires de l'administration hospitalière et du personnel qui se composera en partie de sœurs de Saint-Marcoul. M. le maire de Reims et plusieurs membres de la municipalité assistaient à la cérémonie.

M. Neveux, président de la Commission, a prononcé une allocution à laquelle Mgr Langénieux a répondu avec une grâce pleine d'onction et d'amabilité. L'éminent prélat a rappelé que, pour assister à la fête de ce jour et bénir lui-même l'établissement hospitalier appelé à rendre tant de services aux malades, il n'avait pas hésité à retarder son départ pour Rome ; puis, accompagné de son clergé et des invités, il a parcouru l'établissement dont il a béni successivement toutes les parties.

La messe a été célébrée ensuite par M. l'abbé Bussenot, secrétaire général de l'Archevêché, dans la chapelle même de la Maison de Convalescence, bien qu'elle n'ait pas encore reçu tout le matériel et toute l'ornementation qu'elle attend ; puis le cardinal, qui assistait à l'office, a donné sa bénédiction à l'assistance.

*
* *

Banquet des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Rethel, a Paris. — Hommage a Paul Verlaine. — Les anciens élèves du Collège Notre-Dame de Rethel se sont souvenus que le poète Paul Verlaine avait été leur professeur pendant quelques années. Ils ont organisé, le 7 février, à Paris, un banquet en son honneur. Le menu, dessiné par M. Thiéry, d'après les documents fournis par F.-A. Cazals, représentait le poète en buste, contemplant du haut de son piédestal, gardé par la Renommée, la ville de Rethel et son Collège se détachant au fond dans une auréole ensoleillée.

M. Jean Bourguignon, membre du Comité de patronage pour le monument de Verlaine, a fait, à l'issue du banquet, une très attachante conférence sur *Verlaine et les Ardennes ;* puis des vers de Verlaine ont été dits par F.-A. Cazals.

*
* *

Les armoiries de Cheminon. — Les conscrits de Cheminon (Marne) se sont rendus à Thiéblemont pour le tirage au sort avec le drapeau français, sur lequel sont peintes les armes de leur localité. Le blason, qui est de *gueules* avec la *croix d'or*, a été donné, dit-on, à cette commune par Charles VII en reconnaissance des secours qu'ils ont procurés à Jeanne d'Arc à son passage, et pour l'avoir accompagnée pendant sa campagne.

Pour la satisfaction des habitants, la municipalité pourrait faire peindre ce blason sur l'Hôtel de Ville, ce serait une dépense très minime et qui provoquerait l'attention des étrangers.

*
* *

Pose du coq de la nouvelle église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Epernay. — Le samedi 20 février, à 4 heures de l'après-midi, le coq de la nouvelle église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Epernay a été mis en place sur l'édifice.

Selon la vieille coutume, le jeudi et le vendredi dans la matinée, le coq, posé sur un plateau garni de bouquets et de rubans, avait été porté par des ouvriers maçons et promené dans la ville.

*
* *

Banquet offert a M. Gaston Paris. — Les Marnais de Paris ont offert à M. Gaston Paris, à l'occasion de sa réception à l'Académie française, un banquet, le 17 février, dans les salons du restaurant Corazza, galerie Montpensier, au Palais-Royal.

Le Conseil d'administration de la Société amicale de la Marne est ainsi composé :

Président : M. Ch. Tantet, maire du IIIe arrondissement ; vice-présidents : M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire national de musique, et M. Person, docteur ès-lettres, professeur de l'Université ; secrétaire général : M. Cornelet.

* * *

Une centenaire a Tours-sur-Marne. — Mme veuve Julie Chiquet, née Cousinat, qui habite depuis de longues années la commune de Tours-sur-Marne, vient d'accomplir sa centième annee, étant née le 17 février 1797 (29 pluviôse an V) à Aulnay-sur-Marne.

La longévité semble d'ailleurs héréditaire dans cette famille : la centenaire avait une tante qui est morte à cent trois ans ; sa grand'mère a vécu cent un ans, et sa sœur est âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

* * *

Nominations et Distinctions. — Parmi les généraux nouvellement promus, nous trouvons un de nos compatriotes, le général Chaumont, originaire de Vaux-en-Dieulet, canton de Buzancy, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

* * *

Par décret du 6 février, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Hébert, directeur de la succursale de la Banque de France à Reims, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les commerçants et industriels de cette ville ont tenu à témoigner leur reconnaissance à M Hébert pour son dévouement aux intérêts rémois en le nommant, en 1886, membre de la Chambre de commerce. L'honorable directeur de la succursale de la Banque de France, trop surchargé d'occupations, a dû se désister de son mandat il y a quelques mois.

* * *

M. Ferdinand Mestrude, né à Prouilly (Marne), médecin-major de 1re classe au 4e zouaves à Tunis, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé commandeur de l'ordre du Nicham Iftikar.

M. le docteur Mestrude est le fils de M. Mestrude, ancien instituteur à Prouilly, actuellement établi à Jonchery.

* * *

Noces d'or. — Le lundi 14 février ont été célébrées les noces d'or de M. et Mme Simon-Taton, propriétaires à Ay. Les deux époux, durant le cours de leur longue existence, se sont acquis les sympathies et l'estime de toute la population d'Ay et des environs. Aussi, très nombreuse était la foule, qui est venue le matin à la cérémonie religieuse saluer M. et Mme Simon-Taton qui, heureux et souriants, répondaient fort gracieusement aux vœux de bonheur qui leur étaient adressés.

* * *

Mariages. — Le 2 février a été célébré, dans la cathédrale de Reims, le mariage de M. Armand Peltereau-Villeneuve, fils de

l'ancien magistrat, conseiller général de la Haute-Marne, avec Mlle Jeanne Lefort, fille de M. Lefort, notaire à Reims.

Mgr Juillet, doyen du Chapitre, a donné la bénédiction aux jeunes époux.

* * *

Le 10 février a été célébré, dans l'église Notre-Dame d'Epernay, le mariage de Mlle Marie-Blanche-Alice Couttolenc, fille de feu M. Couttolenc, décédé juge au Tribunal d'Epernay, avec M. Joseph-Paul-Amédée Gayot, juge au Tribunal civil de Mantes, fils du sénateur de l'Aube.

* * *

Le même jour a eu lieu, dans la cathédrale de Reims, le mariage de Mlle Juliette Benoist, fille du très sympathique membre de la Chambre de Commerce, M. Félix Benoist, avec M. Edmond Faupin.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Collignon, archiprêtre.

Dans la nombreuse assistance figuraient toutes les notabilités de l'industrie rémoise.

MÉLANGES

Gaston Paris. — L'hiver dernier, à Bologne, je passais volontiers mes soirées dans l'arrière-boutique du libraire Zanichelli.

Tandis que la neige, tombant en léger duvet sous les étoiles du ciel glacé, poudrait de blanc les fusains du jardin Minghetti, les heures s'écoulaient douces, dans cette retraite attiédie par un feu de coke, parmi la bonne odeur des livres nouveaux.

Cette arrière-boutique était quotidiennement le rendez-vous d'une assemblée de beaux esprits. Et je vous assure que ces beaux esprits, confinés par des nécessités professionnelles dans le chef-lieu de l'Emilie, n'avaient rien de provincial.

C'était d'abord le vieux Giosué Carducci, l'impétueux auteur des *Odes barbares*, figure de lion chenu, dont la crinière se hérissait lorsqu'on parlait trop de l'érotique Gabriele d'Annunzio. C'était le chevalier Angelo Solerti, toujours prêt à rompre des lances en l'honneur du Tasse.

C'était l'ingénieux Panzacchi, le docte Bertolini, d'autres encore, tous professeurs à l'Université de Bologne, experts aux bonnes lettres et vertueusement amis de la dive bouteille.

Nous causions de tout, principalement de littérature française.

Ces messieurs m'interrogeaient sur Alphonse Daudet, Ferdinand Fabre, Sully Prudhomme, Emile Gebhart, José-Maria de Heredia, François Coppée, Albert Sorel, Vogüé, Brunetière. Et souvent, ils me répétaient avec un accent d'admiration sincère :

— Oh ! parlez-nous de Gaston Paris !

Je constatai, une fois de plus, que les hommes éminents grâce à qui la science française jette un si vif éclat sur le monde civilise sont plus connus à l'étranger que dans leur pays natal. Nous ne sommes plus guère sensibles qu'aux mérites extérieurs, à l'art de la réclame et aux vanités foraines. Ni Gaston Paris, ni Maspero, ni Fustel de Coulanges, ni Georges Perrot, n'ont obtenu chez nous le quart des hommages que les étrangers leur prodiguent. Leurs noms n'étant pas affichés sur les colonnes Morris, le gros public, ivre de cabotinage, les ignore ou n'admire en eux que les dignités officielles dont le gouvernement les a revêtus.

Si je dis que Gaston Paris a succédé à Ernest Renan et à Gaston Boissier dans la charge d'administrateur du Collège de France ; si j'ajoute qu'il occupe la chaire de langue et littérature

française du Moyen âge audit Collège ; si je note qu'il est commandeur de la Légion d'honneur et qu'avant d'entrer à l'Académie française il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on dira sans doute, avec un signe approbatif de la tête : « C'est évidemment un monsieur très bien. »

Si je rappelle qu'il a publié, dans la *Revue de Paris*, une biographie de James Darmesteter, un essai sur Sully Prudhomme, une étude sur Mistral, on croira comprendre quelques-unes des raisons pour lesquelles l'Académie française a jugé ce savant digne d'occuper, sous la coupole, le fauteuil de Pasteur.

Pourtant je n'aurai même pas indiqué les véritables titres du récipiendaire que M. Joseph Bertrand a harangué au nom de la Compagnie. Ce qu'il faut dire, c'est ceci :

Gaston Paris est actuellement le premier de nos romanistes.

Bien qu'il ait montré, toutes les fois qu'il l'a voulu, de rares qualités d'écrivain, Gaston Paris est, avant tout, un philologue, le maître incontesté de ceux qui s'adonnent à la philologie médiévale. Une vocation instinctive, aidée par de glorieuses traditions de famille, le décida, tout jeune, à choisir, dans l'immense empire du savoir humain, ce domaine particulier. Dédiant son premier livre à son père, le professeur Paulin Paris, il s'exprimait ainsi :

> Tout enfant, je connaissais Roland, Berthe aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez parfois quelqu'une de leurs merveilleuses aventures, et l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est point effacée. Plus tard, c'est dans vos entretiens, dans vos leçons et dans vos livres que ma curiosité pour ces vieux récits, longtemps entrevus, a trouvé à se satisfaire. Quand j'ai voulu, à mon tour, étudier leur origine, leur caractère et les formes diverses qu'ils ont revêtues, votre bibliothèque, rassemblée avec tant de soin depuis plus de trente années, a mis à ma disposition des matériaux qu'il m'eût été bien difficile de réunir et souvent même de soupçonner. Vos encouragements m'ont soutenu dans le cours de mes recherches ; vos conseils en ont rendu le résultat moins défectueux. En vous dédiant ce livre, je ne fais donc, en quelque façon, que vous restituer ce qui vous appartient.

Paulin Paris, passionné, enthousiaste comme tous les vaillants de 1830, avait voué une sorte de culte au roi Arthur et aux chevaliers de la table ronde. Gaston Paris, initié tout jeune aux tristesses douloureuses de Tristan et d'Yseult, apprit sans effort à aimer le passé de notre race. Et en même temps la science paternelle l'habitua de bonne heure à la recherche sincère et désintéressée, au culte pur de la vérité.

A peine sorti du collège Rollin, il se fit inscrire sur les registres de l'Université de Bonn, afin d'y recevoir directement la doctrine de l'illustre Diez, que tous les savants de l'Europe reconnaissaient alors comme le maître des études romanes. Il

passa une seconde année à Gœttingue, où il étudia la langue et la littérature du Moyen âge allemand, puis rentra à Paris pour devenir élève de notre Ecole des chartes. Pendant plusieurs années, enfermé dans des bibliothèques, dans des ateliers de recherche et des laboratoires d'érudition, il ne se préoccupa guère du « gros public ». Il écrivait une *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la formation du français*, une *Histoire poétique de Charlemagne*, des dissertations sur le *Pseudo-Turpin*. Il publiait la *Vie de saint Alexis*. Il fondait la *Revue critique* et la *Romania*. Aujourd'hui encore, il écrit volontiers, pour des recueils spéciaux, des monographies sur quelques points d'histoire linguistique et littéraire. Il collabore, depuis vingt ans, à l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vaste monument, plein de mystère et d'ombre, où Renan, lui aussi, aimait de temps à temps à disparaître et à se recueillir.

J'essayerais de montrer l'utilité générale de ces études très spéciales, si un disciple de Gaston Paris — M. Joseph Bédier, auteur d'un très beau livre sur les *Fabliaux* — n'avait écrit cet élégant plaidoyer, qui me dispensera de plus amples explications :

Les érudits se sont mis à l'œuvre depuis trente ans. Voués à cette science de nos anciens dialectes, si jeune et déjà si puissamment féconde, ils s'enferment dans le monde de l'infiniment petit, ils pèsent les syllabes, ils regrattent les mots douteux au jugement. Et le public lettré, qu'effrayent leurs appareils critiques et leur jargon de spécialistes, considère avec surprise leurs laboratoires de recherches microscopiques, et passe.

Œuvre digne de respect, pourtant, et d'émotion. Après les généralisations hâtives, brillantes et inutiles de l'école de Raynouard, de Fauriel, d'Ampère et de Villemain, alors que l'intelligence du Moyen âge était compromise par l'à peu près et le clinquant romantiques, il fallait que cette réaction érudite se produisît. Il est bon qu'une génération se soit consciemment, pieusement sacrifiée à une œuvre souterraine, obscure, mais nécessaire. Ils savent, ces érudits, aussi bien que personne, que le monde des idées générales est le seul qui vaille la peine qu'on y vive, et ils se sont interdit d'y pénétrer. Ils savent que les faits qu'ils s'épuisent à établir n'ont pas de valeur comme faits, mais seulement si l'on peut en dégager des lois — et ils n'ignorent pas que, le plus souvent, ces lois, d'autres qu'eux les dégageront. Ils savent que le travail scientifique ne connaît pas d'autres joies que celle de la synthèse, et ils sont restés confinés dans leurs analyses infinitésimales. Ils ont su écrire pour vingt lecteurs, contents de travailler pour ceux-là qui viendront. Mais, grâce à cette très belle génération d'érudits, un jour viendra, un jour prochain, où, les grandes œuvres de notre adolescence nationale étant enfin datées, localisées, restituées en leur intégrité et leur splendeur premières, le tableau du Moyen âge pourra se développer avec la belle ordonnance, la logique et l'eurythmie de nos siècles classiques.

Gaston Paris, ouvrant son cours, en 1870, le 8 décembre, tandis que les batteries allemandes bombardaient notre capitale, faisait entendre à son auditoire ces nobles paroles :

Je professe absolument et sans réserve cette doctrine, que la science n'a d'autre objet que la vérité et la vérité pour elle-même... Celui qui, par un motif patriotique, religieux et même moral, se permet, dans les faits qu'il étudie, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. Ainsi comprises, les études communes, poursuivies avec le même esprit dans tous les pays civilisés, forment au-dessus des nationalités restreintes, diverses et trop souvent hostiles, une grande patrie qu'aucune guerre ne souille, qu'aucun conquérant ne menace, et où les âmes trouvent le refuge et l'unité que la cité de Dieu leur a donnés en d'autres temps.

Voilà un beau rêve et un admirable programme. Gaston Paris a su grouper autour de lui, en un temps où le conflit des nationalités s'aigrit et s'exaspère, des disciples qui appartiennent à toutes les nations. La salle où il enseigne, au Collège de France, est toujours fréquentée par des auditeurs venus de loin, qui vont ensuite porter, dans les universités de l'Europe ou du nouveau monde, les résultats de sa doctrine et les applications de sa méthode.

M. Van Hamel, en Hollande ; MM. Stengel et Fœrster, en Allemagne ; M. Meyer-Lübke, en Autriche ; MM. Wulff, Wahlund et Vising, en Suède ; MM. Wallenskiœld et Sœderhjelm, en Finlande ; M. Batiouchkof, en Russie ; MM. de Lollis et Gorra, en Italie ; MM. Morf, Taverney, Muret, en Suisse ; M. Todd, en Amérique, sont tous, plus ou moins, ses disciples et s'en vantent. Il serait trop long d'énumérer tous les Français dont l'intelligence et le goût furent éveillés par ses leçons. J'ai déjà cité M. Joseph Bédier. Je dois nommer aussi M. A. Thomas, lexicographe ingénieux ; M. Sudre, qui a recherché les lointaines origines du *Roman de Renart ;* M. Langlois, qui s'est voué au *Roman de la Rose ;* M. Loth, celtisant qui est, à ses heures, un polémiste trop fougueux ; d'autres encore, M. G. Raynaud, M. [illegible]maison, M. Jeanroy et, avant tous, Arsène Darmesteter, enlevé si jeune à la science qui déjà lui devait tant...

La science est une dans son principe et par le but qu'elle poursuit. Il n'y a pas de cloison étanche entre les études où s'exerce, comme disait Pascal, l'*esprit géométrique* et celles où s'applique l'*esprit de finesse.* L'Académie française a donc bien fait d'appeler ce philologue à la place laissée vacante par la mort du chimiste Pasteur. Ceux qui savent, d'ailleurs, que cet homme de science a trouvé le moyen (malgré ses occupations multiples et contrairement à un préjugé fort répandu) d'être un homme du monde accompli, ceux-là ne jugeront pas que Gaston Paris soit indigne de s'asseoir au Palais-Mazarin, à côté du marquis Costa de Beauregard.

(*Figaro*) Pierre de Loubeau

* * *

Souvenir de Bazeilles. — Une brochure intitulée *Au champ d'honneur*, et comprenant onze anecdotes de la guerre de 1870-71, vient de paraître en Allemagne, sous la signature d'un officier de l'armée allemande.

Elle a été traduite par la *Revue du Cercle militaire*, et nous lui empruntons le récit suivant :

A Bazeilles, on ne croyait pas que les Allemands tenteraient d'attaquer cette forte position ; aussi chacun s'endormit-il avec le sentiment de la plus complète sécurité. Mais les ombres du crépuscule enveloppaient encore les collines et les vallons, et les nuages gris planaient encore au-dessus de la vallée de la Meuse lorsque les habitants de Bazeilles furent réveillés en sursaut par des coups de fusil.

Les habitants regardèrent avec curiosité par les fenêtres, mais se reculèrent bientôt avec effarement ; car, en haut de la route, les tirailleurs ennemis, la carabine à la main, se faufilaient le long des maisons, tout en explorant du regard le terrain qu'ils parcouraient.

Au lever du jour, on reconnut que l'on n'avait pas à faire à des Prussiens ; au lieu de casques à pointes reluisantes, on distinguait des casques à chenille sans pointe ; à la place des uniformes foncés des Prussiens, on apercevait les tuniques courtes bleu clair, et enfin, ces tirailleurs étaient armés, non pas de fusils à baïonnette, mais de carabines courtes ressemblant à des escopettes. C'étai[ent] des chasseurs bavarois, qui s'avançaient rapidement le long de l[a] principale rue du village.

La mousqueterie devint alors plus vive. Plusieurs feux de salve retentirent du côté de l'église et de la place du marché.

A ce moment, les défenseurs de la villa Beurmann envoyèrent sur les chasseurs bavarois une série de feux de salve, dont les projectiles s'abattirent comme une véritable grêle sur la route principale, et en même temps les tuniques bleues furent exposées à un feu très vif des tirailleurs partant des fenêtres et des cave[s].

Un hourrah formidable, suivi d'un assaut énergique, retentit de nouveau ; mais décimés par le feu efficace que les Français exécutaient de leurs positions abritées, les chasseurs bavarois durent reculer jusqu'à la sortie du village où ils occupèrent les fermes isolées.

Sur ces entrefaites, de nouveaux bataillons bavarois arrivèrent pour prendre part à la lutte qui devenait de plus en plus chaude. Mais au même instant, la brigade française Reboul était aussi arrivée, venant de Balan, et les intrépides soldats d'infanterie de marine des généraux des Pallières et Reboul ...rent à leur tour l'offensive.

La lutte battait son plein pendant cette fraîche matinée de sep-

tembre, où le ciel, couvert de nuages que les rayons du soleil parvenaient difficilement à percer, était encore assombri par la fumée noirâtre de la poudre, à laquelle se mêlait celle des maisons en feu qui remplissait les rues et les ruelles du village voué à la destruction. Plus le combat devenait épouvantable et vif, plus les habitants s'acharnaient à y prendre part. Ils s'étaient embusqués dans les caves, dans les tourelles et sur les balcons des villas, puis, quand les Bavarois, après avoir pris une ferme, se disposaient à continuer leur marche en avant, ils leur envoyaient des coups de fusil dans le dos.

Partout, dans les rues, dans les fermes, dans les jardins et dans les maisons, ce n'étaient que gémissements, pleurs, hourrahs, commandements, malédictions, prières, coups de fusil, fracas de murs s'écroulant, roulements de tambours et sonneries de clairons. A tout ce vacarme se mêlait le grondement sourd des canons qui, en batterie sur les hauteurs de la Moncelle, couvraient d'obus ce malheureux village.

A l'intersection des deux rues, il y avait une espèce de villa à deux étages qui fut défendue avec acharnement par un groupe de soldats d'infanterie de marine. Un mur, de hauteur d'homme à peu près, entourait le jardin du côté de la rue, et la porte grillée, démolie, pendait sur ses gonds. A l'entrée se trouvait un tas sanglant de tués et de blessés, par dessus lequel tiraient les défenseurs. Ces derniers faisaient également feu par dessus le mur, par les fenêtres, et du haut du balcon de l'étage supérieur. Le feu exécuté du balcon causa des pertes énormes à un petit groupe de chasseurs bavarois qui, sous les ordres d'un jeune officier, avait déjà essayé plusieurs fois, mais en vain, d'emporter d'assaut cette maison.

Un paysan, vêtu d'une blouse bleue, se tenait sur le balcon à côté des soldats de l'infanterie de marine. Sa chevelure grisonnante, flottant en désordre, donnait un aspect farouche à son visage jaunâtre contracté par la passion de la lutte. Il tenait dans ses maigres mains un fusil de chasse à deux coups et il participait à la défense de sa maison avec un courage héroïque. Ses yeux noirs brillaient d'un éclat sinistre, ses lèvres étaient fortement comprimées, et chaque fois qu'il avait atteint un ennemi, un éclair de joie illuminait son visage couvert de rides. Son fusil portait juste ; à chaque coup il abattait son homme. Ce vieillard semblait invulnérable. Les chasseurs bavarois dirigeaient leurs coups sur ce vieux paysan, et quand leurs projectiles s'enfonçaient dans le mur même tout près de lui, il se redressait de toute sa taille et répondait à chaque coup manqué par un rire de défi.

« Ce vieux a le diable dans le corps, s'écria le jeune lieutenant des chasseurs bavarois, donnez-moi une carabine et je vais lui faire son affaire. »

L'officier prit la carabine d'un chasseur qui se trouvait près de lui, mit en joue et visa. Tout à coup, il tressaillit ; la tête d'une jeune fille venait d'apparaître derrière le vieillard à la porte du balcon. Sa chevelure brune et frisée, qui était dénouée, flottait autour de sa tête et de ses épaules ; son joli petit visage était d'une pâleur mortelle, et ses grands yeux noirs regardaient les scènes effrayantes de la rue avec une anxiété insensée. Elle tenait à la main une cartouchière. Comme elle se tenait tout près du vieillard, le coup de carabine du jeune officier l'aurait forcément atteinte.

L'officier cessa de mettre en joue ; il lui était impossible de tirer en ce moment, et il contemplait avec stupéfaction l'apparition de cette belle jeune fille.

Au même instant, le vieillard se tourna, avec un moment d'impatience, vers la jeune fille qui semblait le prier d'abandonner la lutte. Puis il lui enleva la cartouchière, chargea de nouveau son fusil à deux coups et fit feu. Un chasseur tomba en gémissant près du lieutenant.

Irrité et exaspéré, ce dernier épaula de nouveau sa carabine. La jeune fille était tombée à genoux et se couvrait le visage avec les mains. Il fallait pourtant empêcher ce vieux là-haut de continuer ses exploits. L'officier mit en joue de nouveau. Son coup de feu retentit : le vieillard fit quelques pas en arrière, chancela et tomba en levant les bras en l'air.

On entendit un cri perçant. La jeune fille venait de se relever d'un seul bond et, regardant fixement, comme une folle, le cadavre qui gisait à ses pieds, elle se jeta sur lui.

Un sang épais coulait d'une petite blessure au front, et perlait sur le visage du vieillard atrocement contracté par la mort. Sa carabine encore fumante à la main, le jeune officier restait immobile, les yeux fixés sur la jeune fille qui, folle de douleur, tenait embrassé le cadavre du vieillard.

« Hourra ! Voici l'artillerie ! » crièrent les chasseurs bavarois en se précipitant au-devant des deux pièces de canon que leurs servants venaient d'amener dans la rue.

Cent mains empoignèrent les rais des roues et, en peu de minutes, les canons furent mis en batterie devant la maison, tandis que leurs avant-trains allaient se mettre à l'abri dans une rue voisine. Aussitôt les gargousses circulèrent de main en main. Les canons furent pointés sur la maison et le commandement « Préparez-vous à faire feu » retentit. Alors la jeune fille se redressa sur le balcon et étendit ses bras vers les assaillants comme pour les implorer. « Halte, halte », voulait crier l'officier de chasseurs, mais déjà le commandement de « feu » était fait.

Le bruit métallique des canons résonna, et les obus, sifflant d'une façon stridente, s'abattirent sur la maison : le mur du jardin

s'écroula avec fracas ; les vitres des fenêtres volèrent en éclats, et, aux cris farouches de désespoir des défenseurs, répondirent les hourras formidables des Bavarois. Puis le bruit métallique des canons résonna de nouveau ; les poutres craquèrent en se brisant et les murs s'écroulèrent. La poussière soulevée par l'écroulement de la maison se mêlait à la fumée de la poudre, les cris de triomphe des vainqueurs se confondaient avec les cris de désespoir et de rage des Français, auxquels s'ajoutaient encore les gémissements des blessés et des mourants.

Les chasseurs bavarois s'élancèrent en avant à travers le sang, la fumée et les flammes ! Pendant un instant, le jeune officier resta comme abasourdi par cette scène épouvantable, puis il se porta aussi en avant pour entrer dans le jardin dévasté et, de là, dans la maison qui vacillait et s'écroulait, embrasée par les flammes. Maison, jardin, amis et ennemis, tout disparaissait dans l'épais nuage de poussière et de fumée qui planait au-dessus du lieu de la lutte.

Les chasseurs croisaient les couteaux de chasse avec les bayonnettes des soldats d'infanterie de marine, et dans ce combat corps à corps de courte durée mais épouvantable et acharné, on n'entendait plus aucun commandement, aucun hourra, aucune plainte. On luttait sans mot dire, homme contre homme, les yeux dans les yeux, poitrine contre poitrine, arme contre arme, et au-dessus des têtes des combattants, s'élevaient en étincelant les flammes de la maison en feu, dont les poutres tombaient en déchirant les murs.

Notre jeune officier n'avait qu'une pensée : sauver la jeune fille qui était tombée là-haut, sur le balcon, près du cadavre de son père. Les Bavarois avaient chassé les soldats d'infanterie de marine de la maison, tuant tout à coups de fusil et à l'arme blanche. Dans le jardin, le combat continuait avec rage, mais la victoire penchait en faveur des chasseurs.

Le jeune officier monta pas l'escalier déjà vacillant au deuxième étage, sans se laisser arrêter par les flammes et par les nuages de fumée qui l'aveuglaient, sans faire attention aux cris de douleur et d'appel, sans écouter les menaces des blessés qui remplissaient la maison. Enfin, il arrive dans la chambre dont le plafond est déjà moitié effondré et se fraie un passage jusqu'au balcon à travers les débris brûlants et fumants. Elle est là, embrassant de ses bras son père expiré et le visage caché sur sa poitrine.

D'un bond l'officier est à ses côtés ; elle ne bouge plus, ses boucles de cheveux noirs enveloppent sa figure comme un sombre voile. Il se penche et la soulève, mais elle est sans vie dans ses bras ; ses yeux noirs sont fermés et ses lèvres sont à demi-ouvertes, son visage est pâle comme celui d'une morte.

A ce moment, quelques poutres et des pierres de la maison embrasée s'abîmèrent avec fracas et le balcon vacilla. Le lieute-

nant prit alors la jeune fille dans ses bras et descendit promptement l'escalier déjà en feu, à travers les flammes et la fumée, pour la déposer dans le jardin situé derrière la maison.

Le combat continuait plus loin ; les Français se repliaient de plus en plus sur les issues nord du village. Le jeune officier déposa la jeune fille évanouie au pied d'un arbre, sur le gazon foulé par la lutte. Ses mains étaient couvertes de sang ; il frissonna et s'aperçut alors que celle qu'il venait de ravir aux flammes perdait son sang par une profonde blessure à la poitrine.

Au moment où il se penchait sur elle, la jeune fille ouvrit les yeux en poussant un profond soupir et se redressa, ses lèvres remuèrent et les yeux, hagards comme ceux d'une folle, fixés sur la maison en feu, elle dit dans un cri douloureux : « Mon père ! » Puis elle étendit les bras, chercha à se relever et chancela ; un flot de sang s'échappa de ses lèvres, et poussant un gémissement sourd, elle tomba en fixant l'officier ennemi d'un regard féroce.

Celui-ci se détourna en frissonnant et entendit au même instant un craquement et un bruit formidables. L'officier regarda avec effroi du côté de la maison qui s'abîmait dans la fumée et dans les flammes, engloutissant sous ses débris en feu morts et blessés.

Respirant avec effort, l'officier bavarois se pencha alors sur celle qu'il venait de sauver, mais la mort avait accompli son œuvre.

Non loin de là, des tambours battaient et des clairons sonnaient. C'étaient de nouvelles troupes envoyées par le général von der Thann.

Et le village de Bazeilles, principal point d'appui de la position française, allait rester au pouvoir des Bavarois.

*
* *

Dictons Champenois. — Les Champenois, en gens d'esprit qu'ils sont — nous pouvons bien dire cela à Reims — aiment à se moquer du proverbe qui les raille. On sait qu'ils forment à Paris une colonie fort nombreuse. Aux « dîners de la Marne », toujours très suivis, où ils aiment à sabler, en des réunions pleines d'entrain, les vins des coteaux d'Ay et de la Montagne de Reims, se rencontrent des personnalités éminentes du monde des arts et de l'industrie.

L'année dernière, par hasard, ils se trouvèrent quatre-vingt-dix-neuf convives à l'un de ces dîners. Le chiffre parut fatidique. On s'esclaffa, on s'amusa... Le dîner fut même plus joyeux que de coutume.

C'est sans doute cet incident qui a décidé de la fondation du dîner des 99 que l'on nous annonce aujourd'hui, dîner qui vient s'ajouter à la liste déjà longue des dîners de Paris. Soyez sûrs qu'il tiendra son rang dans la série et qu'il sera toujours cité

comme un rendez-vous de gastronomes éprouvés, très prodigues de propos caustiques.

Mais rappelons, une fois de plus, l'origine même du proverbe des 99 moutons aujourd'hui mis en cause d'une manière si imprévue. Il remonte, s'il faut en croire l'histoire, à une époque fort reculée. On verra que ce dicton, qui semble assimiler les Champenois aux plus simples des quadrupèdes, a eu d'abord une tout autre signification.

C'était au temps de l'un de ces fameux Thibaults, comtes de Champagne. Ayant besoin d'argent, ce seigneur songea à créer de nouveaux impôts. Il imagina de frapper d'une taxe les troupeaux de moutons qui traversaient les villes et prit comme base de l'imposition le chiffre de cent bêtes. Bien entendu, cette décision ne fit pas l'affaire des éleveurs des plaines champenoises et, pour échapper à la taxe, les bergers eurent soin de réduire à moins de cent le nombre de leurs moutons. On vit alors des troupeaux de 99 bêtes braver les exigences de l'octroi. Mais les gens des taxes, ainsi bernés, se vengèrent en décidant que le berger comptait pour une bête et que le troupeau devait être imposé.

Telle est l'origine, assure-t-on, du proverbe des quatre-vingt-dix-neuf moutons. Ce qu'elle démontre avant tout, c'est que les Champenois aimaient à berner le fisc, et que ce prétendu proverbe n'est en somme qu'un propos fort sot tenu par un percepteur déçu.

Puisque les proverbes relatifs à la Champagne sont d'actualité, recherchons l'origine d'une autre locution très connue dont il n'est pas sans intérêt de préciser le sens : « Je suis du régiment de Champagne. »

Dans l'ancienne armée, quand un soldat désigné pour une expédition périlleuse était tâté sur sa résolution, il répondait fièrement : « Je suis du régiment de Champagne ! » et on le laissait aller.

Cette réponse concise et énergique fut faite en 1652, par le lieutenant-colonel Lamothe-Vedel, dans les circonstances suivantes :

Le corps dont faisait partie ce régiment, luttant dans le Roussillon contre les Espagnols, fut enveloppé à l'improviste par toute l'armée espagnole, taillé en pièces et fait prisonnier. Seul, Champagne parvint à se faire jour et se jeta dans la place de Miradoux. Sommé de se rendre, avec menace, s'il tardait trop, d'être pendu et de voir son régiment passé au fil de l'épée, Lamothe-Vedel répondit simplement :

— Je m'en f...che !

Cet officier était, comme on le voit, le prédécesseur de Cambronne et, de même que le mot du général de Waterloo fut paraphrasé ainsi : « La garde meurt et ne se rend pas ! », de même le « Je m'en f... » du lieutenant-colonel de Champagne traduit par

la périphrase : « Je suis du régiment de Champagne ! » qui devint la devise du régiment. Ajoutons que Lamothe-Vedel justifia la hauteur de sa réponse par une belle défense qui permit aux secours d'arriver et de le dégager.

La locution devint populaire autant que significative. Dans un bal qui fut donné en 1747, au palais de Versailles, en réjouissance du mariage du Dauphin, un inconnu s'installa très carrément sur une banquette réservée.

— Monsieur, lui dit un garde du corps, cette place ne vous appartient pas, veuillez vous retirer !

Notre homme ne répondit pas et ne bougea pas davantage. A une seconde sommation, il répondit par le même silence et la même immobilité. Comme le garde du corps revenait une troisième fois à la charge, l'inconnu, s'impatientant, répondit à haute voix :

— Je m'en moque. Si cela ne vous convient pas, je suis un tel, colonel du régiment de Champagne.

Le garde du corps ne trouva rien à répondre, et notre homme garda sa banquette. Or, il arriva qu'une femme, témoin de cette scène, avait, elle aussi, usurpé une place qui ne lui appartenait pas. Le garde du corps chargé du service d'ordre l'invita à son tour à se retirer. Ainsi que le colonel, elle garda le silence, et, comme on insistait, elle répondit prestement :

— Je m'en moque et n'en ferai rien. Je suis aussi du régiment de Champagne !

Le garde, déconcerté de nouveau, s'inclina. Le mot fit fortune. Colporté dans les salons, il fit rire tout le monde et passa en proverbe.

Concluons en disant que les 99 convives des dîners de la Marne seront tous du régiment de Champagne, et qu'ils le prouveront bien dans leurs agapes, qui auront lieu tous les deux mois dans un restaurant des grands boulevards. V.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

HISTOIRE DE BUSSY-AUX-BOIS[*]

Nicolas Antoine, qui avait succédé à son père dans la charge de lieutenant en la grande gruerie du Barrois, demeurait ordinairement à Bar, où le forçaient de résider les devoirs de sa charge. Il fit aveu pour la terre de Bussy le 22 novembre 1684, et encore le 5 janvier 1692, au seigneur d'Arzillières par son procureur fiscal de Bussy, Jean Michel, fondé de pouvoirs, « qui se mit en devoir de vassal, sans épée et les genoux demi-ployés ».

Nicolas Antoine de Bussy, comme on l'appelait, mourut avant 1705. Il avait épousé à Vitry-le-François, le 18 octobre 1672, Marie Labbé, fille de Jean Labbé, ancien président en l'élection de Vitry, et de Marguerite Ytam. Elle vivait encore en 1714, ayant donné à Nicolas Antoine trois enfants :

Nicolas II, qui suit.

Françoise-Louise et Louise, qui toutes deux se marièrent le même jour.

Françoise-Louise Antoine, qui demeurait ordinairement à Bar, épousa dans l'église de Bussy-aux-Bois, le 7 novembre 1705, Louis Varnier, écuyer, seigneur de Goncourt et de Tourniset. Elle était remariée en 1710 avec Laurent de Napier.

Louise Antoine épousa aussi dans l'église de Bussy-aux-Bois, le 7 novembre 1705, Philippe Gaspard de Ballidart, seigneur de La Cour et des Petites Côtes. C'était probablement la première fois que l'église de Bussy était ainsi honorée de la présence de tant de nobles seigneurs. On comptait parmi les témoins : F.-V. de Hédouville de Minecourt, Claude de Tance de Ville-aux-Bois-lès-Soulaines, qui avait épousé une Marie Antoine, dame de Longeville.

Nicolas II Antoine, seigneur de Vaux, Orconte, Bussy-aux-Bois, habitait ordinairement à Orconte ; toutefois, il résidait en 1714 à Bar-le-Duc.

La terre de Bussy fut partagée, le 7 mars 1714, entre Nicolas Antoine et ses beaux-frères Laurent de Napier et Philippe

[*] Voir page 199, tome IX de la *Revue de Champagne*.

de Ballidard [1]. Ils firent ensemble quelques transactions. Laurent de Napier vendit à Philippe de Ballidard 1/4 de Bussy en fief et 1/3 en roture pour 10,000 livres, et Philippe de Ballidard vendit également, par acte du 8 juin 1714, 1/4 en fief et 1/3 des rotures pour pareille somme de 10,000 livres.

Le 27 juin 1737, Ballidard vendit à Nicolas Antoine une partie du fief de Toulonjeon pour 10,000 livres. Nicolas Antoine en fit aveu à Rosnay, pour le total, le 3 septembre 1738. Le fief de Toulonjeon était situé sur Bussy ; il en sera parlé plus loin.

Nicolas Antoine mourut au château de Bussy le 23 avril 1748 et fut inhumé dans le chœur de l'église en présence de J.-B.-Philippe de Joybert, seigneur de Villers, et de Etienne du Hamel, marquis de Saint-Remy-en-Bouzemont [2].

Il avait épousé Marie-Françoise de Brouilly, d'une famille de Bar, dont il eut trois enfants :

1° François-Nicolas-Gaston, né à Bussy-aux-Bois le 20 juin 1698, et qui eut pour parrain François-Gaston de Hédouville, seigneur de Minecourt, et pour marraine Françoise Antoine, sa sœur.

Il mourut le 13 août suivant.

2° Marguerite-Françoise, née à Vitry-le-François le 8 mars 1696, et qui eut pour parrain Pierre Broulier [de Brouilly ?], lieutenant assesseur civil et criminel à Bar, et pour marraine Marie Labbé, sa grand'mère.

3° Françoise, qui était probablement l'aînée. Elle épousa Honoré Peschard d'Ambly [3], baron de Levoncourt et La Vallée ; leur fils René-Nicolas, baron de Levoncourt, eut de Marie-Jeanne-Louise Pomponne de Vienne, Alexandre Peschard d'Ambly, qui fut seigneur de Domprot [4], et dont les descendants habitent Troyes, Dijon et l'Algérie.

Les d'Ambly paraissent n'avoir rien gardé de la terre de Bussy ; quant à Marguerite-Françoise, qui eut, avec le château, le reste du domaine au décès de son père en 1748, elle

1. Par acte sous signatures privées, déposé chez Grandjean, notaire à Bar-le-Duc, et insinué à Vitry le 21 mai 1742.

2. Registres des actes de baptêmes, etc., de Bussy-aux-Bois.

3. Les Peschart, barons d'Ambly, originaires du Maine, s'établirent en Lorraine en 1525 par suite de mariage. Armes : *Coupé d'argent et de sable au lion de l'un à l'autre.*

4. Par le mariage d'Alexandre Peschard avec Jeanne-Eléonore de Parchappe.

épousa en premières noces, le 22 mars 1714, Philippe de Joybert, seigneur de Villers-sur-Marne, dont elle eut un fils nommé Jérôme-Philippe. C'est au fils de ce dernier, Jean-Baptiste-Philippe, que passa la terre de Bussy.

En secondes noces, à l'âge de 49 ans, le 2 février 1746, elle épousa, dans l'église de Vitry, Louis de Bourdin, fils de Charles-Nicolas de Bourdin, seigneur de Chapelaine-sous-Margerie, et de Madeleine Hainchelin.

Le frère aîné de Louis de Bourdin, Antoine-Edme, était seigneur de Chapelaine, et comme leur père, gouverneur de Vitry[1].

Au moment de son mariage, Louis de Bourdin était capitaine au régiment de la Reine. Sa femme, Marguerite Antoine. lui fit, dans son contrat de mariage, une part d'enfant. Mais il ne parut pas qu'elle en eut de lui. Enfin, en troisièmes noces, en 1754, elle était remariée à son cousin, plus ou moins éloigné, Nicolas-Antoine de Pancey, seigneur d'Orconte.

En 1754, conjointement avec Honoré Peschard d'Ambly, elle fit aveu au seigneur d'Arzillières pour la terre de Bussy. Elle est dite, dans cet acte, femme séparée de biens du sieur Antoine de Pancey.

Elle mourut peu après, laissant ses biens à son petit-fils, Jean-Baptiste-Philippe de Joybert.

La seigneurie de Bussy, à cette époque, comprenait : « Le « château avec jardin, un enclos de 8 journels, 42 fauchées de « prés, 480 à 500 journels de terre, 3 étangs, une carpière ; un « étang et 40 journels sur Saint-Genest, 310 journels de bois « à Bussy « avec la poule » et 2 sols 6 deniers, le tout loué « 2,500 livres[2]. »

6° Famille de Joybert (1748).

La famille de Joybert, nom qu'on trouve orthographié Jobert dans les premiers documents qui parlent de cette famille, a possédé aux environs de Vitry-le-François les seigneuries de Coulmiers, Ablancourt, Soulanges, Villers-sur-Marne. Elle porte pour armes : *d'argent au chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueules, accompagné de trois roses du même*. Elle prouve jusqu'à Thomas Jobert, auquel Charles d'Orléans, duc de Valois et seigneur d'Epernay, par lettres du

1. Voyez, sur la famille de Bourdin, notre *Histoire de Chapelaine-sous-Margerie.*

2. De Vaveray : *Élection de Vitry.*

31 janvier 1408, conserva « pour la bonne relacion que nous « avons eue de la personne de Thomas Jobert qui, au vivant « de feuz noz très redoubté seigneur pere et mere[1] que Dieu « pardoint, a tenu et exercé par longtemps l'office de sergente- « rie de noz bois d'Espernay, par grace especiale ledit office « de sergenterie avec gaiges, drois, prouffis et émoluments « accoutumez[2]. ».

Ier degré. — *Thomas Jobert* épousa Catherine de Vienette, « au deceds de laquelle il emporta, contre ses héritiers, « tous les meubles de leur communauté par ordonnance de « justice, suivant la coutume du bailliage de Vitry qui donne « les meubles au dernier survivant des nobles sans hoirs. » Il est facile de conclure de ce passage que Thomas Jobert n'eut point d'enfant de Catherine de Vienette. Mais de sa première femme, qui était peut-être une demoiselle de Coupeville[3], il laissa Simon Joibert.

IIe degré. — *Simon Jobert* ou Joibert est qualifié échanson du Roi. Il épousa Marie Le Gourlat, dont il eut François, qui suit.

IIIe degré. — *François Jobert* ou Joibert fut, par sentence du 4 décembre 1465, reconnu noble de franc-fief, contradictoirement avec le procureur du roi à Vitry. Il est dit, dans la sentence du bailli de Vitry, qu'il lui est permis de jouir des privilèges de la noblesse comme en ayant suffisamment fait preuves[4].

Il épousa Catherine Le Cerf dont il eut Jean, qui suit.

IVe degré. — *Jean I Jobert* ou Joibert était seigneur de *Soubzlange* en 1530. Il épousa Marguerite de Balham dont naquit Jacques.

Ve degré. — *Jacques I de Joybert* acheta, vers 1539, les seigneuries de Coulmiers, Aulnay-le-Château, Ablancourt. Une enquête du 6 juillet 1548, faite par devant les officiers de l'Election de Châlons, prouve que la famille de Joibert était notoirement noble, et que ses membres vivaient noblement et étaient réputés gentilshommes[5].

1. C'est-à-dire Louis d'Orléans, assassiné par Jean-sans-Peur en 1407, et Valentine Visconti de Milan.

2. Bibliothèque nationale. Cabinet des titres, 1581. Famille Jobert.

3. *Recherches de la Noblesse.* — Caumartin : *Nobiliaire de Champagne.*

4. Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. Cahier bleu de d'Hozier, 369.

5. *Nobiliaire de Champagne* : Famille de Joybert.

Jacques de Joybert eut de son mariage avec Louise Bizet, Guillaume, seigneur d'Aulnay-Laistre, mort sans enfants au service du roi ; Jean, seigneur d'Aulnay-le-Château, qui suit, et Pierre, qui forma la branche de Soulanges et dont la postérité posséda, dans la suite, les seigneuries de Yèvre, les Aires près de Jasseines, Bétignicourt ; nous parlerons de cette branche dans l'histoire de Jasseines.

VIe degré. — *Jean II de Joybert*, seigneur d'Aulnay, épousa en premières noces Jeanne Feret, et en secondes noces, le 9 octobre 1577, Appoline Cauchon, fille de Jérôme, seigneur de Ville-en-Tardenois. Il comparut en 1587 à Vitry, à l'assemblée des nobles du bailliage, pour la totalité de la seigneurie d'Aulnay. Il fut père de Jérôme.

VIIe degré. — *Jérôme de Joybert*, seigneur d'Aulnay-le-Château, dont il fit hommage, aveu et dénombrement en 1613, épousa à Châlons, le 4 novembre 1608, Louise Truc[1], dont il eut Jacques de Joybert.

VIIIe degré. — *Jacques II de Joybert*, seigneur d'Aulnay-le-Châtel, du Petit-Aulnay, de Ville-en-Tardenois, épousa, le 17 janvier 1641, Madeleine Detz, fille de Henry Detz, écuyer, seigneur d'Ardeuil, qui le rendit père de Philippe de Joybert.

IXe degré. — *Philippe de Joybert*, seigneur d'Ardeuil, de Villers-sur-Marne, capitaine au régiment de la reine, puis lieutenant-colonel au régiment de Grandpré, épousa, le 25 janvier 1677, Claude Linage, fille de François, seigneur de Villers-sur-Marne, et de Marguerite Feret d'Ugny[2]. Son frère aîné, Hierosme de Joybert, eut en partage le château d'Aulnay qui, à sa mort, sortit de la famille.

Philippe de Joybert, veuf en 1693 de Claude Linage, laissa cinq enfants dont l'aîné, Jérôme Philippe, continua la postérité.

X^e degré. — *Jérôme-Philippe* de Joybert, seigneur de Couvrot, Loisy-sur-Marne et de Villers pour les trois quarts, dont il rendit hommage au roi le 22 juillet 1711, est qualifié chevalier, sur son contrat de mariage du 22 mars 1714, avec Marguerite-Françoise Antoine de Bussy, fille de Nicolas

1. *Famille de Châlons.* Jérôme Truc était seigneur d'Omey en 1650. — Caumartin : *Généalogie des Lallement.*

2. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, n° 196. Cherin. Dans le contrat de mariage passé devant Robin, garde au scel du tabellionnage de Vitry, le futur époux est assisté de son père, et la future de sa mère, qui lui constitua pour 1,000 livres de meubles.

Antoine, seigneur de Bussy-aux-Bois, et de Marguerite-Françoise de Brouilly. Il était assisté de Jean Aubelin de Fresne [1], seigneur de Villers-aux-Bois, son beau-frère, de Charles de Fresne [2], chevalier, seigneur de la Tour de Chevillon, son cousin, et de Jean-François de Fresne, son fils ; de Charles Feret de Vavincourt, capitaine au régiment de Touraine ; de François Feret, lieutenant au même régiment. La demoiselle, Antoine, était assistée de Marie Labbé, sa grand'mère, veuve de Nicolas Antoine.

Jérôme-Philippe de Joybert fit hommage au roi de la terre de Villers-sur-Marne, le 4 décembre 1722. Il vivait encore en 1736, le 22 octobre, puisqu'il assista au mariage de son fils Jean-Baptiste-Philippe avec Thérèse de Beurges ; mais il était mort en 1746, puisque sa veuve, Marguerite Antoine, se remariait au mois de février de cette année avec Louis de Bourdin.

Il laissait de son mariage :

Jean-Baptiste-Philippe, qui suit ;

Joseph, seigneur de Vizy, mort sans postérité ;

Gabrielle-Françoise, Madeleine-Louise, Marie-Claude dite de Bandrois, sur lesquelles nous ne savons rien [3].

XIe degré. — Jean-Baptiste-Philippe de Joybert, seigneur de Villers-sur-Marne, devint seigneur de Bussy après la mort de Nicolas Antoine, son grand-père maternel, en 1748. Il était à Bussy-aux-Bois le 23 avril 1748, présent à l'inhumation de ce dernier.

Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1736 [4], passé devant Grandjean, notaire à Bar-le-Duc, Thérèse de Beurges,

1. Louise-Marguerite de Joybert, épouse de Jean Aubelin, sœur de Jérôme Philippe, mourut à Châlons le 30 novembre 1760 et fut inhumée dans l'église Saint-Maur.

2. Madeleine Linage, tante de Claude Linage, mariée à Philippe de Joybert, avait épousé Jean-Louis de Fresne, seigneur de la Tour de Chevillon. (*Nobiliaire de Champagne* : Linage.)

3. Hommage au roi pour raison de la terre et seigneurie de Villers-sur-Marne et pour cinq parties, les cinq faisant le tout de la terre et seigneurie de Couvrot, par Jean-Baptiste-Philippe de Joybert, seigneur de Villers-sur-Marne et Couvrot, Madeleine-Louise de Joybert de Loisie, Gabrielle-Françoise de Joybert et Marie-Claude de Joybert de Baudrois. (Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, n° 196. Cherin.)

4. Le futur, assisté de son grand-père, Nicolas Antoine ; d'Alexandre Peschard, chevalier, seigneur d'Ambly et Tourniset, et de Françoise Antoine sa mère. La future, assistée d'Alexandre de Beurges, seigneur de Villers-sur-Saulx, capitaine au régiment de Marsan ; Joseph de Beurges,

fille de feu Joseph de Beurges, chevalier, seigneur de Villers-sur-Saulx, du Buisson, etc., et d'Anne Peschard d'Ambly. Ils étaient parents du 2e au 3e degré, car Françoise Antoine avait eu de son mariage, avec Honoré Peschard d'Ambly, Anne Peschard d'Ambly, qui épousa Joseph de Beurges, et dont était née Anne de Beurges, tandis que Marguerite Antoine, la sœur de Françoise, était la mère de J.-B.-Philippe de Joybert[1]. De ce mariage naquit Jérôme Antoine de Joybert[2].

XIIe degré. — Jérôme Antoine de Joybert, seigneur de Villers-sur-Marne et de Bussy-aux-Bois, chevalier, capitaine au régiment de Chatelluz, épousa le 15 février 1762, à Aprémont, Anne-Charlotte de Salse, fille de Frédéric de Salse et d'Anne de Canet[3]. Il fit hommage au roi, pour la terre de Villers-sur-Marne, le 3 janvier 1762.

Il avait, pour admodiateur de la terre de Bussy, Claude Lalore, qui mourut à Bussy, âgé de 34 ans, le 19 juillet 1772, et fut inhumé dans la chapelle de la Ste Vierge, dans l'église de Bussy[4].

Jérôme Antoine, *baron de Joybert*, chevalier, seigneur de Villers-sur-Marne, Couvrot et Tournizet, figure en 1789 au catalogue des gentilshommes de Champagne. Il eut, de son mariage avec Anne-Charlotte de Salse, quatre enfants :

1° Frédéric, né le 22 février 1763, ondoyé le lendemain au château de Villers-sur-Marne, présenté à l'église de Couvrot

seigneur du Buisson, capitaine au même régiment, et de J.-B. de Beurges, clerc au diocèse de Toul, et de demoiselle Antoinette de Beurges. (Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, n° 196. Cherin.)

1. La dispense de parenté se trouve aux Archives de la Marne. Insinuations ecclésiastiques, G. 76, folio 217.

2. Haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Philippe, *comte de Joibert*, chevalier, et haute et puissante dame Thérèse de Beurges, assistèrent au contrat de mariage de leur fils en 1762.

3. Le futur époux, assisté de ses père et mère, de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste de Beurges, chevalier, seigneur du Buisson, Ville-sur-Saulx et autres lieux, de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste de Beurges, chevalier, seigneur de Remesson, Iremont. La future, assistée de son père, haut et puissant seigneur Frédéric, comte de Salse, seigneur d'Apremont et autres lieux, de haut et puissant seigneur Jean-Charles Laurent de Salse, chevalier, vicomte d'Aville, seigneur de Chatel-Mont-de-Pierre et autres lieux, demeurant au château d'Apremont, son frère ; de haute et puissante dame Magdelaine-Louise-Thérèze d'Ernecourt ; de haut et puissant seigneur Charles, comte de Salse, chevalier, seigneur de Loiville, chevalier de St Louis. (Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, n° 196. Cherin.)

4. Mairie de Bussy-aux-Bois. Registre des actes de baptêmes, etc.

le 26 février suivant. Il fut capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et a formé la branche des Joybert de Rosières, représentée en 1895 par Ludovic de Joybert, mariée à demoiselle de Beffroy de la Grève, demeurant à Paris, rue de la Bienfaisance, 35. Il a un fils nommé Raoul, né en 1877[1].

2° Jean-Baptiste-Claude, né à Villers-sur-Marne le 7 mai 1770 ; il mourut jeune.

3° Jean-Baptiste de Joybert, qui suit.

4° Madeleine-Hortense, mariée à Picard d'Ablaucourt et morte à Vitry sans postérité.

*XIII*e *degré. — Jean-Baptiste-Claude de Joybert*, né en 1774, seigneur de Villers-sur-Marne, Soulanges, Bussy-aux-Bois[2]. Il était colonel d'infanterie en 1819. Nommé maire de Bussy-aux-Bois, il se concilia l'estime et la sympathie de ses administrés par ses qualités supérieures.

Jean-Baptiste-Claude de Joybert, seigneur de Bussy-aux-Bois, avait épousé, en 1796, Agathe-Suzanne-Aveline de Narcé. Il mourut dans son château de Bussy-aux-Bois, victime du choléra, le 23 juin 1832. Sa femme était morte de la même épidémie le 5 juin précédent ; tous deux furent inhumés dans le cimetière de Bussy-aux-Bois, au chevet de l'église.

De leur mariage sont nés :

1° Jérôme-Alexandre de Joybert, né en 1797, marié en 1824 à Atala du Platon de Narcé, dont sont nés : 1° Jérôme de Joybert, colonel de cavalerie, père, avec Marie Corps, de Jacques de Joybert, officier de cavalerie, né en 1859, de Lucie, née en 1862, et de Maurice, officier de cavalerie, né en 1867. 2° Armand-Frédéric de Joybert, né en 1827, mort sans alliance en 1882.

2° Frédéric, qui suit.

3° Hortense, née à Angers le 4 octobre 1801, qui épousa à Bussy-aux-Bois, le 10 juin 1819, René-Adrien-Théodore du Boberil, fils de René-Joseph du Boberil et d'Adrienne-Constance-Charlotte-Gertrude-Aveline de Narcé, en présence

1. Frédéric de Joybert épousa, en 1806, B. de Thomassin de Bienville, dont trois enfants : 1° Frédéric, né en 1807, mort en 1878, marié à demoiselle de Rosières, dont une fille ; 2° Paulin, né en 1808, marié à demoiselle de Montangon mort en 1881, dont Ludovic, né en 1845, qui est le chef de nom et d'armes de la famille de Joybert ; 3° Adeline, mariée à A. de Rutant, morte sans postérité.

2. Nous ignorons si Jean-Baptiste de Joybert et Frédéric, son frère, émigrèrent à la Révolution. Toutefois, il nous a été assuré qu'ils figuraient dans les guerres de la Vendée.

de Le Picard d'Ablancourt, ancien capitaine d'infanterie, bel-oncle paternel de l'épouse ; René du Boberil, frère de l'époux ; Frédéric de Joybert, oncle de l'épouse ; Jérôme-Antoine-Alexandre de Joybert, frère de l'épouse [1].

XIVe degré. — Frédéric, *comte de Joybert*, maire de Bussy-aux-Bois, épousa Marie-Elisabeth Rouot, d'une famille de Nancy. Il mourut au château de Bussy-aux-Bois, à l'âge de 70 ans, le 26 février 1870, laissant trois fils :

1° Frédéric, *comte* de Joybert, propriétaire du domaine et du château de Bussy, où il mourut le 26 janvier 1875 à l'âge de 39 ans, laissant de son mariage avec Marie Sabatier, morte à Rennes le 18 décembre 1870, en donnant le jour à Frédéric de Joybert, qui suit.

2° Arthur de Joybert, *vicomte* de Joybert. Il possédait la terre et le château de Soulanges, où il mourut le 23 avril 1877 à l'âge de 39 ans, sans laisser d'enfants de Jeanne Vatelet, qui se remaria avec son beau-frère, qui suit.

3° Gaston de Joybert, *baron* de Joybert ; il épousa en premières noces Clotilde d'André, morte à Nancy le 1er février 1880, laissant neuf enfants. En secondes noces, il épousa Jeanne Vatelet, la veuve de son frère, qui s'était faite religieuse et fut relevée de ses vœux. De ce dernier mariage sont nées deux filles. Le baron de Joybert habite Nancy.

XVe degré. — Frédéric-Marie-Jean-Baptiste-Louis, *comte* de Joybert, lieutenant au 4e régiment de hussards à Fontainebleau, actuellement à Meaux, a épousé le 1er décembre 1896, à Boudries (diocèse de Cambrai), Marie-Thérèse-Georgine-Léonide-Ghislaine Barbier de La Serre, fille de Gonzague-Jules-Adalbert Barbier de La Serre [2] et de Marie-Antoinette-de Namel Bellenglise. C'est à Frédéric de Joybert qu'appartient le château de Bussy-aux-Bois et la plus grande partie du domaine.

Il n'était pas superflu de conduire jusqu'à nos jours la

1. Le futur, René-Adrien-Théodore du Boberil, capitaine au régiment des chasseurs de l'Allier, né en la commune de Bréal, y demeurant canton de Plélan, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine), fils de René-Joseph-Victoire du Boberil, décédé le 3 mai 1807 à Saint-Saturin du Liniet, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), et d'Adrienne Constance-Charlotte-Aveline de Narcé, décédée à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 1er juillet 1813. (Archives municipales de Bussy-aux-Bois.)

2. La famille Barbier de La Serre, originaire de l'Agenais, a pour armes : *d'azur à trois flammes d'or posées deux et une, et une étoile d'argent mise en pointe.* (*Nobiliaire universel*, Saint-Allais, III, 324.)

généalogie de cette vieille famille. Elle est une des rares de la région qui, malgré les catastrophes et les rudes épreuves auxquelles, dans ce siècle, l'a soumise la Providence, ait conservé le domaine de ses ancêtres. Dans le voisinage ont disparu successivement les Remigny au Meixtiercelin et à Gigny, les Mertrus à Saint-Ouen, les Nogent à Humbeauville, les Vieuville à Arzillières, les Montendre à Saint-Utin et à Drosnay, les Lignières à Beaucamp, les Gretz à Somsois, les Picot à Dampierre. Non seulement les familles ont disparu, mais les manoirs, les vieux châteaux ont été démolis et les domaines morcelés.

(*A suivre.*) Abbé MILLARD.

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE*

CHAPITRE III

Descendance de Joffroy II de Ville-sur-Arce.

Girard de Ville-sur-Arce. — Guillaume de Ville-sur-Arce. — Cathelin de Ville-sur-Arce et Jean III son frère. — Jean IV de Ville-sur-Arce. — Catherine de Ville-sur-Arce, François de Nogent et Jean de Dinteville. — Thibaut I de Nogent. — Thibaut II de Nogent et Jean son frère. — Henri de Ville-sur-Arce. — Philippe de Ville-sur-Arce. — Élion de Ville-sur-Arce.

GIRARD, *alias* GÉRARD DE VILLE-SUR-ARCE.
1380-1396.

Fils de Joffroy de Ville-sur-Arce, Girard est cité comme seigneur en partie de Ville-sur-Arce dans un vieux registre contenant plusieurs copies des dénombrements donnés par les vassaux de Bar-sur-Seine « vers l'an 1380 et depuis »[1]. Il épousa Yolande de Belan, fille de Jean, chevalier[2].

Dans un aveu et dénombrement de 1383, le fief qu'il tenait du roi à Ville-sur-Arce est ainsi détaillé : 1° le champ de Joncheroy (aujourd'hui Jonchery) contenant 23 journaux ; 2° 9 hommes de vigne en deux pièces, et deux journaux de terre y attenant ; 3° 13 hommes, femmes ou enfants de condition servile, que Girard possédait, les uns pour le tout, les autres pour la moitié ; 4° la justice haute, moyenne et basse sur les hommes et sur les biens ci-dessus.

Le revenu annuel du fief est estimé 60 sols[3].

* Voir page 161, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. Bibl. nat., collect. Dupuy 227, fol. 334.

2. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 209.

3. Arch. nat. P 173², fol. 99. — Arch. de l'Aube, D 83, fol. 19 r°. Voir l'aveu aux *Pièces justificatives*, IX.

Girard renouvela cet aveu le 24 décembre 1396[1].

Par lettres datées de 1376 et de 1391, il reconnut également tenir en fief du duc de Bourgogne, à cause d'Yolande sa femme, un moulin sis au finage de Buncey[2], la rivière banale depuis l'emplacement dudit moulin jusqu'au pré nommé l'Ilotte, et « ladite îlotte aussi, contenant environ une sée de pré »[3].

Girard laissa un fils, Guillaume, qui suit, et *probablement* une fille, Isabeau, qui embrassa la vie religieuse et devint cellerière et infirmière de l'abbaye de Jully-les-Nonains[4].

Il reste d'elle, aux Archives de la Côte-d'Or, une quittance délivrée, en 1419, au châtelain de Villaines-en-Duesmois[5], Jaquot de Chappes, pour une rente assise sur le dit Villaines.

Le sceau d'Isabeau de Ville-sur-Arce portait trois besans ou tourteaux, surmontés d'un oiseau et d'un canton portant deux faucilles[6].

Peut-être faudrait-il compter à Girard un troisième enfant né d'un commerce illégitime. En effet, nous voyons figurer le *bâtard de Ville-sur-Arce* parmi les écuyers de la compagnie de Jacques de la Baume, passée en revue à Nogent-sur-Seine par le maréchal de Bourgogne le 29 octobre 1418.

Composée de 84 écuyers « prêts à servir le roi et M. le duc », cette compagnie marchait alors au secours de la ville de Rouen assiégée par le roi d'Angleterre[7].

Guillaume de Ville-sur-Arce.
1414-1429.

Nous n'avons trouvé trace de Guillaume de Ville-sur-Arce, fils de Girard et d'Yolande de Belan, que dans quatre montres ou revues.

Dans la première, qui eut lieu à Châtillon-sur-Seine en 1414, Guillaume est compté parmi les 108 écuyers sous les ordres de M. de Châteauvillain.

1. Bibl. de Dijon. Fonds de Juigné n° 53 : Fiefs de Bourgogne, IX, 362.
2. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.
3. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, VIII, 70.
4. Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc.
5. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs.
6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXIV, 77.
7. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 313.

Dans la seconde, reçue à Beauvais le 31 août 1417, il fait partie de la compagnie de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent [1], chevalier banneret, compagnie qui comptait 347 écuyers.

La troisième fut occasionnée par la prise du château de Larrey [2] par les ennemis du duc de Bourgogne. Les hommes d'armes, parmi lesquels figure Guillaume de Ville-sur-Arce, avaient été levés pour une période de dix jours, du 7 au 16 mars 1429. Ils furent passés en revue par Hugues du Bois, bailli du Charollais, et par Girard de Bourbon, bailli de Chalon, tant à Semur qu'à Marigny-le-Cahouet [3] et devant la forteresse de Larrey.

Nous voyons encore Guillaume mentionné avec Jean La Choue, seigneur d'Essoyes [4], parmi les quatre écuyers de la montre de Robert de Grancey, montre dont nous n'avons pas trouvé la date [5].

Guillaume dut laisser deux fils, Cathelin et Jean, qui suivent. Nous ignorons le nom de leur mère.

CATHELIN, *alias* CATHERIN DE VILLE-SUR-ARCE ET JEAN III SON FRÈRE. 1427-1462.

Cathelin de Ville-sur-Arce, que nous croyons fils de Guillaume, fut presque constamment sous les armes.

En 1427, il prit part au siège de Mailly-le-Châtel [6]. Il était alors dans la compagnie de Charles de Mello, chevalier banneret, seigneur de Saint-Bris [7] et de Vendeuvre, dont la montre fut reçue le 13 juin autour d'Avallon [8].

Au mois de mai 1430 il est compté, avec son frère Jean, parmi les défenseurs du château de Chappes, assiégé par René d'Anjou et Barbazan, lieutenant de Charles VII en Champa-

1. Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte et le Prélot.
2. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Loignes.
3. Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny-sur-Ozerain.
4. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, chef-lieu de cant. — Sur Jean la Choue, voir notre ouvrage *Essoyes pendant la Révolution*, appendice I, p. 231 et suiv.
5. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 174, 255, 388 ; XXIX, 573.
6. Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne.
7. Yonne, arr. et cant. d'Auxerre.
8. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 374.

gne[1]. Après la prise de ce château, Jacques d'Aumont, seigneur de Chappes et de Clérey, ayant recommencé la guerre contre René d'Anjou, Cathelin lui demeura fidèle et s'enrôla dans sa compagnie.

Reçue à montre par Thierry de Charmes à Châtillon-sur-Seine, le 21 septembre 1431, cette compagnie était destinée à tenir garnison à Châtillon et dans les environs [2].

Nous retrouvons ensuite Cathelin dans la compagnie de Guillaume de Mello et de Colin Estrouart, surnommé le *Petit Picard*, envoyée à Coublanc [3] au service du duc, « au reboutement de ses ennemis étant à Langres et ailleurs ». Cette compagnie fut passée en revue près d'Ouges [4] par le bâtard de Mirebel, délégué par le comte de Fribourg, gouverneur et capitaine général de Bourgogne.

Cathelin était, en 1432, l'un des principaux lieutenants de Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny [5] et de Molinot [6], qui commandait alors un camp volant de 500 hommes d'armes, entre Semur et Châtillon, pour empêcher les courses des ennemis [7].

Ces ennemis, hélas ! n'étaient pas les Anglais, puisque le duc de Bourgogne faisait alors cause commune avec eux, mais les partisans de Charles VII, ceux qui, comme Jeanne d'Arc, croyant encore à la France, combattaient et mouraient pour elle.

Bien que le traité d'Arras, signé le 21 septembre 1435 entre le roi de France et le duc de Bourgogne, n'ait pas fait cesser complètement les agissements du parti anglo-bourguignon et mis fin à la guerre privée que se faisaient Jacques d'Aumont et René d'Anjou, Cathelin de Ville-sur-Arce semble, à partir de cette date, s'être franchement rallié au parti du roi.

Ce fut sous la bannière royale qu'il prit part, en 1436, au siège de Montigny-le-Roi [8].

Au sortir de ce siège, à la tête de 450 cavaliers avec le sei-

1. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 562.
2. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 416.
3. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy.
4. Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon.
5. Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine.
6. Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay.
7. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 436, 695.
8. Haute-Marne, arr. de Langres, ch.-l. de canton.

gneur de Lexusei, il séjourna trois jours « à Angeulx et à Janey[1], en la terre de Luxeu », au comté de Bourgogne.

Là il rançonna plusieurs villages, les menaçant de « fourrager », s'ils ne consentaient pas à verser les sommes qu'il leur demandait. Les habitants de Fontaine-lès-Luxeuil[2], effrayés, se soumirent à ses exigences et lui payèrent comptant 26 florins d'or.

Ces faits nous sont révélés par la déposition d'Étienne Mamerc, doyen de Fontaine, dans l'information faite en 1444 par les officiers du duc de Bourgogne, sur les dommages causés aux terres de Faucogney[3] et de Luxeuil[4], tant par les Français que par les Lorrains, Barrois et leurs complices[5].

M. de Fréminville, dans son étude sur les *Écorcheurs en Bourgogne*, a rendu d'une manière inexacte la déposition d'Étienne Mamerc. « Avant de se retirer, dit-il, les Écorcheurs, au nombre de 450 chevaux, *sous les ordres du châtelain de Ville-sur-Arce*, mirent à rançon les villages du comté[6]. »

Comme il y avait plusieurs châteaux à Ville-sur-Arce, la désignation du capitaine de la bande sous le nom de *châtelain* manquerait de précision, qualité essentielle dans une enquête judiciaire. Mais Étienne Mamerc n'a pas dit *le châtelain de Ville-sur-Arce ;* il a dit « ung appellé *Castellain* de Ville-sur-Arsse », ce qui est tout différent et beaucoup plus précis.

D'autre part, il reste du récit de M. de Fréminville, sur le seigneur de Ville-sur-Arce, une impression défavorable que nous voudrions, sinon détruire, du moins atténuer.

Nous reconnaissons que, dans la circonstance, Cathelin *écorcha* quelque peu les pauvres habitants de Fontaine-lès-Luxeuil, impuissants à lui résister. Mais faut-il conclure de ce seul fait que Cathelin fut inféodé au parti des brigands qui, sous le nom d'*Écorcheurs*, désolèrent la France au xv[e] siècle ? Non. Loin de pactiser avec ces sinistres aventuriers, Cathelin porta vaillamment les armes contre eux, comme nous allons le voir.

Au mois de mai de l'an 1444, il servait dans la compagnie de Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, et mar-

1. Jasney (Haute-Saône), arr. de Lure, cant. de Vauvillers.
2. Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saint-Loup-sur-Semouse.
3. Haute-Saône, arr. de Lure, chef-lieu de canton.
4. Haute-Saône, arr. de Lure, chef-lieu de canton.
5. Tuetey : *Les Écorcheurs sous Charles VII*, II, 366, 367 (Documents).
6. De Fréminville : *Les Ecorcheurs en Bourgogne*, 54.

chait avec elle contre les Écorcheurs, alors très puissants à Marcigny-les-Nonnains [1] et à Clamecy.

Le mois suivant il faisait partie, avec son frère et Jean de Landreville, des 400 hommes d'armes et de trait passés en revue à Semur (10 juin) par messire Amé Rabustin, chevalier, seigneur d'Épiry [2]. Cette troupe avait été levée pour un mois contre les mêmes Écorcheurs, qui étaient alors « sur les passages de la rivière de Loire » [3].

Le soldat se croit volontiers tout permis. Même en combattant pour la cause de l'ordre, il lui arrive assez fréquemment de tomber lui-même dans le désordre et de se porter à des excès que rien ne justifie. Cathelin, nous l'avons vu, n'évita pas cet écueil ; il semble même avoir été récidiviste dans une de ses expéditions contre les Écorcheurs. C'est du moins ce que nous apprend, très discrètement, une reconnaissance de 40 livres qu'il signa avec son frère, le 22 mai 1446, à Jean de Coublanc, pour *certains dommages qu'ils lui avaient causés dans son hôtel de Seigny-sous-Grignon* [4].

En prenant les armes contre René d'Anjou pour se faire justice lui-même, Jacques d'Aumont avait violé la loi ou les ordonnances royales interdisant les guerres privées, et tous ceux qui s'étaient rangés sous sa bannière étaient devenus ses complices.

En 1441, le coupable se présenta devant le roi à Chaumont et implora son pardon, qui lui fut généreusement accordé. Ses compagnons de guerre furent, sur sa demande, également compris dans l'amnistie. Dix de ces partisans sont nommés dans les lettres-patentes de Charles VII ; ce sont évidemment les dix principaux lieutenants de Jacques.

Sur ces dix, Cathelin de Ville-sur-Arce vient au second rang, Jean son frère au cinquième, et Jean de Landreville au sixième [5].

Cathelin de Ville-sur-Arce avait épousé Agnès de la Motte, petite-fille d'Huguenin de La Folie.

Le 3 mars 1451 (v. st.), il conclut avec Simon de Courlon,

1. Saône-et-Loire, arr. de Charolles, chef-lieu de canton.

2. Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny.

3. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 451, 456.

4. Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVII, 113.

5. D'Arbois de Jubainville : *Charles VII et Jacques d'Aumont* : Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 3e série, t. XIII, p. 380.

seigneur de Gronnay, un échange en vertu duquel le dit Simon lui céda tous les droits seigneuriaux, terres, rentes, émoluments et revenus qu'il avait à Ville-sur-Arce, « tant à cause de la seigneurie du château qu'autrement ».

Par contre, Cathelin lui abandonna tous les droits seigneuriaux qu'Agnès de la Motte avait hérités de son grand-père à Irreceville, Maranville [1], Orancourt et Arrempont.

Simon de Courlon prit l'engagement de faire ratifier cet échange par sa femme, Marie de Guerchy [2].

Des rapports de Cathelin avec la population de Ville-sur-Arce, nous ne connaissons que le fait suivant :

Un aubain, Massé des Barres, avait épousé une jeune Ville-sur-Arçoise nommée Jeannotte Fourcand.

Jeannotte était femme de corps de Cathelin, c'est-à-dire de serve condition et de formariage, aussi le seigneur réclama au nouveau marié 10 livres pour son droit de formariage, et voulut l'obliger à lui payer la taille comme les autres hommes de la seigneurie.

Le droit de formariage était depuis quelque temps déjà tombé en désuétude et aboli, sinon en droit, du moins en fait. Cathelin voulait donc le faire revivre.

Massé des Barres trouva les prétentions du seigneur exagérées et refusa de s'y soumettre.

Au lieu de recourir aux tribunaux, les parties eurent le bon esprit de terminer le différend par une transaction passée devant maître Pierre Rivet, curé de Ville-sur-Arce, tabellion de la Cour de l'official de Langres.

Par cette transaction, Cathelin abandonna purement et simplement son droit de formariage.

Quant à la taille, il fut convenu que Massé des Barres, sa femme et leurs descendants lui paieraient, annuellement, chacun 20 deniers tournois, le jour de la saint Remi.

L'accord étant parfait, le seigneur donna au jeune ménage un journal de terre lande, lieu-dit *Esmoillée*, à la charge d'une poule de censive, également payable le jour de la saint Remi.

1. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt.

2. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Pièces originales* 3017, dossier de Ville-sur-Arce n° 66878, fol. 3. L'acte d'échange fut passé par-devant Nicolas Ranny, clerc, et Girard Dufour notaires jurés à Bar-sur-Seine, Pierre Prévost étant garde du scel de la prévôté.

Thomas de Rivière, de Ville-sur-Arce, qualifié *honorable homme*, fut témoin de cette transaction datée du 11 janvier 1462 (v. st.) [1].

Peincedé signale aux Archives de la Côte-d'Or, sous la cote B 411, n° 30, un acte d'affranchissement consenti par Cathelin en faveur de Claude Poullard, originaire de Ville-sur-Arce et demeurant à Dijon. Cet acte, dont Peincedé ne donne pas la date, aurait été expédié en 1499 [2]. Nous l'avons en vain cherché à la cote indiquée.

Cathelin eut un fils, Jean IV de Ville-sur-Arce qui suit, et peut-être un bâtard, Philippe, qui, en 1476, figure dans le rôle des gens d'armes de la compagnie de Jean, seigneur d'Igny [3].

Nous disons *peut-être* parce que Philippe peut aussi bien avoir été fils de Jean III, frère de Cathelin, que de Cathelin lui-même.

Ce Jean III de Ville-sur-Arce prit part aux diverses expéditions qui eurent lieu dans le Nivernais et le pays de Dombes contre les Écorcheurs. Il servait dans la compagnie de Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, ainsi que Cathelin, Thibaut de Chastenay et Henri de Vautravers, co-seigneurs de Ville-sur-Arce.

Nous avons relevé son nom dans les montres qui eurent lieu près de Chalon-sur-Saône (4 mars 1443 et 10 mai 1444) et à Semur-en-Auxois (10 juin et 3 août 1444) [4].

Les autres faits le concernant sont relatés ci-dessus dans la notice consacrée à son frère.

Jean III de Ville-sur-Arce, probablement par suite de son mariage, devint seigneur d'Orain [5]. Il habitait ce village en 1451 [6] et y possédait un fief qui, deux siècles plus tard, portait encore le nom de Ville-sur-Arce. En effet, en 1675, dans une reprise de fief de la seigneurie d'Orain par Jean-Bénigne Milletot, fils de Guy-Anne Milletot, il est dit que cette sei-

1. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces originales*, *loc. cit.*, fol. 4.

2. Arch. de la Côte d'Or : *Peincedé*, XVI, 55.

3. Haute-Saône, arr. et cant. de Gray. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVIII, 944.

4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 445, 450, 454, 666.

5. Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française.

6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, V, 99.

gneurie consistait dans les fiefs de Cusey [1], Tavannes, *Ville-sur-Arce* et Teuley [2].

JEAN IV DE VILLE-SUR-ARCE.
1468-1485.

Jean IV de Ville-sur-Arce, fils de Cathelin, chevalier comme son père, était à la fois seigneur de Noiron et de Ville-sur-Arce.

Il épousa en premières noces Marguerite de Damas, qui lui donna deux enfants, Henri en 1469 et Catherine en 1471, et en secondes noces Perrenette de Merrey [3] dont il eut un fils, Guillaume, né en 1478 [4].

D'après un aveu et dénombrement de 1473, il tenait en fief de Charles de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Vendeuvre, une portion de la terre et seigneurie de Ville-sur-Arce, « où il a accoustumé d'avoir mayeur », avec la justice haute, moyenne et basse. Le revenu de ce fief était de 12 livres tournois.

Il tenait également d'Antoine de Chaumont, seigneur de Chacenay, « une maison séant audit Ville-sur-Arce, et ensemble plusieurs hommes et femmes mainmortables ». Cette seconde tenure fut évaluée 15 livres.

Un autre fief, mouvant du duc de Bourgogne, et qu'il possédait par indivis avec Henri de Vautravers, Mahaut de Courlon, Claude de Courlon et Béatrix, veuve de Jean Damas, consistait dans une autre partie de la seigneurie d'en haut, et lui rapportait, en grain, vin, chair et deniers, 7 livres tournois.

Il avait comme feudataires, à Ville-sur-Arce, damoiselle Regnaulde de Nuys, veuve de Jean de Landreville et Pierre de Beize, écuyer, qui, à cause de sa femme Jeanne de Germigny, tenait de lui certaines terres pouvant rapporter 12 deniers [5].

Veuf depuis peu pour la seconde fois, Jean IV de Ville-sur-Arce mourut lui-même en 1485.

1. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy.

2. Probablement Theuley-les-Lavoncourt (Haute-Saône), arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, VII, 508.

3. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

4. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces originales* 3017, n° 66878, f° 5.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B 11724, fol. 66, cote 5. — *Peincedé*, XIII, 318. — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 130, 132.

A la requête du procureur du roi, et par sentence de Nicolas Chesle, lieutenant général du bailli de Bar-sur-Seine, deux habitants de Ville-sur-Arce, Jean de Vauldrenier, écuyer, et Catherin Paillart, furent commis au « régime, gouvernement et administration des corps et biens » des trois orphelins mineurs qu'il laissait, « jusqu'à ce que, par leurs parents et amis, il leur fût autrement pourvu de tuteurs et de curateurs ».

Le provisoire semble être devenu définitif. Jean de Vauldrenier et Catherin Paillart étaient encore tuteurs de Catherine et de Guillaume le 14 mai 1490, et ils intervinrent comme tels avec Henri, alors majeur, dans la vente d'un journal de terre, lieu-dit *dessous Monchiart*. Cette pièce de terre était échue, comme bien de mainmorte, aux enfants de Jean de Ville-sur-Arce, par suite de la mort de Jeannotte Fourcand, femme de Massé des Barres, dont nous avons parlé ci-dessus. Le prix de vente fut de 4 livres tournois [1].

Le plus jeune des deux fils de Jean IV, Guillaume, embrassa la vie religieuse à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean [2]. Henri, l'aîné, continua la lignée des de Ville-sur-Arce. Avant de le présenter à nos lecteurs, nous croyons devoir consacrer quelques pages à sa sœur Catherine et au rameau des de Nogent-Ville-sur-Arce, auquel elle donna naissance.

Catherine de Ville-sur-Arce, François de Nogent et Jean de Dinteville.
1471-1528.

Catherine donna sa main à François de Nogent, seigneur d'Obtrée [3], qui avait été marié en premières noces à Yolande de Châtillon.

Elle lui apporta en mariage un tiers de la seigneurie d'en haut et de celle de Millery, qu'elle possédait par indivis avec son frère Henri.

Veuve après quelques années de mariage, elle épousa en secondes noces Jean, bâtard de Dinteville, vraisemblablement

1. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces originales*, *loc. cit.* — L'acte fut passé par-devant Jean le Malbouvier et Jean Carorguy, clercs, notaires jurés en la prévôté de Bar-sur-Seine, Nicolas Chesle étant alors garde du scel de ladite prévôté.

2. Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard.

3. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

fils du chevalier Léger de Dinteville, seigneur de Magnant, qui, en 1473, tenait en fief à Ville-sur-Arce, de messire Charles de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Vendeuvre, des terres labourables, des vignes en friche et des bois, mais n'y avait aucune justice [1].

Ce second mariage eut lieu antérieurement au 28 août 1501. En effet, il y eut à cette date, à la Chambre des Comptes de Dijon, reprise de fief d'une partie de la seigneurie de Ville-sur-Arce par Jean de Dinteville [2].

Il semble qu'il y ait eu, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, une véritable ligue des seigneurs pour rétablir les servitudes féodales comme aux plus beaux jours du moyen-âge. Nous avons déjà donné des preuves de ces prétentions surannées. Jean de Dinteville va nous en fournir une nouvelle, et ce ne sera pas la dernière.

Au mois de juillet 1513, il intenta un procès à messire Jean Regnost, prêtre (probablement curé de Ville-sur-Arce), à Catherin Regnost et à un troisième fils de feu Pierre Regnost portant, comme son frère aîné, le prénom de Jean.

Dinteville affirmait que défunt Pierre Regnost était homme de corps de sa seigneurie, et sommait ses enfants de déclarer s'ils voulaient suivre la condition de leur père, leur demandant sans doute, dans l'hypothèse contraire, d'acheter leur affranchissement.

Les Regnost résistaient à ces exigences et prétendaient appartenir à la classe des hommes libres.

L'admission aux ordres de l'aîné de la famille semblait être en leur faveur un argument concluant Et cependant, par sentence rendue le 10 mars 1515, Jean Nassier, lieutenant général du bailliage de Bar-sur-Seine, déclara « les dits Jean et Catherin Regnost » hommes de mainmorte du sieur de Dinteville, obligés par conséquent de lui payer la taille que payaient leurs prédécesseurs, et les condamna en outre à l'amende et aux dépens [3].

Le 18 novembre 1517, Jean de Dinteville donna au roi aveu et dénombrement de ce qu'il tenait de lui à Ville-sur-Arce.

Dans cet aveu sont mentionnées la grange *messire Robert*, dont une partie lui appartenait, tant à cause de messire

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 318.

2. Bibl. de Dijon : Fonds de Juigné, n° 53 : Fiefs de Bourgogne, IX, 362. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 323.

3. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces originales* 3017, n° 66878, f° 6.

Charles de Villiers que du droit de Simon de Calon, et la mairie de Ville-sur-Arce possédée par indivis avec les autres seigneurs [1].

Catherine de Ville-sur-Arce mourut en 1528, laissant pour héritier un fils qu'elle avait eu de son premier mariage : Thibaut de Nogent qui suit.

Thibaut I de Nogent.

1529-1550.

Armes : *De gueules au chevron brisé d'argent.*

Fils et héritier de Catherine de Ville-sur-Arce, Thibaut de Nogent ne se montra pas plus libéral que son beau-père, Jean de Dinteville, dans ses rapports avec les habitants, sujets de sa seigneurie. Il voulait appliquer le droit de mainmorte dans toute sa rigueur, et revendiquait les biens non seulement de ceux de ses hommes qui mouraient sans enfants, mais encore de ceux qui laissaient des enfants *hors de celle*, c'est-à-dire émancipés, soit par le mariage soit autrement, et ne vivant pas avec leurs parents, *à un pain et à un feu.*

C'est ainsi qu'en son nom, et au nom de ses co-seigneurs, les trois enfants mineurs d'Henri de Ville-sur-Arce, il inquiéta Jean Mercier l'aîné, Jean Mercier « le moyen », Claude Mercier et Perron Mercier, femme de Robert Bergier, relativement à la succession de Jean Mercier leur père.

Thibaut et consorts prétendaient que cette succession leur appartenait, parce que le défunt, Jean Mercier, était leur homme, de mainmorte et de condition servile, payant annuellement 6 deniers de taille.

En présence de la résistance des Mercier, les seigneurs consentirent à une transaction. Par acte passé devant Nicolas Pechinot et Pierre Champenois, clercs, notaires jurés à Bar-sur-Seine, le 5 décembre 1529, ils renoncèrent aux droits qu'ils pouvaient avoir sur la succession en litige et affranchirent les Mercier. Ceux-ci, de leur côté, s'engagèrent, eux et leur postérité, à payer annuellement chacun 12 deniers de taille. Faute de paiement, ils redeviendraient de condition servile comme auparavant [2].

Avons-nous besoin de le faire remarquer, l'affranchisse-

1. *Ibid.*

2. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces origin.* 3017, n° 66878, fol. 8.

ment n'était pas gratuit, et ceux qui en bénéficiaient n'étaient tenus qu'à une reconnaissance relative, puisque leur taille se trouvait doublée, étant portée de 6 à 12 deniers.

Encouragés par ce demi-succès, Thibaut de Nogent et consorts s'attaquèrent peu après au curé de Ville-sur-Arce, Gilles Jaquot, et à ses quatre frères, Jean I, Henri, Guillaume et Jean II, « écolier étudiant en l'Université de Poitiers ».

Il s'agissait cette fois de la succession de la mère des Jaquot, Marguerite, veuve de Pierrot.

Cette succession, disait Thibaut, devait revenir à la seigneurie par droit de mainmorte.

Ici encore, les seigneurs éprouvèrent une vive résistance et ils durent, pour en triompher, porter l'affaire au bailliage de Bar-sur-Seine.

Le procès étant pendant, les parties jugèrent avantageux d'y mettre fin par un compromis.

En conséquence, le 15 mars 1530, il fut convenu devant Nicolas Javelle et Simon Couversot, clercs, notaires jurés en la prévôté de Bar-sur-Seine, que Thibaut de Nogent et ses co-seigneurs, représentés par leur tuteur, frère Guillaume de Ville-sur-Arce, affranchissaient les Jaquot et leur postérité, « en tant que besoin était », et leur abandonnaient la succession de leur mère.

Par contre, les affranchis s'engageaient à payer aux seigneurs la somme de 45 livres, une fois donnée, et annuellement 15 deniers de taille, « par chacune tête demeurant à Ville-sur-Arce », sans toutefois qu'en raison du paiement de cette taille, ils pussent être, à l'avenir, réputés de mainmorte et de condition servile[1].

Ici, une réflexion vient d'elle-même sous notre plume, c'est que la condition servile n'était pas, comme on le croit trop généralement, incompatible avec le bien-être et même avec une certaine aisance. Nous en avons une preuve dans ces époux Jaquot, qui font de leur fils aîné un prêtre, et qui envoient le plus jeune étudier à l'Université de Poitiers.

Combien d'hommes libres, de nos jours, pourraient, à juste titre, envier le sort de ces hommes de corps !

En présence de pareils faits, on s'explique pourquoi nos pères, pendant longtemps, se sont montrés si peu soucieux de leur affranchissement. Trop souvent, comme avantage maté-

1. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces origin.*, *loc. cit.*, fol. 9.

riel, cet affranchissement ne leur procurait qu'une augmentation de taille. Sans doute il les délivrait de la mainmorte, mais en fait, la plupart du temps, cette mainmorte se réduisait au retour de leurs biens à la seigneurie, quand ils mouraient sans enfants, et alors cela leur importait peu.

Les Regnost, les Mercier et les Jaquot vivaient contents de leur sort, et il est probable que, pas plus que leurs pères, ils n'auraient songé à acheter la liberté, si les seigneurs n'avaient voulu appliquer le droit de mainmorte dans toute sa rigueur, en lui donnant une extension qu'il n'avait plus depuis longtemps déjà.

A la mort de sa mère, Thibaut de Nogent ne s'acquitta pas envers le roi, dans le temps voulu, de ses devoirs de foi et hommage, aussi sa seigneurie fut frappée d'une saisie féodale. Il obtint main-levée de cette saisie par sentence rendue au bailliage de Bar-sur-Seine, le 8 avril 1529, et signée Carorguy [1].

En 1540 (22 mars), il fit foi et hommage et donna aveu et dénombrement au bailli du comté de Bar-sur-Seine, à cause de l'arrière-ban du roi, de sa part de la seigneurie de Ville-sur-Arce.

Il confesse tenir, en ladite seigneurie, en fief du seigneur d'Eguilly et de Chacenay, à cause de la Tour Sainte-Parise, en premier arrière-fief de l'évêque-duc de Langres, à cause de son château de Mussy, et en second arrière-fief du roi, le tiers de toute justice de la maison seigneuriale appelée la *Court d'en haut*, appartenant à Philippe de Ville-sur-Arce, son cousin, et aux enfants de feue Catherine de Landreville. Parmi les déclarations de cet aveu, il nous a paru bon de relever les suivantes :

Un tiers de la moitié du four banal de la seigneurie d'en haut, « auquel les habitans devers le Poncelet, qui est environ le milieu de la ville, jusques au bout d'icelle ville, sont tenus cuire leurs pâtes, et ne peuvent lesdits habitans faire four qui ait plus d'une aulne de tour, à peine de 60 sols d'amende » ;

Le quart, avec Philippe de Ville-sur-Arce, en la mairie de la seigneurie, « en laquelle ont aussi droit les héritiers de feue Catherine de Landreville » ;

Le droit d'*ajust*, en vertu duquel les habitants sont tenus d'ajuster toutes mesures, pesons, etc. ;

1. Caumartin, II. 97.

Le quart en un gagnage appelé *Tout-y-Fault ;*

Des menues censives payables à la saint Remi ;

Des abonnements et des tailles à volonté, que Thibaut déclare ainsi :

« J'ai droict pour une tierce partie, partant par indivis avec ledit Phelippe de Ville-sur-Arce, auquel appartient les deux aultres tiers, les trois faisant le tout, d'un droict d'abonnement, qui est tel que tous les habitans et demorant soubz nous, en ladite justice et seignorye d'en hault dudit Ville-sur-Arce, sont abosnez, les ungs à cinq solz t., les autres à deux solz 6 deniers, et aultres à 15 deniers, lesquelz abosnemens montent et peuvent valloir par communes années, à ma part et tierce portion, 36 sols 4 den. t. payables au jour de feste sainct Andrez, à penne de 5 solz tournois d'amende pour chacun défaillant.

« M'apartient aussi pour ung tiers, partant avec ledit Phelippe de Ville-sur-Arce, d'ung gect et taille à volunté sur certains noz hommes et femmes, demorant en ladite seignorye d'en hault, lesquelz sont une fois l'an taillables à notre volunté, et de main morte, serve condition et de formariage, laquelle se gecte par chacun an sur lesditz habitans de ladite condition, et peult valloir 35 sols t. ladite taille, payable au jour de feste saint Andrey, à peine de 5 solz par chacun defaillant, d'amende, et est à ma part, d'environ, par an, 12 solz 1 denier. »

Thibaut avait encore à Ville-sur-Arce une partie de la seigneurie de Millery, mouvant en fief du seigneur de Vendeuvre et en arrière-fief du roi à cause de la grosse tour de Troyes. Il habitait le château de Millery facile à reconnaître d'après la désignation suivante qu'il en donne dans le même aveu :

« Ma maison, court, grange, estables, colombier, ung pressoir, lequel est bannal à une tierce partye des demorans en ladite seignorye d'en hault, avec le pourpris, le tout fermé de murailles, un grand prey, jardin et verger autour de ladite maison, aussi fermé de murailles, le tout assis audit Ville-sur-Arce, au dessoubz de l'église, tenant d'une part à ung jardin et la maison presbitéral dudit lieu, et aultres, d'autre part aux hoirs Billard et aultres, et par devant à la rue, qui peult valloir par an 10 francs. »

Sa part dans le moulin Morel est assez difficile à préciser. Elle lui rapportait environ trois setiers et trois boisseaux de grain, par moitié froment et « messal ».

Quant au fief de Beaurepaire, mouvant du seigneur d'Eguilly et Chacenay, Philippe de Ville-sur-Arce en jouissait seul, mais il était tenu de faire à Thibaut foi et hommage « pour une tierce partie »[1].

Thibaut de Nogent avait épousé Bonaventure de Charpail, et au titre de seigneur de Ville-sur-Arce joignait celui de seigneur d'Obtrée. Il mourut vers 1550, laissant deux enfants mineurs, Thibaut II et Jean qui suivent, dont Bonaventure de Charpail eut la garde noble.

Bonaventure de Charpail vivait encore en 1564. De concert avec son fils Jean, elle fit alors don d'une verrière à l'église de Ville-sur-Arce[2] récemment construite.

Thibaut II de Nogent et Jean son frère. 1550-1574.

D'après un aveu du 4 janvier 1555 (v. st.) donné à Léonard et à Antoine de Chaumont, seigneurs de Chacenay, Thibaut II et Jean de Nogent, fils et héritiers de Thibaut I, possédaient par indivis le fief de Ville-sur-Arce mouvant de la châtellenie de Chacenay et des Tours Sainte-Parise[3].

Il en fut ainsi jusqu'en 1560.

En vertu du partage qui eut lieu à cette date, Thibaut II eut la seigneurie d'Obtrée et Jean celle de Ville-sur-Arce.

Jean épousa Claude de Farcon, dame de Bragelogne[4]. Ce mariage fut antérieur à l'an 1564, car Claude de Farcon est mentionnée dans le don de la verrière que nous avons relaté ci-dessus[5].

Jean de Nogent dut mourir sans postérité. Son fief fit retour aux de Ville-sur-Arce dont nous allons reprendre la lignée, mais ce ne dut pas être à titre héréditaire. En effet, Thibaut II, qui avait épousé Claude d'Aquin[6] et était mort avant le 24 juillet 1569, avait laissé deux enfants mineurs,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B 10615e, 17.

2. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 234 r°.

3. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 148. — Caumartin, II, 97.

4. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Ricey.

5. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 234 r°.

6. Fille d'Antoine, comte d'Aquin, marquis de Corat et d'Elisabeth Caracçioli, princesse de Melfi.

Jean et Marie, qui eurent leur oncle comme curateur et qui durent être ses héritiers.

Quoi qu'il en soit, la mort de Jean de Nogent, seigneur de Ville-sur-Arce, Millery et Bragelogne, est postérieure au 13 février 1589, date de l'émancipation de son neveu devant le juge de Bragelogne[1], et il est certainement le dernier de Nogent qui ait possédé en partie la seigneurie d'en haut de Ville-sur-Arce.

Henri de Ville-sur-Arce.
1469-1526.

Fils de Jean IV et de Marguerite de Damas, Henri de Ville-sur-Arce, né en 1469, épousa Marie Le Maire.

Il acheta la part que Renaut de Blaincourt[2], seigneur de Vallières[3], possédait dans la seigneurie de Millery, et dut, par suite de cet achat, fournir aveu et dénombrement à Guillaume de Chaumont, le 8 avril 1502 (v. st.)[4].

D'où venaient les droits de Renaut sur la seigneurie de Millery ? Probablement de la vente que lui avait faite de son tiers le frère d'Henri, Guillaume de Ville-sur-Arce, avant d'entrer en religion.

Henri n'avait guère plus de 50 ans lorsqu'il mourut.

Sa veuve se remaria, avant le 7 janvier 1528, à Edme de Machelin, écuyer[5]. Elle mourut elle-même le 5 décembre 1529, laissant, de son premier mariage, trois enfants mineurs, Philippe qui suit, Olivier et Jean.

Le 9 mai 1533, Philippe et ses deux frères qui, étant encore mineurs, furent représentés par leur curateur, frère Guillaume de Ville-sur-Arce, cédèrent à Jean de Thoisy[6], écuyer, et à damoiselle Anne Le Maire, sa femme, les biens qui leur étaient échus à Mont-Saint-Jean[7], à Fleury[8] et à Molin, par suite du décès de damoiselle Bonne de Bernard et de Vivant de Ferrières, fils de Madeleine de Bernard.

1. Caumartin, II, 97.
2. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.
3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource.
4. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 139.
5. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, II, 70.
6. Thoisy-le Désert ou Thoisy-la-Berchère (Côte-d'Or).
7. Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois.
8. Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon.

En contre-échange, Anne Le Maire, du consentement de son mari, abandonna à ses trois neveux ce qu'elle avait hérité de ladite Bonne de Bernard, sa tante, et dudit Vivant de Ferrières, son cousin, sur le finage de Thil-la-Ville[1].

Nous avons perdu la trace d'Olivier de Ville-sur-Arce. Quant à son frère Jean, il épousa Louise des Bangis, fille de Michel et d'Anne Martin.

D'après Peincedé, le 26 février 1532, Anne Martin, veuve, se chargea de payer certaine rente constituée par son mari, « pour reste de paiement de la dot de sa fille »[2].

Si cette date est exacte, il faut en conclure que Jean se maria au moins deux ans avant d'avoir atteint sa majorité.

Philippe de Ville-sur-Arce.
1511-1578.

Fils aîné d'Henri, Philippe de Ville-sur-Arce, né vers l'an 1511, épousa Jeanne de Chastenay, fille de Guillaume, également seigneur de Ville-sur-Arce, et de Marguerite de Nance.

Dans un cahier énumérant tous les nobles qui tenaient feu au bailliage de Bar-sur-Seine en 1543, Philippe de Ville-sur-Arce est cité avec Antoine de Chastenay et Thibaut de Nogent ses co-seigneurs, ainsi que Claude de Vauldrenier, écuyer, demeurant à Ville-sur-Arce sans y posséder de seigneurie[3]. Il n'est pas fait mention de ses frères Olivier et Jean, ce qui prouve qu'ils avaient alors quitté Ville-sur-Arce.

En 1545, dans le registre du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Bar-sur-Seine, Philippe a le titre de maréchal des logis de Mgr le duc d'Orléans[4].

Au ban tenu à Bar-sur-Seine par Jean de Laussoirois le 25 novembre 1551, il déclara qu'en dehors de sa seigneurie de Ville-sur-Arce estimée 120 livres de revenu annuel, il possédait deux autres fiefs : l'un à Orain au bailliage de Dijon, mouvant de Gaspard de Saux et rapportant 33 livres 2 sols

1. Probablement Til-Châtel (Côte-d'Or), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille. — Cet échange fut conclu à Thoisy-l'Evêque par-devant Philibert Bailly, notaire royal au duché de Bourgogne. — Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces origin.*, *loc. cit.*, fol. 10.

2. Arch. Côte-d'Or : *Peincedé*, XIX, 128.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B 11524 *ter*.

4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 328.

3 deniers, l'autre à Thy-en-Ville[1], au bailliage d'Auxois, mouvant du seigneur de Châteauvillain et rapportant 30 livres.

Ayant demandé à être reçu et « cottisé du service » à Bar-sur-Seine, proportionnellement au revenu de ses fiefs, il fut convenu qu'il ferait « service personnel, en état d'homme d'armes, monté de deux bons chevaulx, armé d'un corps de cuyrasse d'armet ou bourguignonne, et de grands garde-bras et espaulettes, avec une bonne et forte lance ».

Comme les frais de cet armement n'étaient pas en rapport avec le modique revenu de ses fiefs, on s'engagea à lui venir en aide, et il lui fut enjoint de se tenir ainsi équipé, dans sa maison, prêt à partir dès qu'il en recevrait l'ordre[2].

Philippe de Ville-sur-Arce prit part, comme catholique, aux guerres de religion qui désolèrent et ensanglantèrent nos pays à la suite du massacre de Vassy.

En 1562, lorsque Bar-sur-Seine tomba au pouvoir des Protestants, il réunit, de concert avec Desbordes et le seigneur des Riceys, Vignier, 300 hommes à Merrey, et eut sa part de gloire dans la reprise de la ville sur les huguenots[3].

Il continua à servir au bailliage de Bar-sur-Seine, et il est inscrit au nombre des défaillants au ban et à l'arrière-ban du bailliage de Dijon en 1568[4].

D'après un cahier signé, pour copie, *Carorguy*, et contenant la déclaration succincte des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Bar-sur-Seine vers 1545, voici quelles étaient les possessions de Philippe à Ville-sur-Arce. Il tenait en fief, du roi, un tiers en la seigneurie de Ville-sur-Arce avec les deux tiers d'un huitième ; en plein fief de la Tour-Sainte-Parise (Chacenay), en premier arrière-fief du château de Mussy, et en second arrière-fief du roi, la seigneurie de la Cour d'en haut ; en plein fief du seigneur de Vendeuvre, et en arrière-fief du roi le cinquième de la seigneurie de Millery, « partant avec Thibaut son co-seigneur ».

Il convient d'ajouter, ou plutôt de rappeler que, dans la seigneurie d'en haut, se trouvait le petit fief de Beaurepaire, mouvant également de Chacenay. En 1539, il était tenu par

1. Pour Thil-la-Ville, voir page précédente.

2. Lettre de Jean Loussoirois, signée Carorguy : Communication de M. Charles Soccard.

3. Boutiot : *Hist. de Troyes*, III, 351.

4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVIII, 635.

Philippe, qui, cependant, devait en faire foi et hommage, pour un tiers, à Thibaut de Nogent[1].

Philippe de Ville-sur-Arce vivait encore en 1578. Il rendit alors foi et hommage à Antoinette de Lantages, veuve de Léonard de Chaumont, dame d'Eguilly et de Chacenay[2].

Nous ne lui connaissons qu'un fils : Elion, qui suit.

Élion de Ville-sur-Arce.
1571-1600.

Elion de Ville-sur-Arce, fils de Philippe, épousa Marguerite de Monterby, *alias* Montarby[3].

De 1571 à 1580, nous le voyons servir, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du comte de Vaudémont[4].

D'après une quittance qu'il délivra le 24 avril 1579, à Trichâteau, près Saint-Seine-sur-Vingeanne[5], sa solde était de 100 livres par quartier ou trimestre[6].

Elion eut à soutenir un singulier procès contre deux manants de Ville-sur-Arce, les frères Edme et Didier Pennot. Voici à quelle occasion.

Une pièce de terre, possédée par le nommé Jean du Pré, était grevée d'une poule de cens, payable au seigneur le jour de la saint Remi.

Soit par achat, soit par héritage, ce champ passa de Jean du Pré à Victor Marry, puis à Simon Pennot, marié à Jeanne Sourrière.

Les nouveaux propriétaires payèrent la redevance aussi régulièrement que l'ancien, mais, après leur mort, la poule se fit attendre, et même elle ne vint pas du tout.

Elion traduisit les frères Pennot, héritiers de Simon, devant le juge-maire de la justice d'en haut, qui, le 26 juillet 1583, les condamna à donner la poule.

Les Pennot en appelèrent au bailliage de Bar-sur-Seine, et

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 336 ; XVII, 144.

2. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 149.

3. Les Montarby portaient : *de gueules au chevron et au croissant d'argent.*

4. Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise.

5. Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française.

6. Bibl. nat., *ms. français* 21533, sans pagination.

la sentence du juge-maire ayant été confirmée par le bailli le 16 avril 1584, ils interjetèrent un nouvel appel devant le Parlement de Paris.

Un premier arrêt, rendu le 25 janvier 1586, le seul que nous connaissions, ordonne « avant faire droit, qu'à la diligence des appelants, les héritiers de défunte Jeanne Sourrière, femme de Simon Pennot, seront appelés pour déclarer s'ils sont seuls détenteurs de la pièce de terre »[1].

Ainsi, un seul point, semble-t-il, était à éclaircir : à qui était échu le champ ? Etait-ce aux héritiers Pennot ou aux héritiers Sourrière ? Il n'était vraiment pas nécessaire de mettre en mouvement le Parlement de Paris pour arriver à la constatation de ce fait. Mais à cette époque, dame Chicane régnait en souveraine, et chacun semblait tenir à honneur de lui payer tribut.

Peut-être les Pennot et les Sourrière s'étaient-ils entendus pour jouer un vilain tour à leur seigneur.

Quoi qu'il en soit, cette lutte de deux manants contre un chevalier est des plus suggestives, et je me demande si les *hommes libres* d'aujourd'hui se défendraient contre les exigences, fort souvent injustes, du fisc, avec la même énergie que ces *esclaves* du XVIe siècle.

Catholique comme son père, Elion de Ville-sur-Arce prit parti pour la Ligue. Nous ignorons quelles furent ses campagnes comme ligueur, mais il quitta certainement Ville-sur-Arce pour guerroyer, puisqu'il est cité parmi les seigneurs de la contrée qui *rentrèrent chez eux* après l'assassinat d'Henri III, en dépit de la déclaration du duc de Mayenne, engageant tous les Français à se rallier à lui[2].

Bien que l'enthousiasme de leur seigneur pour la Sainte-Union semblât baisser, les habitants de Ville-sur-Arce n'en demeurèrent pas moins ligueurs impénitents.

Ils furent cruellement châtiés de leur fidélité.

En effet, la ville de Bar-sur-Seine ayant été reprise, au nom du roi, par le maréchal de Biron, en 1594, la garnison royale occupait ses loisirs à de multiples et faciles expéditions contre les villages voisins qui refusaient de reconnaître l'autorité d'Henri IV.

C'est ainsi que, le 18 mai, elle envahit Ville-sur-Arce au

1. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces origin.* 3017, n° 66878, fol. 11.
2. Boutiot, *op. cit.*, IV, 179-180.

moment d'une procession, s'empara des bestiaux et blessa plusieurs habitants.

Non contente de ce premier exploit, elle revint à la charge le jour de la Fête-Dieu et brûla le village [1].

Veuf avant 1596, Elion épousa en secondes noces Charlotte d'Aplaincourt.

Il avait eu deux filles de son premier mariage, Edmée et Marie. La première épousa Philbert de Longeville, la seconde Jacques de Montcoï [2].

Avec Elion s'éteignit la descendance mâle de Joffroy de Ville-sur-Arce.

(*A suivre.*) A. PÉTEL.

1. *Ibid.*, 246.

2. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, dossier de Longeville.

Glossaire du Mouzonnais*

D

Donzelle, s. f., demoiselle, la fille de la maison, « domicella » (à la frontière).

La *domnizelle* cele cose non contredist.
(*Cantil. Se Eulalie*)

Il n'avait pas ou mont *dancele*
Tant cortoise, france ne bele.
(*Amadas et Ydoine*)

... Vit que chele *dansele* voloit estre sa drue.
(*Le roi de Sézile*)

Voit à une fenestre séant joliement
Une noble *dansèle* qui fu de biau jovènt.
(*Baud. de Sebourc*)

La eust..... Mainte dame et mainte *dansele*.
(*Prince noir*)

Dorée, s. f., sorte de galette ou pâtisserie colorée en jaune d'or.

Dormi(r), v. — Je dors ou dorme, I dort ou dorme, j'dormans — J'dormos — J'ai *dormu* — J'dormrai, — J'dormros, j'dormrains, v'dormrie(z).

Je ne *dorm* que le premier somme.
(Rutebeuf)

Dossée, s. f., la charge que peut porter le dos : *Une* DOSSÉE *de farine* (sac de 75 kilog). — On dit : *l'meun-nie(r) va à la* DOSSÉE, c'est-à-dire va recueillir le grain (en sacs) destiné à être broyé à son moulin.

Dossière, s. f., partie du harnais du cheval de limons qui soutient la charge.

Se li covient.....
Et forrel et *dossière*.
(*Estillement au vilain*)

* Voir page 181, tome IX de la *Revue de Champagne*.

Doub(l)es (à deux, trois, quatre) — en double, triple, quadruple. — *J'ai mins l'fil à trois* DOUBES, j'ai cousu avec un fil triple. Le vieux français disait couramment « cent doubles » pour centuple.

> Et s'il eit altre fiée ested blamed, s'en escondied à *treis dubles* (s'il a été accusé autre fois, qu'il s'en justifie par un nombre triple (de témoins).
>
> (*Lois de Guillaume*)

> Amors..... A *cent doubles* leur en rent
> Joie, quant l'ont deservie.
>
> (Perrin d'Angecourt)

Doublée, doublure, s. f., raclée. — Voy. *Daubée.*

Doudou, s. m., appellation familière et câline donnée à un petit garçon.

Doudouque, s. f., fleur. Terme enfantin.

D'ou est-ce quü, dousquü? — où ?. — DOUTQUÜ *v'étez? où êtes-vous?*

Dou-ie, douille, adj., sensible au toucher. — C'est le mot ancien dont il reste le diminutif *douillet.* — *J'ai iu in clou au genou; c'est passé, mais la place est co* DOU-IE.

> Or ne set-il que ce puet estre
> Por ce qu'il le trueve *doille* (mou, tendre)
> Se c'est chauduns, ou c'est andoille.
>
> (*Fablel d'Aloul*)

Douner, d'ner, v., donne. — J'doune, j'dounans — J'dounos, j'dounains, v'dcuniez — J'ai *douné.* — J'dounerai ou donrai — J'douneros ou donros. — A dounant. — Le *ou* est par endroits adouci et se rapproche de *u.*

> Assez i ad lanternes et carbuncles ;
> Tute la nuit mult grant clartet lur *dunent.*
>
> (*Chans. de Roland*)

> Tant i *duna* (Seint Filebert) terres et fins.
>
> (*Chron. Ducs Norm.*)

> Cant li abés li ot *douné* son biel présent.
>
> (*Emp. Constant*)

> Et li rois françois li *douna.* cc. mil lib.
>
> (*Chron. de Rains*)

> Sire, vos uncles vous *doune* boin consel.
>
> (*Id.*)

Sans que il selle beste ne vendi, ne *douna*, ne engaga.
(*Assises de Jérusalem*)

Li rois, pour l'onnour qu'il li avoit *douné* et fete.
(*Chron. d'Ernoul*)

(Ele) *Doune* confort à cuer dolent.
(*Amadas et Ydoine*)

Et de par li, par don *douner*
A chaus qui sont loyal amant.
(J. de Condé)

Tuz les Oisiaus fist assanbler,
Si lur vuleit conssel *douner*.
(Marie de France)

Douque, s. f., fleur. — Voy. *Doudouque*.

Douquet, s. f., paquet de douques, bouquet de fleurs.

Dousque, d'ou (est)ce qu', adv., où. — *M'man*, DOUS QU'EST *m'pantalon*. — *I va bin (v)oir* DOUESQU'EST *l'fu*.

Doutance, s. f., doute, soupçon, crainte. — *C'café-là m'paraît bin mélangie! J'ai d'la* DOUTANCE.

Elles ont eu quelque frayeur et *doubtance*.
(Rabelais)

Douzi-iord, s. m., habitant de Douzy.

Dragie, s. f., dragée.

Si à (Paris) noble *dragie*
Au monde et en religion.
(*Roman de Fauvel*)

Drain-nage, s. m., drainage.

Drain-ner, v., drainer.

Drapai ; drapiaus, s. m., langes d'enfants (à la frontière). Des deux cas anciens *drapiaus* (sujet) et *drapel* (régime).

Dravière, s. f., vesce, espèce de fourrage (vicia sativa).

Drèche, quelquefois **drauche,** s. f., les restes de l'orge, du grain ayant servi à faire la bière. — Ne disait-on pas *dragie*, jadis ?

Nus cervoisiers ne puet ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, c'est à savoir d'orge, de mestuel et de *dragie*.
(*Liv. des Métiers*)

Drecie(r), *v.*, dresser. — P. p., **drecie.**

Si fist sa tente *drecier.*
(*Chron. de Rains*)

Une perière y ont *drecie.*
(*Gauvain*)

Jou ai mestier que je gietie de mes engiens et face *drecier* perieres et mangouneaux.
(*Bestiaire d'amour*)

Car Bertran fust en l'ost avec sa maisnie
Où abatu avoit mainte tente *drecie.*

Drès, prép. adv., dès, aussitôt. — On avait autrefois *lues.* Notre mot remplace très. — *J'partrans* DRÈS *l'ère don jou(r).* Nous partirons dès le commencement du jour, à l'apparition de la lumière.

... Si qu'apris ses sentiers
Ay *drès* m'enfanche.
(Guillaume de M..., Arras)

Preu sont *très* le commencement
Et vaillant *très* le premier jour.
(Sarazin, *Rom. de Ham*)

Il s'en estoit fuis al roi de Jhérusalem *très* le nuit devant.
(*Chron. d'Ernoul*)

Et li enfant *très* lor jouenece.
(*Li ars d'amour*)

Très que n'avoie que douze ans
Estoie forment goulousans.
(Froissart)

Dresse, s. m., buffet-dressoir. — *J'ai remins l'nouviau pain das l'*DRESSE (front.).

Dret, adj., droit. — *Il est* DRET *comme in' éticot.*

Drie(r), quelquefois **dürie(r)**, prép., derrière. — *Reste pa(r)* DRIE(R), reste en arrière. — *Res(t)e* DÜRIE(R).

Quant je vien a mon osté
Et ma feme a regardé
Derrier moi le sac enflé.
(Colin Muset)

Emenidus... Qui derier eus s'est mis.
(*Rom. d'Alixandre*)

Derrier cele courtine tres bien vous reponroie.
(*Berte as grans piés*)

Si a *derrier* lui regardé.
(*Fabliau des trois boçus*)

La vieille pas ne s'oublia
Derrier l'uis le vassal muça.
(*Castoiement*)

Des ruelle de encoste et de *derier* les estans.
(*Arch. Adm. Reims*, 1302)

Tuit sont monte et devant et *derier*.
(*Raoul de Cambrai*)

Aisance de la Tour Couaillote *derier* sainct Martin la paroche.
(*Compte de Mouzon*, 1515)

Cinq cents hommes qui estoient demourez *derrier*.
(*Jehan de Paris*)

Dringuelle, s. f., sorte d'étrenne qu'on donne en surplus à un acheteur. C'est le *pourboire* allemand : *trink* (boire), *geld* (argent). — *Prenez cinque paquets d'touba(c), v'arez in cigare dü deux sous pou(r) la* DRINGUELLE.

Droit (en et au), expr. adv., en face, perpendiculairement.

Quant Jehan fut *audroit* d'elle, assez près.
(*Jehan de Paris*)

Or vous dirai des autres. II. portes dont l'une est *endroit* l'autre.
(*Chr. d'Ernoul*)

Drôle, adj., n'est pas ordinairement suivi de *de*. — *Ça fait 'n* DRÔLE *femme*.

Ou que la *drosle* pucelle
Des neuf sœurs au teint délicat.
(Ovide Bouffon)

Drousse, s. f., sorte de carde pour le travail de la laine. — Machine à drousser.

Drousser, v., carder, peigner avec la drousse.

Dü (*u* sec), prononciation de *de*. — **Dü l'**, de le. — *Taûche* DÜ *n'pas r'coumacie(r)*. — *Doune mü* DÜ *l'iaue*. — On emploie aussi *düd'* pour la préposition *de*, comme par redoublement : *La cuvelette fuit* DÜD' *partout*.

Ducasse, s. f., mot peu courant dans le pays, quoique bien connu, pour désigner la fête patronale d'un village. — Voy. *Dicausse*.

Oncques ne fuit si grans apors
N'a *dicace*, n'a sainct, n'a feste.
(*Guerre de Metz*)

Düd', voyez *dü*. — **Düd'puis**, depuis. — *I n'décesse dü plûr* DÜD'PUIS *in mois.*

> Mais, comme *dudepuis*, Thomas Renart de Fuchsamberg a rendu.....
>
> (*Procès-verbal de Château-Regnault*, 1693)

Duite, s. f., fil de la trame, duite (conduite, du v. duire) par la navette.

> A l'entrebate du commencement, mettre *un duytes* de chanvre.
>
> (*Statuts de la draperie de Chauny*)

Dûr, adj., aigre, acide, fort : *Not' bière est moult* DURE. D'où le verbe **Durci(r)**.

Durer, v., patienter, tenir en place, endurer. *Düd'puis quü j'sais qu'il est parti de Paris, jü n'*DÜRE *pus*, je ne vis plus, je suis inquiet.....

Dusque, adv., jusque (de usque).

> De Bordiaus *dusqu'à* Montpellier.
>
> (*Cléomadès*)
>
> Je me sui *duskà* l'os colpés.
>
> (*Blonde de Jehanne*)
>
> Tos ceus que je vos ai envoies *dusqu'a* ore.
>
> (*Bestiaire d'amour*)
>
> Si dormismes et reposasmes
> *Dusqu'au* matin par grant solas.
>
> (*Voie de Paradis*)
>
> De lor cevax prist *dusc* à X...
>
> (Gilles de Chin)
>
> Il dormira *dusc'* au matin.
>
> (*Li Ars d'amour*)

Düvant, d'vant, prép., devant, employé presqu'exclusivement pour *avant*. — *Finis l'n ouvrage* DÜVANT *quü d'parti(r)*. — *Si l'ais fini* D'VANT *moi, attends mü.*

Duzous, D'zous, D'zours, dessous, sous. — *Waite bin si n'i ai co iauques* DÜZOUS. — *C'est* D'ZOURS *eux.*

> Les gens qui *desous* lui demeurent.
>
> (Jean de Condé)
>
> Estoit la rivière courant — *Desous* ce pont.
>
> (Watriquet)

D'vu, devu, p. p. de *doir*. — Voy. ce mot.

E

Ebêté, adj., abêti, abruti, stupide.

> Et aussi, il est si *abesté*, qu'il ne congnoist point que elle y ait faute.
>
> (*XV joyes de mariage*)

Eblaucheu(r), s. m., celui qui éblauche, prépare et dégrossit le bloc de pierre. C'est un métier un peu différent de celui qui consiste à faire des faces planes avec l'outil appelé *taillant*, et qui est exercé par le tailleur de pierres. Le mot *bloc* et l'autre mot *blauche* peuvent ici être considérés comme des racines de notre vocable tout à fait technique.

Eblauchie(r), v., ébaucher. — P. p., *éblauchie*. S'applique surtout à l'opération par laquelle le carrier donne une première façon de taille (avec l'instrument appelé *tranche*, et qui est un double pic) à un morceau de pierre désigné *bloc*, dont il abat les grosses aspérités, bosses ou *blauches*. Littré cite :

> Huet prend cette pierre bise,
> Sy *l'esboche* a son grant martel.
>
> (*Mir. de Se Geneviève*)

Eblouï(r), v., éblouir.

Eborgneus (*d'crapauds*), s. m., individu sans métier, incapable, propre à rien et faiseur de riens, pour un peu vantard.

Eborgnie(r), v., éborgner. — P. p., *éborgnie*.

Ebranchie(r), v., ébrancher. — P. p., *ébranchie*.

Ebréchie(r), v., ébrécher. — P. p., *ébréchie*.

Ecafi-iie(r), v., éplucher (des noix, des pois ou haricots), ôter l'écafiotte. — P. p., *écafi-iie*. — *J'ans* ÉCAFI-IIE *pus d'trois mille dü ca-ïets.*

Ecafi-ion, s. m., écafiotte (V. ce mot).

> Et l'*eschafillons* (de la nois) nés et nus
> Nous est examples contenus.
>
> (Watriquet de Couvin)

Ecafiotte, s. f., les écorces, brou et bois, qui résultent de l'épluchage des noix. Ecale. Le vieux français disait *escafote*.

Ecaflotte, s. f., comme *écafiotte.*

> Prendre garde à l'*escafclotte* (de la nois).
> (Watriquet, *Dit de la nois*)

Ecafloter, écafiote(r), v., comme écafi-iie(r).

Ecaille, escailles, s. f., ardoise. — L'ouvrier qui extrait s'appelle *écailleu(r), escailleteu(r)*. — Se dit aussi de la coque de l'œuf.

> Le bois des Hayes (dans lequel avoient été récemment ouvertes certaines *escailères*)..... pour prandre *escailles* et faire ardoises.
> (*Cart. de Rethel*, 1454)

> ... Icelluy deffendeur avoit fait mener de la chastellenie de Chastel Regnault mériens ou fait mener plusieurs quantités d'*escailles*.
> (*Règlem*t *à Mézières, XV*e *siècle*)

> Et fit recovrir d'*escalhes* toute le tour Basin.
> (Jean d'Outremeuse)

> Je laisse à chascun l'*écaille* d'un œuf.
> (Villon)

Ecarne, s. f., coquille de l'œuf.

Echangie(r), v., échanger. — P. p., *échangie.*

Echardron, Echerdron, s. m., chardon.

Echardrouner, v., ôter les chardons (dans les cultures).

Echauder (s'), v., se piquer avec des orties. — *J'm'ai ben* ÉCHAUDÉ *les mains.*

Echaudure, s. f., Ortie. — C'est le nom de l'effet donné à la cause (piqûre d'ortie).

> Lors s'apperçoit de ses *échaudures* et meurtrissures.
> (Montaigne)

Echaurer, v , faire peur aux volailles, les disperser. — C'est probablement le v. *Essorer*, prendre son essor, s'envoler, partir. En fauconnerie, on dit que le *faucon s'essore.*

Echerde, s. f., écharde, écaille, piquant.

> Autretel est (la cete, baleine) comme sablon :
> *Lescherde* de son dos en son.
> (*Bestiaire divin de Guillaume*)

Echie, Echet, s. m., écheveau. Le vieux mot est *eschief*. — *N'i ai cinq* ÉCHIES *d'déwidies*.

> La suppliant print six ou huit *eschiefs* de fil blanc.
> (*Lettres de rémission*, 1394)

> La suppliante print trois *eschez* de fillet.
> (*Id.*, 1397)
> Le cent d'*eschiefs* doit ung denier.
> (*Droit de tonlieu à Mézières*, *XV*e s.)

Echielle, s. f., échelle. — Parfois *échîle*. — Jadis escadron, troupe.

> Se *eschielles* d'ommes viennent sur moy, mon cuer ne les craindra mie.
> (*Psautier*)

> Cent homes bien armes mountèrent par l'*eschiele* de cuyr.
> (Fitz Warin)

> Et fisent les *eschieles* drecier as murs.
> (*Chron. d'*Ernoul)

Echiélette, s. f., petite échelle.

Echiélon, s. m., échelon.

> De *s'eschiele* les *eschilons* — Ainsinc copons.
> (*Rom. de la Rose*)

Echine don dos, s. f., épine dorsale.

> Spina, *eschine du dos* ou espine.
> (*Gloss. Rom. latin*, *XV*e *s.*)

Echinon, s. m., vase de fer-blanc, cylindrique, percé de trous, dans lequel on fait égoutter le lait caillé destiné à devenir fromage.

Echouffler, v., essouffler. — P. p., *échoufflé*, essoufflé, haletant.

Echourdi(r), v., assourdir, rendre sourd, fatiguer les oreilles. Le vieux français disait *essourdir*.

> Et là est-on tout d'oyseaulx *essourdis*.
> (Christ. de Pisan)
> Et qu'au soir l'*essourde*
> Le son de quelque cloche lourde.
> (Baïf)

Echours, s. m. pl., vapeurs qui se dégagent des foins qui fermentent dans les greniers. — Désigne aussi les soupiraux par lesquels se fait l'écoulement de ces vapeurs. — C'est probablement le mot *Essors*.

I avoit une fenestre par devers le gardin assés petite, dont il lor venoit un peu d'*essor*.

(*Aucassin et Nicolette*)

Eclairci(r), v., éclaircir.

Ecli, **éclie**, adj., fendu par la sécheresse, disjoint. Se dit surtout des vaisseaux en bois servant à contenir du liquide. C'est évidemment le participe passé du vieux verbe *Esclie(r)*, que nous prononçons *écli(r)*, et qui voulait dire fendre, d'où il nous est resté *éclisse*, morceau de bois fendu.

Alèrent..... si très durement férir
Que des glaives az ferz brunis
Volèrent pièces et *escliz*.

(*Chr. Ducs Norm.*)

Noblement ès estriers s'afichent
Les lances brisent et *esclicent*.

(*Fabliau de P. d'Anfol*)

Ecli(r), v., fendre, disjoindre. — Voyez *Ecli*.

Eclisse, s. f., écorce de coudre retenant un peu de ligneux, détachée en ruban le long d'une tige, et servant de lien pour les balais de bouleau ou de genêt. — C'est aussi le nom de la seringue en sureau que nous avons appelée *bîcoue*, mais destinée à lancer de l'eau.

Une *esclissouère* d'argent doré, à getter eaue.

(Glossaire de Laborde, 1420)

Ecofi-iie(r), v., éplucher, écosser. — P. p., *Ecofi-iie*. — *J'ai écofi-iie deux mesures dü fèves.* — Voy. *Ecafi-iier*.

Ecofies, s. f. pl., éclats de pierres détachés par l'éblaucheur.

Ecorcheu(r), s. m., écorcheur. — *Il est prop(r)e, tü coutiaus! in vrai* ÉCORCHEU(R) *d'puces !*

Ecorchie(r), v., écorcher. — P. p., *écorchie*.

Et ses beles mains furent quaissies (brisées) et *escorcies*.

(*Aucassin et Nicolette*)

Voire, que je soie *escorcie*
Se m'en déportés point ne pau.

(Jean de Condé)

Ne prenent home, pucele, ne moillier
Que il ne facent ardoir et *escorchier*.

(*Garin le Loherain*)

Ecot, s. m., accroc, déchirure, morceau. — *J'ai fait in'* ÉCOT *à ma cotte (jupe) à passant das la hau-ïe.*

Ecoupe, escoupe, s. f., pelle à long manche. L'anglais a conservé *scoop*.

Ecourgie, s. f., fouet de charretier. — Voy. *Courgie.*

Or nous vienent paien batre et faire vilté
D'escorgies noées.
(*Bueves de Commarchis*)

Et s'avoit cascun jour batu d'une *escorgie*
La blanche char de lui que toute l'ot sillie.
(*Baudouin de Sebourc*)

Et se batoient yceulx penanchiers sy fort d'unes *escorgies* à bouttons de cuir, que le sang couloit parmi les rains.
(*Chron. de Valenciennes*)

Jointes mains tenons l'*escourgie.*
(*Compl. des Flagellans*, 1349)

Ecoute s'i plu-ie (moulin d'), à Amblimont, près Mouzon ; bâti sur un ruisseau insuffisant qui fait souvent désirer que la *pluie* vienne grossir son courant. — Ce nom a été donné à beaucoup d'autres moulins qui sont dans le même cas.

Ecramer, v., écrémer, enlever la crème — prendre le meilleur. — *N'i ai cinq possons qui sant bons à* ÉCRAMER.

Ecumette, s. f., écumoire.

Ecurer, v., curer, vider. — *C'est Laurent qu'*ÉCURERAI *les fossés autour dü l'enclos.*

Amor nettie et *escure* le cuer
Qu'ele a bien saisi.
(Perrin d'Angecourt)

Ecuru, s. m., écureuil.

Les menus sans plus qu'*escureus.*
(*Amadas et Ydoine*)

Vermain et *escurues*
N'en puis mais pas avoir.
(*Chans. de Champagne*, Choiseul)

Effeillier(r), v., effeuiller. — P. p., *effeillie.*

Efforces, s. f. pl., forces, grands ciseaux à tondre les moutons, les draps.

Efrangie(r), v., déchirer le bord d'un tissu, de manière à ce que le fil pende comme des franges. — P. p., *Efrangie. Le col dû ma ch'mise est tou(t)* ÉFRANGIE.

Eglu-iie(r), v., séparer la belle paille de seigle, la plus longue, de celle de moindre qualité, en secouant une poignée retenue par les épis. — P. p., *Eglu-iie. — On ait églu-iie l'soile hier, pou(r) faire des lo-iens.* — La racine est *glu*, anciennement *gluy*, qu'on retrouve dans *glane*.

> P. Hermart ayant envoié Jehan son fils et Gillon sa fille *gluier* du *gluy* aux champs.
>
> (*Lettres de rémission*, 1371)

Egoïne, s. f., petite scie à manche et à main.

Egorgie(r), v., égorger. — P. p., *égorgie.*

Egosi-iie(r) (s'), v., s'égosiller.

> Il n'est ne pie ne calandre
> Qui ne seust pas *gosillier.*
>
> (*Fabliau de la Dent*)

Egoulins, s. m. pl., purin, liquide qui coule des écuries ou des tas de fumier. — Dans le vieux français, *Acoulin* signifiait rigole.

> Et s'ai souvent fait en un val
> D'un ruisseau ou d'un *acoulin*
> Sus deus tieulettes un moulin.
>
> (Froissart)

Egoûts, s. m. pl., l'eau, la pluie qui tombe de la gouttière, du toit. — On dit aussi : *les* ÉGOUTS *d'femie(r).*

Egreffin, s. m., probablement *aigrefin*, espèce de propre à rien, individu dont on doit se défier. — *Ais-tu vu c'l* ÉGRÉFFIN-*là ! a'n ai-t-i, in toupet !*

Egrevisse, s. f., écrevisse.

Eguerner, v., égrener, faire tomber les grains. — *Les gerbes d'aveinne sant tou(t* ÉGUERNÉES, ont perdu leur grain.

Eique, pr. indéf. comme *Auque* et *Iauque :* un peu, quelque chose (aliquid).

Elire, v. — P. p., *Eli*, élu. — *On ai eli huit consé-iie(r)s au premie(r) tour.*

> Depuis fut Oliviers connestable *eslis.*
>
> (Guesclin)

Et por ce vos i ont *eslis* que il sevent que nule genz n'ont si grant pooir.

(Villehardouin)

Et ceste court doit estre de propres personnes *eslis*, qui aiment et doutent Dieu.

(*Assises de Jérusalem*)

Liqueis mainbor tellement *eslis* puet traire en palais.

(*Patron delle Temporaliteit*)

Humilitéz estoit petite
Qu'il avoient por aus *eslite*.

(*Fabliau Secrestain*)

Elle, se prononce en doublant fortement l'L : *ell' l'arrive.*

Embauchie(r), v., embaucher. — P. p., *embauchie*.

Embêler, v., faire pencher les branches d'un arbre, les amener à portée, les mettre à *belle* (pour cueillir le fruit). — C'est peut-être le vieux verbe embiéler, embellir, mettre ou faire bel, plaire. — Ou mieux : le verbe *avaler*, mettre à bas, transformé par la prononciation *abaler*, *abailer*, où *v* se confond avec *b*, et *ai* se dit pour *a*.

Embelli(r), v., embellir.

Emberner, et quelquefois **aberner**, v., embrener, enduire de saleté — embarrasser. P. p., *emberné*, embrené, embarbouillé, mal à son aise. — *Elle s'est* EMBERNÉE *das ses cottes, pis elle ai chu.* — *J'ai le cœur tout* EMBERNÉ.

Emblave, **emblaves**, **emblavures**, s. f., blés croissants et chargeant la terre. — Généralement le résultat des semailles de tous grains. — *J'ai vendu m'n* EMBLAVE *don Rond Chénai — Oui! mais il ai té convenu quü l'fermier qu'enteurre n'arai mi les* EMBLAVURES.

Emblaver, v., empouiller, semer, mettre en blé (**blef**).

Je prends en la ville de Beaumont en Argonne seize septiers de *blef*.

(*Aveu de Mutry à Mouzon*, 1369).

Et par extension enduire, embarrasser, encombrer.

Et dites au roi Daire que trop sui encombrés :
A garder ai ma tiere et trop sui *emblaés*.

(*Rom. d'Alixandre*)

Embouchie(r), v., emboucher. — P. p., *embouchie*. N'est

guère employé que dans l'expression *mal embouchie :* une personne *mal embouchie* se sert de termes grossiers, prononce des mots mal séants. — *Quü c't afant là est don(c)* MAL EMBOUCHIE.

Embrochie(r), v., embrocher. — P. p., *embrochie.*

Embrou-iie(r), v., embrouiller. — P. p., *embrou-iie.*

Embuchie(r), v., embusquer.

Ens en ·I· bruel dedens ·I· val plaingnier
A fait ces homes coiement *embuschier.*
(*Raoul de Cambrai*)

Emi-iie(r), v., mettre en miettes (le pain). — *Mi, j'ainme bin d'*EMI-IIE(R) *m'pain das l'café.* — P. p., *émi-iie.*

Les altels à deables tut *esmiad.*
(*Les Rois*)

Et a mes poings l'*esmieray* (ung pilier) et mettrai en poudre.
(*Garin de Montglave*)

Et puis li ont son bras liié — Et rasoldé l'os *esmié.*
(Chrestien de Troyes)

Et chaï de si halt que quant il vint à terre que il fut toz *esmiez.*
(Villehardouin)

Emi-ion, s. m., petit, tout petit morceau de pain ; presque une mi-iette.

Emouchie(r), v., chasser les mouches. — P. p., *émouchie.*

Et sa cour avoit mouche et biche
Qui durement l'ont *esmouchié.*
(Godefroy de Paris)

Emouver, v., remuer, bouger, déplacer, émouvoir. — *N'*EMOUVEZ *mi l'touniau, v'troubellerie(z) la bière.* — *Dis don(c), in peu ! est-ce quü t'vas t'*EMOUVER ?

Empiffer, v., empiffrer, gorger d'aliments. — Quelquefois *empaffer.*

Empiergie(r), v., terme rare et le même qu'*Apigie(r)*. Prendre, retenir, embarrasser les pieds.

Emplâtre est féminin.

Marque d'une future *emplastre.*
(Ovide Bouffon)

Empli(r), v., emplir.

Emplo-iie(r), v., employer. — J'ai *emplo-iie* — J'emplo-ierai. — A'n emplo-iant.

Il ne voit mie que èle peüst iestre en nul autre liu si bien *emploïe*.

(*Saint Graal*)

Oncques ne vi jour de ma vie
Jouvente si bien *emploïe*.

(Watriquet de Couvin)

Vis li est que bien *emploïe*
Seroit en lui tres haute honnour

(*Cléomadès*)

Car je crois que ma paine iert bien *emplo-ïe*.

(*Brun de la Montaigne*)

Empochie(r), v., empocher. — P. p., *empochie*.

Empougnie(r), v., comme *Apougnie(r)*.

En sa main a pris sa coingnie
Une maçue a *empoingnie*
Qui molt est grosse de pommier.

(*Fabliau d'Estourmi*)

Empouillie(r), v., mettre en empouille, c'est-à-dire couvrir, semer une terre de blé, grain, foin artificiel, etc... dont le produit et la dépouille constituent actuellement ce qu'en droit on appelle une *empouille ;* comme nous avons déjà eu pour les céréales, une *emblave*. — P. p., *empouillie*.

Emprès, adv., auprès.

Poiru emprès le bos (Pourru aux bois, frontière).

(*Traité de Francheval*, 1259)

Emputé, adj., empuanti, empesté, sali, corrompu. — Racine : *put*, *pute*, mauvais, d'où *putois*, qui sent mauvais. Latin *putidus*, puant, vil, bas. — *L'iaue don puits Pontoise est* EMPUTÉE : *l'chin d'Tuot est chu d'das.*

En, pronom et préposition. — Se prononce en général *a*, et se lie au mot suivant commençant par une voyelle, à l'aide des lettres *z* ou *n* : A *z-y waitant d'près.* — A *z-a pernant cent, vous n'pai-erez qu'douze sous la pièce.* — A'*n arrivant de boune heure.* — *C'est* A'*n écrivant qu'v'apprenrez.* — Cette prononciation persiste en composition : A*fant*, A*manchie(r)*, A*froumer*, A*prunter*, A*ra-iie(r)*, *s'*A *sauver*, etc. — On dit : A *cachette* pour en cachette, à l'exemple de Rabelais.

Et sont tenus... de les mener (les dépouilles d'icelles terres) et *attasser* à la grange dudit prieur (de Donchery).

(*Cartul. S[t] Médard de Soisson*, 1320)

En, employé pour *on : si en, s'en*, si on ; *comme l'en dit*, comme on dit.

L'*en* ne savra jà où je mains.
(Rutebeuf)
Car *an* se doit bien à la paix tenir.
(*Mort de Garin*)

Vos savez bien, qu'*en* ne conoit en lui
Ce qu'*en* conoit en autrui plainement.
(*Chans. de Thibaut*)

Enc(re), enque, s. f., encre. — Du latin *encaustum*, angl. *ink.*

Il a demandé parchemin
Et *enque*, à cil qui le gardout.
(*Vie de S. Alexis*)

De son sanc les escrit ; autre *enque* n'i fist metre.
(Rutebeuf)
Enque et papier vous bailleray.
(*Mir. de la fille d'un roy*)

Encroler, et plutôt **acrôler**, v., enfoncer (dans la boue), embourber. La Curne de Ste-Palaye a relevé ce mot resté dans notre patois.

Endêver, v., contrarier, ennuyer, agacer. — Devenir fou. Le vieux français avait *desvé, dervé*, fol, insensé.

Cist haraus fut mout *endeveis* — Kant as oixels vout sermoneir.
(*Anc. textes*, 1884)
Princes, estes vous *dervès*
Qui parlez si cruelment.
(Perrin d'Angecourt)

Endormi(r). — Voyez **Adormi(r)**.

Le lieu où saint Pierre, saint Jacques et saint Jehan furent séparés des autres et où ils se *adormirent.*
(*Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*)

Endroit soi, chacun en droit soi ou au droit de soi, signifie chacun devant soi, ou en ce qui le concerne.

Ainsi, comme il est nécessaire
Gardez les chascun *endroit soy.*
(*Anc. théâtre françois, III*, 399)

Engencie(r), v., arranger, monter, organiser, agencer. P. p., *Engencie. — T'ais mal* ENGENCIE *t'n affaire*, tu as mal commencé, mis en marche ton affaire.

Engenrer, v., engendrer (lat. generare). — *C'est c'froid là qu'*ENGENRE *toutes sortes dü maladies. — Ça n'*ENGENRRAI *rin de bon.*

Toutes voyes nous ne voullons mye que par icelles choses fourfaictz soyent *engenrés* aux églises.

(*Charte de Mouzon*, 1273

Le senescal — Qui ses pere est, qui *l'engenra*.

(*Amadas et Ydoine*)

Li rois *engenra*.

(*Cygne*)

Et avienent de jour en jour les pareilhes qui puelent plus griefs *engenrer*.

(*Patron delle Temporaliteit*)

Car multitude *engenre* confusion.

(*Id.*)

Et ceste fins si doit estre *engenrée* par l'abit.

(*Li ars d'amours*)

Que me donnez vos fil qui en vos char humaine — A esté *engenres*.

(*Brun de la Montagne*)

Englu-iie(r) et plutôt **Aglu-iier,** v., enduire de glu ou de substance visqueuse, collante.

Engraissie(r), v., engraisser. — P. p., *engraissie*. A titre de prononciation, constatons que l'ancien français avait *engressier*, indisposer, mettre en mauvaise disposition.

Thidens qui contre luy les veit *engressier*.

(*Rom. de Edipus*)

Engueuler, v., mettre dans sa gueule, avaler, engouffrer.

Enlignie(r), v., viser, mettre en joue (sur la ligne). — *J'ai vu l'garde qui l'*ENLIGNOT *aveu(c) s'fusi(l); ça m'ai fait 'n belle peu(r)*.

Enseigne, s. f., une certaine longueur de drap sur le métier du tisseur.

Iceulz tixerans sont tenus de faire aux draps qui sont à eulz leurs *inseugnes* à chacune lisière du premier chief d'iceulz draps.

(*Statuts de la draperie de Chauny*, 1410)

Ensinne, s. m., fumier (à la frontière).

Ensiner, ensener, v., enlever le fumier, monder (l'étable).

Ensuir ou **A-suir** (s'), v., s'en suivre. — I s'a suirait — I s'a suirot — I s'a'n ai sui ou suivu.

, Plusieurs inconvénients, périls et dommages se pourroient *ensuir* ou temps avenir.

(*Règlement de voirie de Mouzon*, 1372)

Pour mon principe *ensuir* à l'inception et commencement de ceste matière.

(*Chr. de Jean de Courcy*)

Entamer. — Voy. *Adamer*.

La car a *atamee*, mais ne l'a mort atant.

(*Rom. d'Alixandre*)

Entoumi(r), v., engourdir, insensibiliser. — P. p., *entoumi*. *J'ai l'pie(d) gauche* ENTOUMI, *i m'picote comme si n'i avot des froumis*.

Un leus à queue d'argent
A si le ventre *entoumi*
Qu'il n'a c'un oil et ·I· dent.

(Watriquet de Couvin)

Entounoi(r), s., entonnoir.

Entreprenre, v., entreprendre. — Se conjugue sur *prenre*. P. p., *entreprins*.

Et ainsi par fole *entreprinse*
Fait moult tels osts à desprisier.

(*Eust. Deschamps, XII estats*)

Entreprinse, s. f., entreprise. Voy. *entreprenre*.

Entrer ou **atrer** (plus fréquent), v. — J'ateurre, t'ateurres, il ateurre, j'atrans, v'atrez, il atrant — J'atros — J'ai *atré*. — J'ateurrai — A'n atrant.

Or sachiès, fille, qu'en maison
Qu'aie jamais je n'*enterray*.

(*Mir. N.-D.*)

Ja coars n'*enterra* en paradyx célestre.

(Rutebeuf)

En Paradis
Où jamais n'*enterra* mauvais cœrs ne Juis.

(*Bastars de Buillon*)

Qui premier i *enterra*, il aura mil besans.

(*Chron. de Rains*)

Aléz tost à la porte, orendroit *enterrés*.

(*Chanson d'Antioche*)

Si donrés les .ij. jors premiers....
Et a ciaus qui i *enterront*.

(*Rom. de Ham*, Sarrazin)

Enturlu, s. m., suite de cartes de même couleur au jeu de « Mouche ».

Epaffer *de rire*, v., pouffer, éclater de rire.

Epais d'), expr. adv., d'épaisseur.

Quatre deiz d'*espeisse* ont amunt.
(*Li Rois*)

Epaissi(r), v., épaissir, grossir.

Epanne, épagne, s. f., l'un des brancards d'une voiture. — *Mettez l'chevau das les* ÉPANNES.

Epard(r)e, v., épandre, répandre, disperser. — J'éparde, j'épardans — J'épardos — J'ai *épardu*. — Du vieux v. épardre, il reste l'adjectif français épars. — Dans notre patois on emploie plus volontiers **répard(r)e** : *Pendant quü j'*RÉPARDAINS *not' femie(r).*

Ses gens s'*espardirent* cï en tous lieux.
(*Chron. de Rains*)

Quant il l'ont (l'argent), liement l'*espardent.*
(Froissart, *Espinette*)

Et son regard il *épard* — Mainte part.
(François Habert)

Adonc se fait la nuit quand *épart* les ombrages.
(Baïl)

Epargnie(r), v., épargner. — P. p., *Epargnie.*

Mors, qui ne daigne homme *espargnier.*
(?...)

Epatter, v., écraser (avec les pieds ou pattes), piler. — *A sortant, la vache ai* ÉPATTÉ *in poulet.*

... Si ont teile presse de povres... que ilh en furent tous frois mors *espateis* que hommes que femmes que enfans, XVIII personnes povres gens.
(Jean de Stavelot)

Epaumonner, v., époumonner.

Epauvi-iie(r), v., répandre de tous côtés, disperser, éparpiller. — P. p., **Epauvi-iie**. C'est évidemment le verbe éparpiller (p = b = v) qu'on retrouve en patois normand sous les formes *épaviller*, *épaupiller*. On peut noter aussi qu'on a dit *espauves* pour *épaves.*

Toutes *espauves* recréantes des bois et rivières sont aux seigneurs.
(*Loy de Beaumont*)

Epâze, s. f., espace (de bâtiment). — Voy. *Espace*.

Epervins, s. m. pl., tumeurs, humeurs au jarret du cheval.

Epéter, v., aboutir. — Se dit surtout des pièces de terres découpées en longs rectangles dont les petits côtés forment une ligne représentée par une voie, chemin ou sentier, ou même par le long côté d'une autre pièce taillée perpendiculairement. — *Toutes les terres dü la Bergière vant* ÉPÉTER *au chemin de Connage.* — (De *petere*, atteindre, s'approcher.)

Epétures, s. f. pl., les extrémités, les petits côtés des pièces de terre distribués en rectangle, qui forment comme une limite de couture, de « fache »... *A la Grand Combe, c'est la terre Jean Ponce qui reçoit les* ÉPÉTURES.

Epi-iie(r), v., épier. — P. p., *épi-iie*.

> Et avoit sergans et soudoiiers a ses gages pour faire tous ses commandemens, et *espi-ier* et savoir.
>
> (Froissart)

Ce que nous appelons aujourd'hui un *espion* se disait *espie* jadis, de *espi-iier*.

> Sire, a ouyr parler les *espyes*, il semble que ceulx du camp de Monsr de Nanssou.....
>
> (*Lettre du M*al *de Chastillon, siège de Mouzon*, 1521)

> Ung *espie* qui vient du camp de mons^r de Nassot.
>
> (*Rapport, siège de Mouzon*, 1521)

Epincettes, s. f. pl., pincettes (à feu).

Epinçons, s. m. pl., l'onglée, douleur semblable à une piqûre produite par le froid. — De *épine*, qui a donné *espinçons*. — *Jü n'sens pus mes doigts, j'ai les* ÉPINÇONS.

> Les iosturgnes ne les pinchons n'i sont mues (muets)
> Ains chantent sur les *espinchons* (épines).
>
> (Watriquet de Couvin)

Epingue, s. f., épingle.

> Neis les aguilles dont il attachent leurs guimples, les *espaingues* et les mireours n'oublie il mie.
>
> (*Mireour du monde*)

> Qui pense ... A acheter bourses n'*espingues*.
>
> (*Branches des royaux lignages*)

Epinson, s. m., le pinson : une espèce est particulière aux Ardennes, et connue depuis bien longtemps.

Escoutez, ma mère, je truynte (siffle)
Tout comme un *pinçon* ardenoys.
(*Maistre Mimin*)

Epluchate, s. f., épluchure, pelure. — *Va l'a taper (jeter) tes* ÉPLUCHATES *dü canada das l'bac don couchon.*

Epluchie(r), v., éplucher. — P. p., *épluchie.* — On dit parfois *Dépluchie(r).* — *Es'-ce qüë tes canadas san(t)* ÉPLUCHIES? — *Oui — I faut z'a'n* ÉPLUCHIE(R) *puc qüë ca.*

Epongie(r), v., éponger, sécher avec l'éponge. — P. p., *épongie.*

Epouffer, v., pouffer, éclater de rire (en se contraignant). — P. p., *Epouffé*, hors d'haleine : *Il arrive tout* ÉPOUFFÉ, *i n'savot pus dère in mot.*

Epougnie(r), v., frapper à coups de poings (*à cops d'pougn*). — P. p., *Epougnie.*

En mourant — L'*espoignoit* d'amours — L'esguillon.
(Villon)

Epoussette, s. f., outil, balai pour chasser la poussière.

Pour plusieurs verges, *espousettes*, descrotoires.
(*Glossaire Laborde*)

Eprenre, v., éprendre. — J'ai *éprins* — J'éprenrai. *Tu n'vas mi l'*ÉPRENRE *d'in ferluquet comna, bin sûr? — Elle s'ai* ÉPRINS *dü c't apôt(r)e là, n'i ai rin iu à faire.*

Eprevie(r), **épruvie(r)**, s. m., épervier. On a dit régulièrement *éprevier* jusqu'au XVIII[e] siècle. Ce mot désigne à la fois un oiseau et un filet pour la pêche. — *C'est à la Meuse qu'on jette des biaus coups d'*ÉPRUVIE(R) !

Se fuient come aloe fait *esprevier* de mue.
(*Le roi de Sézile*)

Car luy et aucuns seigneurs d'Angleterre avoient fait venir chiens et oiseaux pour leurs déduits, et *espreviers* pour les dames.
(Froissart)

Car plus tost chevauchoit que ne vole *espreviers.*
(*Brun de la Montaigne*)

Epûgette, s. f., vase, outil pour puiser, épuiser l'eau dans un trou.

Epûgie(r), v., épuiser. — P. p., *épugie.*

En une fontaine ke jai ne porrat estre *espusieie*
(*Serm. S*[t] *Bernard*)

Com sé la vausisse *espuisier.*
(*Tournoiement Antecrist*)

Equarrer, v., équarrir.

Esquarrer ravelins.
(Rabelais)

Er., terminaison de verbes infinitifs ou de substantifs, qui doit se prononcer *é-ie*. L'ancienne orthographe écrivait souvent *por*-TEIR, qui donne notre prononciation *portëi(r).*

Warnès estoit pres dou *jureir.*
(*Arch. Reims*, 1255)

Eragne, aragne, iragne, s. f., araignée. — Voy. *Aragne.*

Et l'*iregne* tissiere alentour des goussets
De sa toile maillie ourdissoit les filets.
(Baïf)

Erang ou **arang**, s. m., rang, tect ou toit à porcs. — *Ez-v' roumé l'*ÉRANG *à cochons ?*

Erantoile, s. f., toile d'araignée (aranæ tela).

Eraule, s. f., érable (acer campestre).

Ere, **Ert**, étais, serai (à la frontière). — Débris de l'ancienne conjugaison du v. *être*. — *J'ai stu* (*été*) *à la comédie : c'ert mout biau !*

Car c'*ert* chose moult renommée.
(*Adenès li rois*)

Cilles et cil qui o (avec) lui *èrent.*
(Gilles de Chin)

Si cierc et si sergant s'en *èrent* tuz fui.
(*Thom. le martyr*)

Et les fosses *erent* si plain
C'en peust venir tot de plain.
(*Gauvain*)

Erête, s. f., arête.

Et il tira ledit Jehan l'*errecte* de pisson restée en se gorge.
(*Registre aux playes de loi*, dans Roquefort)

Erifler, v., érafler, raser, passer contre. — Voy. *Rifler.*

Erlavette, s. f., lavette, torchon pour laver. — Voy. *Relavette.*

Eronche, s. f., ronce.

> Le cuer du pescheur est aussi comme une gaste vigne et un champ désert plain d'orties et de *ronches*.
>
> (*Mireour du monde*)

Eronchie(r), v., blesser, piquer, déchirer avec des ronces. P. p., **Eronchie**. — *A passant das l'bos, j'm'ai* ERONCHIE *toutes les mains*

Erminaus, **Arminaux**, s. m. pl., nom que l'on donne aux « montagnards » du canton de Renwez, mais surtout aux malins, aux sorciers (J. Hubert, *Géog. des Ardennes*). Nous croyons plutôt que ce mot est resté des guerres du xve siècle entre Bourguignons et Armagnacs.

> Lesquels (Orléanois, ducs de Bourbon, d'Alenchon, etc.) de lors (1411) en avant furent nommés *Erminas*, pour la bande (hermine) blance qu'ilz portoient, qui estoit l'ensengne du comte *d'Erminacq*.
>
> (*Chron. de Jean le Fèvre*)

Erres, s. f., arrhes, dépôts ou dons d'argent en garantie d'un marché.

Ervaux (Poire d'), espèce de poire jûteuse et sucrée. Le poirie(r) d'Ervaux est en général de haute venue.

Esbrouffe, s. f., pose, embarras. — Comme *escars : c'n'est qu'in faiseur d'*ESBROUFFE (Est dans Littré).

Esbrouffer, v., faire de l'esbrouffe, faire peur, surprendre, embarrasser, en imposer, dire des choses qui révoltent. *I trouvot quü j'n'allos mi assez vite. Fallot (v)oir comme i m'*ESBROUFFOT !

Esca-iie(r), s. f., escalier. — *Il ai décaroulé das la grande esca-iie(r).*

Escarboui-iie(r), v., écraser, réduire en miettes, comme si l'on faisait des *escarbilles* (petits morceaux de charbon, *carbo*). P. p., *Escarbou-iie.* — A Paris, on entend dire *écrabouiller.*

Escarts, s. m pl., embarras, pose, écarts (de tenue). — *T'a v'la iun qu'a fait des* ESCARTS, *pa(r)c' qu'il ai quat'sous d'puc quü les aut(r)es.* — En vieux français, moquerie, hablerie ; l'adjectif *escar* signifiait avare, chiche : le subst. était *escarceté*, *escharceté*, avarice, ladrerie. — Ce mot s'emploie aussi pour désigner les écarts ou emballements du cheval.

> A grant *escar* et à outrage
> Le tint, et à mout grant mervelle.
>
> (*Amadas et Ydoine*)

Car de son temps ne valoit rien,
S'en faisoit cascuns ses *escars.*
(Jean de Condé)

Escofi-iie(r), v., tuer, faire disparaître, expédier, dépêcher, chasser. — *Ça n'ai pas 'té long : j'l'ai bintôt iu* ESCOFI-IIE.

Esclopé, adj., éclopé, blessé.

Escommuni-iie(r), v. excommunier.

Sont ce li usurier, li larron, li robeor, li *escuminiie*
(?...)

Escorpion, s., scorpion.

Escouette, s. f., sorte de balai en plumes pour esqueurre ou secouer, chasser la poussière des meubles, etc.

Escourgeron, s, m., escourgeon, espèce d'orge.

Escuser, v., excuser.

Ce ne seroit pas sens, se je m'en *escusoie.*
(*Berte as grans piés*)

Tant cum amor puet *escuser*
Ce ne doit nus homs refuser.
(*Rom. de la Rose*)

Espace, s. f., espace (de bâtiment), dit aussi *Epâze*, désigne une étendue de construction comprenant ou pouvant comprendre un corps de logis en rez-de-chaussée, savoir une porte et une ou deux fenêtres en façade, et les étages au-dessus. — *N'i ai iu in grand fu qa'ai brûlé cinq* ÉPAZES.

... Et ainsi demourra *longuè espace.*
(*Parement des dames*)

Justice ma contraincte aucune *espasse.*
(*Mademoiselle du Pallais*)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Une foule de notabilités artistiques et littéraires ont accompagné, le 14 mars, le corps de Henri Pille au cimetière Montmartre.

Le convoi s'est réuni à l'église Notre-Dame-de-Lorette, où a été célébré le service religieux. Un peloton d'infanterie de marine rendait les honneurs au défunt, qui était chevalier de la Légion d'honneur.

De nombreuses couronnes, offertes par « la Société des artistes français », par « les dessinateurs-illustrateurs », par « les Rosati », par « les locataires de Henri Pille », etc., recouvraient le cercueil. MM. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Fernand Cormon, le Dr Lafon, Bouguereau, Robida et Tony Robert-Fleury tenaient les cordons du poêle. Le deuil était conduit par le frère du célèbre artiste et par son neveu, un prix de Rome.

Au cimetière, des discours célébrant à la fois et le talent de Henri Pille et sa bonté ont été prononcés par M. Cormon, au nom de la Société des artistes français, par Me Pouillet, au nom de l'Association littéraire et artistique internationale, par le commandant de Berthe, au nom des amis du défunt, et par un membre de la Société des Rosati.

Avec le peintre Henri Pille, qui était né à Essommes (Aisne), aux environs de Château-Thierry, disparaît un des représentants les plus autorisés de la bohême artistique.

Cet homme de beaucoup de talent était, en effet, comme on l'a pu dire avec raison, un original visant à l'hirsutisme. Les traits abondent sur l'incorrection voulue de sa toilette, qui n'était peut-être, après tout, chez l'excellent homme demeuré rustique au fond de l'âme, qu'insouciance et simplicité.

L'œuvre qu'il laisse, comme illustrateur et comme peintre, est considérable, et particulièrement remarquable au point de vue de la reconstitution des milieux historiques, du pittoresque et du naturel de l'arrangement des scènes, du groupement et de l'expression des personnages, de l'exécution sobre et savante.

Henri Pille était un des plus éminents représentants de l'art moderne, dans cette Champagne qu'il aimait et où l'on compte tant de noms glorieux à des titres si divers.

*
* *

M. Victor Lemoine, professeur honoraire à l'Ecole de médecine et médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Reims, vice-président de la Société géologique de France, vient de mourir à Paris, dans sa soixantième année.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu, le samedi 27 mars, en l'église Saint Etienne-du-Mont.

Cette mort a vivement impressionné les nombreux amis que le docteur Lemoine avait à Reims, et en particulier ses collègues de l'Académie, dont il était membre honoraire, et dont il avait été président.

Né à Reims, le docteur Lemoine avait fait de brillantes études au lycée de cette ville.

Lorsqu'il commença ses études médicales à l'Ecole de Reims, sans négliger aucune des parties de l'enseignement qui forme le médecin, il s'attacha avec une ardeur toujours plus grande à l'histoire naturelle.

A Paris, il retrouva ses succès, malgré la concurrence et l'afflux énorme d'étudiants qu'attirent les lumières de la Faculté. Il fut encore parmi les plus appréciés, d'abord à l'externat, puis à l'internat. Ce stage terminé, il rentra à Reims pour exercer la médecine.

Il avait alors non seulement le grade de docteur en médecine, mais le diplôme de docteur ès-sciences naturelles qu'il avait obtenu le 8 août 1868 de la Faculté de Paris, pour une thèse sur les systèmes nerveux, musculaire et glandulaire de l'écrevisse.

Il voulut faire aussi de la géologie et de la paléontologie ; armé du marteau et de la pioche, il fouilla le bassin de Paris, plus spécialement les collines des environs de Reims, et de préférence le mont de Berru.

L'établissement du fort qui couronne cette éminence avait entraîné des coupes dont il profitait pour se rendre compte des couches et de la formation de cette partie du sol de la Champagne, et en même temps il cherchait et trouvait les traces d'animaux disparus qu'il reconstruisait à la manière de Cuvier, notamment du simœdosaure, reptile nouveau de la faune de Cernay près Reims, et il constatait que cette faune était spéciale à la région.

En 1880, M. Lemoine commençait la publication d'un Atlas des caractères scientifiques de la flore parisienne et de la flore rémoise ; trois fascicules seulement ont paru.

Nommé membre de l'Académie en 1868, président en 1887, professeur titulaire à l'Ecole de Médecine de Reims en 1869, le docteur Lemoine paraissait devoir continuer et achever sa carrière à Reims. Mais Paris seul pouvait lui fournir les matériaux de ses études. Il se décida à y retourner en 1889, et là, n'ayant plus aucun souci de pratique ni de clientèle, il reprit avec plus d'ardeur que jamais ses occupations favorites, enrichit et compléta ses collections, publia le résultat de ses recherches et entretint avec les savants de l'Europe et du monde une correspondance qui témoignera pour les siens de la haute estime en laquelle le tenaient ses collègues, et de l'importance qu'ils attachaient à ses travaux.

Mme Lemoine, née Maldan, s'était associée aux travaux de son mari avec le même dévouement et la même affection qu'ont montrés d'autres femmes de savants illustres.

Les travaux du Dr Lemoine avaient été signalés au gouvernement, et, peu de temps après 1889, la croix de la Légion d'honneur lui avait été offerte.

Cette belle carrière, vouée tout entière aux recherches spéculatives et désintéressées, eût été certainement couronnée, dans un avenir prochain, par le titre de membre de l'Académie des Sciences.

*
* *

M. le docteur Couillaud est décédé à Oiry (Marne), le 7 mars, dans sa soixante-dixième année.

Médecin en chef de l'hôpital d'Epernay pendant plus de trente années, médecin de la prison et du parquet, des écoles primaires, le docteur Couillaud remplit à lui seul, pendant ce long espace de temps, les fonctions multiples que se partagent actuellement cinq médecins dans la ville et aux environs.

Rendant justice à ses services, à ses lumières, à son expérience et à sa probité, ses concitoyens lui conférent à diverses reprises des charges municipales. Sa santé l'avait contraint, dans ces dernières années, à abandonner ses occupations pour se retirer à Oiry.

Les obsèques ont eu lieu le 11 mars dans cette commune, au milieu d'une nombreuse affluence, et MM. Luquet et Verron, au cimetière, ont rendu hommage aux rares qualités et aux mérites du regretté défunt.

*
* *

On annonce également la mort :

De M. Victor Deheurle, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, officier d'Académie, ancien président de la Société horticole de l'Aube, ancien sous-préfet de Bar-sur-Seine et de Châtillon, décédé à Dosches (Aube), à l'âge de 71 ans.

M. Deheurle était un économiste distingué. Les obsèques ont eu lieu à Troyes ;

— De M. l'abbé Galichet, prêtre habitué de l'église Notre-Dame de Reims, décédé en cette ville, le 6 mars, à l'âge de 87 ans ;

— De M. l'abbé Bouzon, curé de Moiremont (Marne), décédé dans cette commune, à l'âge de 78 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 8 mars ;

— De M. l'abbé Prévoteau, ancien curé de Maubert-Fontaine (Ardennes), décédé à la Ferté (Ardennes), après une longue et cruelle maladie ;

— De M. Colin, décédé à Bannes (Marne), à l'âge de 98 ans ;

— De M. l'abbé Socquard, curé-doyen de Dampierre (Aube), décédé à l'âge de 60 ans ;

— Du docteur Boyron, ancien médecin des ateliers du chemin de fer de l'Est, à Amagne (Ardennes), décédé à l'hôpital militaire de Charleville. On lui doit diverses publications intéressantes;

— De la comtesse de Monet, née de Bazelaire, décédée à Toulouse.

Originaire de Metz, elle avait épousé M. Victor Bertrand, notre concitoyen, et vécu quelques années à Vitry. Veuve de bonne heure, elle épousa en secondes noces le général de division comte de Monet, un des héros de Sébastopol ;

— De M. Fort, capitaine de gendarmerie en retraite, chef adjudant à l'Ecole nationale des Arts-et-Métiers de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Châlons à l'âge de 63 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 20 mars, en l'église cathédrale de Châlons, d'où le corps a été conduit à Dampierre-le-Château (Marne), pour être inhumé dans un caveau de famille ;

— Du docteur John Wollaston, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Marcilly-sur-Seine (Marne), à l'âge de 58 ans ;

— De M. l'abbé-Pierre-Marie-Charles Hannesse, prêtre retraité, décédé à Reims le 27 mars, dans sa trente-septième année.

BIBLIOGRAPHIE

Une œuvre inédite de Bossuet.

M. l'abbé Levesque, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice, vient de publier un volume du plus haut intérêt. Il s'agit d'une œuvre inédite de Bossuet, qui fut composée il y a tout juste deux cents ans et qui a pour titre : *Instruction sur les états d'oraison. Second traité . principes communs de l'oraison chrétienne.* Le premier traité était déjà connu, et faisait partie, comme le second, d'un vaste ensemble, d'une suite de cinq Traités que l'auteur n'a pas achevés et qui étaient destinés, comme le dit Bossuet lui-même, « à combattre les faux principes des mystiques de nos « jours et leur mauvaise théologie avec une juste censure de leurs « mœurs ». On comprend aisément qu'il est ici question du quiétisme et des controverses ardentes auxquelles avaient donné lieu les doctrines de Mme Guyon, favorisées par Fénelon. « Parvenue à « un certain état de perfection, l'âme demeure dans un état conti- « nuel de contemplation et d'amour de Dieu. Elle ne désire plus « les vertus, ni sa sanctification, ni son salut. Plus de résistance « positive aux tentations, plus d'actes de mortification ou d'au- « tres œuvres de piété. Ces actes lui seraient inutiles ou nuisibles, « parce qu'ils la retireraient de son repos en Dieu ou *quiétisme.* » A ces doctrines dangereuses, Bossuet oppose la simplicité salutaire de la véritable doctrine catholique, qui peut se résumer en ce titre de son premier chapitre : « Les principes communs de la « piété et de toute la vie chrétienne sont la foi, l'espérance et la « charité. » Le développement de cette thèse est digne de l'évêque de Meaux, et l'on y admire, autant et plus qu'ailleurs, cette incomparable connaissance de l'Ecriture et des Pères, qui est un des caractères de cet étonnant génie. Il cite de mémoire saint Augustin, et connaît non seulement tous les docteurs de l'Eglise, mais leurs plus obscurs commentateurs. On est stupéfait devant une telle érudition unie à une si noble ardeur et à un si grand style.

Il est à peine utile d'ajouter que l'on constate, dans le second *Traité des états d'oraison*, les mêmes doctrines que dans les autres œuvres de Bossuet. Un tel théologien ne se dément jamais. Je n'en citerai pour preuve que ses idées sur l'incompréhensibilité de Dieu. On les retrouve en des vers trop peu connus dont il est certainement l'auteur, et que D. Pitra a découverts en 1842. On croirait lire ici une des plus belles strophes de Lamartine en ses *Harmonies*, et le dernier vers surtout paraîtra admirable :

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Se confondre elle-même et tomber sans retour.
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible,
Et, sans voir dans son fond l'Être incompréhensible,
Par un vol étonné je m'agite à l'entour.

Ce ne sont pas, à beaucoup près, les seuls vers qu'ait composés Bossuet, et l'on pourrait facilement en citer d'aussi beaux.

M. l'abbé Levesque, qui a fait précéder ce Traité d'une excellente Introduction écrite en une bonne langue, a conçu son édition d'après les meilleurs principes de la critique. Il nous a offert le texte de Bossuet dans sa vraie pureté, et a rejeté *ad calcem* les nombreuses variantes, ou, pour mieux parler, les « premières rédactions » de l'adversaire de Fénelon. On assiste par là, d'une façon vivante, à la composition même de ce précieux Traité ; on saisit sur le vif le labeur de Bossuet et sa manière de travailler. Rien ne saurait être plus intéressant, non seulement pour les érudits, mais pour tous ceux qui sont épris de la langue française et du grand art.

Voilà donc toutes les éditions « complètes » de Bossuet qui cessent d'être complètes et qui vont nécessairement s'enrichir de ces pages nouvelles où revit une si célèbre et si ardente polémique.

La Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, où est conservé le manuscrit des *Etats d'oraison*, nous réserve d'autres surprises.

Léon Gautier,
Membre de l'Institut.

***

La Revue du Palais, revue mensuelle, paraissant le 1er de chaque mois, en livraisons de 220 pp. in-8°. — Paris, 7, rue de Villersexel. — La livraison, 3 fr.

Sous ce titre, la *Revue du Palais*, vient de paraître une nouvelle revue que dirige un des jeunes avocats dont le talent est des plus estimés au Palais, Me Fernand Labori.

Ce n'est pas une revue technique, encore moins un recueil de jurisprudence, mais bien un ensemble d'études littéraires dont les sujets seuls sont judiciaires. La publication s'adresse non seulement aux professionnels, magistrats et avocats, mais à tous ceux qu'intéressent les curieux souvenirs du Palais d'autrefois et les questions si passionnantes soulevées par le fonctionnement de la jurisprudence contemporaine.

La première livraison, datée de mars 1897, a pour sommaire fort alléchant : *Un point obscur du procès de Jeanne d'Arc*, par Anatole France ; *A tort et à travers le Palais*, par Me Léon Cléry ; *Les examens d'entrée dans l'ancienne magistrature*, par M. Glasson, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; *Me Dufaure*, par Emile Faguet ; *Paradoxe sur la comédienne*, par Léon Daudet ; *L'affaire des médecins*, par Maurice Talmeyr ; *Justice et politique*, par Eugène Pierre ; *Les théâtres*, par Catulle Mendès.

Nous souhaitons bon succès à la revue si heureusement inaugurée par notre sympathique et laborieux compatriote rémois, Me Fernand Labori.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 2 mars 1897.*

MM. l'abbé Pignon, archiprêtre de Saint-Quentin ; Bidaut, officier en retraite ; Baudoin, éditeur à Paris, sont élus membres titulaires.

Le secrétaire présente un certain nombre d'ouvrages offerts par M. Baudoin, et notamment les *Antiquités nationales* de Millin (1790-1798, 5 vol. in-4°). Millin était non seulement un historiographe et un archéologue remarquable — on peut lui reprocher d'avoir sacrifié aux idées de l'époque — mais aussi un numismate et un savant naturaliste. Les *Antiquités nationales* sont, sans contredit, son œuvre principale. Les anciens monuments de notre pays : abbayes, châteaux, églises, sépultures, statues, y sont décrits et représentés, pour la plupart, avec le plus grand soin. On en trouvera la preuve dans une communication mise à l'ordre du jour sur « La sépulture de François de La Peyronie ». Grâce à M. Corlieu, nous savions en quelle estime il fallait tenir l'ancien propriétaire du château de Marigny-en-Orxois (canton de Château-Thierry), le grand chirurgien aussi célèbre par sa science, par les services rendus aux blessés que par sa générosité et ses libéralités testamentaires. Une note, puisée dans les *Antiquités nationales* de Millin, permet de compléter la biographie du fondateur de l'Académie de chirurgie. Le tombeau de La Peyronie, élevé aux frais de la corporation des chirurgiens de Paris, était placé près du banc d'œuvre dans l'église Saint-Côme (commencée en 1212, dédiée en 1426 et démolie en 1836), en compagnie des sépultures d'Omer et Denis Talon, de Pierre Pithou, etc. Cette église était située au coin de la rue de La Harpe. La description que fait Millin du monument consacré à La Peyronie, l'épitaphe rédigée par les soins de ses confrères, méritaient de prendre place à la suite de la vie du célèbre praticien ; des détails, fort intéressants, viennent s'ajouter à ceux que M. Corlieu avait fait déjà connaître.

M. Frédéric Henriet a consacré une étude à *M. Joseph Berthelé et ses derniers ouvrages.* Le savant et sympathique archiviste de l'Hérault a trouvé dans notre aimable et distingué collègue un commentateur digne de lui. Parmi les quarante-cinq mémoires réunis dans sa dernière publication : *Le Carnet d'un antiquaire poitevin,* nous citerons quelques titres pris au hasard : Les églises d'Aulnay, de Lhoumois, de Chautemps, etc.; les faïences de

Saint-Porchaire ; le donjon de Niort ; les anciens artistes et artisans poitevins ; les cloches de Niort, de Lavauzelle, du doyenné de Mazières, de Lusignan, etc., etc.

Marfontaine (arrondissement de Vervins, canton de Sains) est à la veille de révéler à l'archéologie une importante station gallo-romaine. En 1874, M. Papillon avait signalé l'existence d'un emplacement romain dans le bois de Marfontaine ; on avait retrouvé, sur la grande chaussée de Reims à Bavai, des substructions considérables, des pierres ayant dû servir à des murailles ou à des piliers, des vestiges de tuiles à rebord, des débris de vases, des monnaies qui précisent l'époque de cet emplacement (146 à 235), et enfin 17 puits ; ce qui donnait à penser qu'il y avait eu là une agglomération considérable. Tout récemment, de nouvelles fouilles, entreprises entre Marfontaine et Chevennes, ont permis de reconnaître le périmètre d'un vaste hémicycle ; on a tout lieu de croire que l'on est en présence d'un théâtre antique, de proportions moindres que celui qui a été découvert jadis à Vervins. Si les fouilles se continuent vers le nord-est, en suivant l'axe de l'hémicycle, on retrouvera certainement les soubassements de la scène, auquel cas l'existence du théâtre serait pleinement confirmée.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 11 mars 1897.* — Présidence de M. Muller, vice-président.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le vice-président fait différentes observations au sujet de la réponse adressée par M. Héron de Villefosse à M. A. Furtwangler, relativement à la tiare de Saitopharnès, dont ce dernier conteste vivement l'authenticité.

Les objections formulées par M. Furtwangler sont de deux sortes, les unes touchent à la matière et les autres concernent le travail artistique.

M. Héron de Villefosse, tout en rendant hommage au talent et à l'activité scientifique de M. Furtwangler, réfute ses objections et montre, en analysant dans les plus petits détails tous les décors qui ornent la tiare, qu'elle est bien authentique.

M. Delacour prend ensuite la parole pour la lecture de sa communication sur une représentation dramatique au Collège de Meaux sous Louis XIV.

Le recueil de pièces 16019 de la Bibliothèque Mazarine contient l'argument d'une pièce jouée au Collège de Meaux, en présence de Mgr Séguier, évêque de Meaux, en septembre 1651. Le sujet de cette pièce en cinq actes, dénommée : *Céline*, tragédie chrétienne, est le récit des aventures de Céline, patronne de Meaux. Ces aventures, certainement du ve siècle, ont été placées par les auteurs sous le règne de Clovis, en 496. Céline, recherchée en

mariage par Lucin, un des officiers de Clovis, a formé le dessein de se consacrer à Dieu à l'exemple de Geneviève, dont la présence à Meaux achève de la décider. Saint Rigomer, évêque de Meaux, et Théandre, ermite de Crégy, la soutiennent dans sa résolution, et elle renvoie à Lucin ses présents de fiançailles. Lucin accuse d'abord de ce changement son ami Eugène qu'il soupçonne de trahison et qu'il tue ; puis il veut s'emparer, par la force, de Céline qui se réfugie avec Geneviève dans l'église dont les anges referment la porte sur elle ; Lucin, désespéré, va se tuer, lorsque l'ombre d'Eugène l'arrête ; il reconnaît ses torts et se fait ermite.

Les noms des élèves acteurs étaient : Marquelet, Gaultier, Guénée, Avelaine, Faultras, d'Azy, Mirville, Toullot et Doyen, de Meaux.

Archambault, de Coupvray ; Musnier, de Villenoy ; d'Alican, de Mareuil ; Guérin, de Brégy ; Tereux, de Lizy.

Jean Rose était l'un des personnages de la pièce.

M. Gassies prend ensuite la parole pour attirer l'attention des membres de la Société sur le *Parler briard*. Il donne communication d'un article de M. Maurice Lecomte, notre zélé confrère de la Société de Provins, qui appelle l'intérêt de nos compatriotes sur les bribes du langage original de l'Ile-de-France, encore éparses dans nos campagnes.

M. Gassies pense qu'il faudrait d'abord faire la récolte de tous les mots, de toutes les locutions briardes, pour établir le *vocabulaire*, puis on s'occuperait d'expliquer les formes en les comparant aux formes analogues fournies par les anciens textes ; on s'occuperait ensuite de la syntaxe. Ainsi, avec le secours de tous les Briards de bonne volonté, serait sauvé ce qui peut subsister encore de notre vieux langage, et cette étude n'aurait pas un intérêt purement archéologique. Les formes dialectales peuvent servir à en expliquer d'autres qui sont classiques, et ainsi l'intérêt général de la langue s'ajoute à un intérêt local.

M. Gassies énumère un certain nombre de mots et locutions, et, s'adressant en particulier à M. l'inspecteur primaire Renault, présent à la séance, il lui exprime l'espérance de voir au besoin MM. les instituteurs devenir des collaborateurs précieux pour les archéologues de Seine-et-Marne.

***

Académie de Reims. — Cette Société s'est donné la tâche, cet hiver, de procurer à ses membres et aux différentes classes de la population rémoise quelques conférences sur des sujets d'actualité.

Le 15 janvier 1897, M. Georges Blondel, agrégé de l'Université, membre de la Société d'Economie sociale, exposait les données résultant de ses voyages en Allemagne et de ses séjours dans des

régions peu connues au point de vue de leurs mœurs intimes et de leurs ressources économiques. Il en a tracé un tableau fort instructif et en a tiré des conséquences profitables à nos plus sérieux intérêts.

Au mois de février, et à deux reprises, vu le nombre considérable des auditeurs, M. le baron de Baye a raconté la série des fêtes du couronnement du Tsar, dont il avait été le témoin, et qu'il avait étudiées au point de vue des arts et de l'histoire. Grâce aux projections opérées par les soins de M. Houlon, les plus intéressantes de ces solennités se déroulèrent sous les yeux des spectateurs reconnaissants.

Au mois de mars, ce fut le tour de M. Guillaume Godin, fils de M. le sous-intendant Godin, qui lui-même avait pris part, comme enseigne, à l'expédition de Madagascar. Il put ainsi parler avec une connaissance exacte, non de l'expédition en elle-même, mais de la grande île qu'il présenta sous toutes ses faces, avec une remarquable clarté de parole et un réel mérite d'observateur.

H. J.

* * *

Les Mystères de la Passion a Reims. — Pour peu que l'on connaisse l'histoire de Reims, on sait qu'au Moyen-âge on y jouait volontiers les *Mystères de la Passion* devant le portail de la Cathédrale. On y déployait une très grande pompe ; le Chapitre prêtait ses ornements, payait le vin aux acteurs. Les plus grands personnages honoraient ces spectacles de leur présence ; quelquefois même ils se montraient sur la scène.

Ces représentations de la *Passion* qui apparaissent à Reims pour la première fois en 1490, duraient plusieurs jours. C'était souvent les seules fêtes offertes au Roi par la Cité, après les grandes solennités du Sacre.

Depuis quelques années, aux approches de la Semaine Sainte, on a fait quelques tentatives heureuses de drames religieux, à Paris surtout, où la *Passion* d'Haraucourt et celle de Grandmougin ont reçu l'accueil le plus empressé. Cette dernière a été donnée au commencement d'avril 1891, à la salle des Capucines.

Dès le mois de mars de la même année et en avril 1892, c'est au théâtre d'Application que s'est produite la *Passion*, de M. Edmond Haraucourt, en trois parties et cinq tableaux, avec accompagnement musical de M. Francis Thomé.

Un an plus tard (mars 1893), le théâtre du Vaudeville représentait, sous le titre de Drames sacrés, la *Passion*, en trois parties et neuf tableaux, dont un prologue en vers, par MM. Armand Silvestre et Eugène Morand, musique de Charles Gounod et arrangement de M. Laurent Léon.

Mais déjà, à Marseille, avait été jouée, avec un succès consacré par vingt représentations consécutives, la *Passion* de M. l'abbé Rey-

naud-Walda, qui a suivi pas à pas l'Evangile, s'inspirant, pour les détails, de la traduction la plus autorisée.

« Christianiser la scène, délaisser le drame vulgaire pour les « grandes épopées de la Religion et de la Patrie, faire revivre, en « les rajeunissant, les mystères du Moyen-âge, ramener le théâtre « à sa première origine, le reconstituer *le supplément du culte même*, « selon le mot de M. Villemain, tel est le but que s'est proposé « M. l'abbé Reynaud-Walda en écrivant la *Passion de N.-S. J.-C.* »

C'est sur le théâtre du Gymnase qu'ont eu lieu, à Marseille, les dernières représentations de ce drame sacré, par les artistes en Société, sous l'administration d'un ancien pensionnaire du théâtre de Reims, M. Paul Brunet. M. Jalabert remplissait le rôle de Judas, sa femme celui de Marie ; Mme Clarence, notre grand premier rôle de la dernière saison théâtrale, celui de Madeleine ; Caïphe était interprété par M. Perron, et l'ange Azaël par sa fille, la gentille Mlle Amélie Perron.

C'est cette *Passion*, comprenant six actes et douze tableaux, que M. Franqueville a fait représenter avec le même succès, le 25 mars, sur la scène rémoise. La musique est d'un auteur de quelque renom, M. Vincent Fosse.

* * *

Conférence du baron de Baye a la Société de Géographie. — Dans la séance qui s'est tenue le vendredi 5 mars à la Société de Géographie à Paris, M. le baron de Baye a fait le récit de sa récente exploration parmi les Votiaks, populations finnoises des bords de la Kama.

Cette intéressante conférence était accompagnée de curieuses projections, reproduisant les types variés de ces peuplades encore païennes et qui offrent à leurs divinités des sacrifices d'animaux.

Après un assez long séjour chez les Ostiaks de l'Ob, dont il dépeint les costumes et les mœurs primitives, et au confluent de l'Irtych et de l'Ob, M. de Baye, après avoir visité Tomsk, est arrivé à Krasnoïarsk par le transsibérien en parcourant des forêts immenses, encore vierges, nommées « taïgas ». Sa dernière étape a été Orenbourg, ville européenne entourée de populations asiatiques. Tous ces divers peuples ont fait le meilleur accueil au voyageur français.

Dans ce long parcours, M. de Baye a rassemblé de nombreuses collections archéologiques et ethnographiques qui seront exposées prochainement au Musée Guimet.

* * *

Dons faits au Musée de Troyes pendant le premier trimestre de l'année 1897.

Peinture.

MM. Auguste Oudin, par son testament : *Saint Jérôme*, pein-

ture sur toile datant du XVIIe siècle. Personnage à mi-corps, de grandeur naturelle.

Sculpture.

Le prince Eugène de Beauffremont, duc d'Atrisco : — Un moulage, en plâtre, du petit médaillon en terre cuite par Jean-Baptiste Nini, célèbre sculpteur et mouleur du XVIIIe siècle, représentant le buste, en profil, de Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande, comtesse de Ténarre-Montmain, duchesse d'Atri, princesse de Melphe, comtesse de Bourlemont, dame de la Croix étoilée, grand'croix de l'Ordre de Malte, etc., mariée en 1735 à Louis, prince de Beauffremont.

Archéologie.

Achille Thomassin, propriétaire à Troyes : — Un drapeau offert par la Ville de Troyes, en 1789 ou 1793, à Claude Parastre, ancien militaire, nommé capitaine-instructeur des jeunes gens de 12 à 15 ans.

Numismatique.

Le prince E. de Beauffremont : — Une monnaie gauloise en or, appartenant à la série des Regenbogen-Schüsselchen (monnaie des *Boii*, ainsi nommée parce que certains exemplaires présentent, croit-on, l'image d'un arc-en-ciel) et au groupe dit à l'oiseau. Cette médaille a été trouvée, il y a vingt ans environ, à Brienne, en face du château, dans les terrains traversés actuellement par le chemin de fer.

Un anonyme : — Cinquante-et-une monnaies, trouvées pour la plupart dans la plaine de Foolz, parmi lesquelles deux sont en argent : l'une porte l'effigie d'Ernest-Auguste, roi de Hanovre, et l'autre, celle de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, 1815. Le surplus se compose d'un jeton de la Cour des Comptes, en billon, et de deniers de Louis XIV, de Louis XV, de Charles, duc de Mantoue, etc.

Sigillographie.

Le prince E. de Beauffremont : — Un moulage du grand sceau de Claude de Longwy, cardinal de Givry, évêque et duc de Langres, pair de France, créé cardinal en 1533, mort en 1651, fils de Philippe de Longwy et de Jeanne de Beauffremont. — Un moulage du sceau d'Erard, seigneur de Lésinne, chevalier. Les Lésinne étaient une branche des Villehardouin. La matrice de ce sceau, qui est en la possession de M. le prince de Beauffremont, a été trouvée dans la Seine en 1851.

Musée des Arts décoratifs.

Frédéric-Eugène Piat, conservateur honoraire : — *Attention !* ou l'*Exécution d'un rat*, groupe de vingt figurines en terre cuite, peintes à l'aide de terres polychromes cuites au grand feu, œuvre de E. Ladreyt, 1886. — Des marmitons ont pris, pendant la nuit, un rat dans un piège et, avant de se mettre à l'ouvrage, ils ont

déposé la ratière sur le trottoir. L'un d'eux s'apprête à en soulever la trappe. Ses camarades, armés d'ustensiles de leur profession, guettent la sortie du prisonnier pour l'exterminer. Des chiens tombent en arrêt, et des passants de tout âge et de tout sexe font galerie.

* * *

Les prochaines fêtes de Jeanne d'Arc. — On parle déjà des prochaines fêtes qui seront célébrées à Orléans, en l'honneur de Jeanne d'Arc, les 7 et 8 mai.

On inaugurera à cette occasion les belles verrières représentant les principaux épisodes de la vie de Jeanne d'Arc et dont la pose dans la cathédrale est terminée.

Elles sont recouvertes d'un voile qui ne sera enlevé qu'au cours de la cérémonie d'inauguration.

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, y prendra la parole.

On exécutera le même jour *Rédemption,* paroles et musique de Gounod.

Le lendemain 8 mai, le traditionnel panégyrique de Jeanne d'Arc sera prononcé par Mgr Renou, archevêque de Tours.

— On va commencer prochainement une seconde enquête pour la canonisation de Jeanne d'Arc.

Cette enquête est faite, sur les ordres du pape, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui vient de constituer un Tribunal chargé de poursuivre le procès apostolique sur « l'héroïcité des vertus de la vénérable Jeanne d'Arc ».

Ce procès est la partie la plus importante et la plus longue de la cause de la béatification.

Les témoins qui comparaîtront devant le tribunal auront à répondre, sous la foi du serment, aux interrogatoires envoyés de Rome par Mgr Persiani, promoteur de la Foi, et à cent quarante-six articles posés par le postulateur de la cause, M. Herzog, procureur de Saint-Sulpice.

* * *

Inauguration de la nouvelle ligne du chemin de fer de Reims a Cormicy. — On a inauguré récemment la nouvelle ligne du chemin de fer entre Reims et Cormicy (Aisne).

La nouvelle voie offre sur son parcours d'agréables aspects qui, sans atteindre le pittoresque de la voie de Reims à Verzy dans quelques-unes de ses parties, sont du moins assez variés. Elle offrira aux promeneurs de Reims de charmants buts d'excursion trop peu connus jusqu'ici.

On quitte la ligne de Verzy au coin du Jardin Ecole pour longer le canal et passer sous les grandes lignes d'Epernay et de Soissons.

La voie longe ensuite l'avenue Brébant pour arriver au pont de Saint-Brice par une courbe d'assez grand rayon et suivre la route

de Saint-Brice jusqu'à la halte, près de celle du chemin de fer de Soissons ; elle tourne ensuite à gauche, longe à Courcelles le château de La Malle qu'on aperçoit au fond du parc splendide dont les arbres commencent à reverdir çà et là.

Nous traversons ensuite l'immense domaine de la Société des Eaux-Vannes, dont nous apercevons les vastes champs irrigués. Voici, sur notre droite, la distillerie et l'usine élévatoire ; à gauche, voilà l'antique château des Marais dont nous longeons, pendant un certain temps, le mur du parc que la voie a écorné pour placer une gare.

De cette gare part un petit embranchement, construit par la Compagnie des Eaux-Vannes pour son service particulier.

La ligne s'élève ensuite en lacets jusqu'au-dessus de Merfy, à travers les terres, les vignes et les bois ; la vue devient magnifique : nous avons à nos pieds toute la plaine de Reims avec ses innombrables cheminées d'usines et, dominant le tout, l'imposante silhouette de la cathédrale ; le paysage qui s'étend à perte de vue n'est borné que par le rideau de la montagne de Reims sur lequel se détache, isolé, le mont de Berru avec son fort redoutable.

Nous atteignons, au milieu des vignes, la gare de Merfy-Saint-Thierry ; on distingue au milieu des arbres, à gauche, le charmant clocher de Merfy et les toits en tuiles du village. Saint-Thierry se cache à droite, derrière une petite élévation qui nous masque également le célèbre clos du château des archevêques, dont le délicieux vin rouge jouit d'une réputation méritée.

Après un parcours dans les bois, qui feront en été les délices des Rémois, nous commençons à descendre vers Pouillon, dont la station se trouve à l'extrémité occidentale du village, à peu de distance du fort qui se dissimule derrière les arbres. Nous arrivons en pente douce à la petite route de Reims à Cormicy, qu'on appelle encore le chemin de Laon, et nous laissons Thil à notre droite. Encore de ravissants points de vue, dont plusieurs ont été fixés sur la toile par notre compatriote Barau, dont la maison de campagne est à Villers-Franqueux.

Nous traversons le coquet petit village de Villers-Franqueux, dont voici à droite la place plantée d'arbres, et dont nous touchons la gare à l'angle du chemin de Cormicy et de la route d'Hermonville, près d'un élégant petit châlet de construction toute récente, et nous arrivons à Hermonville en suivant la route qui vient de Loivre, laissant à notre gauche le château de Toussicourt, la belle propriété de MM. Krafft.

D'Hermonville, nous gagnons Cauroy à travers les vignes et nous rejoignons à peu près à la gare, qui est à cinquante mètres du village, l'ancienne route de Reims à Laon. A droite, nous apercevons les premières maisons du village et le clocher massif de l'église, fort curieuse, qui est classée parmi les monuments historiques, comme celle d'Hermonville.

A gauche, voici là-bas sur la montagne, derrière un vieux moulin à vent, vestige d'un autre temps, les grands arbres de Saint-Obœuf. C'est là que le vénérable saint s'était retiré du monde et avait fondé, dans un site des plus pittoresques, une abbaye qui eut son époque de célébrité et dont il ne reste que des ruines informes.

C'est là que, chaque année, le lundi de Pâques, les jeunes gens de Cormicy, d'Hermonville, et aussi de quelques autres villages, se réunissent pour danser en plein air, près de la propriété si bien aménagée par M. Andrieux-Brodier, maire de Pouillon.

La promenade est ravissante ; la fête de Saint-Obœuf est toujours très suivie, et il ne faut pas chercher ailleurs la raison des nombreux mariages qui se font entre jeunes gens d'Hermonville et Cormicy.

Nous quittons la gare de Cauroy et arrivons à Cormicy en côtoyant la base de collines plantées de vignes que dominent çà et là des pêchers et des noyers.

La gare se trouve dans un immense terrain autrefois en jardin, qui troue le faubourg de la petite ville et laisse apercevoir une magnifique échappée sur toute la vallée de l'Aisne. A droite est la petite ville de Cormicy qui eut pour curé, au IXe siècle, l'illustre chanoine Flodoard, et joua plus tard, si on en croit les historiens, un certain rôle dans les troubles de la Ligue.

Le voyage s'effectue en une heure et demie environ : les curieux qui l'auront fait une fois voudront le refaire encore, pour apprendre à mieux connaître de charmants pays, de ravissantes promenades trop ignorées jusqu'à ce jour.

***

Découverte préhistorique a Vassemy. — On a découvert récemment, au cours des travaux de la ballastière de M. Joncourt, sur le territoire de Vassemy (Aisne), une magnifique dent de mammouth d'une longueur de 18 centimètres environ, parfaitement conservée. Quelques jours auparavant, on en avait découvert une autre beaucoup plus petite et brisée en deux morceaux.

Ces restes antédiluviens, recueillis avec soin par M. Vieillard, contremaître, sont devenus la propriété de M. Cluet, le sympathique agent général de M. Joncourt, qui en a déjà réuni une curieuse collection.

***

Sépultures gallo-romaines a Loisy-sur-Marne. — A la suite de fouilles exécutées sur le territoire de Loisy (Marne), M. Schmitt, de Châlons, qui soupçonnait en cet endroit l'existence d'un cimetière gallo-romain, a découvert, le 21 mars dernier, quatre sépultures gallo-romaines contenant des armes et des bijoux.

* * *

Découverte épigraphique a Vitry. — On démolit en ce moment-ci, à Vitry-le-François, les parapets du pont qui relie la ville au faubourg de Saint-Dizier.

Mardi dernier, on a mis au jour une pierre qui porte l'inscription suivante :

« Ié esté posée par Me Pierre-Nicolas Debraux, avocat, maire, Me Jean Blanchard, nore échevin, Me Louis Barbier, coner échevin, Me Nicolas Deconvenance, m. échevin, le 5 octobre 1726. »

La pierre a été déposée au Musée de la ville.

* * *

Origines sedanaises de Mme Agar. — Une curieuse découverte biographique vient d'être faite, de laquelle il résulte que Mme Agar, née Marie-Léonide Charvin, célèbre artiste de la Comédie-Française, souvent applaudie sur notre scène, est née à Sedan le 18 septembre 1832 ; elle était fille de Pierre Charvin, alors âgé de 32 ans, maréchal des logis au 8e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Sedan, et de Marie Fréchuret, alors âgée de 17 ans.

Ces renseignements sont puisés aux actes de l'état-civil ; c'est la première fois qu'ils sont publiés ; ils étaient ignorés de tous les biographes de la grande tragédienne, qui a pu l'ignorer elle-même pendant une partie de sa vie.

On a été mis sur la voie de cette intéressante découverte par ce fait qu'au moment du décès de l'artiste à Mustapha (Algérie), M. G. Marie, qui était son mari, la déclara comme étant née à Sedan, ce qui est aujourd'hui reconnu exact.

* * *

Restauration des vitraux de l'église de Lhuître. — Nous apprenons qu'une somme de 4,000 francs vient d'être accordée par le Ministre des Beaux-Arts, pour la restauration des vitraux de l'église de Lhuître, sur la demande qui lui en avait été faite par le Conseil municipal de cette commune.

* * *

Une centenaire. — La ville de Vitry le-François possède, depuis le 14 mars, une centenaire, Mlle Marie-Reine-Sophie Maugin, rentière, née le 24 ventôse an V, date qui correspond au 14 mars 1797 du calendrier grégorien.

Née à Vitry, elle n'a jamais cessé d'y résider, et s'y est créé de belles relations ; elle faisait encore partie, il y a quelques années, de toutes les réunions mondaines où son esprit et sa gaîté étaient très appréciés.

Ses amis, pour fêter son centième anniversaire, ont organisé un dîner de gala auquel assistaient MM. Collet, maire, Chavance, capitaine des pompiers, Léon Chastelain, président de la Croix-Rouge, le docteur Vast et un certain nombre de notables de la ville.

L'héroïne de cette fête charmante continue à jouir, malgré son grand âge, d'une santé parfaite.

***

Nominations et Distinctions. — M. Jules Violle, physicien éminent, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, vient d'être élu membre de l'Académie des Sciences, en remplacement de M. Fizeau, récemment décédé.

M. Violle est originaire de Langres, où son père était professeur de physique et où sa mère habite encore. Officier de la Légion d'honneur, il était digne en tous points de cette consécration accordée à ses laborieuses et incessantes recherches comme à sa rare modestie.

***

M. le contre-amiral de Maigret vient d'être promu au grade de vice-amiral et nommé commandant en chef préfet du Ier arrondissement maritime à Cherbourg.

M. le vice-amiral de Maigret, ancien chef d'état-major de l'illustre Courbet, est fils de l'intendant de Maigret, mort il y a quelques années à Epernay, et dont la famille est alliée à celle de Chandon de Briailles.

Le nouveau vice-amiral n'est âgé que de 56 ans.

***

Sur la proposition de M. Hanotaux, la croix de la Légion d'honneur a été accordée à notre vaillant compatriote langrois, Mgr Félix Biet, évêque de Diana (Thibet). Le décret est ainsi motivé :

Vicaire apostolique au Thibet, évêque de Diana ; 28 ans de services dévoués en Extrême-Orient ; s'est attaché de la manière la plus efficace à répandre l'influence française au Thibet ; fondateur d'écoles, d'orphelinats et de colonies agricoles.

Mgr Biet est né à Langres, en 1839. Il est le troisième des quatre missionnaires donnés à l'apostolat par la famille Biet.

Le premier, Joseph, fut jeté à la mer par des pirates, en Mandchourie. Le second, Alexandre, missionnaire au Thibet, vient de mourir, épuisé de fatigue, au Sanatorium de Hong-Kong. Le quatrième, missionnaire en Birmanie, y fut assassiné.

Mgr Félix Biet, le nouveau promu, arriva au Thibet en 1864 ; il exerça dans ce pays un rude et périlleux apostolat ; sa vie fut bien des fois en danger et c'est par un secours providentiel qu'il échappa au martyre.

A la mort de son prédécesseur, lorsqu'il était vicaire apostolique au Thibet, il fut à l'unanimité des suffrages, le sien excepté, proposé pour l'épiscopat.

Atteint d'infirmités graves, il dut, sur les conseils des missionnaires, revenir en France pour y refaire sa santé.

Il attend, à Paris, son rétablissement pour retourner au Thibet au milieu de ses vaillants propagateurs de l'Evangile.

* * *

A l'occasion de son voyage dans la Marne, S. M. l'Empereur de Russie a conféré à M. Surugues, secrétaire général de la Marne, l'ordre de Sainte-Anne de 3e classe.

* * *

Mariages. — Le mardi 2 mars a été célébré, en l'église Notre-Dame de Versailles, le mariage de M. Edouard Thureau, lieutenant au 15e chasseurs, fils du conseiller à la Cour d'appel, avec Mlle Jeanne Guieysse, fille du chef de bataillon commandant en second l'école de l'artillerie et du génie.

* * *

Le même jour avait lieu à Reims, en l'église Saint-Jacques, le mariage de M. Raymond Dargent, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec Mlle Valentine Rome, en présence d'une très nombreuse et très brillante assistance, où figuraient, au complet, la magistrature, le barreau et la corporation des avoués de Reims. M. l'abbé Butot, curé-doyen, a prononcé une touchante allocution, dans laquelle il a rendu un légitime hommage aux honorables familles des époux.

MÉLANGES

Un ex-capitaine de dragons. — Le 8 février 1807, Napoléon livra la sanglante bataille d'Eylau. Pour mieux découvrir les mouvements de l'armée ennemie, il était monté au clocher de cette ville. A peine arrivé à son observatoire, il aperçut une épaisse colonne d'infanterie russe, masquée par un repli de terrain, qui marchait droit à l'église. L'Empereur descendit précipitamment et courut à un régiment qu'il vit à sa portée; c'était le 15e dragons, célèbre dans les fastes de l'armée. « Voyez cette masse, cria-t-il au colonel; chargez-la tête baissée ; il y va du gain de la bataille. » Le régiment s'élance et, en un instant, la colonne assaillante, prise en flanc, fut sabrée et dispersée.

Les dragons étaient encore haletants de leur victoire, quand Napoléon parut au milieu d'eux; son visage calme contrastait avec l'ivresse guerrière de ces hommes, dont le sabre était rouge de sang.

Le capitaine de la compagnie d'élite avait à la main un drapeau russe.

— Ce drapeau, lui dit l'Empereur, est la preuve de votre bravoure. Je vous donne la croix de la Légion d'honneur.

— La gloire et la récompense, répondit le capitaine en s'inclinant, appartiennent au sous-lieutenant Da...

— Non, sire, dit vivement le jeune officier désigné, c'est mon capitaine qui a arraché le drapeau des mains de l'ennemi; lui seul a mérité la croix.

— Vous êtes aussi modestes que braves, Messieurs, ajouta l'Empereur en souriant ; vous serez décorés tous les deux.

Les nouveaux chevaliers, à partir de ce jour, se vouèrent une sincère amitié, et celle des champs de bataille ne faillit jamais.

Le capitaine avait un caractère grave et des mœurs austères ; comme Bayard, il était sans peur et sans reproche. S'il arrivait à ses camarades de commettre quelques fautes que n'excuse pas toujours la liberté des camps, ils craignaient plus ses remontrances que les arrêts que le colonel pouvait leur infliger : on pressentait déjà qu'il y avait en lui autre chose que les vertus guerrières.

A la paix de 1814, beaucoup d'officiers quittèrent volontairement la carrière des armes, et on les vit honorer les diverses positions sociales où la fortune les jeta ; car ces hommes, dont on a peut-être un peu médit, étaient le plus pur sang de la France. Les officiers de Louis XIV et ceux de Napoléon appartenaient à la

même école. Le capitaine de dragons, entraîné par une vocation irrésistible, entra dans un séminaire : son ami, M. Da..., devenu officier supérieur, unit sa destinée à celle d'une des plus jolies femmes de Versailles.

Vingt ans plus tard, deux familles étaient réunies dans une campagne près d'Avallon. Une jeune fille, pleine de grâces et de candeur, parée d'une couronne de roses blanches, attendait l'ordre de son père pour aller à l'autel ; celui-ci, dans un état visible d'inquiétude, interrogeait souvent la pendule du regard. L'heure fixée pour la cérémonie du mariage était passée depuis longtemps, chacun se livrait à ses conjectures, quand le roulement d'une chaise de poste se fit entendre.

— Ah ! le voilà, s'écria M. Da..., père de la mariée ; jamais il n'a manqué à sa parole !

— Qui donc ? firent toutes les voix.

— Vous allez le savoir.

On courut aux fenêtres, la voiture s'arrêta, et il en descendit un vénérable prélat... C'était le capitaine du 15e régiment de dragons, qui avait échangé son casque contre une mître ; grande fut la surprise des invités.

L'évêque, après s'être excusé du retard involontaire qu'il avait apporté à la cérémonie, se rendit à l'église. Avant la bénédiction nuptiale, il adressa une touchante allocution aux jeunes époux, et de douces larmes mouillèrent les yeux des assistants. Pendant le repas qui suivit le mariage, tous les regards étaient fixés sur le prélat ; on vantait à l'envi ses vertus apostoliques et sa gloire militaire. La mariée, au plus beau jour de sa vie, fut complètement éclipsée par un vieux dragon.

. . . .

Le héros de cet épisode fut Mgr de Prilly, qui occupa le siège épiscopal de Châlons-sur-Marne durant 36 années, et dont le souvenir est encore vivant dans le cœur de bon nombre de Champenois.

Mgr de Prilly, le 95e évêque de Châlons, fut sacré le 18 janvier 1824 et mourut le 1er janvier 1860. Il a laissé chez les ecclésiastiques, qui ont eu le bonheur de le connaître, le souvenir d'une foi ardente et a donné l'exemple de toutes les vertus. Il se plaisait souvent à raconter des anecdotes dont il avait été le témoin et souvent le héros ; le champ en était fertile chez un homme qui avait passé la première partie de sa vie dans les camps, à une époque où les soldats faisaient le tour du monde.

Interrogé un jour sur les motifs qui lui avaient fait échanger la casaque du soldat contre l'habit religieux, le digne prélat répondit que c'était pour accomplir un vœu :

Il était alors en garnison à Paris, lorsqu'il apprit que son frère était très malade à Avignon, le pays natal de la famille. A cette époque, les moyens de locomotion n'étaient pas variés, et le capi-

taine de Prilly dut choisir celui qui convenait le mieux à un soldat. Il partit à cheval suivi d'un domestique.

Près d'Avignon, il fut arrêté par le Rhône, qui cette année-là, par suite de la fonte des neiges, grossi considérablement, s'élançait impétueusement, après avoir rompu digues et ponts, emportant tout dans un élan furieux.

Le capitaine de Prilly chercha un batelier quelconque qui voulut bien le transporter sur l'autre rive. Vain espoir! Personne ne voulait mettre d'embarcation sur le fleuve, même au prix d'une forte récompense. Le temps se passait... Peut-être son frère agonisait-il à deux pas de lui...

Dans ce moment suprême, le soldat d'Eylau, qui avait affronté la mitraille, ne voulut pas reculer devant l'élément liquide. Il lança son cheval dans le fleuve et, adressant une fervente prière à Dieu, il fit vœu, s'il arrivait sain et sauf sur l'autre rive, de déposer son épée, son casque et ses éperons sur l'autel de Notre-Dame-de-Fourvière.

C'est ainsi que le capitaine de Prilly se fit prêtre. Il atteignit sain et sauf l'autre rive et, après avoir fait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Fourvière, il entra au séminaire d'Avignon.

Mgr de Prilly aimait toujours les militaires. A Châlons, il acceptait volontiers l'invitation des officiers, dont la plupart étaient devenus ses amis, et il en recevait souvent à son palais épiscopal. Chaque année même, il avait un jour de réception où toute la garnison était invitée.

La vie de Mgr de Prilly a été écrite par l'abbé Puiseux ; mais ce n'est pas dans cet ouvrage, que nous ne connaissons que de nom, que nous avons puisé ces épisodes, dont le premier figure dans un journal de 1844 : l'autre m'a été raconté par un des admirateurs du capitaine-évêque, un des plus distingués prêtres du diocèse, qui a conservé pour la mémoire de Mgr de Prilly une grande vénération.

R. Bonnedame

* * *

Henri Pille. — L'excellent peintre et illustrateur Henri Pille vient de mourir.

C'était un homme de grand talent, de grande modestie, et certainement un des meilleurs et des plus caractéristiques représentants de cette « école de Montmartre » qui est beaucoup plus sérieuse, plus durable qu'on ne croit et dont Willette disait si bien, l'autre jour, à un de nos collaborateurs, l'importance méconnue par les gens officiels.

Quoique pas mondain, oh, pas du tout! Henri Pille était un des types parisiens les plus connus. Parisien, cela va sans dire, il l'était seulement devenu, car il avait conservé de son village d'Essommes, dans l'Aisne, un terrible accent campagnard qui l'aurait

fait difficilement prendre pour un indigène de La Villette ou de ce Montmartre qu'il a presque toujours habité.

Avec sa figure chafouine et ravagée, sa tenue négligée au delà du possible, cravate en corde, veston sur une chemise de couleur entre-bâillée, snow-boots pendant l'été, pantalon trop court, cheveux ébouriffés sous un chapeau de forme inclassable, son allure traînante, sa petite taille voûtée, son regard de côté, il faisait plus d'une fois retourner les passants, dont l'étonnement s'augmentait lorsqu'ils remarquaient le ruban rouge tortillé autour de sa boutonnière. Lorsqu'il apparaissait au vernissage, dans cette tenue, c'était toujours, chez les personnes tirées à quatre épingles qui, d'aventure, ne le connaissaient pas, une stupéfaction ; et il arriva que dans des maisons fashionables où il avait des amis et des admirateurs, lorsqu'il vint pour la première fois, des concierges trop zélés et trop peu physionomistes lui refusèrent l'entrée de leur cour.

Ce n'était nullement pose ni rusticité de la part de ce très brave homme, mais insouciance et simplicité. D'ailleurs, si on voulait bien y regarder d'un peu plus près que ces concierges et que ces snobs, on ne tardait pas à remarquer que ce masque accidenté et hirsute étais plein de finesse, de bonhomie ; que les yeux étaient des plus malicieux, et que le falot personnage, avec son accent traînard de paysan madré, entrecoupant les phrases de hum ! de toussotements, de réticences, disait des choses toujours très judicieuses, pleines de bon sens et souvent de véritable esprit.

C'est que ce paysan parisianisé, et resté paysan d'aspect, peut-être volontairement, peut-être par négligence — on n'a jamais su au juste, — était une véritable nature d'artiste. C'était un esprit méditatif, tout nourri de *Don Quichotte*, de Molière, de Rabelais, qu'il avait copieusement et à diverses reprises illustrés de façon très pittoresque et très remarquable. De là le tour malin, caustique, sans malveillance, et de bonne race française, de son esprit et de son talent.

Il aimait à raconter de temps en temps une bonne histoire, de façon très nature : des souvenirs de la vie artistique, des gaietés de naguère dans une petite taverne de la rue Jacob où se réunissaient des amis disparus. Ceci entre autres, qui me revient à l'esprit :

— « Léonce Petit, qui avait encore plus d'accent que moué, disait qu'il fallait absolument connaître les opinions pôlitiques d'eun' personne pour faire d'elle un bon portrait. Et comme je lui disais qu'tout ça c'était de la frime : « Mais si, mais si, qu'i « m'disait. Ainsi, quand j'dessine mes *couchons* dans mes scènes « de campagne, il faut absolument que j'pense à eun' personne. « Quand j'veux faire un *couchon* gras, j'pense à Jundt ; quand « j'veux faire un *couchon* maigre, j'pense à Feyen-Perrin. »

Ce n'était pas seulement des anecdotes qui sortaient de sa bou-

che dans les moments où il n'était pas trop taciturne, mais aussi des remarques très nettes et très sensées sur les choses d'art ancien et contemporain, mais jamais — cela vaut la peine d'être signalé aux jeunes gens — une parole malveillante ni amère pour qui que ce fût. Et cela lui eût été facile, car il voyait juste, et il avait le tour caustique et bon raillard.

Il aurait été qualifié d'ailleurs pour se montrer difficile, car son œuvre est considérable, tant comme peintre que comme dessinateur et illustrateur. Son imagination était éminemment pittoresque, et avec une grande variété il répandait les scènes rétrospectives les mieux agencées et les plus vraisemblables, évoquées dans les milieux les plus exactement reconstitués.

Une de ses premières toiles remarquées fut, au Salon de 1866, *Jean-Frédéric, électeur de Saxe, continuant sa partie d'échecs au moment où le duc d'Albe lui annonce sa condamnation à mort*. C'est, je crois bien, sans en être sûr, cette toile qui lui valut la croix. Quant au reste, on ne saurait énumérer ici, tant elles sont nombreuses, les peintures d'histoire, d'anecdotes ou de mœurs flamandes, françaises, suisses, bretonnes, allemandes, qu'il exposa sans relâche aux Salons depuis plus de trente ans. Il y aurait là, je crois, une intéressante exposition à organiser, si ces toiles ne sont pas trop dispersées. Récemment encore, j'en rencontrais une excellente au Musée de Reims.

Toutes ces peintures étaient remarquables non seulement par le pittoresque de l'arrangement, le naturel de la vie, mais aussi par une excellente exécution, à la fois sobre et savante. Aux derniers Salons, qui n'a admiré la plantureuse toile des *Puritains*, avec des buveurs épanouis, parmi lesquels, en fraise et en pourpoint, le visage haut en couleur du cordial M. Vigneron ? Et l'année dernière, un portrait de médecin dans son laboratoire, qui était un morceau de premier ordre.

Pour son œuvre dessinée, elle est innombrable. Illustrations de livres, pages humoristico-pittoresques dans le *Chat Noir*, le *Courrier français*, le *Rire*, albums en couleurs pour les grands et les petits enfants ; enfin, eaux-fortes, et en particulier un magnifique éventail inspiré des vieux thèmes de Rabelais ; tout cela forme un ensemble qui doit se monter à bien près de deux mille pièces, sinon plus. Aussi Henri Pille avait-il été, à juste titre, proclamé président de la Société des artistes illustrateurs, dont il défendait les intérêts avec beaucoup de ténacité et d'énergie, et à qui il fera grand défaut.

Je voudrais ajouter un mot seulement à cet article. Il n'y a rien de Pille, du « père Pille », sur les murs de l'Hôtel-de-Ville ni des mairies parisiennes. Pourtant, pas un n'aurait pu mieux réussir à évoquer, en de bonnes et vivantes peintures, les pages de notre vieille histoire. On s'en apercevra maintenant seulement et on le regrettera : mais il n'est plus temps. Or, on n'a pas pris Montmar-

tre au sérieux dans les bureaux et les Commissions parce que Montmartre est gai, et l'on ne prenait pas ce brave artiste au sérieux parce qu'il ne pontifia jamais. Si la leçon sévère que donne sa mort pouvait, du moins, ouvrir les yeux sur la vraie valeur de ce groupe si ingénieux, si indépendant, si riche en talents variés qui, pour ne point se « gober », n'en sont pas moins précieusement originaux !

(Figaro) Arsène ALEXANDRE

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LE POÈTE GUILLAUME COQUILLART

Chanoine et Official de Reims

A la séance publique annuelle de l'Académie de Reims, que présidait S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, notre éminent collaborateur, M. Gaston Paris, membre honoraire de cette assemblée, a donné lecture de l'étude ci-après, sur le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims :

Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

Quand mes confrères de l'Académie de Reims m'ont fait l'honneur de m'inviter à contribuer à cette séance par une courte communication, j'ai cherché ce qui pourrait convenir au lieu et à l'occasion, et j'ai pensé qu'il serait agréable à l'Académie que je l'entretinsse d'un Rémois du vieux temps. Puis je savais que dans cette séance vous deviez donner un témoignage public d'estime et d'affection à un éminent confrère en qui ma famille, comme l'Académie et comme le barreau de Reims, salue son doyen et son chef[1], et j'ai cru que je lui ferais plaisir si j'apportais ici quelque chose qui se rattachât, fût-ce pour en badiner, à la jurisprudence et au barreau. Voilà pourquoi j'ai songé à rechercher quelques notes que j'avais recueillies il y a longtemps sur un de vos compatriotes les plus célèbres, sinon les mieux connus, le chanoine Guillaume Coquillart, auteur, au xve siècle, de poésies singulières, qui ne ressemblent guère à celles qu'on s'attendrait à voir partir de la plume d'un docteur en droit canon et d'un haut dignitaire de l'Eglise. L'illustre prélat qui nous fait l'honneur de présider à cette fête me pardonnera d'évoquer le souvenir d'un temps où l'Eglise et le monde étaient dans des rapports très différents de ceux qu'ils ont aujourd'hui, où le mal et le bien, comme ils le font encore, existaient côte à côte, mais où ils prenaient d'autres formes et se répartissaient autrement. Mon dessein n'est point d'ailleurs de mettre en plus vive lumière le scandale que peut légitimement donner un si grand contraste entre la profes-

1. M. Henri Paris, ancien bâtonnier, doyen de l'Académie, dont le barreau de Reims vient de célébrer le cinquantenaire, et auquel l'Académie avait également adressé un hommage.

sion de Coquillart et son œuvre, mais au contraire de l'atténuer dans une certaine mesure et de le faire rentrer dans les limites en dehors desquelles, même de son temps, il aurait été difficilement acceptable. Je dois ici exprimer mes remerciements à plusieurs de nos savants confrères, M. Jadart, M. Demaison, M. Thirion, qui ont bien voulu extraire pour moi, de documents encore inédits, des renseignements précieux ; je ne pourrai tous les mettre en œuvre dans cette courte notice, mais ils m'ont aidé à me reconnaître et à me diriger dans mon chemin.

Les écrits authentiques de Guillaume Coquillart se réduisent à peu de chose. Sans parler de quelques petites pièces peu importantes, ni du *Débat des Armes et des Dames*, un monologue dramatique (deux autres qui lui ont été attribués sont contestés) et les parodies juridiques dont je vous parlerai plus spécialement, voilà tout le bagage avec lequel il a passé à la postérité. Ces poèmes, tous de peu d'étendue, ont sans doute été, au moment même de leur apparition, publiés au moyen de cet art nouveau de l'imprimerie qui venait de modifier si profondément les conditions de la production littéraire ; mais de ces légères plaquettes, destinées à disparaître vite, deux seulement sont parvenues jusqu'à nous. L'ensemble fut imprimé en 1513 ou 1514, trois ou quatre ans après la mort de l'auteur, par les soins de deux de ses amis, qui se désignèrent, sans se nommer, en faisant graver leurs écussons sur le titre du volume. M. Loriquet, le savant bibliothécaire de Reims, a reconnu dans l'un de ces écussons celui de Jean Godart, chanoine de Reims comme Coquillart, et grand chantre depuis 1512. Ces mêmes armes, avec les initiales J. G., se voient encore sur la toiture d'un puits qui se trouvait rue des Capucins[1], dans une maison laissée au Chapitre par ce même Jean Godart. On ne peut qu'être à la fois amusé et touché par le mélange de charité et d'amitié, de piété sincère et de jovialité sans scrupules que nous révèle cette double apparition des armoiries du bon chanoine Godart sur le puits de la maison léguée à l'Eglise et au frontispice des œuvres très facétieuses de son ancien confrère.

Cette édition posthume, qui devait servir de base principale à toutes celles qui ont suivi — il n'y en a pas eu moins de vingt-deux — ne contient aucun renseignement sur l'auteur, sinon qu'il était « official de Reims lez Champaigne ». Cela a permis aux savants rémois qui se sont occupés de lui de l'identifier avec certitude et de fixer la date de sa mort ; mais cela n'a pas suffi à écarter de sa biographie personnelle et littéraire certaines erreurs que la présente note a pour objet de dissiper.

La plus importante concerne la date de la naissance de notre poète et l'âge auquel il aurait écrit ses poèmes. Il existe en manuscrit,

1. Ce puits est actuellement au Musée lapidaire rémois du cloître de l'Hôtel-Dieu.

à la Bibliothèque nationale, une traduction du *Bellum judaïcum* de Josèphe dont l'auteur se nomme, dans un acrostiche, *Guillermus Coquillart*, et déclare avoir commencé sa translation « a Reins, lieu de sa residence, le douziesme jour du mois d'octobre, l'an de grace mil quatre cent et soixante..... et l'an trente neuviesme de l'aage d'icellui translateur ». On en a conclu que notre Coquillart était né en 1421, qu'il habitait Reims en 1460, et que, étant mort en 1510, il avait atteint l'âge de 89 ans. En ce cas, ses ouvrages les plus badins et les moins édifiants étant, comme nous allons le voir, des années 1477 et suivantes, il les aurait composés à Reims, étant chanoine, de sa 57e à sa 60e année. Qui ne voit que c'est tout à fait invraisemblable ?

Ces ouvrages — en laissant de côté le monologue, auquel s'appliquent d'ailleurs les mêmes remarques, — sont au nombre de trois, qui ont le caractère commun de parodier, en les appliquant à des sujets plus que frivoles, le style et le formulaire juridique ; ils sont intimement liés par des renvois de l'un à l'autre : c'est d'abord le *Plaidoyé d'entre la Simple et la Rusée*, puis l'*Enquête d'entre la Simple et la Rusée*, enfin le livre des *Droits nouveaux*, qui se divise lui-même en deux parties. Ils ont été composés dans cet ordre, que les éditeurs ont malencontreusement brouillé. Le second est expressément daté de 1478 et attribue le premier à l'année précédente ; la première partie du troisième est de l'année suivante, et la seconde partie doit être de 1480. Or, l'auteur nous dit lui-même, à la fin de cette seconde partie, ce qu'il était alors :

Aussi, tres redoubtez seigneurs,
Vers vous se veut humilier
Et vous mercie de vos honneurs
Ce povre petit escolier
Que daigné avez escouter[1].

Coquillart s'est approprié ici un joli vers de Villon ; mais il est clair qu'il n'a pu se l'appliquer que parce qu'il était dans les mêmes conditions de situation et d'âge ; n'est-il pas d'ailleurs évident que de telles débauches d'esprit et de plume, compréhensibles chez un étudiant jeune encore, ne sauraient convenir à un chanoine sexagénaire ?

Pas plus qu'il ne les a écrites dans un âge plus que mûr, Coquillart n'a écrit ses facéties dans sa ville natale. Elles sont pleines d'allusions à Paris et, faites comme elles le sont pour être récitées en public, n'ont pu l'être qu'à Paris. C'est là que l'on connaissait, depuis le XIIIe siècle au moins, ce fameux « droit de la porte Baudais » ou Baudoyer (II, 26 ; I, 37), d'après lequel les battus paient l'amende ; c'est là qu'on se signait en parlant du « grand diable de Vauvert » (I, 186), qui a laissé dans le nom de la

1. Edit. d'Héricault, t. I, p. 97.

rue d'Enfer un souvenir de ses méfaits ; c'est là que s'élevait, rue Sainte-Avoie, le couvent des Billettes (I, 46) ; c'est là que s'ouvrait, sur le quai de la Mégisserie, cet « abreuvoir Popin » (I, 165) dont Villon fait l'objet d'un de ses legs. Mille détails prouvent que ces pièces ont été composées et débitées à Paris et non à Reims.

Dès lors tout s'éclaire d'un jour nouveau et dans les pièces elles-mêmes et dans la vie de Coquillart. Les pièces sont l'œuvre d'un écolier ; elles ont été faites pour être dites en joyeuse compagnie à un même jour de fête de quatre années successives. C'est ce qui y est formellement exprimé en plus d'un endroit : l'*Enquête* a été tenue le jour de la Saint-Martin (II, 143), qui est, dit le poète, *la feste de nostre paroisse* (II, 143); le prologue des *Droits nouveaux* invite les auditeurs à laisser de côté toute pensée sérieuse *jusques en la fin de ces festes* (I, 33) ; et à plusieurs reprises on nous avertit que ces fêtes reviennent chaque année. Quant à la paroisse dont la fête se célèbre de cette façon très profane, vous la devinez : c'est la basoche. Les facéties de Coquillart ne sont en effet que des jeux de basochiens, des « causes grasses » comme il était d'usage, à cette époque de parodie universelle, d'en plaider chaque année à la Saint-Martin, et j'ajoute que, le genre et le milieu étant donnés, elles sont plutôt réservées que dissolues.

La première surtout est un parfait spécimen du genre : il s'agit du procès en revendication d'un galant, le « Mignon », par la « Simple », qui prétend en être en possession légitime, contre la « Rusée », qui le lui a, dit-elle, frauduleusement soustrait. Les avocats plaident, avec, naturellement, force singeries de ce qui se passe dans les procès réels, et le juge, maistre Jehan l'Estoffé, non moins embarrassé que le juge de *Patelin*, ordonne une enquête et accorde à la Simple la « recreance », c'est-à-dire la possession provisoire. L'année suivante (1478) on entendit l'enquête, où défilèrent les témoins les plus hétéroclites. Le jugement aurait dû être rendu l'année d'après ; mais en 1479, le poète habituel de la Saint-Martin déclara qu'il le remettait à plus tard et remplaça, cette fois et en 1480, les « grasses » plaidoiries par la promulgation d'un code non moins « gras », les *Droits nouveaux*, dont il promettait une suite qu'il n'a sans doute pas composée, non plus que le jugement.

Il est probable qu'en 1481, Guillaume Coquillart, ayant achevé ses études et conquis le grade de licencié en droit canon[1], revint à Reims, où sa famille était dans une situation fort honorée, et brigua un des canonicats de la cathédrale. Il fut proposé en effet en 1482, et, après un procès dont nous ne connaissons pas la cause, entra en possession le 21 avril 1483. Le renom de son talent poétique l'accompagnait, et l'emploi qu'il en avait fait ne lui portait

1. Il se fit plus tard recevoir docteur, mais c'était un titre qu'on pouvait [illegible] Paris, [illegible] frais [illegible] les frais pécuniaires).

aucun préjudice : on était habitué alors à ce que les étudiants, même en théologie ou en droit canon, prissent bien d'autres licences que celles que leur conférait l'université. Il devint le poète officiel en même temps que l'ordonnateur des cérémonies de la ville, et nous le voyons remplir ce rôle en différentes occasions. Je me borne ici, de crainte d'abuser de votre temps, à vous renvoyer sur ce point à ce que rapportent les historiographes de vos fêtes et à ce qu'a raconté mon oncle, Louis Paris, dans son charmant livre sur *Le Théâtre à Reims*. Je ne m'arrêterai pas non plus à vous retracer en détail les progrès de notre chanoine dans sa carrière ecclésiastique : grand chantre en 1493, chargé en 1496 et 1497 de missions importantes, dont l'une le conduisit à Rome, il fut nommé sans doute vers 1500 à la haute charge d'official, c'est-à-dire de juge ecclésiastique. L'official avait dans sa juridiction, outre les affaires proprement ecclésiastiques, tous les litiges qui se rapportaient au mariage ; l'auteur des parodies juridiques, où le mariage et les femmes sont l'objet de tant de railleries dut parfois sourire, en prononçant ses graves sentences, au souvenir des décisions de maître Jean l'Etoffé. Coquillart mourut le 12 mai 1510. Il devait être né vers 1450, si l'on admet, ce qui me paraît tout à fait vraisemblable, qu'il avait environ trente ans lorsque, ayant terminé ses études à Paris, il revint à Reims en 1481 pour y briguer le canonicat qu'il obtint l'année suivante.

Mais si cette esquisse biographique est exacte, comment se concilie-t-elle avec les données fournies par l'épilogue de la traduction de Josèphe? Bien simplement, à mon avis : le traducteur de Josèphe est un autre Guillaume Coquillart. Cela n'a rien de surprenant. Les Coquillart, qu'ils fussent ou non d'une seule et même famille, foisonnaient à Reims au XVᵉ siècle, et des Guillaume Coquillart, sans parler de notre poète et du traducteur de Josèphe, nous en trouvons au moins deux, sinon trois, qui ne doivent être confondus (bien qu'ils l'aient été) ni avec l'un ni avec l'autre. Il faut donc se garder d'identifier tous ceux qui ont porté ce nom, et laisser à un homonyme, peut-être à un parent de notre chanoine, l'honneur d'avoir traduit Josèphe. Les cinq quatrains d'alexandrins monorimes, fort graves, dans lesquels ce docte personnage s'est nommé en acrostiche ne ressemblent nullement aux vives enfilades de petits vers que rimait une quinzaine d'années plus tard l'écolier qui portait son nom, et Jean Godart n'a eu garde de les réunir aux œuvres poétiques de son confrère. Celui-ci paraît n'avoir jamais fait de la littérature autre chose qu'un délassement, et avoir réservé pour ses occupations professionnelles ce qu'il pouvait avoir de sérieux.

La mort même de l'official de Reims a donné lieu à de plaisantes méprises. Marot en a fait le sujet d'un quatrain, burlesque, mais assurément fort inoffensif :

De Coquillart et de ses armes à trois coquilles d'or.

La morre est jeu pire qu'aux quilles,
Ni qu'aux eschets, ni qu'au quillart ;
A ce meschant jeu Coquillart
Perdit sa vie et ses coquilles.

Marot, tout jeune alors, et encore fidèle disciple

Du bon Cretin au vers équivoqué,

a voulu simplement jouer sur les deux sens que présente, à la prononciation, le mot *morre* ou *mort*, et faire le tour de force de rimer *coquilles* avec *qu'aux quilles* et *Coquillart* avec *qu'au quillart*. Là-dessus, l'abbé Goujet[1] de dire gravement : « Il paroît que Coquillart mourut... de chagrin d'avoir perdu une somme considérable au jeu de la morre, à ce que dit Marot. » D'autre part, la *morre* étant souvent appelée la *mourre*, M. d'Héricault a prêté à Marot un tout autre jeu de mots que celui qu'il a voulu faire, en a conclu qu'il reprochait à Coquillart d'avoir abrégé ses jours par un libertinage sénile, et s'est indigné longuement d'une calomnie aussi invraisemblable, — invraisemblable surtout pour ceux qui, comme M. d'Héricault, font vivre Coquillart jusqu'à sa quatre-vingt-dixième année !

Les œuvres de Coquillart n'ont pas non plus, au moins dans notre siècle, été toujours appréciées avec toute la justesse qu'on aurait pu souhaiter. Un défaut fréquent de notre critique est de vouloir trouver aux moindres productions du temps passé un sens qui intéresse le présent, une portée historique ou morale qui dépasse et élargisse leur signification réelle. Sous l'empire de cette préoccupation, nous mettons trop souvent dans ces vieux documents les intentions que nous croyons y découvrir. L'excellent Prosper Tarbé, qui était plus largement fourni d'imagination que de jugement, a vu dans les espiègleries de Coquillart la protestation indignée de l'homme de cœur et de l'homme de bien contre les violences, les tyrannies et la corruption de son siècle. En tête de cette « risée » d'écolier en liesse qui s'appelle les *Droits nouveaux*, et où l'auteur n'a songé qu'à nous faire rire, sans arrière-pensée, des femmes qui sont ou qui voudraient être à la mode, de leurs sots galants et de leurs lourdauds de maris, on est abasourdi de lire une préface qui débute ainsi : « Sous les faibles successeurs de Charlemagne, l'unité monarchique fut bientôt brisée ; celle de la loi eut le même sort. » Avec plus d'esprit et de sobriété, M. d'Héricault, le dernier éditeur de notre poète, est tombé dans un travers analogue. Il donne à Coquillart poète une importance qui l'aurait bien étonné ; il en fait le représentant typique, le porte-parole attitré de la bourgeoisie au xve siècle, et

1. Bibliothèque française, éd. Rigoley de Juvigny, t. X, p. 156.

au lieu d'étudier son œuvre en elle-même et de la replacer dans son milieu, il consacre presque toute sa longue introduction à tracer de cette bourgeoisie un tableau fort étudié, sinon peut-être fort ressemblant, fort chargé en couleur, et dont la solennelle ordonnance jure singulièrement avec les gambades folâtres, les grelots tintants et le costume bariolé du personnage qui en occupe le centre. Vraiment, si l'on veut comprendre le joyeux basochien comme il a voulu être et comme il a été compris par le public auquel il s'adressait, et qui ne se souciait que de rire, il faut oublier ce qu'en disent ses modernes éditeurs. Quand on passe de leurs doctes commentaires à l'œuvre du poète rémois, il semble qu'on passe d'une tragédie ou au moins d'une moralité à une farce, ou, pour dire peut-être plus juste encore, à ce que nous appelons une « revue de fin d'année ».

C'est en effet à ce genre éphémère et léger qu'appartiennent les poésies de Coquillart. Il s'est surtout préoccupé, comme on dit aujourd'hui, de « modernité », et c'est ce qui fait à la fois l'intérêt et la faiblesse de son œuvre. Tout ce qui ne vise que le moment actuel passe avec ce moment, ne résiste pas au temps, et n'est, pour employer l'expression populaire, qu'un « déjeuner de soleil ». Coquillart a voulu noter, pour s'en moquer, les modes, les travers, les ridicules les plus fugitifs qui lui passaient devant les yeux. Il a écrit les *Droits nouveaux* comme, de nos jours, on a écrit le *Nouveau jeu* : c'est de la photographie instantanée. Il a observé avec justesse et saisi avec bonheur ce qu'il a regardé, dans le cadre, d'ailleurs restreint et factice, de la vie bourgeoise mondaine et galante de son temps ; mais il ne s'est attaché qu'à la surface : jamais il n'est allé au fond des hommes ou des choses. Nous ne voyons figurer sur ses tréteaux de parade que des mannequins de modes, empanachés, enharnachés, emperruqués, tout *fringants*, tout chatoyants, au nom flamboyant ou burlesque, à l'attitude gravement grotesque quand ce sont des hommes, pimpante et « sucrée » quand ce sont des femmes. Cherchez sous ces carapaces, il n'y a rien : pas un caractère, pas une passion, pas une réalité ; rien que des grimaces ou des mines. Le style est à l'avenant. Le talent de l'écrivain est incontestable : il a une invention de mots, une abondance, une facilité, un pittoresque qui surprennent et charment à première vue. Là encore, toutefois, il ne faut pas regarder de trop près. Ce langage où tout étincelle est obscur à qui veut le comprendre réellement, moins à cause des mots eux-mêmes qu'à cause du décousu de la syntaxe, de l'incohérence des métaphores, du manque d'enchaînement dans les idées et de suite dans le sens général. C'est un dégorgement confus de mots et d'images où tout cliquette et miroite, mais d'où rien ne se dégage avec précision. Par ce qu'elle a de plus agréable, cette poésie ressemble au vin qui devait, deux siècles après la mort de Coquillart, commencer à faire la richesse et l'honneur de notre province, vin qui rit et pétille, amuse les yeux avant de charmer le palais, et

donne pour un moment une ivresse légère et gaie ; mais elle est comme ce champagne dans lequel on a sacrifié à la mousse la force et la saveur du vin : l'écume brille, se répand, se dévore en un clin d'œil, et quand on veut boire, on trouve presque vide la coupe qui tout à l'heure débordait.

Cela n'empêche pas l'œuvre de Coquillart d'être digne d'intérêt à plus d'un point de vue. D'abord, elle est amusante : même entendus à demi, ses vers sont si alertes, ses mots sont si imprévus, ses caricatures sont si vivement enlevées qu'on est emporté dans l'entrain de sa joyeuse allure. On lui pardonne son effronterie, qui n'est pas dépravée et va rarement jusqu'à la grossièreté, en faveur de sa gaieté, de sa verve, et de sa malice souvent heureuse. Son effort pour saisir les traits les plus fugaces et les plus superficiels du monde contemporain lui donne un réel attrait aux yeux de ceux qui aiment à reconstituer la vie du passé grâce au patient travail de l'imagination guidée par l'étude, et la difficulté qu'ils trouvent souvent à le comprendre ne fait elle-même que stimuler leur curiosité de le deviner. Malheureusement, nous n'avons pas et nous n'aurons jamais un texte pleinement satisfaisant des poésies de l'écolier rémois : il n'y a pas de manuscrits, les anciennes éditions laissent beaucoup à désirer, et la critique conjecturale est trop souvent dans l'embarras et y laisse forcément l'interprétation. L'une et l'autre cependant, grâce aux deux derniers éditeurs, ont déjà fait de sérieux progrès ; elles peuvent en faire encore. Le prochain éditeur et commentateur de Coquillart devra se pénétrer profondément de toute la littérature contemporaine du poète et de celle qui l'a précédé immédiatement ; il devra surtout connaître, dans leur détail le plus menu, les mœurs, les usages, les modes, les costumes du milieu où le poète a vécu et qu'il a si vivement représenté. Je voudrais que Jean Godart trouvât un successeur, sinon parmi les chanoines, au moins parmi les Rémois d'aujourd'hui, et je serais heureux si ces notes, qui ne sont et ne veulent être qu'une bien imparfaite esquisse, pouvaient inspirer à quelqu'un de ceux qui m'écoutent le désir d'être ce successeur.

Actes religieux du Petit-Mesnil (Aube)*

BAPTÊMES DE 1670 A 1700.

29 mars 1670. — Parrain François Bouillevaux, marraine d^lle^ Catherine d'Orbinot, fille de feu Jean d'Orbinot.

28 may 1670. — Nicolas-Alexandre, fils de Jean d'Aigremont, escuyer, et d'Edmée Rolet, parrain Alexandre Le Grand, escuyer, marraine Nicole Le Grand, sa sœur, de la paroisse de Talliout.

22 juillet 1670. — Louis-Marcel, fils de Louis de Baussancourt, s^r^ du Petit-Mesgnil, parrain Charles-Marcel de Balidart, escuyer, s^r^ du Mosny et de Fligny, marraine Marie-Louise de Bouzey, femme de Mr de la Routhière (de Maujon).

6 janvier 1671. — Parrain Claude de Raymond, escuyer, marraine d^lle^ Françoise de Baussancourt.

7 mars 1671. — Hubert, fils de Claude Charlois et d'Elisabeth Le Bley, parrain Hubert Le Bley.

5 octobre 1671. — Anselme, fils de Nicolas Darnet, lieutenant en la justice du Petit-Mesgnil, et de Juliette Bourgeois, parrain Anselme de Rémond, marraine d^lle^ Françoise, fille de Louis de Baussancourt, escuyer.

16 décembre 1671. — Catherine, fille de Jean d'Aigremont, escuyer, et de d^lle^ Edmée Rollet, parrain Louis de Denis, escuyer, s^r^ de Chasteau-Bruslé... et de Bassaine, marraine d^lle^ Catherine de Taliot.

31 décembre 1671. — Parrain Guy de Baussancourt, s^r^ du Petit-Mesgnil.

LACUNE DE QUATRE ANNÉES.

20 septembre 1675. — Marraine Charlotte de Baussancourt.

25 mars 1676. — Marraine Nicole de Baussancourt.

29 novembre 1676. — Marraine Louise Legras, fille de Claude Legras, tuilier, et de Françoise Breton.

16 janvier 1678. — Parrain François de Baussancourt, marraine d^lle^ Louise de Baussancourt.

29 janvier 1678. — Parrain François Bouillevaux, lieutenant en la justice de Morvilliers, d^t^ au Petit-Mesgnil.

9 febvrier 1678. — Jean-Charles, fils d'Edme Le Grand, tixier de ville, et de Nicole Mauché, parrain Charles, fils de Louis de Baussancourt, marraine d^lle^ Anne de Tel.

* Voir page 810, tome VIII et page 88, tome IX de la *Revue de Champagne*.

13 février 1678. — Marie, fille de Louis de Baussancourt, escuyer, parrain Guy d'Estany, s^r du Breuil, marraine Marie, fille de Jean du Mesnil-Gruy... d^t à Eclance.

22 febvrier 1678. — Antoine, fils de Antoine Delaine de la Routhière, et de Marie Bourgoin, parrain Antoine de Fligny, marraine Marie Guillaume de la Routhière.

20 mars 1678. — Parrain François de Saussancourt, marraine d^lle Nicole du Mesnil.

7 avril 1678. — Parrain Mathieu de Rémond, escuyer.

10 avril 1678. — Marraine Anne de Vaucelle, de la paroisse de Dienville.

11 avril 1678. — Guy, fils de Mr Louis Barbarat, admodiateur du fief du Housset, et de d^lle Charlotte de Baussancourt, parrain Guy de Baussancourt, escuyer, marraine Anne de Marchiville.

1er may 1678. — Marie, fille de Mr François Bouillevaux, de Morvilliers, et de d^lle Louise de Picot, marraine Marie, fille de Mr du Mesnil-Gruis en la baronnie de Jaucourt.

25 janvier 1679. — Parrain Claude de Rémond, marraine d^lle Françoise de Baussancourt.

17 may 1679. — Mathieu, fils de Louis Barbarat et de Charlotte de Baussancourt, parrain Mathieu de Rémond, marraine d^lle Nicole de Baussancourt.

17 juin 1679. — Parrain Martin du Pin, marraine d^lle Françoise de Baussancourt.

8 [illegible] 1679. — François, fils de Claude Charlois et d'Elisabeth le Bley, marraine Nicole de Baussancourt.

21 novembre 1679. — Marraine d^lle Marie Bouillevaux.

17 mars 1680. — Antoine, fils de feu Claude Garnier et de Perrette Le Bley, parrain Antoine de Fligny, marraine d^lle Louise de Picot.

25 juillet 1680. — Parrain Pierre du Pin, lieutenant à pied dans le régiment de Beaupré, marraine Nicole de Baussancourt.

28 octobre 1680. — Françoise, fille de Louis Barbarat et de d^lle Charlotte de Baussancourt.

10 décembre 1680. — François, fils de Louis de Baussancourt et de [illegible] Charlotte d'Estany, parrain François de Baussancourt, marraine d^lle Nicole de Baussancourt.

24 avril 1681. — Marraine d^lle Marie-Charlotte de Fligny.

13 juin 1681. — Françoise, fille de Mr François Bouillevaux, [illegible] du Petit-Mesgnil, Chaumesgnil et Morvilliers, et de d^lle Louise de Picot, marraine Françoise du Tel.

8 [illegible] 1683. — Guy, fils de Louis Darnet, procureur [illegible], parrain [illegible] de Baussancourt, marraine Françoise de Baussancourt.

11 [illegible] 1683. — [illegible], fils d'Alexandre Person et de

Simonne Perelan, parrain Louis de Paillette, marraine d^{lle} Elisabeth de Paillette, femme de Mr de Rémond, escuyer.

9 aoust 1683. — Charlotte, fille de Louis de Baussancourt, escuyer, et de Charlotte d'Estany, parrain Louis-Marcel de Baussancourt, marraine d^{lle} Françoise de Baussancourt.

1er décembre 1683. — Edme, fils de Mr François Bouillevaux et de Louise Picaut.

16 febvrier 1687. — Marguerite, fille de Claude de Rémond et de d^{lle} Elisabeth de Paillette, parrain Louis Béquin de Surmont, escuyer, marraine Louise Béquin.

3 janvier 1690. — Françoise, fille d'Edme du Mesgnil d'Arrantière et de d^{lle} Louise-Ursule Lebeuf, parrain Claude de Rémond, marraine Françoise de Baussancourt.

5 febvrier 1690. — Parrain Nicolas de Baussancourt, marraine d^{lle} Louise de Picaut.

16 may 1692. — Louise, fille de Mathieu de Rémond, escuyer, et d'Edmée de Paillette, parrain Louis de Baussancourt, marraine Louise de Picaut.

31 juillet 1692. — Parrain Louis de Rémond, fils de Mr du Mesgnil, escuyer, marraine Louise de Rémond.

23 juin 1693. — Parrain François de Baussancourt, fils de Louis de Baussancourt.

30 septembre 1693. — Louis-Marcel, fils de Claude de Rémond et d'Elisabeth de Paillette, parrain Louis-Marcel de Baussancourt, marraine d^{lle} Jacqueline d'Aigremont.

9 janvier 1694. — Nicole-Françoise, fille de Berthélemy de Bellot et de d^{lle} Barbe de Charnot, parrain Nicolas de Balidart, escuyer, lieutenant au régiment de cavalerie de Chartre, marraine d^{lle} Françoise de Baussancourt.

26 may 1696. — Parrain Juste de Vaucelle, marraine Jacqueline d'Aigremont.

14 aoust 1696. — Marraine Marguerite-Françoise de Baussancourt.

10 décembre 1696. — Antoinette-Gabrielle, fille de Mathieu de Rémond et de d^{lle} Edmée de Paillette, parrain Antoine de Mertrus, escuyer, s^{r} de Ville-au-Bois et d'Eclance, marraine d^{lle} Gabrielle du Cauroy.

7 janvier 1697. — Marguerite, fille de Berthélemy de Bellot, escuyer, et de Marie-Prudence Bodot, parrain Claude de Rémond, marraine d^{lle} Marguerite-Françoise de Baussancourt.

13 juillet 1697. — Marraine Jacquette d'Aigremont.

16 febvrier 1698. — Marraine d^{lle} Magdelaine-Louise de Baussancourt.

4 may 1698. — Jean-Baptiste, fils de Berthélemy de Bellot et de Marie Bodot, parrain Gaspard de Bellot, escuyer, officier réformé, marraine Nicole de Bellot.

Mariages de 1670 a 1700.

22 juin 1671. — Claude Garnier avec Pierrette Le Bley, fille de feu Nicolas Le Bley, en présence de Louis de Ligot, de Hubert Le Bley, etc.

26 febvrier 1680. — François Hurpoil avec..., en présence de Guy de Baussancourt et de François de Gruy.

23 septembre 1681. — Jacques Le Long avec Antoinette du Pin, v[e] de Louis de Ligot.

13 juillet 1682. — Alexandre Charton avec..., en présence de Louis de Paillette, s[r] de Hubertin, de Claude de Rémond, de Person, huissier d[t] à Troyes, et d'Alexandre du Mesgnil, ancien garde du corps du Roi.

9 juin 1687. — Jean du Mesgnil, escuyer, s[r] de Chambourg, avec Marie-Charlotte de Fligny, en présence de Claude de Rémond, de Minette de Bassinau, escuyer, s[r] de Colombé-la-Fosse, d'Edme de Maubeuge, escuyer, s[r] de Ferrière, Bouron et Fligny.

13 janvier 1693. — Guy de Baussancourt avec Louise Picot, v[e] de M[r] François Bouillevaux.

27 janvier 1693. — Berthélemy de Bellot, escuyer, officier au régiment du Dauphin Étranger, avec d[lle] Barbe Charnot, dame de Fligny, en présence de Claude et Mathieu de Rémond, Charles et Louis de Baussancourt.

Décès de 1670 a 1700.

5 mars 1675. — Françoise Le Long d'Allemagne.

25 novembre 1677. — Marguerite Mutel, en présence d'Antoine de Fligny, s[r] de S[t]-Liébaut, du Petit-Mesgnil.

2 avril 1678. — D[lle] Eléonore de Liébaut, femme de Pierre du Pin, s[r] de la Vallée, inhumée en l'église du Petit-Mesgnil, en présence de son mari, de Charles de Ligot, de Guy de Balidart, s[r] de Marchais.

26 febvrier 1680. — Claude de Baussancourt, en présence de Guy et Nicolas les Marchais de Balidart, de Louis et de Guy de Baussancourt.

10 décembre 1682. — Nicole du Mesgnil, femme de M[r] de Rémond, inhumée en la chapelle Notre-Dame, en présence de Claude et Mathieu de Rémond, ses enfants, de Louis, Guy et François de Baussancourt.

30 juin 1684. — Françoise, fille de M[r] François Bouillevaux et de d[lle] Louise de Picot.

27 novembre 1685. — Jeanne, fille de Jeanne de Rommecourt, v[e] de feu François de Baussancourt.

28 janvier 1687. — Charlotte de Baussancourt, v[e] de feu Louis [illegible].

16 janvier 1692. — Jacques Le Long, escuyer.

27 aoust 1692. — Antoinette du Pin, v^e de feu M. Le Long, en présence de Jean Chapdelaine, procureur et notaire au bailliage de Brienne, de M. de Pauthaine, escuyer.

29 juillet 1693. — Anne Moignat, femme de Nicolas de Vassan, lab., en présence de Claude Paris, doyen de Brienne et curé de Radonvilliers, m^tre Pierre Moignat, lieut. général au bailliage de Brienne, Edme de Vassan, prévôt de Brienne-la-Vieille, Pierre de Vaucelle, procureur fiscal de Dienville.

8 mars 1694. — Simonne Béquin, v^e de feu Louis de Paillette, escuyer.

13 novembre 1696. — D^lle Françoise de Balidart-Marchais.

19 mars 1697. — Edmée de Paillette, femme de M. de Rémond du Mesgnil.

1er novembre 1697. — Nicolas de Vassan, décédé à Unienville et inhumé au Petit-Mesgnil.

17 novembre 1699. — Louis de Baussancourt, escuyer, en présence de Jean-Charles et François-Marcel de Baussancourt, Louis de Maujon d'Amboise, Gaspard du Hainay-la-Rue, d'Estany.

P. Chauvet.

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE[*]

CHAPITRE IV

Seigneurs dont nous n'avons pu établir ni la généalogie ni l'origine des droits seigneuriaux.

Les de Torcenay et Guillaume de Vaure. — Charles de Villiers. — Les de Courlon : Simon, Claude et Mahaut. — Jean et Henri de Vautravers. — Les de Landreville : Jean, Katherin, Thibaut et Jeanne, mariée à Hector de Châlon. — Jean Damas, dit Joffroy, et ses descendants : Jeanne Damas et Jean d'Estrac, Guillon d'Estrac, Claudine d'Estrac et Claude de Letoux. — Jean de Laumosne.

Les de Torcenay et Guillaume de Vaure.

1390.

Nous constatons l'existence de deux co-seigneurs de Jean II à Ville-sur-Arce : Oudinot et Mélinotte de Torcenay[1].

Leur fief mouvait de la châtellenie de Vendeuvre et était, vraisemblablement, celui connu plus tard sous le nom de fief de M[illegible].

Oudinot, comme nous l'avons vu, vendit sa part à Jean II de Ville-sur-Arce, mais Mélinotte garda la sienne et l'apporta en mariage à Guillaume de Vaure, *alias* Vauvres.

D'après l'aveu donné au roi en 1390 par le seigneur de Vendeuvre, le fief que Guillaume de Vaure tenait ainsi, du chef de sa femme, comprenait :

1° La maison ayant autrefois appartenu à damoiselle Isabelle de Sanvignes[2], avec ses dépendances. Revenu annuel, 30 sols.

* [illegible] *Champagne*.

1. [illegible] Fayl-Billot.

2. [illegible] Toulon-sur-Arroux.

2° Six maignies d'hommes et femmes de corps, taillables à volonté, une fois l'an, de mainmorte, de poursuite et ne pouvant « faire clercs ». La taille payée par ces hommes est estimée 30 sols, et le produit de la mainmorte 5 sols.

Nous signalerons, parmi ces serfs, Nicolas, maître d'hôtel, pour le tout, et ses enfants pour la moitié.

3° Des coutumes ou rentes et des menues censives assises sur des biens de mainmorte, pouvant rapporter par an 6 sols 11 deniers en argent, 7 gélines un quart et quelques boisseaux d'avoine, plus 5 sols pour la mainmorte.

4° Environ 65 journaux de terres labourables en diverses contrées, pouvant donner 3 setiers de grain, par moitié froment et avoine.

5° 63 hommes de vignes cultivées, d'un revenu annuel de 60 sols, et 30 hommes en friche en Montchiart ne rapportant rien [1].

6° Le pré sous Fay, revenu : 5 sols.

7° 4 arpents et demi de bois en Montot, indivis avec Jean de Ville-sur-Arce, valeur : 5 sols.

8° La justice sur tous ces biens, et moitié de la justice commune, comme elle appartenait à damoiselle Isabelle de Sauvignes, valeur : 5 sols [2].

Charles de Villiers.
1409.

Dans un aveu daté du 22 septembre 1409, Charles de Villiers, seigneur de La Folie et Bréviandes [3], reconnaît tenir du Roi, à cause du château de Bar-sur-Seine, « les choses ci-après déclarées en la ville de Ville-sur-Arce et au terroir de Minoy » :

Sur la taille de la dite ville, 100 sols tournois ;

Sur le four d'icelle, 2 sols ;

Sur les foulons, 12 deniers ;

1. Les vignes cultivées étaient en six pièces, savoir : En Val Prouze la *Vigne longue* de la contenance de 25 hommes, tenant à l'*ermitage Saint-Aubin ;* la *Vigne Lorenst* de la contenance de 3 hommes ; la *Vigne au chien*, de la contenance de 7 hommes ; la *Vigne de Tone*, de la contenance de 15 hommes, plus 5 hommes en Danissert et 8 hommes au Val Barmont.

2. Arch. de l'Aube, E 152, Registre fol. 31, 32, 146.

3. Aube, arr. et cant. de Troyes.

Sur un moulin vacant, 2 sols 6 den. ;

Sur un moulin appelé le Moulin Brûlé, 4 sols 2 den. ;

Sur la mairie de la dite ville, 18 sols 7 den. ;

Sur les censives de la forteresse de la dite ville, de la franchise de Parsailly et du seigneur de Maigny, 8 sols 6 den. ;

Item la part des censives de Mme de Vitry, 2 sols 6 den. ;

Item sur les hommes et femmes de Soilly, de Maigny et de Chandenay, qui sont taillables et mainmortables, 5 sols 6 den. ;

Item sur les abonnés d'icelle ville, de mainmorte, le jour de la saint Remy, 16 deniers ;

Item 12 arpents de terre qui sont en désert et de nulle valeur ;

Item, en *Rufettes*, un journal de terre labourable, tenant à Michaut Pailiart, et pouvant valoir 12 deniers[1].

Total du revenu, 7 livres 7 sols 1 denier.

Les de Courlon.
1448-1474.

Nous sommes porté à croire qu'une fille de Girard de Ville-sur-Arce épousa un de Courlon. Ce n'est là sans doute qu'une conjecture ; cependant, la part que Simon, Claude et Mahaut de Courlon avaient dans la seigneurie d'en haut de Ville-sur-Arce, de 1448 à 1473, nous paraît l'autoriser et la rendre au moins vraisemblable.

Simon de Courlon, comme nous l'avons dit plus haut, céda, par échange, à Cathelin de Ville-sur-Arce, en 1451, tous les droits seigneuriaux qu'il avait dans ce village.

Il était seigneur de Gronnay et avait épousé Marie de Guerchy[2].

Claude de Courlon épousa Jean de Marcilly. Elle était veuve en 1474 et tenait alors en fief, du duc de Bourgogne, « une portion de la maison forte, terre et seigneurie de Ville-sur-Arce, où il y avait mairie », c'est-à-dire une portion de la seigneurie d'en haut, estimée 31 sols 3 deniers de revenu annuel.

Ses co-seigneurs étaient : sa sœur Mahaut, Henri de Vau-

1. [illegible]
2. [illegible], cant. d'Aillant-sur-Tholon.

travers, Jean IV de Ville-sur-Arce et damoiselle Beatrix, veuve de Jean Damas, dit Joffroy.

Elle tenait en outre de Charles de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Vendeuvre, un autre fief ou portion de fief consistant en terres, rentes et censives[1].

Mahaut de Courlon épousa Antoine Raillart, écuyer, qui batailla avec Jacques d'Aumont contre René d'Anjou.

Il y a de Raillart une reprise de fief datée de 1448. Il dut mourir en 1453 ou 1454, car dans son compte pour l'année finie le 21 juillet 1454, Jaqueau porte que Mahaut de Courlon, tant en son nom qu'au nom de ses enfants, « fit les debvoirs de fief ès mains du bailly, au moyen de quoi elle eut maintenue de la terre de Ville-sur-Arce[2] ».

D'après un aveu du 4 avril 1473 (v. st.), la part de Mahaut dans la seigneurie d'en haut rapportait 7 sols 1 denier plus que celle de sa sœur, soit 38 sols 4 deniers[3]. L'équilibre ne se trouvait pas rétabli dans le fief mouvant du seigneur de Vendeuvre, fief que les deux sœurs possédaient par indivis et à part égale évaluée 27 sols 6 deniers.

Nous ne connaissons qu'un seul des enfants de Mahaut, Jean Raillart, qui, en 1474, c'est-à-dire du vivant même de sa mère, tenait en fief du seigneur de Châteauvillain une portion de la terre et seigneurie de Ville-sur-Arce, appelée « la terre de Chatelvillain » estimée 20 sols[4].

Jean et Henri de Vautravers.
1427-1474.

Armoiries : Les de Vautravers portaient : *Pallé d'or et d'azur.*
Cimier : *Un lion issant paré d'azur.*
Devise : Ny tost, ny tard[5].

Jean et Henri de Vautravers, écuyers, étaient frères et possédaient en commun à Ville-sur-Arce, dès 1427, un fief mouvant du duc de Bourgogne.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B 11724, fol. 66. — *Peincedé*, XIII, 318.
2. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXV, 428. — Bibl. nat., *Bourgogne*, CVII, fol. 108.
3. Arch. de la Côte-d'Or, B 11724, fol. 66.
4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 318.
5. Bibl. nat., *Pièces origin.*, 2947.

En 1447, il n'est plus fait mention de Jean, soit qu'il eût cédé sa part de seigneurie, soit qu'il fût mort.

La seigneurie d'Henri fut alors mise sous la main du duc de Bourgogne par faute de foi et hommage. Il s'acquitta de ses devoirs près du bailli de Bar-sur-Seine et obtint ainsi mainlevée de la saisie [1].

En 1474, sa part dans la seigneurie d'en haut pouvait lui rapporter en grain, vin, chair et deniers, 15 livres tournois.

Il tenait en outre le fief autrefois occupé par Philippe d'Ampaille (sans doute Philippe de Pailley), évalué 12 sols, et, par indivis avec damoiselle Béatrix, celui précédemment possédé par messire Olivier de Jussey, estimé 20 sols.

Il avait comme vassal, à Ville-sur-Arce, Pierre de Beize, écuyer, qui, du chef de Jeanne de Germigny, sa femme, tenait de lui un petit fief rapportant environ 3 sols 6 deniers [2]. Mais ses possessions les plus importantes paraissent avoir été à Rosnay-l'Hôpital [3] et dans les villages circonvoisins.

Henri de Vautravers suivit le parti de Jacques d'Aumont contre René d'Anjou.

En 1444, il fut appelé, pour un mois, sous les armes avec Cathelin de Ville-sur-Arce et Thibaut de Chastenay, ses coseigneurs, pour combattre les Ecorcheurs. Tous trois faisaient partie de la compagnie de Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne [4].

Marié à Marguerite de Bruillat, fille d'Erard, il mourut sans postérité et eut pour héritière Jeanne de Hautoy de Récicourt, épouse de Thibaut de Chastenay et petite-fille de Mahaut de Ville-sur-Arce.

Marguerite de Bruillat lui survécut. Nous la voyons en août 1479 vendre à Jean de Chastenay, seigneur de Villars en Azois [5], et à Guillemette de Rivière, sa femme, 40 sols tournois de rente sur un gagnage sis à Aissey [6], rente qui lui était échue par suite du décès de son père [7].

1. Bibl. nat. *Bourgogne*, t. VII, fol. 108 et 110. — Bibl. de Troyes, ms. [illegible], t. III, fol. [illegible] et [illegible]. — Arch. de la Côte-d'Or, *Peincede*, XXV, 428.
2. Arch. de la Côte-d'Or B. 11724, fol. 66, cote 5.
3. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.
4. D'Arbois de Jubainville, *op. et loc. cit.* — Arch. de la Côte-d'Or, *Peincedé*, XXVI, [illegible].
5. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.
6. Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames.
7. Bibl. nat., Cabinet des Titres, *Chérin*, 51, Dossier de Chastenay, [illegible].

Guichenon, dans les quelques pages qu'il a consacrées aux de Vautravers, et qu'on a trop pompeusement qualifiées *Mémoires généalogiques*, cite une Henriette de Vautravers qui épousa en premières noces Henri de Fallerans, écuyer, et en secondes Jean de Longeville, chevalier, en 1455 [1].

Cette Henriette était-elle fille de Jean, et faut-il voir dans son second mariage l'origine des droits seigneuriaux des de Longeville à Ville-sur-Arce? Peut-être. Mais alors comment expliquer l'omission d'Henriette et de son mari dans la liste, minutieusement dressée, des feudataires du duc de Bourgogne à Ville-sur-Arce en 1474?

Puisque nous sommes sur le terrain des conjectures, disons que, par suite d'un partage postérieur à 1427, les droits d'Henri avaient pu être limités à la seigneurie d'en haut, et ceux de Jean à celle d'en bas.

Les de Landreville.
1469-1545.

Jean de Landreville [2] avait épousé Regnaulde de Nuys, *alias* Huis. Il fut un des principaux lieutenants de Jacques d'Aumont dans sa lutte contre René d'Anjou, et il est nommé dans les lettres de rémission que Charles VII, à la suite de cette guerre privée, accorda au seigneur de Chappes et aux plus notables de ses partisans [3].

Il était mort en 1474.

Sa veuve tenait alors de Jean IV de Ville-sur-Arce, d'Henr de Vautravers, des enfants de feu Jean Damas et de damoiselles Claude et Mahaut de Courlon, un fief consistant en terres, censives et justice, pouvant rapporter annuellement 12 livres tournois, et mouvant en arrière-fief de Charles de Mello, seigneur de Vendeuvre [4].

Ce n'était là, comme nous allons le voir par l'héritage qu'elle laissa à son fils, qu'une partie des droits seigneuriaux de Regnaulde à Ville-sur-Arce.

1. Bibl. de l'Ecole de Médecine de Montpellier, ms. H 97, pièce 21.

2. Depuis la rédaction de ce chapitre, un aveu de 1469, qui nous a été gracieusement communiqué par M. le Dr Finot, nous a révélé l'origine des droits seigneuriaux de Jean de Landreville. Il était neveu de Jean IV de Ville-sur-Arce et, par conséquent, petit-fils de Cathelin, par sa mère.

3. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, 350.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B 11724, cote 5, fol. 77.

Katherin de Landreville, fils de Jean et de Regnaulde de Nuys, devint seigneur de Ville-sur-Arce en 1504 par suite du décès de sa mère. Absent et au service de M. de la Ferté, il chargea son procureur, Jacob Paillart, demeurant à Ville-sur-Arce, de donner, en son nom, aveu et dénombrement à son suzerain Guillaume de Chaumont, seigneur de Rigny-le-Ferron[1], d'Eguilly et de Chacenay, car sa seigneurie de Ville-sur-Arce, mouvait en plein fief du dit Guillaume, à cause du château de Chacenay, et en arrière-fief de l'évêque de Langres, à cause du château de Mussy.

Daté du 20 février 1503 (v. st.), l'aveu mentionne :

Le quart de la justice haute, moyenne et basse en la mairie appelée la seigneurie d'en haut, partant par indivis avec Henri et Catherine de Ville-sur-Arce ;

Le quart du droit de rouage ;

Une part dans la maison seigneuriale tenue par Henri de Ville-sur-Arce et occupée par Jean de Vauldrenier, écuyer ;

Le quart du pressoir sis en la dite maison ; la moitié du four banal, par indivis comme ci-dessus, lequel four était banal à la moitié des habitants de Ville-sur-Arce ;

Le quart des censives, également par indivis. Katherin et ses co-seigneurs Henri et Catherine de Ville-sur-Arce, étaient tenus solidairement, en raison de ces censives, de faire célébrer chaque année, en l'église paroissiale, un service anniversaire pour messire Milon de Ville-sur-Arce ;

Des terres et des prés sis en diverses contrées et tenant à Thibaut de Landreville, à Catherine de Ville-sur-Arce, à Claude Guerrier, à Antoine de Chastenay, à Jean de Vauldrenier, à Jean de Laumosne, à Etienne Marteret, à Henri de Ville-sur-Arce et à Etienne Regnost.

Ce dénombrement, donné par devant Jean le Malbouvier et Antoine de Monjot, notaires en la prévôté de Bar-sur-Seine, fut confirmé par Katherin le 17 mars suivant[2].

Katherin de Landreville épousa Barbe de La Fosse.

Il était mort en 1545. Sa veuve, tant en son nom que comme ayant la garde noble de Philippette, sa fille mineure,

1. Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe.

2. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Pièces origin.*, 1637, dossier de Landreville, fol. 4. — M. l'abbé Lalore, qui mentionne cet aveu à la date du 17 mars 1503 (v. st.), a dénommé Katherin et en a fait Catherine, dame en partie de Ville-sur-Arce. Cf. *Les Sires et les Barons de Chacenay*, 139.

donna alors aveu de ce qu'elle tenait en fief du roi et du seigneur de Vendeuvre, à Ville-sur-Arce.

Cet aveu fut donné conjointement avec Louis Porcher, agissant au nom de sa femme.

Nous croyons pouvoir en conclure que Katherin et Barbe de La Fosse avaient eu une autre fille que Philippette, et que cette fille, avant la mort de son père, avait épousé Louis Porcher.

Sur le Registre de convocation de l'arrière-ban du bailliage de Bar-sur-Seine, en 1545, ce Louis Porcher, convoqué pour ce qu'il tenait en fief à Ville-sur-Arce, est qualifié homme d'armes de la compagnie du duc d'Aumale[1].

Philippette de Landreville épousa Edme de l'Ecluse. Par contrat passé devant Theunet (?), notaire à Troyes, le 24 janvier 1546, les jeunes époux vendirent leur quart de seigneurie à Philippe de Ville-sur-Arce[2].

Thibaut de Landreville. — Nous ne saurions dire ce qu'était Thibaut de Landreville par rapport à Katherin.

Ecuyer, il tenait d'Antoine de Chastenay, dont nous parlerons plus loin, le fief dit de *Vitry*, à Ville-sur-Arce, mouvant du Roi en arrière-fief, ainsi qu'une autre part de seigneurie mouvant en arrière-fief du seigneur de Vendeuvre.

D'après l'aveu qu'il en donna le 22 janvier 1504, le fief de Vitry consistait en une mote, pourpris et verger, situés à Ville-sur-Arce « près du moustier », c'est-à-dire de l'église, et en divers héritages et menues censives.

Thibaut avait la justice entière sur le fief de Vitry, sauf qu'Antoine de Chastenay, son suzerain, prélevait le tiers des amendes provenant des biens sur lesquels les menus cens étaient assis.

Quant à la justice commune de Ville-sur-Arce, la part de Thibaut était de 3 deniers sur 5 sols, soit un vingtième[3].

Jeanne de Landreville et Hector de Châlon. — Jeanne de Landreville devait être fille ou sœur de Thibaut. Elle épousa Hector de Châlon. Tous deux étaient morts en 1545.

Leurs droits seigneuriaux passèrent à leurs quatre enfants : Jean de Châlon l'aîné, Jean de Châlon le jeune, Georges et Barbe de Châlon.

1. Bibl. de Dijon, Fonds de Juigné : *Fiefs de Bourgogne*, IX, 362 et suiv.
2. Cabinet de M. Albert Verpy.
3. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XVII, 143, et XXV, 261.

Georges et Barbe étaient alors encore mineurs.

Dans le Registre de la convocation, faite en cette même année 1545, du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Bar-sur-Seine, nous retrouvons les trois frères, Jean l'aîné, Jean le jeune et Georges, mais au nom de Barbe a été substitué celui d'Antoinette. Ils sont tous appelés en raison de ce qu'ils tiennent à Ville-sur-Arce.

Jean de Châlon l'aîné prend le titre d'archer de la compagnie du comte de Rothelin[1].

Jean Damas, dit Joffroy, et ses descendants.
1474-1565.

C'est probablement par sa femme, damoiselle Béatrix, que Jean Damas devint seigneur de Ville-sur-Arce.

Mais de quelle famille était issue cette Béatrix, et d'où lui venaient ses droits seigneuriaux, c'est ce que nous ignorons.

Jean Damas était mort en 1474. Sa veuve tenait alors en fief du duc de Bourgogne, à cause du château de Bar-sur-Seine, une partie de la seigneurie d'en haut, dont le revenu annuel fut évalué à 12 livres tournois.

Deux autres petits fiefs lui étaient communs avec Henri de Vautravers[2].

Peut-être était-elle sa consanguine, et ne serait-il pas trop téméraire de conjecturer qu'elle consacra les dernières années de sa vie au service de Dieu, dans la vie religieuse, à l'abbaye de Molaise.

En effet, Palliot a relevé dans l'église de cette abbaye, devant la grille, l'inscription tombale suivante : « Cy gist seur Béatrix de Vautravers, religieuse de céans, laquelle trespassa le XVe jour d'octobre l'an mil CCCCLXXVIII, priez Dieu pour elle. »

Jeanne Damas et Jean d'Estrac. — Jean Damas et damoiselle Béatrix eurent plusieurs enfants, qui sont mentionnés, sans être nommés, dans un aveu de 1474.

L'un de ces enfants, le seul dont nous connaissions le nom, Jeanne, épousa Jean d'Estrac, chevalier, seigneur d'Essoyes et

1. Arch. de la Côte-d'Or; *Peincedé*, XIII, 328. — Bibl. de Dijon, Fonds de Juigné, [illegible]

2. Arch. de la Côte-d'Or, B [illegible], fol. 66, cote 5.

3. Bibl. nat., ms. *français* [illegible], fol. 87.

de Verpillières[1], et lui apporta soit en dot, soit par héritage, la part de seigneurie que ses parents possédaient à Ville-sur-Arce.

D'après le rôle de la valeur des fiefs et arrière-fiefs du comté de Bar-sur-Seine, fait en l'an 1503, Jean d'Estrac tenait en fief, du roi, une portion de la seigneurie du châtel de Ville-sur-Arce, en toute justice, plus une autre portion de messire Charles d'Amboise, seigneur de Vendeuvre. Il servait en l'ordonnance du roi sous la charge du capitaine Jean Chenu[2].

Guillon d'Estrac. — Mort avant le 12 juin 1512, Jean d'Estrac eut pour héritier à Ville-sur-Arce son fils Guillon, qui épousa en premières noces Edmonde des Ardoises, et en secondes Edmonde de Régnier. Nous n'avons rien à ajouter à la notice que nous avons consacrée à ce seigneur dans notre *Histoire d'Essoyes ;* nous nous bornerons donc à y renvoyer nos lecteurs[3].

Claude de Letoux. — De Guillon d'Estrac, la part de seigneurie de Ville-sur-Arce passa à une de ses filles, Claudine, mariée à Claude de Letoux, *alias* Lestoux, dit de Pradines, seigneur de Poinson-lès-Grancey[4].

La reprise de fief du nouveau seigneur est datée du 1er avril 1557.

Huit ans après (7 mai 1565), Claude de Letoux vendit à Antoine de Chastenay sa seigneurie de Ville-sur-Arce augmentée, par achat, d'un petit fief possédé par Jean de Laumosne, écuyer[5].

JEAN DE LAUMOSNE.

1503.

Armoiries : Les de Laumosne, seigneurs de Rocourt en Champagne, portaient : *d'azur à trois fasces d'or en feuilles de scie par en haut, accompagnées de 3 roses de même en chef.*

Ecuyer, marié à Philippe de Gruy, Jean de Laumosne tenait en fief du roi, en 1503, une portion de la seigneurie du châtel

1. C'est par erreur que dans notre *Histoire d'Essoyes* nous avons fait de Jeanne Damas la fille de Jean, sieur de Clessey, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Mâcon. Cf. *Essoyes, histoire et statistique*, p. 91.

2. *Essoyes, hist. et statistique*, p. 93.

3. P. 95-101.

4. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive.

5. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 349, 366.

de Ville-sur-Arce en toute justice[1]. Il la vendit soit à Jean, soit à Guillon d'Estrac.

Jean de Laumosne et Philippe de Gruy moururent avant 1565.

CHAPITRE V

Les de Chastenay.

Thibaut. — Antoine I. — Guillaume. — Antoine II. Joachim. — Léonard.

1423 1636.

Armes : *D'argent à un coq de sinople crété, becqué, barbé et membré de gueules, accompagné de trois roses aussi de gueules posées 2 et 1*[2].

Thibaut de Chastenay.

1423-1450.

Thibaut était fils de Gauthier de Chastenay, chevalier, et d'Yolande de Viviers[3].

Ce fut seulement en secondes noces qu'il épousa Jeanne de Hautoy de Récicourt, qui lui apporta soit en dot, soit en héritage, les seigneuries de Lanty et de Ville-sur-Arce en partie.

Thibaut dut naître dans les premières années du XVe siècle. Une quittance de la somme de 20 livres lui fut en effet délivrée le 6 septembre 1423, ce qui autorise à penser qu'il était majeur à cette date. Il avait alors perdu son père; quant à sa mère, Yolande, elle était sur le point de contracter un troisième mariage avec Philippe de Flavigny[4].

En 1433, il augmenta ses possessions à Lanty, qu'il habitait, en achetant ce que Jean de Jumeau, écuyer, avait acquis dans ce village de messire Guillaume de la Tournelle, chevalier, seigneur d'Onguy[5].

Thibaut était présent à la montre qui eut lieu à Châtillon-sur-Seine, le 21 septembre 1431.

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXV, 260.
2. Bibl. nat., Cabinet des Titres : *Chérin*, LI, fol. 32.
3. Yolande avait été mariée en premières noces à Jean de Jussey.
4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, I, 851, 873 ; II, 343.
5. [illegible] I, 104.

Le 10 mai 1444, nous le trouvons encore sous les armes avec ses co-seigneurs Jean et Cathelin de Ville-sur-Arce, pour combattre les *Ecorcheurs* qui infestaient le Nivernais [1].

Sa première femme, Frémine, fille de Jean d'Arquien et d'Estiennette du Four, dite de Rabasteins [2], lui donna un fils : Jean. Il eut trois enfants de la seconde : Antoine, Simon et damoiselle Philippe.

Le 10 avril 1483, ces trois enfants, sur l'arbitrage de Jean de Chastenay, leur frère de père, procédèrent au partage des biens laissés par leurs parents, morts depuis quelque temps déjà.

On avait négligé ce partage au décès du père, parce que la plus grande partie des biens venait de la mère, qui, du reste, devait garder, à titre de douaire, la moitié des propres de son mari. On l'avait également ajourné au décès de la mère, à cause des guerres auxquelles Antoine et Simon prenaient part, au service du roi.

La part de chacun fut établie de la manière suivante :

Antoine eut, pour son droit d'aînesse, la Basse-Cour, maison, édifices et fossés de la seigneurie de Lanty, qu'il préférait au château dit le *Donjon*, incendié par les ennemis, et le droit de nommer, pour la première fois, le chapelain de la chapelle Notre-Dame et Sainte-Catherine, fondée dans la dite Basse-Cour. Il eut en outre, pour son lot, divers héritages et des hommes et des femmes de la seigneurie de Lanty.

Simon eut le *Donjon* avec des biens fonds, des hommes et des femmes de la même seigneurie.

A damoiselle Philippe fut attribué tout ce qui appartenait aux défunts, et particulièrement à sa mère, à cause de feu Henri de Vautravers, écuyer, dans les villes, ban et territoire de Ronnay [3], Maisières en Brennois [4], Saint-Légier-sous-Breune [5], Les Monts [6], S[t]-Christophe [7], Vaulbricey [8] et Bali-

1. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XXVI, 416, 451.

2. Caumartin, I, 164.

3. Rosnay-l'Hôpital (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

4. Maizières (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

5. Saint-Léger sous-Brienne (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

6. Lesmont (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

7. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

8. Vaubercey, comm. de Blaincourt (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

gnecourt[1], tant en seigneurie et justice qu'en bois, four, moulins, cens, rentes, etc.

Les autres biens de la succession, situés à Lanty, à Ville-sur-Arce, à Montigny-sur-Aube[2], à La Ferté-sur-Aube[3], à Gevrolles[4] et ailleurs, restèrent indivis entre Antoine et Simon.

Ce dernier doit donc être compté parmi les seigneurs de Ville-sur-Arce. Il en prend, du reste, le titre dans un accord que, de concert avec son frère, il fit avec les habitants de Lanty le 11 août 1491.

Homme d'armes des ordonnances du roi, il appartenait à la compagnie de Jean Chenu, lors de la montre qui en fut faite à Beaugency[5] en 1475.

« Il servit, dit Chérin, dans les armées du roi Louis XI, et forma un rameau éteint au siècle dernier, après avoir contracté des alliances avec les maisons de Lux et de Nettancourt[6]. »

Ajoutons, d'après Caumartin, qu'il épousa Antoine d'Ugny et qu'il était, en 1519, seigneur de la Grange-au-Roi. Quant à sa sœur, damoiselle Philippe, si nous en croyons le même auteur, elle donna sa main à Etienne d'Avanne[7], seigneur de Betincourt[8].

Antoine I de Chastenay.
1468-1513.

Antoine de Chastenay épousa Isabelle de Foissy, fille de Jean, seigneur de Chamesson[9], et de Marguerite de Montléon.

Le contrat de mariage fut passé le 29 mai 1468, en présence de Pierre de la Rochette (*alias* Rochelle), écuyer, sei-

1. Balignicourt (Aube), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges, ou peut-être Blignicourt, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

2. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, ch.-l. de cant.

3. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.

4. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.

5. Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton.

6. [illegible] *Chérin*, t. I, Dossier de Chastenay. [illegible]

7. Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux.

8. Probablement Bethincourt (Meuse), arr. de Verdun, cant. de Charny-sur-Meuse.

9. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

gneur en partie d'Essoyes [1], et d'Henri de Vautravers, seigneur en partie de Ville-sur-Arce [2].

Antoine eut quatre enfants : Guillaume qui suit, Bastien, Hélyon et une fille, dont le nom n'est pas indiqué.

En 1509, Bastien servait, en qualité d'archer, dans la compagnie d'Emard de Prye, chevalier, capitaine de 50 lances, et il était présent à la montre qui eut lieu, le 3 décembre, à Chaumont.

Homme d'armes sous messire Robert de là Marche, il prit part à la brillante campagne d'Italie, qui immortalisa l'héroïque Gaston de Foix, neveu de Louis XII, et, comme ce vaillant général, il fut tué en bataille, « par-delà les monts ».

Sa mort glorieuse est antérieure au 7 juillet 1513, car, à cette date, nous voyons Antoine de Chastenay donner procuration à Jean de Montreuil, son gendre, pour recevoir les gages dûs à Bastien.

Hélyon suivit également la carrière des armes, et servit, en qualité d'archer, dans la compagnie du comte de Rethel. Il était présent aux montres qui furent reçues à Troyes le 5 janvier 1518, et à Langres le 4 mai 1579.

Quant à la fille d'Antoine, elle épousa, comme nous venons de le voir, Jean de Montereul (Montreuil) [3].

Ici encore, nous nous trouvons en désaccord avec Caumartin. D'après lui, cette fille, qu'il appelle Jeanne, aurait épousé Philippe de Ville-sur-Arce, le 21 avril 1529. *A priori*, ce mariage paraît invraisemblable, car Philippe, étant né en 1511, aurait eu 18 ans à peine, tandis que la mariée aurait dépassé la cinquantaine. Nous avons d'ailleurs des preuves formelles 1° que la fille d'Antoine épousa Jean de Montreuil, et que ce mariage eut lieu avant le 7 juillet 1513; 2° que Jeanne de Chastenay, qui donna sa main à Philippe de Ville-sur-Arce, était fille de Guillaume, et par conséquent petite-fille d'Antoine I.

D'autre part, Caumartin ne parle pas de Bastien, le plus illustre des fils du seigneur de Lanty et de Ville-sur-Arce, et il lui substitue un autre enfant, qui aurait porté le même prénom que son père, et serait né, ainsi qu'Hélyon, non pas d'Isa-

1. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, chef-lieu de canton.

2. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Pièces origin.*, 707, fol. 119.

3. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Chérin*, LI, Dossier de Chastenay, fol. 21 et 22. — *Pièces origin.*, 707, fol. 216.

belle de Foissy, mais d'une seconde femme d'Antoine dont i ne donne pas le nom.

Nous n'acceptons que sous réserve et ce second mariage et la naissance d'Antoine, deux faits dont nous n'avons pas trouvé trace. Quant à l'existence et à la mort glorieuse de Bastien, passées sous silence par Caumartin, elles ne sauraient désormais, après les preuves que nous en avons données, laisser planer le moindre doute.

Guillaume de Chastenay.
1512-1527.

Guillaume de Chastenay épousa Marguerite de Nance[1], *alias* Nantes et Nancey.

Il était à Ville-sur-Arce en 1512, et reçut, le 3 juin, de Jean Rouault, écuyer, contrôleur du grenier à sel de Bar-sur-Seine, une quittance de la somme de 9 ducats d'or et 54 berlingues, faisant partie de celle de 40 écus d'or au soleil, prix d'un cheval que ledit Rouault lui avait vendu.

Il avait dès lors le titre de chevalier.

Le 23 avril 1513, il fut pourvu d'une commission par Jean d'Albret, comte de Rethel, lieutenant général du roi et gouverneur de Champagne et de Brie, pour faire, à Bar-sur-Aube, la montre et revue de la bande de lansquenets qui était sous sa charge.

Les années suivantes il servait encore, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du comte de Rethel, composée de [illegible] hommes des ordonnances du roi, et il assista aux montres qui eurent lieu [illegible] à Troyes (5 janvier 1518), et à Langres ([illegible] mai 1519).

Bientôt, le roi de France entrait en guerre avec Charles-Quint, et les Impériaux envahissaient la Champagne. Guillaume fut alors chargé par Marc de la Baume, comte de Montrevel, baron de Châteauvillain et de Grancey, lieutenant-général du comte de Rethel, de conduire 10,000 soldats suisses, que François I[er] faisait venir à son service, sur les frontières de la Champagne et aux environs de Langres (25 juillet 1521).

[illegible] le [illegible] du mois d'août, le roi lui-même, se

1. Nance (Jura), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans.

disposant à passer les Alpes pour réparer l'échec essuyé par Lautrec à la Bicoque, donna commission au seigneur de Ville-sur-Arce de lever dans les bailliages de Sens, de Chaumont, de Vitry et de Troyes, 1,000 hommes de pied, pour servir avec lui dans ses armées.

La trahison du connétable de Bourbon empêcha François I[er] de se mettre à la tête de l'expédition. Guillaume de Chastenay resta lui-même en France, et lorsque Jean d'Albret se vit de nouveau contraint de lever des troupes, pour s'opposer aux ravages des ennemis menaçant la Franche-Comté et la Champagne, ce fut lui qu'il chargea de préparer le logement de ces troupes, qui devaient être cantonnées à Vitry, à Vassy, à Saint-Dizier [1] et à Vaucouleurs [2].

En 1520, Guillaume de Chastenay s'acquitta envers le roi, représenté par son chancelier à Paris, de ses devoirs de foi et hommage pour sa seigneurie de Ville-sur-Arce.

Le 17 mars 1522, il reconnut, par devant Jacques Gonym et Oudot Ondochon, notaires à La Ferté-sur-Aube, avoir reçu de sa femme, en déduction de sa dot, la somme de 300 livres, pour laquelle il lui assigna 18 livres de rente sur sa seigneurie de Lanty. Il lui assura également, sur cette seigneurie, son douaire, primitivement assis sur celle de Ville-sur-Arce.

Encore vivant le 17 novembre 1527, date du mariage de son fils aîné, Guillaume de Chastenay mourut avant le 21 avril 1529, puisqu'à cette date eut lieu une transaction relative à sa succession, entre Marguerite de Nance, sa veuve, et Guillaume, l'aîné de ses enfants [3].

Nous ne saurions dire si ce fut en vertu de cette transaction que Marguerite recouvra ses droits, comme douairière, sur la seigneurie de Ville-sur-Arce. Toujours est-il qu'elle jouissait de cette seigneurie en 1539, et qu'elle habitait alors le village.

Le 27 juin, deux habitants de Ville-sur-Arce, Gervais Marot et Jean Massin dit Petit-Pierre, conjointement avec Jean et Guion Girardot, apothicaires, et Nicolas Margerys, notaire, tous trois domiciliés à Bar-sur-Seine, attestèrent en leur loyauté et conscience, devant le maieur dudit Bar, Claude Menant, que Marguerite était âgée de soixante ans au moins, et que, retenue au lit par la maladie, elle ne pouvait

1. Haute-Marne, arr. de Vassy, chef-lieu de cant.

2. Meuse, arr. de Commercy, chef-lieu de cant.

3. Biblioth. nat. : Cabinet des Titres : *Chérin*, LI, Dossier de Chastenay, fol. 22 et 23. — *Pièces origin.*, 707, fol. 215.

voyager sans danger pour sa vie. A la requête de Claude de Vauldrenier, écuyer, le maieur délivra des lettres relatant cette attestation, pour servir et valoir à la malade ce que de raison. Ces lettres furent scellées du sceau aux contrats de la mairie, et signées du greffier Adam Laligant.

Comme nos lecteurs l'auront deviné, il s'agissait, pour Marguerite de Nance, d'obtenir l'autorisation de s'acquitter, par procuration, de ses devoirs de foi et hommage, ce qui lui fut accordé.

Elle choisit comme procureur, à cet effet, le susdit maieur de Bar-sur-Seine, Claude Menant [1].

D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, composé il y a quarante ans par Madame Victorine de Chastenay [2], et qu'il ne faudrait pas suivre en aveugle, Marguerite de Nance fit son testament le 1er mai 1546, et ne négligea pas les fondations pieuses pour le salut de son âme.

Elle institua ses héritiers, pour le tout, ses deux fils Guillaume et Antoine.

Elle nomma comme exécuteur testamentaire son troisième fils, Claude, chantre de l'église Saint-Claude, et lui légua 100 francs. Pareille somme fut laissée à sa fille Jeanne.

Quant aux églises Saint-Aubin de Ville-sur-Arce et Saint-Laurent de Lanty, elles furent gratifiées d'un écu chacune [3].

Quatre enfants au moins seraient donc nés du mariage de Guillaume de Chastenay et de Marguerite de Nance.

Chérin n'en signale que trois : Guillaume, Antoine et Jeanne, et son autorité est incontestablement plus grande que celle de l'auteur de l'essai généalogique que nous venons de citer.

Jeanne donna sa main à Philippe de Ville-sur-Arce.

Guillaume épousa, en 1527, Denise d'Ugny, fille de Gille, seigneur de Courjangon, *alias* Gourgengoux, et de Philippe de Vienne. Il est qualifié seigneur de Lanty, Eschalot [4] et Lochères ; il laissa donc à son frère Antoine, qui suit, la seigneurie de Ville-sur-Arce [5].

Marguerite de Nance ne mourut qu'en 1551, cinq ans après

1. Arch. de la Côte-d'Or, E [illegible].
2. [illegible] les *Mémoires*.
3. [illegible]
4. [illegible] d'Aignay-le-Duc.
5. [illegible] *Chérin* [illegible] 23 et 32.

la rédaction de son testament. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Vincent-en-Bresse[1], et on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante, que Palliot nous a conservée : « Cy gist noble dame Marguerite de Nance, à son vivant dame de Lanty et de Saint-Vincent-en-Bresse, laquelle décéda le XVI[e] jour du mois de juing XV[c]LI[2]. »

Antoine II de Chastenay.
1538-1573.

Antoine II est l'auteur de la branche des barons de Saint-Vincent-en-Bresse, seigneurie qui lui vint de sa mère. Il épousa Vandeline, *alias* Evandeline de Boves, *alias* des Bauves[3], fille de Jacques, seigneur de Rance, et de Jeanne de Louviers, *alias* de Louan.

Leur contrat de mariage eut lieu le 5 septembre 1538, d'après les uns, et en 1541 seulement, d'après d'autres[4].

Lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Bar-sur-Seine, le 27 juillet 1545, Antoine, qui n'était alors qu'écuyer, comparut pour Lyénard de Chaumont, seigneur de Chacenay, pour ce que ce dernier, absent depuis longtemps, tenait dans la forêt de Bidant[5]. Pour lui, il avait coutume de servir au bailliage de Chaumont.

Antoine était feudataire du roi pour une moitié de sa seigneurie de Ville-sur-Arce, et du seigneur de Vendeuvre pour l'autre moitié. Thibaut de Landreville tenait de lui, à Ville-sur-Arce, et en arrière-fief du roi, le fief appelé Vitry.

Le 23 mars 1548, Antoine donna au roi son aveu et dénombrement. Il est alors qualifié chevalier et seigneur de Saint-Vincent.

Il dit dans ce dénombrement qu'Henri de Vautravers était son oncle ; s'il s'agit du Vautravers dont nous avons parlé, c'est probablement arrière-grand-oncle qu'il faudrait lire[6].

1. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret.
2. Bibl. nat., *ms. français* 4019, fol. 19.
3. La famille des Bauves portait : *d'azur à la bande fuselée d'argent.* (Armoiries prises par Palliot aux vitres du château de Saint-Vincent-en-Bresse-Châlonnaise.)
4. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 229 r°. — *Pièces origin.*, 707, fol. 162. — Arch. de la Côte-d'Or, E 1, art. 378[c].
5. Finage de Poligny (Aube), arr. et cant. de Bar-sur-Seine. — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 143, 144.
6. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, II, 71, XXV, 260.

Par contrat passé en 1558, il acquit d'Antoinette de Sex (ou Saulx), veuve de Claude de Nance, moyennant la somme bien modique de 1,250 livres, une part dans les trente-trois seigneuries suivantes : Beaudrières[1], Bolay, Chavany, Saint-Germain-du-Plain[2], Le Bos, Les Molley, La Saretta, Tenarre, Vannoise, La Colonne, Cucampoy, Rossenne, Douant, Torrey, Champt-Saint-Pierre, Villeneny, La Tire, Saint-Vincent, La Frette[3], Varennes, Saint-Etienne[4], Putigny, La Chize, Nuzeray, Savigny-sur-Seille[5], Rompoy, Hulie, Louhans, Rancey, La Quenette, Gevanson, Labergement[6] et Sainte-Colombe[7].

Quelques années après, comme si la liste des terres dont il pouvait joindre le nom au sien n'était pas encore assez longue, il acheta à Lazare de Brancion, seigneur de Saint-André-en-Bresse[8], un quart et un huitième des seigneuries de Branges[9], Fontaine et Beauvoisin, sur les paroisses de Beaudrières et de Saint-Vincent[10].

En 1565 (7 mai), il augmenta également ses possessions à Ville-sur-Arce, en achetant la part de seigneurie échue dans ce village, en 1557, à Claudine d'Estrac, femme de Claude de Lesteux dit de Pradines, par suite du décès de son père Guillon d'Estrac[11].

Cette part de seigneurie consistait non seulement dans les propres des d'Estrac à Ville-sur-Arce, mais encore dans ce qu'ils avaient acquis de Jean de l'Aumosne et de Philippe de Gruy sa femme. Elle mouvait, pour une partie, du roi, à cause de son château de Bar-sur-Seine, et pour le reste, des seigneurs de Châteauvillain et de Vendeuvre.

Antoine de Chastenay fit au roi, le 7 septembre, « les foi, hommage et serment de fidélité, qu'il était tenu lui faire », en raison de cette acquisition, mais, par suite sans doute de la difficulté de répartition résultant de la triple mouvance, il négligea de payer les droits de quint et de requint, c'est pour-

1. [illegible] cant. de Saint-Germain-du-Plain.
2. [illegible] canton.
3. 4 et 5. [illegible], arr. de Louhans, cant. de Montret.
6 et 7. [illegible], arr. de Chalon, cant. de Saint-Germain-du-Plain.
8. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret.
9. Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans.
10. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, X, 366, 384.
11. [illegible] 100 livres tournois, plus 100 écus donnés [illegible]

quoi la part de seigneurie récemment acquise fut saisie par les gens du roi.

Le seigneur de Ville-sur-Arce, qualifié dès lors baron de Saint-Vincent, porta l'affaire devant les Tribunaux, et il est dit dans la sentence rendue au bailliage de Bar-sur-Seine, le 6 novembre 1566, « qu'à cause des trois mouvances, le dit de Chastenay sera tenu de payer au receveur de Sa Majesté la somme de 200 livres, faisant partie de celle de 300, à laquelle se sont trouvés monter les quint et requint, et de laquelle somme de 300 livres a été rabattu un tiers. Moyennant le payement de ces 200 livres au Receveur par le sieur de Saint-Vincent, il lui est fait main-levée de la saisie[1] ».

Le 23 décembre 1573, Antoine de Chastenay obtint des lettres à terrier pour la reconnaissance de ce qui lui était dû, « tant à cause de sa portion de seigneurie du chastel de Ville-sur-Arce et communauté qu'il avait avec les co-seigneurs, qu'à cause des fiefs, justices et seigneuries particulières de Victon (peut-être Vitry) et Espailly[2], assis audit Ville-sur-Arce ».

Depuis un an déjà il avait résigné, en faveur de son fils Joachim, les fonctions de commissaire ordinaire des guerres au duché de Bourgogne. Il venait d'ailleurs d'être pourvu de l'office de commissaire ordinaire des mortes-payes[3], et des lettres patentes de Charles IX, datées du 1er août 1572, avaient fixé ses gages, ou sa pension, à 200 livres par an[4].

Antoine II de Chastenay mourut au plus tard en 1580. Il laissa quatre enfants : Joachim qui suit, Philiberte, Anne et Antoinette.

Philiberte épousa Jean de la Baulme, seigneur de Saint-Germain-du-Bois[5]. Le contrat fut passé le 27 août 1559[6]. La

1. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Pièces origin.*, 707, fol. 122 et 123. — Arch. de la Côte-d'Or : *Peincede*, XIII, 366.

2. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincede*, XIII, 366.

3. Les mortes-paies, lisons-nous dans le *Glossaire du droit français* de Ragueau et de Laurière, sont les chefs et soldats des châteaux, citadelles et places-fortes d'une ville, d'une province ou gouvernement, qui sont aux gages du roy pour y demeurer a perpétuité, y faisant service, et desquels la paye continue toujours, tant en temps de paix que de guerre

4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincede*, V, 189, 191.

5. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, chef-lieu de canton.

6. Témoins : Guillaume de Chastenay, sgr de Lanty ; Philibert de Montconys, sgr du dit lieu ; Guillaume de Montconys, sgr de Champrougivoux ; Jean de Montconys, sgr de Saint-Etienne, et Claude de Playnonsseaulx, sgr de Beauchemin.

dot de la fiancée fut de 6,000 livres. Cette dot représentait tous les biens et droits qu'elle pourrait avoir un jour dans la succession de ses père et mère, biens et droits auxquels Philiberte déclara renoncer, de l'autorité de son futur mari, « au profit de ses père et mère et de leurs enfants mâles ».

Anne donna sa main à Lycurgue de Montferrand, seigneur d'Attignac [1].

Les clauses du contrat, passé au château de Saint-Vincent par devant Claude Berthot, notaire, le 12 juin 1570, sont les mêmes que pour celui de Philiberte.

Veuve après quelques mois de mariage, Anne épousa en secondes noces Jean de Monsprey, fils de Jacques, seigneur de Béost, Chastenay, Therriat et Mongey. Elyon de Ville-sur-Arce et Jean de Nogent, seigneur de Millery et de Bragelogne, figurent parmi les témoins du contrat qui est daté du 28 décembre 1571. Il y est fait mention de l'enfant que la future avait eue de son premier mariage, et qui portait les noms de Philiberte-Gasparde.

Antoinette, appelée ou destinée à la vie religieuse, fut placée à l'abbaye de Sainte-Marie-lès-Chalon. D'après un acte reçu le 18 février 1556 par Jean Mathurel notaire royal, et confirmé le lendemain par l'abbesse Nicole d'Ugny, ses parents lui constituèrent une pension annuelle de 16 livres, « pour son entretènement et nourriture ». En raison de cette pension, la jeune novice renonça, comme ses sœurs devaient le faire plus tard, à la part qu'elle pourrait revendiquer dans la succession de ses père et mère.

Elle fit profession, le 17 août 1559, entre les mains de frère Pierre de la Chambre, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, et devint plus tard abbesse de la Pommerey

Comme si les précautions prises antérieurement, et ci-dessus relatées, eussent été insuffisantes, Antoine de Chastenay et Vandeline des Bauves, par acte passé le 22 mars 1577, se donnèrent mutuellement l'usufruit viager de tous les biens qu'ils possédaient, et stipulèrent qu'après le décès du dernier survivant, tous ces biens appartiendraient à Joachim de Chastenay, leur fils, à l'exclusion de leurs autres enfants.

Joachim, par contre, devrait payer toutes leurs dettes, se charger des frais de leurs funérailles, et exécuter tous les legs que la piété pourrait leur suggérer [2].

1. [illegible] Attignac (Ain), arr. de Bourg, cant. de Montrevel.
2. Bibl. de Dijon : *Mémoires généalogiques de Palliot*, ms. I, fol. 300 à 305.

De ces documents si précis, nous sommes en droit de conclure qu'il y a à peine une parcelle de vérité dans les assertions de Caumartin, qui prétend qu'Antoine II de Chastenay aurait eu, de Vandeline des Bauves, « une fille unique, qui épousa Lycurgue de Montferrand, et, d'une autre femme, un fils qui laissa des enfants ».

Nos lecteurs en conviendront avec nous, cette famille de Chastenay a été, pour le fameux généalogiste, une véritable pierre d'achoppement.

Les deux beaux-frères, Antoine II de Chastenay et Philippe de Ville-sur-Arce, eurent ensemble de graves différends sur l'étendue de leurs droits seigneuriaux. Un procès s'ensuivit à Ville-sur-Arce d'abord, puis aux Requêtes du Palais.

Pour y mettre fin « et obtenir paix », les parties, tant en leur nom qu'au nom de leurs fils, Joachim de Chastenay et Elyon de Ville-sur-Arce, convinrent de s'en rapporter au jugement de quatre arbitres, Georges de Créquy, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Vitry, René de Sommièvre, seigneur de Verpillières et d'Essoyes, Nicolas Laussoirrois, avocat au Parlement, demeurant à Bar-sur-Seine, et François Gonthier, également avocat, demeurant à Bar-sur-Aube.

Le jugement des arbitres fut rendu le 23 janvier 1577. Il portait sur le droit d'ajust, sur les prisons, sur le droit de banalité, sur les bordes dues par les nouveaux mariés, sur la main-morte et diverses censives.

Il fut convenu que les « adjust et mesures » resteraient à la garde de Philippe et d'Elyon de Ville-sur-Arce, pour leur seigneurie d'en haut, privativement à tous, qu'ils serviraient néanmoins à la justice d'en bas, commune aux deux parties, avec partage proportionnel des émoluments, mais que, pour les fiefs de Vitry et d'Espailly, « la congnoissance en appartiendroit aux juges et officiers des de Chastenay, comme ayant l'exercice des dites justices, et que les proffits et amendes seraient à eulx pour le tout, comme seuls seigneurs justiciers des dits lieux de Vitry et d'Espailly ».

Les parties feraient construire, « à leur bienséance et commodité », une prison commune pour la justice d'en bas. En attendant cette construction, les délinquants seraient incarcérés dans l'une ou l'autre des prisons des seigneurs, mais « par forme de prison empruntée, et sans déroger à leurs droits ».

Le droit de banalité pour le four et le pressoir de la seigneurie d'en haut ne frapperait pas les habitants des fiefs de Vitry

et d'Espailly, qui seraient maintenus dans leur liberté comme par le passé.

Cependant, les nouveaux mariés de ces deux fiefs seraient tenus aux *bordes*, le jour des Brandons, envers Philippe et Elyon de Ville-sur-Arce, à cause de leur seigneurie d'en haut[1].

Joachim de Chastenay.
1573-1608.

Joachim de Chastenay épousa Jeanne de Chaumont, fille de feu Léonard, seigneur d'Eguilly, baron de Chacenay, et d'Antoinette de Lantages.

La dot de Jeanne fut de 15,000 livres ; mais, en raison de cette dot, la jeune fiancée dut renoncer, au profit de son frère Antoine, aux droits successifs qui lui étaient échus par le décès de son père, et à ceux qui devaient un jour lui échoir du côté de sa mère[2].

Par suite d'arrangements postérieurs, Jeanne eut néanmoins sa part dans la succession de Madeleine des Essars, son aïeule paternelle, et c'est ainsi qu'elle devint propriétaire des gagnages de Rouillerot[3] et de la Bergerie, et de la moitié de la seigneurie de Champ-au-Roi[4].

Cette seigneurie avait été vendue en 1546 par Antoinette d'Amboise, femme de Louis de Luxembourg, dame de Vendeuvre, à la mère de Léonard de Chaumont, Madeleine des Essars, veuve de Jacques de Chaumont, et déjà remariée à Charles de la Haye, sieur de Curel[5].

De Madeleine des Essars la seigneurie de Champ-au-Roi passa à titre héréditaire à ses deux petites-filles, Jeanne, femme de Joachim de Chastenay, et Mahaut, mineure, non encore mariée.

Le prix de la vente de 1546 avait été de 2,475 livres. Moyennant cette somme, Madeleine des Essars fut tenue

1. Arch. de la Côte-d'Or, E 78.

2. Bibl. de l'Arsenal, *Papiers Ducange*, n° 801, fol. 102 v°. — Bibl. nat. : *Collection Duchesne*, t. [illegible], p. 122. — Biblioth. de Dijon : *Mémoires généalogiques de Palliot* (ms.), I, fol. 305.

3. Commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube), arr. de Troyes, cant. de Lusigny.

4. Aujourd'hui Champ-sur-Barse (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre.

5. Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Chevillon.

quitte de tous droits, quint, requint et autres, et la venderesse s'engagea à prendre son fait et cause, si, plus tard, elle était inquiétée à ce sujet.

Antoinette d'Amboise prétendait, en effet, que la mouvance féodale de la seigneurie de Champ-au-Roi lui appartenait, à cause de son château de Vendeuvre. Elle reçut donc la foi et l'hommage du sieur de Curel, qui, au lieu du dénombrement habituel, lui délivra une simple copie du contrat de vente.

Les héritiers de Madeleine des Essars jouissaient paisiblement, comme elle en avait joui elle-même, de la seigneurie ainsi acquise, quand le fisc, toujours à la recherche d'une proie, c'est-à-dire d'un contribuable à dévorer, vint troubler leur quiétude.

En 1582, Joachim de Chastenay, comme époux de Jeanne de Chaumont, et Antoinette de Lantages, comme mère et tutrice de Mahaut, furent cités devant le Parlement, pour produire les titres en vertu desquels ils jouissaient de la seigneurie de Champ-au-Roi, et se voir condamner à payer les quint et requint de la vente.

Le receveur général des droits seigneuriaux féodaux, et le procureur du roi, avaient en effet découvert que la dite seigneurie mouvait du roi, en plein fief, à cause de la grosse tour de Troyes.

Joachim et consorts adressèrent alors au roi une requête, à l'effet d'obtenir des lettres de provision, pour citer devant la Cour non seulement les héritiers d'Antoinette d'Amboise, mais encore, le droit prétendu étant patrimonial, François de Luxembourg, duc de Piney [1] et seigneur de Vendeuvre [2].

Nous ne saurions dire quelle fut l'issue de cette affaire.

En cette même année 1582, le 19 novembre, Joachim adressa une autre requête, « pour être reçu en fief de la seigneurie de Ville-sur-Arce, comme donataire, en son contrat de mariage, de feu Antoine de Chastenay son père », et de la seigneurie de Baudrières, qu'il avait acquise de Pierre de Fussey, seigneur de Montigny et de Serrigny [3], et de Marie de Poitiers sa femme [4].

Comme nous l'avons dit plus haut, Joachim de Chastenay

1. Aube, arr. de Troyes, chef-lieu de canton.

2. Bibl de Dijon : *Mémoires généalogiques de Palliot* (ms.), I, fol. 303. — Bibl. nat. : *Collection Duchesne*, n° 61, p. 222.

3. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois.

4. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, X, 402, 403.

fut nommé commissaire des guerres en Bourgogne, à la place de son père, démissionnaire en sa faveur, le 30 août 1572.

Plus tard, il devint également commissaire des mortes-payes, et en 1584, ses gages pour ces deux offices étaient de 76 écus 2/3 [1].

Pendant la Ligue, il était capitaine des gardes du duc de Mayenne, qui le nomma gouverneur de la ville de Chalon-sur-Saône, en remplacement du baron Lux, dépossédé.

Joachim se montra, de tout point, digne de ce poste de confiance.

Il reste de lui, aux Archives de Dijon, plusieurs lettres qu'il adressa à M. de Fervacques, capitaine de cent hommes d'armes et commandant au duché de Bourgogne, pendant les mois de février, mars et avril 1589.

Ces lettres témoignent éloquemment du dévouement de leur auteur à la Sainte-Union, et peuvent servir à l'histoire de la Ligue en Bourgogne, deux raisons plus que suffisantes pour justifier la publication que nous en faisons parmi nos *Pièces justificatives* [2].

On trouve également aux Archives de Chalon-sur-Saône, signé de lui et daté du 4 mars 1592, un ordre enjoignant aux habitants de se rendre en armes sur la place du Châtelet, une demi-heure avant l'heure fixée pour la fermeture des portes de la ville, afin d'escorter les échevins chargés de les fermer [3].

Deux ans après, la fermeture de ces portes ne parut plus une garantie suffisante contre les surprises de l'ennemi, c'est-à-dire des troupes royales. Obéissant à un mandement d'Henri de Lorraine, daté du 28 février 1594, Joachim dut « contraindre les propriétaires du faubourg Sainte-Marie à faire, en toute diligence, planter devant leurs maisons une rangée de fortes palissades, n'y laissant qu'une porte ou deux, dont les clefs, après la fermeture, seraient remises à l'un des échevins, le tout pour empêcher l'ennemi d'entrer dans Sainte-Marie en venant par la rivière [4] ».

Après la soumission de Chalon à l'autorité d'Henri IV, Joachim, qui s'était trop compromis dans la résistance au roi pour être maintenu dans ses fonctions de gouverneur, fut

1. Arch. de Dijon. [illegible] I, fol. 258.
2. N° X[illegible]
3. Arch. de Chalon-sur-Saône, FF 1.
4. Arch. de Chalon-sur-Saône, FF [illegible]

remplacé par Antoine du Bled, baron d'Uxelles et de Cormatin[1].

Veuf à une date que nous ne pouvons préciser, Joachim de Chastenay épousa en secondes noces, avant le 4 octobre 1594, Hélène de la Villette, dame de Chalins[2], Santans[3] et la Villette[4].

Il mourut avant le 13 août 1609, laissant six enfants : Léonard qui suit, Antoine, Jacques, Jean-Baptiste, François et Antoinette.

Antoine embrassa la vie religieuse, et était, en 1594, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Jacques, encore mineur en 1596, était religieux à Saint-Bénigne de Dijon en 1610.

Nous n'avons découvert aucune trace de Jean-Baptiste.

François épousa Marguerite de Gilley, dame d'Aiguepierre.

Antoinette fut mariée à René de Tenarre, seigneur et baron du dit lieu, Vanoise et Sechaigne, fils d'Humbert et de Marguerite d'Amoncourt.

Le contrat, passé par-devant Aminadab Mugnier, notaire à Chalon, est daté du 4 octobre 1594.

Y assistaient ou avaient donné leur avis par lettres, du côté de l'époux : René d'Amoncourt, conseiller et aumônier du roi, grand archidiacre de Langres et abbé de Vaux-la-Douce[5]; Antoine d'Amoncourt, seigneur de Hautguay et Longeaulx ; Louise d'Amoncourt, abbesse de Rougemont ; Béatrix d'Amoncourt, dame de Hautrey ; Georges de Beauffremont, comte de Crussilles[6] ; Pierre de Fussey et Marie de Poitiers sa femme ; Françoise de Beauffremont, abbesse de Sainte-Marie-lès-Chalon, oncles et tantes ; du côté de l'épouse : Joachim, son père ; Hélène de la Villette, sa belle-mère ; frère Antoine de Chastenay, son frère ; Christophe de Chevrier, seigneur de Villeneuve-sur-Chéot ; Antoinette de Lantages, son aïeule ; Antoine de Chaumont, baron de Chacenay, seigneur d'Eguilly, son oncle ; Anne de Lantages, seigneur de Chesley[7] ; Jacques

1. Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National. — Garnier : *Analecta divion. :* Mairie de Dijon, II, 169, note.

2. Probablement Chaleins (Ain), arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans.

3. Jura, arr. de Dôle, cant. de Montbarrey.

4. Bibl. de Dijon : *Mém. gén. de Palliot* (ms.), I, fol. 297.

5. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de La Ferté-sur-Amance.

6. Probablement Cruzilles (Saône-et-Loire), arr. de Mâcon, cant. de Lugny.

7. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource.

de Lantages, seigneur de Vitry ; Joachim de Chastenay, seigneur de Lanty et de Mauvilly [1] ; Guillaume de la Tour, seigneur de Tousseaul ; J.-B. de la Baulme, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, Ormes [2] et Ratte [3] ; Pierre de Ronolet, seigneur de Montburon et d'Attignat, et Louis de Thesent, sieur de Lans [4].

La dot d'Antoinette fut de 3,033 écus 1/3, « pour tous droits paternels à échoir, et tous droits maternels échus ».

Antoinette de Lantages, en bonne grand'mère, promit en outre 1,000 écus [5].

La vie d'Antoinette de Lantages est intimement liée à celle de Joachim de Chastenay et de ses enfants. Nous ne sortirons donc pas trop de notre sujet en consacrant quelques lignes à la dame d'Eguilly.

D'après l'essai généalogique de Mme Victorine de Chastenay, dont nous avons parlé plus haut, elle se serait retirée à Ville-sur-Arce et y aurait fait son testament le 12 avril 1580. Entre autres légataires, l'auteur cite Léonard et Antoinette de Chastenay, petits-enfants de la testatrice, ses filleuls, ses serviteurs et les hôpitaux.

L'église de Ville-sur-Arce ne fut pas non plus oubliée ; elle y fonda une chapelle avec les statues de saint Léonard et de saint Antoine, demandant qu'auprès de la première on plaçât les armoiries de feu son époux, et près de la seconde les siennes propres [6].

Cette dernière clause se trouve confirmée par la présence, dans l'église de Ville-sur-Arce, d'une petite statue de saint Antoine abbé, qui paraît bien être du XVIe siècle. Cette statue, voisine de l'autel actuellement dédié à sainte Catherine, repose sur une console en pierre qui a été grossièrement retaillée, pour faire disparaître sans doute les armoiries qui y avaient été sculptées. Rien d'étonnant que pendant la Révolution il se soit trouvé à Ville-sur-Arce quelques vandales pour opérer ce chef-d'œuvre.

L'assertion de Mme de Chastenay paraît donc exacte quant

1. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc.
2. Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery.
3. Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans.
4. Saône-et-Loire, arr. et cant. de Chalon-sur-Saône.
5. [illegible] *Mém. généal. de Palliot* (ms.), I, fol. 297. — [illegible], X, [illegible], XIX, 487.
6. [illegible], 767.

au fond. L'est-elle également quant au lieu et quant à la date du testament? Il est permis d'en douter.

En tout cas, il y a, d'Antoinette de Lantages, un autre testament, daté du 1er mars 1595 et rédigé à Vitry-le-Croisé, dans la maison seigneuriale de messire Jacques de Lantages, son neveu.

Palliot nous a conservé un extrait de ce testament, dont voici les principales clauses : Antoinette demande à être enterrée dans l'église de Belan, près de son père, Jacques de Lantages. Son cœur, cependant, devra être porté et mis dans l'église Saint-Georges de Chalon-sur-Saône, près de celui de sa fille, Jeanne, et une somme de quatre écus sera donnée à cette église.

Elle veut qu'autour « des deux figures qui sont aux Cordeliers de Troyes », soit mise « une bronse », large de trois doigts, avec cette inscription : « C'est la sépulture de messire Léonard de Chaumont, en son vivant chevalier de l'ordre du roy, son bailly de la Montaigne, superintendant aux affaires de la royne d'Ecosse, douairière de France, seigneur d'Eguilly et baron de Chassenay, qui trespassa le 20e jour d'avril 1574, et la figure de dame Antoinette de Lantages, sa femme, qui trespassa le ...., laquelle a fait faire ces deux figures. »

Aux quatre « carres de la tombe », on devra placer les armoiries de Léonard de Chaumont, et aux « deux autres carres, devers la figure d'Antoinette », ses propres armoiries, par moitié avec celles de son mari [1].

Nous bornerons là notre analyse et renverrons nos lecteurs aux *Pièces justificatives* [2], s'ils veulent lire dans son entier l'extrait du testament d'Antoinette de Lantages, si heureusement sauvé de l'oubli par Palliot.

Il résulte de ce précieux document : 1° qu'Antoinette de Lantages n'est pas morte avant le 6 juin 1594, comme l'affirme M. l'abbé Lalore, en s'appuyant sur l'*Histoire manuscrite de Chacenay*, mais qu'elle vivait encore le 5 avril 1596, date du codicille ajouté à son testament; 2° que Léonard de Chaumont dût être enterré dans l'église des Cordeliers de

1. Bibl. de Dijon : *Mém. généal. de Palliot* (ms.), I, fol. 305 et suiv. — La famille de Lantages portait : « *De gueules à la croix d'or, écartelé d'azur, au fer de moulin d'argent* » ; celle de Chaumont : « *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.* » (Caumartin, II, 40 ; — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 392)

2. N° XI.

Troyes, et non pas dans celle d'Eguilly, comme on le lit dans la même *Histoire manuscrite* [1], et que si Antoinette, sa femme, fut réellement inhumée dans la dite église d'Eguilly, ce fut contrairement à ses dernières volontés.

Ajoutons enfin qu'Antoinette de Lantages mourut avant le 16 juillet 1598 [2].

Léonard de Chastenay.
1596-1636.

Encore mineur en 1596, Léonard épousa, en 1605, Charlotte de Maranches, *alias* Marange [3], fille de feu François, conseiller au Parlement de Dôle, et d'Anne-Renée Boutechou.

Le contrat fut passé à Dôle, le 19 août, en présence de Révérend Père en Dieu Louis Boutechou, abbé des Trois-Rois, et d'Edmond Boutechou, doyen de l'église de Dôle. La dot de la future fut de 23,000 livres ; quant à Léonard, il apporta en mariage la moitié de la seigneurie de Ville-sur-Arce et 1,000 écus. Sa belle-mère, Hélène de la Villette, déclara renoncer à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur la dite seigneurie [4].

Il y a de Léonard, à la date du 13 août 1609, une reprise de fief et dénombrement du châtel et de la moitié de la seigneurie de Ville-sur-Arce, reprise qui dut être occasionnée par la mort de Joachim, son père [5]. Il y prend seulement le titre de chevalier, et non celui de baron de Saint-Vincent, ce qui nous porterait à croire qu'il n'était pas l'aîné de la famille.

En 1619, il signa comme témoin au contrat de mariage entre Vivant de Fussey et Léonore de Sommièvre [6].

Léonard mourut sans postérité au mois de mars 1636.

L'année suivante, sa veuve obtint dispense de la contribution au ban et à l'arrière-ban de 1635, « après qu'elle eut remontré qu'ensuite de cette convocation, son mari avait été employé par le roi à la conduite du régiment du baron de

1. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 373, 374.
2. Bibl. de Dijon : *Mém. généal. de Palliot*, *loc. cit.*
3. Peut-être Marangea (Jura), arr. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Orgelet.
4. Bibl. de Dijon : *Mém. généal. de Palliot* ms., I, fol. 108.
5. Arch. de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 411. — Bibl. nat. : *Pièces origin.*, 707, fol. 163.
6. *Annuaire hist. et statistique*, 109, note 4.

Coursan, où il avait commandé en qualité de premier capitaine, et où il était resté jusqu'à sa mort[1]. »

Ne pourrait-on pas conclure de cette « remontrance » fort discrète, et de la dispense qui la suivit, que Léonard de Chastenay mourut au service de la France, et qu'il fut une des trop nombreuses victimes de la guerre dite de Trente Ans ?

Léonard dut laisser à sa femme l'usufruit viager de la seigneurie de Ville-sur-Arce. Il eut ensuite pour héritier son cousin, Léonard de Longeville.

CHAPITRE VI

Les de Longeville.

Jean. — Pierre I. — Richard I. — Claude. — Philibert. — Edme Jean. — Richard II. — Léonard I. — Léonard II. — Pierre II. — Hugues.

Armoiries : *D'argent à l'aigle de sable ornée et lampassée de gueules*[2].

Jean de Longeville.

1455.

Nous l'avons dit plus haut, chapitre IV, nous croyons que les de Longeville devinrent seigneurs en partie de Ville-sur-Arce par suite du mariage de Jean avec Henriette de Vautravers, veuve en premières noces d'Henri de Fallerans, mariage

1. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Cabinet de d'Hozier*, dossier de Longeville, fol. 8.

2. D'Hozier, dans l'*Impôt du sang*, distingue trois familles de Longeville : l'une de Franche-Comté, portant d'*argent à l'aigle de sable*, la seconde également de Franche-Comté portant *de gueules à la bande d'or chargée en chef d'un carreau d'azur*, la troisième de Champagne, portant d'*azur à deux chaînes d'or passées en sautoir sur le tout de gueules à deux fasces d'or*.

La première, celle dont nous allons parler, a pu, par certains de ses membres, appartenir à la Franche-Comté, mais elle était certainement originaire de la Champagne, du village de Longeville, arrondissement de Troyes, canton de Bouilly.

qui eut lieu en 1455[1]. Ce n'est cependant là qu'une conjecture, une opinion plus ou moins probable, aussi est-ce seulement sous réserve que nous classons Jean de Longeville parmi les seigneurs de Ville-sur-Arce.

Tout ce que nous savons de lui, de science certaine, c'est qu'il était fils de Jaquin de Longeville, qu'il habitait Troyes et qu'il eut au moins un fils, Pierre, qui suit.

PIERRE I DE LONGEVILLE.
1502-1552.

En 1502, Pierre I de Longeville, fils du précédent, demeurait à Crésantignes[2].

Pour se faire exempter de la jurée, à laquelle on l'avait imposé, il eut à prouver sa noblesse aux Jours tenus à Isle-Aumont[3] par Guillaume Huyart, lieutenant-général du bailli et gruyer d'Isle, commis par Françoise d'Albret, duchesse de Brabant, comtesse de Nevers et dame usufruitière dudit Isle-Aumont.

Pierre établit victorieusement que Jean de Longeville, son père, de son vivant demeurant à Troyes, et Jaquin de Longeville, son grand-père, autrement dit le *Gros Jaquin*, de son vivant demeurant à Saint-Phal[4], étaient nobles, et il gagna ainsi son procès[5].

Par suite de son mariage avec Marguerite de Bessey[6], il devint seigneur de ce village. Il était antérieurement seigneur de Pouilly[7] et de Ville-sur-Arce.

Le 12 novembre 1528, il fit hommage au Roi, en la Chambre des Comptes de Dijon, pour les biens qu'il tenait en fief de Sa Majesté dans la mouvance de la châtellenie de Bar-sur-Seine.

Rien n'a pu nous fixer sur la date de sa mort, mais elle fut postérieure au 14 janvier 1552.

1. Bibl. de l'École de Médecine de Montpellier, *ms. Guichenon*.
2. Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly.
3. Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly.
4. Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy.
5. Bibl. nat., Cabinet des titres : *Pièces orig.*, 1739, n° 40416, fol. 11.
6. Bessey-la-Cour (Côte-d'Or), arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche.
7. Pouilly-sur-Serre (Aisne), arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre.

Pierre laissa deux fils, Richard et Claude, qui suivent, et une fille, Gilberte, qui épousa Jean de Vautravers.

De ce mariage naquit Jeanne. Elle mourut en 1554 au plus tard, sans avoir été mariée, et elle eut pour héritiers, à Ville-sur-Arce, ses deux oncles maternels, Richard et Claude de Longeville [1].

Richard I de Longeville.
1521-1528.

Fils de Pierre et de Marguerite de Bessey, Richard fut baptisé le 20 mai 1521 dans l'église de Vic [2], secours de Bligny-sur-Ouche [3]. Il eut pour parrain Antoine de Maison-Neuve, et pour marraine Catherine de la Pemère.

Il était seigneur de Bessey et homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Nemours lorsqu'il épousa Balthazarde de Maison-Neuve, fille de son parrain Antoine, seigneur de Painblanc [4], alors décédé, et de Guillemette de Riollet.

Le contrat fut passé le 14 janvier 1552 par devant Noire, notaire à Painblanc. Le fiancé, qui avait alors perdu son père et sa mère, était assisté de son cousin, Robert de Longeville. Quant à Balthazarde, elle s'engagea « de l'autorité, bon vouloir et consentement » de sa mère et d'Antoine de Maison-Neuve, son frère.

Cinq ans avant son mariage (1547), Richard avait acquis des biens sis au finage de Musigny [5]. L'acte fut passé dans sa maison à Bessey. Il était donc déjà établi, et n'habitait pas Ville-sur-Arce.

En 1554, le 3 octobre, Richard de Longeville et Claude, son frère, rendirent foi et hommage à Léonard et à Antoine de Chaumont, pour une portion de la seigneurie de Ville-sur-Arce mouvant de la châtellenie de Chacenay, portion qui leur était échue comme héritiers de Jeanne de Vautravers, leur nièce, fille de Jean de Vautravers et de Gilberte de Longeville.

Richard mourut avant le 2 juin 1578, date du partage noble qui eut lieu entre Balthazarde, sa veuve, comme tutrice de ses enfants, et Claude son frère.

1. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 2.
2. Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche.
3. Côte-d'Or, arr. de Beaune, chef-lieu de canton.
4. Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche.
5. Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc.

Nous ne connaissons que deux de ces enfants : Philibert, qui suit, et Claude, qui embrassa l'état religieux et devint prieur de Rigny-en-Lyonnais[1].

Son vœu de pauvreté, semble-t-il, n'empêcha pas Claude de garder ses droits seigneuriaux, car, d'après M. l'abbé Lalore, un Claude de Longeville donna, en 1600, aveu et dénombrement de sa terre de Ville-sur-Arce à Antoine de Chaumont, et nous ne voyons pas quel pourrait être ce personnage, sinon le religieux en question[2].

CLAUDE DE LONGEVILLE.
1552-1584.

Claude, fils de Pierre et frère de Richard, fut, comme nous venons de le voir, son co-seigneur à Ville-sur-Arce comme à Bessey.

Homme d'armes de la compagnie du duc de Nemours, puis maréchal des logis de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Ruffey, il épousa Marchionne de la Maison-Neuve le jour même que son frère épousa Balthazarde. Les deux frères furent donc mariés aux deux sœurs, et il n'y eut qu'un seul contrat[3].

Il mourut le 28 mars 1584, et fut inhumé devant le grand autel de l'église de Bessey, « près Escutigny »[4], église dédiée à S. Nazaire et à S. Celse. Sa tombe portait cette inscription : « Cy gist Claude de Longeville, lui vivant escuyer, seigneur de Baissey et Chancelet, mareschal des logis de cent hommes d'armes soubz la charge de M. de Ruffey, qui trespassa le 28 [illegible][5]. »

Dans le partage définitif de la seigneurie de Ville-sur-Arce, Claude dut céder ses droits aux enfants de son frère et rece-[illegible] compensation.

Il laissa un fils, Jean-Baptiste, qui devint seigneur de Bou-[illegible][6] [illegible].

1. [illegible] *Cabinet de d'Hozier*, 215.
2. Lalore : [illegible], 153.
3. [illegible] Voir ce contrat aux *Pièces justificatives*, [illegible].
4. [illegible]-sur-Ouche.
5. [illegible]
6. [illegible]

Anne de Longeville, née de ce mariage, épousa, dans le comté de Bourg, J.-B. de Visemal[1].

PHILIBERT I, *alias* PHILBERT ET GILBERT DE LONGEVILLE. 1593-1628.

Philibert de Longeville, fils de Richard I, fut d'abord homme d'armes des ordonnances du roi, dans la compagnie du baron de Vitteaux[2].

Dans la guerre civile qui désola la France à la fin du xvie siècle, il prit le parti de la Ligue et combattit sous son drapeau.

En 1593, il était capitaine sous le vicomte de Tavannes, troisième fils du maréchal de Tavannes, et lieutenant-général du duc de Mayenne en Bourgogne.

Logé à Beaune, avec le prince Henri de Lorraine, chez un marchand du nom de Massot, il eut avec son hôte, pour un simple démenti, une querelle qui finit par un véritable duel.

Breunot, dans son *Journal*, raconte ainsi le fait :

« M. le prince alla d'une traicte à Beaune, passa entre Vergy et Nuits[3], fut logé en la maison de M. Massot, marchant, qui eut une querelle avec M. de Longeville, capitaine estant à la suite de M. le vicomte. Pour ung démanti mettent l'espée à la main, s'entre-blessent ; Longeville a un coup au bras, Massot en l'espaule ; en glissant est hors de dangier.

M. le prince en est extrêmement fort marry, faict mettre prisonnier Longeville en une chambre du logis, mais aux prières de M. Massot il est délivré[4]. »

Philibert épousa Edmée de Ville-sur-Arce, fille d'Elion, chevalier, et de défunte Marguerite de Montarbi.

Le contrat fut passé le 1er octobre 1596 par-devant Bourbonne, notaire à Bar-sur-Seine.

Le fiancé était assisté de son frère, dom Claude, prieur de Rigny-en-Lyonnais, et de son cousin-germain, Jean-Baptiste de Longeville, seigneur de Bouranton. Sa mère, Balthazarde, dans l'impossibilité de se rendre à Bar-sur-Seine, avait donné

1. Bibl. nat. : Cabinet des titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 5, 7 et 8.

2. Côte-d'Or, arr. de Semur, ch.-lieu de canton.

3. Côte-d'Or, arr. de Beaune, ch.-lieu de canton.

4. Garnier : *Analecta Divionensia*, Journal de Breunot, I, 302.

sa procuration par-devant notaire, en présence de Gabriel de Maison-Neuve, curé de Musigny[1].

Par ce contrat, Élion donna à sa fille la maison seigneuriale de Ville-sur-Arce, appelée le Château d'en haut, consistant en donjon, basse-cour, grange, pressoir, étable, colombier, jardin et même la motte entourée de fossés au-dessous de ladite maison. Il stipula en outre que son autre fille Marie, femme de Jacques de Montcoï, aurait l'autre maison seigneuriale appelée le fief de Millery, au-dessous de l'église paroissiale, en réservant cependant l'usufruit viager à Charlotte d'Aplaincourt, sa seconde femme, dans le cas où, suivant son contrat de mariage, il y aurait lieu de constituer son douaire.

Philibert mourut en 1628. Il était alors maréchal des logis de la compagnie des gens d'armes du duc d'Orléans.

Six enfants étaient nés de son mariage avec Edmée de Ville-sur-Arce : Marguerite, Élion, David, Edme-Jean, Richard et Léonard.

Marguerite épousa, en 1625, Jean-Baptiste de Gorron, seigneur de Beaulieu et des Noës, qui habitait Aubevoie[2], près de Gaillon, en Normandie. Le contrat passé devant Bourbonne, notaire à Bar-sur-Seine, est daté du 20 septembre[3].

Élion et David furent tués au service de la patrie avant la mort de leur père.

Edme-Jean, Richard et Léonard étaient encore mineurs lorsqu'ils devinrent orphelins.

Par acte passé à Bar-sur-Seine le 11 avril 1628, leur tutelle ou garde-noble fut déférée à Edmée de Ville-sur-Arce, leur mère[4].

Ils ne tardèrent pas à se séparer d'elle pour suivre eux-mêmes la carrière des armes. Dès 1635, ils étaient à l'armée de

1. [illegible], arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc.

2. [illegible], arr. de Louviers, cant. de Gaillon. — J.-B. était fils de Barthé-[illegible] — Les de Gorron portaient : *d'argent à la* [illegible] *de 3 trèfles de gueules* (Caumartin, I, 254).

3. [illegible]

4. [illegible] de dom Claude de Longe-[illegible] J.-B. de Longeville, seigneur de Bouranton, de [illegible] de Ville-sur-Arce, de Jean de Goron, sei-[illegible] Longeville, seigneur de Thief-[illegible], seigneur de Bouranton, de Claude de [illegible] J.-B. de [illegible], curé de Toucy, et de dom [illegible] Saint-Martin de Rigny-en-Lyonnais, [illegible] *Cabinet de d'Hozier*, loc. [illegible]

Flandre, commandée par le maréchal de Châtillon, dans la compagnie des gens d'armes de Monsieur.

Ils y étaient encore en 1637 avec armes, chevaux et équipages, tenant garnison à Falaise.

Seule dans son château, le cœur brisé par la mort de son mari et de ses deux fils aînés, en proie à des angoisses continuelles et trop légitimes pour ceux qui, loin d'elle, bataillaient pour la France, Edmée dut plus d'une fois, semble-t-il, envier le sort des pauvres paysannes dont elle était la dame.

Ces femmes du peuple mangeaient un pain noir peut-être et péniblement gagné, mais elles le mangeaient en famille, avec leurs enfants, sans avoir à craindre d'en être séparées le lendemain par un appel du roi.

A cette tristesse bien naturelle, vint s'ajouter un ennui d'un autre genre. Edmée vit les revenus de sa seigneurie impitoyablement saisis, parce qu'elle n'avait pas voulu, ou qu'elle n'avait pas pu payer la contribution au ban et à l'arrière-ban de 1635.

Elle dut alors recourir au roi, qui, en raison de la présence de ses trois fils à l'armée de Flandre, lui accorda en 1637 mainlevée de la saisie.

Antérieurement, le 21 mars 1631, elle avait déjà obtenu de Sa Majesté des lettres de *committimus* ou de garde-gardienne [1].

Edmée mourut à Ville-sur-Arce le 14 mars 1669. François Roy, chapelain de la chapelle Notre-Dame du dit Ville-sur-Arce, présida à ses obsèques [2].

EDME-JEAN DE LONGEVILLE.
1610-1667.

Fils de Philibert I et d'Edmée de Ville-sur-Arce, Edme-Jean de Longeville naquit à la fin de 1610, ou au commencement de 1611. A son titre de seigneur de Ville-sur-Arce est joint celui de seigneur de Pouilly-en-Tardenois [3].

Après avoir pris part à la guerre de Trente ans, il épousa, en 1649, Madeleine Le Page, fille de François, seigneur de

1. Bibl. nat. : Cabinet des titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, dossier de Longeville, fol. 5, 7 et 8.

2. Archives communales de Ville-sur-Arce. Etat civil.

3. Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre.

Précy-Notre-Dame[1], Vaubercey et Messon[2], et de défunte Anne de Mauroy.

Le contrat fut reçu le 7 février par Jean Piquet, notaire à Troyes, en présence de J.-B. de Gorron, seigneur de Beaulieu et des Noës, de Léonard de Longeville, seigneur de Millery, d'Arnaud de Las, seigneur de La Coudre et des Autrecours, de Nicolas Allan, conseiller du roi au bailliage de Troyes, de Louise de Mauroy, veuve de David de Chalon, seigneur de Viviers, de Guy Le Lieur, chevalier, seigneur de Chaast[3], du Fossoi et de Messon, de Nicolas Le Page, seigneur d'Errey, de Charles de Las, seigneur de La Coudre, et de David Le Page, seigneur de Messon[4].

Cette alliance fut bientôt brisée par la mort de Madeleine.

Edme-Jean se remaria avant 1655 à Louise de Cockborne-Cléron, *alias* Coberon, fille de Daniel, seigneur de Coursenets et de La Villeneuve[5].

Il mourut avant le 8 novembre 1667, date de la création de la tutelle de ses trois enfants, François, Louise et Pierre, tous trois nés de son second mariage.

Louise de Cockborne lui survécut jusqu'au 28 mars 1684. La mort la frappa à Ville-sur-Arce, et elle fut inhumée dans l'église.

De leurs trois enfants, François mourut le 12 janvier 1677 à l'âge de 20 ans environ[6]; Pierre, le plus jeune, n'a laissé aucun souvenir qui soit venu à notre connaissance ; quant à Louise, elle épousa François Aubert dont nous parlerons plus loin[7].

Les rapports d'Edme-Jean de Longeville et de sa famille avec la population de Ville-sur-Arce paraissent avoir été des plus cordiaux. Nous en avons une preuve touchante dans la facilité avec laquelle les habitants s'adressaient au château, pour demander des parrains et des marraines, et dans la bonne grâce avec laquelle ils étaient toujours accueillis.

1. Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.
2. Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac.
3. Commune de Bucey-en-Othe (Aube), arr. de Troyes, cant. d'Estissac.
4. [illegible] : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 7.
5. [illegible] : *Dossiers bleus*, 201, généalogie de Cockborne. — Archives comm. de Ville-sur-Arce. Etat civil.
6. [illegible] religieux de l'or[illegible] présida aux funérailles.
7. [illegible] : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 6. — Archives comm. de Ville-sur-Arce. Etat civil.

Sans avoir cherché à dresser une liste complète, nous dirons que Louise de Cockborne tint sur les fonts baptismaux au moins trois enfants de Ville-sur-Arce [1], François de Longeville six [2], Louise de Longeville six [3], et Pierre le même nombre [4].

Richard II de Longeville.
1615-1652.

Frère du précédent, Richard II, né en 1615, épousa Louise Gervaise.

Premier capitaine et major du régiment de cavalerie du comte de Sainte-Maure, il mourut, comme ses deux frères Elion et David, de la mort des braves en 1652, et ce fut le troisième fils tué à l'ennemi qu'Edmée de Ville-sur-Arce eut à pleurer.

Richard laissait trois enfants en bas âge : Edmée, âgée de 9 ans ; Léonard, âgé de 8 ans, et Pierre qui en avait 6 ou 7.

Louise Gervaise, leur mère, fut chargée de leur tutelle ou garde-noble, par acte passé au bailliage de Bar-sur-Seine, le 15 mai 1652 et signé Salomon. La curatelle fut attribuée à Léonard, seigneur de Millery, oncle des orphelins.

Richard avait été élu par les nobles du bailliage de Bar-sur-Seine pour porter aux Etats généraux, convoqués à Sens, les cahiers de la noblesse, c'est-à-dire les remontrances qu'elle entendait faire au roi.

La mort vint avant la réunion des Etats.

Espérant toujours, contre toute espérance, cette réunion sans cesse promise et sans cesse ajournée, les nobles, assemblés à Bar-sur-Seine le 30 décembre 1652, remplacèrent Richard par son frère Léonard [5].

Nous ne saurions dire si Louise Gervaise mourut à Ville-sur-Arce.

1. Louise Penot (1669), Louise Regnault (1670), Claude Petit (1673).

2. Edmée Dester (1662), Françoise Contenet et Marguerite Vorocle (1663), François Catton (1666), François Dupuis (1671), François Guerrier (1674).

3. Entre autres Louise Dupuis (1671), François Milley (1675), Nicolas Massin (1682), François Jacquard (1683).

4. Pierre Massin (1676), Madeleine Gousselot (1676), Pierre Buxières (1680), Claude Gousselot (1683), Pierre Massin (1684), Pierre Gousselot (1685).

5. Bibl. nat. : Cabinet des titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 6.

Sa fille, Edmée de Longeville, épousa, le 26 mai 1675, Charles de Conigant, écuyer, seigneur d'Avirey[1], fils de défunt François[2]. Elle avait sept ans plus que son mari.

Les nouveaux mariés habitèrent quelque temps Ville-sur-Arce, et c'est là que naquit et que fut baptisée, le 9 avril 1676, leur fille Françoise[3]. Ils se fixèrent ensuite à Avirey d'une manière définitive. Charles de Conigant y mourut le 17 octobre 1700, et Edmée de Longeville le 1er mai 1710. Tous deux furent inhumés dans l'église[4].

Nous dirons plus loin ce que nous savons des deux autres enfants de Richard : Léonard et Pierre.

Léonard I de Longeville.
1618-1688.

Le troisième fils de Philibert de Longeville, Léonard, seigneur de Millery, naquit en 1618. Il avait donc à peine 17 ans quand il quitta la maison paternelle, pour se rendre, avec ses frères, à l'armée de Flandre, où nous l'avons vu de 1635 à 1637.

Il épousa Françoise de Chalon le 22 novembre 1649 et en eut au moins 14 enfants : Marguerite, née en 1651 ou 1652 ; Edmée en 1653 ; Louise en 1657 ; Françoise en 1660 ; Charles-Philibert en 1661[5] ; Claude, fille, en 1663 ; Marie en 1664 ; Philibert en 1666 ; Claudine en 1668 ; Anne-Louise en 1670 ; Catherine en 1671 ; Charles en 1674 ; Anne-Daniel en 1676, et Nicolas-Joseph en 1678.

A cette nombreuse progéniture il nous faut encore ajouter

1. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Riceys.

2. François était sans doute fils de Jean, d'une ancienne famille écossaise qui avait émigré en France, et de damoiselle de Balathier. Les de Conigant étaient seigneurs en partie d'Avirey dès 1601. — Cf. Lucien Coutant : Annuaire de Bar-sur-Seine pour l'année 1862, p. 122.

3. Elle eut pour parrain Léonard de Longeville, et pour marraine Françoise de [illegible]. Assistèrent au baptême : Louis de Vienne, Marie de Vienne, Marie de Chambre, Anne Duboy, etc.

4. Archives comm. de Ville-sur-Arce. État civil. — Archives de la Côte-d'Or, E. 162. — Edmée de Longeville tint bon nombre d'enfants de Ville-sur-Arce sur les fonts baptismaux. Nous citerons entre autres Edmée [illegible] (1661), Edmée Parfait (1664), Edmée Massin (1671), et François [illegible] ([illegible]).

5. Il eut pour parrain Charles Le Faivre, chanoine de N.-D. de Paris, et pour marraine Marie de Broquet, femme Le Faivre, secrétaire du roi. Le baptême n'eut lieu qu'en 1668.

un nom, celui de Jean de la Motte, que Léonard avait eu de Marie Paillard peu avant son mariage [1].

Héritier de Léonard de Chastenay, son cousin, Léonard de Longeville donna, à ce titre, pour satisfaire à l'ordonnance de la Chambre du Domaine du 20 mars 1668, aveu et dénombrement de la seigneurie d'en bas de Ville-sur-Arce, mouvant du roi en plein fief à cause de la tour et châtel de Bar-sur-Seine, et en arrière-fief de la grosse tour de la ville de Troyes [2].

A partir de cette date il dut, croyons-nous, prendre le titre de seigneur de Ville-sur-Arce, et laisser celui de seigneur de Millery à son homonyme et neveu, Léonard II de Longeville.

Lieutenant réformé à la suite du régiment de cavalerie de Roquenville, il touchait 27 sous 9 deniers par jour, et il reste de lui une quittance datée du dernier jour d'août 1681, par laquelle il reconnaît avoir reçu du trésorier-payeur de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère du comté de Bourgogne, 73 livres 12 sols 5 deniers, pour ses appointements pendant le mois de juillet et les 23 premiers jours d'août [3]. Sa signature est fort belle, avec cette particularité que le prénom Léonard est écrit avec deux *n*.

Léonard mourut avant le 3 août 1689, et sa femme, Françoise de Chalon, avant le 24 octobre 1691.

De leurs quatorze enfants, six les avaient précédés dans l'éternité : Claude, Marguerite, Philibert, Anne-Louise, Anne-Daniel et Edmée [4].

Nous avons perdu la trace des autres, sauf celle de Louise, de Françoise et de Claudine.

La première était encore demoiselle en 1692. Il y a d'elle en cette année, à la date du 23 février, reprise de fief et dénombrement de portion de la seigneurie d'en bas de Ville-sur-Arce à elle échue, par suite du partage fait le 24 octobre 1691, des biens laissés par ses père et mère [5]. Ce partage eut lieu pardevant Gousselot, notaire à Buxières [6].

1. Archives comm. de Ville-sur-Arce. Etat civil.

2. Bibl. nat. Champagne, CXIX, 86. — Voir l'aveu aux *Pièces justificatives*, XIII.

3. Bibl. nat. : Cabinet des Titres : *Pièces originales*, 1739, n° 40436, fol. 16.

4. Archives comm. Etat civil.

5. Archives de la Côte-d'Or : *Peincedé*, XIII, 445.

6. Etude de Mᵉ Marechal, notaire à Bar-sur-Seine. Minutes de Pierre Bourbonne.

Peu après, Louise épousa Antoine Le Lieur; Claudine s'unit au frère du dit Antoine, Claude Le Lieur, et Françoise à Jean-Baptiste de Butor de Montigny.

Nous parlerons plus loin de ces trois seigneurs de Ville-sur-Arce, mais avant de suivre ainsi Léonard I de Longeville dans sa postérité légitime, disons un mot de son bâtard.

Jean de la Motte épousa, en janvier 1707, Catherine Cravoisier, veuve de Jean Auger. Digne fils de son père, il eut, au mois de juillet suivant, de Catherine Meunier, une fille qui fut baptisée sous le nom de Claudine et mourut peu après.

Le sens moral était alors tellement affaibli que ces naissances irrégulières n'avaient, semble-t-il, rien d'infamant, ni pour leurs auteurs, ni pour les enfants qui en provenaient.

Ces enfants étaient même considérés comme de la famille, par leurs frères ou par leurs sœurs nés en légitime mariage ; nous en donnerons comme preuve Claude Le Lieur et J.-B. de Butor, qui trouvèrent tout naturel d'assister et de signer comme témoins au mariage de Jean de la Motte.

Veuf depuis sept ans déjà, Jean de la Motte mourut lui-même au mois de janvier 1729, âgé de 80 ans environ, et fut inhumé dans l'église de Ville-sur-Arce [1].

Léonard II de Longeville.
1644-1688.

Fils de Richard II et de Louise Gervaise, Léonard II naquit en 1644. Il était, en 1670, garde du corps du roi [2].

A défaut d'exploits militaires, il avait déjà quelques prouesses galantes à son actif, car les Registres de catholicité, à la date du 20 janvier 1663, relatent le baptême de Jean « fils naturel de Claude Dupuis, qu'elle dit appartenir à Léonard de Longeville, fils de feu Richard ». Le parrain fut Jean de la Motte, le bâtard dont nous venons de parler.

En 1674, nous retrouvons Léonard II capitaine-major au [illegible] [3].

C'est lui, sans doute, que Rouget a voulu immortaliser par l'anecdote suivante, qui a fait les délices de plus d'un mangeur de moines :

1. Archives commun. État civil.
2. [illegible]
3. Archives commun. État civil.

« Un des de Longeville, major de cavalerie, affectionnait si fort les habitants de Ville-sur-Arce, qu'il les regardait comme ses enfants et prenait en conséquence leur parti contre tous ceux qui voulaient les inquiéter.

« En voici un trait, par une de ses lettres que nous avons vue, il y a quinze ans, entre les mains d'un religieux, procureur de l'abbaye de Mores, écrite en 1679 ou 1680 aux prieur et religieux de cette abbaye.

« Un berger de Ville-sur-Arce ayant été saisi avec son troupeau, sur les terres des moines de Mores, le seigneur de Longeville fit réclamer le bétail saisi ; mais, en vertu du droit d'épaves, les moines firent répondre qu'ils étaient prêts à le rendre si on voulait leur payer le droit d'épaves.

« Ledit seigneur écrivit aux religieux d'avoir à rendre immédiatement le troupeau. N'obtenant pas de réponse, il pensa que les moines n'avaient pas compris sa lettre, qui était en français, et il leur en écrivit une, *selon lui*, en latin, commençant par ces mots :

« *Messioribus les Moinibus de Moribus, oreillibus coupantibus rasibus*, etc.

« Cette menace de couper ras les oreilles des moines fit relâcher le troupeau, car les religieux connaissaient le seigneur capable de le faire comme il le disait [1]. »

La traduction de Rouget nous paraît plus que fantaisiste.

Il faut une singulière bonne volonté pour voir, dans le texte ci-dessus reproduit, la menace de couper ras les oreilles des moines.

Il semble plutôt que les moines sont accusés de pratiquer habituellement eux-mêmes cette opération délicate.

Quoi qu'il en soit, si Rouget avait lu plus attentivement la lettre, il aurait probablement reconnu que la réclamation de Léonard de Longeville n'était rien moins que désintéressée, car, très vraisemblablement, le troupeau, saisi à juste titre par les religieux de Mores, lui appartenait, et le berger de Ville-sur-Arce n'était autre que son propre berger.

C'est ce qu'a compris Lucien Coutant, qui a fait preuve de critique en modifiant, sur ce point, le récit de Rouget, reproduit textuellement dans ses autres parties, et en disant que le seigneur de Ville-sur-Arce était un homme violent et redouté de toute la contrée [2].

1. Rouget : *Hist. de Bar-sur-Seine*, in-8°. Dijon, 1772.
2. *Histoire de Bar-sur-Seine*, 101.

Des notes, laissées sur un registre de catholicité par l'abbé Gosmier, curé de Ville-sur-Arce de 1673 à 1688, vont nous montrer, d'ailleurs, que loin d'aimer les habitants comme ses enfants, et de prendre leur parti contre tous ceux qui voulaient les inquiéter, Léonard se conduisait envers eux comme le plus vulgaire des soudards et le plus brutal des tyrans.

Ces notes ont pour titre : « Mémoire des violences et des menaces que le sieur Milery a commis sur les habitants de Ville-sur-Arce ».

L'écriture en est très difficile à lire, quelques lignes même sont restées pour nous indéchiffrables, mais l'analyse que nous allons donner de cet acte d'accusation suffira amplement à l'édification de nos lecteurs.

Il y a vingt ans, dit l'auteur, qui écrivait entre le 31 décembre 1685 et le 27 juin 1688, il y a vingt ans, il maltraita si violemment Simon Haillot, vigneron, que le malheureux en eut les os brisés et mourut après six mois de langueur.

En 1681, pour le châtier de ne pas s'être rendu au trac, il conduisit, à coups de bâton, Jean Fournier, depuis la maison qu'il habitait jusqu'au château d'en haut, où il l'emprisonna.

En 1678, le jour des Rois, il donna plusieurs soufflets à François Jolly, puis des coups de poing et des coups de bâton qui le mirent en sang : tout cela simplement parce que Jolly avait accepté une invitation à dîner chez le curé, que Léonard traitait en ennemi.

En la même année 1678, le 8 février, le bâtard du seigneur ayant troublé la noce de Jean Massin, qui épousait la fille du Roussault, il en résulta une véritable rixe entre le perturbateur et les invités. Millery, l'ayant appris, courut à la maison de la veuve Aubin Massin, où se faisait la noce, tenant une épée nue à la main, et frappant indistinctement tous ceux qui se présentaient devant lui.

Il dit à son bâtard : Si tu ne tues pas Massin, je te tuerai toi-même.

Et de fait, le pauvre Massin fut plus tard assassiné par ledit bâtard. Condamné pour ce crime à être pendu, le meurtrier n'en continua pas moins à se montrer hardiment, et à insulter tout le monde, à l'instigation de son père.

En 1681, le dimanche 28 octobre, le seigneur, prenant parti pour les religieux de Montiéramey, qu'une sentence venait d'autoriser à séquestrer les dîmes, dit dans un groupe qu'il ne fallait pas payer la dîme au curé, et que ceux qui la

paieraient seraient obligés de payer deux fois. Le nommé François Rat ayant répliqué que cela n'était pas juste, Millery l'insulta grossièrement et le renversa d'un soufflet.

Par ses menaces, il terrorisa les deux valets du curé chargés de lever la dîme, et les détacha de son service.

Le dimanche après la Saint-Remi, jour fixé pour le paiement des cens, il lui est arrivé d'infliger à plusieurs habitants 5 sols d'amende, sans formalité de justice et avant tout avertissement.

Le paulier Pierre Dupré avait délivré au curé un certificat attestant que le seau, qui lui avait été remis pour lever la dîme de vin, n'avait que la contenance voulue. Le 8 octobre 1686, le seigneur, l'ayant fait appeler au château, lui reprocha ce qu'il appelait sa complaisance, et le frappa d'un coup de poing. Dupré prît la fuite, mais il le poursuivit jusqu'à son domicile avec menaces et blasphèmes.

Le même jour, il invectiva également le nommé Edme Michelot le jeune, ancien greffier de la communauté, parce qu'il avait déclaré que, pendant qu'il était en fonctions, personne ne s'était jamais présenté au greffe pour faire mesurer et égautiller les seaux destinés à lever la dîme. Il le pourchassa jusqu'à sa maison, et y serait entré pour le frapper, si Michelot n'avait pris la sage précaution de s'enfermer.

Il refuse aux habitants la liberté de la rivière, et fait payer 30 sols à ceux qui veulent jouir du droit de pêche.

Plusieurs se plaignent d'avoir été obligés de lui payer du bois jusqu'à trois fois; rien d'étonnant, par conséquent, s'il ne se fait aucun scrupule de manger de la viande en carême, et d'aller à la chasse, à travers les champs emblavés et les vignes, avec une bande de chiens et de traqueurs.

Le 1er mars 1687, il frappa sans motif, du plat de son épée, Prudent Bernier, dans le cray de Millery, en présence de la plupart des habitants.

Le 20 du même mois, MM. de Ville-sur-Arce et Millery se présentèrent au presbytère avec des intentions homicides, prétextant qu'il y avait chez le curé une personne nommée Milley qui les avait offensés.

Trouvant la porte close, ils proférèrent des injures atroces, blasphémant, reniant le saint nom de Dieu, et menaçant de briser les portes ou d'escalader les murs pour tuer tous ceux qui étaient à l'intérieur de la maison.

Le 13 avril suivant, c'est contre la femme du maître d'école

que M. de Ville-sur-Arce exerce sa fureur, la rendant responsable du méfait de son fils, qui, paraît-il, avait coupé une branche d'arbre dans le jardin du château. Après avoir épuisé contre elle tous les termes du vocabulaire poissard, il la frappa de son épée sur la tête et au bras, en présence de plusieurs personnes qui se rendaient aux vêpres.

Le 8 septembre, sortant du cabaret sur les 9 heures du soir, il rencontre Jacques Gousselot, et, sans la moindre provocation, il lui donne plusieurs coups d'épée sur les cuisses et dans le dos. Assez gravement blessé, Gousselot porte plainte contre son agresseur au bailliage de Bar-sur-Seine.

Claude Massin avait, le 21 mai 1688, commis le crime de laisser son chien aboyer contre un poulain appartenant à M. de Millery. M. de Ville-sur-Arce adressa le lendemain de graves reproches au paysan, et blessa même d'un coup de fusil le chien téméraire, alors tout près de son maître. Survint Millery qui menaça de cent coups de bâton, et même de mort, le pauvre Massin, lui déclarant qu'il ne passerait pas la journée.

Et de fait, à l'entrée de la nuit, il posta deux de ses valets près de la maison dudit Massin, avec ordre de l'assassiner s'il venait à sortir.

Les valets, interrogés par des passants, révélèrent eux-mêmes l'ordre qu'ils avaient reçu de leur maître et de sa femme, se disant obligés de l'exécuter. Massin dénonça ces faits au bailliage de Bar-sur-Seine.

Un dernier méfait, non plus à la charge de M. de Ville-sur-Arce ni à celle de M. de Millery, mais à celle de M. de Longeville-Pouilly, peut-être Pierre, fils d'Edme-Jean dont nous avons parlé ci-dessus.

Le dimanche 24 mai 1688, ce seigneur procédait, avec ses charretiers, à la levée de la feuillette de vin, que les habitants devaient payer, comme abonnement au pressoir banal.

Il arrivait quelquefois que les feuillettes faisaient défaut ; le seigneur alors se tirait d'embarras en prenant un muid.

Il venait d'opérer ainsi dans la cave de Jean Mignon, lorsque celui-ci survint et s'opposa à l'enlèvement de son tonneau. De là une vive altercation, des blasphèmes, des injures, des menaces du seigneur au paysan, et finalement un coup de coutelas, qui fit à l'épaule de Mignon une large blessure, en raison de laquelle la victime porta plainte au bailliage.

Ici s'arrêtent les notes prises, semble-t-il, pour un réquisitoire contre les de Longeville, car, en dépit du titre, on ne

saurait voir un seul et unique personnage sous les noms de MM. de Millery, de Ville-sur-Arce et de Longeville-Pouilly.

L'abbé Gosmier, qui nous paraît en être l'auteur, mourut un mois après le dernier exploit relaté (27 juin 1688).

Léonard II de Longeville dut le suivre de près au tribunal suprême. Nous avons en vain cherché le nom de sa femme, dont il est fait mention dans les notes ci-dessus. Il ne laissa pas de postérité légitime, et son frère Pierre, qui suit, recueillit sa succession.

Pierre II de Longeville.
1645-1722.

Pierre II de Longeville, le plus jeune fils de Richard II et de Louise Gervaise, était en 1670 l'un des chevau-légers de la compagnie du sieur de Vofe.

En 1685, il épousa Elisabeth de Mauger, fille de Jacques, seigneur de la Poterie, et de Renée de Féligny. Le contrat fut passé devant Bruyant, notaire à Mertrud [1]. Pierre y prend les titres de seigneur de Ville-sur-Arce, de Millery, d'Aulnay [2] et de Dronay.

Il semble avoir d'abord habité Aulnay, car c'est dans l'église de ce village que fut baptisée sa fille, Anne-Antoinette, née le 24 mars 1687 [3]. Il vint ensuite se fixer à Ville-sur-Arce, et c'est là que naquirent Edme en 1688, Louis en 1689, Antoinette en 1693 [4], Charlotte en 1694 [5], Françoise en 1696, Marguerite en 1699, Claude (fille) en 1702 [6], Pierre en 1704 [7], et Marguerite en 1707 [8].

A cette liste déjà longue, il faut encore ajouter Hugues, qui naquit probablement à Aulnay et serait l'aîné de la famille, plus un bâtard, Hubert, né de Catherine Thibaut, le 2 novembre 1685, et mort le 9 décembre suivant [9].

1. Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Doulevant-le-Château.

2. Aulnay-sur-Ravet (Aube), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges.

3. Bibl. nat. : Cabinet des titres : *Cabinet de d'Hozier*, 215, fol. 2.

4. Antoinette eut pour marraine Antoinette Mauger, femme d'Antoine Scarre, seigneur d'Arrentières et d'Engente.

5. Parrain Léonard de la Poterie, cornette au régiment de Fienne.

6. Elle eut pour parrain Claude Rossignol, originaire d'Essoyes, lieutenant de cavalerie au régiment des Laudes. Cf. *Essoyes hist. et statist.*, p. 288.

7. Parrain Pierre Penot, marraine Marguerite Massin.

8. Parrain Nicolas Massin, marraine Marguerite Aubert.

9. Archives comm. Etat civil.

Le 16 novembre 1688, sans doute à l'occasion de la mort de son frère, Pierre de Longeville donna aveu et dénombrement de la part de seigneurie qu'il possédait à Ville-sur-Arce, « comme fils aîné et héritier d'Edmée de Ville-sur-Arce, son aïeule »[1].

Le 28 octobre 1721, il vendit à Thomas Charpentier, sieur de Varennes demeurant à Bar-sur-Seine, un bois faisant partie de sa seigneurie de Ville-sur-Arce, et pour lequel le nouvel acquéreur fit foi et hommage à Joseph Hennequin, seigneur de Chacenay, le 29 janvier 1722[2].

Pierre II de Longeville mourut le 22 septembre suivant, et sa femme Marguerite le 17 juillet 1731.

Ils avaient perdu au moins trois de leurs enfants : Louis en 1690, Edme en 1693, et Claude en 1708.

Voici le peu que nous savons des autres :

Anne-Antoinette, admise dans la « Communauté des filles-demoiselles de la maison de Saint-Louis, fondée par le roi à Saint-Cyr », épousa, à 53 ans, François de Bruny, chevalier de Saint-Louis, chevau-léger ordinaire de la garde du roi, veuf de Jeanne Charpentier de Varennes, de la paroisse de Bar-sur-Seine. L'abbé de Bruny de Varennes fut un des témoins de ce mariage, qui eut lieu à Ville-sur-Arce le 16 février 1740[3].

Les nouveaux époux se fixèrent à Bar-sur-Seine, et, le 18 janvier 1742, ils vendirent leur part de la seigneurie de Ville-sur-Arce à Louis-Alexandre Decageul de Liancourt et à Françoise Héroult de la Clôture, son épouse[4].

François de Bruny était seigneur de Lagesse[5], Montigny et Bois-Florent. Il avait eu de son premier mariage, un fils, Thomas-Edme, né à Bar-sur-Seine.

Il se retira dans sa seigneurie de Lagesse en 1754 ou 1755[6], et c'est probablement dans ce village que mourut Anne-Antoinette.

Claude ou Claudine décéda quelques jours après son père, le 3 octobre 1722.

1. Arch. de la Côte-d'Or, Peincedé, XIII, 443.

2. Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 170.

3. Arch. comm. État civil.

4. Étude de Me Maréchal, notaire à Bar-sur-Seine. Minutes de Louis [illegible].

5. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource.

6. Étude de Me Chat[illegible], notaire à Bar-sur-Seine. Minutes d'Edme Bos[illegible].

Charlotte mourut sans alliance en 1747. Elle eut sa part dans la seigneurie, et nous la voyons, le 31 octobre 1740, faire foi et hommage à Madame Poucher, dame de Chacenay, conjointement avec sa sœur Marguerite, première du nom, qui, comme elle, demeura célibataire [1].

Marguerite, seconde du nom, épousa en premières noces Joseph du Bar, en secondes Jean-Baptiste-François Le Lieur, et en troisièmes Jean-François Le Voirier, qui suivent.

Restent donc Antoinette, Françoise et Pierre, dont nous n'avons pas trouvé trace.

Pierre II de Longeville fut choisi au moins sept fois comme parrain par les habitants de Ville-sur-Arce, sujets de sa seigneurie, et Marguerite de Mauger accepta au moins quatre fois [2] d'être marraine.

Hugues de Longeville.
1686-1736.

Hugues, fils de Pierre II, était lieutenant au régiment de Turenne, lorsqu'en 1731 il épousa sa cousine, Claudine de Longeville, fille de Léonard I, et veuve de Claude Le Lieur.

Dans le contrat, il fut stipulé que Claudine gardait ses biens, ainsi que la tutelle de son fils Jean-Baptiste-François Le Lieur. Il y aurait non seulement exclusion de communauté, mais séparation de dettes.

A l'effet du contrôle, les biens meubles et immeubles du fiancé furent estimés 1,600 livres, ceux de la fiancée 5,000.

Pour ne rien laisser à l'imprévu, on convint que le douaire de Claudine, s'il y avait lieu, serait de 200 livres de rente viagère.

Par contre, elle donna à Hugues, à titre d'usufruit viager, dans le cas où il lui survivrait, le tiers de ses biens meubles et immeubles, et la moitié de son château de Ville-sur-Arce. En outre, par considération pour son futur mari, et à titre purement gracieux, elle se désista des droits qu'elle revendiquait sur la succession de Pierre de Longeville-Pouilly.

Ce contrat fut passé le 1er juin 1731, devant Bourbonne,

1. Arch. comm. Etat civil. — Lalore : *op. cit.*, 172.

2. Comme filleuls de Pierre, nous pouvons citer Pierre Paillard (1665), Louise Guerrier (1675), Pierre Massin (1680), Louise Michelot (1690), Pierre-François Massin (1704).

Comme filleuls de Marguerite : Marguerite Barlet (1683), Marguerite Boudelot (1694), Marguerite Hourd (1700), Edme Bidaut (1701).

notaire à Bar-sur-Seine, en présence de Louis de Vienne, seigneur de Gevrolles[1], demeurant à Landreville. Complètement illettrée, la fiancée ne put le signer[2].

Le mariage ne fut pas célébré à Ville-sur-Arce ; il n'en est du moins pas fait mention dans les actes de catholicité. La différence d'âge qui existait entre les époux est peut-être la principale cause du mystère dont on entoura la cérémonie. Hugues, en effet, avait à peine 55 ans, et Claudine avait déjà sensiblement dépassé la soixantaine.

Sans rêver noces d'or avec son nouveau mari, elle pouvait cependant espérer encore quelques années de bonheur, et elle les espérait sans doute, quand elle fut subitement enlevée par la mort le 20 janvier 1734.

Hugues était en garnison à Givet. Il est probable que la distance ne lui permit pas de rendre les derniers devoirs à son épouse. Soit en raison de la difficulté d'obtenir un congé, soit pour tout autre motif, il chargea, par procuration, sa sœur Anne-Antoinette de défendre ses intérêts. Une transaction eut lieu entre cette dernière et les enfants de la défunte sur les bases suivantes :

Hugues abandonnait, dans la succession, les meubles, pour payer les dettes passives, et dans les immeubles tout ce qui serait nécessaire au paiement des intérêts dûs au sieur Graffin.

On partagerait le reste, et, dans ce partage, Hugues aurait en usufruit le tiers des terres, des prés, des vignes, de la justice, des droits seigneuriaux, du pressoir et du moulin banaux, ainsi que le sixième du revenu d'un bâtiment, lieu-dit *Proche la Grande Rue*, et vulgairement appelé la *Maison des Penot*[3].

Nous n'avons découvert aucun autre document de nature à nous renseigner sur la vie et sur la mort d'Hugues, qui fut, à Ville-sur-Arce, le dernier représentant mâle de la famille de Longeville.

Nous savons seulement qu'il eut pour unique héritière sa sœur, Anne-Antoinette[4], qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, épousa François de Bruny, probablement après la mort de son frère.

(A suivre.)

A. Pétel.

1. Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.
2. [illegible] Minutes de Bourbonne.
3. *Idem.*
4. [illegible] Bourbonne.

SOUVENIRS RÉMOIS

LA MISSION DE REIMS EN 1821

I

Une Mission générale vient d'avoir lieu à Reims, en décembre dernier.

Le clergé paroissial, accompagné des missionnaires, s'est rendu à domicile pour inviter les fidèles, et plus encore les « infidèles », à honorer de leur présence les prédications faites dans les diverses églises de la ville. Ces visites ont été très généralement bien accueillies.

L'une d'elles a amené une intéressante découverte : *une médaille frappée à la Mission de Rheims,* 1821.

La face représente la croix de Mission avec l'exergue :

Dédié à J.-C. par des cœurs régénérés
Mission 1821.

Sur le revers on lit :

En mémoire
de la Sainte Mission
qui commença à Rheims le
7 janvier de l'an du salut 1821.
Les Rhémois érigèrent à leurs
frais et de leurs mains une
croix le 23 février suivant.

C'est là un intéressant souvenir qui nous a donné l'idée de rechercher ce que fut la Mission générale de 1821.

Bien peu, très peu de témoins, de tout petits enfants à cette époque, aujourd'hui de vénérables vieillards, furent les témoins de cette Mission dont nous allons, en abrégé, faire revivre le souvenir.

Pour ce récit, nous emprunterons beaucoup à un petit opuscule, fort rare, qui a pour titre : ***Mission de Reims, janvier et février*** 1821, signé de J.-L. Grassière, notre grand-oncle ;

il est dédié à Mgr le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, pair et grand-aumônier de France, ancien archevêque de Reims, et à Mgr de Coucy, archevêque élu de Reims.

MM. de Forbin-Janson [1] et Guyon, prêtres des Missions de France, vinrent à Reims en septembre 1820 pour l'organisation de cette Mission.

Ils y revinrent au commencement de janvier 1821 avec quinze prêtres des Missions de France.

L'inauguration fut faite le 7 janvier, en l'église de Notre-Dame, par une procession générale à laquelle assista tout le clergé de la ville, les autorités, les tribunaux, le collège royal, en un mot tous les corps constitués.

La procession se fit dans l'intérieur de la Cathédrale, au milieu d'un immense concours de peuple, mais ne put sortir à cause du mauvais temps.

Plusieurs jours avant la Mission, les missionnaires avaient formé dans les paroisses des chœurs de chant.

« ..... Le même soir se fit la première instruction. Comme toutes celles qui la suivirent, elle commença par le chant des cantiques et se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement. Celle du lendemain matin eut lieu avant six heures. On vit s'arracher au repos des milliers de fidèles de tout âge, de toute condition, pour venir entendre la prière, la messe, l'instruction, et recevoir la bénédiction. Nous ne pouvons ici passer sous silence le noble désintéressement des manufacturiers, commerçants, chefs d'ateliers, qui, servant les premiers d'exemple à leurs ouvriers, leur accordaient le temps nécessaire pour suivre ces pieux exercices, si propres à ouvrir et à fermer saintement la journée.

« Celui du soir avait deux parties distinctes ; dans l'une, discours familier, nommé glose dans les Missions, l'orateur traitait quelque point de foi, de dogme, de morale ou de discipline ecclésiastique, dont le plus souvent un cantique donnait le sujet.

« L'autre, plus longue, était un discours régulier se rattachant au plan général de la Mission qui, à proprement parler, est un cours théorique et pratique de religion.

1. Charles-Marie-Joseph, comte de Forbin-Janson, né en 1785, mort évêque en 1844. D'une [illegible] famille de Provence ; on trouve dans sa famille des gouverneurs, des historiens, des mathématiciens, des peintres, des archéologues, des amiraux et des généraux ; un Forbin fut évêque de Beauvais, ambassadeur en Pologne et ensuite à Rome, puis cardinal en 1690.

« Quelquefois, pour varier le mode d'instruction, c'était une conférence entre deux missionnaires placés dans deux chaires opposées. L'un présentait à son adversaire les objections, les difficultés et les doutes qui se reproduisent le plus fréquemment sur les diverses parties de notre croyance ; l'autre y répondait et les détruisait avec clarté et précision. »

Ainsi commença le cours des travaux de nos missionnaires, qui se partagèrent nos paroisses de la manière suivante :

A la Cathédrale, MM. de Forbin-Janson, second chef des Missions de France, supérieur de celle-ci ; Menoust, Polge et Tarin ;

A Saint-Jacques, MM. Guyon, Bourgin, Paraudier et de Scorbiac qui, en même temps, donna ses soins au Collège royal, dont il emporta la reconnaissance et les regrets, comme il en avait possédé la confiance ;

A Saint-Remi, MM. Desmazes, Cailleau, Dumeuildot, de Saint-Yves ;

A Saint-Maurice, MM. Rodet et Baussé ;

Enfin, à Saint-André, M. Regnier, qui, plusieurs fois, comme M. Tarin, fut envoyé dehors pour évangéliser nos campagnes.

La plupart d'entre eux étaient déjà connus par d'heureux succès dans d'autres Missions.

« ..... Partout, les deux premières semaines furent consacrées à établir les preuves de la religion. Aussi l'existence et l'unité de Dieu, celle de la loi naturelle, etc.

« ..... Dès lors ont commencé ces conversions depuis si fréquentes ; dès lors, chaque jour, le pieux auditoire toujours croissant réunissait également l'enfant et le vieillard, le riche et le pauvre, le magistrat et l'artisan, privilège admirable du christianisme qui, dans la profession d'une même foi, confond les héritiers du même royaume céleste.

« ..... La religion suffisamment prouvée, il est d'usage dans les Missions de célébrer plusieurs fêtes solennelles. La première, dite l'*Amende honorable*, est celle dont nous donnerons une description étendue parce que les autres, différentes dans leur objet, se ressemblent dans les moyens.

« Celle-ci a pour but d'expier les outrages faits à Dieu et à la religion. Les missionnaires, pour lui imprimer un caractère plus auguste, avaient dans les églises, du côté opposé au chœur, érigé un autel très élevé, de forme pyramidale. Une

pieuse industrie s'était empressée de l'orner ; draperies, tresses et couronnes de fleurs, guirlandes de feuilles, arbustes verdoyants, candélabres chargés de bougies, rien n'avait été oublié pour lui donner un brillant appareil.

« La cérémonie commença le vendredi 26 janvier, à six heures du soir. Depuis longtemps, les églises étaient remplies. D'abord, un missionnaire monta en chaire. A Notre-Dame, ce fut M. de Forbin. Il retraça, dans un discours frappant de vérité, tous les outrages faits au Dieu de nos pères et à sa religion durant trente années d'impiétés et de crimes. Il en indiqua la source dans les systèmes dévastateurs et désolants d'une philosophie dont l'athéisme est la base, et il en demanda aux assistants l'éclatante expiation. »

Après ce discours, prononcé avec véhémence, le Saint-Sacrement, précédé du clergé, s'avance vers l'autel de la Mission au chant du *Miserere*.

Le chef de la Mission, toujours en chaire, un cierge à la main, adresse l'amende honorable à la justice terrible du Dieu trois fois saint, et se recommande à sa miséricorde, lui et les coupables qui l'environnent. Ici, l'émotion générale semble n'être soulagée que quand le célébrant a fait entendre les paroles de grâce et donné au peuple la bénédiction.

« ..... La semaine qui suivit cette fête nous prépara à la seconde, l'*Adoration de la Croix*. Une retraite commença. Les deux sexes séparés reçurent, à des heures différentes, des instructions particulières sur les sacrements, sur les dispositions qu'on doit y apporter, et sur les devoirs principaux de la vie chrétienne..... »

Le vendredi 2 février, à la fin de la retraite, on célébra l'Adoration de la Croix avec éclat.

La troisième cérémonie de la Mission fut le *Renouvellement des Vœux du Baptême ;* cette cérémonie eut lieu le mardi 6 février.

Déjà trois cérémonies de la Mission avaient eu lieu. On se prépara à recevoir dignement les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Le lundi 5 février, le chef de la Mission donna, en l'église Saint-Maurice, un sermon à l'occasion de la saint Blaise, patron de l'industrie rémoise.

« ..... Une des dernières cérémonies des Missions, celle même qui semble en faire le complément, c'est la *plantation de l'Arbre de la Croix*. M. de Forbin trouva dans les diverses

autorités une disposition parfaite à seconder, à prévenir même ses désirs et ses demandes. Pendant plusieurs jours, on discuta sur le lieu, et l'on se décida pour un champ, dans lequel le monument serait la perspective du centre de la grande allée de nos belles promenades..... »

« ..... Que cette croix réunira de souvenirs ! Que de motifs puissants lui apporteront chaque jour de nouveaux, de différents hommages ! Tantôt la dépouille mortelle du chrétien, passant près d'elle pour aller à sa dernière demeure, semblera l'implorer encore ; tantôt le fidèle viendra gémir à ses pieds sur la perte de ceux qui lui étaient chers ; le voyageur, qui n'entrevoit que dans le lointain le terme de sa course, viendra solliciter celui de ses fatigues ; l'étranger, admirant le monument romain, ce témoin de notre ancienne grandeur, nos alliés, et cette Croix, ouvrage de nos mains, verra en un seul lieu, comme d'un seul coup d'œil, Reims ancien et Reims nouveau ; enfin, l'homme instruit, l'ami des arts, considérant attentivement l'arc de triomphe chargé des emblèmes du paganisme, verra non loin de lui, dans notre majestueux Calvaire, le triomphe de la vérité sur les erreurs de l'idolâtrie..... »

Avant de se mettre à l'œuvre, il fallait des fonds. M. de Forbin, avec l'autorisation de la mairie, organisa des réunions à l'Hôtel de Ville. Un plan fut soumis dans la réunion du 9 février, et adopté ; ce plan consistait à élever la croix en perspective de la grande allée des promenades ; d'autres allées, partagées en plusieurs sens, doivent faire l'entourage du Calvaire, dont l'ouvrage sera conduit de manière que l'on puisse y établir les douze stations du Chemin de la Croix, et un sépulcre à sa partie inférieure.

Le bois était trouvé et acheté. Sa longueur était de 56 pieds. Le Crucifix en bois fut sculpté à Paris.

Il se constitua une Commission dite de la Croix qui mit à exécution ce qui n'était qu'en projet.

Cette Commission décida, pour le 13 février, une collecte générale dans la ville. Cette collecte surpassa de beaucoup les espérances. Toutes les classes de la ville, riches et pauvres, donnèrent largement.

« ... Pendant que, hors de notre ville, on commence avec tant de zèle les travaux du Calvaire, rentrons dans nos temples, où les fruits heureux de la retraite vont nous donner d'autres sujets d'édification. De nouveaux embellissements ornaient la Cathédrale, qui, seule de toutes les paroisses, devait contenir

l'immense quantité de fidèles préparés à participer aux saints mystères. Cette auguste cérémonie, la Communion générale, qui s'était faite pour les femmes le 11, eut lieu pour les hommes le 18 février. Moins éclatante que les précédentes, elle ne devait pas, comme elles, se recommander par une affluence prodigieuse, par ce clergé pompeusement vêtu, par cette multitude de flambeaux le disputant à la clarté du jour. L'aurore naissait ; sa douce lumière avait quelque chose de ce recueillement, de ce silence qui régnaient dans une si grande réunion. Témoin de ce spectacle, je dirai presque divin, je désire et désespère d'atteindre à un sujet aussi sublime. Comment peindre, en effet, surtout ce moment où le Chef de la Mission, à la suite de l'exhortation la plus propre à entretenir, à augmenter même dans les âmes cette ferveur qui anime la sienne, reçut de ses auditeurs, et par trois fois, la promesse de la Communion pascale et d'une vie constamment meilleure ! . . . »

« . . . La Mission n'était pas le seul bien que nous eût ménagé la Providence : les Prélats, dont nous avons déjà signalé la charité paternelle, profitèrent des heureuses dispositions du moment pour remplir, en faveur de notre cité et de nos campagnes, un vide depuis longtemps déplorable. Seize années s'étaient écoulées sans qu'on eût administré le Sacrement de Confirmation. Nos seigneurs de Reims et de Meaux, dont le dernier nous écrivit à ce sujet une lettre pastorale, eussent voulu venir le conférer ; mais ne le pouvant ni l'un ni l'autre, ils engagèrent à les remplacer dans cette auguste fonction Nosseigneurs les Evêques d'Amiens et de Soissons, qui promirent d'arriver, les 21 et 22 du courant, pour confirmer les fidèles dans la foi, et pour présider à la cérémonie de la *Plantation de la Croix*. »

A l'annonce de l'arrivée des Evêques, les prêtres de la ville et les missionnaires organisèrent des réunions pour les adultes qui désiraient recevoir la Confirmation.

Une impulsion nouvelle poussa les travaux du Calvaire.

Au centre du plan, on construisit d'abord un massif de dix-huit pieds cubes en maçonnerie pour servir de base à la Croix. Aux deux côtés et au niveau du massif, on établit en terre deux rampes circulaires. « ... Cet ouvrage pénible, qui fut celui de quelques jours, se fit et s'acheva avec un concours et un zèle qu'il faut avoir vus pour le croire, et que la rigueur de la saison ne put ralentir. C'était à qui offrirait au Calvaire le tribut de sa force et de son courage ; âge, sexe, rang, tout se

confondait dans une pieuse rivalité. On a vu les dames les plus délicates solliciter, l'argent à la main, les ouvriers pour emprunter leurs outils. »

Les instruments manquant aux bras étaient remplacés par les bras eux-mêmes. Les habitants recueillaient dans leurs maisons tout ce qui pouvait servir à la bâtisse, l'exposaient devant leurs portes ; des voituriers venaient le charger et le conduire à destination. Les missionnaires, dans le peu de liberté que leur laissait le saint ministère, donnaient l'exemple du travail, auquel prirent part tous les élèves des écoles, comme ceux du Collège royal, conduits par leurs chefs.

Les propriétaires qui pouvaient disposer de quelques matériaux les amenaient de toutes parts.

Les campagnes voisines, celles même dont la position locale devait leur donner moins d'occasions de passer près de la Croix, voulurent, comme la population rémoise, concourir à l'élévation du monument sacré. Celle-ci envoyait du sable, celle-là les pierres, d'autres des détachements d'ouvriers.

M. de Forbin reçut de plusieurs maires les lettres les plus favorables pour l'exécution de ses plans.

« M. l'abbé, lui écrivait l'un d'eux, tous mes concitoyens « réunis me chargent de vous offrir hommes, chevaux, voitu- « res, matériaux. Vous n'avez qu'à demander, tout est à « vous. »

« ... Avec d'aussi puissants moyens, M. de Forbin n'avait qu'un signal à donner. Déjà, et bien avant que la Croix fût faite, il était embarrassé du grand nombre de fidèles qui se disputaient la faveur de la porter en triomphe. Une touchante égalité présida à leur admission. On y voyait également l'honnête artisan et le propriétaire, le simple militaire et l'officier retiré, décorés tous deux du noble signe de l'honneur. Après avoir calculé le poids énorme du bois et du brancard qui devait le supporter, on forma huit divisions, chacune de 240 hommes distribués par taille, destinées à se succéder l'une à l'autre dans cette honorable fatigue. M. de Forbin et M. Guyon les exercèrent pendant plusieurs jours et leur donnèrent des chefs. La première se composait de personnes prises dans la garde nationale et parmi les élèves les plus grands du Collège royal. Le brancard, long d'environ 60 pieds, élargi des deux côtés par vingt appuis en arc-boutants, et partagé de manière à contenir, en dedans et en dehors, le nombre déterminé de porteurs, était disposé en plan incliné, en sorte qu'en mar-

chant, il présentait la Croix dans une élévation croissante de la base au sommet, qui était haut de plus de 15 pieds, tandis que sa partie inférieure en avait moins de quatre. Les autorités, pénétrées de l'obligation impérieuse de prévenir, non pas seulement tout accident, mais l'apparence même du danger, furent toujours présentes à ces épreuves, nécessaires pour ôter la crainte et pour donner l'habitude à ceux qui se destinaient au portage de la Croix.

« M. de Forbin, quoique certain, par l'expérience acquise en d'autres lieux, de la possibilité de l'opération, crut devoir faire parcourir au brancard seul, porté par un nombre d'hommes proportionné à son poids, les rues de la ville destinées à la marche triomphale. Quelques passages étroits semblaient, sinon l'empêcher, au moins la rendre très difficile. La longue et pesante machine que guidait M. Guyon alla partout sans obstacle, et les pieux porteurs ne cessèrent, pendant la course, de chanter des cantiques.... »

« .... La veille de la cérémonie, on plaça sur le brancard un poids égal à celui de la Croix. Une multitude immense attendait avec anxiété ; au signal donné, une division le soulève, avance, recule, marche et s'arrête sans encombre. A cette vue, un cri universel de joie se fait entendre : *Nous la porterons !* »

Avant la plantation de la Croix, il restait une cinquième fête qui fut célébrée le mardi 20 février ; c'était la *Consécration à la Sainte Vierge.*

Cette fête eut lieu avec éclat. Un missionnaire monta en chaire et fit l'éloge de la mère de Dieu, rappelant combien elle fut bonne pour la France, comment elle aime les pécheurs qui implorent son intercession puissante près de son divin Fils, etc., etc. Après le sermon, tous les fidèles, un cierge à la main, firent leur profession de foi à Marie en répondant unanimement à la première interrogation du célébrant : « *Oui, nous croyons que la Sainte Vierge est mère de Dieu.* » — « Voulez-[illegible] la vôtre ? — *Oui, nous* [illegible] »

Ensuite le célébrant prononce à haute voix, et fait répéter aux fidèles la *Salutation angélique*, et la bénédiction du Saint-Sacrement est le sceau de cette consécration.

« ... Dès les premiers jours de leurs travaux, les missionnaires nous avaient parlé d'une fête uniquement destinée au premier âge. Les mères et les enfants l'attendaient avec une [illegible] veille l'avaient été leurs

parents, les enfants furent consacrés à la Vierge le mercredi matin 21 février.

« La fête commença par le Saint Sacrifice. Nos églises, depuis longtemps, renfermaient nos joies et nos espérances. Quel spectacle attendrissant de les voir tous se presser autour de l'autel, faisant, dès l'âge le plus tendre, leur premier essai, leur premier acte de piété !

« Après la messe, le missionnaire célébrant, prenant entre ses bras un de ces enfants, prononce sur lui pour tous la consécration à Marie. Les jeunes voix la répètent ; les mères, de leurs places, la ratifient et suppléent à la faiblesse de l'âge par l'ardeur de leurs vœux.

« ... La procession se forme ensuite : les enfants défilent deux à deux et quittent l'église. Comme les voûtes de nos temples, les rues, les places qu'ils parcourent retentissent de l'innocent concert ! Ils chantent les cantiques de la Mission et les louanges de celle à qui ils viennent de consacrer leur cœur. Son image auguste devait être par eux portée en triomphe : trop faibles pour ce fardeau sacré, ils le confient à regret à ces jeunes vierges qui, pendant la Mission, ont donné tant de preuves de zèle.

« On se rend au terrain du Calvaire. Là, nouveau et aussi touchant spectacle ; chaque enfant vient apporter au monument son premier travail, en ajoutant une pelletée de terre à son exhaussement. Alors, le chef de la Mission s'adresse à son jeune auditoire, et lui retrace le bonheur d'une vie pure, ses devoirs envers Dieu, envers ses parents, envers Marie, sa mère adoptive.... »

Le jeudi 22 était la veille de la plantation de la Croix. Le ciel s'unissait à la fête de la terre, le temps s'était remis au beau. L'enthousiasme, en ville, était général. Au Calvaire, tout se disposait avec une activité toujours croissante. Dans la ville s'élevaient treize arcs de triomphe dressés de distance en distance, et destinés à figurer les stations de la Croix, comme à tracer l'espace dans lequel chaque division porterait le divin fardeau. Les étrangers accouraient nombreux. La municipalité, de son côté, prépara soigneusement les rues que le cortège devait parcourir.

Mgr de Bombelle, évêque d'Amiens, premier aumônier de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, et Mgr de Villèle, évêque de Soissons, étaient dans notre ville ; enfin, rien ne manquait pour assurer le succès de la cérémonie du lendemain vendredi 23 février.

« ... Avant huit heures du matin de cette journée dont probablement il ne sera jamais donné aux Rémois de voir la pareille, l'église cathédrale, lieu de rassemblement, était remplie de tous ceux qui d'avance avaient été prendre la place qu'ils devaient occuper dans le cortège. A cette même heure, les divisions de porteurs, désignées pour aller chercher la Croix chez son constructeur, partirent avec joie en chantant des cantiques. Peu de temps après, nous les vîmes revenir pieusement chargées ; le succès avait doublé leur allégresse. Le Christ était voilé ; on le déposa sur le parvis, où les Prélats devaient le bénir. L'heure s'avance : le soleil paraît dans tout son éclat, et sa magnificence ajoute au triomphe du Rédempteur.

« Cependant, le clergé sort de l'église et se groupe autour des deux Pontifes qui, arrivés devant le Christ dévoilé à l'instant, prononcent les paroles de la bénédiction, et la marche commence au son du bourdon qui donne le signal du départ. Il est près de onze heures. »

« La tête se forme de deux pelotons de la Garde nationale, l'un à cheval, l'autre à pied. Celle-ci et les deux compagnies de sapeurs-pompiers, suivies de leurs ouvriers travailleurs, tous dans la plus grande tenue, forment des deux côtés du cortège une brillante escorte. Viennent ensuite deux files de jeunes personnes, au nombre d'au moins trois mille, toutes vêtues de la robe d'innocence, et parées comme les autres fidèles de la Croix de la Mission. Quelques-unes portent les bannières de la Mère de Dieu. On distingue parmi elles ces voix harmonieuses qui, pendant les exercices de la Mission, ont fait retentir nos temples des chants sacrés. Ces vierges ouvrent la marche, que l'auguste victime devait fermer. Après elles, dans le même ordre, on voit les dames vêtues de noir, puis les élèves du Collège royal conduits par leurs chefs. Ils sont suivis des différentes divisions de porte-croix. La joie pieuse qui brille dans leurs regards, le ruban qui, en les parant, les distingue entre eux, les accents religieux dont ils frappent les airs, tout annonce la satisfaction intérieure de leur âme.

« Ici, un nombre infini de bannières et de croix précède le clergé du dehors ; nous y remarquons avec édification la plupart des pasteurs de nos campagnes et tout le clergé de la ville. Dans le centre de la procession, les missionnaires, placés de distance en distance, règlent la marche et le chant. La musique de la Garde nationale précède la Croix et répète par

intervalles, et avec un touchant accord, les airs des cantiques que chante l'immense multitude. Enfin, le Crucifix s'avance majestueusement, comme un navire qui vogue à pleines voiles sur une mer calme et sous un ciel sans nuages. Il traverse les rues, les places ornées de tapisseries et pavoisées. Pas un accident, pas un cri détracteur dans le grand trajet que l'on parcourt, trajet de près d'une lieue et demie. Du haut de chacun des arcs de triomphe, des couronnes de fleurs descendent sur la tête du Christ et se mêlent à la couronne d'épines. Des devises tirées de l'Ecriture, d'ingénieux emblèmes décorent ces monuments de la piété publique. Sur tout le passage règne un religieux silence, et du plus loin qu'on aperçoit la Croix, l'aspect du Corps adorable, étendu sur le bois sacré, inspire à tous le recueillement profond de ceux qui le portent. Les fidèles, les infidèles eux-mêmes, *vaincus par le Galiléen*, se précipitent à genoux, et de douces larmes adorent Jésus dans son auguste image.

« A la suite de la Croix, viennent les deux Prélats accompagnés de MM. les curés de la ville et suivis de M. le sous-préfet à la tête des autorités, des Tribunaux et de MM. les militaires de tout grade, en retraite et en demi-solde. Les chasseurs de la Garde nationale et la gendarmerie ferment la marche. On avait à craindre des passages étroits et difficiles ; ils sont franchis avec autant d'adresse que de courage. Le chef de la Mission, placé sur le brancard, savait habilement le diriger. Avant quatre heures, on arrive au Calvaire, dont le vaste champ se remplit bientôt, avec ordre et silence, d'une population de plus de 50,000 âmes. Le soleil étincelant semble, avant son coucher, rendre hommage à son Créateur. Tout paraissait disposé pour élever la Croix. La division de la Garde nationale, à laquelle on avait donné les deux postes d'honneur, le départ et l'arrivée, venait de la monter, avec beaucoup d'efforts, sur la rampe à la hauteur de sa base. Des obstacles imprévus amenèrent des délais, et la chute du jour arriva avant qu'on parvînt à la fin désirée. On rentra donc en ville avec la résolution de terminer le lendemain. Il ne fut pas difficile de donner à la Croix une garde d'honneur. La Garde nationale s'offrit pour faire ce glorieux service ; mais on ne put le refuser aux ouvriers travailleurs des deux compagnies des sapeurs-pompiers qui, employés eux-mêmes aux travaux du Calvaire, venaient de le réclamer avec instance et qui le fournirent jusqu'au 28 février, jour où la Croix fut solidement établie.

« Le samedi 24, vers les trois heures du soir, le chef des

ouvrages annonça que l'exaltation allait se faire : le bourdon sonna. Les demoiselles et les dames, arrivées à l'instant, décrivirent autour du Calvaire une magnifique enceinte. Nombre de gardes nationaux, spontanément accourus, maintinrent l'ordre, et presque aussitôt on vit la Commission de la Croix, les autorités, le clergé, les missionnaires et Nos Seigneurs les évêques. Qui pourrait rendre l'enthousiasme de ce moment ! Les ouvriers étaient à leur poste, et en moins d'une heure, l'opération fut achevée. On n'entendait que le chant des cantiques, auquel s'unissait harmonieusement la musique de la Garde nationale et les cris mille fois répétés de : *Vive la Croix !!* Cet enthousiasme fut à son comble quand M. de Forbin, du haut de la base où les Prélats et lui s'étaient placés, s'adressant à son immense auditoire, lui rappela et lui fit renouveler la promesse de veiller à la conservation de la Croix et à sa défense, s'il le fallait jamais. — *Oui*, s'écriait-on de toutes parts, *Vive la Croix ! Nous vivrons et nous mourrons pour elle !!*

« .... Les divisions de porte-croix voulurent reconduire le brancard au chantier de sa construction, et ce fut encore une marche triomphale, de laquelle le chef de la Mission, debout sur cet ouvrage, profita à plusieurs reprises pour leur faire des exhortations que précédaient et suivaient le chant des cantiques et le son de la musique....

« .... Arrivé au terme de la course et avant de renvoyer ses auditeurs, il leur parla de la santé souffrante de Mgr le Cardinal notre ancien archevêque, et réclama en sa faveur d'ardentes prières. Il voulut ensuite se soustraire aux empressements de la multitude. L'obscurité avait favorisé son dessein ; mais la foule le retrouva et le reconduisit à sa demeure au milieu des plus vives acclamations dont s'offensait en vain sa modestie.... »

Le lendemain dimanche, 25 février, les Evêques donnèrent la Confirmation ; les dames et les jeunes personnes la reçurent à la Cathédrale, les hommes à Saint-Jacques On compta près de 8,000 personnes. La cérémonie dura depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

La Mission touchait à sa fin. Cette soirée était l'avant-dernière. Les chœurs des cantiques, ceux de la Cathédrale d'abord, se proposèrent de saisir le premier instant favorable pour témoigner à MM. les Prêtres de la Mission la gratitude [illegible] son auditoire ; un chant pieux leur en parut le moyen convenable.

Le même jour, au moment où M. Menoust parut dans la chaire pour l'instruction du soir, plusieurs dames se levèrent et lui adressèrent le cantique d'adieux [1]. M. Menoust ne put dissimuler son trouble et son attendrissement si bien partagés par l'auditoire. Du chœur des hommes, plusieurs voix s'élevèrent et lui adressèrent d'autres adieux.

Dans les autres paroisses, on attendit au lendemain, mais les missionnaires, prévenus, se refusèrent à toute espèce d'éloges.

Le dernier jour de la Mission, à huit heures du matin, on célébra un service pour le repos des âmes des fidèles décédés pendant la Mission.

Mgr l'Evêque d'Amiens chanta la messe à la Cathédrale, et M. de Forbin y fit une éloquente instruction, établissant la nécessité de prier pour les morts.

Après la messe, on se rendit processionnellement au cimetière en chantant des cantiques. Dans le champ du repos, une estrade avait été élevée, les Evêques et M. de Forbin y prirent place ; nouvelle instruction et quelques prières suivies de l'absoute ; on quitta le cimetière et l'on monta au Calvaire, où Mgr l'Evêque d'Amiens adressa une dernière fois la parole à ses nombreux auditeurs. Après cette cérémonie, l'Evêque de Soissons confirma encore à la Cathédrale les fidèles du dehors.

Le soir, les missionnaires firent, dans toutes les paroisses, leurs discours d'adieux. Ils prirent pour sujet *la Persévérance ;* partout la Mission se termina par le chant du *Te Deum* et par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le même soir, à onze heures, les jeunes gens accompagnèrent les missionnaires jusqu'aux portes de la ville, et là, on se renouvela de tendres adieux.

Le mardi 27 février, M. de Forbin sollicita, encore pour deux jours, la présence de l'Evêque de Soissons parmi nous, pendant lesquels il présiderait à la formation des Associations de la Providence et à la consécration du Chemin de la Croix. Le Prélat, vaincu par les motifs et les instances réunies, consentit à tout, et le jour même, M. de Forbin commença l'organisation de ces Associations.

Voici le texte d'une lettre de convocation [2] :

1. Voir : *Mission de Reims, janvier et février* 1821, page 47, pour le cantique à la Cathédrale ; pour celui de Saint-Jacques, page 51.

2. *Fonds Deullin*, Bibliothèque de la ville.

M ,

Mr l'Abbé de Forbin-Janson, *Supérieur de la Mission, a l'honneur de vous prier de vouloir bien vous rendre chez Mme de Recourt, rue de la Clef, n° 2* (aujourd'hui 4), *à 8 heures précises du matin, pour un objet qui intéresse le bien de la religion.*

L'Abbé de Forbin-Janson.

Reims, le 28 février 1821.

Le lendemain jeudi, 1er mars, ces Associations se réunirent dans l'église de Notre-Dame pour se consacrer à Marie, leur auguste patronne.

Le cortège se rendit ensuite au Calvaire. Monseigneur parcourut les quatorze stations circulairement tracées par de petites croix érigées en peu d'heures et figurant les chapelles à construire, et il prononça au pied de chacune les prières du Chemin de la Croix qu'il bénit et consacra. Le même soir, l'Evêque de Soissons quittait Reims.

M. de Forbin le suivit quelques heures plus tard, escorté des fidèles qui ne pouvaient le quitter et des nombreux indigents qu'il avait secourus. En s'éloignant : « *Mes amis*, s'écriait-il encore, *pensez à la Croix, allez à la Croix, Vive la Croix !* »

Ici finit le récit de cette belle Mission de 1821, qui laissa parmi les rémois de bons souvenirs.

On trouve à la Bibliothèque de Reims, fonds Deullin, une collection de cantiques de cette Mission ; nous en donnons la liste avant de faire le récit du drame du renversement de la Croix de la Mission en 1830, et la cérémonie de réparation en l'église Saint-André de Reims, le 5 décembre 1880.

Cette collection n'est pas complète.

Neuvaine de la Croix suivie des moyens de persévérance. Reims, imprimerie Dlle Piérard, in-12 de 24 pages.

Les sept paroles de N.-S. Jésus-Christ. Reims, imprimerie Delaunois.

Marche militaire. Reims, 1821, pas de nom d'imprimeur.

Cantiques sur la Passion de Notre-Seigneur. Reims, Le Bâtard, libraire, in-12, 8 pages — Addition à la fin d'un deuxième cantique.

Les Miliciens de la Croix. Reims, imprimerie Le Bâtard, 1821, in-12 de 2 feuillets.

La Marche de la Croix. Imprimerie Delaunois, 1 feuillet.

Règlement de vie ou résolutions prises pendant la Mission pour en conserver les fruits. In-18, 18 pages.

Cantique d'adieu chanté lors et après la dernière instruction de la Mission de Reims, lundi (en blanc), février 1821, *adressé à MM. les missionnaires*. In-8° de 3 pages.

Autre document :

Apologie des dupes de la Mission et des dévots du Calvaire. Imp. Delaunois, 1822, portant la signature de N.-L.-M.-D. Cirier. Une note au bas de la première page est ainsi conçue :

« Certains couplets manuscrits, répandus furtivement dans le public il y a quelques mois, ont donné occasion à cette apologie. Ces couplets, semés d'odieuses personnalités, étaient une parodie du cantique : *Bravons*, etc. ».

A la fin de l'*Apologie*, il y a cette autre et curieuse note :

« Il est de beaux esprits, ou qui croient l'être, ou du moins voudraient le paraître, pour qui c'est un jeu de rire de tout ; qui ne connaissent les autels que pour y déposer le blasphème au lieu d'encens. Pour eux, Dieu n'est plus inviolable derrière la majesté de ses mystères ; ils parlent de lui avec une liberté de langage qu'on jugerait offensante à l'égard des hommes même. Cet être sublime, vers lequel les mortels ne doivent faire monter que des hommages, des hommes sacrilèges osent l'attaquer avec l'arme de la plaisanterie la plus irrévérente. Celui-ci donne des épigrammes pour des démonstrations ; celui-là met la vertu au rang des ridicules ; un autre le nom de faiblesse à ce que l'Evangile appelle des crimes. »

Prières pour les processions générales qui se font tous les ans au Calvaire de la Mission. Imprimerie Delaunois, in-18 de 18 pages.

Modèle d'une carte de membre des chœurs de chant :



Hauteur de la carte : 8 cent. — Largeur : 11 cent.

II

Renversement de la Croix de la Mission (1830).

« .... En août 1825, ont été érigées des croix de fer pour servir aux stations du Chemin de la Croix, sur le monticule du Calvaire de la Mission, en face de la grande allée des promenades. On a incrusté, sur le piédestal de la Croix de la Mission, une plaque en marbre sur laquelle se trouve gravée en lettres d'or cette inscription : *Laus Deo magno in cruce exalto*, et plus bas, en lettres blanches, sur une plaque de fer peinte en noir : *Erigé le* 23 *février M DCCCXXI* (1821).

« Dans la nuit du 13 au 14 août 1830, furent renversées les croix qui ornaient le Calvaire de la Mission, après avoir été profanées par les impies. L'autorité civile les fit transporter dans le cimetière de la Porte Mars. Dans la nuit du 16 au 17 du même mois, à neuf heures du soir, des impies scièrent et renversèrent le grand Crucifix qui fut brisé dans sa chute. Le Christ fut ensuite promené dans les rues, sans que ni l'autorité, ni la Garde nationale intervinssent. Des inscriptions infâmes remplacèrent sur le piédestal celle à la louange de Dieu qu'on y lisait avant le renversement....[1] »

* * *

« .... Il fut renversé le 17 août, aux acclamations de cette même foule qui avait applaudi à son érection. Le Christ fut traîné dans les ruisseaux, la corde au cou ; on lui mit sur la poitrine une pipe et une chandelle ; il fut conduit à la Couture, où on lui fit faire une sorte d'amende honorable. Après avoir subi une longue suite d'outrages impies, il finit par être déposé à la mairie par les soins de M. Aubert, curé de Saint-Jacques, oncle de M. le curé de Saint-Remi.

« Le Calvaire fut dévasté ; sur le socle qui avait porté la Croix, on posa une urne funèbre découpée dans une planche. Au-dessous, on mit cette inscription : *Aux braves morts pour la liberté dans les journées des* 27, 28 *et* 29 *juillet* 1830.

« Le 27 juillet 1831, on célébra sur cet emplacement une cérémonie funèbre, mais simplement politique. Un drap noir, orné de couronnes d'immortelles, recouvrait le socle du Cal-

1. [illegible] de Reims, par [illegible]-Pierard. Brochure annotée par [illegible] par l'imprimerie Bugg en 1895. (Voir p. 101.)

vaire. Des discours et des morceaux de musique analogues aux circonstances se firent entendre, et la foule fut tout aussi satisfaite qu'elle l'était quelques années auparavant...[1] »

* * *

« ... Près la Porte de Mars, il y avoit une petite place qui étoit précisément au rond point où est l'arbre de liberté, qui a été fait pour y remplacer la Croix de la Mission, qui s'est faite à Reims en janvier de mil huit cent vingt un. Cette croix y fut placée jusqu'en 1830. Cette plantation s'est faite avec la plus grande solennité ; tous les bourgeois se sont emprêssés à préparer le lieu : puisque c'étoit une place, il n'y avoit que des arbres ou les mères et les bonnes alloient faire jouer leurs enfants à l'ombre de ces arbres. Il paraît qu'enciènement étoit là la chapèle St Thomas ; il a donc falût défriché, rapporter des terres : hommes, fèmmes, enfants, riches et pauvres, tous y mirent la main. Cela se fit avec la plus grande sélérité, et s'éleva comme par enchantement. Le jour de la plantation de la croix, qui étoit le 23 février, tous les habitants des campagnes des environs sont venûs pour se disputer l'honneur de la porter; on lui fit faire le tour de la ville, et tous les hommes étoient organisés par division, pour le portement de la croix. Tout le clergé de la ville étoit rassemblé et assisté de trois évèques (c'est deux qu'il faut lire), qui suivit jusqu'à quatre heures de l'après midi....

« .... Autant il y avoit eu d'enthousiasme pour la poser, autant il y eut d'achârnement pour la jetter en bas. Ceci se passa en 1830, elle fût remplacée par un trôphé aux morts de juillet, puis un arbre de liberté lui succède....[2] »

* * *

« .... Des menaces avaient été faites ; on avait renversé les petites croix, cherché à entamer la grande ; des inscriptions menaçantes, avec délais donnés, tracées sur le piédestal, indiquaient l'état des esprits....[3] »

* * *

Nous trouvons et nous donnons encore le récit qu'en fait

1. *Reims, Essais historiques sur ses rues et ses monuments*, par Prosper Tarbé, page 138.

2. *Reims à un siècle de distance.* — Notes d'un amateur champenois, annotées par le chanoine Cerf. (*Courrier de la Champagne* de 1885.)

3. *Destruction de la Croix de la Mission*, par Félix Droinet. 1830.

M. de Saint-Marceaux, maire de Reims, de 1830 à 1845, à la page 226 de ses *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Reims* à cette époque :

« .... Le clergé, aimé, respecté du plus grand nombre des habitants, n'avait rien à craindre, et la Garde nationale, spontanément réorganisée, veillait sur lui et empêchait une troupe peu redoutable de mal intentionnés de forcer les grilles d'entrée de l'Archevêché et d'en dévaster l'intérieur [1].

« Ne pouvant réussir sur ce point, les mécontents se portèrent à la Croix de la Mission, élevée près du cimetière, en dehors de la ville, en scièrent la base et brisèrent l'image du Christ à la lueur des torches et sous l'inspiration mal comprise des chants patriotiques : *la Marseillaise* et *la Parisienne*. Ce fut en vain que l'autorité municipale voulut s'opposer à cet acte de frénésie ; il fallut laisser faire et se contenter de surveiller le désordre. Le Christ, mutilé, fut traîné sur une civière par les rues et quartiers où d'autres hommes, sous le commandement du missionnaire Forbin-Janson, l'avaient porté en 1821 en chantant des cantiques. La bande sacrilège s'arrêta dans plusieurs cabarets pour faire des libations, et chez quelques-uns de nos curés de paroisses pour demander de l'argent ; celui de Saint-Jacques en fut si effrayé, qu'il tomba malade et mourut sur la fin de l'année.... »

III

Réparation et triomphe.

Il ne nous reste plus à dire maintenant comment le Christ de la Mission se trouve en l'église de Saint-André ; c'est au *Bulletin* que nous empruntons quelques détails.

Le Christ de la Mission, tout mutilé par les profanateurs, se trouvait à Lemé, diocèse de Soissons. Quand M. l'abbé

1. « Les prisons avaient été ouvertes et la ville se trouvait dans la situation la plus critique. L'émeute envahissait la première cour extérieure de l'Archevêché, elle voulait envahir le palais. La première porte de cet édifice allait céder sous les coups des assaillants lorsque, fendant la foule et se faisant difficilement jour au milieu d'eux, M. Andrieux paraît : « Ouvriers de Reims, s'écrie-t-il, qu'allez-vous faire ? Êtes-vous donc des malfaiteurs et des assassins ?... Je suis votre maire... Rentrez tous chez vous, ajoute-t-il... » Puis, avec une rare présence d'esprit : « Savez-vous, ajoute-t-il, quel est l'homme qui vous commande et n'avez vous pas honte de marcher sur ses traces ?... Cet homme, je le reconnais, c'est un forçat libéré... »

Clavel, curé de Lemé[1], quitta cette paroisse pour devenir curé-doyen de la Capelle, il emporta le Christ, qui lui appartenait; dès qu'il sut où se trouvait cette relique vénérable, M. l'abbé Delahaye, curé de Saint-André, ouvrit des négociations pour rentrer en possession d'un trésor qu'il ambitionnait pour sa paroisse. Favorisées par la bienveillante intervention de Mgr l'Evêque de Soissons, le successeur de celui qui, en 1821, bénissait le Calvaire des Promenades, les négociations furent heureuses et la paroisse, apprenant le prix du trésor qui lui était rendu, couvrait immédiatement, par une souscription volontaire, les frais nécessaires à la construction du monument.

La cérémonie de la bénédiction du Christ, dit de la Mission, eut lieu à Reims, en l'église de Saint-André, le dimanche 5 décembre 1880.

La bénédiction en fut faite par Mgr Langénieux, assisté de MM. Tourneur et Péchenard, ses vicaires généraux, en présence de MM. les curés de la ville, d'un nombreux clergé et d'une immense foule de fidèles.

Il y a au pied de la croix l'inscription suivante :

LAVS DEO MAGNO
IN CRVCE EXALTATO

Christ de la Mission renversé en 1830
restauré et relevé en 1880
en la fête de St André

Indulgence de 40 jours en récitant
3 Pater et 3 Ave

Le sermon fut donné par le R. P. de Bacque, dominicain, qui retraça l'histoire de la Croix de la Mission, son triomphe, son renversement et le châtiment des coupables par la main de Dieu.

O Crux, ave, spes unica....

Lucien MONCE-W.

Et saisissant au collet ce misérable qu'il avait, en effet, reconnu, M. Andrieux demande qu'on lui prête main-forte.

On l'entoure, on l'acclame; un immense cri de : *Vive M. Andrieux ! Vive notre maire !* retentit. Une heureuse diversion venait de se produire. L'Archevêché était sauvé. » (*Un Salon à Reims en* 1832, par A. BARBAT DE BIGNICOURT. 2e édition, 1880, page 57.)

1. Lemé, arrondissement de Vervins, canton de Sains.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

298. — 1129. — Guilenc, évêque de Langres, réitère, à la demande d'un certain Bozon, les exemptions et immunités qui lui avaient été concédées par l'évêque Joceran, pour sa propriété de « Vallis noctium ». Il lui accorde, avec l'assentiment du seigneur Thomas de Bar, le droit d'usage en pâturage et bois, au territoire de Gevrolles, que le dit Thomas lui avait antérieurement accordé par l'entremise d'Etienne, abbé de Citeaux, et de Bernard, abbé de Clairvaux.

[illegible] II, 215, d'ap. cartul. de N.-D. de Châtillon. [illegible] Côte-d'Or.

299. — 1129, Langres. — Guilenc, évêque de Langres, énumère tous les [illegible] que l'abbaye de Molême possède dans son diocèse et les confirme.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 162. [illegible]

300. — 1129. — Sous le sceau de Guilenc, évêque de Langres, et d'autres prélats, apaisement des difficultés qui existaient entre l'abbaye de Luxeuil et celle de St-Bénigne de Dijon. Le prieuré [illegible] a été attribué aux moines de Luxeuil, et celui de Vignory aux moines de St-Bénigne.

Pérard, Recueil, 221. — *J. d'Arbaumont*, Cartulaire du prieuré de Vignory, p. 32, n° III. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 566.

301. — 1129, Langres. — Guilenc, évêque de Langres, confirme la donation de l'église de St-Martin de Langres, faite à l'abbaye de St-Seine par Hugues, duc de Bourgogne, en 1110.

J. d'Arbaumont, Chartes concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres (Revue des Sociétés savantes, 1863, 3e série, II, 359), d'ap. Arch. Côte-d'Or, cartul. St-Seine, p. 9.

302. — [1129]. — Guilenc, évêque de Langres, confirme les dons faits par Bernard de Montbard à l'abbaye du Puits d'Orbe.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 161 ; exeunte ad an. 1129.

303. — [1129]. — Lettre de S. Bernard à Guilenc, évêque de Langres, par laquelle il l'engage à abandonner à l'église de Saint-Etienne de Dijon divers biens ou droits vacants par le décès de l'archidiacre Garnier.

S. Bernardi opera, I, col. 62; ad an. 1129. — *Fyot*, Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 91. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 566.

* [illegible] tome VI, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

304. — [1129]. — Lettre de Guilenc, évêque de Langres, à Rainaud, archevêque de Lyon, concernant les moines de St-Seine qui avaient fait opposition au jugement rendu par ledit Guilenc, lequel avait adjugé deux églises aux chanoines de [St-Etienne de Dijon.

Pérard, Recueil, 102. — [*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 88; ex-cartul. S. Steph. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 567.

305. — 1129 (v. st.), 2 mars, Troyes. — Haton, évêque de Troyes, à la demande de Roger, abbé de Montier-en-Der, confirme les donations de son prédécesseur Philippe, relatives aux églises de Beaufort (auj. Montmorency, Aube) et de Villeret *(id.)*.

Lalore, Princip. cartul. IV, 198; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 7, r°.

306. — [1130], 3 déc., Clermont. — Lettre du pape Innocent II à Guilenc, évêque de Langres, lui ordonnant de rendre une sentence arbitrale entre les abbés de St-Etienne de Dijon et de St-Seine, en s'adjoignant les abbés de Cîteaux et de Clairvaux. « Ne occasione... »

Pérard, Recueil, 103. — Rec. Hist. Fr., XIV, 247. — [*Fyot*], Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 89; ex-cartul. S. Steph. — *Migne*, 179, p. 70. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 596; ad. an. 1132. — *Jaffé*, ed. nova, n° 7434.

307. — [1130]. — Guilenc, évêque de Langres, consent à ce que les religieux établis à Longuay y demeurent en suivant la règle de St Augustin et continuent à y secourir les pauvres.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 172. — *Collot*, Chroniq. de l'abbaye de Longuay, 252. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 577.

308. — [1130], Dijon, dans la chambre de l'abbé de St-Bénigne. — Pierre, abbé de St-Bénigne de Dijon, et Guilenc, évêque de Langres permettent, sous certaines conditions, à Bonfils, familier de l'abbé, de percevoir jusqu'à quatre setiers des produits d'une vigne qu'il avait plantée à moitié dans la terre de St-Bénigne.

Pérard, Recueil, 226; circa an. 1130. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 578.

309. — [1131], 30 déc., Auxerre. — Lettre du pape Innocent II à Guilenc, évêque de Langres, pour faire observer ce qui a été jugé par les abbés de Cîteaux et de Clairvaux entre les abbés de St-Etienne de Dijon et de St-Seine. « Controversiam que... »

Pérard, Recueil, 103. — [*Fyot*], Hist. de Saint-Etienne de Dijon, Pr. p 89; ex-cartul. S. Steph. — Rec. Hist. Fr. XIV, 247. — *Migne*, 179, n° 118. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 607; ad ann. 1133 — *Jaffé*, ed. nova, n° 7524.

310. — 1131, 23 novembre, Troyes. — Le pape Innocent II, à la demande d'Hugues, abbé de St-Urbain, prend cette abbaye sous sa protection et confirme ses possessions. « Officii nostri nos... »

Orig. Arch. Haute-Marne. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 143. — *Jaffé*, edit. nova, n° 7512.

311. — 1131 (v. st.), 14 janvier. — Haton, évêque de Troyes, sur la demande de Gautier II, comte de Brienne, donne à l'abbaye de Montier-en-Der quatre prébendes du chapitre de Brienne que feu Erard Ier, père dudit Gautier, avait cédées à Philippe, évêque de Troyes, en partant pour Jérusalem (vers 1097, voir la charte), avec prière de les donner à Montier-en-Der.

H. d'Arbois de Jubainville, Voyage paléographique dans le département de l'Aube, 330. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 199; d'ap. 2e cartul. Montier en-Der, fol. 7 v°.

312. — 1133, 13 avril, Viterbe. — Le pape Innocent II prend sous sa protection l'abbaye de Montier-en-Der et confirme ses possessions et droits, à la demande de l'abbé Guillaume. « Apostolice sedis moderamini... »

Orig. Arch. Haute-Marne. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 158. — Analyse, *Lalore*, Princip. cart. IV, 201. — *Jaffé*, edit. nova, n° 7616.

313. — [1134-1135], 3 nov., Pise. — Lettre du pape Innocent II à Guilenc, évêque de Langres, lui ordonnant de faciliter à Herbert, abbé de St-Etienne de Di-

jon, la possession de l'église de St-Michel. « Fraternitati tue viva... »

Pérard, Recueil, 105. — *Migne*, 179, p. 111. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 595 ; ad an. 1132. — *Jaffé*, ed. nova, nº 7669.

314. — 1134, Langres. — Guilenc, évêque de Langres, rappelle et confirme des donations faites aux religieux de Septfontaines.

Ann. Præmonstr. II, Pr. col. 486. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 617.

315. — 1135, 3 novembre, Pise. — Le pape Innocent II confirme les règlements des chanoines de St-Geômes, et établit des prescriptions relatives à l'élection du prévôt et à la réception des chanoines. « Desiderium quod ad... »

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 7, nº 3. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 150. — *Jaffé*, ed. nova, nº 7728.

316. — 1135. — Guilenc, évêque de Langres, fait plusieurs dons aux religieux d'Auberive ; il énumère et confirme des donations faites par d'autres personnes.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 165. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 624.

317. — 1136. — Guilenc, évêque de Langres, pour l'âme de son père Foulques et de son frère Odolric, donne aux chanoines de Langres les églises de « S. Memmii » et de Bonnecourt.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 168 ; ex [illegible] — *Bréquigny*, Tab. chr., II, 632.

318. — 1136. — Guilenc, évêque de Langres, donne aux moines de Montier-en-Der l'église d'Am-[illegible].

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 168 ; ex archiv. Derv. — *Bréquigny*, Tab. chr., II, [illegible]

319. — 1137. — Notice des biens donnés à l'abbaye de Morimond ; ces biens sont confirmés à la maison de Bonnefont par Roger, évêque de Comminges.

[illegible]

320. — 1138, 27 mars, Latran. — Bulle du pape Innocent II, adressée à Rainbold, abbé d'Auberive, par laquelle il confirme les biens de cette abbaye, dont plusieurs sont énumérés « In apostolice sedis... »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 169. — Cocqu. 238. — *Migne*, 179, p. 353. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 16. — *Jaffé*, ed. nova, nº 7882.

321. — 1138, 21 déc., Latran. — Bulle du pape Innocent II, adressée à Bescelin, abbé de St-Nicolas de Septfontaines, par laquelle il garantit les immunités de cette abbaye. « Quotiens illud a... »

Ann Præmonstr., II, Pr. col. 487. — *Migne*, 179, p. 391. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 15. — *Jaffé*, ed. nova, nº 7931.

322. — [1138]. — Lettre de S. Bernard au pape Innocent II, par laquelle il se plaint de ce que l'on a essayé d'élire frauduleusement, et contre la foi promise, l'évêque de Langres.

S. Bernardi opera, I, col. 161 ; ad an. 1138. — Ann. Cisterc., I, 336, 338 et 345 ; fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

323. — [1138]. — Lettre de S. Bernard à Falcon, doyen, et à Gui, trésorier de l'église de Lyon, par laquelle il s'indigne de l'élection de l'évêque de Langres.

S. Bernardi opera, I, col. 163 ; ad an. 1138. — Ann. Cist., I, col. 348.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

324. — [1138]. — Lettre de S. Bernard au pape Innocent II, par laquelle il se plaint amèrement de ce que l'archevêque de Lyon et les évêques d'Autun et de Mâcon ont osé sacrer l'évêque de Langres, malgré l'appel au pape.

S. Bernardi opera, I, col. 164 ; ad an. 1138. — Ann. Cisterc., I, 348.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

325. — [1138]. — Lettre de S. Bernard au pape Innocent II, par laquelle il blâme vivement la présomption de l'archevêque de Lyon, qui a osé élire l'évêque de Langres, au mépris de l'opposition du pape.

S. Bernardi opera, I, col. 165 ; ad an. 1138. — Ann. Cisterc., I, 347.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

326. — [1138]. — Lettre de S. Bernard aux évêques et cardinaux de la cour pontificale, par laquelle il les engage à sévir contre l'élection de l'évêque de Langres.

S. Bernardi opera, I, col. 165 ; ad an. 1138. — Ann. Cisterc., I, 348.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

327. — [1138]. — Lettre de S. Bernard au pape Innocent II, par laquelle il explique pourquoi il a retenu les clercs de Langres qui avaient été convoqués, afin de ne pas permettre à des personnes suspectes de procéder à l'élection de l'évêque.

S. Bernardi opera, I, col. 166 ; ad an. 1138. — Ann. Cisterc., I, 349.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

328. — [1138]. — Lettre de S. Bernard au roi Louis VII, par laquelle il lui défend de « vindicare » l'élection de Godefroi, son prieur de Clairvaux, comme évêque de Langres.

S. Bernardi opera, I, col. 166 ; ad an. 1138. — *Duchesne*, Hist. Fr., IV, 449. — Ann. Cisterc., I, 350. — *Mabillon*, Ann. Bened., VI, 299 ; fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 24.

329. — [1138]. — Lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, à (S.) Bernard, abbé de Clairvaux, sur la réprobation de l'élection d'un moine de Cluny comme évêque de Langres.

Biblioth. cluniac., col. 695. — Ann. Cist., I, 346.
Bréquigny, Tab. chr., III, 26.

330. — [1138]. — Lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, au pape Innocent II, par laquelle il lui demande de maintenir à l'église de Langres la liberté d'élire son évêque, et lui recommande le fils du duc de Bourgogne.

Biblioth. cluniac., col. 776. — Ann. Cist., I, 346.
Bréquigny, Tab. chr., III, 26.

331. — [1138]. — Godefroi, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Pontigny (Yonne) le droit de dîme sur la paroisse de Vergigny, et le droit de nommer des curés dans toutes les paroisses de l'évêché de Langres dépendant de l'abbaye.

Quantin, Cart. gén. Yonne, I, 332, d'après copie du XVIIe s. Cartul. du prieuré de Saint-Florentin, fonds Saint-Germain d'Auxerre, Arch. Yonne.

332. — [1138-1143]. — Godefroi, évêque de Langres, rapporte plusieurs donations faites à l'abbaye de La Crête, sur les finages de Cirey-lès-Mareilles, Mareilles, Rosières, Briaucourt, le Tilleul (c^ne de Bologne), Chèvechey.
Parmi les témoins, Bernard, abbé de Clairvaux.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, IV, 479, d'ap. original, Bib. nat., collect. Champagne, tome CLII, fol. 44.

333. — [1138-1163]. — Godefroi, évêque de Langres, atteste que Geoffroi de Moulins et son frère Jean ont donné à l'abbaye de Pontigny tous leurs biens de Saint-Porcaire.

Quantin, Cart. gén. Yonne, I, 335, d'après copie du petit cartulaire de Pontigny, XVIIIe s., p. 96, Arch. Yonne.

334. — [1138-1150]. — Godefroi, évêque de Langres, rapporte toutes les donations faites à l'abbaye de La Crête depuis sa fondation (en 1121).

Extrait, relatif aux sires de Vignory, dans : *J. d'Arbaumont*, cartul. de Vignory, 183, d'ap. origin., Arch. Haute-Marne. La Crête, 1re liasse, 1re partie, 2e dossier.

335. — 1139, Isles[-Aumont]. — Thibaud, comte de Blois, détermine le sort des biens que pourront laisser les hommes de l'abbaye de Montier-en-Der qui mourront sur les terres du comte.

H. d'Arbois de Jubainville, Histoire des Comtes de Champ., III, 426 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 201 ; d'ap. orig.

336. — [1139]. — Lettre de S. Bernard au pape Innocent II, relative à l'évêque de Langres, et par laquelle il lui recommande Falcon, archevêque de Lyon.

S. Bernardi opera, I, col. 168, ad an. 1139.
Bréquigny, Tab. chr., III, 34.

337. — [1139 au plus tard.

[Vers 1133-1139]. — Guillaume, abbé de Montier-en-Der, de l'avis de Haton, évêque de Troyes, et de ses religieux, et à la demande de Eudes, abbé de Beaulieu (Aube), transforme en un cens les dîmes qui pourraient être dues en la paroisse de Puellemontier par les religieux et les hommes de la maison de La Chapelle-[aux-Planches], dépendant de Beaulieu.

Orig. Arch. Haute-Marne, *Lalore*, princip. cart., I, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle-aux-Planches, fol. 21 r°.

338. — [1139-1143], 2 janv., Latran. — Le pape Innocent II écrit à A..., abbé de St-Claude, qu'il confirme la sentence par laquelle G..., évêque de Langres, et B..., abbé de Clairvaux, ont attribué à l'abbaye de St-Claude, à l'encontre des religieux de Molôme, les églises de Bar-sur-Aube. « Quemadmodum ea que... »

H. d'Arbois de Jubainville, Histoire de Bar-sur-Aube, 1[illegible]. — *Jaffé*, edit. nova, n° 8[illegible]7.

Note. — La sentence est de 1121 (d'Arbois, [illegible] 141); [illegible] a été rendue par Joceran, évêque de Langres, et il n'y est pas question de S. Bernard.

339. — [1139-1144]. — Godefroi, évêque de Langres, rappelle plusieurs donations faites aux religieux de Quincy, et notamment du lieu où l'abbaye est établie.

Gallia christ. nova, IV, instr. col. 179. — [illegible] Yonne, I, 301, ad ann. [illegible] 1141. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, [illegible]

340. — [1139-1163]. — Geoffroi, évêque de Langres, atteste que les religieux de Valserveux se sont donnés, eux et leur monastère (*possessiunculam*), à l'abbaye de N.-D. d'Auberive, en la main de Raimbaud, premier abbé d'Auberive; ce monastère de Valserveux avait été fondé par un clerc appelé Guillaume, normand de nation, à qui l'évêque de Langres, Robert, avait donné le lieu destiné à cette fondation.

[illegible] d'Auberive, p. [illegible]

341. — [1140-1143, 6 mai]. — Le pape Innocent II écrit sur ce même objet à Godefroi, évêque de Langres, et à Bernard, abbé de Clairvaux. « Per apostolica vobis... »

D'Achery, Spicil., II, 506. — *Mansi*, XXI, 402. — *Migne*, t. 179, p. 634. — *Jaffé*, edit. nova, n° 8331.

342. — [1140-1143], 6 mai, Latran. — Le pape Innocent II rappelle à Ponce, abbé de Vézelay, qu'il lui a ordonné, par des lettres précédentes, de donner satisfaction à Etienne, chanoine d'Auxerre, en présence de Geoffroi, évêque de Langres, et de Bernard, abbé de Clairvaux; mais il a appris, par les lettres dudit Ponce, que l'objet du litige était déjà, depuis 30 ans et plus, en la possession paisible de l'abbaye de Vézelay. Par suite, le pape renonce à enfreindre les usages reçus. « Per alia tibi... »

D'Achery, Spicil., II, 506. — Rec. Hist. Fr., XV, 401. — *Mansi*, XXI, 403. — Migne, t. 179, p. 633. — *Jaffé*, edit. nova, n° 8330.

343. — 1140. — Haton, évêque de Troyes, donne à l'abbaye de Montier-en-Der l'église N.-D. de Rosnay (Aube), mais en réservant pour les chanoines qui existaient alors, l'usufruit de leurs prébendes jusqu'à leurs décès.

Gall. christ. nova, X, instr. col. 171; ex tabul. Derv. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 202; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 7, r°. *Bréquigny*, Tab. chr., III, 40.

344. — 1140, Langres. — Geoffroi, évêque de Langres, restitue à l'abbaye de St-Seine l'église de Rochetaillée qui avait été usurpée par les moines de St-Claude.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 170; ex autog.
Bréquigny, Tab. chr., III, 42.

345. — [1140]. — Godefroi, évêque de Langres, fait savoir que Raynard, sgr de Choiseul, a reconnu les droits de l'église de Ste-Madeleine de « Montagne » (Montigny-le-Roi) sur deux familles d'hommes à « Lincinnas ».

Pérard, Recueil, 231; circa, an. 1140.
Bréquigny, Tab. chr., III, 43.

346. — 1141, 25 octobre. — Sentence de Godefroi, évèque de Langres, sur les contestations intervenues entre l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés (Moutier-St-Jean) et celle de N.-D. de Rougemont concernant la paroisse d'Aisy (Yonne), et sur plusieurs autres difficultés.

Rouyer, Hist. monast. Rem. 193 : ex tabul. Reom. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 352. — *Bréquigny*, Tab chr., III, 51.

347. — 1141. — Godefroi, évêque de Langres, rend une sentence entre Roger d'Ancy, Garnier de Dijon et Humbert de Mont, maris des deux sœurs de Roger, d'une part, et l'abbaye de Moutier-St-Jean, d'autre part, concernant la terre d'Etivey.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 194 ; ex tabul. Reom. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 355. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 56.

348. — 1141. — Godefroi, évèque de Langres, à la demande d'Adélard, abbé de St-Michel de Tonnerre, et du consentement de son propre chapitre, confirme les possessions de cette abbaye.

Quantin, Cart. gén. de l'Yonne, I, 231, ad an. 1116, d'ap. cartul. S. Michel, I, fol. 133, Bib. Tonnerre. « Anno ab Incarnatione Domini M°C°XVI°, indictione quarta, concurrente secundo, epacta quindecima, apostolice sedis pontifice Innocentio II, Francorum rege Ludovico, Ludovici filio. S. Bernardi Clarevallis abbatis..... Roberto, ducis filio, apud Eduam in episcopum ordinato..... »
Si cette charte n'est pas fausse, elle ne peut être que de 1141, date qui concorde avec les indications ci-dessus, sauf l'épacte qu'il faut lire : *undecima*.

349. — 1141. — Godefroi, évêque de Langres, d'accord avec Hugues, évêque d'Auxerre, déclare, à l'encontre des religieux de Molôme, que les églises supérieure et inférieure de Bar-(sur-Aube) appartiennent aux moines de St-Claude.

Chifflet, S. Bernardi Genus, 459 ; ex autog. in tabul. S. Eugendi Jurensis.
Bréquigny, Tab. chr., III, 56.

350. — 1141, au chapitre de Langres. — Godefroi, évêque de Langres, accorde aux chanoines de St-Etienne de Dijon l'église de St-Pierre de Tart.

[*Fyot*]. Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 100 ; ex autog.
Bréquigny. Tab. chr., III, 56

351. — 1142, 1er août. — Hugues, duc de Bourgogne, confirme et renouvelle, en le rappelant, le traité de paix fait entre le chapitre de Langres et ses officiers, qui lui avaient causé préjudice à Gevrey, Fixins, Couchey et Chevigny-Fénay. Il leur reconnaît certains droits à Noiron-(lès-Citeaux). Approbation de Godefroi, évêque de Langres.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 43 ; ex cartul. capit. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., III, 59.

352. — 1142, Jully-les-Nonnains. — Godefroi, évêque de Langres, déclare qu'à la demande d'André de Baudement et de son fils Gui, il est allé à Jully avec Bernard, abbé de Clairvaux, et qu'il y a donné la vêture à Mahaud et Halvide, filles du dit André.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 13-14 ; d'ap. Vignier. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 214 ; d'ap. Vignier, Décade hist., III, 236, ms. Bib. nat.

353. — 1143, Troyes. — Haton, évêque de Troyes, se plaint à Thibaud, abbé de Montier-en-Der, de ce qu'il a donné à un certain Gibuin une prébende à l'église de Montier-en-Der, sans avoir égard aux droits de l'archidiacre de Brienne.

Edit. partielle, dans *Lalore*, Princip. cartul., IV, 203 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 10, r°.

354. — [1143]. — Notice des donations faites aux religieuses du Val-d'Osne par Geoffroi III de Joinville, sa femme, sa mère, son fils, sa sœur et son frère.

Gall. christ. nova, VII, instr. col. 192 ; circa an. 1143. — *Simonnet*, Les sires de Joinville, 51, traduction, ad an. 1145 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, H. 251.
Bréquigny, Tab. chr., III, 78

355. — 1144, 21 mars, Latran. — Le pape Lucius II ordonne à Humbert, archevêque de Besançon, et à Godefroi, évêque de

Langres, de renouveler la sentence d'excommunication portée contre Jean de Bourbonne (?) (Burbona ?) qui avait enlevé l'église de « Martinvilla » au monastère de Remiremont, jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction. « Pervenit ad nos... »

Annal. Soc. des Vosges, XII, cahier II, 264. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° 8537.

356. — 1144, 22 mars. Latran. — Le pape Lucius II ordonne aux archevêques Albéron, de Trèves, Humbert de Besançon ; aux évêques Etienne de Metz, Henri de Toul, Albéron de Verdun, Godefroi de Langres ; aux abbés de Beauchamp et Beaupré de se réunir le 2 des nones de juin à St-Dié et de lever l'excommunication et l'interdit prononcés contre Mathieu, duc de Lorraine, s'il promet d'observer le traité de paix fait entre lui et l'abbaye de Remiremont par l'entremise de Conrad, roi des Romains. « Predecessor noster... »

Gravier, Hist. de St Dié, p. 348. — *Migne*, t. 179, p. 841. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° 8540.

357. — 1144, 22 mars, Latran. (11 kal. avril). — Le pape Lucius II écrit à l'abbé de St-Germain d'Auxerre, et lui ordonne de se soumettre au jugement de Godefroi, évêque de Langres, sur le différend qu'il a avec Ponce, abbé de Vézelay. « Dilectus filius noster... »

Rec. Hist. de Fr. XV, [illegible]. — *D'Achery*, Spicil. in-4°, III, 472 ; in-fol., II, 506. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 380. — *Mansi*, XXI, [illegible]. — *Migne*, 179, p. 842. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° [illegible].

358. — 1144. — Godefroi, évêque de Langres, rapporte un accord intervenu en sa présence entre Hugue-Fortun, de Maligny (Yonne), chevalier, et les religieux de Molême.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 60, d'ap. [illegible] aux Arch. Côte-d'Or.

359. — Vers 1144. — Geoffroi III, sire de Joinville, fondateur de l'abbaye d'Ecurey, lui donne sa terre d' « Hernalt Chasnei ».

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 51 ; d'ap. Arch. Meurthe.

360. — [1144-1153]. — Godefroi, évêque de Langres, s'adressant à Urbain, abbé de Quincy, énumère et confirme les possessions de cette abbaye.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 178. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 386, ad an. 1144-1153.
Bréquigny, Tab. chr., III, 176 ; ad an. 1150.

361. — [1144-1153]. — Godefroi, évêque de Langres, est l'un des témoins d'une charte par laquelle [S.] Bernard, abbé de Clairvaux, atteste qu'Eudes, abbé de Ste Geneviève, a concédé aux religieux de Saint-Victor une prise d'eau dans la Bièvre.

Orig. Arch. nat. K. 23, n° 20³.
J. Tardif, Monuments historiques. Cartons des rois, p. 276, n° 527.

362. — 1145, 18 nov. Viterbe. (14 kal. déc. ind. 8, 1145, an. 1). — Bulle du pape Eugène III qui soumet le monastère de Jully (Yonne) et ceux de La Chapelle d'Ose (Aube), d'Andecy (Marne) et du Val d'Osne (Haute-Marne) à l'abbaye de Molême (Côte d'Or). — « Sicut injusta poscentibus... »

Quantin, Cart. gén. Yonne, I, 397 ; d'ap. orig. endommagé, Arch. Yonne. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 215 ; d'ap. Vidimus complet, de 1251. — *Pflugk-Harttung*, Acta I, 177. — *Jaffé*, edit. nova, n° 8793.

363. — 1145, 13 décembre, « Vetrallæ ». — Le pape Eugène III, à la demande de Bencelin, abbé de Septfontaines, confirme les biens et privilèges de cette abbaye, et la prend sous sa protection. « Ad hoc universalis... »

Original, Arch. Haute-Marne. — *Hugo*, Annales ord. Prem., II, Pr. p. 489. — *Migne*, t. 180, p. 1176. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° 8977 ; ad an. 1146, s. l. n. d.

364. — 1145, La Ferté-sur-Aube. — Thibaud II, comte de Blois, approuve la donation que Josbert de La Ferté, sur le point de partir pour Jérusalem, a faite

à l'abbaye de Clairvaux, de tout ce qu'il avait dans le village de Perrecin.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. des Comtes de Champ., III, 431 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. de Clairvaux (tome II, reg. 319, *Comitum Campanie*, n° V.

365. — 1145. — Godefroi, évêque de Langres, donne aux religieux de Réomé (Moutier-St-Jean), les églises d' « Asneriis » et de Nuits (lequel ?).

Rouyer, Hist. monast. Reom. p. 196 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 103.

366. — 1145. — Godefroi, évêque de Langres, rapporte la fondation, par Geoffroi Fournier, du prieuré de la Chapelle-d'Ose (Aube, commune de Lantages).

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 15 ; d'ap. orig. Arch. Cote-d'Or, fonds Molême, carton 45 (auj. 261)

367. — [1145-1147]. — Geoffroi, abbé de Saint-Quentin de Beauvais, d'accord avec Roger, prieur de St-Georges (commune de Vallant-St Georges, Aube), cèdent à N.-D. de la Chapelle [aux-Planches] les dîmes qu'avait le prieuré de Saint-Georges à Saint-Ouen (Marne) et à Saint-Etienne-[aux-Ormes, commune de Saint-Ouen].

Lalore, Princip. cart., IV, 3 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, La Chapelle-aux-Planches.

368. — [1145-1147]. — Henri, évêque de Troyes, rapporte le don par Milon, son fils Pierre, Salon et son frère Payen, Apelin et Gautier « Bulbucus », de Dampierre, à N.-D. de La Chapelle-[aux-Planches], de la terre de « Mase Frutecti », près de la rivière de Maxenne (auj. le Puits) (voisinage de St-Ouen) (Marne).

Lalore, Princip. cartul., IV, 3-4 ; d'après cartul. La Chapelle-aux-Planches, fol. 18, r°. Arch. Haute-Marne, et 17 r°.

369. — [1145-1147]. — H., évêque de Troyes, rapporte l'abandon, moyennant un cens, par Gui de Saint-Ouen (Marne), Bonnel de « Sol li » et Raoul de Gigny, à l'abbaye N.-D. de La Chapelle-[aux-Planches], leur terre située entre Brebant et St-Ouen, sur la rivière de « Maxenna » (auj. le Puits).

Lalore, Princip. cart., IV, 4-5 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, orig. scellé et cartul. La Chapelle, fol. 17 v°.

370. — [1145-1147]. — Henri, évêque de Troyes, atteste que Boursin de St-Mards a renoncé à inquiéter les religieux de La Chapelle-[aux-Planches] à propos de la terre située entre Brebant et Saint-Ouen (Marne) qu'ils ont prise à cens de Bonnel de « Soiclen ».

Lalore, Princip. cart. 5 ; d'après Archives Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 16 v°.

371. — [1145-1147]. — Henri, fils de Thibaud II, comte de Champagne], atteste que Raoul de Sainte-Marguerite (Margerie), chevalier, a donné pour l'âme de son père Oger, à N.-D. de La Chapelle-[aux-Planches], le moulin de Suzemont (commune de Balignicourt, Aube), mouvant en fief du comte Thibaud pour 2/3, de Machaire de Magnicourt, Liébaud de Beaufort et son frère Gille, pour l'autre 1/3, lesquels ont tous approuvé.

Lalore, Princip. cartul., IV, 6 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de La Chapelle, fol. 13 r°.

372. — [1145-1147]. — H., évêque de Troyes, atteste que Machaire de Magnicourt (Aube), a donné à l'église de La Chapelle-[aux-Planches], quand sa fille Alix y est entrée comme sœur converse, trois muids de blé sur son terrage de Donnement (Aube). Il a renoncé à ses prétentions concernant le moulin de Suzemont (commune de Balignicourt, Aube).

Lalore, Princip. cart., IV, 7 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 15 r°.

373. — [1145-1147]. — Le pape Eugène III invite Guillaume, comte de Nevers, à cesser d'inquiéter les moines de Vézelay, et à adresser ses réclamations, s'il le juge à propos, à J., légat du S.

Siège, ou à Samson, archevêque de Reims, à Godefroi, évêque de Langres, et à Bernard, abbé de Clairvaux. « Quanta devotione .. »

D'Achery, Spicil., II, 507. — Rec. Hist. Fr., XV, 432. — *Mansi*, XXI, 650. — *Migne*, t. 180, p. 1179. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° 8981.

374. — [1145-1147]. — Le pape Eugène III ordonne à Hugue, évêque d'Auxerre, à Godefroi, évêque de Langres, et à Bernard, abbé de Clairvaux, de détourner Guillaume, comte de Nevers, de faire du tort aux moines de Vézelay. « Apostolice Sedis administratio... »

D'Achery, Spicil., II, 508. — Rec. Hist. Fr., XV, 433. — *Mansi*, XXI, 653. — *Migne*, t. 180, p. 1178. — *Jaffé*, edit. nova, II, n° 8982.

375. — [1145-1147]. — Henri, évêque de Troyes, confirme à l'abbé Gautier et aux religieux de [La Chapelle-aux-Planches] la possession de leurs dîmes ci-après : 1/3 de celle de St-Ouen (Marne) et St-Etienne-[aux-Ormes] (même commune) ; deux parts de celle de Courcelles (Aube) ; 1/6 de celle de Joncreuil (*id.*) ; partie de celles de Chavanges (*id.*) et de Longeville (Haute-Marne), enfin, la nomination du curé de Chasséricourt (Aube).

Lalore, Princip. cart., IV, 8 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 18 v°.

376. — 1146, 12 juin, Viterbe. — Sur la demande de Godefroi, évêque de Langres, le pape Eugène III assure à l'abbaye de St-Etienne de Dijon l'église de Tart. « Quotiens illud a... »

[illegible]

377. — [Vers, et au plus tard, 1146]. — Hatton, évêque de Troyes, à la demande d'Eudes, abbé de Beaulieu (Aube), lui donne, moyennant un cens qui sera payé aux religieux de Margerie [illegible] Sainte-Pétronille (Pernolle, commune de [illegible]). — [illegible] nation paraît se rapporter à un bien qui entra ensuite dans les domaines de La Chapelle-aux-Planches).

Lalore, Princip. cart., IV, 2 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, fonds La Chapelle-aux-Planches.

378. — 1147, janv. — Godefroi, évêque de Langres, établit une confraternité entre les religieux de St-Geômes et ceux de St-Etienne de Dijon.

Pérard, Recueil, 122. — [*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 101 ; ex cartul. S. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., III, 128.

379. — 1147, 15 mai, Paris (id. mai, ind. 10, 1147, an III). — Bulle du pape Eugène III adressée à Gautier, abbé de La Chapelle-aux-Planches, par laquelle il confirme les possessions de ce monastère et le prend sous sa protection. « Quotiens illud a nobis petitur... »

Orig. Arch. Haute-Marne. — *Hugo*, Ann. Præmonstr., I, Pr. p. 355. — Gall. christ., XII, instr. col. 267. — *Camuzat*, Auctarium, fol. 34 r°. — *Migne*, CLXXX, 1214. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 9 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 1, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 123. — *Jaffé*, edit. 2, n° 9048.

380. — 1147, 25 septembre, à Auxerre. — Lettre du pape Eugène III à Humbert, doyen, et au chapitre de Langres, par laquelle il confirme l'accord intervenu entre eux et Hugues, duc de Bourgogne. Ce dernier a reconnu qu'il n'a aucun droit à Gevrey et à Fixins, et dans certains autres domaines, mais il a réservé ses droits à Noiron. « Apostolice sedis .. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 171 ; circa an. 1148. — Rec. Hist. Fr., XV, 446. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 199. — *Migne*, 180, p. 1282. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 141, ad an. 1148. — *Jaffé*, edit. nova, n° 9140.

381. — 1147, 4 octobre, Auxerre. — Bulle du pape Eugène III adressée à Pétronille, abbesse de Belmont, confirmant les possessions de cette abbaye. « Apostolici moderaminis clementiæ... »

Briffaut, Hist. du Fayl-Billot, 213, note 1.

382. — 1147. — Godefroi, évêque de Langres, rappelle et confirme des donations faites à l'abbaye de Réomé (Moutier-St-Jean) ; il y ajoute les églises d'Epoisse, « Esteth, Cameredo » et les annexes de St-Remi de « Belfontis, Vilarnei et Telciaci ».

Rouyer, Hist. monast. Rom. 197 ; ex tabul. Rom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 134.

383. — 1147. — Godefroi, évêque de Langres, donne aux chanoines de St-Étienne de Dijon l'église de Vitry-en-Montagne avec la chapelle de Bay (Haute-Marne), les églises d'Oigny et de St-Julien (Côte-d'Or).

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon. Pr. p. 280 ; ex autogr. S. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., III, 137.

384. — [1147]. — Accord fait par Bernard, abbé de Clairvaux, *qui eo tempore Lingonensem episcopatum in manu sua tenebat*, entre Baudouin, abbé de Châtillon-sur-Seine, et Humbert, prieur de Colombé-les-deux-Églises, pour l'église de St-Germain-le-Rocheux et la dîme de vin de Massingy. « *Acta sunt hec eo anno quo Godefridus, Lingonensis episcopus, cum rege Francorum Ierosolimam perrexerat.* »

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg., II, 239, d'ap. cartul. de N.-D. de Châtillon (d'Hochnelle), aux Arch. de la Côte-d'Or.

385. — [1147]. — Godefroi, évêque de Langres, atteste et confirme le don que les religieux de St-Sauveur ont fait aux moines d'Auberive de leur monastère.

Chifflet, S. Bernardi genus, 488 ; ex tabul. Albe Ripe. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., II, P. p. 2.
Bréquigny, Tab. chr., III, 133.

386. — 1149, du 29 août environ au 4 octobre (d'après Luchaire). — Le roi Louis VII informe Suger, abbé de St-Denis, qu'il a débarqué en Calabre le 4 des Kal. d'août (29 juillet), mais qu'il a dû attendre presque trois semaines l'arrivée de la reine, qui l'a enfin rejoint, venant de Palerme. La maladie de l'évêque de Langres a encore retardé son entrevue avec Roger, roi de Sicile. Son retour aura lieu aussitôt après.

A. Duchesne, Hist. Fr., IV, 524. — Rec. Hist. Fr. XV, 513. — *A. Luchaire*, cat. actes de Louis VII, n° 241.

387. — 1149. — Hurric, chanoine de Langres et prévôt de St-Geômes, tranche une difficulté survenue entre Thibaud, chevalier, de St-Loup, et les religieux de St-Amâtre de Langres, concernant un cens de 12 deniers à Lanne. Ce cens est attribué aux moines. « Acta sunt hec anno MCXLIX ab Incarn. Domini, epacta XXVIII, indict. XII, *Lingonensi episcopo in profectione Hierosolimitana, cum Ludovico rege Francorum, existente.* »

Pérard, Recueil, 235.
Bréquigny, Tab. chr., III, 159.

388. — 1149, Vitry. — Henri Ier, comte de Champagne, à la demande de (S.) Bernard, abbé de Clairvaux, confirme les possessions de l'abbaye de St-Oyand (St-Claude), et entre autres : le prieuré de St-Oyand, au château de La Ferté-sur-Aube, et celui de Silvarouvre ; dans la forêt de Silvarouvre, la montagne dite de St-Oyand, ce qu'ils ont à Villars-en-Azois ; leurs hommes de Cirfontaine, etc.

Mabillon, Ann. Ordin. S. Bened., VI, 723. — *Blampignon*, Hist. de Ste-Germaine de Bar-sur-Aube, 203. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 159.

389. — 1149, au synode de Langres. — Hubert, doyen ; tous les archidiacres, savoir : Goscelin, Foulque, Ponce et Garnier ; Ulric, prévôt de St-Geômes remplissant les fonctions d'archidiacre du Tonnerrois, et le chapitre de Langres, donnent à Amicus, doyen, et aux chanoines de St-Pierre d'Auxerre, et ce, par la main de Gautier, évêque de Chalon-sur-Saône, qui présidait le synode en l'absence de Godefroi, évêque de Langres, alors en voyage, l'église St-Pierre de Cours (commune de Grimault, Yonne), alors abandonnée.

Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, Pr. p. 15 ; ex

tabul. S. Petri Autiss. *Ibid.*, edit. nova, IV, 40. — *Quantin*, cart. gén. Yonne, I, 451.
Bréquigny, Tab. chr., III, 160.

390. — [1149]. — Godefroi, évêque de Langres, confirme à l'ordre de Citeaux l'abbaye de Longuay, réformée par le pape Eugène III.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 172 ; ad an. 1149.
Bréquigny, Tab. chr., III, 158.

391. — 1150. — Eudes, duc de Bourgogne, donne à l'abbaye du Puits d'Orbe, par la main de Godefroi, évêque de Langres, en se réservant seulement la garde, les dîmes d'Aignay (Côte-d'Or), et de Berne (*id.*) que Renier de La Roche, son sénéchal, avait tenues de lui et données à la dite abbaye.

Pérard, Recueil 235. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la Maison de Chastellux, 254.
Bréquigny, Tab. chr., III, 171.

392. — 1150. — Godefroi, évêque de Langres, termine les contestations élevées entre Pierre, abbé de Reomé (Moutier-St-Jean) et Lucie d'Ancy, et ses fils, et établit ce qui appartient à chacun dans le village d'Etivey.

Rouyer, Hist. monast. Reom., 203 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 174.

393. — 1150. — Godefroi, évêque de Langres, donne à Bescelin, abbé de Septfontaines, l'église d'Andelot et Morteau, et celle de Villiers-le-Sec.

[illegible]
Bréquigny, Tab. chr., III, 174.

394. — 1150. — B., évêque de Châlons-sur-Marne, fait savoir que Thibaud, abbé de Montier-en-Der, a concédé à Garin, abbé, et aux religieux de Hautefontaine, les dimes que les religieux de Montier-en-Der avaient le droit de percevoir sur les biens cultivés par les religieux de Hautefontaine dans la paroisse d'Hauteville.

[illegible]
[illegible] III [illegible]

395. — 1151. — Godefroi, évêque de Langres, donne à Pierre, abbé, et aux religieux de Réomé (Moutier-St-Jean), l'église de « Belam » avec la chapelle de « Reu ».

Rouyer, Hist. monast. Reom. 206 ; ex tabul. Reom. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 173 ; ex Hist. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 192.

396. — 1151 (v. st.) [du 2 février au 29 mars], Paris. — Louis VII confirme les immunités et possessions de l'abbaye de St-Remy de Reims, entre autres : Condes, Louvemont.

Orig. Bib. municip. Reims, fonds St-Remi, liasse 15, n° 5. — *Martène*. Ampliss. coll. I, 815. — *Marlot*, Hist. Remensis, II, 363 ; fragm. — Edit. nova, ... — *Luchaire*, Etudes sur les actes de Louis VII, cat. n° 275.
Nota. — Plusieurs auteurs ont cru qu'il s'agissait ici de Condé-sur-Marne (Marne).

397. — 1152. — Henri, évêque de Troyes, soumet à l'abbaye de Clairvaux celle de Boulancourt, qui était occupée par des chanoines.

Gall. christ. nova, XII, instr. col. 268. — *D'Achery*, Spicileg., X, 640 ; ex apographo. — S. Bernardi opera, I, col. 389. — Orig. Arch. Haute-Marne, fonds Boulancourt, liasse 3.
Bréquigny, Tab. chr., III, 203.

398. — 1152. — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), confirme tous les dons faits par ses prédécesseurs à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, et en rappelle plusieurs.

Ann. Præmonst., I, Pr. col. 356 ; fragm. — Duchesne, Hist. de la Maison de Broyes-Châteauvillain, Pr. p. 19 ; ex cartul. monast. de Capella. — *Lalore*, Princip. cart., IV, p. 11. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 201.

399. — 1152. — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), confirme à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches la possession d'une grange, le terrage et les dîmes, avec l'assentiment de son frère Hugues de Broyes.

Ann. Præmonst., I, Pr. col. 356. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 204.

400. — [1153, décembre]. — Lettre du pape Anastase IV à Hugues, archevêque de Sens, et aux évêques G. de Langres, T. de Pa-

ris, et Henri, de Troyes, leur ordonnant de considérer comme excommuniés les bourgeois de Vézelay. « Ad notitiam vestram... »

Labbe, Conciles, X, col. 1133. — *Hardouin*, Concil., VI, part. II, col. 1324. — *D'Achery*, Spicil., III, 495, in hist. Vizeliac et in-fol., II, 514. — Rec. Hist. Fr., XV, 657. — *Mansi*, XXI, 774. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 219. — *Jaffé*, ed. nova, n° 9787.

401. — 1153, à Moret. — Le roi Louis VII rend un jugement qui ordonne la restitution de biens enlevés à Godefroi, évêque de Langres, par Eudes II, duc de Bourgogne.

D. *Plancher*, Hist. Bourg., I, Pr. 48. — *D'Achery*, Spicil., XI, p. 335 ; eruit D. d'Hérouval. — *Brussel*, Usage des fiefs, I. 272, d'ap. un cartul de l'évêché, fol. 181. — *V. Langlois*, Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'à 1314 (1888), p. 18. — *A. Luchaire*, Cat. des actes de Louis VII, n° 296.

402. — 1153, Troyes. — Henri le libéral, comte de Champagne, atteste la donation par Nevelon, chevalier, de Ranerupt, à l'abbaye N.-D. de la Chapelle-[aux-Planches] de son alleu d'Arembécourt (Aube).

Orig. Arch. Haute-Marne. — *Lalore*, Princip. cart., IV, 12 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 10, v°.

403. — 1153. — Godefroi, évêque de Langres, rapporte des donations faites à l'abbaye de Molême par Rainard d'Argenteuil et son fils Roger. « Anno ab Incarnatione Domini M°C°LIII°, epacta XXIII, Ludovico rege Francorum regnante. »

Quantin, cart. gén. Yonne, I, 508.

404. — 1153. — Godefroi, évêque de Langres, juge-arbitre, met d'accord le cellerier de Molême et Gobert d'Ancy-le-Franc.

Quantin, Cart. gén. Yonne, I, 513, d'ap. copie du XVI[e] s.

405. — [1153]. — Godefroi, évêque de Langres, fait savoir que Garnier de Sombernon a donné à la maison de Pralon l'usage, la pêche et le pâturage dans ses terres.

Chifflet, S. Bernardi genus, 112 ; ex autogr. Prati Longi.
Bréquigny, Tab. chr., III, 218.

406. — 1154, au chapitre de Langres. — Hugues, chanoine de Langres, fils de Gui Ravinel, de Gurgy, et Gui de Vaux, chevalier, donnent à la manse des chanoines de Langres une femme et ses deux fils.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 175.
Bréquigny, Tab. chr., III, 229.

407. — 1154. — Geoffroi, évêque de Langres, fait savoir comment, à la demande d'Etienne, abbé de Molême, il a consacré l'autel de l'église paroissiale construit dans le cimetière de Molême ; il établit la répartition des produits à partager entre le curé et les religieux.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 49 ; ex archivo Molismensi.
Bréquigny, Tab. chr., III, 229.

408. — 1154. — Godefroi, évêque de Langres, fait savoir que Hugues, vicomte de La Ferté-[sur-Aube], a donné à l'abbaye de Longuay les terres labourables et prés qu'il avait au finage de La Lucine (commune de Montribourg), et ce qu'il réclamait dans la vigne de Latrecey. Approbation de sa femme Hildeberge, etc.

C[te] de Chastellux, Hist. généal. de la Maison de Chastellux, 259, d'ap. collect. Duchesne, t. XXI, 37, à la Bibl. nat.

409. — [1154]. — Godefroi, évêque de Langres, rappelle et confirme les dons faits à l'abbaye de Fontenay par André, seigneur de Montbard.

Chifflet, S. Bernardi genus, 549 ; ex autographo.
Bréquigny, Tab. chr., III, 229.

410. — 1155, 21 mai, « Sutrii ». — Bulle du pape Adrien IV, adressée aux évêques de Langres, Autun, Nevers et Auxerre, par laquelle il leur ordonne de défendre le comte de Nevers de faire du tort à Vézelay ; s'il n'en tient pas compte, qu'ils l'excommunient. « Tantum jam malitia... »

Labbe, Concil., X, col. 1161 ; ex Spicil.

— *Ha[illegible]*, [illegible], VI, part. II, col. 1351 ; ex Spicil. — *D'Achery*, Spicil., III, [illegible] II, 515. — [illegible] XV, [illegible] — *M[illegible]*, XXI, [illegible] — *M[illegible]*, 188, [illegible] 1423 — *Jaffé*, edit. [illegible]
B[illegible], Tab. chr., III, 232

411. — 1155. — Henri, évêque de Troyes, en présence de Godefroi, évêque de Langres, Alain, évêque d'Auxerre, et autres qui l'attestent, rapporte que Manassès, fils d'Eudes de Villemaur, a fait abandon à l'abbaye de Pontigny de tout ce qu'il possédait en droit et en fief de son père et de ses ancêtres, etc. « Anno ab Incarnatione Domini 1155 ; actum est hoc indictione III, epacta 15, concurrentibus 5. »

Q[illegible], Cart. gén. Yonne, I, 525, d'ap. original, Arch. Yonne, fonds Pontigny.

412. — 1155. — Henri, évêque de Troyes, confirme l'abandon, par Etienne de La Grange, à N.-D. de La Chapelle-[aux-Planches], de tout ce qu'il réclamait dans la grange de la dite abbaye sise à Longeville.

Orig. Arch. Haute-Marne.
L[illegible], [illegible] IV, 14 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 20, r°.

413. — 1155, Bar-sur-Aube. — Henri-le-Libéral, comte de Champagne, confirme les possessions de l'abbaye de Septfontaines et la prend sous sa protection.

[illegible]
[illegible], III, 237. — [illegible]

414. — 1155. — Godefroi, évêque de Langres, tranche un différend entre les moines de Réomé (Moutier-St-Jean) et les religieuses de [illegible] (commune de St-Parre-lès-Vaudes, Aube), concernant les dîmes de Jully-sur-Sarce (Aube), etc.

[illegible]
[illegible], III, [illegible]

415. — 1155. — Simon de Broyes, fils de Simon et petit-fils d'Hugues Bardoul, confirme la donation faite par lesdits Simon et Hugues à l'abbaye de Boulancourt, quarante ans auparavant, de la grange située près de son château.

Duchesne, Hist. des Maisons de Broyes et Châteauvillain, Pr. p. 20 ; ex cartul. Bullenc., fragm. — *Jongelin*, Notitia abbat. ordin. Cister., liv. I, p. 65 ; fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 239.

416. — 1155. — Godefroi, évêque de Langres, fait savoir que Gui, abbé de Molême, et les religieux, a abandonné aux religieux de Mores (Aube) la dîme des terres qu'ils avaient et cultivaient au finage de Villenesse (près Mores).

Lalore, Chartes de Mores, p. 51, n° 5, d'ap. copie du XVII[e] s. Bib. nat. français 5995, fol. 60 r°.

417. — [1155]. — Henri, évêque de Troyes, rapporte l'abandon fait par Eude de Montomer (commune de Coutevroult, Seine-et-Marne), à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches], de ce qu'il avait dans la terre de l'abbaye à Longeville.

Orig. Arch. Haute-Marne. — *Lalore*, Princip. cart., IV, 14 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 20, r°.

418. — [1156], 8 avril, Bénévent. — Lettre du pape Adrien IV à Godefroi, évêque de Langres, par laquelle il approuve la sentence rendue par le roi Louis VII entre Eudes, duc de Bourgogne, et Godefroi, et confirme à l'évêque la possession de moitié du castrum de Montsaugeon. — « Ea que rationabili... »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 178, ad an. 1158. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 50 ; ex cartul. capit. Ling. ad an. 1158. — Rec. Hist. Fr. XV, 674. — *Migne*, 188, p. 1156. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 269, ad an. 1158. — *Jaffé*, ed. nova, n° 10165.

419. — 1156, Margerie. — Henri I[er], comte de Champagne, renonce à son droit de terrage sur les terres des religieux de La Chapelle-[aux-Planches] dépendant de leurs granges de Ste-Pétronille (Pernolle) et d'Outines, sises au territoire de Joncreuil, comté de Rosnay (Aube), moyennant un cens annuel de 30 setiers de grain et l'abandon de 10 setiers que le comte payait aux religieux.

Orig. Arch. Haute-Marne, fonds La Chapelle, 2e liasse.
Lalore, Princip. cart., IV, 15 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 9 v°.

420. — 1156, Troyes. — Henri le Libéral, comte de Champagne, renouvelle les privilèges accordés par son père aux Lorrains établis à Vassy.

Ordonnances, VI, 314.
Bréquigny. Tab. chr., III, 248. — Cat. actes des Comtes de Champ., n° 40.

421. — [1156-1158], 13 décembre, Latran. — Bulle du pape Adrien IV, adressée aux évêques de Langres et d'Auxerre, par laquelle il leur enjoint de contraindre Mile de Noyers, en le menaçant d'excommunication et d'interdit, à restituer du cuivre qu'il avait trouvé dans les terres de l'abbaye de Régny. « A parte filiorum... »

Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, Pr. p. 267 ; ex archivo Regniac. — *Ibid.*, 2e édit., IV, p. 43, n° 47 *bis*. — Rec. Hist. Fr., XV, 677
Bréquigny, Tab. chr., III, 257. — *Jaffé*, ed nova, n° 10352.

422. — 1157. — Hugue, seigneur de la Fauche, donne à l'abbaye de Mureaux une perrière pour les constructions de cette abbaye.

Docum. rares ou inédits de l'histoire des Vosges, III (1873), p. 1.

423. — 1157. — Geoffroi III, sire de Joinville, donne la terre de Longeville à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches.

Ann. Præmonstr. Pr. col. 357. — *J. Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 54 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, La Chapelle, orig. 2e liasse. — Lalore, princip. cartul., IV, 19, n° 20 ; d'ap. cartul. fol. 6 r°. — *Bréquigny*. Tab. chr., III, 260.

424. — 1157, Troyes. — Henri le Libéral, comte de Champagne, donne aux religieux de Clairvaux une forge à Vassy.

H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des Comtes de Champ., III, 447 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux (tome II), reg. 3119, *Comitum Campanie*, n° VIII.

425. — 1157. — Henri le Libéral, comte de Champagne, confirme une donation faite à l'abbaye de La Chapelle aux-Planches par Olivier, chevalier de Drosnay.

Hugot, Ann. Præmonst., I, Pr. col. CCCLVII. — *Lalore*, Princip. cart., IV, 17. — *Bréquigny*. Tab. chr., III, 261. — Cat. actes des Comtes de Champ., n° 48.

426. — 1157. — Henri le Libéral, comte de Champagne, donne à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches quelques vignes et d'autres biens à Meixericourt (commune de Margerie, Marne), et confirme les dons d'Olivier de Drosnay.

Orig. scellé, Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cart., IV, p. 17 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol 8 v°. — Cat. des actes des Comtes de Champ., n° 49.

427. — 1157. — Henri, évêque de Troyes, atteste que Pierre de Pougy, ayant une fille à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches], a donné tous les cens et terrages qu'il avait dans les granges de Ste-Pétronille (Pernolle) et Outines, appartenant à cette abbaye ; etc.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cart., IV, 18 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 20 v°.

428. — 1157. — Pierre, abbé de St-Pierre de l'Ile-Germaine (Montier-la-Celle), fait une transaction avec l'abbé de La Chapelle-[aux-Planches] et reconnait à son abbaye de La Chapelle tout ce qu'elle possède à Meixericourt.

Lalore, Princip. cart., IV, 19 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

429. — 1157, 1er juin. — Notice de la consécration de l'autel St-Martin, dans l'église de St-Etienne de Dijon, par Godefroi, évêque de Langres.

Pérard, Recueil, 135.
Bréquigny, Tab. chr., III, 254.

430. — 1157. — Godefroi, évêque de Langres, du consentement de son chapitre, donne à Pierre Rabbé, de St-Michel de Tonnerre, les deux églises de Cheney (Yonne) dont l'une est dédiée à St-Martin et l'autre à St-Germain.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 89 ; d'après cartul. St-Michel, D. fol. 61 r°, à la Bibl. de Tonnerre.

431. — 1157. — Godefroi,

évêque de Langres, déclare que sur la demande de Rainard, sire de Choiseul, il a donné aux religieux de Molême l'église et la dîme de Choiseul.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 270, d'après orig. (déchiré), Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, carton 231.

432. — 1157, Auxerre. — Godefroi, évêque de Langres, et Alain, évêque d'Auxerre, sur l'ordre du pape, terminent un désaccord survenu entre Mile de Noyers et les religieux de Regny sur la juridiction dans la terre des dits religieux au finage de leur grange de Fontenoy ; ils la déclarent exempte de toute juridiction étrangère et adjugent aux religieux ce qui a été constaté leur y appartenir.

Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, Pr. p. 266, ex Arch. [illegible] Regny. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 85.
Bréquigny, Tab. chr., III, 263.

433. — 1157. — Henri, évêque de Troyes, atteste le don fait par Olivier, seigneur de Drosnay (Marne), à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] pour sa fille, religieuse à ladite abbaye, de deux setiers de froment, un de seigle et trois de tremois, qui lui étaient dûs par la grange de l'abbaye sise à St-Ouen (Marne).

[illegible]

434. — 1157. — Héraclius, archevêque de Lyon, tranche un différend survenu entre l'évêque Godefroi et les chanoines de Langres, concernant les églises de Ancy, St-Hilaire, « Porcheriis et Buxeriis, » et en confirme la possession aux chanoines.

Gall. christ. nova, IV, [illegible] an. 1157.
[illegible]

435. — [illegible] — Héraclius, archevêque de Lyon, confirme un [illegible] Langres [illegible] comte de Champagne.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 18.
[illegible]

436. — 1157 (v. st.), 4 janvier. — Notice de la consécration de l'autel St-Laurent, en l'église de Saint-Etienne de Dijon, par Godefroi, évêque de Langres.

Pérard, Recueil, 135.
Bréquigny, Tab. chr., III, 258.

437. — 1158, Vignory. — Barthélemi, seigneur de Vignory, fait amende honorable pour les torts qu'il a causés à l'abbaye de Clairvaux à propos de terres situées au milieu des siennes et de celles de ses hommes.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 184 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, I.

438. — 1158, « apud Moloniam ». — Godefroi, évêque de Langres, détermine un accord entre Philippe, abbé de St-Bénigne de Dijon, et Gui de Sombernon, concernant le village de Mémont.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 175.
Bréquigny, Tab. chr., III, 267.

439. — 1158, Bar-sur-Aube. — Henri Ier, comte de Champagne, donne à l'abbaye de Boulancourt la mouvance du casement que Milon de Maizières et Gautier de Valentigny tiennent de lui « ad Bordas ».

Recueil de pièces inédites émanées d'Henri Ier, dit le libéral, Cte de Champagne, p. 6, no IV.
Cat. des actes des Ctes de Champ., no 51.

440. — [1158-1162]. — Godefroi, évêque de Langres, atteste que Eudes, duc de Dijon, avec l'assentiment de sa femme Marie et de son fils Hugue, a donné à l'abbaye N.-D. d'Auberive, en la main de l'abbé Rainier, une famille d'hommes à Pierrefontaine (Haute-Marne).

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 257-258.

441. — 1159, 23 avril, Langres. — Godefroi, évêque de Langres, confirme toutes les possessions de l'abbaye de Molême, réservé le droit de l'église de Langres.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 177 : ex autogr., fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 275.

442. — 1159. — Godefroi, évêque de Langres, déclare que Jobert de La Ferté, vicomte de Dijon, avec l'assentiment de sa femme Gertrude et de sa sœur Mathilde, a donné aux frères de Longuay, en la main de leur abbé Gui, tout ce qu'il avait à Cour-l'Evêque. Parmi les témoins : Gui, abbé d'Auberive.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 275, d'après Arch. Haute-Marne, cartul. de Longuay, fol. 106.

443. — 1159, Bar-sur-Aube. — Henri le Libéral, comte de Champagne, renonce à toute prétention sur les biens des religieuses du Val-d'Osne, à Bar-sur-Aube. Parmi les témoins : Geoffroi de Joinville et son fils.

J. Tardif, Cartons des rois, p. 291, n° 561.
Cat. des actes des C[tes] de Champ., n° 63.

444. — 1159. — Henri, évêque de Troyes, rapporte des donations faites à l'abbaye de La Chapelle [aux-Planches] par Olivier de Drosnay, savoir : un bois à Outines, destiné à être défriché ; des droits d'usage pour les porcs ; autorisation d'établir dans ses bois un parc aux chevaux.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 21 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 19 v°.

445. — 1159. — Godefroi, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Molême les églises de Villon (Yonne) et de Villiers-le-Bois (Aube).

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molême, 115 ; d'ap. 2[e] cartul., fol. 32 r°.

446. — 1160. — Godefroi, évêque de Langres, certifie un partage conclu entre Eudes, duc de Bourgogne, et Philippe, abbé de St-Bénigne de Dijon, concernant Mémont ; il en rapporte les conditions et les confirme.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 50 ; et Archivo S. Benigni. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 180.
Bréquigny, Tab. chr., III. 287.

447. — [1160]. — Godefroi, évêque de Langres, confirme l'érection de la collégiale de St-Maclou de Bar-sur-Aube.

Blampignon, Hist. de S[te]-Germaine, 209.

448. — [1160]. — Charte de Godefroi, évêque de Langres, pour Quincy.
Voir [1135 1144].

449. — 1162, 30 avril, Montpellier. — Lettre du pape Alexandre III à Hugues, évêque de Soissons, pour l'inviter à prêter son appui à l'archevêque de Reims et aux évêques de Langres et de Senlis qu'il a chargés d'aller trouver le roi de France. — « Sicut meminisse... »

Labbe, Concil. X, col. 1309. — *Hardouin*, Concil. VI, part. II, col. 1489. — *Duchesne*, Hist. de Fr., IV, 594. — Rec. Hist. Fr., XV. 775 — *Mansi*. XXI, 982. — *Migne*, 200, p. 137.
Bréquigny. Tab. chr., III, 303. — *Jaffé*. ed. nova, n° 10711.

450. — 1162, 30 avril, Montpellier. — Le pape Alexandre III écrit à Louis VII, roi de France, pour lui recommander Henri, archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Senlis et l'abbé de Grandselve « Sicut meminisse possumus... »

Duchesne, Hist. Fr., IV, 594 — Rec. Hist. Fr., XV, 775. — *Mansi*, XXI, 982. — *Migne*, 200, p. 137. — *Jaffé*, edit nova, n° 10712.

451. — [1162]. — Lettre de G., évêque *élu* de Langres, au roi Louis VII, concernant une affaire de Hugues de Broyes à laquelle il ne pourra assister, attendu que le même jour il recevra le diaconat.

Duchesne, Hist. Fr., IV, 614.
Bréquigny, Tab. chr., III, 320.

452. — 1163, 10 février, Paris. — Lettre du pape Alexandre III à G., évêque élu de Châlons-sur-Marne, l'invitant à forcer Geoffroi de Joinville à reconnaître les droits de l'église de Saint-Remi de Reims, à laquelle il avait enlevé le village de Courcelles-(sur-Blaise). « Dilecti filii nostri... »

Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 685 ; ex ms. — Rec. Hist. Fr., XV, 793. — *Migne*, 200, p. 195. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 313. — *Jaffé*, edit. nova, nº 10817.

453. — 1163, 26 mai, Tours. — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, qu'il charge de trancher un différend relatif à des dîmes, survenu entre les abbayes de Saint-Remi de Reims et de Montier-en-Der. « Ex conquestione abbatis... »

Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 691 ; ex ms. — *Migne*, Patrolog. lat., t. CC, p. 224.
Bréquigny, Tab. chr., III, 326. — *Jaffé*, edit. 2, nº 10862.

454. — 1163, 12 septembre, Bourges. — Le pape Alexandre III ordonne à Henri, archevêque de Reims, de forcer René, sire de Chaumont, de rendre aux moines de St-Jean (*sic*) de Condes ce qu'il leur a pris. « Relatum nobis est... »

D. Martène, Ampliss. Coll., II, 676. — *Migne*, 200, p. 266. — *Jaffé*, edit. nova, nº 10941.

455. — 1163, 13 sept., Bourges. — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, qu'il charge de terminer la cause d'entre les religieux de St-Remi de Reims et G. de Joinville. « Causam que inter... »

Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 677 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 266.
Bréquigny, Tab. chr., III, 309 ; ad an. 1162. — Jaffé, edit. nova, nº 10942.

456. — 1163. — Gautier, évêque de Langres, fait connaître une convention arrêtée, par son entremise, entre Philippe, abbé de St-Bénigne de Dijon, et Auvin de « Fossato », qui a abandonné à l'abbé le four de Marcenay et la dîme de « Boëris ».

[illegible], IV, [illegible] 181.
Bréquigny, Tab. chr., III, [illegible].

457. — 1163. — Lettre de Hubert, doyen, et du chapitre de Langres, au roi Louis VII, par laquelle ils s'excusent de ne pouvoir assister, au jour fixé, au jugement de l'affaire d'Hugues de Broyes, parce que l'évêque élu de Langres recevra ce jour-là le diaconat des mains de l'évêque d'Autun.

Duchesne, Hist. de Fr., IV, 685.
Bréquigny, Tab. chr., III, 343.

458. — [1163]. — Gautier, évêque de Langres, donne à Pierre, abbé, et aux religieux de Réomé (Moutier-St-Jean), l'église de Villemorien (Aube).

Rouyer, Hist. Reom., 211.
Bréquigny, Tab. chr., III, 337.

459. — [1163-1179]. — Gautier, évêque de Langres, concède aux religieuses de Jully-les-Nonnains les biens qu'elles possèdent à Ravières, et ce qu'elles pourront y acquérir.

E. Petit, Cartulaire du prieuré de Jully-les-Nonnains, p. 21 : d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds Molesme, 250.

460. — [1163-1179]. — Gautier, évêque de Langres, donne aux religieuses de Jully le tiers des oblations de l'église de Montelain.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 233 : d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully.

461. — 1164. — Gautier, évêque de Langres, atteste les donations faites, entre ses mains, à l'abbaye d'Auberive, par Lambert du Rosoy, chevalier, et son fils Girard, de ce qu'ils avaient à Allofroy, et d'un pré à Perrogney, et par Artaud de Grancey, de ce qu'il prétendait avoir à Allofroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 772.

462. — 1164, 4 juin, Sens. — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, lui ordonnant de fixer un lieu convenable pour entendre la cause d'entre l'abbé de St-Remi de Reims et celui de Montier-en-Der, concernant certaines dîmes. « Causam que inter... »

Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 709 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 294.
Bréquigny, Tab. chr., III, 346. — *Jaffé*, ed. nova, nº 11025.

463. — 1164, 29 août, Sens. — Lettre du pape Alexandre III

à Henri, archevêque de Reims, par laquelle il lui mande de terminer, dans un temps donné, l'affaire des dîmes entre les abbés de Montier-en-Der et St-Remi de Reims, dont il a été chargé. « Constitutus in presentis .. »

Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 711 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 309.
Bréquigny, Tab. chr., III, 348. — *Jaffé*, ed. nova, n° 11059.

464. — 1164. — Godefroi, *ancien* évêque de Langres, déclare que, conjointement avec les abbés de Pontigny et de Clairvaux, il a établi une transaction entre Alain, évêque d'Auxerre, et Guillaume, comte de Nevers, concernant leurs droits et coutumes respectifs, et ce sans déroger aux conventions arrêtées autrefois par l'entremise de Bernard, abbé de Clairvaux.

Dom Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 46 ; fragm. ex cartul. episc. latin. — Gall. christ. nova, XII, instr. col. 127. — *Quantin*, cart. gén. de l'Yonne, II, 164.
Bréquigny, Tab. chr., III, 354.

465. — 1164. — Gautier, évêque de Langres, rapporte que Raxo et Hugues, son frère, de Villenesse (lieu détruit près Mores, Aube), ont donné à l'abbaye de Mores tout ce qu'ils avaient dans la paroisse de Villenesse et au finage de Mores. Cette donation, qui a été faite par la main de Godefroi, évêque de Langres, prédécesseur dudit Gautier, est attestée par ledit Godefroi, par Manassès, comte de Bar-sur-Seine, et Hugues, curé de Villenesse.

Lalore, Chartes de Mores, p. 51, n° 7, d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 63 v°.

466. — 1164. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Olric (d'Aigremont), chanoine de Langres, prévôt de St-Geômes, a donné aux religieux de Serqueux, avec l'assentiment de son frère Rainier d'Aigremont, de sa mère Agnès, fille dudit Rainier, et de son neveu Guyard, chanoine de Langres, un vivier, avec des prés, terres et usages, et tout ce qu'il avait dans les églises de Fresnoy, Maulain et « St-Bénigne ».

Perard, Recueil, 241 ; ex cartul. S. Benigni.
Bréquigny, Tab. chr., III, 351.

467. — 1164. — Gautier, évêque de Langres, de concert avec Vivolus, abbé de Molême, et Girard de Montsaugeon, archidiacre de Langres, et avec l'assentiment de son chapitre, ordonne que la Maison-Dieu de Tonnerre aura le tiers des oblations que feront à son autel les paroissiens de St-Aignan qui habitent depuis la porte Rahaut jusqu'à la rivière d'Armançon, etc. Parmi les témoins : Godefroi, *ancien* évêque de Langres.

Quantin, Cartul. gén. de l'Yonne, II, 169, d'ap. cartul. de Molême, II, fol. 61 v°, aux Arch. Côte-d'Or.

468. — 1164. — Geoffroi III, sire de Joinville, augmente la dotation de la Maison-Dieu de Vaucouleurs.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 55 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, La Chapelle-aux-Planches, 2e liasse.

469. — [1164]. — Notice d'un accord entre les abbés de Morimond et de Cherlieu, pour déterminer les limites d'un terrain où devait être construite une abbaye (Beaulieu, commune de Hortes), dans le voisinage de Morimond et sur le territoire de Cherlieu.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 182.
Bréquigny, Tab. chr., III, 356.

470. — [Vers 1164]. — *Plusieurs chartes*, non datées, de Gautier, évêque de Langres, attestant des donations faites à l'abbaye d'Auberive, savoir : par Eude Le Large, à Valserveux ; par Jean Courtois, de Dijon, à « Poilleium » ; par Garnier, archidiacre de Langres, à Mirande, près de Dijon.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 308-309, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 726, 818, 819.

471. — [1164]. — Lettre de Gui, évêque élu de Châlons-sur-Marne, et de son frère Geoffroi de Joinville, adressée au roi Louis VII, par laquelle ils se déclarent

prêts à obéir au roi dans l'affaire de son frère l'archevêque de Reims.

Duchesne, Hist. Fr., IV, 676. — *Recueil Hist. de France*, XVI, 51.
Bréquigny, Tab. chr., III, 358.

472. — [Vers 1164]. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Jean, chevalier, et ses frères Adam et Hugues, enfants de Geoffroi, ont donné à la Maison-Dieu de Morment ce qu'ils prétendaient avoir à Arelles.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 306, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 710.

473. — [Vers 1164]. — *Plusieurs chartes* non datées, de Gautier, évêque de Langres, attestant des donations faites à l'abbaye d'Auberive, savoir : par Geoffroi, dit Morel, à Crilley, et Gui, comte de Saulx, à Arcfraict ; par Hugue, chevalier, de Gurgy, dit Malvoisin, à Coulmier ; par Hugue, dit Buirez, à Coulmier ; par Bencelin d'Aprey, chevalier, à Allofroy ; par Renaud Cholez, de Germaine, chevalier, à Amorey ; par Gui de Germaine, à Amorey ; par Viard de Veuxnaulles, à Aulnoy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, [illegible] d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 32, 223, 593, 764, 765, 770.

474. — [1164]. — Lettre de Godefroi, ancien évêque de Langres, au roi Louis VII, par laquelle il le prie d'écrire au pape d'une façon plus précise, sur une certaine affaire, comme il l'avait promis.

[illegible]

475. — [1165], 5 juin, Clermont. — Lettre du pape Alexandre III à Henri, évêque d'Autun, Gautier, évêque de Langres, Alain, évêque d'Auxerre, et Bernard, évêque de Nevers, pour les inviter à détourner Guillaume, comte de Nevers, de nuire aux religieux de Vézelay. — Vestre fraternitati.

[illegible] cil. col. 1372 — *Hardouin*, Concil. VI, part. II, col. 1550. — *D'Achery*, Spicil. III, 598 ; in hist. Vizeliac ; in-fol., II, 545. — *Mansi*, XXI, 1041 — *Migne*, 200, 371. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 307 ; ad an. 1162. — *Jaffé*, ed. nova, n° 11201.

476. — 1165. — Gautier, évêque de Langres, certifie que Hugues, duc de Bourgogne, a accordé à l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, pour la cultiver, une terre appelée « Pascua » ; les moines lui ont accordé une prébende et son anniversaire annuel.

Pérard, Recueil, 242.
Bréquigny, Tab. chr., III, 370.

477. — 1165. — Gautier, évêque de Langres, atteste la donation faite entre ses mains, à l'abbaye d'Auberive, par Renaud Chaudière et son fils Girard, et Tébold de Montsaugeon, de ce qu'ils prétendaient avoir à Allofroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 312, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 772.

478. — 1165. — Godefroi, ancien évêque de Langres, apaise un désaccord entre Pierre, abbé de Réomé (Moutier-St-Jean) et Aglantine, abbesse du Puits-d'Orbe. Les moines conserveront le moulin situé au-dessous de « Curtangé », mais donneront aux religieuses une rente annuelle de trois setiers de blé.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 212 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 371.

479. — 1165. — Gautier, évêque de Langres, transfère les chanoines de St-Maclou de Bar-sur-Aube dans l'église Ste-Madeleine de la même ville, pour insuffisance de la collégiale primitive.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champ., 114 ; d'ap. cartul. St-Maclou.

480. — [1165]. — Gautier, évêque de Langres, certifie que Guiard de Fauverney a abandonné à l'abbaye de St-Etienne de Dijon la terre de Saint-Pierre et une rue près des murs de Dijon. Il confirme ce don.

[*Fyot*], Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 111 ; ex cartul. S. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., III, 371.

481. — 1166. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Hugue de La Waivre, chevalier, a abandonné à l'abbaye d'Auberive ce qu'il réclamait à Brenant et à Allofroy et « Curlins ».

E. Petit. *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 314, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 774.

482. — 1166. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Geoffroi de Til, avec l'assentiment de son frère Ponce, a donné aux religieux de Longuay tout ce qu'il leur réclamait à La Lucine et à Créancey.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 314 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 106.

483. — 1166. — Manassès, doyen du chapitre de Langres, et le dit chapitre, confirment à Luc, abbé de Cherlieu, la possession d'un lieu appelé « Mons-Rafredi », qui leur a été donné pour y établir une abbaye (Beaulieu, commune d'Hortes, Haute-Marne) ; ils leur donnent les dîmes et prennent sous leur protection tout ce qui a été donné ou sera donné pour la construction de cette abbaye.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 182.
Bréquigny, Tab. chr., III, 382.

484. — 1166, Langres. — Gautier, évêque de Langres, confirme le don du lieu de « Mons-Rafredi » (aujourd. Mort-à-Froid, commune de Hortes), qui a été fait à l'abbaye de Cherlieu, pour y établir une abbaye (Beaulieu). Il accorde des dîmes et prend sous sa protection tout ce qui a été et sera donné pour la construction de la nouvelle abbaye.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 182. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 382.

485. — 1167, au mont de Ste-Germaine de Bar-sur-Aube. — Gautier, évêque de Langres, rapporte des donations faites aux templiers de Mormant par Renier, sire de Chaumont, dit aussi de Marac, et divers membres de sa famille.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 322, d'ap. Arch. Côte-d'Or, H. 1175, et Arch. Vausse, cartul. des Templiers, II, F. Morment.

486. — [1167]. — Lettre de Gautier, évêque de Langres, au roi Louis VII, par laquelle il l'informe de dommages qui ont été faits à ses terres à l'occasion de préjudices causés à Rainaud, seigneur de Montsaugeon, par ses soldats ; c'est ce qui l'empêchera de se trouver à Béthisi (Oise) comme le roi l'en avait prié.

Duchesne, Hist. Fr., IV, 643.
Bréquigny, Tab. chr., III, 391.

(*A suivre.*)

A. Roserot.

Glossaire du Mouzonnais*

E

Espale, s. f., épaule (frontière).

> Bien le feri et assena
> Dusqu'as *espalles* le fendi.
>
> (*Rom. de Brut*)

> Cil vient ki... a ses propres *espales* nos reporterat à l'encommencement de nostre propre digneteit.
>
> (S.-S. Bernard)

> Et l'escu de araim al col ki le cuverit les *espaldes*.
>
> (*Les Rois*)

> Au tournant de la drete *espaule*.
>
> (*Chron. de Rains*)

Espiote, s. f., épeautre.

> Si li dis Ernekin racheitoit ledite *espelte*.
>
> (*Li Paweilhars*)

> Ons vendoit à Liège une moy (muy) de *spelte* XXV sols de liégeois.
>
> (J. d'Outremeuse)

> N'*espeautre* ne formant de quoi le pain fait-on.
>
> (*Enf. Haymon*)

Esploit, s. m., avantage, profit, grande action. S'emploie plutôt [illegible] (*Quel [illegible]*) ! *a v'la inn qu'a'n ai fait, des* [illegible].

Espoule ou **spoule**, s. f., sorte de bobine où s'enroule le fil de laine pour la trame du drap à tisser. Le fil porté par la bobine (Voy. Littré).

> Et kiconques fileroit laine ointe à l'*espoulier* dedens le pooir de ceste ville.
>
> (Dans Roquefort)

Espresser, eppresser, v., dresser, exprimer (un liquide) d'un [illegible].

Esqualancie, s. m., esquinancie.

* [illegible] IX de la *Revue de Champagne*.

Esqueurre, v., secouer. — J'esqueus, j'esqueu-ians ou escouans — J'esqueu-ios ou escouos — J'ai *esqueu* (fém. *esqueu-ïe*) — J'esqueurai — J'esqueuros. — A'n esqueu-iant ou escouant (Excutere, excussus).

Je suis ostez de mon lieu comme umbre qui trespasse et suis *esqueux* comme aousterele (sauterelle).

(*Psautier*)

Et quant il les ooit, si venoit, si *escouoit* sa manche à une fenestre.

(*Chron. d'Ernoul*)

La Mère Dieu souvent déproie
Qu'ele l'*escout* qu'ele l'oie.

(Gautier de Coincy)

Excutere, *escoure*.

(*Voc. lat. franç.*, *XIII*e *s.*)

Vos ki estes en la pousière *escoez* vos et si loez, car véez ci nostre signor qui vient atot la salveteit.

(*Serm. de S. Bernard*)

Li pors *escout* la dent d'aïr (colère).

(*Rom. de Renart*)

Et doibt le fourier batre et *escourre* le lit et metre à point la chambre.

(Olivier de la Marche)

Car il vont si très roidement
Là en droit où il les *esqueuent*.

(*Branche des Royaux lignages*)

Esquinter, v., éreinter, assommer, faire grand mal, fatiguer outre mesure. — *J'avos 'n trop grosse charge, j'sos* ESQUINTÉ.

Essain-mer, v., essaimer.

Essi, adv., aussi (à Thelonne, Angecourt).

Essue-mains, s. m., essuie-mains.

Essu-ie, s. m., linge pour essuyer, serviette ou essuie-mains.

Essu-iie(r), v., essuyer. — J'essu-ie, j'essu-ians, — j'essu-ios, j'essu-iains — J'ai *essu-iie* — J'essu-erai — A'n essu-iant. C'est le vieux verbe *essuer*, où nous mouillons *er*.

Trois touailles a *essuer* mains.

(*Inventaire Rich. Picque*, 1389)

Je la vueil au soleil porter
Por le cuirien fere *essuer*.

(*Fabl. du Bouchier d'Abbeville*)

Ters (taris) tes iex, *essue* ta face.
(*Fabliau Houce partie*)

Toy, Neptunus, gubernateur des rieulx,
Sois de tes lieux, essue mes sourcieulx.
(*Compl. pour Mme Marguerite*)

Mal se moulle qui ne s'*essue*.
(Thibaut de Marly)

Estampi(r), v., étendre, séparer, exposer en disjoignant. — *J'irans estampi(r) nos gerbes, pou'(r) qu'i séquissant.*

Estauli(r), v., établir (à la frontière).

Et les serjan de sa maisun
Estaulit-il chascun par nun.
(Marie de France)

Par droit fut donkes apelet de la neif cil qui devoit estre *estauliz* par pesxier les hommes.
(*Serm. S. Bernard*)

Estiquer (s'), s'essayer, s'efforcer, s'*étiquer*. — V. ce mot.

Estoffé, Etoffé, Stoffé, s. m., fromage blanc mélangé de petits morceaux de beurre. On a écrit aussi *mestophé*.

Estoma(c), estouma(c), s. f., estomac, poitrine — souffle — seins. — *I court bin, Jules : il ai d'* L'ESTOUMA.

On dit que c'est un fort vinaigre
Pour gaster un bon *estoumac*.
(G. Coquillart)

Estomaquer, v. Voy. *estoumaquer*.

Estouffe, s. f., poêle à chauffer. — Peut être dérivé de *estuve*, étuve, lieu chauffé artificiellement (stufae).

Estoumaquer, v., mettre hors de souffle, d'haleine. — *J' n'a peux pus, j'sos* ESTOUMAQUÉ *d'aoi(r) couru.*

Estourbi, estourmi, adj., battu, ahuri, ayant perdu la tête. — Tué : Voy. *Chtourbe*.

Lors furent tuit en grant esfrei
Cil de l'ost et si *estourmi*.
(*Gauvain*)

La vile est *estormie*.
(*Gaufrey*)

Estrébuchie(r), v., trébucher, accrocher, donner du pied dans un obstacle. — P. p., *estrébuchie*.

Si vait chascuns agitant pour sa perte restorer et pour faire *tresbuchier* les homes et les femes en pécié.

(Serm. de Maurice de Sully)

Car je fas bien le fort tumber,
Et *trébuchier* en la valée.

(Pierre de la Broche)

Estrie, estry, s. m., de estrif, débat, querelle. — Resté dans les noms de lieux : *le bos de l'*Estrie, *entre Mouzon et Bouillon* (Ordonn. de François Ier, 1515). — Dans les citations suivantes, *Estrie* désigne un esprit malin.

Lai vinrent malvais esperit
Que ces gens apelent *Estries.*

(Dolopathos)

Les *Estries*, je te di que ce sont deables qui vont en ténébres par nuit, quant on ne voit larme..... Et les appelle l'un *Estries* pour ce qu'elles estraignent en ténèbres, ou besoignent.

(Maisnie Hellequin)

Ja n'avoit-il en France nuz prince si hardi
Qui osast vers li faire ne guerre ne *estri.*

(Thibaut de Mailly)

Estropi-iie(r), v., estropier. — P. p., *Estropi-iie.*

Etabli(r), étauli(r), v., établir.

Al jor *estaulit* vint li veriteiz.

(S. St Bernard)

Se il n'a mie en se dete au jour *estauli.*

(Rec. Taillar, 1215)

Par devant .ii. tabellions *estauliz* a eus oir.

(Arch. Ad. Reims, 1301)

Etadant, s. m , arrête-bœuf, ononide (Légumineuse).

Etançouner, v., mettre des étançons.

Etandière, s. f., grande perche pour échafaudages.

Etaule, s. f , étable (à la frontière). — Quelquefois *estaule.*

Deus est en son saint temple, et en ciel, en ses siéges, et vos en un vil *estaule.*

(Serm. St Bernard)

Est dons sale (salle) li *estaules*, siége li maingeures (mangeoire).

(Id.)

Eté, subst. féminin. — *I fait 'n belle* ÉTÉ.

Et(r)e, verbe. — Voyez aussi **Ièt(r)e.**

Ind. pr. — J'sos, t'es, il est ; j'sans, v'êtes ou étez, i sant.

Imp. — J'étos, t'étos, il étot ; j'étains, v'étie(z), il étaint.

Pas. ind. — J'ai 'té, t'ais 'té, il ai 'té ; j'ans ou j'avans 'té, v'ez ou v'avez 'té, il ant té.

Futur. — J's'rai, t'serais, i serai ; j's'rans, v's'rez, i s'rant.

Condit. — J's'ros, t'seros, i s'rot ; j's'rains, v's'rie(z), i s'raint.

Impér. — Sois, soyans, soyez.

Sub. prés. — Quü j'sois ; quü j'soyans, quü v'soyez, qu'i soyant.

Sub. imp. — Quü j'seros ou sûre ; quü j'serains ou sûrains.

Part. passé : *'té.* — Forme les temps composés à l'exemple du parfait indéfini. — A la frontière on dit : *stu ;* comme aussi on emploie *ere, ière ; ert, iert* pour étais, était. Enfin, dans quelques villages on dit *j'sons* ou *nous sons.*

Povre persones, povre gent,
N'*esteient* de lui mesprisié.
(*Chron. Ducs Norm.*)

Car sachiez, nous *sons* aпresté
De faire vostre volenté.
(*Fabliau de Guérin*)

[illegible] en, que nos ne *soiens* pris.
(*Mort de Garin*)

L'expression : *Si j'*ÉTOS *de ti, de vous*, signifie *si j'étais à votre place, si c'était moi qui.....*

Eteind(r)e, v., éteindre. — J'éteins, j'étaindans, v'éteindez, il éteindant. — J'éteindos, j'éteindains, v'éteindie(z), il éteindaint. J'ai *éteindu.* — A'n éteindant.

Et de [illegible]
Car li grans feus *estindoit.*
(*Cygne*)

[illegible], s'i bien c'est avisez
[illegible] *estaindi.*
(*Du Guesclin*)

Etelle, s. f., copeau, éclat, morceau de bois qui provient du travail à la hache, que fait le bûcheron ou le charpentier.

[illegible] maint lance en *astelle.*
(Audefroi di Bastars)

Eternu-iie(r), v., éternuer. — P. p., *éternu-iie.*

Eteule, esteule, s. f., chaume restant après la coupe du blé, de l'avoine, etc. (stipula). — Dans Littré.

> Car il pert (paraît) assez à l'*esteule*
> Que bons n'est mie li espis
> (Jean de Condé)

> Je lor ay done mes *esteules* de mes terres de Cysoing.
> (*Recueil Taillar*, 1219)

Etichette, s. f., marque faite d'une torche de paille sur un piquet et destinée à avertir que l'accès d'un champ ou d'une pâture est interdit. — Sorte de jeu qui consiste à *étichie(r) in coutiau* (Voy. tête et pointe). — Vieille forme de *estiquette.*

Etichie(r), v., planter droit ou perpendiculairement, et par la pointe, un couteau, une flèche, un objet pointu. — *Tiens, waite bin! j'vas* ÉTICHIE(R) *m'coutiau sus la porte.* — Forme dialectale de *Estiquer*, frapper d'estoc, de la pointe.

Eticot, s. m., longue tige de bois servant de tuteur aux haricots en pousse. — On dit de quelqu'un qui est long, élancé, maigre : *il est maig(r)e comme in'* ÉTICOT. Il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il existe un adjectif : *étique* (étisie) présentant le sens de notre phrase.

Etiquer (s'), v., se tenir ferme et raide (comme un éticot), se buter ou s'arcbouter pour pousser, pour combattre. *Étique-tü cont' lü mur, t'arais puc dü force !* — *Waite donc comme lü chevau s'*ÉTIQUE (pique des pieds) — Le vieux verbe *Estiquer*, qui signifiait frapper d'estoc ou de la pointe, est évidemment l'ancêtre de notre mot.

> Là peussiez véoir.....
> Mainte hache pesant, glaives pour *estiquier.*
> (*Du Guesclin*)

Eto(c), s. m., souche d'arbre ; commencement du tronc. Ce qui reste lorsque l'arbre ou le baliveau a été coupé non loin du sol. — Terme de généalogie : branches maîtresses ou principales, tiges de familles : *Pou(r) c't héritage là, n'i ai cinq* ÉTO(C)S ; *qui pernant chécun l'cinquième.* — *Il ai fallu couper not' bos à blanc (qu)*ÉTO(C). — Voy. ESTOC dans Littré.

> Car ch'estoit adont li *estoch* dont tous cheaz des Preis estoient issus. (Littré)

> La seconde branche de l'*estoc* d'orguel si est despit.
> (*Mireour du monde*)

> Selon ce que ils sont plus près ou plus loin de la première racine ou souche ou *estoc.*
> (*Oresme*)

Etoclée, s. f., touffe, ensemble de tiges, plantes ou arbres, poussées au même endroit, sur un même *étoc*.

Etot, s. m., étau.

Etou, **itou**, adv., aussi. — C'est le vieux *itel*, *iteu*. — **N'étou**, non plus, non aussi. — *Eh bin! j' n'irai mi! — Ni mi* N'ÉTOU. Ces deux mots appartiennent aussi au dialecte jersiais; on le retrouve dans l'anglais *too*.

Quand la chèvre saute au chou
Le chevreau y saute *itou*.
(L. de Lincy, *Proverbes*)

Etouner, v., étonner. — *Etouné*, *étounant*. — Prend quelquefois le sens de demander, avec idée de doute.

A icest colp fu l'enfes *estouné*.
(*Raoul de Cambrai*)

Les six hommes que j'avray sus moy seront tous *estounez*.
(*Galien*)

Etourdi(r), v., étourdir.

Etourniau, s. m., étourneau, — homme ou enfant étourdi, imprudent, léger, qui va à l'aventure, comme l'oiseau.

Li espreviers.... de part les *esturniaus* qui pasturent el pré.
(*Rom. d'Alixandre*)

Merles et calendres et gais
Et *estorniaus* et rossignos.
(*Floire et Blanceflor*)

En un leu avoit rossigniaus
En l'autre gais et *estorniaus*.
(*Rom. de la Rose*)

Etrange, s. m., étranger, qui n'est pas du village ou du pays ou de la famille. — *Ces gens-là aimmant mius les* ÉTRANGES *quë leu(r)s parents.*

Besoignans en lieux *estranges*.
(*Charte de Mouzon*, 1273)

Les habitants des pais voisins et *estranges*.
(*Règl. de voirie à Mouzon*, 1372)

Et cil qui sera prevos, soit *estrange*, soit bourgeois de Rethest.
(*Charte de Rethèl*, 1253)

Ordenons que les *estranges* talemeliers (boulangers).
(*Ordonn. de 1307*)

Et en partisons faire entre parens et *estranges*.
(*Assises de Jérusalem*)

Pour ce que on obeist plus voluntiers a celuy que on a acoustumé que à un *estrange* ou nouvel.

(*Gerson*, 1405)

Que jo suis moerge en l'*estrange* contree.

(*Chans. de Roland*)

Ne veut son consel descouvrir
A *estrange*, ne a privé.

(*Amadas et Ydoine*)

Etrangie(r), étrangièrre, s., étranger, ère.

Etranler, estranler, v., étrangler.

Li rois s'*estranla* des riesne dou frein.

(*Chr. de Rains*)

Quant il a *estranlé* le mouton antenois.

(*Godefr. de Bouillon*)

Et si l'*estranle* et le deveure.

(Jean de Condé)

Tantot se vault ocire et *estranler*.

(*Huon de Bordeaux*)

Etricoise, s. f., tricoise (vieux français *turquoise*, pince à la turque).

Etron d'chin, crotte dü chin, s. m., chose sans valeur, rien du tout.

Autant vaudroit au jugement
Estront de chien, que marq d'argent.

(Froissart)

Table n'avons ne banc tournis
Qui vaille ung *estront de chien* chié.

(*Anc. th. françois*, *I*, 228)

Etruquer, estruquer, v., étrangler, suffoquer par suite du passage d'un fragment de nourriture ou de quelque peu de boisson dans le larynx. — On rencontre *Atruchier* dans les anciens dialectes.

Etudi-iie(r), v., étudier. — P. p., *étudi-iie*.

Eune (eu bref) ; aussi *ieune*. *Une*, employé seul. — *Waite in peu sus l pommie si n'i a'n ai co* EUNE ! — *N'i a reste pa(s)* IEUNE. Cette prononciation du féminin de *un* est plus naturelle que *u-ne*.

On dist eune fois comminoit
Ceus evesques ; s'avint que droit
Emmi son cemmin encontra.

Le dit de l'Evéque

Evaltouné, adj., évaporé, léger de caractère, sans inquiétude ni souci. — Hagard, égaré. Littré enregistre *s'évaltonner :* notre adjectif est un terme courant. — A Jersey, *devaltouneï* signifie débraillé.

Evangile, s. féminin.

> Et je te le jurerai sur la *sainte Evangile.*
> (*Amis et Amile*)

> Il li jure sur la *sainte Etvangille* que il ne le fist.
> (*Assises de Jérus.*)

Evanoui(r), v., évanouir.

Eveillie(r), mais plutôt **révé-iie(r)** — P. p., *éveillie* ; éveillé.

Evoir. Cette finale des verbes a conservé l'ancienne forme *evre*, avec la chute du v : *oir(v)re = oir*. On a donc *reçoir*, *perçoir*, *conçoir*.... pour *reçoi(v)re*, *perçoi(v)re*, *conçoi(v)re* (?) c'est-à-dire recevoir, percevoir, concevoir...

Eve, **Ewe**, Voy. **Aiwe**, s. f., eau (sur la Chiers). A donné le mot *Evier*, resté en français.

> Et li bers et si home sunt sur l'*euve* aresté.
> (*Quatre fils Aymon*)

> [illegible].... les *ey*[illegible]*es* qui sont en vos forés d'Omont.
> (*Cartul. de Rethel*, 1322)

Ewidie(r), v., évider. — P. p., *éwidie*.

F

Fache, s. f., étendue de territoire livrée à une culture déterminée, et portant ordinairement un nom de lieu. — La signification primitive de ce mot, que l'on conserve du reste, était celle de gaine, sac, poche. C'est de là que nous prenons notre mot de *rafachi(r)*, emmailloter, mettre un enfant dans une couverture [illegible] en forme de gaine.

Fâchie(r), v., fâcher. — P. p., *fâchie*. — On entend prononcer parfois *fâ(r)chie(r)*.

Facile (aoi), v., avoir de la facilité, de l'aisance, de la commo-[illegible]

Fagnes, s. f. pl., marécages dans les bois, lieux boisés fangeux

où suinte l'eau. Une fagne était le nom d'un lieu planté de hêtres. — *Fanc*, s'appliquait à un lieu fangeux, boueux, qui se disait aussi Faignas (Fangus).

Jadis avint q'en un estanc
Entur les rives et ou *fanc*
Ot de Raines grant cumpaignies.
(Marie de France)

Fagoteu(r), **Fagotie(r)**, s. m., qui fait des fagots.

Faguée, s. f., tartine de fromage mol et blanc.

Faiau, de **faviau**, faba, s. m., haricot, fève.

Faïne, s. f., fouine — **Faïnette**, petite fouine.

Les... lievres, connils, belettes, *foynes*, blereaux,... l'on trouvoit mortes, la gueule baye.
(Rabelais)

Peaux de roumines, *fawines*, loths, buivres.
(*Privil. des 32 métiers de Liège*, 1586)

Faïne, s. f., faine (fagina), fruit du hêtre, anciennement appelé *Faux* (fagus) et dit encore parfois *fayard*.

Et vivent comme saurechine
De la glant et de la *faïne*.
(Chrestien de Troyes)
Li senglers encraisse
De nois de glans et de *favine*.
(*Partenopex* de Blois)

Faïnée, **faïnage**, s., le ramassage des faînes.

(*A suivre.*) N. Goffart.

NÉCROLOGIE

Le 7 avril est mort, dans sa soixante-septième année, M. l'abbé Briffaut, curé de Bussières-les-Belmont, vice-doyen du canton de Fayl-Billot (Haute-Marne).

M. l'abbé Briffaut était né à Vicq le 25 août 1830 : avant de venir occuper la cure de Bussières, à laquelle il fut nommé en 1872, il avait été, pendant onze ans, vicaire de Fayl-Billot (1855) et, pendant six ans, curé de Pierrefaite (1866).

On lui doit plusieurs intéressants travaux d'histoire locale : une *Notice sur Vicq*, dont l'auteur avait réuni les éléments étant encore sur les bancs du Grand-Séminaire et qui parut l'année même de son ordination, en 1855 ; une *Histoire de Fayl-Billot* qui vit le jour en 1860 ; une *Histoire de la seigneurie de Champlitte*, à laquelle l'Académie de Besançon accorda une mention honorable en 1866 et qui fut imprimée en 1869 ; enfin, une *Histoire de la vallée de l'Amance*, publiée en 1891, en collaboration avec M. l'abbé Mulson.

* * *

Le 26 avril 1897 s'éteignait à Versailles, dans sa soixante quatorzième année, l'un des membres les plus respectables d'une ancienne famille rémoise, M. Jean-Baptiste-Ernest Jourdain de Muizon, ancien chef de division au ministère des Travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur. Propriétaire du château de Muizon (Marne), le regretté défunt en connaissait l'histoire d'après ses propres archives, et s'intéressait activement d'ailleurs aux recherches généalogiques concernant les possesseurs d'autres domaines, non moins qu'à la biographie et à l'histoire de toute notre province de Champagne. H. J.

* * *

On annonce également la mort :

De M. Vix-Bara, négociant en vins de Champagne, ancien président du Tribunal de commerce d'Epernay, ancien maire d'Avize, décédé à Avize (Marne), le 1er avril 1897, à l'âge de 65 ans ;

— De M. l'abbé Chapuzot, chanoine honoraire de Châlons, aumônier de l'hôpital d'Epernay, décédé à Epernay, le 5 avril, à l'âge de 75 ans ;

— De Mme Alexandre Senart, femme du président de chambre honoraire à la cour de Paris, décédée à Paris, le 6 avril, à l'âge de 70 ans.

Mme Senart, qui chaque année venait passer la belle saison dans sa propriété de Courcelles, près Reims, et prenait une part active

à toutes les œuvres de bienfaisance de son pays d'origine, était la fille de M. Senart-Colombier, fondateur de l'importante maison de commerce de ce nom.

Les obsèques ont eu lieu à Suippes (Marne), le 21 avril, au milieu d'une nombreuse assistance;

— De M. Delaissement, inspecteur divisionnaire du travail des enfants dans les usines, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Dijon.

Les obsèques ont eu lieu à Bourbonne (Haute-Marne), pays natal du défunt;

— De Mme veuve Auguste de Muizon, née Stéphanie de Paül de Saint-Marceaux, décédée à Reims, le 12 avril, dans sa quatre-vingt-deuxième année;

— De M. Achille Verrier, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Mareuil-sur-Ay (Marne).

Les obsèques ont eu lieu le 12 avril, à Mareuil.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Hubert-Lamarle, adjoint, et Adrien de Montebello, député;

— De M. Louis Chanal, ancien rédacteur de l'*Indépendant de Marne-et-Moselle*, rédacteur de la *Dépêche Sparnacienne*, décédé à Epernay, à l'âge de 28 ans.

Les obsèques ont eu lieu, le 16 avril, à Epernay;

— De M. l'abbé Olivier, curé de La Veuve (Marne), chanoine honoraire, décédé le 15 avril, à l'âge de 76 ans;

— Du Dr Ernest Gentilhomme, décédé à Villers-en-Prayères (Aisne), le 15 avril, à l'âge de 30 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 19 avril. Au cimetière, les docteurs Seuvre et Roussel ont retracé la courte, mais honorable carrière médicale du défunt.

Fils d'un praticien émérite et instruit à son exemple, le Dr Ernest Gentilhomme avait publié, en 1894, une thèse remarquable sur l'hystérectomie abdominale. Il était préparateur adjoint d'histologie à la Faculté de médecine, quand une cruelle affection de poitrine est venue briser prématurément une carrière qui semblait pleine d'avenir;

— De M. Girardin, ancien maire de Sompuis (Marne), suppléant de la justice de paix du canton, conseiller municipal de 1840 à 1896, décédé à l'âge de 84 ans;

— De M. l'abbé Pétro, curé de Larzicourt (Marne) depuis plus de vingt ans, décédé le 22 avril dans sa soixante-huitième année;

— De M. Jean-Marie Fauvet, ancien instituteur, ancien secrétaire en chef de la sous-préfecture de Reims, officier de l'Instruction publique, décédé à Saint-Brice (Marne), le 22 avril, dans sa soixante-troisième année;

— De M. Oscar Arlet, secrétaire-général de la Société d'horticulture et de viticulture d'Epernay, chevalier du Mérite agricole, jardinier en chef du domaine d'Hautvillers, décédé à Hautvillers (Marne), à l'âge de 57 ans.

Les funérailles ont eu lieu à Epernay, le 28 avril.

M. Arlet était entré au service de la famille Chandon de Briailles à l'âge de dix-neuf ans ; aussi le comte Gaston Chandon de Briailles a-t-il rappelé en quelques paroles émues, au cimetière, les services rendus par ce fidèle et dévoué serviteur ;

— De M. Xavier Maucourant, maire de La Neuville-aux-Bois (Marne).

Les obsèques ont eu lieu le 28 avril ;

— De M. Louis Seine, notaire, conseiller municipal, suppléant de la justice de paix de Ville-en-Tardenois (Marne), décédé le 30 avril dans sa quarante-sixième année.

L'inhumation a eu lieu le mardi 4 mai, à Bohain (Aisne) ;

— De M. Jean-Baptiste Jacquemart, décédé à Auvillers-les-Forges (Ardennes), à l'âge de 101 ans. Ce vénérable vieillard était entré, le 9 décembre dernier, dans sa cent-deuxième année ;

— De M. Auguste-Alphonse Baudin, médecin-vétérinaire, adjoint au maire d'Epernay, officier du Mérite agricole, décédé à Epernay, le 11 mai, à l'âge de 65 ans ;

— De M. l'abbé Bouché, curé de Bazancourt (Marne), décédé le 13 mai dans sa soixante-cinquième année ;

— De M. Damien, ancien administrateur de l'Ecole des Beaux-Arts de Reims.

Les obsèques ont eu lieu à Reims, le 15 mai ;

— De Mme Pauline Remy, en religion sœur Valbertine, supérieure des religieuses garde-malades du Très-Saint-Sauveur de Reims, décédée à Reims le 22 mai, dans sa trente-quatrième année, dont 14 de profession religieuse ;

— De M. Eugène Devédeix, ancien adjoint au maire de Reims, décédé en cette ville, le 22 mai, à l'âge de 69 ans.

Comme entrepreneur de travaux publics, il avait été chargé autrefois de la construction de la gare de Reims. Plus tard, sous l'administration de M. Diancourt, il put consacrer à la direction de la voirie municipale une expérience laborieusement acquise.

Enfin, c'est à lui que l'on doit l'initiative de l'utilisation, pour l'alimentation de Reims, de la source précieuse qui distribue l'eau à tous les quartiers de la ville.

Les funérailles ont eu lieu le 24 mai, en l'église Notre-Dame ;

— Parmi les trop nombreuses victimes de la catastrophe du Bazar de la Charité, survenue à Paris le 4 mai, nous devons signaler notamment Mme la marquise d'Isle, née Capitaine, décédée à l'âge de 45 ans, et sa fille, Mlle Henriette d'Isle, décédée à l'âge

de 22 ans, qui toutes deux étaient originaires de Tagnon (Ardennes).

Plusieurs familles se rattachant au département de l'Aisne comptent également des victimes dans cette épouvantable catastrophe. On a reconnu parmi les morts Mme la comtesse Sérurier, Mlle de Mandat-Grancey, Mme Moreau, de Fère-en-Tardenois mère de M. Moreau-Nélaton, et sa belle-fille. Mme la marquise de Lubersac a été légèrement blessée.

Enfin, parmi les familles de la Marne ou de la région mises en deuil par la même catastrophe, on signale :

Les familles de Bouthillier de Chavigny, de Villiers de la Noue, de la Rochelambert, de Montfort, de Mac-Mahon (par la mort de la marquise de Bouthillier de Chavigny).

Les familles de Torcy, de Pinteville de Cernon (par la mort de Mlle de Comeau).

Les familles de Felcourt, des Réaulx, de Bouthillier de Chavigny (par la mort de Mlles Marie-Louise et Yvonne de Chevilly).

La famille d'Uzès (par la mort de Mme la comtesse d'Hunolstein).

La famille du général Appert (par la mort de Mme Hoskier).

Ajoutons que M. le commandant Patrice de Mac-Mahon, duc de Magenta, et sa femme, née princesse Marguerite d'Orléans, en résidence à Châlons, sont doublement atteints par la mort de Mme la duchesse d'Alençon et de M. le duc d'Aumale.

BIBLIOGRAPHIE

Méliador, par Jean Froissart. — Roman en vers, publié pour la première fois par *M. Auguste Longnon*, membre de l'Institut — Imprimé pour la Société des anciens textes français. — Paris, Firmin-Didot ; 2 vol. in-8 de LXXIV-269 et 372 p., reliure spéciale ; 20 fr.

Jusqu'en ces dernières années, on ne connaissait guère que par son titre cette œuvre, à laquelle Froissart a fait allusion deux fois dans ses *Chroniques* et dans son *Dit du Florin*. D'heureuses trouvailles, tant à la Bibliothèque qu'aux Archives nationales, ont permis à M. Auguste Longnon de reconstituer à peu près en totalité ce poème, le plus moderne, vraisemblablement, du cycle des poèmes de la Table-Ronde. Ainsi que l'établit son savant éditeur, c'est vers le dernier quart du XIVe siècle que *Méliador* a été composé, à la demande de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant ; Froissart y enchâssa toutes les poésies lyriques de ce prince, son protecteur. Le sujet du poème (environ 22,000 vers) est assez simple

Afin d'échapper aux trop pressantes poursuites d'un outrecuidant chevalier, l'héritière présomptive du trône d'Écosse a fait vœu d'épouser le guerrier qui, après cinq années d'épreuves, sera proclamé le plus vaillant. Ce parfait chevalier, c'est Méliador, fils du duc de Cornouailles, qui doit affronter bien des périls, subir maintes épreuves et prodiguer les grands coups d'épée, avant de conquérir la main de la belle Hermondine. En raison, toutefois, du grand nombre de chevaliers qui prennent part à la « quête » de la princesse d'Ecosse, l'action du récit est singulièrement touffue et si fort encombrée d'épisodes enchevêtrés les uns dans les autres, que souvent on perd de vue les héros principaux du roman. Aussi n'a-t-il pas fallu à l'éditeur moins de 35 pages pour l'analyser convenablement. Grâce à la clarté du texte, la lecture de *Méliador* n'est nullement fatigante ; elle offre cet attrait spécial qu'elle donne l'exacte impression d'un de ces romans de chevalerie qui troublèrent la cervelle de Don Quichotte : ce ne sont, en effet, qu'incidents merveilleux, enchantements et surtout prouesses admirables de « chevaliers errants », rêvant à la conquête d'une princesse, qui les appellera à partager son trône. Toujours prêts à défendre l'innocence opprimée en la personne d'une jeune et belle héritière, ces vaillants chevaliers se montrent, après la victoire, d'un absolu désintéressement. A tous égards, la belle et savante publication de M. Auguste Longnon mérite l'attention des [illegible]

*
* *

Paul Sébillot et A. Tausserat-Radel. *Table analytique et alphabétique des dix premières années de la Revue des Traditions populaires.* Paris, E. Lechevalier et E. Leroux ; in-8 de 1?2 pp. à 2 col., 3 fr. 50.

Grâce à ce répertoire minutieux, qui s'applique aussi aux *Annuaires* de la Société des traditions populaires, les chercheurs retrouveront instantanément ce qu'ils désirent rencontrer parmi les milliers de faits consignés dans la *Revue*, de 1886 à 1895.

*
* *

La feuille de la *Marne,* extraite de l'*Atlas des Départements français* offert au Tsar en souvenir de sa visite à Paris, est en souscription à Reims, à la librairie Matot-Braine. Elle porte pour titre : *Champagne, Département de la Marne,* et offre les signatures : *Abel Jamas, Gustave Huot, — Lithographie Vieillemard, Paris.*

Le tirage en a été fait sur parchemin dans un encadrement en mosaïque fond d'or, avec dessins et écussons en couleur, comprenant la façade du portail de la Cathédrale de Reims, la Revue de Châlons, le portrait de Colbert, une branche de vigne, deux bouteilles de Champagne, et les armoiries des villes principales du département : Châlons, Reims, Vitry-le-François et Sainte-Menehould.

M. Abel Jamas, originaire de Reims, graveur à Paris, est l'auteur de cette riche et exacte composition. H. J.

*
* *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1897) :

I. *Note sur l'identification du lieu ardennais Havia ou Avia,* par C.-G. Roland.

II. Mélanges. — *Les ancêtres maternels de Colbert, à Rethel,* par Paul Pellot.

III. *Les localités ardennaises disparues : Manimont,* par le Dr H. Vincent.

IV. *Plans manuscrits de localités ardennaises, à la Bibliothèque de Reims,* par Henri Jadart.

V. *Les fiefs de portage du comté de Rethel, à Reims, au XIVe siècle,* par Louis Demaison et Henri Lacaille.

VI. *Notice sur Jeanne d'Arc,* par Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu.

VII. Bibliographie. — L. Péchenart, *Le domaine des Potées ou la donation de saint Remy* (C.-G. Roland). — S. Leroy, *Notice sur les publications historiques du marquis O. de Gourjault* (H. Jadart). — R.-C. Haizeaux, *Notice sur l'abbaye de Longwé, canton du Chesne* (H. Jadart). — Delescluse, *Chartes inédites de l'abbaye d'Orval* (Dom Albert Noel).

VIII. Chronique. — Objets de l'époque gauloise trouvés à Aussonce.

*
* *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mai-juin 1897) :

Jules Mazé, Légende ardennaise : ***La Dame des Roches.***

Paul Pellot, Notes sur les familles de Baude et de Coipel, seigneurs de Machéroménil.

Dr J. Jailliot, Recherches sur l'abbaye de Chéhéry (*suite*).

Variétés. — Jules Mazé, L'Ardenne artiste : Aux Salons.

E. Henry, Chronique.

Bibliographie. — Livres, publications périodiques.

— Comité ardennais pour le monument de Paul Verlaine, sous le patronage de la *Société d'Etudes ardennaises.*

*
* *

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXIV, mai-juin 1897) :

Jusserand (J.-J.) : *Jacques Ier d'Écosse fut-il poète ?* p. 1-49. — Pirenne (H.) : *Une polemique historique en Allemagne*, p. 50-57. — Syveton (Gabriel) : *Une hypothese sur Charles XII*, p. 58-74. — Lichtenberger (A.) : *Un socialiste inattendu : le général Caffarelli de Falga*, p. 75-81. — Wertheimer (Ed.) : *Documents inédits sur la maladie et la mort du duc de Reichstadt*, p. 82-94.

CHRONIQUE

THÈSES SOUTENUES A L'ECOLE DES CHARTES. — Parmi les thèses soutenues avec succès à l'Ecole des Chartes, les 25, 26 et 27 janvier 1897, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, il convient de citer celles de M. Jules Mathorez, *Essai sur la vie et le rôle politique de l'archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains ; recherches sur l'administration de ses diocèses*, et de M. Joseph Dumoulin, *Fédéric Morel, imprimeur à Paris de 1557 à 1583*, qui toutes deux intéressent particulièrement l'histoire de notre province.

Nous analyserons donc rapidement, d'après les *Positions* publiées, le travail de nos deux confrères.

GUILLAUME-AUX-BLANCHES-MAINS. — Après une courte introduction consacrée à la bibliographie de son sujet, M. Mathorez aborde la biographie du personnage.

— Guillaume, né en 1135, quatrième fils de Thibault III, comte de Champagne, et destiné par son père à l'état ecclésiastique, fut clerc de bonne heure

On sait d'ailleurs assez peu de chose sur ses premiers débuts.

Saint Bernard refusa de lui faire obtenir un bénéfice ecclésiastique. Pierre de Celles ayant écrit en sa faveur au pape Eugène III, pour lui faire avoir la prévôté de l'église de Soissons, échoua dans sa démarche. Guillaume ne fut ni prévôt à Soissons, ni chanoine à Cambrai, comme on l'a prétendu ; mais il fut tour à tour doyen de l'église de Meaux en 1163, prévôt de l'église de Troyes jusqu'en 1167, chanoine et prévôt de Saint-Quiriace de Provins, probablement jusqu'en 1168. S'il fut élu évêque de Lyon en 1163, l'élection n'eut certainement pas de suites. De nouvelles difficultés se produisirent au cours de l'année 1164 pour son élection au siège épiscopal de Chartres ; il fut élu cependant, au commencement de 1165, grâce à l'entremise d'Alexandre III et de Louis VII.

Guillaume rejoignit à Montpellier, en 1165, le pape auprès duquel il jouissait d'une faveur marquée. Il assista, l'année suivante, au concile de Beauvais. Elu archevêque de Sens, entre le 3 février et le 23 octobre 1168, et sacré, le 22 décembre de la même année, par Maurice de Sully, il obtient, par dispense spéciale, de conserver l'évêché de Chartres, et prend, à partir de cette date, le titre de légat.

En 1170, sur l'ordre du pape, Guillaume réunit un concile à Paris pour condamner une proposition de Pierre Lombard. Après le 12 octobre, et en novembre, on le trouve à Rome, défendant la

cause de Thomas Becket. A la fin de 1175 ou au début de 1176 il est élu archevêque de Reims, et fait son entrée solennelle dans cette ville le 8 août 1176.

Le prélat se rend, en juillet 1178, en Angleterre, où le roi Henri II lui fait une magnifique réception ; il revient par Ardres et Amiens.

Au concile de Latran, en 1179, Alexandre III le nomme cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Guillaume sacre Philippe-Auguste le 1er novembre 1179, mais ne reçoit pas à cette occasion le rang de duc et pair ecclésiastique, que d'autres archevêques de Reims avaient déjà porté avant lui. En septembre 1182, il retourne en Angleterre ; fait brûler des hérétiques à Arras en janvier 1184, se rend encore à Rome en octobre de la même année, est nommé régent du royaume en 1190, pendant la Croisade.

En 1192, Guillaume sacre à Reims Albert de Louvain, évêque de Liège, et part en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Suspendu de ses fonctions d'archevêque par le pape Innocent III, pour n'avoir pas respecté la sentence d'interdit lancée sur le royaume après le divorce de Philippe-Auguste, Guillaume va à Rome à la fin de 1193 et meurt à Laon le 7 septembre 1202. Il est enterré à Reims, et M. Mathorez donne le texte de son épitaphe.

— Le rôle politique de Guillaume-aux-Blanches-Mains a été fort important, par sa continuité même, sous les règnes des rois Louis VII et Philippe-Auguste.

De nombreux faits peuvent servir à caractériser son action dans les affaires extérieures du royaume. A la demande de Henri II d'Angleterre, il sert de médiateur entre ce prince et Louis VII, en 1168. Il assiste à la conférence de Montmirail (Sarthe) le 6 janvier 1169. Il pousse Louis VII à la guerre en 1173, et, en août, le roi le charge d'une ambassade au moment du siège de Verneuil. Il assiste à la paix de Montlouis en 1174.

Au début du règne de Philippe-Auguste, Guillaume et ses frères ont des démêlés avec le nouveau souverain ; Guillaume prend même part aux révoltes de 1181 et 1182. Pendant ces années, il règle la question des alliances entre la maison de Hainaut (Baudouin V et ses enfants) et la maison de Champagne.

Vers 1183, le prélat reprend la direction des affaires avec son frère Thibault, comte de Blois. Il pousse Philippe-Auguste à répudier Isabelle de Hainaut.

En 1185, il sert de médiateur entre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et le roi de France. Cette même année, il assiste à l'assemblée de Sens où sont à nouveau traitées les questions d'alliance entre la maison de Hainaut et celle de Champagne. Pendant la guerre de 1187, entre Philippe et Henri II, il joue le rôle de pacificateur, à Châteauroux, à Gisors, à Bonmoulins (18 novem-

bre 1188), et enfin à Azay-sur-Cher, lors de la paix définitive entre les deux rois.

En 1191, après la mort de Philippe d'Alsace, Guillaume-aux-Blanches-Mains cherche, sur l'ordre de Philippe-Auguste, à s'emparer de la Flandre et fait rentrer Péronne et Saint-Quentin dans le domaine royal. Il fixe à Mons, en octobre 1191, les bases du partage de la Flandre.

En 1193-1194, Guillaume cherche à ramener la concorde entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion. Il assiste à l'assemblée de Verneuil en 1195, accompagne l'armée du roi de France en 1196, reçoit en juin 1196 les serments de fidélité de Baudouin, comte de Hainaut, de Renaud, comte de Boulogne, puis jette l'interdit sur les terres de ces seigneurs.

— Dans les affaires intérieures de la France, on voit le prélat, en 1173, assumer la tâche de détourner Louis VII de son projet d'allier Philippe-Auguste à la fille de l'empereur d'Allemagne. En 1184, il cherche à dissuader le pape Lucius III d'ériger Dol en archevêché. A la prière du roi et du souverain pontife, il dissout la commune formée par les bourgeois de Châteauneuf, près de Tours. Il ramène la concorde entre les habitants de Tournai et leur évêque Etienne, impose aux mêmes Tournaisiens le choix d'une charte communale.

En 1190-1191, Guillaume, comme régent du royaume, est mêlé à plusieurs affaires administratives ; il joue, surtout depuis 1193, un rôle prépondérant dans le divorce de Philippe-Auguste et d'Ingeburge, ce qui n'exclut pas certains démêlés qui surgissent entre lui et le roi, et Célestin III, puis Innocent III.

— Au dehors, le rôle de Guillaume, alors archevêque de Sens, n'est pas moins important au cours du différend éclaté entre Henri II d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, depuis 1166. Guillaume écrit courageusement au pape Alexandre III, pour lui reprocher sa faiblesse coupable, et fait de cette cause celle de toute l'Eglise. Il assiste aux assemblées de Montmirail, le 6 janvier 1169, et de Bayeux, le 31 août 1169 ; se rend à Rome pour défendre le prélat persécuté ; prend part encore à l'assemblée de Fréteval, le 22 juillet 1170. Après le meurtre de Becket, il écrit plusieurs lettres au souverain pontife, et met le royaume d'Angleterre en interdit.

— Guillaume-aux-Blanches-Mains est également célèbre comme propagateur du régime communal dans ses domaines. Toutefois, ce ne fut pas tant par libéralisme que par intérêt, suivant les conclusions de M. Mathorez. Il fonda des villages à Villeneuve-l'Archevêque (1172), à Rousson (1175), et leur donna des chartes de commune imitées de celles de Lorris.

En 1182, par ses soins, l'échevinage est rétabli à Reims. Dans la même année, il fonde le village de Beaumont-en-Argonne et dote les habitants de la fameuse charte communale dite *loi de Beau-*

mont. L'année suivante il fonde encore, auprès de Reims, le bourg de la Couture ; en 1191, accorde une charte de franchise aux habitants de Thuisy ; en novembre 1198, s'engage, sur les remontrances intéressées du chapitre de Notre-Dame, à ne plus concéder aucune charte de libertés.

— La deuxième partie du travail de M. Mathorez débute par une étude détaillée de l'administration ecclésiastique de Guillaume-aux-Blanches-Mains.

Evêque de Chartres, il s'occupe de la question de la résidence des chanoines, supprime les prévôts du chapitre et réorganise l'administration de leurs biens. Il fait la dédicace de l'abbatiale de Josaphat, et enrichit ce monastère.

Archevêque de Sens, il est chargé de plusieurs légations par le pape Alexandre III. Il rachète le droit de gîte à Saint-Julien-du-Sault, fait une fondation de quatre chanoines dans l'église Saint-Etienne de Sens, supprime le prévôt, unit sa charge à celle du doyen, établit des marguilliers laïques. On sait que Guillaume eut des demêlés avec Pierre de Pavie, évêque de Meaux, réforma l'abbaye de Saint-Victor de Paris, etc.

Archevêque de Reims, il servit d'intermédiaire entre les pontifes Alexandre III, Lucius III, Innocent III et les rois Louis VII et Philippe-Auguste. Dans ses rapports avec son chapitre, le prélat se signale par diverses donations importantes, règle la question de la résidence des chanoines, des francs-servants ; concède au chapitre le droit d'excommunication. Il entre en lutte avec le prévôt et lui supprime une partie de ses attributions. En revanche, il augmente les revenus du chantre et des écolâtres ; accroît les ressources des infortunés lépreux, fonde à Reims l'hôpital Saint-[illegible]

M. Mathorez examine successivement les rapports du métropolitain avec ses suffragants : Etienne de Tournai, Thibaut III d'Amiens ; Rotrou du Perche, évêque de Châlons ; Nivelon, évêque de Soissons ; Henri, évêque de Senlis ; — avec les nombreuses abbayes de ces diocèses. Dans celui de Reims, il comble de privilèges et de donations plusieurs grandes abbayes : Saint-Remy, Saint-Nicaise et Saint-Denis de Reims ; Saint-Thierry, Igny, [illegible].

— Enfin, dans un appendice, notre confrère montre l'influence scientifique et littéraire exercée par Guillaume aux-Blanches-Mains sur ses contemporains. Les témoignages d'Etienne de Tournai, de Philippe de Harweng, du pape Alexandre III s'accordent à nous le représenter comme un érudit et un lettré. Gautier de Châtillon fut son secrétaire et lui dédia l'*Alexandreïde*. Bertier de Cambrai, Pierre de Blois furent favorisés de ses bienfaits. Pierre le Mangeur lui dédia son *Historia scholastica*. Cependant Pierre le Chantre, dont M. Henri Delatour s'essayait cette année même à démêler la vie, l'œuvre et les doctrines assez obscures, — Pierre

le Chantre, qui fut peut-être une illustration rémoise et en tout cas mourut doyen de Reims en 1197, se trouva en butte à l'inimitié de l'archevêque qui par deux fois refusa de ratifier son élection à l'épiscopat.

— Quelques notes additionnelles nous font connaître les noms de plusieurs officiers de Guillaume ; nous décrivent les monnaies frappées sous son règne ; nous indiquent les particularités diplomatiques des actes émanés de son autorité ; nous donnent le catalogue de ces actes, accompagné d'une table onomastique. Une série de pièces justificatives termine cet excellent travail qui reçoit les félicitations unanimes du jury.

Fédéric Morel. — La thèse de M. Joseph Dumoulin obtient également de précieux suffrages.

Les sources les plus importantes pour l'histoire de l'imprimeur Fédéric Morel étaient, jusqu'à ce jour, la *Vita Federici Morelli*, écrite par Mattaire dans les *Vitæ aliquot typographorum parisiensium*, et les *Bibliothèques françaises* de Lacroix du Maine et du Verdier. Les renseignements donnés par Grosley, dans ses Vies des Troyens illustres, sont en général erronés.

M. Dumoulin étudie successivement la vie de Fédéric Morel, sa carrière d'imprimeur, ses œuvres littéraires, sa descendance, et nous donne la bibliographie de ses éditions.

Fédéric Morel naquit en 1523 dans la Champagne, très probablement aux environs de Châlons-sur-Marne. Il signa toujours Fédéric et non Frédéric, sans doute par une affectation d'italianisme qui était alors fort à la mode parmi les humanistes.

De famille noble, il reçut une éducation soignée et vint à Paris, entre 1540 et 1545, pour y suivre particulièrement les leçons de Jacques Toussain, qui enseignait le grec au Collège royal. Il devint ensuite précepteur du fils de Louis de l'Estoile, président de la Cour des Aides.

En 1550, Morel entre comme correcteur dans l'imprimerie de Charlotte Guillard, veuve en premières noces de Berthold Remboldt, associé d'Ulrich Gering. De cette époque date sa vocation typographique. Tout en s'initiant aux détails manuels du métier, il corrige le livre du cardinal Lippomani, *Catena SS. Patrum in Genesim*, et le *Lexicon græco-latinum* de son ancien maître Toussain, paru en 1552. L'auteur étant mort avant l'impression de l'ouvrage, Morel en compose l'épître dédicatoire, qui lui vaut les éloges de plusieurs érudits.

En 1557, à la mort de Charlotte Guillard, Morel fonde une imprimerie. Il épouse Jeanne de Vascosan, fille du célèbre imprimeur Michel de Vascosan, et s'établit rue Saint-Jean-de-Beauvais, à l'enseigne du Franc-Mûrier, prenant comme marque le mûrier, en latin *morus*, par allusion à son nom. Par son mariage il était devenu cousin de Robert II Estienne.

Le premier livre sorti de ses presses est un traité de Scaliger, intitulé *Exotericarum exercitationum liber quintus decimus de subtilitate.* Ce livre, ainsi que deux autres portant la date de 1557, est également marqué au nom de Vascosan. Celui-ci encourage les débuts de son gendre en lui confiant l'impression de divers ouvrages et exerce ainsi une sérieuse influence sur sa vocation.

Le 17 janvier 1558, Morel reçut le titre d'imprimeur en l'Université de Paris. C'est le point de départ de sa renommée. Imprimeur de Joachim du Bellay et du chancelier de l'Hôpital, il obtient des privilèges pour les éditions de leurs œuvres. Tour à tour paraissent les *Regrets*, les *Jeux rustiques* et les *Antiquités de Rome* du poète gentilhomme ; du Bellay étant mort le 1er janvier 1560, Morel retrouve dans ses papiers de nombreuses pièces inédites, les publie et obtient un privilège à cette occasion.

Son imprimerie devient alors le rendez-vous des artistes, des érudits et des poètes : Scévole de Sainte-Marthe, Adrien Turnèbe, Jean de la Taille, Vauquelin de la Fresnaye, Philibert Delorme fréquentent assidûment le Franc-Mûrier. Philibert Delorme y fait paraître, en 1567, le *Premier tome de l'Architecture*, le plus bel ouvrage sorti des presses de Morel.

Le 4 mars 1571, Fédéric Morel fut nommé imprimeur du roi, en remplacement de son cousin Robert II Estienne, mort à Genève en octobre 1570. Les lettres patentes qui lui accordent ce titre furent enregistrées le 30 avril de la même année, malgré l'opposition de l'imprimeur Guillaume de Nyverd. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, ce n'était plus le droit de se servir des « grecs du roi » qui caractérisait l'imprimeur royal, mais bien le privilège d'éditer les actes officiels émanés du gouvernement.

Dans cette même année 1571, Morel est encore nommé interprète du roi dans les langues grecque et latine ; mais il ne fut jamais professeur du roi comme on l'a prétendu.

A cette époque il imprime l'*Edit sur la réformation de l'imprimerie*, la *Mesnagerie* de Xénophon, traduite par La Boétie, et les *Vers françois de feu La Boétie*, sur la demande de Montaigne.

L'année suivante (1572), Morel édite, en société avec son beau-père, les *Œuvres morales et meslées de Plutarque*, traduites par Amyot ; en 1573, divers opuscules relatifs à l'élection du duc d'Anjou (Henri III) comme roi de Pologne ; en 1574, le *Tombeau du feu roy très chrestien Charles IX* et deux opuscules d'Antoine de Baïf.

C'est en 1576 que commence à se distinguer à son tour Fédéric Morel le jeune, né en 1558, fils de notre imprimeur ; parfois il ajoute des pièces de vers aux éditions paternelles. Vers 1577, il étudie à Bourges sous les ordres de Cujas et devient le protégé d'Amyot.

Cependant la renommée de Morel se répand de plus en plus.

avec les livres sortis de ses presses, en France et à l'étranger. Il est en relations avec Plantin qui lui donne le dépôt de plusieurs ouvrages. Divers de ses clients lui adressent des pièces de vers. En 1577, il imprime l'Oraison funèbre de Charles et de François de Guise, prononcée à Nancy par Boucher.

En 1579, Morel s'installe rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Fontaine*, dans la maison que lui a laissée son beau-père, Michel de Vascosan, mort en 1576, avec plusieurs autres immeubles situés à Paris. Dès lors, les impressions portent la marque de la Fontaine.

Morel, devenu le premier imprimeur de Paris, redouble d'activité ; il imprime avec les caractères grecs du roi, entre autres ouvrages importants, la Batrachomyomachie d'Homère, et donne une édition de l'Histoire de Paul Emile, traduite par Jean Regnart.

Voulant assurer l'avenir de son fils, il lui fait épouser Isabelle Duchesne, fille de Léger Duchesne, professeur au Collège royal, et obtient pour lui le titre d'imprimeur du roi, le 2 novembre, grâce à l'influence de Jacques Amyot. Il meurt enfin le 7 juillet 1583, à l'âge de soixante ans, et est inhumé dans le charnier Saint-Benoît, auprès de Josse Bade et de Vascosan. En 1603, Fédéric Morel le jeune leur élève un tombeau de marbre dont l'épitaphe nous a été conservée.

On doit à Fédéric Morel un traité : *De la guerre continuelle et perpétuel combat des chrestiens contre leurs plus grands et principaux ennemis*, publié en 1564 ; la traduction d'extraits de Saint-Cyprien *De douze manières d'abus qui sont en ce monde, avec les moyens d'iceulx corriger)* et de saint Jean Chrysostôme *(De la providence de Dieu, de l'Ame, d'Humilité);* des préfaces et des pièces de vers qui se rencontrent dans ses éditions, notamment les préfaces du Lexique de Toussain et de l'Histoire de Paul Emile, les vers phaleuques sur la mort de M. de Morel de Grigny. Ces travaux attestent chez leur auteur une érudition étendue.

Après la mort de Fédéric Morel, ses descendants continuèrent à exercer l'imprimerie, à l'enseigne de la Fontaine, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. A dater de cette époque, les Morel devinrent une famille de robe dont on peut suivre la généalogie jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. M. Dumoulin en a donné le tableau.

La seconde partie de la thèse est consacrée à l'œuvre typographique de Fédéric Morel. Il a employé uniquement les caractères romains et italiques gravés par Claude Garamont à l'imitation des types de Nicolas Jenson ; les caractères romains de Garamont sont remarquables par la netteté de leur gravure, l'italique l'est moins. Les chiffres sont ce qu'on appelle aujourd'hui des chiffres mixtes.

Les types remis en usage depuis une quarantaine d'années sous le nom d'*Elzévirs* ne sont autres que les types de Garamont adoptés par Fédéric Morel.

En sa qualité d'imprimeur du roi, Morel pouvait employer les

grecs royaux ; il a fait usage également d'un caractère grec qui lui est propre et ne vaut pas les types royaux.

Sans bannir entièrement l'ornementation de ses livres, Morel s'est beaucoup plus préoccupé de la correction que de l'élégance typographique. Ses titres, comme tous ceux des imprimeurs de son temps, sont mal composés, confus et ressemblant à une page de texte. Il n'emploie pas l'italique pour souligner un mot ou un passage ; mais se sert de ce type comme du romain, pour composer des ouvrages entiers. Les signes abréviatifs, à cette époque, ne servent plus qu'à faciliter la justification des lignes.

M. Dumoulin réserve un chapitre à la description des outils et des procédés en usage, au XVIe siècle, dans les ateliers d'imprimerie, pour la composition et le tirage, d'après les documents fournis par les estampes.

Dans un dernier chapitre, il examine les marques, très décoratives, adoptées successivement par Fédéric Morel. On les peut diviser en cinq catégories : 1° marques au Franc-Mûrier, employées de 1557 à 1579 ; 2° marques à la Fontaine, employées de 1579 à 1583 ; 3° marques d'imprimeur du roi ; 4° deux marques dont il se servit exceptionnellement ; 5° marques apposées à la fin des ouvrages pour remplir les pages blanches.

En résumé, les éditions de Fédéric Morel ont une grande importance historique et littéraire, et l'on peut ranger cet érudit parmi les imprimeurs les plus célèbres de la Renaissance. Le travail de M. Joseph Dumoulin, fort applaudi, fournit une contribution précieuse à l'histoire de l'imprimerie et de l'humanisme en France.

A. T.-R.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 6 avril 1897.*

Le vice-président de la Société, M. Ch. de Larivière, nommé receveur des finances à Sedan, donne sa démission de ses fonctions, mais demeure membre titulaire. Tout en félicitant son honorable collègue d'un avancement bien mérité, la Société ne peut que regretter l'éloignement d'un membre qui avait conquis toute son estime et sa sympathie. Il sera pourvu plus tard à l'élection d'un vice-président.

M. Griolet de Geer fait don à la Société des objets suivants recueillis au cours de ses voyages :

1° Une boîte oblongue en laque, avec une ornementation riche et variée, de provenance persane, et qui a été donnée à M. Griolet par le souverain de la Perse ;

2° Deux sabres persans, armes damasquinées fort belles datant [illegible] ; un sabre japonais du XVIe siècle : ces trois armes sont renfermées dans des fourreaux fort curieux ;

3° Un encrier tonkinois du siècle dernier, petite merveille de [illegible] artistique.

4° Une poignée en ivoire sculpté, de style barbare, provenant également du Tonkin ; la sculpture est d'une délicatesse remarquable ;

5° Quatre mignonnes statuettes en bois sculpté, avec des yeux en émail, d'un fini rare.

En attendant la notice sur les œuvres de Henri Pille, peintre de talent, dessinateur et illustrateur hors ligne, notice que prépare M. Fr. Henriet, le secrétaire donne lecture de l'article que M. Arsène Alexandre a consacré à cet artiste dans le *Figaro* du 5 mars. — Henri Pille était né à Essommes, près de Château-Thierry, en 1844 ; son talent pour le dessin s'était révélé dès le collège. Depuis près de vingt ans il faisait partie de la Société ; sa mort imprévue (mars 1897) a causé à sa famille et à ses amis la plus douloureuse surprise.

La Société était représentée aux obsèques par MM. Fr. Henriet et Corlieu, amis de Pille.

L'instituteur de Courmont (canton de Fère-en-Tardenois) a fait insérer dans le registre consacré à la courte monographie de la commune — et qui reste déposé dans la salle de l'école — la biographie du général du génie Michaux, enfant de Courmont, telle qu'elle a été publiée par le *Moniteur* du 13 février 1848. Nous approuvons cette mesure parce que nous sommes persuadé que le maître donne cette vie à lire et à relire à ses élèves et aux adultes, afin de rappeler le souvenir d'un compatriote qui n'a dû son élévation qu'à son mérite propre, à son patriotisme ; c'est un exemple réconfortant et dont il faut tirer parti pour le bien de la jeunesse.

Antoine Michaux est né à Courmont le 24 octobre 1770. A la suite de premières études qu'il ne put compléter que plus tard, il entra à l'école d'application du génie qui venait d'être transférée de Mézières à Metz. D'abord attaché à l'armée du Nord, il fut désigné pour l'expédition d'Egypte, puis envoyé en Hollande et en Espagne ; il avait gagné le grade de maréchal de camp, grade qui lui fut confirmé à la Restauration. Il fut nommé directeur du génie à Grenoble, puis en Corse ; en 1823, il fit partie du Comité de défense générale, et fut chargé de l'inspection du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Admis à la retraite en 1833, Michaux se fixa à Versailles, fut élu membre du Conseil municipal et rendit de grands services à l'administration. Le général occupait ses loisirs à la rédaction d'une histoire de l'expédition d'Egypte, lorsqu'il mourut au commencement de l'année 1848.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 8 avril 1897*. — Présidence de M. Muller, vice-président.

Le vice-président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par M. Maurice Lecomte, licencié en droit, membre de la *Société archéologique de Provins* et du *Comité archéologique de Senlis* :

Une étude, ayant pour titre : *Bulle d'Alexandre III pour l'abbaye de Faremoutiers* (9 mai 1167).

La bulle d'Alexandre III fut donnée au cours d'une querelle survenue entre l'évêque de Meaux, Etienne de La Chapelle (1162-1171) et l'abbesse de Faremoutiers, Lucienne, relativement à la juridiction temporelle qu'un diplôme de Charles le Chauve, du lundi 25 septembre (VII kal. oct.) 842 avait soustraite à l'évêque, ou plus spécialement à l'avouerie de l'église et de la paroisse de Faremoutiers. Les deux documents auxquels il est fait allusion dans la bulle sont :

1° 1166, 28 mars. Charte d'Etienne, évêque de Meaux, portant accord avec Lucienne, abbesse de Faremoutiers ;

2° 1166, du 24 avril au 31 juillet. Paris *(Parisiis, 1166 r. 29)*.

Louis VII notifie l'accord survenu entre Etienne, évêque de Meaux, et Lucienne, abbesse de Faremoutiers, déclare l'abbaye soustraite à l'avouerie et à toute domination de l'évêché de Meaux et rattachée d'une façon indissoluble à sa couronne, comme elle l'était en vertu des privilèges des rois Charles, Louis et Henri ;

2° Par M. Lemarié : *La Petite Gazette de Dammartin* et une *Notice sur Ermenonville*.

Le vice-président observe que dans la séance du jeudi 10 février 1897, il a été donné connaissance d'une note relative à la célèbre bataille navale où périt si glorieusement le *Vengeur* et au rôle peu honorable qu'avait joué dans l'action le conventionnel Jean Bon Saint-André.

Le rapport de l'amiral commandant la flotte française, et ainsi daté — en mer, à bord de la *Montagne*, du 14 prairial, an 2, — montre qu'au combat du 13 prairial Jean Bon-Saint-André a fait dignement son devoir, tout son devoir, comme il le fit toujours.

Quant à l'origine des calomnies dont fut victime Jean Bon-Saint-André, elle est indiquée par les passages suivants d'une lettre autographe de Villaret-Joyeuse à Jean Bon Saint André, de Brest, 12 messidor, an 2, se trouvant aux archives du ministère de la Marine :

« Quelques imbéciles de l'armée frondent (dit-on) ton journal, « tes opinions, ma conduite, celle de Bouvet, celle de Nielly, etc.; « quant à toi, ou pour mieux dire, quant aux dénonciations qu'ils « [illegible] contre toi, j'espère qu'elles serviront à faire connaître « [illegible] pygmées. »

[illegible] à Bouvet et à Nielly, ces gloires de la marine [illegible], Jean Bon Saint André a pu et a dû mépriser, comme elles le méritaient, les calomnies d'une cabale, c'est le mot de Villaret-Joyeuse, d'ultra-révolutionnaires dont les

injustes accusations ont été reprises avec joie par les écrivains de la réaction ; au combat du 13 prairial, Jean Bon-Saint-André a fait dignement son devoir, comme il le fit toujours, aussi bien quand il fut consul général à Alger et à Smyrne que lorsqu'il fut préfet à Mayence, où il sut tenir tête aux maréchaux de l'empereur et à Napoléon lui-même et où il mourut de désespoir en voyant l'invasion de la France.

M. Brepsant prend ensuite la parole pour la lecture de son analyse des *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1895.

M. Brepsant passe en revue les travaux de la Société dans les douze séances de l'année 1895, et fait remarquer que plusieurs séances présentent un intérêt très vif ; il cite notamment une notice fort intéressante de M. Henriet, sur le tableau de Simon Vouet dans l'église de Neuilly-Saint-Front ; la corporation des chirurgiens de Paris et le château de Marigny, vendu à Louis XV 200,000 livres, le 22 septembre 1749 (par M. Corlieu) ; une conférence sur La Fontaine, ses emprunts à plusieurs chants ou branches du roman de *Renard* composées par un prêtre de la Croix-en-Brie, et surtout aux récits de Gauthier de Coincy, prieur de Saint-Médard, trouvère du XIIIe siècle ; le trésor artistique de l'Hôtel-Dieu ; la maison de La Fontaine ; un petit procès à Neuilly-Saint-Front : utiles contributions dues à divers sociétaires.

M. Le Blondel fait circuler une gravure représentant le grand Ferré luttant contre les Anglais.

Cette estampe coloriée, qui date de la fin du XVIIIe siècle, est amusante, parce qu'elle nous présente un grand Ferré vêtu comme un paysan du siècle dernier et des Anglais habillés de rouge, qui ressemblent plus aux soldats de Fontenoy qu'à ceux de Crécy ou d'Azincourt.

* * *

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE. — *Séance du 21 mai 1897.* — Présidence d'honneur de M. le préfet de l'Aube. Présidence de M. Dufour-Bouquot, président

Correspondance.

M. le préfet informe la Société qu'elle n'a, pour le moment, aucune démarche à faire ni aucune pièce à produire relativement aux dispositions testamentaires de M. Joseph Audiffred ; c'est la ville de Troyes qui doit demander la délivrance du legs dont la Société Académique est chargée de faire l'emploi dans les conditions fixées par le testament.

Le Comité départemental de l'Aube pour l'Exposition de 1900 fait appel au concours de la Société Académique pour provoquer des adhésions, et se met à la disposition de tous les intéressés.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne

invite la Société au cinquantenaire de son existence, qu'elle célèbrera le 5 juillet prochain.

M. Persin, président du Comice agricole de Montier-en-Der, renouvelle sa demande à la Société d'émettre un vœu à l'effet d'obtenir une élévation de droits de douane sur les choux à choucroute tirés de l'étranger, la culture de ces choux pouvant remplacer en partie celle de la betterave, qui tend à diminuer et fournir un revenu à l'hectare au moins égal, sinon supérieur. Cette demande, appuyée par la section d'agriculture, est favorablement accueillie, et l'adhésion de la Société sera envoyée dans les termes indiqués par M. Persin.

M. Paul Hariot, membre correspondant, envoie un important travail sur les urédinées et les usnilaginées qui croissent dans le département de l'Aube. M. l'abbé d'Antessanty, qui l'a examiné, en fait le plus grand éloge et en recommande l'impression.

M. Eugène Maury, instituteur-adjoint à Planty, envoie une Notice sur le culte de saint Flavy.

M. Chamerois, inspecteur de la Compagnie d'assurances l'« Abeille », envoie en communication deux cartons et deux flacons, comme spécimens de ses collections des maladies de la vigne et des céréales. Il y a joint deux manuscrits : l'un passe en revue les maladies parasitaires et non parasitaires de la vigne, ainsi que les insectes nuisibles à la vigne ; l'autre décrit les maladies cryptogamiques des céréales et les insectes nuisibles au blé.

Ces deux ouvrages, accompagnés de collections d'échantillons parfaitement classés, peuvent rendre les plus grands services aux agriculteurs et viticulteurs. Présentés à divers concours, ils ont obtenu les premières récompenses.

M. Chamerois propose à la Société de lui donner quelques parties de ses collections qu'il possède en double et de lui communiquer les découvertes nouvelles qu'il pourra faire.

La Société lui adresse ses félicitations.

M. le baron de Baye, membre correspondant, envoie une notice sur une croix du xv[e] siècle, conservée à Rostoff (Russie), et un exposé très intéressant des observations recueillies par lui dans ses nombreux voyages, et qui ont apporté un contingent précieux à l'étude des temps préhistoriques, et surtout à celle de l'art gothique. Cet exposé a paru dans la publication « A travers le [illegible] ».

Communications des membres.

M. Le Clert dépose sur le bureau le catalogue dressé par lui des monnaies gauloises du Musée de Troyes. Ce travail est accompagné de dessins d'une exécution remarquable. M. Le Clert en lit l'introduction, qui est écoutée avec un vif intérêt.

La Société fixe au mois d'octobre la séance publique qu'elle doit [illegible] ; le jour et le programme en seront déterminés [illegible].

Élection et présentation.

M. Henry Bordet, agriculteur à Auzon, est élu, au premier tour de scrutin, membre résidant pour la section d'agriculture, en remplacement de M. Victor Deheurle.

M. Hippolyte Parigot, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, avenue de Villiers, 88, à Paris, est présenté comme membre correspondant ; il sera statué à la prochaine séance.

M. Charles Baltet présente à la Société des rameaux fleuris des arbustes suivants :

Cytise d'Adam, produisant à la fois des grappes de fleurs jaune citron et chamois rosé ;

Aubépine à fleur rose double ;

Aubépine à fleur cramoisi double ;

Lilas Villosa de Chine, à fleur rose carné ;

Lilas Madame Abel Châtenay, à corolle blanche double ;

Seringat à fleur d'oranger, corolle double ;

Viorne inédite, reçue du Japon ;

Collection de Pyrèthres à fleur double, coloris variés ;

Muscari plumeux, grappes aux nuances améthyste.

*
* *

Congrès des Sociétés savantes. — Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu cette année à Paris, du 20 au 24 avril. Parmi les diverses communications, un certain nombre intéressaient à plus d'un titre les régions champenoise et briarde.

Dans la section d'histoire et de philologie, à la séance du 20 avril 1897, M. Parfouru, vice-président de la Société archéologique de Rennes, fait une communication sur des *Comptes du temporel de l'évêché de Meaux, administré en régale de 1422 à 1426*, dont les feuillets épars ont été découverts dans divers greffes et mairies du département d'Ille-et-Vilaine, par M. René Le Bourdellès, substitut à Nantes.

Ces comptes ont un intérêt tout particulier, en ce que leur rédaction commence au lendemain du siège de Meaux par Henri V d'Angleterre. Ils fournissent, avec des chiffres précis, maints détails caractéristiques sur les conséquences désastreuses de ce siège pour la ville de Meaux et pour les campagnes de la Brie, principalement pour les paroisses de Villenoy, Germigny, Vareddes, Barcy et Etrépilly.

Presque à chaque page reviennent ces mots significatifs : « Terres en friche et ruine, à l'occasion de la guerre. »

D'autre part, ces comptes nous renseignent sur les redevances soit en nature, soit en argent, qui formaient le revenu temporel de l'évêché de Meaux au xve siècle, redevances féodales fixes ou

variables, coutumes, dimes et champarts, grands et menus cens, taille, droits de justice, etc.

Parmi les dépenses, il faut noter divers travaux d'une certaine importance (tours de guet) exécutés en 1426 aux fortifications du marché de Meaux, sous la direction de Jean Maquart, « maître des œuvres du roi au bailliage de Meaux ».

La régale, commencée le 22 avril 1422, prit fin le 28 août 1426, veille du jour où l'évêque Jean de Boiry (et non J. de Briou, comme le nomment divers auteurs) fit son entrée à Meaux. Il avait prêté serment de fidélité, le 27 août, entre les mains de Louis de Luxembourg, chancelier de France pour Henri VI d'Angleterre, en vertu de lettres de commission spéciale du jeune roi, datées de Kennington près Londres (5 juillet 1426).

A la séance du 22, notre collaborateur M. Moulé, délégué de la Société centrale de médecine vétérinaire, fait hommage au Congrès d'une brochure sur l'histoire de l'arrondissement de Vitry-le-François avant l'an mil, dont le texte a été publié dans notre revue.

Dans la section d'archéologie, à la séance du 21 avril, M. Piette présente une statuette en ivoire découverte à Brassempouy (Aisne). Cette figurine, dessinée par M. Pilloy, paraît remonter à l'époque préhistorique, car elle gisait au milieu d'ossements de mammouth.

A la séance du 22, M. Morel décrit deux sépultures gauloises féminines découvertes à Hurlus et à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne). Ces sépultures ont fourni deux torques de bronze dont l'un est orné de têtes fantastiques, deux parures en verroterie, des fibules et des bracelets. Il présente également au Congrès un torque qui représente un serpent se mordant la queue. C'est un modèle tout à fait nouveau découvert à Reims et qui complète les 120 torques de sa collection particulière.

M. Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, lit un mémoire sur les verres francs à emblèmes chrétiens. Il signale d'abord les coupes découvertes en 1866 à Mayod et à Anguilcourt-le-Sart (Aisne). Les mêmes fouilles ont fourni plusieurs monnaies d'or et d'argent frappées par les Francs à l'imitation de celles des empereurs d'Orient. Il rappelle les trouvailles du même genre faites à Envermeu, à Arcy-Sainte-Restitute et à Andrésy.

Les morts qui les possédaient avaient un mobilier funéraire dont le caractère est fourni par celui du tombeau de Childéric.

Il en conclut qu'il faut faire descendre ces sépultures à la première moitié du VIe siècle.

Parmi ce mobilier on remarque beaucoup de verres dont l'ornementation est faite en émail. Des bijoux de ce temps ont aussi reçu une décoration d'émaux. L'art de l'émaillerie, qui était [illegible] la Gaule belgique au IIIe siècle, s'est donc perpétué

chez nous dans les temps barbares pour les verriers qui étaient en même temps émailleurs.

Sur un certain nombre de ces verres on voit imprimé en relief le monogramme du Christ. M. Frédéric Moreau en a trouvé dans l'arrondissement de Château-Thierry. Le musée de Namur en possède aussi de fort beaux. Au début du VIe siècle, les populations étaient donc déjà converties au christianisme, et si on trouve des chrétiens si loin de Reims où a eu lieu le baptême de Clovis, il faut en conclure avec les historiens Junghans et Kurth, que c'est surtout aux prédications des saints évêques et missionnaires, dont la plupart ont été béatifiés, qu'on doit ces conversions.

M. Vauvillé, de la Société archéologique de Soissons, présente au Congrès un inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Soissons. Il résume les découvertes de M. Frédéric Moreau au point de vue monétaire, et décrit les 1,821 monnaies trouvées dans l'enceinte de Pommiers. Ces fouilles ont donné surtout des monnaies à la légende de CRICIRV, dans la proportion de 13 et de 49 0/0, et d'autres monnaies à tête de Janus. M. Vauvillé prouve que les monnaies de CRICIRV, qui passe pour avoir été un chef des Suessions, se rencontrent rarement chez les Bellovaques, tandis qu'elles sont très fréquentes dans les limites de l'ancien diocèse de Soissons. La partie de ce diocèse comprise dans le département de l'Oise a fourni 299 monnaies gauloises, dont 40 têtes de Criciru. Au contraire, si on franchit la rivière d'Oise, on ne peut plus signaler qu'un très petit nombre de monnaies du même type. En résumé, on a découvert 2,397 monnaies gauloises sur le territoire des Suessions, dont 1,025 pièces à la légende de CRICIRV. L'enceinte de Pommiers, près de Soissons, qui couvre 40 hectares de superficie, ayant fourni le plus grand nombre de monnaies de ce genre, il faut la considérer comme le véritable oppidum du Noviodunum des Suessions.

M. de Barthélemy félicite M. Vauvillé de ses recherches et souhaite qu'il trouve beaucoup d'imitateurs comme M. Le Clert, conservateur du musée de Troyes.

MM. de Marsy et de Barthélemy indiquent l'intérêt que présente la démolition des murs d'Antibes et déplorent qu'on les fasse sauter à la dynamite au lieu de les démolir pierre par pierre pour conserver les inscriptions romaines afin de les déposer au Musée.

Le Congrès émet le vœu que les mesures prises par l'administration pour sauver les documents épigraphiques et les sculptures romaines d'Antibes soient couronnées de succès.

M. de Barthélemy lit, au nom de M. Cournault, conservateur du Musée lorrain, un mémoire sur les enseignes de métiers dans les stèles funéraires et dans les bas-reliefs gallo romains. Il décrit les principaux monuments de ce genre trouvés à Grand (Vosges) et

dans plusieurs localités de la région. Ces stèles sont déposées au musée d'Epinal et au Musée lorrain à Nancy. Le bas-relief le plus important, découvert à Langres en 1840, devait être l'enseigne d'un loueur de voitures. Une autre sculpture gallo-romaine, provenant de la citadelle de Metz, a dû servir au même usage. L'auteur signale également l'enseigne d'un bain public, un bas-relief représentant deux scieurs de long, et un groupe représentant un orfèvre qui frappe sur une enclume avec l'aide de ses ouvriers.

M. Guyot, de la Société d'archéologie lorraine, lit une étude sur les ruines de la Mothe (Haute-Marne) qui menacent de disparaître. Cette place forte, qui soutint de nombreux sièges, fut rasée par ordre de Mazarin, mais les remparts furent enfouis sous des remblais de terre. L'auteur a reconstitué le plan de l'enceinte et signale le déblaiement de la porte de France et des bastions dans ces curieuses ruines de la vieille cité. Il indique que les fortifications remontent dans leur ensemble au xvie siècle, mais que la porte d'Allemagne appartient au xive siècle.

Le Congrès émet le vœu que la Commission des monuments historiques fasse classer les parties les plus intéressantes des ruines de la Mothe.

Notre distingué collaborateur M. Léon Maxe-Werly, de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, lit un mémoire sur l'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance. Il rappelle ses études antérieures sur cette question et les différents types de plaques de foyer conservées dans les musées. M. Maxe-Werly insiste sur l'intérêt des contre-cœurs de cheminée au point de vue héraldique et décrit de nombreuses plaques aux armes des familles du Barrois. Il recherche à quelle époque on a commencé à fondre des plaques de foyer dans le Barrois et signale la fonderie de Cousances, en pleine activité dès le xvie siècle, comme l'un des ateliers qui ont produit des plaques d'un caractère particulièrement artistique au xvie et au xviie siècle.

M. l'abbé Bonno, de la Société d'archéologie de Provins, lit une notice sur les *aggeres* de la forêt de Chénoise (Seine-et-Marne). Ces levées de terre doivent remonter à l'époque gallo-romaine. En les coupant par une tranchée, on a trouvé des tuiles à rebord, un chandelier gallo-romain très élégant, une cuillère, une balance. Les retranchements étaient flanqués de tours dont on retrouve les substructions. Les fossés sont encore visibles. L'auteur signale les monnaies de Maxime trouvées dans ces aggeres, ce qui semble prouver qu'on a dû les élever au moment de l'invasion des [illegible].

M. Imbert croit que ces enceintes servaient à protéger d'anciennes exploitations agricoles.

M. l'abbé Bonno réplique que ces enceintes sont situées au milieu d'une forêt, et M. Alexandre Nicolai, de la Société archéo-

logique de Bordeaux, déclare partager son opinion en ajoutant quelques considérations sur les anciennes mottes de l'Agenais.

M. Imbert déclare qu'il fait toutes ses réserves sur les observations de M. Nicolai.

M. le président s'engage à faire mettre la question à l'ordre du jour l'année prochaine.

Dans la section des Beaux-Arts, à la séance du 20 avril, M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité, à Bar-le-Duc, donne lecture de son mémoire sur l'*Art et les artistes dans le Barrois.* Ce travail est la continuation du dépouillement instructif pratiqué par l'auteur dans les archives de sa région. De nombreuses découvertes ont été faites par M. Maxe-Werly au cours de ses recherches, et il est à souhaiter que son exemple soit suivi dans toutes les provinces de France.

« Des peintres, des tapissiers, des brodeurs et des musiciens nés dans le Barrois sont présentés, dit M. Henry Jouin dans son spirituel rapport, dont le nom n'a rien d'éclatant. Ils sont anciens; hier encore on ne se souvenait plus de ces bons artistes. C'est pourquoi M. Maxe-Werly ne s'est pas borné à une nomenclature sommaire des hommes qu'il rappelait à la vie. Une simple exhumation n'a rien d'enviable. Ce qui importe, quand on revient d'outre-tombe, c'est de faire bonne figure, et la fortune ayant toujours aidé, même dans le Barrois, à marquer l'étiage de l'estime ou de la considération, M. Maxe-Werly s'est préoccupé des gages, des gratifications, des revenus de ses clients. Il a dépouillé dans ce but les états de maison, les archives de toute nature, et ses recherches lui ont permis de nous renseigner sur le « portefeuille » des menestrels, joueurs d'instruments, facteurs d'orgues dont la personnalité se réclamait de sa sollicitude. L'auteur a eu raison d'agir ainsi. Rien n'est inutile, en effet, à qui doit créer de toutes pièces, et l'époque lointaine dans laquelle s'est enfermé notre confrère est à ce point oubliée, ignorée, que le tableau fidèle de ces temps évanouis a toutes les difficultés, mais aussi tout l'attrait d'une création. »

M. Th. Lhuillier, membre non résidant du Comité, à Melun, lit son étude sur *le Théâtre dans la Brie et le Gâtinais antérieurement au XVIII*e *siècle.* Ce travail est le complément du mémoire présenté par le même auteur en 1896. M. Lhuillier avait limité ses recherches à la période du XVIIIe siècle. Cette fois, son champ est plus vaste et sa moisson plus abondante. Le XVIIe siècle, dans la Brie comme dans l'Ile-de-France, est la grande époque dramatique.

« On a prétendu, bien à tort, que les fleuves ne remontent pas vers leurs sources, dit à ce sujet M. Jouin dans son rapport. M. Th. Lhuillier vient de prouver le contraire. En 1896, cet érudit nous avait apporté l'histoire du théâtre dans la Brie au XVIIIe siècle. Cette année, l'auteur se renferme dans le même ordre d'étu-

des, mais il nous entretient des hommes et des choses du siècle précédent. Nous remontons les temps. M. Lhuillier nous fait contemporains du grand siècle, et la Brie est si proche de Paris ! A la vérité, notre confrère a dépassé les limites des règnes de Louis XIV ou de Henri IV, puisqu'il nous appelle à sa suite, dans une incursion rapide, jusqu'au temps de Philippe II ; mais l'ordonnance de 1186 expulsant du royaume « tous ménétriers, comédiens, jongleurs et farceurs » est depuis longtemps lettre morte. Aussi M. Lhuillier s'est-il empressé de redescendre les pentes de ces froides régions où l'on proscrivait le rire, et je l'aperçois en colloque prolongé vers 1634 avec Mitallat dit La Source. Non loin d'eux se tient Guillot-Gorju, qui de comédien devint docteur ! Fricquelin, Polini, le musicien Mollier, La Thorillière, Thévenot, Romagnesi, forment un groupe de joyeux compères. Au premier plan domine le dieu du théâtre, en ces temps fortunés, Molière ! Le touriste Seippel raconte que, se trouvant à Macao, il a passé de longues heures, bercé par une rêverie délicieuse, dans le jardin où Camoëns composa les *Lusiades*. Volontiers nous imiterions Seippel sans aller jusqu'à Macao. La Brie nous apparaît comme une région privilégiée, une sorte de bois sacré, depuis que M. Lhuillier nous a montré sa chère province traversée par des hommes dont le nom fait vibrer l'esprit. »

Dans la séance du 21 avril, notre zélé collaborateur M. Henri Jadart, membre non résidant du Comité à Reims, fait une intéressante communication sur *les dessins de Georges Baussonnet*. C'est une étude critique et analytique que présente M. Jadart. L'artiste dont il s'occupe a été, à son heure, un artisan de trophées et de triomphes qu'il convenait de mettre en lumière.

« Reims, nous dit encore M. Jouin, mérite d'être dite une ville capitale. Elle a eu ses érudits et ses artistes au XVIIe siècle, et ceux-ci lui sont demeurés fidèles en dépit d'une renommée qui, le plus souvent, est un signal d'émigration vers Paris. Vous avez entendu M. Jadart vous parler de Bergier et de Baussonnet. Je ne vous présente pas Nicolas Bergier. Il vous est connu, mais peut-être en ses vastes écrits n'aviez-vous pas découvert l'éloge de Baussonnet ? Il s'agit des fêtes du sacre de Louis XIII. Bergier et Baussonnet, en Rémois pleins de cœur, se sont associés pour donner tout éclat à cette solennité. Et Bergier d'écrire : « Quant au sieur Baussonnet, outre la gentillesse de ses inventions et la parfaite politesse qui se voit en ses vers et comme estant fort entendu en tout ce qui dépend de la sculpture et peinture, il eut le principal soing d'en faire mettre les desseins à deue et entière exécution. » Baussonnet, poète et dessinateur, l'homme des sacres, des entrées royales, des cortèges princiers, des installations, des anniversaires fameux, était de plus un esprit ordonné. Il a réuni, annoté ses croquis d'armoiries, ses dessins d'orfèvrerie, ses ensembles décoratifs, et la ville de Reims possède ce qu'on pourrait appeler sans exagération la « galerie Baussonnet »,

M. Jadart en est le gardien ; il a eu l'heureuse pensée de s'en faire l'historiographe. N'est-ce pas Voltaire qui écrivait un jour à d'Argental : « Je suis un franc provincial qui croit qu'on peut s'occuper à Paris de ce qui se passe dans son village ? » Soyez provinciaux comme Voltaire, Messieurs, Paris, n'en doutez pas, aura toujours plaisir à s'occuper de Bergier et de Baussonnet. »

La parole est ensuite donnée à M. Alphonse Roserot, correspondant du Comité à Chaumont, pour une communication sur *la Fonte de la statue équestre de Louis XV, par Bouchardon*. Personne n'est plus autorisé que M. Roserot à bien parler de Bouchardon ; aussi le nouveau chapitre qu'il présente à la section sur son maître préféré renferme-t-il de curieux détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

Enfin, à la section de géographie, dans la séance du 23 avril, M. Hamy présente, au nom de M. l'abbé Trihidez, secrétaire général de la Société de géographie de Reims, une feuille de parchemin où un miniaturiste du milieu du xve siècle, probablement d'origine wallonne, a mis en scène les deux dernières croisades.

La carte de la Méditerranée, où l'on voit représentés les petits navires de saint Louis, est dessinée avec une négligence qui n'étonnera point les géographes qui ont étudié la mappemonde de Velletri, contemporaine du petit monument découvert par M. Tribidez. C'est cependant à la même époque que le plus habile des cosmographes catalans, Gabriel de Vall-ocha, exécutait les portulans qui l'ont rendu célèbre. Mais il ne semble pas que ces œuvres géographiques, si remarquables, aient été alors connues en dehors du monde maritime.

M. Denancy, d'Avize (Marne), de la Société académique indo-chinoise, présente une notice intitulée *Essai sur la Cartographie*, qui résume l'histoire bien connue des progrès de cette branche de la géographie. A. T.-R.

* * *

Vente Th. Petitjean, a Reims. — Le 4 avril et jours suivants ont été dispersées, au hasard des enchères, les belles collections de M. Théodore Petitjean, l'un des amateurs rémois les plus éclairés, l'un des chercheurs les plus patients et les plus ardents tout à la fois.

A côté de meubles anciens, élégants et ornés, on remarquait des étoffes précieuses d'un travail admirable, des habits et des robes, auprès desquels nos costumes modernes feraient triste figure : robe de chambre en lampas broché, à fond vert et fleurs à grands ramages, datant de l'époque de Louis XIV ; robe Louis XV, à pli Watteau, avec sa jupe, à fond rose, ornée de feuillages verts ; une autre robe Louis XV, à fond gorge de pigeon, ornée de bouquets de fleurs enlacés de dentelles en lampas broché ; un habit Louis XV en velours épinglé, vert bronzé, brodé au

passé d'une guirlande de larges fleurs rouges, précieux spécimens des modes de nos ancêtres.

Ici, la robe, en cachemire rouge, d'un riche seigneur asiatique du xviiie siècle, couverte de broderies au point de chaînette, représentant des feuillages et des fleurs, rehaussés de paillettes et de fils d'or.

Plus loin, voici les ornements religieux : une grande chape Louis XIV en satin crème brodé au passé de fleurs multicolores et de branchages parsemés d'oiseaux, de fleurs et d'insectes ; une autre chape portugaise très curieuse, ornée de perroquets aux couleurs voyantes ; une chasuble du xviie siècle avec broderies d'or sur fond de satin crème ; des étoffes des derniers siècles, merveilleusement brodées.

Dans une vitrine, de nombreux médaillons et miniatures d'une adorable finesse : un petit portrait de femme, époque de Henri III ; une bergère Louis XV ; une jeune femme au clavecin, époque Louis XVI ; une charmante femme Louis XV, fort agréablement décolletée.

Les tableaux étaient assez nombreux. Citons notamment un fort beau portrait de saint Vincent de Paul dans sa vieillesse ; un curieux tableau allégorique d'Abraham Blomaërt, de l'école hollandaise.

Nous n'énumérerons pas les intéressantes gravures en couleurs de M. Petitjean

Passons aux faïences et porcelaines ; ici encore nous sommes débordés. Nommons en passant une belle garniture de cheminée en faïence de Delft, décor polychrome, un groupe de terre cuite, représentant la Justice et la Paix avec leurs attributs, signé du nom célèbre de Mazu (1764) ; un joli biscuit de Niedervillers : deux enfants dont l'un semble éveiller l'autre endormi ; un charmant groupe en biscuit de Sèvres : deux bacchantes. Une ravaudeuse dans son tonneau, statuette en porcelaine décorée de Marseille, fabrique du comte de Custine (xviiie siècle).

Parmi les nombreuses statuettes en ivoire : le buste d'Hippocrate ; Jésus au Jardin des Oliviers ; un enfant Jésus endormi tenant un doigt entre les lèvres, ivoire italien du xviie siècle ; une Vérité tenant un miroir (école italienne de la Renaissance) ; Minerve, pendant de la figure précédente. Sept statuettes en ivoire, petites figurines d'un jeu d'échecs de l'époque de Louis XIV.

Les bustes en bronze sont aussi dignes d'attention.

La collection de faïences, cuivres et porcelaines n'est pas moins intéressante ; nous trouvons les plus beaux spécimens de Sèvres, de Saxe, de Chine et du Japon, des faïenceries de Frankenthal, Rouen, Moustiers, Nevers, Strasbourg, Sinceny, Les Islettes, Fismes, Montpellier, etc., des verreries et cristaux de Venise, de Perse, etc.

Plusieurs pendules de diverses époques offrent de fort curieux spécimens de l'art.

Nous allions oublier deux croix d'un admirable travail : l'une, très finement ciselée ; l'autre, garnie d'émaux. V. M.

*
* *

ACADÉMIE DE REIMS. — L'Académie vient de fêter le 50e anniversaire de l'élection de M. Henri Paris comme membre titulaire, dans sa séance du 14 mai 1897. L'an dernier, le Barreau de Reims avait également fêté le 50e anniversaire de l'inscription de son doyen sur sa liste. Les discours prononcés dans ces réunions de famille sont recueillis et publiés par ces deux corporations, en témoignage de leur affection pour leur plus ancien membre.

H. J.

*
* *

AU CIMETIÈRE DU NORD, A REIMS. — *Souvenirs du combat de Mars 1814.* — La noble et patriotique Société du Souvenir français s'est donné pour mission, ainsi que l'indique le titre qu'elle a choisi, d'honorer et de perpétuer la mémoire de nos compatriotes qui ont versé leur sang à Reims pour la défense de la patrie. Nous avons visité, mercredi dernier, les monuments funéraires découverts et restaurés au cimetière du Nord par cette Société, qui les entoure d'une pieuse sollicitude.

Ils portent tous à peu près la même date, celle du 13 mars 1814, date du combat acharné livré aux portes de Reims entre Français et Russes.

Nous relevons les inscriptions suivantes :

Rodolphe de Vachon, comte de Belmont-Briançon, colonel-major du 3e régiment des gardes d'honneur, époux de Clémentine Choiseul-Gouftier.

Et au-dessous : *Decorum pro patriâ mori.*

Louis Legoux-Duplessis, seigneur des Bordes, capitaine au 3e régiment des gardes d'honneur (3 mai 1814).

Joachim Abbal, aide-de-camp du général Meunier.

Louis Vidal, capitaine aux chasseurs de la garde (13 mars 1814).

Joseph Quiquand, capitaine d'artillerie de la garde.

De Bruslard — né à Ablois (Marne).

Au-dessous : *Lux perpetua luceat eis.*

D'autres tombes sont situées derrière la chapelle du cimetière :

Alfred-Ernest d'Amalric, lieutenant de cavalerie de la garde — 18 ans — tué près de Tinqueux. — Fils du secrétaire-général de la grande chancellerie.

Avec l'inscription : *Pro patria ceciderunt* (Souvenir français).

Une autre pierre funéraire porte l'inscription significative : *Hostes-Fratres :*

Prince Gagarine, commandant des Baschkirs, *tué à la porte Paris le 5 mars 1814 ;*

***Joseph de Heck**, capitaine de l'état major russe, **tué au combat des Promenades le 7/19 mars 1814**.*

Et au dessous : *Inter arma caritas.*

Non seulement tous ces tombeaux sont soigneusement entretenus par le Souvenir français, mais nous savons que cette Société étudie le projet d'un grand monument commémoratif, en l'honneur des Rémois morts pour la patrie : noble projet, qui honore à la fois et ceux qui l'ont conçu et ceux dont il perpétuera le glorieux souvenir !

***

Mouvement des vins de Champagne. — La Chambre de commerce de Reims vient de publier le tableau annuel du mouvement des vins mousseux de Champagne, expédiés à l'étranger, à l'intérieur et dans le département de la Marne.

Le stock, malgré l'abondance de la récolte de l'an dernier sur divers points, est inférieur de 18,000 hectolitres, en chiffres ronds, à celui de l'an dernier.

Les expéditions à l'étranger se sont élevées, d'avril 1896 à avril 1897, à 22,155,000 bouteilles, soit *quatre millions deux cent mille* bouteilles de plus que l'année précédente. Il y a aussi une augmentation de cent cinquante mille bouteilles environ sur les expéditions dans les départements. Jamais de pareils chiffres n'ont été atteints. L'année qui s'en rapproche sensiblement est l'année 1890-91.

Cela, malheureusement, n'est pas un signe manifeste de la prospérité de notre commerce. En raison de la gêne et des récoltes mauvaises ou médiocres, un certain nombre de commerçants et de spéculateurs ont dû liquider en partie. Ils ont jeté sur les marchés étrangers, à tous prix, des quantités importantes de vins qui gênent la marche normale et vraiment productive des affaires.

Il faut surtout attribuer à ces circonstances particulières l'augmentation sensible des expéditions. Les envois en certains pays où l'on parlait d'élever les droits d'entrée ont été quelque peu forcés, mais la cause principale du chiffre atteint dans l'ensemble paraît être celui que nous signalons plus haut.

***

M. Henri de Régnier. — Parmi les décorés de la nouvelle année se rencontrait le nom du poète Henri de Régnier, dont la famille est originaire, comme l'on sait, du département des Ardennes. Le *Figaro* a donné de lui ce piquant croquis lestement enlevé :

Long, maigre, long comme un vers de quatorze pieds (il en fait souvent), maigre comme le talent de ceux qui le jalouseront.

Il passait déjà pour un renégat auprès des « jeunes », parce que le succès est venu à son rare mérite ; que la *Revue* l'a accueilli et que l'Académie française le guette. De tous les jeunes poètes, c'est celui qui s'est affirmé le plus tôt comme un tempérament original et fort : voilà bien des raisons pour être mal accueilli ! Il sera en tout cas, et cela vaut autant, félicité par tous ceux qui aiment la pure tradition de la poésie française, le charme et l'élégance. Un homme d'esprit, académicien, a dit un jour que M. de Régnier se servait quelquefois du « mobilier d'Armand Silvestre ». Entendez par là : les *lunes*, étoiles, sources, rosées, printemps, etc., du plus vague, mais aussi du plus musical de nos poètes. Il y a du vrai, mais on pourrait se loger plus mal !

M. de Régnier est le gendre du poète des *Trophées*, M. de Heredia. Il gardera la tradition de pureté et de sévérité littéraire qui lui sera léguée.

*
* *

Artistes rémois. — MM. Wiernsberger et Marteau ont tout récemment donné à Mulhouse un concert dont les journaux du pays nous envoient un écho des plus flatteurs. Le premier, mulhousien de naissance, a démontré que, contrairement au dicton bien connu, on peut être prophète dans son pays ; car secondé par l'excellent violoniste rémois, par une cantatrice mulhousienne de grand mérite, Mlle Wetterwald, et par les deux premières Sociétés de chant de la ville, la *Concordia* et la *Sainte-Cécile*, il a vu un très nombreux public venir l'applaudir et comme compositeur et comme chef d'orchestre.

Parmi les pièces exécutées, nous remarquons le prélude et la scène du sacrifice de *Rosemonde*, le prélude et un air de *Rioval*, le rondeau : *Au bon vieux temps*, — deux morceaux pour violon : *Mélodie* et *Stances* — une transcription pour orchestre de la *Mazurka* de Chopin (op. 56, n° 2) — toutes œuvres de M. Wiernsberger, en grande partie entendues à Reims, et qui ont été acclamées avec enthousiasme à Mulhouse.

Non moins éclatant a été le succès de M. Henri Marteau, notamment dans l'exécution du Concerto de Saint-Saëns et des originales mélodies de la *Suite tzigane* de M. A. Wormser. La *Nouvelle Gazette de Mulhouse*, dans un transport d'admiration, s'écrie que M. H. Marteau, « par la maîtrise de son jeu, est appelé à fonder plus tard une nouvelle école française de violon » et « réunit toutes les qualités qui permettent de tout oser ». Un autre journal caractérise son talent en trois mots : « jeune, sain, vigoureux. »

*
* *

Dons au Musée de Chalons, par le baron de Baye. — M. le baron de Baye, qui a donné à Châlons, le 29 mars, une conférence sur son dernier voyage d'exploration en Russie et en Sibé-

vient d'offrir au musée de cette ville trois curieux foulards (*platok* en russe) qu'il a rapportés de Moscou et qui ont été fabriqués en souvenir du couronnement de l'empereur Nicolas II, ainsi qu'un grand nombre d'autres ustensiles de fabrication populaire, objets qui constituent un ensemble de documents ethnographiques des plus intéressants.

*
* *

Sépulture gallo-romaine à Cernon-sur-Coole (Marne). — MM. Brisson, Lacroix et Guérin, propriétaires à Cernon, ont fait récemment la découverte, dans un champ, d'une sépulture gallo-romaine contenant une poterie avec des ossements, une épée dans un fourreau ciselé, une lance à lame triangulaire et deux autres objets en fer tordu. Sans doute existe-t-il quelque nécropole dans le voisinage.

*
* *

Épée gauloise à Saint-Lumier-la-Populeuse (Marne). — Dans les fouilles que M. Léon Morillot a fait exécuter près de sa propriété de Bussemont pour la construction d'un chemin connu sous le nom de Chemin du Gué de la Garenne, on a découvert, il y a quelque temps, à environ trente centimètres de la surface du sol, les fragments d'une petite épée en fer que M. Morillot s'est empressé d'offrir à M. Léon Morel.

Ce dernier est parvenu à reconstituer l'épée, qui se trouve dans son fourreau également en fer; la partie extérieure de ce fourreau est revêtue d'une mince feuille de bronze comme décoration. A son extrémité se trouve la bouterolle, qui est en bronze également, et dans laquelle le bout de l'épée venait s'encastrer.

La présence de cette bouterolle donne un caractère particulier à cette arme, qui doit être plus ancienne que celles trouvées généralement dans le département de la Marne. Elle doit appartenir à la première époque gauloise, qui a suivi immédiatement l'époque du bronze.

*
* *

M. Gaston Pâris et la Société des Parlers de France. — La Société des Parlers de France a tenu récemment sa réunion générale annuelle à la Sorbonne, sous la présidence de M. Gaston Pâris, de l'Académie française. Après la lecture, par le secrétaire, du rapport sur la situation de la Société, M. G. Pâris a fait ressortir l'importance et la précision qu'allait donner aux études linguistiques la création, au Collège de France, du laboratoire de phonétique expérimentale dirigé par l'abbé Rousselot. C'est ainsi que des contes, des dictons populaires ont été recueillis avec une exactitude absolument scientifique au moyen du phonographe, qui supprime tous les inconvénients de la dictée et donne, avec le [illegible], le son même de sa voix.

MM. les abbés Meunier et Mantel ont ensuite fait d'intéressantes communications, le premier sur les parlers du Morvan nivernais, le second sur le parler d'une commune des environs d'Amiens.

*
* *

La Collection Moreau, a Paris. — On annonce la prochaine mise en vente, aux enchères de la rue Drouot, de la merveilleuse collection Caranda, unique au monde, et qui a coûté 25 ans de travaux, de recherches et de soins.

*
* *

Le doyen des généraux français. — Le doyen des généraux français n'est pas, comme on l'a affirmé récemment, le général d'Exéa, mais bien le général de cavalerie de Moucheton de Gerbrois, qui est né en 1806 et qui, par conséquent, va entrer dans sa quatre-vingt-douzième année.

Malgré son grand âge, le général de Gerbrois est encore très alerte, et ses facultés intellectuelles ne sont nullement affaiblies. Il est né exactement le 13 octobre 1806, et il est sorti de l'Ecole Saint-Cyr en 1825. En 1861, il commandait le 1er hussards, et en 1864 il fut nommé général.

Le général de Gerbrois habite actuellement le château de Moucheton, commune d'Epieds, près de Château-Thierry.

*
* *

Un centenaire. — Au village de Carisey (Yonne), on a fêté, l'autre jour, Victor Baillot, un centenaire de cent quatre ans, le dernier survivant de Waterloo, paraît-il.

Détail piquant : Victor Baillot avait été réformé à dix-huit ans, comme phtisique au dernier degré.

*
* *

Longévité. — On signale l'existence au hameau des Chollets, commune de Nailly (Yonne), d'un couple qui offre un assez rare exemple de longévité. Il s'agit des époux Montaigu.

Le mari est né à Courtois le 10 février 1800 ; il a donc 97 ans. Sa femme, née Coupé, est née à Nailly le 12 octobre 1801. Ils se sont mariés le 25 février 1822 à Nailly, — ce qui leur fait plus de 75 ans de vie commune.

Les deux époux, en dépit de leur grand âge, se portent fort bien.

*
* *

Les époux Beuret-Legros, rentiers à Librecy, commune de Signy-l'Abbaye (Ardennes), nés tous deux en 1800, mariés le

16 mai 1827, auront par conséquent 70 ans de mariage et chacun 97 ans le 16 mai courant. M. et M[me] Beuret sont encore valides malgré leur grand âge, et M. Beuret a rempli les fonctions d'adjoint au maire de Signy-l'Abbaye pendant de nombreuses années.

* * *

Les Cèdres du château de Baye. — On parle toujours du cèdre du Liban du Jardin des Plantes et d'autres parcs divers; au château de Baye (Marne), il existe deux cèdres dont l'un mesure quatre mètres vingt-cinq de tour, à un mètre trente de terre, et l'autre trois mètres.

Tous deux ont un port majestueux et la frondaison la plus luxuriante.

* * *

Nominations et Distinctions. — Parmi les récompenses décernées à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, nous avons la satisfaction de relever les noms de plusieurs de nos compatriotes et collaborateurs.

M. Léon Maxe-Werly, président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique, a été promu chevalier de la Légion d'honneur.

Au nombre des nouveaux officiers de l'Instruction publique, nous rencontrons M. Joseph Berthelé, de Château-Thierry, archiviste de l'Hérault, président de la Société de langues romanes, correspondant du ministère de l'Instruction publique;

Et M. l'abbé Henri Thédenat, président de la Société nationale des Antiquaires de France.

Au nombre des officiers d'Académie, M. Léon Dorez, de Sainte-Savine (Aube), bibliothécaire au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre de la Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

M. Rambaud, dans son allocution à la séance de clôture, a rendu un juste hommage aux rares mérites de notre collaborateur, dont nous saluons avec joie la récompense si légitime.

« M. Maxe-Werly, dit le ministre, actuellement président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, est ce qu'on appelle un fils de ses œuvres. Ayant débuté dans la vie comme ouvrier tisseur et teinturier, il a été successivement contre-maître, puis voyageur de commerce et enfin patron. Dans tous les états qu'il a traversés, il est resté fidèle à la passion qu'il avait manifestée, dès l'école primaire, pour les études historiques et archéologiques. Il n'est peut-être pas une branche de ces études qui ne lui doive quelque précieux résultat; mais c'est peut-être dans la numismatique, cette science dont M. Babelon faisait tout

à l'heure un éloge aussi éloquent que fortement documenté, que M. Maxe-Werly a conquis le premier rang. »

*
* *

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Th. Lhuillier, président de la Société d'Archéolologie à Melun, a été nommé membre non résidant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements.

Par un autre arrêté ministériel, M. Lhuillier est également nommé correspondant de la Commission des Monuments historiques pour le département de Seine-et-Marne.

Notre collaborateur M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, secrétaire de la Société historique et archéologique du Gâtinais, a été nommé par un arrêté antérieur membre du Comité, à Paris, des Sociétés des beaux-arts des départements.

*
* *

Election de MM. A. de Mun et G. Hanotaux a l'Académie française. — L'Académie française a procédé, le jeudi 1er avril, à une double élection. M. le comte Albert de Mun a été élu au fauteuil de M. Jules Simon ; M. Gabriel Hanotaux, au fauteuil de M. Challemel-Lacour.

Voici quelques renseignements biographiques sur les deux nouveaux élus, qui tous deux appartiennent à notre région :

M. le comte Albert de Mun est né à Lumigny (Seine-et-Marne) en 1841. Il a d'abord appartenu à l'armée, qu'il ne quitta, en 1875, avec le grade de capitaine de cuirassiers, que pour se livrer exclusivement à la politique. En 1876, il a représenté à la Chambre des députés l'arrondissement de Pontivy. Non réélu en 1893, il a retrouvé un siège à Morlaix dans une élection partielle. M. de Mun a écrit fort peu ; le vote de l'Académie a donc surtout pour signification de consacrer son grand talent d'orateur.

M. Gabriel Hanotaux est né à Beaurevoir (Aisne), en 1853. Ancien élève de l'Ecole de Droit, de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes-Etudes, chargé de conférences à cette dernière, il devint, en 1881, chef du bureau des archives au ministère des Affaires étrangères, d'où il passa dans la diplomatie proprement dite. Député de l'Aisne de 1886 à 1889 et non réélu à cette dernière date, il devint directeur des protectorats au ministère des Affaires étrangères. Il fut une première fois ministre de ce département en 1894, dans le cabinet Dupuy, et quitta le pouvoir en même temps que lui pour y rentrer, il y a un an, avec le même portefeuille, dans le cabinet Méline.

On sait la haute valeur historique et littéraire de ses travaux, parmi lesquels nous citerons sa thèse remarquée sur l'*Origine de*

l'institution des intendants des provinces d'après des documents inédits, publiée en 1884 ; des *Etudes historiques sur les XVIe et XVIIe siècles en France*, parues en 1886 ; le *Recueil des Instructions aux ambassadeurs de France à Rome, de 1648 à 1789*, dont le premier volume a vu le jour en 1888, et enfin l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, dont il nous a déjà donné deux volumes.

* * *

M. Gilbert, sous-préfet de Reims, vient d'être nommé sous-préfet de Toulon. Il est remplacé à Reims par M. Collignon, sous-préfet de Coutances.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Pol Neveux, sous-bibliothécaire à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, vient d'être nommé secrétaire de la Commission supérieure des Expositions rétrospectives des Beaux-Arts et des Arts décoratifs, instituée par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Pol Neveux est le fils de M. Neveux, notaire honoraire, conseiller municipal et administrateur des Hospices de Reims.

Parmi les membres de la Commission figure également le nom de M. Henri Jadart, conservateur du musée de Reims et bibliothécaire.

* * *

M. l'abbé Trihidez, aumônier en chef du 6e corps d'armée, vient d'être décoré par l'empereur de Russie de la croix de l'ordre de Saint-Stanislas, en souvenir de sa participation à la revue de Châlons.

* * *

Nous relevons avec plaisir, sur la liste des colonels promus généraux, le nom de notre compatriote, le colonel du génie Lefort, de Charleville.

Né le 14 février 1845, il avait vingt-et-un ans lorsqu'il fut admis, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, à l'Ecole d'application de Metz, comme sous-lieutenant du génie. Sorti dans les premiers de sa promotion, il était capitaine lorsqu'éclata la guerre de 1870, au cours de laquelle ses services furent très remarqués. Malgré cela, il ne devint officier supérieur que quatorze ans après.

Promu lieutenant-colonel en 1889, il était colonel quatre ans après, et fut nommé officier de la Légion d'honneur le 14 décembre 1894. C'est le plus jeune des nouveaux généraux de brigade.

* * *

Mariages. — Le 5 mai a été célébré à Bétheniville (Marne), le mariage de Mlle [illegible] Lagère et de M. Paul Petit, chef des [illegible] à la Société générale, à Paris.

Cette cérémonie, bien qu'empreinte d'un cachet d'intimité qu'explique un deuil récent et cruellement ressenti dans la région, avait attiré dans la petite église de Bétheniville et chez Mme Alexandre Nouvion une foule considérable d'amis désireux de donner à celle-ci et à la jeune mariée, sa nièce, une preuve de sympathie et une marque nouvelle de la considération qui s'attache à un nom populaire et aimé dans la vallée de la Suippe.

***

Le 17 mai a été célébré à Sézanne (Marne) le mariage de Mlle Jeanne Fontaine, de Sézanne, avec M. Henri Contamine, négociant en dentelles et soieries de Paris.

***

Le 19 mai a été célébré à Anglure (Marne) le mariage de M. Vergès, docteur en médecine à Anglure, avec Mlle Madeleine Lesage.

Mgr Mollard a donné la bénédiction nuptiale.

MÉLANGES

Discours de M. Ernest Babelon sur l'utilité scientifique des monnaies anciennes. — Notre distingué compatriote, M. Ernest Babelon, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, a lu, dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, tenue le samedi 24 avril, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, une très intéressante étude sur *la Numismatique*, que nous avons la bonne fortune de reproduire ici :

Monsieur le président du Conseil,
Monsieur le Ministre,
Messieurs.

Notre grand moraliste, La Bruyère, après avoir raillé *la Curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point », met en scène le curieux de médailles, Diognète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue ? c'est encore moins. Diognète sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin* ; il a une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une seule : ce vide lui blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. »

Cette mordante satire emprunte encore un surcroît d'ironie à la place qu'elle occupe dans le chapitre de *la Mode*, où le curieux de médailles anciennes a son rang marqué entre le fleuriste « qui a pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes et le collectionneur de papillons et de serins.

La Bruyère, Messieurs, tout en fustigeant de la belle façon les frivoles antiquaires de son temps qui possédaient des médailliers pour être à la mode, a donné en deux mots, avec le bon sens qui caractérise le génie, la définition de ce que doivent être les monnaies anciennes pour tout esprit sérieux et éclairé : « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire. »

[illegible] dans une assemblée d'élite comme la vôtre, Messieurs, dans cette réunion solennelle des savants de la France entière, dans ce vaste amphithéâtre de la science, que la démonstration de cette vérité devrait être présentée, si je ne m'étais simplement proposé pour but de me faire, en peu de mots, l'interprète de votre réponse au public qui, d'ordinaire, visite, pour se [illegible] de province et qui voit, sans en bien com-

prendre l'utilité scientifique. les lépidoptères et les serins empaillés, parfois même des herbiers où la tulipe est en honneur, côtoyer une vitrine plus humble, où quelques médailles, les unes frustes, les autres à fleurs de coin, ont marqué leur silhouette au milieu d'un champ de poussière protectrice. Il est tenté de considérer cette série numismatique comme un amas de petites curiosités, des spécimens d'un genre d'objets qu'il est bon d'avoir parce qu'il faut un peu de tout dans un musée bien compris ; des échantillons d'un rang à peine un peu plus relevé que les collections voisines d'*ex libris*, de timbres-poste et de boutons d'uniformes.

Ce qui, d'ailleurs, explique cette opinion d'une partie du public, c'est qu'il se rencontre encore aujourd'hui — avouons-le — parmi les amateurs de monnaies anciennes, pas mal de Dioguètes, les uns spéculateurs intéressés, les autres ignorants autant que passionnés, à la merci des brocanteurs et des faussaires, qui sont, en face de leur propre médaillier, comme l'amateur de livres qui ne lit jamais, ou comme un voyageur qui ne prendrait pas de notes au cours de ses pérégrinations. J'en connais qui, ne s'attachant qu'au petit côté de la numismatique, sont au comble de la joie lorsqu'ils ont rencontré une incorrection dans une légende monétaire. ou bien une tête impériale tournée à droite au lieu d'être à gauche, pareils en cela au bibliophile transporté d'aise quand il a découvert, dans la bonne édition d'un vieux livre, les trois coquilles typographiques qui ne se trouvent pas dans la mauvaise.

Et puis, un esprit superficiel est naturellement porté à assimiler les monnaies anciennes à celles qui circulent journellement dans nos mains, et il ne saisit guère de quelle utilité seraient ces dernières pour écrire l'histoire contemporaine.

Nous verrons tout à l'heure, Messieurs, que cette assimilation n'est pas entièrement conforme à la réalité ; mais, si vous le voulez bien, acceptons-la provisoirement et plaçons-nous, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons, par exemple, vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Romains et les Grecs.

Transportons-nous par la pensée dans un avenir lointain ; franchissons les siècles et supposons que dans deux mille ans d'ici des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte, et qu'il ne restera plus, de nos œuvres de l'art et de l'intelligence, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici tout à coup un numismate de ce temps — il y en aura toujours — entre les mains duquel tombe une pièce de *5 francs*, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

La légende *République française* lui apprendra quelle est la

forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son médaillier un nombre raisonnable de monnaies de notre XIXe siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions.

L'inscription du revers, *Liberté, égalité, fraternité*, lui indiquera quel est l'idéal social que nous poursuivons, et peut-être que les lambeaux de littérature que sa perspicacité saura confronter avec cette devise lui donneront à présumer que nous avions bien encore quelques progrès à faire pour en atteindre la parfaite réalisation.

Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, ressouvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre siècle, en lui démontrant que nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes de notre propre religion ou de notre histoire nationale.

Peut-être s'étonnera-t-il que l'inscription *Dieu protège la France* ait été gravée sur la tranche, dans le voisinage de l'Hercule ; il pourra toutefois, après un compliment mérité à la logique de notre entendement, en déduire le principe fondamental de nos conceptions religieuses et morales.

La marque de valeur *5 francs* lui fera connaître notre système monétaire s'il veut bien peser la pièce. En consultant son médaillier, il s'apercevra que la frappe de la pièce de *5 francs* est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur la question du monométalisme et du bimétalisme qui, sans doute, ne sera pas encore épuisée.

La suite des monnaies du XIXe siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Quel jugement portera-t-il sur l'acuité et la finesse de notre esprit s'il parvient à trouver la clef du rébus qui s'étale dans le champ de nos pièces d'or, sous l'image du coq gaulois ?

Je passe sous silence, Messieurs, bien d'autres considérations, et je vous laisse le soin de compléter par vos propres réflexions toute la portée historique que nos monnaies actuelles, ce banal instrument de nos échanges continuels, si pauvre comme invention et comme art, pourrait avoir dans un lointain avenir et dans une situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite, vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et les révolutions des siècles.

Avant que j'aie esquissé à vol d'oiseau cette rapide comparaison, vous aviez déjà, Messieurs, reconnu par votre propre expérience que les monnaies anciennes sont des témoins oculaires et officiels, appelés sans relâche à déposer dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques,

sur le passé de l'humanité. Voilà la raison de la présence de ces témoins, de ces pièces à conviction dans nos musées ; voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui la modeste drachme qui circulait de main en main sur l'agora, le moindre denier qu'on échangeait sur le forum ou dans les camps, — comme un document authentique, contemporain, le seul témoin, parfois, qui nous serve à préserver un événement historique de la profanation de l'oubli.

Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère ; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique : on modifie seulement la date et les *différents* monétaires.

Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons présentement cinq à six cents rois ou dynastes, et près de 1,400 villes qui ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le VIIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle après Jésus-Christ.

A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Plus de 10,000 symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale ; à tel point qu'un jour une rébellion ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux que la répression du désordre coûta la vie à 7,000 soldats.

Une ville comme Ephèse, par exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et demi et produit plusieurs centaines de types monétaires différents. Si vous les disposez dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans cette ville ; vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence ; vous contemplerez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville : l'Artémis éphésienne et ses symboles, Zeus, Yetios, Apollon Hikésios, Apollon Ambasios ; des divinités allégoriques comme le dieu du mont

lion, les dieux fleuves Kaystros, Kenchrios et Marnas ; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure ; Coresos, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis, et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

Pour l'histoire politique, nous en suivons toutes les phases par les monnaies qui montrent Ephèse subissant tour à tour la suprématie athénienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées ; prenant au gré de ses maîtres successifs les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée, retournant à son nom d'Ephèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements, dont le souvenir est consacré par les monnaies, ne sont connus ou précisés que par elles.

Dans l'ordre économique, nous voyons Ephèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le système rhodien, le système attique ; nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Ephèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Egypte, avec Cyzique, Smyrne, Mytilène, Pergame et vingt autres villes : sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen-âge n'eut pas le secret, et dont l'histoire est encore à écrire.

Et quant aux annales municipales d'Ephèse, les bases essentielles en sont constituées par la série — qui s'accroît chaque jour — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été, jusqu'ici, relevés sur les monnaies.

Ephèse, Messieurs, n'est pas une exception. Parcourez, comme Anacharsis, toutes les contrées du monde hellénique : partout, aussi bien qu'à Ephèse, — à Smyrne, Alexandrie, Antioche, Athènes, Corinthe, Syracuse, — enfin à Carthage et à Rome, vous trouverez dans les monnaies le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, du rayonnement au dehors ; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales, de cette décentralisation, en un mot, qui est pour un peuple, — l'histoire de la Grèce le démontre avec éloquence, — la meilleure condition du progrès social.

Si Ephèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par le stratège, le grammateus, le boularque, l'éphore, le tamias, l'archiéreus, le stéphanophore ou surintendant des sacrifices, l'agonothète ou président des jeux publics, le théologos ou interprète des oracles, l'archiatre ou chef des médecins ; il y a même des villes où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques.

Partout les dieux et les héros de chaque contrée vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. Jetez un regard sur la numismatique de la Crète : cinquante villes au moins de cette île fameuse y sont représentées, et quelle variété de types mythologiques ! La naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida ; Minos, le premier législateur ; Thésée, le labyrinthe, le Minotaure ; le géant Talos, précurseur des modernes Crétois, qui brandit une pierre et fait trois fois par jour le tour de l'île, pour empêcher les vaisseaux confédérés des Argonautes d'y aborder.

Vous parlerai-je, à présent, des monnaies de la Thessalie, de la Boétie, de l'Argolide ? Ces dernières, avec Héra et ses symboles, Apollon Lykios, le combat de Danaos et de Gelanor pour la domination de Péloponèse ; la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple de Héra. En Arcadie, c'est Ulysse, armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné Tirésias ; à Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les artistes graveurs des coins monétaires. A Neapolis, à Terina, à Tarente, ce sont les sirènes Parthenopé, Ligea et le jeune Taras sauvé par un dauphin. Vous citerai-je enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascos à Damas, les tables ambrosiennes à Tyr, les dieux syriens aux formes si étranges, au culte si monstrueux ?

N'est-il pas intéressant de retrouver en images, sur les monnaies d'une ville perdue de la Paphlagonie, Abonotheicos, le culte du serpent qu'un imposteur du IIe siècle de notre ère, Alexandre, avait réussi, à l'aide de bons tours de magicien, à introniser dans cette contrée ? Vous vous souvenez des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Epiphane, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée, en Phrygie : elles finirent par s'accommoder de cet exil où elles prospérèrent tant et si bien que, trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes. On racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et pour que personne n'en pût douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa femme dans l'arche, et donnant à la colombe son libre essor.

A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe — les Bisaltes, les Edones, les Odomantes, les Odryses, les Paeoniens — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, si expressif. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rheon, à Hipponium, ou celui d'un port, comme le Lacydon, à Marseille, qui nous sont révélés, ou bien c'est le nom même d'une ville et de son emplacement. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane ne nous sont connus que par leurs espèces. La

chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de l'île de Chypre n'a pu être constituée que par des monnaies. L'histoire des dynastes de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie, de la Cappadoce, n'a pas de plus solide fondement que les monnaies qui complètent, éclairent le récit des auteurs et permettent de vérifier leurs assertions plus ou moins controversées.

Vous vous rappelez que Thémistocle, convaincu de trahison, dut quitter la Grèce et se réfugier sur le territoire de l'empire perse. Artaxerxès, dit Plutarque, accueillit avec empressement le général athénien, et, pour le récompenser d'avoir déserté la cause hellénique, il lui donna trois villes d'Asie Mineure, qui lui fournirent, l'une son pain, l'autre son vin et la troisième sa viande. On pouvait attribuer à ce récit traditionnel un certain caractère légendaire qu'un historien austère eût été tenté de répudier : quelle ne fut pas la joie du numismate entre les mains duquel, il n'y a pas quarante ans, tomba une monnaie d'argent portant le nom de Thémistocle, et frappée à Magnésie, l'une des villes données par le grand roi à l'illustre fugitif ?

Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie Alexandre Zebina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner, pour payer les troupes qui lui restaient, le trésor du temple de Zeus, et il alla jusqu'à enlever la Victoire en or massif que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant. Il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie en disant qu'il acceptait la Victoire que le dieu daignait lui offrir. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin ? On pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque toute récente où il m'est parvenu un exemplaire de la monnaie d'or que Zebina fit frapper ; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, avant comme après Zebina.

Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse, avec Athènes, avec les Italiens même, les révoltés de la guerre sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre ; nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée.

A qui la reine Philistis de Syracuse doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme [illegible] ? Que saurions-nous de la plupart des villes de la Sicile et de la Grande Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques ? Fort peu de chose, sans ces admirables séries monétaires qui racontent leur fondation, leurs légendes, leurs annales, les jeux publics qu'elles célébraient périodiquement

comme nos Expositions universelles ou régionales ; leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre parfait de la composition.

Comment parler dignement devant vous, Messieurs, de ces médailles que vous connaissez tous, que les Grecs ont faites si belles et qu'ils ont, mus par un sublime instinct d'immortalité, jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs ; de ces médailles dont le charme intraduisible émeut toujours, soit qu'on se contente des impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il s'agisse des études approfondies de l'érudit. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la Grande Grèce et la Sicile étaient alors le théâtre merveilleux d'un miracle qui ne s'est renouvelé qu'une fois dans les annales de l'humanité : c'est à l'époque de la Renaissance, alors que chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait ses écoles d'artistes en tous genres et ses Mécènes, assistait à cette émulation d'ateliers, source du progrès, qui a fait éclore tant de chefs-d'œuvre éternels ?

Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est le cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours ; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine affublée d'ornements.

Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Egine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciœcos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas ; le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par Anténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur les monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées. Vous y retrouverez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis de Phidias, de Praxitèle, de Bryaxis. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo ; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certi-

tude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination ! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylone, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées ; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont accomplir leurs pieux pèlerinages.

Voici le temple rond de Mélicerte, à Corinthe ; celui de Baal, à Emèse ; d'Astarté, à Byblos ; de Vénus, à Eryx, sur une montagne à pic dont la base est entourée d'une muraille, comme une forteresse ; voici une vue de l'Acropole d'Athènes, avec l'Athena Promachos et la grotte de Pan ; une vue des ports de Sidé, de Corinthe, d'Ostie ; tous les monuments de Rome défilent sous nos yeux : les temples de Jupiter Capitolin et de la Concorde, avec leur toit surmonté de statues ; les temples de Janus, de Vesta, de Vénus ; les basiliques Emilienne et Ulpienne. A Tarse, c'est le monument singulier appelé « Tombeau de Sardanapale » ; à Lyon, c'est l'autel de Rome et d'Auguste ; à Antioche, sur le Méandre, c'est un pont gigantesque dont les piles sont surmontées de statues ; ailleurs, ce sont des théâtres, des thermes, des viaducs, des arcs de triomphe, des forteresses. De quelque côté que nous tournions nos regards, c'est comme un panorama gigantesque où les graveurs des coins monétaires ont rassemblé, pour nous en garder le souvenir, tous ces monuments où le temps et la barbarie devaient porter la sappe et le marteau. Prenez en main la description de la Grèce par Pausanias et rapprochez-en, chemin faisant, les médailles de chaque ville ; vous jugerez combien la narration s'éclaire et prend, dans cette illustration, une physionomie animée ; combien le langage des images, si petites qu'elles soient, parle mieux à notre intelligence que la description littéraire la plus fidèle et la plus développée.

Voulez-vous savoir ce qu'étaient les vaisseaux des anciens ? c'est par centaines que les monnaies grecques et romaines vous en montrent les variétés et le gréement : vous y reconnaîtrez parfois jusqu'au céleuste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias : qu'il regarde la monnaie de Clazomène, où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des Arvernes, Bituit les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de [illegible]

Les modes vous intéressent-elles? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire à chaque printemps, comme dans un journal de modes parisien? Voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse, ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillés de l'infinie variété, de la science, de l'ingéniosité de ces édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendonés, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla, que les variétés de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie; mais nous nous refuserons à croire — parce que les monnaies n'en disent rien — cet autre poète latin qui accuse des matrones romaines de frapper jusqu'au sang de malheureuses esclaves, pour une seule boucle mal agencée dans l'échafaudage de leur chignon.

Citerai-je, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières? Considérez, par exemple, la suite nombreuse des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour ou au rébus : Antistius Gragulus fait graver un geai sur ses coins monétaires; Mallcolus y place un maillet; Furius Crassipes, un pied difforme; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile. Mais que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires : Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques? Tous, ils voudraient avoir pour ami un Horace qui leur chante :

Mæcenas, atavis edite regibus,

et nous, nous penserons avec philosophie, en envisageant notre histoire contemporaine, que si quelque chose a changé dans le monde depuis deux mille ans, ce n'est pas, à coup sûr, le culte des ancêtres, même de ceux qu'on n'a pas.

Après Sylla, et pendant tout l'empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies! Sans eux, comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2 500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1,600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est donc une galerie de 2,500 tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin ou nous aident à le mieux comprendre.

Tout aussi bien que l'histoire militaire, l'histoire économique, administrative, juridique même trouve ici son compte de renseignements. Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la taxe sur les Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaïci calumnia sublata* ; s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiæ remissa*, nous disent les monnaies ; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, les deniers sont frappés avec la légende : *Plebei urbanæ frumento constituto*. Antonin le Pieux fonde-t-il en l'honneur de sa femme Faustine une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinianæ*, portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

Ce serait, Messieurs, passer en revue les fastes de l'histoire romaine, année par année, que d'énumérer tous les revers monétaires ; et combien d'entre eux sont encore inexpliqués et attendent de votre perspicacité leur interprétation scientifique !

Qui de vous, en sa qualité de membre d'une Société savante, n'a pas eu à déchiffrer quelque bronze tout encrassé de rouille ? Qui n'a eu à désillusionner quelque brave laboureur qui avait ramassé dans son sillon une vieille pièce qu'il a prise pour le trésor dont parle La Fontaine ? Ce ne sont pas toujours, loin de là, des pièces banales qu'on vous apporte ou que vous rencontrez chez le bijoutier, et il est bon d'y regarder de près.

C'est ainsi, par exemple, que l'année dernière un expert de Paris mettait en vente à l'hôtel Drouot un *aureus* romain qu'on venait de trouver en Egypte et qui portait le nom de l'un des tyrans du IIIe siècle, Saturninus. Que nous apprenait cette pièce nouvelle ? Les historiens nous disent fort peu de chose sur ce personnage, et l'on a même suspecté leur véracité. Saturnin, raconte Vopiscus, était né dans les Gaules, au sein de cette nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir *(gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi principis vel imperii)* — nous avions déjà cette réputation au IIIe siècle. Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle frappée en Égypte nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, — en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus, qui avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du IIIe siècle et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercritisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence du tyran Saturninus.

La numismatique gauloise, Messieurs, est peut-être plus intéressante encore, puisqu'elle se rapporte aux origines de notre

pays. Dans tous les cantons de la France, on recueille les spécimens du monnayage de nos ancêtres. Si vos musées en possèdent une suite assez nombreuse, placez-les, suivant les trouvailles, sur une carte géographique, et vous serez étonnés vous-mêmes des enseignements que comporte cette simple disposition matérielle. Vous constaterez, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que de grossières imitations des tétradrachmes de la Macédoine ou des statères d'or de Philippe, père d'Alexandre ; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Eduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. Vous aurez tracé ainsi avec ces monnaies, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la voie lactée, au milieu de la carte du ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de communication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des deux grands foyers de la civilisation antique. Et jugez de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques ! D'autres monnaies gauloises vous diront le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiæ ; elles vous donneront la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe ; elles vous montreront les Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête.

Vous savez de même, Messieurs, tout le parti que la philologie et la géographie ont tiré des 1,200 noms de localités et des 2,400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes ; plusieurs d'entre vous, enfin, ont puisé les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité dans la numismatique de l'époque carolingienne. Sans doute, la numismatique du moyen-âge ne saurait être comparée à celle de l'antiquité, parce que les types monétaires s'immobilisent et que les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler des lacunes historiques par les monnaies. Aussi, est-ce à un autre point de vue qu'il faut se placer pour en tirer un parti scientifique. L'histoire monétaire a, par elle-même, son attrait et son importance ; et puis n'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste, par exemple, de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat, le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un bien petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage ? Combien de gens s'imaginent que les monnaies d'or et d'argent de Philippe le Bel sont en métal altéré parce qu'il est de mode de donner à ce prince l'épithète de faux monnayeur !

Mais voici, Messieurs, que nous touchons au seuil des temps modernes : le moment est venu de clore cette causerie un peu austère. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique, par une insigne et trop bienveillante faveur, me fit l'honneur, il y a quelques semaines, de me désigner pour prendre la parole dans cette solennelle réunion et voulut bien m'inviter à occuper cette place où m'ont précédé tant d'hommes éminents ou illustres, je me suis demandé, non sans inquiétude, de quel sujet je pourrais vous entretenir. Au risque de paraître prêcher pour mon saint, j'ai pensé à faire de la numismatique le terrain neutre sur lequel toutes les Sociétés savantes ne refuseraient pas de se rencontrer et de se donner la main. Figure de second plan, la numismatique se plait à être l'humble servante de toutes les branches des sciences historiques qui ont en vous leurs représentants les plus autorisés. En ce temps de recherches précises et de sévère critique, où chacun est forcé de s'enfoncer dans une spécialité étroite, parce qu'il vaut mieux être profond sur un point que superficiel en toutes choses, une collection de monnaies anciennes est la source historique où chaque spécialiste est assuré de trouver quelque élément utile à ses recherches. Voilà pourquoi je souhaiterais de voir les séries numismatiques se développer dans nos musées de province ; tout le monde y trouverait son profit : artistes et historiens, érudits et dilettantes, économistes, géographes, philologues, moralistes ; car ce microcosme des médailles — j'aurais voulu le démontrer plus amplement — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences historiques.

N'avons-nous pas, Messieurs, tous tant que nous sommes, pris plaisir, dans notre jeune âge, à feuilleter maintes et maintes fois quelqu'une de ces Bibles d'images qui, en nous berçant des plus délicieux récits, nous initiait à la culture intellectuelle et morale ? Eh bien, Messieurs, je comparerais volontiers un médaillier à une Bible d'images ; et si l'Histoire, comme l'a définie Michelet d'un mot sublime, est une résurrection, une suite de médailles anciennes est la résurrection du passé par les images.

Le Directeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

HISTOIRE DE BUSSY-AUX-BOIS*

§ 6. — Fief dit de Toulonjeon.

Ce fief, situé à Bussy, consistait en 2/3 des dîmes de la paroisse, avec les droits de justice haute, moyenne et basse à exercer sur ces dîmes, comprenant la mairie et les amendes, des droits de coutumes, des cens et un revenu que devait payer le prieur de Sainte-Pétronille.

Nous ignorons si c'est ce fief qui, vers 1330, était possédé par Hanrion de Maison, car on lit dans l'aveu et dénombrement de Erard de Lézinnes, parmi les fiefs de Coole : « Item le fié que Hanrion de Maison tient séant à Bussy. »

Et Vaveray, *Election*, mentionne comme seigneur de Bussy, en 1425, *Henriot de Bussy*. Est-ce le même personnage ou bien y a-t-il confusion et erreur de date, nous l'ignorons.

Le fief de Toulonjeon, qui ne fut nommé ainsi qu'au milieu du xve siècle, était assurément un démembrement de la seigneurie d'Arzillières. Il fit probablement partie des terres données en mariage à Henry d'Arzillières, seigneur de Gigny, et passa à Ogier de Saint-Chéron.

En 1372, Ogier VI de Saint-Chéron et Jeanne de Châlons, sa femme, firent don des 2/3 des dîmes au chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite qu'ils venaient de fonder dans leur château ; mais ils se réservèrent les droits de justice, c'est-à-dire la seigneurie. C'est pour cette raison que Jeanne de Châlons, veuve en 1408, fit aveu pour Gigny et Bussy au seigneur d'Arzillières. Le fief relevait donc d'Arzillières.

A ce fief paraissent avoir été rattachés par Ogier de Saint-Chéron, comme une seule seigneurie des droits de justice, seigneurie et autres à Saint-Chéron, Henruel, Les Rivières, Saint-Remy-hors-les-Septs, Cloyes, Donnement et Chalette[1]. Quant au fief dit : « de Toulonjeon », il fut divisé : les sei-

* Voir page 241, tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. Saint-Chéron, Les Rivières, Henruel, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne). Cloyes, cant. de Sermaize (Marne). Donnement, cant. de Chavanges (Aube). Chalette, cant. de Brienne (Aube).

gneurs de Gigny ne paraissent avoir conservé que la seigneurie directe des dîmes et quelques droits de cens, tandis que le reste du fief, avec les terres énumérées plus haut, furent attribués, comme nous le verrons plus bas, à Béatrix de Saint-Chéron, fille, croyons-nous, de Ogier VI de Saint-Chéron.

Les Sommyèvre, seigneurs de Bussy, finirent par racheter aux seigneurs de Gigny le fief de Toulonjeon.

Le 17 août 1634, François de Sommyèvre cède à son frère Pierre, seigneur de Bussy, ce qu'il avait dans la terre de Bussy avec le fief de Toulonjeon.

En 1732, Philippe de Balidard vendit à son beau-frère, Nicolas Antoine, seigneur de Bussy, une partie du fief de Toulonjeon, dont celui-ci fit aveu à Rosnay le 3 septembre 1738. Le fief relève maintenant de Rosnay.

D'après Vaveray, *Election*, cette partie du fief était composée des 2/3 des dîmes valant 10 grands setiers froment, seigle et avoine, du droit de coutume et des cens valant 6 sols 8 deniers, et 3 setiers d'avoine (Aveu de Jeanne de Châlons, 1408). L'autre partie du fief de Toulonjeon était possédée en 1460, ainsi que partie des seigneuries de Saint-Chéron, Les Rivières, Henruel, Saint-Remy-en-Bouzemont, Cloyes, Donnement et Chalette, par Jean de *Toulonjeon*, qui donna son nom, non seulement à la partie qu'il tenait, mais encore à la contre-part du fief possédé par les seigneurs de Gigny, et après eux par les seigneurs de Bussy.

Jean de Toulonjeon, d'une noble famille de Bourgogne, était fils d'Antoine de Toulonjeon, gouverneur de Bourgogne, et de Béatrix de Saint-Chéron. Nous soupçonnons que Béatrix était fille de Ogier VI de Saint-Chéron, seigneur de Gigny. Etait-elle fille de Jeanne de Châlons ? nous l'ignorons. Les généalogies de la famille de Toulonjeon disent qu'elle était fille du seigneur de Saint-Chéron et *de la descendante de Renaud de Choiseul*. C'est possible, et en ce cas Ogier de Saint-Chéron était veuf quand il épousa Jeanne de Châlons. Du reste, on lit dans ces généalogies des Toulonjeon que Tristan de Toulonjeon, père d'Antoine, avait épousé Jeanne de Châlons ; ne serait-elle point la veuve de Ogier de Saint-Chéron ? S'il en était ainsi, Jeanne de Châlons, remariée à Tristan, aurait marié sa belle-fille au fils de son mari. Ces sortes de mariages, du reste, ne sont point rares. Quoi qu'il en soit de cette question que nous n'avons pu éclaircir davantage, dans l'aveu et dénombrement rendu au roi par Guillaume II de Hangest, seigneur d'Arzillières, on voit qu'il y avait deux fiefs à Bussy,

un tenu par Léger de Dinteville, — c'était la seigneurie principale, — l'autre : « item a Bussy le fief que tient Jean de Toulonjeon, seigneur du Châtelier, que possédait Ogier de « Saint-Chéron[1]. » Il est donc évident que le fief venait d'Ogier de Saint-Chéron et que c'est par Béatrix, sa fille, qu'il est passé à Antoine de Toulonjeon. Ce dernier mourut le 29 septembre 1432. Jean de Toulonjeon, son fils, que Moreri dit être mort en 1448, vivait encore en 1460, d'après l'aveu ci-dessus, à moins que le Jean de Toulonjeon, de l'aveu, ne soit son fils, ce que nous n'avons pu contrôler.

Jean de Toulonjeon avait épousé Claudine de Blamont, fille de Jean de Blamont et de Jeanne de Vergy, veuve de Jean de Saint-Chéron ; on voit que ces familles se sont alliées plusieurs fois entre elles. De ce mariage naquirent : Claude, qui suit ; Jean, qui est peut-être celui dont il est parlé en 1460, mais qui n'eut pas de postérité, et plusieurs filles.

Claude de Toulonjeon, seigneur du Châtelier, Saint-Remy-en-Bouzemont, Saint-Chéron, Bussy-aux-Bois (fief de Toulonjeon), Les Rivières, Henruel, Donnement, Cloyes, Chalette, tint une place honorable dans la Bourgogne et mourut en 1495. De sa femme, Marie de Grancey, il eut Jean qui continua la postérité en Bourgogne, et Jeanne, qui suit.

Jeanne de Toulonjeon qui, dans un acte de 1539, s'intitule dame de Saint-Remy, Saint-Chéron, Cloyes, Donnement, Les Rivières, Henruel, Bussy-aux-Bois, Chalette, Outines, La Guespière[2], Le Châtelier, épousa *René de Clermont*, mort en 1523, lui laissant deux enfants en bas âge, François et Claude.

Claude eut en partage Le Châtelier, Chavanges, Chassericourt, Brandonvillers, Ormont, Bailly, Outines, et mourut ne laissant qu'une fille, morte sans enfants, bien qu'elle se soit mariée trois fois.

François, dit *de Tovlonjeon*, se fit rendre compte par sa mère, en 1539, de l'administration de ses biens, et parmi l'énumération figurent les revenus de Bussy-aux-Bois :

1° La mairie, valant 60 sols ;

2° Les grosses amendes, valant 20 sols ;

3° Du prieur de Sainte-Pétronille, néant.

1. Archives de la Marne. Papiers de Torcy, F. 8. Le Châtelier, commune de Chassericourt, cant. de Chavanges (Aube).

2. La Guespière, comm. d'Outines, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne). Notre-Dame d'Ormont, comm. de Chassericourt, Bailly-le-Franc, cant. de Chavanges (Aube).

4° Les cens dûs à la Saint-Remy, 25 sols 6 deniers ;

5° Les cens dûs à la Saint-Jean, 59 sols ;

6° Les manants doivent pour affouage chaque ménage qui a chevaux, 3 sols 4 deniers ; ceux qui n'ont chevaux, 2 sols 6 deniers ; chaque veuve paye 15 deniers ;

7° 7 fauchées de prés louées 10 sols.

Figurent également sur le compte, à Saint-Chéron, droits de mairie, banvin, four banal, moulin, grosses amendes, cens, corvées, épaves, coutumes ; des revenus à Henruel, Les Rivières, Saint-Remy-en-Bouzemont ; à Donnement, des droits de péage, four banal, cens non muables, un gagnage, un moulin ; à Chalette, la rivière, etc.[1]

François de Toulonjeon, seigneur de Trâves, était gentilhomme de la chambre du roi. Il s'attira une mauvaise affaire et fut tué en duel en 1555.

Il avait épousé, le 16 septembre 1527, Hélène Gouffier, fille de Artus Gouffier et de Hélène de Hangest, dont il n'eut qu'une fille, Hélène, dame d'honneur de la reine, dite *la Belle de Trâves*, héritière des biens paternels.

Elle épousa, le 29 septembre 1549, Antoine d'Aure de Gramont, fils de Menaud d'Aure et de Claire de Gramont.

Tous deux vendirent une partie de leurs biens de Champagne. Saint-Remy fut adjugé à Pierre de Joisel, et Outines et La Guespière à Jean du Hamel[2]. Ces deux acquéreurs échangèrent leurs terres dans la suite. Donnement fut vendu à Guillaume Desrieux, bourgeois de Troyes[3]. Antoine d'Aure de Gramont mourut en 1576 laissant un fils, *Philibert, seigneur du Châtelier*, Toulonjeon, Saint-Chéron, Les Rivières, Henruel. Il épousa Diane, dite la Belle Corisande d'Andouins, dont il eut Antoine.

Antoine de Gramont, dit *de Toulonjeon*, seigneur de Toulonjeon, du Châtelier, etc., vendit le reste des terres de Champagne vers 1620. Il était alors gouverneur de Bordeaux. Le Châtelier, Chavanges, Ormont, Bailly, Joncreuil, Outines, La

1. Archives municipales de Vitry. Papiers Chorez de Toulonjeon. La copie de ce compte fut délivrée à la requête de Jeanne de Toulonjeon, dame du Châtelier, et de Edmond de Montfort, sieur du dit lieu, son procureur, et ce en l'absence de Messire Antoine de Gramont, chevalier, seigneur du dit lieu, et de Elleine de Clermont, sa femme, qui avait pour tuteur Guillaume Curtin, conseiller du roi en 1553.

2. *Revue de Champagne et de Brie*, 1882, avril, 299.

3. Archives de l'Aube, E 101.

Brau, Brandonvillers, furent achetés par François de Lhospital. Quant aux fiefs de Toulonjeon, Saint-Chéron, Les Rivières, Henruel, nous ignorons leur acquéreur. Mais en 1663, leur possesseur était Pierre-Charles de Pons, chevalier.

Nous avons trouvé aux Archives de la Marne [1] plusieurs renseignements sur ce chevalier.

Sa mère était Anne de Rommecourt, fille de Claude, seigneur d'Annonville [2], et de Blanche de Matalan.

Restée orpheline de bonne heure, elle reçut les assiduités d'un chevalier de Malte, son voisin, Pierre de Pons de Rennepont, commandeur de Sugny, de Ruetz, et qui finit par être receveur de l'ordre au grand prieuré de Champagne. Il était fils de Gaspard de Pons, seigneur de Rennepont, et de Nicole de Gruyer. Anne de Rommecourt devint mère d'un fils qu'elle nomma Pierre, et qu'elle éleva en gentilhomme. Il figura dignement au siège de Lille et obtint des lettres de légitimation le 3 février 1671. Ses cousins, Gaspard de Pons, seigneur de Rennepont et de Massiges, Nicolas, seigneur de Bouvigny et de Somsois, lui intentèrent plusieurs procès pour qu'il ait à renoncer au nom de Pons, au titre de noble, mais il fut maintenu dans ses droits par plusieurs sentences rendues en 1673, 1681, 1684, 1688 et 1689.

Nous ignorons ce qu'il devint.

Le fief passa ensuite à Claude-Antoine Chorez, qui prit le nom de Toulonjeon. Il était fils de Antoine Chorez, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Tauraste. Il fut nommé, le 2 décembre 1767 [3], trésorier de France à Châlons et ensuite président des trésoriers. Il épousa le 25 avril 1780, à Châlons, Félicité Brémont, fille de Charles Jean Brémont et de Marie-Angélique-Félicité Petit, qui mourut peu après, car nous le voyons en 1782 épouser Josèphe-Adélaïde Chaperon [4]. Il n'eut qu'une fille, qui épousa M. Leblanc, dont la fille épousa M. Haudos, de Loisy-sur-Marne.

Nous ajouterons un mot ici sur les seigneurs de Saint-Chéron. Une partie considérable de cette terre était restée à la famille d'Anglure. Marguerite d'Anglure, fille de Guillaume, baron d'Anglure et de Jeanne de Vergy, est dite dame de Connantre et de Saint-Chéron. Elle porta Saint-Chéron à son

1. Archives de la Marne, C 2478-2502 ; E 710.
2. Annonville (Haute-Marne).
3. Archives de la Marne, E 2524.
4. Archives de la Marne, G 87.

mari Guillaume de Chaumont, seigneur de Rigny-le-Ferron. Leur descendant, Paul-Philippe de Chaumont, évêque de Dax, vendit Saint-Chéron, Les Rivières, Henruel, pour 47,000 livres, à Nicolas Le Blanc de Cloyes, le 22 août 1698 [1].

Vers 1750, le seigneur de Saint-Chéron était M. Baudenet [2].

Le domaine de Saint-Cheron fut ensuite possédé par M. de Mossac, croyons-nous, qui le laissa à Mlle de La Majorrie, originaire du Limousin. Après elle, le domaine fut acheté par M. Guerin de Brullard, qui le possédait vers 1830. Il fut ensuite vendu en détail.

§ 7. — Chapelle Sainte-Pétronille.

Sur les coteaux, au-dessus de Bussy-aux-Bois, à gauche de la route de Vitry-le-François à Margerie, dans l'angle formé par le chemin qui descend vers Bussy et à 600 mètres environ du village, se trouve une contrée nommée encore aujourd'hui Sainte-Pétronille [3] et où se trouvait encore, en 1775, une chapelle dédiée à cette sainte [4]. Non loin de là coule une fontaine dédiée également à Sainte-Pétronille.

C'était jadis un lieu de pèlerinage. Vaveray, dans son *Election*, consacre à Sainte-Pétronille l'article suivant : « Il y a « sur la hauteur une chapelle de sainte Pétronille qui forme « chaque année un pèlerinage assez connu. C'est pour les « maux d'yeux principalement. La foi des fidèles les conduit « à la fontaine qui porte le nom de cette sainte, dans laquelle « ils se lavent les yeux [5]. »

Nous n'avons rien trouvé sur les origines de cette chapelle. Mais elle existait en 1407. Elle figure dans le Pouillé du dio-

1. Archives de la Marne, E 451.

2. Procès-verbal des visites épiscopales. Diocèse de Châlons. Paris, Menu, 1882, page 2.

3. Il ne faut pas confondre Sainte-Pétronille de Bussy avec Sainte-Pétronille nommée aujourd'hui *Parnolles* et située sur le territoire de Joncreuil. Sainte-Pétronille de Joncreuil, dont il est parlé dès 1145, fut fondée au milieu des bois par les moines de la Chapelle-aux-Planches et cédée, en 1181, aux moines de Margerie. C'était une ferme avec une chapelle.

4. La chapelle se trouvait section C, n° 228 du plan cadastral. La fontaine, située plus bas, section C, n° 254

5. Le pèlerinage avait lieu le 31 mai. Certaines années il y avait 5 à 600 pèlerins. Une croix, achetée par M. Pilout, conseiller général de la Marne, fut plantée sur l'emplacement de la chapelle et bénite par M. l'abbé Hattat, curé de Gigny et Bussy, le 31 mai 1875. On dit qu'on a trouvé en cet endroit quantité d'ossements.

cèse de Troyes de cette année sur tous les manuscrits. On y lit le passage suivant :

« A Gigny, il y a deux chapelles, une en l'honneur de « Sainte........., à la collation du seigneur évêque, l'autre « dans le château, à la présentation du seigneur du lieu [1]. »

Un manuscrit laisse le nom en blanc, deux autres mettent en l'honneur de saint Pierre. Il est évident que la dernière chapelle du Pouillé est la chapelle Sainte-Marguerite du château de Gigny, et que la première est la chapelle Sainte-Pétronille de Bussy. Un Pouillé imprimé ajoute même : A Gigny, il y a deux chapelles, une dans les champs, *in campis*, ce qui convient bien à Sainte-Pétronille de Bussy située en pleine campagne, sur le coteau.

Cette chapelle avait pour titulaire, en 1756, l'abbé Thibaut, qui fit la déclaration suivante à la Chambre des décimes de l'Evêché de Troyes : « Cette chapelle est louée en totalité « 100 francs par bail passé chez de Vassy, notaire à Somsois, « au bailliage de Rosnay, le 23 septembre 1748, et a encore « trois années de jouissance, le bail ayant été anticipé. Cette « chapelle, située sur une montagne, est sujette à réparations « qui absorbent quelquefois le revenu. J'en ai fait une année « pour 180 livres, et en outre j'ai été taxé et ai payé cette « année 15 livres pour réparations à l'église de Bussy, et « je pense que ce n'est point exagéré de redire à 72 livres les « revenus de la chapelle pour être juxtaposés aux décimes sur « le pied de..... (incomplet) [2].

« Signé Thibaut, titulaire et chapelain, 8 mars 1756. »

En 1774, le titulaire était Zacharie Simonnot, chanoine de l'église Saint-Pierre de Troyes. La chapelle menaçait ruine, et comme les revenus étaient insuffisants à la reconstruction, Zacharie Simonnot demanda qu'elle fût démolie et le titre transféré dans l'église paroissiale de Bussy.

Après différentes formalités relatées dans l'acte qu'on va lire, le transfert eut lieu le 30 avril 1775, comme nous l'apprend le document suivant :

« Ce jourd'hui, 7 janvier 1776, en vertu de la requête pré« sentée par le sieur Zacharie Simonnot, chanoine de l'église « de Troyes, titulaire de la chapelle Sainte-Pétronille située « sur le finage de Bussy-aux-Bois, en date du 27 avril 1774, « ensuite la Commission donnée par M. de Challemaison,

1. *Pouillé du diocèse de Troyes*, d'Arbois de Jubainville, n° 499.
2. Archives de l'Aube, G 654.

« vicaire général pour l'absence de Mgr l'Evêque de Troyes au « sieur Pesme, curé de Drosnay, doyen rural, publiée le 7 mai « suivant ; la visite faite par le sieur Pesme de la dite chapelle « le 13 du dit mois de mai ; l'ordonnance de Mgr l'Evêque de « Troyes du 31 août au dit an ; le consentement du sieur « Fagment, curé de Gigny, et du dit Bussy et des habitants « du dit lieu du 6 novembre suivant ; l'ordonnance de son « communiqué du 15 novembre suivant ; les conclusions de « M. le promoteur en date du 18 du dit mois, signé Dret, pro- « moteur ; l'ordonnance de mon dit seigneur donnée à Troyes « le 21 du dit mois et an qui a ordonné que le titre de la dite « chapelle Sainte-Pétronille sera transféré à perpétuité dans le « collatéral gauche de l'église du dit Bussy dédiée à l'honneur « de saint Nicolas, et la dite chapelle située en pleine campa- « gne démolie ; le certificat de M. de Valmont, secrétaire « général, du 26 novembre au dit an ; nous habitants de la « paroisse du dit Bussy, certifions que le dimanche 30 avril « 1775, à 8 heures du matin, la translation de sainte Pétro- « nille s'est faite processionnellement et solennellement avant « la messe de paroisse où il y avait grand concours de peuple « tant du dit Bussy, Gigny, Arzillières, Saint-Chéron que « d'autres villages circonvoisins qui y ont assisté, et sainte « Pétronille posée dans l'église du dit Bussy au collatéral « gauche pour y rester toujours à perpétuité comme dit est et « le *Te Deum* chanté en actions de grâces. En foi de quoi nous « avons signé le présent acte pour rester en la dite église à « perpétuité comme un mémorial à la postérité.

« Fait les jour et an que dessus.

« Signé : PESME. FAGMENT[1]. »

Vaveray, *Election*, dit que les biens de cette chapelle consistaient en 32 journels en cinq pièces, 9 fauchées 1/2 de prés, le tout loué 100 livres, comme le dit l'abbé Thibaut, et estimé 3,200 livres.

En 1789, le titulaire était encore Zacharie Simonnot. Il avait loué les biens de la chapelle à Pierre Fagment, curé de Gigny et de Bussy, qui avait sous-loué à Antoine Guillemin moyennant 18 livres, pour acquitter 12 messes, soit 9 livres au curé et 9 livres à la fabrique.

Ainsi, le chapelain de Sainte-Pétronille était tenu d'acquitter 12 messes, probablement pour les fondateurs. Nous avons

1. Archives de la fabrique de Gigny. Registres des actes de baptême, etc.

vu plus haut que le *prieur* de Sainte-Pétronille devait aussi une redevance à François de Toulonjeon, seigneur du fief de Toulonjeon en 1539. Nous ignorons en quoi elle consistait.

Ce terme de prieur pourrait faire croire qu'il y avait jadis en cet endroit un établissement monastique. Rien n'autorise cette supposition. Ce n'était pas non plus une maladrerie. C'était probablement une simple chapelle érigée et dotée vers le XII[e] siècle par le seigneur et les habitants.

Les biens de la chapelle Sainte-Pétronille, savoir 30 journels en trois pièces et 9 fauchées de pré furent vendus le 16 avril 1791 à François Rongeat, de Bussy-aux-Bois, pour la somme de 7,075 livres[1].

§ 8. — Les dames régentes de Vitry.

Les dames régentes, congrégation destinée à l'éducation des jeunes filles, avaient été installées à Vitry-le-François, le 4 juillet 1687, dans une maison située rue du Vieux-Prévôt. Marguerite Duret, originaire de Bussy, se retira chez ces dames : elle avait une nièce, Elisabeth Duret, qu'elle prit avec elle et à qui elle légua moitié des biens qui lui avaient été abandonnés par billets de partage, entre ses frères et sœurs, le 16 décembre 1699. Elisabeth Duret vivait encore en 1766 chez les dames régentes de Châlons. Elle avait donné son bien de Bussy aux dames régentes de Vitry[2].

Vaveray, *Election*, dit que les dames régentes possédaient à Bussy 7 journels de terre et une fauchée de pré. Ces biens furent loués par bail, du 16 décembre 1790, à Antoine Piat, qui les tenait depuis 1762, moyennant 16 boisseaux de froment et 18 d'avoine.

Ces biens furent vendus le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795) à J.-B. Huet, garde des magasins de fourrages à Vitry, pour 100,000 francs (en assignats !)[3].

§ 9. — Les chapelains du château d'Arzillières.

Henry d'Arzillières, avant de partir pour la Croisade en 1203, fonda, dans la chapelle du château d'Arzillières, une

1. Archives de la Marne. Vente de biens nationaux.
2. Archives de la Marne : Fonds Dames régentes.
3. Archives de la Marne ; Vente de biens nationaux.

collégiale de quatre prébendes à sa nomination. Cette chapelle était dédiée à sainte Catherine et avait le caractère paroissial. En 1234, l'abbé de Montiérender en autorisa l'union à celle du village. La chapelle du château fut alors dédiée à saint Lambert[1]. Il y avait donc cinq prêtres, nommés chapelains, qui avaient été dotés de revenus suffisants par les seigneurs d'Arzillières. Ils possédaient à Gigny 23 journels de terre[2]. Vaveray, *Élection*, dit : 23 journels, une danrée de terre et 11 fauchées, une danrée de prés loués, 3 paires de setiers.

A Bussy-aux-Bois, ils possédaient, dit Vaveray, ***Election***, 72 journels loués, 7 paires de setiers, et il est ajouté : on dit 40 journels de terres, 3 fauchées de prés loués, 5 paires.

D'après une déclaration faite en 1790 : « La chapelle Notre-Dame d'Arzillières possédait, à Bussy, une ferme louée à J.-B. Rougerat, 6 boisseaux seigle et avoine, estimés 15 livres. Signé : Salleron, prieur de Moncetz et chapelain de Notre-Dame[3]. »

Le dernier titulaire d'une des chapelles du château d'Arzillières, la chapelle Saint-Georges, fut Pierre-Charles-François du Gretz, de Somsois, chevalier de Malte, qui succéda, en cette qualité, le 15 avril 1788, à Jean-Remy-Chrétien Vincent, curé d'Arzillières. Malgré que les biens des chapelles aient été vendus comme biens nationaux, la comtesse d'Harville, Henriette-Augustine-Renée d'Alpozzo, dame d'Arzillières, continua de payer à ses chapelains, jusqu'à leur mort[4], les revenus tels qu'ils existaient avant la Révolution. Par contrat passé avec Mme d'Harville, le 20 mai 1797 (1er prairial, an V), son fermier d'Arzillières, nommé Lacolle, payait au chevalier du Gretz, pour la chapelle Saint-Georges, à l'abbé Salleron, pour la chapelle Notre-Dame, à chacun 22 setiers de froment et autant d'avoine, sur lesquels il fallait déduire le quart du cinquième, « selon que l'imposition aura été déterminée par le gouvernement ». Cet impôt s'élevait parfois, pour chacun, à 4 setiers de froment et autant d'avoine.

1. *Revue de Champagne et de Brie*, XXIII, 365.

2. *Idem*, XXIII, 366.

3. Archives de la Marne, E 244.

4. Le chevalier du Gretz avait été tonsuré par le cardinal Loménie de Brienne, dans la chapelle du château de Brienne, au mois de décembre 1785 : il avait 16 ans. En 1801, l'abbé Salleron desservait la chapelle du chevalier du Gretz, c'est-à-dire acquittait les messes pour lui : nous en ignorons le nombre. Le chevalier payait 50 francs à l'abbé Salleron, qui mourut [illegible]. Le chevalier du Gretz mourut à Somsois le 13 octobre [illegible].

La comtesse d'Harville, en continuant de servir cette pension aux chapelains du château, s'est montrée digne héritière des anciens fondateurs et a fait preuve d'une grande générosité.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Depuis l'impression des premières pages de cette histoire, dans le mois de juin 1896, l'église de Gigny, qui menaçait ruine, a été démolie. Elle est presque entièrement reconstruite aujourd'hui dans les mêmes proportions que l'ancienne : seul le sanctuaire a été exhaussé. Nous regrettons qu'on n'ait point ouvert de fenêtre dans le mur des bas-côtés, au-dessus des autels latéraux, et que les quelques pierres sculptées qui ornaient au dehors les contreforts du sanctuaire n'aient pas repris leur place ; il eût été facile de les utiliser.

En démolissant l'angle gauche du portail, on trouva, les unes près des autres, quatre pierres qui portaient des inscriptions. Sur une qui, postérieurement, avait été sciée en deux, on lit : POSEE PAR MESSIRE JAN BAPTISTE DE REMIGNY, CHEVALLIER CONTE DE BILLY, SEIGNEUR DE GIGNY ET AUTRE LIEUX EN L'AN 1694.

En haut de l'inscription, dans deux ovales accolés, sont dessinées deux armoiries : sur celui de droite on voit une fasce au-dessous de trois étoiles. Ce sont les armes des Remigny telles qu'on les voit à la clef de voûte de l'église de Somsois, immédiatement après le petit portail : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles du même*. Sur l'autre ovale sont tracés trois oiseaux 2 et 1 : ce sont les armes de Madeleine Berbier du Metz, femme de Jean-Baptiste de Remigny. La famille Berbier du Metz, qui a possédé le domaine de Rosnay jusqu'à la Révolution, avait pour armes : *d'azur à trois colombes d'argent*. La date de 1694 nous donne l'époque d'une des reconstructions de l'église de Gigny. Cette inscription est sur une pierre de craie.

Sur une pierre de Saint-Dizier, on lit l'inscription suivante : POSEE PAR LOUIS RIGI..... (peut-être Rigaut) SIDICQ (syndic) DE LA P. (présente ?) ANNEE 1742.

Une troisième inscription sur pierre de craie porte : PIERRE · FAGMANT · TRES · DIGNE · PRETRE · ET · CURE · DE · GIGNY · ET · BUSSY · PE[RE] DE la doctrine chrétienne, novembre 1768. Les mots la doctrine chrétienne sont en caractères cursifs.

Une dernière pierre portait une inscription, mais elle a été malheureusement brisée en plus de vingt fragments, dont plusieurs en miettes. Nous n'avons pu lire que les mots *royal* et *26 octobre*.

Il est incontestable qu'à la dernière reconstruction, en 1768, on a replacé, à côté les unes des autres, les pierres qui mentionnaient les travaux antérieurs. Nous ignorons si l'on a eu la pensée de marquer la date de la reconstruction de 1896-1897 par quelque inscription.

L'église de Gigny, nous l'avons dit, avait été reconstruite en 1543, comme le témoigne un texte de cette année ; nous en avons parlé plus haut. L'ancien sanctuaire, tel que nous l'avons décrit, était bien de cette époque. Nous savons, par ces inscriptions, que la nef avait été successivement reconstruite en 1694, en 1724 et en 1768. La reconstruction de 1896-1897 aura-t-elle une longévité plus étendue que ses aînées ? Nous l'espérons pour l'architecte qui a dû faire au moins du solide, et pour les habitants de Gigny dont les revenus sont chaque siècle absorbés par ces travaux d'église.

Aucun autre document ne donne à l'abbé Fagment le titre de Père de la Doctrine chrétienne. La congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, fondée en 1592 par César de Bus pour catéchiser le peuple des campagnes, a disparu dans la tourmente révolutionnaire en 1792. La maison principale était, à Paris, connue sous le nom de Maison Saint-Charles, rue des Fossés-Saint-Victor.

Abbé Millard.

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE*

CHAPITRE VII

Alliés, descendants et ayants droit des Longeville par les femmes.

J.-B. de Butor de Montigny. — François Aubert. — Charles de Rouvoire. — Louis-Alexandre d'Escageul de Liancourt. — Joseph Dubar. — Nicolas Hauffroy et Charlotte-Nicole Dubar.

En dehors des Le Lieur, dont nous parlerons plus loin, plusieurs nobles personnages sont devenus seigneurs de Ville-sur-Arce par suite d'alliances avec des demoiselles de Longeville, ou par achat des droits seigneuriaux appartenant à l'une de ces demoiselles.

Il importe d'en dresser la liste, de compléter, autant que nous le pourrons, les renseignements par trop succincts que nous avons donnés sur quelques-uns dans les pages précédentes, et de les suivre dans leurs descendants. Ce sera l'objet de ce chapitre.

J.-B. DE BUTOR DE MONTIGNY.
1695-1730.

Armes : *d'argent à trois coquilles de gueules au franc quartier d'azur écartelé d'or, au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople. Deux butors d'argent pour support et un naissant pour cimier.*

J.-B. de Butor épousa, avant 1695, Françoise de Longeville, fille de Léonard I.

Il habitait alors et il continua, croyons-nous, à habiter Buxières.

Le 3 octobre 1696, il traita avec les religieux de Montiéramey pour le paiement de la dîme de vin en argent. Par-devant Gousselot, notaire à Buxières, il fut convenu qu'il donnerait

* Voir page 334, tome IX de la *Revue de Champagne*.

40 sols par arpent pour les vignes qu'il possédait sur le finage de Ville-sur-Arce [1]. L'abonnement, comme on le voit, n'était pas très onéreux, et nous nous étonnons que tous les vignerons n'aient pas demandé à traiter aux mêmes conditions.

A défaut d'enfants légitimes, J.-B. de Butor eut une fille naturelle, Charlotte, née le 7 avril 1709, de Marie Lorin. Baptisée le jour même, elle eut pour parrain et pour marraine Pierre et Charlotte Le Lieur, enfants de Claude.

J.-B. de Butor mourut subitement le 17 janvier 1730 ; sa veuve, Françoise, le suivit au tombeau le 3 mai 1732 [2].

Pierre-François Aubert, *alias* Haubert.
1688-1722.

François Aubert, écuyer, seigneur de La Chapelle, épousa, à une date que nous n'avons pu préciser, Louise de Longeville, fille d'Edme-Jean.

Tous deux étaient morts en 1723.

Deux enfants naquirent certainement de leur mariage : Claude-Françoise, le 15 février 1688, et Claude, le 20 septembre 1689 ; la première eut pour parrain Louis de Berle, écuyer, seigneur de Guignecourt, demeurant à Thieffrain [3], et le second, Charles de Changy, seigneur de Vesane.

Claude-Françoise épousa, en 1723, Charles de Rouvoire, qui suit. Quant à Claude, nous ne saurions dire ce qu'il devint [4].

Charles de Rouvoire.
1723-1744.

Veuf de Françoise Chantechat, Charles de Rouvoire, écuyer, demeurant à Bar-sur-Seine, épousa Françoise Aubert, fille de François et de Louise de Longeville, le 26 mars 1723. Gaspard de Rouvoire, seigneur en partie de Vougrey [5], fut un des témoins de ce mariage.

1. Arch. de l'Aube, 6 H 15, [illegible].

2. Arch. comm. de Ville-sur-Arce. Etat-civil. — Etude de Me Berty, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de Boulogne et de Delibois.

3. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes.

4. Arch. comm. de Ville-sur-Arce. Etat-civil.

5. Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource.

Françoise Aubert mourut, de mort subite, le 6 juillet 1734, après avoir donné deux enfants à son mari : Françoise (30 août 1727) et Claude-Louise (29 août 1730).

Claude-Louise, qui eut pour parrain Louis Deschiens, écuyer, mourut avant d'avoir atteint sa dixième année (5 juin 1740).

Nous avons en vain cherché la trace de Françoise.

Quant à Charles de Rouvoire, il convola en troisièmes noces avec Claudine Michelot, veuve d'Olivier Verpy, et mourut le 22 septembre 1744, âgé d'environ 56 ans [1].

Louis-Alexandre d'Ecageul, *alias* Decageul et d'Escageul, marquis de Liancourt.

1742-1758.

Armoiries : *D'argent à cinq cotices d'azur*, ou plutôt *d'azur à cinq bandes d'argent* (La Chesnaye).

Ecuyer, l'un des 200 chevau-légers anciens de la garde du roi, Louis-Alexandre d'Ecageul, marquis de Liancourt, épousa, le 20 décembre 1730, Françoise Héroult de la Clôture, fille de Laurent, élu en l'élection de Bar-sur-Seine, et de Jeanne de Malerois.

Le 18 janvier 1742, il acquit de François de Bruny, seigneur de Lagesse, et d'Antoinette de Longeville, son épouse, le tiers de la seigneurie d'en haut de Ville-sur-Arce, et fit foi et hommage à Madame Poncher, dame de Chacenay, le 11 avril suivant [2].

Un autre tiers appartenait à Marguerite de Longeville, sœur d'Antoinette et femme de Joseph Dubar.

Marguerite se disait première dame de la seigneurie, et revendiquait, à ce titre, le droit de préséance à l'église. Pendant douze ans, le marquis de Liancourt la laissa jouir paisiblement de ce droit, mais, en 1754, il le lui contesta. Lui qui comptait dans sa famille « des chambellans, des lieutenants-généraux, des maréchaux de France, des ducs et pairs et des chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem », ne devait-il pas être honoré plus que Marguerite, qui « n'avait pour tout

1. Arch. commun. de Ville-sur-Arce. Etat-civil.

2. Etude de Me Marechal, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de Pierre Bourbonne. — Lalore : *Les sires et les barons de Chacenay*, 172.

relief que la qualité de femme d'un entrepreneur des pavés et chaussées ? »

Il se plaignit donc avec aigreur, « et d'une voix élevée, qui n'était propre qu'à causer du scandale », un jour que les marguilliers, continuant la tradition, présentaient le pain bénit à Marguerite avant de le lui offrir à lui-même.

Pour éviter pareil scandale à l'avenir, et « n'être plus confondue avec les domestiques », que le marquis de Liancourt se plaisait à placer dans le banc du château, construit à frais communs par les co-seigneurs, Marguerite adressa, le 13 juin 1755, une requête au lieutenant-général du bailliage de Bar-sur-Seine, à l'effet d'obtenir la reconnaissance de ses droits et la division du banc.

A cette requête, le marquis de Liancourt opposa une défense, qui fut suivie d'une réplique de la demanderesse.

Sous le pseudonyme de Médard Ensis[1], notre regretté confrère et collègue, M. l'abbé Garnier, a, dans l'*Annuaire* de Bar-sur-Seine pour l'année 1870, spirituellement analysé ces trois factums, sans pouvoir cependant nous dire quelle fut la sentence rendue par le lieutenant-général[2].

Françoise Héroult de la Clôture ne devait pas voir l'issue de ce procès, car il était encore pendant le 9 mars 1756, et Françoise mourut le 6 novembre 1755, âgée de 64 ans environ.

Paralytique depuis quelque temps déjà et dans l'impossibilité d'écrire son testament, elle le dicta à Nicolas Martinot, curé de Ville-sur-Arce. En voici les principales clauses :

Elle lègue 1,200 livres à sa domestique, Jeanne Muiron, avec une robe et un jupon pouvant valoir deux pistoles, à charge par ladite Jeanne de consacrer 300 livres à faire dire des messes pour le repos de l'âme de la testatrice, de donner 100 livres aux pauvres de Ville-sur-Arce et 50 à l'hôpital de Bar-sur-Seine.

Elle lègue également à son domestique Jean Martinot, à titre d'usufruit viager, une petite ferme sise au finage de Beurey, et pouvant rapporter de 50 à 60 livres de rente. Martinot ne devait cependant entrer en jouissance qu'après le décès de M. de Liancourt.

Elle désire que ses héritiers ne causent aucun trouble, ni

1. *Medardensis*, de Saint-Mards, patrie de l'abbé Garnier.

2. Almanach-annuaire de Bar-sur-Seine : *Un procès au XVIIIe siècle à Ville-sur-Arce*, p. 111.

peine, à son mari, et au cas où ils n'agiraient pas, à son égard, « avec la douceur et les ménagements convenables, elle veut qu'ils soient restreints à chacun 100 livres », laissant aux pauvres tout ce qui aurait pu leur revenir du mobilier de la succession.

Elle nomme son mari comme exécuteur testamentaire et lui laisse l'usufruit de tous ses biens, comme il a été stipulé dans leur contrat de mariage [1].

Jeanne-Françoise Héroult de la Clôture avait, comme héritiers, d'abord ses deux sœurs, Edmée, veuve de Pierre Rivet, président du grenier à sel de Bar-sur-Seine, et Françoise, veuve de Thomas Charpentier des Varennes, subdélégué de l'intendant de Bourgogne au comté de Bar-sur-Seine, puis les quatre enfants de défunt son frère Pierre Héroult de la Clôture, jadis premier juge sur le fait des aides, des tailles et autres droits royaux au bailliage de Bar-sur-Seine.

Ces quatre enfants étaient : Denis-Geneviève, conseiller du roi, premier avocat de S. M. au bailliage de Troyes ; Laurent-Henri, chanoine, sous-doyen de l'église Saint-Etienne de Troyes ; J.-B.-François, capitaine d'infanterie, seigneur d'Auxon [2], de Vert [3] et de Roncenay [4], et Marie-Henriette, épouse de Charles Vanderbach, conseiller du roi honoraire en titre au bailliage de Bar-sur-Seine, y exerçant la justice sur le fait des aides, des tailles et autres droits royaux.

Après inventaire, une transaction eut lieu, en vertu de laquelle le sieur de Liancourt renonça à son droit d'usufruit et demeura chargé de toutes les dettes passives de la communauté. Par contre, les héritiers lui abandonnèrent 6,379 livres 12 sols 9 deniers, qu'il leur devait comme remploi, une maison sise à Bar-sur-Seine valant 4,200 livres, 7 journaux de pré au finage de Briel estimés 2,500 livres, des terres à la Borde [5] estimées 300 livres, enfin 12 hommes de vignes à Mores et 2 hommes à Bar-sur-Seine, le tout estimé 660 livres.

Moyennant ces concessions, ils purent entrer de suite en possession des autres biens propres de la défunte, estimés 20,600 livres.

1. Etude de Me Marechal : Minutes de Pierre Bourbonne.
2. Aube, arr. de Troyes, chef-lieu de canton.
3. Hameau d'Auxon.
4. Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly.
5. Hameau de Bar-sur-Seine.

François de Bruny et Antoinette de Longeville, présents à la transaction, déclarèrent décharger les héritiers de Jeanne-Françoise, tant pour le principal que pour les intérêts, de l'obligation solidaire qu'elle avait contractée envers eux, en achetant, avec son mari, leur tiers de seigneurie. Ce tiers n'était donc pas encore payé [1].

Louis-Alexandre d'Ecageul de Liancourt le garda, mais remarié bientôt à Françoise-Nicole Huot d'Ambre, il le vendit à J.-B.-François Le Lieur et à Marguerite de Longeville, sa femme (24 mai 1758), moyennant la somme de 24,500 livres. Sur cette somme, il ne toucha que 4,500 livres, le reste devant être versé à sa décharge, par les acquéreurs, à M. de Bruny [2].

En quittant Ville-sur-Arce, Louis-Alexandre d'Ecageul se fixa à Bar-sur-Seine où il vivait encore en 1770 [3].

JOSEPH DUBAR, *alias* DE BAR.
1740-1756.

Entrepreneur des Ponts-et-chaussées du roi en la généralité de Champagne, et bourgeois de Langres, Joseph Dubar épousa Marguerite de Longeville, la plus jeune des filles de Pierre II [4]. Il avait au moins vingt ans plus qu'elle.

L'harmonie entre les deux époux semble avoir été quelque peu troublée. Dubar gérait sans doute fort mal les intérêts de la communauté, car, par sentence rendue au bailliage de Bar-sur-Seine, le 9 septembre 1754, à la requête de Marguerite,

1. Etude de Me Marechal : Minutes de Bourbonne.

2. L'objet de la vente est ainsi détaillé : 1° Portion de justice et droitures seigneuriales ; 2° Partie des moulin à eau et pressoir banaux ; 3° Château consistant en corps de logis, chambre à four, écurie, bergerie, grange, colombier, cour, basse-cour, jardin et verger, tenant d'une part à la cure, d'autre à une ruelle, d'un bout à la rue, d'autre au pré Millery ; 4° Maison couverte en paille dans la grande rue ; 5° 61 arpents de bois dont 33 au Val Billey, 9 à la Garenne, 1 en Montot et 18 au Val Pied d'Oye ; 6° Terres labourables, prés, parmi lesquels le pré Millery, de la contenance de 2 arpents 1/2 ; 7° 8 boisseaux et demi de chenevière ; 8° 25 hommes de vigne et généralement tout ce qui appartient à M. de Liancourt dans l'étendue de la seigneurie, à l'exception toutefois de six ouvrées de vigne au Val F[illegible].

3. Arch. commun. de Ville-sur-Arce. Etat-civil.

4. Le mariage dut avoir lieu vers 1745. Nous n'en avons pas trouvé l'acte dans les registres de catholicité.

il fut condamné : 1° à rendre à sa femme les biens meubles et immeubles qu'elle avait apportés en mariage, ainsi que ceux qu'elle avait hérités de sa sœur Charlotte de Longeville, avec obligation de remplacer ce qui aurait été aliéné pendant la communauté ; 2° à lui rendre ses habits nuptiaux, ses bijoux et autres effets à son usage ; 3° à lui payer 2,700 livres pour les contrats de constitution de rente portés en son contrat de mariage, 1,300 livres pour le mobilier également porté au dit contrat, et 3,000 pour celui provenant de la succession de Charlotte de Longeville, soit, au total, 7,000 livres, avec les intérêts à compter du jour de la demande en séparation.

Dubar ne s'empressant pas de payer, Marguerite dut recourir aux moyens de rigueur : signification et commandement.

Au moment où la sentence allait être exécutée par les voies de droit, les parties s'arrangèrent à l'amiable devant les notaires d'Essoyes, Larrivée et Josselin (26 mai 1755).

Dubar remit à sa femme des contrats de constitution de rente montant à 2,130 livres, et divers autres d'acquisition d'immeubles s'élevant à 3,157 livres 13 sols. La prisée du mobilier de la maison seigneuriale faite par Etienne de La Croix Viaugé, marchand à Bar-sur-Seine, et Edme Bondoux, huissier priseur audiencier demeurant à Landreville, monta à 1,811 livres.

On tint compte à Dubar de 2,000 livres, pour les constructions qu'il avait faites au château, et il s'acquitta intégralement en versant 31 livres en numéraire [1].

Se voyant ainsi dépossédé de ses biens de Ville-sur-Arce, Dubar avait, le 24 février 1755, par acte du sergent Massin, fait signifier aux syndics, Alexandre Jolly et Edme Michelot, qu'ils n'aient pas à le comprendre dans le rôle des tailles et capitation, et ce, sous peine de dommages-intérêts.

En hommes prudents, les syndics réunirent la communauté en assemblée générale, et lui exposèrent les prétentions du seigneur, demandant une décision à laquelle ils ne manqueraient pas de se conformer, car le peuple, à cette époque, avait l'avantage de pouvoir faire ses affaires lui-même, directement et sans intermédiaire. Il n'était pas obligé, comme aujourd'hui, de ratifier d'avance, par un bulletin de vote, toutes les sottises et toutes les iniquités que de soi-disant mandataires peuvent se permettre pendant une période de quatre ans.

1. Etude de Me Mathieu, notaire à Essoyes : Minutes de Larrivée.

Mais cet avantage, par cela même qu'il en jouissait depuis fort longtemps, et qu'il ne lui était pas contesté, le peuple, semble-t-il, l'appréciait peu, puisque 23 habitants seulement répondirent à l'appel des syndics.

Ils établirent que Dubar était simple bourgeois de Langres, qu'il habitait Ville-sur-Arce depuis bon nombre d'années, et que, par conséquent, il devait être soumis à la taille et à la capitation, « tant par rapport au labour considérable qu'il exploitait, qu'aux acquisitions qu'il faisait journellement ».

L'assemblée chargea donc les asséeurs des tailles, Louis Berger et Nicolas Dupuis, « de coter le dit sieur Dubar », s'obligeant à intervenir pour eux, dans le cas où ils seraient inquiétés, et donnant aux syndics plein pouvoir de poursuivre au nom de la communauté [1].

Cette belle ardeur, comme nous allons le voir, ne devait pas durer.

Dubar fut coté pour 45 livres au rôle de la taille principale, et pour 8 livres à celui de la capitation.

Il ne paya pas.

Lorsqu'on voulut prendre garantie sur son mobilier, Marguerite de Longeville fit opposition, invoquant la séparation de biens prononcée entre elle et son mari, et se disant seule propriétaire des meubles du château, d'après la transaction ci-dessus relatée.

Les collecteurs des tailles, Edme Marry et Jean Massin, étaient de droit responsables des cotes non recouvrées. N'étant pas disposés à payer de leurs propres deniers, ils portèrent l'affaire devant les conseillers du roi exerçant la justice à Bar-sur-Seine sur le fait des aides, tailles et autres droits royaux.

Leur tactique consistait à mettre en cause les asséeurs, Louis Berger et Nicolas Dupuis, qui avaient dressé le rôle des tailles pour 1755, mais ceux-ci déclinaient toute responsabilité, disant, avec raison, qu'ils étaient couverts par l'acte d'assemblée du 27 février.

La sentence, rendue le 20 février 1756, porte que les asséeurs « seront tenus, si faire le veulent, et aux risques, périls et fortune, si toutefois il y échoit, des habitants de Ville-sur-Arce, d'appeler et mettre en cause, dans la huitaine, pour tout délai, dame Marguerite de Longeville, et de prendre contre

1. [illegible] à Bar-sur-Seine : Minutes de François [illegible].

elle les conclusions qu'ils jugeront bon, aux fins de représentation de la prétendue sentence de séparation, pièces justificatives de l'exécution d'icelle, et toutes autres, aux fins de la faire débouter de l'opposition par elle formée ».

Et comme le fisc est généralement aussi peu patient que la justice est peu pressée, il fut statué que les asséeurs devraient, dans les trois jours qui suivraient la signification de la sentence, faire nantir entre les mains des collecteurs le montant de la cote contestée, ou la payer eux-mêmes par provision.

Les infortunés asséeurs firent signifier cet arrêt aux syndics et aux habitants de Ville-sur-Arce, les sommant de constituer procureur pour la mise en cause de Marguerite de Longeville, et d'avancer les fonds nécessaires pour le paiement de la cote Dubar, ainsi que de deux autres considérées comme irrecouvrables.

Les syndics, François Petit et Edme Michelot, convoquèrent alors la communauté en assemblée générale pour le 17 mars.

Les vingt-trois braves qui étaient si joyeusement partis en guerre contre Dubar, l'année précédente, se dérobèrent, oubliant l'ordre formel qu'ils avaient donné aux asséeurs et l'engagement qu'ils avaient pris d'intervenir pour eux s'ils étaient inquiétés.

Trois habitants seulement se présentèrent, et l'assemblée ne put délibérer. Pour dégager leur responsabilité, les syndics requirent acte de leur diligence, protestant qu'ils se pourvoiraient contre la communauté, tant par dénonciation qu'autrement, s'ils étaient personnellement mis en cause[1].

Il serait assez intéressant de savoir comment se termina ce différend. Aucun document ne nous l'indique, mais il nous paraît très probable que la communauté fut obligée de payer, car, par suite de la sentence prononçant la séparation de biens, Dubar, en réalité, n'était plus propriétaire à Ville-sur-Arce, et on ne pouvait légalement reporter sa cote sur la tête de sa femme, Marguerite de Longeville, puisqu'en sa qualité de noble elle était exempte de la taille.

Si, comme nous sommes porté à le croire, Dubar essaya de mettre à profit la noblesse de sa femme pour se dispenser des charges incombant aux roturiers, Marguerite de Longeville usa, semble-t-il, du même procédé, et voulut profiter de la bourgeoisie de son mari pour éluder les charges incombant

1. Etude de Me Marechal, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes d'Etienne Bourbonne.

aux nobles. Nous lisons en effet, dans les *Sires et les barons de Chacenay*[1], que, de 1750 à 1753, Madame Poncher, baronne de Chacenay, soutint avec gain de cause, contre les époux Dubar de Longeville, un procès « pour les devoirs seigneuriaux de Ville-sur-Arce ».

Dubar mourut le 22 décembre 1756 à l'âge de 72 ans.

Il ne laissait qu'une fille, Charlotte-Nicole, qui, le 30 décembre 1763, épousa Nicolas Hauffroy, qui suit.

Quant à Marguerite de Longeville, après deux ans de veuvage, elle se remaria avec J.-B.-François Le Lieur, et quand la mort lui eut ravi son second mari, elle chercha et trouva un troisième consolateur dans la personne de Jean-François Levoirier, dont nous parlerons plus loin.

NICOLAS HAUFFROY ET CHARLOTTE-NICOLE DUBAR.
1763-1832.

Nicolas Hauffroy, écuyer, fils de Nicolas, conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte au département de Coucy-le-Château[2], et de défunte Marie-Charlotte Lalouette, était brigadier dans la première compagnie des gardes du roi, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, quand il épousa Charlotte-Nicole Dubar (31 décembre 1763), et devint ainsi seigneur en partie de Ville-sur-Arce[3].

Il avait alors 43 ans, et Charlotte-Nicole Dubar 15 ans et demi seulement.

Les fiancés n'étaient pas riches. Dans le contrat, passé la veille du mariage, Hauffroy déclara avoir 1,000 livres argent comptant, provenant de ses économies, 2,400 livres en habits, linge, hardes et équipages, et 40 livres 16 sols 10 deniers de rente, provenant de la liquidation de l'office de son père.

Les immeubles de la future furent estimés 20,000 livres, ses meubles, habits, linge, bijoux, 15,200 livres, mais sa mère, morte le mois précédent, lui avait laissé 16,770 livres de dettes[4].

1. P. 91.
2. Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.
3. Arch. comm. de Ville-sur-Arce. Etat-civil.
4. Nous signalerons, parmi les témoins de ce contrat, le marquis de [illegible] ; Jeanne Dubar, épouse de Bertrand Roca-[illegible] Baillot de Courtelon, lieutenant

Nicolas Hauffroy avait donc de bonnes raisons pour ne négliger aucune des sources de revenu, que pouvait lui offrir sa part de seigneurie (moitié de la seigneurie d'en haut), mais le zèle qu'il déploya pour augmenter ses ressources ne tourna pas toujours à son avantage. Nous en donnerons comme preuve le procès, désastreux pour lui, qu'il intenta aux religieux de Montiéramey.

Propriétaires de vignes à Ville-sur-Arce, et décimateurs pour les deux tiers, les religieux avaient, de temps immémorial, librement fait conduire leurs vendanges à Montiéramey, sans payer d'autre droit que celui des aides.

En 1768, par suite du mauvais état du pressoir de l'abbaye, et aussi en raison du mauvais temps, ils établirent des cuves dans leur maison de Ville-sur-Arce, et y firent cuver leurs raisins.

Soit qu'ils y trouvassent leur avantage, soit, comme ils le disaient, pour ne pas nuire aux sujets de la seigneurie d'en haut, qui n'avaient à leur disposition qu'un seul pressoir en assez mauvais état, quand le vin fut tiré, ils allèrent pressurer à l'abbaye de Mores, distante seulement de quelques kilomètres.

Hauffroy, qui voulait que son pressoir fût banal pour tous sans exception, se trouvait ainsi lésé dans ses droits, aussi fit-il assigner les religieux, leur demandant un muid de vin pour trois pressurages, et 60 sols d'amende pour chaque contravention au droit de banalité (24 octobre 1768). De plus, comme le pressoir ne lui appartenait que pour moitié, il amena bientôt à faire cause commune avec lui, son co-seigneur, Jean-Louis Le Lieur, qui d'abord s'était tenu sur la réserve.

A cette première citation les religieux opposèrent un déclinatoire, parce qu'elle leur avait été remise à Ville-sur-Arce et non à leur domicile. Louis Le Gouest, juge en garde des justices d'en haut et d'en bas de Ville-sur-Arce, reconnut le bien fondé de ce déclinatoire, et ordonna de porter une nouvelle assignation aux moines en leur maison conventuelle, c'est-à-dire à Montiéramey.

La première passe n'eut donc pour résultat qu'une leçon de procédure infligée aux demandeurs. On répara la bévue et le procès suivit son cours.

de grenadiers royaux au régiment de Méhégan, demeurant à Tonnerre, et Nicolas de Riaucourt, lieutenant au même régiment, écuyer, seigneur de Petit-Serin, Blumerey, etc., demeurant à Doulevant.

Les seigneurs basaient leurs prétentions sur deux aveux fournis au baron de Chacenay, l'un en 1577, l'autre en 1613. Il était dit dans ces aveux que le pressoir de la seigneurie d'en haut était banal, et que la moitié des habitants de Ville-sur-Arce, à partir d'une place commune appelée le *Poncelot*, en tirant vers l'église, étaient tenus d'y pressurer, à peine de 60 sols d'amende pour chaque contravention. Ils citaient même une sentence du juge de Ville-sur-Arce, condamnant plusieurs réfractaires à payer le septième seau du pressurage.

Les religieux répliquaient qu'il ne s'agissait pas, dans l'espèce, d'un droit strict de banalité ; que les seigneurs, d'après un ancien usage, percevaient simplement une feuillette de vin dans les caves, ou celliers, des habitants qui pressuraient à leur pressoir, mais que la plupart n'y allaient pas, et par conséquent ne payaient rien.

Le cas était embarrassant, même pour les jurisconsultes les plus distingués.

Consulté par les religieux, Me Vulpian, avocat à Paris, trouva leur cause mauvaise et leur conseilla de terminer le différend à l'amiable (7 décembre 1768).

Me Fauveau, avocat à Troyes (13 février 1770), et Me Le Roy, du barreau de Paris (6 mai 1770), furent d'un avis opposé, et ce fut cet avis qui prévalut.

On plaida donc au bailliage de Bar-sur-Seine, où l'abbaye eut soin de récuser Nicolas Richard-Régley, conseiller vétéran au dit bailliage, à cause des relations intimes qu'il avait avec Jean-Louis Le Lieur.

Le 29 janvier 1772, le Tribunal déclara Hauffroy et Le Lieur non recevables en leur demande, et les condamna aux dépens, même aux épices et au coût de la sentence.

Un plaideur qui se respecte ne se rend pas ainsi à la première manche. Les seigneurs appelèrent donc au Conseil supérieur de Châlons, qui, par arrêt du 12 mars 1774, mit l'appel à néant, et condamna les appelants à l'amende et aux dépens.

La note à payer, c'est-à-dire un exécutoire montant à 1,246 livres 19 sols 9 deniers, pour les frais des deux instances, suivit de près cet arrêt (4 juin 1774).

Hauffroy et Le Lieur n'avaient plus qu'une ressource, demander au Conseil d'État la cassation de l'arrêt. Ils le firent ; mais cette dernière tentative n'eut pour résultat que de

grossir encore la somme des frais à payer, car, le 22 août 1775, le Conseil d'État les débouta de leur demande [1].

Hauffroy et consorts ne furent pas plus heureux, semble-t-il, dans la lutte qu'ils engagèrent contre les habitants de Ville-sur-Arce, auxquels ils contestaient la jouissance de la rivière. La Maîtrise des eaux et forêts de Bar-sur-Seine mit, en effet, les prétentions des seigneurs à néant et donna gain de cause à la communauté.

Les condamnés ayant, ici encore, interjeté appel au Parlement, les habitants donnèrent pouvoir à leurs syndics, Edme Mary le jeune, laboureur, et Hubert Guerrier, vigneron, de suivre l'appel et de constituer comme procureur à la Cour, Me Joly.

L'affaire, comme toujours, traînait en longueur.

A la fin de décembre 1770, Me Joly manda aux syndics qu'il y aurait intérêt à faire des démarches à Paris, pour hâter la sentence. Il conseillait d'envoyer, à cet effet, dans la capitale, deux délégués de la communauté.

On en référa de suite aux habitants. Dans l'assemblée générale, qui eut lieu le 30 décembre, il fut décidé qu'il y avait lieu de suivre l'avis donné par le procureur. Il n'y avait plus qu'à voter pour le choix des deux délégués. Les syndics semblaient naturellement désignés aux suffrages, mais ils exposèrent qu'il leur était impossible de s'absenter, leur présence étant nécessaire à Ville-sur-Arce, pour mettre à exécution les ordres qui leur étaient fréquemment adressés, pour le service du roi et celui de la communauté.

Les habitants nommèrent alors Edme Martret et Claude Jorry, avec promesse de les indemniser de leurs frais [2].

Nous ne saurions dire si les démarches des deux délégués furent couronnées de succès, et nous ignorons quelle fut l'issue du procès.

Nicolas Hauffroy mourut à Ville-sur-Arce le 2 juillet 1774, âgé d'environ 54 ans. En dix ans de mariage, Charlotte-Nicole Dubar lui avait donné six enfants : Nicolas-Charles-Monique-Jean (4 juillet 1767) [3], Nicolas-Simon-Thérèse et Jeanne-Fran-

1. Arch. de l'Aube, 6 H 37.

2. Etude de Me Berty, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de François Guyot.

3. Baptisé le 5, il eut pour parrain Jean-Michel Delpech de Méréville, conseiller honoraire à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, et pour marraine la baronne de Chacenay, Elisabeth-Monique Arnault, femme Poncher.

çoise (29 juillet 1768)[1], Alexandre-François-Nicolas (2 septembre 1769), Louis-Marie (26 juillet 1770)[2] et Marie-Charlotte-Nicole (14 août 1771)[3].

Jeanne-Françoise mourut le 11 septembre 1768, âgée de six semaines ; Louis-Alexandre-François-Nicolas, le 3 septembre 1770, âgé d'un an, et Nicolas-Simon-Thérèse le 28 novembre 1776, âgé de huit ans[4].

La veuve Hauffroy eut beaucoup à souffrir pendant la Révolution.

A la suite de l'émigration de ses deux fils, elle jugea prudent de quitter Ville-sur-Arce, où sa vie n'était plus en sûreté, et de se retirer à Troyes avec sa fille.

Elle revint cependant au château, et s'y trouvait momentanément, le 3 mai 1792, lorsque Jean Martinot, un des administrateurs du district, s'y présenta pour exécuter la loi prescrivant l'inventaire des biens des émigrés, confisqués au profit de la nation.

La châtelaine s'opposa énergiquement à cet inventaire. Rien, disait-elle, ne prouvait que ses fils eussent émigré ; supposé même qu'ils l'eussent fait, il n'y avait rien à inventorier, puisqu'ils ne possédaient rien, et qu'il manquait plus de 15,000 livres à la succession de leur père pour remplir les reprises matrimoniales, auxquelles elle avait droit en vertu de son contrat.

Martinot n'insista pas et en référa au Directoire du district qui jugea l'opposition légitime (17 août 1792).

Sans tenir compte de cet avis, le Directoire du département, par un arrêté du 14 septembre, ordonna de passer outre à l'opposition et de procéder à l'inventaire.

1. Jumeaux baptisés le 31 juillet. Parrain du garçon, Jacques-Simon Hauffroy de la Couture, son cousin, demeurant à Essoyes ; marraine, Thérèse Bernot, épouse de Michel-Joseph Dubar. — Parrain de la fille, J.-B. de Veveuoy de Menonville, écuyer, ancien colonel d'artillerie, représenté par Pierre de Menonville de Lappereuse, son fils, demeurant à Brienne ; marraine, Nicole-Françoise Huot, épouse de Louis-Alexandre d'Ecageul de Liancourt.

2. Baptisé le 31. Parrain, Jacques-Joachim-Louis Le Blanc, seigneur d'Eguilly, officier au régiment de Metz, artillerie ; marraine, Claudine-Marie Le Rorge, épouse de J.-B. Bergeron, receveur des gabelles à Bar-sur-Seine.

3. Baptisée le jour même de sa naissance, elle eut pour parrain et pour marraine deux domestiques du château, Etienne Bidaut et Marie-Elisabeth- [illegible]

[illegible]

Jean Martinot reprit donc le chemin de Ville-sur-Arce le 22 septembre. Madame Hauffroy n'y était plus, et avait laissé la garde du château à son domestique, J.-B. Charbonnet. Guidé par ce serviteur, et aidé de trois membres de la municipalité, Martinot fit la prisée des meubles, qui monta à 4,411 livres 2 sols, y compris tous les habitants de la basse-cour et 32 paquets de chanvre rouissant alors dans la rivière.

Cinq jours après, la municipalité de Ville-sur-Arce faisait une déclaration détaillée des immeubles. En voici le résumé : le château et ses dépendances, une maison habitée par un fermier, lieudit Millery, 2 arpents 75 cordes de pré, 89 arpents 75 cordes de terres labourables, 44 arpents et demi de bois et 10 boisseaux 3 picotins de chenevière.

La compétence ou l'impartialité de Martinot ayant paru douteuse, le Directoire fit dresser un nouvel inventaire par le citoyen Lacroix, huissier priseur à Bar-sur-Seine. Son évaluation fut en effet supérieure de plus de 1,400 livres à celle de Martinot ; elle monta à 5,803 livres 15 sols. La garde du mobilier fut laissée à Charbonnet, et la vente aux enchères en fut fixée au 10 juin 1793.

Un décret de la Convention, du 7 mars, autorisait tout porteur de créance sur les émigrés à acquérir de leurs biens meubles, jusqu'à concurrence de leur créance, en donnant suffisante caution.

Invoquant ce décret, Madame Hauffroy, qui avait déposé au secrétariat du district les titres la constituant créancière de ses deux fils, sollicita et obtint du Directoire du Département l'autorisation d'acheter des meubles jusqu'à concurrence du montant de ses créances. Elle donna pour caution Edme Philippe, ancien procureur au ci-devant bailliage de Troyes, et ne voulant pas assister à la vente, elle chargea le nommé Régnier de la représenter et d'acheter en son nom.

Régnier s'acquitta consciencieusement de sa mission, multipliant les enchères et les surenchères. Les sans-culottes de Ville-sur-Arce auraient dû s'en réjouir, puisque cette intervention était avantageuse au trésor public. Mais ces bons apôtres étaient beaucoup plus soucieux de leurs intérêts personnels que de ceux de la Nation. Ils avaient caressé l'espoir d'acheter eux-mêmes, à vil prix, le mobilier du château, et se voyant déçus dans leurs espérances, par le fait d'un malencontreux enchérisseur, « qui portait les choses au-dessus de leur valeur », ils accablèrent d'invectives et de coups le malheureux Régnier.

Le désordre fut tel, que le commissaire, préposé à la vente, dut la suspendre et en prononcer l'ajournement *sine die* [1].

Reprise postérieurement au 10 juillet, après l'apposition de nouvelles affiches, elle produisit 8,211 livres 16 sols.

Inquiétée dans ses biens, Madame Hauffroy ne tarda pas à l'être également dans sa liberté. Le Comité de surveillance de sa section la fit arrêter, avec sa fille, le 26 octobre 1793.

Quel crime ces deux femmes avaient-elles donc commis ? L'une, celui d'être la mère, l'autre, celui d'être la sœur de deux émigrés.

Rien autre chose à leur reprocher.

Dans le tableau des détenus politiques, dressé le 7 germinal an II, la 5e section, dite de la *Liberté*, ne relève aucune charge contre elles. Il ignore si elles ont des revenus, il ne connaît ni leurs liaisons, ni leurs relations, ni leurs opinions politiques ; il déclare même que la mère « a un caractère fort tranquille, et la fille un caractère doux ». Mais on les maintient quand même en réclusion au Grand Séminaire, et ce sera seulement le 17 frimaire an III (7 décembre 1794), c'est-à-dire après quatorze mois de détention, que Charlotte-Nicole Hauffroy sera mise en liberté en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale [2]. Il est probable que sa mère fut libérée à la même date.

On ignore généralement que, dans ces temps malheureux, les détenus politiques étaient obligés de payer, au moins en partie, les dépenses occasionnées par leur garde, leur nourriture et leur entretien. Une première note à acquitter, montant à 60 livres, fut ainsi présentée, le 17 ventôse, à Madame Hauffroy. La réponse suivante, qu'elle adressa aux officiers municipaux de Troyes, témoigne à la fois de sa mansuétude et de son dénuement :

1. Les principaux acteurs, dans cette scène de désordre, furent le maire de Ville-sur-Arce, Jean Cravoisier ; le procureur de la commune, Aubin [illegible] ; le commandant de la garde nationale, Jacques Richard, et un garçon voiturier de Landreville, Nicolas Chameroy.

Par sentence rendue le 19 messidor par le Tribunal de police de Landreville, Cravoisier, Richard et Chameroy furent condamnés solidairement à 500 livres d'amende, à six mois de détention et aux dépens, y compris les frais des nouvelles affiches.

En appel, l'amende fut réduite à 200 livres par le Tribunal de Bar-sur-[illegible] ([illegible]), et la détention à 15 jours (Arch. de l'Aube, [illegible] registres ; — 4 Q 40, carton).

2. [illegible]

« Aux citoyens officiers municipaux,

« Charlotte-Nicole Dubar, veuve Hauffroy, vous représente que son mobilier ayant été saisi, et n'ayant rien à sa disposition, pas même un lit pour elle, ny pour sa fille, ses revenus séquestrés, elle se trouve dans l'impossibilité de payer la somme de 60 livres, à laquelle elle est imposée par votre mandat du 17 ventôse, consentant, au surplus, que cette somme soit perçue sur les deniers que le commissaire au séquestre du district de Bar-sur-Seine peut avoir entre les mains.

« Malade depuis plus de deux mois et n'ayant aucune ressource, elle espère que vous voudrez bien prendre ces motifs en considération.

« Dubar-Hauffroy [1]. »

Le séquestre ne fut levé qu'en l'an VII. L'arrêté pris par l'administration centrale du département, dans la séance du 2 brumaire, et que nous allons reproduire intégralement, nous dira à quelles conditions Madame Hauffroy put enfin jouir d'une partie de sa fortune.

Art. I. — La masse à partager entre Charlotte-Nicole Dubar et la République est et demeure fixée, tant en meubles qu'immeubles et dettes actives, distraction faite de son passif, à la somme de 59,883 francs.

Art. II. — Sur cette somme est prélevée, en faveur de Nicole-Charlotte Dubar, conformément à l'art. XII de la loi du 9 floréal an III, celle de 20,000 francs, à titre de préciput ou prélèvement.

Art. III. — La masse à partager, réduite, au moyen de la distraction ci-dessus, à 39,883 francs, est divisée en deux parts : l'une de 36,650 francs, montant des reprises matrimoniales de Charlotte-Nicole Dubar sur la succession de feu son mari, dont la moitié, pour chaque partie prenante, est de 18,325 francs ; la seconde, composée de 3,233 francs en biens meubles et immeubles, dont la moitié revenant à chacune des parties est de 1,616 fr. 50.

Art. IV. — Pour se remplir de la portion qui lui revient, la République aura et prendra sa moitié dans la créance douteuse, sans aucune garantie de Charlotte-Nicole Dubar, la somme de 18,325 francs.

Et pour se remplir des 1,616 fr. 50 faisant moitié du surplus de la masse, elle aura et lui appartiendra : 1° la créance

1. Arch. de l'Aube, L M 4 C5.

sur les héritiers Cravoisier, de 130 francs ; 2° 12 journaux de terre à Ville-sur-Arce, lieu dit *les Farces*, estimés 1,500 fr.

Art. V. — Attendu qu'il se trouve par là, dans le lot de la République, un excédant de la somme de 13 fr. 50, la citoyenne Dubar sera remboursée de cette somme par le receveur des Domaines au bureau de Troyes.

Art. VI. — Pour remplir Charlotte-Nicole Dubar de la moitié qui revient, tant à elle qu'à sa fille, l'administration, au nom de la République, lui fait abandon total et définitif de tous les autres objets compris dans sa déclaration, ordonne que le séquestre qui a été apposé sur ses biens sera levé, *toutefois sans restitution de fruits, qui demeurent compensés avec les secours qu'elle a reçus ou dû recevoir ;* l'exempte, pour l'avenir, de la taxe imposée par les lois des 27 septembre 1792 et 28 mars 1793, et déclare solennellement qu'elle est quitte envers la République à raison de l'émigration de ses fils et de tous leurs droits successifs [1]. »

Après la tourmente, Mme Hauffroy revint se fixer à Ville-sur-Arce, où elle mourut le 14 janvier 1832.

En 1870, on voyait encore près de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, sa tombe qui portait cette inscription : « Ici repose Made Charlotte-Nicole du Bar, veuve de M. Nicolas Hauffroy, en son vivant brigadier des gardes du corps du roi, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de S. Louis, décédée le 15 janvier 1832, à l'âge de 84 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Cette tombe, ainsi que les restes de la défunte, ont été transportés dans le nouveau cimetière il y a quelque vingt ans.

Marie-Charlotte-Nicole Hauffroy épousa un troyen, M. Prévost, et donna le jour à Auguste-Charles-Bonaventure Prévost.

Ce dernier, avocat à Troyes en 1832, marié à une demoiselle de Paillot, en eut deux enfants : Louise, actuellement veuve de M. Peschard d'Ambly, et Céline, épouse de M. Anatole Chanoine, décédée en 1878, mère de Georges, de Marguerite et de Charles Chanoine, tous trois encore existants.

1. [illegible]

CHAPITRE VIII

Alliés et descendants des Longeville par les femmes. *(Suite).*

Les Le Lieur.

Antoine et Claude. — Jean-Baptiste-François. — Jean-Louis. — Jean-Baptiste-Louis. — Léon-Charles. — Charlotte-Sophie. — Françoise-Julie.

Armoiries : *D'or à une croix endentée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre têtes de leopards d'azur, languées de gueules.*

Antoine et Claude Le Lieur.
1691-1730.

Antoine et Claude Le Lieur, tous deux fils de Guy, seigneur de Chaats[1], Fossoy[2], Messon[3], etc., et de Charlotte de Gorron[4], épousèrent les deux sœurs, Louise et Claudine de Longeville, filles de Léonard I, et devinrent ainsi seigneurs, en partie, de Ville-sur-Arce.

Le contrat de mariage de Claude Le Lieur fut passé à Ville-sur-Arce, devant Gousselot, notaire à Buxières, le 1er mai 1691[5] ; il est au moins probable qu'il en fut de même de celui d'Antoine, et que les deux frères se marièrent le même jour.

Antoine était, en 1694, capitaine au régiment d'Imécourt, et il avait le même grade, en 1702, au régiment de Rennepont.

Dans le partage des biens laissés par son père, partage qui eut lieu en 1680, il avait obtenu la seigneurie de Fossoy, mais son mariage le fixa à Ville-sur-Arce, autant qu'un militaire peut se fixer quelque part.

Sa femme, Louise de Longeville, mourut le 10 décembre 1702, à l'âge de 50 ans.

1. Commune de Bucey-en-Othe (Aube), arr. de Troyes, cant. d'Estissac.

2. Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry.

3. Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac.

4. Charlotte de Gorron était fille de J.-B. de Gorron et de Marguerite de Longeville, et par conséquent petite-fille de Philibert I de Longeville et d'Edmée de Ville-sur-Arce.

5. Bibl. nat., *ms. français* 32083 ou t. XXIV, n° 37 des *Preuves de noblesse pour les écoles militaires.*

Nous ne leur connaissons que deux enfants, Françoise, mentionnée dans l'acte de baptême de J.-B. Dupuis, dont elle fut marraine en 1696, et Antoine-François[1] qui, né à Ville-sur-Arce le 14 septembre 1794, mourut à peine âgé d'un an[2]. Il est probable que Françoise mourut elle-même avant d'avoir atteint l'âge nubile.

Capitaine au régiment de Fiesme, Claude Le Lieur, à qui était échu le tiers de la seigneurie de Chaast[3], se fixa également à Ville-sur-Arce, mais au titre de seigneur de ce village, il préférait le titre plus ronflant de *chevalier de Chaast*, et il a signé ainsi bon nombre d'actes sur les registres de catholicité, sans faire mention ni de son nom de famille, ni de son prénom.

Par suite de l'héritage qu'il fit de son frère, Guy-Louis Le Lieur, seigneur du Suchet, marié à Marie Diversy, il devint propriétaire à Virey-sous-Bar[4], et, en 1728, nous le voyons en son nom, et au nom de ses cohéritiers[5], louer pour 370 livres, au sieur Javelle, un gagnage sis au finage du dit Virey[6].

Claude Le Lieur mourut à Ville-sur-Arce le 9 janvier 1730, à l'âge de 70 ans.

Bien que n'étant plus de la première jeunesse, sa veuve se remaria l'année suivante à Hugues de Longeville, dont nous avons parlé ci-dessus ; mais trois ans après, le 20 janvier 1734, elle prenait elle-même le chemin de la tombe. La meilleure preuve que nous puissions donner de sa popularité, c'est de rappeler que les habitants de Ville-sur-Arce la choisirent plus de quinze fois pour marraine[7].

1. [illegible] eut pour parrain François d'Eyat, seigneur de Viviers, et pour marraine son aïeule, Charlotte de Gorron.

2. Arch. commun. Etat-civil.

3. [illegible] appartenaient à Jacques Le Lieur.

4. Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine.

5. [illegible] : [illegible] Le Lieur, seigneur de Messon, Albert Le Lieur, demeurant au Petit-Chaast ; Charles Le Lieur, demeurant à Vauchassis, et Antoine Le Lieur, demeurant à la Brossotte.

6. Etude de Me Berty, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de Bourbonne.

7. Parmi ses filleuls, nous citerons : François Jacquard (1677) ; Léon Fournier (1679) ; Georges Monot (1686) ; Pierre Boudelot (1688) ; Léonard [illegible] ; [illegible] ; François Berger (1699) ; Claude Popelard (1702) ; Claude Bidaut (1703) ; Claude-Louise Constant (1705) ; Claude Boudelot (1708) ; Claude Corniot (1719) ; Charlotte Boscheron [illegible] ; [illegible]-Claude Boscheron (1729).

Claudine de Longeville donna au moins neuf enfants à son premier mari : Nicole-Charlotte (1687) ; Louise (3 février 1694) ; Françoise[1] (13 septembre 1695) ; Marguerite-Alexandrine[2] (11 février 1698) ; Louise (10 avril 1700) ; Guy-Louis (24 décembre 1702) ; Pierre (25 octobre 1705) ; Claude-Mammès (10 août 1708), et Jean Baptiste-François[3] (1er janvier 1711).

Claude Le Lieur et sa femme virent mourir sept de ces enfants : Louise I en 1695, Louise II et Marguerite-Alexandrine en 1701, Guy-Louis en 1708, Claude-Mammès, Pierre et Françoise en 1716[4].

Restaient donc Nicole-Charlotte, qui donna sa main à Nicolas-Denis Guenichon, dont nous parlerons plus loin, et Jean-Baptiste-François, qui suit.

Jean-Baptiste-François Le Lieur.
1711-1758.

Jean-Baptiste-François Le Lieur avait à peine 24 ans quand, le 19 mars 1735, il épousa Marie-Barbe Le Breton, fille de défunt Jacques Le Breton, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant de grenadiers à cheval, et de Marie Loustelot, *alias* Rousselot, de la paroisse de Hanse[5].

Ce fut seulement le 21 décembre 1739 qu'eut lieu, entre Jean-Baptiste-François et Nicole-Charlotte, sa sœur, le partage définitif des immeubles provenant de leurs père et mère, morts depuis plusieurs années déjà.

La Coutume de Troyes, accordant à J.-B.-François les deux tiers dans les biens nobles ou biens fiefs, et la moitié seule-

1. Elle eut pour parrain Claude de la Ruelle, chapelain du château.

2. Elle eut pour parrain Antoine de Mertrus, seigneur d'Eclance, et pour marraine Marguerite-Alexandrine de Nogent, sa femme.

3. Il eut pour parrain J.-B. Lottin, curé de Ville-sur-Arce.

4. Arch. commun. Etat civil. Claude Le Lieur fut aussi fréquemment choisi comme parrain, notamment de François Boudelot et de Claude Bidaut en 1703, de Claude-Louise Constant en 1705, de Claude-François Froussard en 1707, de Claude-Louis Bidaut en 1712, de François Boscheron en 1716, et de Charlotte Boscheron en 1722.

5. Probablement Hans (Marne), arr. et cant. de Sainte-Menehould. Le contrat fut passé à Bar-sur-Seine, au domicile de Marie Rousselot, pardevant Ravelet et Bourbonne, notaires royaux (Bibl. nat., *ms. français* 32083).

ment dans les biens de roture, deux experts, Edme-Didier Gabiot, procureur du roi en la prévôté d'Essoyes, et Joachim Gauthier, procureur du roi au bailliage de Virey-sous-Bar, avaient été chargés de distinguer et d'évaluer les uns et les autres.

Du côté paternel, J.-B.-François eut, pour son préciput, la maison de Chaats, un arpent de terre à prendre hors les murs de cette maison, dans une pièce de 50 arpents, pour tenir lieu du vol du chapon, un autre arpent dans la même pièce pour son droit d'aînesse, ainsi qu'un arpent de bois et un arpent de pré.

Ses deux tiers dans les biens nobles et sa moitié dans les biens de roture, furent estimés, à Chaats, 16,930 livres, et à Courtenot[1], 7,332 livres, soit au total 23,262 livres.

Du côté maternel, il lui fut attribué, pour son préciput noble et pour son droit d'aînesse, le château de la seigneurie d'en bas de Ville-sur-Arce, à charge d'une indemnité d'un douzième (500 livres), à payer à sa sœur, un arpent de terre proche le château, servant de vol du chapon, un autre arpent en la Lande Margot, un arpent de pré, un arpent de vigne et un arpent de bois.

La rivière Garenne, à prendre du Foulon jusqu'au Vouy, fut considérée comme bien-fief, mais Nicole-Charlotte en possédait déjà la moitié, par suite d'une donation de sa tante Françoise de Longeville ; il ne restait donc que l'autre moitié à partager, et J.-B.-François en eut les deux tiers.

Pour les autres biens, terres, prés, vignes et bois situés sur le finage de Ville-sur-Arce, sa part fut estimée 7,790 livres 6 sols 4 deniers.

Les droits de justice, greffe, lods et ventes, redevances, cens, tailles, corvées, défauts et amendes de la seigneurie d'en bas et de la partie de celle d'en haut ayant appartenu à Claudine de Longeville, furent évalués à 900 livres. J.-B.-François les eut intégralement. Sa sœur réserva simplement son tiers dans le droit de nomination du chapelain.

Quant aux droits de justice et autres de la seigneurie de Chaats, il fut convenu qu'ils appartiendraient en commun aux parties, savoir, pour un tiers à Nicole-Charlotte, et pour les deux autres tiers à J.-B.-François. Le nom de seigneur, le cri et les armes demeurèrent réservés à ce dernier, par préci-

1. [illegible] Seine.

put. Nicole pourrait néanmoins se dire dame de Chaats, mais sans en porter le nom.

La part totale de succession qui échut à Nicole-Charlotte fut évaluée à 23,168 livres, pouvant, en chiffres ronds, se décomposer ainsi : 10,000 livres pour la ferme de Messon, 6,000 pour celles de Virey-sous-Bar, et pareille somme en terres, prés et bois à Ville-sur-Arce [1].

Assez riche en immeubles, J.-B.-François Le Lieur était relativement pauvre en numéraire ; il lui fallut même, de temps à autre, recourir à la bourse de ses voisins, témoins les deux prêts, de 4,000 livres chacun, que le seigneur de Servigny voulut bien lui faire en 1740 et en 1750 [2].

Ce fut sans doute le même besoin d'argent qui le détermina, en février 1753, à vendre à Augustin-Denis Lenfumey, notaire au bailliage de Maraye [3], les deux tiers dans le tiers de la seigneurie du Grand Chaast [4].

Comme nous l'avons vu, son père, Claude Le Lieur, avait été l'un des héritiers de Guy-Louis Le Lieur, seigneur du Suchet, qui, par son testament daté du 5 avril 1727, avait légué, comme rente viagère, une feuillette de vin par an à Louise Diversy [5], religieuse du couvent de Foissy-lès-Troyes.

Or, onze ans s'étaient déjà écoulés depuis la mort du testateur, huit depuis celle de Claude, et les religieuses n'avaient encore rien reçu.

La patience a des limites, même chez les bonnes Sœurs. Voyant que leurs réclamations demeuraient sans effet, elles intentèrent un procès à Jean-Baptiste-François Le Lieur et à sa sœur, demandant qu'ils fussent condamnés, comme héritiers de Claude Le Lieur, à exécuter la clause testamentaire consentie en faveur de Louise Diversy, et à leur payer, comme arrérages, onze feuillettes de vin, « bon, loyal et marchand », ou la somme de 150 livres.

J.-B.-François et sa sœur, arguant que leur père n'avait pas été le seul héritier de Guy-Louis Le Lieur, s'offraient à payer le huitième des arrérages et le huitième d'une feuillette

1. Etude de Me Maréchal, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de Pierre Bourbonne.

2. Etude de Me Mathieu, notaire à Essoyes : Minutes de Larrivée.

3. Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe.

4. Cabinet de M. Albert Verpy.

5. Louise était probablement la sœur ou la nièce de Marie Diversy, femme de Guy Le Lieur.

de vin de la récolte 1737, à la condition que les Religieuses enverraient chercher ce vin à Ville-sur-Arce, et leur délivreraient un certificat de vie de la sœur Louise Diversy.

Le procès dura deux ans ; toutes les juridictions semblent avoir été épuisées ; enfin, le 5 février 1740, le Conseil condamna J.-B.-François et sa sœur, sauf recours contre leurs cohéritiers, à livrer la feuillette de vin au couvent de Foissy, et à payer les arrérages en argent, suivant estimation par expert[1].

Jean-Baptiste-François Le Lieur et Marie-Barbe Le Breton, sa femme, vivaient en fort mauvaise intelligence avec leur curé, J.-B. Massard de la Cressonnière, qui, semble-t-il, n'avait guère du gentilhomme que le nom, et du prêtre que l'habit.

Il en résulta pour la paroisse un scandale que l'impartialité nous fait un devoir de relater.

Usant d'un droit que nul ne saurait lui contester, J.-B. Le Lieur avait, depuis plus de dix ans, obtenu de l'évêque de Langres, pour lui, pour sa femme et pour ses domestiques, l'autorisation de s'adresser, pour la confession, à un autre prêtre qu'au curé de Ville-sur-Arce.

L'abbé Massard de la Cressonnière ne l'ignorait pas, et, plus d'une fois, il avait admis à la communion pascale, sinon les maîtres, du moins les domestiques du château, sans les avoir préalablement entendus en confession.

En 1750, comme si l'autorisation épiscopale n'eût plus suffi, et pour des raisons secrètes, qui n'avaient probablement rien de commun avec le respect et la déférence dûs au pasteur, les seigneurs, quelques jours avant le dimanche de Quasimodo, envoyèrent leurs deux servantes, Marie Truffe et Catherine Charbé, demander au curé un billet les autorisant à aller se confesser à Bar-sur-Seine, au R. P. François, capucin.

Si cette démarche, comme on est porté à le croire, était un piège tendu à l'abbé Massard, dont la violence était connue, il faut avouer que ce piège était dressé de main de maître, et que le pauvre curé y trébucha très lourdement.

Il perdit en effet tout sang-froid, et chassa brutalement les deux filles, en leur disant : « Vous êtes des gueuses, je n'ai point de billet à vous donner, et je n'en veux confesser aucun de la maison. Monsieur de Langres a donné une permission, servez-vous-en. »

1. Arch. nat., carton V⁵ 773.

Les deux bonnes firent le voyage de Bar-sur-Seine, et s'adressèrent au P. François, qui leur délivra un billet de confession.

Le jour de Quasimodo, avant la grand'messe, Marie Truffe, sur l'ordre de ses maîtres, porta les deux billets au curé dans la sacristie.

Il les prit, mais, sans les lire, il les jeta au visage de cette fille, et la repoussa avec violence en criant : « Sortez d'ici, vous êtes une gueuse, je ne vous recevrai pas à la communion, et je vous ferai un affront. »

Disons ici, comme circonstance très peu atténuante, que la conduite de Marie Truffe avait autrefois laissé quelque peu à désirer, et que, d'après la déclaration d'un oncle de son mari, ce dernier s'était vu obligé de quitter Ville-sur-Arce à cause du libertinage de sa femme.

Mais cela ne légitimait nullement la violence du curé, car, indépendamment des inoubliables exemples de miséricorde laissés par le Sauveur à ses ministres, l'abbé Massard avait plus d'une raison personnelle de se montrer indulgent.

La messe commença. Lorsque le moment de l'offrande fut venu, les deux bonnes s'y présentèrent, comme toutes les autres personnes qui devaient communier ce jour-là.

Au lieu de leur offrir la patène à baiser, en leur souhaitant la paix, l'abbé Massard, feignant l'indignation, leur cria : « Retirez-vous ; je vous ai dit que je ne vous recevrais pas. »

Une scène plus scandaleuse encore eut lieu au moment de la communion, car, encouragées sans doute par leurs maîtres, les deux servantes ne se tinrent pas pour battues et se présentèrent quand même à la table eucharistique.

Devant Marie Truffe, qui déjà ouvrait la bouche pour recevoir la sainte hostie, le curé recula, comme saisi d'horreur, et il dit d'un ton de colère : « Vous êtes une gueuse. Cela se peut-il, indigne que vous êtes ? »

Puis, déposant vivement l'hostie sur la langue toujours tendue : « Tenez, dit-il, je vous communie comme J.-C. a fait Judas. »

Passant ensuite à Catherine Charbé, il remplaça les paroles liturgiques par celles-ci : « Et vous, ma fille, je vous communie comme l'autre. »

Le dimanche suivant, c'est un laquais des Le Lieur, nommé Bourgoin, qui essuie les rebuffades et les affronts de l'irascible curé. « Va-t-en, lui dit-il en lui jetant au visage le

billet de confession qu'il lui présentait, va-t-en auprès de Monsieur de Langres, qu'il te communie. Pour moi, je ne te communierai jamais, tant que tu demeureras dans la maison où tu es, quand même tu serais à l'article de la mort. »

Non moins tenace que les servantes, et sans doute pour le même motif, Bourgoin persiste. A la fin de la messe, il va s'agenouiller à la table de communion. Le curé le voit, mais sans s'inquiéter de lui, il laisse éteindre tous les cierges et part au cimetière pour chanter des *Libera*.

De retour à l'église, il trouve Bourgoin dans la même attitude. Il monte alors à l'autel, ouvre le tabernacle, prend la sainte hostie, demande au pauvre domestique qui il est, comme s'il ne le connaissait pas, et lui pose brusquement plusieurs questions sur le catéchisme.

Troublé, Bourgoin ne répond pas, et aussitôt le curé de conclure : « Ce garçon-là n'est pas capable ; je ne veux pas le communier. »

Madame Le Lieur, qui assistait à cette scène, agenouillée dans son banc, intervint alors. Elle représenta au curé qu'il ne devait pas ainsi refuser la communion, que Bourgoin était catholique, et qu'à la livrée qu'il portait, il était facile de voir qu'il était au service du château.

L'abbé Massard répondit avec dédain, tenant toujours la sainte hostie : « Je ne connais point ces casaques-là. » Il s'approcha cependant du laquais, et le communia en disant : « Je vous communie comme J.-C. a fait Judas. »

Puis, après avoir fermé le tabernacle, il se tourna brusquement vers Madame Le Lieur et lui dit : « Vous me scandalisez. Êtes-vous chrétienne ? Je ne sais même pas si vous êtes baptisée. »

Barbe Le Breton lui répondit qu'il devait le savoir, qu'elle avait donné plus d'une preuve de sa catholicité, qu'en tout cas, il convenait de se souvenir qu'ils étaient l'un et l'autre dans le lieu saint, et, pour couper court à la discussion, elle sortit.

Le curé la suivit, contrefaisant sa démarche, et disant d'un ton railleur : « Voyez comme elle se tient droite. »

Les époux Le Lieur, se jugeant gravement offensés, portèrent plainte, et firent informer contre l'abbé Massard, devant le lieutenant-criminel de Bar-sur-Seine.

Appel ayant été interjeté par l'accusé, sur je ne sais quel point de la procédure, un premier arrêt de la Cour ordonna

« que le procès serait fait et parfait au sieur Massard, *en état de prise de corps*, jusqu'à sentence définitive ».

En conséquence, le curé de Ville-sur-Arce fut incarcéré, et le procès instruit contradictoirement et conjointement avec l'official de Langres, par les juges de Bar-sur-Seine, qui rendirent leur sentence le 6 octobre 1751.

Cette sentence mérite d'être rapportée textuellement. Après l'exposé des faits reprochés à l'accusé, la condamnation est ainsi formulée : « Pour réparation de quoi, le condamnons à faire amende honorable, l'audience tenante, *où*, *étant à genoux*, tête nue, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que, méchamment, et comme mal avisé, il a dit en communiant Truffe, Charbé et Bourgoin, qu'il les communiait comme J.-C. a communié Judas, ce dont il se repent, et demande pardon à Dieu, au roi et à justice ;

Comme aussi le condamnons à faire réparation d'honneur à la dite dame Le Lieur, en la Chambre du Conseil de ce bailliage, le Conseil y étant, huitaine après la signification des présentes, et là, de déclarer, en présence de quatre personnes, telles que la dite dame voudra faire trouver, à haute et intelligible voix, qu'il demande pardon à la dite dame des injures qu'il a proférées contre son honneur et sa réputation, en l'église de Ville-sur-Arce, le 19 avril 1750, qu'il la prie de les vouloir bien oublier, et la reconnaît comme une femme d'honneur et non entachée des injures contenues aux informations, dont il lui donnera acte en notre greffe, à ses dépens ;

Lui faisons défense de récidiver ni d'user de pareilles voies, à peine de plus grande punition ;

Le condamnons, en outre, en 100 livres d'amende envers le roi, jusqu'au paiement de laquelle il gardera prison, et en 2,000 livres de dommages et intérêts envers les dits sieur et dame Le Lieur, et, en outre, en tous les dépens du procès[1] ».

L'abbé Massard de la Cressonnière, persistant à se dire innocent, ou coupable, tout au plus, d'un excès de zèle, aima mieux rester en prison que de payer.

Du reste, il appela de ce jugement, mais hélas ! sans rien gagner. En effet, le 17 juin 1752, la Cour mit l'appel à néant, confirma la sentence, bannit Massard pour deux ans du bailliage de Bar-sur-Seine, ainsi que de la ville, prévôté et vicomté de Paris, lui enjoignit de garder son ban sous les peines por-

1. Bibl. nat. — Cabinet de M. Charles Socard.

tées par la déclaration du roi, le condamna en 100 livres d'amende, en 10 livres d'aumônes applicables au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais, en 2,000 livres de dommages et intérêts envers J.-B. Le Lieur et Barbe Le Breton, son épouse, et en tous les dépens [1].

Ainsi obligé de résigner ses fonctions, l'abbé Massard de la Cressonnière quitta Ville-sur-Arce pour se retirer à Montribourg [2], où il passa les dernières années de sa vie [3]. Il avait été curé de Ville-sur-Arce pendant trente-sept ans.

Barbe Le Breton ne devait pas jouir longtemps de son triomphe ; elle mourut, en effet, le 8 juillet 1752, à peine âgée de 36 ans [4].

Deux ans après, J.-B.-François Le Lieur et son co-seigneur, Alexandre d'Ecageul de Liancourt, eurent avec les habitants de Ville-sur-Arce un différend d'un autre genre.

Ils avaient fait citer, devant leur juge, cinq vignerons : Andoche Bidaut, François Jolly, Jean Marteau, Etienne Martret et Claude Brisson, à qui ils reprochaient d'avoir pioché et enlevé de la terre dans certains contours.

Peu confiants sans doute dans l'impartialité du juge, les accusés firent défaut et se laissèrent condamner à 10 livres d'amende chacun, se réservant d'appeler de cette sentence à un tribunal qui leur offrirait des garanties plus sérieuses d'impartialité.

C'était de bonne guerre, mais, non moins habiles tacticiens, les seigneurs devancèrent l'appel, et les assignèrent eux-mêmes au bailliage de Bar-sur-Seine, renonçant ainsi, semble-t-il, au bénéfice de la sentence rendue par leur juge.

La cause d'Andoche Bidaut et consorts intéressait toute la Communauté, car le prétendu délit qu'on leur imputait, la plupart des habitants l'avaient commis, comme eux et avant eux, et paraissaient disposés à le commettre encore. Il s'agissait, pour eux, de l'exercice d'un droit, qu'il importait de ne pas laisser périmer.

Les syndics en référèrent donc à la Communauté, réunie en assemblée générale le 21 septembre 1754.

A l'unanimité, les trente-cinq comparants déclarèrent faire

1. Arch. nat. Registres du Parlement.
2. Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.
3. Abbé Roussel : *Le diocèse de Langres*, III, 292.
4. [illegible]

cause commune avec les inculpés, s'obligeant à contribuer aux frais qu'occasionnerait le procès, même en cas d'appel [1].

Nous ne saurions dire si, en présence de cette levée de boucliers, les seigneurs renoncèrent à leurs prétentions, ou si le procès suivit son cours.

Après six ans de veuvage, J.-B.-François Le Lieur prit une seconde épouse dans la personne de sa cousine, Marguerite de Longeville, veuve elle-même de Joseph Dubar.

Le mariage eut lieu le 1er mai 1758. Les témoins furent : Richard Régley, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bar-sur-Seine ; Paul Bouchotte, avocat du roi et subdélégué de Bar-sur-Seine ; Joseph-Mathias Desmoulins, directeur des Aides à Bar-sur-Seine ; J.-B. de Gumery de la Tuilerie, demeurant à Bar-sur-Seine, et Etienne Bourbonne, notaire dans la même ville [2].

D'après les Inventaires qui précédèrent le contrat, la fortune du futur montait à 4,500 livres en mobilier et à 12,000 livres en immeubles, celle de la future à 8,000 livres en mobilier et à pareille somme en immeubles.

Il fut stipulé que Marguerite serait honorée de bagues et de joyaux, jusqu'à concurrence de 500 livres, et que, s'il y avait lieu, son douaire serait de 300 livres de rente, préfixe et rachetable de 3,000 livres sans retour [3].

Cette seconde alliance ne devait guère durer que cinq mois : l'époux mourut le 17 octobre 1758, âgé de 48 ans environ, laissant, comme héritier, son fils unique, Jean-Louis, qui suit.

Marguerite de Longeville ne se laissa pas abattre par cette seconde épreuve.

Uno avulso non deficit alter.

Le 11 février 1760, elle épousa Jean-François Le Voirier, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis, lieutenant-colonel commandant la compagnie des gendarmes écossais, en garnison à Essoyes.

Né à Laon, Jean-François Le Voirier était alors âgé de 55 ans ; il quitta le service militaire pour venir se fixer à Ville-sur-Arce. Son séjour n'y fut que de courte durée, car

1. Etude de Me Berty, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de François Guyot.

2. Arch. comm. Etat-civil.

3. Etude de Me Marechal, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes d'Etienne Bourbonne.

Marguerite de Longeville mourut elle-même le 22 novembre 1763[1].

JEAN-LOUIS LE LIEUR ET SES DESCENDANTS.
1736-1897.

Fils unique de Jean-Baptiste-François et de Marie-Barbe Le Breton, Jean-Louis Le Lieur naquit le 13 février 1736, et fut baptisé le 15[2].

Il suivit la carrière des armes, et fut successivement officier de grenadiers royaux au régiment de Méhegan, puis capitaine au régiment provincial de Dijon.

Le 31 janvier 1765, il épousa Charlotte-Marguerite-Julie Chappron de Charbonnières, fille de Jean-Baptiste, écuyer, conseiller du roi, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, et de Charlotte-Marguerite Philippe.

L'entrée de la jeune dame à Ville-sur-Arce fut l'occasion d'une fête splendide, dont un témoin anonyme a relaté avec soin tous les détails.

La première partie de la narration est perdue.

La seconde, dont nous devons la conservation à la vénérée Mère Marie-Anne, supérieure des religieuses de la Providence, à Ville-sur-Arce, est écrite sur deux feuilles volantes déjà fortement attaquées par l'humidité et par les mites.

Bientôt on n'en pourra plus lire le texte. Il importe donc de le publier, car il témoigne éloquemment de l'affection que les habitants de Ville-sur-Arce avaient pour leur seigneur.

La jeune mariée voulut que sa première visite fût pour Dieu. Elle se rendit à l'église avant de prendre possession du château, qui allait devenir sa demeure. Un brillant cortège l'accompagnait.

Laissons maintenant la parole au témoin :

« Le curé, revêtu de ses habits sacerdotaux, tenant en main le goupillon, et accompagné d'un clergé nombreux, reçut sous le portail les nouveaux mariés, leur présenta l'eau bénite et les conduisit au pied de l'autel. Il entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté avec une démonstration de joie

1. Arch. comm. Etat civil. — Cf. Essoyes, *Histoire et statistique*, [illegible]

2. Il eut pour parrain Jean-Louis Gauthier, directeur aux Aides du Comté de Bar-sur-Seine, et pour marraine Jeanne Charpentier des Varennes, fille du subdélégué de Bar-sur-Seine.

incroyable, par tous les assistants, au bruit de l'artillerie et de la mousqueterie.

« L'orgue, touché par un habile musicien, se mit aussi de la partie.

« On chanta la messe avec la plus grande solennité, mais, ce jour-là, il y eut bien des distractions. Les yeux, pendant le sacrifice, ne furent pas toujours fixés sur l'autel.

« La messe finie, le cortège et les troupes, reprenant leurs armes et leur rang, conduisirent la nouvelle dame dans le château qui lui était destiné. Elle y fut reçue au bruit d'une grosse décharge d'artillerie, et parmi les acclamations de la joie la plus vive.

« Lorsque cette dame se fut un peu reposée et chauffée, les habitans la firent prier de se montrer à eux, pour leur donner la satisfaction de la voir plus à leur aise.

« Elle leur accorda cette grâce en passant dans une grande salle du château, où la jeunesse lui chanta la chanson qui suit, sur l'air : *Ah ! le bel oyseau, maman :*

1. PAYSANNE.

J'ai vu de notre Monsieur
La femme qu'il s'est choisie,
Elle est de bon goût. Tudieu !
Qu'elle va causer d'envie !
Ah ! la bell' dame que v'là
J'en suis encore ébaubie,
Ah ! la bell' dame que v'là,
On n'en trouve point comm' ça.

2. PAYSAN.

Quand je l'ai vu tout d'abord,
Je croyais voir une reine ;
Morgué ! c'est le même port,
Elle en a toute la meine.
Ah ! la bell' dame que v'là,
Heureux l'époux qui la mène !
Ah ! la bell' dame que v'là,
On n'en trouve point comm' ça.

3. PAYSANNE.

On voit briller dans ses yeux
La vertu, l'esprit, les grâces ;
On voit les plaisirs, les jeux
Marcher aussi sur ses traces.
Ah ! la bell' dame que v'là,
Y en a-t-il qui la surpasse,
Ah ! etc.

4. PAYSAN.

Notre seigneur à son tour,
Nous l'aimons comme nous-même,
Se peut-il passer un jour
Sans nous prouver qu'il nous aime ?
Ah ! le bon seigneur que v'là,
Pour nous c'est le bien suprême,
Ah ! le bon seigneur que v'là,
On n'en trouve point comm' ça.

5. PAYSANNE.

Que ces deux époux chéris
Vivent longtemps en ménage,
Que l'amour, les jeux, les ris,
Soient pour toujours leur partage.
Ah ! les bons seigneurs que v'là,
Ce sont les dieux du village,
Ah ! les bons seigneurs que v'là,
On n'en trouve point comm' ça.

6. PAYSAN.

Que jamais aucun malheur
N'approche de leur personne,
Mais que plutôt le bonheur
Leur vienne à chaque heur' qui sonne.
Ah ! les bons seigneurs que v'là,
Notre cœur ainsi raisonne,
Ah ! etc.

7. PAYSANNE.

Je n'souhait'rons plus rien, ma foy,
Si, comm' j'en ons l'espérance,
Ils font des guerriers au roy,
Des citoyens à la France.
Ah ! les bons seigneurs que v'là,
Jarny ! la belle alliance,
Ah ! les bons, etc.....

« Cette chanson finie, et répétée plusieurs fois par les chœurs, une jeune fille, proprement habillée en bergère, et une houlette à la main, se présenta, conduisant un troupeau d'agneaux, qui avaient tous une cocarde, à la livrée de M. de Ville-sur-Arce ; elle chanta ce couplet-ci, sur l'air : *Vous qui du vulgaire stupide :*

Poursuivez, bergers et bergères,
Vos danses, vos ris et vos jeux ;
Ne craignez rien d'une étrangère
Que l'amour conduit dans ces lieux.

Je ne viens point en téméraire
Troubler les plaisirs du hameau,
[illegible] à la Reine de Cythère,
Je viens consacrer mon troupeau.

« A la suite de ce couplet, une jeune demoiselle, de l'âge de quatorze ans, fit sur-le-champ le couplet qui suit, et le chanta sur l'air : *Votre cœur, aimable aurore :*

Ce troupeau, belle Julie,
Veut être gardé par vous,
Vous prendrez pour compagnie
L'amour caché sous l'époux.

« Le divertissement fini, M. de Ville-sur-Arce fit dresser, dans cette même salle, un grand nombre de tables, où il fit placer tous les habitans ; il leur fit distribuer un bœuf, et à chacun un pain d'une livre, avec du vin en abondance.

« Une chose assez extraordinaire, c'est que, de tous ces habitans, libres de boire autant qu'ils voulaient, aucun ne s'enivra.

« Le reste de la journée se passa en danses et en chants, sans aucun trouble ni désordre.

« Sur les huit heures du soir, on entendit tout à coup, de l'autre côté de la rivière, en face du château, vis-à-vis le parterre, un coup de canon.

« C'était le premier signal d'un très beau feu d'artifice, commandé par les ordres du plus aimable des hommes, éloigné de quarante-cinq lieues de Ville-sur-Arce. Il fut exécuté et tiré avec toute la précision possible.

« Ce cadeau imprévu fit un plaisir infini à la jeune dame, et couronna les réjouissances de cette journée.

« Il n'est pas possible de concevoir la joie universelle..... que l'arrivée de cette jeune dame a répandue dans tous les cœurs. Le village ne retentit plus que du bruit de ses louanges ; partout on n'entend chanter que le refrain de cette première chanson : *Ah ! la bell' dame que v'là*, etc., et tous disent qu'ils ne laisseront point ignorer à leurs descendans le bonheur de cette journée.

« Si une première vue a excité tant de joie, dans des cœurs qui y étaient déjà prédisposés, par l'attachement qu'ils ont toujours eu, de père en fils, pour leur seigneur, et que M. de Ville-sur-Arce mérite encore par lui-même, à tous égards, que sera-ce donc lorsqu'ils auront eu le temps de connaître toute la beauté de l'âme de cette aimable dame ?[1] »

Si Marguerite-Julie Chappron, dans l'illusion de ses vingt ans, put croire que les vœux des habitants de Ville-sur-Arce

1. L'original est en notre possession.

se réaliseraient, et que, toujours, elle aurait en partage « l'amour, les jeux et les ris », elle ne tarda pas à être désabusée. L'épreuve allait venir, sous toutes les formes, et un jour il lui faudrait quitter, dans la tristesse et dans les larmes, ce village où elle venait d'entrer en reine. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Nous avons eu, plus d'une fois déjà, occasion de le constater, la fortune des seigneurs de Ville-sur-Arce était des plus modestes ; elle consistait surtout en biens-fonds, qui rapportaient peu, et pour faire face aux frais de représentation nécessités par leur position sociale, il leur fallut fréquemment recourir à la bourse d'autrui.

Jean-Louis Le Lieur et Marguerite-Julie Chappron n'échappèrent pas à cette nécessité.

Le 25 novembre 1772, ils empruntèrent à Germaine-Elisabeth Le Muet, veuve du président Rémond, 3,000 livres qui leur furent versées par M. Guenichon [1].

La mort ne laissa pas au seigneur de Ville-sur-Arce le temps de rembourser cet emprunt. Elle le frappa dans la vigueur de l'âge, à 40 ans. Il fut inhumé à l'église, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, et l'on voit encore aujourd'hui la dalle sous laquelle il repose.

En douze ans de mariage, Marguerite-Julie Chappron lui avait donné six enfants : Jean-Baptiste-Louis [2] (5 novembre 1765), Claude-Nicolas-Charles [3] (26 décembre 1766), Léon-Charles [4] (5 janvier 1768), Charlotte-Sophie (2 septembre 1769), Alexandre-Armand-Louis [5] (9 mars 1771), et Françoise-Julie (23 février 1774).

1. [illegible]

2. Il eut pour parrain, par procuration, J.-B. Philippe, écuyer, son bisaïeul maternel, et pour marraine Geneviève-Françoise de Vallembras de Sombreval, femme dudit Philippe, également par procuration datée de Chaillot.

3. Il eut pour parrain Claude-Nicolas Lherminier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, représenté par Claude du Fays, lieutenant aux grenadiers royaux, et pour marraine, par procuration, Charlotte-Marguerite Philippe, son aïeule maternelle.

4. Il eut pour parrain Charles-François-J.-B. Chappron, son oncle, écuyer, avocat au Parlement, et pour marraine Anne Morel, épouse de Louis-Guy Guenichon.

5. Il eut pour parrain Nicolas-Edme Viesse de Marmont, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi en la ville de Châtillon-sur-Seine, seigneur de Sainte-Colombe, son oncle, et pour marraine sa tante, Clotilde-Hélène-Victoire Chappron, épouse dudit de Marmont.

De ces six enfants, deux moururent avant la Révolution : Claude-Nicolas-Charles, le 12 mars 1767, et Alexandre-Armand-Louis en 1787.

Décoré du titre de seigneur de Haut-le-Bois (ferme de la commune de Ville-sur-Arce, vulgairement désignée sous le nom de *Ferme au Rat*), ce dernier, paraît-il, s'éteignit d'ennui et de consomption dans une pension de Paris, à l'âge de 16 ans.

L'année qui suivit la mort de son mari, Marguerite-Julie-Chappron vendit à J.-B. Josselin, meunier à Celles, deux fermes situées sur les finages de Lenclos, Virey-sous-Bar et Courtenot.

Cette vente ne semble pas avoir sensiblement amélioré sa situation financière. Le 15 mars 1786, l'emprunt de 3,000 livres, contracté en 1772, n'était pas remboursé, la rente même, depuis deux ans, restait impayée, aussi Marguerite-Julie Chappron dut signer une nouvelle reconnaissance, avec hypothèque sur une partie de ses biens, aux héritiers d'Elisabeth Le Muet, François d'Estud, chevalier, seigneur de Blanoy, et Camille-Clotilde Le Muet de Belombre, son épouse.

Au mois de juin suivant, elle contracta un nouvel emprunt de 3,000 livres. Le prêteur fut Etienne Chevalier de Mirman, brigadier des armées du roi ; la caution, Jacques-Antoine Thadée, comte de Méhegan, chevalier baronnet, maréchal de camp, qui venait d'épouser Marguerite Philippe, veuve en premières noces de J.-B. Chappron, et mère de Marguerite-Julie [1].

Cette gêne n'a pas lieu de nous surprendre, quand nous voyons quels étaient les revenus de la seigneurie.

En 1784, la dame de Ville-sur-Arce, agissant au nom de ses enfants mineurs, chargea Me Le Gouest, notaire à Bar-sur-Seine, de l'affermer, par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, réserve faite seulement du château et d'une vigne en Val-Prouze.

L'objet du bail consistait en terres, prés, vignes, bois, les 2/5 du moulin banal [2], moitié des pressoirs banaux, avec la totalité de la cave du château de Millery, moitié des corvées de vendange de tout le village, qui étaient d'une journée par

1. Cabinet de M. Albert Verpy.

2. Ce moulin était loué à Nicolas Grados, moyennant 400 boisseaux de grain mêlé et 50 livres de sucre. Grados devait le garder jusqu'à l'expiration de son bail.

chaque maison, à charge de nourrir les corvéables, la ferme de Haut-le-Bois et celle de Millery [1].

Les enchères donnèrent le résultat suivant : Pierre Goussard, marchand à Bar-sur-Seine, 1,800 livres ; Claude Seurat, laboureur et marchand à La Borde, 2,000 livres ; Louis Quaniaux, meunier à Polisy, 2,100 livres ; J.-B. Rigollot, maître en chirurgie à Buxières, 2,200 ; Louis Quaniaux, 2,300.

L'adjudication définitive fut renvoyée au dimanche suivant, 25 avril ; aucun enchérisseur ne se présenta, et Louis Quaniaux fut déclaré adjudicataire [2].

Deux mille trois cents livres de revenu ! Nous livrons ce chiffre aux méditations de ceux qui, acceptant sans défiance la légende révolutionnaire, croient encore aujourd'hui que les seigneurs absorbaient, à eux seuls, presque toutes les ressources de nos villages, et s'en vont répétant que leur vie oisive et fastueuse était une insulte continuelle au labeur et à la misère du peuple.

Ils n'étaient pas rares, même en Champagne, « les seigneurs de Beauce », qu'un vieux proverbe nous montre plaisamment « obligés de rester au lit quand on refait leurs chausses ».

Le crédit de la dame de Ville-sur-Arce allait chaque jour diminuant ; la Révolution lui porta le dernier coup.

Le 17 mars 1790, un archer de Bar-sur-Seine, Pierre Vincent, se présenta au château, porteur d'un commandement, en vertu duquel elle devait payer sur-le-champ 1,000 livres, pour cinq années de rente dues à Michel Massol, bourgeois de Châtillon-sur-Seine.

Ne recevant pas l'argent réclamé, Vincent procéda de suite à la saisie du mobilier, opération pour laquelle il demanda en vain l'assistance de deux voisins [3].

1. Entre autres clauses, le cahier des charges portait : payer comptant à Mme Le Lieur, par forme de pot-de-vin, la somme de 600 livres et celle de 72 livres pour les épingles des domestiques ; interdiction de faire aucun plant dans les vignes, et obligation d'y mettre 12,000 paisseaux par an ; planter chaque année 100 peupliers, ou saules, le long de la rivière et 20 arbres, noyers ou ormes, dans les dépendances de la ferme de Haut-le-Bois ; réparations locatives des bâtiments ; charroyer par an 6 cordes de gros bois et fournir 200 fagots dans la cour du château ; remettre à la propriétaire 60 boisseaux des grains provenant de la location du moulin, ainsi que sa part des 50 livres de sucre rendues par le fermier du dit moulin, enfin, fournir 12 livres de sucre en plus du prix principal de l'adjudication.

2. [illegible]

3. Il restait alors bien peu de chose au château.

[illegible] la cuisine, 2 chenêts, une

Ce fut sans doute à ce moment critique que Marguerite-Julie Chappron quitta Ville-sur-Arce pour habiter Bar-sur-Seine. Ses deux filles, nous ne saurions dire pourquoi, se séparèrent d'elle et passèrent tout le temps de la Révolution à Châtillon-sur-Seine, chez leur oncle, Nicolas Viesse-Marmont, père du futur maréchal de France.

Quant à ses fils, tous deux officiers, ils ne tardèrent pas à émigrer [1]. En raison de cette émigration, le séquestre fut mis sur les biens de la famille, et Marguerite-Julie Chappron dut en faire la déclaration détaillée le 2 thermidor an III [2].

Dès le 3 juin 1791, elle avait, du reste, par-devant Collinet, juge de paix à Landreville, moyennant une rente annuelle et viagère de 600 livres, renoncé à tous les biens, droits et avantages résultant de son contrat de mariage et de sa communauté avec Jean-Louis Le Lieur [3].

Les biens séquestrés, sauf un cinquième du moulin [4], furent vendus le 22 thermidor, an IV, pour 32,717 livres 17 sols, à Edme Marry, qui les acheta non pour lui, mais pour les deux demoiselles Le Lieur [5].

En réalité, ces biens ne sortirent donc pas de la famille.

Le 3 brumaire an X, les quatre enfants Le Lieur, du consentement de leur mère, les firent mettre en adjudication. La vente produisit 96,142 livres [6].

Marguerite-Julie Chappron était encore à Bar-sur-Seine en

pelle et des pincettes, une marmite de cuivre rouge, une grande fontaine, deux casseroles de cuivre rouge, deux chaudières d'airain, deux pots de fonte, une poële de fer, une armoire en chêne, vide ; une alcôve en bois blanc, également vide ; dans la chambre à four, une grande table, une pétrissoire en chêne, une pelle à four et un raul ; — dans la chambre haute, une armoire en chêne contenant quatre paires de draps, trois douzaines de serviettes, six nappes, 30 livres de poupée femelle et 20 livres de fil ; — dans une autre chambre, à la suite, deux commodes vides, deux couchettes avec paillasses, matelas, lits et traversins de plume, et deux couvertures de laine ; — dans la cave, six muids de vendange, des chantiers, un cuvier et son recueilloir ; sous la remise, un cabriolet, et dans l'écurie, un cheval de six ans (Cabinet de M. Albert Verpy).

1. Lettres de Charles Le Lieur.

2. Arch. commun. Délibérations.

3. Cabinet de M. Albert Verpy.

4. Ce cinquième avait été vendu, le 12 thermidor, 648 livres à Claude Auger, cultivateur.

5. Arch. de l'Aube, 4 Q, 51.

6. Cabinet de M. Albert Verpy.

1794[1]. Elle se retira ensuite à Paris, où elle mourut nous ne saurions dire à quelle date.

Suivons-la dans ses descendants.

Jean-Baptiste-Louis Le Lieur de Ville-sur-Arce.
1765-1849.

M. Emile Socard, se faisant l'écho de la tradition, affirme, dans ses *Biographies des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube*, que Jean-Baptiste-Louis Le Lieur, fils aîné de Jean-Louis, fut élevé à l'École militaire de Brienne et que Bonaparte y fut son condisciple.

Il y a là, croyons-nous, une erreur, une confusion entre Jean-Baptiste-Louis et Léon-Charles, son frère.

Non seulement nous n'avons découvert aucune preuve du séjour de Jean-Baptiste-Louis à Brienne, mais le certificat qui lui fut délivré par d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, porte qu'il a la noblesse nécessaire pour être admis au *Collège royal de la Flèche*[2]. Nous croirons donc, jusqu'à preuve du contraire, que Jean-Baptiste-Louis fit ses études dans ce dernier établissement.

Au sortir du collège, il fut incorporé comme lieutenant au régiment de l'Ile de France, infanterie. Effrayé comme tant d'autres des désordres de la Révolution, il émigra et prit du service dans l'armée de Condé.

Les officiers municipaux de Ville-sur-Arce, soupçonnant son départ, s'informèrent au ministère de la guerre, afin de pouvoir mettre les biens de la famille sous séquestre.

Il leur fut répondu, en ventôse an II, que J.-B.-Louis Le Lieur, officier au 39e régiment d'infanterie, « ci-devant l'Ile de France », avait donné sa démission le 1er janvier 1792, et que, depuis, il était totalement inconnu à l'administration de la guerre[3].

Lorsqu'il fallut renoncer à tout espoir de vaincre la Révolution, J.-B.-Louis Le Lieur quitta l'armée de Condé, résolu d'aller demander au Nouveau-Monde les moyens d'existence que lui refusait l'ancien, et, comme il était sans ressources

1. *Essoyes hist. et statistique*, p. 187.

2. Bibl. nat., ms. *français* [illegible].

3. Arch. commun. Reg. des délibérations : Lettre de Xavier Audin, adjoint au ministère de la guerre.

pour faire face aux frais de la traversée, il s'engagea comme matelot sur un vaisseau en partance pour New-York.

Non moins laborieux qu'intelligent, il s'adonna sur cette terre hospitalière à la culture et à la distillation, et ne tarda pas à s'y créer une situation fort honorable, puis une famille, par son mariage avec Mlle Elisabeth Frazer.

Dans une lettre à son frère, il décrit ainsi les charmes de sa nouvelle patrie :

« Ma sœur me parle de ses inquiétudes pour moi, sur la fièvre jaune, mais il n'y a point de fièvre jaune à la campagne. C'est une maladie des villes, et des villes ports de mer, qui ne dure que deux mois, août et septembre.

« La campagne près des villes est peut-être le pays le plus sain de la terre que l'on puisse habiter ; je n'y ai encore vu aucune espèce de maladie, que la vieillesse qui y est belle et respectable.

« Mes vœux sont pour te voir ici sur une habitation à nous. Lorsqu'on est sans ambition, c'est le pays de la terre où l'on peut être le plus heureux. Point de misère à l'entour de soi, point de barrières (c'est une chose dont nous parlions bien étant à Ville-sur-Arce et jeunes gens), point de coteries, point de toutes ces vilainies (*sic*) que l'on acquière (*sic*) dans notre pays en y achetant une propriété.

« Tous les gens ici ont un air aisé, honnête, cet air franc et libre qui fait plaisir à voir ; l'espèce y est belle, se tenant bien ; le travail n'a l'air de courber personne comme dans notre pays.

« Les maisons sont d'une propreté qui me fait peine, parce que je suis forcé de penser alors à celles de notre pays. Enfin, il n'y a point ici ce que l'on peut appeler *peuple*, ni ce que l'on peut appeler *gens opulents* [1]. »

Quelque belle que soit la terre étrangère, elle ne saurait faire oublier la patrie ; aussi le calme étant rétabli, l'exilé revint en France dans les premiers jours de février 1801. Son frère Charles, alors attaché, en qualité de chef d'escadron, à la personne du général Marmont, apprit l'heureuse nouvelle à Milan, et il écrivait, le 24 (5 ventôse an IX), à l'aînée de ses sœurs :

« L'arrivée de Le Lieur m'a d'autant plus frappé que je

1. Cabinet de M. Albert Verpy : Lettres de Charles Le Lieur.

doutais qu'il se fût si promptement décidé. Enfin, cet événement est un événement bien heureux pour nous.

« Quel moment de bonheur pour Le Lieur de se retrouver parmi vous autres ! Je n'ai rien eu d'aussi heureux. Je voudrais être encore avec vous, pour lui faire une personne de plus qu'il verrait avec plaisir, mais surtout pour le revoir.

« Je suis ravi qu'il aille à Châtillon. Je ne croyais pas que ce fût encore possible.

« Ce pauvre Le Lieur va vous paraître bien intéressant, et il va trouver les jours bien courts, jours de repos, jours d'amitié, jours de meilleure fortune ! . . . . . [1] »

Il fut facile au cousin de Marmont de se faire recommander à Bonaparte, qui, après l'avoir consulté sur ses goûts, le nomma intendant général des parcs et pépinières de l'Etat. On devait bientôt dire : parcs et jardins de la Couronne.

Ce poste, qu'il occupa toute la durée de l'Empire et pendant les quatre premières années de la Restauration, ayant été supprimé, Louis XVIII lui conféra le titre de comte, le nomma chevalier de Saint-Louis et lui donna, comme résidence, les *Etangs Gobert*, à Versailles.

Là, pendant plus de trente ans, J.-B.-Louis Le Lieur continua à se livrer à ses études favorites et contribua, pour une large part, aux progrès de l'horticulture et de l'arboriculture.

« Il fut, dit M. Emile Socard, un des premiers propagateurs du dahlia... Le *Journal de l'Agriculture* contient de lui une série d'articles sur la culture de la vigne, du maïs, des pommes de terre, des fraisiers, du rosier, sur la physiologie végétale et quantité d'autres sujets du même genre.

« Mais son ouvrage le plus important, c'est la *Pomone française* ou *Traité de la culture et de la taille des arbres fruitiers*. Très estimé encore aujourd'hui, ce livre a eu plusieurs éditions [2]. »

Veuf d'Elisabeth Frazer, Jean-Baptiste-Louis Le Lieur épousa, en secondes noces, Françoise-Michelle de Ségur-Montaigne.

Il mourut à Versailles, le 28 mai 1849, laissant de son premier mariage deux fils, William et Charles-Napoléon, et du second une fille, Marie-Augustine-Hortense.

1. Cabinet de M. Albert Verpy : Lettres de Charles Le Lieur.

2. Emile Socard : *Biographie des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube.*

I. William, né aux Etats-Unis le 6 novembre 1797, entra dans la marine, fit la campagne d'Algérie, devint capitaine de frégate et mourut glorieusement en Cochinchine, en 1860, à bord du *Catinat*, sans avoir été marié.

II. Charles-Napoléon, né à Saint-Cloud le 15 août 1807, devint trésorier des Invalides de la marine, et mourut à Versailles le 21 avril 1894. Il avait épousé, en 1837, Elisabeth-Mathilde Karcher, dont il eut :

a. Frédéric-Louis (29 juillet 1839), actuellement chef de bureau au ministère de la Marine, marié à Marie-Berthe Damas (14 juin 1876) ;

b. Ernest (4 mai 1846), décédé en bas âge ;

c. Amélie-Marie (25 novembre 1850), mariée à Jean-Paul-Jules Clavaud, capitaine de frégate.

III. Marie-Augustine-Hortense, née à Saint-Cloud, le 22 décembre 1812, épousa en 1850 Charles-Louis-Henri Charlier, propriétaire à Versailles, et mourut dans cette ville le 5 juin 1889, laissant deux enfants, Marie et Jacques Charlier, encore existants.

Léon-Charles Le Lieur de Ville-sur-Arce.
1768-1820.

Ordinairement appelé le *chevalier de Ville-sur-Arce*, Léon-Charles Le Lieur fut le condisciple et l'ami de Napoléon à l'école militaire de Brienne.

Il figure, avec le numéro 27, sur la liste des 58 élèves promus, le 1er septembre 1785, au grade de lieutenant en second d'artillerie. Bonaparte, qui fut de la même promotion, avait le numéro 42 [1].

Ces deux jeunes gens, dont les destinées devaient être si différentes, furent incorporés au régiment de La Fère, en garnison à Auxonne [2].

Là, ils demeurèrent intimement liés comme à l'école, et ce fut à cette amitié que Marmont, le futur duc de Raguse, alors étudiant à Dijon, dut ses premières entrevues avec Bonaparte. Il le raconte lui-même dans ses Mémoires :

« C'est, dit-il, pendant mon séjour à Dijon [3] que je vis, pour

1. Iung : *Bonaparte et son temps*, t. I, p. 327.

2. Côte-d'Or, arr. de Dijon, chef-lieu de canton.

3. Il était là pour se préparer à l'examen de l'artillerie, qui eut lieu dans les premiers jours de janvier 1792.

la première fois, l'homme extraordinaire, dont l'existence a pesé sur l'Europe d'une manière si prodigieuse, ce météore brillant, qui, après avoir paru avec tant d'éclat, devait laisser après lui tant de confusion, d'incertitude et d'obscurité.

« Bonaparte servait alors dans le régiment d'artillerie de La Fère, en garnison à Auxonne. Un cousin-germain à moi, le chevalier Le Lieur de Ville-sur-Arce, *son ami intime* à l'école militaire de Brienne et à celle de Paris, était entré dans le même régiment. J'étais aussi destiné à y servir, et Ville-sur-Arce devant être mon mentor, il venait quelquefois me voir et me recommander à mes professeurs. Souvent il était accompagné par son ami.

« Ces souvenirs sont les plus anciens qui se rattachent à Napoléon[1]. »

Léon-Charles Le Lieur ne tarda pas à passer capitaine ; il émigra comme son frère, mais plus tardivement. D'après les renseignements fournis à la municipalité de Ville-sur-Arce par Dupuis, adjoint au ministère de la Guerre, son départ dut avoir lieu dans les premiers jours de septembre 1792, car la nomination de son successeur est datée du 11 de ce mois[2].

Il fit deux fois le voyage d'Amérique, sans doute comme matelot, et à son premier retour, il faillit périr dans un naufrage. Cette particularité nous est révélée dans une lettre qu'il écrivait de Bâle à sa sœur aînée, « la citoyenne Le Lieur, chez le citoyen Marmont, à Châtillon », le 19 avril 1798.

« Je suis fort aise, dit-il, que vous ayez reçu une lettre de notre ami d'Amérique ; nous avons eu ensemble des scènes bien touchantes, et qui nous ont unis mieux que jamais. Je l'ai vu développer du génie, et un courage qui en est digne.

« Je n'ai dans mon portefeuille que sa dernière lettre, ayant perdu dans un naufrage, après mon départ d'Amérique, les autres que j'avais.

« Tu n'entendras pas le récit de cet événement, un de ces jours que je vous verrai, sans quelque intérêt.

« J'ai beaucoup regretté cette collection, que les flots de la mer m'ont enlevée. Moi-même je périssais ! mais enfin, me voici conservé, pour voir les miens et surtout mon pays être heureux.

1. *Mémoires du duc de Raguse*, I, 16 et 17.

2. Arch. de l'Aube, [illegible].

« Ne confonds pas les époques ; cet événement n'est point arrivé à ma seconde et plus heureuse traversée. »

Il recevait alors l'hospitalité la plus cordiale chez un habitant de Bâle, agriculteur et commerçant, désigné seulement par l'initiale M, qui l'invitait chaque soir à chercher la gaieté dans « les trésors de la Côte-d'Or », en même temps que dans ceux de l'amitié.

Rien de plus touchant que l'affection qu'il témoigne à ses sœurs, à la fin de sa missive.

« Je relisais tout à l'heure ta lettre. Tu as donc eu de grandes entreprises ? Mais quelles sont donc celles qu'a eues Mill... [1], pour ne m'avoir pas favorisé d'un mot? Je vais, dans un moment, lui en parler. Est-ce que c'est toi qui es Madame la secrétaire ? Est-ce là une de tes places, et, comme dans le vieux régime, ne changez-vous jamais de fonctions ?

« Je vous préviens que j'aime la réforme, elle tombera sur elle, mais pour toi, ma bonne charmante amie, reste toujours la même. Je te lirai et t'aimerai toujours de tout mon cœur, aime-moi de même et sois sûre que tu n'aimeras jamais plus que moi.

« Je t'écris sans beaucoup d'ordre, et sans aucun travail. C'est ainsi qu'on doit en agir entre bons amis, et toutes les fois que nos cœurs parleront, nous serons sûrement lus avec plaisir. Je t'embrasse tendrement. »

« A Mill...

« Vous êtes, ma chère amie, une petite coquine bien hardie de laisser partir une foule de lettres sans y mettre une seule ligne, et je serais disposé à tout dire et à tout faire pour mettre ordre à une pareille conduite, à faire usage des expressions les plus fortes pour vous traiter ainsi que vous le méritez, si, d'une autre part, je ne me sentais le cœur tout à fait gagné, et si le plaisir de vous aimer et de vous le dire ne m'était cent mille fois plus fort que celui de vous gronder.

« C'est ainsi, mon autre charmante bonne, que je t'aime de tout mon cœur, et je sens que mille choses, qui te le prouveront, coulent de ma plume, comme les idées dans ma tête, ou plutôt les sensations dans mon cœur.

« Mais je ne veux rien effacer ; tout est bon entre bons amis comme nous.

1. Millery, la plus jeune de ses sœurs, ainsi appelée du fief de ce nom possédé par la famille Le Lieur.

« Cependant, je te conseille de m'écrire, car je serais capable de tout ce qu'on peut imaginer au monde de violent, de me rendre rapidement à Châtillon, et de te traiter comme un bataillon d'Autrichiens, qu'on attaque, qu'on bat et qui est pris.

« Adieu ! ma très charmante bonne amie. Je soupire après le moment où je pourrai te voir..... [1]. »

Charles Le Lieur n'avait pas encore informé Bonaparte de sa présence en Suisse. « Je n'ai point écrit sur-le-champ à B..., dit-il dans cette même lettre. J'ai mes raisons, mais je ne perds point de vue cet article. »

Il est inexact que les deux anciens condisciples se soient rencontrés à Bâle dès 1797, comme Th. Iung l'affirme [2]. L'entrevue désirée n'avait même pas encore eu lieu le 10 mai 1798, car l'exilé écrivait alors à sa sœur : « J'ai, sur l'assurance de toutes les feuilles, pris avec empressement le parti de me rendre à Radstatt, où elles disaient qu'était arrivé le général B..., ajoutant, de plus, que son départ avait été annoncé officiellement.

« Je me proposais de m'adresser à lui, et de lui demander un passe-port pour me rendre à ma destination. *Je me faisais une fête de voir sa personne, de le bien regarder*, mais les nouvelles étaient fausses, et je m'en retourne aussi peu satisfait qu'auparavant. »

Le Lieur ne rentra pas à Bâle, mais attendit, à quelques lieues de Radstatt, le résultat des démarches qu'il avait faites dans cette ville pour se procurer un passe-port lui permettant de se rendre à Milan, car c'était là sa destination. Il voulait y reprendre du service, avec quel grade ? il l'ignorait encore, mais le pressentait cependant.

« En vérité, écrit-il à sa sœur le 12 mai, je ne serais pas surpris si l'on m'offrait une place telle que celle par laquelle j'ai commencé, dans la carrière que je reprends. Enfin, je veux voir, et tel qu'il soit, je ne regretterai jamais mon déplacement, parce que je le devais. Dans une des lettres que tu as envoyées, on disait que je pouvais être utile, et l'on avait raison, parce que, outre quelque talent, j'y apporte tout le cœur.

1. Cabinet de M. Albert Verpy.

2. *Bonaparte et son temps.* — Le Lieur, du reste, ne dut arriver à Bâle qu'au commencement de mars 1798 ; il était auparavant à Liège (Lettre du 25 avril).

« Vois donc, ma bonne charmante amie, combien je te prise, puisque dans mes peines c'est à toi que je viens. Que quelques heures de ta présence me seraient un baume délicieux !

« C'est bien dommage que nous n'ayons pas quelques génies des airs pour amis, lesquels nous transporteraient, en quelques heures, de climats en climats, comme ils le faisaient autrefois, ainsi que l'atteste sérieusement la *Bibliothèque bleue*. Ces volades du train des vents, et sans doute au-dessus des nuages, ces fendans dans les airs feraient une voiture douce et fort de mon goût.

« Tantôt nous déjeunerions à Ch... [1], ensuite nous dînerions en Amérique, nous souperions à Milan et pourrions même aller coucher dans quelque autre partie du globe......

« En voyageant ainsi, côte à côte, je me placerais entre toi et Mill..., et je n'oublierais jamais de vous embrasser toutes les deux de tout mon cœur. Je n'oublierais pas non plus de prendre quelque nouvelle amie, c'est-à-dire une troisième sœur, afin d'avoir le plaisir de pouvoir dire que je fais l'amour en l'air, pour rendre la pareille à votre sexe, qui se moque des trois quarts du nôtre, et se rit de presque tout l'autre quart. »

Dès le commencement d'août 1798, Charles Le Lieur est à Milan avec le grade de major d'artillerie cisalpine, adjoint à l'état-major de l'artillerie française de l'armée d'Italie.

Il a écrit à Bonaparte et à Marmont, mais ses lettres ont été interceptées à Châtillon, où il les a envoyées, les membres de sa famille ayant trouvé l'une trop familière, et l'autre trop respectueuse. Il s'en explique ainsi avec sa sœur aînée :

« Sans doute c'est parce que je tutoie que la première a paru familière, car j'appuie principalement sur mon dévouement, et je crois y dire quelque chose de flatteur, mais comme d'égal à égal. Sans doute que la gloire de B..., sans doute que ses talents, je dirai même son génie, aussi bien que sa fortune, le mettent infiniment au-dessus de moi. Je ne m'y compare point, mais il me semble sentir que, par le cœur, il y a quelque chose qui me rend digne d'être l'ami d'un tel homme, et qui me rend son égal, et c'est ce qui me donne cette hardiesse..... Mon cœur est cependant loin de suffisance, d'immodestie. Je trouve que M... n'aurait pas dû employer le mot *d'ami intime* du général B... D'abord, ce n'est point ; ensuite, je ne le mérite point. J'ose me croire

1. Châtillon-sur-Seine.

capable de le mériter ; je ferai tous mes efforts pour l'obtenir, mais ce ne pourrait être qu'avec beaucoup de bonheur et avec du temps..... »

De Châtillon, on lui envoie un modèle qu'il n'aura qu'à copier, mais sa fierté s'y refuse, et dans ce prétendu chef-d'œuvre épistolaire, il relève ainsi, en les soulignant, les expressions qu'il lui répugne d'employer :

« *Vos bontés m'ont rappelé à la vie*, peut-être un peu vrai, mais je puis souffrir la vie sans ces bontés.

« *Avec délices les qualités de votre cœur ;* il est encore à me le prouver, et je ne dirai jamais d'avance une pareille chose.

« *Ma reconnaissance ne souffre de distractions.* Ma reconnaissance est assez resserrée, et quand on oblige un cœur noble, ou plutôt élevé, c'est plus par la manière d'obliger que par le service même. Je n'ai pu recevoir encore un seul mot !

« Pour *vos vertus*, je crois qu'il en fera reconnaître, et que différent de ces nobles, de ces gens tout à fait nuls de notre pays, elles seront pour le bonheur de l'humanité, et non pas seulement pour le sien propre. En faveur d'une telle chose, je lui passerai volontiers quelque grand vice, mais pour ses *vertus*, jamais je n'en parlerai maintenant.

« Je n'en distingue et n'en reconnais pas moins vos bonnes intentions pour moi. Je trouve même infiniment de mérite à cette lettre. Tout le monde en trouvera ; mais pour l'écrire, il me faudrait un autre cœur.....

« C'est pour vous, et quelque peu d'amis, que je perds auprès de B... Pour moi, j'estime y perdre peu, et j'ose avoir la hardiesse de dire que B... y perd davantage... »

Charles Le Lieur, qui se fût contenté du grade de major dans l'artillerie française, se montrait peu satisfait de l'être dans l'armée cisalpine ; il s'estimait supérieur à ses camarades de même rang, et même à ceux qui étaient « un peu au-dessus » de lui, aussi aspirait-il ouvertement à devenir chef d'escadron d'artillerie à cheval.

Le général Debelle, après lui avoir promis d'appuyer sa demande, changea d'avis et le proposa comme chef de brigade. C'était un grade supérieur, avec des appointements doubles, mais qui, paraît-il, devait le condamner à rester « enfoui dans une direction », tandis que sa nature ardente demandait à « sabrer ou être sabré [1]. »

1. C'est ce qu'il écrit à sa sœur le 22 décembre 1798. Dans cette même lettre, il lui demande ce que sont devenus les jeunes gens de Ville-sur-

Aussi, à partir de ce moment, parle-t-il sans cesse d'aller rejoindre Bonaparte en Egypte.

Il était à Bologne en janvier 1799, et y commandait, en mars, l'artillerie du général Gaultier. De là, il passa à Livourne, ville dont il garda deux souvenirs amers : la perte de sa malle et de tous ses effets, lors de l'évacuation, et la prison à laquelle il fut condamné par un général de brigade, à la suite d'une querelle qu'il eut avec le commandant de la place.

Brouillé avec le général Vignolle, avec le général Gaultier, et même, pour un moment, avec le général Debelle, il comprend que son avancement est gravement compromis, et presse sa sœur et la famille Marmont d'user de leur influence pour que le Gouvernement lui confère une mission en Egypte.

Sur ces entrefaites, une frégate anglaise ayant canonné le poste de Recco et semblant menacer Sori, Charles Le Lieur ne songe plus qu'à batailler. Vite, il adresse au général Debelle, au quartier général de Saint-Pierre-d'Arena, un plan détaillé de la côte, et lui démontre la possibilité de détruire cette frégate, s'il consent à lui envoyer trois pièces de gros calibre, avec deux ou trois obusiers.

Le général, complètement réconcilié, lui répond, à la date du 19 fructidor (5 septembre 1799) :

« J'ai lu, mon cher Ville-sur-Arce, votre rapport avec un vif intérêt ; il prouve, en même temps, et le zèle que vous apportez au service, et vos connaissances militaires, mais je me vois à regret forcé de ne pouvoir en suivre les dispositions.

« D'après les ordres du général en chef, je n'ai conservé ici que deux obusiers et quatre autres pièces pour le service de l'armée.

« Adressez-moi un mémoire sur la demande que vous faites de rentrer dans le corps. Je me ferai un plaisir de l'appuyer, pour conserver à la République un officier que j'estime.

« Je tâcherai même de vous faire entrer dans l'arme que vous paraissez préférer, mais je vous préviens que vous ne pourrez être employé que dans le grade que vous aviez quand vous avez quitté. D'ailleurs, comptez sur mon empressement à vous rendre les services qui dépendent de moi. »

Arce appelés Petit, fils de François Petit, demeurant vis-à-vis de M. Guenichon. « Fais en sorte, lui dit-il, de savoir s'ils ne seraient pas aux armées. N'oublie pas ceci, et mets-y de la promptitude. Parle-moi aussi de M. Astier, le curé de Ville-sur-Arce. »

Dès le lendemain, Charles Le Lieur rédigeait la note suivante qu'il adressait au général en chef :

« J'ai servi dans le premier régiment de l'artillerie française, que j'ai quitté dans le grade de capitaine commandant. Etant resté quelque temps sans servir, ayant perdu par là mon rang d'avancement, je suis entré dans l'artillerie cisalpine, où j'ai trouvé un grade supérieur.

« Mon goût pour l'état militaire me fait désirer de rentrer dans l'artillerie française. J'ai été employé comme major et chef de bataillon, sous les ordres du général Debelle, tout le temps qu'il a été en Italie. Le général Debelle a bien voulu me confier des commandements d'artillerie, et je demande à rentrer, comme officier supérieur, ou comme capitaine d'artillerie légère avec une compagnie, pour être sur-le-champ en activité et servir mon pays, autant que satisfaire ma passion pour les armes. »

Dix jours après, cette passion pour les armes était beaucoup moins vive. Charles, en effet, écrivait alors à sa sœur : « Je me trouve véritablement, ma chère amie, dans une position misérable. Il m'est dû aujourd'hui, à l'armée, 1,350 livres dont je ne puis toucher un sol..... Tu sais que j'ai perdu mes effets à Livourne ; je suis presque avec ce que j'ai seulement sur le corps.

Depuis Livourne, l'armée est à tels abois, pour les vivres et les fourrages, que je n'ai presque pas cessé de nourrir chevaux et domestiques à mes propres dépens, et c'est ce qui a épuisé le reste de mes moyens. »

Et, comme conclusion, il menace de partir pour l'Egypte si on ne lui trouve pas, à Paris, quelque poste où il puisse vivre tranquille.

Il n'est pas surprenant que dans cet état d'âme, Charles Le Lieur ait quelque peu négligé le service, et protesté contre des dilapidations dont il était le premier à souffrir.

Ses critiques, plus encore que sa prétendue négligence, déplurent au général de division, comme l'atteste ce billet aigre-doux, daté du quartier général de Sori, le 12 vendémiaire an VIII (3 octobre 1799).

« *Ottavy, adjudant général, chef de l'état-major de la division, au commandant de l'artillerie.*

« Le général, citoyen, me charge de vous dire qu'il est très surpris que, quand il vous donne des ordres, que vous devez

faire exécuter vous-même, vous les adressez aux conducteurs d'artillerie.

« Il est étonné également que vous lui parliez de dilapidations et de rapines en tout genre, dès que vous êtes membre d'une Commission pour surveiller et dénoncer ceux qui s'en rendraient coupables.

« Les besoins du soldat sont au-dessus de toute considération, et vous devez obtempérer à ses ordres et les faire exécuter, à défaut de quoi il se verrait forcé de prendre à votre égard les mesures les plus rigoureuses [1].

« Dénoncez-lui formellement les abus que vous connaissez, il fera punir les auteurs avec l'impartialité et la justice qui le caractérisent.

« Il aime que le service se fasse loyalement et franchement.

« Salut et considération.

« OTTAVY [2]. »

A la fin d'octobre, Le Lieur est dans la plaine de Novi, près du lieu où, le 15 août, Joubert a été tué. On vient de remporter un avantage sur l'ennemi ; les soldats, privés de tout, s'abandonnent au pillage, et il les représente « faisant déshabiller les gens de la campagne, afin de s'emparer de leurs culottes, de leurs habits, et de ne plus marcher nus et nus-pieds ».

Nouvelle affaire le 15 brumaire (5 novembre 1799). Il en rend compte à sa sœur le 18 : « Je suis excédé de dégoûts, dit-il, et depuis que je suis ici, je n'ai eu véritablement de bon que le moment de l'affaire, moment d'ordre, moment de devoirs remplis et de bonne conduite de la part de la troupe. Mais, du reste, rien n'est plus rebutant que d'être chef. On n'est secondé par personne de ses sous-ordres, et l'officier commandant, qui est aussi pauvre, aussi misérable que ses soldats, en supporte les reproches, pour les besoins qu'ont occasionnés une foule d'individus, source de la destruction générale.

« Je puis me dire que ce que je commandais (l'artillerie de

1. Quelle manière de parler à un des premiers chefs d'une division ! (Note de Charles Le Lieur).

2. Nonobstant ces belles menaces, le général a arrêté que son ordre n'aurait nul effet. Il vint me voir chez moi, où j'étais malade, et mon service continua toujours de même. J'avais bien pris mon parti de me moquer de prison et de destitution (Note de Charles Le Lieur).

l'aile droite), a eu une part de quelque importance dans la décision de l'affaire. Ma seule récompense est d'en avoir le sentiment.

« Enfin, je ne veux plus servir dans une telle armée. Je n'ai quitté l'Amérique que pour être sous les ordres de B... S'il vient ici, comme on nous en berce, alors je puis continuer, mais autrement je suis bien décidé. Rappelle-toi donc, ma chère amie, ce que je t'ai écrit dans une de mes lettres précédentes, pour séjourner à Paris. »

Dans sa lettre suivante, datée de Saint-Pierre-d'Arena, faubourg de Gênes, le 1er frimaire an VIII (21 novembre 1799), il se félicite de la liberté qu'il a obtenue d'aller à Nice, mais ses critiques sur l'administration militaire deviennent encore plus vives et plus précises.

« Que peut-on penser, dit-il, de généraux, à qui des officiers font des pétitions dans leurs besoins, et qui ne daignent pas leur répondre, crainte de se compromettre dans leur place, c'est-à-dire de compromettre leur grade et de très bons appointements ?

Que peut-on attendre d'autres, tels que le général Massol, qui commande à Gênes et qui se conduit comme je vais vous l'expliquer ? Une contribution de 2 millions et demi avait été fixée sur Gênes, pour le paiement de la troupe. Des maisons étaient taxées, les unes à 100,000 livres, d'autres à plus, d'autres à moins, une à 60,000 ; le général en reçoit 20,000 pour lui, et cette dernière maison est retranchée de la liste. Je tiens le fait d'un des hommes les plus respectables du pays. Le reste de la contribution de ces 2 millions et demi, ou n'a jamais été fourni, ou n'a jamais été connu.

Dernièrement, on faisait une réquisition de chevaux pour l'artillerie......, eh bien, rien n'a arrêté un tas de fripons en place ; plusieurs sommes ont été reçues des particuliers, pour qu'ils retiennent leurs chevaux, et la réquisition a été comme annulée, ne me fournissant presque rien.

Heureusement que nos soldats sont d'une bravoure de héros..... »

Et ces soldats, on les prive de pain pour entretenir de mets plus délicats la table des généraux.

Les officiers ne sont pas mieux traités ; ils ne reçoivent point d'appointements et n'ont point d'espérance d'en recevoir ; pour lui personnellement, il est tellement réduit aux abois que, comme une foule d'autres, il se voit forcé de vendre le dernier cheval qui lui reste.

Il attend toujours sa nomination dans l'artillerie française ; il resterait cependant volontiers officier supérieur cisalpin, s'il obtenait le commandement de l'artillerie en Corse. Il abandonne d'autant moins cette idée, qu'il n'a plus autant d'espoir auprès de Bonaparte consul, qu'auprès de Bonaparte général.

« Il me semble, dit-il, que dans un tel excès de grandeur il est inapprochable. Dans un paquet que tu recevras incessamment, et où il y aura une lettre pour Marmont, je me propose cependant de le charger d'une pour Bonaparte. »

Les deux lettres furent écrites le 4 décembre. Après avoir félicité Marmont, Charles Le Lieur lui témoigne le désir de servir sous ses ordres, comme chef d'escadron d'artillerie, et si cela ne peut réussir, il le prie de lui faire obtenir le commandement de l'artillerie en Corse.

Avec Bonaparte, Le Lieur est visiblement embarrassé, sa prose trahit l'effort, elle sent l'huile, dans le mauvais sens du terme. Voici, d'ailleurs, la lettre que Marmont ne jugea pas à propos d'envoyer :

« Gênes, 13 frimaire an VIII.

« *Le citoyen Ville-sur-Arce, chef de bataillon d'artillerie cisalpine, commandant d'une division d'artillerie française, au général en chef Bonaparte.*

« La fortune, général, vous accompagne partout, et elle me fait voir, maintenant, qu'il ne m'aurait pas été possible d'aller en Egypte vous trouver dans un état de revers, et vous faire voir que mon admiration et mon attachement seuls me conduisaient près de vous.

« Je vous en félicite du fond de mon cœur.

« Jusqu'à présent, le caractère de vos actions avait porté quelque chose de très éclatant ; il prend aujourd'hui quelque chose d'également solide, et au même degré.

« Permettez, mon cher Bonaparte, que j'y trouve de quoi m'applaudir de ce qu'un heureux hasard m'avait lié de quelque amitié avec vous dans la jeunesse, et de ce que, dans le retour en arrière sur ce temps, je me trouve moins surpris que les autres de tout ce que vous montrez.

« Mais quand je considère vos talents, vos rares qualités, et tout ce qui vous est propre et particulier, et n'appartient dans ce siècle qu'à vous, c'est avec plaisir, et de choix, que je vous nomme mon général.

« Le plus vif désir dont je puisse jamais être animé, est de

servir sous vos ordres, et si cela m'arrive, je n'aurai qu'un but, vouloir vous être utile, et vous prouver mon zèle et mon dévouement. Plût à Dieu que j'eusse pu commencer dès ces temps-ci !

« Salut et estime.

« Charles VILLE-SUR-ARCE. »

Le Lieur avait eu soin de prévenir sa sœur que si cette lettre n'était pas envoyée à destination, il ne consentirait pas à en écrire d'autres.

Sa fierté, quelque peu exagérée, fut certainement le principal obstacle à la prompte réalisation de ses désirs.

En janvier 1800, sa misère n'était pas moindre qu'avant le retour de Bonaparte et de Marmont. Au lieu de l'heureux changement de fortune qu'il attendait, il reçut l'ordre de quitter Gênes pour se rendre à Antibes.

Surpris, mécontent, indigné, il écrit, le 14, au général de division Miollis :

« Conformément à vos ordres, général, je suis forcé de partir d'ici, et les moyens d'existence, je veux dire les vivres, me sont refusés.

« Je ne vous demanderai point, général, de me faire acquitter un mois, ou demi-mois, de mes appointements, quoique, depuis l'affaire de Novi, sous le général Joubert, jusqu'à l'affaire de Novi sous le général Saint-Cyr, je n'aie pas cessé d'être en activité, et quoique officier dit *ans troupes*, je n'aie pas de moindres droits que les autres officiers.

« Mais, devant partir, et étant sans le sol, je vous prierai d'avoir la bonté de me faire toucher la valeur ci-jointe, ou, autrement, veuillez la jeter dans votre feu, car alors je la méprise autant que la classe du facteur (*sic*).

« Au lieu de me chasser, vous auriez dû plutôt me procurer du pain, que je ne trouverai ni ici, ni sur ma route, des vêtements contre l'hiver, et des souliers contre l'humidité et les boues.

« Salut et respect.

« VILLE-SUR-ARCE. »

Cette lettre lui fut renvoyée avec un coupon de 32 livres pour huit jours de marche, à raison de 4 livres par jour.

Parti de Gênes le 14 janvier, il arrive à Antibes le 23. La misère l'y suit, misère noire, faisant un douloureux contraste

avec l'aisance qui l'entoure. En fait de linge, il ne possède que quelques mouchoirs, et une cravate noire qui n'a pas été lavée depuis huit ou neuf mois. Ne pouvant assurer ni le coucher, ni la nourriture de son domestique, il va être contraint de le renvoyer. Par son extérieur, il ressemble aux débauchés et aux crapuleux.

« Et telle est, dans une pareille armée, la récompense d'un homme qui a bien fait son devoir, qui a essuyé le feu comme un brave, qui a dédaigné de s'enrichir, ou, du moins, de se mettre à son aise par des horreurs. Et tels sont les fruits des talents des magnanimes généraux, et des sublimes administrateurs qui nous ont apparu ici ! »

Si Charles Le Lieur restait dans ce triste état, c'était probablement à cause même de ses prétentions, et de la conscience peut-être exagérée qu'il avait de son mérite. Il voulait être officier supérieur, et il avait notifié au général Debelle qu'il refuserait tout autre poste.

M. Viesse-Marmont, son oncle, ayant blâmé une pareille demande, qui ressemblait par trop à un ordre et à une mise en demeure, l'officier cisalpin se justifie, en disant à sa sœur qu'il trouve tout naturel de ne pas consentir à avoir pour camarades et même pour commandants, des hommes qui lui sont inférieurs sous tous rapports, et que, pour la plupart, il a vus autrefois « dans un état dont bien peu sont sortis par leurs talents. »

« Il y a des choses faisables, ajoute-t-il, mais celle-ci ne l'est point pour le pauvre Charles, avec le cœur qu'il possède [1]. »

Ce fut seulement dans les premiers jours de mars qu'il reçut, de Marmont, une réponse à sa lettre du 4 décembre. Sans lui donner satisfaction, les quelques lignes de son cousin semblent le réconforter, et il lui répond :

« Vous avez pu le voir, mon cher général, je ne songeais qu'à me rapprocher de vous.

« J'ai su que vous trouviez infaisable ce que je vous demandais, mais voyez-y du moins mon désir extrême, mon attachement, et, permettez-moi de vous le dire, l'envie plutôt de vous être utile, si j'en ai le mérite, que mon propre avantage ....

1. Lettre du 5 février 1800 (17 pluviôse an VIII).

« Je vous prie de ne pas me juger d'après l'opinion du général auquel vous m'aviez recommandé, et que par prudence et élévation je ne veux point nommer ici. J'ai éprouvé sa malveillance....., c'est, en vérité, un personnage médiocre, et qui ne figurera pas parmi ceux qui se distingueront près du grand homme près de qui vous êtes.

« Puisque le hasard amène ici ce dernier, j'en profiterai pour vous dire un mot de ma lettre pour lui. Excusez, mon cher ami, la liberté et la disposition de mes idées. Je suis loin de me comparer en rien au général B... ; j'ai l'esprit trop sensé, surtout après l'éclat dont les circonstances l'ont revêtu, mais je suis bien décidé, si vous ne jugiez pas convenable de lui remettre ma lettre, de n'en pas écrire d'autres.

« Permettez, mon cher général, qu'étant un des premiers admirateurs, et un des hommes les plus attachés au général B..., je prenne une liberté de sentir que je trouve dans mon cœur[1]. »

Quelques jours après, Marmont lui mandait que le premier Consul consentait à le faire rentrer dans le service de France, avec son grade, mais dans la cavalerie et non dans l'artillerie, où son avancement pourrait être entravé.

Il allait donc, sous peu, pouvoir quitter Antibes, et revoir sa famille avant de prendre possession du nouveau poste qui lui était promis; mais ce rayon d'espérance et de joie avait à peine illuminé son âme, qu'un nouveau nuage vint l'assombrir. Le général en chef de l'artillerie cisalpine, venant le déterrer dans sa retraite, lui donnait l'ordre d'aller prendre le commandement d'une division d'artillerie au-delà de Gênes.

« C'est, à la vérité, écrit-il à sa sœur, une marque de distinction....., mais cela me gêne extrêmement d'aller encore courir dans les montagnes... Ce départ ne peut que me faire perdre du temps, m'occasionner de la dépense et m'être préjudiciable pour mon avancement. Il faut, mon charmant aide de camp, que tu me tires de cet embarras. Cela consiste à me faire expédier mon brevet de chef d'escadron. Mais tu ne feras peut-être pas mal de le garder, crainte des accidents, et alors tu le ferais remplacer par un ordre de Marmont, ou de quelqu'un près du général Bonaparte, lequel ordre spécifierait qu'en vertu de mon nouveau grade, j'ai à me rendre à ma

1. Lettre du 4 mars 1800 (13 ventôse an VIII).

nouvelle destination..... Cela ne demandera à Marmont que quelques mots ou quelques lignes[1]. »

Si Le Lieur demandait à sa sœur de servir ses intérêts, il voulait qu'elle le fît d'après sa propre méthode, c'est-à-dire avec un souci de sa dignité poussé jusqu'à l'exagération, avec une fierté qui, trop souvent, pouvait être prise pour de la raideur, voire même pour de la morgue. La lettre suivante, datée du 19 germinal an VIII (8 avril 1800), achèvera de nous édifier sur ce point :

« Au sortir de la lecture de ta lettre, je ne voulais pas perdre un instant, je ne voulais pas même prendre de nourriture, que je ne t'aie témoigné les sentiments qu'elle m'avait inspirés. J'ai cependant pris quelque distraction ; je n'en ai point de regret, si cela enlève à mes expressions leur trop d'amertume..... Je suis au désespoir, mais il faut que je m'exprime comme je vais le faire. Je suis touché de votre amitié, mais vous n'avez point agi d'une manière digne de ma sœur. Vous m'avez désolé....., je suis navré.

« Ne devez-vous pas assez me connaître ?.....

« Allons, ma sœur, la première chose pour vous et pour moi, c'est d'agir avec la dignité qui m'est due, et avec la dignité que vous vous devez pour mériter mon estime. Ne vous ai-je pas assez prouvé mon courage ? deviez-vous vous désoler pour moi ? deviez-vous demander par des larmes ? Eh bien, ma chère amie, ne pouviez-vous avoir le cœur assez ferme pour supposer que je n'ai à attendre que des procédés douloureux, rebuts..., indifférence ? et en l'envisageant de la part de votre cousin, si toutefois cela était, ne pouviez-vous pas avoir assez de mérite pour renfermer toutes vos impressions dans votre cœur, et diriger votre conduite avec mesure ?

« C'est par ce seul degré de mérite, que je puis vous donner autant d'estime que d'amitié. Vous y avez manqué. Faites, je vous supplie à mains jointes, que je retrouve ma digne amie.................................

....

« Mais ce qui a mis le plus d'aigreur dans mon cœur contre vous, c'est ce que vous me dites sur la manière dont je dois me conduire envers Marmont. Ce n'est point digne de vous. Je veux transcrire vos lignes :

« Marmont, en arrivant de Hollande, va avoir mille affai-

1. Lettre du 2 avril 1800 (13 germinal an VIII).

res, étant à la veille de son départ. S'il y a moyen de lui faire lire la lettre que tu lui écris, je la lui remettrai, sinon, je lui parlerai en deux mots de la recommandation que, etc. »

« Et qu'est donc Marmont, pour que la lettre que je lui ai écrite ne puisse trouver accès auprès de lui ? Relisez-la, et dites-moi si vous pouvez en concevoir une plus pleine d'attachement, plus pleine d'égards, et avec un ton plus vrai et plus raisonnable de ma part. Comment, ma sœur, vous craindrez de l'obséder en la lui remettant ? vous la réduirez au langage de deux mots ?.....

« Ne voyant pas plus d'intérêt, de la part de Marmont, que j'en aperçois, je vais me rendre à l'ordre dont je t'ai fait part, et auquel j'avais répugnance. J'attendrai là le dénouement...

« .... Je vous ai dit des choses bien dures, ma chère amie, mais mon cœur en contient de délicieuses d'amitié et d'attachement.

« Voulez-vous bien les accepter pour adoucir les autres ? Si je vous baisais la main à cette heure, vous la sentiriez mouillée de mes larmes.

« Votre ami pour toujours,

« CHARLES. »

« *P.-S.* — Ayez, ma mille fois bonne et aimable amie, le cœur gai en pensant à moi, et dis-moi, quand tu m'écriras, si tu peux t'en acquitter avec un sourire tranquille. Ce sera une preuve que tu commences à mériter mon adoration....... »

De la tempête, l'âme de Le Lieur va passer brusquement au beau. Il a enfin reçu sa nomination de chef d'escadron, et le 2 floréal an VIII (22 avril 1800), il écrit à sa sœur :

« Quel mélange d'événements !..., surtout quel contraste ! senti avec une âme comme la mienne. Cela a été un coup de fortune que je ne sois pas parti pour Gênes. Je serais peut-être, aujourd'hui, cheminant pour l'Autriche, pays que j'ai en horreur.

« Je joins ici une lettre pour le grand général. J'espère qu'elle sera remise ; elle y a encore plus droit que l'autre, et je n'aurais rien écrit en style différent, sans la circonstance heureuse présente. Mais, plus le général m'a témoigné d'amitié, moins je me trouve capable de tenir strictement à ma résolution.

« Mon cœur est gonflé de songer que, sous peu de jours, je te reverrai et te serrerai dans mes bras... Je suis sûr que je ne parlerai pas beaucoup en route....... »

La lettre à Bonaparte était conçue en ces termes :

« *Le citoyen Ville-sur-Arce, chef d'escadron, au général Bonaparte, consul.*

« Je suis vivement touché, mon général, du souvenir, comme de l'intérêt, que vous avez bien voulu m'accorder. Permettez qu'avant de me rendre à Paris, je sois devancé par une des expressions de ma reconnaissance.

« En me rendant à Paris, je compte pour rien la capitale. Chacun a cherché l'occasion de vous voir et de vous admirer ; je n'ai jamais été moins impatient que les autres, et voici presque mon tour arrivé, en me rendant près de vous.

« Permettez encore, mon cher Bonaparte, un souvenir à l'amitié de jeunesse, pour ne plus vous considérer ensuite que comme mon général.

« En vous félicitant de tout ce qui vous est arrivé d'heureux et de grand, je me félicite de vous avoir connu dans nos premières années, et d'avoir été à même, par là, d'être aujourd'hui moins étonné que les autres du spectacle que vous offrez, parce qu'il est moins dû à la fortune qu'à votre âme.

« Il ne m'est plus permis, maintenant, que de vous parler de mon dévouement. Si donc vous daignez l'accueillir, il ne me restera plus qu'à le voir mettre à toute épreuve. La seule restriction que je vous supplie de m'accorder, est que ce soit en ne cessant point d'être militaire. J'ajoute un mot de plus :

« Les sentiments d'une admiration respectueuse.

« VILLE-SUR-ARCE. »

Cette lettre eut le même sort que les autres ; on ne jugea pas à propos de l'envoyer à Bonaparte.

Charles Le Lieur quitta Antibes quelques jours après l'avoir écrite. Il était à Lyon le 25 ou le 26 avril.

Nous perdons ensuite sa trace jusqu'au 6 décembre, date à laquelle nous le retrouvons à Brescia, employé en qualité de chef d'escadron près du général Marmont, poste qu'il garda jusqu'à la fin de la campagne d'Italie.

Le 30 mars 1802, il était à Nuits [1], malade, et recevant l'hospitalité dans la famille Jacquinot, avec laquelle il était lié depuis fort longtemps.

Vice-consul en Russie en 1808 [2], il devint ensuite inspecteur aux revues.

1. Côte-d'Or, arr. de Beaune, chef-lieu de cant.

2. Registres de catholicité de la paroisse d'Essoyes.

Marié à Anne Jacquinot en novembre 1811, il mourut à Nuits, le 20 janvier 1820, sans laisser de postérité.

Anne Jacquinot, qu'il avait instituée sa légataire universelle, lui survécut trente ans.

Elle eut pour héritiers son frère, Joseph Jacquinot, chef d'escadron d'artillerie à Toulouse, et sa sœur, Christine-Thérèse, femme Viennot, demeurant à Nuits.

Charlotte-Sophie Le Lieur de Ville-sur-Arce.
1769-1842.

Charlotte-Sophie épousa, le 3 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804), Claude-Joseph Grézard, major au 6e régiment de dragons, originaire des Abrets [1], qui devint colonel de gendarmerie et baron de l'Empire.

Veuve depuis quelque temps déjà, elle mourut elle-même à Dijon, le 24 décembre 1842, laissant une fille, Hortense-Marie-Augustine-Louise, qui épousa Léon Darbois, maître de forges à Dienay-sur-l'Ignon [2].

De ce mariage sont issues Frenzy Darbois, mariée à Albert Boudot, colonel d'artillerie, et Isaure Darbois, mariée, le 1er mai 1854, à Jules-Hyacinthe Roger, avoué à Dijon, d'où Marie Roger, mariée à Georges Jalabert, d'Huparlac, actuellement capitaine au 1er régiment de hussards [3].

Françoise-Julie Le Lieur de Ville-sur-Arce.
1774-1851.

Elevée à Saint-Cyr, Françoise-Julie, que son frère Charles appelle ordinairement *Millery*, épousa, antérieurement au 27 novembre 1801, Henri Simon, général de brigade commandant les Invalides de l'Hôtel national à Versailles, ancien gouverneur de Rome, assez souvent qualifié lieutenant-général.

Veuve depuis le 27 novembre 1827, elle mourut elle-même à Paris le 26 décembre 1851, laissant un fils, Auguste-Henri-Louis, qui la suivit de près au tombeau [4].

(*A suivre.*) A. Pétel.

1. Isère, arr. de La Tour du Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin.
2. Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille.
3. Cabinet de M. Albert Verpy.
4. Cabinet de M. Albert Verpy.

Glossaire du Mouzonnais*

F

Faire, v. — Je fais, je faisans ou fans, v'faisez ou faïez, i faisant, fant ou fa-ïant. — J'faisos ou faïos, j'faisains ou fa-iains, v'faisie(z) ou fa-iie(z), i faisaint ou fa-iaint. — J'fairai, tu fairais, i fairai ; j'fairans, v'fairez, i fairant. — J'fairos, j'fairains. — A faisant ou faïant. — A la frontière on prononce *ofaire*, et on dit *j'fas.*

L'Escritoure dist : *fairés* jugement et justice en tous tans.
(*Chron. de Rains*)

Que *fairai*-je, — Biau chier oncles Garin ?
(*Garin le Loherain*)

Que *fairont*-il ? li cuens Fromons a dist.
(*Id.*)

Sire Jhesu... Qui me *faïez* le tourment sentir.
(*Epistre Mgr St Estienne*)

Saves vous quel fin vous *feires.*
(*Fabliau de l'Armite...*)

Ce vous *fas* mencion.
(*Mir. St Lorens*)

Et comme lous bouans payres *fan.*
(*Seigne Peyre*)

Faire chapelle, exp. qui signifie qu'une femme relève ses jupes devant le feu pour se chauffer. — Les Normands disent : *faire courtine :* Les jupes figurent les rideaux d'un autel ou d'une courtine (lit).

Faire lü courbe, v., présenter une forme courbe. — *La route fait l'courbe à n'arrivant à Bulson.*

Faisiaus, s. m. pl., ardoises épaisses, non taillées. — Quelquefois *Faziaus.* — *J'ai fait couverre lü toit d'l'écurie en* FAISIAUS.

Fait, p. passé de faire, fini, achevé. — *Quand v'arez* FAIT *d'épluchie(r) les canadas, v'irez (v)oir au jardin.*

Et, quant eut *fait,* alla clore sa lettre.
(*Messagier d'amours*)

* Voir page 422, tome IX de la *Revue de Champagne.*

Fait, adj., défait, honteux, désemparé, poltron. — *J'ai 'té mou* FAIT, *quand i m'ai iu raconté toute çute histoire là; j'n'ai su quoi dère.*

Fait (à), au fur et à mesure ; en prenant tout; par conséquent c'est le sens de *tout à fait.* — *Ramasse tes canadas à* FAIT (en ordre et sans rien laisser derrière). — *Il ai mangie ses quat'sous* À FAIT (complètement). — On dit même : AU FAIT *à mesure.*

Car nous prendrons tout *à fés*
Là où nous savons le trésor.
(J. Bodel, *S. Nicholai*)

Les espinoches tout *à fet*
A semées aval la cort.
(*Fabliau*, *Dame anieuse*)

S'il prant nostre serour, chauz sumes *à fais.*
(*Floovant*)

Fait (si) et **(non)**. — Si, non, plus affirmatifs. — *Fait* intervient ici pour remplacer un verbe qu'on ne veut point répéter. — *V'n'ez guère ben arrangie vot'ouvrage !* — SI FAIS ! — *Ah !* NON FAIS, *par exemp(l)e ! Eh bin ! et ça ? vous n'y ez mi co touchie !*

Quoy dea, dit le proudomme, vous vous courroucez sans cause. — *Non fais*, sire, fait-elle.
(*XV joyes de mariage*)

Congnois-le tu point ? — Oïl dame. —
Non fais. — *Si fais.* — De quoi, par t'âme.
(*Rom. de la Rose*)

Fait (*i m'*), il me dit. — **Fait** (*qu'i*), dit-il. — **Fais** (*quü j'*), dis-je, que je dis. — *T'e(s) in voleur, qu'i* M'FAIT !

Ha ! *fet*-ele, lasse, chétive.
(*Dolopathos*)

Dame, *fait*-il, ouy. — Je ? *fait*-ele, quand ?
(Lancelot)

Ha ! Dex Sire, *fet* li Gorpia.
(Marie de France)

Falise, s. f., carrière de pierre. N'est guère resté que dans les noms de lieux : *Falaise, la Falizette.*

Falloi(r). — V. imp. — I faut, I fallot, Il ai *fallu*, I faurai, I faurot.

Seneschal, par Mahom ! ne leur *faurra* mais guerre.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Par faux semblant qu'il vous *faurra* moustrer.
(*Cygne*)

Se de riens vous doutés, fuir vous en *faura*.

(*Godef. de Bouillon*)

Et seront venu à tous biens
Si que ne lor *faurra* riens.

(*Cléomadès*)

Son chastel regreta qui lui *faura* laissier.

(*Du Guesclin*)

Fanerie, s. f., fenaison.

Fanferluches, s. f., choses insignifiantes, vêtements ou atours frivoles.

Faraud, s. m., qui s'habille avec recherche — fat, orgueilleux, poseur, joli cœur. — Fém., *Faraude*.

Farauder, v., faire le faraud, la faraude, priser beaucoup la toilette, le chic.

Farce, adj. — Singulier, drôle, incompréhensible ; — amusant, farceur. — *Il est* FARCE *tout de meinme, là, Louis : jamais i n'vous prévinrai dü c'qui veut faire !*

Fauchain-ne, s. f., le temps, l'époque où l'on fauche. On dit parfois FAUCHERIE, qui se prend aussi avec le sens de action de faucher. — *A la* FAUCHAINNE *des orges.* — *I travaille bin ! c'est d'la belle* FAUCHERIE.

Fauchette, s. f., perce-oreille, insecte.

Faucheu(r), s. m., faucheur. — Aussi : insecte, sorte d'araignée des champs, à très longues pattes, qui le font ressembler au spectre de la mort (armé de la faux).

Fauchie, s. f., fauchée, contenance de cent perches, environ 40 ares, de pré : ce qu'un ouvrier fauche raisonnablement dans sa journée.

Il peut acquester et tenir franchement... vint *fauchies* de pret.

(*Cartul. Orval*, 1248)

Item nuef *fauchies* de pret fauchable et chinc *fauchies* de pasture de vins verges la *fauchie*, de 22 pies la verge (10 ares environ).

(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Fauchie, prononciation de *fâcher*, *fâché*.

Fauchie(r), v., faucher. — P. p., *fauchie*.

Faux pour *fauchier* ès eaues, maretz et aisemens de la dicte maison.

(*Aveu de 1419 à Reims*)

Faude, s. f., meule de bois préparée pour être convertie en charbon. — *Cul de faude*, emplacement, portion de terrain sur lequel s'est faite la carbonisation de la faude, et qui demeure longtemps marqué dans les forêts, après l'exploitation. — Se disait de tout assemblage de claies, parcs, etc.

Berbiz..... que il espia
Dedans la *faude* à un vilain.
(Marie de Fr., *Chien et Lairon*)

Une *faude* veit de berbiz.
(*Chron. des D. de Norm.*)

Et y porront *faude* drechier pour charbon faire.
(*Cart. de Rethel*, 1301)

Faue, foe, s. m., fou, fol.

Que c'est Pinchède, ies-tu *faus* ?
(J. Bodel, *Jus. S. Nich.*)

Mult est *fox* qui pour haschie
De bien amer se repent.
(Perrin d'Angecourt)

Moult est *fos*, haus homs qui est chiches.
(*Rom. de la Rose*)

Vassaus, moult iestes *fos*.
(*Quatre fils Aymon*)

Et il est *faus* et esragies.
(*Amadas et Ydoine*)

Fox est que dit qank il pense.
(*Dolopathos*)

Faule, s. m., domestique (*famulus*), resté dans le diminutif *Faulot*, nom propre, à Haraucourt.

Faurai, Faurot, employés souvent pour il vaudra, il vaudrait (mieux).

Or bien, je te diray, garçon
Il *faudra* doncq mieux, ce me semble,
Que nous allions tous deux ensemble.
(*Anc. th. franç.*, *VII*, 379)

Faussie(r), v., fausser. — P. p., *faussie.*

Fauter, v., faire une faute, faillir, manquer. — *Louis ai* FAUTÉ *là : i n'ai pas fait c'qui devot. — La semance nous ai* FAUTÉ ; *j'n'ans su fini(r), et il ai fallu revéni(r).*

Faux ou **faue**, s. m. (*fagus*), hêtre. — Très rare aujourd'hui, et resté seulement dans les noms de lieu : à Bulson, la *coûture ou*

fache d'au GROS FAU(E), portait jadis un hêtre énorme. — A Douzy, la coûture du FA est probablement celle du FAU.

> Et n'y poudra l'on couper arbres portant fruict comme chesnes, *faulx*, poirriers, pommiers, seraziers.....
>
> (*Loy de Beaumont XIIIe s.*)

> Berte fu ens ou bois assise sous un *fo*.
>
> (*Berte as grans piés*)

> Chascuns n'est mie el bos logiés ne através ;
> Mais de *faux* et de chesnes est chascuns aombrés.
>
> (*Quatre fils Aymon*)

> Ormes i ot branchus et gros
> Et avec ce charmes et *fos*.
>
> (*Rommant de la Rose*)
>
> Fagus, *faus*.
>
> (*Voc. lat. fr. du XIIIe s.*)

Favelotte, Faverolle, Féverolle, Fêvette, s. f., la grosse fève, de cheval ou de marais. — A Douzy, on dit **Joguettes**. — Rabelais a employé *fevrolles* et *favrolles*.

Favette, s. f., fauvette, oiseau. — *J'sais in biau nic dü* FAVETTES *à tête noire*.

Favière, s. f., champ planté de fèves.

Feille, s. f., feuille. — *In lit d'*FEILLES.

> La femme, qui comme la *feille* se tourne au vent.
>
> (*Troïlus*)

Feilli(r), v., pousser des feuilles. — P. p., *Feilli*. — *V'la les bos qui commençant à* FEILLI(R).

> Et coument fu laissie (la roïne) dedenz le bois *fueilli*.
>
> (*Berte as grans piés*)

> Quant orent atachiés
> Lor bon destriers corans as arbrissiaux *foilliés*.
>
> (*Bueve de Commarchis*)

Femée, s. f., fumée.

Femer, v., fumer. — Aussi : mettre du fumier.

> Et lera *femer* par doutance
> Ypocrisie, sa semance
> Qui est dame de ceste ville.
>
> (Rutebeuf)

Femie(r), s. m., fumier.

> Si laissa l'enfant tout envelopé sour un *femier* devant la porte d'une abeïe de mounes.
>
> (*Emp. Constant*)

Quant ge vois tous nus ces truans
Trembler sor ces *femiers* puans.
(*Rom. de la Rose*)

Metons le ci en ce *femier.*
(*Dit dou secretain*)

Du coc racunte ki munta
Sour un *femier* et si grata.
(Marie de France)

Aussi comme le *femier* est pourri sous noif négie.
(*Mireour du monde*)

Femière, fumière. — V. ce mot.

Fenace, s. f., grande herbe longue, graminée ; — (de foin, fenum).

Fenau, s. f., fenaison, saison où l'on coupe et fane les herbes pour en faire le foin. — *Les cerises coumençant à meuri(r) à la fin de la* FENAU. — Au pays de Liège le vieux mois de *Fenaule* était Juillet (fenalis mensis).

El mois de *fenaule*, le IIIIe jour, vinrent novelles à Liège.
(Jean de Stavelot)

Fende, s. f., fente.

Fend(r)e, v., fendre.

Fendret, s. m., fendoir, espèce de hachette, à long tranchant, qu'emploient les bouchers et les charcutiers pour couper ou fendre les os.

Fer à ch'vaus, s. m., fer à cheval. — *J'ai trouvé in fér a ch'faus.*

Les claux et les *fers à chevaulx* doivent de cinque sols, un denier.
(*Tonlieu de Mézières, XIVe s.*)

Ferdon, ferdounement, ferdouner. — Fredon, fredonnement, fredonner.

Fergon, s. m., grand crochet pour remuer le bois, les braises, le feu dans le four.

Fergou-iie(r), v., clapoter, tripoter dans l'eau, les liquides, la boue, etc.

Fergouner, v., remuer, tisonner, fouiller, retourner (avec, ou sans, le fergon). — Grosley a conservé le proverbe un peu leste que voicy :

Jeune femme et four chaut
Toujours *feurgonner* y faut.

Ferlampie(r), s., être mal mis, mal tenu : — maladroit, malavisé, sans astuce, bricoleur. — Littré écrit *Frelampier* et dit que l'origine de ce mot est *Frère-lampier*, frère chargé des lampes, faisant un service d'ordre inférieur.

Ferlon, s. m., frelon, mâle de guêpe.

Ferloque, s. f., freloque, loque, chiffon, mauvais morceau de linge ou d'étoffe. — Ironiquement : langue. — *Tais-ta* FERLOQUE. Tais ou tiens ta langue, cesse de parler. — *A v'la iun qu'a 'n ai 'n* FERLOQUE, en voilà un qui a une langue, qui est bavard ! — *I faut qu'i fait aller sa* FERLOQUE, il faut qu'il parle mal, médise de quelqu'un.

Ferloquie(r), s. m., marchand de ferloques, de vieux objets. — Individu vêtu de guenilles.

Ferluquet, s. m., freluquet.

Fermie(r), s. m., fermier.

Fernêt(r)e, s. f., fenêtre.

Fêti-iie(r), v., festoyer, faire la fête.

Feub(l)e, adj., faible. — *Tomber feub(l)e,* en syncope.

Feuchière, s. f., fougère. — N'est plus usité ; resté nom de lieu : *Feuchères*, section de Sapogne, dans les bois, où croît volontiers la fougère.

De fueilles, de racines vivent ; c'est lor plentés ;
Et qui trueve *feuchière* cil fu boneurés.
Li cheval en mengèrent.

(*Quatre fils Aymon*)

De joins et de *feuchière*
Estoit couverte sa chahute.

(Ernous caupains)

A ses mains avoit trait un petit de *feuchière*,
Si en avoit couvers et son cors et sa chière.

(*Berte aus grans piés*)

Ung homme povre... n'a que...
Cinq ou six voirres de *feuchière*.

(Coquillart)

Et si en est li voirres de cendre de *feuchière*.

(*Chantepleure*)

Feun-ne, s. f., fane, tige verte des plantes. — *On doune aux*

vaches, pour zeux mangie(r), des FEUN-NES *dü carottes, dü lizettes*, etc.

Fève, s. f., haricot (phaseolus).

Fêvette, s. f., petite fève. — V. *favelotte*.

Fi (ma), excl., ma foi..... *Ma* FI, *non !*

Fiancie(r), v., fiancer. — P. p., *fiancie*.

> Puis cele eure que cil Andreus l'ot *fiencie*, et mariages fu faiz entre eus.
>
> (*Arch. administr. de Reims*, 1266)

> Outre son gré (Ydoine) fu *fianchie*.
>
> (*Amadas et Ydoine*)

Fichant, adj. neutre, contrariant, fâcheux. — *V'la co not' vache malade ! c'est moult* FICHANT.

Fichu et foutu, adj., mis, envoyé, donné brutalement. — Perdu, fini, mort.

Fiens, s. m., fumier. Rare aujourd'hui.

> Que un chascun habitant qui devant ou entour sa maison ara *fiens*, boes, terres, pierres, ordures.....
>
> (*Règl. de voirie de Mouzon*, 1372)

Fieret, fierette, adj., dimin. de fiert, un peu acide, acidulé. — *C'est des cerises in peu* FIÉRETTES.

Fiéri(r), v., devenir fieret, acide. — *L'cidre ai fieri.*

Fiert, fierte, adj., fier, fière, hautain, dédaigneux — acide, non mûr. *Les nobertes sont co trop* FIERTES.

Fièv(r)e, s. f., fièvre. — *Les fièves*, fièvre intermittente, maladie quelconque où domine la fièvre.

Fignie(r), fougnie(r), v., fouiller, chercher, trouver. C'est probablement le vieux verbe *finer*, trouver, se procurer (ang. to *find*, [illegible].)

> Et qu'ils ont argent pour chanter
> Tout chascun ne peut pas *finer*.
>
> (*Dit de chascun*)

> Car n'eussent sceu *finer* de pain
> Non pas à peine de prunelles.
>
> (Martial de Paris)

Figne-étron, s. m., fouille-merde, espèce de scarabée qui fouille les bouses de vaches, bousier. — Dans le centre on l'appelle *poche-étron*.

Fignoler, v., finir, parachever, travailler avec minutie, méticuleusement. — Puis, faire le beau. — Diminutif du vieux *finer*, finir, mettre du fin. On dit les *Fignolants* de Saint-Lambert (arr. de Vouziers.)

Filé, s. m., fil (à coudre). — *J'ai cœudu ça aveu(c) don filé bleu.*

> Si ne soi nus si hardis hom... ki face *filet* ki soit mele de nule de ces choses.
>
> (*Rec. Taillar*)

> Le suppliant prins trois eschez de *fillet*.
>
> (*Lettres de rémission*, 1397)

> La toile doit estre fine et bien faicte
> De doulz *fillez* aussi bon que de soye.
>
> (*Parement des dames*)

Fileu(r), s. m., ouvrier qui file (la laine).

Fillu(l), **fillûle**, adj., filleul, filleule.

> Biaus *fillues*, faites prendre une corde.
>
> (*Chron. de Rains*)

> Atant es voz un chevalier membrey
> Cuens de Baris et de Borgoigne ney
> *Fillues* le roi et de son parentey.
>
> (*Girars de Viane*)

Fimbrer, v., fumer, engraisser avec du fumier. Le vieux français dit *fiembrer*. — *J'ans* FIMBRE *not' terre d'au Renardai.*

> Lesqueles (mises) estoient teiles qu'il avoit cette terre *fiembrée* II fois dedens III ans ; s'en demandoit toutes les coustanges des deux *fiembreures*.
>
> (*Arch. Adm. Reims*, 1303)

Fimbrière, s. f., lieu où l'on dépose le fumier.

> Job séant el *fembrier*.
>
> (*Liv. de Job*)

> Cil siet el *fembrier* ki viz choses et despites sent de soi mimes.
>
> (*Id.*)

Fimbrure, s. f., fumure. — *I faurai douner 'n bonne* FIMBRURE *à c' terre là.*

Fin, adj., vrai, complet. — *Il étot* FIN *soir*, la nuit était tout à fait venue.

Il est trestous *fins* fous naïs.
(*Amadas et Ydoine*)

Trestout *fin* plain un *benoistier.*
(Villon)

Finablement, adv., finalement, à la fin.

Et *finablement* fist tant par son moyen la paix des deux personnaiges fut faicte.
(Joinville)

Atant ont tant nagiet, que *finablement* ilh arivèrent en la royalme de Hongrie.
(Jean d'Outremeuse)

Et ainsi gauchissans et canetans vindrent *finablement* à mercy.
(Don Florès de Grèce)

Et *finablement* le prist et mist à mort tous les Begaux.
(Guillebert de Metz)

Mais *finablement* de toutes leurs demandes, il n'ent puet riens rabatre.
(Froissart)

Finage, s., ban, territoire, limite (finer, confiner).

Finard, adj , astucieux, rusé, fin, finaud.

Il n'y a si fin regnard qui ne trouve plus *finard.*
(*Proverbes*)

Fini(r), v., finir.

Finition, s. f., fin, terme, dénouement.

Fiston, s. m., fils, ami : terme d'amitié. — *Allons, fiston, à l'ouvrage !*

Fla-ïau, Fla-iai, s. m., fléau (à battre le grain). — *Grand* FLAÏAU *d'misère !* apostrophe au paresseux, qui ne sait que faire de son corps, ne travaille et ne gagne rien, est à charge à tous.— *Flaiaus* était le cas sujet, *Flaïel,* le cas régime singulier de cet ancien nom (*flagellum*).

Deus hommes... Tenoient deus *flaiaus* en leurs mains.
(Bastars de Buillon)

Du cors faisoit estaque et des deus bras *flaïaus.*
(*Le roi de Sézile*)

Nostre Seigneur soufri que uns *flaiaus* vint en terre.
(Guillaume de Tyr)

Ceux qui se sevent bien servir du *flael* de la langue.
(*Mireour du monde*)

Flamer, v., flamber, être en flammes.

C'est li charbon desoz la cendre
Qui est plus chauz que cil qui *flame*.
(Rutebeuf)

Se jou devoie tous les jors Diu *flamer*
Dedens infer.
(*Huon de Bordeaux*)

Cil art, alume et fait *flamer*
Le feu qui les gens font amer.
(*Rom. de la Rose*)

Flamiche, s. f., galette cuite à la flamme.

Du forment qu'il fera semer
Me fera anc'ouan *flamiche*.
(Rutebeuf)

Flanchie(r), v., fléchir, plier, gauchir, se gondoler, céder. C'est le vieux verbe *flangier*. — *I' m'semb(l)e quü l' planchie(r)* FLANCHE *au mitant*.

Et cil ne se vost oncques *flenchir* per prières ne per dons.
(*Amis et Amile*)

Car moult en a fait *flanchier*
Desous lui.
(Jean de Condé)

Quar je sai que vos estes droituriers juges, et que vos ne *flangissez* de droite voie.
(*Amis et Amile*)

Flandrin, s. m., flâneur, paresseux, mou. — Ordinairement accolé à l'adjectif grand.

Flatte, s. f., bouse de vache. — A pris ce nom de sa forme aplatie. — Vieux français *flatir*, aplatir, resté comme terme de monnayage ; l'angl. a encore *to flat*. — Enfin, le mot se trouve dans les glossaires de l'ancienne langue. Ce nom s'applique aussi à une sorte d'oiseau de la famille des cheiroptères que l'on appelle également *crapaud-volant* et *effraie*.

Einz l'estuet à terre *flatir*.
(*Bestiaire divin*)

Fléchi(r), v., fléchir.

Flesse, s. f., tige, grande perche, longue et très flexible.

Flessie(r), v., fléchir, plier. — *On dirot quü l'planchie(r)* FLESSE, *au mitant*, baisse.

Flétri(r), v., flêtrir.

Fleur, s. f., mal d'yeux, qui consiste en traces sanguinolentes sur la cornée (Voy. *sagnier*).

Fleuri(r) et **flori(r)** ; v. — P. p., *flori*, d'où : *déflori, reflori.*

La rose est *florie* et bele à esgarder.
(*Bueves de Comarchis*)

Et le rosier en mai *florit* et graine.
(Thibaut de Champagne)

Le semedi devant le *florie* Paske.
(Jean de Stavelot)

Quant se vint à ung jour de le Pasque *florie.*
(*Godef. de Bouillon*)

Et nostre *flori* pré as malement fauchié.
(*Regrès de la mort S. Loys*)

Floche, s. f., flocon. — *Des floches dü* LAIN-NE.

Flopée, s. f., quantité, grand nombre. — Aussi : raclée, roulée, coups (Vieux *veloper*, *volutare*). *Il ai 'n* FLOPÉE *d'afants — Il ai voulu s'prenre à Louis, mais il ai reçu 'n belle* FLOPÉE !

Florette, s. f., fleurette, petite fleur ; sorte de mousse ou de champignon qui vient sur la bière, lorsque le tonneau est presque vide.

Florins, s. m., petites fleurs, débris de fleurs et de feuilles provenant du foin trop sec. — *A la fenau, on perde trop bin don foin s'i fait chaud : les* FLORINS *d'treffe, dü luzerne restant sus la terre.*

Flo(s), s. m., assemblage de rubans faisant fleur (flos) : *Dis don(c), fais mü l'*FLO(s) *d'ma cravate ; mets mü in* FLO(s) *à m'chapiaus.*

Fluteux, s. m., flûteur, qui joue de la flûte ; — qui s'en moque.

Mon maistre, n'aurons-nous pas les *flusteux?*
(*Anc. th. franc.*, IX, 94)

Foib(l)e et plutôt **Fœub(l)e**, adj., faible, en syncope. — *Il ai chu* FŒUBE *dü peu(r)* : il est tombé sans connaissance.

Foin-ne, s. f., fourche en fer, voy. *Fouen-ne.*

Fo-ïon, s. m., taupe : fouille, fouit (vieux foïr) la terre. — *C'est les* FOÏONS *qui faisant les moulinées das les prés.*

Foireus, s. m., qui fait. fréquente les foires ; qui revient de la foire. — Fêtard, qui s'amuse. — (*Feriari* et *forum.*)

Fon, s. m., foin (sur la Chiers). — *N'i arai trop d'*FON *c't année ci, les bêtes serant chières.*

Foncie(r), v., défoncer, enfoncer, ôter le fond. — Foncer, se lancer. — *Il ai* FONCIE *s'chapiaus.*

Fonde, s. f., fonte, fusion. — *Ons ai fait 'n belle* FONDE *dü beurre, çute semain-ne-ci.*

Forci(r), v., devenir fort, gros ; prendre des forces. — *Not' bi-iie(r) est biaus et gros, mais i* FORCIRAI *co.*

Forgie(r), v., forger. — P. p., *forgie.*

Avoir fait et *forgie* la garnison d'or.
(*Glossaire Laborde*)

Et fu *forgie* en une combe oscure.
(Raoul de Cambrai)

L'espée... le plus rice et le plus merveillouse qui oncques fust *forgie.*
(*St Graal*)

Fos, adj., fou, fol, insensé. — Voy. *Faue.*

Quar il feroit que *fols*
S'il ert aus premiers cops.
(*Estillement au villain*)

Mout est *fos* ki maise renomée ne crient.
(*Ars d'Amour*)

Moult est *fos* haus homs qui est chiches.
(*Rom. de la Rose*)

Fosse des yus, s. f., orbite, cavité de l'œil.

Fossi-ieu(r), s. m., fossoyeur, qui creuse les fosses.

Fouen-ne, FOIN-NE, s. f., fourche en fer à deux, trois ou quatre dents (lat. foënum). — Ducange donne *fouyne* (fuscina).

Et se lit covient roisne
Et canivet et *foisne.*
(*Estillement au vilain*)

Fougnie(r), voy. *fignie(r).*

Fou(r), s. m. On prononce *fouë.*

Fourchu (faire lü poirie(r). — Se planter verticalement sur la tête, les jambes en l'air et écartées.

Fourchure, s. f., endroit où un objet se divise en deux, fourche, fait la fourche. — *Il ai pourtant chiré s'pantalon jusqu'à la* FOURCHURE !

Fourmi-iie(r), v., fourmiller, paraître en grand nombre, pulluler.

Lors veissies ces rens widier
Jens *fourmiier* de mainte part.
(*Roman de Ham*)

Fourniau, fournai, s. m., fourneau.

Fourni(r), v., fournir.

Fourragie(r), v., fourrager, ravager.

Frad, frade, adj., froid, froide. — Ailleurs : *freid*. — *L'iaue est* FRADE. — On dit : *j'ai* FRAD *les mains*, j'ai froid aux mains.

Là por le chaut, ça por le *freit*.
(*Chr. D. de Normandie*)

Mes il covient que li sanc seit
Tot chaut et ne seit mi *freit*.
(*Bestiaire divin*)

Fradure, s. f., froid, froidure. — *A la Toussaint, la* FRADURE *vint d'jà, les* FRADURES *coumançant.*

En occident vers menuit
V de *freidure* resont cuit.
(*Chr. D. de Normandie*)

Les malles nuits et les *froidures* qu'il a éues pour acquérir chevauce.
(*XV joyes de mariage*)

Fraichure, s. f., mouillure, flaque d'eau, rosée. — *Pou(r) s'gari(r), l'abbé Kneipp vous fait promeinner à pies nus das les* **fraichures**.

Et li dus qui coroit
Parmi ceste *fressure* tout en souvien (sur le dos) tumoit.
(Jean d'Outremeuse)

Frais, adj., mouillé, en eau. — *Il est tout frais de sü-ieur.*

La kusine estoit *fresse* et molhie.
(Jean d'Outremeuse)

Mais teilement plorent, que li pavement estoit tout *fresses* de leurs larmes.
(*Idem.*)

Framboise et **Framboge**, s. f., myrtille (vaccinées).

Franchevautie(r), s. m., habitant de Francheval, qui se dit *Franchevau* (franca vallis).

Fraze, s. f., fraise (de veau), mésentère du veau.

> La *fraze*, c'est la caillette, la pance et les boyauls, lesquels les tripiers vendent tout nettoiés.
>
> (*Ménagier*)

Fremer, froumer, v., fermer.

Fremi, s. m., fourmi.

> Je prins cure de me aprocher comme font ces fremis.
>
> (*Messagier d'amour*)

Frémi-iie(r), v. — V. *Froumi-iie(r)*, — fourmiller, picoter, s'agiter.

> Sa gent environ li *frémie*.
>
> (*Br. des royaux lignages*)

Frichti, s. m., mauvais mets, fricassée. — Souvenir de l'occupation allemande : *frühstück*, déjeûner.

Frigousse, s. f., cuisine grossière ; plus généralement, mélange liquide, pâteux, plus ou moins grossier.

Frigoussie(r), v., faire de la frigousse.

Friquet, adj. et s., élégant, fringant. — Auj. nom propre. On dit encore « *in p'tit* FRIQUET ».

> Cest amy estoit ung *fricquet*.
>
> (Coquillart)

Friscade (à la), au frais, vers le soir, quand le soleil est couché et que l'on sent l'humidité des nuits.

Frisque, Frisquet, adj., frais, froid (un peu vif). — *Au soir, i fait toujou(r)s* FRISQUE. — Vieil allemand : *Frisc ;* vieux français : *fresquet*.

> Quant vint au jour, un petit vent *fresquet* fut venu, que poy a poy se *refresqua*.....
>
> (*Voyaige d'Oultremer en Jhérusalem*)

Frissouner, v., frissonner.

Froidures, s. f. pl., les temps froids. — *V'la qu'on ateure das les* FROIDURES.

Fro-iie(r), v., frayer, frotter. — P. p., *fro-iie*. — *Le sentier est bin* FRO-IIE *asteur*.

Ainsi guerissoit
Quant à l'erbe s'estoit *froiez*
Et iert de touz maus netoiez.
(Watriquet, *Dis de l'iraigne*)

Ma nef ferai jà à la leur *froier*.
(*Foulques de Candie*)

Cibor, oignon, escalogne *froyée*.
(Banquet du Boys)

Fro-ion, s. m., douleur entre les cuisses, provenant du frottement (*fro-iier*), résultat d'une marche, d'une chevauchée. — *Les gens gras attrapant facilement l'*FRO-ION. C'est la *souillure* que définit Nicot : « Cet accident arrive fréquemment aux femmes qui chevauchent. »

Fronce, s. f., ride du front.

Le front ot blanc, poli, sans *fronce*.
(*R. Rose*)

Frouchie(r), v., froisser. — P. p., *frouchie*. — *Sa cotte est toute* FROUCHIE, *elle s'ai bin sûr assie d'sus.*

Car j'auroie *froussiet* les os
Si la dame ne lui menoie.
(*Fabliau de Milon d'Amiens*)

Frougnie(r), v., froncer, plisser le front ; ce qui donne l'air méchant et désagréable. — Il reste *renfrogné*, ce que nous disons *rafrougnie*.

Froumage, s., fromage. — *N'i ai des* FROUMAGES *blancs, faits, passes, forts.....*

Que..... soit si hardis k'il acate au wés ne capons, ne bure, ne oes, ne *froumages*.
(Taillar, 1246)

Chi m'a porte de son *froumage*.
(Adam de la Hale, *Rob. et Marion*)

Et n'y a *froumage* ne oultre chouse.
(*XV joyes de mariage*)

Froumer, fremer, v., fermer. — *V'irez* FROUMER *l'uche durant qu'du r'couchie(r).*

Dou cestuy jour qui (ciz establissement) est faict ou temps à venir qu'il sera *frumez*.
(*Establiss^t de Thibaut II*, 1224)

En la maison *frumée*.
(*Cygne*)

Et fu bien li huis *fremés*.
(*Chron. de Rains*)

Li quens de Triple fist *fremer* les portes de Tabarie.
(*Chron. d'Ernoul*)

Froumi, s. m., fourmi.

Fable d'un Grésillon è d'un *Fromi.*
(Marie de France)

I. si fort molin à vent
Desouz le pié d'un *fourmi.*
(Watriquet de Couvin)

La cigale
Demande à manger au *fourmi.*
(Baïf)

Froumièrre, s. f., fourmillière (èrre, bref).

La menière
Qui dusqu'à une *fromière*
El tens d'yver estait alez.
(Marie de France)

Froumigeot, s. m., mauve (*malva rotondifolia*). Le fruit ressemble à un « fromage ».

Froumigie, s. f., fromagie, mélange de lait caillé et de crème.

J'arai -II- eus esquatés
Qui devendront *formaigie.*
(Watriquet de Couvin)

Froumi-iie(r), fremi-iie(r), v., fourmiller, s'agiter (formicare) ; picoter. — *Ça* FROUMIE *das mes pie(d)s.*

Bernier l'entent, tot li sens *fremie.*
(*Raoul de Cambrai*)

Et oient la vermine entour eus *fremillier*
De crapous, de culeuvrez i avoit -I- millier.
(*Gaufrey*)

Froumi(r), v., frémir ; craindre, trembler, avoir peur.

Frûleux, euse, adj., frileux.

Fu, s. m., feu.

Il meismes ses cors a le *fu* alumé.
(*Chanson d'Antioche*)

El *fu* les commende à jeter.
(*Floire et Blancheflor*)

Dou *fu* d'amor l'uns l'autre esprent.
(*Amadas et Ydoine*)

Ung *fu* d'espine.
(*Cygne*)

Si je remain ci, on me prendera ; si m'ardera on en un *fu.*
(*Aucassin et Nicolette*)

Fuire, **foire**, s. f., diarrhée, colique, cours de ventre. — On chante à la fête des buires : « *Au buire ! au buire ! les teux qui n'i vinrant mi arant la* FUIRE.

Fümelle, s. f., femelle. — *Faurrai porter la* FUMELLE *d'vez l'mâle (don lapin).*

Puis le mari à sa *fumelle*
Hongne, frongne, grongne, grumelle.
(Roger de Collerye)

Autant en emportera l'ung comme l'aultre, et *fumelles* comme masles.
(*Const. de Vermandois*, 1448)

Le masle n'a la *fumelle* en mespris.
(Marot)

Fumer, v., bisquer, pester, s'emporter.

Fumière, s. f., fumée, ensemble de la fumée, lieu rempli de fumée. — *C'üte chamb(r)e là n'est qu'ine* FUMIÈRE — *J'coumace à (v)oir des* FUMIÈRES (des cheminées, des chaumières d'où il sort de la fumée). — Quelquefois *femière* et à la frontière *fumire*.

Mais — Qant il conut sa banière
Et vit l'arsun (incendie) et la *fumière*.
(*Chron. des ducs de Norm.*)

Li fus ont ahunés, qui leur font grant *fumire*.
(*Godef. de Bouillon*)

Grant fut la noise et la *fumière* (poussière).
(*Prince Noir*)

Quant la *fumière* ist du tuel (tuyau, cheminée)
(*Guerre de Metz*)

Nï est remise ville entière
Où il n'eüst feu ou *femière*.
(*Id.*)

Tant que la barbare *fumière*
Qui cache la bonne lumière.
(Baïf)

Fusiau, s. m., fuseau.

Filleresses de soie à granz (ou petiz) *fusiauz*.
(*Mestiers de la V. de Paris*, 1313)

Futu, s. m., fétu. — *In* FUTU *d'paille*, un chalumeau. — Au moral, un rien : *Ça n'vaut mi in* FUTU.

Je ne prise son sens valissant -II- *festus*.
(*Godefroi de Bouillon*)

G

Gadouille, s. f., boue provenant de la fabrication du sucre, et servant d'engrais (chaux). — Gadoue.

Gadroue, s. f., femme négligée, sans soin, sale. On dit : *C'est 'n Marie* GADROUE.

Gaffe, s. f., la gorge, le gésier, le col (en avant). — *J'l'ai apougnie pa(r)* LA GAFFE, je lui ai mis la main au collet. Le mot ancien est *Gave.* — On cite la *gaffe* du dindon. — Enfin, se dit pour *gésier.*

Et les dames et les pucieles
Qui ont or sous lour *gavieles*...
(Herman de Valenciennes)

Gagie(r), v., gager, parier, jurer en donnant des gages. P. p., *Gagie.* — *Veux-tu* GAGIE(R) *quat' sous?*

Gâgnie(r), gangnie(r), gaingnie(r), v., — gagner. P. passé : *Gangnie.*

Riche femme... qui pour *gaignier*
Vent son cors et avile.
(*Chastie Musart*)

Là ont *gaingniez* li cherpentier.
(*Guerre de Metz*)

Vos vouleis toudis *gangnier*, et jamais ne vories perdre.
(*Li ars d'amour*)

En tous les lius ù nous serons
Je *gaaingnerai* ases pour moi et pour vous.
(*Flore et Jehanne*)

Et i ot d'une part et d'autre pierdu et *gaaegniet.*
(*Chron. de Rains*)

Vous i *gaengneres* andoi (tous deux).
(Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Je vis que chascun vous vouloit
Avoir pour *gangner* sa querelle.
(*Maistre Pathelin*)

Ga-ïe, ga-ïette, s. f., chèvre, chevrette. — Le mot *Gaïe* a été employé pour *noix*, et sert encore avec ce sens à la frontière, dans les cantons du N.-O. du département des Ardennes. On a pu en tirer *Gaïet*, devenu notre *ca-ïet.*

Gai-iette, adj. fém., gaie, joyeuse, gaillarde. — *Louise est toute* GAI-IETTE.

Car elle estoit assés aisie
D'estre *gaiette* et envoisie.
(Froissart, *Espinette*)

Gaignières, gagneur, s. m., laboureur, cultivateur. Ce mot, dont on donne ici les deux déclinaisons, n'est plus usité : mais il est resté comme nom propre.

Li *gaaingnour* vont chascuns labourer en sa terre à une charrue sans rouelle (l'araire de la frontière).
(Joinville)

Les soignies et les pres et les terres *gaaignables* que je puis avoir en la dicte ville.
(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Les dits Lombards pourront, par toute nostre dicte ville (de Mouzon)..... marchander, vendre, acheter... *gaignier*, etc...
Privil. des Lombards, Mouzon, 1402)

Gaîne (traîner la), se dit de la femelle qui court après les mâles.

Gaïolle (*rouler la*), aller par voies et par chemins, sans domicile fixe. — *Le père Jean Ponce, qu'étot sav'tie(r), avol longtas roulé la gaïolle.*

Gaïot, s. m., taureau.

Gairder, v., garder (prononciation de la Chiers).

Galandage, s. m., sorte d'enduit dont on use pour la construction des maisons, où on emploie des pans de bois, de briques et du mortier.

Galander, v., faire un galandage.

Galapia, s., galopin, mauvais sujet, vagabond. En Normandie, on dit *Galapian*.

Galiche, s. f. Jeu analogue au cotu, qui se joue avec des pierres plates ou de grosses ardoises (écailles). — Sorte de jeu de bouchon.

Galler, v., se gaudir, se réjouir, mener une vie gaie. — Il nous reste de ce vieux mot : gala, galant, régaler, ainsi que le nom propre *Gallet*, joyeux, et peut-être *Gaulier*, car on a dit se *Gauller* = se gaudir. — *Galois, Gallois* dérivent aussi de là.

Ha ! c'est très bien allé
Il y aura et beu et *gallé*.
(*Me Pathelin*)

Faictes devoir, plourez, gentils *galois*
La mort Machault.
(Eust. Deschamps)

Vray Dieu comment il y fust ben et *gualle*.
(Rabelais)

Galope (à la), exp. adv. Au galop, rapidement, trop vite. — *N'i ai rin de bon la d'das, tout ça est fait à la* GALOPE.

Gambarder, v., courir, faire une course folle, aller inconsidérément. — *Est-ce quü t'crois quü j'va(s) aller* GAMBARDER *à S'dan pou(r) li faire plaisi(r)*.

Gambettes (à), exp. adv., à califourchon, jambes écartées. — *Gambette* est la prononciation picarde de *jambette*. — *C't afant là n'est content qu'quand il est à gambettes sus les genoux dü s'père. — Si t'monte(s) à chevau, assis-tu ; n'tu mets mi à* GAMBETTES !

Si solevas ton train..... tant que ta *gambete* vit.
(*Aucassin et Nicolette*)

Gambi-iie(r), v., gambiller ; remuer, agiter les jambes, comme gigoter en argot. — P. passé : *gambi-iie. — Il ai tant* GAMBI-IIE *das s'lit, qu'les couvertes ant fini pa(r) choir par terre.*

Gamin, gamine, s., garçon et fils, fille. — *Das mes cinq afants, j'n'ai iu qu'in* GAMIN.

Gangne, gâgne, gaingne, s. f., gain, profit, bénéfice. — *Mi, j'rapporte toute ma* GANGNE *à la maison.* — Les *gaings, gaainges* étaient jadis les produits de la terre cultivée par le *gaigneur*. Il nous en reste le *regain*.

IIII deniers de ma *gaaigne* — Vos donra.
(*Fabliau du Fouteor*)

Je n'ai cure de tel *gaaigne*.
(*Fabliau de Guérin*)

Ice n'est pas *gaaingne*.
(*Estillement au vilain*)

Car trop petite *gangne* font
Et du demander honteux sont.
(*Miracle St Lorens*)

Quant..... ledit Berrier eust fait *gaagne* de ladite cause.
(Ducange)

Il y ot plusieurs besoingnes entre François et Anglois, où il y ot pertes et *gaignes*.
(*Christ. de Pisan*)

Ilh doit doneir ·I· denier tant seulement de *gangne*.
(*Dipl. de* 1208, *Liège*)

Gangnie(r), gaingnie(r), v., gagner.

Car tout chou qu'il *gaaingne* ne li dure c'un poy.
(*Bastars de Buillon*)

Ilh n'y at homme, s'ilh veult *gangnier*, qu'ilh n'en ait tant qu'il li suffiet.
(Jean d'Outremeuse)

Je doy..... *gaangnier* le jeu entièrement.
(Ch. d'Orléans)

Garanti(r), v., garantir.

Garce, s. f., fille ; épithète qui n'emporte pas une trop mauvaise idée. On apostrophe : *vilainne* GARCE ! comme on dirait avec une pointe amicale : *vilaine enfant*, *vilain monstre*. L'idée de paillardise est exclue : c'est encore presque le féminin de *garçon*. Le moyen-âge n'était pas si discret.

Alez ent, orde *garce* (sale fille), madame veut dormir.
(*Berte as grans piés*)

Garde-misère, s. m., garnisaire ; dénomination ironique, ou plutôt estropiée du percepteur des impôts.

Garder, v., conserver. — *Gardez ces vieille(s) affaires là, ça peut co reservi(r).*

Gardeus, gardeuse, s., gardien, garde. — *In* GARDEUS *d'vaches, la* GARDEUSE *d'ó-ïes.*

Gare ! exclamation qui traduit le mot *War*, *gar*, vois, regarde, prends garde, esgarde. — Voyez *warder*, *waitie(r)* : on dit souvent *waite à ti*.

E. *gar !* gi voi II, grans ribaus.
(*Mir. Notre-Dame*)

Es *gar !* mon lardier a latin parlé.
(*Fabliau Prestre au lardier*)

Or *gart* (se garde) chascun qu'il n'y soit attrapé.
(Eust. Deschamps)

Gargote, s. f., coquille, enveloppe solide de l'escargot.

Gari(r), v., guérir. — J'garis, j'garissans — J'garissos, j'garissains — J'ai *gari*. — J'garirai — J'gariros. — A garissant. — L'ancienne signification était *garantir*, *protéger*.

La bele m'ocit, qui m'en *guarira ?*
(Perrin d'Angecourt)

Il meismes fu esbahis
De ce qu'ainsi *gari* se voit.
(Gautier de Coincy)

S'il vous plaist que je vous *garisse*
Coiment à mi parlerez.
(*Adam de la Hale*)

De toz maux *gari* m'auroit.
(*Castoiement d'un père*)

Eulx tamaint — sont *gari* del ardent paine.
(Froissart, *Loi de la Vierge*)

Les roys *garissent* d'une très horrible maladie qui s'appelle les escroelles.
(Guillebert de Metz)

Garison, s. f., guérison.

Je n'i voi autre *garison*.
(*Amadas et Ydoine*)

Or sui venue à vous *garison* demander.
(*Bastars de Buillon*)

Li crapos..... Qui .iij. fois; trouva de plain sa santé et sa *garison*.
(Watriquet, *Dis de l'iraigne*)

Garnîment, s. m., garnement, — garniture, harnachement. — *Qué mauvais* GARNÎMENT *quü c'gamin-là!*

Tous armés de blans *garnimens*
Et de tels appareillemens.
(*Robers le Diable*)

Por quant s'il n'ont auberc, ne *garniment* entier.
(*Rom. d'Alixandre*)

Garni(r), v., garnir.

Garou (*loup*). — Juron, comme *verrat, mons*(tre), *cochon!* etc..... *Oh!... vingt cin(q)* LOUPS-GAROUS, *dit l'maire dü Bulson.*

Garou-iie(r), v., marcher dans les mares, flaques et lieux où il y a de la boue, de l'eau. — P. p., *garou-iie.*

Gaspi-iie(r), v., gaspiller. — P. p., *gaspi-iie.*

Gassou-iie(r), v., tripoter dans l'eau, les liquides peu propres — laver la vaisselle : ce soin incombe au *gassou-iard.* Rabelais dit en ce sens une *souillarde* de cuisine.

Gate, s. f., chèvre (à la frontière). — Le vieux français avait *gade*, et l'anglais primitif *gat.*

Gatiau, s. m., gâteau.

Rien c'on peüst mengier n'i ot, ne cru ne cuit
Ne pain ne char, ne vin ne *gastiaus* ne bescuit.
(*Berte as grans piés*)

L'autre crie *gastiaus* rotis.
(*Cris de Paris*)

Gauchie(r), adj. et s., gaucher. Le féminin se prononce gauchièrre (è bref) : *Il est* GAUCHIE(R) *dès deux mains*, il est malhabile. — Nom propre et surnom : Jean-Pierre Gauchie(r).

J'y vy des hallebardes *gauschières*.
(Rabelais)

Gaude, s. m., mâle de l'oie. — Le vieux français *Gau* signifiait *coq* : le gaude pourrait bien être le coq de l'oie.

Gauf(l)e, s. f., gaufre.

Gauflie(r), s. m., gaufrier.

Hastaux de *Waufeliers* et fourniers.
(*Estalage de Mons*, 1624)

Gaumouner, v., froisser, fouler (en parlant des fruits). — *I faut s'garder n'poire pou(r) la soi(f) — c'n'est mi la peinne, elle serai* GAUMOUNNÉE *quand on a'n arai métie(r)*.

Gaupe, s. f., femme de mauvaise vie, de mauvaise tenue (*vapida*, vicieuse, corrompue).

Gavi-ion, s. m., gosier. — *Le chin ai in' os das l'*GAVI-ION.

Gay-otte, adj. féminin. — Gaie, bien disposée, avenante. — *Irma est toute gay-otte*. (Voy. *gai-iette*.)

Gein-ne, s. f., gêne.

Gein-ner, v., gêner.

Gendarme, s. m., nom que l'on donne au hareng (sec), dont la tête ressemble au chapeau en bataille des gendarmes. — On applique aussi ce nom aux fers à repasser fabriqués jadis par M. Gendarme, de Vrignes-aux-Bois.

Genêtes, s. f., genêt (à balais), le *Sarothamnus*, légumineuse.

Convertes erent de *genestes*
Et de feuilles et de ramiaux.
(*Rose*, *Meung*)

De flecieres et de *geniestes*
Fist une loge auques onnieste.
(*Ph. Mousquès*)

Ce qui deust profiter et croistre et molteplier comme paumier, cres est devenu *geneste* qui bele fleur porte et nient de fruits ne riens ne vaut que au feu.
(*Mireour du monde*)

Mirica, *geneste.*
(*Gloss. Rom. latin, XVe s.*)

Genoivre. — V. *Ginoivre.*

Genre, s. m., **genresse**, s. f., gendre et bru. — On désigne du nom de *P'tit genre* le mari de la petite-fille.

Et ladite Emmelot fist appeler les hoirs de son *genre.*
(*Comptes de Reims*, 1352)

En l'eschevinage (d'Arras) ne peuvent estre ensaule cousin germain ne plus prouchain ne seutres (socer) ne *genres.*
(*Rec. Taillar ?*)

Gens, s. f., individu, personne : *Angèle ! c'est 'n mout belle* GENT. — *C'est tout d'meinme in'drôle dü* GENT. — Au pluriel, le prochain, les autres, le monde : *Si j'm'habille comnd, quoi'ce qüü les* GENS *dirant?*

Vous veuil raconter de deus *gens*
Dont li miracles est molt genz.
(*Fabliau du Secrestain*)

Car puis que sainte Église apaire
Deux *gens*, che n'est mie à refaire.
(*Adam le Boçus*)

Car tele manière de procéder n'est pas bonne pour les *gens* lais qui veulent briefves et claires sentences.
(Simon de Hesdin, *Val. Maxime*)

Toutes les *jens* de la maison
Furent jà à eus acouru.
(*Roman de Ham*)

Germin, germine et **germain-ne**, adj., germain, germaine. On dit : *c'est sa sœur* GERMINE (de père).

Germon, s. m., germe, plante qui commence. — *D'vant qüü d'süiner les canadas, i'faut casser tous les* GERMONS. — *C'co(q) là n'ai pus de* GERMON (ne peut plus féconder).

Gernée, gerounée, s. f., le contenu du tablier ou geron.

Géromiome, s. m., altération courante de géranium.

Geron, s. m., giron, la place que fait le tablier étendu sur les jambes d'une femme assise. — La pièce d'étoffe elle-même qui occupe cette place. — *Vins m'n afant ! Vins t'assir das m'*GERON.

Je li ferai la teste dou patriarche voler en son *geron.*
(Joinville)

A ceste espée qui me pent au *geron*.
(*Raoul de Cambrai*)

Pasmée (l'unicorne) chiet en son *geron*.
(*Chans. de Thibaut*)

Et si s'endort
En son *geron* molt simplement.
(*Image du monde*)

Giber, v., se dit de la vache lorsqu'elle lance un coup de la patte de derrière. — Peut-être de *gipe*, *gipon*, jupe, jupon, — *faire sauter le* GIPON.

Et li jument commence tant fort à *regiber*
Entravers à salir et des pies a gieter.
(*Roman d'Alixandre*)

Giffe, s. f., gifle.

Giffer, v., gifler.

Gigie(r), s. m., gésier, — anciennement *juisier*.

Comment le *juisier* Tycius s'efforcent ostoir (autours, oiseaux) de mangier.
(*Rom. de la Rose*)

Jecur, *jusier*.
(*Gloss. Rom. lat.*, *XV*e *s.*)

Gigler et **regigler**, v., lancer, faire jaillir, bondir et rebondir (en parlant surtout des liquides).

Ginguet, **ginglet**, s. m., petit vin, léger, âpre et acidulé, qui fait claquer (gigler) la langue.

Ginofre, s. f., girofle.

Claus de *genofre* et nois nugate.
(Gilles de Chin)

Pernez let d'alemandes trieez, clous de *gylofre*, quibibes, oynounz fris, etc.
(*Manusc. Old Roy*, *Anc. text.*)

Gariofilus, clau de *genofle*.
(*Gloss. Rom. lat.*, *XV*e *s.*)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. le comte de Mareuil, ancien maire d'Ay, ancien membre du Conseil général de la Marne, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 28 mai dernier, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Fils du comte Durand de Mareuil, ambassadeur et pair de France, M. de Mareuil avait lui-même appartenu à la diplomatie. Il était ministre plénipotentiaire au Brésil lorsqu'éclata la Révolution de 1848. Il vécut dans une profonde retraite sous l'Empire, puis fut élu membre du Conseil général en 1871.

Candidat au Sénat en 1888, s'il ne fut pas élu, il fit du moins admirer de ses adversaires politiques eux-mêmes le libéralisme de ses idées, sa parole facile et élégante, sa parfaite bonne grâce, toutes les qualités, en un mot, qui lui avaient fait une grande place dans l'assemblée générale de la Marne.

Il laisse deux fils : le vicomte de Mareuil, ancien secrétaire d'ambassade, et le baron de Mareuil, chef d'escadron de cavalerie, et deux filles, dont l'une mariée à M. le comte du Pontavice.

Les obsèques de M. le comte de Mareuil ont eu lieu le 3 juin, en l'église Notre-Dame, à Ay. Le service funèbre a été célébré par M. le chanoine Ponsinet, curé-doyen d'Ay, assisté de M. le chanoine Robert, archiprêtre de Rethel et ami personnel du défunt. Au cimetière, deux discours ont été prononcés par MM. Alfred Aubert, président du conseil de fabrique, et Robert, archiprêtre de Rethel.

* * *

On annonce la mort de M. le comte du Hamel de Breuil, qui vient de s'éteindre dans sa soixante-et-onzième année, au château de Reconfort (Nièvre).

Issu d'une noble et ancienne famille de chevalerie de Normandie et Champagne, dont la filiation directe remonte au XIIe siècle, il était fils du comte Alexandre du Hamel de Breuil et de la comtesse née Moyria-Châtillon ; lui-même avait épousé Mlle Dupin, fille du baron Charles Dupin, pair de France, ancien ministre, sénateur, membre de l'Institut.

Le père de M. le comte de Breuil habitait jadis le château de la Ville-au-Bois, commune de Breuil, près Jonchery. Le défunt était cousin-germain de M. le vicomte de Breuil, de Rosnay.

*
* *

Le docteur Plonquet est décédé à Chierry (Aisne), le 24 juin 1897, dans sa soixante-quatorzième année.

Né à Craonne, M. Plonquet vint s'établir à Ay, aussitôt après la fin de ses études médicales. Il y a exercé pendant quarante-six ans, non sans une certaine renommée.

Il fut nommé successivement conseiller municipal, adjoint au maire, délégué cantonal.

M. le docteur Plonquet faisait partie aussi des Sociétés d'agriculture d'Epernay, Châlons, Troyes, et était membre correspondant de l'Académie de Reims.

Les obsèques ont été célébrées à Craonne (Aisne), le 26 juin.

*
* *

La comtesse de Béthune-Sully s'est éteinte dans la nuit du 3 au 4 juillet, dans sa soixante-dix-huitième année, en son appartement de la rue de Varenne, à Paris.

La défunte était née Charlotte-Henriette-Louise de Vassinhoc d'Imécourt, fille du comte d'Imécourt et de la comtesse, née de Sainte-Aldegonde de Noircarmes. Elle s'était mariée au feu comte Charles de Béthune-Sully. Le marquis de Goulaine et le comte d'Hinnisdal sont ses gendres.

La famille d'Imécourt est très connue dans le département des Ardennes, où elle possède de nombreuses propriétés, notamment au village d'Imécourt, canton de Buzancy, d'où elle tire son nom.

*
* *

Mme Percebois, veuve de l'ancien président du tribunal de Sainte-Menehould, est décédée en cette ville, le 3 juillet. Ses obsèques ont eu lieu le 5, en l'église paroissiale, sous la présidence de M. l'archiprêtre Henry, assisté de ses vicaires, de l'aumônier de l'Hôtel-Dieu et des curés de Verrières et de Somme-Suippe.

L'inhumation a eu lieu le même jour à Clermont-en-Argonne, où le corps de M. Percebois a été également transporté.

Mme Percebois était, à Sainte-Menehould, la providence des malheureux. Elle faisait partie de toutes les œuvres de charité, dont elle présidait les principales et les plus utiles. Aussi, non contente d'avoir répandu autour d'elle pendant sa vie de nombreux et puissants bienfaits, Mme Percebois a voulu qu'après sa mort une partie de sa fortune, la plus grande, revînt aux pauvres de Sainte-Menehould et de Clermont.

Par son testament olographe en date du 4 novembre 1896, dont Me Wriath, notaire à Sainte-Menehould, est le dépositaire, elle lègue :

A la crèche de Sainte-Menehould, dont elle était l'une des fondatrices et la présidente en exercice, la somme de 20,000 francs ; à la fabrique de l'église de Sainte-Menehould, la somme de 20,000 francs ; aux sœurs de Saint-Charles (établissement de Sainte-Menehould), la somme de 20,000 francs ; à l'hospice de Sainte-Menehould, la somme de 20,000 francs ; à l'hospice de Clermont-en-Argonne, ses bois situés communes de Rampont et Brocaurt, et la somme de 20,000 francs ; à la fabrique de l'église de Clermont-en-Argonne, la somme de 20,000 francs ; à la fabrique de l'église de Brabant-en-Argonne, sa ferme de Brabant, évaluée 12,000 francs ; à la fabrique de l'église de Rampont, sa ferme de Rampont, évaluée 12,000 francs ; aux pauvres de la commune de Futeaux, 1,000 francs.

Elle laisse à des familles pauvres de Sainte-Menehould, à des mères chargées d'enfants, une certaine quantité de vêtements et de linge.

L'unique pensée de Mme Percebois a été de continuer après sa mort les bonnes œuvres auxquelles elle s'était dévouée de concert avec son mari.

***

Le 15 juillet est décédé à Reims, dans sa quatre-vingt-deuxième année, un de nos concitoyens les plus honorables et les plus dévoués à la chose publique : M. de Beffroy de la Grève, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, membre du Conseil de Fabrique de Notre-Dame, ancien vice-président du Bureau de Bienfaisance, ancien vice-président du Mont-de-Piété, etc.

Peu d'hommes ont été, modestement, plus utiles à leurs concitoyens que ne le fut M. de Beffroy.

Entré au Bureau de Bienfaisance en 1854 comme commissaire, puis successivement membre du bureau d'administration, et enfin vice-président, poste d'honneur qu'il occupait encore aujourd'hui, il n'a cessé de se consacrer au service des pauvres avec une activité que l'âge n'a pas affaiblie ; pendant quarante-et-un ans, M. de Beffroy a employé la plus grande partie de son temps, *modestement* et *discrètement*, à la recherche et au soulagement des malheureux, à les assister, à les consoler, à faire des enquêtes sur les causes de leur détresse, à se renseigner sur les charges de famille des uns et des autres, distribuant des secours avec le plus grand discernement. Il ne se croyait pas quitte envers ses assistés par la remise de secours matériels ; il avait une haute idée de sa mission, celle de relever le moral des malheureux dont quelquefois la misère déprime les caractères, qu'il faut relever à leurs propres yeux, qu'il faut soutenir en leur faisant entrevoir une situation et plus tard une vie meilleure, et cette situation, il s'employait à la leur procurer.

Une notice, dédiée en 1895 à M. de Beffroy par M. Charles

Remy, nous permet de donner sur la famille de notre regretté concitoyen d'intéressants détails.

L'auteur de la notice fait remonter l'origine de la famille de Beffroy à 1095 ou 1219. Nous nous bornerons à citer ce qu'il dit du père de M. de Beffroy, Antoine-Ferdinand de Beffroy, seigneur de la Grève, d'Hardoncelle, de Saint-Marcel et autres lieux, né au château d'Hardoncelle, le 9 avril 1787. Il était désigné pour être chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem quand cet ordre fut dispersé comme les autres à la Révolution. Il servit aux gendarmes d'ordonnance formés à Mayence, en 1805. Après le licenciement de ce corps, il entra aux dragons de l'Impératrice et fit les campagnes d'Espagne et de Prusse jusqu'en 1811, époque où il fut, à 24 ans, nommé lieutenant au 12e régiment de chasseurs à cheval, avec lequel il se trouvait à la bataille de Wilna, en 1812.

Son détachement, attaqué par six cents cavaliers russes, ne put résister, malgré des prodiges de valeur; lui-même fut blessé de vingt-trois coups de lance, dont l'un traversa la poitrine. Il fut considéré comme mort et ce fut par un miracle que, le lendemain, il fut relevé sur le champ de bataille avec les blessés.

Obligé de quitter le service, il se retira en 1813, avec une pension proportionnelle à son grade.

Le 24 janvier 1815, il épousa Louise Prévost de Vaudigny, fille de M. Prévost de Vaudigny, ancien procureur du roi au bailliage de Fismes, ancien trésorier de France.

Après son mariage, il s'établit à Marfaux, arrondissement de Reims. De ce mariage sont nés :

1° M. Charles-Louis de Beffroy (le mort d'hier) ;

2° Mme Jeanne-Clotilde de Beffroy, née à Marfaux le 11 mai 1817, mariée à M. Hippolyte Michaux de Larquelay, agent de change à Reims. Tous deux sont morts à Reims, laissant un fils, notre sympathique concitoyen M. A. de Larquelay, qui a épousé Mlle de Susbielle, fille du baron de Susbielle, général de division.

Charles-Louis de Beffroy, né à Reims le 27 mars 1816, avait épousé au château de Landreville (Ardennes), Caroline-Philippine-Joséphine de Maillart de Landre, fille d'Édouard-Guy de Maillart, baron de Landre, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier de cavalerie, ancien maire de la ville de Stenay, ancien conseiller général de la Meuse.

M. de Beffroy, avant de se retirer à Reims, où il a accompli la longue mission de bienfaisance dont il est parlé plus haut, a été maire de Marfaux et suppléant de la justice de paix du canton de Ville-en-Tardenois.

M. de Beffroy laisse un fils unique, M. Ferdinand de Beffroy, né au château de Landreville en 1844. Celui-ci a épousé Mlle Blanche de Colnet, fille de M. Jules de Colnet, ancien membre du Conseil général du Nord. Il habite le château d'Hugémont (Nord).

Les obsèques de M. de Beffroy ont eu lieu à Reims, le 17 juillet, en l'église Notre-Dame.

Les cordons du char funèbre étaient tenus par M. Joly, adjoint au maire, vice-président du Bureau de bienfaisance ; M. Bataille, conseiller municipal, membre du Conseil d'administration du Mont-de-Piété ; M. Lelièvre, vice-président de la Caisse d'Épargne, et M. Guedet, notaire, trésorier du conseil de fabrique de la Cathédrale.

M. de Sapicourt, ami intime du défunt, conduisait le deuil.

La messe a été dite par M. l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame, qui a tenu à honneur de conduire M. de Beffroy jusqu'au cimetière.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Bussenot, vice-président du conseil de fabrique.

M. l'abbé Labarre, vicaire général, représentait Son Éminence le cardinal, empêché.

On remarquait dans le cortège : M. le comte A. Werlé, M. le vicomte de Breuil, M. le vicomte de la Guérivière et son fils ; M. Noirot, maire de Reims ; M. le Dr Henrot, ancien maire ; MM. J. Henrot et Damide, membres du Bureau de bienfaisance ; MM. V. Duchâtaux et Godfrin, chevaliers de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, et les principaux employés du Bureau de bienfaisance, du Mont-de-Piété, de la Caisse d'Épargne et des diverses administrations dont M. de Beffroy était membre.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Jolly et Guédet, au nom du Bureau de bienfaisance et de la Fabrique.

* * *

L'Institut vient de perdre un de ses doyens, M. Étienne Vacherot, décédé à l'âge de quatre-vingt-huit ans, exactement révolus — il était né, en effet, le 29 juillet 1809 — et membre, depuis trente ans, de l'Académie des sciences morales où il avait remplacé M. Victor Cousin.

Professeur de philosophie, puis directeur des études à l'Ecole normale, il fut révoqué, en 1852, pour avoir refusé de prêter serment à l'Empire. Élu député de Paris en 1871, il siégea au centre gauche, mais se rallia, après le 24 Mai, au ministère de Broglie et fit campagne, par la suite, à la *Revue des Deux-Mondes* et dans divers journaux, contre les chefs du parti républicain. Dire, pourtant, qu'il avait été, sous l'Empire, condamné à l'amende et à la prison pour son beau livre intitulé : *la Démocratie !*

Les obsèques de M. Étienne Vacherot ont été célébrées, le samedi 31, à dix heures du matin, en l'église Saint-Médard. L'inhumation a eu lieu à Plancy (Aube).

* * *

On annonce également la mort, à l'âge de 90 ans, de Mme la

baronne de Chaubry de Troncenord, veuve du baron Chaubry de Troncenord, ancien conseiller à la Cour d'appel, ancien conseiller général de la Marne, et mère de M. le baron de Chaubry, également ancien conseiller général;

— De M. Paul-François Demaison, ancien négociant, décédé à Reims, le 25 juin 1897, à l'âge de 58 ans. Les obsèques ont eu lieu, le 28, en l'église Saint-André ;

— De M. Jean-Baptiste Hourblin, manufacturier, décédé à Reims, le 29 juin, dans sa soixante-dix-septième année. Les obsèques ont eu lieu, le 2 juillet, en l'église Saint-Jacques ;

— De Mme Clémence-Aline Thézard, Godard d'Aucour, baronne de Plancy, décédée à Paris, le 3 juillet, à l'âge de 76 ans ;

— De M. Paul Elambert, ancien notaire, décédé à Reims, le 6 juillet, à l'âge de 45 ans. Les obsèques ont eu lieu, le 8, en l'église Notre-Dame ;

— De M. l'abbé Pasquier, curé-doyen de Signy-le-Petit (Ardennes), décédé le 12 juillet, après une longue et cruelle maladie.

M. l'abbé Pasquier n'avait que 66 ans ; c'était un prêtre distingué et savant, docteur en théologie.

Il laissera d'unanimes regrets dans sa paroisse et chez tous ses confrères qui l'avaient en haute estime ;

— De M. Edmond Barnabaud, licencié ès-lettres, répétiteur général au lycée d'Évreux, décédé subitement dans cette ville, à l'âge de 28 ans.

M. Barnabaud était le fils unique d'un de nos sympathiques confrères du *Courrier des Ardennes*, que cette catastrophe plonge dans la plus vive douleur.

Les obsèques de M. Edmond Barnabaud ont eu lieu, le 15 juillet, à Charleville ;

— De Mme veuve Irroy, née Sergent, présidente de l'œuvre de la Maternité de Reims, décédée en cette ville, le 20 juillet, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le 22, en l'église Saint-André ;

— De M. Henriot, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Blin (Haute Marne), décédé à Chalvraines ;

— De M. Regnault, juge de paix à Neufchâteau (Vosges), conseiller général du canton de Bourmont (Haute-Marne), décédé à Neufchâteau ;

— De M. Edmond Guay, notaire à Seuil (Ardennes), décédé accidentellement à l'âge de 38 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Seuil, le 28 juillet ; l'inhumation à Breuil (Marne), le lendemain 29.

BIBLIOGRAPHIE

L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècle, par Eugène Lefèvre-Pontalis, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Seconde livraison, *Paris, Plon*, 1896. — Troisième livraison, *Paris, Plon*, 1897. In-f°, texte et planches.

Voilà une suite fidèlement continuée par l'auteur, nonobstant ses recherches incessantes dans les archives, et ses nouvelles pérégrinations dans toutes les localités dont il parle [1]. Son champ d'action est restreint sans doute, mais que de détails à préciser, à comparer et à revoir pour en tirer l'œuvre d'ensemble, pour y asseoir la base des conclusions qui seront comme la clef des origines de l'art gothique dans le nord de la France ! Aussi, ne peut-on presser un archéologue si judicieux dans le choix de ses matériaux, déjà si abondant en données locales irrécusables, et qui deviendra finalement si compétent pour faire la lumière à travers des systèmes contradictoires, éclos trop souvent dans le cabinet ou les salles de cours.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis est un touriste qui ne se lasse pas, un dessinateur que ne rebute aucune addition, et un écrivain qui se corrige et se complète sans cesse. Il remplace ses planches ; il veut être exact et fidèle dans ses croquis, comme il est consciencieux dans son texte et ses documents. Un architecte doublé d'un archiviste paléographe, mieux que cela, d'un professeur chargé de cours à cette École des Chartes dont il s'honore d'avoir été l'élève, telle est la double qualité mise en relief dans l'ouvrage dont nous rendons compte.

En rendrons-nous vraiment compte ? Non, avouons-le, car il nous est impossible de passer en revue tant de monuments épars des rives de l'Aisne à celles de l'Oise et de la Marne, tous décrits et reproduits sous leurs traits caractéristiques. A ces monographies, soigneusement classées dans l'ordre chronologique des constructions, correspond une série de planches où les chapiteaux, les colonnes, les archivoltes, les tympans, les voûtes et leurs nervures se groupent dans des tableaux didactiques. L'œil de l'archéologue exercé ou novice, celui du maître comme de l'apprenti, suivra le développement de l'architecture romane jusqu'aux premiers essais du style gothique. Il verra la variation et les progrès de l'art, sans s'inquiéter des lieux en eux-mêmes.

1. Voir le compte-rendu des précédentes livraisons dans la *Revue de Champagne et de Brie*, mai-juin 1894, p. 428 ; — et dans le *Bulletin monumental*, 1895, t. LX, p. 363.

Pour nous, signalons simplement, au milieu de ces remarquables figures, celles qui concernent particulièrement la région rémoise et champenoise, et en premier lieu, avec la description de l'église de Binson, son plan, sa coupe, les détails de son portail et de son porche. Nous avons là, dans ce texte concis, un guide, vrai redresseur de torts, qui profite des recherches de ses devanciers en les éclairant ou en les rectifiant au besoin, sans autre passion que celle de la vérité. Puis, nous profiterons de tout ce qui a trait à la crypte du Mont-Notre-Dame, dont plusieurs chapiteaux ont trouvé un refuge au Musée lapidaire de Reims par les soins de M. Ch. Givelet. Il en sera de même pour les débris si pieusement étudiés du prieuré de Saint-Thibaud-de-Bazoches, aux portes de Fismes. Bien des points relatifs aux églises du diocèse de Soissons seront ainsi résolus pour nos églises rémoises d'alentour, celles de Tourville, d'Arcis-le-Ponsart, de Baslieux-les-Fismes, de Rosnay et de Thillois.

Merci donc au vaillant confrère qui approfondit dans son champ la leçon du voisin, la vivifie de tant de preuves judicieuses et l'embellit de planches irréprochables. H. J.

* * *

Abel Rigault. *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313). (Paris, A. Picard et fils, 1896, in-8° de XII-315 pp., avec 10 gravures et planches en phototypie.)

La nouvelle collection de *Mémoires et documents* entreprise par la Société de l'École des Chartes ne pouvait mieux être inaugurée que par la publication de ce premier volume, consacré au *Procès de Guichard, évêque de Troyes (1308-1313)*, par M. Abel Rigault, archiviste aux Affaires étrangères. Cette thèse, soutenue avec succès par l'auteur, en 1895, à sa sortie de l'Ecole, se rapporte en effet à l'un des épisodes les plus curieux et les moins connus jusque-là de ce règne de Philippe le Bel, si particulièrement intéressant et étrange dans l'histoire du moyen-âge, et qui a été récemment étudié, à des points de vue divers, avec une érudition patiente et sûre, par MM. Ch.-V. Langlois et Fr. Funck-Brentano. Dans le procès de Guichard de Troyes, — rapproché fort justement par M. Rigault, quant à ses péripéties et à sa conduite, des causes plus célèbres de Boniface VIII, des Templiers, d'Enguerrand de Marigny, et d'un certain nombre d'autres analogues, mais moins notoires, — la cour de France nous apparaît « comme un foyer de basses intrigues, de machinations ténébreuses », où les faux, les adultères, les meurtres, les empoisonnements, la sorcellerie et la sodomie elle-même éclairent çà et là la nuit louche des sinistres reflets du feu, du fer ou du sang.

C'est dans l'admirable dépôt des Archives nationales, dans un carton du Trésor des Chartes, que M. Rigault a trouvé et mis en œuvre toutes les pièces du procès, qui met en scène les princi-

paux personnages de la cour à cette époque, et où les seules dépositions des témoins remplissent un rouleau de parchemin de cinquante-trois mètres de longueur. L'impression que l'événement produisit sur les contemporains fut grande, à en juger par les poèmes et chroniques rimées citées par M. Rigault, qui rappellent les nombreux et terribles griefs argués contre le misérable évêque :

> Murdres, bougueries, poisons...,
> Plusieurs dolleurs que je ne nomme...
> Tous cas villains, tous cas obscurs.

Ce Guichard, qui occupa le siège épiscopal de Troyes de 1299 à 1314, était né à Villemaur (Aube), d'une famille assez humble. Recueilli de bonne heure par les religieux d'une abbaye voisine, celle de Montier-la-Celle, il y fit profession et en devint abbé en 1284, après avoir été d'abord, en 1273, prieur de Saint-Ayoul de Provins. Bon administrateur, il entra, pendant son séjour à Provins, en relations avec Blanche, reine douairière de Navarre, et sa fille Jeanne, reine de France. Il sut habilement tirer parti de la situation pour pousser plus avant ses affaires et acquérir bientôt une haute influence à la cour. Devenu « mestre de Champagne » et « sire en Champagne pour le roi », Guichard est désormais le premier conseiller et le favori de la reine.

En 1298, nommé à l'évêché de Troyes par le tout-puissant crédit de Blanche de Navarre, le nouveau prélat joue un rôle dans le conseil du roi et jouit d'une situation considérable en Champagne. Il a d'ailleurs de violents démêlés avec le clergé de son diocèse, et y commet toutes sortes d'abus, de violences et de simonies. Au moment de l'affaire de Jean de Calais, trésorier de Champagne, emprisonné pour ses déprédations et remis à la garde de l'évêque de Troyes, Guichard est accusé d'avoir laissé, moyennant finances, son prisonnier fuir en Italie (1300). Il perd son crédit à la cour, est chassé du conseil royal, et une enquête rigoureuse s'ouvre contre lui. Sur ces entrefaites, la reine de Navarre vient à mourir (2 mai 1302). L'accusation primitive se renforce successivement de deux chefs autrement graves : l'évêque est chargé de deux meurtres et de l'empoisonnement de la reine Blanche.

Les amis de Guichard interviennent en sa faveur ; le procès est porté devant des auditeurs délégués par le roi. Finalement, un compromis pécuniaire intervient entre Guichard et la reine ; l'évêque rentre dans son diocèse et s'occupe d'y régler d'anciens démêlés déjà en partie apaisés. Mais la reine vient à mourir, le 2 avril 1305, et l'évêque est arrêté de rechef, le 15 août 1308, et remis en jugement. L'animosité de ses anciens adversaires, mettant à profit les arguments divers tirés de son inconduite notoire, l'accuse d'avoir envoûté la reine de France, et tenté d'empoisonner Charles de Valois et Louis le Hutin.

Dans cette obscure intrigue, où Guillaume de Nogaret et l'Italien Noffo Dei semblent avoir joué un rôle important, et mené l'en-

quête dirigée contre Guichard, ce dernier est l'objet de griefs innombrables et monstrueux ; on en fait un homme perdu de crimes, voué dès sa naissance au diable qui lui apparaît à maintes reprises ; il a été engendré par un *neton* ou lutin familier ; c'est un simoniaque, un meurtrier, un sorcier et un hérétique.

Il faut lire, dans le livre de M. Rigault, les curieux détails de cette étrange et interminable procédure, où les piquants traits de mœurs, les faits de superstition populaire abondent, pris sur le vif, et nous donnent fort exactement la physionomie du temps. On trouvera dans ces scènes singulières un certain ragoût d'actualité, l'imagination inquiète de nos contemporains s'égarant volontiers, par moments, en dépit du progrès scientifique, vers des spéculations surnaturelles : prédictions, apparitions, manifestations plus ou moins vraisemblables ou suspectes d'un monde supra-humain.

Le procès de Guichard, commencé à Paris en octobre 1308, se continua, à diverses reprises, jusqu'au mois de février 1311. Près de 300 témoins y furent entendus, et le chiffre de leurs dépositions atteignit 1400. Guichard, finalement, dut son salut à la protection du pape Clément V. Les rétractations de son accusateur Noffo Dei, faites au pied du gibet (1313), ses propres dénégations, à peu près constantes au cours des longs interrogatoires, parvinrent à contre-balancer l'inébranlable influence de son autre grand ennemi, Guillaume de Nogaret.

Retiré à Avignon près du Souverain pontife, Guichard fut transféré, à la demande d'Enguerrand de Marigny, du siège de Troyes à celui de Diakovar en Bosnie, qu'il résigna d'ailleurs bientôt sans en avoir même pris possession. Il mourut le 22 janvier 1317 et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de Troyes, son ancienne cathédrale.

En résumé, ce prélat impulsif, sanguin, violent à l'excès, libertin et jouisseur, dont M. Rigault a très heureusement reconstitué le portrait moral et physique, d'après les pièces mêmes du procès, fut victime de son ambition démesurée et de la haine vindicative de ses tout-puissants adversaires. Arrivé au pouvoir par la haute protection des deux reines, le jour où des jalousies, des rancunes de cour lui retirèrent cet appui, le misérable intrigant tomba soudainement à plat.

De nombreuses pièces justificatives empruntées au dossier de l'affaire, des appendices, des tables complètent utilement la belle publication de M. Rigault, que viennent illustrer d'intéressants documents graphiques, fac-similés de lettres, sceaux et contre-sceaux des principaux personnages, reproduits en phototypie.

A. Tausserat-Radel.

* * *

Monseigneur Landriot, évêque de La Rochelle, archevêque de Reims. Notice biographique extraite des Mémoires de la Société Eduenne. — [illegible] de 72 pages.

La mémoire de ce savant et éloquent prélat, qui occupa le siège archiépiscopal de Reims de 1867 à 1874, n'est pas éteinte en Champagne. Ses œuvres et ses discours, le dévouement et les souffrances de ses dernières années, y ont marqué sa trace d'une empreinte ineffaçable. Cependant, peu de notices sont écloses dans notre région sur sa vie et ses vertus, sur ses mérites et ses exemples dignes d'être transmis à la postérité. On attend sans doute l'autre génération.

Signalons donc avec un pieux empressement l'étude qui nous arrive de son pays natal, écrite avec le soin et la précision, aussi bien qu'avec le cœur des amis d'enfance. Les matériaux en ont été recueillis par M. J. Roidot, ancien président du Tribunal civil d'Autun, et la publication en est due à M. Joseph Rérolle, son gendre. Les détails abondent sur les débuts et l'essor prodigieusement actif du professeur, de l'écrivain et de l'orateur sacré. Les qualités de l'évêque, les principaux actes de sa carrière à La Rochelle et à Reims sont ensuite appréciés avec conscience et talent. H. J.

*
* *

Armand Bourgeois, *Le vin de Champagne sous Louis XIV et sous Louis XV, d'après des lettres et documents inédits*. Préface d'Armand Silvestre. Illustrations de M[lle] Léonide Bourges. — *Bibliothèque d'art de La Critique*, Paris, 1897. In-18 de 95 pages, couverture illustrée.

Le seul moyen de dire du nouveau sur la fabrication et l'emploi du vin de Champagne sous l'ancien régime, c'est de recourir aux sources et aux correspondances du vieux temps. M. Armand Bourgeois l'a parfaitement compris, et il a tiré des papiers de Bertin du Rocheret, conservés en grand nombre à la Bibliothèque d'Épernay, tout un ensemble de renseignements curieux et précis sur le commerce des vins de Champagne au début du XVIII[e] siècle. Voilà de quoi connaître la vogue déjà acquise sans conteste aux produits des vignobles de Cumières, de Pierry, d'Hautvillers et d'Ay. Les lettres et les mémoires du temps en font foi, et ils relatent, en outre, bien des détails caractéristiques recueillis par M. Armand Bourgeois avec soin et bon goût. H. J.

*
* *

L'Abbé Lejeune, *Manuel de théologie mystique*. Paris, Ch. Poussielgue, 1897.

La librairie Ch. Poussielgue vient d'éditer un *Manuel de théologie mystique*, composé par M. l'abbé Lejeune, chanoine honoraire de Reims, aumônier du Pensionnat des Frères de la rue de Venise.

Nous n'aurons pas la téméraire prétention de faire ici l'éloge de l'ouvrage qui a reçu la haute approbation de S. E. M[gr] le cardinal Langénieux, sur le rapport de M. l'abbé Berrué, professeur de théologie au Grand-Séminaire de Reims.

« Les citations de l'auteur, dit ce dernier, puisées aux sources « les plus autorisées, judicieusement choisies, logiquement coor- « données, sont accompagnées d'explications claires et précises. »

L'ouvrage est précédé d'une préface très remarquable, écrite par Mgr Élie Méric, protonotaire apostolique. Le savant professeur à la Sorbonne, après avoir dit « avec quel art l'Esprit-Saint prépare, façonne et transfigure ses prédestinés », après avoir cité « les maîtres de la vie spirituelle qui ont écrit des pages d'une grande beauté... sur la mystique sacrée », s'adresse à l'auteur lui-même : « Vous avez lu ces maîtres, vous avez médité leur enseignement, vous avez su présenter, en quelques pages claires qui ont le poids des choses divines, leurs leçons savantes, et vous nous donnez ainsi le *Manuel de la Mystique sacrée.* »

« Votre livre, écrit à l'auteur le R. P. abbé d'Igny, dom E. M. Augustin, sera le bienvenu parmi les contemplatifs que le monde dédaigne, mais que les anges admirent avec amour.

« ... Votre *Manuel de Théologie mystique* est une introduction qui permet d'aborder ensuite avec plus de fruit la lecture de nos grands maîtres de la vie spirituelle ; c'est une clef avec laquelle on peut plus facilement ouvrir ce coffret mystérieux où le divin Époux des âmes cache ses plus riches trésors. »

Ces courtes citations suffisent pour faire connaître l'opinion de quelques hommes compétents sur un ouvrage qui honore l'auteur, déjà si avantageusement connu comme prédicateur.

Ch. Cerf.

* * *

L'Abbé Bernard. *Manuel des cérémonies de l'ordination.*

Un professeur du Grand-Séminaire de Reims, chargé de l'enseignement de l'écriture sainte et de l'hébreu, M. l'abbé Bernard, bien connu pour ses ouvrages liturgiques, vient de faire paraître un *Manuel des cérémonies de l'ordination,* d'après le pontificat romain, traduit et brièvement expliqué.

Ce petit volume est spécialement composé pour ceux qui prennent part ou assistent à l'ordination. Tous les parents des ordinants voudront se le procurer et le conserver dans les familles comme un titre de noblesse de leurs fils, qui devraient y inscrire leurs noms.

Les frères, les sœurs des ordonnés seront heureux de parcourir les pages de ce manuel, si clair, si méthodique, si pieux. Ils comprendront alors à quelle dignité sont élevés ceux qui leur sont si [illegible]

Mais il n'est pas facile, surtout quand le cœur est ému, de suivre avec intelligence et sans fatigue les admirables cérémonies de l'ordination, de comprendre la signification, la portée, le symbolisme de chaque parole, de chaque action.

Pour venir en aide aux parents, qui ont plus souvent les yeux

sur leur enfant que sur leur livre, le savant liturgiste a illustré le texte de gravures qui, elles-mêmes enrichies de textes bien choisis, caractérisent clairement les diverses phases de la cérémonie.

Ch. Cerf.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (juillet-août 1897) :

I. *Un historien ardennais inconnu : Dom Jean Migeotte ; ses Mémoires sur la Baronnie de Rumigny*, par C.-G. Roland.

II. Bibliographie. — Pellot et Baudon, *Notice sur la famille Sohier, de Château-Porcien.* — Pélicier, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, par le chantre Warin.* — H. Jadart, *Une église rurale du moyen-âge jusqu'à nos jours, Villers-devant-le-Thour et Juzennecourt, son annexe.* — H. Jadart, *A travers l'Exposition rétrospective de Reims en* 1895.

III. Chronique. — Découverte d'un cœur en plomb à Saint-Nazaire (Dr H. Vincent).

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juillet-août 1897) :

André Theuriet, de l'Académie française, *Souvenirs des Ardennes.*

André Donnay, *Le folk-lore wallon.* — Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry.*

Chronique. — I. *Pierre tombale de Cécile de Saint-Lambert* (P. Collinet).

II. *Don du Dr Pasté, de Rethel, à la Faculté de Médecine de Reims* (1577).

III. *Une thèse sur Guillaume-aux-Blanches-Mains.*

Variétés. — I. *L'introduction du calendrier grégorien à Sedan* (1582).

II. *Catalogue de la bibliothèque de l'abbé Portagnier* (E. Henry).

III. *Biographie ardennaise : Un maire de Mouzon au XVIIe siècle* (E. Henry).

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXIV, juillet-août 1897) :

Jean Guiraud, *Saint Dominique et la fondation du monastère de Prouille*, p. 225-257. — H. Hauser, *De l'Humanisme et de la Réforme en France* (1517-1552), p. 258-297. — E. Welvert, *Les Conventionnels régicides après la Révolution*, p. 298-326.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. — *Séance du 1er juin 1897.*

Qui ne connaissait Henri Pille, surtout parmi nous ses compatriotes ? Mais le connaissait-on bien ? Non, assurément. Pour la plupart, c'était un personnage quasi-légendaire ; on savait qu'il avait du talent, de l'originalité, que ses œuvres comme peintre, comme illustrateur, étaient nombreuses, la plupart remarquables ; on savait, de plus, qu'il habitait Montmartre, tout près de la « Butte », qu'il avait la réputation d'un bohême, d'un vrai paysan briard. Cependant, quelques-uns de ses tableaux : l'*Automne*, le *Bourgmestre*, la *Messe à Pavant*, etc., l'avaient mis en relief.

Grâce à M. Fr. Henriet, on pourra dorénavant apprécier Henri Pille à sa juste valeur. Si la partie anecdotique de la notice fait revivre l'homme tel qu'il paraissait être, l'analyse critique de ses œuvres donnera à l'artiste le rang qu'il doit occuper, rang des plus honorables, assurément. M. Henriet a intimement connu Pille ; il l'a suivi depuis ses débuts jusqu'à sa mort ; pour lui, ce n'était pas seulement un compatriote, c'était, malgré la différence bien accusée de la manière de vivre, un excellent camarade auquel il a tenu à rendre la justice qu'il méritait. On ne pouvait, ce nous semble, mieux définir le talent et le caractère de Henri Pille que ne l'a fait son aimable et savant biographe.

Le père de Pille, ancien pharmacien à Paris, s'était retiré de bonne heure à Essômes, son pays d'origine. C'est donc dans ce gai vignoble que naquit Charles-Henri Pille, le 4 janvier 1844. Après quelques années passées à l'école d'Essômes, il entra au collège de Château-Thierry d'où il rapportait invariablement des bulletins déplorables... M. Jacquinet, professeur de dessin, avait reconnu ses dispositions instinctives, et c'est d'après ses conseils que le jeune homme vint à Paris avec ses parents et entra dans l'atelier de Barrias — il connut là un élève dont le souvenir est bien cher à celui qui trace ces lignes, Gustave Guillaumet, dont la famille était originaire de Vienne-le-Château, mort aussi prématurément, mais dont le nom brille au premier rang parmi nos [illegible].

A la vie commune avec sa famille et à la suite d'essais heureux, succéda la vie isolée ; puis la réputation s'attacha à ce travailleur acharné, à ce chercheur consciencieux et infatigable. Après quelques jours de maladie, sans souffrance, presque sans agonie, Pille [illegible]. Nous avons rendu compte de [illegible].

M. Moulin, secrétaire, annonce la mort de M. Delorme, qui faisait partie de la Société depuis le mois de décembre 1864, c'est-à-dire deux mois seulement après sa fondation. Trésorier de la Compagnie, il lui a rendu d'utiles services par son empressement zélé ; il a apporté aussi son contingent de travaux par diverses communications sur des familles disparues, notamment les Du Hald de Trugny. Sa parfaite connaissance de l'histoire de la région lui permettait de fournir les renseignements les plus utiles.

M. Georges Delorme, fils aîné du regretté défunt, et notaire à Fère-Champenoise, a été, par acclamation, élu membre titulaire, à la place de son père.

La Compagnie s'associe également à la double perte éprouvée par la famille Moreau, dans la terrible catastrophe du bazar de la Charité, où la mère et la femme de son distingué collègue, M. Étienne Moreau-Nélaton, ont si tragiquement trouvé la mort.

Elle offre aussi ses condoléances à son vénérable président d'honneur, M. Frédéric Moreau, oncle et grand-oncle des victimes. La famille Moreau est, à juste titre, renommée dans la ville de Fère et aux environs, et c'est au moment même où M. Étienne Moreau s'entendait avec les architectes pour la réfection de la belle tour du clocher de Fère, entreprise à ses frais, que sa mère et sa femme lui étaient ravies.

Un des sociétaires, M. J. Maciet, vient d'être nommé, par arrêté ministériel du 14 mai, membre de la Commission supérieure des Expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs pour l'Exposition universelle de 1900.

Séance du 6 juillet 1897. — M. Étienne Moreau-Nélaton remercie, en termes émus, la Société de la part qu'elle a prise au malheur qui vient de le frapper dans ses plus chères affections. — A la demande de M. le Préfet, le secrétaire a adressé le rapport sur les travaux de notre Compagnie depuis le mois de juillet 1896 jusqu'à ce jour ; il a sollicité, comme il le fait chaque année, le maintien de l'allocation (200 fr.) votée par le Conseil général. — M. Marinier, de Fère-en-Tardenois, soumet un document relatif à la Gruerie de Fère.

C'est la nomination, en 1787, par Philippe d'Orléans, premier prince du sang, etc., baron de Fère, de Nicolas-Joseph Marinier comme attaché à la Gruerie de Fère.

La Gruerie consistait en ce que nous appelons actuellement l'Administration des eaux-et-forêts (des forêts surtout) ; elle constituait aussi les droits qu'avait le suzerain sur les bois appartenant aux vassaux. M. Moulin, après avoir rappelé ces anciennes coutumes, dit quelques mots sur le triste rôle joué, pendant la Révolution, par Philippe d'Orléans, dernier baron de Fère.

Fidèle à une tradition qui remonte presque à son origine, la Société décide qu'un prix sera offert, à ses frais et en son nom, à

l'élève du collège La Fontaine qui, dans les classes supérieures, aura montré le plus d'aptitude pour l'Histoire ou la Géographie ; elle charge le secrétaire du choix du volume qui sera remis à M. le Principal en temps utile.

* * *

Séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu sa séance publique annuelle, le 22 juillet 1897, dans la grande salle de l'Archevêché, dont les murs étaient, pour la circonstance, décorés de deux grandes tapisseries de Pepersack : l'Adoration des Bergers et des Mages et la Résurrection du Christ, ainsi que des œuvres et reproductions artistiques de MM. P. Simon (vitraux de N.-D.), Wéry-Mennesson, Margotin, Bellevoye, etc.

A la droite de S. E. Mgr Langénieux, président d'honneur, siégeait M. Gaston Paris, de l'Académie française ; à sa gauche, le président actif, M. P. Douce. On remarquait aussi sur l'estrade M. le Maire de Reims, M. le Directeur de l'École de Médecine, M. le Proviseur du Lycée, M. le Président du Tribunal de Commerce, M. Richardot et quelques notabilités rémoises.

M. Douce ouvre la séance, coupée par d'agréables intermèdes musicaux.

M. Henri Jadart, secrétaire-général, lit ensuite le compte rendu des travaux de l'année 1896-1897, que nos lecteurs trouveront plus loin. Après cet exposé, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance, la parole est donnée à M. Gaston Paris, qui lit une monographie d'un vif intérêt, celle du chanoine Guillaume Coquillart, poète rémois, mort en 1510, à l'âge de 89 ans, qui a déjà été reproduite dans notre revue.

Puis M. Demaison, l'érudit secrétaire-archiviste, rend compte du concours d'histoire.

Vient ensuite le rapport du concours de poésie, par M. le Dr Seuvre, membre titulaire.

M. Henri Richardot récite une aimable *Épître* en vers, adressée à son ami, M. Douce, qui est fort applaudie par l'auditoire :

« Des vers ! réclames-tu, je demande des vers. »
Eh ! crois-tu donc, ami, que la rime soumise
[illegible] à chaque appel, les cieux entr'ouverts,
Que la Muse descende et babille à ma guise ?
C'est une femme, ami ; fidèle aux jeunes fronts,
Son baiser à regret s'égare sur la ride,
Et d'un sénile amour redoute les affronts.
Pégase exige un bras vigoureux à sa bride,
Et non des doigts tremblants suspendus à ses crins.
Mais quand même, domptés, je sentirais ses reins
Ployer sous mes genoux, où diriger sa course ?
[illegible] ou l'Ourse ?

De l'Olympe écroulé ressuscitant les dieux,
Irai-je déployer l'écharpe d'Aphrodite
Ou polir le cimier de Minerve aux grands yeux ?
Dans l'Hadès heurterai-je à l'enceinte maudite ?
Aux champs élyséens prendrai-je mon essor ?
Tendrai-je l'arc d'argent de Diane, ou l'arc d'or
D'Apollon Pythien ? Chanterai-je Cythère
Et l'implacable Eros ? — Redescendu sur terre,
Peindrai-je Troie en cendre, et l'Achilleus divin
Lorsque, de l'Atréide oubliant l'insolence,
Sur les chars fracassés et rebellés en vain,
Il fait tourbillonner les éclairs de sa lance ?

Assez, tous ces gens-là nous font rire ou bâiller ;
Leurs spectres — puissent-ils ne jamais s'éveiller ! —
Qu'ils parlent grec, latin, français, en vers, en prose,
Depuis quatre mille ans radotent même chose.

Peut-être as-tu raison ; laissons héros et dieux ;
En vers parnassiens je veux louer les cieux
Et les soleils mêlant, éblouissants ou pâles,
Aux pourpres des rubis la nacre des opales ;
Les grands pics noirs, vêtus d'ombre, casqués de blanc
Portant l'écharpe des cascades à leur flanc,
Et drapant les forêts pour leur tunique verte.

Je chanterai les blés aux soupirs onduleux
Et la brise argentant la crète des flots bleus,
La vaste mer hurlant sur la plage déserte,
L'éternelle clameur des marins submergés,
Ou, dormant paresseux au pied des orangers,
Les printemps réveillés et les frondaisons neuves
Epanouis en gloire aux bords fleuris des fleuves,
Et les mugissements alternés des troupeaux.....

Holà ! me diras-tu, pourquoi pas des pipeaux ?
La guitare est usée et la chanson vieillie ;
Mille et mille rimeurs ont foulé ces sentiers,
Et dans l'enlacement touffu des églantiers
Il n'est pas une fleur qui n'ait été cueillie.
Tout est dit et redit, et chaque vers nouveau
Que tu crois, d'un seul bloc, jailli de ton cerveau,
A le vague relent d'une fille d'auberge ;
Même avant que de naître il n'est déjà plus vierge,
Et ce serait pitié, pauvre ami, de te voir
Boire à ce croupissant et banal abreuvoir.

Laissons donc là la lyre et sur la mandoline
Glorifions l'enfant devant qui tout s'incline ;
En des rythmes très lents et suggestifs je veux
Célébrer la douceur des printaniers aveux,
Lorsque la vierge, encore inquiète et farouche,
Se dérobe aux baisers voltigeant vers sa bouche,
Et que l'amant, le soir, au grand ciel étoilé
Jette un cher nom cent fois vainement appelé ;
Puis, sur la corde aiguë, évoquer le cortège

Gracieux des seins blancs que nul lin ne protège ;
La roseur de la bouche aux rires emperlés,
L'ondoiement sombre ou clair des cheveux déroulés...

— Halte ! qui veut, vieilli, chanter l'épithalame
Semble Enéas pleurant la chute de Pergame.
L'amour, ce rossignol, ne chante qu'au printemps ;
Si Daphnis nous émeut, c'est qu'il a dix-huit ans.
Puis, sache-le, l'Amour n'est plus qu'une romance
Démodée, ayant presque un parfum de démence.

Vers qui donc me tourner ? Plutus au nez crochu
Me répugne. — Dirai-je à ce peuple déchu
Les splendeurs de jadis, quand de Hambourg à Rome
Les peuples se courbaient au seul nom d'un seul homme ;
Et que l'aigle planait sur l'univers dompté ?
Peindrai-je ton aurore, auguste Liberté,
Ou, ravivant de fiel la honte ineffacée,
Sous le talon germain la France terrassée,
La chevauchée affreuse et rouge de la mort,
Et les héros ués à l'impossible effort
Dans le heurt formidable et fauve des armées ?
Pleurerai-je avec vous, chères sœurs opprimées,
Qui depuis vingt-six ans, les bras tendus vers nous,
Si désespérément suppliez à genoux ?

... Que dis-tu là, grand Dieu ! l'Alsace et la Lorraine !
Eh ! qui donc aujourd'hui pense à cette rengaine ?
D'incorrigibles fous, aux cerveaux oxydés,
Fakirs de la Revanche, en leur rêve attardés,
Dont l'éternelle plainte et la rancune rance
Aux débris du passé voudraient clouer la France.

Et puis, à dire vrai, nous aimons le repos.
L'orage qui, dans l'air, fait claquer les drapeaux,
Renverse nos maisons et saccage nos treilles,
Les éclats du clairon sont durs à nos oreilles,
Et nous trouvons, enfin, l'honneur payé trop cher
D'une pinte de sang ou d'un lambeau de chair.
Eh bien ! chantons le vin, la gaieté des bouteilles
Qui verse un rire clair dans les coupes vermeilles :
« O toi qui sur le front par la douleur pâli
Déposes le baiser fraternel de l'oubli,
Ou, dans un rêve d'or évoquant la Chimère,
Rends le ciel moins lointain, et l'ombre moins amère,
Je veux, ô vin ! je veux.... »
Eh non ! je ne veux rien !
Je divague au hasard et je le sais fort bien.
[illegible] et je suis tout morose,
Lorsque tu veux des vers, de te répondre en prose.
Aussi bien j'y renonce et puisqu'à mes efforts
La muse reste sourde et me laisse dehors,
[illegible] plus longtemps à la porte
Du caveau funéraire où ma pensée est morte
Et, vieux luth détraqué qui n'est plus bon à rien,
Je me tais, cher ami, je me tais et fais bien.

Voici les récompenses qui ont été décernées :

Poésie.

1. — Une médaille de vermeil est accordée à Mlle B. Thorel, à Gaillon (Eure), pour l'ensemble de ses pièces.

2. — Une médaille de première classe à Mlle de Cocquard, à Montflanquin (Lot-et-Garonne), pour sa pièce *Pour un Album.*

3. — Une médaille d'argent à M. Paul Ouagne, à Bornet (Nièvre), pour ses pièces *Le Moulin* et *Géricault.*

4. — Une médaille d'argent à M. René Sainte-Hermine, à Toulouse, pour sa traduction des Odes d'Horace.

Histoire.

Une médaille d'or est décernée à M. l'abbé A. Frézet, à Charleville, pour sa *Chronique du P. Fulgence, capucin de Mouzon*, annotée en vue d'une publication.

Beaux-Arts et Industrie.

1. — Une médaille d'or est décernée à M. V. Charlier, à Reims, pour sa reproduction photographiée de l'*Évangéliaire slavon*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

2. — Une médaille d'or à M. Ch. Wéry-Mennesson, à Reims, pour ses œuvres de gravure et de ciselure, notamment pour la nouvelle châsse de saint Remi.

*
* *

Académie de Reims. — Compte-rendu des travaux pendant l'année 1896-1897, lu dans la séance publique du 22 juillet 1897, par M. Henri Jadart, secrétaire général.

Messieurs,

Après l'année de l'Exposition rétrospective et celle de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, on pouvait croire que l'Académie allait se recueillir dans ses travaux intérieurs, voire même se reposer à la façon du bon Homère. Des esprits chagrins l'auraient prédit. Mais voici qu'au contraire, sous l'action réciproque des membres entre eux et sur l'initiative de notre président annuel, la Compagnie s'est maintenue dans sa vie du dehors, autant et plus peut-être qu'elle ne l'avait fait depuis sa fondation. Elle a convié le public et ses correspondants à des conférences ou à des lectures très vivantes, très actuelles, où l'on traitait de la vie sociale en Allemagne, du couronnement du Tsar et de la Russie, de notre nouvelle conquête de Madagascar, de l'influence française à Luxembourg, de la Grèce et de l'île de Crète.

Dans les séances, on s'entretint des divers congrès de l'année, de ceux de la Sorbonne, de celui de la Société française d'Archéologie et de celui de la Propriété bâtie. Ces digressions n'empêchaient point plusieurs d'entre nous, fidèles aux habitudes d'un travail rétrospectif et local, d'apporter leurs études sur nos monuments, nos antiquités, nos archives et nos célébrités rémoises. Chaque chose est donc venue à son tour pour stimuler le zèle dans une féconde activité, et garantir le vrai progrès par le respect de la tradition.

Voilà qui suffit, Messieurs, comme exorde, et je puis continuer l'exposé traditionnel de vos travaux en parcourant les différentes sciences, l'histoire, l'archéologie et les beaux-arts. J'oubliais les belles-lettres, qui se sont recommandées cette année par deux noms contemporains, un prosateur déjà très estimé et un poète de haut renom.

BELLES-LETTRES.

A tout seigneur, tout honneur. C'est à Sa Sainteté, N. S. P. le Pape Léon XIII, que nous devons cette pièce de poésie latine dont Reims était l'objectif, véritable ode imitée de l'antique sous le titre de *Carmen sæculare,* et composée à l'occasion du XIV[e] centenaire du baptême de Clovis et des Francs. Vous en avez reçu l'envoi des mains de S. Em. le cardinal Langénieux, promoteur de ce jubilé historique et religieux à la fois, dont le compte rendu vient d'être publié et offert à l'Académie [1].

Le prosateur, dont M. Alfred Lefort nous a entretenus, est un écrivain goûté des esprits délicats, l'un des plus accessibles en même temps à la génération des lecteurs modernes. Le nom de M. René Bazin, l'auteur de *En province* et *De toute son âme*, ne pouvait manquer d'être accueilli et applaudi parmi nous. Il parle la langue de son temps (la bonne), et il ne s'en sert que pour exprimer des pensées justes et des sentiments élevés.

SCIENCES.

Vous aviez eu naguère, Messieurs, la primeur des grands travaux de M. le Docteur V. Lemoine, et voici que, cette année, vous receviez ses dernières découvertes, *novissima verba*, sur l'application des rayons Röntgen à la paléontologie et particulièrement à l'étude des ossements fossiles des environs de Reims [2]. Il semblait que cette faune cernayienne, qui avait marqué ses débuts, serait un terme digne des efforts du savant resté jusqu'à la fin plein d'affection pour son pays natal. Messieurs, le mérite de l'œuvre accomplie ne compense point la perte qu'ont ressentie les plus hauts représentants de la science française à Paris, et que vous ressentiez vous-mêmes ici dans toute la vivacité de vos souvenirs et selon l'étendue d'un inaltérable attachement.

Les germes jetés à Reims par ce regretté confrère sont tombés en terre fertile et fructifient dans notre *Société d'étude des Sciences naturelles*, qui restera sa fille et son émule. M. Laurent vous en a retracé les études d'exploration et d'observation, particulièrement importantes pour ce qui concerne le régime des eaux et pour la préservation de nos grands bois de pins menacés par divers fléaux. La part que prend notre actif confrère dans cette voie préservatrice ne peut être trop signalée à la reconnaissance publique. Nous lui devons aussi l'envoi de sa conférence sur la *Montagne de Reims* qui a été fidèlement écoutée dans une autre enceinte.

M. le D[r] Bourgeois vous a brièvement signalé le péril que court la vue des enfants dans les écoles dont l'outillage est mal installé ; il en a indiqué les remèdes à l'aide d'une méthode pratique que vous souhaiteriez voir comprise et appliquée partout.

En vous rendant compte d'un volume de l'Académie delphinale, M. le D[r] Henri Henrot vous a retracé les mesures prises autrefois contre les épidé-

1. *La France chrétienne à Reims en* 1896, volume illustré, *Paris, Didot,* 1897, in-4°.

2. Communication faite précédemment à l'Académie des Sciences, séance du 9 novembre 1896.

mies pestilentielles, et, tout en recommandant encore certaines d'entre elles, il a surtout préconisé le sérum antipesteux, qu'un savant initiateur, le docteur Yersin, vient d'expérimenter avec pleine réussite sur un jeune Chinois.

Les sciences morales sont aussi des sciences d'observation et préconisent les mêmes moyens d'action que les sciences expérimentales. C'est ainsi que, pour nous parler de la vie sociale en Allemagne, M. Georges Blondel, membre de la Société d'Economie sociale, et notre distingué correspondant, a d'abord visité à fond plusieurs pays de cet empire et a étudié les mœurs et les coutumes de ses populations. Est-il besoin d'analyser sa conférence écoutée avec tant d'attention et répandue de suite dans le public rémois par sa reproduction intégrale ? Nous renvoyons au texte lui-même, en remerciant de son concours ce causeur charmant, ce penseur profond et sensé, que nous entendrons encore avec un égal profit [1]. Il n'est que trop juste d'insister sur sa participation à nos travaux, de seconder ses efforts méritoires en tous lieux et son action qui serait si bienfaisante dans notre ville.

Le récent congrès de la Propriété bâtie a fourni à notre président, M. Douce, matière à un instructif rapport sur des questions du plus haut intérêt pratique : le monopole de l'alcool, la réforme hypothécaire, les charges de la propriété, les logements à bon marché, l'utilisation des eaux d'égout, leur épuration et le système du tout à l'égout. MM. Duchâtaux, Benoist et Seuvre ont trouvé matière à d'utiles retours sur nous-mêmes à la suite de cette lecture.

A propos des prix de vertu que décerne chaque année la ville de Reims selon de nombreuses fondations, votre secrétaire général vous a rappelé la clause relative à l'Académie dans la fondation Boucher de Perthes. En vertu de cette clause, un membre de notre Compagnie participe au choix de la jeune ouvrière méritante. Le célèbre philanthrope s'est souvenu qu'il avait fait à Reims une partie de ses études et qu'il était notre correspondant.

HISTOIRE.

Suivant l'ordre des temps et l'étendue de l'œuvre, c'est du travail de M. l'abbé Haudecœur sur l'île de Crète que je dois d'abord vous entretenir. Notre confrère fut amené à composer tout un volume sur l'histoire de cette île, à la suite de sa participation à l'édition des documents recueillis sur la domination vénitienne en Crète par un de nos compatriotes, l'érudit et regretté Hippolyte Noiret [2]. Il s'intéressa à ce coin de terre devenu en ce moment le point de mire de tant de convoitises, et il fit ressortir tous les faits saillants dont il fut le théâtre depuis l'époque antique jusqu'à nos jours, à travers tant de dominations diverses et de périodes successives de civilisation et de barbarie.

Ce fut une revue analogue que nous communiqua M. Lefort, en ce qui concerne la ville et le Grand-Duché de Luxembourg, sous ce titre : *Les Français à Luxembourg*. Il recueillit toutes les traces des relations de ce

1. *Courrier de la Champagne* du 16 janvier 1897, et tome XCIX des *Travaux de l'Académie*, p. 169.

2. *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.* Fascicule 61e. Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, de 1380 à 1485, tirés des Archives de Venise, publiés ou analysés par Hippolyte Noiret, ancien membre de l'Ecole française de Rome. *Paris*, *Thorin*, 1890, in-8o de xx-602 pp.

petit Etat avec la France, depuis Clovis et les ducs de Bourgogne jusqu'aux guerres de Louis XIV, à celles de la Révolution et de l'empire et à la tentative d'annexion après Sadowa. Il terminait par le tableau bienfaisant des secours prodigués à nos soldats en 1870-1871 sur cette terre hospitalière, et le fidèle récit des sympathies que l'on nous y conserve encore.

A deux reprises, M. Thirion nous a adressé la suite de ses travaux sur l'Echevinage de Reims, sur la Commune fondée et abolie, enfin sur la fameuse Charte dite *Willelmine* de Guillaume de Champagne. Ce sont là les chapitres à peine éclos et nécessairement inédits d'une thèse de doctorat qui verra le jour plus tard, mais notre confrère nous a communiqué, pour l'imprimer de suite, une note sur les vicomtés champenoises et sur le rôle primitif du vicomte, ancienne fonction carolingienne devenue un fief à l'époque féodale.

Il était impossible qu'un écho des fêtes de Jeanne d'Arc ne fût point répercuté parmi nous cette année. Le trésorier du Comité vous a rendu compte de ses recettes et de ses dépenses, dont le chiffre dépasse 160.000 francs, et qui furent équilibrées seulement à la dernière minute, grâce au don providentiel qui mérite de notre part une inaltérable gratitude.

Deux de nos confrères rémois ont également ramené nos regards vers l'époque de la libératrice. M. l'abbé Charles nous a résumé tout ce que l'on sait d'une fausse Jeanne d'Arc, la dame des Armoises, qui ne fut qu'une grotesque contrefaçon de l'héroïne inspirée.

M. le chanoine Cerf est entré plus encore au vif du sujet, en nous communiquant ses recherches sur Pierre Cauchon, celles du moins qui ont abouti, car le personnage doué de si hautes qualités, mais traître à sa patrie et ambitieux à l'âme vénale, est resté mystérieux pour nous par certains côtés. Son origine est bien réellement rémoise ; on n'en peut douter, quoique ses relations avec les siens soient peu connues Notre confrère nous a parlé de son frère Jean, successivement chanoine de Reims et de Beauvais, et de son neveu, Jean Bidault, aussi chanoine de Reims, puis de Rouen et de Lisieux. Ce dernier, également rémois d'origine, fils d'une sœur de Pierre Cauchon, fut effectivement l'héritier de l'évêque de Lisieux, et, grâce aux renseignements recueillis sur lui par M. Ch. de Beaurepaire, nous avons des documents certains sur les parents collatéraux de l'ancien vidame de Reims [1]. M. le chanoine Cerf ne s'en est pas tenu à la question d'origine, il a recueilli d'intéressantes mentions sur les traces laissées en divers lieux par Pierre Cauchon, sur sa pierre tombale et ses fondations dans sa cathédrale.

Après avoir ainsi payé un large tribut au passé, pourquoi négligerions-nous les faits contemporains, alors surtout qu'ils sont glorieux pour notre patrie et qu'ils sont racontés élégamment par des témoins oculaires qui nous livrent leurs souvenirs dans toute la fraîcheur de leurs impressions ? Loin de repousser de telles communications, nous avons attiré vers elles de nombreux et fervents auditeurs.

Deux fois, Messieurs, vous avez entendu applaudir dans la grande salle de l'Hôtel de Ville le récit des fêtes du couronnement du Tsar par notre confrère, membre honoraire et bienfaiteur, le baron Joseph de Baye. Je dis bienfaiteur, car, en outre de sa conférence doublement attrayante par les projections de M. Lucien Houlon, il a enrichi notre Musée de mille objets

1. *Précis des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1888-89, p. 383.

divers, de drapeaux et d'étendards qui rappelleront à nos concitoyens ces fêtes éclatantes de Moscou, et la part qu'y prit la France dans un élan d'indescriptible enthousiasme [1].

La prise de possession de l'île entière de Madagascar restera mémorable dans notre histoire ; elle a été chèrement acquise par notre vaillante armée, et ses conséquences appellent tous nos efforts vers un mode fructueux d'occupation. Aussi M. Guillaume Godin, enseigne de vaisseau, bien qu'il ait pris part à l'expédition, n'en a point retracé les phases dans la conférence que nous lui avons demandée. Il nous a suffisamment intéressés par la description fidèle qu'il nous a donnée du climat, des mœurs, des richesses actuelles de l'île. Nous avons compris quel développement nous pouvons y apporter dans l'avenir par une direction sage et continue de nos forces militaires et colonisatrices. Mieux nous connaîtrons le vaste territoire de cette conquête, affermie par l'héroïsme de nos soldats, mieux aussi nous saurons en tirer profit pour l'influence et la richesse de la mère patrie. Remercions M. Guillaume Godin du service qu'il nous a rendu à cet égard par cette instructive conférence [2].

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX-ARTS.

L'archéologie antique ne peut chômer sur un sol aussi riche que le nôtre : M. Léon Morel, émule des Louis-Lucas et des Duquénelle, le prouve chaque année pour sa part. Il vous a soumis cette statue en bronze d'un Hercule adolescent trouvée au faubourg de Laon, et suffisamment caractérisée par sa forme, bien que très mutilée. C'est un type à signaler. Récemment M. Salomon Reinach, conservateur au Musée de Saint-Germain, visitant nos Musées, y a trouvé d'instructifs modèles pour son catalogue raisonné des statues en tous genres léguées par l'art antique [3].

Le tombeau de Jovin, dont nous sommes si fiers, a des similaires qu'il est bon de connaître et que s'est chargé de nous décrire M. Demaison, bien au courant des sujets de ce genre par ses voyages et ses visites dans nos principaux Musées. Il nous a fait voir un sarcophage orné comme le nôtre d'une scène de chasse, et connu sous le nom de *Tombeau de saint Ludre*, à Déols (Indre). La comparaison appelait en regard le monument analogue du Louvre, dont M. Héron de Villefosse, le zélé conservateur des Antiques, a eu la bienveillance de nous offrir la reproduction.

Dans le même esprit comparatif, M. Demaison a étudié les absides de Saint-Remi de Reims et de Notre-Dame de Châlons. Cette dernière (d'après la chronique de l'abbaye de Saint-Pierre de la même ville), a été commencée en 1157 et bénite vingt-six ans plus tard, en 1183, par l'évêque Gui de Joinville. Le chevet de Saint-Remi de Reims a été commencé à une date un peu postérieure, probablement vers 1170. Jusqu'ici on avait généralement cru le contraire, et Viollet-le-Duc considérait l'abside de Notre-Dame de Châlons comme une construction déjà plus savante, offrant par rapport à Saint-Remi « un progrès sensible ». En somme, les deux édifices sont à peu près contemporains ; si pour l'un d'eux les travaux ont été commencés

1. Baron DE BAYE. — *Souvenir d'un couronnement impérial. Moscou, mai* 1896. — 43 gravures hors texte. In-8°. — Paris, Nilsson, 1897. (Impr. coop. de Reims.)

2. On en trouve l'analyse très exacte dans le *Courrier de la Champagne* du 13 mars 1897.

3. Salomon REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 3 vol. in-12, en cours de publication. Paris, Ernest Leroux, éditeur.

plus tôt, du moins ils ont été, pendant une grande partie de leur durée, menés de front et accomplis simultanément, peut-être sous la direction d'un seul architecte. Et fût-il prouvé que deux architectes différents y aient fait leur œuvre, on serait forcé de reconnaître qu'il y a eu entre eux des études communes, un échange d'idées et une collaboration active.

Ne quittons pas notre église Saint-Remi sans mentionner le retour de deux de ses tapisseries restaurées aux Gobelins sous la direction personnelle de M. Guiffrey, et dont la suite aura un sort aussi heureux, grâce à l'entente ménagée par M. P. Fr. Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques, et notre zélé correspondant pour la conservation des ouvrages d'art de la région.

La cathédrale de Reims a sa date de fondation bien connue, l'an 1211, et bien glorieusement connus sont aussi ses fondateurs, l'archevêque Albéric de Humbert, et l'architecte Jean d'Orbais. Cependant, depuis la destruction du labyrinthe en 1778, aucun souvenir ne rappelle leur mémoire sur les murs qu'ils ont élevés et ne précise leur rôle dans le plan primitif et dans la construction de l'édifice. Cette lacune, notre dernier président, M. Alphonse Gosset, a voulu la combler en homme du métier, et il vous a proposé de prendre l'initiative d'un monument en l'honneur du prélat promoteur de l'entreprise, et du maître des œuvres dont le génie créateur a fécondé ses desseins. Accueilli par l'Académie et étudié au sein d'une Commission, ce projet a été également admis de suite par l'honorable architecte diocésain, M. Darcy. Nous espérons aboutir prochainement, de concert avec lui, et voir figurer dignement ces noms illustres à une place où l'on s'étonne de ne pas les rencontrer.

Dans un semblable mouvement d'admiration et de gratitude envers ses fondateurs, les restaurateurs de la cathédrale d'Amiens viennent d'y établir, à l'entrée de la nef, l'ancien labyrinthe dont on avait conservé des fragments. Il y a là une leçon pour nous, et M. Lamy ne s'est pas contenté de nous retracer les premiers travaux de fondation d'une basilique, sœur de la nôtre, il nous a décrit l'édifice entier d'après la magnifique monographie publiée par la Société des Antiquaires de Picardie. Il s'est complu à nous présenter ses ressemblances et ses dissemblances avec l'église métropolitaine dont elle relève :

..... *Facies non omnibus una,*
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

A laquelle donner la palme ? Elles ont chacune leurs incomparables beautés, leurs perfections propres. La nef d'Amiens est colossale, mais les tours sont inachevées. Reims offre une merveilleuse unité dans le vaisseau intérieur et un achèvement proportionné dans l'ensemble. Rien de semblable nulle part. L'an prochain, M. Lamy, pour varier les chefs-d'œuvre, nous entretiendra sans doute du chœur de Beauvais.

A propos de Notre-Dame de Reims, ajoutons que son histoire liturgique va s'enrichir d'une publication déjà annoncée l'an dernier et poursuivie sans relâche depuis avec un soin parfait par M. l'abbé Bouxin, notre correspondant à Laon. Je veux parler du *Liber ordinarius Ecclesiæ Remensis*, de la fin du XIIIe siècle, l'un des précieux manuscrits de notre Bibliothèque.

M. Sécheret, notre correspondant à Mouzon, nous a adressé la description et le dessin des fragments d'un rétable du XVIe siècle, remis au jour sous le dallage de l'ancienne église abbatiale de cette ville [1]. — Notre correspon-

1. Transmis à la *Revue de Champagne et de Brie*, 1897.

dant à Paris, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, nous a fait jouir des deux nouvelles livraisons de sa vaste publication illustrée sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons*, étude comparative des plus soignées et des plus fécondes pour l'histoire de l'art dans une région qui nous touche de si près.

L'architecture civile à Reims ne peut vous être indifférente alors que ses débris sont si peu nombreux, si menacés par l'alignement administratif, par l'incurie des hommes et par la lime du temps. C'est donc avec une vive satisfaction que vous avez entendu la description des restaurations si intelligentes opérées dans l'hôtel de la rue du Marc, n° 1, par son nouveau propriétaire, M. D. Belleau. C'était justice. M. Ch. Givelet, qui, en 1861, à l'occasion du Congrès de la Société française d'archéologie, avait déjà décrit cette riche demeure de la Renaissance, vous en a présenté un nouveau tableau plein d'espoir pour son avenir et sa complète résurrection. Déjà le plafond sculpté est remis en état, ainsi que la magnifique salle gothique qu'il décore.

Après vous avoir parlé d'églises, de cloches [1] et d'œuvres d'art rurales, votre secrétaire général vous a communiqué ses notes sur les vieilles rues et les vieilles enseignes de notre cité, notes rehaussées des dessins de MM. Ad. Varin et E. Auger, nos correspondants. Puissent ces études, ces recherches si désintéressées, garantir les dernières traces d'un passé historique qui ne fut pas sans gloire pour nos ancêtres, et qui n'est pas sans une réelle curiosité pour leurs descendants ! Préservons les anciennes dénominations des rues chères aux philologues, aussi bien que les enseignes pittoresques qui marquent encore çà et là des types d'architecture, des traits de mœurs populaires, des emblèmes de corps de métiers. Les temps modernes ne peuvent être sans pitié pour des vestiges inoffensifs, offrant une leçon toujours vivante pour les nouvelles générations.

C'est le même esprit de préservation pour l'aspect de nos monuments, de nos belles perspectives, de nos statues si chèrement acquises, qui vous a dicté un vœu émis sur la proposition de M. Portevin. Ce vœu, adressé à la municipalité, tend à maintenir la vue libre des façades de l'Hôtel de Ville, des pavillons de la place Royale, de l'abside, de la face latérale et du portail de la cathédrale, lors de l'installation en projet d'un système pour la traction électrique des tramways [2]. Quel ensemble mieux groupé que celui-là pour instruire et charmer tout ensemble le passant, le visiteur, l'indifférent lui-même ! Rien de plus désirable que de laisser à ces édifices leur plein dégagement, de les rendre accessibles à l'œil et visibles à toutes les hauteurs, d'en écarter par conséquent tout ce qui encombre, intercepte et dénature. Vous n'êtes pour cela, Messieurs, nullement répulsifs au progrès ; vous êtes même convaincus que le progrès des sciences sera finalement le respectueux serviteur de l'art ancien ou moderne, c'est-à-dire de la civilisation dont il est l'ornement nécessaire.

L'art moderne, vous l'accueillez avec la même courtoisie que l'art ancien, témoin l'attention que vous avez prêtée à la communication de M. Léon Margotin, notre correspondant, sur la Mairie du Xe arrondissement de Paris, construite récemment par un de nos compatriotes de la Marne,

1. Notamment des publications sur les cloches des cantons d'Asfeld et de Rethel (Ardennes).

2. Lettre du Président de l'Académie en date du 27 février 1897, donnée en appendice.

M. Eugène Rouyer. Les grandes photographies qui ont passé sous vos yeux, vous ont montré l'art délicat du sculpteur, M. Margotin père, soucieux des détails de l'ornementation, aussi bien que le mérite de l'architecte, élevé à l'école de la plus pure Renaissance.

Les manifestations de l'Académie se sont étendues aux sessions de divers congrès. Je vous ai parlé plus haut du congrès de la Propriété bâtie, dont notre président s'est fait ici l'écho. — Le congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne a vu à l'œuvre vos délégués habituels, MM. Léon Morel, Demaison et le Secrétaire général. — La réunion des Sociétés des Beaux-Arts a entendu une lecture de ce dernier sur les précieux dessins de Georges Baussonnet, conservés et récemment reliés à la Bibliothèque de Reims. — Enfin, le congrès tenu à Nîmes par la Société française d'Archéologie et présidé par le comte de Marsy, notre correspondant, avait comme délégué notre président sortant, M. Alph. Gosset, qui a improvisé dans le théâtre d'Orange une conférence sur les théâtres antiques, écoutée, nous écrivait-on, avec le plus vif intérêt. Notre confrère nous a rendus nous-mêmes participants à ces savantes assises, en nous peignant sous leurs chaudes couleurs les merveilles d'art qu'il avait vues dans le midi de la France, bien plus riche que nous en ruines de monuments antiques.

Devançant l'appel qui nous sera adressé par le Ministère de l'Instruction publique, en vue de participer à l'Exposition universelle de 1900, une Commission a été choisie dans le sein de l'Académie pour rendre cette participation réellement effective et utile à l'heure voulue.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS.

Avant de récapituler les envois de nos correspondants en titre, je dois mentionner deux correspondants volontaires et spontanés, qui, sans adresser leurs œuvres à nos concours, ont voulu en faire un hommage particulier à la Compagnie : le premier, M. Hippolyte Libois, notre compatriote, archiviste du Jura, qui vous a offert sa publication importante pour l'histoire de la Révolution dans son département, les *Délibérations de la Société populaire de Lons-le-Saunier, de* 1791 *à* 1793 ; — le second, M. l'abbé Haizeaux, curé de Guincourt (Ardennes), dont vous avez reçu les notices illustrées sur *l'abbaye de Longwé* et sur le bourg de *Tourteron*, l'une et l'autre publication (détail caractéristique et fort rare), imprimées et brochées par l'auteur. Nous adressons à ces historiens nos plus sincères félicitations et remerciements.

La Société éduenne, à Autun, vous a transmis une étude préparée par M. Roidot, sur un prélat de douce mémoire, particulièrement honoré et regretté ici, Mgr Landriot, notre ancien président d'honneur. Votre secrétaire général vous a résumé les détails touchants donnés sur l'origine et les débuts du futur archevêque, qui manifesta dès sa jeunesse les hautes qualités de l'écrivain et de l'orateur dont le siège de Reims a été illustré[1].

M. l'abbé Etienne Georges a gratifié de la façon la plus cordiale chacun des membres de l'Académie, de son volume sur *Jeanne d'Arc champenoise*, et nous avons reçu pour la bibliothèque d'autres ouvrages historiques, des monographies et des études diverses de nos confrères, MM. H. Loriquet, Fr. Henriet, E. Villard, E. Denancy, Sécheret, Ch. Bosteaux, Thévenot, l'abbé L. Péchenart, Paul Pellot, Stéphen Leroy, L. de Berluc-Pérussis ; des œuvres spéciales d'archéologie nous ont été libéralement octroyées par MM. J. Berthelé, l'abbé Bouxin, l'abbé Alfred Chevallier, le baron de

1. *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome 83e, 1895.

Baye, et des travaux scientifiques ou médicaux nous ont été offerts par MM. le général Bogdanovitch, H. Lajoux et Grandval, le docteur Ernest Luton, Etienne Wallon et le professeur Félix Plateau, de Gand. Les titres de leurs publications sont données dans la liste qui accompagne comme d'habitude le compte rendu de notre séance publique, et nous les remercions tous de cet échange fructueux qui ne pourra que s'accroître.

A cette même séance, deux très aimables confrères rémois nous apportent le fruit d'études longues et délicates, M. Paul Simon avec un cadre renfermant quatre spécimens de grands personnages des vitraux des fenêtres de la nef de la cathédrale ; — et M. Adolphe Bellevoye avec un assemblage de dessins des arbres antiques ou curieux de la région, en premier lieu des fameux faux de Saint-Basle.

La présence de notre correspondant et poète aimé, M. Henri Richardot, vous est l'indice d'une bonne fortune, d'une pièce de vers qu'il va nous lire en réponse à des vœux insatiables.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS.

Depuis notre dernière séance publique, un seul de nos membres titulaires, M. Adolphe Dauphinot, a laissé dans nos rangs une douloureuse absence avec une mémoire digne de tous nos respects et de notre reconnaissance [1]. Appelé parmi nous en 1890 seulement, pour y succéder à son honorable frère, M. Simon Dauphinot, nous ne pouvions attendre de lui les services de la pleine activité ; mais nous pouvons dire que sa vieillesse nous a été gracieuse et serviable par une participation à l'Exposition rétrospective. De longue date, il avait cultivé les arts en général, et procuré à nos monuments rémois, à nos célèbres tapisseries et au trésor de la cathédrale, l'inappréciable avantage d'une fidèle reproduction. En souvenir de lui, nous avons reçu de ses enfants un dessin de Lavidière, portrait original du cardinal Gousset, notre fondateur, qui a été placé dans la salle de nos séances.

Un membre honoraire, M. le Dr V. Lemoine, dont le nom venait tout à l'heure parmi ceux de nos collaborateurs de l'année, a été prématurément enlevé à ses travaux et à l'affection des siens. Beau-fils et élève bien-aimé du Dr Maldan, devenu professeur comme lui à l'Ecole de Médecine, il appartint à notre Société dès 1868 et la présida en 1887, puis fut porté à l'honorariat en 1889 lorsqu'il nous quitta pour habiter Paris. Le cœur et l'âme de notre confrère étaient restés fidèles à sa terre natale au milieu des attraits de la capitale, et, dans ses derniers jours, il désirait s'entretenir de ses souvenirs d'enfance. — Notre président, n'ayant pu prendre la parole dans la cérémonie de ses obsèques à Paris, ni parler sur sa tombe à Reims, lui a consacré une notice qui est en même temps l'affectueux hommage d'un condisciple [2].

Quatre de nos membres correspondants ont également terminé leur carrière active et bienfaisante : M. Ernest Irroy, ami des arts si délicat, courtois, obligeant et attentif pour nous jusqu'à son dernier jour ; — M. le Dr Boyron, poète à ses heures et ancien lauréat de nos concours ; — M. le Dr Bougard, de Bourbonne-les-Bains, historien et critique érudit [3] ; — et

1. Discours prononcé sur sa tombe au nom de l'Académie, dans le tome XCIX des *Travaux*, page 127.

2. Voir cette notice dans le *Courrier de la Champagne* du 29 mars 1897 et dans le t. CI des *Travaux de l'Académie*.

3. Le Dr J. Boyron, médecin à Amagne, décédé à Charleville. V. sa nécrologie par le Dr O. Guelliot dans l'*Union médicale du Nord-Est*,

enfin M. Louis Plonquet, médecin très actif dans sa résidence d'Ay, naturaliste plein de zèle, vulgarisateur des connaissances pratiques et des curiosités locales dans un grand nombre de publications qui ont été utiles à nos travaux et remarquées des spécialistes, homme au cœur chaud et dévoué jusqu'à la fin [1].

Deux départs sont venus, de leur côté, nous priver de la présence de très assidus et bien chers confrères, l'un, M. Victor Froussard, quittant le poste de conservateur des Hypothèques à Reims pour prendre à Andelot sa retraite en famille, dans tout le charme des souvenirs et des travaux de sa vie entière ; — l'autre, Mgr Péchenard, qui d'une haute situation parmi nous, a été porté d'emblée au poste de recteur de l'Institut catholique de Paris. Nos vœux l'y accompagnent, saluant un autre Gerson, *Gersonius alter*, transplanté du sol rémois sur la rive savante de la Seine.

Les liens de l'honorariat maintiendront leurs noms sur nos listes, ainsi que celui de notre ancien trésorier, M. Auguste Mennesson, dont rien ne peut nous séparer.

Nous y joindrons celui de M. le baron de Baye, auquel vous avez décerné le titre de membre honoraire, comme un reconnaissant hommage pour son dévouement et sa générosité sans bornes à notre égard.

De nombreux vides s'étaient produits l'an dernier dans les rangs des membres titulaires, et vous avez été heureux, Messieurs, de pouvoir appeler à les combler cinq de nos plus honorables et plus distingués concitoyens : M. le docteur Strapart, rémois de naissance et de cœur, professeur honoraire à l'École de Médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu et du Bureau de bienfaisance, dont ces titres relatent les services rendus sans avoir éteint le don d'une inépuisable activité ; — M. Maillet-Valser, membre du Conseil général de la Marne, ancien adjoint au maire de Reims, membre du Comité de la Bibliothèque et du Musée, auquel nous sommes redevables de tant de succès de la Société des Amis des Arts, comme de la fondation et de l'organisation de notre École régionale des Arts industriels ; — M. Arsène Duval, avocat de notre barreau, qui joint à la pratique du droit le grand mérite de l'exercice de la charité dans les œuvres de patronage de l'enfance et de la jeunesse, et qui connaît ainsi beaucoup de solutions qui pourront nous éclairer ; — M. Hippolyte Portevin, ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur appliqué au développement de notre industrie, plein de zèle pour seconder les efforts et le talent au sein de nos expositions et de nos concours ; — enfin M. le Dr Bourgeois, ancien médecin militaire, lauréat de nombreuses Sociétés savantes pour ses découvertes et ses publications ophtalmologiques.

Ensuite, Messieurs, pour continuer à propager notre influence et nous assurer d'utiles concours, vous avez élu membres correspondants : MM. l'abbé Bouxin, membre de la Société académique de Laon ; Ch. Coyon, archéologue à Beine ; Edgard Denancy, publiciste à Avize ; Abel Lajoye ; Dr E. Luton ; Maquet, professeur au Lycée ; Pol Marguet, secré-

15 mars 1897, pp. 77-78. — Sur le Dr Bougard, notice par le Dr Mercier dans la même revue, 15 avril 1897, pp. 109-110.

1. M. Jean-Louis Plonquet, né à Craonne, est décédé à Chierry (Aisne) le 24 juin 1897, dans sa 74e année. Voir sa biographie dans le *Courrier de la Champagne* du dimanche 27 juin 1897, dans l'*Indépendant rémois* du 30 juin, et dans le *Courrier du Nord-Est* d'Epernay du 30 juin 1897, article signé Al. Fay.

taire du Comice agricole ; Ch. de Muizon ; A. Sécheret, lauréat de l'Académie, instituteur à Mouzon (Ardennes) ; Dr Deneffe, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie de Médecine de Bruxelles (à Gand, rue de la Station, 64), auteur d'études sur la *Trousse d'un chirurgien gallo-romain du IIIe siècle*, et sur les *oculistes gallo-romains du IIIe siècle ;* général Bogdanovitch ; prince Scherbatoff, administrateur du Musée impérial historique de Moscou, et Nicolas Soultanoff, directeur de l'Institut des Ingénieurs civils de Saint-Pétersbourg.

Aux souhaits de bienvenue à nos nouveaux confrères s'est joint cette année un souhait bien exceptionnel et non moins cordial à un ancien confrère, notre vénéré doyen, M. Henri Paris, qui atteignait, le 14 mai dernier, la cinquantaine de ses années académiques comme membre titulaire. Il faut remonter plus haut, à la première séance publique de la Compagnie, au 4 mai 1843, pour saluer ses débuts parmi nous comme lauréat et membre correspondant. Cinquanie-quatre ans de collaboration, une année de secrétariat, quatre années de présidence, neuf années de décanat : voilà qui justifie nos félicitations affectueuses, nos vœux de bonne santé et de prospérité. *Ad multos annos*, comme l'écrivait notre président d'honneur au vétéran de nos annales.

Exclusif de tout éloge banal, le jubilé de M. Henri Paris a été célébré par nous dans une séance et dans un banquet ; il reste connexe à son jubilé au barreau, qui nous a valu ce portrait gravé par Raoul Varin, œuvre d'art remarquable portant la devise caractéristique des Paris : *Melior doctrina parentum*, et, pour nous, souvenir d'autant plus précieux que nous pouvons et pourrons longtemps encore (Dieu le veuille !) le comparer avec l'original.

Mais un cinquantenaire appelle un centenaire, et nous y voici, Messieurs, cette année même, avec l'un de nos plus anciens membres correspondants, M. Frédéric Moreau, l'antiquaire et l'explorateur si connu par son *Album Caranda*, qu'il nous offrit en son entier. Le 1er juillet courant, il entrait dans sa centième année, étant né à Fère-en-Tardenois à pareille date de l'année 1798. A lui aussi nos souhaits exceptionnels et reconnaissants !

Est-ce fini, Messieurs, avec les événements notables dans notre personnel ? Non encore. Il nous faut publiquement féliciter M. le chanoine Cerf, membre titulaire, de la haute récompense que décerne l'Académie française à son *Livre d'or du diocèse de Reims en* 1870-1871. De tels suffrages valent, pour notre confrère, mieux que les palmes réclamées naguère à raison de son long dévouement.

L'un de nos membres honoraires dont la parole retrouve ici son écho, M. Albert de Lapparent, professeur de géologie à l'Institut catholique, homme de science et de caractère, vient d'être élu à l'Institut par l'Académie des sciences. Nous l'en félicitons respectueusement.

Enfin, Messieurs, notre éminent compatriote M. Gaston Paris, membre de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur du Collège de France, qui nous a déjà procuré, lui aussi, le charme de sa présence, nous le renouvelle aujourd'hui, comme dans une réunion de famille où semble planer le souvenir de M. Louis Paris et de M. Paulin Paris. Leur fils et neveu n'a jamais renié son origine dans la valeureuse terre de Champagne, dans le Val d'Or où il revient si volontiers. Au contraire, il proclamait la nécessité du relèvement de la vie provinciale dans son discours sur Peiresc, en des termes qui nous donnent une haute leçon et un fécond encouragement :

« On parle beaucoup, disait-il, de décentralisation ; c'est, je l'avoue, un mot que je n'aime guère : outre qu'il est purement négatif, et par là même infécond, il a une tournure lourde et une signification administrative qui répugnent à l'idée qu'il prétend exprimer. Cette décentralisation, c'est au centre qu'on demande de la faire par des lois, des institutions, des règlements : il y a là une pétition de principe. C'est par les âmes que peut et que doit se faire d'ores et déjà la renaissance de la vie provinciale. Que ceux qui se sentent forts et actifs cessent de tourner exclusivement leurs regards fascinés vers le flamboiement de Paris ; mais qu'ils ne les replient pas non plus avec une jalouse étroitesse sur leur petit foyer local : l'esprit de clocher, qui enlève à la pensée toute étendue et toute indépendance, est le pire ennemi du libre développement dont je souhaite ardemment de voir par toute la France s'épanouir la variété féconde. Qu'ils imitent Peiresc ; qu'ils élargissent le plus qu'ils pourront l'horizon de leur intelligence et de leur sympathie ; au lieu de toujours demander et attendre, qu'ils agissent, qu'ils créent, qu'ils fondent, et qui sait si on ne verra pas s'allumer, de çà de là, des flambeaux dont l'éclat ira plus loin qu'on ne le soupçonne aujourd'hui ?[1] » *Magister dixit.* Marchons à la poursuite de son idéal.

ANNEXE

Le Président de l'Académie nationale de Reims,
à Monsieur le Maire de Reims.

Reims, le 27 février 1897.

Monsieur le Maire,

L'Académie de Reims, préoccupée de l'effet disgracieux que pourra produire, sur nos places et devant nos monuments, l'installation des fils aériens du système de traction électrique que la Compagnie des Tramways se propose d'appliquer prochainement, après accord avec la Municipalité, a émis, dans sa séance du 26 courant sur l'initiative de M. Portevin, le vœu suivant :

« L'Académie, tout en se félicitant de la substitution prochaine à Reims « de la traction électrique à la traction par chevaux des tramways,

« Emet le vœu qu'un système soit adopté qui évite sur les places et « devant les monuments de la ville, l'installation de poteaux et de fils qui « masqueraient plus ou moins les édifices et les places et empêcheraient « d'en apprécier aussi bien le caractère artistique, et qu'à cet effet, le sys- « tème de traction soit établi en sous-sol, au lieu de l'être à la surface, « suivant l'exemple déjà donné par plusieurs villes françaises ou étran- « gères. »

J'ai l'honneur de vous transmettre ce vœu, que le Bureau de l'Académie a été prié de vous faire parvenir de suite, en raison de la discussion qui doit [illegible].

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il présente. Le désir de l'Académie est que l'Administration municipale, tout en accueillant pour la circulation des tramways un progrès incontestable et nécessaire, l'applique de manière à sauvegarder l'effet des constructions et des monuments qui sont une partie de la gloire de notre ville.

1. Extrait d'un discours prononcé par M. Gaston Paris, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique à l'inauguration du buste de Peiresc à [illegible]. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, novembre-[illegible], p. [illegible].

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon dévouement et l'expression de mes sentiments distingués,

Paul Douce,
Président de l'Académie.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le deuxième trimestre de l'année 1897 :

Peinture.

Mmes Ves Dosseur et Soubirous, propriétaires à Troyes : — Les portraits de M. l'abbé Sompsois et de Mme Sompsois, sa mère ; toiles, par Arnaud.

Archéologie.

M. Auguste Blanchard, rue de la Marine, à Arcis-sur-Aube : — Une fibule de bronze, en forme d'arc, avec ressort à boudin, portant un fragment de chaînette de même métal attaché à son prolongement, qui est recourbé. Cette fibule provient de l'immense champ de sépultures que l'on rencontre entre Vinets et Le Chêne, près d'Arcis-sur-Aube.

M. l'abbé Chauvet, membre associé : — Un petit anneau, un fragment d'agrafe et deux débris d'objets ayant servi à un emploi indéterminé : le tout en bronze. Époque gauloise.

M. Alexandre Hardy, surveillant au Musée de Troyes : — Un fer de lance, de l'époque franque, trouvé à 3m50 de profondeur, dans les tranchées pratiquées pour la construction de l'hospice Audiffred ; — Une pierre sculptée, en forme de petit cube, ornée sur quatre faces de fleurs en relief. Elle a été découverte à Troyes, rue Jeanne-d'Arc, près du pont du chemin de fer, dans les travaux d'élargissement de la voie ferrée ; — Un petit coffret à couvercle bombé, sorte de tirelire en terre cuite, paraissant dater du xvie siècle, et ayant été trouvé sur l'emplacement de l'abattoir actuel.

M. Selmersheim, architecte du Gouvernement : — Huit moulages, en plâtre, de motifs de sculpture et d'architecture, provenant de la Cathédrale de Troyes et de l'église Saint-Urbain.

Mme Houzelot, maîtresse de pension, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Troyes : — Plusieurs fragments, malheureusement très mutilés, d'un beau retable en marbre blanc (école des Julyot). Ces débris ont été trouvés dans une fouille pratiquée à l'intérieur de la maison habitée par la donatrice.

M. Lucien Arnoult, ancien percepteur à Sainte-Savine, 8, rue des Champs-Élysées : — Une pierre sculptée en ronde bosse, tête de roi mage, portant des restes de polychromie et provenant vraisemblablement d'un retable du xvie siècle.

M. Gustave Charvot, propriétaire à Arcis-sur-Aube : — Un ornement de serre-cou, en argent, orné de pierres de couleur. Il a été trouvé dans des terrassements à Arcis-sur-Aube.

MM. Pinel frères, à Paris : — Une grande amphore, provenant d'un tombeau phénicien découvert par les officiers du 4e tirailleurs dans les fouilles qu'ils pratiquèrent à Sousse, en 1887 ; — Un lot de poteries et quelques vases en verre, trouvés dans les mêmes fouilles. Parmi ces derniers est un lacrymatoire très bien conservé.

M. Delaune-Guyard, propriétaire à Rigny-le-Ferron : — Une tuile, avec inscription, provenant de l'ancienne tuilerie de Rigny-le-Ferron. Elle porte les noms de deux tuiliers : Claude et Vincent Le Roi, ainsi que la date 1681.

Numismatique.

M. le Maire de Troyes : — Une demi-pistole, monnaie espagnole en or, trouvée dans les fouilles pratiquées dernièrement sur l'emplacement des anciennes Boucheries.

M. l'abbé Chauvet, membre associé : — Un grand bronze romain fruste ; — Une monnaie d'Henri de Lorraine (1608) et vingt monnaies françaises en billon, telles que deniers tournois, sous et centimes ; — Deux médailles religieuses : une de saint François, l'autre de sainte Philomène.

M. Emerand Saget, propriétaire à Unienville (par M. Chauvet) : — Un denier tournois de Charles III de Gonzague, prince souverain d'Arches.

M. Victor Bornot, propriétaire à Unienville (par M. Chauvet) : — Un moyen bronze de Faustine mère et trois monnaies de billon, dont une très fruste ; — Une monnaie de Charles III et Nicolas, ducs de Lorraine ; — Un liard de Louis XIV.

M. Alexandre Hardy, surveillant au Musée : — Une monnaie de Marie-Thérèse, impératrice de Hongrie, archiduchesse d'Autriche, de 1772. Argent ; — Un jeton en cuivre, aux armes de G. Dupuy, sieur du Tilliou, maire de Tours, 1631-1632.

M. Huguier-Truelle, propriétaire à Troyes : — Un jeton de la Chambre de Commerce de Picardie, établie à Amiens, le 6 août 1761. Argent.

M. le Président et le Comité du grand Concours musical international, ouvert à Troyes, les 6 et 7 juin 1897 : — Une médaille en vermeil et une médaille en bronze, spécimens des récompenses décernées à la suite de ce Concours.

M. Emile Predl, à Troyes : — Deux médailles, avec rubans, insignes successivement adoptés par les membres de la *Fraternité de l'Aube* (Militaires ayant fait campagne, armée régulière). Le ruban, actuellement en usage, est chargé d'une *foi* (deux mains [illegible]).

Paléontologie.

M. Gerbaud, à Longpré : — Nombreux débris de bois de cerf (fossiles), dont quelques-uns sont d'un fort diamètre. On les a trouvés à Longpré, dans les fondations d'une maison, à trois mètres de profondeur.

Ethnographie.

M. Louis Morin, typographe à Troyes : — Un rasoir, en fer, dont le manche est disposé pour servir de pince à épiler ; — Un peigne en bois ; — Deux baguettes, également en bois, servant pour manger le riz. Ces objets proviennent du Tonkin ; — Un couteau annamite, à manche en cuivre (fabrication commerciale).

Bibliothèque du Musée.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : — *Le Catalogue du Musée céramique de Sèvres*, par M. Édouard Garnier, fascicule VI, série D, *Faïences ; — La Peinture en Europe : Venise*, par MM. Lafenestre et Richtenberger.

Mme Ve Briard, à Troyes : — Sept exemplaires de la *Flore cryptogamique de l'Aube ;* — Trois exemplaires du *Catalogue des Herbiers du Musée de Troyes ;* — Un exemplaire du *Catalogue raisonné des Plantes observées jusqu'à ce jour, qui croissent naturellement dans le département de l'Aube.* Tous ces ouvrages sont dûs à la science de M. Briard, décédé Conservateur au Musée de Troyes.

* * *

Séance annuelle de la Société littéraire et historique de la Brie. — Les membres de la Société littéraire et historique de la Brie ne regretteront pas la décision qu'ils avaient prise de tenir, le 20 juin de cette année, une grande assemblée solennelle. Le succès de la réunion a dépassé toutes les espérances. L'élite de la société intelligente de Meaux et des alentours, les dames en nombre considérable, s'était donné rendez-vous à l'Hôtel de Ville, et le grand salon était tout à fait insuffisant à contenir l'assistance qui débordait par toutes les issues.

La présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut et conservateur du Musée du Louvre, un compatriote, à qui notre vieille Brie est encore chère au point qu'il y dépense toujours ses rares instants de loisir, n'était pas le moindre attrait de la fête. A ses côtés avaient pris place, avec MM. le sous-préfet et le maire de Meaux, MM. Droz, Muller et Gassies, les « orateurs inscrits », et les autres membres du bureau de la Société, MM. Girardot, J. Barigny et Andrieux. Inutile d'ajouter que toutes les personnalités appartenant au monde de l'enseignement, de la magistrature, de l'armée et du haut commerce étaient présentes.

La séance ouverte, M. Héron de Villefosse a le prêmier pris la parole. Dans un langage élevé et avec un rare bonheur d'expression, le président a rappelé ses souvenirs d'il y a trente ans, alors qu'Alfred Maury, inscrit au livre d'or de la cité parmi ceux de ses concitoyens les plus illustres, faisait lui-même une conférence archéologique à Meaux. Puis il a présenté l'historique de la Société

littéraire et archéologique de la Brie et l'éloge de son fondateur le sénateur Louis Benoist : les applaudissements ont couvert la voix de M. Héron de Villefosse quand il eut retracé le portrait de cet enfant de la Brie. « Rejeton d'une vieille race de laboureurs « dont les pères, il y a plus de trois siècles, creusaient déjà « patiemment les sillons de notre terre féconde et généreuse..., « il croyait fermement que la France ne peut conserver son rang « et son prestige qu'à la condition de reconnaître et d'honorer « toutes les supériorités intellectuelles : c'est dans cette croyance « qu'il avait fondé votre Société et c'est pour affirmer l'existence « de cette élite qu'il vous a groupés et réunis. On ne pouvait ni « mieux penser ni mieux réussir. »

Après l'énumération des services que rendent à l'histoire nos Sociétés provinciales et les félicitations adressées à celle de Meaux, « où plane à jamais la grande figure de Bossuet », Société qui s'occupe de littérature en même temps que d'histoire ; enfin, après quelques mots d'encouragement aux collaborateurs de la Société et de remerciement pour les savants et les artistes qui prêtaient leur concours à la solennité du jour, l'orateur, « réservant pour la fin ce qu'il y avait de meilleur », a, dans une délicate allusion aux cours d'amour du moyen-âge, rendu hommage aux dames si nombreuses à la séance. « Chaque fois, a-t-il dit, que des femmes intelligentes et généreuses voudront s'associer à nos travaux, nous leur accorderons les mêmes droits qu'à nous-mêmes : ce sera peut-être une façon d'avancer sans bruit la solution d'une des nombreuses difficultés de la question féministe. »

Ç'a été ensuite le tour de M. Droz, président de la Société, de développer le sujet qu'il avait choisi pour la circonstance. Il a commencé par s'excuser auprès des dames d'avoir à les entretenir d'une matière aussi aride que l'économie politique, espérant se faire pardonner à la faveur des analogies existant entre cette science et l'économie domestique. Et avec toute l'ampleur que comportait le sujet et la grande compétence qu'il doit à ses études, il a traité de la question de l'impôt pendant les années qui ont précédé la Révolution, des différents aspects sous lesquels elle se présentait dans la contrée que nous habitons, surtout dans les limites du territoire qui correspond à ce qu'est aujourd'hui le département de Seine-et-Marne, spécialement l'arrondissement de Meaux.

La troisième communication a été faite par M. Muller, qui avait choisi pour sujet le *Journal de Pierre Narbonne.* Pierre Narbonne était, pour employer une expression moderne, une sorte de commissaire de police en fonctions à Versailles sous Louis XV. Ce fonctionnaire de « l'intérieur » eut, comme M. Goron de nos jours, l'idée de rédiger un journal rempli d'intéressants aperçus ayant trait à ceux de ses contemporains au milieu desquels il fut [illegible] travail présentée par l'érudit

M. Muller n'a pas manqué de piquer vivement l'attention de l'auditoire.

Pour terminer, M. Gassies, plus en verve que jamais, s'est vainement efforcé de s'effacer modestement après les savants orateurs qui avaient parlé avant lui. La chaleur avec laquelle il a invité les assistants à aimer, à entourer d'un soin tout familial les « curiosités locales » a dévoilé une fois de plus l'artiste et l'archéologue convaincus que nous connaissons en lui.

Ce n'est pas sans finesse qu'il nous a mis en garde contre les exagérations du Poitrinas de Labiche ou l'ignorance de ce paysan du Midi qui, afin de faire place nette un jour où l'on étudiait un dolmen dans son champ, fit casser et jeter sur la route « cette grosse pierre » qui aurait pu gêner la réunion. M. Gassies s'est fait l'éloquent avocat des monuments dont l'intérêt est tout local et qui sont les titres de noblesse des villes : vieilles pierres, noms des rues, débris des édifices qui disparaissent, chartes, miniatures, etc. Il faut conserver tout cela comme on conserve les vieux portraits de famille, les images qui nous représentent notre pays à travers les siècles. Meaux et les environs sont riches en reliques du passé ; M. Gassies en a donné une longue liste qui, pour sommaire qu'il a prétendu qu'elle fût, n'en constitue pas moins un précieux patrimoine. Mais, a-t-il insinué, tous ces documents sont bien épars, et, c'était là la conclusion de son discours : M. le maire, soucieux de conserver à la vieille cité briarde ses archives artistiques, « depuis la hache en silex du Meldois préhistorique jusqu'à l'épée de ce glorieux enfant de Meaux qui tomba pour la patrie dans la plaine de Reischoffen », voudra, avec le Conseil municipal, qu'une vaste salle soit affectée, dans le nouvel Hôtel de Ville en construction, à un Musée de Meaux.

M. Gassies s'est arrêté sur cette sorte de mise en demeure que la Société littéraire et historique de la Brie n'a jamais eu meilleure occasion de présenter, et à laquelle la municipalité et le Conseil tout entier auront à cœur de souscrire.

Nous n'achèverons pas ce compte-rendu déjà trop long sans féliciter les brillants artistes que sont Mlle Baude, MM. Stahl et Courras, pour la virtuosité avec laquelle ils ont exécuté les morceaux composant la partie musicale du programme.

(*Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux.*)

* * *

Le Pays natal. — Nous sommes heureux de reproduire le discours prononcé par M. Massoul, professeur d'allemand, à la distribution des prix du Collège de Château-Thierry.

L'orateur avait pris pour sujet : *Le Pays natal.*

Mes chers amis,

On attend ordinairement, d'un professeur d'allemand, un discours sur l'Allemagne. Nous avons eu, dans le courant de l'année scolaire, si souvent

l'occasion d'étudier nos voisins d'Outre-Rhin, que je vous demande la permission, dans ce discours « d'usage », de ne pas me conformer à l'usage.

En vous voyant ainsi devant moi, impatients et joyeux, je me souviens du temps où j'étais collégien comme vous et où j'éprouvais, aussi vivement que vous, le bonheur d'aller passer deux mois de vacances au pays natal. Au moment où vous allez retrouver la maison paternelle, c'est de ce sentiment, si profond et si complexe, que l'on appelle familièrement l'amour du clocher, que je veux vous entretenir.

D'où vient que nous nous sentons attirés, comme par une puissance mystérieuse et irrésistible, vers le coin de terre où nous sommes nés et où s'est écoulée notre première enfance ?

Les raisons de cet amour sont multiples. Ce fidèle attachement que l'homme porte en son cœur n'a pas toujours son premier motif dans la beauté des sites. Le Suisse regrette les montagnes de son pays, mais le Lapon aime aussi les steppes désolés de sa rude patrie, et la séparation de la terre natale lui cause parfois la mort.

L'amour du pays natal est fait avant tout de souvenirs.

C'est d'abord le souvenir du foyer domestique, de la vie de famille, avec ses joies et aussi ses peines supportées en commun, avec ses mille petits événements qui, dans l'imagination de l'enfant, ont pris de l'importance et que l'homme n'oublie pas.

C'est surtout le souvenir des parents. La reconnaissance ramène l'homme vers les êtres aimés qui, dès les premiers instants de sa vie, ont veillé sur lui, l'ont entouré de leurs soins, ont su éloigner les dangers qui menaçaient sa frêle existence et ont cherché avant tout à former son âme pour le bien.

L'enfant est devenu homme ; il s'élance dans la vie, le cœur joyeux et gonflé d'espérances, il est saisi par le tourbillon des intérêts et des nécessités et entraîné bien loin de la terre natale... Il apprend à connaître le monde et contemple de près les misères humaines. Lui-même doit éprouver bien des désillusions, traverser bien des heures de souffrance, lutter sans trêve pour la vie. Il semble que son cœur doive se dessécher dans ce rude contact avec la réalité. Mais il a gardé le souvenir de la maison paternelle, et parfois, dans les jours tristes, il se prend à regretter cette vie si calme, le temps de l'enfance où, sans éprouver de remords en songeant au passé et libre de soucis pour l'avenir, il était si heureux sous la protection d'une mère.

C'est aux découragés, aux vaincus du destin, que s'adresse Albert Trager, dans cette petite poésie que nous avons traduite ensemble et que je veux vous redire, en en respectant le mieux possible la touchante simplicité :

« Si tu as encore une patrie, prends le sac de voyage et le bâton, et marche, marche sans repos jusqu'à ton cher village.

« Et si deux bras seulement, dans une joyeuse impatience, s'étendent à ta rencontre, si une larme seulement coule sur ton retour, si une seule bouche te donne la bénédiction,

« Serais-tu un mendiant, tu seras riche, ton cœur serait-il malade, ton courage abattu, tu guériras aussitôt en entendant ces douces paroles : [illegible]

« Et si, de tout ce que tu quittas autrefois, toute trace est disparue, si rien ne se montre à ton regard mouillé qu'un petit tertre, tapissé de vert [illegible] —

« Oh ! tu peux aller bien loin ! — nulle part il ne te sera si doux de pleurer que là, où repose dans le silence un cœur qui jadis, chaleureusement, battit pour toi. »

Tous les souvenirs de l'enfance contribuent à nous faire aimer le pays natal : le souvenir de nos premiers amis, de nos premières études, de nos premiers jeux, mille riens que nous ne saurions raconter et qui, parfois, nous reviennent tout à coup à l'esprit et nous font tressaillir.

La contrée même où nous sommes nés a pour nous un charme particulier. Tout en elle nous apparaît sous un plus beau jour. Nulle part la poésie répandue dans la nature ne se révèle à nous avec autant d'intensité ; nulle part cette communion de l'être et de la chose n'est plus intime ; nulle part nous ne sommes plus tentés de dire avec Lamartine :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme,
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Tout objet qui s'offre à notre regard dans le pays natal nous parle dans une langue que seuls nous comprenons. Les mornes étendues, les roches dépouillées nous plaisent mieux que les paysages les plus beaux, les régions les plus fertiles que nous trouvons ailleurs.

Et cela encore s'explique par le souvenir. La sensibilité de l'enfant n'a pas été émoussée par l'éternel retour des mêmes impressions et n'est pas distraite par les soucis de l'existence. C'est dans cet âge heureux que l'homme est le plus apte à sentir vivement la poésie des choses. L'enfant admire sincèrement et sans réserve ; ses joyeuses surprises, ses rapides enthousiasmes n'ont rien de factice ; il se donne tout entier aux impressions du dehors.

Cette âme des objets inanimés, dont parle le poète, c'est notre âme propre, notre âme d'enfant dont une parcelle est restée attachée pour toujours aux choses familières du pays natal :

La mon cœur en tout lieu se retrouve lui-même !
Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout m'aime,
L'âme trouve un ami dans tout cet horizon,
Chaque arbre a son histoire et chaque pierre un nom.

De là vient l'émotion si profonde que nous éprouvons en revoyant le lieu où nous avons grandi. Mille souvenirs que nous croyions pour toujours endormis s'éveillent, s'associent et se groupent ; c'est tout notre passé qui ressuscite à nos yeux et nous vivons encore une fois les beaux jours de l'enfance.

Si l'amour du pays natal est fait surtout de souvenirs, il s'explique aussi par la puissance de l'habitude. Le pays natal nous est devenu cher par la suite des années heureuses que nous y avons passées. Nous nous sommes doucement accoutumés aux gens et aux choses. Un sentiment que nous éprouvons seulement, et ne saurions décrire, s'est peu à peu emparé de notre âme et la tient enchaînée au coin de terre qui nous a vus naître. Le départ de la maison paternelle nous étreint douloureusement le cœur, produit en nous comme un déchirement. Si beau que soit le lointain étranger, il ne peut complètement remplacer le pays natal. Les personnes aimées que nous avions coutume de fréquenter, ne sont plus près de nous ; nous entrons en rapport avec d'autres gens ; nous coudoyons des inconnus, et leur froide politesse ne nous rend que plus sensible leur indifférence.

Vous connaissez cette belle page de Lamennais sur l'exilé :

« Il s'en allait errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé !

« J'ai passé à travers les peuples, et ils m'ont regardé, et je les ai regardés, et nous ne nous sommes point reconnus. L'exilé partout est seul.

« ..... Ces arbres sont beaux, ces fleurs sont belles ; mais ce ne sont point les fleurs et les arbres de mon pays. L'exilé partout est seul.

« ..... On m'a demandé : Pourquoi pleurez-vous ? et quand je l'ai dit, nul n'a pleuré parce qu'on ne me comprenait pas. L'exilé partout est seul. »

Notre pays natal a ses mœurs et ses usages que nous ne retrouvons pas ; nous regrettons jusqu'au costume de notre province, jusqu'aux expressions familières de notre dialecte local.

La plante que l'on arrache du sol où elle a germé et que l'on transporte dans de lointaines contrées, ne se développe pas avec la même richesse ; elle semble souffrir d'être séparée de la terre natale ; ses feuilles pendent tristement vers le sol, elle ne tarde pas à mourir. De même l'homme qu'une longue distance sépare de son pays, est pris parfois d'un mal étrange ; une sorte de langueur le consume ; poussé par un désir inquiet, il fuit les autres hommes, erre çà et là, recherche la solitude, et les gens qui le voient passer disent de lui : « Il a le mal du pays. »

Le poète Du Bellay, exilé volontairement à Rome, n'admirait que médiocrement les beautés de la Ville éternelle. C'est qu'il se souvenait sans cesse d'un petit bourg de l'Anjou, où s'était écoulée son enfance. Dans un livre de poésie intime, plein d'une mélancolie pénétrante, il chantait ses *Regrets*, et son âme exhalait cette douce plainte :

> Quand revoiray-je, hélas ! de mon petit village,
> Fumer la cheminée, et en quelque saison
> Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
> Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?

L'instinct de la patrie se manifeste de cent façons : dans la joie que procure, à l'étranger, la rencontre d'un compatriote, dans l'émotion que l'on éprouve à entendre un vieil air du pays natal. On fut obligé, paraît-il, d'interdire dans les armées de Louis XIV de jouer le *Ranz des Vaches* devant les soldats suisses ; cet air, d'un rythme si simple, produisait sur eux un tel effet qu'ils fondaient en larmes et désertaient l'un après l'autre. C'est qu'il leur rappelait leurs montagnes, la vallée où ils étaient nés et l'existence paisible du pâtre des Alpes qu'ils avaient connue autrefois.

Chateaubriand parle quelque part des « ruses » dont se sert l'exilé pour tromper son ennui. Il rappelle Andromaque donnant le nom de Simoïs à un ruisseau : « et quelle touchante vérité, s'écrie-t-il, dans ce petit ruisseau qui trace un grand fleuve de la terre natale ! » — Une de ces ruses consiste encore à attacher un grand prix à un objet sans valeur qui vient de notre pays et nous a accompagné dans l'exil.

Une autre manifestation du même sentiment, c'est le désir que tant d'hommes portent en eux d'aller vivre leurs derniers jours là où leurs parents ont vécu, et de reposer sous le sol où dorment déjà leurs aïeux. Et cela montre singulièrement la puissance de l'instinct de la patrie et la vérité de ces paroles d'un poète contemporain : *Le Pays natal*,

> [illegible]
> Du trèfle pour tes bestiaux,
> Ou du minerai pour ta forge,
> [illegible]
> C'est mieux encor. C'est la Patrie,
> [illegible]
> D'où, vers la lumière fleurie,
> [illegible]

C'est la tombe verte où ton père
Ne se sent pas abandonné . . . .

GRATIGNY, *Le Fer Rouge.*

Je ne voudrais pas, mes chers amis, en vous parlant du pays natal, retarder la joie que vous éprouverez bientôt à revoir la maison paternelle. Mais l'amour de la petite patrie est si intimement lié à celui de la grande qu'il me semble impossible de séparer ces deux sentiments ; je suis naturellement amené, après avoir essayé d'analyser le premier, à vous dire quelques mots de l'autre.

On a quelquefois reproché à l'amour du pays natal de faire tort au patriotisme et de favoriser l'esprit particulariste. En réalité, c'est de l'attachement au pays natal que naît l'amour de la patrie.

L'enfant aime d'abord ses parents, le toit où il est né, l'enclos de la maison paternelle. Puis, son horizon s'élargit : sa patrie, ce sont aussi les autres maisons du village, où il rencontre des compagnons de jeu, c'est tout le village, c'est le champ que cultive son père, ce sont les bois où il s'égare, en des courses folles.

Cependant il se rend à l'école, et son maître lui parle d'un petit pays, d'une province pour laquelle des hommes ont jadis combattu, qu'ils ont agrandie et qui, peu à peu, est devenue toute la France. Il lui raconte d'une voix émue l'histoire d'une pastourelle qui quitta son troupeau pour conduire des armées et défendre cette France envahie par l'ennemi. Et l'enfant sent son cœur battre plus fort en écoutant tous ces récits, glorieux ou tristes. Et voilà comment, partant de quelques cabanes de pêcheurs qui formaient un village, petit comme le sien, il arriva à concevoir cette grande chose : *La Patrie.*

M. Massoul est le fils de l'ancien instituteur de Chartronges (Seine-et-Marne).

*
* *

DISCOURS DU R. P. ROLLIN A LA DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH A REIMS. — La distribution des prix a eu lieu, à l'École libre Saint-Joseph de Reims, le 29 juillet à neuf heures, sous la présidence de Mgr Cauly, protonotaire apostolique.

Un discours du R. P. Rollin ouvre la séance. Le R. P. Rollin est bien connu à Reims ; il a prêché avec succès la station de carême à la cathédrale en 1881, et l'année dernière, pendant la Mission, il avait été désigné pour adresser la parole spécialement aux auditoires d'hommes. Jeudi encore, son langage imagé, son allure franche et loyale ont tenu l'auditoire sous le charme pendant près de trois quarts d'heure. Nous allons essayer de reproduire, pour nos lecteurs, la substance de son discours.

Faut-il être de son temps ?

Tout franc catholique a pu entendre ce refrain : « Vous êtes des arriérés, des traînards qui enlevez, à l'effort commun, des forces neutralisées par un entêtement stupide. Mais le siècle ne fera pas machine en arrière ; vous serez écrasés par le train qui nous emporte vers le progrès. » — Eh bien, nous en appelons de cette excommunication laïque, s'écrie l'orateur, nous, les fils obéissants

de Léon XIII, qui aime et chérit son siècle ; dans cette ville où naguère le cardinal Langénieux convoquait la France afin de lui faire ressaisir sa mission providentielle. Et ici l'orateur adresse des paroles élogieuses à Mgr Cauly qui a pris une si grande part aux travaux historiques du Centenaire.

Il faut être de son temps ! Veut-on dire par là qu'il faut en accepter toutes les institutions ? Les catholiques, tenus en suspicion par le parti vainqueur, frappés d'ostracisme, hésitaient à tendre la main aux hommes qui manient contre eux les décrets et les lois d'exception ; le Pape leur a dit : « Ne rêvez pas le naufrage du vaisseau qui porte vos destinées, prêtez vos efforts aux hommes de bon vouloir, luttez contre les furieux qui vous mènent aux écueils, afin de retrouver le port de la sécurité religieuse et sociale. »

Ce n'est pas là un expédient, ni une transaction de principes ; l'Église voit les âmes, elle ne défend pas à ses disciples de suivre les orientations nouvelles de la pensée et de l'activité humaines, elle appelle et elle bénit tous les progrès légitimes. Les vrais rétrogrades, ce sont ceux qui s'attardent dans l'ornière des vieux préjugés, ceux qui, pour défendre les monopoles dont ils se sont emparés, écartent des auxiliaires désintéressés.

Il faut être de son temps ! Si l'on en croit certains novateurs, l'adage appliqué à l'éducation serait une condamnation formelle des méthodes généralement suivies dans les écoles catholiques. « Depuis un siècle, nous dit-on, les maîtres catholiques ont fait fausse route. Autrefois, nous voulions faire des sujets dociles, des fils soumis, et nous avions raison ; aujourd'hui, nous devons avant tout former des chrétiens hardis, des citoyens libres. » Le procédé nouveau, dit l'orateur, se résume dans le relâchement de la vigilance et de toute discipline. Jusqu'à preuve du contraire, nous croirons que pour tremper les caractères et assouplir les volontés, la discipline est préférable au laisser-faire, et que l'abnégation, l'obéissance, l'effort qui domine l'impression et gouverne l'instinct, que cet ensemble de sacrifices imposés par l'Évangile restera toujours la meilleure préparation à l'usage de la liberté. Nous ne cesserons d'exercer et de conseiller une active vigilance sur les lectures, les conversations et les fréquentations des adolescents.

Être de son temps, cela veut-il dire qu'on adopte toutes les idées reçues par la majorité des contemporains ? Vieille ou jeune, une idée mérite notre adhésion si elle est vraie, notre dissentiment si elle est fausse. Malgré les nuages de poussière soulevés par les générations, la vérité domine, comme le soleil, ces ténèbres artificielles ; elle attend, pour éclairer, que la poussière soit tombée et que les yeux s'ouvrent. Chaque siècle a ses conquêtes dans le domaine de la science, des lettres et des arts. Rejeter comme de nul prix l'héritage des aïeux, c'est s'appauvrir, c'est se condamner à recommencer toujours en partant du néant. Les idées vraies ne

s'usent pas au frottement des siècles ; c'est une monnaie qui garde sa valeur. Les idées fausses sont tributaires de l'injure du temps.

Ici, le R. Père s'élève contre la tyrannie de l'opinion, reine du monde, puis il signale à sa décharge ses retours vengeurs.

Dans une seconde partie de son discours, le R. P. Rollin, ayant déjà exclu les applications fâcheuses, approuve l'adage et explique dans quel sens *on doit être de son temps.*

Notre temps vaut-il mieux que les autres ? Dieu seul le sait. On peut citer des siècles où il y a eu des infamies et des scandales énormes, on y trouverait peut-être une large compensation de vertus héroïques. Lorsqu'il s'agit du siècle où nous vivons, gardons-nous à la fois de la fatuité et du pessimisme. Notre siècle, il faut l'aimer. C'est pour nous un mariage sans divorce possible : il est sage de nous accommoder à son caractère sans publier sur les toits nos querelles de ménage. Je lui reconnais d'ailleurs des qualités aimables.

On parle beaucoup de l'âme moderne. L'orateur aime ces deux mots. On croyait notre siècle embourbé dans la matière, déshérité de toute espérance ultra-terrestre ; et voilà qu'il revendique ses droits à une noblesse supérieure. Sans doute, pour plusieurs ce *néo-christianisme,* comme on l'appelle, n'est qu'une religiosité vague, mais leurs yeux entrevoient et appellent la lumière.

Je l'aime, parce qu'il a brisé les vieilles formules où l'incrédulité railleuse emprisonnait sa pensée..., parce qu'il a une plus vaste compréhension de la vie et qu'il sent le besoin d'aller au fond des choses.

Je l'aime, parce qu'il souffre. Appauvri des richesses morales du passé, il a été élevé à l'école du mépris, il a été saturé de haine et de colère contre ceux qui pouvaient lui rendre sa patrie céleste, et voilà que, semblable au prodigue, il dit : *Surgam*... Je me lèverai, j'irai vers la patrie que je n'ai pas connue... — Notre siècle appelle Dieu, et Dieu lui répondra.

J'aime enfin mon siècle, parce que la souffrance lui donne la pitié. Si nous n'étions pas tenus en haleine par un groupe de sectaires et d'utopistes, un souffle d'apaisement passerait sur la France, une fraternité sincère, une tolérance réciproque nous rendrait la force invincible des peuples régénérés.

J'aime mon siècle. Qu'il ait de graves défauts, c'est indéniable, mais ce n'est pas une raison pour le maudire, ni même pour le bouder... Arrière les mécontents, les pessimistes, les désespérés ! Arrière les *dilettantes !* ils sont le fléau des cœurs militants. Mieux vaut l'anarchiste ; il nous épouvante, mais il nous réveille...

L'orateur, en terminant, s'adresse aux élèves et les invite à une large sympathie pour cette humanité sauvée par Jésus-Christ, à ne pas vivre à côté de leurs contemporains dans un désœuvrement égoïste ou dans un labeur purement personnel. « Soyez des hommes de votre temps, pour être des hommes de l'avenir. L'avenir !

il est à vous, si vous le voulez, car c'est en vos mains que reste cette force méprisée, mais invincible : la foi en la Providence de Dieu et en la mission de la France. » Et il ajoute : « Ne calomniez pas votre pays, pour vous dispenser de le servir. »

Puis il cite les vers où Sully-Prudhomme compare les agitations de la France aux convulsions de l'écorce terrestre avant l'apparition de l'homme. Il y reste des ferments divins, l'activité intellectuelle, les ardeurs généreuses, les sentiments chevaleresques, mais notre espérance s'appuie principalement sur le fonds de vie chrétienne qui anime encore l'âme de la France !

***

Église Notre-Dame de Mouzon. — Épigraphie. — Tout récemment, en levant le dallage de la sacristie de l'ancienne abbatiale, les ouvriers mirent au jour une pierre d'une sculpture modeste, mais qui présente cependant un certain intérêt archéologique.

Cette pierre mesure 43 centimètres de largeur sur 57 de hauteur. Son épaisseur ne dépasse guère 12 à 15 centimètres.

Les sujets retracés par l'artiste symbolisent, selon nous, les attributs de la Sainte Vierge, patronne de la ville et de l'abbaye des bénédictins.

Le relief est exécuté avec soin, en demi-ronde bosse, avec saillie de 3 à 4 centimètres. Il comporte un certain fini, rendu plus net et plus délicat par la dureté du grain.

Au bas de chacun des motifs, se trouve une banderole, aussi en relief, uni, avec fond peint en vermillon sur lequel on remarque l'empreinte de lettres gothiques tracées jadis en noir. La peinture de ces banderoles est peu solide ; elle tombe au moindre grattage. Est-ce l'effet du temps ? Un lavage maladroit nous a rendu très difficile la lecture des inscriptions. Celles-ci se rapportent aux diverses appellations des litanies ou invocations de la « bien chière Nostre Dame et mère de Movzon ».

Nous décrivons en allant de bas en haut :

1er plan (inférieur) gauche : Colonne à socle, terminée par une cuve avec déversoir, assez profonde, rappelant celles dont on se servait au moyen-âge pour les baptêmes par immersion. — Inscription de la banderole correspondante : (F)*on*(s) (am)*ori*(s) ; droite : Branche de lys boutonnée et fleur épanouie. Inscription correspondante : (Virgo casti)*ssim*(a).

2e plan (intermédiaire) gauche : Branche d'olivier. Inscription : (Virgo) *f*(id)*elis* ; droite : Tige de rosier, deux boutons et rose épa-[illegible].

3e plan (supérieur) : Une porte à deux vantaux dans une baie de plein cintre ; au-dessus un mur crénelé ; de chaque côté une colonnette à piédestal, sans socle. Le fût de chacune d'elles est coupé aux deux tiers de sa hauteur. Inscription correspondante : [illegible]

La sculpture remonte vraisemblablement au XVIe siècle.

La pierre est nettement sciée dans le sens de sa largeur; elle ne figure que le tronçon d'une ornementation plus complète qui garnissait probablement la voussure d'une porte intérieure de la belle abbatiale, celle peut-être donnant accès à la crypte qui servait de sépulture aux abbés. Cette crypte, on le sait, n'a pas été découverte jusqu'à ce jour. Serait-elle sous la sacristie actuelle? La question mérite d'être étudiée, et la trouvaille archéologique que nous rapportons ci-dessus pourrait être plus tard, pour le chercheur, un précieux indice.

A. SUCHERET,
26 mars 1897. Instituteur à Mouzon.

* * *

VARIÉTÉS SUR JEANNE D'ARC. — I. *Le drame de M. Joseph Fabre.* — M. Catulle Mendès consacre dans le *Journal* un intéressant feuilleton à la *Jeanne d'Arc,* drame en trois parties et neuf tableaux, que M. Joseph Fabre vient de faire représenter au théâtre de l'Odéon, à Paris.

Il est à remarquer, dit le poète-critique, que Jeanne d'Arc a surtout tenté les poètes médiocres. Seul entre les chantres, en vers, de la Pucelle, Alexandre Soumet avait du talent ; mais il cessa d'en avoir dès qu'il la célébra. A vrai dire, M. Joseph Fabre est hors de cause, puisque sa pièce n'est pas rimée ; et je me garderai bien de ne point proclamer que, jouée avec emportement tour à tour et simplesse par Mme Segond-Weber, tragédienne aux fières et pures attitudes d'éphèbe, elle a fort honorablement réussi, cette matinée. Même le public a plus d'une fois témoigné un enthousiasme, qui lui fait le plus grand honneur, pour le patriotisme de la vierge de Domremy, et pour les ardents discours de Dunois. A la bonne heure ! *Sursum corda !* Soyons dignes de nos ancêtres ! Metz aussi était pucelle ! et, pour parler sans nulle ironie, — en essayant d'oublier les couplets de marseillaises et les coups de clairon de chants du départ dont M. Joseph Fabre a maladroitement exagéré son drame, — il serait vraiment extraordinaire que la belle histoire de la bergère libératrice se déroulât, même assez niaisement disposée, devant une foule française, sans l'émouvoir profondément.

Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'aucun poète de haut talent n'a essayé de faire revivre l'auguste et simple héroïne. Surtout, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que Victor Hugo n'ait jamais, du vent de son lyrisme, fait flotter l'Oriflamme virginale sur les murs délivrés d'Orléans ? Quoi ? un tel sujet de poème ne lui semblait-il pas assez sublime ? Au contraire, je suis enclin à croire que, s'il ne l'a pas traité, c'est précisément parce qu'il le jugeait trop sublime. Il est des beautés de Religion, de Légende, d'Histoire même, desquelles les grands poètes s'écartent, parce que le génie lui-même se sent impuissant à s'y égaler ; et la plus haute

où la plus exquise perfection d'œuvre ne pourrait que gâter certaines majestés ou certaines grâces. L'idée de mettre en vers le Sermon sur la Montagne ne saurait venir qu'à un imbécile. Or, Jeanne d'Arc, plus encore que Jésus, doit demeurer hors de l'atteinte de l'art humain. Pour les historiens, pour les philosophes, pour les médecins aliénistes ou mages jusqu'à l'aliénation, elle est un être, un fait, une aventure, un mystère, un cas, que l'on peut raconter, analyser, expliquer. Pour les poètes, et pour l'universelle multitude, elle est devenue un idéal duquel rien ne saurait être ôté, auquel rien ne saurait être ajouté. Lumière, candeur, force et pitié, pitié plus encore que patrie, elle est désormais une Idée voisine de la divinité. Elle est si virginalement délicate et sacrée, et blanche, qu'on se sent indigne même de lui vouer un culte. Elle est celle qu'on n'ose pas prier, dont il serait comme sacrilège de dire les litanies. Non seulement la plus haute, mais aussi la plus pure des âmes ne croirait pas avoir le droit de s'humilier devant elle. Jeanne, c'est l'ineffable et incomparable Pudeur, qu'offenserait l'encens même d'un lys-encensoir.

Catulle Mendès.

II. — *Le Blason et le Cri de Jeanne d'Arc.* — Il est admis généralement que l'écusson de Jeanne d'Arc portait une épée, une couronne et deux fleurs de lys. De même, d'après une opinion très répandue, elle avait pour devise la formule célèbre : « Vive labeur ! » Selon l'argumentation de M. l'abbé Misset, directeur de l'Ecole Lhomond, à Paris, qui vient de publier à ce sujet un curieux ouvrage, l'écusson en question, décrit par le roi d'armes d'Angleterre, est nettement rejeté par Jeanne qui (devant les accusateurs de Rouen) déclare n'en avoir jamais eu. *Interrogata utrum haberet scutum et arma, respondit quod ipsa nunquam habuit.*

Ce démenti s'appliquait à un écu de noblesse dont l'héroïne ne pouvait se parer, étant de roture ; mais elle avait un emblème qu'elle s'était fait faire à Poitiers. C'était une colombe dessinée sur son étendard, *lequel coulon,* disent les vieux textes, *tenoit un roole en son bec, où avoit escript : De par le roy du ciel.*

M. Misset insiste sur l'analogie nécessaire entre l'emblème et la devise. Or, quel rapport aurait pu exister entre la colombe et la formule *Vive labeur ?* Au contraire, *De par le roy du ciel* s'explique tout seul.

Alors, d'où vient la devise traditionnelle ? *Vive labeur !* serait la traduction des armoiries portées par les Thiesselin, famille que les ducs de Bar avaient anoblie. Ces armes contenaient trois socs de charrue. Un neveu de Jeanne, allié aux Thiesselin, vint, quarante ans après le supplice, habiter la glorieuse maison de Domremy. A cette date, les armoiries furent sculptées sur la porte et donnèrent [illegible] à la [illegible] populaire : *Vive labeur !*

Aussi le savant auteur conclut-il qu'on a commis à l'égard de la libératrice un double contre-sens.

III. — *Don au musée de Vaucouleurs.* — Le tableau de M. Jacques Scherrer, *Le départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs*, qui figurait au Salon des *Champs-Elysées*, vient d'être acheté par l'État qui en a fait don au musée de Vaucouleurs.

IV. — *La réplique de la Jeanne d'Arc, de Paul Dubois.* — On a placé durant quelques jours, en juin dernier, dans la cour d'honneur du Louvre, la belle statue équestre de Jeanne d'Arc par Paul Dubois. La statue, en bronze, représente l'héroïne, les yeux élevés vers le ciel, tenant de la main gauche les rênes de son cheval et brandissant de la main droite son épée. Elle faisait face au guichet du pont des Arts.

On n'a pas tardé à la déplacer et l'on a songé à la transporter sur l'étroite place des Petits-Pères.

Le critique artistique des *Débats* observe fort justement à ce propos :

« La statuomanie a sévi, depuis quelques années, avec un tel excès ; toutes les places de Paris sont si bien encombrées de Shakespeares informes, de Dolets ridicules et de Chappes affligeants que, lorsqu'il se produit une œuvre dont la valeur artistique dépasse la moyenne accoutumée, il devient impossible de lui trouver un emplacement digne de son mérite. C'est ainsi que l'administration des beaux-arts cherche vainement où elle pourra ériger la *Jeanne d'Arc* équestre de M. Paul Dubois. Dans tout Paris, on n'a pu, paraît-il, découvrir qu'un coin étroit, noir et perdu : la place des Petits-Pères. L'œuvre de l'éminent sculpteur méritait mieux que ce carrefour obscur. Aussi avait-on proposé quelques décors plus solennels, la cour du Louvre, par exemple, ou le Palais-Royal. Mais la statue, de proportions trop petites, aurait mal supporté ces voisinages écrasants. Ceci montre une fois de plus combien sont étranges, lorsqu'il s'agit d'élever un monument public, les façons de procéder de nos artistes et de l'État. Le sculpteur fait son œuvre sans s'occuper de sa destination ; l'Etat la lui achète sans savoir où il la mettra. La *Jeanne d'Arc* de M. Dubois, fondue à deux exemplaires, en fournit un double exemple. Elle avait été commandée à l'artiste pour être placée devant la cathédrale de Reims. Exécuté en grandeur nature, sans aucun souci du décor ambiant, l'original, malgré tout son mérite, fait, devant l'immense édifice, l'effet d'un simple bibelot. La réplique, achetée par l'Etat sans destination déterminée, se trouve de dimensions trop mesquines pour les places parisiennes et il faut la reléguer dans un étroit carrefour. Les artistes d'autrefois procédaient autrement ; ils se préoccupaient avant tout de proportionner à l'emplacement désigné l'échelle de leurs statues, et c'est pourquoi peut-être le *Colleone* et le *Gattamelata* font si bien devant les églises de Venise et de Padoue. »

V. — *Un parent de Jeanne d'Arc.* — Parmi les étrangers qui ont, dans ces derniers temps, visité la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy, on cite le colonel Lys, qui, malgré le nom bien français qu'il porte, est Anglais.

Le colonel Lys se glorifie d'appartenir à la famille de Jeanne d'Arc, dont les frères, on se le rappelle, furent anoblis par Charles VII et reçurent le nom *du Lis*.

Nous ignorons comment le colonel Lys justifie sa prétention généalogique. Ce qui est certain, c'est qu'il parcourt avec un grand sentiment de respect tous les lieux illustrés et consacrés par la présence de Jeanne d'Arc.

Il a commencé son voyage par Orléans ; de là, il est allé à Domremy, puis à Reims. Il se propose, dit-on, de séjourner quelque temps à Rouen.

VI. — *La grille du monument de Jeanne d'Arc, à Reims.* — On a enfin terminé la pose de la grille autour de la statue de Jeanne d'Arc, à Reims, et le chef-d'œuvre de Dubois a une clôture digne de lui. L'auteur a su donner à son œuvre une originalité sobre et élégante à la fois.

La grille se compose d'épées moyen-âge posées verticalement la pointe en l'air et se touchant par la garde. Aux quatre coins s'élève un montant plus fort servant de soutien et surmonté d'un ornement doré. A part ces motifs, fort simples du reste, tout l'ensemble est en fer bronzé et ne nuit en rien à l'effet de la statue qui se détache toujours sur l'immense portail, dans sa fière et noble attitude.

Dessinée par M. Brunette, architecte de la ville, elle sort des ateliers de M. Guteperle, de Paris, fondeur artistique, qui a déjà exécuté l'armure de Jeanne d'Arc que M. Dubois a prise comme modèle pour sa statue.

* * *

[illegible] abbatiale de Saint-Remi à Reims. — La manufacture des Gobelins vient de terminer, après une année de travail, la restauration de trois des merveilleuses tapisseries que possède l'église abbatiale de Saint-Remi, à Reims.

Ces remarquables panneaux où sont retracées les principales scènes de l'existence de Remi, archevêque de Reims à vingt-deux ans et patron du pays rémois, furent offerts en 1531 à l'église abbatiale par son abbé commendataire Robert de Lenoncourt, ainsi que l'apprend ce quatrain inscrit sur l'un d'eux, en bas de l'image [illegible]

> [illegible], trente et ung ajoustez,
> [illegible] de Lenoncourt,
> Pour décorer ce lieu de tous coustez,
> Me fit parfaire, encor le bruyt en court.

Suivant M. Vitet, il est probable qu'un peintre de l'école allemande en aura fait les modèles ; il se fonde sur le caractère sérieux et expressif des têtes, semblable à celui qu'on remarque dans les premiers tableaux de cette école, et les plus autorisés des archéologues rémois sont d'avis que ces tapisseries n'ont pas été exécutées à Reims.

Au nombre de dix, elles sont toutes d'égale dimension et de forme pareille, renfermant chacune cinq ou six tableaux ; la plupart avaient été fort altérées par les expositions au grand air dans les processions et les autres cérémonies où elles étaient étalées.

Cependant, si les couleurs ont pâli, l'intelligence des épisodes est encore facile, les principaux personnages ayant leur nom écrit au-dessus ou à côté d'eux et un quatrain explicatif accompagnant chaque représentation.

Les deux nouvelles pièces de cette superbe série de la vie de saint Remi viennent d'être rapportées à Reims par MM. Guiffrey, directeur de la manufacture des Gobelins, et P.-Fr. Marcou, inspecteur général adjoint des monuments historiques. Leur restauration, admirablement réussie, remet en vive lumière deux des scènes les plus intéressantes pour les arts : *la Naissance* et la *Mort de saint Remi*.

Ces deux tapisseries ont été immédiatement suspendues dans le côté nord du transept de l'église, près de la première pièce réparée.

***

Bénédiction des cloches et inauguration de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Épernay. — Le dimanche 13 juin a eu lieu, dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Epernay, la bénédiction des quatre belles cloches offertes à la nouvelle paroisse par MM. Chandon de Briailles.

La solennité était présidée par Mgr Latty, évêque de Châlons, qui avait donné le matin la confirmation aux enfants de la première communion.

Ces quatre magnifiques pièces de bronze, qui proviennent de la fonderie de MM. Paintendre frères, donnent l'accord parfait, *do mi sol do*, qui est fort rare, assure-t-on, parmi les sonneries de ce genre. Elles portent les blasons et chiffres de leurs parrains et marraines, et on y lit les inscriptions suivantes :

Sur le bourdon (do) : 1897 — 2,021 kilos. — Paul-Marie.

Parrain : Comte Gaston Chandon de Briailles ; marraine : Comtesse Raoul Chandon de Briailles, née Marie-Louise-Blanche de Clermont-Tonnerre.

Sur la tierce (mi) : 1,007 kilos. — Claude-Nicole.

Parrain : l'abbé Paul-Olivier Quittat, curé-archiprêtre d'Epernay ; marraine : Comtesse Gaston Chandon de Briailles, née Maria-Noey Re-Talak-Garrison.

Sur la quinte (sol) : 575 kilos. — Alice-Edmée-Christine.

Parrain : Edouard-Henri Fleuricourt, maire d'Epernay ; marraine : Comtesse de Maigret, née Chandon de Briailles.

Sur l'octave (do) : 250 kilos. — Jeanne-Hélène.

Parrain : Louis Drouet ; marraine : Berthe-Adèle-Philippine Pellot.

Le 16 juin, les trois cloches : Claude-Nicole, Alice-Edmée-Christiane, Jeanne-Hélène, sous la direction de M. Paintendre, leur fondeur, prenaient place dans le clocher de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

Le bourdon, Paul-Marie, est allé les rejoindre le lendemain.

A six heures du soir, toutes quatre faisaient retentir leur joyeux carillon au-dessus de la vallée.

Le dimanche 4 juillet a eu lieu, sous la présidence de Mgr Latty, la consécration solennelle de l'église et l'installation de M. l'abbé Mortas, ancien vicaire de Notre-Dame d'Epernay et aumônier du Collège, comme curé de la seconde paroisse.

Le lendemain, à neuf heures du matin, a été célébré, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, un service solennel, présidé par S. G. Mgr Latty, évêque de Châlons, pour le repos de l'âme du comte Paul Chandon de Briailles, fondateur de l'église.

Cette pieuse cérémonie, fort imposante dans sa simplicité voulue, a montré combien cette initiative répondait à la sympathie du public.

A cause de ce sentiment de modestie et d'humilité chrétienne qui a toujours dicté la volonté du regretté défunt, l'église n'avait reçu aucune décoration funèbre ; l'autel, encadré de plantes vertes, resplendissait de vives lumières ; seuls, le prie-Dieu et le dais de l'évêque étaient garnis de tentures noires, et, au milieu de la grande nef, était disposé un modeste catafalque, entouré de luminaire.

S. G. Mgr Latty avait à sa droite M. l'abbé Landrieux, vicaire général et secrétaire de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et à sa gauche M. l'abbé Molard, son vicaire général, et M. l'archiprêtre de Notre-Dame d'Epernay.

De nombreux membres du clergé avaient pris place près du chœur.

La messe a été dite par M. l'abbé Mortas, assisté d'un de ses vicaires, M. l'abbé Harmonville, et de M. l'abbé Courgean, vicaire à Notre-Dame.

Pendant le service, l'habile maîtrise de Saint-Thomas-d'Aquin et les artistes distingués qui s'étaient fait entendre la veille, se sont fait entendre encore dans divers morceaux interprétés avec une autorité et un talent admirables.

Avant l'absoute, donnée par S. G. Mgr Latty, le *Libera*, de Th.

Dubois, solo chanté par Auguez avec accompagnement des chœurs, a été rendu notamment d'une façon saisissante.

Après la cérémonie, la très nombreuse assistance, venue dans un même élan de respectueuse sympathie rendre un public hommage à la mémoire de l'homme de bien si regretté, s'est retirée sous le coup des douces émotions ressenties par ces fêtes religieuses des 4 et 5 juillet.

***

Exposition des Collections ethnographiques de la mission de Baye, au musée Guimet. — Le Président de la République a visité avec intérêt, le 19 juin, les belles collections ethnographiques rapportées par notre collaborateur, le baron J. de Baye, de sa dernière mission à travers la Russie orientale, collections qui sont exposées depuis quelques jours au Musée Guimet, à Paris.

Nous signalerons, au hasard de la rencontre, dans ces vitrines, les crânes humains, les débris de poteries primitives trouvés dans les anciennes nécropoles de la vallée du Tom, aux environs de Barnaoul et de Tomsk (fouilles des nombreux *kourganes* et *gorodischés*) et dans les tourbières de l'Oural ; — les silex taillés et polis recueillis dans le gouvernement de Viatka, — les curieux fragments de poteries vernissées, d'influence orientale, vestiges de l'occupation musulmane, découverts près de Saratoff ; — les statuettes de divinités bouddhiques, d'un beau travail ancien, provenant des rives de l'Ob ; — les antiques pipes iakoutes, ornées d'émaux cloisonnés, don de M. Kousnetsoff ; les pipes samoïèdes en os et en bois ; — la magnifique collection de bronzes préhistoriques : poignards, haches, fers de lances, pointes de flèches, grand vase de toute beauté, amulettes, fibules, colliers en bronze, provenant de l'Iénisseï, offerte au ministère de l'Instruction publique par M. Priklonsky, etc.

A côté de ces richesses archéologiques, se montrent des séries ethnographiques du plus haut intérêt : ustensiles et objets de toute sorte en usage parmi les populations tartares, baschkires et kirghises ; — vêtements d'hommes et de femmes tchouvaches, tchérémisses, permiaks, votiaks et mordvines, en étoffes bigarrées, ornées d'élégantes broderies ; bonnets de mariées en écorce de bouleau, recouverts de soie multicolore, et constellés de monnaies en argent remontant souvent à plusieurs siècles ; — *laptis* ou chaussures de paysans en écorce de bouleau ; — instruments de musique aux formes singulières : *lebed* ostiake, sorte de lyre archaïque dont le montant se termine en tête d'oiseau, *kislà* ou guzli tchérémisse, espèce de guitare à vingt cordes ; — bijoux abondants et variés : icônes peints sur bois et sur métal, émaillerie, joaillerie, croix, chaînes, colliers, bagues et parures de toute nature, cuivres ciselés de l'Oural.

Enfin, cette même région de l'Oural est également représentée ici, au point de vue géologique, par des échantillons variés de ses produits miniers : rubis, émeraudes brutes, minerais aurifères, quartzites, etc.

On voit, par cette énumération rapide, quelle somme de précieux documents fournit à la science la récente mission du baron de Baye dans la Russie orientale.

* * *

Les Musées militaires a Mars-la-Tour et a Bazeilles. — Nous lisons dans le *Matin* :

Au moment où l'on vient d'inaugurer le Musée de l'Armée, il nous a paru intéressant de renseigner les lecteurs du *Matin* sur l'état actuel de deux établissements du même genre : celui de Mars-la-Tour et celui de Bazeilles, et voici ce que nous écrivent nos correspondants particuliers :

Mars-la-Tour, 12 juillet. — Il n'y a pas encore de musée proprement dit dans le bourg. Tous les efforts se sont portés, ici, sur le monument national et sur l'église commémorative.

Le monument national, que domine le superbe groupe allégorique de Bogino, est l'objet d'un pèlerinage annuel de toute la Lorraine, le 16 août. C'est là que l'on a recueilli les squelettes d'environ 10,000 soldats français tués dans les deux batailles de Gravelotte et de Saint-Privat.

L'église du bourg présente un aspect très particulier. Toutes les verrières sont composées de sujets militaires empruntés aux uniformes, aux insignes, aux armes qu'avaient nos troupes en 1870; les murs intérieurs sont garnis, jusqu'à une hauteur de près de deux mètres, de plaques nominatives ou collectives qui rappellent des noms, des troupes, des corps ou services formant les divers éléments organiques de l'armée française à cette époque. Entre toutes se distingue la belle plaque en marbre noir, portant une palme d'or, offerte par l'Ecole de Saint-Cyr. Des couronnes sont pendues à l'entrée, et bien conservées, quoique quelques-unes datent de plusieurs années.

L'église a été complètement restaurée, ainsi que son clocher carré, du haut duquel on aperçoit toute la plaine de la Voèvre, depuis les hauteurs du fort Saint-Quentin, qui domine et cache Metz, jusqu'à la forêt de l'Argonne, derrière laquelle est le camp retranché de Verdun.

Quant au musée, l'abbé Faller, curé de Mars-la-Tour, qui s'y consacre maintenant qu'il a terminé l'œuvre patriotique et pieuse de l'église commémorative, l'a provisoirement installé dans une salle et dans un corridor de son presbytère. Il vient d'ouvrir une souscription pour placer toutes ces précieuses reliques dans un petit monument qui s'élèvera contre l'église, et il réussira certai-

nement, à bref délai même, à réunir les dix mille francs qui lu sont nécessaires pour réaliser cette dernière partie de son programme.

Ce sera moins luxueux qu'à l'hôtel des Invalides, mais l'effet en sera plus imposant, car les objets que l'on y verra auront appartenu aux braves dont les restes reposent, à côté, dans l'ossuaire du monument national.

Bazeilles, 12 juillet. — Nous avons ici une collection de souvenirs des sanglants combats livrés par les troupes du 12e corps, et particulièrement par l'infanterie de marine, dans les journées du 31 août et du 1er septembre.

C'est d'abord le monument, très modeste, mais très imposant, qui rappelle les noms des troupes que les Bavarois n'ont vaincues que par le nombre, et les noms des habitants qu'ils ont massacrés ; parmi ceux-ci, il y a vingt-sept hommes, deux femmes et trois enfants.

Les rues et les places portent presque toutes, sur leurs plaques indicatrices, des appellations militaires : rue du Général-Lebrun, le commandant en chef du 12e corps d'armée ; rue du Commandant-Lambert, aujourd'hui général au cadre de réserve ; place de l'Infanterie-de-Marine, etc...

L'ossuaire est au cimetière même ; l'ensemble en serait assez artistique si le monument n'était surmonté d'un clocheton trop prétentieux.

Quant au musée, c'est celui de la « Dernière Cartouche ».

Ainsi s'appelle la dernière maison de Bazeilles sur la route qui, par le faubourg de Balan, conduit à Sedan.

C'est une des chambres de cette maison qu'a représentée de Neuville dans son tableau populaire. La chambre est restée dans le même état qu'en 1870, avec son armoire trouée par les balles ; les murs de séparation des chambres, le plafond, une porte vitrée de communication montrent encore les trous faits par les balles et par les éclats d'obus.

Une salle du rez-de-chaussée est entièrement garnie de vitrines et tapissée d'armes, de coiffures, de chaussures, d'objets militaires. C'est un peu trop entassé, mais la maison historique est restée telle que l'a défendue le petit peloton des derniers combattants de l'infanterie de marine réuni par le commandant Lambert.

Les visiteurs de ce petit musée sont très nombreux, et les murailles de la chambre d'où partit le dernier coup de fusil de cette lutte héroïque sont couvertes de signatures.

* * *

Fêtes du Cinquantenaire du Comice agricole, a Reims. — Les fêtes du cinquantenaire du Comice agricole de Reims ont été célébrées dans cette ville, le dimanche 11 juillet, avec une pompe

toute particulière que rehaussait la présence du Ministre de l'Agriculture, président du Conseil, M. Méline.

M. Noirot, maire de Reims, a reçu à cette occasion la croix de chevalier de la Légion d'honneur. M. Renard-Matra, vice-président du Comice, ainsi que MM. Bailliot, de Muizon ; Dannaux, de Witry-les-Reims ; Bonnet, viticulteur à Murigny, et Andrieux, viticulteur à Pouillon, ont été promus officiers du Mérite agricole. — Les palmes d'officier d'Académie ont été décernées à M. Lee, ancien consul et président de la Société de tir et de gymnastique, et à M. Martin-Vatin, président de la Société d'horticulture de Reims.

De nombreuses médailles d'honneur ont été distribuées ensuite aux ouvriers et cultivateurs les plus méritants des usines rémoises et des fermes de la banlieue.

Au théâtre, brillamment illuminé par la Compagnie du gaz, un banquet réunissait à midi 250 convives. M. Méline présidait, ayant à sa droite M. le maire de Reims, à sa gauche M. Lhotelain, président du Comice. Siégeaient ensuite à la même table, d'un côté, MM. le général Duhesme, Vassilière, Sarrazin, président du Conseil général, Jalenques, président du Tribunal civil, et Poullot, président de la Chambre de Commerce ; de l'autre, MM. le Préfet de la Marne, de Montebello, député, le général Massing, le sous-préfet, A. Walbaum, président du Tribunal de commerce, Landrieux, vicaire général. Citons encore : MM. Herbaux, procureur de la République, Henri Paris, Ponsard, Dr H. Henrot, Duchâtaux, colonel de Villars, colonel de Bellaing, les dignitaires du Comice, la municipalité rémoise, les conseillers généraux, etc., etc.

Il est de tradition, au Comice de Reims, de donner aux pauvres, après chaque fête agricole, la presque intégralité des entrées.

C'est ainsi qu'à la suite du Concours de 1888, 2,720 francs furent versés au Bureau de Bienfaisance.

Après la fête si brillante de 1892, où furent tentés pour la première fois, dans le parc de la Patte-d'Oie, les auditions de musique symphonique, le Comice distribua, à diverses œuvres de bienfaisance, 2,800 francs.

Cette année, la part des pauvres dépassera 3,000 francs.

* * *

NOUVELLES ARTISTIQUES. — *Bas-relief du statuaire Dagonet à Châlons.* — On vient de procéder à la pose du bas-relief du monument de Carnot, à Châlons.

Le sculpteur Dagonet y a reproduit très heureusement l'épisode de la revue de Matignicourt.

C'est un véritable tableau où il y a du relief, de la perspective et un fini d'exécution qui font honneur à notre compatriote.

Ce morceau complète avec bonheur l'œuvre de M. Dagonet, qui est des plus remarquables.

*
* *

Le monument de Matignicourt. — Le 10 juillet dernier, le Comité d'érection du monument commémoratif de la revue de Matignicourt a examiné les offres qui lui ont été soumises par divers entrepreneurs de l'arrondissement. Celles de M. Bouillon, entrepreneur à Vitry-le-François, ayant été reconnues les plus avantageuses, il a été chargé de l'exécution du monument. M. Lumeraux, architecte, ayant entièrement terminé ses plans, les travaux vont commencer sans aucun délai.

*
* *

Le monument de Vitry-le-François. — C'est décidément le 8 août prochain qu'aura lieu, à Vitry-le-François, l'inauguration du monument commémoratif de la grande revue qui a clôturé, en 1891, les grandes manœuvres des quatre corps d'armée de l'Est.

Ce monument, réplique de celui de Châlons, est composé d'une grande pyramide reposant sur un socle. Sur la face antérieure est placé un bas-relief représentant une scène de la revue de Vitry; sur la façade droite, le médaillon du Président Carnot, entouré de drapeaux tricolores, et sur la façade gauche un petit troupier d'infanterie en tenue de campagne.

Ce soldat, dont la statue est coulée en bronze, est l'œuvre du sculpteur Dagonet.

Sur la quatrième face, la pyramide portera l'inscription suivante :

« A la gloire de l'armée, en souvenir de la revue de Vitry, passée le 17 septembre 1891, en ces plaines, par le Président Carnot. »

Le général Kessler, commandant la 12e division d'infanterie, a été délégué par le gouvernement pour prendre part à cette cérémonie patriotique.

*
* *

Le monument de Sedan. — Le Comité du monument de Sedan a décidé d'en faire la remise à la ville, le samedi 7 août, à cinq heures du soir, sans aucune cérémonie.

Ce monument, qui est érigé sur la belle place d'Alsace-Lorraine, est l'œuvre de M. Croisy, l'éminent sculpteur ardennais. Il a figuré, en 1895, à l'exposition des Champs-Élysées.

Le groupe principal représente un soldat blessé qui, tenant encore à la main son fusil, s'appuie sur un canon, tandis que la Gloire, personnifiée par une femme aux ailes frémissantes, s'apprête à le couronner. Ce groupe, d'une exécution large et harmonieuse, produit un grand effet. Sur le piédestal, ou plutôt la stèle qui le supporte, la France, représentée par une femme aux formes robustes, drapée à la mode antique, tient de la main gauche le drapeau national, tandis que de la droite elle indique la dédicace

du monument : « A ses glorieux enfants — La France reconnaissante — 1870. »

Des motifs d'un beau travail ornent le socle formant la base du monument. Sur le devant, une couronne traversée par une branche d'olivier ; à droite et à gauche, deux bas-reliefs représentant l'un la célèbre charge de cavalerie, l'autre l'héroïque défense du pont de Bazeilles. Ce monument constitue un véritable chef-d'œuvre.

*
* *

Une œuvre nouvelle de M. Chavaillaud. — Le mardi 14 juin a été inaugurée à Londres, dans Paddington-green, près de l'ancien cimetière, aujourd'hui transformé en jardin public, la statue de la célèbre tragédienne Siddons, due à l'habile ciseau du sculpteur rémois Léon Chavaillaud. Notre distingué compatriote s'est inspiré du beau portrait dû à lord Leighton, président de la *Royal Academy*. Elle est représentée assise, un poignard à la main gauche, drapée dans la tunique classique de son rôle favori de l'héroïne grecque ; l'attitude et la physionomie ont été surtout empruntées à la *Muse tragique* de sir Joshua Reynolds.

Le choix de l'emplacement a été déterminé par cette circonstance que cette illustre actrice y a été enterrée il y a soixante-six ans.

*
* *

Don à la cathédrale de Reims. — L'élégante chapelle de la Vierge, à la cathédrale de Reims, où se trouvent unis, à trois siècles et demi de distance, les noms de deux bienfaiteurs, le cardinal Robert de Lenoncourt et Madame Eugène Roederer, vient de s'enrichir d'une belle toile, l'*Assomption de la Vierge*, peinte par Ch.-Louis Müller. Cette toile ornait naguère le salon de la donatrice.

Les tableaux, d'ordinaire, s'harmonisent mal avec les lignes des édifices gothiques. Mais celui que l'on vient de suspendre au mur, sans scellement, avec des isolateurs en caoutchouc, semble fait exprès pour l'endroit qu'il occupe. Il cadre parfaitement avec les lignes de la décoration ; le sujet, au lieu de se détacher sur un fond noir, se dessine au contraire sur une teinte grise, vaporeuse, nuagée ; les couleurs de la Vierge et celles des anges sont dans le ton des peintures de la chapelle ; l'encadrement lui-même répond à tout l'ensemble de la polychromie.

La Vierge, enlevée au ciel par les anges, rappellera la donatrice, portée au séjour de la gloire par ses œuvres si nombreuses et si [illegible].

C. Cerf.

*
* *

Buste du Dr Luton, par Bertozzi. — M. Bertozzi vient de terminer le buste du regretté docteur Luton, ancien directeur de l'École de Médecine de Reims.

L'excellent artiste a su rendre admirablement la physionomie de son modèle ; la tâche était d'autant plus difficile que M. Bertozzi n'avait pour se guider que des photographies remontant toutes à des époques différentes.

Cependant, avec les conseils de M. le docteur Luton fils, qui tenait à cette œuvre, M. Bertozzi a su mener à bien son entreprise ; le buste est d'une ressemblance parfaite.

M. le docteur Luton se propose d'en donner une reproduction en bronze à l'Ecole de Médecine, qui conservera ainsi le souvenir de son ancien directeur, très heureusement restituée par le talent de M. Bertozzi.

* * *

Le nouvel orgue de l'église Saint-André de Reims. — La belle église de Saint-André, à Reims, va être prochainement dotée d'un grand orgue de tribune. C'est l'heureux résultat des pressantes démarches de l'honorable M. Champsaur, curé de la paroisse, et de la générosité de plusieurs bienfaiteurs.

La maison J. Merklin et Cie, de Paris, est chargée de la construction de cet orgue, qui promet d'être remarquable, aussi bien au point de vue architectural qu'au point de vue musical.

L'habile organiste, M. Belleville, sera à même, grâce aux nombreuses ressources de ce magnifique instrument, de faire admirer aux paroissiens de Saint-André son beau talent.

Le nouvel orgue de tribune sera composé de trois claviers à mains et d'un pédalier et sera disposé pour 36 jeux.

C'est la maison Merklin, de Paris, qui a déjà fourni, il y a une trentaine d'années, l'orgue de chœur, dont les belles qualités se sont fort bien conservées.

* * *

Le nouveau pont du chemin de fer, a Condé-sur-Marne. — Après cinq jours d'un travail délicat et toujours exposé à des aléas divers, le lancement du nouveau pont est enfin terminé.

Les travaux de construction, commencés le 10 avril dernier, ont été faits sur le chemin de Condé à Jalons, sur la rive gauche de la Marne.

C'est là que les pièces de fer, assemblées une à une, boulonnées, ont fini par former une œuvre considérable. Le pont, tout en fer, a été, une fois terminé, soulevé par la presse hydraulique et posé sur des galets reposant eux-mêmes sur des échafaudages provisoires, puis, roulant lentement sur ces galets, poussé par des crics vers la rive opposée. Malheureusement, au cours de ce travail, une déviation du pont, due au tassement des bois de l'échafaudage, s'est produite qui a retardé la mise en place des deux bouts du pont.

Cette besogne terminée, il ne restera plus qu'à descendre l'im-

mense pièce métallique sur les sommiers destinés à la recevoir. Cette dernière opération se fera au moyen de presses hydrauliques, en retirant alternativement de chaque côté les mêmes pièces de bois qui formaient les échafaudages élevés sur les piles. Après quoi il ne restera plus qu'à empierrer le pont et ses abords.

On espère que, pour le 14 juillet, le nouveau pont sera livré à la circulation, au moins pour les piétons. La longueur totale en est de 59 mètres 40 centimètres. Son poids est de 122,000 kilos. L'écartement entre les gardes-corps est de 6 mètres, et de 4 mètres 70 entre les deux trottoirs latéraux.

L'exécution, pour les parties métalliques, a été confiée à la maison Baudet-Donon et Cie, de Paris. Les travaux, sous la haute direction de l'administration des ponts-et-chaussées, ont été conduits par M. l'agent-voyer du canton de Châlons. La maçonnerie des piles a été faite par la maison Tixier, d'Ay.

L'inauguration officielle et solennelle du nouveau pont aura lieu dans un délai très rapproché.

*
* *

Les associations champenoises a Paris. — Depuis quelques années se sont fondées à Paris d'assez nombreuses associations de champenois appartenant aux diverses régions de notre province et résidant à Paris. Il serait intéressant d'en faire le relevé complet.

Nous citerons, parmi ces Sociétés :

La Fraternité ardennaise, qui se réunit le premier dimanche de chaque mois, 11, place de la République ;

Le Cercle philanthropique républicain de l'Aube, 8, boulevard de Strasbourg ;

La Société amicale de la Marne, café du Pont de fer, boulevard Poissonnière ;

Le Cercle républicain de la Haute-Marne, taverne Grüber, boulevard Saint-Denis.

Les membres du dîner amical de l'Aube, fondé il y a deux ans par le docteur Chamoin, et qui a lieu le troisième samedi de chaque mois, ont décidé qu'à l'avenir ils n'admettraient au menu de leurs agapes que des produits gastronomiques du département de l'Aube : andouillettes, langue fourrée et biscuits de Troyes, fromages de Chaource, vins des Riceys, etc.

*
* *

Le Champenois de Paris. — Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau journal hebdomadaire, le *Champenois de Paris*, qui paraît tous les jeudis, depuis le 22 juillet, au prix de dix centimes le numéro. La rédaction et l'administration sont établis, 37, boulevard du Temple.

Ce journal, créé pour assurer une solidarité plus grande entre

ceux de nos compatriotes qui n'ont pas quitté le sol natal et les cent cinquante mille champenois dispersés dans Paris et la banlieue parisienne, se propose, avec le concours zélé de ses correspondants des départements, de tenir le lecteur au courant de tous les faits de quelque importance qui se produisent dans la région, aussi bien que de toutes les manifestations artistiques, littéraires, scientifiques et industrielles de l'activité champenoise en province et à Paris.

La tâche, on le voit, est vaste et complexe, et l'entreprise de nos confrères mérite assurément bon accueil et encouragements.

Nous pensons toutefois que la rédaction du *Champenois de Paris* devra se garder d'un dangereux écueil, en évitant d'insérer les mentions banales des menus faits-divers et des états-civils locaux qui ne manqueraient pas d'absorber rapidement les colonnes de ses quatre pages, au détriment de renseignements plus intéressants.

Cette réserve faite, nous reproduirons avec plaisir, en nous associant de tout cœur, les souhaits de bienvenue exprimés au nouvel organe champenois par M. Ernest Noël, directeur du *Bulletin Vendeuvrois :*

« Un nouveau confrère nous est né, que les Sociétés champenoises de Paris tiennent sur les fonts, tandis que M. E. Mercier, d'Epernay, le baptise au champagne...

« Longue vie et grand succès au *Champenois de Paris !* Il resserrera les liens qui unissent les Champenois de Paris aux Champenois de Champagne. Il groupera tous ceux qui gardent au cœur, au milieu des agitations de la vie parisienne, le cher souvenir de la bonne province, Béotie de la vieille Gaule, dont les plaines ont vu leurs premiers ébats. Il nous apportera à nous, dans le calme des petites villes et le silence des campagnes laborieuses, l'écho des joies et des plaisirs, le témoignage des peines et des douleurs qui seront le lot de nos compatriotes transplantés en la grande cité.

« Nous ne connaissons pas encore sa rédaction, mais nous sommes assuré qu'elle sera digne de la province dont elle relève la bannière.

« Malgré le vieux dicton : « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un champenois... », la réputation de finesse, de causticité des Champenois est bien et dûment établie.

« Le sol d'où jaillit la *Satire Ménippée* n'a pas encore menti à son passé ; l'esprit y est répandu et pétillant comme la mousse de ses vins.

« Un pays qui compte parmi les illustrations qu'il a vu naître des Urbain IV, des Thibault, des Colbert, des Grosley, des Pithou, des Boursault, des Boucherat, a le droit d'être fier de ses enfants.

« Une province qui pourrait mettre dans ses armes parlantes

l'épée de Turenne, la plume de La Fontaine, le pinceau de Mignard et le ciseau de Bouchardon n'a rien à envier aux autres... »

* * *

La Bibliothèque d'Henri Pille. — Henri Pille, le délicat artiste montmartrois qui savait si bien faire revivre le moyen-âge, cathédrales, pignons, reîtres et ribaudes, en ses croquis toujours intéressants, a légué sa bibliothèque à la Société des artistes français.

Que pouvait bien être la bibliothèque d'Henri Pille, un peu bohème en somme et n'ayant rien de l'allure ni des goûts d'un membre de l'Institut?

C'est ce que nous avons demandé à M. Vannes, qui, avec M. Vigneron, de la Société des artistes français, a été chargé de l'inventaire de l'atelier et de la bibliothèque d'Henri Pille.

Cette bibliothèque, nous a dit M. Vannes, compte quelques fort beaux livres modernes; elle est surtout curieuse par des collections de documents bizarres, mais tous artistiques, croquis de toute nature, gravures anciennes, estampes, journaux de mode, prospectus, notes d'hôtel, recueillis par Henri Pille durant ses séjours en Allemagne et en Suisse, notamment à Nuremberg, Munich, Bâle.

Il serait impossible, paraît-il, de trouver un ensemble de documents touchant les xve et xviie siècles allemands plus complet que celui qu'a réuni Pille, et à cet égard, son legs est précieux pour la Société des artistes français. *(Figaro)*

* * *

Don a la Société protectrice de l'Enfance de Reims. — A l'occasion du jubilé de S. M. la reine d'Angleterre, la Société protectrice de l'Enfance de Reims a reçu de M. Jonathan Holden, l'un de ses vice-présidents, la somme de six mille francs.

* * *

Fécondité. — Un fait assez rare vient de se produire dans la commune de Pargny-lès-Reims (Marne). Le dimanche 4 juillet, jour de la première communion, deux habitants de la commune, tous deux pères de onze enfants, dont six filles et cinq garçons, avaient chacun une première communion, leur cinquième enfant, chacun un baptême, leur onzième enfant.

Les parrains et marraines étaient pris parmi les frères et sœurs, les 4e et 5e dans chaque maison, et, chose assez étrange, les noms des baptisés sont les mêmes, c'est-à-dire Charles-André chez l'un et André-Charles chez l'autre : cela sans aucune entente.

Les parents sont MM. Gillery-Sogny et Lejay-Traverse.

***

M. Frédéric Moreau. — Notre vénérable compatriote, M. Frédéric Moreau, vient d'entrer dans sa centième année. Le savant auteur de l'album de Caranda, malgré des deuils cruels, jouit encore d'une bonne santé.

***

Monument commémoratif des sièges de la Mothe. — Le lundi 7 juin a eu lieu, par les soins de la Société d'archéologie lorraine et de la Société de Géographie de Nancy, sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de la Mothe, l'inauguration d'un monument commémoratif des sièges de cette ville, située à 12 kilomètres de Neufchâteau, aux confins de la Champagne, sur le territoire des communes de Soulaucourt et d'Outremécourt (Haute-Marne).

Cette place, l'un des derniers boulevards de la Lorraine indépendante dans sa lutte contre les armées françaises, fut détruite de fond en comble sur l'ordre de Mazarin, après avoir subi trois sièges consécutifs en 1634, 1642 et 1645[1]. En 1634, elle soutint un premier siège de quatre mois, siège mémorable où tout le monde, jusqu'aux jeunes filles, courut sur les remparts pour combattre l'armée du maréchal de La Force. Finalement, elle fut occupée par les troupes françaises, et rendue au duc Charles IV en 1641.

Trois ans plus tard, la Mothe dut soutenir un nouveau siège qui dura du 6 décembre 1644 au 30 juin 1645. Après une résistance héroïque, la petite ville dut capituler à nouveau entre les mains du marquis de Villeroy, mais toutes les troupes lorraines sortirent avec les honneurs de la guerre.

Mazarin, au mépris des traités, ordonna la destruction complète de la Mothe, et pendant l'automne de 1645 on rasa successivement l'église, le couvent des capucins, le monastère de Notre-Dame qu'avait fondé saint Pierre Fourier, les maisons des Landrian, des Riaucour, des Germainvilliers, etc.

Les représentants d'une partie des défenseurs de la Mothe habitent encore la Lorraine. Des fouilles furent operées au cours de ces dernières années, exhumant des restes fort importants de remparts, de bastions et de portes.

Aujourd'hui, une pyramide s'élève à la Mothe, commémorant ces vieux et intéressants souvenirs franco-lorrains.

Le monument est élevé sur un terrain où furent inhumés un grand nombre de soldats tués durant le dernier siège ; il renferme dans ses soubassements une partie notable de leurs ossements.

Un office religieux a été célébré pour les soldats français et lorrains tués dans les différents sièges.

1. V. la *Revue de Champagne*, t. XV, p. 417.

* * *

Réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims. — L'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims a tenu, le samedi 1er mai 1897, son assemblée générale annuelle dans la belle salle des Actes, sous la présidence de M. le sénateur Diancourt, assisté de MM. Félix Benoist, trésorier, et E. Charbonneaux, vice-secrétaire. On remarquait, parmi les anciens élèves présents, MM. Sarazin, président du Conseil général, les docteurs Bienfait, Langlet, H. Henrot, etc.

La séance a été suivie d'un banquet, dont le menu était accompagné d'une magnifique eau-forte, portrait de M. Diancourt, dû à l'un des convives, M. Abel Jamas. Des toasts nombreux ont été portés par MM. Diancourt, Courmeaux, Henrot et Alphonse Gosset ; des vers chaleureux et patriotiques ont été dits par M. Richardot ; enfin, une audition musicale, dont Mme de Villeraye, soprano, Mlle Fernande Ogée, pianiste, et le chansonnier parisien Georges Tiercy ont fait les frais, a terminé la soirée.

* * *

Monument commémoratif des enfants de Verzy morts sous les drapeaux. — Le samedi 15 mai a été inauguré, à Verzy (Marne), le monument commémoratif, élevé par les soins d'un Comité local aux enfants du pays morts sous les drapeaux.

La cérémonie a eu lieu sous la présidence du préfet de la Marne, assisté du sous-préfet de Reims et du général Chantrelle, de Châlons.

Le monument, placé dans le cimetière, est d'une élégante simplicité. Il a la forme d'une pyramide quadrangulaire, reposant sur un haut piédestal, le tout en belle pierre de Givet qui prend, lorsqu'elle est polie, l'aspect du marbre noir.

L'inscription du socle porte ces mots :

VERZY
A SES ENFANTS MORTS SOUS LES DRAPEAUX
1897.

Sur les côtés de la pyramide sont inscrits les noms de neuf soldats tombés, loin de leur sol natal, dans les campagnes de Crimée, de France, du Tonkin et de Madagascar.

Des allocutions ont été prononcées tour à tour, devant le monument, par MM. Dupire, conducteur des ponts-et-chaussées, président de la Société de tir et du Comité local ; Philippot, maire de Verzy, et par le Préfet.

* * *

V[illegible] collection d'amateur à Reims. — Achat d'un tableau de Jean [illegible], de Maubeuge, pour le Musée. — Durant trois

jours, les 8, 9 et 10 avril 1897, une importante vente d'objets d'art de toute nature eut lieu à Reims, dans un magasin de la rue de Vesle loué à cet effet. Les tapisseries de tous les âges, les pièces de céramique, les ivoires, les meubles, les tableaux et les miniatures, défilèrent au feu des enchères devant une nombreuse assistance. Plusieurs marchands de Paris étaient venus disputer les pièces principales aux amateurs rémois. M. Michaud, libraire, et M. Erard, commissaire-priseur, dirigèrent les nombreuses vacations.

Signalons seulement, parmi les curiosités conservées à Reims, les articles acquis pour le Musée de la ville. M. Th. Habert, conservateur de la céramique, se rendit acquéreur de trois bénitiers que l'on attribue à la fabrique de faïence d'Epernay qui florissait au dernier siècle. — Le Musée de peinture eut la bonne fortune d'obtenir un petit tableau, *Ecce Homo*, peinture sur bois signée : JOANNES MALBODIVS PINGEBAT, et datée de 1527. Déjà signalée par M. Ch. Yriarte à l'Exposition rétrospective de 1895, cette peinture va être l'un des joyaux du Musée pour sa rareté et l'extrême fini de la composition. H. J.

*
* *

Hommage a la tombe d'Arthur Rimbaud. — Une touchante cérémonie a eu lieu le 4 juin, à Charleville, à la mémoire d'Arthur Rimbaud.

Quelques jeunes écrivains, invités au mariage de M. Paterne Berrichon avec Mlle Isabelle Rimbaud, avaient apporté des couronnes et des fleurs qu'ils ont déposées sur le tombeau du poète des *Illuminations*, tombeau fort simple d'ailleurs : une pierre blanche, un nom, deux dates, et c'est tout. Un buste surmontera bientôt ce petit monument.

*
* *

Nominations et Distinctions. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 5 juin, a élu à l'unanimité notre éminent compatriote, M. Auguste Longnon, membre du Conseil de perfectionnement de l'Ecole des Chartes.

*
* *

La même Académie a accordé une mention honorable à notre collaborateur, M. Abel Rigault, pour sa belle étude historique sur le *Procès de Guichard, évêque de Troyes.*

*
* *

L'Académie française a décerné, dans sa séance du 17 juin, sur les fonds du prix Marcellin Guérin, une somme de 500 francs à M. le vicomte de Brimont pour son livre : *M. de Puységur et l'église de Bourges pendant la Révolution (1789-1802)*; sur la fondation Montyon (ouvrages utiles aux mœurs), une somme de

500 francs à M. l'abbé Ch. Cerf, chanoine de Reims, pour sa belle et patriotique publication : *Le livre d'or du diocèse de Reims (1870-1871).*

Dans sa précédente séance, l'Académie française avait décerné le prix Lambert à un autre rémois, M. Delmas, en littérature René de Pont-Jest, pour son roman chinois : *le Fleuve de Perles*, qui fut édité par le *Figaro* et obtint un vif succès.

* * *

Dans les derniers concours du Conservatoire, notre sympathique concitoyen, M. Léon Rothier, a été nommé le premier avec une deuxième médaille, au concours de solfège, aucune première médaille n'ayant été décernée.

* * *

D'autre part, M. Henri Carré, fils aîné de M. Carré, cor à l'orchestre du Théâtre et contre-basse à la Cathédrale de Reims, a remporté le premier prix de clarinette.

* * *

Le premier prix du concours ouvert par la ville de Châlons-sur-Marne pour un projet de reconstruction du Collège municipal, vient d'être accordé à un rémois, M. Albert Simon, architecte, élève à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris de MM. Guadet, Paulin et Henri Maréchal, et ancien élève de l'Ecole des Arts industriels.

* * *

Au concours de doctorat de 1897, la Faculté de Droit de Paris avait désigné le sujet suivant : « De la réparation du dommage causé par une infraction aux lois pénales. »

Deux mémoires ont été déposés. La Faculté a décerné la première médaille d'or à M. Demogue, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien élève du Lycée de Reims.

* * *

Par décision de Mgr le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, en date du 24 juillet, M. l'abbé Santanbien, curé de Mailly depuis dix-huit ans, et dont le départ laisse de profonds regrets parmi toute la population de cette commune, est nommé à Hautvillers, en remplacement du vénérable abbé Manceau, mis à la retraite pour raisons de santé.

* * *

M. Thiérot, qui — en collaboration avec les maîtres les plus distingués de l'art français — a conduit pendant près de cin-

quante ans, avec le soin et le talent que l'on sait, les nombreuses restaurations qui ont été exécutées à la Cathédrale de Reims, vient de donner sa démission.

Il est remplacé par M. L. Margotin, architecte, nommé inspecteur des travaux diocésains. L'Ecole industrielle rémoise perd en M. Margotin un professeur aussi zélé que distingué.

* * *

Mariages. — Le 1er juin a été célébré à Paris le mariage de Mlle Anne de Clermont-Tonnerre, fille de feu le comte Gédéon de Clermont-Tonnerre et de la comtesse, née de Vaudreuil, avec le comte Albert Bruneel.

* * *

Le même jour a été célébré, à Charleville, le mariage de Mlle Frédérique-Marie-Isabelle Rimbaud, sœur du feu poète ardennais Arthur Rimbaud, avec M. Pierre-Eugène Dufour, en littérature Paterne Berrichon, homme de lettres à Paris.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Emile Pierlot-Baudoin, propriétaire à Allanduy, et Henri Brochet-Pierlot, propriétaire à Chaudion, ses cousins ; pour le marié : MM. Alexandre-Louis-Marie Charpentier, statuaire, sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts, chevalier de l'ordre de Léopold, et Charles-Ernest Delahaye, attaché au ministère de l'Instruction publique, ses amis de Paris.

* * *

Le 16 juin a été célébré, en l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le mariage de M. Augustin Corda (de Cirey, Haute-Marne), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, avec Mlle Blanche Jully.

* * *

Le 28 juin a été célébré à Paris, en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le mariage de M. André Régnier, avoué près le Tribunal civil de la Seine, avec Mlle Marie-Andrée Duriez.

M. André Régnier est allié, par sa grand'mère, née Oudin de Richebourg, à plusieurs anciennes familles de Champagne, parmi lesquelles nous citerons les Godet de Vadenay, les Marisy, les Valentigny, les Mesgrigny, etc.

* * *

Le 6 juillet a été célébré, en l'église de Pontfaverger (Marne), le mariage de Mlle Marthe Nouvion, fille de M. Auguste Nouvion, ancien maire de Pontfaverger, président du Conseil des prud'hommes de Reims, avec M. Eugène Dupont.

Les témoins de la fiancée étaient : M. Poullot, président de la

Chambre de commerce de Reims, et M. Noirot, maire de Reims ; ceux du fiancé : M. E. Bugg, directeur du *Courrier de la Champagne*, et M. Bourdin, juge au Tribunal civil de Vervins.

* * *

Le 12 juillet a été célébré à Reims, en l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Marcelle Werlé, fille du comte et de la comtesse Alfred Werlé, avec le comte Bertrand de Mun, lieutenant au 29e régiment de dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée par S. E. le cardinal Langénieux.

Les témoins de Mlle Werlé étaient ses deux beaux-frères, le prince Pierre de Caraman-Chimay, conseiller à la légation de Belgique, et le marquis de Nazelle, capitaine au 29e dragons ; le comte Bertrand de Mun était assisté du colonel Courtès-Lapeyrat, commandant le 29e dragons, et du comte Albert de Mun, son cousin-germain.

Le comte Werlé, à l'occasion du mariage de sa fille, a fait remettre au maire de Reims une somme de 8,000 francs, destinée à être répartie entre les pauvres de la ville et les différentes œuvres paroissiales.

* * *

Le 12 juillet a été célébré à Paris, en l'église Saint-Germain-des-Prés, le mariage de Mlle Jacqueline de Pierrebourg, fille aînée du baron G. de Pierrebourg, ancien officier d'infanterie, et de la baronne, née de Vroïl, avec M. Jean Guignard, lieutenant au 54e régiment d'infanterie, fils du feu général de division et de Mme Guignard. Les témoins étaient, pour le fiancé, le général baron de Pierrebourg et M. Dufayot de la Maisonneuve, capitaine de vaisseau, ses oncles ; pour le fiancé, le colonel Pau, commandant le 54e d'infanterie, et le capitaine Vilette, du 13e hussards, son beau-frère.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par Mgr Péchenard, protonotaire apostolique, recteur de l'Institut catholique de Paris, ami de la famille.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES MERCURIALES DE LANGRES

DU XVe AU XIXe SIÈCLE

En parcourant les notes manuscrites d'un ancien instituteur de Neuilly-l'Évêque (Haute-Marne), j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un tableau concernant l'histoire du pays Langrois. C'est un relevé, année par année, des prix du blé, de l'avoine, etc., depuis l'an 1471 jusqu'en 1819, relevé fait sur un registre du Greffe du Tribunal civil de Langres.

On conçoit facilement l'intérêt de ce relevé. L'histoire, en effet, doit nous initier, selon que les vestiges du passé le lui permettent, à la vie intime de nos aïeux, et notre curiosité n'est vraiment satisfaite qu'autant que nous avons pu nous rendre compte de la manière dont nos pères s'habillaient, se meublaient, etc. Ce tableau éclairera donc l'histoire sur un point non des moins importants, en ce sens qu'il permettra d'apprécier le prix de la vie dans notre pays, il y a deux ou trois siècles.

Toutefois, pour faciliter l'intelligence et diminuer l'aridité de ce document, j'ai cru bon de le confirmer et de le compléter par des notes extraites d'écrits contemporains, ou empruntées à des travaux dont l'autorité ne saurait être mise en doute.

Extrait du Registre du Greffe du Tribunal de première instance séant à Langres, concernant le taux des gros fruits, depuis leur naissance jusqu'en 1813, transcrit par M. Ambroise-Edme Magnien, notaire royal, résidant à Neuilly-l'Évêque, le 25 août 1814 [1].

1. Voici, d'après l'auteur même de l'Extrait, quelle était la valeur (mesure de Langres), des principales mesures de capacité dont il est parlé :

L'émine de *blé* valait 8 bichets, 14 boisseaux 1/2, 290 litres.

Le bichet valait 1 boisseau 8125, 36 litres 25.

Le boisseau valait 20 litres.

L'émine d'*avoine* valait 8 bichets, 25 boisseaux, 490 litres.

Le bichet valait 3 boisseaux 125, 61 litres 25.

Le boisseau valait 19 litres.

La pinte de vin, d'après le Dr Bougard, était de 76 pouces cubes, équivalant à 1 litre 509.

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1471 [1]			
Le bichet d'avoine	»	»	10
1515			
Le chapon	»	2	6
La langue de bœuf	»	3	»
La livre de lard salé	»	1	3
6 pièces de bœuf	»	15	»
1515			
La livre de chandelle	»	1	2
La bécasse	»	2	6
La perdrix	»	2	»
La grive	»	»	3
La livre de sucre	»	5	»
La livre d'huile d'olive	»	2	»
La pinte de pois	»	»	5
Le cochon de lait	»	2	6
1549 [2]			
L'émine de blé	3	12	»
Le bichet de blé	»	9	»
Le bichet d'avoine	»	3	»
L'émine d'avoine	1	4	»
La queue de vin	9	»	»
1550			
L'émine de blé	5	13	4
Le bichet	»	11	8
L'émine d'avoine	1	12	»
Le bichet	»	4	»
L'émine d'orge	3	»	»
Le bichet	»	7	6
La queue de vin	8	»	»

1. Comme on le voit, ce n'est qu'en 1471 que le taux fut fixé pour la première fois. Cependant, grâce à certains documents où le prix des denrées a été consigné, il est possible de remonter plus haut. C'est ainsi que dans l'*Extenta de Coiffy* de l'an 1277 environ, les chapons sont estimés VI deniers. En 1341, le bichet d'avoine valait 2 sols 2 deniers à Coiffy. (V. A. [illegible] : *La Prévôté royale de Coiffy*, pag. 230, 231, 234.) En 1345, le rasau d'avoine était prisé 4 sols à Vaucouleurs, la livre de cire 2 sols 6 deniers, le bichet d'avoine 8 deniers, la géline 6 deniers. (V. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tom. III, p. 445, 446.)

2. En 1514, le blé se vendait 6 sols le bichet. (V. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tom. II, pag. 233.) — En 1521, [illegible] deniers la pinte. (*Bulletin*, tom. I, pag. 70.) — En [illegible] avaient causé la disette. (*Bulletin*, tom. II, pag. 235.) — La géline se vendait, en 1539, au prix de huit deniers tournois. (V. *La Prévôté royale de Coiffy*, pag. 246.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1551			
L'émine de blé	3	4	»
Le bichet	»	8	»
L'émine d'avoine	2	»	»
Le bichet	»	5	»
La queue de vin	7	»	»
1552			
L'émine de blé	2	12	»
Le bichet	»	6	6
L'émine d'avoine	1	8	»
Le bichet	»	3	6
L'émine d'orge	2	»	»
Le bichet	»	5	»
Le muid de vin	3	»	»
1553			
L'émine de blé	2	13	4
Le bichet	»	6	8
L'émine d'orge	1	12	»
Le bichet	»	4	»
L'émine d'avoine	1	6	8
Le bichet	»	3	4
2 muids de vin	5	»	»
1554			
L'émine de blé	2	10	»
L'émine d'avoine	1	12	»
1555			
L'émine de blé	4	»	»
L'émine d'avoine	1	13	4
1556			
L'émine de blé	4	13	4
L'émine d'avoine	1	13	4
Le muid de vin	4	10	»
1557			
L'émine de blé	3	9	4
L'émine d'avoine	1	13	4
Le muid de vin	2	10	»
1558			
L'émine de blé	3	»	»
L'émine d'avoine	2	»	»
Le muid de vin	2	10	»
1559			
L'émine de blé	3	6	8
L'émine d'avoine	1	13	4

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1559			
L'émine d'orge	2	3	4
Le muid de vin	4	»	»
N.-B. — Il n'y a point eu de taux depuis 1559 jusqu'en :			
1578			
L'émine de blé	4	16	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1579			
L'émine de blé	6	»	»
L'émine d'avoine	2	»	»
1580			
L'émine de blé	7	10	»
L'émine d'avoine	2	8	»
1581			
L'émine de blé	7	6	8
L'émine d'avoine	4	»	»
1582			
L'émine de blé	6	»	»
L'émine d'avoine	2	10	»
L'émine d'orge	3	6	8
1583			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1584			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	2	8	»
L'émine d'orge	3	8	»
1585			
L'émine de blé	9	»	»
L'émine d'avoine	4	12	»
1586			
L'émine de blé	7	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1587[1]			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»

[1] La stérilité de l'année 1586 occasionna à Langres une telle contagion que les officiers de justice se retirèrent à Chalindrey. (Matthieu : *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres*, pag. 214.) — La stérilité de [illegible] amena une grande disette et une affreuse contagion. (*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tom. II, pag. 244.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1588			
L'émine de blé	5	16	»
L'émine d'avoine	2	13	4
1589			
L'émine de blé	9	6	8
L'émine d'avoine	2	12	»
1590			
L'émine de blé	11	6	»
L'émine d'avoine	3	12	»
1591			
L'émine de blé	7	13	4
L'émine d'avoine	3	4	»
1592			
L'émine de blé	17	»	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1593			
L'émine de blé	12	13	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1594			
L'émine de blé	8	8	»
L'émine d'avoine	2	»	»
1595			
L'émine de blé	14	16	»
L'émine d'avoine	5	16	»
1596 [1]			
L'émine de blé	19	4	»
L'émine d'avoine	7	12	»
1597			
L'émine de blé	10	16	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1598			
L'émine de blé	7	12	»
L'émine d'avoine	3	»	»
1599			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	2	12	»
L'émine de seigle	5	4	»
L'émine d'orge	3	4	»

1. En 1596, les herbes des champs étaient le seul aliment des pauvres, le tiers des habitants de la campagne périt de misère. (Matthieu : *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres*, pag. 207.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1600			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	3	16	»
1601			
L'émine de blé	6	8	»
L'émine d'avoine	2	4	»
1602			
L'émine de blé	12	8	»
L'émine d'avoine	2	16	»
L'émine d'orge	4	16	»
La corde de bois	»	13	»
1603			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	3	4	»
Le 100 de fagots	1	5	»
Le muids de vin	36	»	»
1604			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	3	6	»
1605			
L'émine de blé	6	8	»
L'émine d'avoine	2	16	»
1606			
L'émine de blé	13	4	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1607			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	4	8	»
La corde de bois	»	14	»
1608			
L'émine de blé	10	8	»
L'émine d'avoine	4	4	»
1609[1]			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	3	12	»

1. En 1609, d'après un Inventaire publié par M. d'Arbigny dans le tome III du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, pp. 144 et suiv., l'aune de toile (un mètre vingt centimètres) valait 6 sols, la laine valait 6 sols la livre, cent gerbes de froment valaient 14 livres, et cent gerbes d'avoine sept livres 10 sols, les vaches valaient de 10 à 12 livres, trois brebis et un agneau 4 livres, l'émine de blé valait 7 livres, le bichet de seigle 10 sols, le quart d'orge 5 sols, le bichet d'avoine 7 sols [illegible] une voiture de foin 50 sols, etc.

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
—	LIV.	SOL.	DEN.
1610			
L'émine de blé	10	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
Le quart de chenevis	»	7	»
Le cent de fer	6	»	»
1611			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	2	16	»
L'émine d'orge	4	16	»
1612			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	2	16	»
Le chariot de bois	»	16	»
1613			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1614			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
Le mille de cendres	»	16	»
Le cent de fer	5	»	»
Le cent de planches	13	»	»
1615			
L'émine de blé	9	4	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1616			
L'émine de blé	7	12	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1617 et 1618			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1619			
L'émine de blé	10	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1620			
L'émine de blé	10	16	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1621			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1622			
L'émine de blé	10	16	»
L'émine d'avoine	4	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1623			
L'émine de blé	9	12	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1624			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	12	»
1625			
L'émine de blé	10	»	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1626			
L'émine de blé	13	12	»
L'émine d'avoine	»	»	»
1627			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1628			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1629			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1630			
L'émine de blé	24	»	»
L'émine d'avoine	7	4	»
1631			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1632			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1633[1]			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1634			
L'émine de blé	11	»	»
L'émine d'avoine	5	4	»

1. « En ceste année 1633, au mois d'aoust, le grand vin estoit à huict deniers la pinte en l'hôpital sainct Mammès et chez le sieur Boisselier, cha-[illegible] [illegible] michette à cinq sols huict deniers. » (Cl. Mâcheret : *Journal de ce qui s'est passé de memorable à Langres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658*, t. I, p. 42, édit. Bougard. — L'année 1633, dit l'abbé Matthieu (*op. cit.*, p. 213), fut remarquable par l'abondance extraordinaire des récoltes.

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1635[1]			
L'émine de blé	16	16	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1636[2]			
L'émine de blé	22	»	»
L'émine d'avoine	12	16	»
1637			
L'émine de blé	17	12	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1638			
L'émine de blé	23	»	»
L'émine d'avoine	8	8	»
1639[3]			
L'émine de blé	14	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1640			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1641			
L'émine de blé	20	16	»
L'émine d'avoine	9	4	»
1642[4]			
L'émine de blé	23	4	»
L'émine d'avoine	4	16	»

1. « La cherté fut si grande dans la ville de Lengres que les marchandises et viandes de boucherie s'y partoient à un prix si haut que personne n'en osoit marchander. Voici le taux qu'elles valloient au mois de novembre 1635 : Une vache valloit et se donnoit pour 3 livres, un cheval 4 livres, un cuir de vache cinq sous, un mouton 12 sous, une brebis 9 sous. » (*Journal* de Cl. Mâcheret, Appendice, I, p. 239.)

2. « En 1636, les denrées valloient, sçavoir : une douzaine d'œufs s'est vendue 50 sous, et pour l'ordinaire un œuf frais se vendoit 6 sous, un levreau 5 livres, une perdrix 4 livres, un chapon 3 livres 10 sous, l'aulne de saucisses 10 sous. » (*Journal* de Cl. Mâcheret, Appendice, I, p. 239.)

3. « L'an présent 1639, le Vendredi sainct, 22 avril, arriva en ce païs une gelée si forte qu'elle brusla entièrement les bourgeons des vignes, ce qui a esté estimé à une perte la non-pareille et à ce subject, fort peu de vin en ladicte année. » (Cl. Mâcheret, I, 109.) — « Le 22 juin 1639, les vignes furent gelées pour la 3e fois, ce qui a causé une grande cherté dedans le vin en ladicte année. » (Cl. Mâcheret, I, 113.)

4. « Pour ce qui concerne ceste année 1642, elle a esté très pauvre, très mauvaise et très incommode, les grains (excepté le trémois) estant assez rares et quasi tournez en herbe, et pour le vin, il ne s'en est pas treuvé la 1/2 partie de l'année passée. » (Cl. Mâcheret, I, 240.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1643			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1644			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1645			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	6	16	»
1646			
L'émine de blé	6	16	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1647			
L'émine de blé	7	12	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1648[1]			
L'émine de blé	9	12	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1649			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1650[2]			
L'émine de blé	18	16	»
L'émine d'avoine	6	12	»

1. « Ceste année 1648 a esté assé abondante en graines particulièrement bled et navette, mais pour les vins, elle a esté fort pauvre,... pourtant le bon vin a vallu, depuis Noël jusqu'à la vendange prochaine 1649, tousiours six solz la pinte. » (Cl. Mâcheret, I, 431.)

2. « Juin 1650. Le bichet de bled se vendoit à Langres 4 livres 12 sols ; le bichet d'avoine 30 sols. (Cl. Mâcheret, II, 45.) — 17 juillet 1650. Le bichet de bled se vendait 5 livres ; la grosse michette, qui doit peser 5 livres, se vendait 5 sols ; le vin, 5 sols la pinte et le moindre à 4 sols ; « nos anciens disent que de leur souvenance, l'on n'en a fait de si pauvre que celui de la dernière vendange. » (Cl. Mâcheret, II, 48.) — « Faut sçavoir, dit le même auteur, t. II, p. 73, que ceste année a esté grandement humide, ce qui nous a osté l'abondance des grains et presque la totalité du vin, car si ce n'eût été l'abondance des gametz et raisins blancs et la quantité des vins de l'année dernière, ils eussent été très chers et se sont toujours vendus en ceste ville six sols la pinte du bon vin de païs, tant vieil que nouveau, et pour le vin blanc qui est arrivé icy, s'est treuvé fort bon et s'est toujours vendu huit à dix solz la pinte. Pour les grains, le bled a esté fort rare, les autres grains et légumes un peu plus abondants que ledict bled, etc... »

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1651 [1]			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1652 [2]			
L'émine de blé	14	8	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1653 [3]			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1654 [4]			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1655 [5]			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	12	»

1. « Au marché du 22 mars 1651, la livre de beurre fraictz fut achetée 10 sols, à cause du passage des gens de guerre dans ce païs. » (Cl. Mâcheret, II, 91.)

2. « Sur la fin de mai 1652 et au commencement du mois de juin, arriva une grande famine. On vendait le son ou creux de bled jusqu'à 40 solz le bichet. » (Cl. Mâcheret, II, 143.) — « Les 21, 22, 23 juin, la cherté a esté si grande à Lengres, que la michette entière s'est vendue 6 solz dix deniers; pour les grains, ils n'avaient point de prix, car quoy bien que messieurs les maire et eschevins fissent distribuer du bled aux pauvres habitants de Lengres, à raison de 4 livres le bichet, néanmoins ceulx des villages n'en pouvoient avoir à quelque prix que ce fussent, ny mesme les boulangiers pour faire pain pour les pauvres et pour la campagne, et furent vendues deux esmines bled, mesure de Langres, à cinquante livres l'esmine, qui estoit 6 livres cinq sols par bichet; d'autres le vendoient sept livres; un certain en vendit deux bichets vingt livres, à charge de les livrer hors de la ville. Le seigle se vendoit cinq livres, l'orge 4 livres 10 sols, l'aveine cinquante cinq sols et trois livres à crédit. » (Cl. Mâcheret, II, 147.) — « La présente année 1652 qui estoit bissextile a esté très mauvaise, dans la cherté des vivres, comme nous avons dict aux mois de juin et juillet, particulièrement pour le pain, lequel n'a jamais esté si cher. » (Cl. Mâcheret, II, 161.)

3. « Ceste année 1653 a finy avec beaucoup de bénédiction pour l'abondance des biens de la terre, car par la grâce de Dieu, nous avons eu suffisamment de bled et de vin, le trémois et navettes ayant esté assez rares. » (Cl. Mâcheret, II, 193.)

4. « Ceste année 1654 a esté assez plantureuse tant en grain, vin que fruictz et son hyver assé doux. » (Cl. Mâcheret, II, 224.)

5. « Ceste présente année 1655 a esté fort modique en pain, en vin et en fruictz, lesquelz ont esté de pauvre goût. » (Cl. Mâcheret, II, 224.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1656 [1]			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1657 [2]			
L'émine de blé	9	4	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1658			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1659			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1660			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1661			
L'émine de blé	24	16	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1662			
L'émine de blé	17	4	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1663			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	3	12	»
1664			
L'émine de blé	10	16	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1665			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	5	4	»
1666			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1667			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	4	8	»

1. « Ceste année 1656 a esté assé plantureuse, tant pour le pain que pour le vin, lesquelz ont esté très excellent, pour les autres fruicts et légumes n'ont pas esté en si grande abondance. » (Cl. Mâcheret, II, 228.)

2. « Ceste année 1657 a esté assé abondante en pain et vin, ledict vin n'estant pas le meilleur du monde, ains fort peu délicat et sentant le pourry en partie, pour les fruictz ils ont esté très rares et subjectz à la corruption, [illegible] grandement incommodés. » (Cl. Mâcheret, II, 231.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1668			
L'émine de blé	10	8	»
L'émine d'avoine	3	12	»
1669			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1670			
L'émine de blé	9	12	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1671			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1672			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1673			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	4	»
1674			
L'émine de blé	15	4	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1675			
L'émine de blé	12	16	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1676			
L'émine de blé	14	8	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1677			
L'émine de blé	15	12	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1678			
L'émine de blé	13	4	»
L'émine d'avoine	5	12	»
1679			
L'émine de blé	25	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1680			
L'émine de blé	13	»	»
L'émine d'avoine	3	5	»
1681			
L'émine de blé	13	10	»
L'émine d'avoine	5	16	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1682			
L'émine de blé	7	8	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1683			
L'émine de blé	7	4	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1684 [1]			
L'émine de blé	11	»	»
L'émine d'avoine	7	»	»
1685			
L'émine de blé	8	»	»
L'émine d'avoine	3	»	»
1686 [2]			
L'émine de blé	10	10	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1687			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1688			
L'émine de blé	8	10	8
L'émine d'avoine	4	5	4
1689			
L'émine de blé	11	8	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1690			
L'émine de blé	12	8	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1691			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1692			
L'émine de blé	22	16	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1693			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	12	10	»

1. Les objets de première nécessité étaient montés à un prix exorbitant en 1684. (Matthieu : *Abrégé*, etc., 224.)

2. En 1686, le froment se vendait 2 livres le bichet, le seigle 1 livre 12 sols, et l'avoine 1 livre le bichet. (*Prevôté royale de Coiffy-le-Châtel*, p. [illegible].)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1694[1]			
L'émine de blé	17	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1695			
L'émine de blé	9	10	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1696			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	3	16	»
1697			
L'émine de blé	13	»	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1698			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1699			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1700			
L'émine de blé	17	12	»
L'émine d'avoine	8	8	»
1701			
L'émine de blé	17	12	»
L'émine d'avoine	8	8	»
1702			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	6	2	»
1703			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	5	8	»
1704			
L'émine de blé	13	4	»
L'émine d'avoine	5	8	»
1705			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	6	16	»
1706			
L'émine de blé	10	»	»
L'émine d'avoine	4	3	»

1. La disette fut très grande en 1694. (Matthieu, 225.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1707			
L'émine de blé	8	16	»
L'émine d'avoine	4	8	»
1708			
L'émine de blé	25	12	»
L'émine d'avoine	6	16	»
1709 [1]			
En 1709, une partie des blés de la France furent gelés le 6 janvier. Le Présidial de Langres fixa le blé boulanger à la somme de 60 francs et le blé rentaire à 23 liv. l'émine.			
L'émine d'avoine	10	12	»
1710			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1711			
L'émine de blé	17	4	»
L'émine d'avoine	7	8	»
1712			
L'émine de blé	22	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1713			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	20	»	»
1714			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1715			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1716			
L'émine de blé	12	»	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1717			
L'émine de blé	10	»	»
L'émine d'avoine	4	»	»
1718			
L'émine de blé	14	»	»
L'émine d'avoine	5	10	»

1. Le 6 janvier 1709 commença un froid excessif, qui se soutint pendant 3 semaines et fit périr les blés, les arbres et les vignes. (Matthieu : *Abrégé chronologique*, p. 228.)

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1719			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	14	»	»
1720			
L'émine de blé	30	»	»
L'émine d'avoine	7	»	»
1721			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1722			
L'émine de blé	19	4	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1723			
L'émine de blé	24	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1724			
L'émine de blé	22	»	»
L'émine d'avoine	8	12	»
1725			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	6	8	»
1726			
L'émine de blé	19	»	»
L'émine d'avoine	4	16	»
1727			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	6	10	»
1728			
L'émine de blé	16	16	»
L'émine d'avoine	8	10	»
1729			
L'émine de blé	16	8	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1730			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1731			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	13	4	»
1732			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	6	10	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1733			
L'émine de blé	19	»	»
L'émine d'avoine	6	10	»
1734			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1735			
L'émine de blé	22	»	»
L'émine d'avoine	7	»	»
1736			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	5	»	»
1737			
L'émine de blé	19	»	»
L'émine d'avoine	6	»	»
1738			
L'émine de blé	21	4	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1739			
L'émine de blé	21	»	»
L'émine d'avoine	6	11	»
L'émine d'orge	12	»	»
1740			
L'émine de blé	30	»	»
L'émine d'avoine	9	8	»
1741			
L'émine de blé	36	16	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1742			
L'émine de blé	16	»	»
L'émine d'avoine	7	10	»
1743			
L'émine de blé	20	10	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1744			
L'émine de blé	16	16	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1745			
L'émine de blé	18	16	»
L'émine d'avoine	7	6	»
1746			
L'émine de blé	25	»	»
L'émine d'avoine	10	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1747			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1748			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1749			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1750			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1751			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	9	»	»
1752			
L'émine de blé	24	»	»
L'émine d'avoine	9	10	»
1753			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	10	10	»
1754			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1755			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1756			
L'émine de blé	24	»	»
L'émine d'avoine	9	10	»
1757			
L'émine de blé	24	»	»
L'émine d'avoine	11	»	»
1758			
L'émine de blé	28	»	»
L'émine d'avoine	10	»	»
1759			
L'émine de blé	30	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1760			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	10	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1761			
L'émine de blé	22	»	»
L'émine d'avoine	9	»	»
L'émine de seigle	16	»	»
1762			
L'émine de blé	19	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1763			
L'émine de blé	18	»	»
L'émine d'avoine	8	»	»
1764			
L'émine de blé	20	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1765			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1766			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1767			
L'émine de blé	33	»	»
L'émine d'avoine	11	»	»
1768			
L'émine de blé	35	»	»
L'émine d'avoine	14	»	»
1769			
L'émine de blé	33	»	»
L'émine d'avoine	13	»	»
1770			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	18	»	»
1771			
L'émine de blé	34	»	»
L'émine d'avoine	21	»	»
1772			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	18	»	»
[illegible]			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	15	»	»
[illegible]			
L'émine de blé	40	»	»
L'émine d'avoine	13	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES LIV.	SOL.	DEN.
1775			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	14	»	»
1776			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	17	»	»
1777			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1778			
L'émine de blé	34	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1779			
L'émine de blé	30	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1780			
L'émine de blé	26	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1781			
L'émine de blé	35	5	»
L'émine d'avoine	15	»	»
1782			
L'émine de blé	37	»	»
L'émine d'avoine	29	»	»
1783			
L'émine de blé	34	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1784			
L'émine de blé	34	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1785			
L'émine de blé	25	»	»
L'émine d'avoine	12	»	»
1786			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	15	»	»
1787			
L'émine de blé	36	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1788			
L'émine de blé	44	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES		
	LIV.	SOL.	DEN.
1789			
L'émine de blé	53	»	»
L'émine d'avoine	17	»	»
1790			
L'émine de blé	38	»	»
L'émine d'avoine	15	»	»
1791			
L'émine de blé	40	»	»
L'émine d'avoine	28	»	»
1792			
L'émine de blé	68	»	»
L'émine d'avoine	32	»	»
1793			
L'émine de blé	60 (Maximum.)		
L'émine d'avoine	50	»	»
1794			
L'émine de blé	88	»	»
L'émine d'avoine	»	»	»
1795			
L'émine de blé			
L'émine d'avoine	(Point de prix.)		
1796			
L'émine de blé	48	»	»
L'émine d'avoine	16	»	»
1797			
L'émine de blé	39	»	»
L'émine d'avoine	17	»	»
1798			
L'émine de blé	32	»	»
L'émine d'avoine	22	»	»
1799			
L'émine de blé	48	»	»
L'émine d'avoine	21	»	»

	FR.	C.
1800		
L'émine de blé	50	»
L'émine d'avoine	25	25
1801		
L'émine de blé	54	»
L'émine d'avoine	21	50
1802		
L'émine de blé	72	»
L'émine d'avoine	25	50

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES	
	fr.	c.
1803		
L'émine de blé	56	»
L'émine d'avoine	40	»
1804		
L'émine de blé	48	»
L'émine d'avoine	30	»
1805		
L'émine de blé	46	50
L'émine d'avoine	»	»
1806		
L'émine de blé	50	»
L'émine d'avoine	16	50
1807		
L'émine de blé	44	»
L'émine d'avoine	21	50
1808		
L'émine de blé	40	»
L'émine d'avoine	25	»
1809		
L'émine de blé	35	»
L'émine d'avoine	24	»
1810		
L'émine de blé	70	»
L'émine d'avoine	30	»
1811		
L'émine de blé	79	75
L'émine d'avoine	25	»
1812		
L'émine de blé	75	»
L'émine d'avoine	27	»
1813		
L'émine de blé	42	05
L'émine d'avoine	21	07
L'émine d'orge	24	05
1814		
L'émine de blé	47	67
L'émine d'avoine	17	64
L'émine d'orge	22	20
1815		
L'émine de blé	52	20
L'émine d'avoine	24	50
L'émine d'orge	»	»

ANNÉES	PRIX DES DENRÉES fr.	c.
1816		
L'émine de blé	83	37
L'émine d'avoine	31	85
L'émine d'orge	»	»
1817		
L'émine de blé	86	»
L'émine d'avoine	33	95
L'émine d'orge	»	»
L'émine de blé boulanger	90	35
1818		
Blé boulanger (double-décalitre)	3	94
Blé rentaire —	3	76
Meteil —	2	89
Seigle —	»	»
Orge —	»	»
Avoine —	1	05

J.-C. Humblot.

Actes religieux du Petit-Mesnil (Aube)*

BAPTÊMES DE 1700 A 1737.

20 septembre 1700. — Berthélemy Nicolas, fils de Claude de Rémond et de d^{lle} Elisabeth de Paillette, parrain Berthélemy de Bellot d^t à Chatelvillain, marraine Nicole de Baussancourt.

6 août 1702. — Elisabeth, fille de Berthélemy de Bellot et d'honeste f^e Marie Bolot, parrain Guy de Baussancourt, marraine Elisabeth de Paillette.

20 septembre 1702. — François, fils de Jacques Berthélemy et de Charlotte Laborde, marraine Marie de Baussancourt.

13 décembre 1702. — Parrain Louis de Rémond, marraine d^{lle} Marguerite de Rémond.

20 mars 1703. — Marraine Louise de Rémond.

14 septembre 1703. — Louis Marcel, fils de Barthélemy de Bellot, escuyer, s^r du Petit-Mesgnil en partie, parrain Louis-Marcel de Baussancourt, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesgnil, marraine d^{lle} Louise de Rémond.

20 octobre 1703. — Nicolle, fille de Mathieu de Rémond, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesgnil, et de d^{lle} Edmée de Mousseron, parrain Guy de Baussancourt, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesgnil, marraine d^{lle} Nicole de Baussancourt.

(Lacune de trois années.)

8 avril 1706. — Jacques de Bellot, escuyer, fils de Barthélemy de Bellot, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesnil, et de d^{lle} Marie-Prudence de Beaulot (Bolot), parrain Jacques du Mesnil d'Arrentière, escuyer, garde du corps du roy, s^r en partie du Petit-Mesnil, marraine d^{lle} Marguerite de Bournonville.

9 avril 1706. — Parrain Louis de Baussancourt, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesnil.

11 juillet 1707. — Marraine d^{lle} Marguerite-Françoise de Baussancourt.

18 novembre 1707. — Louis, fils de Barthélemy de Bellot, parrain Louis de Rémond, escuyer, marraine Nicole de Baussancourt.

(Lacune d'une année.)

11 avril 1709. — Claire, fille de Barthélemy de Bellot et de Marie-Prudence de Beaudot (Beaulot), parrain Laurent de Clairenvalle, escuyer, marraine d^{lle} Jeanne-Marguerite de Rémond.

* Voir page 329, tome IX de la *Revue de Champagne*.

25 janvier 1711. — Marraine d^lle^ Elisabeth-Louise de Baussancourt.

(Lacune d'une année.)

6 avril 1717. — Louis-Antoine, fils de Me Jacques du Mesnil, s^r^ du Petit-Mesnil et Chaumesnil en partie, et de d^lle^ Marie-Madeleine Boyot, parrain Antoine de Saulx, escuyer, s^r^ d'Engente, marraine Louise Boyot de la Cour.

4 août 1720. — Louis-Juste, fils de Me Jacques du Mesnil et de d^lle^ Marie-Madeleine Boyot, parrain Louis de Maujon, escuyer, s^r^ de la Rothière et d'Unienville, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Villequier, marraine dame Marie-Thérèse d'Angleberner, son épouse.

12 juin 1722. — Marraine Marguerite de Baussancourt.

24 septembre 1722. — Jacques-Nicolas, fils de Jacques du Mesnil et de d^lle^ Marie-Madeleine Boyot, parrain Me Nicolas Garnier, gruier au duché de Monmorency, juge d'Eclance, marraine Louise Fournier.

5 novembre 1724. — Parrain Me Jacques du Mesnil Bourbonne, escuyer, s^r^ du Petit-Mesnil..., marraine d^lle^ Madeleine Chaumont.

17 mars 1725. — Parrain François de Baussancourt, s^r^ en partie du Petit-Mesnil, Blumerey, marraine d^lle^ Françoise-Elisabeth de Baussancourt, fille de Me Louis-Marcel de Baussancourt.

22 may 1725. — Marraine d^lle^ Anne-Catherine de Baussancourt, fille de Me Louis-Marcel de Baussancourt, s^r^ en partie du Petit-Mesnil, Magnifouchard, etc.

14 septembre 1729. — Parrain François-Charles de Baussancourt, fils de Louis-Marcel de Baussancourt.

15 octobre 1732. — Nicole, fille naturelle de d^lle^ Madeleine Boyot, v^e^ de Jacques du Mesnil.

(Lacune de deux années.)

Décès.

25 décembre 1703. — Louis, fils de défunt Louis-Amand et de Claudine Leblet, âgé de 18 ans.

15 avril 1709. — Louise de Picaut, femme de Louis de Baussancourt, âgée de 62 ans, inhumée dans le chœur de l'église, en présence de Creney, de Ballidart...

14 decembre 1709. — Marie-Prudence Beaudot, femme de Barthélemy de Bellot, 37 ans.

10 décembre 1710. — Jean-Charles d'Aigremont, escuyer, s^r^ en partie du Petit-Mesnil, 13 ans.

13 septembre 1711. — Charlotte d'Estany, v^e^ de Louis de Baussancourt, décédée à Fligny et inhumée dans l'église du Petit-Mesnil, 71 ans.

11 novembre 1712. — Marguerite de Bournonville, femme de Jacques du Mesnil (d'Argentière), 55 ans.

19 août 1716. — Guy de Baussancourt, escuyer, s^r en partie du Petit-Mesnil et Chaumesnil, inhumé dans le chœur de l'église en présence de Messrs François Bernard et Louis de Baussancourt, escuyers, s^rs des dits lieux en partie, et Messrs François et Charles de Creney, escuyers, s^rs des dits lieux, Bernard de Baussancourt, de Baussancourt de Crené, curé de Crené.

3 décembre 1716. — Bernard de Baussancourt, s^r en partie du Petit-Mesnil, âgé de 60 ans, inhumé dans le chœur de l'église.

10 may 1719. — Nicole de Baussancourt, dame du Petit-Mesnil et Chaumesnil en partie, âgée de 80 ans, inhumée dans le chœur de l'église, en présence de Baussancourt Baussancourt, de Vaucelle...

13 décembre 1719. — Madeleine de Baussancourt, âgée de 50 ans, inhumée dans le chœur de l'église.

19 novembre 1722. — Marguerite de Baussancourt, âgée de 55 ans, inhumée dans le chœur de l'église.

20 juin 1724. — Jacques du Mesnil, âgé de 70 ans, inhumé au chœur et chapelle de l'église en présence de du Mesnil d'Arrantière, du Mesnil de Chambourg.

29 mars 1728. — Françoise de Baussancourt, inhumée au chœur de l'église en présence de F. de Baussancourt, La Rue de Fresnay, du Mesnil de Chambourg.

5 décembre 1731. — François de Baussancourt, âgé de 80 ans, s^r du Petit-Mesnil, Blumerey, inhumé au chœur de l'église en présence de de Messey, du Mesgnil de Chambourg, de Baussancourt.

Mariage.

26 janvier 1712. — Jean Malbranche de St-Pierre de Vitry-le-François avec d^lle Marguerite de Rémond.

En résumé 12 baptêmes, 14 décès et 1 mariage. Toutes les anciennes familles ont disparu ; il ne reste plus que de rares descendants des du Mesnil et des Baussancourt avec quelques nouveaux seigneurs, tels que les Rémond et les Bellot. Il n'est plus question de dons à l'église.

P. Chauvet.

LES
SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE

CHAPITRE IX[*]

Descendance de Claude Le Lieur par les femmes.

Les Guenichon.

Nicolas-Denis. — Guy-Louis-Claude-Nicolas et ses descendants.
1722-1897.

Armoiries : *D'azur au pont d'argent maçonné de sable sur une rivière ondée de même.*

NICOLAS-DENIS GUENICHON.
1722-1750.

Nicolas-Denis Guenichon, écuyer, seigneur de Suzannecourt[1] et du Haume, conseiller du roi, président lieutenant-général de police, prévôt, juge civil et criminel de la ville de Bar-sur-Aube, était le troisième des treize enfants de Claude Guenichon et de Jeanne Rabigeois.

Il devint seigneur en partie de Ville-sur-Arce par suite de son mariage avec Nicole-Charlotte Le Lieur, fille de Claude.

Parmi les témoins de ce mariage, qui eut lieu le 20 juillet 1722, nous signalerons Jean-Augustin, marquis de Lingendes, seigneur d'Essoyes et de Verpillières, Alexandre Orceau, baron de Fontette, et Guy-Louis Le Lieur, seigneur du Suchet[2].

Nicole-Charlotte suivit son mari à Bar-sur-Aube, et c'est là que naquit et que fut baptisé, le 8 juillet 1723, l'unique enfant que nous lui connaissons, Guy-Louis-Claude-Nicolas, qui suit.

Veuve vers l'an 1750, elle revint à Ville-sur-Arce.

* Voir page [illegible], tome IX de la *Revue de Champagne*.

1. Haute-Marne, arr. de Vassy, canton de Joinville.

2. Arch. [illegible], État civil.

Le 1er mars 1752, nous la voyons louer sa ferme de Virey-sous-Bar [1] à Pierre Javelle, et le 15 mars 1755, toutes ses terres de Ville-sur-Arce à Pierre Augé et à Edme Bidaut, qui les exploitaient déjà depuis six ans.

Ce dernier bail fut fait aux conditions suivantes : Nicole-Charlotte aurait moitié de la récolte, rentrée dans sa grange, mais elle fournirait moitié des semences, tout le « putif » dont elle pourrait disposer, et moitié des faucilleurs.

Dans les défrichements, les preneurs auraient intégralement la première récolte. D'autre part, ils s'engageaient à faire tous les charrois de la dame, à labourer et à ensemencer ses chenevières, à la conduire à l'église « dans sa chaise, les dimanches et les fêtes, quand elle jugerait à propos d'aller à la messe », et à se tenir également à sa disposition quand elle aurait un voyage à faire dans les villages voisins [2].

Nicole-Charlotte mourut à Ville-sur-Arce, le 30 mai 1765, à l'âge d'environ 78 ans.

Elle fut inhumée dans la chapelle de la Sainte-Vierge, et, dans l'acte de sépulture, comme dans l'épitaphe gravée sur sa tombe, elle est qualifiée « première dame pour la moitié de la seigneurie d'en bas ».

Elle garda donc son titre, bien que, depuis le 23 novembre 1760, elle ait donné cette moitié de seigneurie à son fils, par acte reçu par Mouchotte, notaire à Bar-sur-Seine [3].

Guy-Louis-Claude-Nicolas Guenichon.
1760-1800.

Fils unique des précédents, Guy-Louis Guenichon épousa, en 1757, Anne Morel, fille de Pierre Morel de Bréviandes [4],

1. Cette ferme comprenait environ 118 journaux de terres labourables, 5 arpents de pré et 6 boisseaux de chenevière. Le preneur devait payer à Nicole-Charlotte, à Ville-sur-Arce, 60 boisseaux de froment, 60 boisseaux de blé messail, 120 boisseaux d'avoine, 10 livres de sucre, 2 boisseaux de pois roulants et 2 boisseaux de navette d'hiver.

2. Etude de Me Chardin, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes d'Edme Boscheron.

3. Arch. comm. Etat civil. — Arch. de la Côte-d'Or, *Peincedé*, XIII, 475.

4. Les Morel portaient : *D'argent au chevron d'azur accompagné de trois têtes de more de sable, bandées, allumées et perlées d'argent, posées de profil, 2 en chef, une en pointe.*

seigneur de Vanvey [1] et de Villiers-le-Duc [2], trésorier de France au bureau des finances et chambre des domaines en Bourgogne, et d'Anne Clerget, sa veuve, demeurant à Châtillon-sur-Seine [3].

Guy-Louis avait alors les titres de seigneur de Haut-Guay et de Polémont, *alias* Potémon.

Trois ans après, lorsque, par suite de la donation de sa

1. Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

2. *Idem.*

3. Le contrat fut passé le 21 mars, au château de Villiers-le-Duc, devant Coffinet, notaire à Recey-sur-Ourse.

Témoins du fiancé : J.-B.-François Le Lieur de Ville-sur-Arce, oncle ; Louis-Alexandre d'Escageul, marquis de Liancourt ; Marguerite de Longeville, cousine ; J.-B. Pomponne et Edme-Didier Gabiot, conseiller du roi, son procureur en la prévôté d'Essoyes, juge-gruyer, bailli des baronnies de Chacenay et de Fontette, amis.

Témoins de la fiancée : Claude Morel de Villiers, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances et chambre du domaine en Bourgogne et Bresse, demeurant à Châtillon-sur-Seine, frère ; Claudine Morel, épouse de messire Joseph Jouard, lieutenant-général de police de la ville de Châtillon, élu de la province, sœur ; Antoine Morel de Tollincourt, procureur au bailliage de la Montagne, cousin-germain et curateur ; François-Marie Chamereau, bourgeois de Cissey, oncle maternel, à cause de Bernarde Clerget, son épouse ; Claude Chamereau, prieur d'Aisy, demeurant à Cissey, cousin-germain maternel ; Etienne Rougeot, chanoine de la collégiale de Semur en Auxois, cousin-germain ; Nicolas Darentières, contrôleur général des domaines, demeurant à Châtillon, cousin-germain à cause d'Anne Chamereau, son épouse ; André Dumont, avocat à la Cour, lieutenant-général particulier en la chancellerie de la Montagne, demeurant à Châtillon, cousin ; Jean-François, comte de Chastenay, capitaine au régiment de la Tour du Pin, demeurant à Châtillon, ami, Daniel-Vivant Viesse, chanoine en l'église Saint-Mammès de Langres, ami ; Alexandre Jouard, écuyer, trésorier de France, demeurant à Châtillon, seigneur de Gissey-sous-Flavigny ; Edme-François Taillant, curé de Villiers-le-Duc et Vanvey ; J.-B. Charpy, maître des forges et fourneau de Vanvey ; Michel Donet, marchand, et Nicolas Genty, charron, demeurant à Villiers-le-Duc.

Apport du fiancé : Les biens à lui échus par le décès de son oncle Claude-François Guenichon, consistant dans les fiefs de Haut-Quay et de Polémont en partie, estimés 24,000 livres ; un principal de 26,000 livres dû par le sieur Puissant, de Chaumont ; un principal de 4,000 sur le sieur Charpy, prévôt d'Aignay-le-Duc ; un de 7,000 sur le sieur Edme Burot, procureur fiscal demeurant à Prusly ; un de 3,000 sur M. Garnier, seigneur de Brion ; deux de 2,000 sur la veuve de Rocquevert, dame de Servigny ; un de 3,000 sur le marquis de Chastenay, demeurant à Châtillon ; un de 700 sur Edme Brotel, chirurgien à Essoyes ; total : 95,680 livres.

Apport de la fiancée : Biens paternels échus et maternels à échoir, sur lesquels sa mère lui constitue 40,000 livres.

Douaire de la fiancée : 1,000 livres de rente, rachetable de 10,000.

(Bibl. nat., *Cabinet des titres*, Carrés de d'Hozier, 317, fol. 189.)

mère, il reprit de fief de la seigneurie de Ville-sur-Arce. il se dit seigneur de Duesme[1] et de Quemigny[2] (29 novembre 1760)[3].

En 1762, Guy-Louis Guenichon était administrateur des biens et revenus de la Fabrique de Ville-sur-Arce, et, à ce titre, il loua à Louis Dupuis, moyennant 9 livres 10 sols par an, les 10 hommes de vigne que possédait la Fabrique.

La même année, au nom et comme fondé de pouvoir de M. Peigney, secrétaire en chef de l'évèque de Langres et chapelain de la chapelle castrale de Ville-sur-Arce, il afferma pour trois, six ou neuf ans, au choix du bailleur, à Jean Protte, Etienne Trousse, Edme Dadet et Edme Grados, toutes les dîmes en grain de ladite chapelle.

Le canon à payer annuellement fut fixé à 246 livres en argent, et à 8 livres de poupée femelle.

Comme le fondateur de la chapelle, Jean de Ville-sur-Arce, en donnant au chapelain les dîmes de grain, s'était réservé la paille, on convint que les preneurs fourniraient annuellement aux seigneurs, acceptant par Nicole-Charlotte Le Lieur, Jean-Louis Le Lieur et Marguerite de Longeville, 650 bottes de paille, moitié grosse, moitié menue, du poids de 18 à 20 livres la botte. En cas de grêle, cependant, ils ne devraient que la quantité réellement produite par la levée de la dîme[4].

Dans un acte du 13 novembre 1766, ayant pour objet la location, à Antoine Michon, d'un gagnage sis à Messon, Quemigny est désigné comme la résidence ordinaire de Guy-Louis Guenichon. Il garda cependant au moins un quasi-domicile à Ville-sur-Arce[5], et ses intérêts l'y appelaient fréquemment. C'est même là que Michon devait lui payer le canon du gagnage de Messon, 192 livres en argent et 6 livres de poupée femelle[6].

Dans les derniers jours de septembre 1792, il appela ou envoya ses domestiques dans ce village pour vendanger ses vignes.

Au nom de la République, qui venait d'être proclamée, les sans-culotte Ville-sur-arçois, non seulement leur épar-

1 et 2. Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. d'Aignay-le-Duc.

3. Arch. comm. Etat civil. Arch. de la Côte-d'Or, *Peincedé*, XIII, 475.

4. Etude de Me Chardin, notaire à Bar-sur-Seine : Minutes de Jean Richard.

5. La maison Guenichon était celle actuellement habitée par MM. François Pernet et Massin Martinot, grande-rue, à l'angle de la rue Coulon.

6. Etude de Me Chardin, *loc. cit.*

guèrent cette besogne en s'en chargeant pour leur propre compte, mais ils envahirent la cave du seigneur, cassèrent bon nombre de bouteilles après les avoir vidées, et défoncèrent plusieurs tonneaux, agrémentant ces exploits de menaces à l'adresse des pauvres domestiques, et surtout à celle de leur maître, si jamais il reparaissait à Ville-sur-Arce.

Guy-Louis Guenichon ne se laissa pas intimider par ces violences ; il revint à Ville-sur-Arce et, le 2 octobre, il porta plainte au Directoire du district de Bar-sur-Seine. On ne pouvait, disait-il dans sa lettre, « avoir aucun motif de mauvaise volonté contre lui », puisque l'un de ses enfants venait de s'engager au service de la France, et allait incessamment rejoindre son régiment.

Le lendemain, par un arrêté fortement motivé, le Directoire plaça le citoyen Guenichon et ses propriétés sous la sauvegarde de la nation et de la loi. Il enjoignit, en outre, à la municipalité de Ville-sur-Arce, de lui transmettre, dans les trois jours, tous les renseignements qu'elle pourrait se procurer, et de l'informer, dans le même délai, des mesures qu'elle aurait prises pour empêcher la suite des désordres, le tout sans préjudice de la responsabilité qu'elle avait pu encourir par le passé [1].

Nous ne voyons pas que les coupables aient été poursuivis.

Ainsi, à cette triste époque, la noblesse était une tache originelle qu'aucun baptême ne pouvait effacer. On avait beau ne pas émigrer, se conformer aux lois, accepter la République, donner des gages de patriotisme en faisant enrôler ses enfants pour la défense du pays ; si l'on était de noble origine, tout cela était compté pour rien ; les sacrifices, même les plus généreux, ne mettaient pas à l'abri des violences de la populace.

Étaient-ils donc si coupables, ceux qui allaient chercher, sur la terre étrangère, la sécurité que le gouvernement de leur pays ne pouvait plus leur donner ?

Le fils de M. Guenichon, qui venait de s'enrôler dans les armées de la République, était né à Châtillon-sur-Seine et se nommait Nicolas. Dès le 30 décembre 1792, il faisait partie de la 5e compagnie du 8e bataillon de la Gironde, et, d'après un certificat qui lui fut délivré par les officiers, avec l'approbation du commandant, « il avait toujours rempli son service en vrai républicain, et mérité l'estime de ses chefs et de ses camarades. »

[1] [illegible] 51.

Son frère, Pierre, ne tarda pas à quitter lui-même la maison paternelle pour l'armée.

Nous constatons sa présence, au 3e bataillon de la Dordogne, du 11 novembre 1793 au 22 avril 1794. Il servait en qualité de musicien, et deux certificats, signés par les membres du Conseil d'administration du bataillon, attestent « qu'il a toujours donné des marques de son civisme et de son amour pour la République[1] ».

Victimes, sans doute, d'une lâche dénonciation, ces deux jeunes soldats furent, quelques mois plus tard, portés sur le premier supplément de la liste des émigrés.

Le Directoire du district de Bar-sur-Seine en informa, le 22 fructidor an II (6 septembre 1794), l'agent national de Ville-sur Arce, P. Seroux, en lui rappelant que cette inscription devait avoir, comme conséquence, la mise sous séquestre des biens que Guenichon père possédait à Ville-sur-Arce.

Le lendemain, l'agent national enjoignait aux officiers municipaux et au Conseil général de la Commune, de procéder sur-le-champ à la nomination de commissaires probes et intelligents, pour l'exploitation des propriétés non affermées.

Le choix du Conseil tomba sur Jean-Claude Seroux, qui fut chargé, en conséquence, de faire vendanger les vignes, de rentrer la vendange dans la vinée de Guenichon, et de préparer les tonneaux nécessaires au logement du vin.

Il fut, en outre, décidé qu'on se transporterait, sans délai, dans la maison Guenichon, pour « apprécier » la quantité de grains de toute espèce, pailles et fourrages qui s'y trouvaient, ainsi que l'état et le nombre des cuves, tonneaux et autres ustensiles, pouvant servir, soit à la vendange, soit à la vinification.

Au moment même où l'on prenait cette résolution, Jean-Claude Seroux, averti, se présenta, déclarant qu'il ne pouvait accepter semblable mission, en raison des travaux qui lui incombaient, de la maladie de sa mère, de l'aide qu'il devait prêter à son père, et de l'impossibilité où il était de trouver des vendangeurs pour rentrer sa propre récolte.

La vraie raison était plutôt l'honnêteté de Jean-Claude Seroux, et la répugnance qu'il éprouvait à se faire le complice d'une confiscation qui, pour être légale, n'en était pas moins inique.

1. Arch. comm. Registre des Délibérations, fol. 32, 38 et 45.

Le Conseil s'ajourna au lendemain matin pour remplacer le commissaire récalcitrant ; mais six membres seulement se présentèrent, et il fut impossible de délibérer.

La séance fut remise au soir, à 7 heures ; tous les officiers municipaux et tous les notables « seraient intimés de paraître, sinon il serait fait acte de leur absence. »

Cette menace produisit son effet. Trois membres cependant, Edme Martret, Etienne Trousse et Etienne Massin, ne répondirent pas à l'appel.

On les attendit de sept heures à neuf heures, car on sentait le poids de la responsabilité qu'on allait assumer, et on tenait à ce que chaque membre du Conseil général en portât sa part. Vaine attente.

De guerre lasse, il fut décidé, « qu'à défaut de commissaire », l'agent national, qui avait pris l'initiative de la mesure, serait chargé de la besogne.

Le tour était bien joué ; on offrit cependant, au pauvre agent national, une petite consolation, consistant dans la dénonciation des trois absents, par l'envoi du procès-verbal de la séance aux commissaires du district [1].

Si le séquestre fut réellement mis sur les biens de la famille Guenichon, ce dont nous doutons, il ne tarda pas à être levé, car le 29 messidor an III (19 juillet 1795), nous voyons M. Guenichon, lui-même, demander, en vertu de la loi du 10 floréal, qu'il soit procédé au partage des biens dont il était propriétaire, par indivis, avec la citoyenne veuve Hauffroy, mère des deux émigrés, et les héritiers Le Lieur, dont deux avaient également émigré [2].

D'après les *Mémoires de Mme de Chastenay*, Guy-Louis Guenichon et sa femme eurent à subir des tribulations beaucoup plus graves que celles que nous venons de raconter.

Arrêtés tous deux comme suspects, ils furent incarcérés à Dijon, et ce fut seulement après Thermidor qu'ils recouvrèrent la liberté.

Un certificat, délivré par la municipalité de Landreville, sur la déclaration de neuf habitants de Ville-sur-Arce, atteste que Guy Louis demeura à Ville-sur-Arce du 27 février au 1er juillet 1792, du 2 septembre suivant au 5 janvier 1793, du 8

1. Arch. comm. Registre des Délibérations, fol. 46 et 47.
2. Arch. de l'Aube, L G4 37, fol. 11.

février au 28 mars, du 6 juin au 15 juillet, et du 22 septembre au 27 octobre même année [1].

L'arrestation, qui, vraisemblablement, eut lieu à Châtillon, fut donc postérieure au 6 brumaire an II.

Peu après leur mise en liberté, les époux Guenichon revinrent à Ville-sur-Arce, où ils se trouvaient, sans doute, plus en sécurité qu'à Châtillon, et ils y passèrent la plus grande partie de l'an III.

Bien que le règne de la Terreur proprement dite eut pris fin, ils demeuraient cependant suspects, et devaient, quand ils passaient d'un pays à l'autre, produire des certificats de résidence, comme les malfaiteurs soumis à la surveillance de la police.

C'est à ces certificats, délivrés par les municipalités, que nous devons de connaître leur signalement et leur âge.

La taille de Guy-Louis était de cinq pieds quatre pouces. Agé de 70 ans en mars 1794, il portait perruque et avait les sourcils châtains, le visage long, le front élevé, les yeux bruns, le nez aquilin, la bouche moyenne et le menton rond.

De 15 ans plus jeune que son mari, Anne Morel avait cinq pieds de taille, cheveux et sourcils blancs, visage plein, marqué de petite vérole, front élevé, yeux bleus, nez ordinaire, bouche moyenne et menton long [2].

En 1757, Guy-Louis Guenichon avait doté l'église de Ville-sur-Arce d'un orgue, prenant à sa charge tous les frais d'acquisition, d'installation et d'entretien, voire même le traitement de l'organiste. Par contre, il avait eu soin de notifier aux marguilliers qu'il gardait la propriété de l'instrument, se réservant formellement le droit de l'enlever quand bon lui semblerait, comme celui de démolir la tribune où il était installé et l'escalier y donnant accès, puisqu'il les avait également fait construire à ses frais.

Lorsque l'église fut légalement fermée, et toute cérémonie religieuse rigoureusement interdite au nom de la liberté, Guenichon voulut user de son droit et enlever l'orgue. Rencontrant sans doute de l'opposition de la part des habitants, il en référa au Directoire du district, qui, le 9 prairial an II (28 mai 1794), jugea sa réclamation fondée et fut d'avis qu'il y avait lieu de lui accorder l'autorisation demandée [3].

1. Arch. comm. de Ville-sur-Arce. Registre des Délibérations, fol. 37.

2. Arch. comm. Registre des Délibérations.

3. Arch. de l'Aube, L D $\frac{4}{8}$ fol. 61 et 62.

Le culte ayant été peu après rétabli, Guenichon renonça à son projet et laissa les choses en l'état.

L'orgue a disparu depuis quelque vingt ans, faisant place à un modeste harmonium, mais la tribune reste, et nous rappelle encore aujourd'hui, sinon le bon goût, du moins les pieuses intentions du seigneur.

Guy-Louis Guenichon et Anne Morel eurent au moins quatre enfants : Charles Guy, Julie-Alexandrine-Charlotte, Nicolas et Pierre.

Nous ne savons rien de ces deux derniers, sinon, comme nous l'avons dit plus haut, qu'ils servirent comme volontaires dans les armées de la République.

Charles-Guy Guenichon, né à Quemigny le 7 novembre 1759, épousa Anne-Louise-Victoire Berthier de Chemilly le 15 novembre 1789, et mourut le 22 octobre 1842, laissant deux enfants : Antoine, officier de cuirassiers, qui probablement n'a pas fait souche, et Louise, qui épousa Eugène de Framery, maréchal de camp.

De ce mariage, naquirent Emile, Eugénie, Marie et Henri de Framery.

Emile mourut avant l'âge nubile.

Eugénie épousa M. de Missery, d'où Marie de Missery, Claire de Missery, mariée à M. de Saint-Loup, et Berthe de Missery.

Marie donna sa main à M. de Changey, d'où Ludovic, Marie, Alix et Marthe de Changey.

Henri resta célibataire [1].

Julie-Alexandrine-Charlotte Guenichon naquit à Châtillon-sur-Seine le 1er avril 1769. Jeune fille, elle se lia d'amitié avec Madame de Chastenay ; aussi n'est-elle pas oubliée dans les *Mémoires* de l'ancienne chanoinesse. Laissons cette dernière nous présenter elle-même son amie.

« Je commençai alors [2], dit-elle, une sorte d'amitié avec une personne plus âgée que moi, mais non mariée encore, Mlle Alexandrine de Guenichon, et je l'ai éprouvée la meilleure et la plus franche amie, à l'époque de nos malheurs [3].

« M[illegible] de Guenichon nous venait visiter quelquefois ; elle

1. [illegible] sur Quemigny rédigées par M. Morel de Villiers. Communication [illegible] M. l'abbé [illegible] curé de Quemigny.

2. [illegible] 1780.

3. *Mémoires de Mme de Chastenay*, I, 73.

jouissait de l'estime de tous. Ses parents étaient arrêtés ; son courage pour les servir n'avait connu aucune borne, et, une fois, dans l'espoir de joindre un représentant du peuple, qui pouvait lui devenir utile, elle avait fait le voyage de Dijon à cheval, à franc étrier[1]. »

Bientôt, Madame de Chastenay se vit elle-même soumise à la même épreuve que son amie. Unies dans la douleur, les deux jeunes filles le furent également dans le courage ; trois fois elles firent ensemble le voyage de Dijon, et la piété filiale leur inspira de tels accents, pour plaider la cause de leurs chers détenus, qu'elles les sauvèrent de la guillotine et obtinrent leur mise en liberté.

« Alexandrine, dit Madame de Chastenay, se maria le 2 février 1795 et fit un mariage qui lui plut.

« L'estime profonde qu'elle avait inspirée, l'idée qu'elle avait fait concevoir de son intelligence dans les affaires, de son courage, de son dévouement à ses devoirs, décidèrent en sa faveur M. de Bruère de Rocheprise[2], fils de l'ancien lieutenant-général du bailliage.

« Je donnerai l'idée de l'état où les choses étaient encore, en disant que la bénédiction nuptiale fut donnée en secret aux époux, dans le pavillon d'un petit jardin, par dom Théotime, ancien religieux du Val-des-Choux.

« Cette cérémonie se fit le soir, sans autres témoins que deux anciens frères convers.

« Le mariage municipal se fit le 2 février, en grande cérémonie ; j'y remplis le rôle de sœur. J'étais coiffée de grenades, j'avais une robe de florence brune ; c'était une parure pour le temps.

« Peu de jours après, mon heureuse amie alla s'établir dans sa terre, où l'amour envahit tellement son existence, qu'elle en convint même avec moi, et elle ne put longtemps garder à l'amitié que quelques lointains souvenirs. Ce mécompte me surprit, m'affligea, m'isola[3]. »

Alexandrine Guenichon mourut le 13 avril 1849, au château de Quemigny, laissant une fille, Alexandrine-Joséphine de Bruère de Rocheprise, qui épousa le marquis Raymond de Montmort.

1. *Mémoires de Mme de Chastenay*, I, 213.

2. M. de Bruère, seigneur de Rocheprise, portait les prénoms d'Edme-Joseph-Rosalie, et était conseiller au Parlement de Bourgogne.

3. *Mémoires de Mme de Chastenay*, I, 277 et 278.

De ce mariage naquirent le marquis Rémond de Montmort, encore existant, et deux filles qui épousèrent, l'une le marquis Alexandre de Virieu, l'autre le marquis de Pinieu.

Ces deux filles sont aujourd'hui représentées, la première par le marquis Godefroy de Virieu, la seconde par M[mes] d'Esclaibes, d'Huot, de la Hamayde et de Chevron-Villotte[1].

(*A suivre.*) A. Pétel.

1. Cabinet de M. Albert Verpy.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

487. — 1167. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Simon, comte de Clefmont, et son frère Wichard, ont concédé à la Maison-Dieu de Morment tout ce qu'elle tenait de leurs prédécesseurs ou pourrait acquérir entre la Marne et le chemin de Morment.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 320, d'ap. Arch. Côte-d'Or, H. 1175, vidimus de 1247, et Arch. de Vausse, cart. des Templiers, 11, F. Morment.

488. — [1163-1168]. — Gautier, évêque de Langres, confirme la charte d'affranchissement donnée par son prédécesseur, Godefroi, aux habitants de Langres.

S. Migneret, Précis de l'hist. de Langres, 334 ; extraits, d'ap. Vignier.

489. — 1168, Poissy. — Louis VII confirme la charte d'affranchissement donnée aux habitants de Langres par l'évêque Godefroi et sa confirmation en 1168 par l'évêque Gautier.

S. Migneret, Précis de l'hist. de Langres, 338. — *E. Petit*, Hist. des ducs de Bourg., III, 253, d'ap. original, Archives de Langres, liasse 142.

490. — 1168. — Viard, abbé, et les religieux de Chaumousey (Vosges), donnent à Alipran, abbé, et aux religieux de Morimond, leur domaine de Frocourt (ferme, commune de Breuvanne, Haute-Marne), à charge d'un cens annuel d'un marc d'arpent.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, t. X (1891), p. 121, d'après le cartulaire de Chamousey, aux Archives des Vosges, XVe s. — Les deux originaux de ce cyrographe sont aux Archives de la Haute-Marne, fonds de Morimond, cotés : *Frôcourt*, 3e.

491. — 1168, Langres. — Gautier, évêque de Langres, dispense pour l'avenir les habitants de Langres de l'obligation de plaider ailleurs qu'à Langres, pour les affaires à porter devant le tribunal de l'évêque.

S. Migneret, Précis de l'histoire de Langres, 336 ; ex autographo.

492. — 1168, Langres. — Manassès, doyen, et le chapitre de Langres, donnent leur assentiment à la charte qui précède.

S. Migneret, Précis de l'histoire de Langres, 337 ; ex autographo.

493. — 1168. — Hugues, duc de Bourgogne, fait savoir sous quelles conditions il a obtenu de Gautier, évêque de Langres, son

* Voir page 402, tome IX, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

oncle, la permission d'entourer de murs la ville de Châtillon-[sur-Seine].

B[illegible], [illegible] II, 834, note *a* ; ex [illegible]. — *D. Plancher*, Hist. de [illegible], I, Pr., p. [illegible] ; ex eodem cartul. *Bréquigny*, Tab. chr., III, 406.

494. — 1168, Troyes. — Henri I[illegible], comte de Champagne, ayant acquis par échange, de Gilbert, vicomte de Vesoul, l'alleu d'Oudincourt (Haute-Marne), le donne en augment de fief à Barthélemy, seigneur de Vignory.

Chevalier, Hist. de Poligny, I, Pr., p. 325. — Cat. actes des comtes de Champagne, n° 150.

495. — [1162-1180]. — Gautier, évêque de Langres, déclare que Hugues et Valon, seigneurs de V[illegible] (Aube), ont donné à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre l'usage général dans tous leurs bois, pour l'abbaye, les moulins de Tonnerre et la maison de Coussegré (Aube), et le pâturage des bestiaux pour ladite maison.

[illegible], Cart. gén. Yonne, II, 126, d'ap. cartul. St-Michel, II, fol. 4 v°, Bibl. de Tonnerre.

496. — [1168]. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Hugues du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, avec l'assentiment de sa femme Pétronille, du chef de laquelle les biens donnés lui provenaient, a concédé aux religieux de Mores (Aube) tout ce que ladite abbaye tenait à Villenesse et à Mores.

[illegible], Chartes de Mores, p. 51, n° 13, [illegible] Bibl. nat., français [illegible], fol. 65 v°.

497. — [Vers 1168]. — Gautier, évêque de Langres, déclare que Hugues dit Coluns, a donné à l'abbaye d'Auberive tout ce qu'il avait à Allofroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, [illegible] Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, [illegible].

498. — [illegible] 1169. — Gautier, évêque de Langres, donne au chapitre de Langres l'église de Notre-Dame « infra turres », et d'autres [illegible] mentionnées.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 183. *Bréquigny*, Tab. chr., III, 417.

499. — [1168-1192]. — Foulque, sire de Choiseul, avec l'assentiment de sa femme Alix, de son fils Renard et de ses autres héritiers, donne aux religieux de Molème une rente annuelle de 40 sous sur les cens de ses prés de Varennes. En cas d'insuffisance, le surplus sera pris à Cheseaux. Les religieux promettent de célébrer pour lui, pendant sa vie, une messe de la Sainte Vierge, et après sa mort une messe des défunts, à perpétuité, pour son anniversaire.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg., I, 511, d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molème, carton 248.

500. — 1170, 30 mars, « Verulis ». — Bulle du pape Alexandre III adressée au doyen et aux chanoines de Saint-Mammès de Langres, par laquelle il prend leur église sous sa protection, et énumère plusieurs de leurs possessions. « Officii nostri nos... »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 184. — *Migne*, 200, p. 661. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 414 ; ad an. 1169. — *Jaffé*, edit. nova, n° 11757.

501. — 1170. — Gautier, évêque de Langres, donne à l'hôpital Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube l'église de Colombé-la-Fosse (Aube).

Chevalier, Hist. de Bar-sur-Aube, p. 300.

502. — 1170. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Pierre Le Borgne a donné à l'abbaye d'Auberive tout ce qu'il avait à Allofroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 337, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 769.

503. — 1170. — Hugues, duc de Bourgogne, énumère et confirme les conditions de l'accord conclu entre lui et les chanoines de Langres, par l'entremise de Guichard, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siège, et de son oncle l'évêque de Langres, concernant les exactions commises par ses officiers sur les terres des chanoines.

D. Plancher, Hist. de Bourg. Pr. p. 52 ; ex cartul. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., III, 433.

504. — 1170. — Gautier, évêque de Langres, rapporte les donations faites à l'abbaye d'Auberive, par Ascher de Saint-Beroing, chevalier, à Savigny et Allofroy, par Rigaud d'Ormoy, chevalier.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 338, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 486.

505. — 1170. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Henri, fils de Gui, comte de Sauix, a renoncé à ses prétentions contre la donation que son aïeul Eble, avec l'assentiment de Gui, ci-dessus, son fils, avait faite à l'abbaye d'Auberive.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 337, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 446.

506. — [1170]. — Gautier, évêque de Langres, donne à son chapitre l'église de Sainte-Croix et ses dépendances, sous certaines conditions ; il confirme les autres possessions du chapitre.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 184 ; circa an. 1170.
Bréquigny, Tab. chr., III, 434.

507. — [1170]. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir comment Henri, fils de Gui, comte de Saulx, a reconnu à l'abbaye d'Auberive, par son entremise, tout ce qu'il lui réclamait à Allofroy, et ce que le comte Eble, son aïeul, avait donné à ladite abbaye avec l'assentiment de Gui, fils d'Eble.

Chifflet, S. Bernardi genus, 492 ; ex tabul. Albæ Ripæ.
Bréquigny, Tab. chr., III, 434.

508. — [1170]. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Eudes d'Orges, ayant renoncé à ses prétentions contre l'abbaye de Citeaux, concernant une partie du territoire de Rosières, les a abandonnées aux dits religieux, par accord passé à la cour d'Hugues, duc de Bourgogne.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 144 ; ex cartul. abb. Cluniac., fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 434.

509. — [1170]. — Lettre de Gautier, évêque de Langres, au roi Louis VII ; il se plaint du comte Henri qui avait usurpé des terres de l'évêché, et le prie de ne pas ajouter foi aux paroles du comte.

A. Du Chesne, Hist. Fr., IV, 669.
Bréquigny, Tab. chr., III, 436.

510. — 1171. — Gautier, évêque de Langres, rapporte que Thierri Chardon a donné à l'abbaye de Quincy le pâturage dans ses propriétés d'Etourvy (Aube), etc.

H. d'Arbois de Jubainville, les Archives du département de l'Aube et le tableau général numérique par fonds (Bib. Ec. des Chartes, 5e série, IV, 463), d'ap. orig. Arch. Aube, fonds de Quincy.

511. — 1171. — Gautier, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon l'église paroissiale de Cussey et Grancey.

[*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 111 ; ex autogr. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., III, 453.

512. — [1171]. — Gautier, évêque de Langres, donne, sous certaines conditions, à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, tout ce qu'il a dans les églises de Saint-Pierre de Mirabeau, Saint-Martin de Quétigny, Saint-Maurice de Sennecey et Saint-Amand d'Ahuy.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 261 ; ex cartul. S. Steph.
Bréquigny, Tab. chr., III, 458.

513. — [1171-1172], 22 février, Tusculum (Frascati). — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, qu'il charge de terminer un différend entre l'abbé de Montier-en-Der et les chanoines de Saint-Nicolas de Châlons-(sur-Marne) concernant l'église de Champaubert. « Perlatum est ad... »

D. Martène, Ampliss. Collect., II, col. 887 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 780. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 448 ; ad an. 1171. — *Jaffé*, ed. nova, n° 11989.

514. — [1171-1172], 4 avril,

Tusculum (Frascati). — Lettre du pape Alexandre III à l'abbé de Saint-Remi et à Foulque, doyen de Reims, par laquelle il les établit juges d'un différend survenu entre l'abbé de Montier-en-Der et les clercs de Saint-Nicolas de Châlons-(sur-Marne). « Significaverunt nobis... »

L[illegible], Concil. X, col. 1273. — *Hardouin*, Concil. VI, part. II, col. 1454. — *Sirmond*, Opera, III, col. 1330. — *Mansi*, XXI, 947. — *Migne*, 200, p. 808. — *Bréquigny*, Tab. [illegible] III, [illegible] ad an. 1171. — *Jaffé*, ed. [illegible] n. 12032.

515. — [1171-1172], 28 mai, Tusculum. — Lettre du pape Alexandre III aux abbés de Clairvaux et de Saint-Remi de Reims, leur ordonnant de rétablir l'ordre dans les affaires de l'abbaye de Montier-en-Der. « Cum dilectum filium... »

Labbe, Concil. X, col. 1279. — *Hardouin*, Concil. VI, part. II, col. 1459. — *Sirmondi* [illegible] III, col. 1338 [illegible] Jaffé). — Rec. Hist. Fr. XV, 919. — *Mansi*, Concil. XXI, [illegible] — *Migne*, Patrol. lat. CC, 829. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 441. — *Jaffé*, edit. 2, n. 12074.

516. — 1172, 21 février, Tusculum (Frascati). — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, qu'il charge de juger la cause d'entre l'abbé de Saint-Urbain et celui de Montier-en-Der, concernant une chapelle. « Causam que inter... »

D. Martène, Ampliss. Collectio, II, col. [illegible] *Migne*, 200, p. 779. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 448 ad an. 1171. — *Jaffé*, [illegible] n. 12141.

517. — 1172. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Laurent et Eudes de Vendeuvre, frères, ont concédé aux religieux de Mores (Aube) tout ce que ceux-ci tenaient aux finages de Bligny, Chervey et Loches. Approbation de Béatrix, femme dudit Eudes.

[illegible] Chartes de Mores, p. 56, n° 17, [illegible] Bibl. nat., français 5995, fol. 70 v°.

518. — 1172, Saint-Urbain. — Martin, abbé de Saint-Urbain, de l'assentiment de son chapitre et de Gui, évêque de Châlons-(sur-Marne), et aussi de Geoffroi, seigneur de Joinville, avoué de ladite abbaye, vend à Raimond et aux religieux de Jovillers tout ce que l'abbaye de Saint-Urbain possédait à Clairefontaine, à Savonnières et à Juvigny (?) (*Juvigneium*).

Annal. Præmonst., I, Pr., col. 711.
Bréquigny, Tab. chr., III. 468.

519. — 1172. — Gui, évêque de Châlons-(sur-Marne), approuve la vente ci-dessus, faite par les religieux de Saint-Urbain.

Annal. Præmonstr., I, Pr. col. 711.
Bréquigny, Tab. chr., III, 468.

520. — 1172. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Manassès, doyen de Langres, a donné aux religieuses de Jully-les-Nonnains une terre labourable et une vigne au territoire de Bar-sur-Seine.

E. Petit, cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 21; d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds de Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 228, d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H 250.

521. — 1172, à Châtillon-sur-Seine. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Henri, fils de Gui, comte de Saulx, a reconnu à l'abbaye d'Auberive les donations qui lui avaient été faites par son père. Parmi les témoins : Hugue, duc de Bourgogne, neveu de l'évêque ; le comte Gui, père du dit Henri.

E. Petit. *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 352, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 816.

522. — 1172. — Simon de Commercy confirme le don que son oncle Simon de Beaufort (auj. Montmorency, Aube) a fait aux religieux de Boulencourt du village de Prébéliart.

A. Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 23 ; ex cartul. Bullenc.
Bréquigny, Tab. chr., III, 471.

523. — 1173, 3 août, Anagni. — Le pape Alexandre III ordonne, sous peine d'excommunication, à W. (Guillaume de Champagne), archevêque de Sens, légat du S.

Siège, aux archevêques de Tours et de Bordeaux, aux évêques du Mans, de Poitiers, Angers, Agen, Troyes et Langres, et aux chanoines de Bourges, de contraindre leurs paroissiens à payer les dîmes et autres droits appartenant à l'église Saint-Martin (de Tours). « In conservandis ecclesiarum... »

Migne, 200, p. 914. — *Jaffé*, edit. nova, n° 12232.

524. — 1173. — Etienne, évêque d'Autun, et Bernard, évêque de Nevers, délégués par le pape, déclarent que l'accord entre l'abbé de Réomé (Moutier-Saint-Jean) et les religieux de Rougemont, établi par Godefroi, évêque de Langres, sera maintenu.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 215 ; ex tabul. Reom.
Bréquigny, Tab. chr., III, 478.

525. — 1173. — Mathieu, évêque de Troyes, s'adressant à Renaud, abbé de La Chapelle-[aux-Planches], déclare confirmer les chartes données par ses prédécesseurs Haton et Henri en faveur de cette abbaye, et notamment, parmi ses possessions, l'église de Chassericourt (Aube) et ses dépendances, savoir : Arembécourt (Aube), Ormont (même commune) et Verseuil (commune de Margerie, Marne), etc.

Lalore, Princip. cart., IV, 23, d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

526. — 1173, Beaumont. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Gui de Vergy, avec l'assentiment de sa femme et de ses fils, a donné à l'abbaye de N.-D. de Theulley tous droits d'usage dans ses terres ; il confirme la possession de tout ce que cette abbaye a acquis ou acquerra des fiefs relevant du seigneur de Beaumont.

Du Chesne, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 142 ; ex origin.
Bréquigny, Tab. chr., III, 480.

527. — 1173. — Gautier, évêque de Langres, atteste le don fait aux religieuses de Jully, d'un demi-muid de grain à Bar-sur-Seine, de pâturages à Jercey, etc., par Alaïde de Ricey et par ses enfants.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 229, d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

528. — [1173-1174], 28 mars, Anagni. — Le pape Alexandre III écrit à Henri, archevêque de Reims, de maintenir sous le coup de l'excommunication l'abbé de Montier-en-Der, jusqu'à ce qu'il se soit soumis à la décision prononcée par ledit archevêque entre lui et les chanoines de Saint-Nicolas de Châlons-(sur-Marne). « Dilecti filii nostri... »

D. Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 961 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 932 — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 496 ; ad an. 1174. — *Jaffé*, edit nova, n° 12258.

529. — [1173-1174], 21 avril, Anagni. — Le pape Alexandre III écrit à Henri, archevêque de Reims, de faire rembourser à des marchands de Flandre, par l'abbé de Montier-en-Der, trente marcs d'argent qu'il en avait reçus à titre de prêt. « Constituti in presentia... »

D. Martène, Ampliss. Collectio, II, col. 970 ; ex ms. — *Migne*, 200, p. 939. — *Brequigny*, Tab. chr., III, 186 ; ad an. 1174. — *Jaffé*, edit. nova, n° 12272.

530. — [1173-1176], 6 mai, Anagni. — Le pape Alexandre III approuve un jugement prononcé par l'évêque de Troyes entre les religieux de Montier-en-Der et les chanoines de Saint-Nicolas de Châlons-sur-Marne, concernant l'église de Champaubert-aux-Bois (Marne), et à lui communiqué par T..., chanoine de Pavie. « Cum dilectis filiis... »

2e cartul. Montier-en-Der, fol. 41 v°. — Extr. *Lalore*, Princip. cart., IV, 204. — Regestum in Neues Archiv., VII, 102 — *Jaffé*, edit. nova, n° 12643.

531. — [1174]. — 29 janvier, Anagni. — Lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, par laquelle il lui ordonne d'excommunier Geoffroi de Joinville et plusieurs autres qui avaient causé de graves préjudices aux

religieux de Saint-Remi de Reims. « Insinuatum est auribus... »

D. Martène, Ampliss. Collectio, II, col. [illegible] — Rec. Hist. Fr., XV, 928. — Migne, [illegible], p. 968. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, [illegible]. — *Jaffé*, edit. nova, n° 12338.

532. — [1174], 8 mars, Anagni. — Le pape Alexandre III écrit à Henri, archevêque de Reims, d'empêcher Hugues de Reynel et les officiers du comte de Champagne, de faire tort à l'abbaye de Saint-Remi de Reims. « Dilectus filius noster... »

D. Martène, Ampliss. Collectio, II, col. [illegible] — Rec. Hist. Fr., XV, 930. — Migne, [illegible], p. 977. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 495. — *Jaffé*, edit. nova, n° 12353.

533. — 1174, Provins. — Henri le Libéral, comte de Champagne, donne à l'abbaye de Montier-en-Der le tonlieu de la moitié des chevaux et des autres animaux vendus pendant la foire de Bar-sur-Aube comme indemnité du dommage causé à l'abbaye dans le village de Thilleux par Eudes de Vendeuvre, qui a donné à Henri, à titre de réparation, deux fiefs de chevalier.

Orig. Arch. Haute-Marne.
H. d'Arbois de Jubainville, Hist. des comtes de Champagne, III, 464, n° CXL.

534. — 1174. — Mathieu, évêque de Troyes, rapporte une transaction intervenue, par son conseil, entre les abbés de Montier-en-Der et de Montier-la Celle concernant les dîmes de paroisses qui leur appartenaient.

[illegible], XII, instr. col. 274
[illegible], Tab. chr., III, 499.

535. — 1174, Troyes, au palais de l'évêché. — Mathieu, évêque de Troyes, fait savoir que Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), a donné aux religieux de Boulancourt ce qu'il [illegible].

[illegible]

[illegible] — 1174, Beaune. — Traité de paix entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Parmi les témoins : Gautier, évêque de Langres, Bernard, évêque de Nevers, Gui de Vergy, Hugues de Mont-Saint-Jean, etc.

Pérard, Recueil, 247. — *Corps diplomatique*, I, part. I, p. 90 ; ex Perardo. — *Quantin*, cart. gén. de l'Yonne, II, 249. — *Cte de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 272 ; ex Perardo.
Bréquigny, Tab. chr., III, 500.

537. — 1175. — Gautier, évêque de Langres, rapporte, en les confirmant, plusieurs donations faites à l'abbaye de Longuay.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 374, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 51-52 et 111.

538. — 1175. — Girard, abbé de Montier-la-Celle, et ses religieux, cèdent à Renaud et aux religieux de La Chapelle-[aux-Planches] tout le droit qu'ils avaient à Ormont (commune d'Arembécourt, Aube), etc.

Lalore, Princip. cartul., IV, 25, d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

539. — 1175. — G[eoffroi], sire de Joinville, confirme une donation de terres et prés faite aux religieuses du Val-d'Osne par Robert le Ruht, chevalier.

Arch. nat., K, 25, n° 76 ; orig.
J. Tardif, Monuments historiques, cartons des rois, p. 328, n° 668.

540. — 1175. — Gautier, évêque de Langres, expose les termes d'une convention intervenue entre Isarn, abbé de Sainte-Foix, et Gui, comte de Saulx, et son frère Eble, sur la propriété d'un village.

D. Plancher, Hist. de Bourg., II, Pr. p. 2 ; ex Archiv. S. Fidis.
Bréquigny, Tab. chr., III, 509.

541. — 1175, Troyes. — Henri le Libéral, comte de Champagne, donne aux religieuses du Val-d'Osne huit muids de vin de rente, et affranchit les maisons de ces religieuses, sises à Bar-sur-Aube, des tonlieu et rentes qu'elles devaient.

Recueil de pièces inédites émanées d'Henri le Libéral, p. 41, n° XXXVI.
Cat. actes des comtes de Champ., n° 240.

542. — 1175. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Pierre Malnourry a concédé, aux religieux de Mores (Aube), un moiton de froment et la part qu'il avait dans le pré d'Hugues de Buxeuil, situé près de la source de Mores.

Lalore, Chartes de Mores, p. 58, n° 22, d'ap. copie du XVII[e] s. Bib. nat., français 5995, fol. 75 v°.

543. — [1175], 11 mai (5 id. mai), « Ferentini ». — Le pape Alexandre III confirme certaines possessions de l'abbaye de La Chapelle-(aux-Planches). « Pia desideria... »

Lalore, Princip. cart., IV, 24, d'ap. orig. scellé, Arch. Haute-Marne, et cartul. La Chapelle, fol. 2 v°. — *Jaffé*, edit. 2, n° 12476.

544. — [1176 au plus tard]. — H[enri], comte de Champagne, rapporte un accord intervenu entre R..., abbé de La Chapelle-[aux-Planches], et Albert, son chanoine.

Lalore, Princip. cart., IV, 26, d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 13 r°.

545. — 1176, Clairvaux. — Louis VII, roi de France, accorde aux religieux de Mores (Aube) tout ce qui leur sera nécessaire pour se chausser, vêtir et nourrir, et les exempte des droits de péage à lui dûs sur toute sa terre.

Lalore, Chartes de Mores, p. 58, n° 23, d'ap. copie du XVII[e] s. Bib. nat., français 5995, fol. 76 r°.

546. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, rapporte que Barthélemi de Nogent et sa femme Humbeline et d'autres, ont donné à la maison de Morment le quart de la dîme de Faverolles.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 385, d'ap. Arch. Côte-d'Or, H, 1179.

547. — 1177. — Voir 1193 (confirmation d'un don fait à Septfontaines par Lambert de Gronay).

548. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, notifie des libéralités faites à l'abbaye de Longuay par Guillaume dit Bogeres, et délimite plusieurs domaines concédés.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 387, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 130.

549. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Thomas de Longchamp, chevalier, a renoncé à ses prétentions sur des biens situés à Chameroy et donnés à l'abbaye d'Auberive par son père Payen, avec l'assentiment de Flandine, femme dudit Payen.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 389, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 401.

550. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Elisabeth, femme d'Arlebaud Barat, a donné à l'abbaye d'Auberive tout ce qu'elle avait à Chameroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 390, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 401.

551. — 1177. — Mathieu, évêque de Troyes, rapporte des donations faites à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] par Waucher, fils d'Olivier de Drosnay.

Lalore, Princip. cart., IV, 26, d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 19, r°.

552. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, notifie et confirme le don que Haymon de Dancevoir, fils d'Agmon de La Chaume, a fait à l'abbaye de Longuay de ce qu'il avait à Foiseul, du chef de sa femme Passata.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 388, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 54 et 112.

553. — 1177. — Gautier, évêque de Langres, rapporte la fondation du monastère de Lugny, (commune de Leuglay, Côte-d'Or) ; il énumère ses possessions et les confirme avec l'assentiment du chapitre de Langres.

D'Achery, Spicil. IV, 264 ; ex schedis Camuzat. — [*Fyot*], Hist. de S[t]-Etienne de Dijon, Pr. p. 115 ; ex. Spicil. — *Pérard*, Recueil, 250 ; infertius hist. confirm. episc. Ling.
Bréquigny, Tab. chr., III, 531.

554. — 1178, décembre, Chá-

tillon-sur-Seine. — Hugues, duc de Bourgogne, fait connaître la convention intervenue entre lui et Gautier, évêque de Langres, concernant les hommes de Châtillon-sur-Seine.

[illegible], IV, [illegible] 586; fragm. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 56; [illegible] — *Garnier*, chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, I, [illegible].
B[illegible], [illegible] III, 5[illegible].

555. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Hugues de Fincourt, chevalier, a donné par son entremise, à l'abbaye d'Auberive, la libre pâture à Pelongerot et l'exemption du tiers de la dîme qu'il avait sur Chameroy.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, [illegible], d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 405.

556. — 1178. — Hardouin, abbé de Larrivour (Aube), Thierri, abbé de Boulancourt (Haute-Marne), et Hugues, abbé de Mores (Aube), rapportent les dispositions de la paix faite avec les religieux de Clairvaux (Aube), en présence de Gautier, évêque de Langres, par Barthélemi de Vignory, qui leur avait causé de graves préjudices.

[illegible] Vignory, 188, d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux, II, *Vignory*, II.

557. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Bertrand de Vignory, chevalier, avec l'assentiment de sa femme [illegible] beth et de ses fils Barthélemi, Wi[illegible], [illegible] et Jean, a donné à l'abbaye de Septfontaines un droit de pâturage à Signéville, et renoncé à ses contestations relatives aux terres et dîmes de Viéville, [illegible] et [illegible].

[illegible] *Hist. des ducs de Bourg.*, II, [illegible] cartul. Sept[illegible]

558. — 11[illegible]. — Gui [de Joinville], évêque de Châlons-[sur-Marne], réunit l'église de Saint-Cyr d'Osne au chapitre de Saint-Laurent de Joinville, et y fonde une cinquième prébende.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 60, d'ap. cartul. St-Laurent de Joinville, n° XLII.

559. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, déclare qu'Artaud de Chameroy a donné à l'abbaye d'Auberive la terre dite de Saint-Martin.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 397, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 404.

560. — 1178. — Renaud, abbé de La Chapelle-[aux-Planches] et tout le couvent font une transaction avec l'église N.-D. de Ramerupt (Aube).

Lalore, Princip. cart., IV, 28, d'ap. cyrographe orig, Arch. Haute-Marne.

561. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, déclare que Hugues d'Aprey a donné à l'abbaye d'Auberive tout ce qu'il avait au finage de « Morescenges. »

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 399, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 735.

562. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, atteste et confirme le don fait par Guiard Morehiers aux religieux d'Auberive de ce qu'il leur contestait dans le bois d'Amorey, avec le droit d'y envoyer paître leurs porcs de Coulmier et de Villars.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 400, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 765.

563. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Roger de Chalancey, chevalier, avec l'assentiment de sa femme Elisabeth et de ses fils, a donné à l'abbaye d'Auberive tout ce qu'il avait à Rouelles.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 398, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, I, 820.

564. — 1178. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir qu'il a donné à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon la libre élection de l'abbé et le droit de nommer des curés à Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Nicolas et St-Médard de Dijon.

[*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 116 et 117 ; ex autogr.
Bréquigny, Tab. chr., III, 541.

565. — [1178]. — Gautier, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon ce qu'il possède dans les églises de Notre-Dame, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Michel et Saint-Médard de Dijon.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 116 ; ex autogr.
Bréquigny, Tab. chr., III, 541.

566. — [1178]. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Gui, comte de Saulx, a renoncé, en faveur de l'abbaye d'Auberive, à tout ce qu'il prétendait au finage d'Allofroy ; il confirme à cette abbaye « wageriam » de Perrogney.

Chifflet, S. Bernardi genus, 492 ; ex tabul. Albæ Ripæ.
Bréquigny, Tabl. chr., III, 541.

567. — [1178]. — Lettre d'Henri, abbé de Clairvaux, à l'évêque de Chalon (sur-Saône), sur sa nomination audit évêché ; il lui demande d'affranchir l'abbaye de Longuay d'un procès.

A. Du Chesne, Hist. Fr., IV, 484. — Biblioth. cisterc., III, 257. — Gall. christ. prima, II, 445 ; ex Chesnio, fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 546.

568. — [1178]. — Lettre d'Henri, abbé de Clairvaux, à un anonyme, dans les terres duquel il s'était retiré sur la fin de sa vie ; il se plaint des vexations du seigneur de Vignory.

D. Martène, Thesaurus novus anecd., I, col. 580 ; ex ms.
Bréquigny, Tab. chr., III, 547.

569. — 11.. [vers 1178]. — Gautier, évêque de Langres, rapporte l'abandon fait par Hugues de Chalancey et ses frères Renard et Galleran, à la maison de Morment, et en la main de Gui, maître de la dite maison, de tout ce qu'ils avaient à Rolampont, « Genevrole » et « Raincurt ».

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 396 ; d'ap. orig. maculé et déchiré, Arch. Côte-d'Or, H. 1179.

570. — [1179 au plus tard]. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Wiard Sultan, avec l'assentiment de sa femme Marguerite, de ses fils Gui et Werric, et de son gendre Wiard de Chappes, a donné à l'abbaye de Mores (Aube) tout ce qu'il avait au finage de Villenesse (près Mores).

Lalore, Chartes de Mores, p. 59, n° 24 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat., français 5995, fol. 82 v°.

(*A suivre.*)

A. ROSEROT.

Glossaire du Mouzonnais*

G

Ginofrée, s. f., giroflée. — La *ginofrée blanche* s'appelle ailleurs *julienne*.

Ginoiv(r)e, genoiv(r)e, s. f., genièvre (juniperus).

> Juniperus, *genoivres*.
> (*Voc. lat. fr. du XIIIe s.*)

> Iuniperus, *genoivre*.
> (*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Gipon, s. m., jupon.

> Il douna au heraut un *gippon* de soie avec .c. florins d'or.
> (*Chr. du Guesclin*)

> Hau ! Monsieur le diable *engiponné*.
> (Rabelais)

Gîte, s. f. — Gîte. — *J'irai à la* GÎTE *à Bulson*, j'irai coucher à B. — Du verbe *gésir*, coucher.

> Le lundi ensuivant veinsmes digner à Chastillon sur Seine et au *giste* à Gié.
> (*St Voy. Jhrlm*)

> Il *gît* en son lit malade.
> (*H^re de Mouzon*)

> Biaus dous sire, allez *gésir*, si ferez bien.
> (Rutebeuf)

> *Jut* o sa fille (il coucha avec sa fille).
> (*Liv. de Jostice et de Plet*)

> Et quant fu tens d'aller *gésir*
> Li lit sont prest.
> (Gilles de Chin)

Giv(r)e, s. f., givre. — *Il ai fait d'la* GIVE, *cute nuit-ci*.

Glacie(r), s. m., évier, qu'on dit quelquefois le *Lavie(r)*.

Glajot, s. m., plante des marais, sorte de jonc ; la feuille est en forme de glaive (gladiolus).

Glaudinette, s. f., narcisse, plante.

* Voir page [illegible], tome IX de la *Revue de Champagne*.

Glawai, s. m., petite glòie, flaque d'eau, eau sale jetée à terre, sur une table. — *Mon diu, quü c'gamin là est niche ! i n'su plait qu'das les* GLAWAIS.

Glissie(r), v., glisser. — P. p., *glissie.*

Car li cheval coroit si fort, si volt *glichier* des IIII piés sur l pire de marbre.

(Jean d'Outremeuse)

Glô-ïe, glau-ïe, s. f., flaque d'eau, petite mare dans les rues.

Et aloit en planant plus tost c'uns arundiaus
De si près qu'il rifloit *gloières* et bourriaus.

(*Le roi de Sezile*)

Glori-iie(r), v., glorifier.

Et ne n'est mie sottie, s'il en ceste digniteit se welt *glorier.*

(*Serm. de S. Bernard*)

Glu, s. m., glui, paille nette du seigle préparée pour faire des liens, rempailler les chaises, etc. — On dit *un glu,* pour désigner une gerbe de cette paille (Voy. Littré).

Jehans li Ermins ala lors à Damas pour acheter cornes et *glu* pour faire arbalestes.

(Joinville)

Le suppliant print furtivement aux champs neuf *gluys* ou jarbes de seigle.

(*Lettres de rémission* 1405)

G'nisse, pron. de génisse.

Gniole, s., individu mou, sans ressort, sans génie. — *C'n'est qu'in grand* GNIOLE.

Gobeau, s. m., vase à boire ; d'où : *gobelet.* — Chope en faïence pour boire la bière : *Paies-tu in gobeau ?*

Gobergie(r) (se) — v., goberger (se), se rassasier, boire, bien boire. — de *Gobe,* gaieté.

Gobille et **Agobille**, s. f., bille, petite boule de terre ou de pierre ou de marbre dont se servent les enfants pour jouer, appelée plus ordinairement *chique.* — Signifiait jadis toute sorte de menus objets :

L'endemain à heure assignée, je, fourny de mes *agobilles,* me trouvai ou lieu.....

(*Evangile des Quenouilles*)

Gobinette, s. f., chope, petit gobeau. — Par ext. petit débit de boissons, guinguette.

Godailleus, s. m., qui godaille, flâne, boit, fait la fête.

Godâ-iie(r), v., boire en allant de cabaret en cabaret ; — flâner en s'amusant, festoyant.

Godin, s. m., jeune taureau. — Vient peut-être de *gaudin*, vieux mot qui veut dire joyeux, gai (gaudium).

Goffe, s. f., gouffre, trou profond et dangereux dans un cours d'eau. — *On n'ai jamais su trouver le fond d'la* GOFFE *dü c'roussiau là.*

Goile, s. f., *gueule* (voy. ce mot).

Golza, s. m., colza, chou champêtre (Brassica campestris).

Gonelle, s. f., gueule, bouche, figure, tête. — Signifiait jadis vêtement, robe, comme dans *Geoffroy grise*-GONELLE. — Et aussi : peau : a pu s'étendre à l'apparence, à l'ensemble, à la « tête ». On dit : *tais ta* GONELLE, cesse de parler.

Gonfler, v., gonfler. — J'gonfelle, j'gonflans — J'gonflos, j'gouflains, v'gonflie(z). — J'gonfellerai — J'gonfelleros. — Se dit surtout des animaux qui ont mangé jusqu'à météorisation : *C'est la treffe jaun-ne qui* GONFELLE *lè mius les vaches.*

Gore, s. f., la mère des gorets. Ne s'emploie qu'à titre d'injure : Isabelle de Bavière fut traitée de *grande* GORE par le peuple. Chez nous, on dirait plus volontiers : *grosse* TROU-ÏE.

Goret, s. m., jeune cochon.

Gorgie, s. f., gorgée, plein la gorge.

Gosie(r), s. m., gosier.

Gouape ou **wape**, s. f., guêpe. On en tire un synonyme insultant de voleur, maraudeur : *wapeur.*

Gouge, s. f., fille prostituée. — On a le masculin *gougeat.*

Gougette, s. f., corruption de *Bougette*, petite bourse, argent ramassé en cachette et mis en réserve : le bas de laine !

Gouine, s. f., femme de mauvaise réputation : *Vieille gouine.* Désignait anciennement une prostituée.

Goulaf(r)e, s. m., gourmand, goulu, gueulard, grossier. — Littré donne *goulafre* et cite Ducange : *Li* GOULIAFRE, *li rekingie* (le diable, le rechigné).

Goule, s. f., gueule, figure, tête. — Voy. Gueule.

Trayner le fist-hom
Et trencher la *goule* soubz le menton.
(*Prince noir*)

Goulée, gueulée, s. f., ce que l'animal prend dans sa gueule : *Il ai bu in'boune* GOULÉE.

Plus doubte Bauduins..... Que li brebis le leu dont il fait sa *goulée*.
(*Bastars de Buillon*)

Goussiau, coussiau, s. m., rameau chargé de fruits. — *J'ai cueudu in biau* GOUSSIAU *d'cerises, d'guerzelles.* — Dérive peut-être de gousse.

Goût, s. m., odeur. — *Ce café-là ai bon* GOUT, *i sent bon* !

Goûter, v., plaire au goût. *Est-ce quü ça v'*GOUTE ?

Goutte, s. f., gouttière ; partie du toit où la pluie tombe. — *Mets le siau à la* GOUTTE : *l'iaue est pus douce.*

Jehelos de Chalon et Raoulès ses freres d'une part, et Jehans de Sacy d'autre, estoient en descort d'audroit ce que cil frère avoient ·I· mur dont cil Jehans portoit la *goute*. Cis Jehans fit ·I· mur, et abuda ce mur à leur, cil frère dissent qu'il ne voloient mie que il i demourât, ne qu'il fût plus avant de là où la *goute* chéoit.
(*Arch. Adm. Reims*, 1252)

Grabuche, s. m., grabuge, noise, bruit.

Graci-iie(r), v., faire grâce. — P. p., *graci-iie.*

Sachez que cele compagnie
Fu de mainte gent *graciie*.
(*Cléomadès*)

Dieu en prent en son cuer forment à *graciier*.
(*Berte as grans piés*)

En soit hui en ce jour *graciie* et loée.
(*Id.*)

Grafine, grafinure, s. f., érafture, déchirure faite par les ongles, piquants, épines qui ont grafiné. — *J'li ai fait 'n* GRAFINURE *sus l'nez.*

Grafiner, v., griffer, en laissant des déchirures, des traces comme avec un style (gryphium). — *C'est l'chat qui m'ai* GRAFINÉ *les mains comna !*

Ils lui *graphinèrent* le nez.
(Rabelais)

Et à maistre Jacques Raguyer
Je laisse l'abreuvoir Popin
Pour ses paouvres seurs *grafinier.*
(Villon, *Gd Test.*)

Ne te fie à nule qui rit
N'a femme qui de l'œil fait signe :
Car l'une des pieds te ferit,
L'autre des ongles *t'esgrafine.*
(*Anc. th. françois,* *VII*, 20)

Grain-ne, s. f., graine.

Grain-ner, v., mettre, pousser, monter en graine. — *Les ginofrées vant bintôt* GRAIN-NER.

Au renouvel de la doucor d'esté — Que...
Et le rosier en mai florit et *graine.*
(*Thibaut de Champagne*)

Graissie(r), v., graisser. — P. p., *graissie.* — *Ah ! mon vius, j'crois qu'i faurai bientôt ccatie(r) si nos bottes sant* GRAISSIES pour le grand voyage).

Graissière (boutique), s. f., nom ancien d'une épicerie où se débitaient le suif, l'huile, la chandelle, le savon.....

Grandi(r), v., grandir.

Grangette, s. f., petite grange.

Grangie, s. f., grangée, contenu de la grange.

Granmat, pour *granment*, adv., grandement, beaucoup. — *N'i a-t-i trop bin des cerises ? J'trouve qu'i n'i a'n ai mi granmat.*

N'orent mi *granment* coru.
(*Rom. de Renart*)

Le la hure [illegible] et *gramment* entama.
(*Thomas le martyr*)

Mais n'i ont pas gaingnet *granment.*
(*Guerre de Metz*)

Je n'avoys pas *granment* plus d'aage.
(Villon)

N'y ont pas nus *grantment* leurs cures.
(Martial de Paris)

Grand-van, s. m., van mécanique ou tarare.

Gras ou **grais** (au sec) de la jambe. — Désigne d'ordinaire le mollet, qui se dit *[illegible]* dans le pays messin, terme du vieux

français, du reste. Mais ici, *gras*, *grais* désigne par antiphrase l'os opposé au mollet, la partie maigre, sèche du devant de la jambe à laquelle on se blesse plus volontiers. Cotgrave définit : *sous-grève*, os de la jambe.

> Plate hanque, ronde gambete,
> Gros *braon*, basse quevillette.
> (*Adam de la Hale*)

Grassi-iie(r), v., grasseyer, parler gras.

Gratton, s. m., gratteron, bardane : la fleur, mûre, reste entourée de piquants recourbés qui en font un objet qui s'accroche facilement aux étoffes, aux cheveux, qui gratte la peau, etc.

Gravie(r), s. m., gravier.

Grawi-iie(r), v., remuer, fouiller, retourner le gravois ou gravier, ou généralement toute sorte de menus objets réunis en tas. — Se dit du bruit qui provient de ce mouvement : *ça* GRAWIE *das m'va(n)te.*

Gravière, s. f., carrière de grève, sable, etc.

Grêlé, adj., marqué de la petite vérole, comme frappé par la grêle. — Voy. *Dépoquelé.*

Grève, s. f., gravier, gravois, sable, petits cailloux.

> Le banneau à mener *gresve* ou chaulx, doit avoir VIII sextiers.
> (*Poids et mesures à Mézières, XVe s.*)

Grevissie(r), v., fouiller, chercher, comme si on remuait de la grève. — *C'gamin là m'dégoûte, il est toujou(r)s à* GREVISSIE(R) *das s'nez !* il remue ses doigts et gratte dans ses narines.

Grézi-iie(r), v., se dit d'une petite pluie fine qui tombe sec comme le grésil. — On emploie aussi ce verbe à propos du feu qui pétille, du bois enflammé qui lance des étincelles.

Gribiche (*la mère*), s. f., nom tiré d'un conte pour les enfants, où il désigne une vieille femme, méchante, et dont on leur fait peur.

Gribou-iie(r), v., salir, maculer, — mélanger. — P. p., *gribou-iie.* — *Ell' l'ai* GRIBOU-IIE *tout m'nue(f) cahier.*

Grignie(r), v., grincer, serrer et glisser les dents les unes contre les autres. — *Waite dont comme i* GRIGNE *les dents : il est mout en colère !*

> A ce point *grigna* le roi les dents...
> (Froissart)

Tant les surprent pareil talent
Que sus le sainct *greignoient* des dents.
(*Epistre Mgr Sainct Estienne*)

Gri-iâde, s. f., grillade.

Gri-ie, s. m., gril.

Gri-iie(r), v., griller. — P. p., *gri-iie.* — *N'i ai pont d'café d'*GRI-IIE.

Grimancien, s., grimacier, — difficile, dégoûté, qui fait des façons, des cérémonies. — *Qué* GRIMANCIEN ! *ça n'mange dü rin !*

De cele pois si aident bien
Cil ki sont *grimachien.*
(*Image du Monde*)

Grincie(r), v., grincer.

Et n'en faisoient que *crincier.*
(Froissart, *Jonece*)

Griolade, s. f., comme rigolade, glissoire sur la glace. — *S'i jale cüte nuit ci comme l'aut(r)e, j'arans 'n belle griolade demain sus l'gué.*

Grinowée, s. f., sorte de poivier, le même que le *cariset.*

Grioler, v., glisser sur la glace par amusement ; — dégringoler sur un terrain glissant. — Il y a dans la formation de ces mots une transposition de lettres qui, de *rigoler*, *rioler*, a fait *grioler.*

Gripet, s. m., chemin, sentier montant et raide sur une faible longueur.

Grossi(r), v., grossir.

Grougneus, s., qui grogne, pleurniche, gronde.

Grougnie(r), v., grogner, pleurnicher, gronder.

Gru-ïette, s. f., le foie. — *L'jou(r) qu'on tue l'cochon, on mange la* GRU-ÏETTE *aveu(c) la famille et les amis.* — C'est aussi le nom d'une petite prune jaune, vulgaire, ressemblant à la mirabelle.

Grumelot, s. m., grumeau (grumellus).

Grumi-ion, **grumiau**, s. m., grumeau.

Leganum, *grumiaus.*
(*Voc. lat. fr. XIIIe s.*)

Gué ou **wé**, s. m., mare d'eau (vadum). — Rarement, passage d'une rivière où il y a peu d'eau.

> Perchevaus ist demaintenant
> Del *gué* ù il est abuvré.
> (*Perceval li Galois*)

Guerdin, s. m., gredin, poltron, indécis, léger. — L'ancien mot était *guildin*, léger, débauché, courant le guilledou.

Guerlot, s. m., grelot.

Guerlotter, v., grelotter, avoir froid et trembler.

Guerner, v., grener, charger de grain ou de graine. — P. p., *guerné*. — *Les avein-nes commançant à* GUERNER. — *L'blé est bien* GUERNÉ *c't année ci.*

Guernie(r), s. m., grenier, où l'on serre le grain (ai = a, garnier).

> Cil qui avoient les *guerniers*
> Vousissent bien qu'il fust plus chiers.
> (*Chron. de S. Magloire*)

> Et trouvâmes grant foison de la pourvéance le roy : c'est à savoir les celiers le roy ; les deniers et les *garniers*.
> (Joinville)

> Que nus marcheant estrange ne puisse descendre blé, avoine, ne autre grain à Paris, pour revendre si il ne tient *garnier* ou meson a louier à Paris.
> (*Ord. roy. de* 1307)

Guernouille, s. f., grenouille.

Guernouilleus, s. m., qui attrape et vend des grenouilles. — *Les* GUERNOUILLEUS *d' St-Aignan*, sobriquet donné aux habitants du village de St-Aignan-sur-Bar, considérés comme se livrant communément au commerce des grenouilles.

Guernou-iie(r), v., flâner, traîner, faire ripaille, plutôt la nuit, à la fraîche, comme les grenouilles : *Il ant pourtant* GUERNOU-IIE *comna toute la nuit, jusqu'à quatre heures au matin!* — A la frontière, *guernou-iie(r)* signifie dépenser, dissiper et par suite festoyer. — Enfin, ce mot s'applique à des bruits qui rappellent le cri de la grenouille : *j'ai mau l'vête, ça* GUERNOU-IE *das mes boyaus.*

Guerzelle, s. f., groseille. — Parfois *grouzelle*. Ce nom est plutôt réservé à la groseille à maquereau, et l'on a la *guerzelle rouge*, *blanche ou noire* (*cassis*).

Guerzellie(r), s. m., groseillier. — Parfois *grouzélie(r)*.

> En beaus rainseaus vert et gens
> De *grouseliers*, fichent et boutent
> Les violettes.
>
> (Froissart, *Rose et Violette*)

Guett'rie, s. f., guêtre. — *Il a'n ai plein ses* GUETTES, il est ivre.

Guetter (*se*), s. f., mettre ses « guettes », s'apprêter.

Gueule, **goule**, **goile**, s. f., bouche, tête, aspect. Employé trivialement et avec intention insolente dans : *Tais ta* GUEULE, GOULE, GOILE. — *Tais menti pa(r) la* GUEULE.

> Ge l. ferai par le *goulle* gehir (avouer).
>
> (*Huon de Bordeaux*)

> Lors Judas, ki desespéré fu, ala à sa maison et se pendi par la *gheule* à une hart.
>
> (*Anc. textes*, 1885)

Gueules (*Faire des*). — Pousser des cris, des hurlements, des aboiements. — *Bin sûr quë not' chin ai r'çu des coups, i fait des rudes* GUEULES. — Par ext. : faire des ramages, des bavardages, des racontars malveillants et calomnieux. — *Il arot mius calu qu'on n'sût mi c't histoire là : mais il ai té* FAIRE DES GUEULES *partout*.

Gueux (prononc. *eu-ïe*), — s. m., terme d'amitié ; on dit *mon* GUEUX comme *mon enfant*, *mon fils*, *mon ami*, — en câlinant. C'est peut-être une corruption de *gars*, *ga(r)s*. Les Normands disent en effet : *mon* GAS. — *N'bra-ïez pus, m'pétit* GUEUX, *j'vas vous l'douner*. — A Raucourt : *Pai-ies tu in d'mi setie(r) m'* GUEUX ?

Guibolles, s. f., jambes. Terme de mépris.

Guignie(r), v., regarder d'un air malin, ou sans faire semblant, ou en se cachant, ou de côté (*guingois*, de travers).

Guille, s. f., quille.

Guiller, v., tromper. — Ce mot, inusité dans le langage courant, ne nous reste que dans de nombreux noms propres : *Guillot* (le sycophante), *Guillet*, *Guillin*....., peut-être *Guillaume* (et Willaume). *Guillemet* (et Willemet), *Guillemin* (et Willème). — Le fameux *Wihot* (trompé, cocu) a probablement son origine dans ce verbe, bien qu'il puisse être tiré de coucou qui, en allemand, se dit [illegible]. Quesnes de Béthune a dit : *Mainte ten i a.....* [illegible] *de* GUILLER (est-ce cocufier ?)

Dame, je suis sans *guiller*
Vostres et serai.
(Perrin d'Angecourt)

Une femme avec eux avoient
Et folie et garce et *villotière* (guillotière, wihotière ?)
(Fabliau de l'Armite que la femme vouloit tempter)

Guinche, s. f., femme mal accoutrée, d'où malfamée. De *guenchir*, aller de travers, se détourner, gauchir. — Voy. *Aguinchie(r)*.

Guinder, v., courir, aller par force, faire une course pressée. — *Il ai fallu quü j'*GUINDE *à Boûcou(r)t pou(r) aller l'délivrer.* — **Avo-iie(r) guinder**, lancer avec vigueur et rapidité.

H

Habi-iie(r), v., habiller. — P. p., *Habi-iie.*

Et puis m'a fait donner cent lx escus pour moy monter et *habillier.*
(Jehan de Saintré)

Habitu-iie(r), v., habituer. — P. p., *Habitu-iie.*

Hachie(r), v., tirer, arracher, attirer, agiter par secousses. — C'est le vieux verbe *Sachier*. Le Glossaire de la Curne donne *Aachier*, attirer ; et aussi du Cange. — H très aspiré [1].

Si l'commencent forment à trere et à *sachier*.
(Thomas le Martyr)

Je vos ferai *sachier* les ieuz et trainer à queue de cheval.
(Roman des 7 sages)

Si ont les brans *sachiés*.
(Quatre fils Aymon)

Une lasse mère avoie, si n'avoit plus vaillant que une keutisèle (matelas), si li a en *sachié* de desou le dos.
(Aucassin et Nicolette)

On ne pourra *hachier* ne planter bos près de son larrier, aiant vignes ou champs dalès le dis bos, se il ne y a IV pies d'espasse entre deux.
(Ordonn. de Reims, 1378)

Dieu par sa grâce le *sache.*
(Maistre Pathelin)

1. Cette observation s'applique a la plupart des mots suivants. — *Tauche dü l'hachie(r)* : prononcez *dul hachie* en poussant sur *a* le souffle guttural.

Hors de la charte oscure les feroie *sachier*.
(Gaufrey)

Lors *sache* sa bonne espée qu'il traist hors du fuerre.
(*Rom. d'Artus*)

L'un le boute, l'autre le *sache*.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Sunt moult legier (faciles) à acrochier.
De celui qui set *aachier* (amorcer, prendre).
(*Bestiaire divin*)

Hachie(r), v., hacher, couper avec la hache. — *Ai-t-on* HACHIE *d'la paille pou(r) les chevaux, et des lisettes pou(r) les vaches ?*

Hâle, s. m., vent sec et vif, qui a une action desséchante. — *I fait don* HALE.

Halein-ne, s. f., haleine.

Et avoit un trou ou comble par deseure, par quoi il reprenoit s'*aleinne*.
(*Ménestrel de Reims*)

Li blans tant le fiert et demainne
Que forche lui faut et *alainne*.
(Jean de Condé)

Halloy, s. f., branche (de hasla). Ce mot, qui est encore usité dans le patois picard, n'est plus chez nous qu'un nom de lieu : *La couture d'*HALLOY, entre Thelonne et Bulson, vers les coteaux boisés.

Hamai, s. m., hameau, hamel. — N'est plus aujourd'hui qu'un nom de lieudit.

Près de S[t]-Quentin, à un *hamel* nommé Thorigny.
(*Chron. de Jean de Noyal*)

Hanette, s. f., la nuque. — Le vieux français disait *Hateriaus*, *haterel*, dans ses deux déclinaisons.

Si que *hateriaus* li saine (tellement que sa nuque saigne).
(*Rom. de Renart*)

Hani(r), v., hennir.

Hantau, s. m., sorte de manche en bois pour manœuvrer basse faux, c'est-à-dire la faux à couper les basses herbes.

Haonchie(r), v., réprimander, dire des sottises, faire des [illegible] .....

Hardi-iant, mais plutôt *Artillant*, voy. ce mot. Cependant, il

y a une acception de ce terme, harcelant, taquin, qui expliquerait cette orthographe.

Hardi-iie(r), v., harceler, taquiner.

> Li soudans envoia VC de ses chevaliers, pour *hardier* l'ost le roi.
>
> (Joinville)
>
> Et li remananz *hardieroient* aus roiaus.
>
> (*Ménestrel de Reims*)

Haricadier, Haricotie(r), s. m., pétit laboureur, voiturier mal attelé, petit marchand, qui n'a qu'un mauvais cheval, fait un médiocre commerce. — Le même qu'Argotie(r). — Un vieux mot français, Haligote, exprime l'idée de pauvreté, de tenue en haillons, en loques.

> Cil .II. haraut-*hallegouteit* — Dont nous avons devant parleit.
>
> (*Chanson d'amors de pure povreteit*, *Anc. textes*, 1884)

Hari-iie(r), v., tracasser, bouleverser. — P. p., *hari-iie*. — *J'étains mout* HARI-IIES *don départ dü c'gamin-là*. Dans le vieux français, *harier* voulait dire tourmenter, harceler.

> Quant ains i vous voy *hariez*
> Tensez, foullez, mal chariez.
>
> (*Secretz et Loix de mariage*)

Harnet, s. m., manche de faux qui comprend, en plus que le hantau, une sorte de claie qui ramasse le chaume et fait la javelle, dans la fauchaison des céréales. — S'appelle aussi *Hée*.

Harnichement, s. m., harnais ; vêtements plus ou moins grotesques ; accoutrement.

Harnichie(r), v., harnacher, vêtir, mettre les harnais.

> Adonc veissiez barons et chevaliers *harnechier* de chevaus et d'armeures.
>
> (*Ménestrel de Reims*)
>
> Et les coursiers *harnechez* de mesmes.
>
> (*Jehan de Paris*)

Haroûcou(r)t et **Raroûcoût**, s. pr., Haraucourt.

Haroûcoûtie(r) et **Raroûcoûtie(r)**, s. m., habitant de Haraucourt.

Harque, s. f., sorte de râteau de fer employé dans les jardins : ratissoire.

Harquer, v., ratisser, travailler à la *Harque*.

Hate, s. f., hêtre (amentacées).

Haû-ïe, Hâ-ïe, s. f., haie, clôture. — Un dicton populaire des Ardennes dit :

Toges en France
A cinquante lines de Paris
Entouré d'*haïes* et d'buchons
Peuplé d'coquins et d'fripons.

Haurée, s. f., voy. *orée*, pluie.

Haurt, s. f., hart, lien de bois tordu.

Haussie(r), v., hausser, élever. — *Jü n'saros m'*HAUSSIE(R) *pu s' haut qu'ça.*

Tousiors mais en fust crestienté *haucie.*
(Villehardouin)

Tout esmariz l'a contremont *haucie* (sa mace).
(*Guillaume au court nez*)

Haut la côte; les Lorrains disent *Haut la queue.* — En bonne situation, fier, dédaigneux.

Hautons, s. m. pl., résidus du vannage des grains, ou de leur mouture.

Acus, *hoton.*
(*Gloss. Roman latin, XVe s.*)

Ha-we, s. f., houe.

Quant li proidhons l'entendit, se jeta jus sa *hawe*,
Et court après l'évesque de Beavais.
(Jean d'Outremeuse)

Caseuns montés
Il est que mius mius qui ains ains
Pics, pèles, *hauwiaus* en lor mains.
(*Renart le Nouvel*)

Hawer, v., houer, travailler à la *hawe*. — *D'main, j'irans ave nos caudas d'au Rond Chênai.*

Et commencèrent à *hauer* et à piquer de pics et de hoyaux.
(Froissart)

Il fist fouir et *hauer* tant qu'il trouva le puch.
(*Chron. d'Ernoul*)

Hée, s. m., mouture avec claie pour la faux à couper les céréales. Voy. *Hérée*.

Herbe *à la coupure :* Barbarée commune.
— *de la St Jean :* Achillée, mille-feuilles.
— *de St Raymond :* vipérine (Borraginées).
— *à la couläv(r)e :* Euphorbe des bois.

Herde, s. f., troupeau (de bêtes à cornes). — De l'all. *herd*. La loy de Beaumont a employé l'adj. *herdale*, où il y a herde.

En joska vi de cest jor paist il la *herde* nostre seignor de traule fruit.
(*Serm. de St Bernard*)

Un cerf hors de *herde* commença launcer.
(*Chron. angl. norm.* — Langtoft)

Une *herte* de cers trovèrent.
(*R. de Brut*)

Herdie(r), s. m., gardien, conducteur de la herde. — Mot employé très anciennement, car on trouve une couture dite de temps immémorial « *Saurt don herdie(r)* », le sart, le champ du herdier, à Bulson.

Aussy bien..... le *hardier* ne les aura poinct à sa garde.
(*Loy de Beaumont*)

Chascun pastoureau, *herdier*, porchier ou vachier dudit Mézières, est tenu.....
(*Statuts de Mézières, XIVe s.*)

Ilhe avint que uns *hierdiers* est establis en une vilhe ... Uns hons delle vilhe qui a che n'est mie obligiez n'envoye mie ses biestes à la *hierde* commune.....
(*Li Paweilhars*)

Tuis y venront nes le *hardier*.
(*Guerre de Metz*)

Hereng, s. m., hareng. — L'anglais dit encore *herring*.

Chi a caut pain et caus *herens*
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Alec, *herenc*.
(*Gloss. Roman latin, XVe s.*)

Hermine, s. f., hermine ou fouine.

Un drap de frise
Dont la pane ne fu pas grise
Mès toute de dos d'*erminetes*.
(*Dolopathos*)

Et si tenoit une *herminette*
Trop gracieuse et trop doucette.
(G. de Machaut)

Herse, l'*h* est muette. — *Apreu(s) midi, on irai à l'*HERSE *au Sart aux coqs.*

Hersie(r), v., traîner la herse sur une terre labourée pour l'ameublir, etc.

> Plaisir sera au vieil Martin
> De trouver son pastis *herchié.*
> (*Anc. th. franç. I*, 310)

Heut, s. m., chiendent. — *N'i a'n ai d'l'ouvrage à arrachie(r) les* HEUTS *dü d'das not' terre.* — Le vieux mot *heut*, *heude* signifiait lien, corde, et c'est bien le caractère du chiendent. On disait : « *bestes enheudies,* », retenues par des *heudes*, liens qui retiennent les pieds de devant (Roquefort).

Heule, s. m., heurt, talus dans les champs, entre deux pièces de terre non au même niveau. Des étymologistes fantaisistes ont vu dans ce mot écrit *eulle*, pour les besoins de la cause, l'origine du nom d'*Euilly*, où le corps de St Maximin opéra un miracle. — En anglais, *hill* désigne une montagne, une colline.

Himeur, s. f., humeur, pus. — *Mi, i'm'dégoute, çu garçon-là ! c'n'est qu'in'* HIMEUR. Le mot a été employé par Molière sous cette forme dans le *Médecin màlgré lui.*

Hiver, s. féminin.

> Et de la busche aussi pour *ceste yver* chaufer.
> (*Du Guesclin*)

Hobette, s. f., baraque, masure, petite maison, chaumière (*hobe*, d'ou hobereau). — Les forgerons, fondeurs et chargeurs, à Haraucourt, avaient à l'usine même des *hobettes* (1739). A Cambrai, des changeurs tenaient comptoir, à proximité du champ de foire, dans des « aubettes », sortes d'échoppes.

Hoce (à), expr. adv., à foison, en quantité. — *N'i ai des poires à* HOCE, en telle quantité qu'il sera impossible de les cueillir, *i* [illegible].

Hoce-cu, s. m., hochequeue, oiseau : bergeronnette, appelée parfois : *batte à lissive*, à cause du mouvement continuel de va-et-vient de sa queue.

Hocie(r), v., hocher, secouer, ébranler. — *J'ai in dent qui* [illegible] *les nobertes, si j'voulans faire dü la galette.* — *Tu n'ais mi bésoin d'*HOCIER *ta tête comna !* il est inutile que tu fasses des signes semblables de dénégation ou de doute ! = Analogue à l'ancien mot « *locher* ».

Moi qui suis fille de village
Je souhaitte Jeanin au bois
Au chant du rossignol sauvage
Hocher prunes et batre noix.
(*Souhaiz des femmes*)

Ce fu avis Renoart qui fu là
Que le palais et la tour en *hocha*.
(*Guillaume au cort nez*)

Et li mouton a esgardé
Le prestre qui *hocheit* la teste.
(*Fabl. Prestre et Mouton*, Haisel)

Et quant il le trovoit dormant, il lui *hochoit* son oreillier.
(Froissart)

Quant l'entent Fierabras, le cief prist à *hocier*.
(*Fierabras*)

Hode, s. f., fatigue, lassitude : *J'ai iu mout d'la* HODE *à c'voïage là !* On dit : *quelle* HODE ! quelle fatigue ! que vous êtes importun.

Hoder, v., fatiguer, lasser. — *Jü m'charge dü l'*HODER (*h* très aspiré).

Les Anglois en estoient tout *hodés* et lassés.
(Froissart)

Holler, v., faire, dire des choses insignifiantes, sans profit ni portée, — parfois sans moralité. — Bêtiser, vagabonder, trafiquer. — *Allons ! quoi'c' quü t'*HOLLES ? *ça n'est mi vrai d'abord c'quü t'dis* (Voy. *hollie(r)*).

Et quelle leçon y lit-on (à la taverne ?) toute ordure on y aprent, et toute glouternie ;..... renoier Dieu, *houller* et tremeler, mesconter et bareter, et metre à honte l'un l'autre et à poureté.
(*Mireour du monde*)

Hollerie, s. f., niaiserie, fantaisie plus ou moins absurde et plutôt immorale. — La.... qualité de *houllier*, maquerellage.

Le crime de *Olerie* tost a mari de accuser sa femme d'avoutre (adultère).
(*Livr. de Plet*)

Hollie(r), s. m., celui qui holle, qui « cuvie ». — *Caches-tu, laid*-Hollie ! — Avec une acception infiniment adoucie, ce mot est évidemment le même que *Houlier*, *Hourier* (allemand *hur*, houri), libertin, débauché, proxénète, maquereau. Ces mots peu propres sont cependant restés comme noms propres : *Houllier*, *Hourier*, *Hurier*.

Partout keurent jà li fournier
Putain et ribaut et *haurier*
Vont le païs ardant a pourre.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

Houlier et ribaut et paillart
Qui toujours la guerre commencent.
(*Branches des royaux lignages*)

Et se fist cele a son *houlier*
Devant son baron rafaitier.
(*Fabliau de l'ane!*)

Qui herbergera tole femme, et on trueve homme couchié avec elle, li hoste paira X s. et sa femme V s. et li *houlliers* V s.
(*Ordon. de Reims*, 1378)

C'estoient deux grans paillars ribaulx
Nourris d'ordure et de villenye
Houlliers assomeurs de pourceaulx.
(Martial d'Anv., *Tuerie de Paris*)

Hote, s. f., pour *hode*, importunité, fatigue. Voy. ce mot.

Hotu, s. m., espèce de poisson blanc, peu délicat.

Hottie(r), s. m., qui porte la hotte. — Terme méprisant.

Hottu, adj. et s., qui a le gros dos, les épaules hautes, comme s'il portait une hotte (?). — *C'est in laid hottu, la tête das les épaules! I n'mü revint mi bin.* Les habitants du Faubourg de la Cassine à Sedan ont reçu le surnom de *Hottus*.

Hougneries, s. f. pl., pleurs, grognements, plaintes, gémissements.

Gardez-vous d'avoir de la *hougne*.
(*Anc. th. franç.*, *II*, 98)

Hougneux, euse, adj., qui hougne.

Et se a volentiers mari mérancolieux et *hoingnard*.
(*Evangiles des Quenouilles*)

Hougnie(r), v., se plaindre, murmurer, pleurnicher, ou grogner en pleurnichant. — Littré enregistre *Hogner ;* le jersiais a conservé *Hoigner*, et le normand *houiner*.

Tais-toi, fait-il, et si ne *hoignes*.
(*Dit dou Secretain*)

Renart ne *hoingne*.
(*Rom. de Renart*)

Après taille dont je pas ne *hoingne*
[illegible] de Bourgongne.
(*Br. des roy. lignages*)

Elle prist son thume sur son mari, en *hongnant* et dist.
(*Evangiles des Quenouilles*)

Puis le mari à sa fumelle
Hongne, *frongne*, *grongne*, grumelle.
(R. de Collerye, *Résolu*)

Houïu, adj. et s., qui a la chevelure drue et hérissée, les cheveux droits. — *C'est in grand, aveu 'n tête* HOUÏUE. — *Tais-tu, laid* HOU-IU !

Houlan, s. m., uhlan, vagabond, vaurien, — souvenir du passage des Allemands. — *Oh ! l'laid* HOULAN !

Houline, s. f., chenille (Voy. *ouline*). — H aspiré.

Qui behourde le jour des Brandons ses arbres, ils n'auront en tout cest an ne *hounines* ne vermines.
(*Evang. des Quenouilles*)

Houme, s. m. (*h* muette), homme. — Ancienne prononciation. On trouve les formes *hom*, *hum*, *houme*, *oume*, *oumme* et leurs déclinaisons. — La forme *houme* paraît toujours comme régime ; le sujet est *homs*, *hons*, *ons*. — Ce mot est souvent employé pour mari, époux. *M'n* HOUME *nü r'vinrai qu'au fin soir.*

Et li *homs* d'esté la getoit
Tout droit à l'*oume* de gayne (automne).
(*Adenès li rois*)

Et le misent en abit d'*oume* reclus en la forest de Vicoigne.
(*Chron. de Rains*)

Si en a maint *houme* doué.
(*Ordene de chevalerie*)

Car tout aussi com il baty et foula l'*oume.*
(*Assises de Jérusalem*)

Femme ne puet tant amer l'*oume* con li *hom* fait le femme.
(*Aucassin et Nicolette*)

N'ot si vaillant *houme* ou pais.
(*Amadas et Ydoine*)

Pyrra semble tomber des nues.
Son *homme* (Deucalion) au lieu de l'assurer,
Comme un veau se met à pleurer.
(Ovide Bouffon)

Houper, v., appeler quelqu'un à l'aide du cri : *Houp!*

Perrinet, trahi, trahi !
Du bois prennent à *huper.*
(*Thibaut de Champaigne*)

Houpie, s. f., le sommet branchu d'arbres qu'on émonde.

Hourballer, v., bousculer, bourrer, pousser, malmener, frapper, houspiller. — Au moral, presser, écraser de raisonnements bourrus ou brutaux... H très aspiré. — *Tü n'ais mi bésoin dü* *l'*HOURBALLER *comma, c't afant là ; c'n'est mi d'sa faute! — J'n'ai su placer in mot! s't'avos vu comme i m'*HOURBALLOT !

Si prist une partie de sa gent et les envoia es marches pour *hourbeleir* et pour destruire le païs.

(*Menestrel de Reims*)

Hourd, s. m., espèce de grenier placé en supplément ou en construction hourdée ; — spécialement au-dessus de l'aire à grange. — Froissart emploie *Hour* pour échafaud de maçon ; et cette acception est restée aussi dans notre patois.

Le roy se part, et s'en va sur son *hourt*, qui a l'ung des costez des lices estoit.

(Jehan de Saintré)

Et par dessus un hourt c'on i avoit basti.

(*Bastars de Buillon*)

Huche, s. f., huis, porte — maison (ostium). — *Froumez l'*UCHE. — *I s'ferai mett(r)e à l'*UCHE.

Le let metras devant mon *hus*.

(Marie de France)

Et vint à l'*usse* delle thour.

(*Chron. de Stavelot*)

Le capitaine entendit ouvrir l'*uys*.

(*Jehan de Paris*)

Huchie(r), v., crier, parler, appeler (à la porte).

L'en dit que tout à tens *huche* cil à la porte
Qui mauvéses noveles à cels dedens aporte.

(*Regrès de la mort* S[t] *Louis*)

Là véissiez... Tant Sarrazins et *huchier* et crier.

(*Garin le Loherain*)

Par non et par surnom vistement se *huchoient*.

(*Bastars de Buillon*)

Cousine, quant vous *hucheray*
Or vous levez delivrement.

(*Fabliau, femme roy de Portigal*)

Huge, s. f., huche, armoire à pain. — *Huge a poissons* (Aveu de Mouzon, 1392) est notre *Pontique* ou *boutique* actuelle.

Ces V caines allés en vo *huge* nuchier.

(*Cygne*)

Et si a juges
Et de deniers plaines des *huges*.
(Rutebeuf)

Ensi com li cordoenier metent leur *huges*, sous lequeil estal il vendoit oint et sin et graisse.....
(*Arch. adm. de Reims*, 1259)

Huiant (chat), s. m., chat huant. — Participe du v. *hu-iie(r)*.

Parmi mares, parmi essars
Venoient cele part corant
Fauconnier durement *huiant*.
(*Cléomadès*)

Huvet, s. m., sorte d'armoire qui couvre et cache l'ouverture de l'escalier de cave.

I

Iaue, s. f., eau. — Source, fontaine, cours d'eau. — *Donne mü dü l'*IAUE. — *Les* IAUES *sont mout basses.* — **Iaue d'tripes, Iaue d'boudin**, eau trouble, sale. On dit : *C'est clair comm' du l'iaue de tripes*, pour j'n'y comprends rien, je n'y vois rien.

L'*yaue* benoite et la crois
A li covens tost aportée.
(Gautier de Coinsy)

Ele vouloit du feu ardoir paradis, et de l'*yaue* esteindre enfer.
(Joinville)

Home qui est marchant d'*iaue*.
(*Liv. des Métiers*)

Furent les *iaues* grandes en Décembre (1296).
(*Chron. de St Magloire*)

Mais li mur furent bas et sur *iaue* courant.
(Godef. de Bouillon)

Come l'*iaue* qui s'avale toute
N'il n'en retourne ariere goute.
(*Rom. de la Rose*)

Si le fei en cele *iaue* aler
Un poisson querre et peschier.
(*Cygne*)

La cité (Paris) estoit telement fermée d'*iaue* que lui mesmes tesmoigne que l'en n'y povoit passer.
(Guillebert de Metz)

Des ennemis y ot noiez
Quant vers Joiey l'*iawe* passèrent.
(*Guerre de Metz*)

Iauques, *auques, ieiques, aiques.* — Voy. *Auques.* Quelque chose. — *N'i ai ti co* IAUQUES *à mangie(r) ?*

> Dist li sires de Basentin,
> « Je sai *auques* que vous pensés.
> (*Roman de Ham*, Sarazin)

Ici (d') à tant quü, expr. adv., jusqu'à ce que.

> Ses cuers ne seroit à aise ne en pais de *ci à tant que* il se seroit vengiez.
> (*Menestrel de Reims*)

Icolage, s. m., écolage. — Voy. ce mot.

Icole, s. f., école. — *L'maît(r)e d'*ICOLE *est mout malin.*

Icoler, v., enseigner, tenir à l'école. — *Le p'tit Pierre est* ICOLÉ *pou(r) rin.*

> Ensi que li bastars ses baron *escola.*
> (*Bastars de Buillon*)

> Et quant je fui mis à l'escole
> Où les ignorans on *escole.*
> (Froissart)

Icolie(r), s., écolier.

Ielle, pr. pers., elle, employé comme régime indirect ou attribut : *C'est à* IELLE, *pour* IELLE, *d'*IELLE..... *C'est* IELLE *qui...*

Ier, terminaison qui se prononce *ie* et appartient à un grand nombre de verbes de la conjugaison en *er*, comme *chessie(r)*, chasse(r), *mangie(r)*, manger, dont les anciens dialectes mouillaient la finale : *chacier*, *mangier*.

Iere, iert, imp. ind., étais, était. — Ancienne conjugaison du verbe être. — Voy. *Ièt(r)e* et *Ere.*

Ièt(r)e, v., être. — *J'ans fini pa(r)* IET(R)E *d'accord.* — *On n'sarot* IETE *pus laid qu'lou !* — *V'devez* IÈTE *mout hodé !* — *Qu'est-ce quü ça peut bin* IETE ? On prononce comme s'il y avait un *h* aspiré, suivant l'habitude de ne faire aucune liaison.

> Mais sachez vraiment que bourde ne peut *iestre* celée en la fin.
> (*Chron. de Rains*)

> Et fist ses hommes semonre pour *iestre* à son couronnement.
> (*Id.*)

> Quens Baudoins, qui devez *iestre* empereres de Constantinople.
> (*Id.*)

Ceste gerre, onques ne pot *iestre* acivée par home.
(*Aucassin et Nicolette*)

Mais devisez sor quel terre vous voles *iestre.*
(*Comtesse de Ponthieu*)

Sa femme fist savoir au priestre
K'en pais poroit avoec lui *iestre.*
(Jean de Condé)

J'en dy la vérité sans *iestre* mencongnier.
(*God. de Bouillon*)

Il, pr. pers., sert pour le singulier et le pluriel. Devant une consonne, il se réduit à *i*. — Il *ant bèsoin d'nous.* — Il *arrive-rant tourtous à six heures* (ancien cas sujet pluriel).

Car nous avons droit et *il* ont tort.
(*Chron. de Rains*)

Que quant *il* ont la loi aprise
Si vuelent estre pledéeur.
(Rutebeuf)

Dame ! *il* ont tort, par Dieu qui forma Daniel.
(*Berte as grans piés*)

Des grans péris qu'*il* ont passés
Et des folies qu'*il* ont faites.
(*Roman de la Rose*)

In, **ine**, art. un, une. — Le féminin *ine* se prononce *'n'* lorsqu'il est précédé d'une voyelle ou syllabe sonore, et suivi d'une consonne ou *h* aspirée.

Il faut pourtant quü j'm'ar'va 'n' *fois pou(r) toutes.*
Jü v' donrai 'n' *tasse.*
V'nez qu'ri(r) 'n' *pomme.*
I faurot 'n' *pointe là d'lès.*
Doune mü 'n' *cerise.*
Jü v'portrans 'n' *panerée d'canadas.*
I v'feraint 'n' *remise.*
Drie(r) 'n' *porte.*
Devant 'n' *boutique.*
J'a 'n ai 'n' *hain-ne !*

On fait parfois la liaison *z*, si le subst. suivant commence par une voyelle : reste de l'ancienne déclinaison :

Quant muert (le fenix) si renaist *uns* oisiaus.
(*Image du monde*)

Employés seuls, ces mots se prononcent **iun**, **ieune**.

J't'a donrai *iun* — Trouves-a *ieune.*
J'a veux co *iun* — Laiss'z-a veni(r) *ieune.*
J'a 'n ai vu *iun* — J'a tenan(s) *ieune.*
J'a 'n avain(s) *iun* — V'a 'n avie(z) *ieune.*

Inc, unc, iunc, un (à la frontière). — C'est l'ancien *ung. Il a reste co* INC.

Indiot, s. m., idiot, simple, faible d'esprit, — bête.

> Souvent voi des plus *ediotes* — à Haspre.
> (*Adam le Bossu*)

Indolât(r)e, adj., idolâtre : *Il est* INDOLATE *dü ses afants.*

Innocent, s. m., faible d'esprit, simple, privé de raison. — *Laissez donc c' pauv'* INNOCENT *là tranquille !*

Insi, inlà, comme ça, ainsi. — *J'sos trop mal habillie, j'n'irai mi* IN-LA.

Intervallement, adv., par intervalle, de temps en temps. — Adv., mal fait, comme *Bontément.*

I(r), finale qui se prononce *i.* — C'était une habitude au moyen-âge, dont les rimes présentent de fréquents exemples. — La terminaison infinitive *eir*, exclusive dans le Menestrel de Reims, se prononce *eï* et explique notre prononciation de *corner* = *corneille.*

> Li Loherens ne l'unist pas en ob*li*
> En Loheraine vost li dus revenen*ir*.
> (Garin)
>
> S'es li rendra par la soe mer*ci*
> Et porra faire do tot à son plais*ir*.
> (*Id.*)
>
> Il s'apoia as murz d'arame b*iz*
> Et vit les rotes des Bordelois ven*ir*.
> (*Id.*)
>
> Les gens Fromont le nos ont fait mor*ir*
> Por un sengler qu'en la forest oc*ist*.
> (*Id.*)

Ismérie, s., prénom de femme. — Ne serait-ce point une corruption de *Esmerée*, excellente, pure, précieuse, parfaite, recherchée.

> Votre biauté, fine, *esmerée* et pure.
> (Perrin d'Angecourt)
>
> (Vierge) Qui tant est bone et tant est bele
> Pure, nete, sainte, *esmerée.*
> (Gautier de Coinsi)

Iu, ius, s. m., œil, yeux. — On dit *ins iu, les ius.* — *J'ai mau m'iu* (mon œil me fait mal). — *J'ai 'n paille das l'ziu.*

> J[illegible]us ne verres de vos *ius.*
> Nul plus fier estor que cil fu.
> (*Gauvain*)

L'aighe des *ious* li file tout contreval le vis.
(*Romant d'Alixandre*)

Iun, **ieune**, un, une, voy. in, ine.

J

J se prononce souvent *dj*, surtout sur la Chiers et vers la frontière. — *I fait 'n belle* DJOURNÉE ; *not'* DJAURAIN *va bin profiter.* On dit le *diournal*, journal : c'est presque le latin *diurnalis.*

Jâcques, s. m. Geai, oiseau. Ce mot est une onomatopée, reproduisant le cri du geai. — *C'est in laid Jacques*, c'est un laid Monsieur, un vilain Monsieur. — Voyez *Mâle d'agace.*

Car pour noi (neige) ne pou *jalée*
Ne la (l'erbe) vit ainz nuns muer.
(*Chans. à la Vierge*, *Anc. Textes*, 1886)

Jalée, s. f., gelée. — Plus souvent *ajalée.*

Jaler, v., geler.

Et le XXVI[e] jour de jenvier commenchat à *jaleir* et n'avoit plus *jaleit* tous l'yveir que II jours entour le Saint Andrier.
(Jean de Stavelot)

Jalousie, s. f., espèce de giroflée.

Jape, s. m., croûte de calcaire cristallisé et légèrement transparent, analogue au jaspe, sur la pierre à bâtir.

Jaspiner, v., parler, surtout parler en disant du mal du prochain. — *I faut toujou(rs) qu'i* JASPINE *cont' quéquun.*

Jaubi-iie(r), v., se dit de l'acte du coq qui couvre la poule, du jars qui couvre l'oie, etc.

Jauni(r), v., jaunir.

Jaurdin, s. m., jardin (à Douzy). — On prononce quelquefois *Djaurdin.*

Je, pron. pers. — L'*e* s'élide ordinairement devant une consonne, si le pronom est précédé d'une syllabe sonore ; et on le remplace souvent aussi par *u* : **jü**, surtout si l'usage de l'élision amène une difficulté de prononciation. — L'ancien dialecte picard disait **Jou** ; d'autres avaient *jo.* — En interrogation, c'est le plus souvent **ju** qu'on emploie : J'*vinrai ;* JU *v'dirai ; si ça r'coumace,* JÜ *v'dénonce.* — *Irai-*JÜ, *n'irai-*JU ou *j'mi ?*

Si grans est li grâce de ceste parole k'ele aparmenmes encomenceroit a avoir moens de savoir si *ju* en muevre nes un bras.

(*Serm. St Bernard*)

Ju sai bien toute voies ki li orguillous angèle.
(*Id.*)
Osterai *ju* le membre de Crist.
(*Id.*)
Et où irai-*jou* et que ferai *jou*?
(*Flore et Jehanne*)

Pour el ne sui *jou* venus chi.
(*Chron. de Rains*)

Et en tesmongnage de ceste chose, *jou* en ai donné mes lettres pendans.

(*Cartul. de Rethel*, 1251)

A cui *donrai-jou* mes amors
Amie, s'a vos non ?
(*Ernous Caupain*)

Jou dit qu'il n'a ou monde fondement ne racine.
(Rutebeuf)
Puis que *jou* ne puis aler là.
(*Adans li Boçus*)

Ju m'ahert — *Ju* aleue, *jou* aloie.
(*Cit. de Roquefort*)

Jean-le-cu, s. m., niais, bête ; ou plutôt, individu berné, trompé. — *C'est y assez réussi, hein ! sacré* Jean l'cu.

Et là le *Jancu*.
(*Anc. th. françois, IX*, 166)

Jerret, s. m. Jarret. A servi à former l'adjectif **Jerreté**, qui a du jarret ; et probablement l'adj. **Ajerreté** qui signifie, au contraire, qui a les pattes raides, peu souples : *J't'assure quë ç'tchvau de Jean'la courot bin : i n'étot mi* ajerté, *là !* — Le Lorrain emploie *Ojerter*, empêtrer ; voy. ce mot.

Jeûn-ne, jône, jon-ne, adj., jeune. — s. Petit des animaux, des oiseaux : *N'i a co cinque* jeûn-nes *das l'nic.*

Un *joenne* vallez se mist a li chacier.
(Joinville)
Noble, plesans, *jones*, ...
(Perrin d'Angecourt)

C'est li plus *jones* de tos les fils Hervi.
(*Mort de Garin*)
Li *jones* contes de Monret.....
S'en [illegible] qui *jones* s'i otrie.
(Froissart)

(Traire) El cuer a -I- riche *jone* home.
(Rutebeuf)

Il n'a meilleur *jone* home el monde.
(*Amadas et Ydoine*)

Et cil ki sain et *jone* et riche sont.
(*Quesnes de Béthune*)

Et Japhet qui fust li plus *jone*.
(*Patron delle Temporaliteit*)

Mais ne scay l'enfançon comparer au *josne* homme.
(*Justine de Lévi*)

Nous veons ens es bestes ke tant est li marles avec la femele, quant *jouene* ont, ke li *joene* se pueent par austenir ou mourir, u les meres par eles tenir se puent et lor *jouenes* aussi.
(*Li ars d'amour*)

Li valès fu *jones* et biaus.
(*Rom. de la Rose*)

Bien me dist voir (vrai) ma *jone* fille.
(*Rom. de Brut*)

Jeun-nesse, jôn-nesse, s. f., jeunesse.

En *jonesce* devez conquerre
L'honeur dou cors.....
(Rutebeuf)

Car *Jonesce* boute home et fame,
En tous peris de corps et d'ame.
(*Rom. Rose*)

Le Joli buisson de *Jonesce*.
(Froissart)

En sa *jonesse*, elle recevoit les grands enfants.
(*Évang. des Quenouilles*)

Jeun-net, Jonet, jonette, adj., jeunet, jeunette. — *Jonet* est un nom propre du pays.

Je sui *jonete* et sadete et s'aim tez
Qui jones est et sades et sage assez.
(*Richard de Semilly*)

Il y avoit des pucelettes
Qui de mon tems erent *jonettes*.
(Froissart)

Douce criature
Endurez les doux max d'aimer
Plus *jonette* de vou les endure.
(*Colars li Boutilliers*)

Jevelle s. f., javelle. — En quelques endroits : *Jevai*.

Clair Noel, claires *jevelles*.
(*Proverbe*)

Joc, jouc. — V. ce mot.

Joguette, s. f., fève de cheval, la plante.

Joindre, v. J'joins, j'joindans — J'ai *joindu*, A joindant.

> Autant de terre que les dicts maisonneurs auroient prins de leurs, *joindant* de leur dict ban d'Aubie, mesuré a la ligne et au cordeau.
>
> (*Charte d'Auby*, 1306)

> En un hostel, *joindant* moult près.
>
> (Froissart, *Espinette*)

Jolibois, s. m., bois joli, bois gentil, arbuste à fleurs roses qui donne des fleurs dès le mois de février.

Joquer, jouquer. — V. ce mot.

Jouc, s. m., juchoir, claie où perchent les poules (jugum).

> Vous allez coucher quand les poules vont au *jouc*.
>
> (*Anc. th. françois*, VI, 196)

> Je souhaite, moy qui suis duc
> Chevaliers pour estre près moy
> Pour prandre aversaires au *juc*
> S'ils murmurent contre moy.
>
> (*Souhaiz des hommes*)

Joueus, s. m., joueur.

> Maistre Myto et Maistre Cruche
> Estoient bons *joueux* sans reproche.
>
> (*Louange des bons Facteurs*)

J'qu'à, jusqu'à. — *Dud'puis l'matin j'qu'au soir.*

Jou(r), pron. *jou*, s. m., jour. — *Jü n' restrai qu'in* JOUR *ou deux.*

Jou(r) ouvrie(r), s. m., jour où l'on ouvre ou travaille.

> [illegible] en prison s'ils ne vont à leurs mestiers, s'il est *jour ouvrier*.
>
> (*Christ. de Pisan*)

Jouquer, v., jucher, percher, se tenir, être sur le jouc.

> Quant je vous fus *jucquez* en hault.
>
> (Coquillard, *Monol. du Puits*)

> [illegible] des [illegible] clocque
> [illegible] par dalés lui se *joque*.
>
> (Froissart, *Débat dou cheval...*)

Ju-ïe, s. m., jeu.

James je ne fuisse lasses
A juer aux *jus* des enfans.
(Froissart)

Jugie(r), v., juger. — P. p., *jugie*.

Li eschevins pourront *jugier* en la dite ville de Vaux.
(*Charte de Vaux-Dieulet*, 1347)

Coustume doit avoir l'autorité des chozes qui tosjors sont *jugies*.
(*Liv. de jostice et de plet*)

As anchiens et riches borgois,..... qui par raison en doyent *jugier*.
(*Patron delle Temporaliteit*)

La pénitance seroit par li *jugie*.
(*Foulq. de Candie*)

Et si li conta le couvine
Et la clamor de la roïne ;
Et coment les genz l'ont *jugie*.
(*Dolopathos*)

Il vendra *jugier* les vis et les mors.
(*Mireour du monde*)

Julienne, s. f., sorte de girotlée, dite aussi *ginofrée blanche*.

Juner, v., jeûner.

Amours m'a fait languir, amours m'a fait *juner*.
(*Bastars de Buillon*)

Et ton désir por Dieu ne lesses
Soit en veillier ou en *juner*.
(*Voie de Paradis*)

Et pour vérité le vous di
Qu'il doit *juner* au venredi.
(*Ordène de chevalerie*)

Ne manga pas comme esbahis
Mais comme ·I· hom qui ot *juné*.
(*Gauvain*)

Il fait bon *juner* après manger.
(*Prov.*, Lincy)

IIj jours tos plains tant le laissa *juner*.
(*Huon de Bordeaux*)

Mout li est a delit et *juners* et villiers.
(*Lég. de St Alexis*)

K

Kambe, s. m., individu mal venu, physiquement ; déformé, bossu ou boiteux, mal cambré, ce qui fait supposer qu'il vaudrait mieux écrire camb(r)e. — Ne s'emploie guère que dans l'expression : *Ça fait in laid kambe.*

> Je souhaitte avoir le corps droit
> Hault estomac sans estre *chambre.*
>
> (*Souhaiz des femmes*)

Kamboite, s. m., boiteux ; — qui marche mal, comme s'il était déhanché.

Keud(r)e, v., (eu bref) cueillir, (eu long) coudre.

> Qui petit seme petit *keult.*
>
> (Chrestien de Troyes)

L

Lacie(r), v., lacer. — P. p., lacie.

> Les entrees de la vile estoient *lacies* de barres coulices.
>
> (*Menestrel de Reims*)

> Quar une hart auroit au col *lascie.*
>
> (*Foulq. de Candie*)

Laidure, s. f., laideur, vilaines choses, mauvais propos, affront.

> Grant felonie et *laidure* nos fist.
>
> (*Mort de Garin*)

> Par raison qu'en guerre..... soit décelée toute espèce de [illegible] *laidure*.
>
> (Rabelais)

> Mais de povres gens n'avoit cure
> Ains leur faisoit honte et *laidure.*
>
> (*Anc. th. franç., III*, 268)

La-iie(r), v., employé quelquefois pour laisser, et qui a donné la conjugaison suivante : J'la-ians, v'la-iez, i l'a-iant — J'l'aïos — J'ai *la-iie* — J'lairai, j'lairans, v'lairez, i lairant. — J'lairos, J'lai-[illegible], [illegible] lairaint. — A laiant.

> A terre me *lairay* choir.
>
> (*Moralité du mauvais riche*)

> Mais de li vous *lairons* ore à parler ici.
>
> (*Berte as grans piés*)

Perrins ne *lerra* son jolif usage.
(Perrin d'Angecourt)

Tournez vostre main, aussi tost le *laira* au fiens.
(*Gerson*, 1405)

De ces choses vous veul *laier*.
(*Guerre de Metz*)

Or vous me *lairrez* mes houseaulx.
(Villon)

Aux survenans occuper la *lairront*.
(Rabelais)

Ne barge n'i *laiés*, ne calent ne batiel.
(*Rom. d'Alixandre*)

A destre main Poitou *laièrent*.
(*Rom. de Brut*)

Lairesse, **Laresse**, s. f., pan de mur d'avant ou d'arrière d'une maison, laquelle a par conséquent deux pignons et deux lairesses.

Se aucuns homs wet maisonner contre pignon, ne contre *lairesse*, il y auera son aisement, par la prisie du prévost et des eswars.
(*Ordonn. de Reims*, 1378)

Laisse, s. f., sonnerie pour les morts. — Jadis une laisse était un chant plutôt plaintif, triste, ou une division d'un poème : ici, les cloches répètent le chant funèbre, qui est peut-être un chant d'allégresse fêtant le retour d'une âme au sein du seigneur (*Leece*, *liesse*, de *lætitia*, réjouissance). — On connaît aussi le terme latin *Lessus*, lamentations, plaintes, chant funèbre.

Sai-ge plus de .XL. *laisses*.
(*Fabliau des deux Bordeors*)

Je veulx qu'elles chantent mes messes,
Ils me sonneront quelques *lesses*.
(*Débat de charité et d'orgueil*)

Laissie(r), v., laisser. — P. p., *laissie*.

Dame, il vous convient *laissier* vostre signeur.
(*Chron. de Rains*)

Et ai ma volonté *lessie* por la suie a porsivir.
(*Bestiaire d'amour*)

Vers Nevers s'en va droit
Ou sa dame *laissie* avoit.
(*Amadas et Ydoine*)

Grant mal me fait si tost *laissier*
Rentes, maisons, cens, norriture.
(*Dance macabre*)

Nule chose ne doibt estre *lessie* en l'ordenance et arbitrage ou volonté du juge.

(*Oresme*)

Par testament on peut *laissier* le quinct avec les revenuz.

(*Coust. de Vermandois*, 1448)

Lait *d'couleuv(r)e*, s. m. Euphorbe, latex du réveil-matin.
— *de vierge*, chèvre-feuille (le suc de la fleur).

Laïte, s. pr. fém. Adélaïde.

Laitisson, **létichon**, s. m. Laiteron (chicoracées).

Lancie(r), v., lancer. — P. p., *lancie*. — On dit : le cœur, la tête me lance, pour : je sens des élancements au cœur, dans la tête.

Vers Bernecon le vost le jor *lancier*.

(Raoul de Cambrai)

Le cœur me *lance*
Puis ça, puis là par desconfort.

(*Concile de Bâle*)

Langui(r), v., languir.

Lansmagne, s. m., compatriote, pays. Corruption de *Landsmann* et souvenir des occupations allemandes. Elle est conservée dans une chanson des dragonnades :

Bei Gott ! Eh Meiner —
Lansmann ! Eh ! War da !

(*Romancero de Champagne*)

Aussi bien ne beuvions-nous que laschement, non en *lan-cement*.

(Rabelais)

Et puis il faut au *lancement* (savetier)
De l'argent pour mes carreleures.

(*Anc. théât. fr.*, *I*, 226)

Laquer, v., boire avidement, lapper, lamper. — *I laque* [illegible]

Lardenois, n. prop., l'Ardennais (avec agglutination de l'L).

[illegible] de l'*Lardenois* Terri.

(*Huon de Bordeaux*)

Larmi-iie(r), v., larmoyer, pleurer, verser doucement des larmes.

Quant la royne l'ot, s'y prist à *larmiier*.

(God. de Bouillon)

Sartans si grant joie en avoit
Qu'il de joie en *larmioit.*
(*Cléomadès*)

En *larmiant* à Dieu prièrent..... Que.....
(*Idem*)

Et je *larmis* — Larmes et pleurs de desplaisance.
(*Anc. th. françois*, *III*, 243).

Lassai, s. m., lait (à la frontière).

Late, s. f., lente, œuf de pou.

Mais l'on verra desormais grosse *lante*
Et poux courant aussi pulce vollante.
(*Madamoyselle du Pallais*)

Lauchie(r), v., lâcher. — P. p., *lauchie.* — *Songez à lauchie(r) les vaches quand l'herdie(r) passerai.*

Launie(r), s. m., imbécile, maladroit, peu avisé, bricoleur, surtout paresseux et lâche. — Littré enregistre encore le mot *Lanier*, qui est un nom propre du pays, et dont le nôtre n'est qu'une forme dialectale ou patoise. — On trouve aussi à ce mot la signification de gourmand, voleur, chipeur.

Cil n'est pereceus ne *laniers.*
(Gilles de Chin)

Sire, ne soiez pereceus
Faintis, *lanier*, mais viguereus.
(*Dit de Gaucher le Loup*)

Au conter n'ies-tu point *laniers*
N'au mesconter, s'on te veut croire.
(J. Bodel, *Jus. S. Nicholai*)

..... Guillaume fut pris con traître *lanier.*
(*Du Guesclin*)

Laverie, et plutôt *r'laverie*, s. f., action de laver (le linge, la vaisselle, etc.). — Le lieu où se fait le lavage de la vaisselle. Voyez *r'lavette* ou *lavette.*

Lavette, s. f., linge, chiffon mouillé servant à laver la vaisselle. — Iron. langue.

Lavie(r), s. m., évier (pour l'évier = le lavier).

Lavoue, s. m., lavoir. On écrivait jadis *lavoüer.*

Le suppliant print un *lavouer* de terre.
(*Lettres de rémission*, 1470)

Le, La, art., s'emploie à la frontière devant les noms propres de personnes. — *C'est Paul* DON *Huguet qui va (v)oir* LA *Julie.*

Légume, s. f. — *Les salsufis, c'n'est mi des* BONNES LÉGUMES !

Lendor, s., endormi, sans ressort, sans énergie. — *Ah ! i n'est guère vaillant ! qué* LENDOR !

..... Les appelans..... faictnéans, *lendores*, etc.
(Rabelais)

Lerme, s. f., larme (rare auj.).

Les *lermes* grosses s'en vont aval le vis.
(*Guill. au cort nez*)

J'ay si plains de *lermes* mes yeux !
(*Malingre*)

Mes tante *lerme* en a plorée.
(Gautier de Coincy)

Ung cueur piteux en *lermes* de délite.
(Coquillart)

Les, **lez**, adv., près, auprès, à côté (latus).

Lors s'est couchie *les* une haie.
(*Rom. de Renart*)

Atant a trové un pastor
Au cemin *lès* une forest.
(*Gauvain*)

Seigneurs, *lez* vous me vient rengier.
(*Miracle de Clovis*)

Sur mol duvet, *lez* un brasier,
Un chanoine.....
(Villon)

Les, art. ou pronom, se contracte avec divers autres mots IES = je les, NES = ne les, DES = de les.

Lesse, s. f. — Voy. *Laisse*.

Leu, s. m., loup.

Chascuns veult mener les *leups* paistre.
(*Dit de chascun*)

Le gorpis vers le *leu* torna.
(*Castoiement d'un père*)

Fable dou *leu* et de la Grue ki li osta l'os de la goule.
(Marie de France)

La nature del *leu* [illegible] est tele que quant uns hom le voit [illegible] l'hom, li *leus* en pert tute sa force et son [illegible].
(*Bestiaire d'amour*)

S'oï les *leus* uller et li huans hua.
(*Berte as grans piés*)

Adès reva li *leus* au bois.

(*Cléomades*)

Le lovis paistre..... quant il voit venir le *leu*, si s'en fuit ; et li *leus* mangue les brebis.

(Maurice de Sully)

Com berbis fuient devant *leu*.

(Gille de Chin)

Puis, juiens a un aultre jeu
Qu'on dist à la keue *leu-leu*.

(Froissart)

Premièrement la maison de Saint *Leu* ou bos (S[t] Loup Terrier).

(*Cart. de Rethel*, 1325)

Lupus, *leu*.

(*Gloss. Rom. lat.*, XV[e] *s.*)

Leu(r), Leu(r)s, adj. et pronom. Pour la liaison, on fait sonner l'*s*, même au singulier. — *Il ant perdu* LEU(R) *père*, LEU(R) *mère et* LEU(R)S *afants.* — LEU(R)S *onc(le) est mort.* — *J'*LEU(R)S *dirai, j'*LEU(R)S *ai dit.*

Et en ce lieu se tourne devers les filles de Jherusalem, *leux* disant que ne plouraient point sur luy.

(*Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*)

Leu(r)s, employé pour eux. — *Il étaint* LEU(R)S *quat(r)e*, ils étaient *eux* quatre. — On emploie souvent aussi *zeus*, probablement à titre de liaison : *A* ZEUS *tourtous, il ant bintôt iu fini.*

Il estoient *lour* disiesmes.

(Joinville)

Levée-Diu, s. f., élévation, à la messe catholique.

Li, pr. pers., lui, dans le cas de régime indirect : reste de l'ancienne déclinaison. — *J'*LI *dirai ; — a,* LI *d'nant ; — j'*LI *recommanderai m'violon ; — bonjour ! quï j'*LI *fais.*

S'uns preudons la demande, cuidies-vous qu'on *li* donne.

(Rutebeuf)

Et si *li* dira
Apporter cy ce qu'il *li* faut.

(*Miracle N.-D.*)

Une dolours au cœur *li* naist
Qui mult *li* grieve et mult *li* plaist.

(*Amadas et Ydoine*)

Li rois *li* rant son salu doucement.

(*Dolopathos*)

Li baron *li* ont dit : « Bien soies vus venus. »

(*Rom. d'Alixandre*)

Li ou **Lie**, pr. pers., elle, rég. indirect ou attribut. *C'est à* LIE, [illegible] *pour* LIE — *c'est* LIE, *c'est comme* LIE, *j'scros d'*LIE.

> J'ai tousiors puis à *li* pensé.
> (Perrin d'Angecourt)
>
> La roïne ot en son conroi
> Asis les *li* la bele Ydain.
> (*Gauvain*)

Liche, Lichette, s. f., petit morceau, mince et plat. *Donne* [illegible] LICHETTE *dü pain.*

> Une cruche seut estre prise
> Où l'aumosne de vin est mise
> D'une *lesche* de pain singnie.
> (*Guersay*)

Licherie, s. f., ripaille, goguette.

Licheu(r), s., gourmand, buveur, qui fait la fête, qui est en liesse (vieux français, *leece*, lætitia).

> Joie, *leeche* et bonne vie voudrait chascun avoir.
> (*Mircour du Monde*)
>
> Ensi com fait li bons *lechieres*,
> Qui des morsiax est congnoissieres.
> (*Rom. Rose*)
>
> Dui *lecheors* s'entrencontrèrent
> A la cort a un roy mangèrent.
> (*Castoiement*)
>
> Les *lichiéor* de Borge.
> (*Prov. Lincy*)

Lichie(r), v., lécher, — et aussi : boire, bien manger, s'amuser [illegible]. — *A* [illegible] *in gaillard qui liche bin !* — La *licherie* est la vertu du *licheur*.

> Li dyables li amoneste orgoil, vie, envie, ivroigne, gloto[illegible] *lecherie*.
> (*Serm. de Maurice de Sully*)
>
> Sa part ont béue et *léchie*.
> (*Guersay*)

Liév(r)e, **Live**, s. m., lièvre.

Ligière, adj., [illegible] léger. — *L'awoinn-ne est pus ligière qu'u l'blé.* — Avait jadis le sens de facile, aisé.

> Ceste est vrayement très *ligière* et tres clere nue sor cuy [illegible] por dexendre en [illegible]
> (*S. S. Bernard*)
>
> Lors vint une ondée *légière*.
> (*Roman de la Rose*)

Chanson *légière* (facile) à chanter.
(Perrin d'Angecourt)

Bourc Labbé où estoient femmes de *légière* vie.
(Guillebert de Metz)

Et pour plusieurs autres raisons *légieres* (faciles) à considerer.
(*Règ*t *de Voirie de Mouzon*, 1372)

Sains et haitiez, *ligers* feust.
(*Debat de Nature et jeunesse*)

Ligièr'mat, adv., légèrement, facilement.

La quarte manière ne cuiz-je mies c'um puist *ligièrement* troveir en tos les sains,
(*S. S. Bernard*)

Cil..... Doit avoir *ligièrement*
Merci, si s'espée rent.
(Perrin d'Angecourt)

Legièrement, dist-il, faisoie.
(*Castoiement*)

Ne devès... Ne si *legierement* périr.
(*Amadas et Ydoine*)

Car ki bien ainme antièrement
N'oublie pas *légièrement.*
(*Dolopathos*)

Lignie, s. f., lignée.

Gabriel dit à Zacharie
Que Elizabeth auroit *lignie.*
(*Vie de S. Jehan-Baptiste*)

Linette, s. f., linot, linotte. — Nom propre.

Lire, v., j'lis, j'lisans — j'lisos, j'lisains — *J'ai* LI.

Quant li Filosofes ot *lit*
Les vers qu'il trova en escrit.
(Castoiement)

Et ont *lites* les saumes del sautier environ.
(*Chanson d'Antioche*)

Et quant elle ot *lit* une espasse,
Elle me requist... Que je vosisse un petit lire.
(Froissart, *Espinette*)

Lissive, s. f., lessive.

Lîter, v., mettre de la litière, paille, etc., aux bestiaux.

Liu, s. m., lieu.

Parfois restes au *liu* del Apostole par decha la mer.
(*Chron. de Rains*)

Et li en sali (saillit, du sang) bien en XII *lius.*
(*Aucassin et Nicolette*)

Et vous à qui voel mon secroi
Descouvrir en *liu* de confesse.
(*Amadas et Ydoine*)

Liu(e), s. f., lieue.

Gerberoie une abeye de moines noirs à IIII *liues* de Biauvais.
(*Chron. de Rains*)

On oït la noise d'une *liue* et demie.
(*Quatre fils Aymon*)

Et si a tel liu u il n'a mie ·II· *liues* de lé : c'est par deviers Antioce.
(*Chron. d'Ernoul*)

Livrer, v. J'liveurs (eu bref), j'livrans — J'livros — J'liveurray (eu bref) — J'liveurros (eu bref).

Et de l'autre partie *liverra* ostages et pleges.
(*Chr. d'Ernoul*)

Sel' *liverront* lui et sa mère
Qui mout bien garder le feront.
(*Amadas et Ydoine*)

Lizard, s. m., *Lézard.*

Avecques luy couchoient un à un crapaulx, ranoilles, [illegible], *lisars* et austres bestes venimeuses.
(*Lacurne*, ann. 1456)

Le chaméléon, qui est une espèce de *lizart.*
(Rabelais)

Lizarde, s. f., lézarde, fente dans un mur.

Lizerne, s. f., luzerne.

Lober, v., flatter, louer, louanger, tromper par ruse ou blan[illegible].

[illegible] qu'il les *lobent*
[illegible] les desrobent.
(*Branche des roy. lign.*)

[illegible] l'oreille
[illegible] *lobe* [illegible] flatte.
(*Advocacie N.-D.*)

[illegible] il avoit *lobé* les Englois.
(Froissart)

Un grant fouc et molt de forbeteurs virent ce balli riche et monté ; si le commenchèrent à *lober*, et atraire a leur cordele.

(*Mireour du Monde*)

Loberie, Lobe, s. f., flatterie, louange, tromperie.

Or voi-je que cil sage, par lor blande parole, et par *lobe*, vous vuellent destruire et deshériter.

(*Roman des 7 sages*)

Li siècles est si plains de *lobe !*
Qui auques a, si fet le gobe.

(Rutebeuf)

Lobeu(r), **lobeuse**, adj., flatteur, flatteuse. — Oresme définit ainsi le *lobeur :* celui qui veut plaire à chascun ; se il le faut pour cause de aucun proufit acquérir, c'est un *lobeur*, c'est un flatteur.

Et cil lobent les *lobeors*
Et desrobent les robeors.

(Rutebeuf)

Cel bon avocat qui la langue a si plate et *loberesse*

(*Mireour du monde*)

Ains est bon et vrai que tels renars et tels *lobeurs* emportent les rentes et les grans dons.

(*Id.*)

Mès ge qui vest ma simple robe,
Lobans, *lobés* et *lobeors*,
Robe, robés et robeors.

(*Rom. de la Rose*)

Logie(r), v., loger. — P. p., *logie*. — *L'portier est mius* LOGIE *quü l'maît(r)e*.

Quant..... il fait bon hostoyer et *logier* as camps.

(Froissart)

Et adont les gens commencièrent à édiffier maisons à l'environ de ce chastel et à eulx *logier*.

(Guillebert de Metz)

La vérité del host du Bâtard Henry, qui fut *logie* à Naveret.

(*Prince noir*)

Il n'est au monde tel manoir
Qui désir a de s'y *logier*.

(*Balade duc de Bourg.*)

Lo-ïen, s. m., lien.

I. an l'ont en *loiens* tenus.

(*Amadas et Ydoine*)

Vous l'emmenrés (le porcelet) par le *loien*.

(*Fab. Meunier d'Arleux*)

La desloie Morans, qui en ot grant pitié,
Le *loien* de la bouche n'i a il pas laissié.
(*Berte as grans piés*)

Redemiculum, *loien.*
(*Voc. lat. fr., XIII*e *s.*)

Lo-iie(r), v., lier. — J'lo-ïe, j'lo-ïans, v'lo-ïez — J'lo-ios, j'lo-[illegible], v'lo-iie(z) — J'ai *lo-iie* — J'lo-ierai — J'lo-ieros — A lo-iant.

Et prendra cascuns bourgeois de Namur une hart et le *loiera* entour son col.
(*Chron. de Rains*)

Il vous faurroit *lo-ïer.*
(*Cygne*)

Quant li baron *loier* les virent.
(*Floire et Blanchefleur*)

Il font des cercles de touniaus *loiés* a perches.
(Joinville)

Li papes, qui tout puet et cangier et muer,
Loier et *desloier*, assaure et condampner.
(*Le roi de Sézile*)

Les mains li ont *loiies* par lor desloiauté.
(*Berte*)

Mais Envie la langue *loie.*
(*Rontan de Ham*)

Cauces de fer li ont caucies
A cordieles li ont *loiies.*
(*Li biaus Desconeus*)

Et lier fut-il (J.-C.) *loyez* a ung pillier de pierre.
(*St Voy. de Ihérusalem*)

... Et comment Dieus li donna le pooir du *loiier* et du *desloiier* cha jus en son lieu.
(*Anc. textes*, 1885)

Lo-iette, s. f., petit lien, cordon, jarretière. — *Remets tes* [illegible] *chè-uant.*

Lo-iure, s. f., liure, lien. — *Fais 'n bonne lo-ïure.*

Et ragièrent a force toutes les *loïures* et les coppèrent.
(*Chr. de Rains*)

Lolosse, s. m., niais, godiche, — flatteur : reste de *losse*, *los*, flatteur, louangeur, qui avaient donné *losengeur*, *losengerie.* — *Ecoute lü in peu aveu(c) ses bêtises ! Qué grand* LOLOSSE. — On [illegible]

Lon [illegible] — *Eh bin ! à r'voir, j'n'irai mi pus* LON(G). — [illegible] LON(G). — *C'est-i* LON *arrie(r)* [illegible] je le jetterai.

Si se mist en une barge et s'en ala apres lui et le consuit, car il n'estoit mie encore *lonc.*

(*Chron. de Rains*)

Et les requirent une liue *lonc* parmi le sablon caut et ardent.

(*Chron. de Rains*)

Quant Nicolette oï Aucassin, ele vint a lui, car il n'estoie mie *lonc.*

(*Auc. et Nicol.*)

Li nons nostre Signors vient de *lonz.*

(*Serm. St Bernard*)

Car j'ai esté maint jour..... si *lons* c'on poet aler.

(*Bastars de Buillon*)

Quant venront-il ? sont *lonc* de chi ?

(Gille de Chin)

Chevaliers sui, et vous bregière
Qui si *lonc* jetés ma proiere.

(*Robin et Marion*)

Se uns chiens voit un lièvre, u uns esperviers une aloe, ki trop *lonc* lor soient, il ne se moveront mie.

(*Li ars d'amour*)

Longu'à longue, expr. adv., bout à bout, couchés à côté l'un de l'autre, d'un bout à l'autre.

Et porter chausses de marinier...... refaufillées et cousues de fil de laine en étouppe, de *long à long*, comme le pourpoint à Jehan Gippon, dont les trois points en font une aulne.

(*Pourpoint de D. V.*)

Lonzin, ine, s., lent, hésitant, lambin. *I'n vinrai jamais à d'bout dü s'n ouvrage, il est si lonzin !*

Lonzine, longine, s. f., pièce de bois qui relie l'avant et l'arrière-train d'une voiture.

Lonziner, v., procéder avec lenteur, hésitation, lambiner. — *Lü lièv' saute lü fossé, j'n'ai pas* LONZINÉ *pou(r) li avo-iie(r) m'coup d'fusil, va !*

Lore, s. f., auge, bac où l'on met l'eau destinée surtout à abreuver les bestiaux. — *On ferai boire les chevaux à la* LORE !

Lorgnie(r), v., lorgner, loucher. — P. p., *lorgnie.*

Lorieu, s. m., Loriot, l'Oriol. — On prononce quelquefois

Loriou et *Louriou*, et aussi *In' Oriot*, ce qui rapproche le plus du terme primitif.

> Vaincre se lairoit a envis
> Del *orieul* et du mauvis.
>
> (Watriquet de Couvin)

Losset, Lousset, s. m., louchet, vase à long manche, sorte de louche, avec lequel on puise du liquide dans un seau.

Louchie(r), v., loucher. — P. p., *louchie*.

Lou (prononcez *loue*), pron. pers., lui, rég. indirect ou attribut. *C'est pour* LOU. *à* LOU, *pa(r)* LOU, *sus* LOU, *cont(re)* LOU. — *C'est* LOU !

> La prudome cui estoit cele fontaine, la fit aler partout son champ pour *lou* abreuver.
>
> (*Liv. de jostice et de plet*)

Louiberquin, s. m., vilebrequin. — C'est apparemment une transformation comme celle de l'*oriol* en *loriot* ; qui de l'*wilbrequin* a fait *louiberquin*.

Loupe, s. f., moue, geste qui consiste à avancer et grossir les lèvres (faire la lippe), pour marquer l'ennui, le dédain, la contrariété, le mécontentement. — *Quoi'ce quü t'ais co, à faire la* LOUPE ?

> Renars li fist (à Tybert) cent *loupes*
> En derrière.
>
> (*Renart le nouvel*)

> Atant se part Isengrins de Renart, et Renarz li fait la *loupe*.
>
> (*Id.*)

Loup-garou ! juron comme mons(tre), verrat, etc... *Ça fait un drôle du* LOUP-GAROU (un singulier personnage).

Lousse, s. f., louche, grande cuiller à pot.

> Se li convient trépier
> Et paiele et andier
> Et le pot et la *louce*
> Ou la porée grouce (bouille).
>
> (*Estillement au vilain*)

> Coclear, cuiller, *louce*.
>
> (*Glossaire, Rom. lat. XVe s.*)

> Onques n'i quest *louce* menor
> Que cele dont on muet le pot.
>
> (*Le Vilain de Farbu*)

Louvette, s. f., sac dans lequel l'ouvrier porte son pain, ses vivres.

Lü, prononciation de *le*, lorsqu'on n'élide pas l'*e*. Lü *manche n'est mî ben afoncie. — Ratins* lü, *ou i va s'sauver !*

> Ains ardent *lu* païs.
> (*Jordan Fantosme*)

> Mar vit Flamens de Flandres e puis *lu* rei de France.
> (*Jordan Fantosme*)

Lubieus, adj., changeant, qui a des lubies, des caprices.

Lu-ieur, s. f., lueur. — *J'lisos à la* LU-IEUR *don fu.*

Lumer, v., éclairer, illuminer. — *Jü n'(v)ois mi clair,* LUME *mü in peu. — Çute lampe là n'*LUME *mi bin.*

> Un cierge — Pour y *lumer* la Sainte Vierge.
> (*Ronde de Trimauzet*)

Lumichon, s. m., petite, modeste lumière ; lumignon.

Lumîre, s. f., lumière (à la frontière). — Il y a à Reims la porte *Dieu-lumière*, qu'on prononce *Li mire*, plus conformément à l'origine du nom : li *mires*, le médecin.

> Chest ly candelle la chescun prent *limire* de doctrine.
> (*Patron delle Temporaliteit*)

L'un l'aut(r)e, expr. adv., mutuellement. — *Ju n'sais c'qui faisant, mais i s'embêtant* L'UN L'AUTRE.

> Les herbelettes se poindoient :
> Qui près à *l'un l'autre* joindoient.
> (Froissart, *Buisson de Jonece*)

Luquer, louquer, v., regarder avec attention, fixement. — *N'*LUQUE *don(c) mi comna.*

> A un costeit *lucat* ou ilh avoit ·I· trau et regardat par la citeit.
> (Jehan d'Outremeuse)

Luquerne, s. f., lucarne, trou par où on luque.

Lur-lure (à), expr. adv. Comme ça viendra, sans se faire de bile. — De *luron, lurette. — Oui mais c'n'est mi tout ! Quoi 'ce quü t'vas faire ? — Ah bin ! à* LUR-LURE, *comme dit m'n onc(le) Pierre.*



Mâchi-iie(r), v., manger, mâcher sans appétit, avec peine et dégoût. — Voyez *Naqui-iie(r)*.

Machin, s. m., terme de mépris, appliqué à un individu de caractère et d'allure indéfinissables. — On fait le féminin : **machine**. — Ce mot est très évidemment une altération et un reste de *meschin, meschine,* primitivement jeune homme, jeune fille, — puis domestique — et même homme ou fille de mauvaise vie : *C'est in laid grand* MACHIN, *on ne sait jamais c' qu'i(l) veut !* On entend dire aussi : *la petite machinette.*

Lez Olivier s'acoste le *meschin.*
(*Roncis vals*)

Or me vueillez oyr, chevalier et *meschin.*
(*Guesclin,* Cuvelier)

Al tans d'esté par un matin
Jut la dame lès le *meschin.*
(*Guyemer,* Marie de Fr.)

Au roi de France avoit ·j· un grant *meschin.*
(Raoul de Cambrai)

Je servoie comme *meschine,*
On me servira com royne.
(*Mir. Notre-Dame*)

Quant rien ne sai de son covine (état)
Se ele est dame ne *meschine.*
(*Castoiement d'un père*)

Encore n'a gueres que je vi
A sens ·I· jor de samedi
En l'eschiele ·II· granz *meschines*
Que pres estoient les cousine.
(*Fabliau Contregengle*)

Nul [illegible] ne doit souffrir entour lui ni entour autre de [illegible] larron, ne murtrier ne houlier qui tiegne sa *meschine* en [illegible] a l'ostel.
(*Liv. des métiers*)

Alison — Une *meschinete* de vie.
(*Fab. Prestre et Alison*)

Machot, s. m., paquet de cartes favorables à tel joueur et dis- [illegible] dans le jeu par l'adresse du batteur. — *J'n'ainme mi de* [illegible], *i y a des machots.*

Machoter, v., faire des machots.

Mâchoûner, v., mâchouner, murmurer, grogner, parler entre [illegible]

Madédais, s. m., niais, imbécile, indolent.

M[illegible], madoule, madaule, s. et adj., maladroit, malha-

bile, niais ; — gâté, qui aime à se faire adauler (v. ce mot). — Quelquefois enjôleur, flatteur, amadoueur.

Magnin, s. f., femme de mauvaise tenue, mal vêtue, guinche.

Magnie(r), s. m., chaudronnier, rétameur ambulant. — On trouve souvent *maignan*, *magnien* (mannarius). — *Magnier*, très en usage aujourd'hui dans les Ardennes, est souvent ailleurs un nom propre, comme ses deux autres formes du reste.

> Un adoubeur ou ramendeur de payelles (pêles) que l'on appelle communément *maignan*.
>
> (*Cit. par La Curne*)

Magoniau, **magonai**, s. m., probablement mangoniau, employé comme équivalant à brute, ignare, bête, imbécile, maladroit. — Terme de mépris tempéré.

Magot, s. m., espèce de tubercule gros comme une noisette, bon à manger et dont le goût est précisément celui de la noisette.

Mahouner, v., ronchonner, maugréer, murmurer, marronner.

Mai, s. m., arbre que l'on plante le 1er mai, devant la maison de la fiancée.

> Item il faut à Paris en chappeaulx de fleurs, bouquetz et *mays* vers, pour nopces......
>
> (*Rues et Eglises de Paris*)

Maie, s. f., pétrin de ménage. Ce terme est d'un usage courant et n'a pas vieilli. — De *magis*, *magidis*, coffre, pétrin.

> Chaelit à gesir
> Et la *met* à pestrir.
>
> (*Estillement au vilain*)
>
> Une vieze *met* sans couversel.
>
> (*Invent. Rich. Picque*, 1389)
>
> Et croissait comme la paste dedans la *mect*.
>
> (Rabelais)
>
> Il l'en fera raser tote plaine une *met*.
>
> (*Rom. d'Alixandre*)
>
> Ferculum, *més*.
>
> (*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Maig(r)e, s. m., terme de carrier qui indique qu'une pierre a été taillée trop mince. — *I faurot d'ner in peu d'*MAIG(RE) *à c' pierre là.*

Maigri(r), v., maigrir.

Maigrichin, maigrichon, adj., maigrelet, maigre.

Maijon, s. f., maison. — A la fr., *maujon.*

Maijounée, s. f., maisonnée, toute la famille, ce qu'on appelait jadis la *mesnie, mesgnie.* — On dit aussi *maisounée,* de l'ancienne forme *maisoun.*

Main, s. f., outil, instrument, manique, de très diverses formes servant à différents usages : il y a une MAIN pour le puits, une MAIN pour prendre les pots, etc.

Main, s. f., mot employé par le charretier, qui dit d'un cheval qu'il est *à main* ou *à hors main,* suivant qu'il est attelé du côté du conducteur ou du côté opposé.

Main d'aide (à). — Quand on mesure du grain, la surface est à *rade,* à *comb(l)e* ou à *main d'aide.* Dans ce dernier cas, on passe la main étendue sur le dessus de la mesure, de manière à aplanir à peu près la surface, qui tient le milieu entre le rade et le comble.

Maintagne, s. f., pièce de cuir qui sert à lier le manche à la tête du fléau (à battre le grain).

Mainteni(r), v., maintenir. Se conjugue sur *tenir.*

Si *maintenras* honneur d'usage.
(*Dit d'honneur*)

Mairesse, s. f., la femme du maire.

Et gardez, Gautier, véez-vous
La *mairesse* aler e son gendre.
(*Mir. N.-D., femme arse*)

Le pré et la terre que j'ai acheté à la *mairesse* et au bourgois.
(*Cartul. de Rethel,* 1249)

Mais, adv., plus (magis). — *I n'i ai* MAIS *qu'ça,* il n'y a plus que cela. — On dit même par pléonasme : *N'i ai p(l)us mais qu'ça.*

J[illegible], n'i a *mais* que sept lieues.
(*Chans. de Roland*)

Je n'ai *mais* que XXIX livres.
(*Adam de la Hale*)

N'en ont *mais* que LX ; ains furent CCCC.
(*4 fils Aymon*)

Et puis ne valoit *mais* que ·I· besans le mui.
(*Assises de Jérus.*)

Car en chantant ne sait l'en *mais* que dire.
(*Blondel de Neele*)

A ce propos se leva une vielle qui n'avait *mais* qu'un dent.
(*Evang. des Quenouilles*)

Cist siècles n'est *mès* que marchiez.
(Rutebeuf)

En tot son cors k'elle ot si bel
N'ot *mès* ke les os et la pel.
(*Dolopathos*)

Il n'a de sens *mais* qu'une aulmoire.
(Villon)

Mais prend parfois le sens de aussitôt, pourvu : MAIS *quü l'biau temps revint, j'nous débarrasserans dü c't ouvrage là.*

Et que me *chaut*, mais que j'aye part à la proie.
(Gerson)

Mais que j'aie fait mes estrennes.
(Villon)

Mais que soyons en la chambre nous rirons.
(*Jehan de Saintré*)

Maison, maijon, maujon, s. f., nom réservé à la première pièce d'une habitation rurale, servant de cuisine et de chambre à coucher à la fois. — A la frontière, la chambre à coucher, attenant à l'âtre à feu, opposée à la maison ou cuisine prend le nom de *Pesle* (v. ce mot).

Maît(r)e, adj. et s. masc. et féminin. — S'emploie aussi absolument pour désigner l'instituteur, qui est *Meusiu l'*MAÎT' !

Et je vorrai fermer à Rethest fors de ma *mestre* forteresse.
(*Charte de Rethel*, 1253)

Devant la *maistre* porte est à piés descendus.
(*Quatre fils Aymon*)

Jhérusalem est la *mestre* cité de Judée.
(*Guill. de Tyr*)

Ou jardin orent fait drecier la *maistre* tente.
(*Berte as grans piés*)

La *maître île* est le nom de l'éminence la plus élevée des roches dites les Minquiers dans la baie de Saint-Michel.
(N. G.)

Quant voient que lor robe enporte
La plus *maistre* se desconforte.
(*Fabliau de Guérin*)

Maîtri-iie(r), v., maîtriser, se rendre maître. — *I n'ai jamais su* MAÎTRI-IIE(R) *s'chevaus. — C'n'est pourtant mi ti qui vinrais m'* MAÎTRI-IIE(R) *chus nous, bin sû !!*

Et si savés bien qu'amours point
Si fort et *maistrie* les siens.
(Jean de Condé)

Je ne puis..... Si vous mesme, par droit déduire
Ne voulez *maistrier* et dire.
(*L'oultré d'amour*)

L'amours par sa seigneurie
Humelie
L'amoureus cuer à souffrir
Et par sa noble maistrie
Le *maistrie*.
(*Remède de fortune*)

Fous, qui a fame se laisse *maistrier*.
(*Aubery le Bourgoing*)

Maladerie, s. f., maison de santé, où l'on soignait les malades. Inusité à présent, et resté nom de lieu très répandu.

Donc ala a la *Maladerie* de Jhérusalem, qui tient as murs.
(*Chron. d'Ernoul*)

Dismes out et *maladeries*.
(Godefroy de Paris)

Iceux coururent jusques près la Vauguion et la *Maladerye*.
(Rabelais)

Si dans l'étendue de la paroisse, il n'y a point, outre la cure, quelqu'autre bénéfice, Hôpitaux ou *Maladeries*.
(*Rituel de Reims*, 1677)

Maladi-ieus, adj., maladif, disposé à la maladie.

Malaisie, malaijie, adj., malaisé, difficile. — *J'ai eu mout* MALAIJIE, j'ai eu bien du mal, c'a été bien difficile (contraire d'*a(r)oi(r) facile*). Reste du vieux verbe *malaisier*.

A passer les grans *malaisies* bois et forest del Thyras [illegible].
(*Chron. de Stavelot*)

[illegible] montagne si roste (rude) et si *malaisie* que a grant poenne y puet uns hons monter.
(Froissart)

Mâle d'agace, s. m., le geai ou Jacques. — Expression injurieuse. — [illegible] *la fille d'un laid* MALE D'AGACE [illegible]

Malin, maline, adj., méchant, méchante; malfaisant. — [illegible] Le féminin *maline* était employé par La Fontaine.

[illegible] forgiez
Par la *malisme* déité.
(Rutebeuf, *VII arts*)

Et parmi les ronces *malines*
Sortent fleurons délicieux.
(Baïf)

Malot, s. m., grosse mouche des champs, hyménoptère, qui butine, produit du miel et porte aiguillon. Fait son nid en terre.

Tosiours doit li fumier puir
Et tahons poindre et *maloz* fuir (fouir).
(Chrestien de Troyes)

L'Escharbot a les siens mandez
N'i avoit nul *malot* remez.
(Marie de France)

Malvaut (à), exp. adv., à perte. C'est la vieille locution à *mal vode* qui, peut-être, dérive de *mala vota*, et qui plus tard s'est dite *male voe* (Roquefort) : c'est probablement cette dernière orthographe qui convient à notre expression. Celle que nous donnons ici indiquerait plutôt que : un placement *à mal vaut* est un placement qui ne *vaut* rien ; mais on dirait mieux *mal voué*, mal adressé. — *Il ai dépensé tout s'n argent à* MAL VAUT.

Mancheron, s. m., manchon. — Désigne aussi l'espèce de fourche que saisit le laboureur pour appuyer la charrue dans le sillon. — Est dans Littré.

Mande, s. f., manne, sorte de corbeille.

De le *mande* de poisson, IIII deniers.
(*Rec. Taillar*)

Une grande *mande* quarrée..... une mande de merlans.
(*Glossaire Laborde*)

Pour chascune *mande* de harens ·II· harens.
(*Sat. de Mézières, XIV*e s.)

Mandelée, s. f., contenue de la mande. — *J'li ai apruntė 'n* MANDELÉE *dc canadas*.

Mandelette, s. f., petite mande.

Mandelie(r), s. f., fabricant de mandes, vannier.

Mangie(r), meingie(r), v., manger. — P. p., *mangie, meingie*. — Employé comme substantif : *l'*MANGIE(R) *est-i fait ?*

Après *mangier*, lues que on eust *mangie*.
(*Comtesse de Ponthieu*)

Le malade dist qu'il n'avoit cure de *mangier*.
(*Chron. de Rains*)

Et quant c'ert que *mengier* voleit
A none, si come il soleit
Menjout.

(*Vie de St Alexis*)

Il ont lavé lor mains, asis sont au *maingier*.

(*Floovant*)

Et ceu ke sainz Pols permanut trois jors en orison sens *maingier*.

(*Serm. S. Bernard*)

Si aura... Beles despenses, biaus colliers
Et buns boivres e buns *meingiers*.

(Marie de France, *Deux souris*)

Dis, Robins, veus tu plus *mengier* ?

(*Robin et Marion*)

Se vous parlez, au *mangier*, de chose qui nous doie plaire.

(Joinville)

Deus brebis siennes que il dit que je li ai *mangies*.

(*Menestrel de Reims*)

La dame haste le *mengier*.

(*Fabliau, la Dame escolliée*)

Ainz dist ke toz nos *maingeroit*.

(*Dolopathos*)

E voz filles, les unes frunt les uignemenz, les altres le *mangier* ; les altres ierent al pestrin.

(*Rois*, 1er liv.)

Nous a li cuvers..... Raviz buefs et moutons, mainte brebis *mengie*.

(*Du Guesclin*)

Tant ot *mengie* de buef aus aus.....
Que la pance ne fu pas mole.

(*Fabliau du Pet au vilain*)

Mani-iiə(r), v., manier. — P. p., *mani-iie*.

Manique, s. f., sorte de manche ou poignée, anse, qui se prend à la main. — *Prends la cafetière pa(r) la* MANIQUE.

Manoquer, v., travailler comme un *manoqueus*.

Manoqueus, s., qui travaille de ses mains, à toute espèce de besogne. Se prend en mauvaise part et se dit surtout d'un ouvrier malhabile, maladroit, propre à tout (mal) faire, ou bon à rien faire. C'est du manoqueus qu'on dit : douze métiers, treize misères.

Manquer, v., [illegible], disparaître, mourir. *I serot bin* [illegible] MANQUER.

Mantiau, s., manteau.

> Ou *mantiau* n'ot pas penne vaire.
> (*Rom. de la Rose*)

Maque, s. m., tête d'épingle, en général extrémité grossie et arrondie d'un objet. — *Ça n'est mi pus gros qu'in* MAQUE *d'épingue.*

> Et le *maque* del neis li ot coupeit.
> (Jean d'Outremeuse)

Maque, s. f., coup, choc, bosse — *J'ai attrapé la porte, j' m'ai fait n'* MAQUE *à la tête.*

Maquer, v., frapper, choquer. — P. p., *maqué*, toqué, un peu fou : dire *il est* MAQUÉ est équivalent à « il a reçu un coup (sur la tête), il a le cerveau endommagé » — *Maqué* s'emploie subst. : *un maqué* est un idiot, simple d'esprit, un toqué, un fou. Enfin, on rencontre l'expression *maquer* pour taper, piler à coups de maillet : *on* MAQUE *la chanv' à coups de pilons (maillet)*, et l'ouvrier qui fait ce travail s'appelle MAQUART. — **Se maquer**, se faire une maque, se heurter, se cogner.

Marande, s. f., le goûter de quatre heures. — *Allons! les amis, à la* MARANDE !

> D'iaugue froide et de plumes li ont faite *marende.*
> (*Rom. d'Alixandre*)

Marander, v., goûter, faire la collation de quatre heures du soir (*merenda*, goûter, collation).

Maraud, maroud, marcou, s. m., matou, chat mâle.

> Les gros *marcous* s'entreregardent
> Ou de leurs griffes, ils se lardent.
> (Scarron, *Virg. Travesti*)

Marchie, s. m., marché (mercatum). — *Ah! l'pain n'est guère bon* MARCHIE, *c't hiver-ci !*

> Est il *marchie* qui cestui vaille ?
> (*Serm. de Maurice de Sully*)

> Le *marchie* des bestes estoit par deça la rue aux Bourdonnois.
> (Guillebert de Metz)

> Estagiers de Paris pueent barguigner et achater bled ou *marchie* de Paris.
> (*Liv. des Mestiers*)

> Et le prodome se devala
> Enz el *marchie* de la cité.
> (*Bestiaire divin*)

Marchant.... Vecy vostre dernier *marchie*.
(*Dance macabre*)

Marchie(r), v., marcher. — P. p., *marchie*.

Margasse, s. f., plat mal confectionné, mélange douteux de [illegible]. — Ordure, boue : *J'ai mius m' pie(d) das la* MARGASSE.

Margouillas, s. m., mare, flaque d'eau bourbeuse, et en général d'ordure liquide.

Margoulette, s. f., la bouche, les mâchoires, la figure. [*Mar*, méchant, mauvais, malheureux — *goule*, gueule]. — *Tais ta* MARGOULETTE ! tais ta..... langue, tais-toi, tu dis de vilaines choses. — On dit aussi : *J'vas t' casser la* MARGOULETTE, qui s'explique aisément.

Marichau, marissiau, s. m., maréchal.

Li mestre *marischaus* a la joustice de tous les forfais apartenans a leur mestiers.
(Et. Boileau, *L. des métiers*)

Johans li *mareschaus*, qui piaidont ensement.
(*Thomas le martyr*)

Li (Gerras de [illegible]) estoit *marissaus* de Jherusalem.
(*Chr. d'Ernoul*)

Buiemons et Tangrès, qui les cœrs ont loiaus
Sont souverain de l'ost, on les fist *marissiaus*.
(*Bastars de Buillon*)

Geoffroy l'Escot, *marischal*.
(*Taille de Paris*, 1313)

Il [illegible] *marisal*, seneskal, prevost.
(*Li patrons delle Temporaliteit*)

[illegible] as *marissaulx*.
(*Gloss. Roman latin*, XVe s.)

Marichauder, v., travailler du métier de maréchal. Le vieux [illegible].

[illegible]
[illegible]
[illegible] *[illegible]r*.
(*Cléomadès*)

Li [illegible] qui lors estoient
[illegible]
[illegible] *[illegible]r*.
(*Cléomadès*)

Marichauderie, s. f., le métier de maréchal.

Margulier, s. m., marguillier. — Voy. *marlier*.

> Matricularius, *marguelier*.
> (*Gloss. Rom. lat.*, *XVe s.*)

Marlage, s. m., redevance payée en nature ou en argent par les paroissiens au marlier.

Marlie(r), s. m., officier de l'église préposé aux comptes et à diverses œuvres de la paroisse : marguillier, parfois *marreglier* (matricularius).

> Cil Prious li *marliers* se plaignoit.
> (*Arch. Adm. Reims*, 1255)

> Pour rémunération, salaire et louyer..... l'en doit audit *marlier*..... son *marlage*, c'est assavoir ung double du moins, trois doubles pour quatre deniers parisis.
> (*Offices paroissiaux*, *Mézières*, *XIVe s.*)

> Comme descors fut et heut esteit meus, entre les *marlliers*, coutres, gardes de l'Eglise St Remi.
> (*A. A. Reims*, 1310)

Marmotte, s. f., sorte de coiffure de femme, faite d'un mouchoir enveloppant les cheveux.

Marmouner, mourmouner, v., murmurer, grommeler, gronder. Littré enregistre *mormonner*. — Voy. *Mourmonner*.

> Ce discours tous les Dieux étonne
> Et n'est celuy qui ne *marmoune*.
> (*Ovide bouffon*)

> Je te voyois mouvoir le doy
> Et *marmonner* en tes deux lèvres
> Comme un qui frissonne des fièvres.
> (*Anc. th. fr.*, *IV*, 32)

Marner, v., bavarder, parler sans beaucoup de sens, de raison ou d'utilité. — *Ces deux femmes-là sont toujours en train d'*MARNER.

Marneux, euse, s., qui marne, bavarde.....

Marque, s. m., marque. — *J'ai fait in* MARQUE *sus le dos des berbis*.

> Bon et juste poix signes et marcquez du *marcque* des eschevins.
> (*Mesures et poids*, *Mézières*, *XVIe s.*)

Mârrine, s. f., marraine.

> Se le fille a deux parrins, elle aura deux barons ; se le fils a deux *marrines*, il aura deux femmes.
> (*Évangile des Quenouilles*)

Madame Jehenne, contesse de Haynau, et nonne de Fontenelle, sa *marine*.

(*Chron. de Valenciennes*)

Mar(s), s. m. Le mois de mars. — Les semailles qui se font au mois de mars, avoine, orge, épeautre, etc — *J'ans semé nos* MAR(S) — Les MAR(S) *promettant d'et(r)e biaus c't' année ci.* — On emploie aussi **Marsage**, pour désigner la récolte des mar(s).

C'est assavoir un weiin et deux *mars* (en trois ans).

(*Cartul. de Rethel*, 1301)

J'ay de chascun stier de *marsaige* une obole.

(*Charte de Mezières*, 1233)

Qui sera pris es vignes puis qu'elles sont provinées et foiées, n'en blef, n'en *marsage*, n'en avoine.

(*Ordonn. Reims*, 1378)

Martiau, martai, maurtai, s. m., marteau, martel.

Les abalestriers et les carpentiers devant a boines haches trenchans et as boins *martiaus* picois.

(*Chron. de Rains*)

Il y a marcheans... De *martiaus*, d'englumes d'acier.

(*Fabliau, le dit des marchéans*)

Quant sans cop de *martiaus* ferir
Lessent les enclumes périr.

(*Rom. de la Rose*)

A la porte a feru grant cop d'un grant *martel*.

(*Brun de la montagne*)

Masange, s. f., mésange.

Et il conta ·I· example d'une *masenge*, qui fu prise par une masengière au jardin à un paysant.

(*Ménestrel de Reims*)

La *Mazange*, qui mult est saige...

(Marie de France)

Mes cors ne vaut deux abeenges,
Ne sot fors sailler à *masenges*.

(*Li congiés Baude Fastoul*)

Mascauder, v., salir, gâter, bossuer, endommager, marquer. — *Il* [illegible] *il a* MASCAUDÉ *c'porte là !*

Massouner, v., maçonner.

[illegible] que l'on fist *massouner* une [illegible] dans le pourpris de la cour de la viscontè.

(*Assises de Jérusalem*)

Mat, adj., fade, sans goût, non épicé. — Triste. — *J'trouve* [illegible]

Pions y feront *mate* chère (triste mine)
(Villon)

Matin, adv., tôt, de bonne heure, plus tôt. — *J'arriverai à quatre heures apreu-midi, au pus* MATIN. — On dit : *demain au* MATIN. — Quelqu'un prétend : *j'crois qu' c'étot au mois de mars* — non, dit l'autre, *c'étot* PUS MATIN *que ça.*

L'autr'ier -I- jor jouer aloie
Plus *matin* que je ne soloie.
(Rutebeuf)

Je vous jure que demain *au plus matin* envoyrai lectres.
(*Jehan de Paris*)

Je li redeist ce que il li avoit dit *au matin.*
(Joinville)

Il la maudirai tant et au soir et *au matin*
Que j'en arai venjance du Père souverain.
(*Berte aus grans piés*)

A ce dit jour, sur l'eure de dix heures *au matin.*
(*Jehan de Saintré*)

Mâtiné, adj., mélangé ; dénaturé par un croisement de race. — *Not' chatte est* MATINÉE *d'angola.* — *Ç'ute viande là ai l'goût in peu mâtiné d'noisette.*

Maton, s. m., menton.

Maturaux, s. m. pl., matériaux (de construction). — Le vieux mot *matère* (matière) a naturellement fourni le mot MATERAUX (matériaux).

Mau, mal. — Seul ou en composition. — *Tu m'fais bin don* MAU. — *J'ai mout* MAU *réfléchi.* — *Jü ne savos mi si* MAU *dire.* — *Il est* MAUcontent, MAU*gracieux.* — *J'irai* MAUGRÉ *c' quü v'direz.* — *Est i assez* MAUFAISANT. — *I vivant mout* MAU *chüs eux.*

En ce moment un *maus* li touce.
(Jean de Condé)

S'il advient, par aucune maladie, ou par aucun *mau.*
(*Assises de Jérusalem*)

Ains sont si trés soutil de Diex li vengement
Qu'il nous chiet bien ou *maus* selonc nostre errement.
(*Roi de Sézile*)

D'un cerf longtemps *mau* mené.
(*Huon de Bordeaux*)

Et celui soit acoustumé de *mau* faire.
(*Ass. de Jérusalem*)

Li *mau* chaucié, se je di voir
Quant il vont patoiant la boe.....

(*Dit des cordoaniers*)

Ils estoient genz morte de faim, *maumonté* et povrement armé.

(Guillaume de Tyr)

Et se tu es ne vencus ne *maumis*.

(*Huon de Bordeaux*)

Tout fait en terre herbegier
Maugré Cloto et Lacesis.

(Froissart, *Espinette*)

Et puis apres dou veu *maumet*.

(*Bestiaire divin*)

Mau vit ce dit on qui n'amende
Et en melfait ne gist commande.

(*God. de Paris*, *Avis*[t] *du roy Loys*)

Grondans comme chiens *mau* tués.

(*Ovide Bouffon*)

Si *maugré* moi
Que sert que je pleure sans cesse.

(Baïf)

Encore viendra tout a tens l'eure
Que li *maufé* (le diable) noir comme meure
Les tendront en lor desciplines !

(Rutebeuf)

Mau (j'n'a peux), expr. je ne puis (faire si) mal ; il n'y a pas de danger : *N'tu mèle ni d'ça ! — Oh ! j'n'a peux* MAU.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Nous avons déjà eu le regret d'annoncer (p. 581) la mort de Mme la baronne de Chaubry-Troncenord, née Marie-Françoise-Robertine-Maximilienne Séguier de Saint-Brisson, décédée au château d'Oyré (Sarthe), le 19 mai 1897, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Fille de Nicolas-Maximilien-Sidoine Séguier, marquis de Saint-Brisson, officier de la Légion d'honneur, ancien préfet, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, elle avait épousé en 1820 le baron de Chaubry, magistrat de haut mérite, qui remplit longtemps la charge de conseiller à la cour royale de Paris [1].

Très éprise des choses d'art et de littérature, écrivant, peignant agréablement elle-même, la baronne de Chaubry consacrait encore une grande partie de son temps aux œuvres de charité, qui presque toutes la comptaient parmi leurs membres ou leurs fondateurs. Le pays d'adoption de cette femme d'élite était la Champagne où, dans son château de Congy, canton de Montmort (Marne), elle vécut pendant de longues années, entourée des respects affectueux de tous.

* * *

M. Isaac Holden, ancien membre du Parlement anglais, vient de mourir dans sa propriété d'Oakworth-House. Il était âgé de 90 ans.

Né en 1807 à Hurlet, petit village près de Glasgow, le futur grand industriel millionnaire commença à travailler à l'âge de dix ans, comme apprenti, dans une fabrique de coton. Son père, néanmoins, surveilla son éducation, et, quelques années plus tard, il était devenu professeur dans plusieurs écoles. En 1830, il entra en qualité de comptable dans une filature à Cullingworth. Un an après, il en était nommé directeur.

C'est à partir de ce moment que M. Isaac Holden commença à s'occuper du peignage mécanique de la laine. Il inventa alors la peigneuse qui porte son nom et qui est connue du monde entier.

Par son invention, il a révolutionné toute l'industrie lainière. Reims et ses environs, toute la région du Nord, Roubaix, Croix, Tourcoing et Fourmies lui doivent leur prospérité inouïe.

Nommé membre du Parlement anglais en 1881, il a toujours été un politicien actif et ferme partisan des idées de M. Gladstone. C'était un ami de la France. Nous le saluons à ce titre. Mais c'est surtout dans le domaine des affaires qu'il a eu ses plus grands succès. Il était, en effet, à la tête des trois plus vastes établisse-

1. V. *Revue de Champagne*, t. IX (1880), p. 176.

ments de peignage de laine existant dans le monde entier. Pendant la guerre franco-allemande, il fit distribuer à tous les ouvriers employés dans ses établissements français, deux repas par jour.

C'est une intelligence d'élite qui disparaît. C'est un homme de volonté énergique et ferme qui meurt après toute une vie de labeur. Nous saluons respectueusement ses cendres.

*
* *

Le prince-duc de Bauffremont-Courtenay, chef de la branche cadette de la maison de Bauffremont, conseiller général du canton de Brienne, vient de mourir en son château de Brienne (Aube), le 5 septembre 1897, à l'âge de soixante-quinze ans.

Né le 16 juillet 1822, il était fils du prince Théodore de Bauffremont-Courtenay et de la princesse Laurence de Montmorency.

Marié en 1842 à la comtesse Noémie d'Aubusson de la Feuillade, il laisse un fils, le prince Eugène de Bauffremont, duc d'Atrisco, et une fille, la princesse Marguerite, mariée au comte de Nettancourt-Vaubecourt.

Le prince Eugène a pris le titre de duc d'Atrisco par son mariage avec Marie-Christine Osorio de Moscoso y Bourbon, 9e duchesse d'Atrisco, 10e marquise de Léganès et de Morata de la Vega, deux fois grande d'Espagne de première classe, fille de feu le duc de Sessa et de Montemar et de l'infante Louise-Thérèse d'Espagne, sœur du roi D. François d'Assise et belle-sœur de la reine Isabelle II d'Espagne.

La marquise de Gontaut Saint-Blancard, qui a perdu tout récemment son mari, est la sœur du prince-duc défunt.

Le prince de Bauffremont représentait le canton de Brienne au Conseil général de l'Aube depuis le 20 juin 1864 ; il en était le doyen d'âge. A la suite de la mort d'un de ses fils, en 1875, il donna sa démission et fut remplacé par M. Maury, notaire à Lesmont. Cependant il se représenta en 1877 et fut réélu le 4 novembre.

Il avait la confiance des électeurs de la ville de Brienne aussi bien que celle des électeurs du canton. Depuis de longues années il était maire de la petite ville et tout dernièrement, sentant la fatigue de l'âge, il avait donné sa démission ; mais on l'avait aussitôt réélu conseiller municipal. Sa bienveillance et sa charité étaient connues de tous. D'une courtoisie inaltérable, il savait maintenir ses principes avec fermeté sans jamais manquer aux égards dûs aux personnes ; même en différant d'opinion avec lui, on ne pouvait s'empêcher de l'estimer et de le respecter.

Les obsèques ont été célébrées à Brienne, le 9 septembre, en présence d'une foule considérable et émue.

La levée du corps a été faite, au château, par M. l'abbé Baveux, curé doyen de Brienne, assisté de tous les curés et vicaires du canton.

M. l'abbé Masse, vicaire général du diocèse, représentant Mgr l'évêque de Troyes, présidait la cérémonie.

Après l'absoute, le corps est resté dans l'église. Le vendredi 10, après une messe dite en présence de la famille, il a été transporté à Scey-sur-Saône, dans la Haute-Saône, où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

Dans la décoration funèbre de l'église, on remarquait les armoiries des Bauffremont, portant en haut la devise : *Dieu ayde au premier chrestien !* et en bas cette autre : *Plus de deuil que de joye.*

***

Mgr Garot, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de Reims, ancien archiprêtre de Rethel, puis de Charleville, est décédé à Montcy-Saint-Pierre, le mercredi 8 septembre 1897, dans sa quatre-vingt-septième année. Ses obsèques ont eu lieu le samedi 11 septembre, en l'église de Charleville.

M. l'abbé Vassal, archiprêtre de Mézières, officiait.

Au cours de la messe, chantée par la maîtrise, Mgr Cauly, représentant le cardinal Langénieux, est monté en chaire et a retracé la carrière sacerdotale, si bien remplie, de Mgr Garot.

Né à Raillicourt (Ardennes), le 15 août 1811, Mgr Garot, en quittant Rethel, avait été appelé en 1861 à la cure de Charleville ; pendant vingt-neuf années consécutives, il se donna de tout cœur aux fidèles ; les bienfaits que lui doivent la population et l'Église sont encore dans toutes les mémoires.

L'orateur rappelle les noces d'argent du défunt, sa grande modestie, insistant toujours pour se tenir dans l'ombre et le silence et n'en sortant que contraint et forcé.

Mgr Garot est mort, dit-il, en nous donnant à tous l'exemple de la vertu et de la modestie.

Après l'absoute, le cortège s'est dirigé dans le plus grand ordre vers le cimetière au milieu d'une haie compacte d'habitants se découvrant respectueusement et gardant le plus religieux silence.

***

On annonce de Vitry-le-François la mort de M. Charles de Morlaincourt, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de Pie IX, président du Conseil de fabrique de l'église de Vitry.

Issu d'une famille lorraine, dont une branche s'est, par suite d'alliance, fixée à Vitry, le colonel Charles de Morlaincourt avait, comme la plupart des membres de cette famille, embrassé la carrière militaire.

En 1870, il était depuis plusieurs années attaché à la 4e division militaire à Châlons ; après la guerre, il prit sa retraite et vint s'établir dans sa ville natale. Il s'est éteint à l'âge de 79 ans.

* * *

Nous avons également le regret d'apprendre la mort d'un artiste d'origine châlonnaise, M. Adolphe Varin, membre des Sociétés académiques de Châlons, de Reims et de Château-Thierry, décédé à Crouttes (Aisne), le 21 septembre 1897, dans sa soixante-dix-septième année.

Il appartenait à une famille de graveurs fort estimés dont on suit la filiation à partir du xvi[e] siècle. Fils de Joseph Varin, qui figure dans la *Biographie châlonnaise* de Lhote, il était frère puiné de Pierre-Amédée Varin, mort en 1883.

On lui doit des albums de planches de serrurerie gothique, d'orfèvrerie religieuse ; des vignettes religieuses pour la maison Mame, et surtout 200 portraits, la plupart dessinés pour des publications de valeur, notamment l'*Art au XVIII[e] siècle* de MM. de Goncourt. Cet artiste distingué a gravé également de nombreux portraits de champenois célèbres, des vues d'églises ou autres monuments de la Marne et de l'Aisne. Il a souvent exposé au Salon des Champs-Elysées et y a obtenu diverses médailles, entre autres la médaille d'or.

Des enfants de Joseph Varin, il reste actuellement M. Eugène-Napoléon Varin et M[lle] Claire-Éléonore Varin, tous deux connus par des travaux artistiques.

Les obsèques ont eu lieu le 24 septembre, en l'église de Crouttes.

* * *

On annonce aussi la mort :

Du marquis de Bouthillier-Chavigny, ancien propriétaire du château de la Charmoye, près Montmort (Marne), décédé accidentellement, le 2 août 1897, à l'âge de cinquante-neuf ans.

On se rappelle que sa femme, née de Villiers de la Noue, avait été l'une des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité.

Le marquis de Bouthillier-Chavigny était beau-frère du marquis de la Roche-Lambert et du vicomte de Villiers de la Noue ;

— De M. Lafaist, conseiller général du canton d'Aix-en-Othe (Aube), et maire de cette commune ;

— De M. Irénée Patizel, conseiller municipal de Possesse (Marne), décédé à Possesse, le 12 août 1897, à l'âge de 67 ans ;

— De M. Emile Robinet, ancien conseiller municipal de Damery, ancien adjoint au maire d'Ay, ancien suppléant de la justice de paix, décédé à Damery (Marne), le 13 août 1897, dans sa [illegible] ;

— De M. [illegible], ancien maire de Warmeriville [illegible] soixante-sixième année ;

— De M. François de Thélin, décédé à Châlons-sur-Marne, le [illegible] août 1897, [illegible] ans.

Les obsèques ont eu lieu à Châlons, le 26 août, en présence de MM. [illegible] à La Roche-sur-Yon ;

Henri de Thélin, contrôleur des contributions directes à Montélimar ; René de Thélin, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Tarbes, neveux et petits-neveux du défunt ;

— De M. Marcelin Michel, maire de Dampierre-le-Château (Marne) depuis 1874, décédé le 26 août 1897 dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le 28 août ;

— De M. Lallement, président de section au Tribunal de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 49 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 3 septembre, à Fayl-Billot (Haute-Marne), pays natal du défunt.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Brugnon et le docteur Nodier ;

— De M. Grandjean, professeur au lycée d'Arras, ancien professeur au lycée de Reims, originaire d'Avize (Marne), décédé subitement à Châlons-sur-Marne, le 5 septembre 1897.

Les obsèques ont eu lieu à Avize, le 8 septembre, au milieu d'une affluence profondément émue ;

— De Mme veuve Croisy, mère de l'éminent statuaire Aristide Croisy, décédée à Fagnon (Ardennes), le 20 septembre 1897, à l'âge de 91 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Fagnon, le 22 septembre ;

— De M. de Sommyèvre, sous-officier d'artillerie, décédé à Fontainebleau, le 23 septembre, d'une chute de cheval.

Ce jeune sous-officier, dont les parents habitent Paris, appartenait à une très ancienne famille de Champagne qui, dès le XIIe siècle, possédait les seigneuries d'Auve et d'Argers, et qui plus tard acquit les terres de Frignicourt et Bussy-aux-Bois, près Vitry-le-François ;

— Du lieutenant de vaisseau Gaston Boiteux, décédé au Sénégal. C'était un brillant officier, dont les actes et la valeur resteront gravés au livre d'or de la marine ; il était entré notamment le premier en maître à Tombouctou, avec trois Français et seize tirailleurs sénégalais. Il a succombé prématurément à un accès de fièvre.

Les obsèques ont eu lieu à Meures (Haute-Marne), le lundi 27 septembre. Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Chrétien, maire de Meures, et le docteur Gaudez, ami du défunt ;

— Du docteur Mougeot, ancien maire de Bar-sur-Aube, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Bossancourt (Aube), à l'âge de 75 ans.

Praticien distingué et dévoué, le docteur Mougeot a publié un grand nombre de travaux scientifiques très estimés. Il laisse également quelques publications littéraires.

BIBLIOGRAPHIE

Les aïeuls maternels du Bienheureux J.-B. de La Salle à Brouillet (*Marne*), par le Vte EDMOND DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, membre du Conseil héraldique de France. — *Arras* et *Reims*, F. MICHAUD, 1897, br. in-8° de 72 pages.

Cette publication forme un utile appoint aux généalogies des anciennes familles de Reims si connues dans notre histoire locale, les Moët, les Lespagnol, les Maillefer, les de La Salle, les Feret. Les pièces mises au jour et annotées par les soins du vicomte Edmond de la Guérivière, sont d'autant plus fécondes qu'elles proviennent d'un chartrier de famille non encore étudié.

Le passé seigneurial du village de Brouillet (canton de Ville-en-Tardenois) s'en trouve éclairci en ce qui concerne la famille de France, et surtout au regard des Moët de Brouillet, aïeuls maternels de notre célèbre compatriote, J.-B. de La Salle, fondateur des Frères des Écoles chrétiennes.

H. J.

*
* *

La véritable première édition des « Contes Rémois », par C. GLINEL, article publié dans la *Revue Biblio-iconographique*, n° de juillet-octobre 1897. Gr. in-8°.

Cet article émanant d'un bibliographe et bibliophile très compétent, ancien notaire à Reims, membre de la Société académique de Laon, doit être signalé aux amateurs d'éditions princeps et de raretés champenoises.

Il s'agit de rectifier le point de départ des éditions si recherchées des poésies légères et des autres productions du comte de Chevigné. Il faut, pour cela, classer en tête l'ouvrage de *La Chasse et la Pêche*, qui eut lui-même plusieurs éditions, dont les Bibliothèques publiques (celle de Reims en particulier) n'ont pas la suite complète. M. Glinel a compulsé les dates et le contenu des états successifs. Il fournit ainsi une rectification à la *Bibliographie des Contes rémois* du Dr Bougard.

H. J.

*
* *

[illegible], professeurs à l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims. — Médicaments chimiques organiques inscrits au *Supplément du Codex*. — Dosage des alcaloïdes dans les drogues sim-[illegible]. — *Reims*, *Matot-Braine*; *Paris*, *Maloine*, 1897. Gr. in-8° de XIII-286 pages, avec avant-propos et table alphabétique.

Cette excellente et fort utile publication est précédée d'une pré-

face de M. Schützenberger, membre de l'Institut, qui donne une recommandation suffisante à tous égards et de la plus haute valeur pour garantir l'œuvre des professeurs rémois. Nous sommes heureux, pour notre compte, de signaler ce volume qui va être en toutes les mains, et d'en revendiquer l'honneur pour l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims. Il y a dans ce foyer d'études une grande activité scientifique, dont la Champagne est appelée à profiter la première. Des maîtres tels que MM. Lajoux et Grandval sont dignes et capables de former aux professions médicales notre jeunesse provinciale, tout aussi bien, n'en doutons pas, que les sommités de la capitale. H. J.

***

SÉVERIN CAILLOT, *Cuba libre.* — *Chez Paillet et Godefroid, à Reims.* Gr. in-8° de 122 pages.

Cet opuscule paraît être bien au courant des affaires actuelles de l'île de Cuba et des graves questions qui s'agitent à son sujet en Espagne. Nous ne prétendons pas ici en examiner le bien ou mal fondé, mais nous signalons la dédicace de l'auteur au duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne en France. Nous recommandons la lecture de cette étude sérieusement faite, qui est, en outre, une publication rémoise fort soignée. H. J.

***

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (septembre-octobre 1897) :

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (4e année, septembre-octobre 1897) :

***

Sommaire de la *Revue historique* (tome LXV, septembre-octobre 1897) :

H. Vast : *Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire*, p. 1-45. — H. Sée : *Les idées politiques de Diderot*, p. 46-60. — H.-J. Round : *La bataille de Hastings*, p. 61-77. — A. de Ganniers : *Le général Vergès et les derniers jours de Charette en Vendée* (24-29 mars 1796), p. 78-90. — Alfred Stern : *Ch. Engelbert Œlsner. Notice biographique accompagnée de fragments de ses Mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française* (suite), p. 90-104.

CHRONIQUE

Séance publique annuelle de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. — La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, a tenu en août sa séance annuelle dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Châlons.

L'assistance était nombreuse et brillante.

M. le docteur Giraux, président, avait à ses côtés MM. le général Torel, Surugue, secrétaire général de la Préfecture, Marcel Périn, conseiller général, le docteur Vast, de Vitry-le-François, Vincienne, vice-président de la Chambre de commerce, Lucotte, d'Avize, le commandant Simon, les membres titulaires ou correspondants de la Société, etc.

M. Léon Bourgeois, député, assistait aussi à la séance.

Le discours du président était consacré à l'exposé des progrès de l'agriculture dans le siècle écoulé.

M. le secrétaire Duckett, retenu par une indisposition, n'a pu donner lecture du compte-rendu annuel des travaux de la Société.

Ce rapport paraîtra dans le volume des Mémoires. On sera heureux d'y retrouver non seulement le compte-rendu des travaux de la Société, mais aussi la mention des deux œuvres historiques remarquables que l'Académie de Châlons a récompensées cette année : une monographie fort bien faite de Châlons-sur-Vesle, et une étude sur les marais de Saint-Gond, dont la propriété donna lieu, sous l'ancien régime, à un procès qui dura plus de deux cents ans. Le mémoire se complète par la description de la flore de cette vaste étendue de marais, autrefois à peu près improductifs, aujourd'hui mis en culture.

Le concours de poésie était, cette année, d'une abondance exceptionnelle. Peut-être le doit-on aux remarquables rapports présentés chaque année par M. Redouin.

Grand succès également pour le rapport de M. Doutté sur l'exploitation, qui a obtenu cette année la médaille d'or décernée à l'agriculture. C'est celle de M. Achille-Léon Laurain, propriétaire à La Grange-de-Vaux, à Champaubert-la-Bataille. M. Doutté nous a fait l'intéressant historique de ce domaine agricole, des progrès qui y ont été apportés dans le mode de culture, des heureuses innovations tentées par la famille de cultivateurs qui le dirige de père en fils.

Avec M. Armand Bourgeois, nous revenons dans le domaine de l'art. Tous les amateurs de livres à gravures ont pu admirer les illustrations signées G. Staal, qui décorent certaines publications des Didot et des Garnier.

Staal était notre compatriote. Il était né à Vertus en 1817. Élève du célèbre peintre Delaroche, il a laissé comme dessinateur et graveur un ensemble considérable de compositions que les collectionneurs se disputent aujourd'hui ; on doit savoir gré à M. Bourgeois d'avoir fait honneur à la Champagne d'un artiste qui a sa place auprès des Varin et des Nanteuil.

Le rapport de M. l'abbé Deniset sur le prix Savey a été lu, en son absence, par M. Vallet, professeur à l'École normale. Le nom de la lauréate, Mlle Picard, de Sarry, a été très applaudi.

Que dire de la partie musicale, sinon que les morceaux exécutés par M. et Mme Huet et Mlles Huet, ont été un régal pour les auditeurs ; c'étaient deux morceaux exquis du XVIIIe siècle, une gavotte de Rameau, un quatuor de Mozart, et une fantaisie russe de Vieuxtemps. Les artistes ont été chaleureusement applaudis.

Après la séance, M. le docteur Giraux a réuni chez lui les membres de la Société, et l'on a bu au prochain centenaire de l'Académie de la Marne.

Voici la liste des récompenses :

1er Concours. — Agriculture.

Prix décernés au nom du Gouvernement de la République Française.

Médaille d'or, M. Achille-Léon Laurain, propriétaire de la Grange-de-Vaux, à Champaubert, pour l'ensemble de ses cultures et les améliorations apportées à son exploitation.

Viticulture.

Mention honorable à titre d'encouragement, M. Bardoux, propriétaire à Villedommange, pour l'application du système Guyot dans la culture de la vigne.

Horticulture.

Médaille de vermeil, M. Ludovic Tarbouriech, négociant à Châlons-sur-Marne, pour sa collection de rosiers.

Serviteurs ruraux.

Médaille de vermeil, M. Jules Varlet, berger depuis quarante-trois ans, chez M. Achille Morel, à Le Buisson.

Médaille d'argent, M. Pano, garçon de culture depuis vingt-[illegible] ans, chez M. Louis Razon, à Heiltz-le-Maurupt.

2e et 3e Concours.

Il n'a pas été décerné de prix.

4e Concours. — Histoire et Archéologie.

Médaille d'argent, M. Émile Maussenet, instituteur en retraite à [illegible], par Gueux (Marne), pour sa notice sur la commune de [illegible]-Vesle.

5e CONCOURS. — BEAUX-ARTS.

Il n'a pas été décerné de prix.

6e CONCOURS. — SCIENCES.

Médaille d'argent, M. Émile Guénard, instituteur à Courjeonnet, par Congy (Marne), pour sa Flore des Marais de Saint-Gond et sa notice historique de Saint-Gond.

7e CONCOURS. — POÉSIE ET PROSE.

Médaille d'or, M. Paul Ouagne, homme de lettres à Beruet, par Beaumont-les-Ferrières (Nièvre), pour ses poésies et particulièrement celle intitulée : *En Vendange.*

Médaille de vermeil, Mlle Bathilde Thorel, à Gaillon (Eure), rue de la Porte, pour sa poésie : *La brigade Lapasset brûlant ses drapeaux.*

Médaille d'argent grand module, M. Ély Nevil, à Laigle (Orne), rue des Émangeards, pour ses poésies et particulièrement celle intitulée : *Le Laboureur.*

Médaille de bronze, Mlle Bertile Ségalas, à Paris, pour ses poésies : *La Peinture, les Voleurs.*

Médaille de bronze, Mlle Alméda Wéry, de Châlons, pour sa poésie : *Réveille-toi.*

Médaille de bronze, Mme Jeanne Longtier, d'Étrépagny (Eure), pour sa poésie : *l'Amour.*

Mention honorable, Mlle Alice Bataille, de Saïgon (Cochinchine), pour sa poésie : *Abandon.*

Mention honorable, M. Fernand Richard, de Vandenesse (Nièvre), pour sa poésie : *Désespérance.*

Mention honorable, M. Gustave-Gaston Sauvage, de Bordeaux (Gironde), pour sa poésie : *Épître à un poète citadin.*

Mention honorable, à Mlle Jeanne Remy, de Louvercy, par Mourmelon-le-Grand, pour sa poésie : *l'Automne.*

Mention honorable, à Mlle Bathilde Thorel, pour son ouvrage en prose intitulé : *Un mariage imprévu.*

8e CONCOURS. — CHEMINS RURAUX.

Un diplôme d'honneur à la commune de Vraux, arrondissement de Châlons, M. Joseph-Louis Mailly étant maire, pour ses 14 chemins ruraux reconnus, d'une longueur de 12,800 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Montmirail, arrondissement d'Épernay, M. Albert Labbé étant maire, pour ses 29 chemins ruraux reconnus, d'une longueur de 13,800 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Cormoyeux-Romery, arrondissement de Reims, M. Ernest Fenat étant maire, pour ses 28 chemins ruraux reconnus, d'une longueur de 16,100 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune d'Ante, arrondissement

de Sainte-Menehould, M. Arsène Person étant maire, pour ses 11 chemins ruraux reconnus, d'une longueur de 7,400 mètres.

Un diplôme d'honneur à la commune de Saint-Amand, arrondissement de Vitry-le-François, M. Xavier Mahout étant maire, pour ses 21 chemins ruraux reconnus, d'une longueur de 19,600 mètres.

9e, 10e ET 11e CONCOURS.

Il n'a pas été décerné de prix.

12e CONCOURS. — PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY.

Un diplôme d'honneur et 75 francs à Mlle Lucie-Berthe Picard, de Sarry (Marne).

13e CONCOURS.

Il n'a pas été décerné de prix.

*
* *

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE. — *Séance du 20 août 1897.* — Présidence de M. Dufour-Bouquot, président.

Le président rappelle que M. Félix Fontaine vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, et il énumère les titres nombreux qui lui donnaient droit depuis longtemps à cette distinction. Il lui offre, au nom de la Société tout entière, ses bien sincères et vives félicitations.

Correspondance.

Le Préfet communique à la Société les délibérations en date des 6 février et 1er mai derniers, par lesquelles le Conseil municipal de Troyes a statué sur l'acceptation des divers legs contenus dans les testaments de M. Joseph Audiffred, des 10 juillet 1857, 9 octobre 1887 et 16 mai 1888.

Parmi ces libéralités figure, dans le testament du 9 octobre 1887, un legs ainsi conçu : « Il sera aussi acheté une rente « 3 0/0 sur l'État français pour fonder une institution de 3,000 fr. « de rente 3 0/0 que la Société Académique de l'Aube emploiera « chaque année en subvention au profit de jeunes gens pauvres « et paraissant doués de dispositions spéciales dans les Beaux-« Arts, et enfin une autre rente de 2,000 francs, en 3 0/0 français, « pour fonder un prix artistique qui sera décerné par la même « Société au producteur d'une œuvre artistique digne de cette « récompense, en séance publique solennelle. — Au cas où cette « œuvre manquerait, la rente sera conservée jusqu'à ce que ladite « œuvre apparaisse. »

C'est à la ville de Troyes que ce legs sera délivré, mais, comme c'est la Société académique qui est appelée à en faire l'emploi, le Préfet lui demande de se prononcer sur l'acceptation du bénéfice de ce legs. Consultée par le président, la Société vote cette acceptation.

Ouvrages offerts.

Par M. l'abbé Bernard : « Notice descriptive et historique des vitraux de l'église de Lhuître. » Une souscription est ouverte pour leur réfection.

Par M. Mony-Danrée, de Rigny-la-Nonneuse : « Le sapin et la mise en valeur des terres incultes. »

Travaux des Sociétés savantes.

Revue de Champagne et de Brie : Extraits, par M. l'abbé Chauvet, membre associé, des actes religieux du Petit-Mesnil (Aube).

Journal de la Société nationale d'Horticulture de France : Il mentionne la médaille d'or décernée par cette Société, le 22 juin, à M. Pierre Ruelle, qui compte quarante-et-un ans de service dans la maison Baltet.

Le Bulletin de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise fait l'éloge de l'étude de M. Charles Baltet sur le greffage des rosiers.

Le journal de la même Société reproduit un article du même auteur sur la taille des poiriers.

Lectures et communications des membres.

M. l'abbé Gaspard Ferrari-Moreni, membre correspondant, présent à la séance, communique à la Société un travail sur la valeur scientifique et la perpétuité du calendrier Grégorien. Ce fut un motif religieux, l'établissement exact de l'échéance du jour de Pâques, qui détermina le pape Grégoire XIII, en 1582, à réformer le calendrier Julien. Ce sont des préjugés religieux qui retiennent encore les derniers partisans de ce calendrier dans leur isolement au milieu du monde chrétien et civilisé. L'auteur ajoute que ce sont aussi des préjugés antireligieux qui excitent certains esprits à vouloir une nouvelle réforme du calendrier, afin de le rendre uniquement civil, et il leur oppose le témoignage d'Arago qui, dans son astronomie populaire, n'a que des éloges pour la réforme grégorienne. M. l'abbé Ferrari établit, d'après les calculs qu'il a fait porter sur quatre mille ans, qu'après 240 siècles le calendrier Grégorien ne présenterait qu'une erreur d'un jour; dans l'année 24,000, l'équinoxe tomberait le 22 mars à 0 h. 14 m. 21 s. du matin au lieu du 21 mars. Ne doit-on pas conclure, en s'appuyant sur les progrès récents de l'astronomie moderne, que le calendrier Grégorien mérite à juste titre de pouvoir se nommer *perpétuel*.

Le secrétaire de la section d'agriculture fait connaître l'emploi qu'elle propose pour la subvention de 300 francs allouée par M. le Ministre de l'agriculture, et qui doit être distribuée au nom du Gouvernement de la République :

1° Une médaille d'or de 100 francs serait mise à la disposition du Comice agricole départemental de l'Aube pour être attribuée, dans son prochain concours, à un petit agriculteur méritant.

2° Une médaille d'or de 50 francs à la Société d'apiculture

l'*Aurore*, pour être décernée par elle à son concours des 12, 13 et 14 septembre prochain.

3° Deux médailles d'une valeur de 50 francs à MM. Émile Pial, de Montgueux, et Godier, de Torvilliers, pour création de pépinières de vignes américaines greffées.

4° Et 100 francs à la Société d'encouragement pour l'amélioration de l'espèce chevaline dans l'Aube, pour achat d'étalons et pouliches boulonnais.

Ces diverses propositions sont adoptées ; avis en sera transmis au préfet.

M. Charles Baltet présente plusieurs variétés d'althæas, plante de la famille des malvacées, qui convient à nos terrains secs et dont la greffe a permis de fixer des variétés diversement colorées. Il offre également deux variétés de pommes d'ornement, mais comestibles ; originaires de Sibérie, ces pommiers ne craignent pas la gelée.

Élection.

La section d'agriculture présente M. de la Hamayde, propriétaire à Saint-Parres-les-Vaudes, comme successeur du regretté M. Chadenet. M. de la Hamayde est élu membre résidant pour la section d'agriculture.

* * *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY. — *Séance du 7 septembre 1897.*

M. Corlieu traite cette question d'histoire quasi-actuelle : « Les députés de Château-Thierry, de 1789 à 1880. »

Château-Thierry, lors de la réunion des États-Généraux en 1789, avait envoyé comme députés du Tiers-État Pintrel de Louvercy et Fr. Harmand, avocat ; le clergé avait envoyé l'abbé Thirial, curé de Saint Crépin, — qui devait périr si misérablement ; la noblesse avait nommé Graimberg de Belleau, dont l'arrière-petit-fils, membre de la Société, est mort tout récemment en Bavière. A l'Assemblée législative parurent successivement Fache, juge de paix, et André Dupin. Le district de Château-Thierry était représenté au Conseil des Cinq-Cents par Thomas Vasse, juge de paix. A la période des troubles révolutionnaires et à l'Empire succéda la monarchie constitutionnelle ; nos représentants, le comte de Sade, Alphonse Paillet, le célèbre avocat, de Ladevèze, jouèrent un rôle qui leur assure la reconnaissance du pays.

Puis ce furent, de nos jours, MM. de Tillancourt, Geoffroy de Villeneuve, Waddington. « Ici, dit en terminant M. Corlieu, mon rôle devient délicat ; je me borne à une simple chronologie, laissant à chacun la liberté de juger ceux qui ont été appelés à siéger [illegible] qui furent MM. Lesguillier, Deville et [illegible]

[illegible] aimable, à ce collabora-

teur dévoué que fut M. Émile Delteil. Le secrétaire, qui entretenait avec lui les rapports les plus agréables, s'est chargé de ce soin.

M. Delteil, décédé au mois de janvier, avait appartenu à la Société pendant vingt-huit ans. Sa passion pour La Fontaine, « son patron », l'avait déterminé à rechercher, à rassembler, autant que possible, tous les travaux qui se rapportaient au prince des fabulistes. De tous les documents recueillis, il avait composé un « Livre d'or » comprenant 18 gros volumes in-folio et renfermant plus de 20,000 pièces : documents, fables, notes, portraits, gravures, médailles, etc. La perte de cet homme de bien, de ce travailleur acharné, a été vivement ressentie non seulement par sa famille, dont il était l'orgueil, mais aussi par tous ceux qui l'ont particulièrement connu.

Au nombre des ouvrages offerts par l'Académie nationale de Reims, figurait la thèse de M. Arnould, professeur à la Faculté de Poitiers, sur la faveur universelle, populaire, dont jouit notre La Fontaine. M. Moulin a cru bon de présenter quelques observations sur ce travail, non pas, certes, pour contredire l'auteur quand il établit la grande popularité du fabuliste, mais, au contraire, pour l'appuyer et aussi pour rappeler le mérite d'un littérateur, un peu trop oublié, qui a été professeur d'éloquence à la Sorbonne, M. Gérusez, un rémois, dont les travaux méritaient plus de faveur et de reconnaissance.

Séance du 5 octobre. — « Les morts vont vite », dit la légende. Le mois de septembre a été marqué par deux pertes bien sensibles pour la Société, qui voit disparaître peu à peu tous ses membres fondateurs. Hier, M. Delorme ; aujourd'hui, MM. Adolphe Varin et Haraut. Au souvenir du premier, M. Fr. Henriet a consacré quelques pages qui redisent ce que fut l'artiste, rappellent ce qu'a été, ce qu'est encore aujourd'hui cette admirable famille des Varin, graveurs distingués, hommes simples, charmants, vivant d'une vie toute patriarcale. Au souvenir du deuxième, qui fut un fonctionnaire plein de zèle, M. Josse, son ami, a retracé cette existence de travail, d'activité, de dévouement.

M. Josse a considéré M. Haraut — qui fut son prédécesseur médiat — sous trois points de vue distincts : le fonctionnaire, l'archéologue, l'homme public. Né à Veslud, près de Laon, en janvier 1819, M. Haraut entre dans le service vicinal — qui venait d'être créé — en l'année 1838. Après avoir exercé les fonctions d'agent-voyer d'arrondissement à Vervins, il fut nommé à Château-Thierry en 1861, poste qu'il ne devait quitter qu'à sa retraite en 1879. L'année suivante, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Haraut fut l'un des membres fondateurs de la Société, et fournit, grâce à ses connaissances spéciales, des renseignements

précieux. C'est lui qui fit connaître, d'après les indications de M. Jolly (agent-voyer sous ses ordres), la fameuse nécropole de Caranda ; c'est lui qui révéla l'existence d'Otmus, sur le plateau des Hérissons ; c'est lui qui dressa, d'une façon parfois peut-être un peu hasardée, le plan de l'ancienne voie romaine de Soissons à Troyes, se reliant à celle de Sens à Senlis.

La collection que M. Haraut a léguée à la Société comprend : une grande quantité d'échantillons de roches appartenant à divers terrains ; de nombreuses pièces paléontologiques (coquillages, os, dents, cornes de cerfs, un beau fragment de défense d'éléphant fossile) ; une série de silex taillés, haches, couteaux, grattoirs, quelques armes en fer et en bronze ; un lot de pièces de monnaie, cuivre et bronze ; plusieurs volumes sur la géologie et l'archéologie.

L'étude de M. Fr. Henriet sur M. Adolphe Varin va être publiée telle qu'elle a été préparée pour la Société. Le secrétaire se gardera donc bien d'analyser une notice que les parents et les amis du regretté graveur auront la satisfaction de lire *in extenso*. Voici simplement quelques notes biographiques :

M. Adolphe Varin est né à Châlons-sur-Marne en mai 1821 ; son aïeul, Charles-Nicolas Varin, habile graveur, habitait cette ville, où une rue porte son nom. Son père, Joseph Varin, était professeur de dessin à l'École des Arts et Métiers de Châlons, et donna aux siens les premières leçons de son art. A l'appel de leur oncle Labate qui habitait Paris, après avoir dirigé l'École des Arts, les deux aînés, Amédée et Adolphe, quittèrent leur ville natale (1833) et se firent inscrire comme élèves à l'école de dessin de la capitale. Adolphe devint l'élève de Rouargue, graveur de vignettes apprécié des éditeurs. En 1843 (année de la mort de M. Varin père), Adolphe obtint au Salon une médaille à la suite de l'exposition de sa gravure *Les Moissonneurs*, d'après Léopold Robert. Il s'adonna ensuite à la gravure de dessins industriels, de sujets de piété, puis de portraits. Son œuvre est des plus considérables. Pour les Annales de la Société, il a gravé, en 1870, la croix d'Étampes, face et revers, et deux boucles de ceinturons mérovin-[illegible] à M. de Puységur.

[illegible]. M. Adolphe Varin a voulu mourir à Crouttes, dans cette maison familiale qui rappelle pour nous, avec celui qui disparait, le souvenir de M. Amédée Varin et les années de labeur qu'y passa un de nos meilleurs amis, Delaunay-Varin, enlevé pré-[illegible].

*
* *

[illegible] DE VITRY-LE-FRANÇOIS. — On se demande peut-être pourquoi Vitry a songé à élever un monument en commémoration d'une revue qui a eu lieu à douze kilomètres de là, et cela six ans seulement après l'événement. Ce [illegible] contée.

Tout le monde se souvient encore qu'après la mort si tragique du Président Carnot, un Comité départemental se forma pour élever un monument à sa mémoire sur une des places de Châlons, celui qu'on a inauguré l'année dernière. Or, le projet primitif comportait une statue de soldat d'infanterie, un petit lignard fort bien exécuté par le sculpteur châlonnais, M. Dagonet.

Mais quand tout fut fini, on s'aperçut un peu tard que le soldat de M. Dagonet n'avait pas sa place dans un monument auquel on reproche déjà d'être un peu surchargé. Qu'en faire? On ne pouvait le laisser pour compte au sculpteur; on le proposa au petit village de Matignicourt, près duquel a eu lieu la fameuse revue de 1891, à la condition d'en faire l'ornement principal d'une pierre commémorative. Or, Matignicourt, petite commune de 100 habitants environ, n'est pas riche; on hésita, et pendant ce temps, le Comité de Châlons, à la grande surprise de Matignicourt, s'entendait avec Vitry et lui cédait le soldat de Dagonet, à la condition de construire un monument, celui qu'on inaugurait le 8 août, dont voici la description, et que plusieurs journaux ont déjà reproduit :

Ce monument est l'œuvre du sculpteur Dagonet, qui, par son réel talent comme par sa qualité de champenois, se trouvait tout désigné pour ce travail.

Le monument est admirablement situé, sur une vaste place, à quelques mètres du jardin de l'Hôtel de Ville où le Président de la République offrit, à l'issue de la revue du 17 septembre 1891, le grand déjeuner militaire auquel étaient conviés les généraux et les colonels ayant pris part aux manœuvres et les attachés militaires étrangers.

L'œuvre de M. Dagonet est à la fois très simple dans son ensemble et très fouillée dans ses détails. Le monument se compose d'une sorte de pyramide en granit, à base quadrangulaire. Sur la face principale, le profil du président Carnot, très bien saisi et rendu avec un grand bonheur d'expression, se détache admirablement au milieu d'un trophée de drapeaux.

Plus bas, sur le socle, se trouve fixé un bas-relief d'un curieux effet. Dans une plaine immense, à travers les terres labourées dont les larges sillons s'allongent à perte de vue, les masses épaisses des régiments d'infanterie défilent et les drapeaux s'inclinent; à droite, au premier plan, en plein relief, les attachés militaires étrangers, pittoresquement groupés, saluent courtoisement nos trois couleurs nationales.

Enfin, sur un des côtés du monument, se dresse un fantassin en tenue de campagne, au repos. Il est vraiment superbe, ce petit pioupiou, très nature, très crâne et très vivant. Son visage, un peu amaigri par une rude période d'entraînement, respire néanmoins l'énergie et l'allégresse. Les mains appuyées sur son Lebel, il regarde au loin et il attend. C'est très simple et très beau.

La coquette petite ville de Vitry s'était mise en frais pour cette inauguration, plusieurs fois retardée. On avait fait de grands préparatifs, tous les habitants avaient contribué pour leur part aux préparatifs de la fête, qui s'annonçait comme devant être superbe. Partout des drapeaux, dans les rues de grands mâts pavoisés que devaient relier le soir des guirlandes de ballons lumineux et de verres de couleur.

Mais on avait compté sans la pluie, une pluie persistante qui a commencé à dix heures pour continuer toute la journée, ne s'interrompant un instant que pour reprendre avec plus de violence.

La matinée a été consacrée aux réceptions des Sociétés de musique et de gymnastique qui, l'après-midi, devaient donner une fête sur la place d'Armes, la plus belle place de Vitry, située au milieu même de la ville, dont on aperçoit de là toutes les extrémités à travers des rues droites, larges et bien alignées.

A une heure, le général Kessler, délégué du Ministre de la guerre pour présider la fête, arrive à la gare pavoisée.

A une heure et demie, le canon tonne, le cortège officiel se rend à l'Hôtel de Ville, où vont avoir lieu les réceptions, et la pluie redouble.

Dans un landau découvert, précédé et suivi d'un peloton de cavalerie, dragons et cuirassiers, le général Kessler, en grand uniforme, s'avance, ayant à côté de lui M. Collet, maire de Vitry ; en face, M. le Préfet et M. le major Goziez, des dragons.

Les réceptions ont eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville où se trouvent quelques tableaux de valeur, et dans des vitrines l'épée du colonel Dominé et de précieux objets offerts par l'amiral Page, un autre enfant de Vitry.

Au cours des réceptions, le général Kessler, au nom du Gouvernement, remet à M. le docteur Vast les palmes d'officier de l'Instruction publique.

A M. le docteur Mangin et à M. Collet, maire de Vitry, les palmes académiques.

A M. Vincienne, maire de Vitry-en-Perthois, la croix de chevalier du Mérite agricole.

En sortant de l'Hôtel de Ville, le général se rend à l'Hôpital ; la foule, assez nombreuse sur le trajet de la Sous-Préfecture à l'Hôpital, s'est dispersée sous l'averse ; les pompiers, qui faisaient la haie lors de la première partie du parcours, sont partis : il ne reste que le cortège officiel.

Dans une des principales salles de l'hôpital, ornée de meubles anciens, M. le général Kessler reçoit le personnel et remet des médailles de l'Assistance publique aux personnes ci-après :

Mlle Pélagie Adot, 50 ans de service, médaille d'argent ; Célestine Heminus, 45 ans de service, affectée aux maladies contagieuses, médaille d'argent ; Florence Dagenet, 35 ans, pharmacie, médaille

bronze; Gertrude Despierres, 35 ans, maternité, médaille de bronze; Marie-Rosalie Gremillet, sœur Flavie, 52 ans de service, médaille de bronze.

Pendant ce temps, sur la place d'Armes, malgré la pluie, le festival a commencé.

A quatre heures et demie a lieu la cérémonie de l'inauguration. Le monument se dresse sur une place nouvelle, la place Carnot, ménagée sur l'emplacement des anciens remparts.

Un vaste espace a été réservé et entouré d'une barrière que gardent des dragons. En face du monument s'élève la tribune officielle, vaste et confortablement couverte, flanquée à gauche et à droite de deux grandes tribunes découvertes.

A gauche des tribunes sont massées toutes les musiques ; devant la tribune d'honneur sont les membres de l'*Union chorale* de Reims, venus tout exprès pour prêter leur concours à la fête d'inauguration. Aussitôt que M. le général Kessler et les personnages officiels ont pris place à la tribune, tout le monde s'assied. Nous remarquons, parmi les assistants, presque tous les maires des environs, les conseillers municipaux de Vitry ; M. Bourdon, maire de Châlons ; M. Dagonet, père du sculpteur et président du Comité de la Croix-Rouge de Châlons, etc., etc.

Toutes les musiques, sous la direction de M. le chef de musique de Vitry, entonnent la *Marseillaise*, puis l'*Union chorale* chante avec beaucoup de sentiment un hymne de Victor Hugo mis en musique par M. E. Lefèvre.

Le grand voile blanc qui cache le monument, comme une grande toile de théâtre, tombe et le petit soldat apparaît dans toute sa nudité de marbre neuf. On aperçoit, calmes sous l'ondée, de chaque côté du monument, un dragon immobile, le sabre au poing ; le canon tonne, tout le monde applaudit.

M. Écoutin, vice-président du Comité de Vitry, s'avance vers la tribune et, au nom du Comité de souscription, fait remise à M. le Maire de Vitry du monument. M. le Maire répond, et le général Kessler prononce une allocution patriotique que l'on écoute dans le plus profond silence et qu'on applaudit ensuite à outrance.

L'*Union chorale* chante ensuite le chœur : *France*, d'Ambroise Thomas, et toutes les musiques exécutent ensemble un pas redoublé.

Les musiques, les enfants des écoles, l'armée, c'est-à-dire les deux compagnies du 106e, les dépôts de dragons et de cuirassiers de Vitry défilent ensuite, et la cérémonie est terminée.

A sept heures, avait lieu un grand banquet de 80 couverts à la Mairie.

Au dessert, M. le Préfet, M. Collet, maire de Vitry, et M. le général Kessler parlent tour à tour.

Pas d'illuminations ; le bal a lieu sous la halle, une vieille halle en bois, qui a encore un certain cachet.

*
* *

INAUGURATION DU MONUMENT COMMÉMORATIF DE SEDAN. — Le dimanche 8 août, à cinq heures du soir, dans le grand salon de la mairie, M. Villain, député, président du Comité du monument commémoratif, a fait à M. Stackler et à la municipalité de Sedan, la remise de l'œuvre du distingué sculpteur Croisy.

La cérémonie a été tout intime, conservant son caractère patriotique et funèbre.

Il y avait dans la salle une trentaine de personnes seulement, conseillers municipaux et membres du Comité.

Voici quelques extraits du discours de M. Villain :

« Il y a longtemps déjà, Monsieur le Maire, que naissait la pensée d'honorer particulièrement, ici même, la grande figure du général Margueritte et de ses compagnons d'armes dont la bravoure arrachait au roi de Prusse un cri d'admiration si souvent répété depuis !... Cette idée s'élargit ensuite : beaucoup estimèrent que si la douloureuse journée de Sedan fut l'écrasement par le nombre, elle eut ses luttes héroïques et fières, ses accès de courage qui jetèrent comme un rayon de gloire sur la défaite ! Et alors un Comité se forma pour ériger un monument aux victimes de la grande bataille !

« N'était-ce pas, vraiment, un acte de stricte équité ?

« Ceux qui avaient combattu et marché à la mort avec le seul espoir de conserver intacts, au milieu des revers, l'honneur de l'armée et le renom de la France, n'avaient-ils pas les mêmes droits à la gratitude et à la justice de leurs concitoyens que leurs frères tombés sur vingt autres champs de bataille ?... On le pensa, comme nous, car les souscriptions vinrent abondantes, généreuses, et un éminent artiste, A. Croisy, soumit au Comité un projet admirable de *Gloria Victis*. »

« Notre œuvre patriotique traversa à cette époque une phase aussi imprévue que pénible ; la moitié de notre capital fut perdu dans le désastre d'une banque qui jouissait d'une large confiance ! Le Comité ne se laissa point abattre : les sacrifices personnels de plusieurs de ses membres ; des souscriptions nouvelles ; la magnifique subvention de 7,000 francs que nous accorda le Ministère des Beaux-Arts ; la large participation de l'armée, autorisée par M. le Ministre de la guerre à souscrire au monument de Sedan ; la subvention du Conseil général ; la générosité d'un de nos concitoyens, M. V. Coussy, qu'on est sûr de rencontrer à toute heure lorsqu'il s'agit des intérêts de notre ville ; enfin le concours bienveillant de la municipalité et du conseil, tout cela nous permit de mener notre œuvre à bonne fin.

« Le monument est digne, nous pouvons le proclamer, de ceux à la mémoire de qui nous l'érigeons ; car devant ses superbes bas-[illegible] à la valeureuse défense du pont de Bazeil-

es, l'autre la charge fameuse de Floing, toutes les générations viendront recueillir les enseignements du plus pur patriotisme au pied de l'allégorie « grandissimement » conçue et magistralement exécutée, qui forme le groupe principal ; elles apprendront ce courage qui doit, quand la patrie l'exige, aller jusqu'à l'oubli de soi-même, jusqu'à l'immolation ! Et la dédicace même du monument leur persuadera que la France n'oublie jamais ses enfants qui se sacrifient pour elle ! »

*
* *

Exposition d'Art local, a Reims. — L'Exposition d'Art local, organisée à Reims par l'Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole des Arts industriels, a été inaugurée le samedi 4 septembre avec une certaine solennité. L'Administration municipale était représentée par M. Jolly, qui a répondu avec beaucoup de tact et d'à-propos au discours inaugural prononcé par M. le professeur Legros.

Cette exposition, d'un caractère tout exceptionnel, consacrée à des œuvres exclusivement locales, se recommandait donc par un intérêt tout particulier. C'est une œuvre de décentralisation remarquable qui ne peut manquer d'exercer une influence salutaire sur le niveau artistique de la ville.

L'exposition, qui a duré trois semaines, comprenait des peintures, aquarelles, dessins, sculptures, ainsi que des dessins d'architecture et d'arts décoratifs, placés dans plusieurs salles du premier et du second étage de l'Ecole de la rue de Talleyrand (ancien théâtre). Le catalogue ne contenait pas moins de 250 numéros. Indépendamment des anciens élèves de l'Ecole, y figuraient les noms d'artistes rémois des plus renommés. Nous citerons les paysages champenois de MM. Emile Barau et Armand Guéry, deux amoureux fervents des humbles rives de la Suippe et de la Vesle, dont ils s'attachent à rendre les aspects divers à Boult, Auménancourt, Pontgivart, Orainville, Sept-Saulx, Thuisy, etc.

A leur vaillante école s'est formé un autre paysagiste d'avenir, M. Sauvignier, de Hautvillers, dont les études prises à Cormoyeux et dans son village natal attestent une grande sincérité d'impression.

Les sujets de M. Jules Ruinart de Brimont sont empruntés également aux environs de Rilly-la-Montagne, résidence accoutumée de l'artiste. M. Alvin-Beaumont intitule une grande toile : *Matin dans les pâtis d'Avenay*.

M. Bouché, de Mareuil-sur-Ay, cultive également avec goût le paysage, et Mlle Caroline Bouffay excelle surtout dans les natures mortes.

Parmi les aquarelles, M. Eugène Auger, M. Ernest Brisset, qui s'adonne avec succès à la peinture sur soie, M. Léopold Lesigne,

de Crugny, doivent être mentionnés avec éloges ; M. Lamare se recommande toujours par ses pastels ; à mentionner encore, un bon portrait de M. Thiérot.

Les noms se pressent d'ailleurs trop nombreux sous notre plume ; comment oublier les toiles de MM. Daux, Delsac, Gomot, Coquelet, de Muizon, Raoul Varin, ni passer sous silence les envois de Mlles Madeleine Lacourt, Berthe Hanus, Jeanne Esteulle, Berthe Justinart, Juliette Martin, qui suivent avec profit les cours de l'École des Arts industriels ? Les dessins de M. Machaux, exécutés à la plume, au crayon et à la mine de plomb, attestent chez l'auteur une grande finesse de trait ; les vues de Reims, dues à M. Jams, ne sont pas moins intéressantes.

En sculpture, les bustes et statuettes de MM. Léon Chavalliaud, Bertozzi et F.-H. Wendling, les terres cuites de Mme Prévôt, la *Tête de jeune fille*, en albâtre, de Mlle Cécile-Elisa Martin, attirent et retiennent l'attention.

L'architecture nous montre, réunis dans un grand panneau, des spécimens des œuvres diversement remarquables auxquelles M. Alphonse Gosset a, dans ces trente dernières années, attaché son nom : le théâtre de Reims, le château de Neuflize, l'établissement Pommery ; les reconstitutions artistiques de la cathédrale, de Saint-Remi, des églises à coupoles d'Orient et d'Occident, etc.

M. Lepage-Martin poursuit avec un admirable zèle ses études de restitution de l'église Saint-Nicaise de Reims ; M. Paul Simon, les siennes sur les magnifiques verrières de la cathédrale.

L'œuvre patiente et laborieuse de M. Simon nous servira de transition pour arriver à l'industrie des vitraux peints, fort en honneur dans la cité rémoise, et dont cette exposition locale présente d'intéressants échantillons, dûs à MM. Ch. Picart et Ponsard-Carré, élèves de M. Coquelet.

M. J.-C. Wéry avait encore exposé de superbes plats en étain ciselé. Dans l'illustration, on remarquait également les compositions décoratives de M. Kalas, — ancien élève de l'École de Reims, entré depuis à l'École des Beaux-Arts de Paris, — consacrées aux diverses opérations de la manutention du vin de Champagne, et les épreuves zincographiques de M. J.-L. Jubert, destinées à accompagner l'ouvrage de viticulture préparé par M. Bonnet, de Reims.

En résumé, cette exposition a obtenu le légitime succès qu'on pouvait attendre des efforts consciencieux et persévérants qui l'avaient élaborée de longue date. A. T.-R.

* * *

Cérémonies patriotiques à Bazeilles, à Sedan et à Floing. — Bazeilles a célébré, le dimanche 5 septembre, le vingt-septième anniversaire de sa défense héroïque de 1870. Le matin, à dix heu-

res et demie, un service funèbre a d'abord été célébré pour le repos de l'âme des soldats tués pendant les sanglantes journées des 31 août et 1er septembre. A l'issue de ce service, des couronnes ont été portées au pied du monument commémoratif et à la crypte du cimetière où sont assemblés les ossements de plus de quatre mille soldats français et allemands.

A deux heures et demie, la municipalité de Bazeilles s'est portée au devant des Sociétés patriotiques qui avaient répondu à son appel et qui venaient par la route de Sedan.

Les réceptions ont eu lieu ensuite à la mairie ; puis toutes les Sociétés, les délégations et les invités se sont formés en un imposant cortège qui s'est rendu, précédé par la fanfare de Rubecourt, au pied du monument commémoratif élevé sur la place de l'Infanterie-de-Marine.

De nombreuses et belles couronnes étaient portées sur un catafalque par quatre soldats d'infanterie.

Le « Souvenir français » avait envoyé une palme qui a été portée à l'ossuaire.

Au pied du monument commémoratif, des discours ont été prononcés par MM. Charlier, au nom des anciens militaires de la marine de Sedan, Collard, au nom du « Souvenir français », et Hubert, député de l'arrondissement de Vouziers.

Le patriotique pèlerinage s'est continué par une visite à l'ossuaire ; puis on est passé devant la maison des Dernières cartouches.

Les Sociétés et les invités se sont ensuite rendus au vin d'honneur qui leur a été offert par la municipalité.

La plupart des habitations de la localité étaient pavoisées de drapeaux mis en berne et cravatés de deuil. Malgré le mauvais temps, le nombre des patriotes qui a tenu à rendre hommage aux glorieux défenseurs de Bazeilles a été considérable.

On espère que l'inauguration du nouveau monument de la défense de Bazeilles aura lieu, l'an prochain, le jour de la célébration du 28e anniversaire.

— Le même jour, à Sedan, à deux heures et demie après midi, les anciens combattants de 1870-71, accompagnés par les ambulances et brancardiers de la Société de secours aux blessés militaires, se sont rendus à l'Hôtel de Ville, où le drapeau leur fut remis. Puis, M. Isaac Villain, député, M. le commandant Pierre, en cortège, sont allés au Chêne brisé, ensuite au cimetière de Floing, où ils déposèrent de magnifiques couronnes, à la mémoire de nos glorieux morts.

* * *

Académie nationale de Reims. — Voici le programme des concours ouverts pour les années 1898 et 1899 :

PRIX A DÉCERNER EN 1898.

Histoire (Prix V. Duquénelle).

Histoire des Écoles de mathématiques et de dessin, fondées par la ville de Reims au XVIIIe siècle.

Les documents se trouvent aux Archives et à la Bibliothèque de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours ; recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux Archives de la Fabrique de Notre-Dame.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Histoire du Collège de Reims, fondé par Guy de Roye, en l'Université de Paris ; son existence jusqu'au XVIIIe siècle.

Les documents pour cette étude se trouvent aux Archives nationales et aux Archives de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Économie politique.

Étudier l'influence des différents régimes économiques sur la prospérité du commerce de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Sciences.

Étude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle intéressant particulièrement l'industrie, le commerce, ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Poésie.

1° Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure fable.

PRIX A DÉCERNER EN 1899.

Beaux-Arts.

Étude d'une collection d'art à Reims, soit d'une galerie d'amateur, soit de tout ou partie du Musée de la ville.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE.

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

L'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront

l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils complèteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire, et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *(franco)* à M. le secrétaire général, avant le 31 mars 1898, *terme de rigueur*.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 24 juillet 1897.

Le Secrétaire général, H. Jadart. — *Le Président annuel,* E. Cauly.

* * *

Un cadre en ébène du XVIe siècle. — Les curiosités et les œuvres d'art, si abondantes naguère chez les particuliers, commencent à se faire rares dans nos campagnes. On ne voit plus, sur les ménagers des fermes, ces plats d'étain ciselé, ces assiettes de faïence multicolore, et tous ces vieux ornements des dressoirs rustiques. Les foyers perdent leurs taques en relief, non moins que leurs hauts chenets, leurs soufflets en forme de canon de fusil. Tout cela est venu en ville avec les vieux fauteuils en cuir ou en tapisserie, avec les lits à baldaquin, les consoles et les armoires aux profondes moulures. Les brocanteurs de profession, les amateurs, les gens à la mode ont appauvri nos villages à tous égards, car l'argent qu'ils ont fourni aux paysans n'a procuré à leur mobilier aucun objet de valeur durable.

Un dernier débris d'ancienne splendeur, provenant sans doute d'un château ou d'une abbaye des environs, se trouvait encore jusqu'ici dans une maison du village de Villers-devant-le-Thour, jadis fourni de beaux vieux meubles. Rien n'échappe aux regards des fureteurs. Convoité et coté à haut prix par les marchands d'antiquités, ce curieux morceau va disparaître sans doute bientôt de son milieu rural. Je tiens à le décrire auparavant.

C'est un cadre rectangulaire en ébène, sculpté et ciselé (hauteur 1^m^26, largeur 1^m^12), qui devait à l'origine contenir probablement soit un portrait, soit plutôt une glace biseautée. Il renferme aujourd'hui une peinture bizarre de la fin du dernier siècle, et, dans le but de l'y encadrer, on a changé le sens de ses dimensions. Il faut donc, pour en juger, le replacer dans sa hauteur et apprécier les décorations de la bordure presque entièrement conservées. Cette bordure, assez massive et large, offre aux angles des cartouches tenus par de petits génies d'un assez fort relief. Dans le milieu des montants, en haut, en bas et de chaque côté, se détachent quatre cartouches avec les figures de quatre [illegible] en relief. L'*Automne* et l'*Été*, en face l'un de l'autre, sont debout, tenant le premier des fruits et du raisin, le second une faucille et une gerbe. L'*Hiver* et le *Printemps* sont couchés, celui-ci au milieu des plantes, et celui-là près d'un foyer. Dans les intervalles entre ces ornements sculptés, le bois est décoré de fines ciselures, offrant des rinceaux, des enroulements, des [illegible]. L'ensemble a le caractère du XVIe [illegible] au début du XVIIe siècle, et l'œuvre date [illegible] de la Renaissance.

On peut rapprocher ce cadre des deux panneaux d'ébène, avec scènes à personnages, que l'on voit au Musée rétrospectif de Reims et qui proviennent, croit-on, de l'abbaye de Verzy. Les meubles entiers de ce bois précieux sont rares. Le cadre que nous signalons offre un riche spécimen du genre, enrichi des scènes des saisons, toujours pleines d'une poésie vivante et animée. Restauré avec soin, pourvu d'une glace qui ferait contraste avec le noir de l'ébène, il offrirait de nouveau le riche aspect décoratif que lui donna la main experte d'un artiste du temps de Henri III ou de Henri IV.

Villers-devant-le-Thour, 29 septembre 1897.

H. Jadart.

*
* *

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *Un poème de Clovis Hugues sur Jeanne d'Arc.* — Sur ce papier de la Chambre où s'étalent, d'ordinaire et le plus souvent dénuées de littérature, les élucubrations de nos honorables, Clovis Hugues, en ce moment, écrit un poème, un poème sur Jeanne d'Arc.

Et voici ce que me disait, hier, le député des oiseaux et des fleurs :

— C'est comme ça : j'écris un long poème sur Jeanne d'Arc ! Mais rassurez-vous : il ne sera pas épique. L'épopée, telle qu'on l'a le plus souvent conçue chez nous, est la négation même de l'esprit de notre race. La chanson de geste, fleur harmonieuse de notre terroir, est autrement simple et naïve. C'est vers elle que je suis allé. Au surplus, Jeanne se serait bien chargée toute seule de m'y ramener, si j'avais fait mine de papillonner ailleurs. La figure impose le cadre Celle de la robuste et sainte héroïne française n'a besoin d'aucun embellissement de l'imagination. Elle est belle parce qu'elle est belle, tout simplement. Ne cherchez point à l'auréoler : vous risqueriez d'abîmer l'auréole naturelle qu'elle a ! C'est d'ailleurs ce que les poètes ont toujours un peu fait jusqu'ici. Pas un d'eux n'a voulu la voir telle qu'elle fut, telle qu'elle est encore. Jeanne est à la fois le rêve, la grâce et la volonté ; mais son rêve n'a rien de maladif, sa grâce est encore de la robustesse et sa volonté a des sources qui resteront à tout jamais mystérieuses. Ce qui se dégage d'elle, c'est l'âme de la France hardie, joyeuse et bien portante.

« Cette France est celle de nos vieilles chansons de geste ; et c'est pourquoi mon poème sera plus un geste qu'un chant. Je voudrais qu'il eût l'air de n'avoir pas été fait exprès. Figurez-vous la bergère dictant et le poète écrivant. Cela n'a l'air de rien, mais il y a là-dessous une ambition démesurée, et j'ai cette ambition-là. Quand on se met à chevaucher avec Jeanne d'Arc, sait-on jamais jusqu'où l'on ira ?

« Elle m'a déjà mené à quatre mille vers. Le voyage sera un peu long, comme vous voyez ; mais je l'ai coupé par des haltes qui permettront de respirer. Ce sont menus chapitres avec des titres où est naïvement expliqué ce qui advint. Supposez une lanterne magique où les verres représenteraient une à une les actions de l'héroïne ; supposez encore... mais que de choses je vais vous faire supposer ! y compris que je suis diablement content de mon petit travail !

« Non, je suis emballé, tout uniment. Si mon œuvre vaut quelque chose, tout le mérite en remontera à Jeanne d'Arc. Qu'est-ce que vous voulez ? Elle est si extraordinaire que le récit de sa vie serait une merveille, même si on le faisait dans le style de Ponson du Terrail !

« La légende ! diront peut-être quelques malins. Mais où est-elle donc, cette légende ? Jeanne appartient à l'histoire, uniquement à l'histoire. Les documents sont là, aussi nombreux et précis qu'on peut le désirer. Tous ont une clarté d'eau de roche. Il n'y a qu'à regarder. Si la vierge de Domrémy n'était qu'une légende, Victor Hugo n'aurait point clos la *Légende des Siècles* sans lui consacrer un poème. Il l'a laissée à l'histoire et il a bien fait. S'il a voulu me la laisser un peu aussi, il a encore mieux fait, car il y a des concurrences que je ne recherche point.

« Au surplus, j'aurai écrit une œuvre sincère, sans aucune préoccupation de secte ou de parti, et ce sera beaucoup si je réconcilie un moment les patries philosophiques et religieuses dans le sein de la France qui est la Patrie, avec la majuscule, s'il vous plaît. »

(*Journal.*) Edmond Le Roy.

* * *

Jeanne d'Arc, poème par l'abbé Maestrate. — M. l'abbé Maestrate vient de publier un poème intitulé : *Jeanne d'Arc, la libératrice du territoire, considérée comme voyante, comme stratège [illegible].*

Ce poème n'est pas seulement débordant de patriotisme, il a encore le mérite de viser à l'exactitude historique et de se baser sur des documents irréfutables.

Jeanne d'Arc, du reste, comme le dit le sénateur Fabre dans sa lettre-préface à ce poème, n'a pas besoin de poésie, étant idéale et surnaturelle par elle-même !

* * *

[illegible] de saint Remi, dans la Cathédrale de Reims. — L'ancienne chapelle qui était dédiée à saint Remi, dans la cathédrale de Reims, vient de subir une transformation complète. Après les peintures murales, la pose d'un vitrail, les ouvriers préparent l'emplacement sur lequel doit s'élever le nouvel autel de saint Joseph.

Ils ont enlevé avec soin l'ancien autel, qui avait remplacé celui de 1685, construit par les soins d'Éléonor de Tristan, archidiacre. Il était à fronton de jaspe rouge, posé sur deux colonnes de marbre pareil. Mais comme il ne cadrait pas avec celui de saint Nicaise, reconstruit en 1708, le chapitre fit élever celui qui vient de disparaître.

Ce furent les frères Gentillastre, Jacques et Léonard, qui exécutèrent ce changement. Le sénéchal de Tristan se prêta à la transformation et l'on vit s'élever un autel à quatre colonnes, surmontées d'un baldaquin, moyennant la somme de 1,400 livres. (Fabrique, liasse 19, nº 2.)

Sous le tombeau de l'autel démoli, les ouvriers ont mis à jour une petite construction carrée, dans laquelle, sous des ardoises, était placée une feuille très épaisse en plomb, sur laquelle on lit l'inscription suivante, en lettres romaines :

Anno Domini MDCCXII Pontificatûs S. D. N. Papœ Clementis XI. XIIe, Regni Ludovici XIV Francorum Regis Christianissimi LXIXe, Episcopatus D. Francisci de Mailly Archipræsulis, Rem. Hoc altare Deo in honorem B. Remigii consecratum piis sumptibus Dni Francisci Giraud hujus eccles. Metropol. canonici ; Jacobus et Leonardus Gentilliatre fratres architectones peritissimi a fundamentis erexerunt. Primariumque Lapidem Remigius Favart sacrœ theologiœ doctor ejusdem ecclesiœ canonicus et Domini Giraud hœres testamento posuit quarto idus Februar. Adlaborante sedulo hujus magnifici templi decori augendo insigni capitulo curantibus D. Ludovico Eleonoro Tristan archidiacono Campaniœ Joanne Godinot seneschali et Joanne Baptistâ Delasalle fabricœ officiario canonicis.

Cette inscription est précieuse et mérite d'être conservée. Elle pourrait être placée derrière le nouvel autel comme souvenir.

Elle nous apprend ce que ne disent pas les papiers de la Fabrique, que sous le pontificat de Clément XI, sous le règne de Louis XIV, François de Mailly étant archevêque, cet autel, en l'honneur de saint Remi, fut érigé aux frais du chanoine François Giraud, par les soins de Remi Favart et le concours des chanoines Louis-Éléonor Tristan, archidiacre de Champagne, le généreux Jean Godinot et le saint fondateur des Frères, Jean-Baptiste de La Salle, officier de la Fabrique.

Ch. Cerf.

* * *

Pose d'un maître-autel a l'église Saint-Maurice, de Reims. — L'église de Saint-Maurice de Reims s'est enrichie récemment d'un maître-autel digne d'elle ; mais ce riche maître-autel appelait d'autres décorations dans le chœur et le sanctuaire.

Le chœur vient d'être pavé en céramique encadrée de marbre blanc ; le sanctuaire sera tout entier pavé en marbre. Les colonnes qui formaient le retable de l'ancien autel ont été conservées,

et leurs entre-colonnements remplis par une décoration simple et de bon goût.

Pour couronner tous ces travaux, M. le curé avait désiré que l'autel, qui en est digne d'ailleurs, fût consacré. Pour remplacer S. E., que la longueur des cérémonies risquait de trop fatiguer, le R. P. Dom Augustin, abbé d'Igny, avait accepté de faire la consécration. Elle a eu lieu le dimanche 12 septembre.

La première messe à l'autel nouvellement consacré a été célébrée par le prédécesseur de M. Martincourt, curé actuel de Saint-Maurice, M. le chanoine Lamorlette.

Deux élégants cartouches en marbre noir sont placés, depuis la construction de l'église, à droite et à gauche du sanctuaire. Un seul est rempli par une inscription rappelant les souvenirs des constructeurs du collège et de l'église, Brûlart de Sillery et les PP. Jésuites ; sur l'autre, sera prochainement gravée une inscription destinée à rappeler le souvenir de la cérémonie de dimanche.

Le soir, les vêpres ont été célébrées pontificalement par le T. R. P. Abbé d'Igny.

Après le *Magnificat*, M. le chanoine Mimil, dans une courte allocution, a rappelé aux fidèles présents le sens et l'importance de la cérémonie du jour.

* * *

Bénédiction de la première pierre de l'église de Maubert-Fontaine. — Le 23 septembre a eu lieu la bénédiction de la première pierre de l'église de Maubert-Fontaine (Ardennes). Elle était présidée par M. l'archiprêtre de Rocroi, délégué spécialement par S. E. le cardinal Langénieux.

La messe basse a été célébrée par M. l'abbé Vassal, archiprêtre de Mézières. A la fin de la messe, M. l'archiprêtre de Rocroi a rappelé en quelques mots l'historique de la restauration de l'église, loué le zèle infatigable de M. Péchenart, le dévoué curé de Maubert-Fontaine, adressé ses félicitations à la municipalité, qu'il salue en la personne de M. Gorinflot, maire de la ville, au conseil de fabrique, à l'architecte, M. Bègue, de Reims, dont il regrette l'absence, à l'entrepreneur et à ses braves ouvriers.

La restauration de l'église, qui était depuis longtemps désirée, se fait en style roman, et comprend seulement les trois nefs et le clocher. Les travaux déjà exécutés suffisent pour démontrer que l'œuvre, cette fois, aura un caractère architectural et que la ville de Maubert-Fontaine possèdera désormais une église digne d'elle.

[illegible] pour M. [illegible] Vassal, président du conseil de fabrique. [illegible] d'argent.

[illegible] au repas de famille, ainsi que plusieurs [illegible] M. le maire de Maubert-Fontaine.

A la fin du repas, M. l'abbé Péchenart a porté un toast dans

lequel il a remercié, en termes heureux, les amis venus à cette réunion, et surtout la famille de M. Vassal, que l'on trouve toujours au premier rang parmi ceux qui s'associent aux œuvres entreprises par le curé de Maubert-Fontaine.

*
* *

Le monument commémoratif de la revue de Matignicourt. — Le monument commémoratif de Matignicourt, acheté par le Comité aux fonderies de Sermaize, est entièrement terminé.

Il a été coulé en fonte et se compose :

1° D'un socle de 2m20 de hauteur sur 1m20 de largeur, œuvre des maîtres statuaires Charles Gautier et Jacques France, avec la collaboration de M. L. Guillaume, membre de l'Institut.

En exergue se lisent les mots : *Jus*, *Lux*, *Pax*, *Lex*.

2° D'une colonne cannelée de 4m30 sur 0m60 de diamètre, avec chapiteau très orné.

3° Du buste de la République française, par Jacques France, de 1m30 de hauteur.

En comptant le soubassement en pierre, le tout réuni aura une élévation de plus de 16 mètres.

Un peintre en décors, très habile, M. Menonville, de Sermaize, a recouvert les trois parties d'un bronze d'art posé si artistement que l'ensemble représente plutôt du bronze véritable que de la fonte.

Le monument aura un aspect très majestueux. Le Comité doit être loué de son heureux choix. Tout sera en place pour la fin d'août en attendant la date prochaine de l'inauguration.

*
* *

Le Pèlerinage de saint Gorgon a Pouillon. — Au siècle dernier et pendant la première moitié de notre XIXe siècle, le petit village de Pouillon (Marne) attirait, au mois de septembre, une grande partie de la population rémoise. Son pèlerinage de saint Gorgon était célèbre. On y venait pour jouir des derniers beaux jours et savourer l'air embaumé des bois, si frais et si ombreux, qui entourent le pays. Une population sympathique faisait toujours bon accueil aux visiteurs, et des attractions nombreuses, jeux, courses, danses au milieu des prés, égayaient la journée.

La dévotion avait aussi sa part dans cette promenade, car saint Gorgon, dont Pouillon possède une partie notable du corps, était alors très vénéré dans notre région. On venait l'invoquer pour les fièvres, les maladies intérieures, les maux de toutes sortes. De nombreuses personnes se faisaient inscrire sur le registre de la Confrérie, érigée en l'honneur du saint, et un certain nombre de guérisons lui furent attribuées.

Grâce aux facilités fournies par le chemin de fer de banlieue, Pouillon est redevenu une promenade favorite des Rémois. Des trains nombreux et commodes le rattachent à Reims, et cette année la fête patronale du 12 et le pèlerinage de saint Gorgon le 13 septembre, y ont amené une affluence considérable.

*
* *

Saint Leu, patron des bouchers de Reims. — Chaque année, quand les journaux mentionnent la fête des bouchers de Reims, qui ont pour patron saint Leu, ou saint Loup de Sens, je me demande toujours pourquoi cette corporation a choisi ce saint, et cela depuis longtemps, puisque leurs statuts remontent à l'année 1467.

Ceux-ci furent modifiés au xviiie siècle, en 1737. L'article XVIII enjoint à tous « les maîtres bouchers et maîtresses d'observer la « *fête de saint Leu*, leur patron, et défense à eux d'étaler à la « boucherie ; sauf au cas que la fête arrive un jour de samedi, « elle sera remise au mardi ou mercredi, ou à la remettre au « vendredi suivant. »

Au trésor de la cathédrale, on voit des médaillons en soie bleue, de l'époque de Louis XV, sur lesquels sont brodés des instruments de boucher. Serait-ce un souvenir de la corporation ?

Les bouchers de Reims n'étaient pas les seuls à honorer saint Leu. On voit dans l'église archipresbytérale de Melun, Saint-Aspaïs, une verrière dédiée à saint Loup de Sens, dans la chapelle qui lui est consacrée, avec cette inscription :

« L'an MVcXXVII ay esté faicte des deniers de la cofrairie sainct Loup. »

Un couperet, un couteau de boucher et le fusil à aiguiser confirment cette indication.

Seulement, pourquoi saint Leu ou saint Loup est-il le patron des bouchers ? Est-ce parce que le loup répand le sang ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, au moyen âge on prenait quelquefois, pour patrons, des saints pour la seule consonnance du nom ou pour l'idée qu'il rappelait.

Ainsi saint Babil, décapité à Antioche le 4 septembre, est honoré comme patron des enfants qui apprennent l'abécédaire, sans doute à cause de leur babil.

Les charbonniers honorent saint Maur. Ne serait-ce pas à raison de la couleur foncée du visage des Maures ?

Saint Pierre est le patron des tailleurs de pierre.

Ch. Cerf.

*
* *

[illegible] de la famille Racine à la Ferté-Milon. — Plusieurs journaux, sur la foi d'un correspondant, ont annoncé qu'on

venait de vendre, à la Ferté-Milon, la maison familiale de Racine, qu'aurait habitée sa sœur, Mme Rivière.

Un Milonais nous écrit qu'il y a erreur : l'habitation que viennent de vendre les descendants de cette sœur a été construite par Oudart, lieutenant gouverneur du Valois.

Ce n'est ni la demeure très confortable du grand-père maternel (Sconin), qui est voisine et séparée par une place, ni celle élevée par le grand-père paternel (Racine-Desmoulins), au faubourg Saint-Waast (côté midi), ni celle assez restreinte du bisaïeul (Racine-Gosset), sise rue de Reims (côté midi), ni enfin celle plus spacieuse de Mme Rivière, sur la petite place, au bas de l'église.

Le père n'en a pas possédé.

* * *

Restauration des cryptes de l'église de Baye. — M. l'abbé Briquet, curé de Baye, avec la puissante organisation que des dons anonymes généreux et son érudition toute particulière lui permettent d'établir, fait exécuter en ce moment, dans les cryptes de l'église de Baye, divers travaux intéressants pour l'édification d'une chapelle à la mémoire de saint Alpin.

La tradition nous apprend que les cendres du bienheureux évêque de Châlons, seigneur de Baye avant son entrée dans les ordres, furent déposées dans cet endroit en l'an 455, et que quatre cents ans après, elles furent transportées à Châlons, dans l'église qui porte son nom.

L'emplacement où les restes de saint Alpin demeurèrent pendant ces quatre siècles dans la crypte est encore visible ; ce monument, datant des premières années de l'ère chrétienne, est intéressant à visiter, aussi bien que tout l'édifice, à cause des nombreux remaniements que cette construction de divers styles a subis.

A l'occasion de l'inauguration de cette chapelle, une grande fête religieuse sera célébrée en octobre prochain.

* * *

Monument commémoratif des Allemands a Beaumont-en-Argonne. — Le Gouvernement allemand vient d'adresser à M. le maire de Beaumont (Ardennes) une demande afin de pouvoir élever un second monument sur le territoire de la commune, à la mémoire de quarante soldats allemands enterrés en cette place, au lieudit Petite-Forêt.

Ce monument, de forme pyramidale, aura 4 mètres de haut.

Le monument déjà élevé à Beaumont, et qu'on peut voir à cinq lieues à la ronde, suffisait peut-être à rappeler le triste souvenir de la journée du 30 août 1870.

* * *

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES. — *Découverte d'une nécropole gauloise près de Châlons.* — M. Schmitt, pharmacien à Châlons, correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris, vient de terminer l'exploration d'un cimetière gaulois qu'il a découvert l'an dernier sur le plateau du Mont-Saint-Michel de Châlons, anciennement appelé *Mons Jovis*, et consacré à Jupiter.

Vingt-deux sépultures, tour à tour explorées, lui ont permis de recueillir des poteries, deux colliers ou torques, quelques bracelets et fibules en bronze, une épée, des couteaux et des javelots en fer, des perles en verre, dont deux particulièrement sont de véritables émaux, etc., etc.

Malheureusement, une partie des sépultures avaient été fouillées, sans doute lors des invasions franques. Ce qui prouve ces violations anciennes, c'est l'absence, dans une quinzaine de ces sépultures, de la partie supérieure des squelettes.

Les Barbares, qui retrouvaient facilement ces sépultures, très vraisemblablement désignées par de petits tertres, fouillaient les lieux d'inhumations uniquement pour les bijoux qui, la plupart du temps, ne se portaient que sur les bras, le cou et la poitrine. Les fosses, du côté des pieds, étaient toutes intactes.

* * *

Découverte d'une villa gallo-romaine à Hirseville (Haute-Marne). — M. l'abbé Dodin, curé de Montsaon, qui se consacre depuis longtemps aux études archéologiques, vient de découvrir à Hirseville, faubourg de Maranville (Haute-Marne), une construction gallo-romaine fort intéressante.

L'aire de la pièce, qui pouvait avoir sept mètres carrés, est recouverte d'une mosaïque de la belle époque. Bien que cette mosaïque ait été, par places, mutilée (elle se trouve partie sous un chemin rural, partie sous un jardin, et à peine à 20 centimètres du sol), M. Dodin a pu la reconstruire dans son ensemble.

La pièce est encadrée de cubes noirs, blancs et noirs en filets ; puis, de larges cubes en marbre noir, disposés en quinconce, rehaussent un ciment imitant du marbre rose pétri de parcelles blanches et rouges. Au centre de l'appartement réapparaît un encadrement de cubes noirs et blancs entourant un damier composé de losanges et de carrés de même couleur (blanche et noire) mettant en relief une bordure en torsade multicolore enveloppant un lynx qu'un serpent cherche à étouffer dans ses replis.

Toute la composition centrale est en petit appareil d'un riche coloris et d'une exécution très soignée.

Le faubourg d'Hirseville est tout entier construit, du reste, sur une riche villa détruite jadis au passage d'Attila. Dans les jardins,

dans les fondations des maisons, on a déjà retrouvé de nombreux débris romains dont quelques-uns ont même servi à la construction des habitations modernes.

M. l'abbé Dodin a là un beau champ à exploiter, et nous espérons bien que sa récente découverte ne sera pas la dernière. Elle a mis en éveil, au surplus, la curiosité intelligente des habitants du faubourg qui se feront un plaisir de l'aider dans ses futures recherches, de lui signaler leurs trouvailles et de lui donner les indications qu'ils pourraient recueillir.

*
* *

Nouvelles artistiques. — *Une œuvre nouvelle de M. Théodore Dubois*. — M. Théodore Dubois, notre éminent compatriote, directeur du Conservatoire national de musique, en villégiature en ce moment à Rosnay (Marne), vient de terminer un concerto pour violon et orchestre, dédié au violoniste rémois Henri Marteau, qui en donnera une première audition à New-York en janvier prochain.

Le maître a réservé, dans le final de son œuvre, un point d'orgue qui sera composé par M. Henri Marteau.

*
* *

M. Edmond Missa. — C'est notre compatriote rémois M. Edmond Missa, le compositeur de l'*Hôte*, qui a été chargé par MM. Heugel, éditeurs, de réduire pour le piano la partition de *Sapho*, de Jules Massenet.

M. Edmond Missa est élève de M. Massenet.

*
* *

Centenaires. — La centenaire de Prunay (Marne), Mme veuve Biliek, est entrée, le 22 septembre, dans sa 105e année, jouissant toujours d'une excellente santé et de la plénitude de ses facultés.

*
* *

Mme Élisabeth Danzoy, veuve Houssart, qui habite Guignicourt-sur-Aisne (Marne), est née à Saint-Thierry, près Reims, le 28 septembre 1797 ; elle a donc eu cent ans accomplis le 28 septembre dernier ; très valide, jouissant de toutes ses facultés, elle se promène tous les jours.

Elle habite chez M. Danzoy, son petit-fils, marchand de vin à Guignicourt.

*
* *

Longévité. — On peut constater à Monneaux, commune d'Essômes (Aisne), un très heureux cas de longévité.

M. Flore Briet, âgé de 88 ans, et son épouse, née Dubois, âgée de 84 ans, ont célébré ces jours derniers l'anniversaire de leur mariage, contracté il y a 65 ans.

M. et Mme Briet, très gais, très alertes, jouissent absolument de toutes leurs facultés intellectuelles et physiques.

*
* *

M. Frédéric Moreau et l'aloès de Fère-en-Tardenois. — Dans la petite ville de Fère-en-Tardenois (Aisne), M. Frédéric Moreau, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, a sa résidence d'été depuis un siècle. Le 1er juillet dernier, ses parents et ses amis fêtaient son entrée dans sa centième année. En effet, sa naissance date du 1er juillet 1798.

Un second centenaire est représenté par un robuste aloès qui, accompagné de beaux orangers, fait depuis un siècle, dans cette propriété, l'ornement des jardins, quatre mois en plein air sur la terrasse, et huit mois dans les serres ; c'est à la sortie de l'une d'elles, dans les premiers jours de juin, que le jardinier, Étienne Pinson, a constaté que la plante était en pleine floraison, ce qui, dit-on, n'arrive que tous les cent ans. Ces bruits étant parvenus à M. le président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Soissons, M. Emile Deviolaine, il s'est empressé de former une commission de huit jardiniers des plus compétents, présidée par un membre de la commission administrative, avec mission de contrôler sur place l'exactitude du fait avancé. La commission s'est transportée à Fère le 9 août courant et, après un sérieux examen de l'aloès dont la tige atteint en ce moment 1m80 de hauteur, et se termine par cinq gerbes, du genre parasol, dont on connaîtra la forme dans quatre ou cinq jours, a désigné M. Eugène Carton, l'habile jardinier du château de Coyolles, pour faire un rapport à la Société d'horticulture de Soissons.

*
* *

Legs de la baronne Dommanget de la Barre. — Le ministre de la Guerre vient d'être autorisé, par décret, à accepter au nom de l'Etat le don offert par Mlle la baronne Dommanget de la Barre et consistant en :

1° Une somme de 100 000 francs.

Cette somme sera convertie en une rente nominative 3 0/0 sur l'Etat français, et les arrérages en seront répartis annuellement en premières mises d'équipement réglementaires à attribuer, sur la proposition du Conseil d'administration de l'Ecole spéciale militaire, aux élèves sortant de cette Ecole qui en feraient la demande et qui seraient classés dans l'armée de terre (infanterie).

2° En une somme de 25,000 francs.

Cette somme sera convertie en une rente nominative 3 0/0 sur

l'Etat, et les arrérages en seront offerts chaque année au plus ancien capitaine du 120e régiment d'infanterie, sans que le même officier puisse bénéficier deux fois de la présente fondation.

Les officiers bénéficiaires de la fondation emploieront la somme à eux remise à l'achat d'un objet ayant rapport aux nécessités de leur service.

3° En une rente de 500 francs 3 0/0 sur l'Etat.

Cette rente est destinée à l'embellissement et à l'entretien de la salle d'honneur du 10e dragons.

Cette fondation est faite en mémoire du capitaine baron Dommanget, et du général Dommanget, frère et père de la fondatrice.

On sait que le général Dommanget, qui se signala sous le premier Empire dans les campagnes de Russie, de Saxe et de France, était originaire de Possesse (Marne).

* * *

Reconstruction de l'Hotel de Ville de Fère-Champenoise. — Dans la dernière séance du conseil municipal de Fère-Champenoise (Marne), le secrétaire, M. Maquet, a donné lecture du rapport dressé par la commission d'études du projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville, commission dont il est rapporteur.

Ce rapport traite la question du concours entre architectes. La dépense ne devra pas dépasser 80,000 francs, non compris l'horloge et le mobilier.

Les projets devront être déposés avant le 9 octobre, à six heures du soir.

La composition du jury est ainsi fixée : le maire de Fère-Champenoise, les sept conseillers municipaux de la commission, M. Lamy, président de la Société des architectes de la Marne, M. Brunette, vice-président, et M. Dupont, architecte de la ville d'Epernay.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de la construction, le projet classé n° 2 recevra une prime de 500 francs, et le n° 3 une prime de 250 francs.

* * *

Inauguration d'un chemin de croix dans l'église de Ramerupt. — Un beau chemin de croix, dû à la généreuse libéralité d'une personne chrétienne, a été érigé, le dimanche 19 septembre, dans l'église de Ramerupt (Aube).

Ce chemin de croix, d'un caractère vraiment religieux, sort des ateliers de sculpture de M. Pierson, à Vaucouleurs. A la polychromie, qui est généralement adoptée, on a préféré la teinte naturelle de la pierre, relevée seulement par quelques filets d'or. Cette simplicité élégante est d'un bon effet, surtout quand un rayon de soleil vient faire ressortir le relief des personnages.

Les cadres en bois sont d'un style qui les met bien en rapport avec toute la décoration de l'église, où la banalité de l'architecture est rachetée par l'intelligence artistique qui a présidé à son ornementation.

Malgré le mauvais temps, l'église de Ramerupt était remplie d'une assistance très recueillie.

Après les vêpres, M. l'abbé Chaumonnot, archiprêtre d'Arcis, a béni les stations et les croix ; M. l'abbé Nioré, secrétaire de l'Evêché, a prêché chaque station.

*
* *

Legs du duc de Trévise a la ville de Meaux. — Un insigne bienfaiteur, le duc de Trévise (de Coupvray), petit-fils du maréchal Mortier, a légué récemment un million deux cent mille francs à la ville de Meaux, à charge par celle-ci d'élever un établissement de bienfaisance qui portera son nom.

En reconnaissance de ce legs, l'édilité meldoise a résolu de donner le nom du donateur à la rue nouvelle ouverte entre le quai Sadi-Carnot et la place du Marché. La plaque municipale est en place ; elle porte cette inscription :

RUE DE TRÉVISE
BIENFAITEUR
DE LA VILLE DE MEAUX
4 FÉVRIER 1897

*
* *

Vol de médailles au chateau de Thivet. — Un vol dénotant une rare audace a été commis, en août dernier, au château de Thivet (Haute-Marne), habité par M. de Mauroy. Un malfaiteur s'est introduit avec escalade, effraction, bris de serrures, etc., dans un bâtiment indépendant du château et y a dévalisé un médaillier de grande valeur.

Indépendamment des monnaies et médailles d'argent et d'or, qui ont surtout été l'objet de la convoitise des voleurs, un grand nombre de médailles et monnaies romaines, étrangères et françaises, ont également disparu. Quelques-unes de ces pièces étaient de toute rareté et manquaient à nos collections nationales, au [illegible] de M. de Saulcy.

La perte est estimée à plus de 8,000 francs.

*
* *

[illegible] — Notre compatriote, M. le baron Carra de Vaux, de Rieux, près Montmirail, vient d'être chargé, par le Ministre de l'Instruction publique, d'une mission en Orient.

Ancien élève de l'École polytechnique, M. de Vaux s'est acquis

une compétence hautement appréciée dans les questions orientales. L'an passé il a pu, l'un des premiers, signaler au public, dans une conférence faite à la Société bibliographique de Paris, toute l'horreur des massacres qui venaient d'ensanglanter l'Arménie turque.

Il se propose aujourd'hui d'aller parcourir ces provinces où sont accumulés tant de deuils, et d'étudier la situation politique, économique et religieuse des populations musulmanes ou chrétiennes, qui s'y trouvent mêlées. Il fera ensuite une étude analogue en Syrie, région où naguère l'influence française était prédominante.

Aux diverses étapes de ce voyage, M. de Vaux aura l'occasion de visiter des établissements scolaires français ou autres, et il pourra se rendre compte de leurs ressources et de leurs besoins. Il recueillera ainsi une grande somme d'observations positives sur des questions qui intéressent, à un degré éminent, notre honneur national.

Souhaitons donc que ce voyage qui, dans les conditions trou, blées où se trouve aujourd'hui l'Orient, n'est pas sans péril-s'achève heureusement, et qu'il soit fécond en résultats importants pour la science comme pour la patrie française.

*
* *

Par décision du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. l'abbé Th. Trihidez, correspondant du ministère, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être chargé d'une mission archéologique en Egypte, en Syrie et en Asie Mineure, à l'effet d'y poursuivre des recherches relatives à l'histoire de la verrerie artistique et de la céramique orientale.

*
* *

M. Patenôtre, ancien élève du lycée de Reims, né à Baye, arrondissement d'Epernay, vient d'être nommé ambassadeur à Madrid. Il représentait la France aux Etats Unis.

Grand, élancé, brun, commençant à grisonner, M. Patenôtre peut encore compter parmi les « jeunes » diplomates : il a aujourd'hui cinquante-deux ans. Très intelligent, très fin, M. Patenôtre est venu de l'Université à la diplomatie, de l'Ecole normale supérieure au quai d'Orsay.

Il sut se concilier, dès les premiers temps, de hautes protections, qui lui firent parcourir rapidement les premiers échelons de la carrière. Simple attaché à Athènes, en 1872, il passe à Téhéran, à Buenos-Ayres, à Pékin, et, dès l'année 1880, il est nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm.

Les affaires du Tonkin se développent. Quand elles sont terminées, M. Patenôtre est choisi pour signer la paix conclue à Tien-

Tsin avec le Gouvernement chinois en 1885. Cette mission finie, le négociateur se repose. Puis on le nomme président de cette fameuse commission internationale des Pyrénées, qui semble n'être en fonction que pour démentir le mot fameux : « Il n'y a plus de Pyrénées. » En 1888, il devient ministre à Tanger. En 1891, il quitte le Maroc pour aller prendre possession de l'ambassade à Washington.

Si nous croyons ce que l'on nous raconte, M. Patenôtre ne se plaisait pas beaucoup aux Etats-Unis. Le séjour de Madrid lui sera certainement plus agréable.

*
* *

M. Albert Ponsinet, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, ancien vice-président de Conseil de préfecture, a été nommé directeur de l'intérieur de la colonie de la Réunion, en remplacement de M. Jacob de Cordemoy, admis à la retraite.

Le nouveau promu est fils de M. Ponsinet, maire de Caurel.

*
* *

Parmi les généraux de brigade d'artillerie qui seront promus divisionnaires en 1898, citons : le général Decharme, commandant l'artillerie du secteur nord du 6e corps à Châlons, et le général de Germiny, chef d'état-major du 6e corps à Châlons.

Parmi les colonels d'artillerie qui seront promus, l'an prochain, généraux de brigade, on désigne les colonels Palle, de Reims, ancien commandant de l'artillerie du corps expéditionnaire de Madagascar ; Ploix, ancien colonel du 25e d'artillerie, directeur d'artillerie à Toul, et Durand, commandant le 25e d'artillerie à Châlons.

*
* *

Nous relevons avec plaisir, sur la liste des colonels promus généraux, le nom de notre compatriote, le colonel du génie Lefort, de Charleville.

Né le 14 février 1845, il avait vingt-et-un ans lorsqu'il fut admis, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, à l'Ecole d'application de Metz, comme sous-lieutenant du génie. Sorti dans les premiers de la promotion, il était capitaine lorsqu'éclata la guerre de 1870, au cours de laquelle ses services furent très remarqués. Malgré cela, il ne devint officier supérieur que quatorze ans après.

Promu lieutenant-colonel en 1889, il était colonel quatre ans après, et fut nommé officier de la Légion d'honneur le 14 décembre 1894. C'est le plus jeune des nouveaux généraux de brigade.

*
* *

Voici les états de services du colonel Jamot, commandant le 132e régiment d'infanterie, qui vient d'être promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur :

M. Eugène Jannot est né à Attigny, le 7 octobre 1844.

Il est sorti de l'Ecole militaire. Sous-lieutenant le 1er octobre 1865, M. Jannot fut affecté au 15e bataillon de chasseurs et passa comme lieutenant au 12e bataillon de la même arme (décret du 15 octobre 1869).

Au mois de mars 1870, cet officier s'embarqua pour l'Algérie, afin d'être employé aux affaires indigènes. D'abord adjoint stagiaire, puis titulaire au bureau arabe de Milianah, M. Jannot devint, à la fin de l'année, chef du bureau arabe de Teniet-el-Had ; il quitta ce poste le 21 janvier 1871 pour rejoindre, avec le grade de capitaine, le 28e bataillon de chasseurs (décret du 12 janvier 1871).

Après la guerre, le capitaine Jannot resta au 28e bataillon de chasseurs en qualité d'adjudant-major, et fit campagne en Tunisie du 31 juillet 1881 à la fin du mois de mars 1882.

Il fut promu chef de bataillon au 19e d'infanterie le 23 février 1882 ; mais, par décision du même jour, M. Jannot fut désigné pour exercer les fonctions de major au 70e, qu'il quitta au mois de mai 1885 pour commander un bataillon du 64e.

Chevalier de la Légion d'honneur le 24 juin 1885, M. Jannot prit, l'année suivante, le commandement du 25e bataillon de chasseurs à pied.

Il a été promu lieutenant-colonel du 132e régiment d'infanterie le 23 mars 1891 et colonel du 148e le 11 octobre 1894.

En juin 1895, il prenait en qualité de colonel le commandement du 132e régiment d'infanterie.

Actuellement, le colonel Jannot compte trente-quatre années de services et 4 campagnes.

* * *

M. Appert, chef de bataillon au 28e régiment d'infanterie, vient d'être nommé lieutenant-colonel au 117e.

Cet officier supérieur, qui a appartenu à l'ancien corps d'état-major, est le fils aîné de feu le général Appert.

* * *

Le marquis Adr.-Ch. de Mauroy, de Wassy, vient d'être nommé commandeur de l'ordre de Pie IX.

Minéralogiste et agronome distingué, il est né à Troyes le 18 octobre 1848. Sorti le premier comme ingénieur breveté de l'Ecole supérieure des Mines en 1872, il s'est adonné pendant douze ans, avec des succès incontestés et une ténacité à toute épreuve, à des expériences sur le choix des semences, et sur la mécanique et la chimie agricoles, expériences qui ont aidé à transformer la culture dans le département de l'Aube. L'un des premiers dans nos régions il a fait de l'agriculture raisonnée, réduit

les formules scientifiques en applications pratiques d'une simplicité parfaite, à la portée de tous, et montré par des résultats tangibles que sa méthode peut faire produire à la terre parfois le double de ce qu'elle rapportait avec les procédés de l'ancienne routine. C'est à coup sûr la méthode de l'avenir.

Egalement passionné pour la minéralogie, sa compétence est assez connue pour qu'en 1895 il ait été élu à l'unanimité membre honoraire de la Société Impériale minéralogique de Saint-Pétersbourg et nommé l'année suivante chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie. Il avait été, dès l'année 1894, élu vice-président annuel de la Société française de minéralogie.

A Rome, les malheurs des temps, les accaparements de l'Etat, sa mainmise sur les collections et les musées ont tout paralysé, arrêté, souvent dispersé. M. de Mauroy a songé à rétablir au Vatican les collections d'histoire naturelle, et il y a envoyé déjà près de deux mille pièces. Grâce à lui on peut voir maintenant, dans les galeries de l'Observatoire du Vatican, une collection minéralogique générale de plus de 1,140 échantillons, des collections spéciales des roches de l'Auvergne (208 éch.), de l'île de Jersey (26 éch.), des Vosges (150 éch.), du massif du Mont-Blanc (125 éch.), et en plus un certain nombre de roches et fossiles de diverses provenances.

A ces minéraux soigneusement étiquetés, il a ajouté 82 volumes traitant de la géologie, parmi lesquels il convient de mentionner les deux premières séries des *Mémoires de la Société Géologique de France* et la collection du *Bulletin* de la même Société jusqu'à 1880.

Il n'en restera pas là. Le Souverain Pontife, en lui faisant tenir « de précieux remerciements », l'encourage ainsi à réaliser l'idée qui lui avait été suggérée, par Mgr Peri Morosini, de créer un *Comité pour l'organisation complète d'un musée d'histoire naturelle au Vatican.*

* * *

M. Maurice Noirot, tisseur et filateur, maire de Reims, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir transformé l'industrie rémoise en introduisant le tissage des nouveautés et étoffes pour costumes. Membre de la Chambre de Commerce depuis 1890, il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889.

* * *

M. Jean-Nicolas-Gustave Pellier, médecin du collège de Sedan, M. Joseph Clément, de Bussières-les-Belmont (Haute-Marne), professeur agrégé au lycée de Nevers, et M. Henri-Ernest Valdeirou, économe du lycée de Chaumont, viennent d'être nommés officiers d'Académie.

* * *

Par le même décret, M. Doutté, professeur départemental d'agriculture à Châlons, vient d'être nommé officier du Mérite agricole.

M. Gobillard, chef de division à la préfecture de la Marne, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole.

* * *

Le Ministre de la Guerre a décerné une médaille de bronze à M. Auguste Bonneau, soldat au 19e bataillon de chasseurs à pied, à Troyes, qui a montré beaucoup de zèle et de dévouement pendant une épidémie très grave de fièvre typhoïde qui sévit à Troyes, du 15 mars au 23 mai 1897.

* * *

M. P. Douin, ancien préparateur d'histologie, né à Vendresse (Ardennes), vient de soutenir sa thèse pour le doctorat, sur *les Phénomènes cytologiques anormaux dans l'histogénèse et l'atrophie expérimentale du tube séminifère.*

Il a été admis au grade de docteur en médecine avec la mention très bien et éloges spéciaux du jury.

M. P. Douin est un ancien élève du lycée de Charleville.

* * *

M. Félix Derevoge, receveur des finances à Reims, précédemment nommé trésorier-payeur général dans l'Ain, mais non installé, est nommé définitivement à Chaumont (Haute-Marne).

* * *

M. Lefuel, ancien substitut à Vitry-le-François, substitut du procureur général, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris.

* * *

Dans le même mouvement administratif et judiciaire sont comprises les nominations suivantes :

M. Rostaing, secrétaire-général du Rhône, est nommé préfet de l'Aube, en remplacement de M. Nano, nommé préfet du Cher ;

M. Gillet, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, est nommé sous-préfet d'Epernay, en remplacement de M. Habert, nommé secrétaire-général de la Loire-Inférieure ;

M. Morain, secrétaire-général du territoire de Belfort, est

nommé sous-préfet de Rocroi, en remplacement de M. Jourde, nommé secrétaire-général d'Eure-et-Loir ;

M. Levé, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, est nommé sous-préfet de Vassy, en remplacement de M. Lasserre, nommé sous-préfet de Saint-Gaudens ;

M. Garipuy est nommé sous-préfet de Coulommiers, en remplacement de M. Salmon, nommé sous-préfet de Sétif;

M. Ranvoy, conseiller de préfecture des Vosges, est nommé conseiller de préfecture de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Claudel, nommé sous-préfet de Limoux ;

M. Galuski, conseiller de préfecture de la Drôme, est nommé conseiller de préfecture de l'Aisne, en remplacement de M. Chardon, nommé sous-préfet du Vigan ;

M. Vacquerie, conseiller de préfecture des Deux-Sèvres, est nommé conseiller de préfecture de l'Aube, en remplacement de M. Fraigniaud, nommé conseiller de préfecture des Deux-Sèvres ;

M. Merlin, sous-préfet de Blaye, est nommé sous-préfet de Château-Thierry, en remplacement de M. Honnoré, nommé sous-préfet d'Argentan ;

M. Droz, secrétaire-général de la Haute-Savoie, est nommé secrétaire-général de la Marne, en remplacement de M. Surugue, nommé secrétaire-général de la Haute-Saône ;

M. Gail, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bar-sur-Aube, est nommé procureur près le siège d'Epernay, en remplacement de M. Kioes, nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine ;

M. Tronche-Macaire, juge suppléant à Auxerre, est nommé juge à Sainte-Menehould, en remplacement de M. Guibourg, nommé juge à Provins ;

M. Parigot, président du tribunal de Provins, est nommé président à Troyes, en remplacement de M. Druon, nommé juge au tribunal de la Seine ;

M. Carré de Malberg, substitut à Saint-Omer, est nommé procureur de la République à Bar-sur-Aube, en remplacement de M. Gail, nommé procureur a Epernay ;

M. Lepelletier, substitut à Pontoise, est nommé procureur de la République à Bar-sur-Seine, en remplacement de M. Lemoine, nommé président à Provins ;

M. Crépion, juge de paix du canton sud de Dourdan, est nommé juge de paix à Marcilly-le-Hayer (Aube), en remplacement de M. Bouchard, nommé à Dourdan ;

M. Delmas, juge à Langres, est nommé juge à Rocroi, en remplacement de M. [illegible], nommé juge à Saint-Flour ;

M. Bordes, juge suppléant à Tarbes, est nommé juge à Langres, en remplacement de M. Delmas, nommé juge à Rocroi.

*
* *

M. le curé d'Herpont (Marne), vient de recevoir, au concours musical de Toulouse, une médaille d'argent pour sa partition « *Le Chant de la Nature*, de Saint François ». Il y avait 57 concurrents.

C'est une nouvelle récompense qui vient s'ajouter à celles déjà nombreuses qu'il a otenues dans de semblables concours.

Nous adressons nos vives félicitations à M. l'abbé Collignon, qui occupe si noblement les rares loisirs que lui laisse le soin de ses trois paroisses.

*
* *

Mariages. — Mgr Latty, évêque de Châlons-sur-Marne, a béni, le 10 août, en son église cathédrale, le mariage de M. Audebert de Lapinsonie avec Mlle Decharmes, fille du général Decharmes, commandant le secteur Nord de l'artillerie du 6e corps d'armée.

Les témoins du marié étaient : M. Fillon, son oncle, et M. de Lapinsonie, son cousin ; ceux de la mariée : le général Borgnis-Desbordes et le général de Germiny.

Parmi les assistants se trouvaient les généraux Lafouge, Kessler, Toul, de Salignac-Fénelon ; les colonels de Lammerville, Durand, Joannès, de Chézelles, de Dartein, de Varennes, etc., de nombreux officiers du 6e corps, MM. Henri Salmon, préfet de la Marne, Dagoury, procureur de la République, etc., etc.

*
* *

Le 8 septembre, le petit village de Fagnon (Ardennes) était en fête à l'occasion du mariage de Mlle Jeanne Croisy, fille de l'éminent sculpteur, avec M. Stremler, ingénieur des Arts et Manufactures.

Croisy est une des plus sympathiques figures de notre Champagne. Parti tout enfant de Fagnon, son village natal, pour venir chercher la renommée dans ce terrible Paris qui dévore les hommes par milliers, il se plaça rapidement parmi les maîtres.

Grand-prix de Rome en 1863, il obtenait sa troisième médaille au Salon, en 1873, et bientôt après la deuxième médaille lui ouvrait le paradis des *hors concours*. Enfin, en 1885, son superbe monument, l'*Armée de la Loire*, lui valait la première médaille et la croix de la Légion d'honneur.

*
* *

Le 28 septembre, a été célébré, en l'église Notre-Dame de Vervins, le mariage de M. Marcel Dérodé, juge au tribunal civil de Vervins, avec Mlle Jeanne Strohl, fille de M. Strohl, chevalier de la Légion d'honneur, percepteur.

M. Marcel Dérodé est un de nos compatriotes ; il a fait ses débuts à Reims dans le barreau et dans la magistrature.

*
* *

Le 30 septembre a eu lieu, en l'église Saint-Jacques de Reims, le mariage de Mlle Luzzani avec l'arrière-petit-fils du maréchal de l'Empire, comte Sérurier.

S. Em. le cardinal Langénieux s'était fait représenter par Mgr Juillet, vicaire général.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le frère même de la mariée, le R. P. Luzzani, de la Compagnie de Jésus, qui a adressé aux nouveaux époux une touchante et affectueuse allocution.

MÉLANGES

Les voyages du marquis de Nointel et les peintures de Jacques Carrey. — Sous ce titre : *l'Odyssée d'un ambassadeur, le marquis de Nointel dans les Échelles du Levant (1673-1675)*, le comte Albert Vandal, de l'Académie française, a publié dans le *Correspondant* des 10 et 25 avril 1897, une très intéressante étude sur le voyage accompli, du 23 septembre 1673 au 20 février 1675, aux Echelles du Levant et en Grèce, par Charles-François Olier, marquis de Nointel, qui représenta Louis XIV en Orient de 1670 à 1679. Bel esprit, lettré, grand collectionneur d'antiquités et de curiosités de toutes sortes, ami des arts, fort épris des voyages, auxquels il avait consacré une partie de sa jeunesse, ce conseiller au Parlement de Paris avait obtenu, grâce à de puissantes amitiés, l'ambassade de France auprès de la Porte. Son goût naturel pour le faste et la magnificence, d'accord en cela avec les usages du temps, lui fit saisir avec enthousiasme cette occasion unique de satisfaire le rêve de toute sa vie.

En 1673, après avoir consacré les premières années de son ambassade à explorer, sous la conduite du célèbre orientaliste Antoine Galland, les rues et les monuments de Constantinople, Nointel songea à profiter du renouvellement des capitulations récemment conclu avec la Porte pour entreprendre un voyage d'exploration aux Echelles du Levant, sous prétexte de s'assurer que les importants privilèges de commerce concédés à la France allaient bien recevoir une sanction nouvelle. Les îles de l'Archipel, les côtes de la Grèce, avec le prestige de leurs noms antiques et des innombrables souvenirs évoqués à chaque pas, l'attiraient passionnément, moins par le charme des sites pittoresques qu'il s'attendait pourtant à y rencontrer que par l'abondante moisson de curiosités et de renseignements de diverse nature promise à son zèle.

Nous n'avons pas à suivre ici le narrateur au cours de son récit vivant et coloré, renvoyant aux pages du *Correspondant* les lecteurs désireux de connaître dans ses détails l'odyssée brillante et mouvementée de notre magnifique ambassadeur. Il parcourut dix-huit mois durant, en somptueux équipage, les Cyclades, la Palestine, la Syrie et la Grèce. récoltant çà et là d'importantes séries de marbres et d'inscriptions antiques, donnant partout, par une habile mise en scène, l'impression pompeuse de la majesté du roi qu'il représentait. A Chio, à Jérusalem, à Alep, à Athènes, à Smyrne, Nointel fait une entrée solennelle, au milieu du fracas des pièces d'artillerie, de l'affluence stupéfaite et enthousiaste des populations accourues. Dans les grottes merveilleuses d'Antiparos,

sous les géantes ramures des cèdres du Liban, il fait dresser des autels et chanter la messe, avide d'émotions nouvelles et de spectacles inédits. Peu sensible, d'ailleurs, au charme pittoresque des sites, « des mers bleues et des îles roses », dont la nudité sévère, l'aspect souvent dénudé le déconcerte, courtisan de Versailles habitué aux cabinets de verdure, aux élégances discrètes d'une nature corrigée et factice, — il se rebute aussi parfois aux vulgaires détails d'une hospitalité trop primitive et presque barbare.

Cependant, à Athènes, devant les ruines admirables de l'Acropole et du Parthénon, demeurées à peu près intactes, n'ayant pas encore subi la double insulte des bombes vénitiennes et du viol britannique, Nointel est soudain ravi en extase et charge « son peintre » ordinaire de copier, avec l'agrément de l'autorité musulmane, les magnifiques sculptures des frontons, des frises, des métopes.

C'est ici que se place pour nous l'intérêt de ce voyage, dont l'importance artistique, grâce aux dessins rapportés par Nointel, est demeurée capitale, puisque ce travail hâtif, en dépit de ses imperfections et de « la méconnaissance du style antique », défaut commun à tout le XVIIe siècle, nous fournit aujourd'hui des documents précieux et authentiques pour la reconstitution du chef-d'œuvre mutilé par le vandalisme et la barbarie modernes.

Nointel s'était fait suivre, notamment, dans son expédition, par le fidèle Galland, auquel on doit le récit des premiers épisodes du voyage ; par le parmesan Cornelio Magni, dont la relation italienne est extrêmement précise et exacte ; par le gentilhomme champenois Antoine des Barres, grand coureur d'aventures galantes, aimant à se poser en homme à bonnes fortunes, et dont l'ouvrage devenu fort rare est intitulé : *État présent de l'Archipel ;* chacun, et l'ambassadeur tout le premier, dans sa correspondance officielle, en grande partie restée inédite jusqu'à ce jour, devait tenir et tint en effet le rôle d'historiographe.

Le peintre flamand Rombaud Faidherbe, assisté d'un autre artiste plus jeune, son compatriote et son ami, avait pour mission de dessiner d'après nature tout ce qu'on rencontrerait d'intéressant. Il mourut malheureusement à Naxos, et fut remplacé par son second. C'est ce jeune homme, selon l'assertion formelle de Cornelio Magni, qui composa principalement la suite de dessins du Parthénon, passés plus tard des mains de Nointel dans la collection de l'intendant Michel Bégon, puis à la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale, où ils forment un album spécial, au département des estampes.

Sur la foi des *Mémoires sur les Troyens célèbres*, ouvrage posthume de Grosley, publié en 1812 par Patris-Debreuil, dans les *Œuvres inédites*, l'album de l'anonyme flamand a été inscrit sous le nom du peintre Jacques Carrey, élève de Charles Le Brun, né à [illegible] le 12 janvier 1646, mort dans cette ville le 18 février 1726 ;

mais les souvenirs souvent imprécis du spirituel académicien ne sauraient fournir une preuve convaincante. Les affirmations réitérées de Magni, témoin oculaire et narrateur attentif et minutieux du voyage, doivent l'emporter sur les souvenirs de vieillesse de Grosley, échos lointains des conversations paternelles. Du reste, des caractères flamands, du XVIIe siècle, tracés sur quelques-uns de ces dessins, mais dont on n'a pu jusqu'ici reconstituer le sens, donneraient encore plus de poids à l'autorité de Magni.

C'est ce que le comte Vandal établit fort justement dans une note, déterminant la part vraisemblable de chaque artiste dans l'œuvre totale. Après Faidherbe, mort au début de l'expédition, son associé flamand poursuivit seul la tâche ; mais l'ambassadeur une fois rentré à Constantinople, il est permis de penser que Carrey, recommandé par Le Brun à Nointel au moment de sa nomination près de la Porte, ait été chargé d'utiliser les renseignements amassés par les voyageurs. Il aurait ainsi exécuté certaines grandes compositions picturales, reproduisant les scènes caractéristiques du voyage, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous. Ici nous serions d'accord avec Grosley lui-même, qui cite les principales toiles décoratives du château de Bercy : l'audience solennelle du grand-vizir, lors du renouvellement des capitulations, vaste groupement de figures qui seraient autant de portraits ; l'entrée de Nointel à Jérusalem ; la cérémonie du feu sacré des Grecs, dans l'église du Saint-Sépulcre, le samedi saint. Une quatrième toile, représentant l'entrée de l'ambassadeur à Athènes, est aujourd'hui conservée au musée de Chartres ; deux autres, de dimensions moindres, sont depuis 1803 au musée de Bordeaux ; deux autres enfin viennent d'être acquises par le musée de Versailles. « Combien d'autres pièces, ajoute le comte Vandal, éparses aujourd'hui et ignorées, se retrouveront peut-être successivement ! »

L'enquête documentaire ouverte par Nointel devait, dans sa pensée, se compléter ultérieurement par des publications détaillées et luxueuses, par une illustration abondante d'estampes et de vignettes destinées à en éclairer et vivifier le texte. Les collections ethnographiques, étoffes, costumes, armes, bijoux et mobilier, grâce à des figures de cire dont on ferait l'exhibition en France, concourraient à donner au public l'idée de cet Orient barbare et fastueux dont on retracerait également sur la toile les aspects panoramiques.

Cette conception, trop vaste et quelque peu naïve, demeura, nous l'avons vu, seulement ébauchée. Avec le retour au palais de Péra s'imposaient plus lourds à l'ambassadeur les soucis de sa charge, le surcroît des affaires longtemps demeurées en souffrance, le mécontentement de la Porte, l'hostilité jalouse des représentants des autres puissances et la disgrâce royale, comme perspective suprême et conclusion des prochaines difficultés ! Mais tous ces nuages dont se couvrait déjà l'horizon n'effaçaient pas pour

Nointel la satisfaction intime d'avoir un moment vécu son rêve merveilleux et réuni ses collections précieuses, dont l'avenir finirait sans doute par lui tenir quelque compte. Et telle inscription athénienne de l'an 456, conservée au Musée du Louvre, et rapportée par les soins du curieux ambassadeur, ne garde-t-elle pas encore aujourd'hui, en effet, l'appellation de *marbre de Nointel* ?

A. Tausserat-Radel.

* * *

Le centenaire de l'œillet et la mort du chevalier de Rougeville. — A la suite de l'œillet rouge du boulangisme, nous avons eu l'œillet blanc royaliste, et celui-ci a fait surgir l'association bonapartiste du « Petit chapeau ». Chacun est libre d'adopter un emblème de ses convictions ; le lys, la violette, la rose ont été des emblèmes, sans compter d'autres fleurs.

Mais l'œillet pourrait célébrer son centenaire, car il fut l'emblème des royalistes qui voulaient délivrer Marie-Antoinette enfermée à la Conciergerie. On connaît l'histoire du chevalier de Rougeville par la pièce d'Alexandre Dumas, le *Chevalier de Maison-Rouge*, et par des documents plus certains. Mais on connaît moins la vie du chevalier de Rougeville, après cette héroïque et inutile conspiration, et voici que précisément il y aura demain cent ans que le chevalier de Rougeville, détenu à Sainte-Pélagie, fut l'objet d'une retentissante interpellation au conseil des Cinq-Cents.

Le tout-Paris du Directoire s'était donné rendez-vous à la salle du Manège le 21 prairial an V (9 juin 1797). Les femmes élégantes qui composaient la cour de Barras, d'anciens émigrés qui venaient d'opérer discrètement leur rentrée, des policiers de haute volée, des jacobins assagis qui pressentaient un nouveau régime, — tout ce monde était venu entendre l'interpellation de Couchery, lequel devait demander au conseil des Cinq-Cents d'ouvrir les portes de Sainte-Pélagie à Rougeville.

Rougeville ! c'est-à-dire le héros de la *Conjuration de l'Œillet*, le royaliste ardent qui avait été l'âme de tous les complots contre-révolutionnaires et qui avait échappé à tous les échafauds de la Terreur, le conspirateur intrépide que Dumas père devait populariser cinquante ans plus tard sous le nom de « chevalier de Maison-Rouge ».

N'était-elle pas bien symptomatique, cette interpellation ?... Pour qu'un membre du conseil des Cinq-Cents osât prendre, du haut de la tribune, la défense d'un tel homme, il fallait que la Terreur fût bien loin. Or, trois ans à peine s'étaient écoulés depuis la mort tragique de Robespierre. C'est dire qu'on était déjà en pleine réaction. Les *Indulgents* étaient au pouvoir.

Une curieuse figure que celle de ce Couchery. Il ne dissimulait point ses opinions royalistes. Il prenait souvent, devant le conseil

des Cinq-Cents, la défense de ses coreligionnaires compromis, et il avait parfois gain de cause. C'est ainsi qu'il obtient l'élargissement de Rougeville. Il paya cher, il est vrai, cette attitude, car quelques mois plus tard — au 18 fructidor — il fut condamné à la déportation. Un lien mystérieux semblait l'unir, du reste, au *chevalier de l'Œillet*. M. G. Lenôtre l'indique dans son curieux volume : *Le vrai chevalier de Maison-Rouge*.

Rougeville était en prison depuis deux ans. En 1795, un jour qu'il se promenait tranquillement aux Tuileries, croyant n'avoir plus rien à craindre, il avait rencontré le conventionnel Guffroy, l'auteur de *Rougyff*, qu'il connaissait depuis longtemps, et lui avait énuméré, sans défiance, ses prouesses pendant la Terreur. Il tombait mal. Guffroy, qui était le débiteur du père de Rougeville, lequel était âgé et malade — il avait été détenu à Arras pendant le proconsulat de Lebon — pensa que la mort devant bientôt le débarrasser de son créancier, il avait tout intérêt à se défaire également du fils de celui-ci. Dès qu'il eut quitté Rougeville, il se rendit donc au Comité de sûreté générale et écrivit une dénonciation en règle contre le chevalier.

Le lendemain même, ce dernier était arrêté et conduit à la prison des Orties, maison de force située place du Carrousel et réservée spécialement aux prévenus politiques. Quelque temps après, il était transféré à Sainte-Pélagie. C'est de là qu'il réussit à faire passer une lettre à Couchery et à obtenir son appui.

Rougeville écrivait beaucoup, du reste. Il entretenait même une correspondance amoureuse avec une inconnue. Nous avons déchiffré quelques-unes de ses lettres, tracées d'une écriture très fine sur du papier buvard, et qui se trouvent aux Archives nationales. Le style du chevalier porte bien sa date. Bornons-nous à citer cette phrase :

« Les larmes de repentir ou de reconnaissance sont toujours « bienséantes aux yeux des personnes honnêtes, de même que les « soupirs à la bouche d'un amant vertueux et infortuné. Je pleure « et je vous aime. »

N'est-ce pas du Ducray-Duminil tout pur ?

C'était Pichegru qui présidait ce jour-là le conseil des Cinq-Cents.

En bon avocat, Couchery commença par flétrir Guffroy. Pour faire ressortir toute l'hypocrisie de l'ex-conventionnel, il cita sa dénonciation : « Je crois devoir faire arrêter Rougeville. Ce sera « une cruelle nouvelle pour son père qui est un bien estimable « homme, et que j'aime beaucoup. »

— Et il dénonçait le fils ! s'écria l'orateur.

« Le père, au reste, est mort des suites de l'amitié du sensible Guffroy ! »

En reproduisant cette phrase dans le compte-rendu de la

séance, le rédacteur du *Moniteur* ajoutait d'un ton pénétré : *le Conseil frémit d'indignation !* »

Couchery affirma que son client n'avait jamais émigré, n'avait jamais fait partie des gardes du corps de Monsieur, n'avait jamais conspiré pour sauver la Reine, et il ajouta, argument tout-puissant sur une assemblée :

— Représentants, songez que les listes d'émigrés sont toujours ouvertes, qu'une administration effrayée, séduite, peut y inscrire vos noms et vous mettre en état de prévention.

Ce discours produisit une sensation très vive. L'urgence fut déclarée et le projet adopté séance tenante. Quelques jours plus tard (le 29 prairial), le Directoire rendait un décret ratifiant le vote des Cinq-Cents et mettait Rougeville en liberté.

Le *chevalier de l'Œillet* devait périr tragiquement. Interné à Reims, sous la surveillance de la haute police, pendant toute la durée de l'Empire, il offrit à l'armée russe de lui servir de guide lorsque les troupes alliées pénétrèrent en Champagne.

Une lettre, qu'il avait adressée au prince Volkonski, fut interceptée, et Rougeville fut aussitôt livré à une commission militaire. Condamné à mort, il fut — une heure seulement après avoir entendu la terrible sentence — conduit sur la place de Reims, qui s'appelait le Champ de Mars.

C'était le 10 mars 1814. Il était cinq heures du soir.

Une foule énorme assistait à l'exécution. Arrivé au lieu du supplice, Rougeville se campa fièrement devant la compagnie d'infanterie chargée de le fusiller, refusa de se laisser bander les yeux et s'écria d'une voix forte : « Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! » Une détonation retentit. Le chevalier tomba, mais il n'était que grièvement blessé. Un sergent s'approcha alors et lui donna le coup de grâce.

Presqu'au même instant, le canon russe se faisait entendre aux portes de la ville. Quelques heures encore, et Rougeville eût été sauvé...

Étrange destinée !... Pendant vingt-cinq ans Rougeville avait audacieusement conspiré. Après avoir échappé aux terroristes, il avait dépisté les agents de Fouché et de Savary, et il était frappé à l'heure même où son parti allait triompher.

On l'avait surnommé, à l'époque de l'affaire de l'Œillet, « l'amoureux de la Reine ». Sans doute, il évoqua, au moment de mourir, l'image de Celle qu'il avait vainement essayé d'arracher à ses bourreaux et qu'il avait suivie jusqu'au pied de l'échafaud...

[illegible] TOUT-PARIS.

*
* *

[illegible]. — Le phylloxera vient de trouver ses parchemins ou, du moins, M. Grandeau s'en est chargé pour

lui. On croyait l'insecte de famille récente ; point, il descend des Croisades ou peu s'en faut. C'est au cours d'une visite aux vignobles de Citeaux, en Bourgogne, que M. Grandeau apprit cette histoire :

« Courtepée nous apprend que, vers le milieu du xv[e] siècle, les vignobles bourguignons furent détruits par des myriades d'insectes, à tel point qu'en 1460 il fut décidé « que, pour remédier aux urebers et vermines qui gâtaient les vignes, on ferait une procession générale le 25 mars, que chacun se confesserait et que défense serait faite, sous de rigoureuses peines, de jurer ». Tout le vignoble fut détruit ; il ne resta dans la contrée beaunoise qu'un tout petit bouquet de vignes, sur la montagne de Pomard. Quand on voulut repeupler la côte, il fallut faire venir des plants de Crimée. Don Menrique rapporte, dans les annales de Citeaux, que le fléau, qui n'épargna pas le clos de Vougeot, consistait « en un nombre infini de petits insectes, s'attachant aux racines qu'ils détruisaient en les faisant pourrir. Ils étaient, comme des grappes de poux, attachés à ces racines et vivant souterrainement ; les feuilles commençaient par jaunir et se flétrir, le bois séchait sur pied et le cep dépérissait promptement ».

Ces caractères rappellent tout à fait ceux des vignes phylloxérées non défendues. Cent années plus tard, nouveaux ravages de l'insecte. D'où la lettre suivante, adressée aux curés du diocèse, en 1553, par Philippe de Berbis, vicaire général de Langres. Nous la reproduisons parce qu'elle prouve combien était sincère et profonde la foi religieuse à cette époque. La naïveté de cette pieuse évocation de l'intervention du Souverain-Maître de toutes choses fera sourire peut-être les sceptiques de notre époque. Elle n'en est pas moins touchante ; elle montre que de tout temps l'Eglise catholique s'est intéressée aux souffrances du peuple, et non contente de les soulager par son concours matériel, a offert des prières pour en obtenir du Ciel l'adoucissement et la fin.

« De l'autorité du révérend père en Dieu, monseigneur Claude de Longvic, par la miséricorde de Dieu, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du nom de Givry, évêque, duc de Langres et pair de France ; moi, son vicaire général au spirituel et au temporel, par l'autorité de la sainte et indivisible Trinité, confiant en la miséricorde divine et plein de pitié, je somme, en vertu de la sainte croix, armé du bouclier de la foi, j'ordonne et je conjure, une première, une seconde et une troisième fois, toutes les mouches vulgairement appelées écrivains, urébires ou uribères et toutes les autres bestioles nuisant aux fruits des vignes, qu'ils aient à cesser immédiatement de ravager, ronger, de détruire et d'anéantir les branches, les bourgeons et les fruits ; de ne plus avoir ce pouvoir dans l'avenir, de se retirer dans les endroits les plus reculés des forêts, de sorte qu'ils ne puissent plus nuire aux vignes des fidèles, et de sortir du territoire. Et si, par les conseils de Satan, ils n'obéissent pas à ces avertissements et continuent leurs

ravages, au nom du Seigneur Dieu, et en vertu des pouvoirs ci-dessus indiqués par l'Eglise, je maudis et lance la sentence de malédiction et d'anathème sur ces mouches, écrivains, urébires, uribères et leur postérité. »

Les insectes et leurs descendants demeurèrent sourds à ces prières.

* * *

HISTORIQUE DE LA MAISON WERLÉ-CLICQUOT-PONSARDIN, A REIMS. — Le *Gaulois* du 13 juillet a publié, à l'occasion du récent mariage de Mlle Werlé avec le comte Bertrand de Mun, d'intéressantes notes sur les origines de cette célèbre maison de commerce, universellement connue.

Il n'est pas rare de voir en plusieurs provinces les paysans prendre part à la joie des châtelains, à l'occasion d'un mariage, et s'asseoir, sous les grands ombrages, aux tables préparées pour eux autour de la table des nouveaux mariés et de leurs parents. Ce qui est rare, par ces temps d'excitations intéressées dans la classe ouvrière, c'est le spectacle d'ouvriers prenant part, de tout cœur, à la joie des patrons, dans ces mêmes circonstances, et se prévalant, selon la formule répétée l'autre jour par M. Deschanel, non de « la lutte pour la vie », mais de « l'union pour la vie ».

Ce spectacle, on l'a eu dimanche à Reims, à l'occasion du mariage de la fille du comte Werlé avec le comte Bertrand de Mun, lieutenant au 25e dragons, fils du comte Albert de Mun.

Tous les ouvriers de la maison Werlé ont pris part au banquet donné en l'honneur des nouveaux mariés, et il était facile de voir que dans cette ancienne et paternelle maison, les ouvriers font en quelque sorte partie de la famille. La raison en est simple : la maison Werlé, qui a hérité de la maison de Mme veuve Clicquot et en conserve le nom, a voulu que sa richesse profitât à tous, et ses employés et ouvriers sont parfaitement assurés de leur avenir. Il n'y a pas seulement une caisse de retraites ; tout ce qu'on a pu faire pour assurer le bien-être du personnel, pour l'éducation des enfants, pour la subsistance des veuves, a été merveilleusement organisé dans cette maison. Personne n'y est inquiet de l'avenir, et dès lors, il ne saurait y avoir de question sociale.

Car la vraie question sociale, n'est-ce pas, c'est cela, c'est l'incertitude, c'est la gêne dans le présent et la crainte de la misère dans l'avenir. C'est l'émoi du père en caressant les blonds enfants qui grandissent autour de lui ; c'est la terreur de l'avenir empoisonnant toute joie dans le présent. Supprimez cela, et les agitateurs parleront dans le vide et seront renvoyés à d'autres affaires, avec tous les honneurs dûs à leurs spéculations électorales.

La preuve est là : jamais une grève n'a éclaté dans le nombreux personnel de la maison Werlé ; jamais on n'y a songé, à la grève : chacun y est heureux, chacun y est à l'abri ; c'est le nid, c'est la grande famille.

Là, on a ressuscité une des anciennes corporations, celle des tonneliers, avec ses règlements et ses bannières.

Tous les patrons, sans doute, ne peuvent pas en faire autant ; mais là est le but, et c'est aux associations libres, aux assurances, aux contributions volontaires des patrons et des ouvriers à remplacer, ici ou là, ce qu'a pu faire une maison dont la fortune augmente tous les jours, poussée par le commun effort.

C'est l' « union pour la vie ».

Parlons du fait. Les fiancés, accompagnés de leurs familles, ont été reçus dimanche, dans la maison de commerce, par la corporation des tonneliers et par la Société de Secours mutuels de Saint-Jean-Baptiste, qui a une excellente fanfare. Discours, banquets, remerciements, tout a été vraiment touchant.

Dans la salle du banquet, le comte Werlé a présenté ses ouvriers au comte Albert de Mun.

Ces ouvriers sont au nombre d'environ cinq cents, tonneliers et vignerons. Non seulement ils sont pour la vie dans la maison, mais presque toujours le fils succède au père. Les vignerons gagnent en moyenne dix francs par jour, et les tonneliers quinze francs. Les vendanges sont faites par des Alsaciens et des Lorrains, toujours les mêmes, qui gagnent dix francs par jour et sont nourris.

De superbes bouquets ont été offerts aux fiancés, à la comtesse Werlé et à la comtesse de Mun ; puis, les ouvriers ont présenté à la fiancée un admirable surtout en argent, produit d'une souscription. M[lle] Werlé les a remerciés avec une grâce exquise, et a remis, en retour, deux beaux objets d'art aux deux plus anciens ouvriers de la maison : cinquante ans de travail !

Le comte Bertrand de Mun a remercié les ouvriers dans une allocution vibrante, et son père a ajouté quelques mots pour porter la santé de M. Werlé, de sa famille, de ses employés et de ses ouvriers, cette autre famille, et faire l'éloge de cette admirable solidarité fondée sur le sentiment chrétien.

Les fiancés ont alors fait le tour des tables pour trinquer avec tous les convives et se sont retirés, laissant à tous un charmant souvenir de cette fête de famille.

Le soir, il y a eu illuminations et feu d'artifice.

Hier lundi, après la cérémonie du mariage, les nouveaux mariés sont revenus dans la salle du banquet où, cette fois, étaient réunis les ouvriers des cercles catholiques de Lumigny et de Paris, amenés par train spécial. Le comte Albert de Mun les a présentés au comte Werlé et à la nouvelle mariée, en lui disant :

— Ma chère Marcelle, vous avez fait connaissance hier avec la famille du sang ; voici ma famille ouvrière.

L'enthousiasme a été le même parmi ces ouvriers.

Les grands vins de champagne ont tous leurs légendes, le *clicquot* a la sienne. Il en est une qui s'est accréditée si profondément dans les esprits que les protestations de deux générations de propriétaires n'ont pu en avoir complètement raison.

On a dit qu'en 1814, lors de la première invasion, les Russes avaient acquis à prix d'or, de Mme veuve Clicquot-Ponsardin, un privilège exclusif de la vente de la totalité de ses produits pour une période de cinquante et même cent ans.

Ce serait bien mal connaître le caractère élevé et patriotique de Mme veuve Clicquot et de ses successeurs que de s'arrêter un instant à une semblable accusation. Dernièrement encore, une Société anglaise a fait à M. Werlé des offres magnifiques qui ont été repoussées. M. Werlé, fidèle en cela à la tradition de la maison, estime qu'il détient en quelque sorte une partie du domaine national et qu'il lui est interdit de l'aliéner au profit d'étrangers.

Pour en revenir à la légende de 1814, ce qui est vrai, c'est que de riches officiers russes avaient emporté de la saveur et de la qualité des vins de la maison veuve Clicquot-Ponsardin un tel souvenir que, de retour dans leur pays, ils adressèrent de fortes commandes annuellement renouvelées. Le goût du champagne s'étant propagé en Russie, Mme veuve Clicquot trouva tout naturellement dans ce pays un débouché considérable.

Cette anecdote pourrait prendre place dans un traité qui serait intitulé : « De l'utilité des invasions au point de vue du développement commercial d'un pays. » N'est-ce pas à l'invasion prussienne que nous devons la faveur des produits français en Allemagne ? Il est vrai que..., tandis que les Russes !... N'insistons pas, mais espérons qu'un jour le goût des vins du Rhin se répandra en France de la même façon.

Les débuts de la maison Clicquot sont des plus intéressants.

Le 16 décembre 1777, naquit à Reims Barbe-Nicole Ponsardin, fille du baron Ponsardin, filateur de ce pays. Maigriotte et chétive, sans aucune apparence de santé, elle devait pourtant devenir la créatrice d'une des premières maisons de commerce du monde entier.

Toute jeune, en 1794, au milieu de la tourmente révolutionnaire, elle épousa François-Marie Clicquot, né le 7 septembre 1774, dont le père exerçait à Reims la profession de banquier. Ce banquier était en même temps un marchand de vins « amateur ». Il vendait à ses amis des vins des vignobles qu'il possédait à Bouzy et à Verzenay, deux des points renommés des coteaux de Reims.

Après leur mariage, les jeunes gens se rendirent acquéreurs des meilleurs vignobles du pays et, dès 1798, commencèrent à donner une grande extension à leur commerce de vins. C'est de cette époque que date vraiment l'origine de la maison Clicquot-Ponsardin.

Tout allait à souhait, et le jeune ménage prospérait. Une fille était née, la grand'mère de la duchesse d'Uzès douairière, lorsque, le 8 octobre 1805, M. Clicquot mourut, laissant à sa jeune veuve de vingt-huit ans une tâche bien lourde. Frêle et délicate, celle-ci montra une énergie peu commune ; elle se mit à la tête de la maison, s'intéressant à tous les détails de la fabrication, les perfectionnant même.

C'est elle qui inventa le procédé de remuage, dont l'effet est de supprimer le dépôt dans la bouteille, et commença la vogue immense des vins de Champagne.

Mme Clicquot n'avait qu'une fille qui épousa le comte de Chevigné, l'auteur des fameux *Contes rémois*. Mme de Chevigné n'eut également qu'une fille qui épousa le comte de Mortemart, et c'est de ce mariage qu'est née la duchesse d'Uzès qui est très fière de descendre d'une femme aussi intelligente et aussi bonne que Mme Clicquot.

M. Werlé, le père du chef actuel de la maison Clicquot, né en 1800, à Wetzlar-sur-le-Lahn, ville libre de la ligue hanséatique, vint à Reims en 1821 et obtint d'être employé dans la maison. Jusqu'en 1828 il fut un employé modèle ; mais à cette époque il se distingua par une initiative hardie, sauva la maison de banque compromise par la déconfiture d'une autre maison et prit ainsi chez Mme veuve Clicquot une situation prépondérante. Celle-ci, reconnaissante, associa M. Werlé en 1831. La maison de banque fut liquidée et le capital fut employé à développer l'industrie des vins de Champagne.

Mme Clicquot mourut à son château de Boursault, en 1866, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Cette demeure seigneuriale est aujourd'hui la propriété de Mme la duchesse d'Uzès.

Depuis lors, la marque est devenue la propriété de la famille Werlé. M. Werlé fut, sous l'Empire, conseiller général, maire de Reims, député de la Marne. L'Empereur, qui prisait fort son talent et son caractère, l'avait, en 1848, promu à la dignité d'officier de la Légion d'honneur.

Marié en 1836 avec Mlle Boisseau, de Reims, il en eut deux enfants : un fils, M. Alfred Werlé, le père de la jeune mariée d'hier, et une fille qui épousa M. Magne, fils de l'ancien ministre des finances.

Le rôle industriel de M. Werlé fut considérable ; il prit part à la construction de nombreuses lignes de chemins de fer ; entre temps, il faisait restaurer la magnifique basilique de Saint-Remi, berceau de la monarchie française ; ses œuvres édilitaires sont nombreuses et l'on n'a pas oublié en Champagne son rôle en 1870.

Il mourut en 1884, après avoir dirigé sa maison pendant cinquante-trois ans, laissant au comte Alfred Werlé, son fils, le soin de continuer les traditions de la maison.

Le comte Alfred Werlé a épousé Mlle de Montebello, petite-fille de notre ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg sous le règne d'Alexandre II et sœur de l'ambassadeur de la République auprès du tsar Nicolas II.

La maison Werlé traversa encore une crise, lorsque l'Amérique, puis l'Angleterre, réclamèrent des champagnes secs. Fidèle à ses traditions, la maison ne voulait livrer que des champagnes sucrés. Mais le mouvement était tel qu'il fallut céder, et la maison reconquit rapidement la première place à Londres et à New-York, avec le *dry* et l'*extra-dry*. La vente du clicquot dépasse le chiffre de quatre millions de bouteilles par an.

Mais ce qui honore le plus la maison Werlé, plus que son travail intelligent et suivi, plus que ses alliances, c'est ce soin permanent et touchant de ceux dont elle a charge d'âme. Cette entente admirable entre patrons et ouvriers, cette mutuelle affection est le plus bel éloge qu'on puisse faire des uns et des autres.

TOUT-PARIS.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

NOTE SUR LE FIEF DE TOULONJON
A CHAUMESNIL (Aube)

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue* en général, et pour M. Millard, l'auteur de l'*Histoire de Bussy-aux-Bois*, en particulier, d'apprendre qu'il y avait autrefois, à Chaumesnil, un fief appelé *Toulonjon*, possédé par la famille de ce nom, et ensuite par les *Bury* et les *d'Allonville*.

Ce fief était situé aux finages de Chaumesnil, Brienne-la-Vieille et Petit-Mesnil, en plusieurs lieux.

Un aveu de Jehan du Mesnil, dit Richier, *en 1446*, fait mention de *Jehan de Toulonjon* « qui possède des terres au Petit-Mesnil ». Mais le fief ne fut érigé qu'au XVI[e] siècle. Il appartenait alors à la famille *de Bury*. On voit encore, dans la fenêtre de l'église de La Chaise, derrière le maître-autel, un fragment de vitrail où sont peintes les armoiries de cette famille : c'est un écusson *d'azur au chef d'or chargé de 3 merlettes de sable, posées de front*. On lit ces trois vers :

Passant qui par cy passez
Et ceste verrière regardez
Priez Dieu pour les trépassez.
(1550.)

En 1649, nous trouvons un bail des terres dépendant du fief de *Toulonjon*, fait par *Marc-Antoine de Bury*, écuyer, sieur de la Chaise et de Baailly (Bailly-le-Franc), à Augustin Bélard, laboureur, demeurant à Chaumesnil. Il y a 35 journaux terres et prés, y compris le pré *des Grées*, à la Chaise, contenant 8 fauchées : le tout loué 80 livres et 10 boisseaux d'orge (19 mars 1649). Vient ensuite, par le même *Marc-Antoine*, une déclaration du fief de *Toulonjon*, à Chaumesnil, « où il y a eu autrefois maison fossoyée, qui contenait 2 j. 1/2, tenant d'une part aux héritiers de feu Nicolas du Mesnil-Chambourg (lesquels fossés ont été remplis de terre), avec cens d'argent et une poule à prendre sur plusieurs héritages. Les terres montent à 36 j. 1/2 et les prés à 8 fauchées 12 carreaux (4 août 1654) ».

A partir de cette époque, le fief de *Toulonjon* est partagé entre les *Bury* et les *d'Allonville.*

I. Les Bury sont : 1° *Louis-Henry de Bury.* Aveu par Louis-Henry de Bury, pour ce qu'il possède à la Chaise et portion de seigneurie et droits au Petit-Mesnil et Chaumesnil (2 juin 1679).

2° *Nicolas de Bury*, époux de Marie de Balidart, héritière pour moitié de Nicolas de Balidart de Bouillanru et d'Anne de Rance, ses père et mère (1724). Ce Nicolas de Bury vend à Jacques Nortas, officier chez feue Madame, une pièce de bois de 3 arp. en fief et 18 en roture, située au Petit-Mesnil, lieu dit la *Pute-Bête*, et les portions qu'il possède dans les seigneuries du Petit-Mesnil et Chaumesnil. Ces terres sont ensuite passées à *M. Grassin*, d'Arcis, moyennant 2,000 livres payées comptant (20 octobre 1745).

II. Les d'Allonville sont : 1° *Edme d'Allonville*, écuyer, s^r d'Arnaucourt, la Chaise et Chaumesnil, époux d'Estiennette de l'Étang. Nous avons deux baux faits par lui, à Edme Paillez, du fief de *Toulonjon*, moyennant 30 livres et 1 septier d'orge (15 mai 1661 et 17 mai 1667).

2° *François-Charles d'Allonville.*

3° *Edme-Marcel d'Allonville.* Ce dernier vend à *M. Grassin*, d'Arcis, toutes les portions qui lui appartiennent dans la seigneurie du Petit-Mesnil et Chaumesnil et *Toulonjon*, moyennant 3,000 livres (1er décembre 1755).

Edme-Marcel a été inhumé dans l'église de la Chaise, devant l'autel de la Ste Vierge. Sur sa tombe en marbre, on lit :

« Cy gît haut et puissant seigneur messire Edme-François-Marcel d'Allonville, chevalier, seigneur de Verdelot, la Roche, L'Au-[illegible], [illegible], Replonge et Verlery-en-Brie, Fuligni, la Chaise, Arnaucourt, Boudrecourt et les Hauts Bois en Champagne, ancien officier aux gardes françoises, né le 11 novembre 1694, mort le [illegible] mars 178[illegible], laissant de dame Antoinette Sauvage, son épouse, après [illegible] ans d'une union fortunée, cinq enfans, douze petits-enfans et un arrière petit fils. Sa veuve et ses enfans ont érigé un monument de tendresse conjugale et de piété filiale à sa mémoire pour éterniser leur amour et leur vénération pour un mortel qui [illegible] de leur bonheur en leur donnant l'exemple de toutes les vertus civiles et chrétiennes. Priez Dieu qu'il repose en paix. »

Sur une autre tombe, à côté, est gravée cette inscription :

« A. L. M. (à la mémoire)
d'Edme-François-Marcel d'Allonville, décédé en 1783 : père de feus les maréchaux de camp comte Armand-Jean ; ch^er^ Antoine-Charles-Augustin, sous-gouverneur du Dauphin, mort en 1789 ; baron Jean-Nicolas, et dames Louise, comtesse de Ségur-Cabanac ; Marie-Louise, marquise de Compiègne.

Par ses petits-enfants.

Armoiries : *Une croix de Malte, 4 fleurs de lis entre les croisillons.* »

Ces derniers détails ont été pris dans l'église de La Chaise ; ceux qui précèdent viennent des papiers du château de Dienville (Aube).

P. CHAUVET.

LES

SEIGNEURS DE VILLE-SUR-ARCE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Don fait à la Maison-Dieu-le-Comte, de Bar-sur-Seine, par Damne de Ville-sur-Arce.

(1226.)

Nos Jacobus dominus Durnai, et Girardus, filius ejus, notum facimus omnibus presentes litteras inspecturis, quòd constituta in presentiâ nostrâ, Damne de Villa super Arciam dedit et concessit domui Dei de Barro super Secanam que dicitur Comitis, in perpetuam et puram eleemosynam, duas pecias terre, salvo jure Gilette, quod habet in his duabus peciis, quarum altera sita est ante grangiam que dicitur *Nuisement* et altera sub vineâ *Poucefin*.

Hec autem eleemosyna facta est laude et assensu Macarii et Hugonis, fratrum dicte Damne, et Gile, sororis ejusdem, et Bertrandi, viri ipsius Gile.

Nos autem, de quorum feodo dicta terra movet, purè, pro bonorum omnium retributione, laudavimus et fieri concessimus pretaxatam eleemosynam.

Ut autem firmum istud et inconcussum permaneat, nos, ad petitionem dictorum fratrum et sororum dictarum, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Actum anno Incarnationis Domini MCCXXVI mense novembri.

Copie de Vignier. Bibl. nat., *ms. français* 5995, fol. 147.

II

Donation faite par Ours de Ville-sur-Arce, Reine sa femme, et Soltène, sa fille, à l'abbaye de Clairvaux.

(1204.)

Ego M. decanus Vendopere, notum facio quòd Ursus, miles de Villa super Arciam et Regina, uxor ejus, de cujus capite hoc

* Voir page [illegible], tome IX de la *Revue de Champagne*.

donum movebat, et filia, nomine Soltene, dederunt in eleemosynam Deo et ecclesie beate Marie de Claravalle usuarium pasture in omni finagio ville que dicitur *la Chappelle* et *Baspré*, quantum ad ipsos pertinet, tam in bosco quàm in plano. Concesserunt preterea pastoribus predicte ecclesie ut facerent sibi logias et ignem lignis mortuis.

Actum anno 1204.

Bibl. nat., *Cartulaire de Clairvaux.*

III

Approbation donnée par Marguerite, femme d'Ours de Ville-sur-Arce, à une vente faite au chapitre Saint-Étienne de Troyes par Guillaume le Chat.

(1237.)

Ego Hugo de Gyeio, decanus, notum facio universis presentes litteras inspecturis quòd domicella Margareta, uxor Ursi, armigeri de Villâ super Arciam, in presentiâ meâ laudavit venditionem illam quam fecit dominus Guillelmus Chatus, frater domini Ursi, capitulo beati Stephani Trecensis. In cujus testimonium presens scriptum feci sigilli mei munimine roborari.

Datum in vigilia beati Andree apostoli, anno Domini M° CC° XXXVII°.

Bibl. nat., *Cartulaire de Saint-Étienne de Troyes, ms. latin* 17098, fol. 136 de l'ancienne pagination, 148 de la nouvelle.

IV

Partage fait par Robert de Fontette, entre ses deux fils, du fief qu'il tenait à Ville-sur-Arce.

(1219.)

Ego, Robertus de Fontetis, miles, notum facio universis presentes litteras inspecturis quòd illud feodum quod ego tenebam, apud Villam super Arciam, a domino meo charissimo Theobaldo, Dei gratiâ rege Navarræ, Campaniæ et Briæ Comite palatino, posui in duo feoda, quæ ego et Amelina, uxor mea, tenebimus quamdiù vixerimus, et post decessum nostrum duo filii mei dicta duo feoda tenebunt, et quilibet faciet dicto domino regi fidelitatem pro feodo suo, vel hæredibus domini Regis. Et in augmentum duorum feodorum, posui in duo feoda prædicta quindecim libratas terræ sitas apud Villam super Arciam, assidendas ad laudem Joberti Auquentin, quas ante tenebam in allodium, et super prædictis ego et omnes qui dicta duo feoda tenebunt, facient gardam apud Barrum super Sequanam per sex septimanas, quilibet pro feodo suo, et si aliam gardam ibidem, nihilominus illam faceremus cum

gardâ predictâ, et hoc totum laudavit uxor mea prædicta. Actum anno Domini m° cc° 19, mense aprili.

Bibl. nat., 500 *Colbert*, LVIII, fol. 219 r°.

IV *bis*.

Affranchissement des sujets de la seigneurie de Jean I de Ville-sur-Arce.

(1333.)

Philippe, par la grâce de Dieu, roi, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir, que nous avons veues unes lettres saines et entières, scellées du scel Jehan de Ville-sur-Arce, escuier, sire de la ville, en partie, fieux Monsr Pierre Barat, chevalier, Robert et Simon, ses enfans :

Sachent tuit que cuicté et acordé entre nous, d'une part, et nos hommes et fames de ladite Ville-sur-Arce, d'autre part, en la forme et manière qui s'ensuit :

C'est assavoir que nous, Jehan, Robert et Simon dessus dis, avons abonné nos hommes et femmes, et leurs hoirs perpétuellement, et tous ceuls de ladite ville qui sont nos hommes et fames, où qu'il sont demeurans et résidans, et tous ceuls et toutes celles qui sourvenu sont, et sourvenir pourroient, et leurs hoirs, parmi la somme de quarante livres tournois, monnoie coursable au païs, chascun an, paiant à nous ou à nos hoirs, à la feste St Andrieu l'apostre, et cil qui ne paiera sa part desdites quarante livres, à ladite feste St Andrieu, sera à cinq souls d'amende, laquelle amende sera à nous, ou à nos hoirs. Et se aucuns en y avoit qu'il ne peussent paier leur part de ladite somme de quarante livres, lidit abonné lou paieront à nous, ou à nos hoirs, jusques à parfaire la somme desdites quarante livres, et eslieront lidit abonné quatre preudommes d'entre euls, liquel feront la taille desdites quarante livres, sans nous appeller ou nos hoirs, chascun an, et se lidit abonné ont mestier de force ou d'aide, nous dessus dis, ou hoirs, lour devons baillier, aus despens desdis preudommes.

Item nous donnons et avons ottroié, ausdis preudommes et preudefames et leurs hoirs, la main morte de tous leurs amis, tant en meubles comme en heritages, aussi bien des héritages movens de coustume, comme des autres héritages movens à sencive, et leur donnons encore l'eschoite de tous leurs plus prochains amis, comme quil ne soient nos hommes, et quil pourroient venir à nous ou à nos hoirs, pour cause de coustume.

Item nous voulons encore, pour nous et pour nos hoirs, que tous ceuls qui sont dudit abonnement, et tous ceuls qui sourvenu sont et qui sourvenir pourront, euls et leurs hoirs, soient quittes, chascun an, pour une journée, pour fener nos prés ou les prés de nos hoirs, et leur doit l'on donner du pain en l'èvre, à ladite journée,

et se aucuns il défailloient, il seroient quittes pour six deniers paiens à nous, ou à nos hoirs, pour le défaut.

Item nous voulons encore, pour nous et pour nos hoirs, que tuit li dessus dis et leurs hoirs, et tous ceuls qui sourvenu sont et qui sourvenir y pourroient, et leurs hoirs, se puissent marier en ladite Ville de Sur-Arce, en quelle seigneurie qui leur plaira, sans prendre congié à nous ou à nos hoirs, et sans amende, et ne se povent marier, lidis abonnés, hors de ladite Ville de Sur-Arce, sans congié prendre de nous ou de nos hoirs.

Item que se il y avoit aucuns qui fussent rebelles de paier lidit abonnement, il demourroient en la servitude, en laquelle lidit abonnés estoient devant cest acort, et le proufis desdis rebelles, qui devroit venir pour nous et pour nos hoirs, vendroit ausdis abonnés et à leurs hoirs, tant en meubles, comme en eschoite, et se aucuns des forains venoit, qu'il n'eust hoirs de son corps, ou amis de lignage, et mourust, la succession et eschoite vendroit à nous ou à nos hoirs.

Et avons donné et ottroions, pour nous et pour nos hoirs, les choses dessus dites, pour la somme de deux cens soixante livres tournois, que lidit preudommes et preudefames nous ont fait de courtoisie, et pour grant nécessité, et pour eschiver plus grans domages que nous aviens ; les quiex hommes et fames nous tenons en fié et en homaige, nu à nu, du roy notre seigneur, et pour tenir les choses dessusdites plus fermes et estables, à tousjours mais, sans nul rappel, je Jehan dessusdit, sire de ladite Ville de Sur-Arce, en partie, en tesmoin de vérité, ay scellées ces lettres de mon scel, pour moi et pour mes dessusdis enfans, duquel je use communément, en la juridiction de ladite Ville sur Arce et ailleurs. Ce fu ottroié et accordé, entre les parties dessusdites, le sézème jour d'aoust, l'an de grace mil ccc. trente trois.

Et pour les choses dessusdites, et chascune d'icelles, comme elles sont si dessus devisées, voulons, loons, approuvons, ratifions et confermons, de notre plein pouvoir et auctorité royal, et de grâce especial, et que ce soit chose ferme et chose estable à perpétuité, nous avons fait mettre notre scel en ces présentes lettres, sauf notre droit et l'autrui en toutes choses. Donné à Paris, l'an de grâce mil ccc. trente trois, ou mois décembre.

Par le roy à la relation de Monsr Baudoin des Roches.

H. Martin.

Archives nationales, JJ, n° 66, fol. 498 v°.

V

Quittance délivrée à Jean le Flamand par Jean II de Ville-sur-Arce.

(1379.)

Saichent tuit que nous, Jehan de Ville-sur-Arce, chevalier, confessons avoir et receu de Jehan le Flament, trésorier des guerres

du roy, notre seigneur, la somme de quatre vins dix livres tournois, en prest sur les gaiges de nous, et de sept escuiers de notre compaignie, desservis et à desservir en ces présentes guerres, en la Compaignie de Monseigneur de Coucy, soubz le gouvernement de Monseigneur le duc d'Anjou, de laquelle somme de IIIIxx dix l. t. dessusdicte, nous nous tenons pour contens et bien paiez.

Donné à Pontorson, soubz notre scel, le XXe jour d'octobre l'an Mil CCC LXXIX.

Bibl. nat., *Clairambault*, 114, fol. 8917, nº 63.

VI

Quittances délivrées par Jean II de Ville-sur-Arce à Guillaume d'Enfernet.

(1383.)

Saichent tuit que je, Jehan de Ville-sur-Arce, confesse avoir eu et receu de Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres du roy notre seigneur, la somme de quatre vins deux livres dix sols tournois, le franc d'or pour XX sols tournois, en prest sur les gaiges de moy et IX escuiers de ma compaignie, desservis et à desservir en la compaignie du roy, notre dit seigneur, pour le service en la chevauchée qu'il fait, de présent, sur les champs, pour aler au pais de Flandres, contre les Anglois, et soubz le gouvernement de Monsr de Berry, de laquelle somme de IIIIxx II livres 10 s. t. dessus dicte je me tieng pour content et paié.

Donné soubz mon scel le XXVe jour d'aoust CCC IIIIxx et trois.

Saichent tuit........... la somme de vint sept livres dix sols tournois..... desservis et à desservir en ces présentes guerres du roy notredit seigneur........ de laquelle somme de XXVII livres X s. t. dessusdicte, je me tieng pour content et paié.

Donné sous mon scel, le darrenier jour d'aoust CCC IIIIxx et trois.

Bibl. nat., *Clairambault*, 114, fol. 8917, nos 64 et 65.

VII

Montre de Jean II de Ville-sur-Arce.

(1386.)

C'est la monstre de messire Jehan, seigneur de Ville-sur-Arce, bailli du comté de Bourgoigne, chevalier bachelier, et de trois autres chevaliers bacheliers, et de dix et nuef escuiers de sa compaignie, soubz nous Guy de Pontallier, mareschal de Bourgoigne, receuz à Troyes, le premier jour du mois de septembre mil CCC IIIIxx et six.

Premiers : Messire Jehan, sire de Ville-sur-Arce.
Messire Guillaume de la Guiche, chevalier.
Messire Jehan de Marey, chevalier.
Messire Guichart de Ravel, chevalier.
Girart de Marey.
Guillaume de Marey.
Jehan de Sauvigney.
Mathieu de Vaultravers.
Jehan de la Roichelle.
Jehan de Balaon.
Lesgu de Champmans.
Aymart de Poitiers.
Bertholomin de La Mote.
Jehan de La Mote.
Huguenin de S... (*illisible.*)
Jacot de Chemins.
Regnault de Vesoul.
Jehan de Belgeul.
Andrier Poincart.
Philibert de Maissey.
Guillaume de La Mote.
Humbert le Pardessus.
Nicolas de Vauldrimont.

Bibl. nat., *Clairambault* 114, fol. 8916, nº 61.

VIII

Aveu et dénombrement donné au roi par Jean II de Ville-sur-Arce.

(1389.)

A tous ceuls qui ces présentes lettres verront et oiront, Jehan, sire de Ville-sur-Arce, chevalier, salut.

Savoir faiz à tous que je tieng en foy et hommage, du roy notre sire, à cause de son chastel et chastellenie de Bar-sur-Seine, toutes les choses qui s'ensuivent situées et assises en la ville, finage, territoire et appartenances dudit Ville-sur-Arce.

Premiers, ma fort maison dudit lieu, ensemble les fossez et rerefossez, cultis, jardins et appartenances d'icelle, ainsi comme tout se comporte, et pourroient valoir, les dessusdis cultis et jardins, par communes années, environ 5 sols tournois.

Item mon moulin bannal, appellé le molin Brûlé, dessoubs madicte forteresse, assis soubs la rivière d'Arce, entre les jardins et cultis dessusdis, qui puet valoir, par communes années, environ six septiers de blef, à la mesure dudit lieu, par tiers froment, soigle et orge.

Item mon four bannal de ladicte ville, séant devant la barrière

de madicte forteresse, et est bannal d'environ la moitié de ladicte ville, et puet valoir, par communes années, environ quatre livres tournois.

Item mon pressouer, séant en ladicte ville, assez près de mon dict four, qui puet valoir, par communes années, environ quatre muys de vin franc, et environ quatre muys de despense, et est bannal, comme dessus, d'environ la moitié desdis habitans d'icelle ville.

Item mes foulons d'icelle ville, séans au debout de la Courvée, près du chemin par lequel on va de Ville-sur-Arce à Buxères, assis sur ladicte rivière, près de ma vigne de Fay, et puellent valoir, par communes années, environ soixante souls tournois.

Item soubs ladicte rivière, dessoubs Fay, vint et cinq fauchées de prez, séans en pluseurs lieux, c'est assavoir : *le grand Pré*, séant emprès le simint dudit lieu d'une part, et les hoirs Nicolas Chauvel d'autre part, et vient férir le bout sur ladicte rivière, et l'autre bout sur la Courvée. Item pareillement *le long pré* tenant à Nicolas le Toynet d'une part, et à Milot Jaquerel d'autre part. Item *le pré des Conteur*, tenant aux Religieux de Mores, et aux hoirs feu Jehan Jaquinot d'autre part. Item *l'aingle de la saute des prez*, tenant aux hoirs de feu monseigneur Regnault de Mello d'une part, et à mon héritaige d'autre part. Item *l'aingle où l'en prit le Loup*, tenant aux Religieux de Mores d'une part, et à la rivière d'autre part. Item demie *l'aingle Chaluer*, partant à Philippe de Pailley, et close de la rivière tout autour. Item la moitié de *l'aingle aux Porcs*, partant audit Philippe de Pailley, et tenant à ladicte rivière. Item le pré de Maulain, séant emprès le Marault. Lesquels prez dessus dis puellent valoir, par communes années, environ dix livres tournois.

Item, environ seize journels de terre arable, assis en ung champ appellé la Courvée, du costé devers Buxères, c'est assavoir dès la vigne de Fay, qui fut à la Nonnain, en venant tout droit par devers mes prez dessus nommés, tenant les dis seize journels audit chemin de Buxeres d'une part, et aux prez d'autre.

Item, environ quinze journels de terre arable, en une pièce, au champ que l'en appelle la Lande, tenant, au bout devers la ville, à mon vergier, dessus mon molin Brulé d'une part, et à un mien journel de terre, qui fut mal gitié, d'autre.

Lesquelles deux pièces de terre puellent valoir, par communes années, environ huit sextiers de blef, par tiers froment, soigle et [illegible] à la mesure dudit lieu.

Item, la place et emplastre où souloit estre la granche de la [illegible], près du chemin par lequel on va de Buxères à Bar-sur-Seine.

Item, environ deux ou trois charmes de terre, appartenant à icelle granche, en pluseurs lieux, que bonnement ne puis confermer, [illegible] qu'elles ont, et pour le grant temps

qu'elles ont demouré en ruyne et encore sont ad présent, par quoy je n'y puis mettre nulle estimacion, qui face à mettre en dénommément.

Item, trente maisnies d'hommes, dont les aucuns sont par porcion, qui me doivent, chascun an, quarente livres tournois, au jour de la feste saint Andry apostre, monnoye courant audit jour, sur poine de cinq sols tournois d'amende pour chascun qui deffaudroit de paier.

Item, en menues censives, à moy deues chascun an, au jour de la feste Saint-Remy, portans los et ventes, quant le cas y eschiet, sur pluseurs héritaiges en ladicte ville et finaige de Ville-sur-Arce, et de pluseurs gens, environ quarente sols tournois, environ sextier et demy d'avoine, à la mesure dudit lieu, et environ douze gélines, dont les héritaiges, chargiés d'icelles avoine et géline, sont à moy mainmortables.

Item, environ douze deniers de censives, portans los et ventes comme dessus, environ boisseau et demy d'avoine, à ladicte mesure, et géline et demie, les héritaiges chargiez d'icelles avoine et géline mainmortables comme dessus, par pluseurs gens, à moy deues au jour de la Toussains.

Item, en autres menues censives, portans los et ventes comme dessus, et de mainmorte, à moy deues par pluseurs gens, et sur pluseurs héritaiges, au lendemain de Noël, environ dix huit sols 6 deniers tournois, environ seize boisseaux avoine, et environ deux boisseaux et demy de froment, à ladicte mesure, et environ quatre gélines et demie.

Item, pluseurs autres menues censives, à moy deues le jour de Karesme prenant, par pluseurs gens, sur pluseurs héritaiges, environ quatre deniers maille, environ deux boisseaux avoine, et environ vint gélines, portans los et ventes, et mainmortables comme dessus.

Item, en pareilles censives à moi deues le lendemain des Brandons, jour du Consille[1] de Merrey, environ six deniers tournois.

Item, sur pluseurs héritaiges et pluseurs gens, environ vint sols de coustumes, à moy deues à pluseurs des jours et festes dessusdis, en pain et char, portans los et ventes, et mainmortes, de toutes gens qui tiennent les héritaiges, excepté mes bourgois et bourgoises, de la franchise desquels ne me puet venir aucune mainmorte, que leursdis héritaiges me doivent pain et char, gélines ou avoines.

Item, s'il y a aucuns, ou aucunes, qui soient defaillans de paier lesdictes censives et coustumes, aux jours et festes dessus nommés, ils doivent, pour ce, cinq sols tournois d'amende.

Item, ma vigne de Taichier, contenant environ vint cinq hom-

1. Foire.

mes, tenant au chemin de la Croix du Saut d'une part, et à Bernard Jaquerel d'autre part, laquelle se pourroit faire au tiers, lequel tiers pourroit valoir, par communes années, environ deux muys et demy de vin.

Item, sur tous mes héritaiges dessusdis, et sur tous les héritaiges de mes bourgois, hommes et femmes dessusdis, et sur tous les héritaiges qui meuvent de mes censives et coustumes dessusdis, justice, seignourie haulte moyenne et basse, seule et pour le tout en ladite ville de Ville-sur-Arce, finaige et appartenances d'icelle, laquelle justice est à moy singulièrement, sans partie d'aucun, avec les los, ventes et amendes dessusdis, me puet valoir, par communes années, environ quatre livres tournois.

Item, la moitié de la justice haulte, moyenne et basse, par non divis, de toute la justice de Ville-sur-Arce, finaige, territoire et appartenances, partant aux autres seigneurs d'icelle ville, laquelle me puet valoir, par communes années, vint sols tournois.

Item, toute la terre que souloit tenir, audit Ville-sur-Arce, Jehan de Montandier, escuier, c'est assavoir la moitié de un journel de terre, assis au finaige et terrouer dudit Ville-sur-Arce, derrière les prez de Faluel, tenant à Nicolas Bliant d'une part, et fiert le bout au chemin de Mores.

Item, la moitié de quatre journels de terre, assis audit finaige, au lieu dit *En la Courvée*, tenant à mon héritaige d'une part et d'autre, et puet valoir, par communes années, environ deux boisseaux par moitié froment et avoine, à la mesure dudit lieu.

Item, environ la moitié du quart d'une fauchée de pré, séant en Fosse Gontier, tenant à moy d'une part, et à la rivière d'autre part.

Item, la moitié d'environ le quart d'une fauchée de pré, séant en ce mesme lieu, tenant à la rivière et au roy d'une part, et aux Religieux de Mores d'autre part.

Item, environ la moitié d'un quart d'une autre fauchée de pré, en ce mesme lieu, tenant à la rivière tout au long d'une part, et aux hoirs Jehan Jaquinot d'autre part, et puellent valoir les prez dessusdis, par l'advis de preudhommes, par communes années, environ douze sols tournois.

Item, en menues censives, deues au jour de la feste Saint Remy, portans los et ventes, la moitié d'environ quatre sols tournois, et demie géline.

Item, en pareilles censives, deues au jour de Noël, sur pluseurs héritaiges, la moitié d'environ deux sols tournois.

Item, la moitié de Denis Hulin le Cousturier. Item la moitié de Jehan Louot. Item la moitié de Agnès, qui fut femme Bernard Jaquerel. Item la moitié de la moitié de Jehannette, fille de la dicte Agnès et femme de Simonnot Baronnet. Item la moitié de la moitié de Jehan, fils Bernard Jaquerel. Item la moitié de Oudot, fils

Regnault Caquelain, à cause de sa mère, femme dudict Regnault. Item la moitié de la moitié de Agnès, femme de feu Coluchel, à présent femme de Jehan le Gros. Item la moitié du quart de Colette, fille Hulin le Cousturier, femme Jaquinot le Bourgoignon.

Et sont, les hommes et femmes dessusdis, mainmortables, taillables haut et bas, de poursuite, fors mariage, serve condicion et sens pouvoir faire couronne, et puellent valoir les tailles des dessusdis, par le rapport des preudhommes, par communes années, environ trente sols tournois sur le tout.

Laquelle terre muet de mon fief, et du rerefief du roy, notre seigneur, partant par non divis comme dessus, j'ay acquis dudit Jehan de Montaudier, et puet valoir, par communes années, environ vint sols tournois, et l'autre moitié d'icelle terre est mouvant de mon fief, et du rerefief dessusdit, et icelle souloit tenir de moy feu messire Olivier de Jussey, chevalier, et depuis son trespassement, ne sont venus aucuns de ses hoirs, ne autres, par devers moy, qui d'icelle terre soient entrez en ma foy, pourquoy je, Jehan de Ville-sur-Arce dessusdit, ay fait mettre et tenir icelle terre en ma main, par défaut d'hommage, et puet valoir la revenue d'icelle terre, par communes années, vint sols tournois, et autre déclaration n'en feray.

Lesquelles choses dessusdictes, comprinses de la valeur de blef, tant pour molins, comme pour terre, montent par an, par communes années, à quatorze sextiers de blef, par tiers froment, soigle et orge, qui est pour la tierce partie froment, quatre sextiers dix boisseaulx et le tiers de deux boisseaulx, qui valent en deniers, le sextier froment, du viez pris de Champaigne, vint sols tournois, pour ce, au dit pris, pour ledit froment, quatre livres treize sols quatre deniers. Item quatre sextiers dix boisseaulx et le tiers de deux boisseaulx soigle, au pris de dix sols tournois le sextier, pour ce, audit pris, pour ledit soigle, quarente six sols huit deniers. Item quatre sextiers dix boisseaulx et le tiers de deux boisseaulx orge, qui valent au pris de Champaigne, chascun sextier, huit sols, pour ce, trente sept sols 4 deniers.

Les émolumens et proffis de ladicte pièce de vigne cy dessus diclairée, et la revenue dudit pressouer, puent valoir, par an, par communes années, par la déclaration dessusfaite, en vins, environ trois queues et le quart d'une queue de vin franc, au pris de quarente sols pour queue, selon le pris de Champaigne, pour ce six livres dix sols.

Item, encore, pour ledit pressouer, par an, et par communes années, deux queues de vin d'yaue, qui pourroient valoir environ, au pris de dix sols tournois la queue, pour ce, vingt sols.

Item, je cognois et confesse à tenir et avoir en arrière fief, du roy, notredit seigneur, à cause de son chastel et chastellerie de Bar-sur-Seinne, les choses qui cy après s'ensuivent, que a repris nouvellement en fief, de moy, à cause de madicte terre de Ville-

sur Arce, et baillé par dénommement et déclaracion, soubz son scel, noble homme Philippe de Pailley, escuier, seigneur dudit Ville-sur-Arce en partie, c'est assavoir : Jehan Laurencel, demourant a Marcy, son homme, pour le tout. Item Perrot Lalouat, dudit Ville-sur-Arce, homme dudit escuier pour la moitié. Item la moitié de Jehannette, fille feu Chargebeste. Et sont, les dessusdis, par télle porcion et seignourie, comme ledit escuier a sur eux, mainmortables, taillables haut et bas, une fois l'an, à la voulenté dudit escuier, de serve condicion, poursuite, forsmariage, et sens pouvoir faire couronne, et puellent valoir, par an, en taille, environ deux sols tournois.

Item, environ un journel de lande, séant au poncel d'Amy-la-Ville, tenant au ru d'une part, et à Bourderel d'autre part, et contourne, d'un bout, sur les prez Faluel, et de l'autre sur le chemin.

Item, environ un journel de Lande, séant à la Croisete, tenant à Jobinet d'une part, et à Bourderel d'autre part.

Item, environ un journel de lande, appellée la Lande Folsille des Val Perrouse, tenant à Henaut d'une part, et à Girart, dudit lieu, escuier, d'autre part, et contourne d'un bout sur les hoirs Jardel.

Item, environ un journel de lande, au Pererit, tenant à Malmeney d'une part, et à Milot Braalle d'autre part.

Item, un journel, ou environ, de lande, appellée la *Lande de Courmot*, tenant audit Gérart l'escuier d'une part, et à Jehan Louvot d'autre part.

Item, environ demi-journel, assis derrière la Ville, devers Marault, tenant aux hoirs monseigneur Regnault de Mello d'une part, et aux hoirs Jardel d'autre part.

Item, un bouct de lande, dessus Val Perrouse, tenant à Milot Serous, d'une part, et contourne, du long, sur mon héritaige, et d'autre sur le chemin.

Item, environ un journel au finaige de Merrey, tenant à Broué d'une part, et contourne sur Guillaume Voiniers d'un bout.

Item, environ demi-journel de lande, dessoubs Val Perrouse, tenant aux hoirs Jehannot Chuel, et contourne, du long, sur le curé de Ville-sur-Arce.

Item, un quartier de lande au *Saut Brenot*, tenant à Thomas Behne d'une part, et contourne sur la rivière d'Arce, du long.

Item, environ quatre journels de cray, dessoubs Val Perrouse, que [illegible] *Cray Perrouche*, tenant au fils au Pharisien d'une part, et [illegible] Milot Vauge d'autre part.

Item, en *Cray de Jonchery*, environ trois journels tenant aux [illegible] de Vendeuvre (?) d'une part, et aux hoirs monseigneur Regnault d'autre part.

Item, environ deux journels, ou l'en dit *le Chaur*, tenant aux hoirs audit monseigneur Regnault, d'une part, et audit Girart de Ville-sur-Arce, d'autre.

Item, quatre journels, ou environ, séans au Val que l'en dit le *Val Françon*, tenans à Laurent Hulery d'une part, et charmes de Chugnens, d'autre.

Item, en ce mesme val, environ deux journels, tenant au long des vignes de Val Françon d'une part, et contourne sur Girart de Ville-sur-Arce et sur Huelin le cousturier, d'autre. Et puellent valoir les terres dessusdictes, par communes années, environ deux sextiers, par tiers froment, soigle et orge, à la mesure dudit lieu de Ville-sur-Arce, par an.

Item, les prez qui s'ensuivent : Premiers, pour la moitié de l'angle Charvel, environ le tiers d'une fauchée, tenant à la rivière de toutes pars. Item un pré séant dessoubz Chastel, contenant environ une fauchée, tenant à Lorent de Germiny, escuier, d'une part, et à mon héritaige, d'autre, et puellent valoir environ quinze sols tournois.

Item, s'ensuivent les vignes en désers. Premiers, la Charme que on dit *Charme Ronde*, contenant environ l'euvre à quatre hommes, tenant aux hoirs au Munier de Ville-sur-Arce d'une part, et à Jehan Chapellot d'autre.

Item, une autre pièce de vigne, contenant l'euvre de six hommes, ou environ, assis dessus le Val Perrouse, tenant à Jaquot le Doublat d'une part, et au grant chemin, d'autre.

Item, environ l'euvre à deux hommes, tenant à Huellin le Cousturier d'une part, et au grant chemin d'autre.

Item, environ l'euvre à six hommes de charme, tenant à Girart l'escuier d'une part et au fils Beline, d'autre.

Item, s'ensuivent les vignes Premiers, environ l'euvre de huit hommes, tenant à Guillaume Tavaut d'une part, et à Jehan Journe, d'autre.

Item, en ce mesme lieu, environ l'euvre de huit hommes, tenant à mon héritaige d'une part, et à Simonnet de Praalain, d'autre.

Item, en *Val Effondrée*, l'euvre de trois hommes, tenant à Jehan Maliverne, d'une part, et à Jaquot Huguenin, d'autre.

Item, au lieu que on dit *Val Surrien*, environ l'euvre à huit hommes, tenant à Huellin le Cousturier, d'une part, et à Humbert Gremy d'autre.

Item, en la Montaigne, au lieu que on dit *Damassar*, environ huit journels, tout en charme, tenant aux Religieux de Mores.

Item, au lieu que on dit *Chastel*, environ dix journels, tenant à Girart, l'escuier, d'une part, et au Val de Chastel d'autre, tout en charme, et puent valoir, par communes années, environ deux ou trois queues de vin.

Item, son morre au molin, sens moture, et avoir son de grain, et puet valoir, par an, environ une mine de blef.

Item, cuire au four sens fournage, et puet valoir, par an, environ quinze sols tournois.

Item, pressourer au pressouer sens pressourage, et puet valoir, par an, environ quatre sextiers de vin, et a partout sa justice sur les lieux.

Item, je tiens, en arrière fyé, du roy notre seigneur, à la cause et titre que dessus, les choses qui s'ensuivent, que tient de moy en fief Lorent de Germiny, escuier.

C'est assavoir une pièce de lande, assise ou fin dudit Ville-sur-Arce, contenant environ deux journels, ainsi comme elle se comporte, seant au lieu que on dit *Val Perrouse*, tenant audit chevalier, d'une part, et au fils Regnault Caquelain, d'autre, qui puet valoir environ quatre boisseaulx de blef, par moitié froment et orge, qui vault, au pris de Champaigne, pour chascun boisseau de froment, quinze deniers tournois ; pour ce, pour ledit froment, au pris que dessus, deux sols 6 deniers tournois, et pour chascun boisseau orge, six deniers tournois, pour ce, douze deniers par an.

Item, une pièce de vigne en désert de long temps, contenant en façon, quant elle y sera mise, environ soixante hommes, assise ou finaige dudit Ville-sur-Arce, ou lieu que on dit *En Boutoillon*, tenant à Jehan Bisel, d'une part, et aux terres appellées *Champaigne*, d'autre, et sont, à présent, de nulle valeur, pour ladite cause.

Item, la terre et seignourie, acoustumée, d'ancienneté, à avoir et tenir, ès dis lieux, par ledit Lorent. Lesquelles choses ledit Lorent m'a baillées nouvellement par déclaracion et dénombrement, soubs scel royal, en la prisée et valeur dessus déclarée.

Et proteste que se je avoie aucune chose oblié, ou délaissié à mettre en ce présent dénombrement, tant en fiefs comme arrière fiefs, ou que je eusse fait moins que souffisante déclaracion des choses dessus contenues, ou d'aucunes d'icelles, de les déclarer et spécifier plus ad plain, selon l'ordonnance du roy notre seigneur, ou de ses gens ad ce commis, et que, en ce, je ne sois en riens convaincu de négligence ne de deffault, car dès maintenant je les advoe et confesse à tenir en fyé, foy et hommage, du roy notre seigneur, ce qui est en fyé et en arrière fyé comme dessus est contenu.

Et de ces choses, et de chascune d'icelles, me confesse homme du roy notredit seigneur, et lui en promest à faire tous services, et à paier tous devoirs, selon ce que au dit fief et arrière-fief appartient, toutes et quantes fois que je en seray requis, de par le roy notre seigneur, ou de ses gens.

En tesmoing de ce, je, Jehan, sire de Ville-sur-Arce dessusdit, ay scellé ces présentes lettres de mon propre scel, qui furent faites et données le 1er jour de février, l'an de grâce mil trois cens quatre vins et neuf.

Archives nationales, P 173², cote 117, et P 210. — Archives de la Côte-d'Or, B [illegible].

IX

Aveu et dénombrement donné au roi par Girart de Ville-sur-Arce.

(1383.)

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Girart de Ville-sur-Arce, escuier, fils feu Joffroy, escuier, seigneur dudit Ville-sur-Arce en partie, salut.

Sachent tuit que je, Girart dessusdit, tieng et advoue à tenir en fyé, foy et hommage, du roy notre seigneur, à cause de son chastel et chastellerie de Bar-sur-Seinne, tout ce qui s'ensuit, situé et assis audit Ville-sur-Arce, finage, territoire et appartenances, et dont la teneur de ce que je en tieng s'ensuit : C'est assavoir le champ de Foucheroy contenant environ vint journels de terre arable, tenant au bois monseigneur Jehan de Ville-sur-Arce, chevalier, et le bois de moy Girart.

Item, une pièce de vigne, en charme, au lieu con dit *le Sec*, contenant environ l'euvre à six hommes, quand elle estoit en bonne fasson, tenant aux hoirs feu Paulenseul d'une part, et le chemin, d'autre.

Item, en dessoubz de ladicte vigne, ung journel de terre arable.

Item, au *Vaul Perrouse*, une pièce de vigne, contenant environ l'euvre à trois hommes, qui sont de bonne fasson, et le champ dessoubz ladicte vigne, qui souloit estre vigne, contenant environ ung journel de terre arable, tenant à Philippe de Pailley, escuier.

Item, mes hommes et femmes audit Ville-sur-Arce, en la manière qui s'ensuit : C'est assavoir deux filles, qui furent filles Colin Faucillon, qui ne sont pas encore mariées, et ne sont mes femmes que pour moitié, et sont à moy taillables et expectables quant elles seront mariées, à voulenté, et sont ainsin de formariage, et mainmortables et de poursuite.

Item, la moitié de Marguerite, suer dudit Colin, et la moitié de deux fils et une fille, ses enffens, mineurs d'aage.

Item, tout Huelin Robelay, senz partage ou division, et de Jehan et Méline, ses enffens, par moitié à moy Girart dessusdit.

Item, Jehan Bourderal, mon homme pour la moitié.

Item, la moitié de Marguerite, fille feu Jehannot le Fournier.

Item, la moitié de Mariotte, femme Bertin l'Oiseleur.

Item, la moitié de Guillemine Berault.

Tous les dessusdiz hommes et femmes à moy mainmortables, taillables, expectables à ma voulenté, pour la porcion dessusdicte, de feurmariage et de poursuite.

Et ainsin ai-je et advoue à tenir, dudit seigneur, toute justice

haulte, moyenne et basse sur lesdiz hommes et femmes, et sur chascun lieu dessusdict.

Lesquelles choses dessusdictes puellent valoir, en tout, environ soixante sols tournois par an, et fais protestacion que se aucune chose avoie oublié, ou mal déclarié, en ce présent dénommement, de le mettre et corrigier, par meilleure forme et manière que faire se pourra et devra.

En tesmoing de ce, je, Girart dessusdit, ay scellé ce présent dénommement, fait et donné soubz mon scel, le lundi avant feste S[t] Georges, en apvril, l'an mil CCC IIII[xx] et trois.

Arch. nationales, P 173², 99.

X

Aveu et dénombrement donné par Élyon de Ville-sur-Arce à Antoinette de Lantages.

(1577.)

Je, Elyon de Ville-sur-Arce, escuyer, seigneur dudict lieu, confesse et advoue tenir en plain fief, foy et hommaige, de dame Anthoinette de Lantaiges, vefve de feu messire Léonard de Chaulmont, en son vivant chevalier, baron de Chassenay, seigneur d'Esguilly, gentilhomme de la maison du roy, conseiller de Sa Ma[té], bailly de la Montaigne et M[e] d'hostel de la royne d'Écosse, douairière de France, tant en son nom que comme tutrice légitime et ayant la garde noble des enfans myneurs d'ans dudict deffunct et d'elle, à cause de sa dicte baronnye de Chassenay, les choses qui s'ensuyvent :

Premièrement, la maison seigneurial dudict Ville-sur-Arce, consistant en ung grand corps de logis, basse court, colombier, granche, estables, jardin et pourpris, ainsi que le tout se comporte. En laquelle maison y a ung pressoir bannal, auquel la moictié des habitans dudict Ville-sur-Arce, à prendre depuis une place commune appellée le *Poncelot*, en tirant contre l'église d'illec, sont tenuz venir pressourer leur vins, à peine de LX s. tz d'amande contre ceulx qui seront trouvez faisans le contraire, et pour chacune fois, et peult valloir ledict pressoir, par communes années, la somme de. . . . . XL s. tz.

Item, les trois partz, les quatre faisans le tout, de la justice dudict Ville-sur-Arce appellée *La justice d'en hault*, et quant à l'aultre quart, m'appartient à cause de l'eschange à moy faict par Jehan de Nogent, escuyer, et peullent valloir les trois quartz de justice haulte, moyenne et basse, par an, la somme de L s. tz.

Item, les cinq partz, les six faisans le tout, du four bannal de la seignourye d'en hault, ou quel four tous les habitans dudict Ville-sur-Arce, depuis ledict *Poncelot*, en tirant amont, sont tenuz

cuyre leurs pastes, à peine de LX s. tz d'amande sur ung chacun deffaillant, et quant le cas y eschet, et ne peullent lesdicts habitans avoir et tenir en leurs maisons four qui ayt plus d'une aulne de tour, et peullent valloir lesdictes portions, par communes années, la somme de. C s. tz.

Item, une garaine en bois, contenant environ dix arpans à conins et lappins, assise au finaige dudict Ville-sur-Arce, près le gangnaige de Toutiffault, tenant d'une part à moy mesme, d'aultre part aussi à moy à cause dudit eschange, d'un bout au chemin allant de Chassenay à Mores, et peult valoir, par chascun an, la somme de. . . . . C s. tz.

Item, ung bois taillys, contenant environ douze arpans, appellé *la Forest*, tenant des deux partz et d'un bout à moy, et d'aultre bout aux terres labourables, et peult valloir, par chacun an, la somme de . . . . VI l. tz.

Item, une aultre pièce de bois taillyz, contenant sept ou huit arpans, appellée *Vaubelier*, tenant d'une part à Jehan Fournier dict Philippe, d'aultre part aux vignes de Montchiard, d'un bout à Anthoine de Chastenay, et d'aultre bout à moy, et peullent valloir par an. . . . . IIII l. tz.

Item, une pièce de prey assise devers ladicte maison, contenant environ trois arpans, tenant d'une part à madicte maison, d'aultre part aux terres labourables, d'un bout à moy, d'aultre bout à Jehan Jaquob, dict Fredat, et peult valloir, par communes années, la somme de . . . . LX s. tz.

Item, trois quartz, les quatre faisans le tout, d'un gangnaige appellé le gangnaige *Toutiffault*, assis audict finaige de Ville-sur-Arce, consistant le tout en une maison, grauche et estables, et cent journelz de terre, ou environ, en une pièce, tenant d'une part à Laurent Symonnys, d'aultre part au chemyn de la Vielle Morte, d'un bout aux finaiges de Viviers et Landreville, d'aultre bout à Didier de la Forest, qui peult valloir par chascun an dix septiers de grain, mesure de Ville-sur-Arce.

Item, quatre journelz de terre assis audict finaige, lieu dict en Grand Fasses, tenant d'une part audict Jehan de Nogent, d'aultre part et des boutz à moy mesmes.

Item, trois journelz de terre audict finaige, lieu dict en Courtes Fosses, tenant d'une part aux vignes, d'aultre part audict Jehan de Nogent, d'un bout au chemyn, d'aultre bout à moy mesme.

Item, quinze journelz de terre audit finaige, au lieu dict la *Haulte Chevestrée*, tenant d'une part audict Jehan de Nogent, d'aultre part aux vignes de l'Envers de Vau du Manche.

Item, dix journelz de terre audict finaige, lieu dict *au long de la garaine*, cy devant déclarée, tenant d'une part à ladicte garaine, d'aultre part à Claudin Martinot.

Toutes lesquelles terres cy dessus déclarées peullent valoir par

chascun an la quantité de seize boisseaux par moictié froment et avoine, mesure dudict Ville-sur-Arce.

Item, trois arpans de vigne assis audict finaige, au lieu dict *En Chastel*, tenant d'une part audict de Nogent, d'aultre part à Claudin de la Forest, et peut valloir par an . . . . . XXX s. tz.

Item, ung arpant et demy de vigne au lieu dict *En Vau Belier*, tenant d'une part aux hoirs Claudin Bouvier, d'aultre part à Claude Couvert (?), et peult valloir par an. . . . . . XV s. tz.

S'ensuyvent les censives à moy deues à cause de madicte seig^le d'en hault qui m'appartient pour deux tiers, les trois faisans le tout, en la totalité des quelles censes je doictz prendre, avant partaige, cinq solz pour l'anniversaire fondé par feu messire Millon de Ville-sur-Arce, en son vivant chevalier seigneur dudict lieu, trois solz neuf deniers tz et trois poulles, lesdictes censives portans lotz et ventes, deffaulz et amandes quant le cas y eschet.

La liste des censives remplit six grandes pages in-folio d'une écriture très fine et très serrée. Les tenants et les aboutissants de chaque pièce de terre, de chaque vigne, de chaque maison frappées d'un cens, sont minutieusement détaillés.

Une analyse de cette partie de l'aveu nous paraît utile. D'abord elle fera passer sous nos yeux les noms de bon nombre d'habitants de Ville-sur-Arce en 1577, puis elle confirmera deux vérités maintenant bien établies et cependant toujours contredites par les fanatiques de la Révolution : la modicité du cens, et l'extrême morcellement de la propriété au XVIe siècle.

Claudin Bidault, pour 2 denrées 1/2 vigne en Vau Barmont, 3 deniers ts. ; Agnetz, veuve Anthoine Bourgeois, pour 1 homme de vigne en Largillier, 1 den. t. ; Jaquot Bourgeois, pour un quartier et demi de terre en la rue du Marteret, obole pongoise ; Jehan Bourgeois, pour une denrée de terre, même rue, pongoise pain ; Jehan Massin, dit Colichon, pour une denrée de terre en la Côte Valletin, demi picotin de froment ; le même, pour un quartier de terre, 1 d. t. ; Antoine Pharisien, pour une denrée et demi de terre, 2 den. ; Pierre Berger, pour 1 homme de vigne en Vau Barmont, 3 den. ; Pierrot Pharisien, pour une maison rue d'en hault, [illegible] den. ; Pierrot Auger, pour une denrée de terre, 1 den. ; Jehan Chappotel, de Bar-sur-Seine, à cause de Sire Bertrand, sa femme, pour 3 hommes de vigne, 3 d. t. ; Claude Languard, pour demi-journal de vigne en Vau Barmont, 2 d. t. ; Claudine, veuve Jehan Brasley, pour une maison rue d'en haut, 1 den. ; Claudine, veuve de Jehan Pasquier, pour demi-arpent de vigne en Vau Barmont, une demi-poule ; Roze, veuve de Nicolas Rondot, pour 14 hommes de vigne en Vau Perrouse, 10 den. ; Thibaut Jaquot, pour un quartier de vigne en Fay, demi-poule ; Claude Verpy, pour 1 homme de vigne en Montost, 1 den. ob. ; Guillaume Menestrier, pour 2 hom. 1/2 en Montost, 2 den. ; Jehan [illegible], pour 2 denrées de vigne en Fay, demi-poule ;

Jehan Jaquot, dit Agnus, pour 1 hom. de vigne en Vaudumanche, 2 den. ; Guille Bage, pour un sillon de chenevière ès Mouillières, 1 den. ; Marguerite, veuve de Jehan Bage, pour 1 journ. de terre en Vau Barmont, le 5e d'une poule ; Philippon Viollier, pour 2 hom. 1/2 de vigne en Chastel, 1 quartier de poule ; Humbert Fournier, pour la moitié d'une maison, rue Coulon, 2 den. ; Jehannette, veuve de Colin Bertrand, pour 2 hom. de vigne, 4 den. ; Colas Roussel, dit Martinot, pour 2 hom. en Vau Barmont, 1 den. ; Jehan Mercier l'aîné, pour 2 hom. de vigne en Chastel, le 5e d'une poule ; Anne, veuve Jehan du Prey, pour 1 hom. en Montost, 1 den. ; Colin Verpy, pour 2 hom. 1/2 en Val Estartey, 16 den. ; Jehan Mercier le jeune, pour 2 hom. en Chastel, demi-quartier de poule ; Philippe Bertrand, pour une pièce de terre, 2 den. ; Gérard Joffroy, pour une denrée 1/2 de vigne en Chastel, 3 quartiers de poule ; Salomon Verpy, pour 2 hom. de vigne en Chastel, 2/3 d'un quartier de poule ; Jehan du Prey, dit Noël, pour un tiers de maison, rue haute, 1 den. ; Didière, fille Jehan Prélat, pour une denrée de vigne en Donnay, 1 den. ; Colas Henriot, pour une chambre à feu, rue haute, pite ; Didier du Prey, dit Noël, pour une chambre basse, 1 den. ; Claudin Viollier, pour 3 hom. de vigne, 2 den. ; Bonaventure Mercier, pour demi-journal de terre, Côte Valletin, 2/3 de picotin froment ; Jehan Fournier, dit Philippe, pour 3 chambres et appentis, 1 den. ; Salomon Paillard, pour 2 hom. de vigne, sur la Ville, 1 den. ; Estienne Viollier, pour 1 hom. en Vauperrouze, 5 den. ; Thibaut Bidault, pour 2 hom. en Val Eduys, demi-poule ; Aulbin Massin, dit Bastien, pour demi-journ. de terre, Côte Valletin, 1 picotin froment ; Catherine, veuve de Colas Hennequin, pour 1/2 arp. de vigne en Montost, 2 den. ; Jehan Bouvier, pour la moitié d'une maison, en la rue du Marteroy, 1 den. ; Anne, veuve de Didier Massin, pour 2 hom. de vigne en Montost, 1 den. ; David des Chiens, pour denrée et demi de terre en Valesigney, 1 den. ; Anthoine Menestrier, pour 2 hom. de vigne en Vauperouse, 10 den., et pour 2 denrées et demi de vigne en Montost, 2 den. ; Didière, veuve de feu Didier Mercier, pour 1 hom. de vigne en Largillière, 1 den. ; Didière, veuve de Julien Simonnot, pour la moitié d'une maison, 10 den. pain ; Jehan Viollier, dit Bichon, pour 1 hom. de vigne en Montost, 1 den. ; Colin Guerrier, pour 5 denrées de terre en Vau Barmont, 2 den. ; Loïse, veuve de Claude Paillard, pour une portion de maison en la rue du Fort, 4 den. pain ; Loys Bouvier, pour 1 hom. de vigne en Vau Barmont, 1 den. ; Pierre Villotte et Colin Guerrier, pour demi-journal de terre, 1 den. ob., plus ledit Villotte, pour une maison et jardin, 3 den. ; Jehanne, veuve de Didier Thiffon, pour 2 hom. 1/2 de vigne en Valesigney, 2 den. ob. ; Fiacre Robelot, pour 1 hom. en Donnay, 1 den. ; Cathelin Regnault, pour 1 hom. 1/2 en Chastel, demi-quartier de poule ; Collette, veuve de Jacques Allot, pour 2 boisseaux de chenevière à l'Angle au Porc, 1 quartier de poule ; Didier de la Forest, pour 3

hom. de vigne en Vau Belier, 1 den. ; Istier de la Forest, pour 2 hom. en Chastel, demi-quartier de poule ; Colin Massin, pour la moitié d'une place et jardin, rue haute, 7 den. ; Henri Paillard, pour 3 picotins 1/2 de chenevière en l'Angle au Porc, 1/4 de quartier de poule ; Andrey Pharisien, maçon, pour 1 hom. 1/2 vigne en Chastel, demi-quartier de poule ; Didier Bidault, pour 1 boisseau 1/2 de chenevière en l'Angle au Porc, 3/4 de quartier de poule ; Guille Bourgeois, comme tuteur de Perron, fille Colin Bourgeois, pour 2 denrées de vigne en Chastel, demi-quartier de poule ; Claude Bey, tonnelier, pour 1 hom. 1/2 vigne en Vauperrouse, 1/3 d'un quartier de poule ; Georges Massin, pour 1 boiss. chenevière en la rue Benoist, 1 den. ; Jehan Paillard, dit Bernard, pour 1 hom. 1/2 vigne en l'Esperouer, 1/3 de quartier de poule ; Colas Gousselot, pour 2 hom., même contrée, 1/3 de quartier de poule ; Léger Bernard, pour 1 hom. 1/2, même contrée, 1/3 de quartier de poule ; Claude, veuve Jehan Brasley, pour une maison, rue haute, 1 den. ; Jehan Pryeur, pour 1/2 journ. de vigne en Monchiard, 3 den. ; Pierre Paillard, pour 3 hom. de vigne et un pré en Chastel, 3 den. ; Aulbin Massin, dit Petit Pierre, laboureur, pour 2 denrées de terre au Rang, 2 den. ob. ; Colichon Bidault, pour une maison, 2 den. ; Georges Auger, comme tuteur de Victor Auger, pour 2 hom., Sur la Ville, 2 den., et en son nom pour 2 boiss. chenevière à l'Angle au Porc, 1/8 d'un quartier de poule ; Gillot Conversot, pour 1 hom. de vigne, sur la Ville, 1 den. ; Pierre Hennequin, dit Magny, pour une maison, Emmy-la-Ville, 3 den. ; Oudot Villotte, pour 3 hom. de vigne en Montost, 3 den. ; Laurent Simonny, pour 1 boiss. 1/2 de chenevière à l'Angle au Porc, demi-quartier de poule ; Andrey Fournier, pour 2 hom. vigne en Montchiard, 1 den. ; Didier Penot, pour 1 boiss. chenevière, ès Mouillières, la 12e partie du tiers d'un demi-boisseau avoine, et la 12e partie du tiers d'une demi-poule ; Henri Hennequin, pour 1/2 arpent de terre, en la Haye Buisson, 1 den., et pour 2 hom. 1/2 vigne en Donnay, 1 den. ; Guillaume Navarre, tuteur d'Arnoul Vallier, pour une denrée de vigne, Sur la Ville, 1 den. ; Didier Bourgeois, pour 1 hom. 1/2 en Montost, 1 den. ; Anne, veuve Antoine Bourgeois, pour 3/4 de picotin chenevière, rue Benoist, 1/3 de quartier de poule ; Michel Bone (?), pour une maison, rue Benoist, 1/8 de poule ; Nicolas Viollier, dit Martinot, pour demi arpent terre et pré, à la Croix du Sot, 1 den. ; Colin Gay, pour le tiers de 2 hom. vigne en Vau Belier, 1 den. ; Guillemette, veuve de Poulhun Regnault, pour une maison, Emmy la Ville, 2 den. ; Estienne Baullurot, pour demi-boisseau chenevière, rue Benoist, 2/5 d'un quartier de poule ; Henry Paillard, pour une denrée terre et vigne en Vau Belier, 1/3 de demi-poule ; Guillonne, veuve de Colas Paillard, pour 2 hom. vigne en Chastel, 3 den. ; Victor Marry, pour moitié de demi-arpent terre, 1/3 de picotin froment, et pour une denrée 1/2 chenevière, Emmy la Ville, 1 den. ob. ; [illegible] Paillard, pour le tiers d'un demi-arpent terre, 1/3 de pico-

tin froment et pour autre tiers de demi-arpent en Godefranc, 1/3 de poule ; Berthin Massin, pour une maison, place et jardin, rue haute, 1 quartier de poule et 2 den. ; Pierre Massin, dit Petit-Pierre, pour une maison, place et jardin, Rue Basse, 4 den. ; Jehan Michel, pour une maison et jardin, rue haute, 10 den. ; Anthoine Fournier, pour 1 hom. 1/2 vigne en Donnay, 1/2 quartier de poule ; Edmond Laurendel, pour 1/2 homme vigne en Val Estartey, 3 den. ; Jehan de la Granche, tant pour lui que pour Loyse, sa fille, pour 2 hom. 1/2 vigne en Donnay, quartier et demi de poule ; Nicolas Fournier, pour 2 hom. 1/2, Sur la Ville, 3 den. ; Aulbin Bourgeois, pour une denrée 1/2 terre, rue du Marteray, 2/3 de quartier de poule ; Claude Diligent, pour demi-denrée de terre, ès Mouillières, 1/6 d'un picotin avoine et 1/6 d'un quartier de poule ; Claudin Loison, pour une maison, Rue Coulon, 2 den. ; Jehan Mercier le jeune, pour une denrée vigne, en Montchiard, obole pongoise ; Didier de la Forest, pour 1/2 homme vigne en l'Esperouer, 1/8 d'un quartier de poule ; Didier Penot, pour un journal terre et vigne en Vau Belier, 4 den. ; Nicolas Robinet, pour une denrée 1/2 vigne, en Valesignez, 1 den. ; Didier Bourgeois, pour une denrée 1/2 terre, en la Chaut, 1/3 de demi-poule ; Pierrot du Marteray, pour 1 journ. terre, 1 den. ob. ; Cathelin Massin, pour 2 hom. vigne en Vauperrouse, 2/3 de demi-poule ; Jehan Menestrier, dit Carrey, pour une maison au dessus de l'église, 2 den. ; Guillaume Massin, pour un journal terre, en Gaudefranc, 1 den. ; Georges Seurrat, pour 3 hom. en Fay, 2 den. ; Didier Milley, laboureur, pour 2 denrées vigne, à la Poursotte, 2 den. ; Jehan Demonjot, laboureur, pour 2 denrées en Rozières, 1 quartier de poule ; Didier Violier, pour une maison, Emmy la Ville, 1 den. ; Edme Violier, pour un arpent de terre en Champaigne, 1/2 boiss. avoine et 1 den. ; Jehan Jaquot, dit Frodat, pour une denrée 1/2 terre, en la Côte Valletin, demi-picotin froment ; Aulbin Regnault, pour demi-arpent terre, 1 ob. ; Jehan Auger, pour une vigne en Valesigney, 1 den. ; Pierre Alot, pour 1 hom. 1/2 vigne, Sur la Ville, 1 den. ; Pierrot Gueltot, pour un chemin pour aller en sa maison, Emmy la Ville, 1 picotin avoine ; Jehan Jaquot, dit Frodat, pour 1/2 journ. terre, 2 den., et pour une denrée pré, 1 den. ; Nicolas Paillard, pour 2 hom. vigne en Vauperrouze, demi-poule, et pour une denrée 1/2 terre en Vaubelier, 1/4 de picotin froment ; Thomas Roussel, pour une denrée pré en Godefranc, 1 ob. ; Claude Pharisien, pour une maison, Emmy la Ville, et Claudin Martinot, pour les 3/4 d'une maison, rue haute, 3 den. ; Annetz, veuve Jacques Jaquot, pour une maison, rue haute, 2 den. ; Colette, veuve Pierrot Bidault, pour elle et pour Colas Bidault, son fils, pour 3 hom. vigne en Val Eduitz, 3 quartiers de poule ; Jehan du Prey, dit Paron, pour une maison, rue du Marteray, demi-poule ; Jehan Hennequin, dit Aulbin, pour 1/2 arpent terre, 2 den. ; Andrey Fournier, pour une denrée vigne, au Val Adelain, 1 den. ob. ; Didier Bouvier, laboureur, pour

demi-arpent terre en Vauperrouse, 1 den. ob. ; Jehan Massin, pour 1/2 arpent vigne, Sur la Ville, 1 den. ; Jehannette, veuve Jehan Massin, dit Lorrain, pour 3 hom. vigne, en Valesigney, 1 den. ; Humbert Paillart, pour une maison rue du Marteray, 6 den., Claudot Thibault, pour la moitié d'une maison, Emmy la Ville, 2 den. ; Jaquin Molot, boucher, pour maison et grange, Emmy la Ville, 1 den. ; Aulbin Massin, comme tuteur des enfants d'Etienne Louot, pour 1/2 denrée terre, au Rang, 1 den. ; Andrey Massin, pour une maison, rue haute, 2 den. ; Oudot Viollier, pour une chambre basse à feu, Emmy la Ville, 1 den. ; Jehanne, veuve Claudot Mollot, pour un petit foyer de maison, Emmy la Ville, 1 den. ; Nicolas Mercier, pour une grange et moitié d'une étable, rue du Marteray, 1 den. ; Jehan Bouvier, dit Regnard, pour lui et pour les enfants de Claudot Regnault, pour une maison, rue du Marteray, 1 den. ; Estienne Thibault, pour le 1/3 des 2/3 d'un arpent terre, pongoise ; Estienne Serou, pour pareille portion du dit arpent, pongoise ; Georges Serou, pour pareille portion du dit arpent, pongoise ; Jehan Hennequin, dit Hurebeau, pour une chambre basse à feu, rue du Marteray, 1 den. ; Simon Balleur, de Vendeuvre, pour 7 hom. 1/4 vigne en Vauperrouse, 5 den. ; Aulbin Regnault, pour 7 boiss. chenevière, Emmy la Ville, 1 poule et 1 boiss. avoine ; Edme Penot, pour une denrée de terre, sous la Croix du Sot, 1 den. ; Claude Auger, pour une denrée terre en Val Longin, 1 den. ob. ; Claude Jaquot, pour une denrée terre, en Val Mougin, obole ; Pierre de Marson, pour 3 denrées vigne et charme, en Fay, demi-poule ; Pierre Massin, dit Colichon, pour un journal terre en Vau Belier, 3 den. ; Robert Thiffon, pour 2 hom. vigne en Vau Barmont, obole ; Colin Gay, de Beurey, pour 1 hom. vigne en Vau Belier, 1 den. ; Jehan Roger, pour portion de maison, Emmy la Ville, 1 den. ; Regnault Guérin, pour une autre portion de la dite maison, 1 den. ; Jehan Martin, pour une petite maison, rue Coulon, 3 den. pain ; Thomas Roussel, pour demi-arpent de terre en Vau Dumanche, obole ; Jehan Massin, dit Petit-Pierre, pour 1/2 journ. terre, en Vau Dumanche, ob. ; Pierre Massin, dit Petit-Pierre, tuteur de Jehanne, fille de Cathelin Massin, pour 1 journ. terre en Vau Belier, 1 den.

L'aveu continue ainsi :

Item, m'appartient, à cause de madicte seigneurye d'en hault, les marc et adjudz des mesures, tant pintes, choppines, pototz que aulnes, pois et générallement toutes choses à mesurer et peser, sur tous mes hommes de ma seigneurye et aussi aux aultres seigneuryes, et mes conseigneurs ne puellent mesurer ny faire mesurer sans venir prendre ou envoyer prendre le pois en madicte maison seigneurial, à peine de L s. tz d'amande, qui peult valloir par chacun an cinq sols tz.

Aultres censives à moy deues pour le tout, à cause de madicte seigneurye d'en hault, appellees les censives de Landreville, qui

peullent monster à quarante solz tournois en argent, et huict poulles par chacun an.

S'ensuyt ce que je tiens du fief de Beaurepaire, qui reprent de moy à cause de ma maison seigneurial dudict Ville-sur-Arce, appellée la Court d'en hault, et en arrière-fief de vous, madicte dame.

Premièrement, la justice, haulte, moyenne et basse, dudict de Beaurepaire, peult valloir par an. . . . . XX s. tz.

Item, ung arpent de terre où soulloit avoir une maison dudict fief de Beaurepaire, qui peult valloir ung boisseau par moictié froment et avoine, par an.

Item, deux arpens de prey estans au bout de ladicte terre, tenant d'une part à ung sentier de pied, d'autre à plusieurs contours, et peult valloir. X s. tz.

Les censives dudict fief de Beaurepaire, à moy deues pour le tout, paiables chacun an, au jour de feste sainct Remy, peullent monter et revenir à quatre livres tz en argent, et dix huict poulles.

S'ensuyt une taille abosnée sur plusieurs des habitans dudict Ville-sur-Arce, tant hommes que femmes, deue au jour de feste sainct Andrey, estans de ladicte seigneurye d'en hault, dont les aulcuns qui doibvent 2 sols 6 den. sont affranchis, et les aultres qui doibvent douze deniers et au dessoubz, sont hommes de corps, mainmortables, et doibvent iceulx habitans payer ladicte taille audict jour, à peine de cinq solz tz d'amande contre ung chacun d'eulx deffaillant, sur laquelle taille je prens les trois quarts, les quatre faisans le tout, et quant à l'aultre quart appartient à Jehan de Nogent, escuyer, seigneur de Millery.

Premiers, Claude Bey, VI den. ; pour sa femme, auparavant vefve de Colas Paillard, 2 s. 6 den. ; Jehan Galasche, pour sa femme, 20 den., et pour sa maison, 12 den. ; Estienne de la Forest, pour luy, 2 sols 6 den., et pour Catherine Serou, sa femme, 2 s. 6 den. ; Jehan Fournier, pour sa femme, 2 s. 6 den. ; Erard Joffroy, pour luy, 12 den., et pour Regnaulde, sa femme, 12 den. ; Michel Pyon, pour luy, 12 den., et pour sa femme, venue des Marguotz, 6 den. ; Jehan Faulguier, pour sa femme, 6 den. ; Marcel Beauvallot, pour sa femme, 12 den. ; Jehan Regnault le jeune, pour luy, 12 den. ; Nicolas Mercier, pour luy, 12 den. ; Didier de la Forest, pour luy, 2 s. 6 den., et pour sa femme, 2 s. 6 den. ; Aulbin Bourgeois, pour sa femme, 12 den. ; Claude Paillard, pour luy, 2 s. 6 den. ; Regnault Guérin, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, venue des Felizot, 6 den. ; Claudin Bonnier, pour sa femme, 12 d. ; Pierre Allot, pour luy, 6 den., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Guillaume Menestrier, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Salomon Paillard, pour luy, 12 d. ; Guillaume Navarre, pour sa femme, 12 d. ; Philippe Viollier, pour sa femme, 6 d. ; Jehan Hennequin, dict Billard, le jeune, pour sa femme, 2 s. 6 d. ;

Estienne Baulurot, pour sa femme, 12 d. ; Claudin Martinot, pour luy, 12 d. ; Colas du Prey, pour luy, 2 s. 6 d. ; Jehan Michel, pour luy, 12 d., pour sa femme, 12 d. ; Estienne Serou, pour luy, 2 s. 6 d. ; Toussaint Hennequin, pour luy, ... et pour sa femme, 12 d. ; Cathelin Paillard, pour luy, 2 s. 6 d. ; Henry Alot, pour luy, 6 d., et pour sa femme, venue des Paillards, 2 s. 6 d. ; Andrey Viard, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, venue de bon Jacot, 2 s. 6 d. ; Colichon Fournier, pour luy, 6 d. ; Jehan Bidault, pour sa femme, 12 d. ; Pierre Massin, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Colas Simonnyn, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Estienne Regnault, pour luy, 12 d. ; Claude Auger, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Jehan Vaulguerny, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; la vefve Colas Violier, dict Blaisot, 15 d. ; Bertin Regnault, pour luy, 2 s. 6 d. ; Andrey Fournier, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; la vefve Jehan Mercier l'esnel, 6 d.; Oudot Louvot, pour luy, 2 s. 6 d. ; la vefve Claudin Diligent, 12 d.; Claudin Violier, pour luy, 2 s. 6 d. ; Jehan Hennequin, dict Maisgny, pour luy, 12 d., et pour ...., 6 d. ; Jehan Paillard, pour luy, 2 s. 6 d. ; François Paillard, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 12 d. ; Thibault Jaquot, pour luy, 15 d. ; Pierrot Hennequin le jeune, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 6 d. ; Pierrot Bourgeois, pour luy, 12 d. ; la vefve Jaquot Alot, pour elle, 2 s. 6 d., et pour sa maison et porpris, 12 d. ; Nicole Massin, dict Grimault, 2 s. 6 d. ; Noël Richey, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Fiacre Robelot, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Didier Penot, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 12 d. ; Pierre Louvot, pour luy, 12 d. ; Pierrot Guettot, pour luy, 12 d. ; Pierrot Aulger, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Pierrot Parvey, 12 d. ; Didier Morel, 6 d. ; Estienne Berger, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Edme Lyart, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; Didier Royer, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 12 d. ; Jehan du Prey, dict Noël, pour sa femme, 12 d. ; Bertin Massin, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Anthoine Menestrier, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; la vefve Didier Mercier, 6 d. ; Humbert Bage, pour sa femme, 12 d. ; Jehan de la Granche le jeune, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Humbert Paillart, pour luy, 2 s. 6 d. ; Nicole Rousselot, pour luy, 12 d., pour sa femme, 6 d. ; Gillot Conversot, pour luy, 12 d., pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Millot Corniot, pour luy, 2 s. 6 d. ; Bertin Prieur, pour luy, 12 d. ; Aul-bin [illegible], dict [illegible], 2 s. 6 d. ; la vefve Colas Sugin, 6 d. ; Thibault Corniot, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; la vefve Thibault Mure, 6 d. ; Gillot Verpy, pour sa femme, 6 d. ; Millot Regnault, pour luy, 2 s. 6 d. ; la vefve Anthoine Roussel, 2 s. 6 d. ; Barbe, femme séparée de Oudot Louvot, 6 d. ; Andrey Pharisien, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; Jehan du Prey, dict Perron, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Claudot Bourgeois, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; Oudot Viollier, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; la vefve Edme Lachèvre, 6 d. ; Claude Morel, pour sa femme, 6 d. ; Georges Serou, pour

luy, 2 s. 6 d. ; Didier Regnault, 6 d. ; Oudot Serou, 2 s. 6 d., pour sa femme, 6 d. ; Pierrot Farisien, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 6 d. ; Georges Robert, pour sa femme demeurant à Buxières, 2 s. 6 d. ; Pierrot Royer, pour luy, 12 d. ; Philippe Regnault, pour sa femme, 12 d. ; Georges Massin, pour sa femme, 12 d. ; Guillaume Massin, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Pierrot Guerrier, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Didier du Bourg, pour sa femme, 12 d. ; la vefve Guillaume Brasley, 12 d. ; Pierrot Bage, pour sa femme, 6 d. ; la vefve Anthoine Bourgeois, 12 d. ; Pierrot Massin, dict Lorrain, 6 d. ; Oudot Regnault, 2 s. 6 d. ; Jehan Auger, 15 d. ; Guillaume Petit, 2 s. 6 d. ; Jehan Prieur, 12 d. ; Jehan Arnouset, pour sa femme, 6 d. ; Georges de la Forest, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Jaques Bidault, pour sa femme, 12 d. ; la vefve Thibault Bidault, 16 d. ; Arnoul Paillard, pour luy, 2 s. 6 d. ; Estienne Thibault, pour luy, 16 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Pierrot Haultebois, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Jehan Hennequin, dict Hurebeau, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Pierre Berger, pour luy, 2 s. 6 d. ; Pierrot Hennequin, dict Maisgny, pour sa femme, 12 d. ; David des Chiens, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Claude Noullard (?), 2 s. 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; la vefve Claude Pharisien, 12 d. ; Edme Penot, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; Jehan Massin, dict Pitoux, pour luy, 2 s. 6 d. ; Victor Marry, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Henry du Puis, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Claudin Thiffon, pour sa femme, 12 d. ; Jehanne, vefve de Claude Denys, 2 s. 6 d. ; Colas Paillard, pour luy, 2 s. 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; Claude Thibault, 16 d. ; la vefve Jaques Mollot, 12 d. ; Colas Cornuot, pour luy, 2 s. 6 d. ; Jehan Massin, dict Gillot, 12 d. ; Georges Thiffon, pour sa femme, 12 d. ; Claude Villotte, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Estienne Villotte, 12 d. ; Jaquot Mercier, 12 d. ; Mathieu Bellehure, pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Ponthua Hennequin, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 6 d. ; Jehan Paillard, demeurant à Beurrey, 2 s. 6 d. ; Jehan Hennequin, dict Billard, pour sa femme, 6 d. ; Jehan Hennequin, myneur, 2 s. 6 d. ; Gros Jehan Massin, 2 s. 6 d. ; Erard Joffroy, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Claudin Loison, pour sa femme, 6 d. ; Estienne Morel, pour sa femme, 12 d. ; Henry Paillard, pour luy, 2 s. 6 d. ; Loys Cornuot, pour luy, 2 s. 6 d. ; Jehan Mercier, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d. ; Pierrot Menestrier, pour sa femme, 16 d. ; Jehan Petit, pour luy, 2 s. 6 d. ; Didier du Prey, dict Noël, 6 d. ; Claude Jaquot, pour luy, 16 d. ; Pierrot Brasley, pour luy, 6 d., et pour sa femme, 12 d. ; la vefve Perrichon Hennequin, 6 d. ; Jehan Massin, dict Lorrain, 6 d. ; Pierrot Jaquot, pour luy, 16 d. ; Claude du Prey, pour luy, 2 s. 6 d. ; Jehan Viollier, pour sa femme, 16 d. ; Bonnaventure Mercier, pour luy, 12 d. ; la vefve Estienne Serou, 6 d. ; Michel Pion, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 6 d. ; Jehan Roger, pour luy, 12 d., et pour sa femme, 2 s. 6 d.

Et lequel présent dénombrement j'ay baillé à ma dicte dame

d'Esguilly. par protestation toutesfois où je aurois trop escript ou obmis par inadvertance aucune chose, de le pouvoir cy après augmanter ou diminuer, si tost qu'il sera venu à ma cognoissance.

En tesmoing de vérité des quelles choses j'ay signé ce present dénombrement, et icelli fait signer à ma requeste a Mrs Edme Haranchez et Symon Bourbonne, notaires royaulx à Bar-sur-Seine, et scellé de mon scel armoryé à mes armes, le ving cinq^me jour d'octobre l'an M V^c soixante et dix sept.

De Ville-sur-Arce. Haranchez. Bourbonne.

Il résulte de cet aveu qu'en 1577, les sujets de la seigneurie d'en haut étaient au nombre de 202, hommes ou femmes, dont dont 120 mainmortables, 81 affranchis et un dont la condition n'est pas indiquée. Le total de la taille montait à 240 sols, dont Élyon de Ville-sur-Arce touchait les trois quarts, soit 180 sols.

L'autre quart, par suite d'un échange conclu avec Jean de Nogent, appartenait au père d'Élyon, qui, le même jour et sur le même cahier, donna son aveu et dénombrement en ces termes :

Je, Philippes de Ville-sur-Arce, escuier, seigneur dudict lieu, confesse et advoue tenir en plain fief, foy et hommaige de dame Anthoinette de Lantaiges......., les choses qui s'ensuyvent à cause de l'eschange à moy faict par Jehan de Nogent, escuyer, seigneur de Villedieu, mon nepveu.

Premiers, la quatriesme partye... de la seigneurye d'en hault dudict Ville-sur-Arce, qui est admodiée par chascun an, pour le tout, soixante six solz huict deniers, cy pour ladicte IIIIe partye . . . . XVI solz VIII d.

Item, la sixiesme partye du four d'en hault dudict Ville-sur-Arce, qui vault par an, pour ladicte portion. . . . . . XX s. tz.

Item, la quatriesme partye... des censives... ainsi qu'elles sont déclarées cy devant, et peult valloir, ladicte quatriesme partye, par chascun an, en argent, XX solz tz, et quatre poulles, cy argent . . . . XX s. tz.

Char. . . . . IIII poulles.

Item aussi, la quatriesme partye de la taille sainct Andrey...., ainsi qu'il est déclaré cy dessus par le menu, et vault ladicte portion de ces tailles, par chascun an, soixante solz, cy . LX s. tz.

Item, la quantité de vingt boisseaux froment et vingt boisseaux avoine que j'ay droict de prendre, à cause dudict eschange, sur le gaugnaige de Toutiffault, par chascun an, au jour de feste sainct Martin d'hyver, cy, froment . . . . XX boiss.

Avoine. . . . . XX boiss.

Item, cinq journelz de terre en deux pièces, lieu dict en *Courtes Fasses*..., valant par chascun an huict boisseaux par moictié messail et avoine, cy, messail . . . . IIII boiss.

Avoine . . . . IIII boiss.

Item, trois journelz de terre sur les Pierrieres....., et peullent valloir, par chascun an, trois boisseaux, par moyctié comme dessus.

Item, dix journelz de terre près ma Garaine...

Item, huict journelz de terre en ce mesme lieu, tenans d'une part au chemyn de la Forest, d'aultre part à Colas Viollier, les quelles terres peullent valloir par aulcunes années ung boisseau par moictié chaque journel, d'aultres années qu'elles ne vallent rien.

Item, ung arpent de terre en Vau Belier..., et peult valloir par an deux boisseaux, par moictié comme dessus.

Censives à moye deues pour le tout, à cause dudict eschange.

Premièrement, Claude Paillard, dict Closture, pour sa vigne de Vau Belier, contenant demy-arpent, doibt 9 d. ; Jehan Fournier, dict Crochot, pour une vigne qu'il tient en Vau Belier, de Gillot Langlois, doibt IIII d. ob. ; David des Chiens, pour les 2/3 de demy-arpent de vigne en Vau Belier, doibt 6 den. ; Didier Regnault et Pierrot Pharisien, pour leur prey derrière (?) la maison au Cordier, doibt 12 d. ; Jehan Menestrier, dict Carrey, pour sa vigne de Vau Belier, contenant 2 denrées, doibt IIII d. ob. ; Claudot Michel et les hoirs Pierrot Prieur, pour une denrée 1/2 de prey derrière la maison Vinot, doibt 12 d. ; Claude Massin, pour et au nom de Perrette Gillette, pour sa vigne de Vau Belier, doibt 2 d. ob. ; Pierrot Hennequin, dict Masgny, pour sa vigne de Vau Belier, contenant demy-arpant, doibt 9 deniers ; Jehan Massin, dict Colichon, pour deux danrées de vigne en Vau Belier, doibt 4 den. ob. ; Jehan Massin, dict Vallot, pour sa vigne de Vau Belier, doibt 8 d. ; luy encores, pour et au nom de Jehan Guérin, pour la vigne qui fut à Jehan Michel, 3 d. ; Symon Penot, à cause de Jehanne Crochotte, pour sa vigne de Vau Belier, 9 d. ; La vefve Jehan Brasley, pour danrée et demy de vigne, doibt 3 d. ; Henry Paillard, pour sa vigne de Vau Belier, doibt 9 s. 3 d. ; Nicole, vefve Jehan Villotte, pour sa terre de la Forest, doibt 7 d. ob. ; Jehan Paillard, dict Bernard, pour son champ de la Forest, doibt 7 d. ob. ; Anthoine Menestrier, pour demy-arpant de vigne en Vau Belier, doibt 9 d. ; Perrot Roger, pour sa maison de la rue d'en hault, doibt 2 s. tz en argent et une poulle ; Colin Guerrier, pour sa vigne de Vau Belier, doibt 4 d. ; Pierrot Guettot, pour 3 denrées de vigne en Vau Belier, doibt 2 d. ; Claude Morel, pour sa vigne de Vau Belier, qui fut à feu Henry Bouvier, doibt 3 d. ; Andrey Fournier, pour le tiers de demy-arpent de vigne en Vau Belier, doibt 3 d. ; Nicolas Viollier, dict Boyton, et Estienne Berger, à cause de leurs femmes, André Pharisien, Magdelaine, vefve Guillaume Pharisien, pour la maison et pourpris qui fut audict Guillaume Pharisien doibt 12 d. et une poulle ; Françon, vefve de feu Jehan Hennequin, dict Billard, pour sa maison et cray qui fut à feu Henry Cornuot, doibt cense 12 d. et une poulle ; Jaques

Hennequin, dict Hurebeau, pour sa vigne de Vau Belier, doibt 3 d. ; Pierre Bidault, pour sa vigne audict Vau Belier, doibt 4 d. ; la fille Colas Viard, pour sa maison et pourpris de la rue d'en hault, doibt cense 2 d. et demy poulle ; Pierrotte et Oudotte, filles de feu Gillet Prieur, pour leur vigne en Vau Belier, doibvent cense 4 d. tz.

Et lequel présent dénombrement, etc.

Signé : HARANCHEZ. BOURBONNE.

Manque la signature de Philippe de Ville-sur-Arce.

Cabinet de M. le Dr Finot.

Lettres de Joachim de Chatenay, *alias* Chastenay, gouverneur de Chalon-sur-Saône, à M. de Fervacques.

(1589.)

1.

A M. de Fervacques, chev de l'ordre du roy, capitaine de cent hommes d'armes, commandant au pays du duché de Bourgogne, à Dijon.

Monsieur, je receu, hier, les lettres, lesquelles j'ay communiquées aux officiers du roy, mayre et eschevins de la présente ville, lesquels semblablement m'ont faict part de celles que leur avez adressées, et vous prie croire que nous avons tous une bonne et saine intelligence pour conserver ceste ville en repos et en l'estat qui nous a esté recommandé par Mgr le duc de Mayenne.

De ma part je tiendray la main à ce que toutes choses passent toujours au mesme poinct que par cy devant.

Au surplus, il m'a semblé n'estre hors de propos vous donner advis de ce qui passe par deça, mesmes comme le jour d'hyer nous eusmes advertissement qu'il y avoit quelque embuscade sur la ville de Verdun, laquelle, combien qu'elle soyt petite, si est-elle de grande conséquence. Si tost que je fus adverty je dépeschay gens, pour descouvrir ce qui en estoyt, et feiz tenir prêt les compagnies du capitaine Lavollière et Levesque, pour secourir les [illegible] de Verdun en leur nécessité.

Toutesfoys, Dieu grâces, ilz n'en ont eu besoing pour ceste foys.

Et néantmoings, j'ay mandé auxdits capitaines qu'ils séjournassent quelques jours aux environs de ladite ville, jusques ad ce [illegible] la vérité de ce rumeur, et que par vous y soit ordonné ce que trouverez estre bon et nécessaire, pour la conservation de ladite ville.

Nous avons aussi heu quelques advis que le sieur de Rochebaron [illegible] où il se faict beaucoup de dépesches, qui nous faict doubter qu'il veult remuer quelque chose en ce pays.

[illegible] quelque nouvelle plus particulière, et d'autres

endroicts, je ne fauldray vous en advertir, et attendray sur le tout vos commandements. Priant Dieu, Monsieur, vous conserver en toute prospérité, très heureuse et longue vie.

A Chalon, le 5 febvrier 1589.

Votre très humble à vous faire service,

De Chatenay.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458.

2.

Monsieur, nous avons journellement des avys que l'armée du duc de Sçavoye s'approche, dont j'estime que soyez assez averty, et dient parmy eux qu'ils s'acheminent par deça, et attendz sur ce vos commandementz. S'il y avoit moyen d'empescher que ladite armée n'entrast en ce baliage, ce nous seroit ung grand bien.

Je reconnois, de jour à aultre, qu'il y a ici de très mal afectionnés au service de Mgr du Maine, mesme que les officiers du roy reçoivent, comme ils receurent encore hier, trois paquetz de Sa Majesté, sans m'en communiquer aulcune chose, ny aux maire et eschevins. Encore que j'ai sceu que lesdits paquetz ne soient d'importance, ains sont ceux qui leur ont été envoyez de Dijon, de fort vieille datte, ils ont faict publier certaine déclaration, que le parlement a vérifiée, quy me faict estimer que sy ce fust été chose qui ust peu troubler le repos, ilz n'eu ussent moins faict, pour empescher que lesdits malafectionnés ne reçoivent paquets ou personnages qui nous puissent brouiller.

J'avois estimé estre très nessaisaire, que me donniez ving ou ving sinq soldats, pour tenir aux portes, afin de ne laisser entrer personne sans que l'on fusse averty, et aux guardes de nuict, à ce que rien ne se passe à mon insceu.

M. le maire de cette ville, lequel va à Dijon, vous pourra amplement discourir de ce qui est utille pour la conservation de cette ville.

Suivant les défenses faites par mondit seigneur, de tirer du blé vers ce gouvernement, j'avois faict suivre ung marchant, qui avoit passé avec ung bateau de blé, à ung faulx port, jusques à Tornus ; mais les échevins et abitans dudit lieu ont menacé celui que j'avois envoyé après, de le tuer, tellement qu'il a esté contraint s'en revenir sans rien faire.

J'ai avertissement très asseuré que ceulx dudit Tornus contreviennent tous les jours aux dites défences ; je vous suplie leur en écripre et y ordonner.

Il passe et repasse, de nuyct et de jour, gens de cheval, par six, par douze, à des ports, icy aux environs, qui est à craindre que, par ce moyen, il ne si trafique quelque menée, et sy trouve bon ordonner au maistre des portz, qui est icy, de retirer tous les bateaux. Comme seux de Cuisery vous vont trouver à cest efect, j'atendray sur le tout vos comandemens, et prie Dieu,

Monsieur, vous conserver en toute prosperité, très heureuse et longue vie.

A Chalon, le XIIIIe feuvrier 1589.

Votre très humble à vous faire service,

DE CHATENAY St VINCENT.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458.

3.

Monsieur, j'ay arresté troys ou quatre bateaux chargés de bley, suyvant le commandemant exprès, nonobstant tous passeports, que j'ay de Monseigneur, qui m'a défendu ne laisser passer, par la rivière de Sône, aulcune graine, sinon quelque cantité à Dacier, en considération de ce qu'il a fourny pour les chateaulx et places fortes de ceste province, et pour aultres causes à moy non congneues.

Vous scavez assés combien sont justes les considérations qui l'on mheu, d'empescher la traicte hors son gouvernement. Néanmoings, M. le compte de Charny, et aultres, baillent des passeportz, pour tirer lesdites graines, dont je vous ay bien voulu donner avys.

Je ne désire déplaire à aulcung, mais, pour rien que ce soit, je ne vouldrois enfreindre le commandement que m'a faict mondit seigneur, et parce que je tiens que votre volonté est la sienne, je vous suplie très humblement m'honorer, sur ce, de vos commandements.

Au reste, Monsieur, j'ay des plaintes continuelles de ces armées qui ne bougent. Il vous plaira leur ordonner de s'avancer ou reculer, car jamais ils ne nous scaurions tant faire de bien, qu'ilz nous font de mal. S'il y avoit moien de les loger aux petites villes, et jetter leur solde sur ledit pais, se seroit ung grand soulagement au pauvre peuple.

Monsieur de Chalon est arrivé en ce lieu depuis jeudy au soir. Il ne faict mine de vouloir remuer aulcune chose. Sy le faisoit, je vous en donnerois incontinant avys, et l'empescherois de tout mon pouvoir. J'atendray sur le tout vos commandements pour y obéir. Et prie Dieu,

Monsieur, vous conserver en toute prospérité, heureuse et longue vie.

A Chalon ce XXe feuvrier 1589.

Votre très humble à vous faire service,

DE CHATENAY St VINCENT.

Arch. de la ville de Dijon, B. 452, no 107.

4.

Monsieur, comme je n'ay rien tant en affection que le service de Mgr Dumayne, j'ay pensé vous escripre, que si desiriés, autan

que craignez, qu'il perde toute la créance qu'il a en ce balliage, et qu'il y engendrât une inimitié irréconciliable au cœur des habitans des villes et plat pays, il y fault laisser le baron de Viteaux avec ses troupes, qui ne nous traicte pas comme serviteurs de mondit seigneur, mais comme les plus cruels ennemis que pourrions avoir.

Vous cognoistrés partie de leur insolence, tant par le rapport que vous en fera le sieur controlleur Mahault, que par la coppie d'une lettre qui m'a esté envoyée.

Ils ont surpris Cuisery, où ils sont encores, qui est une ville où les troupes ne logent point, et en autres de mes terres, sans avoir esgard que je suis serviteur de mondit seigneur, et vous asseure, Monsieur, qu'il est très nécessaire qu'envoyés ung gentilhomme le treuver pour luy donner departement et faire avancer. Aultrement, j'estime qu'ils ne partiront de ce païs, que tout ne soit achevé.

Nous veillerons soigneusement à notre conservation, à ce que mondit seigneur Dumayne, et vous, ayés occasion de vous contenter de nous.

J'espère que M. le maire de ceste ville vous ira treuver, dedans deux ou trois jours, lequel vous fera plus particulièrement entendre tout ce qui se passe par deça. Priant Dieu, Monsieur, vous maintenir en parfaicte santé, très heureuse et longue vie.

De Chalon, ce XXVIII[e] febvrier mil V[c] IIII[xx] et neuf.

Votre très humble à vous faire service,

De Chatenay S[t] Vincent.

Arch. de la ville de Dijon, B. 456, n° 117.

5.

Monsieur, ceux de ce balliage sont quasi désespérés des actes exécrables commis par les troupes du baron de Viteaux et les recrues qui sont encore à nos portes, que ce présent porteur vous dira, tellement que si le balliage n'en est vuide, de brief, je crains que tout ne se perde et que le premier qui se voudra dire ennemi de ses voleurs, n'attire après soy ce peuple, et Monseigneur perde tout son crédit, qui luy viendroit à extremme desplaisir.

Attendu mesmement, qu'à son départ de ceste ville, il bailla volontairement commandement à toutes les troupes, qui s'achemineroient pour son service, de n'aprocher ceste ville de deux lieues à la ronde.

Le peuple est mangé des garnisons de la cytadelle. Il a contribué deux mil cinq cens escus, pour les munitions d'icelle ; il est imposé pour les bois et charrois nécessaires au remontage de l'artillerie de la dite citadelle, et des fortifications de la ville, et meurtry, viollé et entièrement pillé par les ennemis de Dieu et du

bien de mondit seigneur. Tellement qu'ayant contenu, jusques ici, ceux qui viennent aux plaintes, je n'y puis plus rien, de sorte que, si ne faictes vuider en diligence, tous courent aux armes, et perdent, avec les biens, la volonté de servir mon dit seigneur.

Il n'est plus question de cultiver les terres, car il n'y a plus chevaux, jumens, ny bœufs par tout ce bailliage, et jusques aux maisons des gentilshommes. C'est à vous, Monsieur, qui avez charge de conserver ceste province à mondit seigneur, d'y donner ordre, et croyés que les desseins, qui s'exécuteront par telles gens, ne peuvent réussir. M. le maire, présent porteur, auquel je me reffie entièrement, vous dira plusieurs particularités, concernant le bien de ceste ville et du pays, dont je vous supplie très humblement le croire.

Je prie Dieu, Monsieur, vous maintenir en parfaite santé, très heureuse et longue vie.

De Chalon, ce 3e mars mil Vc IIIIxx et neuf.

Votre très humble à vous faire service,

De Chatenay.

Arch. de la ville de Dijon. B. 458, fol. 123.

6.

Monsieur, j'estime qu'avès sceu, bien au long, par M. de Lartusie et mes précédentes, l'entreprise qui estoit faitte, tant sur la cytadelle que sur ceste ville, et le remède que l'on y avoit préparé. C'est pourquoy je ne vous en atédiray (*sic*) davantage, sinon que l'on poursuit de plus en plus à descouvrir ceux qui sont de la faction, où j'ay estimé pouvoir estre comprins quelques ungs de ceste ville, ce qui m'auroit occasionné inviter les habitans de s'unir les uns avec les autres, pour la conservation de ceste place pour Monseigneur du Mayne. En quoy j'ay treuvé beaucoup de contrariétés, pour la forme, aulcungs disantz que ne leurs en avés rien escript.

Et d'autant qu'il est très expédient qu'ils jurent l'Union généralle, avec les princes catholiques, et les autres villes unies avec eux, et le tout soubs l'obéissance de mondit seigneur du Mayne, je vous supplie m'envoyer ce qui a esté fait à Dijon, et leurs en escripre, car, par ce moyen, je cognoistray qui sont ceux qui demeureront affectionnés à mondit seigneur, pour puis après vous en donner advis, afin d'y ordonner comme trouverés estre necessaire. Ce qu'attendant, je prieray Dieu,

Monsieur, vous maintenir en santé, très heureuse et longue vie.

A Chalon, ce VIIIe mars mil Vc IIIIxx et neuf.

Votre très humble à vous faire service,

De Chatenay St Vincent.

Arch. de la ville de Dijon. B. 458, no 149.

7.

Monsieur, je vous suis fort obligé de ce qu'avés faict vers monseigneur du Mayne, qu'il m'a donné les vingtz hommes que je demandois, qui sont très nécessaires pour la seureté de ceste ville.

Monsieur de Lartuzie vous a escript, amplement, de l'entreprise faitte sur ceste cytadelle, qui m'empesche de vous en dire davantage.

J'ay sceu, par ung des miens, qu'aviés faict entendre au baron de Viteaux, les plaintes que l'on a faict de luy en ce balliage, qui vous est merveilleusement obligé de ce qu'en avés tiré ses trouppes, pour les employer comme avés fait très heureusement contre M. de Tavanes.

Je vous avois, par mes dernières, supplié, comme je fais encore très humblement, vouloir ordonner que la forme du serment, que monseigneur du Mayne feist faire à ceux de Dijon, à son partement, me soit envoyé, affin de requérir ceux de ceste ville à en faire de mesme. J'attendray sur tout vos commandemens, et prie Dieu, Monsieur, vous conserver en toutte prospérité, très heureuse et longue vie.

A Chalon, ce 12e mars 1589.

Votre très humble et plus obéissant à vous faire service,

De Chatenay St Vincent.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458, n° 188.

8.

Monsieur, sçachant que MM. les maire et échevins de ceste ville vous écripvoient, touchant l'avertissement qu'ilz ont, que les troupes de M. le baron de Viteaux aprochoient de ce baliage, dont ilz sont en grande alarme, craignant qu'ilz ne reçoivent telle incommodités qu'ilz ont jà receus, tellement que sy connoissés estre nessésaire qu'il y ait quelque troupe pour la conservation de la rivière de Sône, le capitaine Joannes, homme fort policé, quy a de belles troupes, sera trop plus agréable à ce peuple.

Dimanche dernier, nous fismes prandre l'ung des entrepreneurs sur la citadelle, mais il n'a encore rien confessé. Il s'appelle le capitaine La Fontaine, autrement Treby. J'atendray vos commandemants et prie Dieu,

Monsieur, vous conserver en toute prospérité, très heureuse et longue vie.

A Chalon, le XXIIe mars 1589.

Votre très humble et plus obéissant à vous faire service,

De Chatenay St Vincent.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458, n° 234.

9.

Monsieur, tous les articles de l'Union des catholiques, jurés à Dijon, ont estés présentés, ce jourd'huy, aux habitans de ceste ville de Chalon, lesquelz n'ont voulu faire le serment, parce qu'ilz en jurèrent une autre, sous environ 15 jours.

Suivent plusieurs phrases illisibles, puis la lettre se termine ainsi :

Je vous ay bien voulu donner advis de cecy, et à ce qu'aucune chose ne me soit imputée, si ladite union n'a esté jurée, comme je le procurois. Attendant vos commandements, je prie Dieu,

Monsieur, etc.

A Chalon, le XXIXe mars 1589.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458, n° 293.

10.

Monsieur, nous avons, tous les jours, avys qu'il se faict des entreprinzes contre ceste ville, et qu'il y a plusieurs habitans d'icelle entreprinze desquels nous ne pourront aizément assurer, parceque les deux tiers, et des princypaulz de ladite ville, sont politiques, telement qu'il est expédient que soyons asistés d'hommes, tant pour cest efect, que pour tenir le lieu de ceux qui doibvent faire les guardes en cestedite ville, dont le circuit est très grand.

Afin que les afaires se passent doucemant et avec seureté, Monsieur de Chamtepinot, et moy, avons dressé les mémoires et la dépesche encloze dans ce paquet, le quel vous verrés, s'il vous plaist, pour le faire expédier, sy le trouvés bon.

M. Réal vous fera entendre plus particullièrement les afaires et l'estat de ceste ville, lequel je vous suplie très humblement croire, et atendant vos commandementz, je prieray Dieu,

Monsieur, vous confirmer en toute prospérité, très heureuse et longue vie.

A Chalon, ce IIIe avril 1589.

Votre très humble et plus obéissant à vous faire service.

DE CHATENAY St VINCENT.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458, n° 315.

11.

Monsieur, le malheur a été tel, que M. le maire de cette ville, s'en alant vous trouvé, pour vous représanter les moyens nessaisaires pour la conservation de cette ville, a été prins d'ung nommé le cap^ne^ St Matieu, près de Dijon deux lieus, et conduit à St Jean de Losne, qui est occasion que, soudain, MM. de ceste ville et moy, vous avons depesché ce porteur, et vous suplies, très humblement user de tous moyens, pour le recouvrement dudit

s^r maire, sans la présance duquel demeurerons beaucoup troublés. Vous avés M. de Cretors, pour lequel, je m'assure, pourra estre élargy, sy le trouvés bon. S'est expédent, cestedite ville et la cauze de laquelle tenés le premier rand par deça, vous aura perpétuelle obligation.

Et je vous diray, Monsieur, que je vous ay, par plusieurs fois escript, que pour tenir cette place en seureté, il est très expédient m'envoyer cent ou deux cents hommes, et vous suplie encor ne négliger cest avys, veu que telle prinze aporte nouvelle occasion de trouble, et fait aulser le cœur à ceux qui estoient empeschés en l'exécution de leurs desseins, par la présence dudit sieur maire.

Vous sçavés assés de quelle importance est ceste place. C'est pourquoy je ne vous en diray davantage.

Ledit sieur maire s'acheminoit, en intention de sçavoir de vous le moyen pour l'entretènement desdits deux cens hommes, restant les abitans résolus de les accepter, pourveu qu'ilz eussent asignation de paiement, ce que commodément se peult faire, sur les deniers du taillon, subvention, grenier à cel et domayne de ceste ville. sans incommoder la citadelle, qui a son asignation sur les deniers des décimes et aliénation du bien des ecclésiastiques. J'atendray sur le tout vos commandements, et prieray Dieu,

Monsieur, vous conserver en toute prospérité.

A Chalon, ce XIXe avril 1589.

Arch. de la ville de Dijon, B. 458, n° 366.

XI

Extrait du testament d'Antoinette de Lantages, dame d'Éguilly.

(1595.)

Je, Antoinette de Lantage, dame d'Éguilly, dame de feu Léonard de Chaumont en son vivant ch^er du roy, maître d'hôtel de Sa Majesté, superintendant des affaires de la roine d'Ecosse douhairière de France, seigneur d'Eguilly, baron de Chassenay, désirant pourvoir au salut de mon âme et disposer de mes biens, fais mon testament et ordonnance de dernières volontés, ainsi qu'il s'ensuit :

Premièrement, je recommande mon âme à Dieu et à la glorieuse vierge Marie.

Je veux et ordonne mon corps être mis et ensépulturé en l'église de Belaon, là où est enterré feu messire Jacques de Lantage, seigneur dudit Belaon, mon père, et feue dame Jeanne de Merlot, ma mère, et feu messire Jean de Lantage, mon frère unique, seigneur de Vitry-le-Croisey.

Je veux que mon cœur soit porté et mis dans l'église de Mr St Georges de Chalon-sur-Saône, auprès de celui de feue dame Jeanne

de Chaumont, ma fille, épouse de messire Joachim de Chastenay, et qu'il soit donné à ladite église, la somme de quatre écus.

Je veux et entends que les deux figures, qui sont aux Cordeliers de Troyes, y soient mises une brouse à l'entour, large de trois doigts, en laquelle sera écrit : C'est la sépulture de messire Léonard de Chaumont, en son vivant cher de l'ordre du roy, son bailly de la Montagne, superintendant aux affaires de la royne d'Ecosse, douairière de France, seigneur d'Eguilly et baron de Chassenay, qui trespassa le 20e jour d'avril 1574, et la figure de dame Antoinette de Lantage, sa femme, qui trespassa le , laquelle a fait faire ces deux figures ; et qu'il soit mis, aux quatre carres de la tombe, lesdites armoiries dudit sieur, avec l'ordre, et aux deux autres carres, devers ma figure, mes armoiries, par moitié de celles de mondit mary, et l'autre moitié de messire Jacques de Lantage et Jeanne de Merlot, mes père et mère, en leur vivant seigneur et dame de Belaon, Chone, Mousson et Vitry-le-Croisey.

Item, je veux que la donation que j'ai faite à François et Antoinette de Chatenay, mes petits enfants, et enfants de messire Joachim de Chatenay, cher, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, commissaire général des guerres ès pays et duché de Bourgogne, et de feue Jeanne de Chaumont, ma fille, le 9 mai 1582, soit suivie.

Je donne et lègue auxdits François et Antoinette, mes petits enfants, la somme de 500 livres de rente, à moi due, par chacun an, par Mr et neveux, messire Anne de Lantages, seigneur de Chesley, par lettres du 14e juillet 1577.

Je veux ladite donation tourner au survivant, et s'ils décèdent tous deux sans enfans, elle retournera aux autres enfans de feue ladite Jeanne, ma fille.

Item, je donne et lègue à messire Antoine de Chaumont, seigneur d'Eguilly, et baron de Chassenay, mon fils, les sept arpens de pré, vignes et moitié du revenu du moulin assis sur la rivière d'Arse, près dudit Eguilly, plus à plein déclaré, par moi réservé au contrat de transaction et accord fait avec lui, des procez que nous avons ensemble, combien que par icelle transaction, je lui ai donné et quitté plus de 6,000 écus.

Item, je donne à Mahault de Chaumont, ma fille, la somme de 1,000 écus, sur ce qui m'est dû, pour forme d'engagement, sur le gagnage de Roulererau, appartenant auxdits Joachim de Chatenay et feue Jeanne de Chaumont, mes enfants, qui sont les 1,000 écus que je lui ai promis par son contrat de mariage, et sans qu'elle, ni ses héritiers, puissent rechercher mes autres donataires de ce présent mon testament, du maniement du bien que j'ai eu, à elle escheu par le décès dudit sieur d'Eguilly son père, que de dame Mahault des Essarts, son aïeule, suivant qu'il est porté par ledit contrat de mariage.

Je veux et entend que le reste dudit engagement soit pour payer mes dettes, et le reste qui demeurera, lesdites dettes payées, qu'il soit donné à Antoinette de la Tour, ma petite fille et filleule, fille de Guillaume de la Tour, sieur de Jousseau et de damoiselle Mahaut de Chaumont, ma fille, et, au cas qu'elle décédât, ou qu'elle fût religieuse, après sa mort retournera aux autres enfans de ma fille Mahaut.

J'élis pour exécuteur Anne de Lantage, cher de l'ordre du roy, bailly de Chatillon, seigneur de Chesley, de Chourse et la Naveur, et, en son absence, empeschement ou refus, François Gauthier, escuyer, licencié ès loix, avocat au bailliage de Bar-sur-Seine, Me Guillemet, lieutenant ordinaire en la prévoté de Vitry-le-Croisey, et Antoine Ruotte, praticien audit Vitry, témoins à ce par moi appellez audit Vitry, en la maison seigneuriale de haut et puissant seigneur messire Jacques de Lantage, seigneur de Vitry, de la Recipense, Villemereul, Nogent, et seigneur de la justice de Fontarse, mon neveu, absent.

Le 1er mars 1595

Signé : De Lantage, Guillemet, Ruotte, Cothenay et Morel.

L'an 1596, le 5e d'avril, en l'hostel de noble homme Jean Langlois, docteur ès droits, avocat, ès présences des notaires royaux, en sa personne, ladite dame Antoinette de Lantage, dame d'Esguilly, laquelle après entendu la lecture du présent testament, ajoutant à icelui a légué à Léonard, Jean Baptiste, et Jaques de Chatenay, enfans mineurs d'ans de Mr Joachim de Chatenay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, commissaire des guerres en la duché de Bourgogne, et de fut dame Jeanne de Chaumont, son épouse, la somme de 300 écus, et tout autre chose que lui doit ledit Joachim de Chatenay.

Signé : De Lantage, Béjard et Cochet, notaires.

Est escrit ensuitte :

Le présent article a esté par nous, Claude Brocard, lieutenant général au bailliage de Chassenay, collationné en présence de notre greffier le 16e juillet 1598, ce requerant noble seigneur René de Tenarre, baron dudit lieu, pour s'en servir en temps et lieu.

Et lui en avons octroyé acte, pour les causes portées par notre procez verbal et facture de l'inventaire de la succession de noble dame Antoinette de Lantage, elle vivante, dame et douhairière d'Exguilly.

Signé : Brocard et Richet.

Biblioth. de Dijon : Palliot : *Mémoires généal.* (ms.), I, fol. 305 et suiv.

XII

Contrat de mariage de Claude et Richard de Longeville. (1552.)

Au nom de nostre Seigneur, Amen.

L'an de l'Incarnacion d'icelluy courrant, mil cinq cens cinquante et deux, le quatorziesme jour de janvier, personnellement establiz Claude et Richard de Longeville, escuiers, frères germains, seigneurs de Baissay, hommes d'armes de la Compaignie d'ordonnances de monseigneur de Nemours, enfans et héritiers de feuz Pierre de Longeville, en son vivant escuier, seigneur de Pouilly, en partie, et de damoiselle Marguerite de Baissay, vivante sa femme, leurs père et mère, assistez de Robert de Longeville, escuier, leur cousin, d'une part, et damoiselles Marchionne et Baltazarde de Maisonneuve, filles de feu Anthoine de Maisonneuve, vivant escuier, seigneur de Painblanc, et de damoiselle Guillemette de Riolet sa vefve, leurs père et mère, de l'aucthorité bon voulloir et consentement de ladicte damoiselle, leur mère, et d'Anthoine de Maisonneufve, escuier, leur frère et aultres leurs parens et amys, ad ce présents, d'aultre part.

Lesquelles partyes, de leur pleine science, pure, franche et libéralle volonté, ont faict les accords, conventions, promesses, obligacions et traictez de mariage qui s'ensuyvent.

C'est assavoir que ledict Claude de Longeville et ladicte damoiselle Marchionne de Maisonneufve, et ledict Richard de Longeville et ladicte damoiselle Baltazarde de Maisonneufve, se sont promis respectivement et, par ces présentes, promectent prendre à marys et femmes en foy et loyaulté de mariage, pour estre icelluy faict et célébré en face de nostre mère Saincte Eglise catholicque, apostolicque et romaine par ainsi qu'elle s'y accorde, et ce au plus tôt que bonnement faire se pourra, et que les unes desdictes parties requèreront les aultres.

Et se prendront, lesdictes parties, à marys et femmes, avecques tous et chascuns leurs droictz, noms, raisons et actions qui leur peuvent compéter et appartenir, et à eulx escheuz et obvenus des successions advenues de leursdicts deffunctz pères et mères, pour estre lesdicts futurs mariez ungs et commungs en biens meubles acquests et conquests immeubles.

Et, en faveur et contemplacion desdicts futurs mariages, qui aultrement n'eussent esté faictz, ladicte damoiselle Guillemette de Riollet, aussi personnellement establie et dument (?) soubmise, a promis et s'est obligée payer et bailler auxdicts futurs espoux, dans le jour des espousailles, à chascune de sesdictes filles, la somme de neuf cens livres tournois. De laquelle somme de neuf cens livres tournois pour chacune, chacun de leursdicts futurs [illegible], en droit soy, sera tenu et obligé d'en employer la

somme de six cens livres tournois en bon fond de héritaiges, de bonne et suffisante valleur, et le restant de chacune desdictes sommes de neuf cens livres, qui est trois cents livres tournois de chacune, sera ameublé, pour acquérir communaulté entre lesdicts futurs mariez.

En oultre est convenu et accordé entre lesdictes parties, que lesdictes futures espouses, en cas que douaire vint à avoir lieu, seront douées de douaires acoustumés sur tous et chacun des anciens domaines et héritages desdictz futurs mariez, lesquels dès à présent ilz ont, pour ce, hypothecquez et obligez ansemble, pour les deniers dotaulx desdictes futures espouses.

Et au parsus des choses non expresses en cesdictes présentes, est dict et convenu, entre lesdictes parties, qu'elles seront réglées suyvant les us et coustumes de ce pays et duché de Bourgongne.

Dont et des quelles choses dessusdictes et d'une chacune d'icelles, lesdictes parties, et chacune d'icelles, respectivement, sont contentes. Promectans, en bonne foy, par leurs serments pour ce donnés corporellement aux saincts Evangilles de Dieu, et soubz l'obligacion de tous et chascuns leurs biens, meubles et immeubles, présens et advenir quelxconcques, lesquelz, quant ad ce, ilz ont soubmis et soubmectent à la jurisdiction et contraincte de la Court de la Chancellerie dudict duché de Bourgongne, pour le roy nostre Sire, pour estre contraincts et exécutez, ainsi que de chose cognue et adjugée, tout le contenu en ces présentes lectres avoir et tenir perpétuellement ferme et estable, sans jamais aller au contraire, en aulcune manière que ce soit, ni recourir (?) à toutes et quelxconques choses contraires à ces présentes, mesmement au droit disant général renonciation non valoir si l'espèce ne précède.

En tesmoing de ce, ilz ont requis et obtenu le scel aux contraulx de la Court de ladicte Chancellerie, estre mis en cesdictes présentes lettres et aux semblables d'icelles faictes et passées au lieu de Painblanc, en la maison dudict Anthoine de Maisonneufve, par devant Jehan Noire, notaire royal, présens Jehan de Riollet et Pierre Le Maire, escuyers, oncle et cousin desdictes parties, tesmoings ad ce appellez et requis, les an et jour dessusdicts.

Signé : Noire.

Cabinet de M. le Dr Finot.

XIII

Aveu et dénombrement donné au Roi par Léonard I de Longeville.

(1668.)

Aveu et dénombrement, que donne à vous, nosseigneurs les Président et Trésorier de France en la généralité de Champagne,

Léonard de Longeville, écuyer, de la terre, seigneurie et justice d'en bas, de Ville-sur-Arce, mouvant en plein fief du roy, à cause de sa tour et chastel de Bar-sur-Seine, et, en arrière-fief, de la grosse Tour de la ville de Troyes, laquelle appartient audit sieur de Longeville, comme héritier de Léonard de Chastenay, son cousin, pour satisfaire à l'ordonnance de la Chambre du Domaine du 20 mars 1668.

Une maison et château de pierres, dont une partie est en ruine, consistant en un corps de logis couvert de tuiles et deux pavillons couverts d'ardoises, cour, etc., tenant d'un bout à la rivière d'Arce.

Un jardin et verger contenant un arpent. Un verger contenant un arpent et demi.

Un pressoir, avec droit de banalité sur les habitants dudit Ville-sur-Arce, depuis le Poncelot jusqu'au bout du village du côté de Bar-sur-Seine, pour lequel est due la septième partie du vin pressuré.

Le four, avec droit de banalité, comme le pressoir, pour lequel le seigneur prend la vingtième partie du pain.

La justice, haute, moyenne et basse, au dedans de ladite terre et seigneurie d'en bas, laquelle justice commence audit Poncelot et suivant la transaction. A cause de laquelle justice le seigneur a droit d'instituer un juge, procureur fiscal, greffier et autres officiers ; les droits de laquelle justice consistent aux espaves, confiscations et amendes, quand le cas y échet, et avoir pilori et échelles, conformément à la coutume du bailliage de Troyes, au dedans duquel ladite seigneurie est assise.

Appartiennent audit advouant, deux parts, les cinq faisant le tout, d'un moulin à blé, appelé le Moulin Morel, sur la rivière d'Arce, avec droit de banalité, et quelques pièces de pré, terres, bois, vignes, rentes et censives en argent et grain, prétendus mouvants, en plein fief, de la baronnie de Vendeuvre et de la seigneurie de Chatelvillain, dont ledit advouant n'a aucune connaissance, attendu que les titres et papiers de ladite terre et seigneurie ont été perdus et adhirés pendant les guerres.

Communication de M. Charles Soccard.

(A suivre.) A. Pétel.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

571. — 1179. — Gautier, évêque de Langres, atteste que Frédéric, seigneur de Coublant, a donné à l'abbaye d'Auberive la moitié du finage d'Aquenove.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 403. d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 741.

572. — 1179, 13 novembre, Anagni. — Bulle du pape Alexandre III, par laquelle il prend sous sa protection l'abbaye de Septfontaines ; il énumère plusieurs de ses possessions et les confirme. « Religiosam vitam eligentibus... »

Orig. Arch. Haute-Marne.
Annal. Premonstr., II, Pr. col. 491. — *Bréquigny*, Tab. chr., III, 550. — *Jaffé*, edit. nova, n° 13494.

573. — 1179, Dijon. — Henri le Libéral, comte de Champagne, partant pour Jérusalem, est accueilli à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ; les moines le rendent participant de leurs bonnes œuvres ; il prend sous sa garde le prieuré de « Bertiniacacurtis » (Saint-Blin, Haute-Marne, et non Bétignicourt (Aube), comme l'ont écrit certains auteurs).

Pérard, Recueil, 254. — *Martène*, Anecd., I, 591. — *Brussel*, 778, note. — Cat. actes des comtes de Champagne, 313.

574. — 1179. — Hugues, duc de Bourgogne, donne le comté de Langres à son oncle, Gautier, évêque de Langres, et à ses successeurs.

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 64.
Mirari opera, I, 714 ; ad an. 1178. *Généal. des ducs de Bar*, 13. — *Chifflet*, S. Bernardi genus, 490 ; ex tabul. eccle. Ling. — *Gall. christ. nova*, IV, instr. col. 187 ; ex autogr. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 56 ; ex cartul. capit. Ling. ; ad an. 1178. — *Pérard*, Recueil, 252 ; ad an. 1178. — *A. Daguin*, Les évêques de Langres, 17.
Bréquigny, Tab. chr., III, 545 ; ad an. 1178.

575. — 1179. — Henri, comte de Bar(-le-Duc), donne à Gautier, évêque de Langres, et à ses successeurs, le comté de Langres que ledit Henri avait reçu en fief d'Hugues, duc de Bourgogne.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 188 ; ex cartul. Ling. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 58 ; ex cartul. capit. Ling. — *Pérard*, Recueil, p. 251. — *Brussel*, Usage des fiefs, I, 778, note *a* ; ex cartul. Campan. in bibliotheca regia, ad an. 1178. — A. *Daguin*, Les évêques de Langres, p. 18. *Bréquigny*, Tab. chr., III, 557.

576. — 1179, Sens. — Le roi Louis VII, à la demande de Gautier, évêque de Langres, déclare que ni lui, ni ses successeurs rois de France, ne pourront mettre hors de leur main la cité de Lan-

* Voir page 679, tome IX, 2e série, de la *Revue de Champagne*.

gres et ce que l'évêque tiendra du roi.

[illegible] Arch. Haute-Marne [illegible].
[illegible]. De episcopali monogamia, [illegible] Gall. christ. nova, IV, instr. col. [illegible] ex [illegible]. — A. *Duquin*, Les Évêques de Langres, p. 21.
Bréquigny, Tab. chr., III, 554. — *Luchaire*, Cat. des actes de Louis VII, n° 765.

577. — 1179. — Gérard et Pierre, frères, surnommés Noblez, enfants de Dreux, sire de Bourbonne, abandonnent des réclamations qu'ils élevaient contre les religieux de Morimond, pour un pré que leur père et Gérard leur oncle avaient donné à l'abbaye, etc.

Extrait A. *Laroche[illegible]*, Les seigneuries et [illegible] de Bourbonne. Revue de Champ. et Brie, VIII, 1880, p. 168-169 ; d'ap. charte de sa collection.

578. — 1179, Châtillon-sur-Seine. — Gautier, évêque de Langres, fait savoir que Henri, fils de Gui, comte de Saux, a confirmé un don fait par son père à l'abbaye d'Auberive.

[illegible] S. Bernardi genus, 191 ; ex tabul. Albae Ripae.
Bréquigny, Tab. chr., III, 557.

579. — 1179, mai. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Hugues, chevalier, frère du seigneur Nivard, en sa présence, à Châtillon-[sur-Seine], avec l'assentiment d'Eudes, seigneur de Laignes, a donné aux religieuses de Jully tout le terrage et la dîme qu'il avait à Cestre et le 5e de la dîme de Verdonnet, pour sa fille Agnès, religieuse à Jully.

[illegible] Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains [illegible] du 11 sept. 1268 [illegible] Arch. Yonne, prieuré de Jully.

580. — 1179. — Manassès, évêque de Langres, rapporte une convention en vertu de laquelle le chapitre de Langres aura une certaine partie du comté de Langres, jusqu'à ce que l'affaire ait été [illegible].

[illegible]

581. — 1179. — Manassès, évêque élu de Langres, fait savoir que Milon, abbé de St-Etienne de Dijon, a donné une maison à Milon, surnommé « Mala-Manus », chanoine de Langres.

Gall. christ. nova, IV, col. 588 ; fragm.
Bréquigny, Tab. chr., III, 557.

582. — 1179-1190]. — Manassès, évêque de Langres, rapporte des donations faites par Gui, seigneur de Til-Châtel, aux églises de Saint-Etienne de Dijon et Saint-Florent de Til-Châtel.

Fyot, Hist. de St Étienne de Dijon, Pr. p. 121 ; ex autogr. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 193 ; ad an. 1195.

583. — [1179-1193]. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que maître Gérard de Vignory a donné à Saint-Bénigne de Dijon sa terre de Froncles, pour son anniversaire.

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de St-Étienne de Vignory, 40 ; d'ap. cartul. St-Bénigne, n° 142.

584. — 1180. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Haymon, fils de Geoffroi de Noé (Aube), a donné à l'abbaye de Mores tout ce qu'il avait au finage de Landreville. Approbation de son frère Pierre, d'Ermengarde femme de ce dernier, et de leur fils Geoffroi.

Lalore, Chartes de Mores, p. 59, n° 25 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 78 r°.

585. — 1180. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, seigneur de Ravières, et ses prédécesseurs, ont fait aux religieuses de N.-D. de Jully-(sous-Ravières) certaines aumônes qu'Etienne Villain, gendre dudit Guillaume, contestait, mais qu'il a enfin reconnues.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 313 ; d'ap. copie du XVIe s. Arch. Yonne, fonds du prieuré de Jully. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 231 ; d'ap. Quantin.

586. — 1180. — Manassès, évêque de Langres, rapporte que Adam de Lignières, vicomte de Bar-[sur-Seine], a donné aux religieuses de Jully un pré sis à Ervy,

et l'usage du bois mort dans la forêt de Lignières (Aube).

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 24 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, Molème, 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 235 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

587. — 1180. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Jobert de Grancey, sa femme et ses fils, ont donné à l'église Saint-Etienne de Dijon la dîme de « Tenixiaco » (Thenissey), avec l'assentiment de Thibaud, frère dudit évêque, de qui cette dîme était tenue en fief.

Fyot, Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 117 ; ex autogr. — Gall. christ. nova, IV, col. 588 ; ex Hist. S. Steph. fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 11.

588. — 1180. — Hugue III, duc de Bourgogne, vend à Mathilde, comtesse de Tonnerre, tout ce qu'il avait à Dampierre, « Boissenet, Huz et Seignes ». Elle les reprend en fief de lui et lui en fait hommage.

D. *Plancher*, I, Pr. p. LVIII, n° LXXXXVII ; ex chartar. capit. Ling.

589. — 1180. — Hugue de Broyes fonde une chapelle dans son château de Châteauvillain et y établit un chapelain, sous certaines conditions.

Duchesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 63 ; ex archivo eccles. colleg. Castri Villani. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 12.

590. — 1181, 7 juillet. — Pierre (de Brixey), évêque de Toul, confirme à l'abbaye de Morimond la possession de certaines parties du domaine de Fraucourt, donnée par Hugue de Bauffremont et sa famille à l'abbaye de Chaumouzey qui l'avait cédée à l'abbaye de Morimond.

Docum. rares ou inédits de l'hist. des Vosges, IV (1876), 53.

591. — 1181. — Erard II, comte de Brienne, donne au trésorier de l'abbaye de Montier-en-Der, pour célébrer des messes, six muids de vin à prendre dans ses vignes de Brienne.

Lalore, Princip. cartul., IV, 205 ; d'ap. orig. scellé. Arch. Haute-Marne.

592. — 1181. — Hugue III, duc de Bourgogne, en présence de Manassès, évêque de Langres, reconnaît et confirme le droit qu'il a donné à l'abbaye de St-Etienne de Dijon sur le village de Quetigny.

Fyot, Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 118 ; ex chartar. S. Steph. — *Brequigny*, Tab. chr., IV, 28.

593. — 1181. — Manassès, évêque de Langres, concède à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon la possession des églises d'Autrey et de Saint-Jean de Pontallier, avec leurs dépendances, sauf les droits de justice de l'église de Langres.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 280 ; ex chartar. S. Steph. Div. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 27.

594. — 1181, Fontainebleau, an II. — Le roi Philippe-Auguste ratifie les privilèges accordés à la ville de Langres par les évêques Godefroi (de la Roche) et Gautier (de Bourgogne).

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 257, d'ap. original. Arch. de Langres, liasse 142.

595. — 1182. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Mauger, prévôt de Bar, a renoncé, entre ses mains, à tout ce qu'il contestait à l'abbaye de Mores, aux finages de Villenesse et de Mores.

Lalore, Chartes de Mores, p. 59, n° 26 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 80 r°.

596. — 1182. — Manassès, évêque de Langres, rapporte un accord intervenu entre l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon et Othon, seigneur de Saulx, concernant la justice, la dîme et d'autres droits à « Dianetum » (Diénay ?).

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 191 ; ex autogr. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 59 ; ex archivo St-Benigni. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 38.

597. — 1182. — Manassès, évêque de Langres, accorde à l'ab-

bé de Saint-Etienne de Dijon la cure et l'administration de la paroisse de Marcenay.

Fyot, Hist. de St Étienne de Dijon, Pr. [illegible] ex cartul. Stephaniensi. — *Bréquigny*, [illegible] IV, 39.

598. — 1182. — Manassès, évêque de Langres, notifie qu'Étienne Vilain (seigneur de Ravières) a donné aux religieuses de Juily le quart des dîmes de Ravières (Yonne); approbation de Pierre, fils d'Etienne.

[illegible] Cartulaire du prieuré de Juily [illegible], p. 25 ; d'ap. Arch. Côte-d'Or, [illegible] Molesme, 291.

599. — 1182. — Hugues III, duc de Bourgogne, rapporte la coutume qui a été établie par ses officiers, en présence de Manassès, évêque de Langres, entre l'église de Châtillon-sur-Seine et les ducs de Bourgogne.

Pérard, Recueil, 261. — *Dumont*, Corps [illegible], tome I, part. I, p. 107 [illegible] ex Pe[illegible] Chartes de commune et [illegible] en Bourgogne, I, 332. *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 39.

600. — 1182. — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), avec l'assentiment de sa femme Agnès et de son frère Hugues, seigneur de Broyes, donne aux religieux de Boulancourt une charruée de terre, en accroissement de la terre située près de la grange de Perthe-Haymont que lui et ses prédécesseurs leur avaient donnée.

[illegible] IV, 37.

601. — 1182. — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), avec l'assentiment de sa femme Agnès et de son frère Hugue, seigneur de Broyes, donne un cens et un terrage aux religieux de La Chapelle-aux-Planches pour leur grange de Flassigny (commune de Puellemontier).

[illegible]

602. — 1182. — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), donne à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] deux champs, un cens, etc.

Lalore, Princip. cart., IV, 29 ; d'ap. orig. et cartul. La Chapelle, fol. 5, v°, Arch. Haute-Marne.

603. — 1182 (Faux original). — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), confirme à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] la possession de la grange de La Loye, sise à Outines (Marne) ; leur donne le sixième de la grosse dîme de Joncreuil (Aube), Outines (Marne) et Bailly-[le-Franc, Aube].

Lalore, Princip. cart., IV, 30-31 ; d'ap. Arch. Haute-Marne.

604. — 1182 (Faux original). — Simon, seigneur de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), donne à l'abbaye de La Chapelle-[aux-Planches] la grange de La Vacherie, au finage de Longeville, dont il indique les limites.

Lalore, Princip. cart., IV, 31-32 ; d'ap. Arch. Haute-Marne.

605. — 1182. — Simon, seigneur de Clefmont, rapporte une transaction intervenue entre Manassès, évêque de Langres, et Vichard de Clefmont, frère dudit Simon, par l'intervention de Hugues, duc de Bourgogne. Vichard a abandonné à l'évêque et à l'église de Langres tout ce qu'il avait à Bonnecourt.

Brussel, Usage des fiefs, II, p. 828, note a ; ex chartul. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 39.

606. — 1183. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Renier de « Muxeio », chevalier, a donné à Molême 10 sous de rente à prendre sur le revenu du moulin situé au-dessous du pont.

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molesme, 121 ; d'ap. 2e cartul., fol. 6, v°.

607. — 1183. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Garin de Landreville, ayant pris l'habit religieux, a donné à l'ab-

baye de Mores un pré sis au-dessous de la maison des lépreux de Landreville, etc.

Lalore, Chartes de Mores, p. 61, nº 29 ; d'ap. copie du XVIIᵉ s. Bib. nat. français 5995, fol. 83, rº.

608. — 1183. — Manassès, évêque de Langres, accorde à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon la liberté des églises de Longvic, Saint-Apollinaire, Plombières et Velars.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 191. *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 18.

609. — 1184. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, seigneur de Lézinnes, a donné à N.-D. de la Charité de Lézinnes le terrain sur lequel cette maison était bâtie, avec diverses dépendances, toute juridiction et seigneurie, sauf la justice en matière criminelle. Approbation de Thibaud de Bar, frère de l'évêque.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 192 ; ex autogr. — *Quantin*, Cartul. gen. Yonne, II, 351. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 61.

610. — 1184. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Haimon d'Autricourt a donné à l'abbaye de Mores (Aube) un cens de 6 setiers de froment que ce couvent lui devait. Assentiment de sa femme Comtesse, de leurs fils Hugues et Guillaume.

Lalore, Chartes de Mores, p. 61, nº 30 ; d'ap. copie du XVIIᵉ s. Bib. nat. français 5995, fol. 84, rº.

611. — 1184. — Manassès, évêque de Langres, atteste un accord passé entre Clarembaud, seigneur de Noyers (Yonne), et le chapitre de Tours, au sujet du moulin *Doum*.

Quantin, Cart. gen. Yonne, II, 346 ; d'ap. orig. Arch. Yonne, fonds de la prevôté de Chablis.

612. — 1184. — Hugue III, duc de Bourgogne, donne à l'église de Langres, par la main de Manassès, évêque de Langres, en compensation des torts qu'il lui a causés et pour la fondation de son anniversaire, sept livres de rente annuelle à prendre sur le péage de Dijon.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 192 ; ex chartar. Ling. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. LV, nº CIII ; ex chartul. capituli Ling. — *Cᵗᵉ de Chastellux*, Hist. généal. de la maison de Chastellux, 278 ; d'ap. coll. Bourg., t. LXXI, 99, à la Bibl. nat. *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 64.

613. — 1184. — Simon, seigneur de Beaufort, confirme les donations faites par lui et ses prédécesseurs aux religieux de La Chapelle-aux-Planches.

Orig. Arch. Haute Marne.
Du Chesne, Hist. de la maison de Broyes et de Chateauvillain, Pr. p. 21 ; ex chartul. eccles. de Capella, fragm. — *Lalore*, Princip. cart., IV, 33 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 3, vº. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 59.

614. — 1184. — Geoffroi III, sire de Joinville, fait un accord avec l'abbé de Montier-en-Der. Les moines tiendront, avec les mêmes droits que les nobles, leurs alleux de Doulevant-le-Grand, Doulevant-le-Petit et Dommartin-le-Franc. S'ils prennent un avoué, ce sera le sire de Joinville. Celui-ci est dès maintenant avoué des autres villages de l'abbaye situés sur la rivière de Blaise, etc.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 56 ; d'ap. 2ᵉ cartul. de Montier-en-Der, fol. 70, rº.

615. — 1184. — Manassès, évêque de Troyes, rapporte une donation faite à l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches] par Hugues, chevalier de Magnicourt (Aube).

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 31 ; d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 14, vº.

616. — [1184-1185], 17 sept., Véronne. — Lettre du pape Lucius III à l'abbé de Réomé et au chapitre, par laquelle il leur confirme la possession de l'église de Saint-Thomas, près du pont de Montbard, que l'évêque de Langres a fondée et leur a donnée pour y établir des religieux. « Datum Verone XV kal. octobris. » — « Justis petentium desideriis... »

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 60, ex archivo Reomaensi, ad an. 1182. — *Rouyer*, Hist. monast. Reomaensis, p. 118 ou 219, ex tabul. Reom. — *Migne*, 201, p. 1321. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 33; ad an. 1182. — *Jaffé*, edit. nova, n° 15257.

617. — 1185. — Gui de Joinville, évêque de Châlons-sur-Marne, règle le partage des revenus de l'église d'Osne entre elle et le chapitre de Joinville.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 61, d'ap. cartul. de St-Laurent de Joinville, n° XLIV.

618. — 1185. — Manassès, évêque de Troyes, confirme à l'abbaye de Montier-en-Der la possession des églises qui lui appartiennent, dont il donne l'énumération.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 206; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 1-6.

619. — 1185, Troyes, en la maison de l'évêque. — Manassès, évêque de Troyes, juge délégué par le pape, donne gain de cause à l'abbaye de Montier-en-Der, contre les chanoines de St-Nicolas de Châlons-sur-Marne, concernant l'église et la dime de Champaubert-[aux-Bois] (Marne).

Lalore, Princip. cartul., IV, 205; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

620. — 1185. — Manassès, évêque de Troyes, fait savoir que Simon de Beaufort a donné aux religieux de Boulancourt vingt sous de rente annuelle, à prendre dans ses cens de Beaufort (auj. Montmorency, Aube).

[illegible], Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 21, ex chartul. Bullencurt. [illegible] — [illegible], Notitia abbat. [illegible], I, p. [illegible], ex chartophyl. [illegible]. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, [illegible].

621. — 1185. — Pierre, évêque de Toul, sur la demande de [illegible], seigneur de Reynel, fonde le chapitre dudit Reynel.

[illegible], Hist. de Lorraine, VI, Pr. [illegible].

622. — 1185. — Hugues, duc de Bourgogne, notifie une convention [illegible] entre lui et Manassès, évêque de Langres, sur le cours des monnaies à Châtillon-sur-Seine.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 60, n° CIV; ex chartul. episc. Ling. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 75.

623. — 1185. — Manassès, évêque de Langres, et Mathilde, comtesse de Tonnerre, déclarent que c'est contre les droits de l'église de Saint-Agnan qu'il a été fondé une chapelle dans le château de Tonnerre, et que cette chapelle appartiendra entièrement aux moines de Saint-Agnan.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 361; d'ap. cartul. de Molême, fol. 62, r°, Arch. Côte-d'Or.

624. — 1185. — Manassès, évêque de Langres, donne, sous certaines conditions, l'église de Pisy (Yonne) à Renaud et aux religieux de Réomé.

Rouyer, Hist. monast. Reomaensis, 218; ex tabular. Reomaensi. — *Quantin*, Cart. gen. Yonne, II, 362. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 76.

625. — 1185. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Payenne, dame de Laignes, avec l'assentiment de ses enfants, a donné aux religieuses de Jully dix sous de rente sur les moulins de Châtillon-sur-Seine; après son décès, ses fils Mathieu et Arnoul ont donné dix sous sur les moulins de Laignes.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 26; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 240; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

626. — 1186. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir qu'Herbert, abbé, et les religieux de Favernay, ont donné aux religieux de Mores (Aube) tout ce qu'ils avaient à Beurey, Bligny, Chervey, Buxières, Ville-sur-Arce, Loches, Landreville. Les religieux de Mores paieront chaque année 30 sous, à Langres, au jour de la fête saint Mammès, ou dans l'Octave.

Lalore, Chartes de Mores, p. 62, n° 51.

d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 85, v°.

627. — [Vers 1185]. — Manassès, évêque de Troyes, déclare qu'il a précisé (dans une charte de 1185) les églises et les droits en dépendant qui appartiennent à Montier-en-Der, mais il laisse à ses successeurs le soin de déterminer quels sont les droits des religieux sur les églises de Puelmontier et de Brienne-la-Vieille (Aube).

Lalore, Princip. cartul., IV, 215 : d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 6, v°.

628. — [1185-1190]. — Manassès, évêque de Troyes, fait savoir que Gille de Donnement, chevalier, a remis, par sa main, à l'abbaye de Montier-en-Der, la dîme d'Yèvre (Aube) qui lui avait été donnée par son oncle Pierre, clerc, et qu'il avait longtemps retenue. Assentiment de Gautier, chevalier de Lassicourt, son gendre.

Lalore, Princip. cartul., IV, 217 : d'après 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 24, v°.

629. — 1186. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Othon de Saulx a donné à l'église Saint-Bénigne de Dijon quinze sous dijonnais à prendre chaque année sur les cens de Vantoux.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 61 : ex Archivo St-Benigni. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 192. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 86.

630. — 1186. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, a donné à Pierre d'Ervy, doyen de Bernon, pour sa vie, tout le revenu de l'abbaye à Saint-Vinnemer (Yonne), à charge d'entretenir un moine de Saint-Michel dans l'église de St-Vinnemer, etc.

Quantin, Cartul. gén. Yonne, II, 373 : d'ap. cartul. de St-Michel, C., fol. 126, v°. Bibl. de Tonnerre.

631. — 1186. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Hugues Curebois et son frère Pierre ont donné aux Templiers (de Saint-Marc) tout ce qu'ils avaient à Nuits, etc.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 375 : d'après origin. Arch. Yonne, commanderie de St-Marc.

632. — 1186. — Manassès, évêque de Troyes, détermine les droits respectifs de R., prieur de Saint-Léger-sous-Brienne (dépendance de Montier-en-Der), et de T., curé dudit Saint-Léger, dans les grosses dîmes de cette paroisse.

Lalore, Princip. cart., IV, 215 : d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 18, v°.

633. — [1186 au plus tard]. — (Voir la charte suivante). — Guyard, comte de Reynel, sire de Gondrecourt et de Rimaucourt, avec l'assentiment de son fils Thibaud, de ses filles Odiarde et Hawis, et de son frère Hugues, exempte les religieux de Clairvaux (Aube) de tous droits de péage qui pourront lui être dûs. Parmi les témoins : Hugue de La Fauche.

Orig. scellé. Arch. Aube.
H. d'Arbois de Jubainville, Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 398 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux tome II, reg. 2 H 9. *Pedagia*, n° XXIX.

634. — 1186. — Pierre, évêque de Toul, constate les exemptions de péage accordées aux religieux de Clairvaux (Aube) par Simon, duc et marquis de Lorraine, sa mère Berthe, Guiard de Reynel, son fils Thibaud, ses filles Odéarde et Hawide ; Gautier, chevalier d'Epinal, sa femme Domata et son fils Gautier.

Orig. Arch. Aube.
H. d'Arbois de Jubainville, Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 403 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux tome II, reg. 3 H 9. *Pedagia*, n° XXXVIII.

635. — [1186]. — Manassès, évêque de Troyes, déclare qu'à la prière de Manassès, évêque de Langres, son parent, il a prêté à ce dernier 1,200 livres de provinois, sur le château de Gurgy (Côte-d'Or), payables sur le pied de cinquante sous par marc, au cas que la valeur ou le poids de cette monnaie viendraient à être changés.

[illegible] Ampl. coll. IV, col. 589 : fragm. ad a. 1186. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 83.

636. — 1187. — Hugues III, duc de Bourgogne, promet à l'évêque de Langres, comme étant son suzerain après le roi de France, de lui remettre le fief de Fouvent (Haute-Saône).

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. LXII, n° CIX. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 99.

637. — 1187. — Hugues, duc de Bourgogne, fait savoir que le seigneur Simon de Bricon a donné à la chartreuse de Lugny les pâtures d'Essarois, relevant en fief du duc.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, [illegible] ; d'ap. original Arch. Côte-d'Or, fonds Lugny, carton 862.

638. — 1187. — Gui de Joinville[1], évêque de Châlons-sur-Marne, donne au chapitre de Joinville les églises de Saint-Quentin et de Beauvoir, et fonde une nouvelle prébende.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, [illegible] ; d'ap. cartul. du chapitre, n° XLI.

639. — 1187. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Jocelin, chevalier, et sa femme Rivière, ont donné aux religieux de Septfontaines tout ce qu'ils avaient à Charmoy et dans toute la terre desdits religieux.

[illegible] II, col. 786. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 100.

640. — 1187. — Manassès, évêque de Langres, rapporte un accord d'Eudes, chevalier, et d'Ermengarde, sa femme, de Duesme, avec les religieuses de Jully, par lequel ledit chevalier a donné ce qu'il possédait au territoire de Jully.

[illegible]

641. — 1187. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que [illegible], chevalier, a engagé pour cent sous, aux religieuses de Jully, les pâturages de Jully.

Jobin, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 242 ; d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully, H.

642. — 1187. — Geoffroi IV, sire de Joinville, donne à l'abbaye d'Evaux son pré clos derrière la maison du Saint-Esprit de Vaucouleurs.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 59 ; d'ap. Archives de la Meuse.

643. — [1187 au plus tard]. — (Voir la charte suivante). — Hugue, sire de La Fauche, avec l'assentiment de son fils Hugues, exempte l'abbaye de Clairvaux (Aube) de tous droits de péage à lui dûs.

H. d'Arbois de Jubainville, Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 396 ; d'ap. Arch. Aube, orig. scellé et cartul. Clairvaux (tome II), reg. 3 H 9, *Pedagia*, n° XXVII.

644. — 1187. — Hugues, évêque de Toul, constate l'exemption de droits de péage donnée à l'abbaye de Clairvaux par Hugue, sire de La Fauche, avec l'assentiment de ses frères Milon, Simon, Othon et Albéric, de ses fils Hugues et Gui, et de sa fille Gersamne.

H. d'Arbois de Jubainville, Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, 397 ; d'ap. Arch. Aube, orig. scellé et cartul. Clairvaux (tome II), reg. 3 H 9, *Pedagia*, n° XXVIII.

645. — 1188. — Hugues, duc de Bourgogne, notifie que noble Simon de Bricon a donné à l'évêché de Langres la moitié des tierces et le tiers des dîmes de Gevrolles.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 276 ; d'ap. original Arch. Haute-Marne, G. 192.

646. — 1188. — Hugues, duc de Bourgogne, et Manassès, évêque de Langres, conviennent qu'ils ne pourront rien saisir, dans les cas y spécifiés, sur les hommes de l'un ou de l'autre à Châtillon-sur-Seine.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. LXII, ex chartul. episc. Ling. — *Brussel*, Usage des fiefs, II, 1008, note (a) ; ex eodem cartul. — *Garnier*, Chartes de commune en Bourgogne, I, 331. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 108.

647. — 1188. — Geoffroi IV, sire de Joinville, donne à l'abbaye de Saint-Urbain une vigne à Mussey.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 68 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint Urbain, 9e liasse, 11e partie.

648. — 1188. — Manassès, évêque de Langres, donne à l'église St-Etienne de Dijon tout ce qu'il a dans les revenus de l'église Saint-George de Favernay et de la chapelle de « Magneio ».

*Fyot*¹. Hist. de St-Étienne de Dijon. Pr. p. 262 : ex autogr. Stephan. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV. 108.

649. — 1188. — Geoffroi IV, sire de Joinville, rappelle et confirme les donations faites par ses prédécesseurs au chapitre de Joinville. Il renonce à construire une chapelle dans son château.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 71 ; d'ap. cartul. du chapitre, no XXXVII.

650. — [Vers 1188]. — Helvide [de Dampierre], dame de Joinville, déclare qu'en sa présence Haton de Sommeville a cédé à la maison [des Templiers] de Ruetz ses droits sur Vicherey, sur la grange de Caret et ses dépendances. Parmi les témoins : frère Baudouin, précepteur de Ruetz.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 70 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, commanderie de Ruetz.

651. — 1188 (v. st.), 25 janvier, en la fête saint Mathieu, apôtre. — Hugues III, duc de Bourgogne, se porte garant de la reconnaissance faite par Amédée d'Arceaux « de Acellis » qu'il n'a aucun droit dans tout ce que Manassès de Bar, évêque de Langres, possède au castrum de Montsaugeon.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. LXII, ex archivo eccles. Ling. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV, 104.

652. — 1189, 24 mai, Langres. — Manassès, évêque de Langres, accorde à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'hôpital que Dominique Le Riche avait fondé, et qu'il avait donné à ladite abbaye. « Actum est hoc apud Lingonas publice, in generali synodo, IX kal. junii, regnante Philippo rege Francorum, anno ab Incarnat. Domini 1189. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 193. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 63, no CXVI (sauf le mot *kal.*) ; ex archivo S-Benigni. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 111.

653. — 1189. — Geoffroi IV, sire de Joinville, frère de Hugues de Broyes, confirme les dons faits par son père au prieuré de Saint-Jacques de Joinville : un muid de mouture au moulin de Donjeux, 20 sous sur le tonlieu de Joinville, etc.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 68 ; ad an. 1188. — Didot......, pièce D.

654. — 1189. — Manassès, évêque de Langres, confirme le don que le duc de Bourgogne, Hugues, a fait à l'abbaye de Cluny de certains avantages à Châtillon-sur-Seine.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 191 ; ex chartar. Cluniac. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV. 120.

655. — 1189, Langres. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir qu'André de Savoisy a donné aux religieux de Molème (Côte-d'Or) tout ce qu'il avait audit lieu de Molème, à l'exception d'un homme, pour en jouir à partir de son décès.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 191 ; ex chartar. Molism. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV. 121.

656. — 1189. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Hugues, duc de Bourgogne, a fait remise au monastère de Saint-Jean [de Réomé] du droit de gîte qu'il avait dans cette abbaye, et lui a donné aussi la maison de Saint-Thomas, située près de l'église de Montbard, etc.

Rouyer, Hist. monast. Reom., p. 122 ; ex tabul. Reomensi. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV, 122.

657. — 1189. — Manassès,

évêque de Langres, fait savoir que Othon de Saulx a donné à l'abbaye de Saint-Seine tout ce qu'il avait en terres et fiefs à Léry, et deux autres fiefs.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 63, n° CXIV, ex chartul. S. Sequani. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 122.

658. — 1189. — Manassès, évêque de Langres, rapporte le don des pâturages d'Asnières, fait aux religieuses de Jully par Gérard le Bret, seigneur dudit lieu d'Asnières.

Quantin, Cartul. gén. Yonne, II, 400; d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 243.

659. — 1189. — Erard II, comte de Brienne, exempte pour l'avenir les religieux de Montier-en-Der du charroi et du travail de mars qu'ils lui devaient à Brienne, mais leurs hommes paieront la redevance qu'ils devaient quand ils n'allaient pas au charroi, etc.

Lalore, Princip. cartul., IV, 210; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

660. — 1189. — Geoffroi IV, sire de Joinville, confirme à l'abbaye d'Evaux la jouissance du pré situé derrière la maison du Saint-Esprit de Vaucouleurs.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, [illegible]; d'ap. Arch. Meuse, abbaye d'Evaux.

661. — 1189. — B., seigneur de Vignory, déclare que Guillaume Barnager, chevalier de Vignory, a donné à cens, aux chanoines de Chatillon-sur-Seine (abbaye N.-D.), tout ce qu'il avait au moulin de Courcelles.

[illegible] Cartul. de Vignory, [illegible] N.-D. de Chatillon, [illegible] Bibl. de Cha[illegible]

662. — 1189. — Manassès, évêque de Troyes, fait savoir que Pierre, chevalier, de Valentigny (Aube), a donné à N.-D. de La Chapelle[-aux-Planches] un terrage à [illegible] (commune de Jon[illegible], Aube).

Lalore, Princip. cart., IV, 36; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, fonds La Chapelle-aux-Planches.

663. — 1189. — Gautier, sire d'Arzillières, donne à l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches] tout ce qu'il avait dans la grange de la Bouverie, appartenant à l'abbaye.

Lalore, Princip. cart., IV, 35-36; d'ap. orig. scellé. Arch. Haute-Marne. (Ce sceau, apposé après coup, est celui d'Edmond d'Angleterre, comte de Champagne.)

664. — [Vers 1189]. — Hugue, comte de Rethel, sire de Beaufort (auj. Montmorency, Aube), fait savoir que Gautier, sire d'Arzillières, sa femme Elisabeth et ses frères Gautier, Guillaume, Seier et Henri, ont donné à N.-D. de La Chapelle[-aux-Planches] (voir charte de 1189) tout ce qu'ils avaient de terrage dans la grange de l'abbaye, appelée La Bouverie.

Cartul. La Chapelle, fol. 5, v°.
Lalore, Princip. cart., IV, 37; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

665. — 1190 (après le 24 mars, Troyes). — Henri II, comte palatin de Troyes, accorde aux habitants de Chaumont une commune imitée de celle de Lorris.

La Thaumassière, Cout. de Berry, 428; ex orig. communiс. — Ordonnances, XII, 18. — Traduct. *Jolibois*, Hist. de Chaumont, 21. — *Bréquigny*, Tab. chr. IV, 132. — Cat. actes des C^tes de Champ., n° 403.

666. — 1190. — Hugues, duc de Bourgogne, accorde aux religieux de Longuay tous les pâturages de Louesme qui sont tenus en fief de lui, et les pâtures qu'ils ont et pourront acquérir au-delà de l'Ource, du côté de Longuay, mais leurs bestiaux ne devront pas franchir le chemin situé vers l'Ource, qui va de Villote à Voulaines.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de Longuay, fol. 18-19.

667. — 1190. — Gui [de Joinville], évêque de Châlons-sur-Marne, établit au chapitre de Joinville un prévôt avec droit de juridiction, et y fonde son anniversaire.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 62 ; d'ap. cartul. du chapitre, nº XLV.

668. — 1190. — Geoffroi V, sire de Joinville, approuve le don des domaines d'Annonville et de Maconcourt fait par Thibaud et Gautier du Breuil à l'abbaye de Saint-Urbain.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 57 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, 5e liasse, 4e partie, *St-Urbain*.

669. — 1190, au chapitre d'Autun. — Hugues, duc de Bourgogne, et son fils Eude, donnent au chapitre d'Autun, sous le sceau des évêques d'Autun, de Langres et de Chalon-[sur-Saône], et de l'abbé de Cîteaux, la terre d'Auxey-le-Grand (Côte-d'Or), pour la célébration de leur anniversaire.

A. *de Charmasse*, Cartul. de l'eglise d'Autun, 111-113 ; d'ap. vidimus de 1753, Arch. comm. d'Autun, fonds de la Cathédrale ; Auxy, I.

670. — 1190. — Geoffroi V, sire de Joinville, et Helvide, sa mère, donnent la Maison-Dieu de Joinville au prieuré de Saint-Jacques du même lieu, et y fondent leur anniversaire.

Didot........., pièce E.
J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 85 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, orig. scellé, St Urbain, 3e liasse, 5e partie.

671. — 1190. — Henri, seigneur de Fouvent, en considération de Manassès, évêque de Langres, accorde à l'église Saint-Mammès dudit Langres que la monnaie de Langres puisse avoir cours à Fouvent (Haute-Saône).

Original, Archives de la Haute-Marne, seigneuries de l'évêque, liette 1, liasse 1. — *Brussel*, Usage des fiefs, I, 196, note (b) ; ex chartular. Ling. in biblioth. Colb. — Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, I, 267 ; d'apres Latin, nº 5993 B, fol. 221, vº. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 138.

672. — 1190. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Othon de Saulx a abandonné à l'église St-Bénigne de Dijon un moulin qu'il avait construit à « Villa Comitis » en violant les droits de l'abbaye. Il s'est réservé l'usage du vivier et a reçu vingt-deux livres de dijonnais.

Pérard, Recueil, 263 ; ex cartular. St-Benigni. — *Chifflet*, S. Bernardi genus illustre, 613 ; ex autogr. S-Benignı. *Bréquigny*, Tab chr., IV, 140.

673. — 1190. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir qu'Albéric, chevalier d'Essoyes, a donné à l'abbaye de Mores (Aube) sa part des pâtures de Magnant. Approbation de sa femme Sarrazine, de ses fils Hugues et Jobert, et de ses filles.

Lalore, Chartes de Mores, p. 63, nº 35 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 89, vº.

674. — 1190. — Manassès, évêque de Langres, déclare que l'abbaye de Notre-Dame[-aux-Nonnains] de Troyes a le droit de présentation à la cure de Virey-[sous-Bar] et Courtenot (Aube), les grosses et menues dîmes, etc. Parmi les témoins : Hilduin, doyen de Langres.

Lalore, Documents sur l'abbaye de N.-D.-aux-Nonnains de Troyes, nº 8 ; ex ms. Bibl. Nat. latin, 11926, fol. 299, vº.

675. — 1190. — Manassès, évêque de Langres, rapporte que Robert le Petit, de Ricey, a engagé à l'abbaye de Molême, pour 10 livres de Provins, tout ce qu'il possédait à Gigny, et 3 setiers de blé sur la dîme de Vertaut.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 423 424 ; d'ap. cartul. Molême, II, fol. 44, rº, Arch. Côte-d'Or.

676. — 1190. — Manasses, évêque de Langres, rapporte les conditions d'un prêt d'argent fait par les Hospitaliers de Morment à Joubert, Milon et Etienne [de Chaumont-en-Bassigny]. Ces derniers engagent leur maison de Poisat (territoire de Marac) et ce qui pouvait en dépendre sur les territoires d'Ormancey et de Marac.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 178 ; d'ap. original, Arch. Côte-d'Or, H 1175.

677. — 1190. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir que Raoul, frère du seigneur Hildier de Beurey, étant sur le point d'aller à Jérusalem, a donné à l'abbaye de

Mores (Aube) le quart de ses brosses de « Coriol ».

[illegible], Chartes de Mores, p. 64, n° 36; [illegible] Bib. nat. français 5995, [illegible]

678. — 1190. — Manassès, évêque de Langres, fait savoir que Thibaud de Bar(-sur-Seine), son frère, a donné à l'abbaye de Molème sa part de Beauvoir (Aube), c'est-à-dire partie des dîmes, pour entretenir une lampe devant l'autel de la Sainte-Vierge, et que Lambert Le Petit, de Ricey, a donné trois setiers de blé dans la dîme de Vertaut (Yonne).

[illegible], Chartes inéd. extr. des cartul. de Molesme, 124; d'ap. 2e cartul., fol. 149, v°.

679. — [Vers 1190]. — Barthélemi, seigneur de Vignory, déclare qu'en partant pour Jérusalem, il a rendu aux religieux de Beaulieu tous les prés qu'ils avaient possédé anciennement, par suite du don des filles et fils de Nicolas, prêtre.

[illegible], Cartul. de Vignory, 192; [illegible] cartul. Clairvaux, II, [illegible]

680. — 1191, au siége d'Acre. — Hugues de Bourbonne donne aux frères de la milice du Temple de Salomon ceux de ses pâturages que leur maison de Genrupt tenait à titre de gage. Cet abandon est attesté par Hugue de Reynel, [illegible] de La Ferté, le seigneur Geoffroi Morel et son fils Erard, etc.

[illegible] *Hist. des ducs de Bourg.*, III, [illegible] Arch. Côte-d'Or, H 1237, [illegible]

681. — 1192, 23 décembre (X kal. janvier). — Gautier, seigneur de Vignory, donne aux religieux de Clairvaux tout son fief de Putigny (lieu détruit, près de Bayel, Aube).

[illegible]

682. — 1192. — Geoffroi V, sire de Joinville, rappelle que son [illegible] de l'abbé- ville en faveur de Saint-Urbain, et fait don à cette abbaye de deux familles de serfs.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 86; d'ap. Arch. Haute-Marne, St-Urbain, 8e liasse, 6e partie.

683. — [Vers 1192]. — Gautier, seigneur de Vignory, déclare à l'abbé de St-Etienne de Dijon et au doyen de la Chrétienté du même lieu, qu'il a donné à Clairvaux la seigneurie et les droits qu'il avait à Putigny (lieu détruit, près de Bayel, Aube).

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 192; d'ap. Arch. Aube, cartul. Clairvaux, II, *Vignory*, VII.

684. — 1193. — Garnier, évêque de Langres, atteste que le seigneur Eude de Grancey, templier à Bure, a reconnu que les hommes de Chalancey, Vaillant, Vesvres, Prangey et Grancey n'ont aucun droit d'usage aux finages d'« Alprath » et de « Malmont ».

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 329; d'ap. cartul. Auberive, I, 191.

685. — 1193. — Garnier, évêque de Troyes, confirme les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches] et y ajoute quelques dons.

Lalore, Princip. cart., IV, 37; d'ap. Arch. Haute-Marne, fonds La Chapelle-aux-Planches, production faite dans un procès au XVIIe s. (Extrait.)

686. — 1193. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir que Guibert de Gigny a donné aux Templiers (de Saint-Marc) sa propre personne, ou à sa place Pierre Escurel et ses enfants, et des biens et rentes en divers climats.

Quantin, Cart. gén. Yonne, II, 451; d'ap. orig. Arch. Yonne, commanderie de St-Marc.

687. — 1193. — Garnier, évêque de Langres, confirme le don que Lambert de Grenay a fait aux religieux de Septfontaines en 1177, pour la réception de ses filles, de divers champs, bois et droit de pâturage au territoire de « Usignies ».

Annal. Premonstr., II, Pr., col. 153. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 168.

688. — 1194. — Gui, sire de Dampierre (Aube), donne à N.-D. de La Chapelle[-aux-Planches] deux cents livres, à charge d'un anniversaire et de l'abandon, pour sa vie, de la grange de Laval-le-Comte (commune de Saint-Ouen, Marne).

Lalore, Princip. cartul., IV, 38 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

689. — 1194. — Marie, comtesse de Champagne, fait savoir que l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches] a donné à Gui de Dampierre (Aube), pour en jouir sa vie durant, la grange de Laval-le-Comte (commune de Saint-Ouen, Marne).

Edit. partielle, *Lalore*, Princip. cartul., IV, 39 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, fonds La Chapelle-aux-Planches.

690. — 1194. — Garnier, évêque de Langres, à la demande d'Eude III, duc de Bourgogne, déclare que la commune accordée aux habitants de Dijon (en 1187) sera observée aux conditions par lui rapportées. (Pérard et Bréquigny disent : 1294, et *Gui* évêque de Langres.)

Pérard, Recueil, 345. — *Bréquigny*, Tab. chr., VII, 401.

691. — 1194. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir que le seigneur Jérémie de Buxières a donné à l'abbaye de Mores tout ce qu'il avait dans les dîmes de Buxières, c'est-à-dire le tiers du tiers, avec l'assentiment de Dame, sa nièce, du fief de laquelle dépendait cette dîme, de sa femme Achiba, de leur fils Gunthère.

Lalore, Chartes de Mores, p. 65, n° 39 ; d'ap. copie du XVIIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 91, r°.

692. — 1195. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir qu'Etienne de Chasnay et sa femme Osanne ont donné à l'abbaye de Mores, avec l'assentiment de leurs fils Itier et Guillaume, et de leur fille Marguerite, toutes les dîmes qu'ils avaient de la voie « Salaria », qui va au gué de Celles, jusqu'à Mores.

Lalore, Chartes de Mores, p. 65, n° 41 ; d'ap. copie du XVIIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 92, r°.

693. — 1195. — Garnier, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon l'église de Tart et ses dépendances, avec l'exemption de toute exaction.

Fyot, Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 262 ; ex autogr. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 194.

694. — 1195. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir que les chanoines de la chapelle fondée par Dominique le Riche se sont engagés par serment à ne donner la sépulture à aucun des paroissiens de St-Etienne de Dijon.

[*Fyot*], Hist. de St-Etienne de Dijon, Pr. p. 121 ; ex autogr. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 194.

695. — 1195. — Garnier, évêque de Langres, promulgue et approuve les statuts de l'hôpital fondé par Dominique le Riche, qui ont été jurés par les chanoines.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. col. 83 ; ex Archivo St Benigni Divion. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 194.

696. — 1195. — Eudes, duc de Bourgogne, rapporte la convention qu'il a faite avec Manassès évêque de Langres, savoir : qu'aucune monnaie n'aura cours à Châtillon-sur-Seine, si ce n'est celles de Dijon et de Langres. Le duc promet que le poids et le titre de la monnaie de Dijon ne pourront être changés sans l'assentiment de l'évêque de Langres.

Brussel, Usage des fiefs, I, 198, note a ; ex cartul. Lingon. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 193.

697. — 1195. — Renaud, archevêque de Lyon, confirme une donation faite par Garnier, évêque de Langres, à l'église de Til-Châtel, à Milon, abbé, et aux religieux de St-Etienne de Dijon.

[*Fyot*], Hist. de St-Étienne de Dijon, Pr. p. 120 ; ex autogr. S. Steph. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 193.

698. — 1195. — Geoffroi V, sire de Joinville, approuve la renonciation au profit de l'abbaye de Saint-Urbain, par Roger de Fronville, à ses prétentions sur le marché de Saint-Urbain.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 86 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, St Urbain, 15e liasse.

699. — 1195-1198. — Arnaud, abbé de Longuay, atteste qu'en sa présence, et en présence du seigneur Ponce de Grancey, le seigneur Nivard a reconnu que le seigneur Hugue, son frère, a donné aux religieuses de Jully, avec l'assentiment d'Eude de Laignes, tout ce qu'il avait dans la dîme de Verdonnet et de Cestre.

Rouyer, Reomaus, 237, ad an. 1202-6. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully les-Nonnains, 247 ; d'ap. orig. Arch. Yonne, prieuré de Jully, ad an. 1195-1198.

700. — 1196, mai. — Geoffroi V de Joinville approuve les libéralités faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Septfontaines.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 87 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, Septfontaines, 1re liasse, 2e partie.

701. — 1197, 12 mars, Latran. — Lettre du pape Célestin III au doyen et au chapitre de Langres, par laquelle il confirme l'établissement de l'obligation de résidence pour les chanoines. « Datum Laterani, IV idus martii, pontificatus nostri anno VI. » — « Cum a nobis petitur... »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 194. — *Migne*, XXVII, 623. — *Migne*, [illegible] 1196. — *Bréquigny*, Tab. chr. IV, [illegible] — *Jaffé*, edit. nova, n° 17506.

702. — 1197. — Gautier, sire de Vignory, reconnaît les droits de pâture et autres dans toute sa terre de Vignory, et dans ses autres terres, que ses ancêtres avaient accordés aux religieux de Clairvaux et qu'il leur avait contestés, mais à l'exception des pâtures entre la forêt de Blaisy et le bois situé entre Colombey-les-Deux-Églises et « Molinum », etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 196 ; d'ap. Arch. Aube, cartul. de Clairvaux, II, *Vignory*, XII.

703. — 1197, 20 octobre (XIII kal. novembre). — Eudes, duc de Bourgogne, rapporte les termes de la charte de Gautier de Vignory, pour Clairvaux, relative au droit de pâture (1197).

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 197 ; d'ap. un vidimus, Arch. Côte-d'Or, fonds de Clairvaux, H. 548.

704. — 1197. — Hugues, seigneur de Broyes, constitue le douaire de sa femme Élisabeth, dame de Châteauvillain.

Duchesne, Hist. de la maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 18, ex chartul. Campanie. — *D. Martène*, Thesaur. anecd., I, col. 667, ex cod. cartul. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 221.

705. — 1197. — Garnier, évêque de Troyes, fait un règlement entre Hugues, curé, et les habitants de Sauvage-Magnil, concernant une rente de blé qu'ils lui devaient.

Lalore, Princip. cartul., IV, 218 ; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 25, v°.

706. — 1197. — Garnier, évêque de Troyes, confirme l'acte par lequel les frères et les sœurs de la Maison-Dieu de Saint-Loup, près de Rosnay (Aube), se sont unis à l'abbaye de Montier-en-Der.

Lalore, Princip. cartul., IV, 218 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

707. — 1197. — Raoul, abbé de Beaulieu (Aube), approuve la vente de la grange de Blinfay, que les religieux de Beaulieu ont faite à ceux de Clairvaux.

Gall. christ. nova, XII, instr. col. 282, ex chartul. Clarevall. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 222.

708. — 1197. — G., sire de Vignory, donne au chapitre de Langres 30 sous de provinois sur le péage de Vignory, en compensation de certains dommages qu'il lui avait causés. Le chapitre célébrera les anniversaires de son père Barthélemi et de son frère Gui,

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 195; d'ap. cartul. de Langres, du président Bouhier, Bibl. nat., ancien latin, 17100, fol. 57.

709. — 1197. — Gautier, évêque de Langres, rapporte la fondation du chapitre de N.-D. de Saulx faite par Gui, sire de Saulx.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. 86; ex ms. Boheriano. — *Pérard*, Recueil, 231; ad an. 1147. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 221.

710. — 1198, 16 mai, Saint-Pierre de Rome (17 kal. juin, an I). — Lettre du pape Innocent III à G., évêque de Langres, par laquelle il lui mande expressément de se présenter devant lui au jour de la fête Saint Michel, pour répondre aux objections des chanoines de Langres, et exposer les siennes s'il en veut faire. « Licet juxta testimonium... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome I, part. II, p. 101; fragm. — *Manrique*, Annal. cisterc., III, 325. — *Du Saussay*, De episcopali monogamia, 379. — *Migne*, Innoc. op. I, 163, n° 182. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 232. — Potthast, n° 192.

711. — 1198, 31 décembre. Latran (III (lisez II) kal. janv., an II); à Saint-Pierre de Rome, suivant Manrique. — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Paris, par laquelle il suspend l'évêque de Langres de ses fonctions épiscopales, et charge l'évêque de Paris de recevoir les déclarations du chapitre et trancher le litige dans le cas où l'évêque de Langres ne voudrait pas céder; enfin, de transmettre l'affaire au pape, pour la trancher définitivement, si l'on ne peut la terminer autrement. « Sine dolore tibi... »

Baluze, Epistolæ Innocentii III, tome I, part. II, p. 289. — Ann. cisterc., III, 326. — *Du Saussay*, De episcopali monogamia, 381; absque notis chron. — Innoc. op. ed. Migne, I, 164, n° 504. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 245. — Potthast, n° 513.

712. — 1198. — Thibaud III, comte de Champagne, détermine les charges et les droits des habitants de Jonchery, La Harmand, Treix et Bonmarchais, dépendant de l'abbaye de Saint-Remy de Reims.

Ordonnances, VIII, 408. — Cat. actes des Ctes de Champ., n° 478.

713. — 1198, Troyes. — Thibaud III, comte de Champagne, confirme la coutume de Lorris aux habitants de Chaumont-en-Bassigny.

La Thaumassière, Coutume de Berry, 428. — Ordonnances, XII, 48, où cette pièce est datée par erreur de 1190.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 467.

714. — 1198. — Garnier, évêque de Langres, fait savoir que le seigneur Eudes de Vendeuvre a donné à l'abbaye de Mores un setier de froment à prendre chaque année dans la dîme de Longpré (Aube), et un autre setier dans la grange de Bellefleur. Approbation de sa fille Ermesende.

Lalore, Chartes de Mores, p. 69, n° 45; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 98, v°.

715. — 1198. — Wiard, seigneur de Reynel, avec l'approbation de sa femme, confirme les donations que Gérard d'Ecot a faites aux religieux de Saint-Benigne de Dijon, pour leur maison de « Bertiniaca curtis » (Saint-Blin).

Pérard, Recueil, p. 271. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 253.

716. — 1198. — Viard, seigneur de Reynel, libère, sous certaines conditions, les religieux de Saint-Bénigne de Dijon de tout ce qu'ils devaient au juif Vaslin.

Pérard, Recueil, p. 271. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 254.

717. — 1198. — Lettre adressée au pape Innocent III par les évêques R., de Chalon-sur-Saône, G., de Langres, et les abbés G., de Cîteaux, N., de La Ferté, G., de Pontigny, et G., de Clairvaux, par laquelle ils lui exposent comment les chevaliers de Calatrava, après l'occupation de la forteresse de Calatrava par les Infidèles, se sont affiliés à la Maison de Morimond, sur leur demande.

Ann. cisterc., III, col. 187 et 189, ad an. 1187, fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 255.

718. — 1198. — Le chapitre

de Langres affranchit ses hommes de Bannes.

Jolibois, La Haute-Marne ancienne et moderne, 16 ; [illegible]

719. — 1199, 10 février, Latran. — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Paris et à Pierre de Corbeil, chanoine de Paris, par laquelle il leur ordonne de lever la sentence d'interdit lancée contre l'évêque de Langres, s'il est reconnu innocent. « Cum olim dilecti... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome I, part. II, p. 314. — *Manrique*, Ann. cisterc., III, 267 ; [illegible] Innoc. op. ed. Migne, I, 505, [illegible] — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 248. — *Potthast*, n° 596.

720. — 1199, 9 décembre, Latran. — Lettre du pape Innocent III aux abbés de Cîteaux, Morimond et La Crête, par laquelle il leur ordonne de s'assembler à Metz et d'y convoquer, devant l'évêque de Metz, les adhérents d'une certaine traduction en français des livres saints, et de voir si les règles de la foi ont été enfreintes, tant par les hérétiques que par la sentence de l'évêque. « Ea est in... »

Baluze, Epist. Innocent. III, tome I, [illegible] II, p. 19[illegible] ; [illegible] — *Manrique*, Ann. [illegible] III, p. [illegible] [illegible] *Baronius* [illegible] XIII [illegible] 15 ; [illegible] Innoc. op. ed. Migne, I, 793. — Brosn [illegible] XIII, 1[illegible] — *Bréquigny*, Tab. chr. [illegible] — Potthast, n° 8[illegible].

721. — 1199, 10 décembre (4 ides décembre), Dijon. — Pierre, cardinal-diacre de Sainte-Marie « in Via Lata », légat du St-Siège, rapporte une sentence arbitrale [illegible] entre les abbés de Cluny et de Prémontré, concernant les granges de l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches], par Anselme, évêque de Meaux, Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Jean, abbé de Saint-Barthélemi de Noyon.

[illegible]

722. — 1199. — Renier, sire d'[illegible], abandonne, en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, toutes les prétention

qu'il avait à Serqueux, et lui donne tout ce qu'il y possédait ainsi qu'à Ische.

Pérard, Recueil, 271. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 277.

723. — 1199. — Thibaud III, comte de Champagne, constate les droits du vicomte de La Ferté-sur-Aube.

Brussel, Usage des fiefs, 682. — *Teulet*, Layettes, n° 511.
Cat. actes des Cᵗᵉˢ de Champ., n° 509.

724. — XIIIᵉ s. — (Hugues), seigneur de la Fauche, déclare qu'étant sur le point d'aller à la croisade contre les Albigeois, il a renoncé à ses réclamations concernant les donations de ses prédécesseurs à l'abbaye de Mureau, et avec l'assentiment de son frère Jean, il a donné à cette abbaye la vaine pâture dans sa terre.

Docum. rares ou inédits de l'hist. des Vosges, III (1875), p. 26.

725. — XIIIᵉ s. — Renard, sgr de Choiseul, et Alix, dame de Salins, sa femme, ne voulant pas se transporter de Bracon (près Salins), à Choiseul de peur que ceux qui entreraient dans leur chapelle pour la célébration des offices ne leur fissent quelque grave atteinte, obtiennent du chapitre de St-Anatole de Salins, l'autorisation de faire célébrer le service divin dans leur château.

Guillaume, *Hist. généal. des sires de Salins*, I, Pr. p. 101.

726. — 1200, 14 mars, Latran (II id. mars, an III). — Lettre d'Innocent III au chapitre de Langres, par laquelle il s'oppose à ce que l'ancien évêque puisse rien distraire, aliéner ou inféoder, des biens de l'évêché que le pape lui a fait attribuer pour sa pension. « Cum venerabilis frater... »

Gall. christ. nova, IV ; instr. col. 195. — *Bréquigny*, Dipl., II, 1082. — Innoc. op. ed. Migne, IV, 58. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 288. — *Potthast*, n° 970.

727. — 1200, 26 avril, Latran (6 kal. mai, an III). — Le pape Innocent III confirme les possessions, revenus, églises, etc., que

l'abbaye de Montier-en-Der avait dans le diocèse de Troyes. « Justis petentium desideriis... »

Orig. Arch. Haute-Marne.
Brequigny, Diplom., II, n° 1118. — Innocentii opera. edit. Migne, IV, 61. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 226; d'ap. 2e cartul. Montier-en-Der, fol. 6, r°. — *Potthast*, n° 1007.

728. — 1200, juillet. — Gui, seigneur de Dampierre et de St-Dizier, et Thibaud, comte de Bar et de Luxembourg, font une convention relative aux duels entre leurs sujets des terres de Bar et de Saint-Dizier.

D. Calmet, Hist. de Lorraine, VII, Pr. col., LXXI.

729. — 1200. — Hilduin, évêque élu de Langres, ayant été confirmé dans son élection et ayant reçu les régales, donne 25 livres au chapitre de Langres et s'engage à payer 10 autres livres annuelles, que devait le seigneur de Fouvent.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 196.
Bréquigny, Tab. chr., IV, 295.

730. — 1200, Langres. — Hilduin, évêque élu de Langres, confirme une donation faite par Sibille de Rosoy à la maison de Grosse-Sauve.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 594; ex tabular. Grossæ Silvæ, fragm. breve. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 295.

731. — 1200. — Hilduin, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Réomé (Moutier-Saint-Jean) la Maison-Dieu d'Epoisse.

Rouyer, Hist. mon. Reom., 234; ex tabul. Reom. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 196; ex Histor. Reom. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 295.

732. — 1200. — Pierre, seigneur de Bourlémont, abandonne aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, pour vingt livres de Provins, toutes ses prétentions sur « Bertiniaca curtis » (Saint-Blin).

Pérard, Recueil, p. 271, ex chart. S-Benigni — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 295.

733. — 1200. — Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, fait savoir que Simon, seigneur de Clefmont, et sa femme Ermengarde, avec l'assentiment de leurs fils Simon et Eudes, ont renoncé à leurs contestations envers les religieux de Mores (Aube) concernant les granges du Chêne et de Bellefleur (communes de Longpré, Bligny et Meurville, Aube).

Lalore, Chartes de Mores, p. 70, n° 48.

734. — 1200 (v. st.), janvier, « Choaudon ». — Thibaud III, comte de Champagne, donne en fief, à Jocelin d'Avallon, le village de Gillancourt.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 14
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 530

735. — 1200, mars. — Gautier, seigneur de Vignory, donne au prieuré de Saint-Etienne de Vignory cinq setiers de blé à prendre dans son nouveau moulin appelé moulin d' « Aibenloct ».

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 80, d'ap. cartul. de Vignory, à la Bibl. Nat., fol. 21 (Collection Bourgogne).

736. — 1201, juillet. — Le chapitre de Langres ordonne que la maison canoniale occupée en dernier lieu par Jean de « Pontoille » et actuellement vacante, sera transformée en hôpital, pour y recevoir les pauvres gens, et affecte divers biens à sa dotation.

Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, 1888, III, p. 154, d'ap. arch. hôpit. de Langres.

737. — 1201, août, Sézanne. — Geoffroi de Joinville, sénéchal de Champagne, constate que Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, a fait payer entre les mains de Gui du Plessis, frère d'Eustache de Conflans, 500 livres de Provins léguées audit Eustache par Thibaud III, comte de Champagne; Geoffroi, Gui, et Marie femme d'Eustache, se portent garants de la validité de ce paiement.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 20.
Cat. actes des Ctes de Champ., n° 553

738. — 1201. — Accord réglé par R., doyen de Langres, et G. de Vignory, chanoine de Lan-

gres, entre le chapitre de Langres et le seigneur de Vignory et de La Ferté[-sur-Amance], concernant le finage et les bois de Presles.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 199; d'ap. cartul. de Langres, Bib. Nat., Collect. Bourg., VIII, fol. 100, v°.

739. — 1201. — Eudes, duc de Bourgogne, donne à l'abbaye de Longuay tout ce qui lui sera nécessaire au finage d'Aignay, donation déjà faite par ses prédécesseurs, les ducs de Bourgogne et les seigneurs de Duesme, aux chanoines de Châtillon, auxquels les religieux de Longuay avaient succédé.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 380; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 129.

740. — 1201. — Geoffroi V, sire de Joinville, donne Thierry de Nomécourt aux religieux de Mathons.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, 1882-83, p. 133.

741. — 1201. — Geoffroi V, sire de Joinville, donne aux habitants de Watrignéville des droits d'usage dans la forêt de Mathons. Il remet aux hommes de Saint-Urbain des droits de péage sur la Marne; approuve des dons faits par Hugues, chevalier de Landricourt, et Boson, chevalier de Deuilly.

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 88; d'ap. Arch. Haute-Marne, Saint-Urbain, 1re liasse, 1re partie.

742. — 1202. — Simon, sire de Joinville, renonce à ses prétentions sur le bois de la grange neuve de Boulancourt. (Vidimus par Jean de Joinville, le 7 février 1307.)

A. Roserot, [illegible] *chartes originales* [illegible] *Jean de Joinville*, p. 14, n° XIV.

743. — 1202, 3 octobre, Velletri (5 non. oct., an V). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres, par laquelle il lui ordonne de suspendre l'archevêque de Besançon, qui a poussé le duc de Souabe à dévaster la Bourgogne, et l'a reçu dans son église comme un roi catholique (juin 1702), à moins que ledit archevêque ne consente à donner satisfaction au pape. « Quantum venerabili fratri... »

Innoc. op. ed., Migne, III, 1077. — Rec. Hist. Fr. XIX, 417. — *Baluze*, Epist. Innocentii, III, tom. I, part. II, p. 721. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 323. — *Potthast*, n° 173

744. — 1202, 22 novembre, Latran (10 kal. déc., an V). — Lettre du pape Innocent III aux abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, par laquelle il les invite à ne pas usurper les privilèges épiscopaux, et à ne pas s'exposer à tomber dans le ridicule, comme l'ont fait les religieux de l'ordre de Grandmont. « Quia qui ambulat... »

Manrique, Annal. cisterc., III, 395; ex Bibl. Vatic., ad an. 1202. — *Bréquigny*, Innoc. epist., I, 178. — Innoc. op. ed., Migne, I, 1107. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 322. — *Potthast*, n° 1772.

745. — 1202. — Gautier, sire de Vignory, affranchit l'église de Champcourt des droits de vinage et de terrage, etc.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 200; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne, Montier-en-Der, 17e liasse, 6e partie, et 2e cartul. de Montier-en-Der, fol. 82, r°.

746. — 1202. — Gautier, sire de Vignory, restitue aux religieux de Clairvaux les prés que les frères de Beaulieu avaient tenus à titre de don des fils et filles de Nicolas, prêtre.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 202; d'ap. Arch. Aube, orig. 3 H 164, et cartulaire de Clairvaux, II, *Vignory*, VI.

747. — 1203, avril. — Thibaud, comte de Bar et de Luxembourg, accorde à ceux qui habitent et habiteront désormais St-Thiébaud-sous-Bourmont, les libertés que son fils Henri et les hommes de ce dernier ont juré de fidèlement observer et garantir.

A. Duchesne, Hist. de la maison de Bar-le-Duc, Pr., p. 21; extrait. — Généal. des comtes de Bar, p. 16 (rapporté dans des lettres confirmatives de Philippe V, roi de France, de

1319. — Marini opera diplom., I, 402 ; fragm. — *Brequigny*, Tab. chr., IV, 336.

748. — 1203. — Robert, évêque de Langres, et Eudes, duc de Bourgogne, déclarent que Pierre, maire de Châtillon, et son fils Lambert, ont donné à l'abbaye de Longuay vingt sous sur les revenus de leurs battoirs d'Eporves.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 394, d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 138.

749. — 1203 (du 1er nov. au 24 avril 1204, Pacy, an XXV). — Philippe-Auguste accorde au chapitre de Langres, pendant la vacance du siège épiscopal, la régale, dont le revenu sera réservé pour l'évêque.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 197 ; ex autogr. — *Brequigny*, Tab. chr., IV, 344. — *L. Delisle*, Cat. actes de Ph. Aug., n° 791.

750. — 1203. — Eudes, duc de Bourgogne, réitère la donation faite par lui aux religieux de Longuay en 1201, concernant Aignay.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 390 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 131.

751. — 1203. — Robert, évêque de Langres, rapporte une transaction faite par devant lui entre les Templiers et les religieux de Mores, concernant Soyers et Buxières.

Lalore, Chartes de Mores, p. 72, n° 50, d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 101, v°.

752. — 1204, mai. — Accord entre Gautier, seigneur de Vignory, et le prieur du lieu, concernant la clôture du bourg de Vignory. (En français.)

J. d'Arbaumont. Cartul. de Vignory, 11 ; d'ap. le cartul. de la Bibl. Nat., fol. 2 et 22, v°.

753. — 1204, juillet, Sézanne. — Gautier I, seigneur de Vignory, fait hommage lige à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, pour le bourg de Vignory, sauf la ligéité du comte de Bourgogne.

Chantereau. Traité des fiefs, II, 25. — *J. d'Arbaumont*, Cartul. de Vignory, 205 ; d'ap. cartul. champ. Bib. nat. latin 5993, fol 57, v°. — Cat. actes des comtes de Champ., n° 605.

754. — 1204. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Girard de Chervey et son frère Milon, Nocher, fils d'Evrard le Gros, et Milon de Clérey, chevaliers, se sont reconnus hommes (liges) de l'abbaye de Mores, du fief de N.-D. de Favernay, pour ce qu'ils ont à Loches, Buxières, Ville-sur-Arce et Bligny.

Lalore, Chartes de Mores, p. 73, n° 51 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 102 r°.

755. — 1204. — Eudes, duc de Bourgogne, atteste que Hue de Villotte, avec l'assentiment de son seigneur Aymon et de Gui son frère, a donné aux religieux de Longuay tout ce qu'il avait en prés situés sur divers finages.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 396 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol 133.

756. — 1204. — Robert, évêque de Langres, déclare qu'Etienne de Bar-sur-Seine, fils de Mauger, prévôt, a approuvé la donation faite par ledit Mauger à l'abbaye de Mores. Assentiment de sa femme Sibille et de ses fils Pierre, clerc, Mauger, Hugues, Barthélemy, et de sa fille Marguerite.

Lalore, Chartes de Mores, p. 73, n° 52 ; d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol. 102 v°.

757. — 1204. — Simon, sire de Joinville, donne au chapitre de cette ville 20 sous de rente sur le passage et la vente de Joinville, pour l'anniversaire de son frère Geoffroi.

J. Simonnet. Essai sur les sires de Joinville, 110 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. de St-Laurent de Joinville, n° XIV.

758. — 1204. — Guiard, sire de Reynel, donne à l'abbaye de Clairvaux (Aube), pour l'âme de sa femme Ermengarde, et de ses enfants Jean, Gautier et Agnès, tous droits d'usage sur ses terres, de pêche dans ses eaux, etc.

H. d'Arbois de Jubainville. Etude sur

[illegible] extérieur des abbayes cisterciennes, 377 : [illegible] Arch. Aube, cartul. Clairvaux, tome II, [illegible] 3 II 9. *Eleemosinae*, n° IX.

759. — [1204]. — Gui, seigneur de Saulx, avec l'assentiment de sa femme et de ses fils, confirme aux religieux d'Auberive le droit qui leur avait été accordé le 2 avril 1203 « in parte Vauriac de Archotoros », entre Pralay et le cours d'eau venant de Vivey à la rivière d'Aube ; lequel droit leur était contesté par Simon, chevalier d'Aprey.

[illegible] Bernardi genus illustre, 487 ; ex tabular. Altaeripar. et 495, fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 366.

760. — [1204]. — P., cardinal-prêtre, du titre de St Marcel, légat du Saint-Siège, écrit aux chanoines de Langres de recevoir avec honneur et dévotion les reliques de S. Mammès, martyr, rapportées de Constantinople, dans leur église dédiée à ce saint. — Réponse à cette lettre.

[illegible] 1204. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, [illegible]

761. — 1204 (v. st.), 12 mars (jour de la fête St Grégoire). — Guillaume, femme de Gui de Til-Châtel, accorde une charte à ses hommes de Bourbonne.

[illegible] Lettre à M. [illegible] Bourbonne-les-Bains, 208-210. — [illegible] Notice historique [illegible] 17-21 et Recherches sur [illegible] *Jolibois*, La Haute-Marne [illegible] moderne, 78-79. [illegible] Bourbonne, 7. [illegible] et Feauttez de [illegible] Champ. et Brie, VIII [illegible] Géographie [illegible] p. 111 [illegible] LXI.

762. — 1205, décembre. — Conventions intervenues entre Renier de Nogent et Jobert de Chaumont, à propos du mariage projeté entre la fille de Renier et le fils de Jobert. Ce dernier devra un mois de garde à la comtesse de Champagne, à Chaumont, pour la terre d'Ageville, etc.

[illegible]

208, n° 789 ; ex originali. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 374. — Comtes de Champ., cat. n° 637.

763. — 1205. — R., évêque de Langres, reconnaît aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon toute liberté pour l'élection de leur abbé.

Pérard, Recueil, 297 ; ex chron. Benign. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 380.

764. — 1206, novembre. — Convention relative aux bois d'Épilan, passée entre Simon, seigneur de Châteauvillain, et le maître du couvent de Morment.

Pérard, Recueil, p. 305. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 387.

765. — 1206. — Oger, sire de Saint-Chéron (Marne), déclare que Giraud, abbé de Beaulieu (Aube), administrateur de l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches], et les religieux de La Chapelle, du consentement de Robert, abbé de Prémontré, et de l'avis des abbés de Chartreuve et de Moncetz, lui ayant donné la grange de La Chamoye (commune de Sompuis, Marne), il leur a donné, en échange, avec l'assentiment de son fils Oger et de sa fille, le quart de la dîme de blé de Saint-Chéron, etc.

Orig. Arch. Haute-Marne.
Lalore, Princip. cartul., IV, 12 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. La Chapelle, fol. 7 v°.

766. — 1206. — Girard, évêque de Châlons[-sur-Marne], approuve l'abandon de partie des dîmes de Saint-Chéron (Marne), fait par Oger de Saint-Chéron à l'abbaye de La Chapelle[-aux-Planches].

Orig. Arch. Haute-Marne.
Extrait. *Lalore*, Princip. cartul., IV, 13, d'ap. cartul. La Chapelle, fol. 8, r°.

767. — 1206. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Renaud, vicomte de Bar(-sur-Seine), a approuvé la donation de Grosseforest faite à l'abbaye de Mores (Aube) par ses oncles Ancelin, Saveric et Guillaume, chevaliers.

Lalore, Chartes de Mores, p. 74, n° 55 ;

d'ap. copie du XVIIe s. Bib. nat. français 5995, fol 101 vo.

768. — 1206. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Guillaume, prieur de Bertignolle (Aube), et Pierre, curé de Chacenay, ont fait un compromis sur le différend qu'ils avaient avec Maubert, doyen de Vendeuvre (Aube).

E. Socard, Chartes inéd. extr. des cartul. de Molème. 136 ; fragm. d'ap. 2e cartul., fol. 78 vo.

769. — 1206. — Robert, évêque de Langres, fait savoir que Gui, abbé de Réomé (Moutier-St-Jean) et tout le couvent, ont permis à Gui, sire de Chappes (Aube), sous certaines conditions, d'avoir un chapelain dans la chapelle de son château de Jully[-sur-Sarce, Aube].

Rouyer, Hist. monast. Reom., 239 ; ex tabul. Reom. — *Jobin*. Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains. 251. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV. 396.

770. — 1206. — Eudes, duc de Bourgogne, énumère les coutumes de Châtillon-sur-Seine convenues entre lui et l'évêque de Langres.

D. Plancher. Hist. de Bourg., I, Pr. 93, no LVIII ; ex cartul. Episc. Ling. — *Pérard*. Recueil, 297. — *Dumont*. Corps diplom., I. part. I, 135 ; ex Perardo. — *Brussel*. Usage des fiefs, I. 433, note *a* ; ex cartul. Lingon. — Gall. christ. nova, IV, col. 596 ; fragm. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV, 395.

771. — 1206. — Elisabeth, dame de Châteauvillain, rapporte une transaction intervenue en sa présence entre les religieux de Molème, d'une part, et Itier « Blesus » de Châteauvillain et ses enfants, d'autre part, sur l'échoite de dame Adeline d'Essoyes.

E. Socard. Chartes inéd. extr. des cartul. de Molème, 136 ; d'ap. 2e cartul., fol. 26 vo.

772. — 1206. — Convention entre Gilon, prieur de Vignory, et Jobert, curé d' « Ors », concernant une terre que ce dernier tenait à « Ors ».

J. d'Arbaumont. Cartul. de Vignory. 13.

773. — 1207, 22 mars, Latran (11 kal. avril, ind. IX (!), 1206, an X). — Bulle du pape Innocent III, adressée à Mathieu, prévôt, et aux chanoines de Saint-Laurent de Joinville, par laquelle il les prend sous sa protection et confirme leurs possessions présentes et à venir. « Datum Laterani, per manum Johannis S. Mariæ in Cosmidin diaconi cardinalis, S. R. E. cancellarii, XI kal. aprilis, indict. IX (!) Incarn. Dominicæ anno MCCVI, pontificatus vero domini Innocentii papæ III, anno X. « Pie postulatio voluntatis... »

Migne, Op. Inn., II, 1122. — *Baluze*. Epistolæ Innocentii III, tom. II, p. 12. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV, 390. — *Potthast*. no 3056.

774. — 1207, avril. — Eudes III, duc de Bourgogne, rapporte un accord relatif à la mairie de Châtillon[-sur-Seine], intervenu entre R., évêque de Langres, d'une part, Lambert de Châtillon et son frère Pierre, d'autre part.

D. Plancher, Hist. de Bourg., I, Pr. p. 85, no CLIX.

775. — 1207 (v. st.), janvier. — Etienne, maître de l'Hôpital dans le diocèse de Langres, abandonne à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, à titre de pariage, la moitié de la seigneurie d'Esnouveaux.

Teulet, Layettes, no 837 ; analyse. — Cat. actes des Comtes de Champ., no 676.

776. — 1207 (v. st.), février, à Dijon. — Robert, évêque de Langres, et Arnaud, abbé de Citeaux, confirment la vente de la maison de Morins faite à Blanche [de Navarre], comtesse de Champagne, par Adam, abbé, et les religieux de cette abbaye, pour payer leurs dettes.

Dom Martène, Ampliss. Collect., I, col. 1077 ; ex ms. — *Bréquigny*. Tab. chr., IV, 410.

777. — 1208, mai. — Simon, seigneur de Châteauvillain, a fait hommage-lige de Châteauvillain à Thibaud III, comte de Champagne, au lieu de le faire à son frère, seigneur de Commercy. En dédommagement, Blanche de Navarre, comtesse de Champagne,

exécutant les engagements de Thibaud, donne audit Simon 30 livrées de terre.

Brussel, Usage des fiefs, 871 ; extrait. Cat. actes des Comtes de Champ., n° 683.

778. — 1208, septembre. — Lettre d'Eudes III, duc de Bourgogne, de R[obert II de Châtillon], évêque de Langres, et d'A., abbé de Bonneval, sur un accord intervenu entre l'Eglise et les habitants de Lyon.

Teulet, Layettes du Trésor des Chartes, I, p. 325, n° 855 ; d'ap. Arch. nat., J. 262, Lyon, n° 1, copie authentique.

779. — 1208, octobre. — Eude, duc de Bourgogne, promet que si Robert, évêque de Langres, retire la sentence qu'il a portée contre les hommes de la commune de Châtillon[-sur-Seine], il s'en remettra au jugement de la cour de Langres sur cette question de la commune.

Brussel, Usage des fiefs, I, 188, note *a* ; ex cartul. episc. Lingon. colbertino. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg., I, Pr. 96 ; ex cartul. episc. Ling. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 427.

780. — 1208. — Les abbés C. de Cîteaux, R. de La Ferté, G. de Pontigny, W. de Clairvaux, et P. de Morimond, acceptent, au nom de l'ordre de Cîteaux, l'affiliation de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris à cet ordre.

Félibien, Hist. de Paris, V, 601 ; ex orig. — Gall. christ. nova, VII, instr., col. 88 ; ex archivo domestico. — *Dubois*, Hist. eccles. Paris., II, 269. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 438.

781. — 1208, au chapitre de Clairvaux. — Gautier, sire de Vignory, donne aux religieux de Clairvaux tout ce qu'il a à Champignolle (Aube) et à Mondeville (lieu détruit, même commune).

[illegible] Cartul. Vignory, 207 ; [illegible] Aube, orig., 3 H 137, et cartul. Clairvaux, II, [illegible], XXIII.

782. — 1208. — Eudes, duc de Bourgogne, ordonne au maire de la commune de Dijon, et à ses jurés, de laisser les moines d'Auberive vendanger jusqu'à quarante journaux de vignes au territoire de Dijon, sans être soumis au ban, conformément à la charte du duc son père.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 413 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Auberive, II, 82.

783. — 1208. — Robert, évêque de Langres, donne aux religieuses de Jully, pour son anniversaire, 40 sous dijonnais à prendre sur les cens de Mussy.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 33 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds de Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 252 ; d'ap. origin. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H, 250.

784. — 1208. — Eudes, seigneur de Grancey, et Gui, seigneur de Saulx, font un compromis, sous la foi de leur serment prêté entre les mains de l'évêque de Langres, concernant deux de leurs hommes décédés l'un à Grancey et l'autre à Saulx.

D. Plancher, Hist. de Bourgogne, I, Pr. p. 96, n° CLXI ; ex archiv. episc. Ling. *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 410.

785. — [1208]. — « Cathalana », abbesse de « Casuis », soumet la maison « de Casuis et de Burbugana » à l'abbé de Morimond.

Gall. christ. nova, IV, col. 656 ; circa an. 1208.
Bréquigny, Tab. chr., IV, 439.

786. — Sans date (1208-1212). — Hugues, seigneur de la Fauche, déclare qu'étant sur le point d'aller à la croisade contre les Albigeois, il a donné à l'abbaye de Mureau, avec l'assentiment de sa femme Béatrix, de son frère Jean et de son oncle, un pré appelé « Bordunprey ».

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, III (1873), p. 25.
Bourdonprey ou le Breuil des Convers, cne de Liffol le Petit.

787. — 1208 (v. st.), 18 février, Langres. — Guillaume, évêque de Langres, fait des donations au chapitre de Saint-Mammès de cette ville, pour son anniversaire.

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 198 ; ex authent.
Bréquigny, Tab. chr., IV, 135.

788. — 1209, juillet. — Chirographe par lequel Simon de Passavant termine ses contestations avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne ; il abandonne toute prétention sur Montigny-[le-Roi]. Blanche lui donne 200 livres pour fortifier Montreuil, qui sera jurable et rendable aux comtes de Champagne.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 38.
Cat. actes des Comtes de Champ., nº 706.

789. — 1209. — Eudes, duc de Bourgogne, donne aux religieux d'Auberive huit mines de blé à prendre sur sa cense de Rouvre.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 421 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartu. Auberive, II, 821.

790. — 1209 (v. st.), janvier. — Guillaume, evêque de Langres, approuve la décision du roi portant que Thibaud IV de Champagne ne doit pas être poursuivi en justice avant sa majorité pour des biens dont son père Thibaud III était saisi à l'époque de sa mort.

Teulet, Layettes, nº 911 ; analyse, d'après Arch. nat., J 198, nº 9.
Cat. actes des Comtes de Champ., nº 723.

791. — [Vers 1209]. — Eude, duc de Bourgogne, ordonne à son prévôt de Villiers et aux baillis de son domaine de protéger comme ses propres biens les possessions que les religieux de Longuay ont à Louesme, leur provenant de ceux du Val des Choux.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 421 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 133.

792. — 1210, novembre. — Renard de Choiseul, avec l'assentiment de la comtesse de Champagne, de laquelle il tient en fief une rente de 20 livres de provenisiens à prendre sur les foires de Bar-sur-Aube, donne au chapitre de Langres 100 sous à prendre dans cette rente.

Il reconnaît en outre qu'il est homme-lige de la comtesse pour ce qu'il possède à « Veusault » (Verseille) « Boudreville » et Chaufour.

Analyses *Teulet*, Layettes du Trésor des Chartes, I, p. 359, nº 916.

793. — 1210. — Hugues, comte de Rethel, et sa femme Félicité, confirment le don que leur feu père Simon de Beaufort a fait aux religieux de Boulancourt, de vingt sous de cens à Outines (Marne).

Duchesne, Hist. de la Maison de Broyes et de Châteauvillain, Pr. p. 22.

794. — 1210. — Guillaume, évêque de Langres, déclare qu'Arnoul, maitre de l'hôpital de Morment, Martin sacriste et Martin prieur, au nom de tout le chapitre, ont donné à l'abbaye de Mores (Aube), l'hôpital du Chêne et la grange de Bellefleur, moyennant un cens annuel de cinq muids de blé, à payer dans leur maison de Bar-sur-Aube.

Lalore, Chartes de Mores, p. 79, nº 68 ; d'ap. copie du XVIIIᵉ s., Bib. nat. français 5995, fol. 113 vº.

795. — 1210. — Humbert, prieur, et les religieux du Val des Choux donnent aux frères de Longuay tout ce qu'ils avaient à Louesme et au moulin de Vanvey, comme l'avaient possédé les frères Hospitaliers, et qui provenait au Val des Choux d'une donation d'Eude, duc de Bourgogne.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 132 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 133.

796. — 1210. — Guillaume, évêque de Langres, fait savoir que Mathieu, chevalier de Gigny, a vendu aux religieuses de Jully la dîme d'Epailly, et leur a donné un setier de blé à Gigny ; etc.

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 31 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molesme, nº 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 252 ; d'ap. origin. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, II, 250.

797. — 1210. — Guillaume, évêque de Langres, atteste le don par Isabelle, dame de « Summostier », aux religieuses de Jully,

du sixième des tierces de « Summostier ».

E. Petit, Cartul. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 31 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, n° 250. — *Jobin*, Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains, 253 ; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, prieuré de Jully, H. 250.

798. — 1210 (v. st.), février. — Elisabeth, dame de Châteauvillain, et son fils Simon, donnent à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, leur forteresse de Baudement (Marne) et tout ce qu'ils ont dans la châtellenie et dans les villes adjacentes.

Chantereau, Traité des fiefs, II, 42. — *Teulet*, Layettes, n° 962 ; analyse d'ap. Arch. nat., J. 195, n° 59.

Cat. actes des Comtes de Champ., n° 761.

799. — 1211, 16 avril, Latran (16 kal. mai, an XIV). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres, par laquelle il lui ordonne de retirer de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, ou de toute dépendance dudit Saint-Bénigne, Guillaume de Broindon, moine de Saint-Bénigne, et ses partisans, qui ne voulaient pas accepter la réforme, et de les placer dans d'autres monastères. « Cum sicut nostris... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. [illegible] — *Migne*, Innoc. op., III, 407. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 506. — *Potthast*, n° 4232.

800. — 1211, 16 avril, Latran (16 kal. mai, an XIV). — Lettre du pape Innocent III à l'évêque de Langres et au duc de Bourgogne, par laquelle il approuve et ordonne d'observer les conventions qu'ils ont arrêtées pour le règlement des dettes de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, sauf la vente ou engagement des biens, et en réservant les ressources nécessaires pour l'entretien de 50 moines. « Sicut ex litteris... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II, p. [illegible] — *Migne*, [illegible], III, 405. — *Bré*[illegible] IV, [illegible] — *Potthast*, [illegible].

801. — 1211, 25 mai, Latran (8 kal. juin, an XIV). — Lettre du pape Innocent III à l'abbé et aux religieux de Réomé (Moutier-Saint-Jean), défendant que l'archevêque de Lyon et l'évêque de Langres leur imposent des charges non justifiées et ne lancent contre eux, sans raison valable, des sentences d'excommunication, de suspension ou d'interdit. « Cum a nobis... »

Baluze, Epist. Innocentii III, tome II ; fragm. — *Rouyer*, Hist. mon. Reom., 244 ; ex regist. epist. Innoc. — *Migne*, Innoc. op., III, 421, n° 51. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 507. — *Potthast*, n° 4250.

802. — 1211, mai. — Guillaume, évêque de Langres, fait savoir que H., seigneur d'Ecot, a renoncé à toutes les sûretés qu'il avait contre le prieur et l'église de « Bertiniaca curtis » (Saint-Blin), et qu'il leur a donné tout ce qu'il avait à « Simulegum » et à Chezeaux.

Pérard, Recueil, p. 310 ; ex chartul. S-Benigni Divion. — Gall. christ. nova, IV, col. 597 ; fragm. breve. — *Bréquigny*, Tab. chron., IV, 508.

803. — 1211. — Ulric, seigneur d'Aigremont, donne aux religieux de Flabémont tout droit d'usage dans les bois de ses villages de « Thons, Ainvelle » et Iche, et le merrain dans ceux d'Aigremont pour faire des chars et des charrues.

Annal. Præmonst., I, Pr. col. 554 ; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr., IV, 525.

804. — 1211. — Eudes, duc de Bourgogne, exempte les religieux de Longuay de l'obligation où ils étaient de transporter chaque année sur leurs voitures quatre muids de blé aux frères du Val des Choux.

E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, III, 158 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, cartul. Longuay, fol. 172.

(A suivre.)

A. Roserot.

Glossaire du Mouzonnais*

M

Mau (a(v)oi(r). On dit : *J'ai mau la tête, j'ai mau le cœur, j'ai mau l'rate, j'ai mau le doigt*, pour j'ai mal à la tête, au cœur, au ventre, au doigt.

> Mieux vosisse estre sor un ais
> D'une privee où me géusse
> Que près dou pertuis dou cul fusse
> Qui tant me fait avoir *mau* cuer.
>
> (*Rom. de Renart*)

Mauchurer, v., mâchurer, maculer, salir, souiller, surtout noircir avec du charbon, de la suie, etc....., crayonner au noir. — *Il ai* MAUCHURÉ *la première page dü mi' liv(re).* — Part. p., MAUCHURÉ.

Mau d'saint, s., mal que ne guérit pas le médecin, mais dont tel saint, qui en a souffert, préserve. — *Jü n'sais c'qu'il ai au bras ; ça n'sü passe mi, ça doi(t) iët(r)e in* MAU *d'saint.* — *Il ai l'*MAU *St Laurent*, il a mal aux dents.

Maugarni, adj., mal garni. Resté nom de lieu.

> Mais pou leur valut, que trop estoient pou et *maugarni.*
>
> (*Menestrel de Reims*)

Maugrougnie(r), v., grogner, murmurer, gronder, être de mauvaise humeur, — ronchonner.

Maumis, adj., malmis. — On dit dans un langage peu choisi MAU FOUTU.

> Jà n'iert par armes ne faussez ne *maumis.*
>
> (*Fouiq. de Candie*)

Maure, v., moudre, voy. *moure.*

> Li meunier de grant Pont puent prendre de chascun sestier de ble ou de aucun autre grain *maudre* -I- boissiel.
>
> (*Liv. des mestiers*)

Mausain, adj., malsain.

> Car tout ensi li bieste *mausaine* entèche les autres.
>
> (*Hre de Jules César*)

* Voir page 688, tome IX de la *Revue de Champagne.*

Mauvais-bien, s. m., vaurien, qui se conduit mal, fait le mal: — *C'gamin là à Jeannette, c'n'est qu'in* MAUVAIS-BIEN.

Mauvaiseté, s. f., méchanceté, mauvaise action. — *Oh! la laide femme, elle nü sait faire quü des* MAUVAIS'TÉS.

Mesdisant! vo *mauvesté*
M'a mult fait doloir.
(Perrin d'Angecourt)

Et s'il est pris en *mauvaistez*
Il ert enfin a mort livrez.
(*Castoiement d'un père*)

Cele nuit fist li reis toute sa volenté
De la trés fausse serve, plaine de *mauvaiseté*.
(*Berte aus lons piés*)

Car *mauvaistés* bonté efforce.
(J. de Condé)

Et mettoient dedens larrons et robeurs et gens convaincus d'aucune *mauvaistié*.
(Guillebert de Metz)

Honiz soit qui croira jamèis por nule chose
Que desouz simple habit n'ait *mauvestié* enclose.
(Rutebeuf)

Mawettes, **ma-ouettes**, s. f. pl., maladie, les oreillons.

Me, employé pour *mon* et *moi*. — Se prononce *M'* ou *mü*. Le choix dépend des élisions voisines : **M'** *pie(d) m'fait mau ou* MÜ *pie(d) m'fait mau*. — *Laissez* M' *faire* ou *laissez* MÜ *faire*. — *Ouverre* MÜ *la porte* (ou l'huche).

Se *me* maris l'avoit juré.
(*Romancero françois*)

Il est *me* sire, ce sachiés.
(*Amadas et Ydoine*)

Ha bele douce suer, ouvrez *me* l'uis.
(*Roman des sept sages*)

Sire, dist Hélyas, donnez *me* un grand baston.
(*Cygne*)

Laissiez *m'* entrer leens, tout vous sera conté.
(*Berte aus grans piés*)

Apele-*me* el jor de tribulation.
(*Sermon St Bernard*)

Donez-*me* l'arc, le gant et le baston.
(*Roman de Rencevaux*)

Faites *me* rendre quantque *m'*oez nommer.
(*Foulq. de Candie*)

Se je faut à prouesce pendez *m'* à une hart.
(*Id.*)

Aidiez *m'*, aidiez ! Marie ! il poise
Dessus mon col.
(*Miracle St Lorens*)

Frans hons, dist-il, conduisiés-*me* à Paris.
(*Huon de Bordeaux*)

Deus ! donnez *m'* a Garin
Mon dous amin.
(*Romancero*)

Dy-*me* voir (vrai), puisqu'es cy venu.
(*Mir. Notre-Dame*)

(Mort !) Prend *me* aussi et si me deveure.
(*Idem*)

Menés *me* un poi mains durement.
(*Lai de l'Ombre*)

Méchener, v., glaner, ramasser les chaumes restés après l'enlèvement des grains. — Probablement faire le métier de *meschine*, servante, ouvrière, femme de peu (Voy. machin). — Mais peut-être aussi *moissonner, messoner :* le terme est encore très courant pour désigner le travail des glaneuses à la moisson.

Mécrédi, s. m., mercredi.

Li parlement sera *mescredi.*
(Raoul de Cambrai)

Le *mescredi* de la semaine
Que Dieu soffri travail e paine.
(Ambroise, *Estoire guerre sainte*)

En l'an où le premier jour sera un *mecredi.*
(*Anc. textes*)

En l'an que *mecredi* enterront les Estraignes.
(*Id. Pronostics d'Ezechiel*)

Médonner, v., donner mal, faire maldonne, se tromper (au jeu de cartes).

Meingie(r) ou **meingièt**, v., manger, à la frontière.

Meinme, prononciation de même. — Et *Meinm'mat,* mêmement, de même. — *Il n'est pa(s) à* MEINME *dü faire ça*, il n'est pas capable de faire cela.

Mein-nage, s. m., ménage. — Nasalisation de l'é, très ordinaire.

Mein-nagie(r), s. m., dressoir où l'on range les assiettes.

Mein-nagie(r), v., ménager. — P. p., *mein-nagie.*

Mein-ner, mon-ner, v., mener. — Le dernier terme est plutôt employé sur la Chiers, à la frontière. — **Mein-ner fumie(r)**, conduire le fumier sur le champ où il doit être employé.

> Qui asne et femme *mainne*
> Sans paine n'est du jour.
>
> (*Baudouin de Sebourc*)

> *Meinne* cest homme à mon ostel.
>
> (*Vie de St Alexis*)

> Et se celui qui loua la beste quy li est recreue la *monoit* avant de la première ville ou erberge.
>
> (*Assises de Jérusalem*)

> Bele est la route que *mainnent* li mescin.
>
> (*Huon de Bordeaux*)

> Por Diu, fait Gauvains, *mainne* m'i.
>
> (*Messire Gauvin*)

Mein-nuit, mênuit, s. m., minuit.

> Nous fusmes assaillis d'une barque de Sarrazins ainsi comme ung peu après *menuit*.
>
> (*St Voy. en Jérusalem*)

Meix et plutôt **meîch(e)**, s. m. Jardin, enclos, voisin de l'habitation, dans le canton de Carignan. — *Dousqu'est ta mère ? Elle travaille en* MEICHE.

> De I murs qui est *en mez* d'Orbais.
>
> (*Arch. Adm. Reims*, 1296)

> Le forestier qui trouvera aucun faisant dommage aux jardins, *meix*, courtilz.....
>
> (*Loy de Beaumont*)

> Item ay encore audit Mouzon et m'apartient le *meix* de Rosoy.
>
> (*Aveu à Mouzon*, 1477)

> ... Furent ordené pour arpenter les bois, prez, terres, eaues, vignes, *meises*, jardins estans ou ban.
>
> (*Pr. verb. d'aborn^t à Vaucouleurs*, 1345)

> Or avoit el *mez* une lisse.
>
> (*Fablel d'Aloul*)

> Reynaus passa lès le *mais* Erembor.
>
> (*Roncisvals*)

> Lince tout droit enmi le pire
> Estoit sa meson et son *mez*.
>
> (*Voie de Paradis*)

Mêle, s. f., nèfle. De *mespilum* : notre mot est plus voisin et plus exact que nèfle, car la chute de la dentale convertit naturellement *mespilum* en *mesle*. Ce vocable était dans le dialecte nor-

mand, et on le retrouve en vieil anglais : *medle*, nèfle ; *medler*, *néflier*, auj. *medlar*.

> Je ne doute un Françoys, tout qui sont une *mele*
> Je farra ma talent comment la chose aele.

> (Je ne crains pas un seul Français ; ils sont tous mous comme des *nèfles*. Je remplirai mon désir malgré tous les obstacles.)
>
> (*La Pais et la charte aus englois*)

Mélie(r), s. m., néflier. — Il y a aussi une espèce de pomme blanche, d'hiver, qui est dite *pomme dü* MÉLIE.

> Et quant il orent ce fait, il prisrent un baston de *mellier*.
>
> (*Beaumanoir*)

> Aussi droictz que branche d'un vieil *mellier*.
>
> (*Pourpoint de D. V.*)

Men, jadis très souvent employé pour *mon*. A laissé des traces, et dans quelques villages on entend dire encore : *vins-tu*, MEN *brav' ?* Sur la Bar, il est devenu *ma : Tins in peu* MA *pain*, MA *sac et* MA *coutiau*, reste évident de *men pain*, *men sac*, *men coutiau*. Dans une pièce d'un poète du XIVe siècle, la « Pais aux Englois », on rencontre souvent cette forme. Fallot rapporte qu'on a dit que l'auteur avait usé de cet artifice, parmi d'autres, pour faire baragouiner le français par des Anglais.

> Et peur çou finerai *men* conte.
>
> (Jean de Condé)

> Qui je croi que *men* cuer fenderoit à moitié.
>
> (A. de la Hale)

Menacie(r), v., menacer. — P. p., *menacie*.

> Il m'avoit pris à *menacier*
> Et je le soi si enlacier. . . . .
>
> (*Rom. de Renart*)

> Messire Bertrand de Claiequin (du Guesclin) avoit durement *manechie* les Englès.
>
> (Froissart)

Mendi-iie(r), v., mendier. — Voy. *Demander*.

> Et si povres d'avoir qu'il fust a *mendiier*.
>
> (*Leg. S. Alexis*)

Menteresse, s. f., menteuse. — Anciennement *Mentères*, sujet, *menteur*, menteor, régime.

> Che pourcacha la pécheresse
> Quy de moy est moult *menteresse*.
>
> (*Mir. St Jean Chrys.*)

Toute l'istoire est de voir.
Qui la tenroit por *menteresse*
Die comant l'enchanteresse.....
(*Dolopathos*)

D'autre part, s'elle est dissolute
Elle est parjure et *menteresse*.
(*Secrets et Loix de mariage*)

Menterie, s. f., mensonge : ce dernier mot ne s'emploie jamais dans notre patois.

Les grans juremens, (ne sont que) *menteries*.
(Coquillart)

Car cest un faux soulliard
En tous ses fais rempli de *manterie*.
(*Madamoyselle du Pallais*)

Menue-paille, s. f., balle qui entoure le grain du blé, de l'avoine, orge, etc. — *Glume*.

Méprenre, v., méprendre. — Se conjugue sur *Prenre*.

Merde (de), de peu, de rien. — *C'est in bergie(r)* DE MERDE, *i n'sait rin faire*.

Hors d'icy, amoureux *de merde*.
(*Anc. th. françois, VII*, 104)

Merveille (c'est bin d'). C'est ou ce serait bien étonnant, surprenant, il n'y a pas apparence. — *C'est* BIN D'MERVEILLE *s'il ai fait c'qui j'li ai dit.* — *C'est* MOUT D'MERVEILLE *quü t'tu tins si mau.*

De çou forment s'en esjoïssent,
Et ce n'est mie de *mervelle*.
(*Roman de Ham*)

Meseure, s. f., mesure.

Messagie(r), **messagière** (ière bref), adj., messager, messagère.

Li *mesagier* le rei furent mal vezié.
(*Thomas le martyr*)

N'estoit pas sa courpe légière
Mais il ot bonne *messagière*.
(*Miserere du Reclus*)

Sainte Marie dame, dient li *mesagier*.
(*Quatre fils Aymon*)

Messir, v., messeoir, aller mal.

Au destrier dessur coi il sist
Riens qu'il eust ne li *messist*.
(*Roman de Ham*)

Mesureu(r), s. m., mesureur.

Des *mesureus* de blé et de toute autre manière de grain.
(*Liv. des Métiers*)

Met, s. f., pétrin. Voy. *maie*.

La mœule m'envoye et met
Dedans l'arche et dans la *met*.
(*Légende de Jean le blanc*)

Métail, méteil, métillon, s. m. Mélange de blé et de seigle, et aussi d'orge et d'avoine. — Jadis les redevances se payaient moitié froment, moitié avoine : elles étaient *moietaibles*. Ce vocable peut avoir donné notre mot **metail,** bien que sa dérivation du latin *mistellum* ne fasse pas de doute. Mais on trouve le vieux verbe *moitoier*.

« Trop par es, disrent-il, malvès — ki de ce te fais *motoier*... »
(*Rom. de Brut*)

L'hermite avoit labouré un sart et semé du *métail* en la terre.
(*Chron. de Hainaut*)

Aveu pour deus muys de *mestillon*, as terrages de Raucourt.
(*Cart. de Rethel*, 1324)

Nus cervoisiers ne puet ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, c'est à savoir, d'orge, de *mestuel* et de dragie (drèche !)
(*Liv. des métiers*)

Pour chacun muid de *métillon*, huit sols.
(*Péage de Deville*, 1665)

Mistolium, *mesteul*.
(*Glossaire Roman latin du XVe s.*)

Métie(r), s. m., métier. — Les expressions fort anciennes *J'a'n ai* MÉTIE(R), *j'n' a'n ai mi* MÉTIE(R) remplacées aujourd'hui par *j'en ai, je n'en ai pas besoin*, sont encore courantes dans notre patois.

Si come il feroit de moi se *mestie* en avoye.
(*Perceforest*)

Quel mestier as-tu de baptisme?
(*Serm. St Bernard*)

Mais bon droit *a mestier* d'aide.....
Car el n'*avoit mie mestier*.
De soi tifer ne d'afetier.
(*Rom. de la Rose*)

Et je sui vialz hom et febles et *auroie mestier* de repos.
(Villehardouin)

Car quant ont *mestier* de monoie
.... se changeor n'estoient
Pelerins aler ne poroient.
(Mouchet, *Dit des changeurs*)

Et de ce que fait en aurez, Nous certifiiez par vos lettres, *se mestier est.*
(*Règlement de voirie de Mouzon*, 1372)

Pensés de vos garnir, vos en *avés mestier.*
(*Quatre fils Aymon*)

Oïl, Dame ; *avez-vous mestier.*
De nul de nous.
(*Miracle N.-Dame*)

Mett(r)e, v., mettre. — *Je mettans, je mettos, j'ai* MIS, MINS ou METTU (à la frontière). — *Mis, mins, mettu* au part. passé, et féminin *mise, minze.*

Meun-nie(r), Mon-nie(r), s. m., meunier. — La *meun-nière* (ère bref).

Il ne trouve son compte, il en seré desdommagée sus le *monnier* du moulin.
(*Cout. d'Anjou*)

Meûr, adj., mûr. — Féminin : **meurte**. — *Les avein-nes nü sant mi co* MEURTES.

Li pastors vint celle part, soz cel alier, si convoita les alies que il vit à terre si *meures.*
(*Rom. des sept sages*)

Vostre âge est plus *meur* et plus fort.
(Marot)

C'est à vous de chanter les fleurs
Les bourgeons et les espis *meurs.*
(Remy Belleau, *les Cerises*)

Cueillez les fruits quant ils sont *meurs.*
(Rabelais)

Meurdri(r), murdri(r), v., meurtrir, blesser, fouler. — P. p., *meurdri.* — C'est la forme du vieux verbe tuer, commettre un meurtre, dont *meurtrir*, n'est que le représentant très affaibli. — *Ous ai hossie les pommes, elles sant toutes* MEURDRIES.

Pour *mourdrir* les enfans.
(*Cygne*)

Ils bruslent, escartelent, décapitent, *meurdrissent.*
(Rabelais)

Meurgui, meurguettie(r), s. m., le lilas.

Meûre, — f., mûre ; mais plutôt **meûron**.

Meûri(r), v., mûrir.

Mais dou fruit vert me resovient
Qui jà en moi ne *meurira.*
(*Chans. de* Thibaut)

Li arbres prent s'umeur de la tiere, et puis giete un bouton, et puis fleur, et après se forme en fruit, et puis *meurist.*
(*Li ars d'amour*)

(Raison) M'a a bon droit par sa très grant sagesse
Mis pour *meurir* au feurre de prison.
(Charles d'Orléans)

Afin que par toi *meurissant*
On ne la trouve pourrissant.
(Remy Belleau, *les Cerises*)

Meûrison, murizon, s., maturité, époque ou saison de la maturité. — *I fau(t) attende la* MEURISON *des blés.*

Ensi ceste virtus..... tant croist kele vient à *meurison* et meurist...
(*Li ars d'amour*)

L'hermite avoit labouré un sart et semé du ***métail*** en la terre qu'il avoit sartée, et quant la *meurison* vint.
(*Chron. de Hainaut*)

Meûron, s. m., mûre, fruit de la ronce : c'est la *meure* ancienne.

Et cerchoient par ces buissons...
Boutons et *meures* et pruneles.
(*R. de la Rose*)

Que li maufé (diable) noir comme *meure.*
(Rutebeuf)

Meurte, adj. féminin de meûr.

Mi, pron. pers. moi. Employé le plus ordinairement comme régime, rarement comme sujet ; il faut noter cependant qu'on dira *donne* MÜ et non MI : *C'est pour* MI, *de* MI, *à* MI, *cont(r)e* MI, *aveu(c)* MI..... — *Eh bin !* MI, *je feros ça.*

Li dit abbeit et covent... ont pardevant *mi...* donneit et quitteit.
(*Cartul. Orval*, 1290)

Item les hommages c'on tient de *mi.*
(*Cartul. Rethel*, 1316)

Aucuns cens que plusieurs gens de Ralicourt et de Barbaise doivent à *mi.*
(*Idem*, 1324)

Or aime-il autre que *mi.*
(Perrin d'Angecourt)

Et vos moiemes an vaurez avoc *mi.*
(Gérars de Viane)

C'est arrière ban que vous avez amené sor *mi.*
(*Bestiaire d'amour*)

Vuide ma cort, fui t'en de devant *mi.*
(*Huon de Bordeaux*)

Pour ce que je ne sai s'avez besoing de *mi.*
(*Bastars de Buillon*)

Mi pour **mie**, pas. (adv.). — *J'n'irai* MI — *C'n'est* MI MI *qu'ai fait ça* — *Ju n'veux* MI — *I faut trava-iie(r) et n'*MI *r'chignie(r) comma à l'ouvrage.*

Li plege desor nomeit ne seront *mies* quitte.
(*Cart. Orval*, 1258)

Et pour ce ne seroit il *mie* quittes don charroy.
(*Cart. Rethel*, 1325

Lor mauves cuer deivent changier
Et ne *mie* lor païs laissier.
(?...)

M' est une prononciation fréquente de *mi*, pas.

Tant qu' n'i arai d'la bière das le pot
Ju n' m'averrai *m'* (je ne m'en irai pas), jü n' m'averrai *m'*
Tant qu' n'i arai d'la bière das le pot
Ju n' m'averrai *m'* aco d'sitot.
(*Chanson*)

Miâlement, s. m., cri du chat (onomat.).

Miâler, v., miauler.

Michette, s. f., petite miche, pain bénit.

Les Dometiers doivent un cartel de Bled, meseure de Donchery pour les *michetes* qui se donnent à l'Eglise de Chaumont.
(*Man. de Jean Tobie*)

Michot, s., gâteau, bon surtout quand il est mi-chaud. A Douzy, il s'appelle un *rouïot*, de sa forme en roue. Ailleurs on dit un *rondi-iot*, parce qu'il est rond ; ou encore *in tourni-iot* parce qu'il est tourné en rond.

Michots (avoir les). — Être atteint de ces douleurs localisées dans les lombes qui proviennent d'une extrême fatigue, de contusion, de chûte..... Nous ne voyons pas du tout quelle peut être l'origine de cette expression : il ne suffit pas de remarquer que dans cette sorte de mal, il se forme comme des petits îlots durs et très douloureux, séparés les uns des autres comme des pièces de pâtisserie à côté les unes des autres.

Mich'trolle, s. f., mélasse. — *L'gamin ai mangie 'n bonne tartine dü* MICH'TROLLE.

Mien, pr. poss. masc. et fém. — Voy. TIEN. — *Donne-mü la plume, t'arais la* MIEN.

Mièr (à), à **mîr**, expr. adv., à moitié, presque comme *à cheptel :* un propriétaire de moutons dépose, prête dans diverses maisons des lots de ses bêtes, sous la convention que le dépositaire soigne les animaux, et rende compte au déposant de la moitié de tout ce qui sera vendu, laine, agneaux, etc... En outre, on doit conserver les oviettes, qui devront, au bout du bail ou de la période fixée, lui être restituées avec le tout. — Pour les vaches, le preneur jouit du lait et de la moitié des veaux, etc...

Mignauder, v., minauder, faire des mines, des façons. — C'est *Mignoter*.

Mi-iette *(ine)*. loc. adv., un peu. — *Tu m'a dounerais bin 'n* MI-IETTE, *bin sûr ! — Attends mü 'n* MI-IETTE.

Mi-iée, s. f., sorte de soupe faite de mie de pain trempée dans le lait froid. — *A la moisson, on mange la* MI-IÉE *pou(r) marander*.

Mijau, s. f., collection, réunion d'objets, faite surtout en cachette. — Provision de fruits pour l'hiver. — *J'ai pus de deux mille* NOUGETTES *à ma* MIJAU = *Maljean raconte : J'ai fait ma* MIJAU *das l'chapiau mon p'pa*.

Miliu, s. m., milieu. — On dit plutôt *mîtant*. — *La foulerie d'au* MILIU, *à Th'loune*.

Mort l'avoit abatu en *miliu* del pré.
(*Quatre fils Aymon*)

Milpertri, s. f., mille-pertuis, plante.

Minâbe, adj., de mauvaise mine, malheureux, misérable.

Minette, s. f., petit trèfle, à fleurs blanches, sorte de lupuline. — Nom caressant donné à une chatte. — *Faire minette*, faire risette, belle figure.

Laissez voz amourettes
Œillades et *mynètes*.
(*Complainte de France*)

Mingre, adj., délicat, faible, malingre. — D'où *Mingrelet* employé par La Fontaine, et *mingriot*, en patois.

Min-nuit, mainuit, mainout, s. m., minuit. — *J'nü r'vinrans qu'à* MIN-NUIT *passé*.

Des *mec nuit* s'an alèrent fuant.
(*Chr. du siège de Namur*, 1258)

Environ d'une heure après *meenuit* de matin.
(Jean de Stavelot)

Jusques à *meinuit* art la bonne cité.
(*Chanson d'Antioche*)

Minon, s. m., petit chat, appellation caressante du chat. — L'inflorescence végétale appelée *chalon*, comme dans le coudrier, porte aussi le nom de *Minon*.

Minotte, s. f., menotte, petite main. — On donne aussi ce nom au champignon appelé *Clavaire*, sans doute à cause de la disposition des diverses parties, qui figure des doigts et des mains. — *Cachez vos* MINOTTES, *mon gueux, v'allez a v(oi(r) frad !* — On donne aussi au houx le nom de *cache-minottes*.

Mins, minze, adj., mis, mise ; part. passé du verbe mettre (voy. ce mot). — *I n'ai mi* MINS *les cordons d'ses solcis. — Les jou.s ant 'té* MINZE(S) *à la prairie.*

Miraut, s. m., nom donné fréquemment à un chien, et employé par La Fontaine.

Miroi(r), s. m., miroir, glace de toilette. — *Das les villages, n'i ai toujou rs) in* MIROI(R) *pendu à la fernête.*

Misse ou **mice**, s. f., la rate. — *I faurai ageter ine mi-iette du* MICE *pou(r) l'chat.* — On donne aussi ce nom à la ficelle qu'on met au bout du fouet, qui claque par déchirement ou rupture de ses fibres : les normands disent *mince*.

Mistanflute ou **mi j't'en flute**, s. m. Nom de l'individu qui « s'en moque ». On dirait aujourd'hui un *j'm'en foutiste*.

Mîtant, s. m., milieu (medietatem), parmi, dans. — *Pan ! i ch'é au bieau* MITANT *d'la* GLÔIE.

A *mitant* l'ont laissié li prince et li baron.
(*Quatre fils Aymon*)

Mitonade, s. f., soupe au beurre et à la mie de pain, qui a cuit lentement et longuement, qui a mitonné. — C'est la *panade*.

Mitouche, s. f., pour nitouche. — *C'est 'n vraie sainte* MITOU-CHE (n'y touche).

Mius, adv., et s., mieux. — A Douzy, *muïe*.

Car nous ne véons ou vous pusiés *mius* faire.
(*Chron. de Rains*)

Et li rois Felippes comencha terre à tenir à tousjours de *mius* en *mius*.

(*Id.*)

Si l'en aura *mius* tous les jours de sa vie.

(*Flore et Jehanne*)

Faire mon arrière ban et dire del *mius* que je sais.

(*Bestiaire d'amour*)

Et fist un pélerinage au *mius* qu'il pot.

(*Comtesse de Ponthieu*)

Mius vauroie estre en ·I· fu arse.

(*Amadas et Ydoine*)

A Amor et si s'en penoient.
De tout le *mues* k'eles pooient.

(*Dolopathos*)

Ki doit gardier *mues* lou harnax que cil cui il estoit?

(*Chanson de Namur*, 1258)

M'man, moman, s. f., maman.

M'nami, m'n'émi, prononc. de mon ami — A Raucourt, on dit *m'n amè* et les habitans sont qualifiés de *m'namè*.

Agua, *men emy*, men frère, men père spirituel, tous les diables sont aujourd'hui de nopces.

(Rabelais)

Moi ou mi, employé comme sujet d'un infinitif. — *J'agèterai don lard pour* MI *diner. — J'ai prins des nues sabots pour* MI *mettre lü dimanche.* Cette forme est copiée d'une ancienne tournure, où cependant moi fait toujours fonction de régime.

Cel arrière-ban, que vos avez fet por *moi metre* à vostre volenté.

(*Bestiaire d'amour*)

Mô-ie, s. f., meule, tas de gerbes; — en général, amas (meta) — *Fais 'n* MÔ-IE *dü toutes ces choses-tà.* — **A mô-ïe**, exp. adv., en quantité : *Oh ! c't année-ci n'i ai des ca-ïets* A MÔ-ÏE.

Jusques à la bonne que on dist à la *Moye* des Pierres.

(*Cart. de Rethel*, 1285)

Et est fais cils vendanges de cinquante *moyes* de boys, pour...

(*Id.*, 1301)

N'i a nus qui ne s'esjoie;
Plus sont seignor que ras sus *moie*.

(Rutebeuf)

Et ils firent une grant *moïe* de fagots.

(Froissart)

L'avoues a fait bans à Sailli sur tous ceux qui aloient fausser *moies*.

(*Rec. Taillar*, 1250)

De paicelz (échalas) ont les grant *moiées*
Toutes arses, sans rien estorde.
(*Guerre de Metz*)

Mô-iette, s. f., petite moïe.

Moin-ne, s. m., moine.

Des trous des lances, vont les *moingnes* férir.
(*Raoul de Cambrai*)

Moissouner, v., moissonner.

Moissouneus, s., moissonneur.

Moitie, s. f., moitié.

Mais onques ne trouvai en nesune partie
Homme qui me fesist tant de maus la *moitie*.
(*Baud. de Sebourc*)

Je vous jure et afie
Mais Bertrand l'endemain faisoit pis la *moitie*.
(*Chr. du Guesclin*)

Qui je croi que men cuer fenderoit a *moitie*.
(*Chr. métr.*, Ad. de la Hale)

Un muid de bleit vertenoix, *moitie* soile et *moitie* aveinne.
(*Cart. Rethel*, 1301)

Mol, adj., mou (qui ne s'emploie jamais). — *Ine tartine dü froumage* MOL. — *Quü j'sos donc* MOL !

Molu, p. passé de *moure*, *more*, moudre : moulu.

Grans cos se vont doner des brans qui sont *molu* (émoulus).
(*Quatre fils Aymon*)

Prendent vin et forment et ferine *molue*
Et pain et car salée.
(*Roman d'Alixandre*)

Mon, adj. possessif. — Se dit plus souvent *m'*, *mu* ou *mou*. — *M'pie(d) m'fait mau.* — *Porte mu sac.* — Voyez **Men**. Pour la liaison devant une voyelle, on prononce *m'n*, *m'n argent*, *m'n habit*, *m'n oreille*. Voyez **M'n ami.**

Monciau, **monçai**, s. m., monceau, moncel; petit mont, tas. — Il nous reste *la Moncelle*, près Sedan.

Sus les François fu la tempeste
A tas a *monciaux* assemblez.
(Godefroy de Paris)

Congeries, *monchel* de pierres.
(*Gloss. lat. roman, XVe s.*)

Monder, v., nettoyer (une étable), enlever le fumier; rendre

propre, net. — Du vieux mot *monde*, qui voulait dire net, propre, sans tache....., et dont il reste le contraire *immonde*. — On retrouve aussi : *orge monde* et le verbe *émonder*. — *Samedi, on* MONDERAI *les vaches, ca ! leus écurie est bin niche. — Ais-tu fini d'*MONDER *t'nez ?* (de te moucher ?)

Que chascun devant son Hostel ait fait *munder* et nettoier de tous telz ordures.
(*Règl^t de Voirie, Mouzon*, 1372)

L'abbé le consentit, porveu qu'il nestiroit et *monderoit* a la peine de ses bras tous les retrez et privez de l'abaye.
(*Triumphe et Parement des Dames*)

Dunc serai nez ; et serai *mundez* de très grant forfait (Trad. du XIIe s. du psautier : Tunc immaculatus ero, et *emundabor* a delicto maximo).

Je seray net, seillz n'ont seignourie sur moy, et seray *mondez* de très grant péchiez.
(*Psautier*)

Amis, ainsi est ; vo cuer *monde*
De touz vices la vierge pure.
(*Mir. N.-D., Enfant donné au diable*)

La dame..... Qui tout cure et *monde*.
(Gautier de Coincy)

Par l'*esmondement* et purgacion de telz ordures, l'air de nostre dicte ville en sera plus sain.
(*Règlem^t de la Voirie, Mouzon*, 1372)

Mons', pour monstre. Juron. *Oh! l'*MONS' *quü ça iest don(c) dur !* — Parfois **Monsai** !

Montrer, moutrer, moustrer, v. — J'monteurre, j'montrans. — J'montros, moutros. — J'monterrai, mouterrai, mousterrai. — MONTEURRE-*mü t'coutiau : tu n' mü l'ais mi co* MOUTRE.

Quant Diex se *mousterra* cloez.
(Rutebeuf)

Je vos *monterrai* par quel péchié ceste meschéance nous est advenue.
(*Graal*)

Bien fait qui sa folie *moutre*
A celi qu'il voit foloier.
(*Rom. Rose*)

Moquer, v., parfois actif. — *Vins ! j'irans l'*MOQUER.

Moqueresse, adj f., moqueuse.

A grant moqueur faut grante *moqueresse*.
(Eust. Deschamps)

Moquette, s. f., petit tas. — *On met l'foin à* MOQUETTES *pou(r) l'faire séqui(r).*

Moqueu(r), s. m., moqueur.

Morciau, s. m., morceau. — Et aussi **morçai**, morcel.

Et si se vivent
Des bons *morciaus* délicieus
Et boivent les vins précieus.
(*Rom. Rose*)

De cele viande menjoit
Carmans ou ·II· *morsiaus* ou trois.
(*Cléomadès*)

Et enplent souvent lor bouciaus
De pain, de vin, de cras *morciaus*.
(*Estienne de Maus*)

Il veut fort vin et cras *morsel*.
(*Li rois de Cambrai*)

Or faisons trestout bele chiere, —
Tien che *morsel*, biaus amis dous.
(*Robin et Marion*)

Il sont aussi come le mastin a cui on rue le *morsel*.
(*Mireour du monde*)

Mords, s. m. Ce qu'on prend en mordant ; bouchée. — La marque laissée par la morsure ; la morsure elle-même. — *J'n'ai prins qu'in* MORDS *das ta pomme.* — *Ça n'est mi bon, là ! l'*MORDS *d'in chin.*

Quant il en ot un *mors* gouté (du lardé).
(*Floire et Blanchefor*)

Mengiet n'eust ung tout seulx *mors*.
(*Guerre de Metz*)

La bourgeoisie de Beauvoisine font trois *mors* en une cerise.
(*Les menus Propos*)

Quar Renart, mout Doute *mors* de gaingnon.
(*Rom. de Renart*)

Et Bruns menjue et si goloie :
Tybert et Brun mordent grant *mors*.
(*Rom. Renart*)

Ce est un mauvais *mors* de mouche maigre.
(Gerson

Mordure, s. f., morsure. — *C'est des* MORDURES *dû puces.*

Moriginer, v., v. réprimander, tancer, redresser, remontrer le devoir.

Item et affin qu'ilz s'aprangnent à estre mieulx *moriginez*.
(Christ. de Pisan)

Mori(r), **mouri(r)**, v., mourir. — J'meurs ou mours. — Il est mort, il *ai moru* — J'meurrai, morrai ou mourrai — J'meurros, morros, mourros. — A mourant, morant. — Latin, *mori*.

Se vos ne le faites, vos i *morroiz* de la mort dont il doit *morir*.
(*Rom. des sept sages*)

Et mes petits enfans, qui or *morront* de faim.
(*Berte aus grans piés*)

Car por *morir*, vers li ne penseroie.
(Perrin d'Angecourt)

Se cis maus ne m'asouage, je *morrai*.
(*Jehan Erars*)

Quant ly empereur ou roy des Romains *mourt*.....
(*Patron delle Temporaliteit*)

Ha ! bele douce amie, que je ai plus amée de moy, faites ce que je vous requiers : que nous *meurions* ensemble.
(*Tristan et Yseult*)

Uns vilains en un bois estoit.
Seur un povre asne estoit venus
Morans de faim, deschaus et nus.
(*Renart contrefait*)

Et pareillement le peult faire ladicte femme..... ou ses héritiers pour elle s'elle *morot*.
(*Coutume de Vermandois*, 1448)

Mes ce sera mout grans dommages se vos *morez* einsi tuit.
(Guill. de Tyr)

Ne cuidez pas que Crist *morist !*
(*Bestiaire divin*)

Morsi-iie(r), **morssillie(r)**, v., mordre à petits coups, mordiller. — *Waite in peu comme i* MORSIE *sa pomme !*

Se male nous fu la morsure
D'Adam quant le fruit *morsilla*.
(Watriquet de Couvin)

Mort-bos, s. m., bois mort. — *Das quêqu's villages ons ai co l'droit d'aller ramassie(r) l'*MORT BOS. — Désigne souvent une chose sans vie, ni vigueur.

Renart n'est mie de *mort-bos*
Ains et hardis et corageux.
(*Renart le Nouvel*)

Mortie(r), s. m., mortier.

Mouche à miel, s. f., abeille. — Le vieux français disait *avète* ; notre patois ne connaît pas le mot *abeille*, et dit même souvent *mouche* tout court : *N'i ai des* MOUCHES *qu'ant fait in' essaim à l'orée don bos.*

Amour ne voyant pas enclose
Entre les replis de la rose. — Vne *mouche à miel.*
(Remy Belleau)

Mouchette, s. f., se dit pour mouchoir, vilain ou petit mouchoir ; — aussi pour le petit linge qu'on accroche au tablier des jeunes enfants et qui sert à leur moucher le nez.

Mouches d'Ardenne, s., flocons de neige.

Mouchie(r), v., moucher. — P. p., *mouchie.* — Au figuré, *se faire mouchie(r)*, se faire reprendre, se faire donner des reproches.

Et le provost s'est abessié
Ausi com por son nez *mouchier.*
(*Fabliau du Provos à l'aumuche*)

Mes le roy, chascun si le triche ;
En sa court avoit Mouche et Biche (Lombards)
Qui durement l'ont *esmouchie.*
(*Chron. de* Godef. de Paris)

Mouff(l)e, s. f., gant sans doigts. — Iron., main. — *Quelle paire dü mouffes, mes afants !*

Telle main telle *moufle.*
(*Proverbes*, Lincy)
Et *moufles* bien cuiriés
De novel afetiés,
A espines cueillir.
(*Estillement au vilain*)

Mougnie(r), v., manger (à la frontière). — Quelquefois *moingier.*

Mouillie(r), v., mouiller. — P. p., *mouillie.*

Del sanc qu'ist de son cors est la sele *moillie.*
(*Quatre fils Aymon*)

Moillie en ot la face, et l'ermin peliçon.
(*Foulques de Candie*)

Que devant li, faces *moillies*
Sont toute IIIj ajenoillies
Les damoiselles qu'il vint querre.
(*Roman de Ham*)

Moulinée, s. f., petit tertre de sable ou de terre soulevé par la taupe et disposé en forme de *meule.* — Désigne aussi les *Pléia-*

des, ou l'*Etoile poussinière* de Villon : « qui a son couchier salueroit l'estoille *pouchinière*..... » (Evang. des Quenouilles.) — *N'y avot mout de foïons l'année passée, ca ! la prairie n'étot pus qu'ine* MOULINÉE, *et il ai fallu tout rabourer.*

Moure, Maure, v., mou(d)re. — Je mous ou maus, j'moulans ou moulans. — J'moulos ou molos, j'moulains. — J'ai moulu ou *molu*. — J'moûrai ou maurai. — J'mouros ou *mauros*. — A moulant ou molant.

Les manans de la ville y *mouront* si com l'on doit.
(*Charte de Maisoncelles*, 1235)

Et doivent li bourjois de Saint-Piermont par ban *moure* et cuire aux moulins et aux fours.
(*Charte de St-Pierremont*, 1283)

Et s'ilh n'i voloient *morre*, nos les i feriens venir *more*.
(*Cartul. d'Orval*, 1258)

Il a molt blé chi devant nous
Que doivent *maure* devant vous ;
Mais vous *morrés* quant jo pourrai.
(Enguerrand d'Oisy, *Fabliau du meusnier d'Arleux*)

Ne jamais molins ne *morroit*
Se cordier corde ne faisoit.
(*Dit des cordiers*)

Mouri(r), v., voy. *mori(r)*.

Mourmouner, mourmonner, mourmeler, v., grommeler, parler entre ses dents ; — se raconter quelque chose à soi-même. *Il étot tout seus da(s) in coin, à mourmouner des prières.*

Cil moine cil abbé croulant
Doivent tous iors lez un pilier
Siaumes (psaumes) rungier et *mormeler*.
(Gautier de Coincy)

Ele pansa et runa et *mormela* ainsi faitement toute jor tresqu'à la nuit.
(*Roman des sept sages*)

Mousiner, v., pleuvoir légèrement à petites gouttes. — *I n' plûe mi fort, ça n'fait qu'*MOUSINER ; *j'peux bin m'a 'n aller.* — On dit assez volontiers : *I limousine, i brouille* (le brouillard tombe).

Mout, moult, adv., beaucoup (multum, très). Est encore au dictionnaire à titre de vieux mot : mais d'un usage constant dans notre patois, qui ne connait pas l'équivalent *beaucoup* et dit aussi *trop bin* (dont *mout* est comme un superlatif).

Thibaut li cuens de Chartres fu fel et engignous.
Mout ot chatiaus et ville, et *mout* fu ahenous.
Chevalier fu *mout* preus, et *mout* chevalerous.
Mais *mout* parfut cruel, et *mout* fu envious.
(*Rom. de Rou*)

Moutatiau, s. m., gamin, moutard, prob. *moutardiau* ou plutôt *muchacho*, enfant en espagnol : ne pas oublier que le Nord a été longtemps le séjour des Espagnols. — *Oh ! l'drôle dü p'tit* MOUTATIAU !

Moutrer, moustrer, montrer, v., voy. montrer.

Je le vous *mousterrai* ; alez l'huis refermer.
(*Berte aus lons piés*)

Li quoins le me *moustra*.
(*Jeu du pélerin*)

Qu'a dame sarrazine vausisse amour *moustrer*.
(*Bastars de Buillons*)

Et jel vos veil as euz *moutrer*.
(*Fabliau, Femme qui se venja*)

Et à son seigneur le *moutra*.
(*Jeu du pélerin*)

Et Diex, quant il vous prent, nous en *moustre* les signes.
(*Regrès de la mort S. Loys*)

Mouver, v., remuer, bouger, agiter — mouvoir. — *I n'fait pont d'vent ; n'i ai pas 'n feille qui* MOUVE. — *Je sos si hodé qu' jü n' sais pus m'*MOUVER. — C'est une des formes primitives du verbe *movere*, *mover*, *mouver*, *mouveir*, mouvoir.

Que quant y peut *mouveir* discorde
On riote entre -ij- parties.
(*Advocacie N.-D.*)

Maiz quant il li piez *mover* dut.....
(*Rom. de Rose*)

Mouvette, s. f., instrument de bois, en forme de cuiller, pour mouver, remuer le contenu d'un pot, d'un ustensile de cuisine. — Appelé plus ordinairement *Papinette* (v. ce mot).

Mo-yenner, v., arranger, prendre un moyen terme. — *N'i ai don(c) pas mo-yen d'*MO-YENNER ?

Et dirons, pour bien commencer, *moyenner* et finer : « Veni...
(Gerson)

Estre advocate
A son fil, qui tout *amoyenne*.
(Froissart)

Mü pour **me**, **moi** ou **mon**. — Voyez **me**.

Muchette, mussette, s. f., cachette, lieu retiré.

Mucie(r), musser, v., se cacher (à la façon de la souris, *mus ?*), en s'entortillant dans les linges, dans du foin, etc. Le latin avait mussare, et plutôt amicire. — MUSSE-*tü das t'lit, m'pétit, pou'r ne mi a(v)oi(r) frad.*

> Par derrière l'autel s'ert la bele *mucie.*
> (*Berte as grans piés*)

> Ci crés la raisson de celui ou de celle qui treuve avoir dessous terre, que aucun avoit *mussie* qui est mort.
> (*Assises de Jérusalem*)

> Hé loialtés ! où estes vous *mucie ?*
> (Aubertin d'Avesnes)

> Il aperçut les enfans en ung mantiel *muchies.*
> (*Chevalier au Cygne*)

> Mal se *musse* à qui le cul pert (paraît).
> (Alain Chartier)

> Tout ainsy comme l'oiseleur prend l'oysel..... *mussé* dedans les buyssonets.
> (*Rom. de la Rose*)

> Le pauvre amoureux n'eust loisir que s'affubler de son manteau, se *mucer* et cacher en un coin.
> (Noël du Fail)

> Seulete suis en un anglet *muciée.*
> (Christine de Pisan)

> Et soy *mucer* en quelque petit trou de taulpe.
> (Rabelais)

> Le nom primitif de la rue du Petit musc, à Paris, est rue *Pute y* MUCE.

Mu-ieu(r), adj., meilleur. — *C'est ma copie qu'est la* MU-IEUR.

Mulai d'fumie(r), s. m., tas, petite mûle (meule) de fumier.

> Cil aloient la nuit jouchier
> Es taz de bléz et *malons.*
> (*Rom. de Brut*)

Mûle, s. f., meule à émoudre. — La meule, tas de foin ou de céréales se dit *Tourbe* (v. ce mot).

> . Artonium, tas de blé ou *mule* de fain.
> (*Gloss. Rom. lat. XVe s.*)

Mûler, v. meugler. — *La vache mûle.*

Murgui, meurgui, s. m., le lilas. — *N'i ai don* MEURGUI *rouge et don* MEURGUI *blanc. L'*MEURGUI D'BOS, c'est le muguet.

Murguettie(r), s. m., l'arbre qui porte le murgui.

Musiaus (laid). Terme de mépris dont on se sert vis-à-vis de quelqu'un à qui l'on tient à dire quelque chose de désagréable. — Selon toute apparence, cette injure n'est autre que « laide figure » ; mais ne pourrait-on voir dans musiaus une prononciation de *mesiaus*, lépreux ? vilain *mesiaus* comme sale *galeux ?*

Li rois Bauduins, qui *mesiaus* fu.
(*Chronique d'Ernoul*)

N

Nagie(r). — V. nager. — P. passé, *nagie*. — Dans le vieux français avait la signification plus générale de *naviguer*, aller sur l'eau.

Et *nagièrent* par mer et i furent un mois.
(*Chron. de Rains*)

Et après çou n'orent guières *nagiet*.
(*Chron. de Rains*)

Si le fist li cuens *nagier* bien deus lieues en mer.
(?......)

Na-ie, adv., non. Peut-être *nein*, allemand.

Venistes vos por truander?
Naie, ainz ving veoir vostre estre.
(*Rom. Renart*)

Renart respont : *naie*, biau sire.
(*Id.*)

Volez le vous moi fere avoir
Sor mon pois? — *Naie*, douce amie.
(*Chevalier qui dona l'anel*)

Ne si n'en feras plus? — *Naie*, fistli empereres, je n'en ferai que fait en ai.
(*Estoires de Coustantinoble*)

Naille ou **nâ-ie**, s. f. Large crevasse entre deux blocs de rochers.

N'allé pour **en allé**, parti. — *Il étot* N'ALLÉ *drès cinq heures.*

Nani, adv., nenni, non. — Voy. *nenni*.

Nanil, Gautier; c'est pour Aubin,
Le gendre au maire.
(*Miracle N.-D.*)

Nan-nan (faire), v., dormir. Expression enfantine.

Naqui-iie(r), Naquillie(r), v., manger du bout des lèvres, sans faim, en rechignant, avec dégoût.

Naqui-ieus, adj., qui naqui-ie (naquille).

Narreus, adj. Dégoûté, difficile, exigeant, regardant de très près si la nourriture est proprement préparée. — On dit proverbialement : « *Pus niche, pus* NARREUS ! », d'autant plus difficile qu'on est plus sale. — *Ah ! tu te marieros bin aveu(r) Louise ! Eh bin, tu n'es mi* NARREUS, *ti !*

Nasi-iie(r), Nasillie(r), v., parler du nez, nasiller ; — parler en dedans, de manière à n'être ni entendu, ni compris.

Nasot, s. m., nez. Terme enfantin. — *Mouche tü* NASOT, *m'n afant !*

Naue, noe, s. f., noue, lac, endroit bas et rempli d'eau. — *La* NAUE *de Sorges (à Pont-Maugis).*

> Nostre marinier perdirent le cours dou flum et se mistrent en une *noe*.
>
> (Joinville)

N'aussi, n'étou, adv.. — non plus. — *I n'a veut pont, ni mi* N'AUSSI.

> Mes les Juïs disoient bien
> Que de l'incarnation rien
> *N'aussi* des autres choses dites
> Ne croient.
>
> (Godef. de Paris)
>
> Et n'est loisible aucunement...
> De le tenir secrètement
> *N'aussy* d'en faire ses choux gras.
>
> (Coquillart)

Nauter, v., dire des nauteries.

Nauteries, nautaus, s., vétille, futilité, bêtises, bavardages sans portée. — *Qu'il est embêtant, c't homme là : i n'sait dire quü des* NAUTAUS.

Nauteus, s., diseur de nauteries, de riens, d'absurdités. — *Laisse mü tranquille, dis ! t'n'es qu'in vius* NAUTEUS.

Naviaus, s. m., navet. — Nom de Couture.

> N'i laissa vaillant deux *naviaux*
> L'empereor, ains en fist povre precheor.
>
> (Rutebeuf)
>
> Il i a marcheans de fruit
> *Naviaus* et poriaus et letues.
>
> (*Fabliau, le Dit des Marcheans*)
>
> Napa, *naviaus*.
>
> (*Vocab. lat. fr. XIII[e] s.*)

Ne, **n'**, employé pour *en* : *I'N'N ai co ieunè*, il en a encore une. — *Tu vas 'NN a v)oi(r)*, tu vas en avoir des coups. — *Rin ne dit qu'i 'NN' ant co*, qu'ils en ont encore. — *Si 'NN avaint*, s'ils en avaient. — Rapprocher des formes *I n'i* A'N*ai co : tu vas* A'N*aoi ; il* A'N *ant co*.

Dejouste li fu sa maistresse
Ki 'n perdu mainte messe.
(*Blancandin*)

Et *si 'n* ai-je esté requise.
(*R. Mt S. Michel*)

Il s'esmurent en sa besoigne
Sin avront merci.
(*L'Estoire de la guerre sainte*)

Ne fust que moy qui *n'*hay tousjours affaire.
(*Pronostication d'Habenragel*)

Quant au gibbier... L'on *n'*hara peu.
(*Id.*)

Et pourlassera son cerveau
A *n'*attraper (un office) contre droit et justice.
(*Id.*)

Né, adv., non, pas plus, non plus. — *J'n'ai pont vu d'pou-ies, né qu' das m'z ius* (*pas plus que dans mon œil*). — Voy. Nès.

Bien enragé est qui se fie
En ces crestiens *ne* qu'à ung chien.
(*Mir. St Nicolas*)

Ja puis n'en iert *ne* que d'un songe.
(*Lai de l'ombre*)

D'eux ne seroit plus conte *ne* que d'un simple compaignon.
(*Jehan de Saintré*)

Né-iie r), **ni-iie(r)**, **no-iie(r)**, v., noyer. — Jü m' noïe, — jü m'no-ierai — J'm'ai **no-iie** — A m'no-iant.

E si fust Geomag *neyé*.
(Fitz Warin)

Si en eut que mors que tuez
Marchans, bourgeois, que de ***nayez***
Environ troys ou quatre mille.
(Martial de Paris)

« Vos me cuidastes ***neier*** »
Mes je vos ***neierai*** premier.
(*Bestiaire divin*)

Neigie(r), v., neiger. — P. p., *neigier*.

Un cerf plus blanc ke nois (neige) ***neigie***.
(*Dolopathos*)

Et de la gorgete polie
Plus blanche que n'est nois ***negie***.
(*Cléomadès*)

Nemais, adv., n'est-ce pas. — Voyez *Neum*. — Quelquefois si ce n'est, seulement, non plus.

N'i puet entrer *ne mais* que d'une part.
(*Foulques de Candie*)

Ne mi, nég. ne pas. — Voy. *Mi*. — *C'est du* NE MI *répondre*.

Vous déussiez à vos barons parler
Ne mie croire les chenus, les barbes.
(*Garin le Loherain*)

Nénet, s. m., sein.

Nenni, nani, et souvent **non-net**. — Adv., non.

« Dame ! c'est messire Gauvains ! »
Non est. — Si est, bien le saciés.
(Gauvain)

En vain debatez vostre teste
Car c'est fantome o autre beste
Qui nous afole toute nuit,
— Certes, *non est*, si con je cuit.
(*Fabliau de Pierre d'Anfol*)

Nentille, s. f., lentille. — Ménage dit qu'il faut dire *nentille* avec les Parisiens, et non *lentille* avec les Angevins. — Notre patois suit le conseil de Ménage.

Népas. — Voy. *Neum*.

Nès, contraction de *ne les*. — *J'*NES *ai mi vus*.

Il *nes* oblierat mies en la fin.
(*Serm. St Bernard*)

Les tables vi si encombrer
Que l'em *nes* pot onques nombrer.
(Ambroise, *Estoire guerre sainte*)

Car pas oï nomer *nes* ai.
(*Floire et Blanceflore*)

Et *nes* deigna esguarder ne voir.
(Hue de la Ferté)

Donc *n'es* estuet mie semondre.
(*Bestiaire divin*)

Tant en i a que nus *nes* peut conter.
(*Garin le Loherain*)

Nès, **né**, adv., mis pour non, pas, non plus. — *Il ai don sang rouge* NÈS PUS *qu'in poulet*.

Mais compte n'en tint-on *nès* plus que d'un mouton.
(*Guesclin*

En fame n'a de sens *nès* qu'en une brebis.
(*Idem*)

Aubers ne li valu *nès* c'un bliaut de soie.
(*Rom. d'Alixandre*)

N'étout, non plus, non étout (v. étout et n'aussi). Se rencontre en anglais dans *ne too*.

Netti-iie(r), **netto-iie(r)**, v., nettoyer, rendre net, propre, clair. — P. p., *netti-iie*, *netto-iie*. — Au futur, je netto-ierai.

Amor *nettie* et escure
Le cuer quele a bien sesi.
(Perrin d'Angecourt)

L'ordure dont ilh se *nétie*.
(*Eles*, Raoul de Houdenc)

Depuis en fu la vile assez plus asservie
Qu'ele n'estoit devant, puis n'en fu *nettiie*.
(*Berte as grans piés*)

Esté, se je n'estoye, tu ne durerois mye
De bestes venimeuses, de quoy je te *nettye*.
(*Débat de l'Yver et de l'Esté*)

Et tous les grans fossés fist-il bien *nettyer*.
(*Godef. de Bouillon*)

Et si te *nettie*-on les pieds.
(Froissart, *Cheval et Levrier*)

Adonc seray en l'eaue de liesse
Trop refreschi, et au soleil de France
Bien *nettié* de moisy et de tristesse.
(Charles d'Orléans)

On li commanda..... qu'il n'eust en ce leu que quatre porciaus et qu'il les *nétiast* chasque semainne une fois.
(*Arch. adm. Reims*, 1255)

La cité fust *nettoiie* des cors as Sarrazins.
(*Chroniq. de Rains*)

Neu de la Boudrule, voy. *Boudrule*. — Le nombril, nœud ombilical.

Il ot blainche la barbe, jusque au *neu dou baudré*.
(*Floovant*)

Sa barbe li baloie jusc'au *neu du braier*.
(*Gui de Bourgogne*)

Neum (eû bref), **Nomm**, **Noum**, n'est-ce pas ? C'est le mot latin lui-même *Num* ? Le vieux français employait *Enne* : et l'on peut lire *n'est mi'* (*n'est mie*) ; ce qui fait que dans certaines localités on dit *n'est pas*, pour n'est-ce pas. — On dit souvent **neum**

don(c); et, **nemais**, si l'on s'adresse à une personne que l'on tutoie.

> *Nem* vesci m'abeie dont ge sui oissus (sorti) hui matin !
> (*Serm. de Maurice de Sully*)

Nez d'chin (en), expr. : froid. — *J'ai les pie d s comme des* NEZ D'CHIN.

Ni, Nin, adv., pas, mie pour *nient*, néant (à la frontière). — *N'bevez* NI *dü c't ève là.* — *Jü n'vauros* NI, *bin chür !*

> Ne bevez *nient* de l'eve de ceste fontaine, car elle n'est mie à boire.
> (*S*t *Brandamne, dans* Jubinal)

Nic, s. m., nid. — *In* NIC *a poüies* (un nid pour les poules). — Le Jersiais emploie ce mot.

> Puis on frotta un coin de cendres d'un *nic* d'arondelles.
> (*Bestiaire d'amour*)

> Les goupils ont fossées, et les oiseals des ciels leurs *nics*, mais le fil del home ne ad où récline soun chief.
> (*Ev. S*t *Matthieu trad. de* J. de Vignay)

> Ne soyez longtemps au *nic*.
> (*Monol. de Resolu*, Roger de Collerye)

Niche, adj., sale, malpropre. — Jadis *niche, nice,* voulait dire niais, bête, simple. — *Pus* NICHE, *pus nareus*, prov.

> Laid et hideux de par le père
> Sots et *niches* de par la mère.
> (*Renard contrefait*)

> One ne doit pas tenir à *niche*
> L'ouvrier qui la fist (l'uevre).
> (*Cléomadès*)

Nichereus, adj. ou s., fréquentatif de niche. Est à *niche* ce que *salaud* est à *sale*.

Nicheté, s. f., saleté, ordure. — *Waite in peu, si j'n'ai pas 'n petite* NICHETÉ *das l'z ius.* — Le vieux mot *niceté, nicheté* voulait autrefois dire simplicité, sottise, bêtise même. La signification s'est accentuée et l'on dit *faire une nicheté*, comme faire une méchanceté, une sottise, une crasse, une malpropreté.

> Quant Salhedin vit et pierçut sa moleche et sa *nicheté*...
> (*Chron. de Rains*)

Nichi(r), v., salir. — *On s'* NICHIT *mout à raterrer les canadas !*

Nikée, niquée, s. f., nichée. — *J'ai trouvé 'n belle* NIQUÉE *d'chardrounets.*

Puis ceste amoureuse *nichée*
Tousiours demande la bechée.
(Remy Belleau)

Nimerau, pour numéro.

Nin. **nine**, adj., nain, naine.

Nin, **ni**, pour non, rien, pas. — Voy. *Ni*.

Niiôt, voy. *nu-iau*.

Niouffer ou **gnouffer**, v., renifler, sentir... à la façon du cochon qui groïne. — Priser (du tabac).

Niquedouille, s., benêt, sot, niais, nigaud.

Nix, adv., non. — Reste des occupations allemandes.

No, **vo**, pour *notre*, *votre*.

No dame avez murdrie, fait avons grande perte.
(*Berte as grans piés*)

Or repairons en *no* maison.
(*Chatelain de Coucy*)

Selon ce que j'ay ouy dire à *no* curé.
(*Evangile des Quenouilles*)

Vo fame et vo enfant ja n'auront garison.
(*Quatre fils Aymon*)

Noberte, s. f., sorte de petite prune noire.

Noberté, s. f., confiture faite avec la noberte.

Nobertie(r), s. m., prunier qui produit la noberte.

Noceus, s. m., qui est de la noce.

Noe, s. f., noue. — Voy. *naue*.

Noelle, s. f., nielle, plante qui croit dans les blés, fleur en campanule, violette. C'est une caryophyllée : Lychnide nielle. — Ce terme désigne aussi une maladie des céréales, dont le grain noircit : l'ergot du seigle.

No-iau, s. m., noyau. — Quelquefois *noiai*, noiel (régime.)

Et y avoit grant foison de *noiaus* tous d'or.
(Joinville)

Et li *noiaus* des nois la coque.
(*Roman de la Rose*)

S'on en veult (de la nois) le *noiel* mengier.
(Watriquet de Couvin)

No-iie(r), v., noyer, enfoncer dans un liquide. P. p., **No-iie.** — *Il ai té vite* NO-IIE. — Voy. *Né-iie(r)*.

Irai me je *noier* ou pendre.
(Rutebeuf, *Théophile*)

Je vorroie, par m'ame, qu'ele fust décolée
Ou en aigue *noiie* ou au dyable alée.
(*Berte aus grans piés*)

Et tout fusent *noiiet* se li soudans vousist.
(*Chron. de Rains*)

Car j'aimeroie miex estre *noiés* en Saine.
(*Brun de la Montagne*)

Si me sui mis en mer sans mast
Por *noier* aussi com Tristans.
(*Lai de l'Ombre*)

N... fame dudit Huitasse se *noia* ou puis estant ou coing de la rue aux Oues.
(*Reg. S' Martin*, 1332)

Noise, s. f., bruit, querelle. Toujours usité avec ce sens, comme en anglais.

Lors commença la *noyse* parmy Thèbes.
(*Roman d'Edipus*)

Noisettie(r), s. m. — Voy. *nougettie(r)*.

Non, contraction de *ne le*. — *I non dérot mi, là !* (Il ne le dirait pas, dà !)

Il n'en voloit payer que une amande, se droiz *non* disoit.
(*Ar. Adm. de Reims*, 1257)

Et tant assaillirent et geterent, que cil dedenz *non* poveint plus endureir.
(*Menestrel de Reims*)

Je *non* feroie por rien.
(*Meraugis*)

Se Dieu plait je *non* feray mie.
(*Fabliau de l'Armite*)

Ele rit ; si respondit : *Non* dites pas à la gens.
(*Chans. de Thibaut*)

Si ferés ! — Je *non* ferai voir !
(*Lai de l'Ombre*)

Non fait, non fâs, adv., affirmatif de non, un *non* parfait.

Tu ris, ribaus, dont tu le me dois (un gage).
— *Non fach* (non fais, je ne fais pas, je ne ris pas).
(*Chev. au Cygne*)

Nonnet, voy. *Nenni*. — Remplace *non est, non ai*. — Voy. *si est*.

> Je crois que tu m'aies gabé,
> Fait la dame. — *Non ai*, por voir.
> (*Fabliau de Guérin*)

Non-non, s. m., oncle. Terme familier. — *Das l' temps d'* NONNON *Jean-Louis*.....

Nonosse, s. m., niais, bêta. Comme *Lolosse*.

Non pair, adj., impair. — Impair n'est jamais employé.

> Mais pour ce que le nombre de cinq est *non pair*.
> (Thomas Sibilet)

Noppe, s. f., laine de rebut dont on fait des matelas grossiers.

Noque, noquet, s. Petit morceau (de pain de chanvre) qu'on met comme amorce dans la pêche à la ligne.

Noser, v., employé souvent pour *oser*. — *J' n'ai* NOSÉ *li parler* — *Tu n'* NOSEROS !

Not', vot', pour *notre, votre ; nôtre, vôtre*.

Nouai, s. m., noyau.

Noud, s. m., nœud. — *Faire lu droit* NOUD, un nœud droit, c'est-à-dire d'une certaine forme, très solide.

> Li uns des ars si fu d'un bois
> Tous plains de *nouz* et bocerez.
> (*Rom. Rose*)
>
> Si sont leur amours a *droit neu*
> Noées, qu'il n'ont ambedui
> Qu'un pensé.
> (*Meraugis*)
>
> Un grant mast de nef dreit sans *nouz*.
> (Ambroise, *Estoire guerre sainte*)
>
> Par dessus ses esseles les ad si menez (ses chevoilz) ke devant, sur sun pis, i a cinq *nouz* nouez.
> (*Florence de Rome*)
>
> Portant sur eux des cordes à gros *nouds*.
> Pour luy lier les jambes, pieds et genouds.
> (Marot)
>
> Tiens bien que je face un *nou* gregeois.
> (Rabelais)

Nouee, s. f., paquet de legumes liés, noués ensemble, qu'on emploie pour parfumer le bouillon.

Nouette, s. f., petite cravate, ou foulard, juste propre à faire un *nou(d)* (nœud). — *Relo-ies ta* NOUETTE, *tu vas la perd(r)e.*

Nougette, nugette, s. f., noisette (nux).

Nougettie(r), noisettie(r), s. m., coudrier, noisetier, arbre qui produit la noisette.

Nou-ie(r), pronouc. *nou-wie* — s. m., noyer, arbre qui produit les noix (nucarius) et dit aussi *ca-iétue.* — L'ancienne forme de noix, *noue, noe,* a donné naturellement *nou-ie(r).*

Nou-ie(rs), s. pr. Noyers, localité des environs de Sedan.

Suivant arrêt du Conseil .... *Nouie* est taxé à 120 liv.
(*État des dépenses, Sedan,* 1643)

Nou-ï-iord, s. m., habitant de Noyers.

Nounette, s. f., épingle (à la frontière).

Noutie, nuitie, s. f., nuit, nuitée, durée de la nuit.

Cette *nuitie* fu grant joie demenée.
(*Cygne*)

Et li ducs, qui avoit chevauché la *nuitie.*
(Du Guesclin)

Cil de Ville... de Dericourt doivent gardeir la grant foire de Machaut la *nuitie* et le lendemain par nuit.
(*Cartul. Rethel,* 1316)

Se ilz sejournent par trois *nuyties* en la dite ville.
(*Statuts de Mézières, XIVe s.*)

Chis Hale chevalchet fort cele *nutie.*
(Jean de Stavelot)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Denizot, curé-doyen de Montmirail (Marne), décédé le 28 septembre 1897 à l'âge de 62 ans.

Ses obsèques, présidées par l'archiprêtre d'Épernay, M. l'abbé Quittat, son prédécesseur à Montmirail, accompagné d'un grand nombre de doyens et curés des cantons sud de l'arrondissement, ont été célébrées le vendredi 1er octobre à dix heures, en l'église paroissiale Saint-Étienne de Montmirail, en présence d'une nombreuse et sympathique assemblée.

Suivant la volonté expresse du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe, de même que ni fleurs ni couronnes n'ont pu être déposées sur son cercueil.

Originaire de Villiers-en-Lieu (Haute-Marne), M. l'abbé Denizot avait commencé ses études au collège ecclésiastique de Saint-Dizier. Il les acheva au grand Séminaire de Châlons-sur-Marne.

Nommé tout d'abord vicaire de la paroisse Saint-Loup de cette ville, puis curé desservant de Coolus, il fut envoyé en 1886, en qualité de curé-doyen, à Montmirail, où il vient de mourir après une longue et douloureuse maladie. Il l'endura avec le courage et l'espérance que lui inspirait l'ardeur de sa foi d'apôtre et de successeur de l'illustre Vincent de Paul qui, trois siècles avant lui, avait prêché la même doctrine dans la même chaire paroissiale.

Il faut ajouter ici que son inaltérable patience dans l'épreuve fut pieusement entretenue par le dévouement de l'un de ses frères, jésuite, revenu depuis peu à Châlons après la mort de leur frère, avocat en cette ville.

Un quatrième frère, également jésuite, est mort missionnaire en Chine, et leur sœur est supérieure d'une communauté religieuse à Paris.

On voit que si la Providence avait largement doté cette belle famille de vertu, de savoir et d'honneur, tous ses membres ont su payer noblement leur dette de reconnaissance à la patrie et à la religion.

*
* *

On annonce de Châlons la mort de M. T.-P. Brisson, de Lenharrée (Marne), décédé le 22 octobre à l'âge de 68 ans.

M. T.-P. Brisson s'était fait connaître, comme botaniste, par de nombreuses publications. On lui doit surtout un *Catalogue des plantes phanérogames* ; — une *Étude sur les lichens du département de la Marne*, etc.

Il avait publié dernièrement, dans notre revue, la généalogie des seigneurs de Lenharrée.

*
* *

Le samedi 23 octobre est décédé à Paris, à l'âge de 76 ans, le vicomte de Villiers, qui fut pendant plus de vingt ans membre du Conseil général de la Marne pour le canton d'Esternay.

Ancien maire de La Noue, ancien président du Comice agricole de Sézanne, longtemps administrateur de la colonie agricole de Mettray, M. de Villiers avait fait apprécier de tous ceux qui l'ont connu, son exquise urbanité, le charme de ses relations, la droiture et l'élévation de son caractère.

Il tenait une grande place au Conseil général, à l'époque où cette assemblée comptait les plus éminentes personnalités du département.

Les obsèques du vicomte de Villiers ont été célébrées le 25 en l'église Sainte-Clotilde de Paris.

Le deuil était conduit par le baron de Villiers et le R. P. de Villiers, de la Compagnie de Jésus, fils du vicomte ; le vicomte de la Noue et le baron de Riancey, ses gendres, etc.

L'inhumation a eu lieu le lendemain à Sézanne, dans un caveau de famille.

*
* *

Mme Garinet, veuve de l'ancien conseiller de préfecture, ancien président de la Société d'agriculture de la Marne, s'est éteinte à Châlons-sur-Marne le 25 octobre, à l'âge de 89 ans.

La défunte, qui avait fait d'importantes donations à l'asile municipal des vieillards et avait donné la belle bibliothèque de son mari à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, a légué en mourant, à cette même ville, sa maison de la rue Pasteur avec ses collections de tableaux et objets d'art pour en faire un musée Garinet, adjoint au musée municipal, avec une rente de deux mille cinq cents francs pour les frais d'entretien.

Elle a laissé à la Société académique de la Marne un grand local et une rente de six cents francs pour la fondation du prix à décerner aux serviteurs restés pendant plus de vingt ans attachés aux mêmes maîtres.

Elle a légué, en outre, une rente de 2,500 francs à l'orphelinat municipal de Saint-Maur et une rente de pareille somme à l'asile municipal de Saint-Jacques.

On vient de donner le nom de Garinet à l'une des rues de Châlons-sur-Marne.

Les obsèques de cette femme de bien ont été célébrées le 27 octobre, en l'église Notre-Dame.

*
* *

On annonce la mort de M. Henri de Cazotte, fils de l'ancien ministre de France au Chili, décédé à Santiago.

M. de Cazotte était le descendant de Cazotte, l'écrivain du XVIIIe siècle, que le dévouement de sa fille, à l'époque des massacres de septembre, a immortalisé.

On sait que la maison que Cazotte habitait à Pierry (Marne) est aujourd'hui la mairie de cette commune.

*
* *

M. Ernest Drumel, sénateur des Ardennes, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lille, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, conseiller général, maire de Neuvizy (Ardennes), chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Neuvizy, le 22 novembre 1897, dans sa cinquante-quatrième année.

Il était né le 25 février 1844 à Faissault (Ardennes), où son père était percepteur.

Lauréat de la Faculté de Droit de Paris en 1866, M. Drumel fut reçu docteur en droit en 1868 et agrégé en 1873.

Élu conseiller général en février 1873, il est nommé professeur à la Faculté de Droit de Douai en 1875.

Élu député en 1876, successivement réélu aux élections de 1877 et de 1881, secrétaire de la Chambre des députés en 1879 et 1880, il a fait partie de nombreuses commissions, notamment celles des douanes et du budget.

Battu en 1885 aux élections par le scrutin de liste, M. Drumel remonte dans sa chaire de professeur, devient doyen de la Faculté de Lille en 1887 et conserve ces fonctions jusqu'à son élection au Sénat.

Membre du Conseil supérieur de l'agriculture depuis 1881, il fut élu membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique par les professeurs de droit en 1881 ; réélu en 1888 et en 1892, il fit partie de la section permanente de ce Conseil et du Comité consultatif pour la section du droit.

M. Drumel avait succédé à son père comme maire de Neuvizy en 1887. Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

Il n'est personne qui n'ait rendu justice à sa loyauté politique, à la simplicité de sa vie, à sa franche et quelquefois rude façon de dire ce qu'il croyait juste, sans souci des mécontentements et des rancunes électorales que suscite bien souvent la trop grande sincérité. Enfant du pays du Novion, il avait voulu rester en contact permanent avec tous.

Cette sympathie profonde, M. Drumel l'avait trouvée non seulement dans son canton natal, mais aussi dans sa carrière universitaire et dans sa vie politique.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 25 novembre à Neuvizy, sans pompe et sans apparat officiels, ainsi que le regretté sénateur l'avait demandé dans son testament. Un millier de personnes, venues de tous les points du département, avaient tenu à assister à la cérémonie et à rendre ainsi un suprême hommage à celui qui avait voué sa vie à rendre service à tous.

Après la messe qui s'est terminée vers midi, le corps a été inhumé dans le petit cimetière qui entoure l'église, à droite de la nef.

Aucun discours ne fut prononcé sur la tombe, en respect de la formelle volonté du mort. Cependant M. Vallas, doyen de la Faculté de Droit de Lille, avait préparé un discours d'adieu qu'il a lu, à la prière de la famille et de quelques amis, après la cérémonie, à la maison mortuaire.

Dans son testament, M. Drumel a réservé une somme pour la création d'un prix de droit romain à la Faculté de Lille. Au cas où l'enseignement du droit romain viendrait à être supprimé, cette somme serait affectée à la création d'un prix de droit civil.

* * *

On annonce également la mort :

De M. Maurice-Onésime Barrois, ancien négociant, décédé à Reims, le 8 octobre 1897, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 11, en l'église Notre-Dame ;

— De M. Gaëtan Simon, proviseur honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Meaux, le 17 octobre, dans sa soixante-quatrième année.

M. Simon a été successivement proviseur des lycées de Lons-le-Saunier, Chaumont, Bourg, Sens et Orléans. Il avait pris sa retraite en 1894 ;

— De M. Thiémé-Deperthes, ancien conseiller municipal de Reims, décédé dans cette ville, le 22 octobre, à l'âge de 82 ans ;

— De M. A. Chifflard, ancien juge de paix à Ramerupt et à Arcis, père de M. André Chifflard, vice-président du Conseil de préfecture de la Marne.

M. Chifflard était âgé de 83 ans.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 27 octobre, à Arcis-sur-Aube ;

— De M. Hubert, inspecteur des contributions directes de la Marne, que le mauvais état de sa santé avait forcé de prendre une retraite prématurée.

M. Hubert est mort à Châlons, le 28 octobre, dans sa cinquante-sixième année ;

— De M. Rousseau-Taton, ancien maire d'Houldizy.

Il avait succédé à son père dans l'administration de la com-

mune qu'il géra, d'abord, pendant quarante-huit ans sans interruption. Après un petit interrègne, il fut renommé maire, et conserva encore ses fonctions pendant quatre ans, ce qui fait qu'il remplit les fonctions de maire pendant cinquante-deux ans, fonctions dans lesquelles il fut remplacé par son petit-fils, M. Schneider, maire actuel et conseiller d'arrondissement.

Les obsèques ont eu lieu le 4 novembre 1897 ;

— De M. Carrette, notaire honoraire, décédé à Juniville (Ardennes), le 9 novembre, à l'âge de 54 ans ;

— De Mme veuve Lequeux, mère de M. Alfred Lequeux, président du Comice agricole de Châlons-sur-Marne, ancien conseiller général de la Marne, maire de Villers-aux-Corneilles, décédée à Châlons, le 12 novembre, à l'âge de 88 ans.

Lors de l'attentat commis contre la vie de Napoléon III, en 1858, Mme Lequeux, qui entrait à l'Opéra, avait reçu vingt-deux blessures, dont plusieurs fort graves. Elle put en guérir grâce aux soins énergiques de médecins éminents ;

— De Mme veuve Henry Goulet, décédée à Reims.

Les obsèques ont eu lieu le 12 novembre, en l'église Saint-Maurice.

On parle d'un legs de deux cent mille francs qui aurait été fait, lors de sa mort, par l'honorable M. Henry Goulet, au profit des Ecoles chrétiennes libres de Reims — l'usufruit restant attribué à Mme Henry Goulet.

Le legs, devenu libre, pourrait recevoir aujourd'hui son affectation définitive. M. et Mme Henry Goulet auront ainsi une place d'honneur sur le tableau des bienfaiteurs des Ecoles libres ;

— Du baron de Bouvet, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées, le samedi 13 novembre, en l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne) ;

— De M. l'abbé Siméon Couturier, décédé à Langres, à l'âge de 54 ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la cathédrale de Langres, le 13 novembre, et l'inhumation à Perrancey (Haute-Marne) le lendemain 14 ;

— De M. Rose-Croix Godbert, manufacturier, censeur de la succursale de la Banque de France, conseiller municipal, président de la Société anonyme des Déchets de la Fabrique de Reims, ancien juge au Tribunal de commerce, décédé à Reims, le 14 novembre 1897, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Ses obsèques ont eu lieu le 16, en l'église Saint-André de Reims. M. Noirot, maire de Reims, conduisait le deuil. Au cimetière du Nord, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Noirot, au nom du Conseil municipal, l'autre par M. Frédéric Lelarge, au nom de l'industrie rémoise ;

— De M. Poisson, capitaine de frégate en retraite, qui s'était marié à Sézanne, où il venait chaque année passer quelques mois.

Pendant la guerre de 1870, il avait commandé l'artillerie des forts de Besançon.

— De Mme Henry Cagnion, née Constance-Marie-Zoé Chardoillet, décédée à Vitry-le-François, le 17 novembre, dans sa soixante-seizième année.

Mme veuve Cagnion a laissé par testament une somme de 1,000 francs « pour être distribuée, le jour de son enterrement, en pain et viande, à tous les pauvres de Vitry indistinctement, admis ou non à la charité, quelle que soit leur religion ».

BIBLIOGRAPHIE

Vie des Saints du Diocèse de Reims, par M. le chanoine Cerf, membre titulaire de l'Académie nationale de Reims, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Ouvrage approuvé par S. Ém. Mgr le cardinal Langénieux. 2 vol. gr. in-8° de 770 p. Reims, Imprimerie coopérative, 1898.

En même temps qu'il célébrait son jubilé au milieu de félicitations et de vœux unanimes, M. le chanoine Cerf mettait la dernière main à un ouvrage préparé de longue date et particulièrement intéressant pour notre histoire locale. Aujourd'hui, les deux volumes, imprimés avec un soin parfait et dans un format bien proportionné, viennent de paraître sous le titre et avec la haute approbation indiquée ci-dessus. C'est dire que le but général est atteint, le service rendu dans la mesure désirable, et, à ce double titre, nous devons adresser au vénérable auteur les sincères remerciements de ceux qui profiteront de son œuvre pour l'étude de nos annales.

C'est, en effet, uniquement sur le terrain de l'histoire que nous nous plaçons pour annoncer, plutôt que pour analyser et approfondir cet ouvrage de hautes et larges dimensions. Il comprend trop de détails, trop de personnages et trop de faits pour être embrassé d'un coup d'œil et dans un simple compte-rendu : chacun pourra y trouver ce qui est relatif à sa région, à l'époque qu'il préfère ou aux caractères des saints qu'il aime le mieux. La recherche sera facile, car l'ordre est, à notre avis, excellent pour la suite des vies de saints qui court selon les mois de l'année, et pour le résumé condensé à la fin dans de copieuses tables alphabétiques.

Jamais personne n'avait rédigé ici un plan d'ensemble aussi vaste pour élucider et mettre en relief la vie et les actes des saints, bienheureux et personnages vénérables de l'ancien et du nouveau diocèse de Reims. M. le chanoine Cerf a rendu, rien qu'en mettant ce plan à exécution dans son ampleur et sa variété, un notable et signalé service. Le chercheur, l'historien local est souvent peu familier avec les noms, les dates, les âges et les souvenirs précis de tant d'hommes vénérés dans la contrée, mais restés enveloppés dans l'ombre de temps reculés et de documents peu connus. Désormais, quiconque voudra se renseigner sur saint Basle, sur saint Lié, sur saint Walfroy, sur sainte Macre, sur sainte Berthe, etc., n'aura qu'à recourir à un article où sont condensés, et parfois cités dans les textes originaux, les récits qui retracent la vie et la mort de chacun d'eux. C'est un tableau, comme nous le disions, de larges dimensions, dans lequel on retrouve des figu-

res vivantes, rattachées à l'histoire d'un nombre immense de familles, de villes, de bourgades et de hameaux.

Il nous semble donc que l'on consultera et que l'on lira même d'emblée et avec fruit ces pages dont les sujets, comme le style, sont faciles à saisir et à comprendre en dehors de la pure érudition. Rendre accessibles nos traditions, raviver nos souvenirs populaires, retracer des scènes touchantes et des mœurs héroïques, c'est une noble tâche, et l'auteur l'a remplie.

L'érudition doit néanmoins garder tous ses droits, sur le terrain des faits historiques, et on peut dire qu'elle y reste le guide, la lumière et la sécurité de tous ceux qui écrivent et qui pensent. L'honneur de la critique est de pénétrer plus avant dans l'étude des questions les plus ardues, de récapituler tous les témoignages à leur ordre et dans leur rang, sans trancher le débat, avant qu'il en ressorte une complète évidence. A cette occasion, on nous permettra d'exprimer une réserve respectueuse, mais formelle, sur un point capital, qui tient une place en rapport avec son importance dans l'ouvrage de M. le chanoine Cerf. Il s'agit de la date de la venue de saint Sixte à Reims, soit au milieu du premier siècle, soit au milieu du troisième. Une controverse célèbre s'est élevée et dure encore à cet égard. Nous ne pouvons tenter même de la résumer ici : ce serait un chapitre, un livre à écrire sur l'histoire de Reims, dont les éléments sont épars en bien des auteurs. Sans remonter aux anciens Bénédictins, ni aux éditeurs de D. Marlot, ni surtout aux Bollandistes qui ont composé d'admirables dissertations trop peu consultées sur nos origines chrétiennes, il suffit de recourir à l'un des historiens actuels les plus estimés pour s'apercevoir que la cause n'est point finie au tribunal de l'histoire. A l'encontre de l'opinion exclusive adoptée par M. le chanoine Cerf en faveur du premier siècle, M. Godefroid Kurth répond, après un examen général et particulier des points en litige : « On ne peut opposer aucun argument péremptoire aux critiques qui veulent faire descendre l'un et l'autre (saint Sixte et saint Materne) jusqu'au milieu du IIIe siècle. (*Clovis*, 1896, p. 143.) C'est toute la réserve que nous demandons.

Ajoutons encore une autre observation à un point de vue spécial, celui du martyrologe de l'Eglise de Reims, par Dom Ganneron, reproduit à la fin de chaque mois, qui offre des aperçus curieux et de naïves citations, mais dont la valeur est bien mélangée. M. le chanoine Cerf a mille fois raison de laisser au bon Chartreux la responsabilité de ses affirmations. C'est lui qui faisait naître le pape Urbain II, non à Châtillon-sur-Marne, mais à Châtillon-sur-Bar, « à une lieue proche de nostre Mont-Dieu ».

Enfin, terminons en signalant à ceux qui auront pris goût à l'étude de nos saints locaux, une assez vaste collection de leurs anciens offices propres à la Bibliothèque de Reims. On trouvera dans ces précieuses liturgies locales des monuments pleins d'inté-

rêt sur leur culte, des hymnes et des proses trop oubliées, voire même des notations musicales pleines du parfum des anciens jours. Récemment encore nous rencontrions, dans les archives de Saint-Pierre-les-Dames, un office des saintes Bove et Dode, imprimé par Jean de Foigny en 1586, et bien digne d'un examen et d'une étude comparative. H. J.

* * *

L'Église et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Notice historique et archéologique depuis leurs origines jusqu'à leur destruction, avec de nombreuses illustrations, par Ch. Givelet, membre titulaire de l'Académie nationale de Reims, chevalier de Saint-Grégoire le Grand. *Reims, F. Michaud*, 1897. — 1 vol. gr. in-4° de XXIV-500 pages, avec 50 figures dans le texte et 36 planches hors texte. Prix : 40 fr. (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, tome XCVIII, moins les planches.)

Voilà une monographie d'ensemble sur l'une des plus célèbres églises et abbayes de la Champagne. La glorieuse renommée de l'insigne abbatiale de Saint-Nicaise de Reims, détruite de fond en comble à la suite de la Révolution (1799 à 1817), revit et grandit, s'il est possible, dans ce bel ouvrage que lui a consacré la piété filiale d'un vieux rémois.

Il ne nous appartient pas d'en parler davantage ; nous voulons simplement en faire connaître la publication (novembre 1897), attendue depuis longtemps et mûrie par les plus consciencieuses recherches. Disons seulement que l'illustration du volume offre des spécimens d'art les plus variés et les plus riches, depuis l'art gothique du XIIIe siècle jusqu'au plus gracieux décor du style du XVIIIe siècle. Les tables copieuses du livre en révèlent les détails multiples et attrayants. H. J.

* * *

La Vallée de l'Ardres, par l'abbé Chevallier, curé de Montbré, membre de la Société française d'Archéologie, correspondant de l'Académie de Reims — *Reims, Matot-Braine*, 1897. 1 vol. gr. in-8° de 164 pages, avec nombreux dessins de l'auteur dans le texte et hors texte.

Voilà un livre précieux pour les touristes, les archéologues et les simples curieux de nos antiquités rurales. Il a été composé sur place, à l'aide de maintes visites sur les lieux, le crayon à la main, l'oreille aux écoutes sur toutes les découvertes et les trouvailles. Par-dessus tout, il offre la monographie des églises, des châteaux, des maisons de village d'un aspect pittoresque et ancien. C'est un guide minutieux de Reims à Fismes, à travers une région peu connue et digne de l'être. Remercions son auteur en le félicitant.

H. J.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (novembre-décembre 1897).

I. *Le général Lallemand, d'Eteignières* (1817-1893), par ARTHUR CHUQUET.

II. *Mélanges sur la toponymie celtique ardennaise*, par C.-G. ROLAND. — *La légende de Plomb-Fontaine, à Fraillicourt*, par HENRI JADART. — *L'orgue de l'église de Donchery, en 1702*, par PAUL LAURENT. — *Généalogie de la famille Landragin, de Rethel*, par AL. BAUDON.

III. BIBLIOGRAPHIE. — Pellot, *Notes sur la famille de Baude et de Coipel, seigneurs de Machéroménil* (AL. BAUDON). — Haizeaux, *Histoire de Tourteron* (H. JADART). — H. Jadart et Léon Le Grand, *La baronnie du Thour en Champagne* (C.-G. ROLAND).

IV. Table des matières du tome IV de la *Revue historique ardennaise* (année 1897).

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (novembre 1897) :

JULES MAZÉ, *Le château du Diable, légende ardennaise*. — L'abbé FREZET, *Catalogue des reliques de la chartreuse du Mont-Dieu*. — P. COLLINET, La presse dans les Ardennes pendant la Révolution : L'*Ami des Loix*, le *Courrier de Mariembourg*, le *Journal du Vrai Jacobin*. — MARC HUSSON, *Sceau inédit de Pierre d'Essomes, abbé de Mouzon*. — H. BOURGUIGNAT et P. COLLINET, *Découverte de squelettes dans l'église Saint-Charles de Sedan*.

VARIÉTÉS. — *Découverte archéologique à Attigny*.

IMPRESSIONS. — Georges Deleau, IV, *Esch-le-Trou*.

POÉSIES. — Georges Deleau, *La chapelle*, *La noce*.

BIBLIOGRAPHIE. — Livres et Périodiques.

PHOTOTYPIE HORS TEXTE : Sceau de Pierre d'Essomes, abbé de Mouzon.

* * *

Sommaire de la *Revue historique* (Tome LXV, novembre-décembre 1897) :

A. BOUCHÉ-LECLERCQ : *L'astrologie dans le monde romain*, p. 241-299. — FR. FUNCK-BRENTANO : *Notice sur les chartes et coutumes de Pouy-Corgelart et de Rives*, p. 300-322. — G. BLONDEL : *Le congrès des historiens allemands à Innsbruck et la science de l'histoire en Allemagne*, p. 323-333.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — *Séance du 15 octobre 1897.* — Présidence de M. Dufour-Bouquot, président.

Correspondance.

M. de la Hamayde écrit qu'il accepte les prescriptions du règlement ; il est proclamé membre résidant dans la section d'agriculture.

Ouvrages offerts.

Par M. Dumont, professeur d'agriculture : Étude sur *l'Agriculture de la Champagne.*

Par M. Charles Baltet, membre résidant : Sixième édition de son ouvrage : *L'art de greffer*, entièrement refondue et accompagnée de planches nouvelles.

Par M. Louis Morin : *Affaire d'honneur*, comédie en un acte, jouée à Troyes.

Par M. le docteur Giraud : Etude sur *l'Agriculture au XIXe siècle.*

Par M. Salmon, membre associé : *L'Atlantide et le renne.*

Par M. Châlons : *La recherche des eaux souterraines.*

Par M. l'abbé Simon, curé-doyen de Marcilly-le-Hayer : *Vie et culte de Saint-Flavit.*

Par M. le président de la Chambre de commerce de Troyes : *Compte-rendu des travaux de la Chambre en 1896.*

Par M. Ferdinand Bertrand, président du Tribunal de commerce : Brochure de M. Louis Saussier sur : *Les épisodes de l'occupation prussienne à Troyes.*

Par M. Charles Baltet, au nom de M. Alexis Rivière, membre correspondant : Quatre autographes de Louis Ulbach ; lettre d'Antoine-François Andréossi au général de division Dommartin, concernant le général de brigade Songis, né à Troyes ; lettre de Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, à M. Grosley, grand-maître de l'abbaye de Saint-Loup à Troyes.

Travail manuscrit de M. Boulin, sculpteur à Troyes : *Les peintres-verriers de Troyes.* — Sur le rapport de la section des Beaux-Arts, la Société décerne à l'auteur une médaille de vermeil et un prix de 50 francs.

Lectures et communications du président et des membres.

M. le Président annonce la mort, à Bossancourt, de M. le docteur Mougeot, membre associé.

Lecture de travaux destinés à la séance publique. — Fin du

rapport du secrétaire sur les travaux de la Société ; travail de M. Bardet sur *la Bataille de Brienne ;* de M. le docteur Finot sur *les Médecins de Madame de Sévigné ;* de M. le docteur Lutel sur *une Promenade à Troyes en 1482.*

Lecture, par M. Le Clert, de la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre. Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations.

Sont présentés comme membres associés : MM. l'abbé Jossier, curé de Clérey ; Anatole Maury, notaire honoraire, maire de Lesmont ; Marc de Bouvier, propriétaire à l'Etang-Mercier ; Léopold Bourguignat, propriétaire-sylviculteur à Bar-sur-Aube ;

Comme membres correspondants : MM. Alphonse-Auguste Ruelle, négociant à Paris ; le vicomte François de Reviers de Mauny, chef d'escadron d'artillerie à Paris.

* * *

Séance publique annuelle de la Société Académique de Troyes. — La Société Académique de l'Aube a tenu sa séance publique annuelle, le jeudi 28 octobre 1897, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Troyes, sous la présidence de M. Rostaing, préfet de l'Aube, président d'honneur de la Société.

Après une allocution du Préfet, président d'honneur, suivie d'un discours de M. Dufour-Bouquot, président de la Société, lecture a été donnée du compte-rendu des travaux de la Société depuis la dernière séance publique ; du rapport sur les récompenses décernées par la Société, et du rapport de la Commission du prix fondé par M. l'abbé Etienne Georges.

Voici l'ordre des diverses lectures, des plus intéressantes, qui ont continué la séance :

Les vieilles Enseignes de Troyes, par M. Albert Babeau, membre correspondant de l'Institut ;

1814. La Bataille de Brienne, par M. Bardet ;

Promenade dans Troyes en 1482, par M. le Dr Lutel ;

Le Triomphe de Pétrarque sur un vitrail de l'église d'Ervy, par M. l'abbé Nioré ;

Les Médecins de Madame de Sévigné, par M. le Dr Finot.

Nous donnons plus loin la liste des récompenses décernées par la Société.

* * *

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 21 octobre 1897.* — M. Gassies, vice-président, dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Par M. le Ministre de l'Instruction publique, les discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le

samedi 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, et M. Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

2° Par M. Alexandre de Villiers, membre correspondant de la Société, un volume ayant pour titre : *Les légendes du pays de Carnac* (de par Dieu ai l'honneur et du diable n'ai crainte).

3° Par M. Alexandre Michaux, membre de la Société archéologique de Soissons, trois brochures dont l'une a pour titre : *Essai sur la numismatique soissonnaise* (extrait du bulletin de la Société, année 1878) ; l'autre : *Les milices et les régiments soissonnais, Les garnisons et les camps de Soissons* (extrait du bulletin de la Société archéologique de Soissons, 13e vol., 2e série, 1883) ; la troisième : *L'instruction primaire et la langue française aux différentes époques de notre histoire* (extrait du bulletin de la Société archéologique de Soissons, 1887).

4° Par M. Maurice Lecomte, licencié en droit, membre de la Société d'histoire de Provins, trois brochures ayant pour titre : la première, *Donnemarie-Lettré, Essai de bibliographie cantonale*, par M. G. Lapierre, curé-doyen, et M. Maurice Lecomte ; la seconde, *Inventaire du mobilier et des archives de l'abbaye de Preuilly en 1790*, par les mêmes et M. Maille, ancien juge de paix ; la troisième, *Foulcoie de Beauvais, archidiacre de Meaux, XIe siècle* (Eloge de Meaux, Vies de saint Faron et saint Blandin, Epitaphes).

5° Par M. Paul du Chatellier, un opuscule ayant pour titre : *Une habitation gauloise à Tronoën-en-Saint-Jean-Trolimon (Finistère)*, extrait du Bulletin archéologique, 1896.

6° Par M. Lemarié, quatre brochures qui sont : *Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin ; Le château de Dammartin ; Les environs de Dammartin à l'époque préhistorique ; Eglise Saint-Jean à Dammartin.*

7° Par M. Melaye, géomètre expert à Dammartin : *L'armorial des comtes de Dammartin, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution*, et *Notice sur le plan du village de Lagny-le-Sec en 1660.*

8° Par M. Authaire Offroy, une notice : *Voyage en Angleterre.*

M. Pelletier, avoué près le Tribunal civil de Meaux, offre à la Compagnie une brochure portant pour titre : *Cinquante sonnets et cinq odes de Pétrarque, traduits en vers français*, par MM. J. Casalis et E. de Ginoux.

M. le vice-président donne ensuite la parole à M. Morel, pour la lecture de son compte-rendu de la séance du Congrès des Sociétés savantes du 24 avril dernier.

M. Morel nous a fait connaître les parties les plus intéressantes du discours de M. Babelon, conservateur du département des

médailles et antiques à la Bibliothèque nationale. En résumé, l'auteur met en parallèle nos monnaies actuelles avec les monnaies anciennes, et démontre que ces dernières l'emportent de beaucoup sur les nôtres par leur variété et leur travail artistique, malgré les progrès de la science qui permettent d'avoir un moins grand nombre de coins et de matrices pour frapper plus de pièces.

Mais les monnaies anciennes et modernes ont été, sont et seront toujours, comme le dit La Bruyère, « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'histoire » d'où la critique tire toujours des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les sciences historiques et économiques, surtout quand « des œuvres d'art et de l'intelligence il ne reste plus que des ruines, des débris et des tombeaux ».

M. le vice-président fait circuler différentes belles photographies prises par lui lors de l'excursion de la Société dans le canton de Dammartin, notamment dans les églises de Dammartin et à l'ancien château de Nantouillet qui a été le domaine d'Antoine Duprat, le fameux chancelier de François Ier.

Il appelle ensuite l'attention des membres présents sur la belle et riche collection de M. Dassy, propriétaire, demeurant à Meaux, l'une des plus curieuses et des plus intéressantes de nos contrées.

M. Gassies lit ensuite deux rapports sur les récentes découvertes archéologiques faites à Meaux et à Mareuil-sur-Ourcq :

1° A Meaux, les ouvriers occupés à creuser les fondations d'une maison sur un terrain appartenant à M. Martin, grainetier, rue du faubourg Saint-Nicolas, près du Temple, ont exhumé une trentaine de cercueils en forme d'auges, contenant des squelettes et des vases en terre. M. Gassies pense que l'on se trouve en présence de sépultures du XIIe ou du XIIIe siècle.

2° A Mareuil-sur-Ourcq, M. Gassies, grâce à l'obligeance de MM. Chalot et Proffit, a pu visiter les sépultures trouvées en pleins champs, auprès de la ferme de la Grange-aux-Bois. Il fait circuler des croquis pris au cours des fouilles commencées et attire l'attention sur une pierre portant une mystérieuse inscription.

Séance du 11 novembre 1897. — M. le vice-président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

Par M. Le Blondel, l'*Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne* (année 1898).

Par M. Lemarié, *La Petite Gazette de Dammartin.*

Un exemplaire de la *Revue populaire des Beaux-Arts*, n° 1.

Par M. Barigny, quatre pièces de monnaies anciennes.

M. le vice-président, conformément à l'ordre du jour, appelle l'attention des membres présents sur les manuscrits qui devront être publiés dans le prochain bulletin. La liste en est définitivement arrêtée.

A ce sujet, une conversation s'engage entre les membres présents sur différentes questions intéressant la Société et notamment sur les modes de rédaction et de publicité du bulletin, et il demeure entendu que le bulletin sera orné de gravures faites d'après les photographies prises par M. Gassies, lors des excursions de Reims, de Pierrefonds et de Nantouillet. A l'unanimité, on décide que l'impression du prochain bulletin sera confiée à M. Le Blondel. Cette décision n'implique aucun engagement de la Société pour les années suivantes.

M. Müller présente quelques faits intéressants, puisés dans le livre du docteur Cabanès (*Le Cabinet secret de l'histoire*, nouvelle série) sur Louis XIV, ses infirmités et ses faiblesses : « Le Louis XIV des médecins, a dit un des prédécesseurs du docteur Cabanès, n'est pas le brillant héros que l'histoire nous a dépeint, mais bien un jeune homme valétudinaire, un homme toujours souffrant..., et enfin un vieillard podagre, continuellement tourmenté par la gravelle, dont la gangrène vient terminer l'existence ».

Il ajoute quelques anecdotes sur Louis XV, sur Charlotte Corday et sur Napoléon.

*
* *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY. — *Séance du 9 novembre 1897*. — M. Jules Henriet, membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Château-Thierry, remercie chaleureusement ses collègues qui l'ont appelé à la vice-présidence, et leur promet un concours dévoué.

M. Griolet de Geer fait déposer sur le bureau une photographie, exécutée par M. Erhard et représentant un groupe de membres ayant assisté à la réunion du 6 juillet.

Le secrétaire se fait un devoir de recommander l'examen des trois volumes du *Smithsonian-Report*, *1893-1894-1895*. Les deux premiers surtout sont particulièrement intéressants ; c'est une véritable encyclopédie où tout se rencontre, où les illustrations le disputent au texte. Le volume 1894 renferme des détails fort curieux sur les premiers modes ou procédés de transport des objets usuels, des personnes, des enfants, etc. Il y a là des spécimens étranges de chaussures, de paniers, de hottes, de nattes, de vases, etc. Un chapitre qui appelle particulièrement l'attention, est celui qui traite du *Swastika* (l'usage de la croix avant N.-S.), et qu'il est bon de rapprocher de la thèse, déjà si documentée, de notre savant et regretté vice-président, M. de Vertus (*Annales 1873*, page 139).

La Collection d'un amateur. — M Frédéric Henriet entretient la Société d'une visite qu'il a faite récemment aux collections de céramique de M. Ch. Depost, en compagnie de M. Ed. Garnier, conservateur des collections céramiques de la manufacture de Sèvres, et de M. Dalligny, directeur du *Journal des Arts*. Nous

signalerons, parmi les plus rares pièces : un grand plat de Rouen, à décor bleu, de la fin du XVII[e] siècle ; un plat de Nevers, de grand diamètre, à personnages chinois ; un autre, de même provenance, de forme ovale, à godrons ; une assiette à fleurs, de Marseille, de la fabrique d'Honoré Savy, à la fleur de lys ; une belle soupière ovale, en faïence du Midi ; une autre, à la tulipe, de même origine ; un saladier, genre Sinceny, richement décoré ; deux pots à cidre de Nevers, en forme de personnages, puis des assiettes de la Révolution, des bonbonnières, des miniatures, des gravures, des livres, des pendules, etc.

L'ancien château de Mont-Saint-Père (canton et arrondissement de Château-Thierry). — M. l'abbé Cornilus, qui a été curé de Mont-Saint-Père pendant plus de quarante-cinq ans, a laissé des mémoires concernant la commune et la paroisse. A part une phraséologie parfois prétentieuse, à part des appréciations souvent exagérées ou injustes, on peut y puiser bien des renseignements utiles. C'est ce que la Société a l'intention de faire ; en séance, il a été donné lecture du chapitre relatif à l'ancien château de Mont-Saint-Père.

M. Cornilus n'a pas vu le château détruit peu après 1820, lui-même n'ayant été nommé curé qu'en 1829. Il rappelle qu'on le baptisait plaisamment de « Château des Immortels », parce qu'aucun des propriétaires n'y finit ses jours. Il avait été bâti vers la fin du XVI[e] siècle, sans doute ; rien n'est précis à ce sujet ; le nom même du fondateur reste inconnu. Voici les noms des autres seigneurs : Laurent Dujour, en 1680 ; Jacques, en 1710 ; en 1730, le fameux munitionnaire Paris-Duvernay, chez lequel descendit Stanislas, roi de Pologne ; en 1750, M. Marquet, gendre du précédent, homme fastueux qui poussa la prodigalité jusqu'à la folie ; en 1779, M. de Faventine, fermier général ; en 1782, M. de Sainte-James, son neveu, qui fit construire à Neuilly, près Paris, cette somptueuse habitation qui porte encore le nom de Folie-Sainte-James ; après avoir fait de grands frais au château, il le vendit en 1789 à M[me] de Bussy, femme charitable et distinguée qui périt sur l'échafaud en mai 1794. Sa nièce, M[me] de Bastard, habita ce domaine peu de temps avec son mari ; elle le revendit en 1820 à M. de la Peyrière, receveur général de la Seine, qui, ruiné par des dépenses excessives et « des coups de bourse », le céda, à l'instigation de quelques hommes d'affaires, à la « bande noire ». Le château fut en partie démoli, dépecé ; le parc et les jardins morcelés ; il n'en reste que des vestiges qui ne rappellent guère la splendeur d'antan. Au dire des vieux habitants, la chapelle le disputait, par son style et sa richesse intérieure, aux chapelles de Versailles et des Tuileries.

Le domaine s'ouvrait, par une belle grille, sur une place semi-circulaire devenue la place publique du village. Diverses constructions s'élevaient à droite et à gauche de l'entrée ; à cinquante

mètres de la grille, à la suite d'une belle avenue, se présentait le château. « Cet édifice, en pierres de taille, avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; sa hauteur était d'environ vingt mètres depuis le sol jusqu'à une petite terrasse placée sur le faîte, dont la partie supérieure formait un plateau de trois mètres sur lequel on pouvait se promener. La façade du midi présentait une longueur de quarante-huit mètres, non compris les deux rotondes attenantes à chaque extrémité. Ces deux rotondes étaient terminées en dôme. Le balcon du midi et le perron du nord, avec les élégantes colonnes qui leur servaient d'appui, étaient une des grandes beautés de l'édifice. Chacune des rotondes mesurait quarante-cinq mètres de circonférence à l'intérieur ; celle de l'est servait de salle de musique ; dans celle de l'ouest était installée la chapelle ».

Quoi qu'il en soit de la disposition du château, Mont-Saint-Père reste un séjour agréable, coquet, comptant nombre de jolies maisons bourgeoises et une population laborieuse, intelligente et aisée.

— M. Pigalle, conseiller de gouvernement à Alger, membre correspondant de la Société depuis 1879, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. P. Dubourg, commissaire-priseur à Château-Thierry, présenté par MM. Josse et Henriet, est élu membre titulaire.

L'ancien théâtre de Château-Thierry, situé rue La Fontaine, va disparaître ; à sa place va s'établir un loueur de voitures. En démolissant la hideuse façade qui régnait sur la rue, on a mis à jour une ancienne porte en pierre, à plein cintre, et dont la voussure était ornée de moulures et de dessins gracieux : fleurs, arabesques, personnages. La plupart de ces sculptures, remontant à la Renaissance, ont trouvé place dans le modeste musée lapidaire de la maison de La Fontaine.

***

LA CHAPE DE SAINT MARTIN A BUSSY. — La relique de la chape de saint Martin, le légendaire évêque de Tours qui partagea un jour son manteau avec un pauvre transi de froid, était vénérée de longue date à Bussy-Saint-Martin (Seine-et-Marne), mais tombée dans l'oubli au commencement de ce siècle.

A l'occasion du quinzième centenaire de la mort du saint, la précieuse relique a été placée dans une nouvelle châsse après avoir été reconnue par l'autorité diocésaine, et des fêtes solennelles ont été célébrées à cette occasion, le jeudi 14 octobre, à Bussy.

L'abbé Fossin, curé de Bussy-Saint-Georges et Saint-Martin, vient d'établir d'une façon qui paraît irréfutable que la relique possédée par son église est non pas, comme on le croyait, une manche du manteau de saint Martin, mais la chape du grand évêque.

Elle se compose d'une étoffe repliée sur elle-même, mais qui, développée, a près d'un mètre de long sur trente-sept centimètres dans sa plus grande largeur. Il est facile de reconnaître que c'est la portion gauche d'un vêtement ancien dont une partie a été rongée par le temps.

Il se compose d'une étoffe de lin sur laquelle est étendue une toison de mouton ; le tout est recouvert de soie noire.

Il affecte la forme d'un épaulement se prolongeant en une sorte d'emmanchure qui porte un gant grossier. Vers le coude se trouve une ouverture très accentuée, qui paraît destinée à la sortie de la main et du bras.

Or, on a établi qu'il n'existe plus de fragment du manteau de saint Martin que dans la petite église d'Olivet, près d'Orléans, et il résulte des registres du chapitre d'Auxerre qu'aucun morceau du vêtement ne fut « oncques » donné à Bussy-Saint-Martin.

D'autre part, l'étoffe de la petite relique d'Olivet, la seule qui reste, provenant de la chlamyde ou manteau, ne ressemble en rien à celle de Bussy.

Elle est épaisse, d'un tissu serré, d'une couleur « diverse ayant un certain reflet... » suivant la description qu'en fait le curé d'Olivet.

Voici comment le curé de Bussy-Saint-Martin établit que la relique de son église provient certainement de la *cappa* ou *capella* du grand évêque de Tours.

La chape de saint Martin est la plus célèbre des reliques.

Sous les rois des deux premières races, cette chape glorieuse était considérée comme une sorte de palladium, un symbole matériel de la protection dont le saint recouvrait la France. Les rois ne manquaient jamais de l'emporter avec eux quand ils partaient en guerre. En temps de paix, les serments solennels imposés par la justice souveraine se prêtaient sur cette relique insigne.

Le moine de Saint-Gall, qui vivait au temps de Charlemagne, dit que les rois de France avaient coutume d'appeler leur oratoire du nom de *chapelle* à cause de la chape de saint Martin qui y était conservée comme relique.

Ce nom s'est ensuite étendu successivement à tous les oratoires et à toutes les petites églises en général.

De là vient aussi la dénomination de chapelain.

Enfin, l'ancienne capitale du grand empire carlovingien a tiré de *capella*, diminutif de *cappa*, son nom d'Aix-la-Chapelle.

A la mort de Charlemagne, le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle fut apporté à Saint-Denis et plus tard partagé par le roi Robert, qui donna à la ville de Lagny une partie d'un des clous de la Passion.

C'est probablement de là qu'est venue la *cappa* de saint Martin à Bussy.

Quelle était la forme de la cape à l'époque où vivait saint Martin ? Les historiens la décrivent ainsi en lui donnant le nom de *birre* : « La *birre*, qui se portait du vivant de saint Martin, était un long vêtement assez semblable pour la forme à la *cappa* que portent nos évêques aujourd'hui, entourant tout le corps mais fendu sur les côtés, afin de faciliter la sortie des bras pour l'accomplissement des cérémonies religieuses. Il existe un groupe gallo-romain du Musée archéologique de Rouen, composé de deux personnages vêtus de *birres* échancrées au coude pour le passage du bras. Or, la portion du vêtement qui est à Bussy se trouve être la partie de l'épaulement ayant au coude une ouverture semblable à celle du groupe gallo-romain de Rouen. »

Les historiens affirment aussi que pendant tout le temps de son apostolat, saint Martin célébra en *birre noire*. Or, la relique de Bussy provient d'une *birre noire*. Saint Martin, dans ses courses apostoliques, se présentait au peuple revêtu d'un manteau noir doublé de poils de bête. Sulpice Sévère et saint Fortunat, parlant de la *cappa* de saint Martin, disent qu'elle était doublée de poils de mouton. Or, la relique de saint Martin est également doublée de poils de brebis. Quicherat avance que les gants apparaissent pour la première fois à l'époque gallo-romaine ; ils étaient d'un usage général pendant la période carlovingienne et on en portait en toutes saisons. Ceux d'hiver, n'ayant pas de doigts, s'appelaient moufles. Les Allemands les appelèrent souliers de la main. Le gant qui tient à la relique de Bussy est de forme grossière et primitive et ne rappelle en rien l'élégance de nos jours.

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle châsse, les fêtes célébrées à Bussy commencèrent à dix heures du matin par une grand'messe pontificale célébrée par le père abbé de Ligugé, de l'ordre de Saint-Benoît. L'archevêque de Tours, Mgr Renou, y prononça une homélie.

A trois heures et demie de l'après-midi, après les vêpres pontificales et le sermon de l'évêque d'Arca, il y eut une grande procession présidée par l'évêque de Meaux, Mgr de Briey.

L'archevêque de Tours, l'évêque de Jéricho, l'évêque d'Arca, le père abbé de Ligugé, de l'ordre de Saint-Benoît, le père abbe de la Trappe de Fontgombault et le père abbé de Beauchêne, des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, y prenaient part.

Les reliques furent portées processionnellement par des prêtres en dalmatique et la musique, ainsi que la chorale des Frères de Lagny, prêtèrent leur concours à la fête de glorification d'un des plus grands saints que puisse revendiquer la France.

* * *

INAUGURATION DU MONUMENT DE MATIGNICOURT. — L'inauguration du monument commémoratif de la revue de Matignicourt, près Vitry-le-François, a eu lieu le dimanche 24 octobre 1897.

Le Comité d'érection de ce monument, élevé en l'honneur de l'armée française et à la mémoire du président Carnot, était ainsi composé : MM. Rousselle, maire de Matignicourt, président ; Morillot, député de la Marne ; Laurent, ancien conseiller général ; Louclas, conseiller d'arrondissement ; Lombard, maire de Sermaize ; Leroy, maire de Pargny-sur-Saulx ; Camille Mancez, maire de Vaucler, conseiller d'arrondissement, et L. Luméreaux, ingénieur à Vitry-le-François.

Le monument, d'une hauteur totale de 17 mètres au-dessus du sol de la plaine de Matignicourt, se compose d'un terre-plein surmonté d'un soubassement en meulière et pierres de taille de quatre mètres de hauteur.

Au-dessus, un large socle, haut de cinq mètres, a reçu les inscriptions suivantes :

A L'ARMÉE FRANÇAISE
S. CARNOT, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
17 SEPTEMBRE 1891.

Sur la façade principale, un médaillon, d'après Chapu, retrace le profil du président Carnot.

La partie supérieure du monument est formée d'une colonne en fonte cannelée et bronzée, de sept mètres de hauteur, surmontée du buste de la République, de Francia.

Au bas de la colonne est gravé le mot « Pax » et, au sommet, le monogramme « R. F. ».

Ce monument, d'un aspect très majestueux, est l'œuvre des maîtres statuaires Charles Gauthier et Jacques France.

La peinture, en bronze d'art, est due au pinceau de M. Menouville, de Sermaize.

L'architecte du monument est M. L. Lumereaux, de Vitry-le-François, qui a étudié le projet et dirigé la construction générale.

Le temps était magnifique et les curieux fort nombreux.

M. le préfet de la Marne présidait la cérémonie, assisté du secrétaire général de la Marne, M. Droz, et du commandant d'armes de la garnison de Vitry, le chef d'escadron Chaussard.

A midi un quart, à la mairie, la municipalité de Matignicourt et le Comité d'érection ont reçu le préfet ainsi que les autorités civiles et militaires. Le préfet a décerné différentes médailles d'honneur.

A midi et demi, un grand banquet a été offert aux autorités. Pendant le repas, la fanfare Saint-Laurent, de Thiéblemont, a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au dessert, M. Rousselle, maire de Matignicourt, a adressé ses remerciements au préfet ; M. H. Salmon a bu au président de la République ; M. Mancez, à l'union de l'épée et de la charrue ; M. Vincent, d'Arrigny, à Carnot, et M. Marcel Périn à M. Morillot.

A trois heures, a eu lieu l'inauguration du monument. M. Morillot,

député, a remis le monument à la commune de Matignicourt. Après l'exécution du pas redoublé *Matignicourt*, composé à l'occasion de la revue du 17 septembre 1891, par M. Yung, de Bar-le-Duc, les quatre escadrons de cuirassiers et de dragons de Vitry ont défilé devant le monument, ainsi que les Sociétés de gymnastique et de musique.

A quatre heures et demie, un vin d'honneur a été offert, dans la salle du banquet, à tous les membres des Sociétés présentes, par la municipalité de Matignicourt.

* * *

La crypte de Génebaud, a Laon. — Il existe encore à Laon un curieux souterrain dans lequel saint Remi, archevêque de Reims, fit enfermer son neveu Génebaud, premier évêque de Soissons.

On ne lira pas sans intérêt le curieux article que le *Journal de l'Aisne* écrit aujourd'hui à ce sujet :

« Au moment où des ouvriers donnent les premiers coups de pioche pour permettre aux Laonnois, aux touristes, d'étudier *de visu* une des premières pages de notre histoire locale, c'est l'heure pour nous aussi d'essayer de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Quand saint Remi eut fondé et doté de son propre bien l'évêché de Soissons — c'est de lui, en effet, que venait le domaine d'Anizy qui donnait à l'évêque de Laon le titre de comte — il mit sur le siège épiscopal son neveu par alliance, nommé Génebaud.

« Homme de qualité, qui avait de l'instruction », dit Devisme, Génebaud se sépara de sa femme pour se livrer tout entier aux devoirs du sacerdoce. Mais, présumant trop de sa vertu, comme il ne faisait point de difficultés pour recevoir ses visites, il finit par commettre une faute. En excellent chrétien, il en fit aussitôt l'aveu à son oncle et celui-ci la lui fit expier par une longue et dure pénitence.

Quelle fut-elle au juste ? Nous ne savons. Un seul point paraît certain : c'est qu'il passa dans un souterrain, situé près de l'ancienne église Saint-Julien, sept années entières dans le jeûne et les larmes. Tel est, en tous cas, le récit d'Hincmar.

Ce souterrain, qui est un véritable caveau dont personne ici n'ignorait l'existence, a pour ainsi dire été réouvert aujourd'hui même. Nous avons pu y descendre ce matin par une des deux trappes qui donnent sur le jardin de la maison portant le n° 18 de la place du Poits-Saint-Julien appartenant aujourd'hui à M. Miqueroly, peintre, — trappes qui sont à peine assez grandes pour permettre à un homme mûr de s'y laisser glisser.

Pour les mettre à jour, on dut faire queiques travaux, procéder à l'enlèvement de plusieurs tombereaux de terre, apportés là probablement à l'époque où la maison du n° 18 fut bâtie. C'est en

effet là que se trouvait autrefois le cimetière de l'église Saint-Julien ; or, devant les soupiraux du caveau, à une faible profondeur, les ouvriers ont mis à jour, ce matin, un véritable lit d'ossements humains, de crânes presque parfaitement conservés, puisque sur l'un de ceux-ci se trouvait encore une mèche de cheveux.

Du côté opposé à ces deux ouvertures, il s'en trouve une autre, un peu plus grande, donnant sur le jardin de Mme veuve Bazin. C'est par là que quelques privilégiés ont pu descendre depuis quelque trente ans, ou tout au moins avoir de haut une idée de l'habitation de Génebaud.

Elle se composait de deux « pièces », l'une grande, l'autre petite, solidement voûtées, puisqu'elles ont défié les ravages du temps depuis l'an 500 de l'ère chrétienne, et communiquant entre elles par une porte dont les montants, d'une seule et large pierre, sont des plus curieux. C'est dans la grande « pièce » que se trouvait le lit de Génebaud. Dans un nouveau caveau cintré, mesurant deux mètres de long, creusé dans le roc, un cercueil long de 1m25 et haut de 0m60, creusé lui aussi dans le roc, et c'est tout. Comme on le voit, la foi était bien vive alors, pour supporter de telles épreuves !

Génebaud étant mort en odeur de sainteté — aucun des historiens du temps ne le conteste — sa prison avait été transformée plus tard en un oratoire où le service divin était célébré chaque année pendant une semaine. Nous avons aperçu sur les murs des traces de peinture rouge et noire. Remontent-elles à cette époque, nous avouons bien sincèrement ne pouvoir élucider cette question. Mais on reconnaîtra qu'il importait beaucoup de conserver entière cette page du vieux Laon. Après de longues attentes, c'est aujourd'hui chose faite, grâce à la volonté persévérante de M. l'abbé Baton, notre vénérable archiprêtre. »

*
* *

Une adresse des Rémois a la municipalité de Varennes. — Un des lecteurs du *Courrier de la Champagne* lui adresse copie d'une curieuse lettre adressée, de Reims, à la municipalité de Varennes, à propos de l'arrestation de Louis XVI dans cette localité.

Société des amis de la Constitution séant aux Jacobins à Rheims.

Vous, généreux défenseurs de la Patrie et de la Liberté chancelante ; vous qui par votre courage, votre zèle et votre vigilance avez tiré l'une et l'autre de l'affreux abîme où elles alloient être englouties, non, il ne sera pas dit que des amis de la Constitution demeureront spectateurs oisifs de toutes vos vertus, elles ont fait sur nos âmes de trop vives impressions pour qu'elles puissent être sitôt oubliées.

Tout ce qui nous afflige, c'est de n'avoir pu partager vos glorieux travaux ; nous n'aurions peut-être pas eu le même succès, mais nous aurions été au moins animés du même courage, et tous nos efforts eussent été réunis pour la même cause.

Le sort des événements ne nous a pas jugés dignes de cet honneur, il nous a permis seulement d'être des agents subalternes en secondant de loin vos efforts ; mais à vous seuls appartient toute la gloire de cette journée à jamais mémorable dans les fastes du tems. Recevez donc le juste tribut de félicitation et de reconnaissance que nous vous devons et que la France entière vous doit en ce moment. Puisse l'expression de nos sentiments être celle de tous les individus qui l'habitent ; puissent vos noms leur être aussi chers et aussi vénérables qu'à nous-mêmes ; puissent-ils être gravés dans toutes les âmes en caractères ineffaçables comme ils le sont dans les nôtres.

Oui, généreux citoyens de Varennes, incomparables patriotes, nous ne craignons point de vous donner, comme à nos représentants, les titres de pères de la Patrie et de restaurateurs de la Liberté ; nos législateurs, bien loin de s'en offenser, seront au contraire jaloux de voir, à côté de leurs noms, les noms de ceux qui ont maintenu la Constitution et qui s'en sont montrés les plus fermes appuis.

Dites à nos frères d'armes, les braves hussards de Lauzun, qu'on ne les verra plus désormais errer de garnison en garnison comme des traîtres que l'on déteste, mais que chacun se disputera le plaisir de les posséder et de les recevoir comme des amis, comme des véritables frères. Ah ! qu'ils viennent chez nous, et ils verront comme nous saurons reconnaître leur fidélité à conserver le thrésor précieux qu'on vouloit nous ravir. Qu'ils ne pensent plus à leur faute passée, ils ne l'ont que trop réparée par leur conduite nouvelle.

Mais qu'avons-nous dit, leur faute ? Ah ! loin de nous, loin d'eux-mêmes une semblable expression. Ils avoient été trompés, ils croyoient agir pour le soutien de la Loi, ils n'étoient donc que des instruments passifs que l'on vouloit faire mouvoir pour commettre le crime, ils n'étoient donc point coupables, ils n'étoient que malheureux.

Dites également aux dragons du treizième régiment Royal-Dragons que leur patriotisme aura une égale part à notre estime, à notre amitié et à notre reconnaissance, que notre langue se paralisera plutôt que de ne point respecter leurs noms avec les vôtres ; tels sont les sentimens avec lesqu'elles (*sic*) nous sommes

Vos frères,

Les amis de la Constitution séant
aux ci-devant Jacobins à Rheims.

Ce 16 juillet, l'an troisième de la Liberté.

[illegible], [illegible], *secrétaires*. LEFRANÇOIS, *président*.

Pour copie littérale conforme à l'original.

A Varennes, le 29 septembre 1897.

Le Maire, MATHIEU.

*
* *

UNE ÉDITION DES POÉSIES DE GACE-BRULÉ. — M. Huet, archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, prépare pour la *Société des anciens textes* une édition des *Poésies* de Gace-Brûlé, trouvère champenois de la fin du XIIe siècle.

*
* *

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A REIMS. — I. *Miroir gallo-romain en plomb.* — Dans la séance du 4 octobre dernier, à l'Académie des sciences, M. Berthelot a présenté un miroir gallo-romain trouvé dans une tombe par M. Habert, conservateur du Musée de Reims. L'analyse chimique à laquelle il a soumis un fragment imperceptible de cet objet si curieux lui a permis de constater qu'il est formé de plomb pur. C'est une calotte sphérique dont le cercle de base a environ 5 à 6 centimètres. Le rayon de la sphère à laquelle il appartient est beaucoup plus considérable. Cet objet de toilette, auquel la personne qui s'en servait devait tenir beaucoup puisqu'elle l'a fait ensevelir avec elle, devait être placé au bout d'un long manche fixé par derrière. Il fallait beaucoup d'habitude pour se rendre compte, sans autre instrument, de l'effet d'une parure. Ce miroir, dont le poli était admirable, est contemporain de l'invasion des Barbares.

II. *L'ancienne poterne Saint-Denis.* — Le 2 octobre, en creusant les fondations du mur du jardin du Grand-Séminaire, sur la rue Libergier, à Reims, les terrassiers mirent à jour une sorte de souterrain, comblé en grande partie, malheureusement.

Il a près de deux mètres de largeur et se dirige vers le canal et vers le parvis de la Cathédrale.

Serait-ce un reste de l'ancienne *Poterne Saint-Denis?* Celle-ci se trouvait sur les anciens remparts, en face de Notre-Dame, ouvrant sur le Bourg-Saint-Denis et l'abbaye du même nom. Quand les fossés furent comblés, la poterne fut sans doute comblée aussi.

*
* *

DÉCOUVERTE DE MONNAIES A BIGNIPONT. — On avait découvert, dans les premiers jours de novembre, un squelette près de la ferme de Bignipont, aux environs de Sainte-Menehould.

Au même endroit ont été trouvées de petites pièces de billon dont l'une, bien conservée, porte la date de 1614 et l'effigie de Charles, duc de Nevers et de Rethelois.

Plusieurs de ces derniers tournois ont déjà, précédemment, été

trouvés aux environs de Sainte-Menehould. Ils sont frappés au coin des ducs de la maison de Nevers qui avaient le droit de faire battre monnaie dans les Etats dont ils étaient seigneurs souverains.

La ville et son domaine avaient été, en effet, aliénés et engagés, en 1597, pour trente mille écus, à Henriette de Clèves, veuve de Louis de Gonzague, duchesse de Nevers et de Rethelois.

Sainte-Menehould passa ensuite par succession à Charles de Gonzague, duc de Nevers, de Rethelois, de Clèves et de Mantoue, qui était également gouverneur de la Champagne.

La famille de Nevers est restée engagiste de Sainte-Menehould et de son domaine jusqu'à ce que Louis XIII les eut rachetés, en 1639.

* * *

La béatification de Jeanne d'Arc. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui assistait le 24 novembre à la réunion générale des évêques fondateurs de l'Institut catholique de Paris, vient de partir pour Rome.

Au cours de ce voyage *ad limina*, l'évêque d'Orléans remettra au Saint Père tout le dossier du procès de béatification de Jeanne d'Arc.

* * *

Un ancien tableau relatif a saint Remi. — Parmi les représentations les plus intéressantes des scènes de la vie de saint Remi, il est bon de mentionner un curieux tableau de l'église de Cormicy (Marne) datant probablement de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, époque de Henri IV.

Cette peinture sur toile, encore encadrée dans sa bordure primitive décorée d'arabesques en or sur fond noir, se trouve dans un état très satisfaisant de conservation (hauteur, 0m77 ; largeur, 1m62). Elle est suspendue au-dessus des fonts baptismaux, dans la chapelle, à gauche, en entrant par la porte latérale du portail. On y remarque deux sujets : le principal, traité largement avec de nombreux personnages, et le sujet accessoire sur la droite, dans de bien moindres proportions.

La petite scène nous représente d'abord la rencontre de sainte Clotilde avec saint Remi qu'elle a fait appeler en secret, *clam accersiri jubet*, et auquel elle confie la conversion du roi. Cette scène a lieu dans l'intimité d'une chambre du palais, où se trouvent un lit à baldaquin et une cheminée à large manteau. L'évêque est accompagné de clercs portant des flambeaux qui éclairent toute la pièce.

La scène principale, celle du catéchisme du roi franc, se passe également de nuit, dans une chapelle. Un autel se trouve au milieu, surmonté d'un retable avec le Christ en croix et les statues

de saint Pierre et de saint Paul. Deux chandeliers sont allumés sur l'autel. De chaque côté sont des bancs garnis d'une tenture rouge, sur lesquels sont assis les personnages en face les uns des autres. Sur la droite du spectateur se trouve saint Remi en mitre et en chape blanche dont l'orfroi est historié, suivi de ses clercs tenant des torches ; sur la gauche se tient Clovis vêtu en monarque romain, accompagné de Clotilde et de sa sœur, précédé d'un de ses gardes. Les figures sont expressives, l'ensemble d'un effet pittoresque.

Ce tableau historique est bien à sa place dans l'église d'une paroisse dont l'historien Flodoard a été curé.

(Semaine religieuse de Paris

***

La chapelle nationale russe de Slavianski d'Agreneff a Reims. — Les amateurs de musique ont eu récemment, à Reims, la bonne fortune d'entendre l'admirable chapelle russe du maestro Dmitri Slavianski, fondée et développée avec amour, il y a une quarantaine d'années, dans son domaine d'Agreneff.

Avec le concours zélé de sa digne compagne, Mme Olga d'Agreneff, il parcourut successivement et sans relâche les provinces les plus reculées de l'immense empire, recherchant, notant et reconstituant patiemment tous les vieux chants populaires slaves, qu'il fit ensuite interpréter par sa troupe.

Cette véritable maîtrise, composée d'une quarantaine d'hommes, femmes et enfants, — revêtus les uns des costumes pittoresques de la campagne russe, les autres des somptueux vêtements des xve et xvie siècles, copiés sur les originaux conservés au Kremlin de Moscou, — exécute en chœurs merveilleux de fraîcheur, de sonorité, de puissance et de justesse, ces chants tour à tour joyeux ou mélancoliques, d'une simplicité originale et charmante, où se reflète l'âme toute entière de la nation.

Avec un ensemble parfait, ce chœur obéit docilement au geste du maître, qui de la main règle et dirige les voix, qu'un simple harmonium accompagne.

La céleste douceur des sons émis par les voix d'enfants et de femmes alterne avec la mâle sonorité des voix d'hommes, dont les basses profondes descendent à une octave entière au-dessous de la basse ordinaire, sans perdre néanmoins rien de leur netteté.

Les effets de *fortissimo* et de *pianissimo* sont particulièrement saisissants et ont été plus universellement savourés et appréciés du public dans le chant plaintif et émouvant des bateliers de la Volga, ou plutôt des pauvres haleurs, remorquant avec un effort laborieux, rendu par l'harmonie imitative, les lourdes barques chargées de grain qui remontent le fleuve : *Hei oukhniem !* — On se souvient de la navrante poésie de Nékrassoff, évoquant en vers

énergiques l'affreuse misère de ces infortunés, si vigoureusement peinte également dans un roman de Réchetnikoff[1]. Il convient de citer aussi, parmi les plus remarquables échantillons de ce recueil si varié, l'antique *byline* ou chant épique de Dobrynia Nikititch, le héros fameux, le vaillant guerrier ou *bogatyr* à jamais illustre par ses exploits contre les Tartares ; l'hymne plusieurs fois centenaire de la Volga, mère des peuples dont elle arrose les campagnes, — tel le Nil pour les Egyptiens — et l'objet d'un culte attendri et fidèle ; et ces chansons vives, alertes et joyeuses, aux allures tantôt timides, rêveuses, tantôt bruyantes et précipitées, avec de curieuses modulations, de brusques éclats de rire, palpitantes pour ainsi dire comme la passion sincère qui les inspira : *Cherchez mon anneau que je cache*, *A toi mon cœur*, *Petite framboise chérie ! Un jeune homme passe le long du village*, etc.

Quiconque a jamais senti son âme tressaillir au charme inexprimable exhalé des vieux chants populaires, éprouvera la même impression profonde, spontanée et durable, en entendant ces magnifiques chants du peuple slave, interprétés par la chapelle russe de M. Dmitri Slavianski d'Agreneff.

Pour nous, qui avons été à même de les suivre assidûment à deux époques différentes, en 1887 et 1889, à Paris, nous ne craignons pas de dire que rarement il nous a été donné de ressentir une émotion d'art plus sincère et plus intense, et nous souhaitons impatiemment d'être mis à même de renouveler bientôt encore une semblable expérience. A. T.-R.

*
* *

UNE ŒUVRE DE JAMES TISSOT A LA CATHÉDRALE DE REIMS. — M. Tissot, le peintre français célèbre depuis longtemps déjà en Angleterre, et à qui l'illustration de la Vie de N.-S. Jésus-Christ, exposée au Champ-de-Mars de 1894 — et propagée avec tant de succès depuis par la maison Mame — a valu désormais en France une célébrité si légitime, est l'auteur d'une grande toile : *La réception à Jérusalem du légat apostolique du Saint-Siège, S. Ém. Monseigneur le Cardinal Langénieux, par le patriarche S.-B. Monseigneur Piavi.*

Nul n'a oublié, à Reims surtout, cet épisode de notre histoire contemporaine, destiné, dans la pensée de Léon XIII, à faciliter le rapprochement des églises d'Orient avec Rome, et dans lequel l'archevêque de Reims a joué un rôle si éclatant.

M. Tissot, qui tout d'abord n'avait pas eu la pensée de soumettre son œuvre au public, subit quelques influences contraires et envoya en définitive son tableau au Salon dernier.

Depuis le 6 novembre, le tableau de M. Tissot a été placé dans la cathédrale, près des fonts baptismaux.

1. *Gens de Podlipnaia*, trad. par Neyroud, Paris, Savine, 1888, in-18.

La Réception à Jérusalem avait été commandée à M. Tissot par le feu comte Paul Chandon de Briailles. C'est M. Raoul Chandon de Briailles, au nom de son père, qui fit don de cette toile au cardinal Langénieux ; Son Eminence en a doté, à son tour, Notre-Dame de Reims.

On peut critiquer au point de vue artistique l'œuvre de M. Tissot, qui pèche par tous les défauts inhérents aux commandes officielles, auxquelles on veut imposer trop de conditions.

M. Tissot a été gêné par l'étendue de la toile qu'il avait à remplir. Sa composition est trop serrée et trop touffue ; les personnages y sont pressés à l'excès et l'effet général est papillotant et froid ; mais l'œuvre subsiste comme un document de premier ordre et du plus haut intérêt.

Le cardinal, à cheval, magnifiquement drapé de rouge, la barrette en tête, est reçu par le patriarche oriental qu'accompagne un clergé nombreux aux costumes pittoresques, aux types expressifs et vivants. Un dais est préparé, sous lequel il prendra place quand il aura mis pied à terre.

Derrière le cardinal, figurent des prélats et le corps diplomatique à cheval. Des cavaliers turcs font escorte, et d'autres soldats au fez rouge se pressent sur les remparts. A toutes les fenêtres et sur les terrasses, des femmes voilées de blanc contemplent cette scène d'une si étrange nouveauté.

Il va de soi que toutes les figures en vue sont des portraits, mais la plupart de ces portraits — celui du cardinal entre autres — sont exécutés d'après des photographies, et non d'après la pose. On se souvient que le cardinal avait, pour cette circonstance, laissé pousser sa barbe, qui rehausse singulièrement, aux yeux des Orientaux, la dignité humaine.

L'artiste n'a pu reproduire évidemment qu'un des multiples aspects de cette manifestation grandiose qui se déroulait, le 17 mai 1893, sur un espace de plus de deux kilomètres, depuis la station du chemin de fer, sur la route de Bethléem, jusqu'à la place du Saint-Sépulcre.

La scène est prise au moment où le légat arrive en présence des évêques orientaux, qui l'attendent aux portes de la ville pour le conduire solennellement au Saint-Sépulcre.

Le cortège vient de franchir la porte de Jaffa, et la jonction se fait à quelques pas de la Tour de David, qui dresse sa masse imposante à la droite du tableau. C'est un des vestiges les mieux conservés de l'antique Jérusalem, cette forteresse de David, telle que l'ont laissée les dernières restaurations de Soliman en 1534. Elle sert maintenant de caserne aux Turcs ; les soldats encombrent le chemin de ronde et s'entassent jusque sur les créneaux.

Le légat en *cappa magna*, coiffé du grand chapeau rouge, bénit la foule immense que l'émotion et le respect maintiennent dans un silence saisissant. Il va descendre de cheval pour s'age-

nouiller devant la croix et donner au patriarche latin le baiser de paix.

A droite, derrière le légat, s'avancent, à cheval, Mgr Doutreloux, évêque de Liège, président des congrès eucharistiques ; à ses côtés, Mgr Péchenard et M. l'abbé Landrieux ; puis, sur la même ligne, au premier plan, M. Ledoulx, consul général de France à Jérusalem, et, dans son riche costume de chevalier de Malte, le comte Raoul Chandon de Briailles, qui remplissait auprès du légat les fonctions de gentilhomme.

Viennent ensuite, sur une seconde rangée, le R. P. Bailly, des Augustins de l'Assomption, promoteur des pèlerinages de pénitence en Terre-Sainte ; le R. P. Augustin, abbé de la Trappe d'Igny, et le R. P. Michel, des Missionnaires du cardinal Lavigerie, actuellement supérieur des Pères Blancs, à Binson, qui fut l'un des agents les plus actifs du congrès de Jérusalem. Des clercs du patriarcat latin, également à cheval, portent les insignes du légat, la croix à double croisillon et la crosse.

Tout ce groupe est escorté des cawas des divers consulats : Russie, Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Grèce, Etats-Unis, etc., superbes dans leur élégante tenue de janissaires.

Les évêques orientaux sont rassemblés à la gauche du tableau. Ils représentent tous les rites unis de l'Eglise orientale : maronite, grec, arménien, syrien, chaldéen, bulgare, etc... Ils ont à leur tête, au premier plan, le vénérable patriarche d'Antioche, Jérusalem, Alexandrie, pour les Grecs melchites, Grégorios I, dont l'influence était considérable dans tout l'Orient et qui eut un rôle prépondérant au congrès de Jérusalem. Il a près de lui S. B. Benham-Benni, patriarche des Syriens. Il y a quelques semaines à peine, nous apprenions la mort de ces deux éminents prélats. L'un et l'autre étaient venus à Reims en 1894, pour exprimer leur gratitude à Son Eminence. Ils ont célébré la messe à la cathédrale dans leurs rites respectifs.

Le patriarche latin, Mgr Piavi, est assisté par les chanoines du Saint-Sépulcre. En chape et en mitre, il va présenter la croix au légat.

Le dais, l'une des pièces les plus riches du trésor de la Basilique, don de Philippe II d'Espagne, est porté par quatre religieux franciscains de la custodie de Terre-Sainte.

On aperçoit en troisième plan des gendarmes turcs ou *zaptiés*, fusil au poing, qui forment la haie et contiennent la foule. C'est l'escorte officielle que le pacha, gouverneur de Jérusalem, avait envoyée au-devant du légat.

Tous ces personnages, au nombre de cinquante-deux, sont autant de portraits.

Le peuple est partout. Il s'étouffe dans les rues, dans les carrefours, sur les places, pêle-mêle, syriens, musulmans, juifs,

nègres, dans un chatoiement de couleurs indescriptible. Les toits sont envahis, les terrasses, les balcons, les murailles, les moindres recoins sont garnis de véritables grappes humaines, et l'on sent dans l'âme de cette multitude haletante et curieuse, qui dévore des yeux et qui se tait recueillie, l'impression profonde que produit toujours sur ces populations orientales, quelle que soit leur foi, l'idée religieuse.

Dans les airs flottent des étendards : le drapeau turc, à gauche, fait pendant au drapeau du Saint-Siège ; au milieu, c'est le drapeau français, à côté des armes de la ville de Reims ; puis l'écusson de Terre-Sainte et celui du cardinal, qui ne diffèrent que par la couleur.

L'artiste a voulu respecter jusqu'au scrupule le caractère grave et religieux du sujet, et son tableau, nous l'avons dit, a toute la valeur d'un document historique.

*
* *

Mgr Péchenard a l'Institut catholique. — Dix-huit archevêques ou évêques, dont deux princes de l'Eglise, assistaient le 24 novembre à la séance annuelle de l'Institut catholique : le cardinal Richard, archevêque de Paris ; le cardinal Langénieux, archevêque de Reims ; NN. SS. Ardin, archevêque de Sens ; Fulbert-Petit, de Besançon ; Servonnet, de Bourges ; Hugonin, évêque de Bayeux ; Turinaz, de Nancy ; Laborde, de Blois ; Goux, de Versailles ; Lelong, de Nevers ; Valleru, de Quimper ; Belmont, de Clermont ; Touchet, d'Orléans ; Colomb, d'Evreux ; Mollien, de Chartres ; Dizien, d'Amiens ; Bardel, de Séez, et Jourdan de La Passardière, de Roséa.

L'assistance, fort compacte, était surtout composée d'ecclésiastiques. Elle comprenait, cependant, un nombre assez considérable de laïques et, parmi eux, quelques dames ou jeunes filles, habituées sans doute du cours supérieur inauguré, cette année même, à l'usage du sexe aimable, dans les sévères autant que provisoires bâtiments de l'Institut.

La réunion empruntait un intérêt particulier à ce fait que, pour la première fois, le nouveau recteur, Mgr Péchenard, devait en faire les honneurs et y prononcer le « discours de rentrée ».

L'impression laissée par ce discours a été des plus favorables. Mgr Péchenard, il est vrai, n'a pas l'élégance littéraire et l'extrême facilité de parole de Mgr d'Hulst. Mais sa phrase et, d'ailleurs, sa pensée ont la carrure et la solidité de ses épaules. Ce n'est point un rhéteur, c'est un homme d'action.

La séance avait été ouverte par la lecture des rapports de M. Taudière, professeur à la Faculté de Droit, sur les concours de fin d'année, et de M. Rousselot, doyen sortant, sur les travaux de l'école des lettres.

Après Mgr Péchenard, l'évêque de Nevers a pris la parole au nom des évêques fondateurs. Il s'est attaché à montrer dans l'Institut catholique un foyer de lumière et une source de vie.

Enfin, le cardinal Richard a, dans une courte et simple allocution, expliqué que Mgr d'Hulst avait été surtout le créateur de l'Institut, et que Mgr Péchenard en serait l'organisateur.

Il est certain que le nouveau recteur possède toutes les qualités nécessaires — dont beaucoup manquaient à Mgr d'Hulst — pour mener administrativement l'œuvre à bonne fin.

J. de N.

* * *

Le monument commemoratif de Bazeilles, œuvre du sculpteur Thomsen. — Dans son atelier de l'avenue du Maine, le sculpteur Thomsen achève le groupe de son monument de Bazeilles.

L'arrangement des figures est très heureux et l'exécution particulièrement habile. En voici le sujet :

Nu jusqu'à la ceinture, n'ayant dans la main qu'un hoyau, un vieux paysan fait face à l'ennemi pour défendre le cadavre de son petit-fils et le corps pantelant de sa bru, qui vient de recevoir une mortelle blessure.

Cette œuvre émouvante, qui sera complétée par le groupe important du piédestal au milieu duquel on reconnaîtra le général Lambert, le héros des « Dernières Cartouches », fait le plus grand honneur au jeune artiste.

* * *

Origine troyenne du jeu de piquet. — Avec les longues veillées d'hiver sont revenues les longues parties de piquet, le plus aristocratique et peut-être aussi le plus innocent des jeux de cartes.

Mais ce que les Champenois ne savent peut-être pas, c'est que l'inventeur du jeu qui les a tant de fois délassés est un de leurs compatriotes ; gloire médiocre, sans doute, mais qui mérite cependant d'être mentionnée.

Jean Piquet, surnommé le Savant, à cause de son érudition en sciences mathématiques et physiques, était en son temps maire de la ville de Troyes. Il passe pour l'inventeur du jeu de cartes auquel il a donné son nom. Nos pères prétendaient que Richelieu lui avait fait l'honneur de l'appeler plusieurs fois en son conseil particulier.

Piquet demeurait place du Marché-au Bled, à l'angle du passage de la Cour-Doue. Il y mourut au mois d'octobre 1680, à l'âge de 68 ans, et fut inhumé à Saint-Pantaléon.

Encore une plaque commémorative à poser.

* * *

Un nouveau camp de cavalerie, en Champagne. — Après l'essai spécial du terrain, qui a été fait dernièrement par la 7e brigade de dragons, sous les ordres du général de Salignac-Fénelon, essai dont les résultats ont été favorables, les études ont été reprises pour la création d'un camp particulièrement destiné à la cavalerie, sur les confins des départements de la Marne et de l'Aube.

Ce camp serait situé au nord d'Arcis-sur Aube, au sud de Châlons, sur la voie ferrée qui joint cette ville à Troyes, et sur la ligne qui, de Paris, conduit par Gretz, Coulommiers et La Ferté-Gaucher, à Vitry-le-François.

La position a une réelle importance stratégique.

Le sol est très favorable aux évolutions.

Une petite rivière, l'Huitrelle, assure un débit constant d'une eau d'excellente qualité.

Le camp nouveau affecte la forme d'un trapèze d'une hauteur d'une dizaine de kilomètres et d'une largeur variant de cinq à dix kilomètres.

Les sommets du quadrilatère sont à Sommesous et à Sompuis, dans le département de la Marne, à Mailly et à Dosnon, dans le département de l'Aube.

Le quartier général du 6e corps d'armée se trouverait ainsi placé entre deux camps : le camp de Châlons, au nord, qui a une superficie presque double, et le camp futur, dont la désignation dépendra du choix de la localité choisie pour résidence des services centraux.

Des officiers du génie procèdent, en ce moment, au lever du plan et à l'enquête préalable pour l'achat des terrains.

* * *

Le capitaine Moreau. — On se souvient que notre jeune et vaillant compatriote, M. Maxime-Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois, capitaine aux tirailleurs algériens, est décédé à Tananarive (Madagascar) au mois de juillet 1896.

Nous apprenons que son corps va être ramené en France. Son cercueil est embarqué sur un paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes, le *Djemma,* qui arrivera bientôt à Marseille.

Le capitaine, qui a commencé sa carrière militaire comme sous-lieutenant au 67e de ligne, est le petit-fils du vénérable archéologue centenaire, M. Frédéric Moreau.

* * *

M. Théodore Dubois. — M. Théodore Dubois, qui vient de passer, comme d'habitude, de longues vacances à Rosnay (Marne), est rentré à Paris, pour reprendre bientôt en main la direction du Conservatoire.

Il a écrit à Rosnay, durant ces vacances, un concerto pour violon, quelques mélodies nouvelles et une composition de piano, pour Louis Diémer.

* * *

Le doyen des cantonniers de France. — Le département de la Marne, qui possède le doyen des sapeurs-pompiers de France, possède également le doyen des cantonniers.

Le sieur Jules Bourguignon, né à Séchault (Ardennes), en 1813, est cantonnier à Cernay-en-Dormois depuis 1840, sur l'ancienne route départementale n° 10, aujourd'hui chemin de grande communication n° 17.

Depuis près de soixante ans, il exerce ses fonctions avec le plus entier dévouement, sans avoir jamais encouru la moindre punition ni le moindre blâme. Il a élevé douze enfants, dont six survivent. Un de ses fils et un de ses petits-fils sont cantonniers comme lui.

A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il est encore chaque jour à son travail, s'acquittant de sa besogne, avec courage, persévérance, honneur et probité.

Avec son modique salaire de 45 francs par mois, sa retraite de 75 francs, un secours annuel que lui alloue l'administration, et grâce surtout à une rare économie, il parvient à faire face à de lourdes charges.

Une récompense honorifique lui serait bien due.

* * *

Baptême de la cloche de l'hospice de Roucy. — Le dimanche 10 octobre a eu lieu à Roucy (Aisne), sous le patronage de Mme la princesse de Hohenlohe, née d'Imécourt, la cérémonie du baptême de la cloche de l'hospice.

La nouvelle cloche, offerte par la châtelaine, remplaçait celle détruite lors de l'incendie de 1895.

Le parrain était M. le comte d'Imécourt, et la marraine Mme la princesse de Hohenlohe.

Une foule nombreuse, accourue des environs, donnait au charmant village de Roucy son aspect des jours de fête.

Le soir, le parc, illuminé, offrait un coup d'œil féerique.

A huit heures, un dîner de gala réunissait dans la grande salle du château, parée pour la circonstance, les membres de la famille

d'Imécourt et leurs invités ; on y remarquait : M. le comte Audren de Kerdrel, général commandant la brigade de cavalerie à Sainte-Menehould, et Mme la comtesse de Kerdrel, née d'Imécourt ; M. le marquis Ferdinand d'Imécourt et Mme la marquise d'Imécourt, née d'Audiffret-Pasquier, et Mlle d'Imécourt, M. le comte Louis d'Imécourt, lieutenant-colonel de cavalerie à Tours ; M. le comte de Bagneux et son fils ; M. et Mlle L. de Hédouville, de Pontavert, etc.

Durant toute la fête, la musique de Fismes a fait entendre, sous la conduite de son habile directeur, M. Deffaux, les plus jolis morceaux de son répertoire.

Enfin, un feu d'artifice a clôturé la soirée.

* * *

La plus petite commune de France. — Veut-on savoir quelle est la plus petite commune de France, et même, assurément, du monde entier ?

C'est la commune de Morteau, canton d'Andelot, arrondissement de Chaumont, dans la Haute-Marne.

Cette commune compte 22 habitants ! Il y a « trois » électeurs inscrits. Aux élections municipales, le résultat a été le suivant : inscrits, 3 ; votants, 2 ; un conseiller élu au premier tour avec 2 voix, un autre en ballottage. Au deuxième tour, le second conseiller est élu par une voix !

Un de ces deux conseillers est maire.

* * *

Nominations et Distinctions. — *Récompenses décernées à la séance publique de la Société académique de Troyes, le 28 octobre 1897.* — Médaille d'argent, Emile Piat, à Montgueux ; création de pépinières de vignes américaines greffées.

Médaille d'argent, Godier, à Torvilliers ; création de pépinières de vignes américaines greffées.

Médaille de vermeil (délivrée en 1894), Bourgoin, à Pont-Barse ; élevage de chevaux.

Médaille de vermeil, Lignier, ferme de Brouille, à Unienville ; élevage de chevaux.

100 francs enespèces, Société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline dans l'Aube.

Médaille d'or, Declaude, vétérinaire à Troyes ; études et recherches sur la tuberculose de l'espèce bovine.

Médaille d'or, l'abbé Raudin, curé de Courteranges ; lauréat du concours ouvert par la Société l'Abeille.

Médaille de vermeil, Charvot, instituteur à Mesnil-Lettrée, mémoire sur le hanneton et le ver blanc.

Médaille de bronze, Berthier, instituteur à Plessis-Gâtebled,

mémoire sur la plantation des arbres résineux dans les terrains pauvres du département.

Médaille d'argent, Charles Rozard, à Troyes, invention d'un ingénieux port-bascule.

200 francs sur le prix Delaporte pour 1896, l'abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée (Marne), *Statistique de l'ancien comté de Rosnay* et *Histoire de l'archidiaconé de Margerie.*

100 francs sur le même prix, l'abbé Prévost, curé de Rouilly-Sacey, *Histoire des paroisses de Rouilly et de Sacey.*

200 francs sur le prix Delaporte pour 1897 et médaille de vermeil, Louis Morin, typographe à Troyes. Ensemble de ses travaux historiques sur la ville de Troyes.

50 francs sur le même prix et médaille de vermeil, Paul-Emile Boulin, sculpteur à Troyes, *Mémoire sur l'influence comparée de l'École flamande et de la Renaissance italienne sur l'art troyen au XVIe siècle.*

Médaille d'or (délivrée en 1894), Onésime Lécuyer, à Champigny. Lauréat de la petite culture dans le concours agricole de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube en 1894.

Médaille d'or (délivrée en 1895), Arthur Millard, à Saint-André. Lauréat dans l'arrondissement de Troyes en 1895.

Médaille d'or, Emile Maillot, à Thil. Lauréat dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube en 1896.

Médaille d'or, Némons-Dollat, à Fontaine-les-Grés. Lauréat de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine en 1897.

Médaille d'argent (délivrée en 1895), Courtois, instituteur à Saint-Thibault. Culture au moyen d'engrais chimiques.

Médaille de vermeil grand module, Célestin Henry, à Thil. Réunion de parcelles, création de prairies irriguées et culture de vignes en treilles.

Médaille d'or (délivrée en 1895), François Cognée, à Troyes. Enseignement de l'arboriculture.

Médaille d'or (délivrée en 1894), Brendel, à Villemaur. Création d'un verger-école d'arbres à cidre.

Médaille de vermeil (délivrée en 1894), Bernot, constructeur-mécanicien à Ervy. Pressoirs et casse-pommes.

Médaille d'or, Pierre Ruelle, chef de culture à la maison Baltet, à Troyes. Quarante ans de services intelligents et dévoués.

Médaille d'argent (délivrée en 1894), Louis Charles, à Colombé-la-Fosse. Concours prêté au professeur départemental d'agriculture pour la création de vignes d'expériences.

Médaille d'argent, Sandrin-Gauthier, à Celles-sur-Ource. Concours prêté au professeur départemental d'agriculture pour la création de vignes d'expériences.

Médaille d'argent, Siméon Prévost, à Polisot. Concours prêté au

professeur départemental d'agriculture, pour la création de vignes d'expériences.

Médaille d'argent, Doussot, à Proverville. Conférences nombreuses sur la viticulture et expériences utiles sur les vignes américaines et franco-américaines.

Médaille d'argent, Deroo, instituteur à Thennelières. Statistique de Thennelières.

Médaille d'argent, Georges Piot, à Troyes. *Humbles rimes*, recueil de poésies.

*
* *

Un officier originaire de la commune d'Omey (Marne), M. Henry, chef de bataillon au 109e de ligne, vient d'être nommé lieutenant-colonel et mis hors cadres (service géographique).

Ce qui ajoute à l'éclat de cet avancement, c'est que M. Henry est un ancien engagé volontaire.

*
* *

Le barreau de Nancy a offert un banquet à M. Lacaille, de Charleville, nommé récemment conseiller à la Cour.

Toute la famille judiciaire, à laquelle avait appartenu le nouveau magistrat, y compris le barreau de Charleville, qui s'était fait représenter par Me Riché, — et le doyen de la Faculté de Droit, avaient tenu à assister à cette amicale réunion.

Les nombreux toasts échangés ont donné une preuve nouvelle de la faveur avec laquelle a été accueillie par tous, magistrats et confrères, la nomination de notre distingué compatriote.

*
* *

Le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder à M. le Dr Evrard, d'Epernay, une médaille de bronze pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions de médecin inspecteur des enfants du premier âge.

*
* *

M. Emile Bourquelot, de Jandun (Ardennes), professeur de chimie galénique à l'Ecole de pharmacie de Paris, vient d'être élu membre titulaire de l'Académie de médecine, section de pharmacie, malgré une concurrence assez redoutable.

Depuis plusieurs années déjà, cette élection était pressentie par ceux qui connaissent M. Bourquelot et qui ont suivi ses études sur les cryptogames. Les communications qu'il faisait de temps à autre à l'Académie des Sciences étaient toujours remarquées.

Nous ne désespérons pas de voir un jour notre jeune et déjà si distingué savant forcer les portes de l'Institut.

M. Bourquelot est un ancien élève du Petit Séminaire, puis du collège de Charleville, où son caractère sérieux, avec une pointe de jovialité, lui avait concilié d'unanimes sympathies. Il est un exemple, après tant d'autres, de ce que peut un travail opiniâtre au service d'un esprit judicieux.

* * *

M. Ernest de Lalain, de Vitry-le-François, ancien capitaine des mobiles de l'Aube, chef de section, commandant le détachement des voies de communications, doyen des anciens combattants de 1870-1871, chevalier du Dragon de l'Annam, vient d'être promu officier de cet ordre.

* * *

Jubilé sacerdotal de Mgr Sourrieu. — Le jubilé sacerdotal du cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen, ancien évêque de Châlons, a été célébré le jeudi 21 octobre, en sa cathédrale, avec la plus grande solennité.

Le vénérable jubilaire a chanté à dix heures la messe solennelle, à laquelle assistaient : Mgr Mathieu, archevêque de Tours ; Mgr Sueur, archevêque d'Avignon ; Mgr Dizien, évêque d'Amiens ; Mgr Germain, évêque de Coutances ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux ; Mgr Colomb, évêque d'Evreux ; Mgr Latty, evêque de Châlons ; Mgr Goux, évêque de Versailles ; Mgr Bardel, évêque de Séez ; Mgr Jourdan de La Passardière, évêque de Roséa ; Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, supérieur général de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, et le révérendissime abbé de la Grande-Trappe.

Le discours de circonstance — éloge très éloquent du cardinal Sourrieu — a été prononcé par Mgr Bardel, pour la plus grande satisfaction des nombreux ecclésiastiques qui étaient venus rendre hommage à leur archevêque.

* * *

Jubilé sacerdotal de M. l'abbé Cerf. — Notre distingué collaborateur, M. l'abbé Charles Cerf, chanoine de Reims, ordonné prêtre le 14 novembre 1847, a célébré récemment ses noces d'or.

Une messe a été dite le lundi 15 novembre 1897, à huit heures, dans la chapelle du Bon-Pasteur, et le mardi 16, à neuf heures, le digne jubilaire a chanté solennellement la messe à la cathédrale.

Nous ne laisserons pas passer cette circonstance sans renouveler, au si sympathique et si méritant historien de Notre-Dame de Reims, les vœux fervents que nous formons pour sa santé et son heureuse vieillesse.

* * *

Noces d'or. — Le mercredi 10 novembre, à Revigny (Meuse), ont été célébrées les noces d'or des époux Gardel-Henriot, tous deux originaires de Villers-le-Sec (Marne).

Pour témoigner toute leur sympathie et leur estime aux vieux mariés — qui habitent Revigny depuis quarante ans — une grande partie de leur famille et un nombre considérable d'amis assistaient à la cérémonie religieuse.

Un joyeux repas a terminé cette belle journée, pendant laquelle tant de souvenirs, tristes ou gais, ont dû être évoqués.

M. et Mme Gardel-Henriot sont chacun âgés de 76 ans et ils jouissent d'une parfaite santé.

* * *

Mariages. — Dans les derniers jours d'octobre a été béni, en l'église Saint-Denis de Coulommiers, par M. l'abbé de Cabanoux, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, le mariage de M. André Lyautey de Colombe avec Mlle Thérèse Ogier de Baulny.

Les témoins de la fiancée étaient : le colonel Ogier de Baulny et M. Huvier du Mée, ses oncles. Ceux de M. de Colombe : le capitaine de Colombe, du 60e régiment d'infanterie, son frère, et le baron de Catelin, son beau-frère.

* * *

Le 22 novembre a été célébré, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Epernay, le mariage du comte Jean-Remy Chandon de Briailles, fils des feux comte et comtesse Paul Chandon de Briailles, avec Mlle Laure de Salignac-Fénelon, fille aînée du général de Salignac-Fénelon, officier de la Légion d'honneur, commandant la 7e brigade de cavalerie à Epernay, et de la vicomtesse de Salignac-Fénelon.

La cérémonie était présidée par S. E. le cardinal-archevêque de Reims, Mgr Langénieux.

Mgr Latty, évêque de Châlons, a donné la bénédiction nuptiale.

Les témoins du fiancé étaient : M. Léon de Mordant, comte de Massiac, ancien lieutenant en premier aux guides de la garde, propriétaire, demeurant au château d'Altardes, commune de Givardon (Cher), son oncle maternel ; M. Raoul Chandon de Briailles, membre de la Chambre de commerce de Reims, président du Tribunal de commerce d'Epernay, capitaine au 6e régiment d'artillerie territoriale, détaché à l'état-major (service des chemins de fer et des étapes), négociant en vins, son frère.

Ceux de la fiancée : M. Léon-Armand-Anatole, comte de Salignac-Fénelon, ancien ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue Malakoff, 110, son oncle paternel ; M. Oleg-Eugène Tripet-Skrypitzine, propriétaire, demeurant à La Villa Alexandra, à Cannes (Alpes-Maritimes), son oncle maternel.

Pendant la messe, plusieurs artistes de Paris, entre autres M. Auguez, le sympathique baryton de l'Opéra, se sont fait enten-

dre, et l'excellente musique de la maison Moët et Chandon a exécuté divers morceaux.

*
* *

Le 27 novembre ont été célébrés, en l'église Saint-André de Reims, les noces d'or de M. et Mme V. Duchâtaux, et le mariage de leur petite-fille, Mlle Marie-Louise Duchâtaux, avec M. Jules Bocquillon.

M. l'abbé Champsaur, curé de Saint-André, présidait la cérémonie, à laquelle étaient présents Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, et M. l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame.

MÉLANGES

Adolphe Varin. — L'honorable famille Varin, fixée à Croutles depuis bien des années, s'est acquis de nombreuses sympathies dans notre pays. Le nouveau deuil qui vient de la frapper a eu chez beaucoup de nos concitoyens un douloureux écho. — Nous croyons donc répondre au sentiment intime de nos lecteurs en reproduisant *in extenso* la notice lue par M. Frédéric Henriet à la dernière séance de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

I

La mort, depuis quelque temps, fauche dans nos rangs de façon bien cruelle. Elle vient de frapper encore un de nos plus distingués collègues en la personne d'Adolphe Varin, décédé à Croutles le 21 septembre dernier, dans sa 77e année. Depuis quelques années déjà sa santé l'avait contraint de renoncer aux travaux qu'il aimait.

Cet hiver, son état prit tout à coup un caractère inquiétant. Quand il se sentit gravement atteint, il désira revoir Croutles, et, s'il ne devait pas y recouvrer la santé, finir au moins ses jours au milieu des êtres qui lui étaient chers, dans cette maison aimable et fleurie, toute pleine de souvenirs, où s'étaient écoulées les plus belles heures de sa vie. Depuis la mort toujours regrettée d'Amédée Varin, Adolphe était le doyen d'âge, l'oncle respecté de cette admirable famille qui se serre aujourd'hui plus étroitement que jamais autour de son chef actuel, Eugène Varin, l'homme de tous les devoirs et de tous les dévouements ; — admirable famille, en effet, qui donne un rare exemple d'union, de fidélité à elle-même, à ses habitudes, à ses amitiés, et garde, en dépit de tout, les mœurs patriarcales d'un autre âge.

Pierre-Adolphe-Varin est né à Châlons-sur-Marne le 24 mai 1821. Il est le second des trois frères Varin qui se sont fait une situation enviable dans l'art de la gravure. Issus d'une vieille famille d'artistes remontant au XVIe siècle, et dont le plus illustre est Jean Varin, graveur en médailles du roi Louis XIII, ils ont, tout enfants, joué avec le crayon et appris les premiers rudiments de leur père, Joseph Varin, professeur de dessin à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons [1].

Doués d'une raison au-dessus de leur âge, ils étaient impatients d'apprendre, de travailler et d'arriver à se suffire. Ils suivirent les cours de l'Ecole de dessin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

1. Voir sur la filiation de la famille Varin, notre notice : *La Vie et les œuvres d'Amédée Varin*, insérée au bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1884.

Adolphe entra bientôt comme élève chez Ad. Rouargue, graveur de vignettes, apprécié des éditeurs

Il y copia, par manière d'étude, de nombreuses pièces de Goltzius, exercice excellent qui fit de lui un très habile buriniste. Il entreprit alors, pour chercher à se faire connaître, de graver « Les Moissonneurs » de Léopold Robert dont la mort romanesque avait fait quelque bruit. Mais comme il lui fallait mener concurremment, avec ce travail de luxe, les images de sainteté qui le faisaient vivre, la planche des « Moissonneurs » s'éternisa, et quand, au bout de quatre ans, elle parut au Salon de 1843, le goût des gravures allemandes avait passé de mode, la faveur était aux vignettes de keepsakes anglais. La planche ne trouva point d'éditeur, et le pauvre artiste dut se contenter des suffrages de ses confrères. Cet insuccès paralysa son élan. Il aima mieux renoncer à la lutte que de courir le risque de déceptions nouvelles.

C'était borner trop tôt ses ambitions, car il était homme à prendre sa revanche ; mais il voulut avant tout assurer la sécurité du lendemain et se consacra à des travaux d'un caractère commercial qu'il traitait d'ailleurs avec la conscience et le goût d'un véritable artiste.

Son mariage, qui eut lieu peu d'années après, en 1846, le porta encore à envisager la vie par ses côtés pratiques.

Déjà la mort de leur père, survenue en 1843, avait laissé aux deux aînés des charges qui ne pesèrent pas à leur excellent cœur, mais les obligèrent à se livrer avec plus d'ardeur que jamais à des labeurs lucratifs qui ne comportassent point d'aleas et leur permissent de faire face à tous les besoins. Eugène Varin est resté très reconnaissant à ses aînés qui, avec une tendresse éclairée et une raison bien rare chez des éducateurs de vingt-cinq ans, dirigèrent, préservèrent leur élève et firent de lui l'homme qu'il est devenu. De tous leurs ouvrages, ce n'est pas celui-là qui leur fait le moins d'honneur.

Quand, secondé par sa digne compagne, femme sérieuse et de bon conseil, Adolphe eut conquis l' « aurea mediocritas » qui suffit à l'artiste comme au sage, il ne changea rien à sa vie active et laborieuse. Jamais il ne connut d'autres plaisirs que le travail..... et les voyages qui étaient encore pour lui une autre forme de travail. Il en rapportait force albums pleins, de la première à la dernière page, de croquis et de souvenirs. Sous quelque latitude qu'on le rencontrât, qu'il allât, comme on dit, « aux épreuves » à Paris, ou qu'il chassât le motif en Suisse, en Belgique ou ailleurs, on lui voyait toujours son éternel petit carton sous le bras. Il serait difficile d'énumérer tout ce qu'il a produit. Voici les séries principales de ses pièces gravées : *Ornements industriels d'après les maîtres orfèvres du XVIe au XVIIIe siècle*, publiés par Reynard ; l'*Art industriel*, 72 planches d'après les dessins de l'architecte Feugère, publié par Goupil (en collabora-

tion avec Amédée Varin) ; les *Litanies de la Vierge ;* 30 planches d'après de vieilles gravures ; plusieurs albums de motifs et compositions gothiques ; des albums de modèles de fontes artistiques pour MM. Dinel et fils, fabricants, sans compter quantité de planches pour les *Annales archéologiques* de Didron, dont l'une, exposée au Salon de 1861, lui valut une médaille de troisième classe ; pour le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc ; des sujets religieux pour Furne, Curmer, Langlumé, Mame, etc. ; *Les paroles de l'âme*, pour l'éditeur Detaille : dessins d'Amédée et gravures des deux frères ; une suite de 32 vues de La Rochelle, d'après ses propres croquis.

Ce sont surtout ses portraits qui protégeront son nom auprès des bibliographes et des iconophiles. Citons d'abord celui de son aïeul Charles-Nicolas Varin, graveur châlonnais, exécuté d'après une miniature de Boucotte que possède M. Eugène Varin. Viennent ensuite les portraits de la *Bibliographie châlonnaise*, publiée par Amédée Lhote, les trente-six portraits, d'après les originaux, des graveurs de l'Ecole liégeoise de 1366 à 1850, avec notices ; les petits portraits de la collection des *peintres*, *graveurs*, etc., publiée par Baudry ; plus, pour l'éditeur Vignères, un grand nombre de portraits d'artistes, dessinateurs, graveurs français et étrangers de la fin du XVIIIe siècle. N'oublions pas de rappeler que notre Bulletin de l'année 1870 possède un spécimen du talent de notre regretté collègue : *La croix d'Étampes*, face et revers, d'après le dessin de M. Barbey, et deux boucles de ceinturon mérovingiennes provenant du château de Buzancy. Membre correspondant de notre Société, à peu près depuis sa fondation, Adolphe Varin était membre de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de la Marne et de l'Académie de Reims. Il obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1861, et en 1863 et 1865, des rappels de médailles qui le mirent hors concours.

II

A côté du graveur savant et correct, du dessinateur précis mais un peu froid, parce qu'il était plus soucieux du détail que de l'effet général, il y avait chez Adolphe Varin un collectionneur passionné, un curieux toujours en éveil qui amassait, sans repos ni trêve, toutes sortes de documents concernant son art, les hommes qui l'ont illustré, Paris ancien et ses monuments, et avant tout cela, l'histoire artistique, biographique et monumentale de sa chère province. C'est le collectionneur qu'il me reste à vous présenter, et c'est là, je crois, l'aspect le plus original de cette physionomie d'un relief si particulier.

Dès que son modeste budget lui permit de se livrer sans remords à ses goûts d'amateur qu'il savait d'ailleurs satisfaire dans les prix doux, il ne se passa pas de jours qu'il ne rapportât quelque livre ou quelque estampe cueillie le long des quais dans les boîtes et les portefeuilles des bouquinistes, qui tous le con-

naissaient et le traitaient avec une familiarité quasi confraternelle.

Quand les rayons de la bibliothèque ployèrent sous le poids des tomes, ceux-ci s'entassèrent sur les tables, sur les meubles, sur les sièges ; les cartons bondés d'estampes envahirent les espaces restés libres, et la pièce qui, par destination locative, devait être le salon, se vit transformer en une sorte d'arrière-boutique de bouquiniste, au grand désespoir de Mme Varin qui, sur ce point, n'obtint jamais satisfaction de son mari, si habitué cependant à déférer à ses désirs.

Quand la pièce déborda sous l'afflux de cet incessant bric-à-brac, on en évacua le trop plein sur la maison de Crouttes, dans une mansarde réservée à Adolphe, qui bientôt regorgea elle-même de choses de nature et d'origine si diverses qu'on la baptisa le Capharnaüm. C'est qu'Adolphe Varin recueillait tout, conservait tout ; aussi bien un « bois » du *Magasin pittoresque* ou de l'*Illustration* qu'un « ex-libris » ou une vignette du siècle dernier ; aussi bien un almanach, un annuaire, un catalogue, pourvu qu'ils fussent anciens, que le frontispice d'une thèse du XVIIe siècle. Il gardait même les billets de faire-part et jusqu'aux lettres de convocation des Sociétés savantes dont il faisait partie. C'était, dans sa pensée, autant de matériaux susceptibles d'être utilisés à un moment donné. Est-ce à dire qu'Adolphe Varin n'était qu'un simple monomane ?

Non, vraiment ! Et vous allez voir en quoi il se distinguait des types raillés par La Bruyère. D'abord il lisait les livres qu'il achetait, et la preuve, c'est qu'ils sont presque tous surchargés de notes marginales, de petits signets de papier écrits de sa main, notes qui complètent le texte ou le rectifient, s'il y a lieu, car Adolphe Varin était un terrible redresseur de torts. Il ne pardonnait pas la plus légère erreur. Un auteur ne devait pas se tromper. Il se faisait, comme vous voyez, d'étranges illusions sur l'infaillibilité des auteurs.

Il eût bien moins exigé d'eux s'il avait quelque peu écrit lui-même ! mais il se défiait de sa syntaxe, et, pour cette raison, ne put mettre en œuvre comme il l'aurait souhaité les connaissances multiples qu'il avait acquises au jour le jour, grâce à sa soif d'apprendre et à ses goûts studieux. Il dressa toutefois quelques catalogues de l'œuvre de plusieurs de ses amis : Ad. Rouargue, son ancien maître, de Paul Girardet, de Charles Geoffroy, graveur à l'aquatinte et au pointillé qui fut le maître d'Amédée, du dessinateur Staal, etc.

Il communiqua ces documents à l'*Estampe*, à l'*Intermédiaire des Curieux* et autres recueils spéciaux qui s'empressèrent de les publier ; mais Adolphe Varin fut surtout un érudit... *in partibus ;* un causeur intarissable, plein de verve, d'imprévu, et doué d'une impeccable mémoire. De parenthèses en incidentes, il

conduisait souvent son interlocuteur loin du point de départ ; mais il l'y ramenait toujours..... par le chemin des écoliers. D'humeur batailleuse, il fut un des plus fermes tenants du burin. Ce Don Quichotte de la belle taille ne pouvait se consoler du discrédit injuste où est tombée la gravure classique. Il enfourchait fréquemment son dada favori pour courir sus aux eaux-fortistes, à certains d'entre eux du moins, dont les gribouillages l'horripilaient et qu'il appelait des hacheurs de paille. Que voulez-vous ? La mode, qui n'a pas à justifier ses caprices, le heurtait dans ses convictions, dans sa carrière d'artiste ; il était excusable de ne pas subir ses lois sans protester ; mais la mode ne s'émeut pas de ces vaines estocades, et comme les moulins à vent de Don Quichotte, elle continue à tourner.

Adolphe Varin se distinguait encore du vulgaire maniaque en un point essentiel, il raisonnait ses recherches et poursuivait toujours un but défini. C'était la Champagne et ses graveurs qui en faisaient l'objet habituel. Il s'était notamment donné à tâche de rassembler l'œuvre d'un graveur châlonnais, bien oublié aujourd'hui, mais qui, par son talent et ses relations, fut activement mêlé au mouvement artistique de son temps, Pierre-Quentin Chédel. Adolphe Varin se prit d'un véritable culte pour cet artiste, son compatriote, qui, de plus, avait été le premier maître de son grand-père Charles-Nicolas Varin, nous dit M. Armand Bourgeois dans le vif et léger pastel qu'il nous a donné de Chedel [1].

Né à Châlons le 14 novembre 1705, mort en cette ville le 1er juin 1763, élève de Lemoine et de Laurent Cars, Chédel fut lié avec tous les grands artistes de son temps : Boucher, Watteau, Oudry, le chevalier de la Touche, dont il interpréta les tableaux et les dessins. Indépendamment des planches qu'il exécuta d'après ces maîtres, il a composé et gravé par centaines, pour les publications d'alors, des paysages, des batailles, des frontispices, des vignettes, culs de lampe, etc. Au fur et à mesure qu'Adolphe Varin colligeait l'œuvre de cet artiste, il en tenait le catalogue à jour, et il y a lieu de penser que ce travail intéressant ne sera pas perdu.

Adolphe Varin vécut sa vie de bénédictin dans le cercle intime de la famille, trouvant dans l'activité de son esprit d'inépuisables distractions. Un peu bourru à la surface et prompt aux boutades, il était au demeurant le meilleur et le plus droit des hommes, et le plus obligeant aussi, car il communiquait volontiers ses livres et documents ; mérite plus rare qu'on ne croit. Stable dans sa vie, comme dans ses goûts, — ce qui est le signe d'un bon équilibre moral, — il occupa pendant quarante-deux ans son appartement de la rue Chanoinesse. Il ne le quitta que sous l'imminente expectative d'une expropriation, et loua, tout auprès, rue

1. *Pierre-Quentin Chedel et son œuvre*, par Armand Bourgeois ; Châlons-sur-Marne, Thouille, imprimeur, 1895.

Boutarel, dans l'île Saint-Louis, quartier paisible apprécié des gens de savoir et d'étude, un nouvel appartement où Mme Varin eut enfin le salon — point trop encombré — qu'elle désirait depuis si longtemps. Comme on s'oubliait volontiers dans ce salon accueillant qu'égayaient deux fenêtres s'ouvrant à plein ciel, sur la Seine sillonnée de bateaux, avec, pour toile de fond, les maisons du quai Saint-Bernard dominées par les dômes et les campaniles de la montagne Sainte-Geneviève ! Hélas ! la tristesse devait y entrer bientôt avec la maladie. Une suprême joie vint pourtant y éclairer les derniers jours de notre ami. Il fut aussi touché que surpris de recevoir, à la promotion de janvier 1897, les palmes d'officier d'Académie qu'il n'avait point sollicitées. Un ami resté inconnu, et que nous devons tous remercier de sa généreuse et délicate pensée, avait demandé pour lui cette modeste et trop tardive récompense. C'est à peine si le ruban violet fleurit une fois ou deux sa boutonnière ; fleur de deuil qui ne devait plus parer qu'un cercueil.

*
* *

LA VIE AU CAMP DE CHALONS. — Les beaux jours du camp de Châlons sont revenus, Mourmelon nage dans la joie, hôteliers, cabaretiers, loueurs de meubles, voient pour quelque temps l'or affluer dans leurs tiroirs. Seule, la vieille femme qui a connu Canrobert et que les troupiers se montrent avec un peu d'irrespect, assure que c'était plus brillant il y a trente ans !

Il faut penser comme la vieille femme. Les tenues d'exercice et même la tenue de campagne des lignards, des dragons et des artilleurs, réunis au nombre de plus de 10,000 dans les champs catalauniques, ces tenues manquent un peu d'éclat. Les membres de la Sabretache, fervents des uniformes héroïques ou simplement pittoresques, reviendraient un peu déçus d'une excursion au camp.

Pourtant si cela manque d'éclat, c'est demeuré bien militaire et bien français. Sur les pelouses où les molécules crayeuses flottent en formant une brume lourde et fatigante pour les yeux, escadrons, batteries et bataillons s'en vont d'une allure souple et sûre. Rien de compassé dans leur marche. On devine une machine bien montée, sans heurt, dont tous les rouages fonctionnent à merveille.

Je voulais parler ici des manœuvres de masses d'artillerie ; pour les voir je suis allé passer quelques heures au camp. Mais nos informations quotidiennes suffisent. Au lieu de décrire ces opérations de batteries, opérant sous les yeux des fantassins et des cavaliers qui leur servent en quelque sorte de canevas pour simuler les phases de la bataille, mieux vaut aller se promener par le camp en amateur, jouissant du spectacle sans chercher à l'expliquer.

On se lève de bon matin là-bas. Vers quatre heures le réveil est

sonné ; baraquements et tentes se vident. Dès cinq heures, la brigade du général Hartschmidt, musique en tête, va prendre position sur la crête d'une de ces énormes vagues de craie, recouvertes d'herbes courtes, qui constituent le terrain du camp. Les dragons, campés près du Quartier-National, sellent leurs chevaux, se forment près de la pyramide, puis, par un grand détour, franchissent le chemin de fer des « sénateurs », chausse-trape colossale, dernier vestige de la revue du tsar.

Ah ! ce chemin de fer des sénateurs ! Quel cauchemar pour le camp tout entier ! La nuit venue, il est impossible de traverser le camp en dehors des grands chemins sans aller s'accrocher les pieds dans les rails et les traverses. Le jour, les fantassins passent encore : ils passent partout ; mais les chevaux se rompraient les jambes et jamais une batterie ne pourra franchir ces rails, hauts sur leurs traverses posées sur une mince couche de ballast. Notez que le chemin de fer ne sert à rien pour l'heure. Il pourrait être une excellente école pour une compagnie du génie et économiser, bon an mal an, près de 200,000 francs de frais de transport de vivres, munitions et matériel. Il n'est qu'un obstacle à la circulation.

Les troupes ont baptisé cette voie *chemin de fer des sénateurs*, sans y mettre de malice. On sait que la voie fut construite pour le Parlement et le Conseil municipal de Paris ; on a cherché une formule concrète pour le désigner et l'on a pris le nom de la plus haute des assemblées pour laquelle les sapeurs du génie ont posé des rails. Le mot est admis sans irrévérence. J'ai vu des topos fort sérieux, dûs à des officiers très calés en x, utiliser l'expression nouvelle ; elle restera donc. Peut-être, dans la suite des siècles, croira-t-on que le Sénat de la République française allait, traîné par une locomotive, encourager les légions dans leur dur labeur.

A partir de la pyramide élevée à Napoléon III en l'honneur de l'achèvement des chemins vicinaux, pyramide flanquée d'aigles de pierre décapités, la voie sénatoriale longe une des crêtes du camp. Des rails, on a une vue étendue sur tout l'ensemble de l'immense polygone, sur ses maigres pelouses et l'innombrable quantité de petits bois de pins qui enlèvent un peu de la monotonie du tableau. Nous autres, les pousse-cailloux, nous nous perdons facilement dans ces espaces mornes, un bois de pins ressemble trop à un autre bois de pins. Mais pour les cavaliers et surtout pour les artilleurs, tout cela palpite et vit. Ils savent par cœur le numéro de chaque bouquet d'arbres, car ces maigres végétaux ressemblent aux régiments ; on les distingue à leurs matricules, les horizons sont ici numérotés. Si j'ai bien su lire la carte, il y en a 141 de ces bois, et chacun a sa légende. Combien d'assauts furieux a subis le bois 14 ! Combien d'ennemis hypothétiques ont été écrabouillés par l'artillerie dans le bois 53 ! Que d'escadrons théoriques ont été arrêtés nets par les obus sur la

lisière du bois 91 ! Les ordres du jour d'inspection générale le diraient seuls.

Plaisanterie à part, il ne ferait pas bon se trouver auprès de telles de ces pinèdes pendant les manœuvres actuelles. Quand on a vu s'élever au loin les signaux de fumée annonçant que les marqueurs sont bien cachés dans leurs guettes et ne craignent pas les éclats d'obus ou les débris de schrapnels, les batteries ouvrent le feu ; à leur tonnerre répond au loin le bruit des projectiles qui éclatent soulevant une lourde nuée de pierraille, de terre et de poussière, et l'on peut juger de loin de l'effet que produirait cet arrosage de fonte sur des troupes. Parfois, sur le ciel bleu, on voit un nuage se former et s'étendre : c'est un projectile trop pressé qui éclate avant d'avoir atteint le sol.

En ce moment, le spectacle a lieu sous les yeux des fantassins et des dragons, à qui leurs frères les bombardiers montrent avec quelque affectation les effets terribles de leurs engins. En dehors de la grande averse de feu vomie par les pièces actuellement en service, les armes non savantes ont entendu les détonations répétées de la mitrailleuse hotchkiss lançant avec une rapidité vertigineuse les balles du fusil Lebel ; il y a là un tra-ta-ta-ta-ta cinquante fois répété qui apportera un agrément bien nouveau aux manœuvres de l'avenir. Puis, coquetterie suprême, on montre la pièce de 75 à tir rapide, dont je n'aurais garde de parler si les journaux de province n'en signalaient les essais sur chaque polygone.

A côté de cette vie manœuvrière, le camp de Châlons présente un aspect fort vivant, prouvant que nos troupiers n'ont rien perdu de leurs qualités de débrouillards. Ils sont au camp pour vingt jours, et ils ont su donner à leurs gîtes un aspect des plus confortables. J'entends ceux qui n'ont pu trouver place dans les baraques et qui ont dû s'installer sous la grande tente conique dont les rangées forment çà et là autant de camps dans le camp. Il y a des groupes de tentes au Petit-Mourmelon, il en est au Grand-Mourmelon, d'autres avoisinent la source du Chenu, il en est encore au quartier général. Naturellement les paillasses sont posées à même le sol, et celui-ci, malgré la nature fort sèche de la Champagne pouilleuse, recèle assez d'humidité pour que les coliques soient fréquentes. Aussi, ceux qui sont *à la coule* sont allés louer à Mourmelon des lits fabriqués avec de vieilles caisses ou des matériaux de démolitions. Ces châlits sont livrés par les *marchands de puces* au prix de 35 centimes pour vingt jours. Un seul loueur de *meubles* en possède douze cents ; dans beaucoup de compagnies, tous les hommes en sont munis ; dans celle-ci on trouverait difficilement un cas de maladie gastrique. Les sous-officiers ont pu obtenir des lits réglementaires ; quelques-uns, plus sybarites, ont placé sous leur tente une commode et une table à toilette.

Ces châlits primitifs sont d'un excellent rapport, chacun d'eux étant loué 50 centimes par mois et étant occupé près de quatre mois chaque année par les saint-cyriens, l'artillerie et les autres troupes du camp.

Autour de chaque tente, un ruisseau est profondément creusé ; la terre en est ramenée en forme de margelle bien aplanie sur laquelle les artistes de l'escouade, au moyen de petits morceaux de craie, ont tracé des mosaïques indiquant le numéro de la compagnie et celui de l'escouade.

La cuisine se fait sous des appentis construits par le génie, mais il n'y a là que les marmites et les gamelles, et les cuisiniers ont leurs approvisionnements sous la tente. Leurs paillasses fraternisent avec les seaux pleins de graisse, les quartiers de viande et les légumes disposés avec une propreté parfaite autour du mât de support. C'est aux alentours de cette tente, sur le front de bandière, que les hommes se réunissent en cercle pour se livrer à la poétique occupation consistant à peler les pommes de terre.

La toilette des légumes ne suffit pas au bonheur des troupiers ; ceux d'entre eux qui, faute de monnaie, ne peuvent boire le vin bleu de Mourmelon s'ingénient à trouver des distractions économiques. En ce moment le jeu du rat est en faveur : deux cordeaux longs de cinq à six mètres sont attachés à un piquet ; au bout de chaque cordeau est un soldat les yeux bandés. L'un d'eux est armé de deux petits bouts de bois sur lesquels il frappe pour signaler sa présence, c'est le rat. L'autre est muni d'un mouchoir de poche orné d'un nœud, c'est le chat ; il doit aller au jugé chercher le rat et lui distribuer des coups de mouchoir ; on comprend les scènes burlesques et les culbutes amusantes auxquelles donne lieu cette poursuite. La joie des auditeurs qui font le cercle est énorme, les éclats de rire s'entendent de fort loin. Ce jeu a ses artistes ; quelques-uns savent à merveille contrefaire la souris, et bien des hôtes de nos gouttières envieraient les allures félines de ces chats à deux pieds.

Ces jeux innocents ne suffisent pas à tout le monde. Un groupe de bons garçons du 106e a voulu avoir son théâtre. Il y a là plus d'une étoile de café-concert, des élèves de conservatoires et même un jeune premier d'un théâtre parisien. Ils se sont installés dans une des cuisines, ont transformé la table en scène, le côté cour étant représenté par les marmites, et le côté jardin par des piles de gamelles. Une lanterne de compagnie remplissait fort mal d'ailleurs l'office de lampe et de lustre.

Le répertoire ne saurait naturellement entrer dans l'éducation littéraire d'un couvent de jeunes personnes ; les grosses farces ont un succès particulier.

A ce théâtre on ne consomme pas ; un cantinier a comblé cette lacune. Dimanche il a transformé en café chantant une vaste bara-

que démontable ; il s'est donné le luxe d'un piano, et avec deux ou trois musiciens du régiment, a formé un orchestre fort présentable. Tout autour sont dressées des tables où, de sept heures à neuf heures, le camp peut venir s'installer. A neuf heures tout se tait et s'éteint, chacun s'en va coucher.

Les officiers sont retenus par leur grandeur loin de ces grosses joies ; ils ont pour eux le café de Mourmelon dont les tables ont vu passer tant de générations, et surtout le cercle du camp, aux ombrages si frais, où parfois plusieurs centaines d'officiers sont réunis.

En cette saison, le camp est un peu une villégiature ; aussi la plupart des officiers mariés ont-ils amené leur famille et se sont-ils installés dans le village de Mourmelon-le-Grand, installation plutôt sommaire, car les villas y sont rares et modestes ; l'une d'elles, à l'entrée du bourg, est occupée par la maréchale de Mac-Mahon, duchesse de Magenta, qui habite avec son fils, le commandant de Mac-Mahon du 106e, et sa belle-fille, la princesse Marguerite d'Orléans.

Le commandant a été mis à la tête du 4e bataillon qui vient d'être formé et doit tenir garnison au camp.

Les dames se réunissent dans la partie du camp réservée aux officiers ; plusieurs pelouses ont été transformées en jeux de lawn-tennis, mettant sous les voûtes sombres d'érables et de marronniers une note d'élégance et de mondaineté bien inattendue pour qui vient d'assister aux rudes amusements du front de bandière.

(Temps) A. DUMAZET.

*
* *

Discours de M. Héron de Villefosse, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion de la mort de M. Léon Gautier, membre de l'Académie, lu dans la séance du vendredi 27 août 1897.

Messieurs,

La mort, cette année, n'épargne pas notre Académie ; elle nous impose de tristes et douloureux devoirs. A peine avons-nous rendu les derniers hommages à notre confrère Edmond Le Blant qu'un autre est frappé. Léon Gautier, que nous venons de perdre d'une manière si rapide, était encore assez jeune pour que nous eussions le droit de compter sur son activité; il nous a été enlevé en quelques heures, sans que ses plus chers amis aient pu lui donner un témoignage de leur affection, sans qu'ils aient pu lui dire un dernier adieu. Lorsqu'il a senti le moment suprême approcher, il a demandé avec instance qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe : votre président s'est conformé à cette volonté nettement exprimée. Mais il ne nous a pas été interdit d'honorer sa mémoire dans le lieu même de nos réunions. Aussi je voudrais essayer, malgré mon insuffisance, de vous rappeler les étapes de sa carrière scientifique si bien remplie, si féconde ; je voudrais dire ici quelques mots de sa vie consacrée tout entière à l'étude, ou bien, à la défense de ses plus chères convictions.

Né au Havre le 8 août 1832, Léon Gautier fit ses études à Laval ; il les termina au collège Sainte-Barbe. Entré à l'École des Chartes, il en sortit en 1855 avec le titre d'élève pensionnaire. Il fut aussitôt attaché, en qualité de secrétaire, à Francis Guessard, auquel le Ministère de l'Instruction publique venait de confier la direction du *Recueil des anciens poètes de la France ;* il accompagna le savant philologue en Suisse et en Italie. C'est à Venise, à la bibliothèque Saint-Marc, qu'il découvrit un long poème, écrit en français par un Italien ; il en fit bientôt apprécier l'intérêt et le mérite. Il l'analysa avec soin dans la Bibliothèque de l'École des Chartes sous le titre de *l'Entrée en Espagne*. Il préludait ainsi à ses belles études sur l'origine et l'histoire de notre littérature nationale auxquelles il devait attacher son nom.

Nommé archiviste de la Haute-Marne à la fin de l'année 1856, il occupa ce poste pendant deux années. Le 1er mars 1859, il entrait aux Archives nationales, où il resta pendant trente-huit ans, consacrant ses forces et son activité à classer, à faire connaître et apprécier les richesses de ce grand établissement scientifique. En 1893, il y remplaça notre regretté confrère Siméon Luce, comme chef de la section historique.

Ses principaux travaux se rapportent à la poésie liturgique, à l'histoire littéraire, à la paléographie.

C'est sur les bancs de l'Ecole des Chartes qu'il écrivit ses premiers *Essais sur la poésie liturgique au Moyen âge :* tel était le titre de sa thèse. Il avait conçu le projet de faire un travail d'ensemble sur les proses, les tropes, les offices rimés. Il voulait écrire l'histoire de cette poésie et en rassembler une collection vraiment complète, où les chants de toutes les églises de la catholicité, réunis les uns à côté des autres, donneraient à l'ouvrage un caractère réel d'universalité. Ce projet a été réalisé par la publication des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor* et par celle de l'*Histoire de la poésie liturgique au Moyen âge.* Dans ce dernier volume, il a traité, d'une manière aussi curieuse que neuve, la question des tropes intercalés au texte pontifical de la liturgie catholique, il y a fait connaître dans les plus menus détails la nature, l'origine et les vicissitudes de ces morceaux d'office auxquels est liée si intimement l'histoire de la poésie latine, celle de la musique et du théâtre au Moyen âge. Ces recherches tout à fait originales sont présentées avec la chaleur d'exposition dont il avait le secret : il a suivi pas à pas les développements des tropes ; il a montré comment en étaient sorties les proses, puis les petits poèmes satiriques que les élèves des moines chantaient pendant les récréations. C'est par l'étude laborieuse des manuscrits qu'il est arrivé à mener à bien cette œuvre d'érudition aussi instructive qu'intéressante. Il fallait tout son talent, toute son ardeur, toute sa critique impartiale pour traiter avec succès un sujet aussi ardu et pour montrer quelles ressources offrent les monuments liturgiques à ceux qui veulent apprécier l'esprit et pénétrer dans les habitudes de la société religieuse du Moyen âge.

Ses travaux sur l'histoire littéraire sont les plus connus ; ils lui ont valu à diverses reprises les plus hautes récompenses académiques. Léon Gautier a eu une bonne fortune, rare pour un érudit, celle de voir le succès de ses livres ; il le doit surtout à la chaleur communicative et à la clarté de son style. Son plus vif désir était d'exprimer ses idées d'une manière heureuse et agréable. Il ne méprisait pas la forme pour ne s'occuper que du fait. On lui a quelquefois reproché son ardeur et son enthousiasme, mais, sans ces puissants mobiles, il n'aurait pas entrepris les œuvres qu'il nous laisse, il n'aurait pas rendu d'aussi notables services à la science. « L'histoire litté-

raire, disait-il, touche par trop de côtés à la littérature, à l'art lui-même, et par conséquent à toute notre âme, à toutes nos idées, à tous nos sentiments. Comment voulez-vous que je lise *Aliscamps* sans m'émouvoir très vivement, comment voulez-vous que j'en parle sans cette sorte de frissonnement qui donne au style un éclat et une chaleur naturels ? » Le premier volume des *Épopées françaises* parut à un moment où on n'avait encore, dans le public lettré, que des notions très vagues sur notre ancienne littérature. L'histoire de notre poésie épique est une matière singulièrement complexe et, sans un plan très clair, elle serait tout à fait ténébreuse. C'est un des grands mérites de Léon Gautier d'avoir apporté l'ordre et la clarté dans ce chaos. Il a su résumer et vulgariser sous une forme nouvelle tous les travaux qui avaient eu pour objet la littérature épique de la France ; il a complété ces travaux par le résultat de ses propres recherches. En publiant cet important ouvrage, Léon Gautier a su séduire et entraîner beaucoup d'esprits curieux qui, pour entrer dans l'étude de notre littérature nationale, avaient besoin d'y être introduits par un initiateur convaincu et passionné. A deux reprises notre Académie lui en témoigna toute sa satisfaction : elle lui accorda le second prix Gobert pour le tome Ier et pour la première partie du tome II ; en 1868 elle lui décerna le grand prix Gobert après la publication du tome III. Elle lui tendait déjà les mains.

Mais ce qui a rendu le nom de Léon Gautier presque populaire, c'est le texte définitif qu'il a donné de la *Chanson de Roland*. Sa connaissance approfondie de nos chansons de geste et de leur destinée, ses beaux travaux sur nos épopées nationales, le désignaient pour accomplir cette tâche. Il lui appartenait de faire entrer, pour ainsi dire, dans le domaine public un monument qui représente avec une réelle supériorité cette littérature épique, qui s'est produite avec tant de fécondité dans la France du Moyen âge et, par la France, dans l'Europe entière. Déjà bien des éditions en langage moderne en avaient été publiées. Mais il y avait encore quelque chose à ajouter pour en compléter l'étude, pour en faciliter et pour en répandre la connaissance. Grâce à lui, le chef-d'œuvre épique du XIe siècle, connu pendant longtemps des seuls érudits et de quelques curieux, est aujourd'hui étudié dans nos écoles ; les gens du monde peuvent le lire ; le vieux français a conquis sa place dans les programmes classiques. Plus de vingt-cinq éditions attestent le succès toujours croissant de la Chanson de Roland, que Léon Gautier, dans son enthousiasme, plaçait à côté de l'Iliade, peut-être avec un peu d'exagération.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres récompensa ce grand labeur et ces efforts en 1873 par le second prix Gobert ; l'Académie française, en 1875, accorda au même ouvrage le prix triennal fondé par M. Guizot.

Comme suite et complément de ses précédents travaux, Léon Gautier fit paraître, en 1884, une étude des mœurs du Moyen âge d'après les documents poétiques ; il l'intitula *la Chevalerie*. L'institution même est peinte, dans ce beau livre, en faisant vivre à nos yeux un de ses représentants ; la chevalerie est résumée tout entière dans l'histoire d'un chevalier. Depuis la naissance jusqu'à la mort, chaque épisode de la vie du chevalier donne lieu à des éclaircissements nombreux et sûrs, à une foule de détails précieux empruntés aux textes que Gautier connaissait si bien. Un souffle de sincérité anime cette peinture de la vie du Moyen âge ; la délicatesse et l'élévation des pensées y dominent ; un style net et coloré, d'une originalité particulière, y rehausse l'abondance de l'érudition. Le texte est éclairci par des termes techniques bien choisis, et le cadre restreint adopté par l'au-

teur, la seule époque de Philippe-Auguste, lui permet d'apporter une précision particulière dans l'étude des monuments dont il est difficile de donner une idée plus juste et plus complète. L'Académie française lui décerna pour cet ouvrage le grand prix Gobert. — Peu de savants ont reçu de l'Institut, avant de lui appartenir, d'aussi éclatantes marques de sympathie, tant de témoignages d'estime !

Je ne puis énumérer ici tous les titres qu'il s'était acquis à la bienveillance de notre Académie, par ses recherches incessantes et par ses beaux travaux. J'ai rappelé les principaux. Il fut élu le 18 février 1887 à la place laissée vacante par le décès de Natalis de Wailly, qui l'avait désigné lui-même à vos suffrages, et dont la recommandation émue fut comme le testament académique de l'un des hommes qui ont le plus honoré notre Compagnie.

Il me resterait à dire un mot de ses travaux paléographiques. Il me semble qu'ils peuvent être confondus avec son enseignement. Pendant plus de vingt-cinq ans, il a été titulaire du cours de paléographie à l'École des Chartes, et il s'y est montré tout à la fois érudit et éloquent. Il avait la passion du professorat ; il possédait un don particulier pour conquérir l'affection de ses élèves. Par son entrain, par sa verve, par son dévouement, il les empêchait de se décourager. Que de jeunes gens, rebutés tout d'abord par les premières difficultés de la paléographie, ont été ainsi soutenus par sa parole d'apôtre et, entraînés par la chaleur et par la conviction de leur maître, ont continué des études dans lesquelles ils sont devenus des maîtres à leur tour ! Il leur communiquait son enthousiasme pour la littérature du Moyen âge ; il savait les initier d'une façon vive et agréable à des travaux nouveaux pour eux et absolument ardus. Je ne crains pas d'affirmer que Léon Gautier est un des hommes qui ont le plus contribué à former des paléographes et des érudits.

Il a pris rarement la parole au milieu de nous. A voir l'attitude tranquille et recueillie qu'il conservait pendant nos séances, qui aurait pu deviner l'éloquence passionnée dont il était doué et dont il savait se servir d'une manière si profitable dans son enseignement ? Son cœur débordait de bonté, de tendresse et de chaleur : on le sentait au ton vibrant de sa voix ; on le lisait dans ses yeux ; on le devinait dans la façon dont il parlait de ce qui lui était cher. Pendant toute sa vie il a hautement affirmé ses sentiments religieux ; il revendiquait avec orgueil les titres que lui avaient valu ses écrits pour la défense de la foi catholique. Mais sa religion n'était pas intolérante ; ses amitiés et ses admirations en sont la preuve.

Il meurt en pleine possession de son talent, travaillant toujours, au moment même où il venait d'achever un nouveau livre, complément de ses *Épopées françaises*, la *Bibliographie des Chansons de Geste*. « Ce n'est pas sans quelque tristesse et mélancolie, dit-il dans la préface, que nous disons adieu à des études qui ont charmé et rempli tant d'années de notre vie. Peut-être avons-nous fait mieux connaître et aimer plus vivement notre Épopée nationale et par elle notre France. C'est notre vœu le plus cher et ce serait notre plus chère récompense ! » Il venait d'écrire ces lignes où, comme toujours, déborde son cœur, mais entre lesquelles on lit ses tristes pressentiments. Quand la mort est venue le prendre, elle ne l'a pas surpris. Il l'a vue venir avec le calme profond et la parfaite résignation d'un chrétien.

Le jour de la Saint-Louis, fête du pieux roi qui, comme lui, aima si passionnément l'Église et la France, il s'est éteint, plein de sérénité, dans les

bras de la fidèle compagne qui avait partagé avec lui les bons et les mauvais jours, laissant à ses enfants l'exemple d'une vie noble et simple, utile à la science et au pays.

*
* *

Jean de La Fontaine et les Artistes de son temps[1], par M. Georges Lafenestre, membre de l'Académie des Beaux-Arts, mémoire lu dans la séance publique annuelle des Cinq Académies du lundi 25 octobre 1897.

De tout temps les poètes ont aimé les arts et frayé avec les artistes. Ne sont-ils pas eux-mêmes des artistes? La poésie est une peinture: avant qu'Horace l'eût dit, ses prédécesseurs, Homère, Hésiode, Théocrite, tous les Grecs l'avaient prouvé. La poésie est une musique, elle n'est poésie qu'à cause de cela; c'est par la régularité de son rythme qu'elle diffère de la prose. Les poètes de la Renaissance, comme les Grecs, ne l'ont jamais oublié; aussi, en France comme en Italie, depuis Dante, l'ami de Giotto, jusqu'à Ronsard, l'ami de Clouet, trouvons-nous, presque toujours, leurs noms associés à ceux des peintres, musiciens, sculpteurs, architectes célèbres de leur temps. Cette tradition, heureuse et féconde, ne parut, chez nous, un instant rompue, qu'à la fin du xviie siècle, alors que l'éloquence et la logique, régentant la littérature, réduisirent, pour un temps, l'imagination et l'amour des choses extérieures à un rôle effacé. Bien que les arts tinssent alors, dans l'État, chez les grands seigneurs et chez les financiers, une place considérable, quelques écrivains, et des plus grands, comme Pascal, leur furent rigoureux; la plupart leur restèrent indifférents. Les poètes eux-mêmes, rimeurs de ruelles, pour la plupart, et coureurs de salon, étaient trop insensibles à la nature pour ne pas l'être aux arts. Molière, Fénelon, Racine, sont des exceptions. Celui qui se distingua le plus sous ce rapport, comme sous tant d'autres, de ses contemporains, avec sa naïveté hardie et sa curiosité universelle, c'est ce grand original de La Fontaine.

I

Ne suffit-il pas, à vrai dire, de feuilleter le volume des *Fables*, d'en lire une à haute voix pour savoir que l'auteur avait l'œil d'un peintre et l'oreille d'un musicien? Si les vers, alertes et colorés, du conteur, chantent clairement dans notre mémoire, ils s'y peignent aussi, avec une netteté singulière, en tableaux vivants et variés, d'un mouvement juste et vif, d'un dessin fin et souple, d'une nuance discrète et douce. Tantôt, c'est la familiarité maligne et franche de nos vieux miniaturistes, tantôt l'observation ingénieuse et piquante de nos futurs illustrateurs, car ce poète extraordinaire, qui d'une main s'attache à Villon et Marot et de l'autre fait signe à André Chénier et Musset, entre le moyen âge qu'il regrette et le xviiie siècle qu'il prépare, pourrait être commenté aussi bien par les prédécesseurs et contemporains de Jean Fouquet qu'il l'a été par Oudry, Cochin, Moreau, Fragonard, Grandville, Doré et cent autres, tant il se prête naturellement à toutes les variations, passées et futures, du génie national! Depuis deux siècles, ses œuvres sont le livre de chevet des artistes français, et parfois leur bréviaire. Quel est le peintre, le graveur, le sculpteur qui, une fois au moins dans sa vie, n'a pas tenté de fixer sur la toile, sur le cuivre, ou dans l'argile, une des innombrables visions du fabuliste? Classiques ou roman-

1. [illegible] pensé que nos lecteurs de la *Revue* accueilleraient avec plaisir cette étude [illegible] consacrée à l'œuvre de quelques champenois.

tiques, tous professent pour lui la même admiration. Les rénovateurs du paysage, Corot, Decamps, Th. Rousseau, Millet, amis des bonnes gens comme lui, le promènent aux champs dans leur poche. S'il a tant donné aux artistes, ne leur doit-il rien? Ce serait difficile à croire.

Dès sa petite enfance, et durant son adolescence, nous le voyons furetant dans la bibliothèque de son père, riche en poètes des XVe et XVIe siècles et en romanciers contemporains. Presque tous ces livres sont illustrés. Ovide et Ésope surtout, ceux dont il se nourrit, ne se présentent guère qu'accompagnés de gravures. Il prend déjà là ce goût des vignettes qui, plus tard, lui fera accepter chez Barbin, ou peut-être demander, la collaboration du médiocre, mais habile, François Chauveau pour la publication des *Fables*. A Reims, où s'écoule en partie sa jeunesse débridée, près du copain Maucroix, admirateur et correspondant de Poussin, c'est avec des peintres du cru qu'il fait parfois ses parties fines. L'un d'eux, homme de talent, Hélart, serait, d'après la tradition, le héros du conte des *Rémois*, où il joue, de concert avec sa femme, bohême comme lui, une bonne farce à deux bourgeois « *tous deux gens sots, tous deux gens à sornettes* »; l'autre, Philippe Lallement, paysagiste, va devenir un des collaborateurs assidus de Le Brun. Il y avait temps pour rire, il y avait temps pour causer. Dans les habitudes de l'époque, habitudes d'esprits réfléchis et de parleurs exercés, on ne s'occupait jamais de rien, même par passe-temps, sans en raisonner. Discuteur passionné et parleur intarissable, dans les cercles d'amis, autant qu'il demeurait muet et sourd dans les ennuyeuses compagnies, La Fontaine, chez Maucroix et chez Hélart, avait sans doute déjà exposé ses petites idées sur les arts avant que son installation chez le surintendant Fouquet ne le fît vivre dans un milieu d'artistes et d'amateurs. Déjà, il mettait, en première ligne, le dilettantisme au nombre de ses plaisirs :

Contempler les efforts de quelque main savante,
Juger d'une peinture, ou muette ou parlante,
Admirer d'Apollon les pinceaux ou la voix,
Errer dans un jardin, s'égarer dans un bois,
Se coucher sur les fleurs, respirer leur haleine,
Écouter en revant le bruit d'une fontaine
Ou celui d'un ruisseau roulant sur les cailloux,
Tout cela, je l'avoue, a des charmes bien doux.

Chez Fouquet, c'est en homme attentif, d'une curiosité préparée, qu'il suit les grands travaux d'architecture et de sculpture dirigés, dans les résidences du surintendant, à Saint-Mandé, et surtout à Vaux-le-Vicomte, par Levau, Le Brun, Le Nôtre, dont il s'apprête, par ordre et par goût, à chanter la gloire. Parmi tous ces sculpteurs, peintres, graveurs, qui entouraient les chefs, Michel Anguier, Nicolas Legendre, Thomas Poissant, Jacques Houzeau, Jean Legrue, Beaudrain, Silvestre, Pérelle, Marot, etc., quelques-uns, sans doute, étaient déjà ou devinrent ses amis. Il leur adressait des vers à l'occasion, les flattait, non sans leur ménager, suivant son habitude, quelque coup de patte, si léger et fin d'ailleurs, qu'on le prenait ou qu'on affectait de le prendre pour une caresse. Tel est le compliment, par exemple, qu'il adresse a Gilbert de Sève, pour son portrait de Mlle Colletet, sa Muse du moment. Après avoir déclaré à Claudine que :

Pendant que Clarice est absente
Son portrait lui fait un amant.

il insinue en douceur au peintre qu'il eût aussi bien fait de ne pas se donner tant de peine, car il n'est qu'un seul grand peintre, l'Amour :

Par d'inutiles soins pour moi tu te surpasses,
Clarice est dans mon âme avec toutes ses grâces ;
Je m'en fais des tableaux où tu n'as point de part.
Pour me faire sans cesse adorer cette belle,
Il n'était pas besoin des efforts de ton art ;
Mon cœur, sans ce portrait, se souvient assez d'elle.

Au fond il trouvait le portrait médiocre.

L'épisode capital du *Songe de Vaux*, on le sait, est la mise en scène des Trois Arts qui ont le plus contribué à l'embellissement de la résidence, l'*Architecture* (sous le nom de *Palatiane*), la *Peinture* (*Apellanire*), l'*Horticulture* (*Hortésie*), auxquels s'associe l'art de la *Poésie* (*Calliopée*). La Fontaine paraît avoir pris l'idée de ces allégories dans un dialogue, sur *les Délices des Arts*, de son ami Desmarets de Saint-Sorlin, « le plus fou des poètes, mais le plus poète des fous », récemment imprimé. Desmarets, sous le nom d'Eusèbe, offre à Philédon, qui ressemble quelque peu à La Fontaine, de l'introduire dans un palais qu'habitent les Arts sous les séduisantes apparences d'admirables princesses. Philédon refuse d'abord, il s'excuse, avec modestie, sur son ignorance et sa paresse : « Avant que j'aie appris quelqu'un des Arts pour leur plaire, il se passera bien du temps. — Non, lui répond l'autre, je veux t'apprendre un secret pour avoir en peu de temps l'entrée avec estime dans la chambre de ces belles et honnestes dames. — Je t'en serais bien obligé. — Ce beau secret, c'est l'amour. — J'en suis ravy, s'écrie Philédon, car j'aime fort l'amour et il ne me sera pas malaisé de faire l'amour. — L'amour que tu connais est déshonnête, mais celui que je veux t'apprendre est honneste... Il est fort difficile d'apprendre les arts, et encore plus de s'y rendre habile, excellent et rare,... mais il est facile d'aimer les arts, car l'amour est un moyen facile, prompt et merveilleux pour acquérir toutes choses ». La prétention de La Fontaine n'ira jamais au delà ; il ne fera ni théorie, ni critique ; il a bien trop, pour cela, l'horreur du pédantisme, mais il aimera beaucoup, et, par l'amour, il comprendra.

Les discours des quatre arts, dans le *Songe de Vaux*, prouvent un homme bien informé, en même temps qu'un amateur convaincu et sensible. L'Architecture, pour réclamer le prix, se fonde sur sa stabilité et sur son utilité. La Peinture, assez méprisante pour sa sœur aînée, déclare qu'il ne s'agit pas d'être la plus utile, mais bien la plus séduisante :

A de simples couleurs mon art plein de magie
Sait donner du relief, de l'âme et de la vie ;
Ce n'est rien qu'une toile : on pense voir des corps ;
J'évoque, quand je veux, les absents et les morts...
Quand je veux, avec l'art, je confonds la nature.

L'Horticulture, modeste et timide, ne réclame qu'à peine, en tout petits vers, mais « avec un abord si doux qu'auparavant qu'elle ouvrît la bouche, les juges devinrent plus d'à demi persuadés ». La Peinture, qui est décidément insolente, lui reproche brutalement sa beauté « si frêle et si journalière », mais l'Architecture prend carrément son parti : « N'insultez point à une beauté qui craint tout, à ce que vous dites : si elle languit tous les ans, elle reprend aussi tous les ans de nouvelles forces ; quant à vous, qu'est-il demeuré de ce qu'ont fait autrefois vos Apelle et vos Zeuxis, que le nom de leurs ouvrages, et les choses incroyables que l'on en dit ? Les miens vivent plus de siècles que les vôtres ne sauraient vivre d'années. » La querelle allait s'envenimer, quand la Poésie paraît. Pour les mettre toutes

trois d'accord, elle déclare qu'elle seule est leur supérieure et leur dit à chacune son fait :

L'Architecture ?

> Elle loge les Dieux et, moi, je les ai faits.

La Peinture ?

> La Peinture, après tout, n'a droit que sur les corps :
> Il n'appartient qu'à moi de montrer les ressorts
> Qui font mouvoir une âme et la rendent visible :
> Seule, j'expose aux sens ce qui n'est pas sensible,
> Et des mêmes couleurs qu'on peint la vérité,
> Je leur expose encor ce qui n'a point été.
> . . . Je peins, quand il me plaît, la peinture elle-même.

Quant aux jardins, ne sont-ils pas plus beaux, toujours, dans l'imagination des poètes que dans la réalité ?

> C'est chez moi qu'il faut voir les trésors du printemps

En présence de ces rivales passionnées, les juges, embarrassés et prudents, remettent leur décision à quinzaine ; nous l'attendons encore. Mais le poète, dans leur commerce, avait acquis un talent descriptif dont il s'empresse d'accumuler les preuves, en l'appliquant à quelques-unes des œuvres qui décorent le château. Il chante tour à tour les fameuses tapisseries de l'*Histoire de Vulcain*, achetées 11,789 livres en Angleterre, et toutes les peintures de Le Brun : l'*Apothéose d'Hercule*, dans l'antichambre, les *Muses*, dans le salon qui porte leur nom ; et cette célèbre *Nuit* ou *Morphée*, dans le plafond de la chambre dorée, qui

> Par de calmes vapeurs mollement soutenue,
> La tête sur son bras, et son bras sur la nue,
> Laisse tomber des fleurs, et ne les répand pas.

C'est avec la même précision qu'il envoie à Maucroix, voyageant en Italie, les détails de la superbe fête donnée à Louis XIV le 22 août 1661, pour laquelle les décorateurs Torelli et Le Brun avaient rivalisé d'imagination inventive et qui détermina l'arrestation du surintendant.

II

La disgrâce de son protecteur, qui atterra La Fontaine, fut, en réalité, pour lui un bonheur. Elle le libéra d'une servitude dorée où son talent s'emprisonnait, elle le rejeta à Paris, dans le cercle militant de ses amis, qui aiguillonnèrent sa nonchalance, elle lui fournit l'occasion de prouver, par l'éclat périlleux de sa fidélité, une noblesse de cœur et une fermeté de courage que lui-même peut-être ne se soupçonnait point. Le premier et bon effet de la sévérité royale fut d'obliger notre rêveur casanier à prendre l'air et à voir du pays. En août et septembre 1663, il accompagne de Paris à Limoges, sous la conduite d'un valet de pied du roi, son oncle Jannart, l'ancien substitut de Fouquet, légèrement exilé. Ce fut l'unique voyage de sa vie, le seul où il eut l'occasion de voir d'autres monuments que ceux de Paris, Reims et Versailles ; mais aussi, quel voyage ! On part le 23 août de Paris, et l'on arrive le 25 à Clamart, étonné « d'avoir déjà fait trois lieues sans mauvais accident ». Dès cette première station, se décèle le paysagiste, las des splendeurs artificielles de Le Nôtre. Il revoit enfin un vrai jardin, de vraies vaches, de vraies eaux, « toutes sortes d'endroits fort champêtres, ce qu'il aime par-dessus toutes choses », et devant une belle allée de châtaigniers et de chênes poussant en liberté, il s'écrie, comme un prisonnier délivré :

J'aime cent fois mieux cette herbe
Que ces précieux tapis
Sur qui l'Orient superbe
Voit ses empereurs assis...
A quoi sert tant de dépenses ?
Les grands ont beau s'en vanter ;
Vive la magnificence
Qui ne coûte qu'à planter !

A Clamart, on se repose un jour, puis l'on va prendre au Bourg-la-Reine « la commodité du carrosse de Poitiers qui y passe tous les dimanches ». Ce carrosse, lui-même, va d'un petit train. Cependant, on arrive à Limoges en moins de vingt jours, le 12 septembre, par Orléans, Blois, Amboise, Châtellerault, Bellac. Quelques lettres du poète à sa femme nous donnent, jour par jour, ses impressions. On y voit l'esprit souple de l'observateur sincère se dégager rapidement des idées convenues parmi lesquelles il venait de vivre, et reprendre, au contact de la nature qui l'enchante, toute sa liberté de jugement.

Les ruines du château d'Etampes ne l'arrêtent pas longtemps : « C'est l'ouvrage de Mars, méchant maçon, s'il en fut jamais. » A Orléans, le monument de Jeanne d'Arc, élevé en 1458, restauré au XVIe siècle, lui parut, comme de juste, une œuvre d'un pauvre style. Ses yeux étaient trop pleins encore des majestés et des draperies classiques : « Je vis la Pucelle, mais, ma foi, ce fut sans plaisir : je ne lui trouvai ni l'air, ni la taille, ni le visage d'une amazone... Je la regardai, pour l'amour de M. Chapelain, plus longtemps que je n'aurais fait. Elle est à genoux devant une croix, et le roi Charles en même posture vis-à-vis d'elle, le tout fort chétif et de petite apparence. » Ce groupe curieux, en bronze, l'un des monuments les plus vénérables de notre histoire, a été détruit par la Révolution. Les dessins qui nous en restent semblent indiquer que ces figures, un peu minces sur un trop haut piédestal, probablement gauches et naïves, étaient cependant d'un caractère simple et expressif. A Cléry, le tombeau de Louis XI l'arrête et le satisfait. Il est vrai que ce n'est plus le mausolée en bronze avec émaux commandé par le roi lui-même et dessiné par Colin d'Amiens, qu'ont détruit les Huguenots, mais une imitation en marbre, de date récente (1622), par Michel Boudin, d'Orléans. La description est précise et la réflexion fine : « On voit Louis XI à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins : ce seraient quatre anges et ce pourraient être quatre Amours, si on ne leur avait point arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liège. A ses genoux sont ses heures et son chapelet, et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame ; je ne sais comment le statuaire n'y a point mis le prévôt Tristan ; le tout est de marbre blanc et m'a semblé d'une bonne main. »

C'est à Blois, devant ce château composite, dont une aile date de Louis XII, l'autre de François Ier, la dernière, toute récente, de Gaston d'Orléans (qui sans doute aurait détruit avec plaisir les deux premières, s'il en avait eu le temps), que le vieil esprit champenois et français, nourri de Moyen âge et de Renaissance, se réveille franchement chez le chantre officiel de Lebrun. « Toutes ces trois pièces ne font, Dieu merci, nulle symétrie, et n'ont rapport, ni convenance, l'une avec l'autre... Ce qu'a fait faire François Ier, à le regarder du dehors, me contenta plus que tout le reste : il y a force petites galeries, petites fenêtres, petits balcons, petits ornements sans régularité et sans ordre ; cela fait quelque chose de grand qui

plaît assez. » Parlerions-nous autrement aujourd'hui ? La pensée est assez neuve et inattendue à une époque où la formule classique était si universellement acceptée et où presque personne, parmi les artistes et les historiens, ne pensait encore à étudier les transformations du beau et à jouir de leur variété infinie.

Après s'être arrêté à Amboise pour se faire montrer le cachot où fut enfermé, quelque temps auparavant, le pauvre Fouquet, et avoir pleuré devant une porte dont le soldat de garde n'a pas la clef, c'est à Richelieu que le voyageur fait sa plus intéressante halte. Pour aller visiter ce château célèbre, dont l'ami Desmarets a chanté les beautés dans ses poèmes des *Promenades*, il plante là sa compagnie. « Comme Richelieu n'était qu'à cinq lieues, je n'avais garde de manquer de l'aller voir : les Allemands se détournent bien pour cela de plusieurs journées! » Les Allemands, en effet, voyageaient déjà volontiers chez nous et ils étudiaient avec soin nos monuments. Nous en trouverons d'autres preuves. L'édifice construit par Lemercier était alors dans toute sa splendeur ; les collections de sculptures et de peintures, réunies par le grand cardinal, qui devaient, au commencement de notre siècle, se disperser de tous côtés, après la destruction radicale du château par la bande noire, remplissaient encore toutes les chambres et galeries. La Fontaine ne les entrevoit qu'en passant, pressé qu'il est, d'abord, par un concierge impatient, et, ensuite, par la tombée rapide du jour, mais avec une netteté du regard qui suppose une certaine expérience. La lettre qu'il écrit cinq ou six jours après, pour fixer ses souvenirs, n'a pas moins de vingt pages. Après avoir admiré les statues antiques, Mars et Hercule, qui gardent l'entrée, et le beau bronze de Berthelot, surmontant le dôme, la *Renommée*, dans la même attitude que celle du Louvre, il examine les bustes et statues qui garnissent les façades. Il y compte quatre Vénus « une entre autres, dont M. de Maucroix dit que le Poussin lui a fort parlé, jusqu'à la mettre au-dessus de celle de Médicis ». Cette statue venait de Pouzzoles ; on ignore ce qu'elle est devenue. Mais ce qui emporte par-dessus tout son admiration, ce sont les deux *Captifs* de Michel-Ange (Musée du Louvre) placés de chaque côté du vestibule, ces géants douloureux auxquels le violent génie du maître a refusé la grâce trop humaine de la régularité ordinaire des formes comme pour en mieux accentuer le caractère prodigieux et idéal. Au risque de scandaliser ses amis, Girardon et Mignard, c'est à cette imperfection que le poète se laisse ravir : « Il y a un endroit qui n'est quasi qu'ébauché, soit que la mort, ne pouvant souffrir l'accomplissement d'un ouvrage qui devait être immortel, ait arrêté Michel-Ange en cet endroit-là, soit que ce grand personnage l'ait fait à dessein, et afin que la postérité reconnût que personne n'est capable de toucher une figure après lui. De quelque façon que cela soit, je n'en estime que davantage ces deux captifs, et je tiens que l'ouvrier tire autant de gloire de ce qui leur manque que de ce qu'il leur a donné de plus accompli. »

L'heure et le concierge le poussant, c'est presque au crépuscule qu'il traverse les galeries de peinture. Néanmoins, il tient à s'arrêter « aux originaux des Albert Durer, des Titiens, des Poussins, des Pérugins, des Mantégnes et autres héros dont l'espèce est aussi commune en Italie que les généraux d'armée en Suède ». Le *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, ou de Pallas et Vénus, par Pérugin, que le concierge, d'ailleurs, ne sait pas lui nommer, lui semble plein « de visions fort plaisantes ». Il en trouve la composition « burlesque et énigmatique » comme la peinture en avait semblé médiocre, en 1505, à la marquise Isabelle d'Este ; il s'étonne que

l'avantage reste à Pallas : « La pauvre Vénus est blessée par son ennemie. En quoi l'ouvrier a représenté les choses non comme elles sont, car, d'ordinaire, c'est la beauté qui est victorieuse de la vertu, mais plutôt comme elles doivent être. » Il reconnaît dans la Magdeleine du Titien « grosse et grasse, et fort agréable, comme aux premiers jours de sa pénitence, auparavant que le jeûne eût commencé d'empiéter sur elle », l'original « d'une dondon que son cousin a fait mettre sur la cheminée de sa salle ». Il profite des derniers rayons du couchant pour passer en revue les statues du jardin, la plupart des antiques, dont quelques-unes ont été recueillies au Louvre, mais dont la plupart sont aujourd'hui détruites ou perdues.

Si rapides que soient toutes ces impressions, elles dénotent une sensibilité sincère et sans parti pris, et l'on peut regretter que Louis XIV et Colbert n'aient pas fait voyager plus longtemps et plus loin les amis de Fouquet. Dorénavant, depuis son retour, c'est à Paris et dans la banlieue que le poète, amateur de sculptures et de tableaux, promènera sa curiosité insatiable, parmi les collections des grands seigneurs et des gros financiers, ou dans les résidences de ses protecteurs. Pendant plusieurs années, gentilhomme ordinaire de la duchesse douairière d'Orléans, il fréquentera le palais du Luxembourg, dont la galerie gardait encore toutes les toiles de Rubens ; ensuite il habitera, dans le faubourg Saint-Antoine, l'hôtel de la Folie-Rambouillet, puis, dans la rue Plâtrière, l'hôtel d'Hervart, tous deux connus par la richesse de leurs décorations. L'été, il sera accueilli dans les châteaux historiques d'Anet et Chantilly. Parmi ses commensaux habituels, soit chez Boileau, rue du Vieux-Colombier, soit dans les cabarets littéraires, avec Molière, Chapelle, Racine, on trouve des musiciens et des peintres. C'est à un joueur de flûte, Descoteaux, que Molière glisse dans l'oreille sa confidence, en regardant les jeunes gens, Racine et Boileau, taquiner irrévérencieusement La Fontaine : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme. » Mignard, le peintre à la mode, fait partie de la bande ; c'est un champenois, et Molière, très lié avec lui depuis leur rencontre à Avignon, s'essaie, à son tour, sous son influence, à la poésie descriptive et didactique, en développant leurs idées communes sur la peinture dans la *Gloire du Val-de-Grâce*.

Le poème de Molière, en l'honneur de Mignard et de la Peinture, fut suivi à brève échéance par le roman de *Psyché*, où La Fontaine intercala quelques jolis vers en l'honneur de Girardon, autre champenois, et de la sculpture. Tout le livre, à vrai dire, n'est qu'une suite de descriptions architecturales, plastiques, pittoresques dans lesquelles le poète se complaît à exercer la souplesse de son talent. Le prétexte est une promenade matinale à Versailles, pour en visiter les travaux, des quatre bons compagnons, Molière, Racine, Boileau, La Fontaine, sous les noms transparents de Gélaste, Acante, Ariste et Polyphile. Après avoir admiré le château, on s'arrête dans la *Grotte de Thétis*, récemment achevée, pour entendre la lecture du manuscrit. Polyphile ne commence pas avant d'avoir décrit, par le menu, ce singulier édifice avec ses sculptures, ses mosaïques, ses rocailles et ses innombrables combinaisons de jets d'eau qui se croisaient à certains moments de tous les côtés, pour surprendre et tremper le visiteur. « Les quatre amis ne voulurent point être mouillés ; ils prièrent celui qui leur faisait voir la grotte de réserver ce plaisir pour le bourgeois ou pour l'Allemand et de les placer en quelque coin où ils fussent à couvert de l'eau. » La *Grotte de Thétis* a été détruite sous Louis XIV même, pour faire place à l'aile neuve du Nord, mais les sculptures qui la décoraient ont été transportées et utilisées dans le palais ou dans le parc ; on peut donc juger, de

visu, de l'exactitude avec laquelle La Fontaine les a traduites en langage poétique. Les morceaux les plus importants, *Apollon servi par les Nymphes*, de Girardon et Regnaudin, et les deux groupes des *Chevaux du Soleil pansés par des Tritons*, de Gilles Guérin et des frères Marsy, furent placés, en 1775, par Hubert Robert, sous la grotte artificielle figurant l'entrée du palais de Thétis, dans le bosquet des *Bains d'Apollon*. C'est là qu'aujourd'hui encore

Climène auprès du Dieu pousse en vain des soupirs...
Elle rougit parfois, parfois baisse la vue.
(Rougit, autant que peut rougir une statue :
Ce sont des mouvements qu'au défaut du sculpteur
Je veux faire passer dans l'esprit du lecteur)...
Parmi tant de beautés, Apollon est sans flamme :
Celle qu'il s'en va voir seule occupe son âme.

L'explication de la froideur du majestueux Apollon vient, à coup sûr, d'un bon ami, mais elle nous prouve que La Fontaine l'avait remarquée avant nous. Les deux jolies figures de Tuby, Galatée et Acis, se sont réfugiées dans le bosquet de l'Arc de Triomphe :

L'un est le jeune Acis, aussi beau que le jour.
Les accords de sa flûte inspirent de l'amour :
Debout contre le roc, une jambe croisée,
Il semble, par ses sons, attirer Galatée,
Par ses sons, et peut-être aussi par sa beauté.

Dans le roman même de Psyché, ce ne sont que jardins, temples et palais, palais classiques, naturellement, en marbre et porphyre, où sont employés les trois ordres,

Ces ordres dont les Grecs nous ont fait un present,
Le Dorique sans fard, l'élégant Ionique,
Et le Corinthien superbe et magnifique...

puis des statues, des bas-reliefs, des peintures décoratives et mobiles, des tapisseries. Psyché se compose un musée avec ses seuls portraits : « Dans une chambre elle était représentée en amazone ; dans une autre, en nymphe, en bergère, en chasseresse, en Grecque, en Persane, en mille façons différentes et si agréables que cette belle eut la curiosité de les éprouver, un jour l'une, un autre jour l'autre, plus par divertissement et par jeu, que pour en tirer aucun avantage, sa beauté se soutenant assez d'elle-même. » A ce passage, Racine de s'écrier : « Changer d'ajustement tous les jours, je ne voudrais point d'autre paradis pour nos dames ! » Tout ce roman-poème de *Psyché* est animé d'un enthousiasme ardent pour la beauté qui se multiplie en admirables visions d'artiste. Les tableaux, tout faits, paysages, figures réelles ou idéales, groupes expressifs, scènes champêtres et d'intérieur s'y succèdent, autour des dialogues d'amour et d'élégie, avec une aisance et un charme vraiment platoniques. On y trouve jusqu'à des sculptures funéraires : « Les deux sépulcres se regardaient. On voyait Myrtis sur le sien, entourée d'Amours qui lui accommodaient le corps sur des carreaux. Mégano, de l'autre part, se voyait couchée sur le côté, un bras sous la tête, versant des larmes, en la posture où elle était morte. » Ne croirait-on pas lire des épigrammes inédites de l'Anthologie ? A la page suivante, il construit et décore un temple de Paphos « en style ionique, à cause de l'élégance », avec une clarté de dispositions dans l'aspect et une fertilité d'inventions dans l'ornement et le détail d'une grâce athénienne. On ne saurait être surpris que ce roman de *Psyché* ait servi, si longtemps, de

mine aux sculpteurs, peintres, graveurs, tapissiers, et qu'à la fin de sa lecture, les amis de Polyphile, le poète dilettante, aient chaudement applaudi à sa profession de foi, si personnelle et si franche, qui termine l'hymne célèbre à la Volupté :

Volupté, Volupté, qui fus jadis maîtresse
Du plus bel esprit de la Grèce,
Ne me dédaigne pas, viens-t'en loger chez moi ;
Tu n'y seras pas sans emploi.
J'aime le Jeu, l'Amour, les Livres, la Musique,
La Ville et la Campagne, enfin tout ; il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien,
Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.
Viens donc, et de ce bien, ô douce Volupté,
Veux-tu savoir au vrai la mesure certaine ?
Il m'en faut tout au moins un siècle bien compté,
Car trente ans, ce n'est pas la peine.

III

Peut-on être moins pessimiste ? Le vœu du poète ne fut pas complètement exaucé. Il n'eut pas son plein siècle, il n'obtint que soixante-quatorze ans, mais il les employa bien, du moins à son gré, savourant, jusqu'au bout, la douceur de vivre, douceur épurée, dans les derniers temps, par une conversion sincère, et qu'il trouvait, de plus en plus, dans la poésie et les arts. De 1680, date de son installation rue Saint-Honoré jusqu'à sa mort, que de petites circonstances révèlent la persistance de sa passion pour les arts du dessin ! D'abord, les publications successives de ses Fables, toujours accompagnées, dans les éditions originales, par des estampes, soit de Chauveau, soit des élèves de Chauveau. Après les éditions de Paris, viennent les éditions d'Amsterdam, des Fables, des Contes, avec illustrations de Romain de Hooghe et de Van Vraner. Puis voici des vers faits pour des peintres ou des graveurs, deux quatrains en tête du recueil des dessins de La Fage, l'un sous le portrait de Van der Bruggen, qui les a gravés, l'autre sous celui de l'amateur, M. Bertin, qui a fait les frais de la publication, un sixain au bas du portrait de Mezzetin, l'acteur de la Comédie Italienne, par De Troy, etc. A propos d'un pâté, mangé en compagnie de Girardon, « son Phidias et celui de toute la terre », et dont il remercie l'envoyeur, M. Simon de Troyes, par une longue épître, il donne son avis sur deux statues de Louis XIV, en cours d'exécution, dont il suit le travail. L'une est de Desjardins, l'autre de Girardon. La première, en bronze doré, représente le roi couronné par la Victoire, au-dessus de quatre esclaves enchaînés. C'est celle qui ornera la Place des Victoires jusqu'en 1792 et dont les derniers débris, les captifs, gémissent aujourd'hui sur la façade des Invalides. La seconde est une statue équestre, celle qui restera aussi sur la place Vendôme jusqu'à la Révolution. En 1687, le vieillard commande, pour le petit appartement qu'il occupe, rue Saint-Honoré, chez Mme de la Sablière, une collection de bustes, en terre cuite, de Platon, Epicure, Sénèque et ses autres amis, les philosophes de l'antiquité, et quand il remercie le duc de Vendôme de ses générosités, il ne lui dissimule point que cet argent

Ne s'en dépense en [illegible]
En bustes, et cætera.

Néanmoins, durant cette dernière partie de sa vie, c'est surtout la musique qui le passionne. Grand amateur de théâtre, familier des coulisses, ami [illegible] Champmeslé, collaborateur du mari, c'est à la Comédie qu'il fait jouer, en ce temps-là, plusieurs actes, mais depuis longtemps, il fréquente

aussi l'Opéra ; il n'a même qu'un rêve, celui d'y entendre chanter ses vers et d'y rivaliser avec Quinault. Les livrets ou projets de livrets s'accumulent dans ses tiroirs : c'est *Galatée*, qui ne fut jamais achevée ; c'est *Daphné*, que Lulli lui avait demandée, puis qu'il refusa de mettre en musique ; c'est *Astrée*, sur lequel travailla l'abbé Colasse, et qui fut représentée en 1691, quand le poète avait soixante-dix ans, sans grand succès. On connaît ses démêlés avec Lulli qui l'avait berné et dont il se vengea si vivement dans sa satire du Florentin. Pourtant, il ne lui garda pas rancune, non plus qu'à Quinault, puisqu'il leur fournit des dédicaces au roi pour leurs opéras d'*Amadis* et de *Roland*.

Son épître à M. de Niert, musicien célèbre, nous fait pleinement connaître son opinion sur la musique de son temps, et en particulier sur l'opéra, tel que l'école italienne avec ses décors éclatants et changeants, ses chœurs nombreux et bruyants, son instrumentation sonore et compliquée, l'avait, depuis trente ans, avec les encouragements du roi, développé et transformé. M. de Niert, qui avait, au dire de son ami, inventé « le bel art de conduire la voix », était un professeur de la vieille roche ; le poète, lui aussi, tient pour l'ancien style. Le surprenant spectacle des machines et changements à vue ne lui paraît bon qu'à éblouir le bourgeois ; son âme n'en est point émue, ses yeux en sont rarement contentés :

Quand j'entends le sifflet, je ne trouve jamais
Le changement si prompt que je me le promets :
Souvent au plus beau char le contrepoids résiste ;
Un Dieu pend à la corde et crie au machiniste ;
Un reste de forêt demeure dans la mer,
Ou la moitié du ciel au milieu de l'enfer.

Le mélange de la comédie, du ballet, de la musique, ne lui dit non plus rien qui vaille. Il se déclare pour la séparation des genres, afin d'en mieux jouir :

Si les yeux sont charmés, l'oreille n'entend guère.

Sur la scène trop d'acteurs, dans l'orchestre trop d'instruments, et surtout d'instruments bruyants. Son goût, délicat et discret, proteste contre cette cohue et ce tapage :

La voix veut le téorbe et non pas la trompette ;
Et la viole, propre aux plus tendres amours,
N'a jamais, jusqu'ici, pu se joindre aux tambours.

Où sont M[lle] Raymon, M[lle] Hilaire, les chanteuses de sa jeunesse, les Gauthier, ces beaux joueurs de luth, Hémon et Chambonnière, ces deux clavecinistes, et tous les compositeurs si simples, Du But, Lambert, Camus, qui faisaient « des chants mélodieux sur quelques airs choisis ? »

Il faut vingt clavecins, cent violons pour plaire ;
On ne va plus chercher au bord de quelque bois
Des amoureux bergers la flute et le hautbois,
Le téorbe charmant qu'on ne voulait entendre
Que dans une ruelle, avec une voix tendre.

L'opinion de M. de Niert et de La Fontaine était sans doute partagée par un certain nombre d'amateurs parisiens. N'est-il pas assez piquant de voir, en 1677, l'Italien Lulli traité avec la même indignation que devait l'être, deux cents ans après, l'Allemand Wagner ? La conclusion du poète, c'est qu'il préfère à tout la musique de chambre, et il donne rendez-vous à M. de Niert chez M[lle] Certain :

De cette aimable enfant le clavecin unique
Me touche plus qu'Isis et toute sa musique.
Je ne veux rien de plus, je ne veux rien de mieux
Pour contenter l'oreille, et l'esprit, et les yeux.

Quelques années après, pour avoir le plaisir d'entendre plus souvent, avec quelques amis, cette jolie et délicieuse musicienne, il fait installer chez lui un clavecin dans la *Chambre des Philosophes*. Ce clavecin le suivit-il à l'hôtel d'Hervart où, quelques années après, vieilli et assagi, et tout désemparé par la mort de sa fidèle tutrice, Mme de La Sablière, le grand enfant fut recueilli avec la grâce que l'on sait ? Nous l'ignorons, mais il y avait d'autres clavecins dans la maison, et aussi des statues, et aussi des tableaux, car M. d'Hervart était un illustre amateur, qui, dans le temps même où La Fontaine composait *Psyché* et les vers sur Apollon, avait chargé Mignard, leur ami commun, de décorer son hôtel. Mignard avait peint, dans le salon, toutes les aventures d'Apollon, il avait fait son chef-d'œuvre avec l'*Apothéose de Psyché*, plafonnant sous la voûte du cabinet, de même que, récemment, notre Paul Baudry a fait aussi, avec le même sujet, son dernier chef-d'œuvre dans la voûte du cabinet de Chantilly. Jean de La Fontaine put s'endormir au milieu des images de la Beauté et de la Grâce qui avaient enchanté sa jeunesse. Les Fées des Arts, comme il les appelait, après l'avoir escorté durant le long rêve de sa vie insouciante et païenne, souriaient encore à sa paisible agonie de chrétien.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.